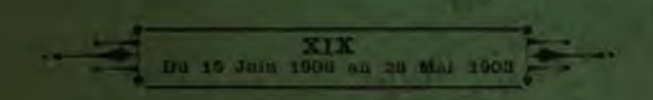


PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

Société des Lettres, Sciences & Arts de l'Aveyron



RODEZ
IMPRIMERIE E. CARRÈRE
1903

1864 Lacom

18
—

—

1879
— l
— R
a
O
1879 Pe
— Jau
né
à 1
1880 D'Ard
1881 Vialett
la pr
883 Railhac
84 Constan
de Roo

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

Société des Lettres, Sciences & Arts de l'Aveyron



RODEZ
IMPRIMERIE E. CARRÈRE
1903

[illegible]

[illegible]

ses d

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] scie

[illegible]

[illegible] des

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Société

Maison

Mus



LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société des Lettres, Sciences et Arts

DE L'AVEYRON

28 MAI 1903

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

MM.

N. MAISONABE, président.

PONS, vice-président.

F. GALY, secrétaire.

M. CONSTANS, vice-secrétaire.

BRUNET, ANDRIEU et l'abbé VAYLET, conservateurs du Musée.

L'abbé VIALETTES, bibliothécaire-archiviste.

COMBES de PATRIS, trésorier.

*
* *

BUREAUX DES SECTIONS

MM.

LEMPEREUR, président, et l'abbé VERLAGUET, secrétaire de la section des lettres.

BONNEFÉ, président, et BRUNET, secrétaire de la section des sciences.

CABROL (Elie), président, et L. LOUP, secrétaire de la section des arts.

*
* *

Les membres du bureau de la Société et les présidents des sections forment, avec M. l'Inspecteur d'académie, un **COMITÉ PERMANENT** qui s'occupe de tout ce qui a rapport aux intérêts moraux et matériels de la Société et de la surveillance de ses publications.

*
* *

M. *Tasson*, agent de la Société, surveillant général du Musée, conservateur nommé par M. le Préfet.

Liste des membres de la Société par ordre d'admission.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

1885 (1) De Barthélemy ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre titulaire du Comité des travaux historiques et scientifiques, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, à Paris.

1886 Héron de Villefosse O ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du département de la sculpture grecque et romaine au musée du Louvre, 15, rue Washington, à Paris.

1893 de Lasteyrie (Le comte) ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), secrétaire du Comité des travaux historiques et scientifiques, inspecteur des musées nationaux, professeur à l'Ecole des Chartes, ancien député, 10 *bis*, rue du Pré-aux-Clercs, à Paris.

1897 Germain (Mgr) ✱, archevêque de Toulouse.

✱ ✱ ✱

MEMBRES TITULAIRES

MM.

1837 Guirondet, ancien magistrat, avocat au tribunal civil de Montauban.

1846 Affre (Henri), archiviste du Département en retraite, à Espalion.

1857 Boubal, ancien maire de Rodez, à Manson, près Palmas.

1860 Maruéjouls O ✱, député du Département, ministre des Travaux publics, président du conseil général de l'Aveyron, à Paris.

1861 Fabre, pharmacien, maire de Villefranche.

1863 Marcorelles (L'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'institution Sainte-Marie, à Rodez.

---

(1) Le millésime indique l'année où le membre a été admis dans la Société, quand même il l'ait été dans une autre catégorie que celle où il figure aujourd'hui.

1864 Lacombe, docteur en droit, ancien sénateur, avocat au tribunal civil de Rodez, à Paris.
— d'Armagnac (Le comte), à Saint-Côme.
1865 Maisonabe (Noël), docteur en droit, avocat au tribunal civil de Rodez.
1866 de Castelnau, (Le marquis), docteur en droit, avocat au tribunal divil de Saint-Affrique.
— Cartailhac ✻, correspondant de l'Institut, 5, rue de la Chaîne, à Toulouse.
1867 Alazard (L'abbé), chanoine honoraire, aumônier du noviciat des Frères des Ecoles chrétiennes, rédacteur de la *Revue religieuse*, à Rodez.
1869 De Benoît, ancien juge au tribunal civil de Rodez, ancien député, à La Salle, près Saint-Geniez.
1871 Touzery (L'abbé), chanoine titulaire et vicaire général honoraire, à Rodez.
1874 de Montéty (Louis), ancien député, avocat, à Sévérac-le-Château.
1875 Vaylet (L'abbé), chanoine honoraire, aumônier du lycée de Rodez.
— Marcilhacy (Camille) ✻, négociant, 20, rue Vivienne, à Paris.
1876 Galy (François), pharmacien honoraire, à Rodez.
— Cabrol (Urbain), directeur des Postes et Télégraphes, à Rodez.
— Bessou (L'abbé), curé de Saint-André-de-Najac.
1878 Loup (Louis), imprimeur-lithographe, à Rodez.
— Constans (Léopold), professeur à la faculté des lettres d'Aix et à la faculté des sciences de Marseille, à Aix.
— Delpech, banquier, à Villefranche.
1879 Pons, architecte du département, à Rodez.
— Revel, médecin-vétérinaire, à Rodez.
— Rogery, docteur en droit, professeur de rhétorique au Lycée Lakanal, près Bourg-la-Reine (Seine-et-Oise).
1879 Pechdo, docteur en médecine, à Villefranche.
— Jaudon ✻, docteur en droit, membre du conseil général de l'Aveyron, procureur de la République, à Toulouse.
1880 D'Ardenne, à Réquista, près Labastide-l'Evêque.
1881 Vialettes (L'abbé), chanoine prébendé, aumônier de la prison de Rodez.
1883 Railhac, percepteur des Contributions directes, à Aix
1884 Constans (Marius), professeur de seconde au lycée de Rodez.

1884 Mazenq (L'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'hôpital de Rodez.

— Visseq (L'abbé), curé de Nauviale.

— Lempereur, archiviste du Département, à Rodez.

1885 Affre (Maurice), président du conseil d'arrondissement d'Espalion, avocat au tribunal civil.

— Boisse O ✻, capitaine de vaisseau, à Toulon.

1886 Guibert (L'abbé Régis), curé de Vimenet.

— Bompaire, docteur en médecine, président de l'Association des médecins du Département, à Millau.

— Andrieu, architecte des hospices de Rodez, inspecteur des édifices diocésains, à Rodez.

1887 Coste (L'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Paul-des-Fonts.

888 Cardonnel-Bessonies, à La Griffoulière, près Flagnac.

— Couderc, conservateur-adjoint de la Bibliothèque nationale, 20, rue de Harlay, à Paris.

— Bouzat (L'abbé), curé de Connac.

— Serpantié, artiste peintre, à Saint-Geniez.

1889 Bastide, pharmacien honoraire, négociant à Rodez.

— de Valady (Le comte C.), à Combret, près Marcillac.

— Massip (Lucien), pharmacien, à Cancon (Lot-et-Garonne).

— Brévier (L'abbé), curé de Saint-Denis de Cougousse, près Salles-la-Source.

— Cassagnes, (L'abbé), chanoine honoraire, missionnaire apostolique, aumônier du Carmel, à Rodez.

— Marcilhacy (Albert), docteur en droit, administrateur délégué de la Société anonyme des spécialités mécaniques, 25, rue Saint-Ambroise, à Paris.

— Agrifoul (L'abbé), ancien curé de Banc-Anglars, à Montrozier.

1890 De Pomairols, à la Péze, près Savignac.

— de Bonald (Le vicomte), à Las Canals, près Nuces-Valady.

1890 De Barrau, rédacteur au *Journal de l'Aveyron*, à Rodez.

1891 Verlaguet (L'abbé), curé de Notre-Dame de Vanc, près Salles-la-Source.

— Bonnefé, docteur en médecine, à Rodez.

— Hermet (L'abbé), curé de l'Hospitalet.

— De Courtois, 57, boulevard Malesherbes, à Paris.

1892 Cabrol (Elie), 4, rue Paul-Baudry, à Paris.

— Deltour (L'abbé), curé de Villecomtal.

1892 Palous, ancien greffier du tribunal civil d'Espalion, à Rodez.

— Boulouis (L'abbé), ancien professeur de sciences au petit séminaire de St-Pierre.

— Augé, docteur en médecine, à Rodez.

— L. Bonnefous, docteur en médecine, à Rodez.

— Massip (Emmanuel), pharmacien, au Fousseret (Hte-Garonne).

— de Montéty (L'abbé Octave), aumônier du pensionnat St-Joseph, à Rodez.

— Poulenc, pharmacien, 19, rue des Archives, à Paris.

1893 Carrère, imprimeur-éditeur, à Rodez.

— Raynaldy, avocat au tribunal civil de Rodez.

— Brunet, professeur de mathématiques au lycée de Rodez.

1894 Puech, docteur en médecine, à Rodez.

— Guibert (Augustin), avoué près le tribunal civil de Rodez.

— Domergue, géomètre principal de l'Etat en retraite, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Saint-Geniez.

— Artières, imprimeur-éditeur, à Millau.

— Naujac, caissier-comptable des mines de Gages, à Rodez.

1895 Camboulas, ingénieur civil, à Saint-Geniez.

— Forestier, ancien professeur libre, 15, rue Brézin, à Paris.

— Goninfaure, imprimeur, à Espalion.

— Vigarié, conseiller général, juge du paix du canton de Réquista, maire de Laissac.

— Vassal, receveur-buraliste, à Toulon.

1896 Delmas, docteur en médecine, à Millau.

1897 Massabuau, député du Département, avocat au tribunal civil d'Espalion, à Paris.

— Calmet (L'abbé), chapelain de Saint-Louis des Français, à Rome.

— Julhe, ancien pharmacien, au Mur-de-Barrez.

— de Gissac (Le vicomte P.), à Laborde, près Casteljaloux (Lot-et-Garonne).

— Brzozowski, chef de division honorare de la Préfecture, à Rodez.

Roc, entrepreneur de travaux publics, à Rodez.

Martel, docteur en droit, vice-président du tribunal civil de Rodez.

1898 Lunet de la Malène, président de la Société d'agriculture de l'Aveyron, à Rodez.

— De Masars-Camarès, libraire à Brême (Allemagne).

1899 Baduel (d'Oustrac), attaché au ministère des affaires étrangères, 61, rue d'Anjou-St-Honoré, à Paris.

1900 Rey, architecte, à Millau.

— Ricard (Mgr), évêque d'Angoulême.

— Francqueville (Mgr), évêque de Rodez.

— Maisonabe (Edouard), docteur en droit, avocat au tribunal civil de Rodez.

— Landès, architecte, à Rodez.

— De Chaliès, à Sévérac-le-Château.

— Suquet (L'abbé), vicaire-régent de Saint-Clair, près Cajarc (Lot).

— Colrat, ingénieur civil, à Montrozier.

1901 Roquejoffre, chef de division à la Préfecture, Rodez.

— Galy (Charles), docteur en droit, avocat au tribunal civil de Rodez.

— Talon, avocat du ministère des Postes et Télégraphes, 8, rue des Saints-Pères, à Paris.

— Albespy (Louis), pharmacien, à Rodez.

— Combes de Patris, docteur en droit, avocat au tribunal civil de Rodez.

— Benoît, greffier du tribunal civil de Rodez.

— Anglade, docteur en droit, inspecteur de la *Société Générale*, 54, rue de Provence, à Paris.

— Salesses ✠, capitaine du Génie, directeur du chemin de fer de Konakry au Niger (Guinée française).

— Teissier (L'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'école libre Saint-Gabriel, à Saint-Affrique.

— Molinié, docteur en médecine, à Sévérac-le-Château.

— Pouget (L'abbé), aumônier de la *Providence*, à Rodez.

— de Valady (Le marquis L.), ancien capitaine de cavalerie, membre du Conseil général, à Rodez.

— de Gissac (le baron J.), inspecteur de la *Nationale-Vie*, 3, place Saint-Etienne, à Toulouse.

— Marie ✠, préfet de l'Aveyron.

1902 Hèbles (L'abbé), curé de Saint-Cyrice, près Brousse,

— Descrozaille ✠, notaire honoraire, maire d'Aubin.

— Albespy (Daniel), docteur en médecine, à Rodez.

— Loiret, ingénieur ordinaire des Mines, à Rodez.

— Froment, maître de chapelle, professeur de musique, à Rodez.

1992 De Bancarel, à Hyars.
1903 Bugard, à Rodez.
— Marre, professeur départemental d'agriculture, à Rodez.
— Alboui, pharmacien, 8, rue Favart, à Paris.
— De Turenne, agent général de la *Mutuelle-Vie*, à Rodez.
— Austry, directeur de la *Société générale*, à Villefranche.
— Géze, professeur spécial d'agriculture, à Vîllefranche.
— Serin, rédacteur à l'*Union Catholique*, Rodez.
— Bonnafé, avocat au tribunal civil de Rodez.

* * *

MEMBRES TITULAIRES DE DROIT

MM.

Perroud ✻, recteur de l'Académie de Toulouse.

Béquignon, inspecteur dé l'académie de Toulouse en rédence à Rodez.

* * *

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1861 Vaïsse, ingénieur civil, agent-voyer cantonal.
1862 de Rivières (Le baron), à Rivières, près Gaillac (Tarn).
1863 Fau, pharmacien, 42, rue Lazare-Carnot, à Toulouse.
— Soucaille, ancien professeur de rhétorique, à Béziers.
— Terrayl, négociant, à Oran-Miramar (Algérie).
1864 Advielle, 28, passage Dauphine, à Paris.
1867 Cazalis de Fondouce, ingénieur civil, 18, rue des Etuves, à Montpellier.
1868 d'Aguilhon (Madame), à Fenayrols, près Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne).
— Pottier (l'abbé), chanoine, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
1871 Laporte, peintre, inspecteur de l'enseignement du dessin, 21, quai Bourbon, à Paris.
— Lachaize, peintre-verrier, à Clermont-Ferrand.
1875 Allaire, contrôleur des Contributions directes, à Albi.
1879 Magne, agent-voyer d'arrondissement, à Mantes (Seine-et-Oise).

1880 de Labonnefon (L'abbé), curé de Cercoux (Charente-Inférieure).

— Estienne, archiviste du Morbihan, à Vannes.

1882 Cassagnou ✻, médecin principal dans le corps de santé des Colonies, à Saïgon.

— Powell, director of the Bureau of ethnology, à Washington.

1883 Viala, négociant, à Paulhaguet (Haute-Loire).

1886 Flotard, receveur de l'Enregistrement, à Saint-Julien (Haute-Savoie).

— Gassaud, docteur en droit, juge au tribunal civil de Béziers.

— Loup (Eugène), peintre, 25, rue Vaneau, à Paris.

1889 D'Hérail de Brizis, à Albi.

1890 Fabié ✻, directeur de l'École Colbert, à Paris.

1893 Saillat (L'abbé), 6, rue de Siam, à Paris.

1894 Béchis, professeur de dessin au lycée de Tunis.

1898 Creissels, docteur en droit, substitut du procureur de la République, à Perpignan.

1900 Horluc, professeur de première au lycée de Carcassonne.

1901 De Brun, receveur de l'Enregistrement, à Belle-Isle-en-Terre (Côtes-du-Nord).

— Salesse, directeur de l'Enregistrement, à Cahors.

1903 Conil, lieutenant au 4e régiment d'infanterie coloniale, à Toulon.

Liste des membres de la Société par ordre alphabétique.

Membres honoraires et titulaires.

MM.

H. Affre, M. Affre, Agrifoul, Alazard, D. Albespy, L. Albespy, Alboui, Andrieu, Anglade, d'Ardenne, d'Armagnac, Artières, Augé, Austry.

Baduel, de Bancarel, de Barrau, de Barthélemy, Bastide, Benoît, de Benoît, Béquignon, Bessou, Boisse, Bompaire, de Bonald, Bonnafé, Bonnefé, Bonnefous, Boubal, Boulouis, Bouzat, Brévier, Brunet, Brzozowski, Bugard.

E. Cabrol, U. Cabrol, Calmet, Camboulas, Cardonnel, Carrère, Cartailhac, Cassagnes, de Castelnau, de Chaliès, Combes, Colrat, L. Constans, M. Constans, Coste, Couderc, de Courtois.

Delmas, Delpech, Deltour, Descrozaille, Domergue.

Fabre, Forestier, Francqueville, Froment.

C. Galy, F. Galy, Germain, Gèze, J. de Gissac, P. de Gissac, Goninfaure, A. Guibert, R. Guibert, Guirondet.

Hèbles, Hermet, Héron de Villefosse.

Jaudon, Julhe.

Lacombe, Landès, de Lasteyrie, Lempereur, Loiret, L. Loup, Lunet.

E. Maisonabe, N. Maisonabe, A. Marcilhacy, C. Marcilhacy, Marcorelles, Marie,Marre, Maruéjouls, de Masars, Massabuau, E. Massip, L. Massip, Mazenq, Molinié, L. de Montéty, O. de Montéty.

Naujac.

Palous, Pechdo, Perroud, de Pomairols, Pons, Pouget, Poulenc, Puech.

Railhac, Raynaldy, Revel, Rey, Ricard, Roc, Rogery, Roquejoffre.

Salesses, Serin, Serpantié, Suquet.

Talon, Teissier, Touzery, de Turenne.

C. de Valady, L. de Valady, Vassal, Vaylet, Verlaguet, Vialettes, Vigarié, Visseq.

* * *

Membres correspondants.

MM.

Advielle, Mme d'Aguilhon, Allaire.

Béchis, de Brun.

Cassagnou, Cazalis de Fondouce, Conil, Creissels.

Estienne.

Fabié, Fau, Flotard.

Gassaud.

D'Hérail de Brisis, Horluc.

De Labonnefon, Lachaize, Laporte, E. Loup.

Magne, Moyzen.

Pottier, Powell.

ıillat, Salesse, Soucaille.

errayl.

'alsse, Viala.

GARD............ Académie, à Nimes.
Société des sciences naturelles de Nimes.
Société scientifique, à Alais.
GARONNE (HAUTE-) Académie, à Toulouse.
Académie des Jeux floraux, à Toulouse.
Société archéologique, à Toulouse.
Société d'histoire, à Toulouse.
GIRONDE......... Académie, à Bordeaux.
Société archéologique, à Bordeaux.
HÉRAULT........ Académie, à Montpellier.
Société des langues romanes, à Montpellier.
Société archéologique de Montpellier.
Société archéologique de Béziers.
Société des sciences à Béziers.
ILLE-ET-VILAINE.. Société archéologique, à Rennes.
ISÈRE....,...... Académie, à Grenoble.
Société de siatistique, à Grenoble.
LANDES.......... Société de Borda, à Dax.
LOIRE........... Société d'agriculture, à St-Etienne.
La Diana, à Montbrison.
LOIRE (HAUTE-).. Société d'agriculture du Puy.
LOIRE-INFÉRIEURE Société archéologique, à Nantes.
Société des sciences, à Nantes.
LOIRET.......... Société archéologique, à Orléans.
LOT............. Société des études, à Cahors.
LOT-ET-GARONNE. Société d'agriculture, à Agen.
LOZÈRE.......... Société d'agriculture, à Mende.
MARNE........... Société d'agriculture, à Châlons.
Société des sciences de Vitry-le-Franç.
MEURTHE-ET-MOS. Société de médecine, à Nancy.
MORBIHAN....... Société polymathique, à Vannes.
NORD............ Société des sciences, à Dunkerque.
OISE............ Comité archéologique de Senlis.
PAS-DE-CALAIS... Société académique, à Boulogne.
PUY-DE-DÔME.... Académie, à Clermont-Ferrand.
Société de l'Université, à Clermont-F.
PYRÉN.-BASSES... Société des sciences de Pau.
PYRÉN.-ORIENT... Société agricole, à Perpignan.
RHÔNE.......... Académie, à Lyon.
Société littéraire de Lyon.

Saône-et-Loire.. Société Eduenne, à Autun.
Société d'histoire d'Autun.
Société d'histoire de Chalon.
Société des sciences, à Chalon.
Soeiété d'histoire de Mâcon.
Seine............ Société de médecine, à Paris.
Musée Guimet (Le conservateur du), à Paris.
Société des antiquaires, à Paris.
Société de spéléologie, à Paris.
Seine-et-Oise.... Société des sciences morales, à Versailles.
Seine-Inférieure Société d'études, au Havre.
Commission des antiquités, à Rouen.
Somme........... Société des antiquaires, à Amiens.
Académie d'Amiens.
Tarn............. Société des sciences, à Albi.
Tarn-et-Garonne Académie, à Montauban.
Société archéologique, à Montauban.
Var.............. Académie, à Toulon.
Vienne.......... Société des antiquaires, à Poitiers.
Vienne (Haute-). Société archéologique, à Limoges.
Société des sciences, à Rochechouart.
Algérie......... Société archéologique de Constantine.
Académie, à Bône.
Alsace (Basse-). Société des sciences, à Strasbourg.
Lorraine........ Académie de Metz.
Suisse........... Société de géographie, à Neufchâtel.
Suède........... Académie des antiquités, à Stockholm.
Geological Institution, à Upsal.
Etats-Unis...... Smithsonian Institution (Direction), Bureau des échanges, Bibliothèque, à Washington.
— Geological Survey, à Washington.
— Bureau of ethnology, à Washington.
— Lloyd Library, à Cincinnati.
— Canada....... Society of numismatic de Montréal.
Répque Argentine. Université nationale de Buénos-Aires.

Administrations, fonctionnaires, établissements auxquels sont adressées tout ou partie des publications de la Société.

Le ministère de l'Instruction publique (cinq exemplaires). — La direction des Beaux-Arts, Bureau de l'Enseignement.

MM. les conseillers généraux de l'Aveyron.
M. le maire de Rodez.
Archives départementales (deux exemplaires).
Bibliothèque de Rodez.
Bibliothèque de l'évêché de Rodez.
Bibliothèque de Montpellier.
Bibliothèque universitaire, à Toulouse.
La Tradition, 60, quai des Orfèvres, à Paris.
Imprimerie E. Carrère, à Rodez.
Imprimerie veuve Virenque, à Rodez.
Imprimerie-lithographie L. Loup, à Rodez.
Impri merie catholique, à Rodez.
Le Narrateur, à Villefranche.
Bulletin d'Espalion.
Messager de Millau.

Publications reçues du ministère de l'Instruction publique.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques à Paris, 1, archéologique, 2, historique et philologique, 3, des sciences économiques et sociales.

Comité des travaux historiques et scientifiques: Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements. Sectiondes sciences.

Bulletin du Comité des sociétés des Beaux-Arts des departements.

Bibliographie des travaux scientifiques publiés par les Sociétés savantes de la France.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés id.

Annuaire des Bibliothèques et des Archives.

Annuaire des Musées scientifiques et archéologiques.

Autres publications reçues de diverses administrations

Conseil général. Rapports du Préfet, de la Commission départementale et Procès-verbaux des séances.

Budget et *Compte des recettes et des dépenses départementales,* Aveyron.

Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Annuaire du Département.

Bulletin municipal de la ville de Rodez.

Budget et *Compte administratif de la commune de Rodcz.*

Catalogue de la bibliothèque de la ville de Rodez.

Résultat des conférences ecclésiastiques, Rodez.

Publications pastorales, évêché dc Rodez.

Ordo du diocèse.

Observations météorologiques faites à l'école normale de Rodez (ms).

Bulletin mensuel de l'instruction primaire, Rodez.

Société des médecins de l'Aveyron, Compte rendu, Rodez.

Société des pharmaciens de l'Aveyron, Bulletin, Compte rendu, Rodez.

Société de Saint-Vincent-de-Paul, Rodez, Assemblée.

Annuaire du petit séminaire de Saint-Pierre.

Annuaire de l'Association amicale des ancieus élèves du lycée de Rodez.

Echos et nouvelles, Revue de l'Association amicale des anciens élèves du pensionnat Saint-Joseph, Rodez.

Association des anciennes élèves du couvent de la Providence, Rodez.

Association des anciennes élèves du couvent de Notre-Dame à Rodez.

Compte rendu des aumônes recueillies dans le diocèse de Rodez pour l'œuvre de la Sainte-Enfance.

Catalogue de la bibliothèque de la ville de Montpellier.

Publications de l'Université de Toulouse.

L'Intermédiaire des bombyculteurs et entomologistes, Cercoux (Charente-Inférieure).

La Tradition, Paris.

Journal de l'Aveyron, Rodez.

Revue religieuse du diocèse de Rodez.

Le Rouergue illustré.

Le Courrier de l'Aveyron, Rodez.

L'Aveyron républicain, Rodez.

L'Union catholique, Rodez.

La Croix de l'Aveyron, Rodez.

L'Education catholique, Rodez.

Le Narrateur, Villefranche.

Bulletin d'Espalion.

Messager de Millau.

Palmarès du Lycée, du petit séminaire de Saint-Pierre, de l'école libre Saint-Gabriel, de l'institution Sainte-Marie, du pensionnat Saint-Joseph.

RODEZ, IMPRIMERIE E. CARRÈRE.

Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 15 Juin 1900

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. MAISONABE, MOURLOT, l'abbé RICARD, PONS, l'abbé TOUZERY, l'abbé ALAZARD, NAUJAC, FRAYSSE, l'abbé CASSAGNES, l'abbé VIALETTES, l'abbé VAYLET, JAUDON, COUDERC, ANDRIEU, CREISSELS, PUECH, LEMPEREUR, HORLUC, CONSTANS (Marius), vice-secrétaire.

Se sont excusés : MM. BONNEFÉ, le vicomte DE BONALD, RAYNALDY et MARCILHACY (Camille).

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 18 février qui a été publié est adopté sans observations.

M. le **Président** annonce en ces termes la mort de deux membres de la Société.

« Je suis obligé de débuter, comme presque toujours, messieurs, par un hommage funèbre.

» M. l'abbé DURAND, curé de Marcillac, a succombé, peu de jours après notre séance de février, au poids de ses quatre-vingt-quatorze ans. Le doyen d'âge de notre société comme il l'était du clergé aveyronnais,

et même l'un des doyens du département, bien qu'il ne le fût pas de la ville de Marcillac, qui s'honore de compter parmi ses citoyens un centenaire très authentique et très bien portant ; profondément respectable par son caractère et ses vertus sacerdotales, M. le curé de Marcillac avait un esprit des plus piquants et une mémoire pleine des choses classiques, dont l'enseignement avait occupé plusieurs années de sa jeunesse. On le tenait pour un des meilleurs latinistes de ce pays. Il appartenait à la Société depuis 1867. Un de nos anciens collègues, son homonyme, lui a consacré, dans une revue locale, des articles biographiques pleins d'intérêt.

» M. Ferrié, notre collègue depuis 1888, s'était depuis assez longues années fixé à Rodez comme photographe. Travailleur modeste, consciencieux, s'efforçant de donner un caractère artistique aux produits de son atelier, il y avait souvent réussi. Nous l'avions toujours trouvé empressé à mettre sa main et son talent au service de notre musée. »

Il est procédé au scrutin pour l'admission de deux membres titulaires, à la demande desquels le Comité a donné un avis favorable : MM. **Landès**, architecte, et Edouard **Maisonabe**, avocat, qui sont proclamés admis. M. E. Maisonabe avait envoyé à l'appui de sa demande un ouvrage qu'il vient de publier : *La Doctrine socialiste*, et dont M. **Jaudon** a bien voulu se charger de présenter un compte rendu.

M. le **Président** propose l'admission comme membre titulaire de Mgr **Francqueville**, évêque de Rodez, qui est admis sans scrutin et par acclamation, suivant l'usage.

Il annonce à l'occasion de cette admission que la Société a reçu quinze volumes des Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Amiens, dont Mgr **Francqueville** a été successivement directeur, chancelier, archiviste et secrétaire perpétuel, qui contiennent plusieurs travaux de notre nouveau collègue.

Il propose ensuite de conférer le titre de membre honoraire à Mgr **Germain**, archevêque de Toulouse, et l'assemblée ratifie cette proposition.

M. le **Président** fait connaître le résultat de l'élection à laquelle la section des sciences a procédé

le 8 avril dernier pour remplacer M. Albespy, son président, décédé.

M. **Bonnefé**, secrétaire, a été élu président, et M. **Brunet** l'a remplacé comme secrétaire.

Il est procédé à l'élection d'un conservateur du Musée, en remplacement de M. l'abbé Jalbert, décédé, conformément à l'avis donné dans la lettre de convocation.

Un premier tour de scrutin donne sur 14 votants, à M. l'abbé Vaylet 7 voix, à M. Naujac 5, à M. Mahoux 1, à M. l'abbé Alazard 1.

La majorité absolue de 8 voix n'étant pas atteinte, il est procédé à un deuxième tour qui donne le résultat suivant, sur 17 votants.

MM.	l'abbé Vaylet...	12 voix.
	Naujac..........	2 —
	Mahoux.........	2 —
	Pons............	1 —

M. l'abbé **Vaylet** est proclamé conservateur du Musée. Présent à la séance, il adresse ses remerciements à la Société.

M. le **Président** rappelle que la Société était représentée au Congrès des Sociétés savantes de 1900 par trois de ses membres, MM. l'abbé Cassagnes, Creissels et Galy.

M. l'abbé **Cassagnes** a présenté le 9 juin un mémoire sur *les souterrains refuges*, appelés dans le pays « caves des Anglais ».

Le *Journal Officiel* publie de ce travail le résumé suivant.

« Il (M. l'abbé Cassagnes) donne la description détaillée du souterrain de Florentin, canton de Saint-Amans, galerie creusée dans le tuf granitique. L'appellation populaire ne doit pas être prise en considération pour déterminer l'origine de ces souterrains; car dans le Rouergue on attribue aux Anglais tout ce qui est extraordinaire.

» Cependant il est possible que ces souterrains aient été creusés pour servir de refuges aux paysans contre les routiers des xive et xve siècles. La question d'origine est difficile à déterminer en l'absence de toute trouvaille d'objets. Il est notable cependant que

la plupart de ces galeries aboutissent à des églises souvent fortifiées et à des châteaux.

» M. Chauvet présente quelques observations sur les dénominations « caves des Anglais, » « camp des Anglais » qui se retrouvent dans la Charente et là n'ont aucune signification. »

Sur la demande de M. le **Président**, M. l'abbé **Cassagnes** dépose son mémoire sur le bureau et raconte ensuite les impressions qu'il a rapportées du Congrès. Il dit notamment qu'il a remarqué surtout un travail de M. de Rochemonteix sur les caractères qui distinguent les églises romanes des arrondissements de Saint-Flour et de Murat des églises romanes de l'arrondissement de Mauriac. Dans une étude détaillée des caractères architectoniques, du plan, de l'ornementation des églises, il établit que, tandis que celles de l'arrondissement de Mauriac ont subi l'influence directe de l'école auvergnate, légèrement modifiée par le mode de batir limousin, celles des arrondissements de Saint-Flour et de Murat ne relèvent que très peu de cette école et ont subi l'influence des monuments du Velay et du midi de la France.

A une observation de M. l'abbé Cassagnes, disant qu'on trouve le caractère auvergnat dans l'église de Conques, en Rouergue, mais sur les confins de l'Auvergne, M. de Rochemonteix a répondu qu'en effet ce caractère est très prononcé dans cette remarquable basilique, et que dernièrement il est allé s'inspirer à Conques pour son travail.

En terminant, M. l'abbé Cassagnes dit que son rapport fait mention de 43 galeries dans le Rouergue, dont 29 dans l'arrondissement d'Espalion, et il émet l'opinion que ces souterrains ont été creusés à l'époque des invasions des Anglais, des Albigeois, des Sarrasins ou des Normands, et qu'ils ne remontent pas aux époques néolithiques et même gallo-romaines, comme quelques savants le supposent pour des galeries semblables trouvées dans d'autres contrées.

M. **Creissels** a présenté au Congrès un rapport sur les *Résultats obtenus à Toulouse pour la conservation des vieilles archives notariales.*

Après avoir rappelé la lecture que fit M. Creissels au Congrès de Toulouse et le vote du Conseil général de la Haute-Garonne qui sanctionna son vœu, le *Journal Officiel* s'exprime ainsi.

« Il (M. Creissels) rappelle d'abord les améliorations

matérielles apportées au local qui abrite le dépôt ; puis il indique la classification adoptée et recherche enfin s'il a été visité et utilisé.

» De mai à décembre 1899 il y a été fait 87 recherches, dont 69 ayant un intérêt historique et 18 faites dans un intérêt privé. Pendant les seuls mois de janvier et février 1900, 69 recherches ont eu lieu dans les anciennes archives notariales : 43 historiques et 26 dans un intérêt privé.

» Ces recherches ont été fécondes. Elles avaient précédemment révélé bien des faits nouveaux : elles ont permis d'en rectifier d'autres, tels que la date de la mort d'Hector de Bourbon, archevêque de Toulouse, ainsi que de Gatian du Faur, président au Parlement de Toulouse, et de son fils Pierre du Faur, évêque élu de Lectoure.

» Les particuliers y ont aussi fait de très intéressantes découvertes et M. le comte de Pibrac notamment y a puisé d'utiles renseignements pour la reconstitution de son château.

» M. Creissels souhaite que l'exemple donné à Toulouse pour résoudre pratiquement la question des anciennes archives notariales soit imité, et il rend hommage à ceux qui ont contribué à obtenir cet heureux résultat. »

M. **Creissels** demande la parole pour remercier la Société au nom de ses trois délégués. Il annonce qu'il déposera sur le bureau son travail et raconte ensuite qu'à la soirée qui fut offerte par le Ministre aux membres du Congrès il a eu la joie d'entendre chaleureusement applaudir des poésies de notre éminent collègue, M. François Fabié, dites par le grand tragédien M. Silvain. Il tient à porter à la Société l'écho de ces applaudissements comme une marque de l'estime du monde littéraire pour le poète qui honore l'Aveyron. Il parle ensuite de l'admiration que provoquent chez tous les visiteurs du Petit-Palais des Beaux-Arts le trésor et la riche statue de Sainte Foy de Conques qui y occupe une place d'honneur, et les divers objets que la Société y a exposés.

M. **Advielle**, notre collègue, à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts, s'est occupé d'un portrait attribué à Mignard sur le livret du musée du Prado et dans lequel on se plaît à voir Mlle de Fontanges.

Le *Journal Officiel* dit : « Supposition plausible.

Nicolas Bailly, en 1710, enregistre une peinture dans laquelle Mlle de Fontanges est représentée tenant des roses et une anémone. L'œuvre est de Mignard. D'autre part le biographe du peintre mentionne Mlle de Fontanges au nombre des modèles qui ont posé devant Mignard. A la vérité la jeune duchesse dans le tableau de Madrid tient un éventail et non des fleurs. Mignard l'aurait donc peinte deux fois ? Pourquoi non ? Comment cette toile a-t-elle passé en Espagne ? Le livret de Madrid nous apprend qu'elle a fait partie de la collection de Philippe V. »

M. le **Président** annonce que l'Académie française a décerné dans sa séance d'hier à notre collègue, M. l'abbé **Ricard**, pour son ouvrage sur *Joseph-Auguste Séguret, le jeune martyr du Laos*, une partie (500 fr.) du prix Juteau-Duvigneau, destiné aux auteurs des ouvrages de morale religieuse. Il adresse à M. l'abbé Ricard les félicitations de la Société pour cette flatteuse distinction.

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes.

MM. **Horluc**, l'abbé **Ricard** et **Rey** envoient des remerciements à la Société pour leur récente admission.

M. l'abbé **Ricard** offre trois sceaux, de Mgr Delauro, évêque de Vabres, de Mgr Delalle, évêque de Rodez, et du cardinal Bourret.

M. **Rey** envoie un chapiteau du moyen âge, trouvé dans la démolition d'une maison de Millau, rue Droite, et provenant vraisemblablement d'un des monastères qui furent détruits sous les Anglais ou pendant les guerres de religion.

M. le **Ministre** de l'**Instruction publique** et des Beaux-Arts accuse réception des documents et objets envoyés par la Société pour figurer à l'Exposition universelle, énumérés dans le procès-verbal de la dernière séance.

M. le **Ministre** du **Commerce** communique le programme du 3e Congrès ornithologique international qui se tiendra à Paris du 26 au 30 juin 1900.

La **Société française** d'**archéologie** envoie le programme de son congrès annuel qui se tiendra cette année à Chartres et nous invite à prendre part à ses travaux.

M. **Affre** (Henri), remercie la Société de l'accueil fait à son Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue, dont elle a voté l'impression. A propos du cardinal Carrier, dont il a été fait mention à l'avant dernière séance, il fait remarquer qu'on l'a toujours appelé Carrière.

M. **Constans** répond qu'un document en langue vulgaire des archives départementales, cité par M. Valois, le nomme bien Carrier, qui est la véritable forme de son nom. (Arch. de l'Avey. C 1349, f° 113 r°).

M. H. **Affre** envoie une liasse de notes relatives à l'histoire de la Ligue en Rouergue et le cliché du sceau de la ville de Rodez dont il s'est servi pour orner le frontispice de ses *Lettres sur Rodez*.

M. **Advielle** adresse une note sur Salmier, seigneur de Vezin (XVI[e] siècle), lequel pourrait avoir quelque rapport avec la famille aveyronnaise de Vezins.

M. le vicomte de **Bonald** fait connaître l'état du travail dont il s'est chargé pour compléter ou rectifier les documents généalogiques de H. de Barrau et qui sera bientôt terminé. Il a adopté l'ordre alphabétique qui lui semble le plus simple pour ce volume complémentaire. L'assemblée paraît approuver ce plan, mais réserve son opinion jusqu'au moment où le manuscrit lui sera présenté. M. l'abbé **Vialettes** signale l'existence chez M. d'ARDENNE de nombreuses généalogies qu'il pourrait être utile à M. le vicomte de Bonald de compulser.

M. **Forestier** vient de publier un volume intitulé : *Curiosités patoises recueillies dans un coin du Rouergue* et dont quelques chapitres se rapportent à l'enquête entreprise par la Société.

M. le **Président** annonce l'envoi de plusieurs réponses à l'enquête sur le Folk-lore et donne la parole à M. M. **Constans** pour la lecture du rapport suivant.

Rapport sommaire sur les réponses à l'enquête.

« Depuis sa dernière séance, la Société a reçu de nouvelles réponses à l'enquête sur le Folk-lore rouergat qui témoignent de l'intérêt que notre entreprise offre à beaucoup d'esprits cultivés et de l'empressement que les amis des traditions locales mettent à

nous éclairer de leurs lumières. Je dois vous les faire connaître sommairement aujourd'hui, en attendant le jour prochain où nous pourrons les juger plus complètement et proclamer plus hautement le mérite de ces collaborateurs dévoués en leur témoignant notre reconnaissance.

» M. Hippolyte Bonnefous, d'Arvieu, notre collègue, nous livre l'expérience et le savoir de ses quatre-vingts ans dans un cahier de quarante-trois pages, grand format, qui contient ses observations personnelles sur les choses, les lieux et les personnes de sa commune. Il répond à la plupart des questions, habitation, ameublement, éclairage, agriculture, salaires, vêtements, étapes de la vie humaine, occupations, fêtes, veillées et croyances. Il y ajoute un supplément, qui pourra être utilisé ailleurs, sur l'histoire de la paroisse et une généalogie qui complètera sur un point les documents de M. de Barrau. La nouveauté heureuse de ce travail consiste en des dessins bien faits dont la reproduction pourrait servir à illustrer notre volume.

» M. Pons d'Hauterive, que son grand âge n'empêche pas d'être toujours notre dévoué et actif collègue, ajoute aujourd'hui à son premier envoi un deuxième cahier de chansons patoises et un troisième consacré, comme celui de M. Bonnefous, à traiter les questions énumérées plus haut, en les accompagnant de jolis dessins très expressifs.

» Le deuxième fascicule contient une ballade, onze chansons, une fable en chanson, une histoire, un conte et des couplets pour chansons auvergnates à danser. Il serait à souhaiter que les airs de ces chansons pussent être notés et que quelques-unes d'entre elles eussent un caractère plus général ou plus populaire ou fussent moins altérées.

» A ces fascicules il joint un conte patois, intitulé : *Moussu Sarropiastros et Jonet Birobragos* ou *Mestre et Beylet*, et il annonce l'envoi ultérieur d'une longue légende en français qui se rapporte à trois anciennes familles de la plus haute noblesse du Rouergue (1).

» M. Bousquet, instituteur à St-Sever, a recueilli dans un cahier de soixante-dix pages, pour les cantons de St-Sernin et Belmont et en particulier pour les communes de Montfranc et de St-Sever, à peu près

(1) P. S. Cette légende « lou Pouon trinquat et lo Copélo del douol » nous est parvenue quelques jours après la séance.

les mêmes documents que M. Bonnefous sur l'habitation et ses dépendances, le mobilier, etc., les travaux et les usages agricoles, vêtements, jeux, mariage, veillées, croyances, superstitions. A ces renseignements il joint quelques dessins. Cette première partie du travail se complète par des danses notées, des pastourelles, une abondante provision de proverbes, dictons et devinettes.

» Ces trois envois importants, qui ne sont pas les derniers (car un certain nombre d'autres nous ont été promis), seront joints aux précédents pour prendre part au prochain concours. Ce que nous avons reçu déjà et ce que nous attendons encore nous laisse présager que les prix seront chaudement disputés et que les récompenses seraient inférieures à la valeur réelle des travaux si elles n'étaient accompagnées de notre vive reconnaissance et rehaussées dans l'esprit des concurrents par la satisfaction d'avoir apporté une collaboration éclairée à une œuvre éminemment utile.

» Je rappelle en terminant que la Société a précédemment décidé de proroger la date de son concours et qu'elle recevra toutes les réponses à l'enquête jusqu'au 1er janvier prochain. Elle désirerait recevoir en plus grand nombre les chansons populaires les plus répandues telles que chansons des conscrits, des moissonneurs, de la Saint-Jean, du Carnaval, etc. »

Madame **Malaval** envoie pour le Folk-lore deux charmantes légendes de Roquefort qui accompagnent une lettre décrivant un écusson britannique d'une maison de Pousthomy.

M. **Mahoux** offre au musée de la Société une collection de ses médaillons en céramique et en plâtre figurant des personnages de divers états dont plusieurs ont été nos collègues. Des remerciements sont adressés à M. Mahoux dont l'envoi prendra place dans les galeries du Musée.

M. **Couderc** a bien voulu accepter de servir de correspondant à la Société pour l'exposition rétrospective de l'Art français.

M. le **Président** présente le magnifique ouvrage de MM. les abbés Bouillet et Servières sur *Sainte Foy*, édité et offert à la Société par M. **Carrère**. C'est

un monument bibliographique, historique et artistique de haute valeur qui fait honneur aux auteurs et à l'éditeur.

M. l'abbé **Vaylet** est chargé d'écrire un compte rendu de cet ouvrage.

M. le **Président** signale un volume sur *l'Hérault dans les temps préhistoriques* offert par l'auteur M. **Cazalis de Fondouce**.

M. l'abbé **Hermet** sera prié de faire un rapport sur ce livre.

M. **Hermet** a envoyé un opuscule sur les *Statues-Menhirs de l'Aveyron et du Tarn*, dont il est l'auteur et publié par l'Imprimerie nationale.

M. le **Président** signale encore deux numéros du *Courrier de l'Aveyron* (7 et 8 juin 1900), contenant un article de M. M. **Constans**, *Un peu de Moliérisme*, relatif aux originaux du Tartufe de Molière et à Charpy de Sainte-Croix, prieur de N.-D. de Lespinasse de Millau.

Puis il fait remarquer un moulage du masque de gladiateur romain que, avec son autorisation, M. **Cabrol** (Elie) a fait exécuter par M. Oliveri, et des photographies du même masque. Un exemplaire en est offert à la Société par M. E. Cabrol.

M. le **Trésorier** présente le projet de budget pour l'année 1900 et les comptes de l'année 1899.

Le projet est approuvé et l'examen des comptes renvoyé à M. **Brunet**.

La parole est ensuite donnée aux membres qui ont des communications à faire.

M. **Naujac** lit un sonnet « les deux sœurs » qu'il a composé à l'occasion de la récente inauguration des eaux du Levézou à Rodez.

A propos de l'adduction des eaux, M. le **Président** donne lecture d'une note de M. **Gally**, ancien employé de la mairie de Rodez, sur la généalogie de son cousin François Gally qui a laissé à notre ville un legs important pour l'amenée des eaux de Vors. D'après cette note, Galli (il ne substitua l'*y* à l'*i* qu'en 1814), le père du bienfaiteur, né à Bassano, près de Milan, était venu avec son frère avant la Révolution s'établir à Rodez comme plâtrier, peintre, mouleur. Il s'y maria en 1794 avec Thérèse Panassié. Sa pro-

fession et son mariage lui donnèrent une petite fortune. Il mourut en 1838. Son fils François Gally, né à Rodez en 1796, fut banquier, puis agronome. Il acquit une fortune considérable qu'il légua à la ville de Rodez à sa mort, en 1855.

Cette note est accompagnée de la notice de M. de Labonnefon sur Gally, publiée en 1855.

M. le **Président** constate à l'occasion de cette lecture que l'émigration qui amène encore souvent de la haute Italie des ouvriers du bâtiment, particulièrement des peintres et plâtriers, vers Rodez, où l'on en compte actuellement plusieurs, remonte au moins à la fin du XVIII[e] siècle.

M. **Couderc** offre une brochure contenant des *Documents inédits sur Guillaume Fichet*, l'introducteur de la typographie à Paris et en France, *et sa famille*, et une note sur le *Bréviaire des Bretons de P. Lebaud*, dont il est l'auteur.

Il dépose en outre sur le bureau des photographies de l'église de N.-D. de Ceignac et de N.-D. du Passet, d'après des dessins du XVII[e] siècle, accompagnant des notices descriptives. Le manuscrit d'Avignon (n° 1448) d'où elles sont tirées est intitulé : *Description des églises et chapelles consacrées à N.-D.* par le dominicain Vincent Laudun (composé vers 1650). Voici ces notices.

NOTRE-DAME DU PASSET

On l'appelle autrement Notre-Dame de la Paix. C'est un prieuré dans la ville de Rhodès, au milieu de la ville, qui la divise, où l'hôpital est annexé, entretient 12 prestres présentement ; le prieur a rang parmi les chanoines de la grande église (f° 54).

NOTRE-DAME DU PASSET, RHODÈS

A Rhodès, ville épiscopale, où 4 des chanoines sont mitrés, c'est-à-dire qu'ils portent mitres en teste quand il y a office aux grandes solennités il y a une image de Notre-Dame appelée du Passet, laquelle on a voulu souvent transporter ailleurs, mais elle est toujours retournée en son premier lieu. Cette ville est en Rouergue ; il y a un solier de Notre-Dame.

L'église cathédrale de Rodès est dédiée à Notre-Dame (f° 93).

NOTRE-DAME DE CYGNAC

Notre-Dame de Cygnac c'est l'église parrochiale du village à 2 lieues de Rhodès. Il y a une image de la Ste-

Vierge qui faict de tres grands miracles, au bruit desquels un comte palatin y étant allé par dévotion et pour y demander à Dieu par les intercessions de sa sainte mère de recouvrer la veue dont il estoit privé, Dieu la luy accorda, car comme il attendoit son train et ses gens à la porte de ladite église il les vit tous clairement comme si jamais il n'eut esté aveugle.

Le chappitre de Notre-Dame de Rhodès y va tous les ans en corps et en procession le jour...

Ceste eglise est belle avec huict chapelles, chascune ayant son autel de charpenterie, le clocher beau et garni d'une fort bonne sonnerie, etc. (f° 54).

M. **Horluc**, rappelant le Mystère de Notre-Dame qui a été publié au tome IV des Mémoires, par B. Lunet, complète, d'après le manuscrit que possède la Bibliothèque de la Ville, plusieurs passages que n'avait pas transcrits le premier éditeur, rectifie des leçons fautives, interprète plusieurs morceaux obscurs et fait d'ingénieuses remarques sur le rythme curieux d'une tirade qui charme l'oreille.

Les corrections et additions de M. Horluc sont renvoyées au comité pour les Mémoires.

M. M. **Constans** donne lecture d'un mémoire complémentaire sur les familles des Assézat et des Delpech, espalionnais du XVIe siècle, qui allèrent s'établir à Toulouse pour y exercer le commerce du pastel et y acquirent une grande fortune. L'un des Assézat parvint aux honneurs du capitoulat, fut élu prieur de la bourse des marchands devint seigneur de Dussède et trésorier d'Eléonore d'Autriche, reine douairière de France. L'auteur fait la généalogie des Assézat et des Delpech, établit les liens de parenté qui unissent ces deux familles, analyse leurs testaments qui contiennent des legs à l'hôpital et à l'église d'Espalion et des dotations à des jeunes filles pauvres d'Espalion, et il conclut par les considérations suivantes.

« Ces renseignements sont assez intéressants pour nous faire soupçonner, s'il en était besoin, l'importance des archives notariales au point de vue de l'histoire privée et de l'histoire générale, de l'esprit d'un temps et d'un pays. Avec quelques détails sur l'existence des assurances maritimes et le commerce du pastel au XVIe siècle, les documents que je vous ai soumis nous permettent d'en tirer des conclusions qui intéressent l'Aveyron et Toulouse.

» Ainsi le mouvement d'émigration qui entraîne aujourd'hui les riverains du Lot et les habitants de nos montagnes, à tenter la fortune dans les rangs des villes et par où se révèle leur esprit entreprenant et industrieux, leur activité hardie qui n'exclut pas la prudence, ne date pas seulement de notre siècle : en remontant à quatre cents ans en arrière, on retrouve chez les montagnards du Rouergue le même caractère résolu, ouvert aux vastes entreprises, demandant la fortune aux grandes affaires, sachant l'acquérir par le génie de l'initiative et la conserver par la sagesse de l'économie. On constate que le mouvement d'émigration actuel n'est que la continuation d'un mouvement qui emportait déjà au XVIe siècle des familles entières vers la grande ville ; mais ce n'était point Paris comme aujourd'hui, c'était Toulouse qui exerçait alors sur nos compatriotes le plus puissant attrait.

» C'est que Toulouse était une ville plus rapprochée de nous à l'époque des communications difficiles ; c'est surtout qu'elle était prospère et éminemment commerçante au XVIe siècle. Sa situation au milieu d'une région fertile, à l'ouverture des vallées des Pyrénées, entre les Deux Mers, sur le bord d'un grand fleuve qui reliait vallées et plaines à l'Océan et facilitait l'écoulement de leurs produits, lui donnait ce privilège. Aussi y vit-on accourir des négociants de toutes les nations et de toutes les parties de la France qui venaient exploiter les produits du sol, principalement le blé et le pastel et qui, par suite des communications directes entre Toulouse et Bordeaux, y trouvaient des débouchés très commodes pour expédier leurs marchandises à l'étranger, en Angleterre, dans les Flandres, en Espagne, etc. Leurs vaisseaux, en créant leur fortune, portaient au loin le pavillon français et faisaient rayonner partout le nom de la France.

» Voilà comment les documents des archives notariales, qui paraissent d'un intérêt médiocre et très particulier au premier abord, prennent en nous révélant, par les faits et les hommes qui passent, l'esprit qui reste, un intérêt élevé et général et nous permettent aujourd'hui de marquer plus fortement quelques traits anciens et persistants, on pourrait dire inaltérables, du caractère aveyronnais. »

Ce travail est renvoyé au Comité pour les Mémoires.

Puis M. le **Président** résume une lettre de M. **Julhe** relative aux dessins d'anciens châteaux, peu

exacts et trop fantaisistes, que contient le manuscrit de M. Denisy sur l'histoire du Rouergue, et enfin il donne lecture d'une importante communication du même M. **Julhe** sur des découvertes archéologiques récemment faites près de Mur-de-Barrez. Ce travail est renvoyé au Comité pour les Mémoires; mais, comme il peut offrir de l'intérêt aux archéologues, il convient de le faire connaitre sommairement et voici comment il peut se résumer.

D'abord à Passevanneau, les fouilles opérées dans le champ de M. Carrier, mirent à découvert les vestiges d'une riche habitation gallo-romaine : on y trouva une première fois des monnaies, des bijoux en or, des fragments de statues taillées dans des blocs de basalte; puis, l'automne dernier, la charrue souleva dans le même champ une grande quantité de briques à rebords et fragments de poteries. C'est une preuve que l'occupation du Rouergue par les Romains s'étendit au Barrez. Elle est corroborée d'ailleurs par la persistance de certains noms romains de personnes et de lieux dans la région (Publius, Montmayoux, Manhaval (*magna vallis*) et par la découverte antérieure de pièces d'or à l'effigie d'Honorius et d'Arcadius dans la propriété de M. Pailhès à Cuernègre.

A Passevanneau, on avait déjà trouvé deux vases de terre renfermant des ossements humains et fouillé de nombreux tumuli gaulois remplis de petits ossements.

Ensuite vient une découverte plus curieuse faite dans le courant de l'été de 1899, près de Mur-de-Barrez, et qui se rapporte aux âges préhistoriques.

Disséminées dans des marnes de couleurs variées, étaient enfouies des pierres laviques et calcaires : à trois mètres de profondeur on rencontra un chêne presque entièrement pétrifié dont le centre contenait un terreau très fin et non loin de là des ossements qui malheureusement n'ont pas été conservés. Ensuite on a trouvé une excavation conique en forme de ruche : au milieu et au bas de cette excavation subsistent des vestiges d'un foyer avec traces de cendres et de charbons : en haut, pour le passage de la fumée, une ouverture, revêtue d'une suie épaisse. Ce foyer souterrain doit être l'œuvre des hommes de l'âge préhistorique.

Il est vrai qu'on n'y a pas trouvé d'armes de silex ni de cornes travaillées comme au Puy de la Justice; mais on ne croit pas impossible de trouver un jour la caverne où se logeait cette famille de troglodytes.

Avec ces documents, M. Julhe a envoyé :

1° Un morceau du chêne pétrifié de Mur-de-Barrez ;

2° Un échantillon de la suie recueillie dans la cheminée susmentionnée ;

3° Un morceau du conglomérat traversé par ladite cheminée et dans lequel on voit les fissures en partie comblées par la suie ;

4° Des débris des poteries trouvées.

A la fin de la séance, M. M. **Constans** signale dans les *Annales du Midi* (numéro d'avril 1900) l'analyse sommaire du dernier fascicule du tome XV de nos Mémoires accompagnée d'appréciations flatteuses sur l'importance de quelques-uns des travaux et documents qui y sont insérés et de félicitations à la Société qui les a provoqués ou accueillis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures.

* * *

ACQUISITIONS

Echange

Des SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES, la suite de leurs publications (1).

(1) Les volumes XXXI à XLV des Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens renferment les travaux suivants de M. l'abbé Francqueville aujourd'hui évêque de Rodez.

Discours de réception prononcé le 18 juillet 1884 sur le *pessimisme*. C'est le résumé partiel d'un ouvrage publié par l'auteur sous ce titre : *la souffrance et l'Eglise catholique, ou enseignement de Jésus-Christ sur nos douleurs, sa direction, ses victoires*. Dans sa réponse, M. Moullart, directeur de l'Académie, parle de ce livre et d'un autre : *la Famille et l'Eglise catholique, ou influence de Jésus-Christ, de l'Eglise et de la Grâce sur la société humaine*.

Etude sur Léopardi, lue dans les séances des 27 mars et 10 avril 1885.

Discours prononcé le 30 avril 1886 sur la tombe de l'abbé Jules Corblet.

Discours prononcés en qualité de directeur les 11 mars et 13 mai 1887 pour la réception de MM. Badoureau et Lorgnier : le premier est une étude encyclopédique sur les sciences, le second une étude sur le barreau et son histoire.

Discours sur *l'art et le goût*, prononcé le 18 décembre 1887.

Discours prononcé en qualité de chancelier, à la réception de M. Léon Macque, le 25 octobre 1889, sur l'amiral Courbet.

Etude sur les poésies de M. Le Vavasseur, poète normand, lue le 28 février 1890.

Le Respect de l'homme et l'école naturaliste, lecture faite le 9 mars 1890 (elle concerne surtout l'œuvre littéraire du romancier Zola).

De M. Artières, un exemplaire cart. perc. de ses *Annales de Millau*, en échange des feuilles par lui précédemment données.

Dons divers

Pour la Bibliothèque et les Archives

De M. Carrère : *Sainte Foy, vierge et martyre*, par A. Bouillet et L. Servières, dont il est l'éditeur, 1900. Vol. in-4° illustré. — *Des dons et legs faits aux fabriques*, par J. Roquejoffre, dont il est l'éditeur, 1900, Vol. in-12.

De M. Cazalis de Fondouce : *L'Hérault dans les temps préhistoriques*, dont il est l'auteur. Montpellier, 1900. Vol. gr. in-8°.

De M. Edouard Maisonabe : *La Doctrine socialiste*, dont il est l'auteur. Paris, 1900. Vol. in-12.

De M. l'abbé Hermet : *Statues-Menhirs de l'Aveyron et du Tarn*, dont il est l'auteur. Extrait du *Bulletin archéologique*. Paris, 1899. Br. in-8°, avec un feuillet supplémentaire.

De M. Couderc : *Documents inédits sur Guillaume Fichet et sa famille*, dont il est l'auteur. Extrait. Paris, 1900. Br. in-8°. — *Le Bréviaire des Bretons de P. Lebaud*. Extrait, 1900. Tract in-8°. — Ameublements historiques. *Notice sur les meubles sculptés du château de G... as*, par Grouët, où il est question de la Châsse de l'abbaye d'Aubrac. Paris, 1845. Br. in-8°. Tiré à 100 exemplaires. — Une photographie d'un dessin du XVII[e] siècle de *N.-Dame du Passet, Rodez*; une autre *id.* de *N.-Dame de Cygnac*.

De M. M. Constans, deux numéros du *Courrier de l'Aveyron*, 7 et 8 juin 1900, contenant un article

---

Compte rendu des travaux de l'année 1890, fait, en qualité d'archiviste remplaçant le secrétaire perpétuel, le 18 janvier 1891.

Compte rendu des travaux de l'année 1892, fait, en qualité de secrétaire perpétuel, le 23 décembre 1892.

Compte rendu des travaux de l'année 1893, fait, en qualité de secrétaire perpétuel, le 17 décembre 1893.

Compte rendu des travaux de l'année 1894, fait, en qualité de secrétaire perpétuel, le 23 décembre 1894.

Notice sur l'abbé Augustin Crampon, mort le 14 août 1894.

Compte rendu des travaux de l'année 1895, fait, en qualité de secrétaire perpétuel, le 29 décembre 1895.

Compte rendu des travaux de l'année 1896, fait, en qualité de secrétaire perpétuel, le 27 décembre 1896.

Compte rendu des travaux de l'année 1897, fait, en qualité de secrétaire perpétuel, le 26 décembre 1897.

Compte rendu des travaux de l'année 1898, fait, en qualité de secrétaire perpétuel, le 29 décembre 1898.

dont il est l'auteur : *Un peu de Molièrisme. Les originaux du Tartufe de Molière.*

De M. l'abbé ALAZARD : *Cantate aveyronnaise*, paroles du comte B. d'ARMAGNAC (1900). Tract in-8°.

Des éditeurs de M. E. A. MARTEL : *La Spéléologie ou Science des cavernes*, dont il est l'auteur. Plaq. in-8°.

De M. TOULOUSE, instituteur à Bertholène : *De l'emploi des engrais chimiques*, dont il est l'auteur. Loup, 1899. Br. in-8°.

De M. C. MARCILHACY : *Association française pour l'avancement des sciences*, 28e session, Boulogne-sur-Mer, 1899, 1re partie (Suite de la collection précédemment donnée). — Exposition universelle. 1900. *Société d'encouragement pour le commerce français d'exportation*. Paris. Vol. gr. in-8°. — *La Géographie. Bulletin de la Société*. 1900. Nos 1-5. Gr. in-8°.

De mesdemoiselles ROZIER : *Le bienheureux J.-B. de La Salle, fondateur de l'institut des frères des Ecoles chrétiennes*, par Armand Ravelet. *Introduction*, par Mgr d'Hulst. Tours, 1898. Vol. in-4° illustré, dem.-rel. nerv. tr. d. — Une série d'anciennes gravures, pour stéréoscope. — Deux anciennes gravures dites anglaises : *Tragedy, Comédie.*

De M. GALLY, ancien caissier de la caisse d'épargne de Rodez : *Un mot sur M. Gally* (bienfaiteur de la ville de Rodez). Tract in-8°.

De M. GALY : *Proprium sanctorum diœcesis ruthenensis* de Luzignen. A. Devic, 1745. — Exposition universelle à Melbourne en 1880. France. *Notice sur les dessins*, etc. *relatifs aux services des Ponts et Chaussées*, etc. Paris, 1880. Vol. in-8°.

De madame TUZET : *Catéchisme de Rodez* de Colbert, avec mandement de Grimaldi. M. Devic, 1786.

De M. l'abbé BOUZAT : *Décret de la Convention nationale, du 4e jour de frimaire, an second de la République française sur l'Ere, le commencement et l'organisation de l'Année*, etc., suivi d'*Annuaire ou Calendrier pour la seconde année de la République*. In-4°.

De M. SABATHIER, notaire à Millau, une collection de lettres de part de familles aveyronnaises.

De M. JULHE, deux pièces manuscrites originales (XVIIe siècle), l'une qui est un sonnet : *Plaintes d'un pasteur au P. La Chaize*, l'autre, une *harangue*, en jeux de mots, *à un lieutenant général de France en Piémont*.

De M. E. CABROL, une photographie, grandeur

naturelle, du masque de gladiateur romain du Musée.

De madame MEURISSE, un autre exemplaire de la même photographie.

POUR LE MUSÉE

De M. MAHOUX, 92 médaillons, dont il est question au procès-verbal, parmi lesquels ceux de la comtesse de Fontanges; le général de Barbeyrac Saint-Maurice; l'abbé Abbal, vicaire général, représentant du Peuple ; Gascheau, professeur à la faculté des sciences de Toulouse ; Puech, professeur au Lycée ; le baron de Sambucy ; Viallet, docteur en médecine ; Valadier père, conseiller général ; François Mazenq, conseiller général ; l'abbé Taphanel, curé de Rivière ; Peyras, professeur au Lycée ; Briguiboul, vice-président du tribunal civil de Rodez ; le général Séjourné ; l'abbé Vidal, vicaire à la Cathédrale ; Malleviale, député ; Palangié, maire de Saint-Geniez ; Mgr Germain, évêque de Rodez ; Mgr Latieule, évêque de Vannes ; M. Moussard, préfet de l'Aveyron, etc.

De M. REY, le chapiteau, orné de sept figures ou têtes, dont il est question au procès-verbal.

De M. E. CABROL, un moulage du masque de gladiateur romain.

De M. OLIVERI, un autre moulage et le moule du même masque.

De mesdemoiselles ROZIER, un brûle-parfums en bronze, provenant de l'Annam. — Un ancien stéréoscope.

De M. l'abbé RICARD, trois sceaux dont il est question au procès-verbal.

De M. H. AFFRE le cliché dont il est question au procès-verbal.

De M. U. CABROL, un carreau (brique) vernissé du château de Mazères (Gers), ancienne résidence d'été des archevêques d'Auch.

De M. JULHE, les objets dont il est question au procès-verbal.

La Société accepte avec reconnaissance ces divers dons et communications et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Vice-Secrétaire de la Société,

M. CONSTANS.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 18 Novembre 1900

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE (Noël), PRÉSIDENT

Présents : MM. MAISONABE (Noël), l'abbé ALAZARD, VAÏSSE, l'abbé VAYLET, CABROL (Urbain), PONS, l'abbé VIALETTES, CONSTANS (Marius), LEMPEREUR, ANDRIEU, l'abbé HERMET, BRUNET, GUIBERT, NAUJAC, HORLUC, MAISONABE (Edouard), GALY, secrétaire.

Excusés : MM. l'abbé RICARD, l'abbé VERLAGUET, JAUDON, LOUP (Louis), le vicomte de BONALD, RAILHAC, LANDÈS.

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin, qui a été publié, est adopté sans observations.

M. le **Président** annonce en ces termes la mort d'un membre de la Société :

« La Société a perdu le 16 octobre M. le docteur Adrien PLANCHE. M. Planche tenait à l'Aveyron par sa femme. Il exerçait habituellement sa profession à Balaruc, assez près de notre département, et il nous a à plusieurs reprises adressé des travaux scientifiques publiés par lui, qui révélaient un esprit stu-

dieux, très préoccupé de tous les problèmes médicaux. »

Au nom du Comité permanent, M. le **Président** propose l'admission en qualité de membres titulaires de MM. Jean de **Chaliès**, de Sévérac-le-Château, l'abbé **Suquet**, vicaire à cette ville, et Paul **Colrat**, ingénieur civil, de Montrozier.

Il est procédé à trois scrutins successifs à la suite desquels MM Jean de CHALIÈS, l'abbé SUQUET et Paul COLRAT sont proclamés admis.

MM. **Rey**, **Landès** et **Maisonabe** (Edouard), récemment admis, ont remercié la Société et demandé leur inscription, MM. **Rey** et **Landès** à la section des Arts et M. E. **Maisonabe** à la section des Lettres.

M. Léon **Creissels** qui a quitté Rodez a été inscrit sur sa demande comme membre correspondant.

Dans sa lettre M. **Creissels** remercie la Société du bienveillant accueil qu'elle lui a fait et du témoignage d'estime qu'elle lui a donné en le désignant comme délégué en divers congrès et il ajoute :

« En m'en allant, promettez-moi d'offrir à la Société, pour la galerie aveyronnaise du Musée, un médaillon qui reproduit fidèlement les traits du poète aveyronnais Auguste Creissels. A raison de sa modestie, sa notoriété ne fut pas grande en dehors d'un cercle de fins lettrés parisiens chez lesquels il fréquentait ; il n'en fut pas moins un bon poète, un sonnettiste tendre et viril à la fois, un critique d'art remarquable et un aveyronnais très attaché au sol natal. A ces différents titres, vous jugerez peut-être qu'Auguste Creissels est digne de prendre place dans la galerie de ceux qui, dans des conditions diverses, illustrèrent ou chantèrent notre beau pays. Veuillez donc accepter la remise du médaillon dans lequel un artiste de grand talent a fait revivre ses traits. »

M. Auguste Creissels a publié un volume de poésies sous le titre de « Tendresses viriles » difficile à trouver aujourd'hui. Notre collègue n'a pu en offrir un exemplaire à la Société.

M. **Jaudon**, en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, offre à la Société son dernier discours pro-

noncé à la rentrée de la Cour de Toulouse, sur *Port-Royal à Toulouse ou le Jansénisme au Parlement.*

« Ce travail, écrit-il, m'a fourni l'occasion de recueillir dans les archives du Parlement de Toulouse et dans celles de l'Ariège des renseignements inédits sur notre compatriote Jean Cerle, originaire d'Aubin, qui fut, à Pamiers, le bras droit de François de Caulet. A la ténacité rouergate, Jean Cerle unissait l'énergie qu'il avait puisée dans ce pays de l'Ariège, si semblable au nôtre, sur cette terre *qui produit des hommes et du fer*. Ce fut un caractère, qui mérite plus qu'une simple mention biographique.

» J'aurai l'honneur d'envoyer à la Société les notes que j'ai recueillies sur ce compatriote qui n'ont pu trouver place dans mon discours. »

M. **Railhac** écrit :

« Aix, le 16 novembre 1900.

» Mon cher Président,

. . . .

» J'ai l'honneur de vous envoyer, sous ce pli, avant de les livrer à la publicité, et avec un sonnet que m'inspirait, il y a six ans, un autre sonnet écrit en langue d'oc que m'adressait — le 30 décembre 1894 — notre regretté compatriote, le félibre Villiers, les strophes intitulées *Six ans après*, composées ces jours derniers pour honorer la mémoire d'un poète et perpétuer son souvenir.

» Antoine Villiers, dont la verve poétique était incomparable, est mort le 19 mars dernier, à l'âge de soixante-deux ans, dans cette jolie petite ville de Saint-Geniez, qui a donné à notre Rouergue quelques illustrations de premier ordre et beaucoup d'hommes de talent.

» Il y a suivi de quelque dix jours dans la tombe la digne femme qui, pendant près de quarante ans, fut la modeste et dévouée compagne de sa vie. Frappé au cœur, l'homme de bien, le félibre que nous avons tous affectionné, est mort de sa blessure !

» Je dirai, sans trop tarder, si la Providence m'en laisse le temps, ce que fut, ce qu'était le poète patois dont le public aveyronnais ne connait encore que les joyeuses chansons ou les humoristiques bluettes.

« Les qualités du félibre Villiers, qui vient de mou-
» rir, a dit l'*Aveyron Républicain*, le 25 mars dernier,
» l'avaient fait remarquer de plusieurs Académies

» qui lui décernèrent quatorze médailles de vermeil, » d'argent ou de bronze. Il méritera d'être cité parmi » les illustrations littéraires de notre pays. » Je partage ce sentiment, et si Villiers jouissait de l'estime et des sympathies publiques, comme on l'a encore écrit dans le *Courrier de l'Aveyron* au lendemain de sa mort, c'est qu'il n'était pas seulement un *Félibre* convaincu, épris des beautés et de la richesse de notre langue patoise, mais bien encore un honnête, un chercheur, un travailleur et un sage.

» Ses œuvres, — qu'une trop petite aisance ne lui permettait pas de publier lui-même, — sont plus importantes qu'on ne l'a dit.

» Elles ont une valeur réelle, au point de vue psychologique et local.— Elles ne manquent ni de cette originalité qui est la carastéritique du talent, ni de cette gaité gauloise qui fut l'apanage de nos ancêtres, ni de cet esprit primesautier qui enlumine et séduit.

» J'ai pensé, mon cher Président, que je pouvais ne pas attendre l'impression des poésies patoises d'Antoine Villiers pour parler de ce Jasmin rouergat, qui fut à la fois facteur des postes et distingué poète.

» J'ai pensé que la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, qui honore le talent, qui accueille avec tant de bienveillance les œuvres de ceux qui ont aimé le Rouergue, étudié sa langue, chanté ses montagnes et ses vallées, recherché ses antiquités, écrit son histoire, ferait également bon accueil à ma modeste communication, et me permettrait de jeter, en sa présence, quelques fleurs sur la tombe de ce disparu, de cet humble, que son œuvre fera revivre, et qui a bien mérité que l'on inscrive son nom dans nos Procès-verbaux ou nos Mémoires.

. . . .

» Edmond Railhac. »

Le **Secrétaire** donne lecture des deux poésies envoyées par M. **Railhac**. Elles sont renvoyées au Comité pour les *Mémoires*.

M. le **Président** constate que les lettres qui viennent d'être communiquées, font connaitre trois nouvelles illustrations aveyronnaises. Il exprime des remerciements à nos collègues L'Assemblée s'y associe.

M. **Mahoux** a offert un buste très ressemblant du poète Fabié, accompagné de la lettre suivante.

« Le vieux sculpteur vient offrir à la Société une de ses dernières œuvres,

» le buste de François Fabié.

» Je ne sais quels sont ses mérites ; j'y ai mis toute ma sympathie pour l'homme, toute ma fervente admiration pour le poète.

» Si vous daignez l'accueillir, cette œuvre prendra son modeste rang assez loin de celle du poète plus jeune qu'a donnée le grand statuaire Denys Puech, mon ancien élève et mon ami, l'orgueil de ma vie !

» F. MAHOUX. »

M. Paul **Artus** offre pour le Musée un portrait de jeune homme, en pied, au fusain, œuvre remarquable de M. Eugène LOUP, qui est exposée dans la salle, ainsi que celle de M. MAHOUX.

A côté de ces œuvres, M. le **Président** fait remarquer un bon portrait de M. FERRIÉ, notre regretté collègue, donné par sa famille. Il a été dessiné aux deux crayons, noir et blanc, par le Frère Isaac, du pensionnat Saint-Joseph.

La Société accueille avec reconnaissance ces trois œuvres d'art dont elle apprécie les mérites, et elle remercie les donateurs.

M. le **ministre** de l'**Instruction publique** et des **Beaux-Arts** a adressé à la Société, en dix exemplaires, le programme du prochain Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira le 9 avril 1901 à Nancy.

Ce programme est mis à la disposition des membres qui voudraient le consulter et sera communiqué aux journaux de la localité.

La circulaire qui les accompagne fixe au 20 janvier prochain le terme du délai, passé lequel les mémoires ne seront plus acceptés.

M. le **Président** fait connaître en ces termes un nouvel envoi de M. **Artières** :

« M. ARTIÈRES nous transmet un document important. C'est le cahier des doléances de la communauté de Millau, dressé le 9 mars 1789 en vue de la réunion des Etats Généraux. Il y joint deux procès-verbaux des délibérations relatives à la formation de ce cahier ou à l'élection des députés. Ces documents proviennent de la famille Aigoin-Despradels, dont un des

auteurs parait avoir eu une grande part aux opérations électorales de cette époque.

» M. Artières ne nous adresse pas les originaux, se réservant d'en faire don aux archives municipales de Millau ; mais il nous assure que toutes les signatures relevées par lui sont authentiques, ainsi que la légalisation donnée par M. de Bonald, alors maire de la ville de Millau, qui a présidé les deux délibérations.

» M. Artières exprime le désir que la publication de ces documents prenne place dans nos *Mémoires* à la suite de ceux mentionnés en la séance du 28 juin 1899 et qui concernent l'histoire de Millau. Le Comité, auquel vous voudrez sans doute renvoyer la nouvelle et très intéressante communication de notre collègue, aura à voir s'il convient de faire droit à son désir, ou s'il n'y aurait pas lieu de grouper ensemble tout ce que nous possédons déjà ou qui pourrait nous arriver concernant le mouvement de 1789. Il se trouve des documents de cet ordre un peu partout, chez les notaires, dans les greffes peut-être, et, comme à Millau, chez les particuliers. Je ne saurais trop vous engager à les rechercher et à les faire parvenir à la Société. »

En même temps que les documents dont il vient d'être parlé, M. **Artières** a adressé une carte de France éditée en Allemagne, à Gotha, en 1870. Cette carte fut trouvée entre les mains d'un officier allemand tué sur le champ de bataille et elle porte plusieurs éclaboussures, dont une très grosse, de son sang. Elle porte aussi le nom de *Von der Thann*. On ignore si c'est là le nom de l'officier tué. Elle fut donnée en Bourgogne à un frère de notre collègue, qui suivait alors les grandes manœuvres dans cette région en qualité de sous-officier et qui est mort depuis peu à Paris, commis principal des Postes et Télégraphes. C'est en son nom que M. Artières offre cette carte à la Société.

Un entrefilet d'un journal parisien, rendant compte assez inexactement d'une communication faite à notre Société le 26 novembre 1899, a attiré l'attention de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. Il y est dit qu'une cuirasse en acier forgé a été découverte dans un sarcophage, non loin de Montlaur et qu'il y a lieu de conjecturer que cette

armure avait appartenu à Bouchard, comte de Vendôme, vainqueur des Anglais.

Madame **Malaval**, auteur de la communication, a bien voulu répondre elle-même à la demande de renseignements faite par cette Société en rectifiant les inexactitudes du journaliste qui attribue gratuitement au comte de Vendôme la cuirasse découverte.

Dans la correspondance échangée à cette occasion entre notre collègue et le secrétaire-archiviste de la Société du Vendômois, il est demandé des renseignements sur la situation de l'abbaye de Belle-perche ou de Belle-pesche qui a été l'objet d'un legs important du comte Bouchard, ainsi que l'établit un testament récemment découvert, daté du château de Lavardin le 15 novembre 1371. On croit que cette abbaye devait appartenir à notre région.

M. U. **Cabrol** pense que ce legs devait s'appliquer à l'abbaye de Belle-perche, *Bella pertica*, canton de Castelsarrazin, qui était en effet non loin du Rouergue et avait une assez grande importance.

Madame Malaval fait ressortir dans sa lettre que la découverte de ce testament confirme son assertion que le comte Bouchard avait survécu à la bataille de Montlaur et aux combats de Camarès. Elle renouvelle sa promesse d'envoyer pour notre musée la cuirasse en question et elle donne un croquis du sarcophage dans lequel cet objet a été trouvé.

M. **Advielle** communique le dessin d'un poids de la ville de Rodez en bronze, forme cloche, avec poignée fer, pesant 1 k. 175 grammes et marqué 3 livres. Ce poids fait partie de sa collection ; il fut recueilli par lui à Rodez en 1865

A la suite de cette communication, M. Advielle donne une note sur les poids du Midi et sur quelques spécimens des poids de Rodez et de Saint-Affrique qui se trouvaient dans diverses collections. Elle est extraite de la *Numismatique du moyen âge et moderne*, par Blanchet. Paris, Roret, 1890, T. II, 2me partie, pages 472 et 473.

M **Advielle** signale aussi des lettres patentes dont la minute est aux Archives nationales.

Elle sont ainsi mentionnées :

« 7 mai 1784. Lettres de survivance de l'un à l'autre et de retenue de service de l'office de receveur parti-

culier des finances de l'élection de Rodez pour les exercices pairs en faveur du sieur Joseph-Antoine Guirbaldy et du sieur Azémar. »

M. **Brunet**, chargé de la vérification des comptes de l'année 1899, propose de les approuver en votant des remerciements à M. le TRÉSORIER

La Société approuve les comptes et vote les remerciements proposés.

M. **Brunet** ajoute qu'il déposera très prochainement le résumé des observations météorologiques faites pendant les cinq dernières années, qui doit clôturer le XVIII[e] volume des *Procès-verbaux*. Aussitôt après l'impression de ces tableaux, ce volume pourra être distribué.

M. le **Président** signale les envois suivants d'œuvres de membres de la Société :

1° De M. **Cazalis** de **Fondouce** : *La Cachette de fondeur de Launac.*

2° De M. **Couderc** : *Journal d'une mission militaire en Perse*, 1839-1840, communication. — *Œuvres inédites de Pierre de Blarru.*

3° De M. l'abbé **Alazard** : *L'abbé Henri Marty.*

4° De M **Forestier** : *Curiosités patoises recueillies dans un coin du Rouergue.*

5° De M. **Advielle** : *Une allégorie pour Marie-Antoinette, par le Chevalier Du Flos.*

MM. **Creissels** et l'abbé **Cassagnes** ont déposé les manuscrits des communications qu'ils ont faites au Congrès des Sociétés savantes en 1900. M. Creissels a offert en outre un exemplaire du tirage à part de la note lue par lui au Congrès de l'année précédente tenu à Toulouse, sur les *Mesures prises à Toulouse, pour assurer la conservation des vieilles minutes notariales*. Ce travail a été publié dans le *Bulletin historique et philologique.*

M. le **Président** fait encore remarquer que le numéro d'octobre 1900 des *Annales du Midi* publie une chronique du Rouergue où sont indiquées les principales publications en cours, récentes ou prochaines, qui ont trait à l'histoire des hommes et des choses. On y voit que la part due à notre Société ou à

plusieurs de ses membres est relativement importante dans l'énumération de ces travaux.

M. M. **Constans** ajoute que le numéro de juillet des mêmes *Annales* contient la note suivante, offrant pour le Rouergue un intérêt particulier.

« Les archives du Vatican possèdent des *schedæ* ou fiches sur lesquelles plusieurs érudits et archivistes du XVIIIe siècle ont inscrit le résumé de leurs recherches dans les archives romaines. Ces fiches sont maintenant groupées par diocèses en une centaine de volumes in-f°. M. l'abbé de Surrel de Saint-Julien vient de publier la partie relative au Velay, à l'Auvergne et au Rouergue.

» Les *Analecta ecclesiastica* ont donné les *schedæ* des diocèses de Rodez et de Saint-Flour. »

M. **Lempereur** signale une publication récente, qui présente aussi un intérêt tout particulier pour les érudits de notre région. Elle a pour titre : *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat, recueillies par ordre de S. A. S. le prince Albert Ier*, par Gustave Saige et le comte de Dienne. Imprimerie de Monaco, 1900, 2 vol. in-4°.

Cet ouvrage constitue une véritable histoire de la vicomté de Carlat qui s'étendait sur une partie du Rouergue et fut un des fiefs de l'importante maison de Grimaldi. Les documents renfermés dans ces volumes viennent pour la plupart des archives de la principauté de Monaco. Quelques-uns ont été tirés des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale.

M. M. **Constans** appelle l'attention de la Société sur un entrefilet du *Courrier de l'Aveyron* du 17 novembre dans lequel est signalée la découverte d'un tumulus à Veyreau, près de Peyreleau.

Un autre membre parle d'une note parue le 16 novembre, dans l'*Aveyron Républicain*, dans laquelle il est question de dolmens ou tombeaux découverts aux Combets, commune de Millau, sur le Larzac, et dans l'un desquels on aurait trouvé une armure.

M. le **Président** dit qu'il serait désirable que des membres de la Société s'assurent de l'importance de ces découvertes.

M. l'abbé **Hermet** répond qu'en passant à Millau,

il se concertera avec MM. Rey et Artières pour prendre telles mesures que les circonstances exigent et transmettra à la Société les renseignements qu'il aura recueillis.

M. l'abbé **Hermet** demande la parole pour rendre compte à la Société d'un rapport par lui présenté au Congrès international d'Archéologie et d'Anthropologie préhistoriques qui s'est tenu à Paris du 18 au 25 août.

Ce rapport avait pour objet la découverte de onze sculptures anthropoïdes que l'inventeur a dénommées « statues-menhirs, » parce qu'elles tiennent à la fois de la nature des statues et des menhirs.

M. Hermet rappelle que les premiers monuments de ce genre qu'il a découverts ont été offerts par lui au musée de Rodez et décrits dans le XIVe volume des *Mémoires* de la Société en 1893, sous ce titre : *Sculptures préhistoriques dans les cantons de Saint-Affrique et de Saint-Sernin.*

En 1898, il a fait paraître dans le *Bulletin archéologique*, publié par les soins du Ministère de l'Instruction publique, un second mémoire intitulé : *Statues-menhirs de l'Aveyron et du Tarn* (1), où il étudie six statues primitives trouvées au Mas-Capelier, à Serre-Grand et à Nougras dans l'Aveyron, à Puech-Réal, à Lacaune et aux Vidals, dans le Tarn.

Depuis cette publication, M. Hermet a découvert onze nouvelles statues-menhirs savoir : quatre dans l'Aveyron, à la Raffinie, commune de Martrin, à Saint-Julien, commune de Belmont, et deux au Mas-d'Azays, commune de Montlaur ; cinq dans le département du Tarn : aux Arribats, à Labessière, à Plos, commune de Murat, à Rieuviel, commune du Moulin-Mage, et à Triby, commune de Nages ; enfin, deux dans l'Hérault, à Cambayssi et à Picarel, commune de Fraysse, canton de la Salvetat.

Ces trois séries forment un ensemble de vingt deux sculptures qui sont du même type, de la même époque et de la même civilisation. Malheureusement on n'a trouvé aucun indice permettant d'assigner une date à ces sculptures.

Mais l'une d'elles, au Mas-d'Azays, était plantée sur un tombeau formé de quatre dalles placées de champ et renfermant des ossements humains. C'est là un

---

(1) Tirage à part in-8°, 39 pp., IV planches. Imprim. Nationale, 1899.

fait nouveau et digne d'attention, car il donne une précieuse indication sur la destination des monuments de cette espèce. Néanmoins, avant de pouvoir établir en thèse générale que toutes les statues-menhirs étaient érigées sur des tombeaux, il faut attendre patiemment que d'autres découvertes viennent à l'appui de cette assertion.

Tous les congressistes, dit M. Hermet, parmi lesquels figuraient les archéologues les plus éminents des principales contrées d'Europe et d'Amérique, ont été unanimes à proclamer que ces découvertes sont du plus haut intérêt, et uniques en leur espèce, puisque jusqu'ici on n'a rien trouvé de semblable nulle part. Seul, M. le comte de Bobrinskoï, de Saint-Pétersbourg, délégué officiel de Sa Majesté le Czar, fit remarquer qu'en Russie on trouvait dans la terre de grossières statues, dites *Babas* (femmes), qui avaient certaines ressemblances avec les statues de l'Aveyron, comme on pouvait s'en convaincre par les deux échantillons qui figuraient à l'Exposition (pavillon de la Russie) : mais il fit justement observer que le type était différent et que d'ailleurs les archéologues russes sont aussi peu fixés sur l'âge et la destination des babas que M. l'abbé Hermet sur les statues-menhirs de l'Aveyron.

Le rapport de M. Hermet fut suivi d'une discussion qui porta principalement sur l'époque à laquelle il convient d'attribuer ces curieux monuments. Les sentiments furent divisés. Les uns, avec M. Adrien de Mortillet, s'appuyant sur les analogies qui existent entre les sculptures aveyronnaises et les pierres de Collorgues (Gard), se prononcèrent pour l'âge de la pierre polie. D'autres, avec M. Salomon Reinach, penchèrent pour l'âge du bronze et l'époque dite mycénienne. Mais comme on ne put, ni d'un côté ni de l'autre, apporter des arguments décisifs, il y a lieu de répéter le vieil adage : *Adhuc sub judice lis est*, jusqu'à ce que de nouvelles découvertes permettent de donner une solution certaine.

Les statues-menhirs du Mas-Capelier, de Serre-Grand, de Puech-Réal, et du Mas-d'Azays qui ont figuré à l'Exposition seront conservées au Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, à côté des moulages des statues de Saint-Sernin, des Maurels et des deux de Pousthomy dont l'original est au musée de Rodez. Cependant M. Hermet a obtenu pour le musée de la Société la promesse d' un mou-

lage gratuit des sculptures qu'il cède à celui de Saint-Germain.

On apprendra avec plaisir que la reproduction de la statue de Saint-Sernin a été placé au Musée de sculpture comparée du Trocadéro, sous le N° 1, comme étant la sculpture en ronde-bosse la plus ancienne que l'on ait recueillie à ce musée. Le catalogue officiel de 1900 débute ainsi : « N° 1. A. STATUE primitive trouvée à Saint-Sernin (Aveyron). Grès. Hr 1m20, larg. 0m70 (*Musée de Rodez*). »

Pour répondre au désir qui lui en a été exprimé par plusieurs membres de la Société, M. Hermet annonce qu'il fera pour les *Mémoires* un compte rendu de toutes ses découvertes, qui résumera sa brochure de 1899 et le rapport qu'il a fait cette année au Congrès international d'Archéologie et d'Anthropologie préhistoriques. Mais il ne pourra livrer ce travail qu'après la publication du compte rendu du Congrès.

M. Cartailhac a promis de prêter à la Société les clichés qui auront servi à l'illustration du Congrès international.

L'assemblée accepte volontiers la proposition qui lui est faite et remercie d'avance M. Cartailhac.

M. l'abbé **Alazard** fait observer qu'il serait bon d'étudier si quelqu'une de ces statues ne représenterait pas l'image invoquée à Chartres sous le titre de *Virgini pariturœ*.

« Il serait possible, ajoute t-il, que cette dévotion, qui faisait partie des croyances druidiques, eût laissé des traces dans les lieux sacrés où les Druides offraient des sacrifices et enseignaient leurs doctrines. »

M. **Hermet** répond que la question mérite d'être étudiée ; mais que jusqu'à présent il ne voit aucune analogie entre les statues-menhirs et les vierges-mères des Gaulois.

En son nom et au nom de la Sous-Commission des monuments mégalithiques, dont il a été nommé correspondant par arrêté ministériel du 15 octobre, M. l'abbé **Hermet** invite tous les amateurs de l'antiquité et particulièrement les membres de la Société à user de toute leur influence pour empêcher la destruction des dolmens et des menhirs. Il ajoute que le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

en vue d'un inventaire général des monuments mégalithiques de France, l'a invité à réviser et à compléter pour l'Aveyron les inventaires précédents. Mais, comme il ne peut pas entreprendre seul ce travail, il verrait avec plaisir que ses collègues lui fournissent les renseignements qu'ils possèdent ou ceux qu'ils pourront se procurer.

M. l'abbé **Vialettes** dit alors qu'il met à la disposition de M. Hermet la copie des fiches du Ministère relatant les détails que l'on connait à Paris au sujet des monuments mégalithiques de notre département.

Passant à un autre sujet, M. l'abbé **Hermet** dit :

« Le département de l'Aveyron possède un certain nombre d'inscriptions intéressantes pour l'histoire locale. Beaucoup d'entre elles ont été publiées, tant bien que mal, et sont disséminées dans divers ouvrages ou mémoires. D'autres sont inédites et tendent à disparaitre chaque jour. Pour donner plus de relief à ce qui est dispersé et surtout pour sauver du naufrage ce qui est exposé à périr, M. l'abbé Hermet se propose de réunir en un corps toutes les inscriptions de l'Aveyron et même celles du dehors concernant des aveyronnais, depuis l'époque gauloise (s'il en existe) jusqu'au XIXe siècle inclusivement : les inscriptions modernes, si elles n'ont pas d'intérêt maintenant, peuvent en acquérir plus tard, et, d'une manière générale, on a tort d'attendre pour recueillir les choses contemporaines qu'elles soient passées à l'état d'antiquités, c'est-à-dire enveloppées d'ombres souvent impénétrables. »

M. l'abbé Hermet pour mener son œuvre à bonne fin a besoin de nombreux concours et il se permet de tracer quelques règles à ceux qui accepteront de collaborer avec lui.

1° Chercher un peu partout : édifices civils et religieux, publics ou privés, églises, cimetières, cloches, anciennes croix, bénitiers, etc. etc., inscriptions grecques, latines, françaises, patoises ;

2° Relever exactement ces inscriptions au moyen de l'estampage, de la photographie, ou du moins donner des fac-simile reproduiduisant la forme des lettres et tous les détails de l'original, tels que figures, écussons, ornements ;

3° Transcrire, tout au moins, l'inscription, ligne

par ligne, avec les abréviations : ne rien omettre, ne rien suppléer ;

4° Indiquer la matière sur laquelle est gravée l'inscription (pierre, marbre, bois, métal) : dire si elle est peinte, gravée en creux ou en relief ; donner les dimensions ;

5° Faire connaître l'endroit où elle se trouve actuellement et d'où elle provient, s'il y a eu déplacement ;

6° Ajouter tous les renseignements historiques, certains ou hypothétiques, pouvant contribuer à une bonne interprétation ;

7° Indiquer si l'inscription a été déjà publiée, où et par qui ;

8° Signaler même les inscriptions détruites mais dont l'existence est certaine, les inscriptions mutilées ou à moitié effacées.

M. l'abbé **Hermet**, en terminant, croit devoir signaler à la Société l'état de dépérissement dans lequel se trouve le magnifique clocher de Belmont, classé parmi les monuments historiques du département. La flèche présente une lézarde à travers laquelle les eaux s'infiltrent à l'intérieur. Il serait urgent qu'un homme de l'art se rende compte si cette lézarde provient d'un tassement ou d'un ébranlement occasionné par la foudre qui tombe souvent sur ce monument. En outre, des violiers et des églantiers ont pris racine çà et là sur les pignons des contreforts, ce qui est de nature à nuire à la conservation de ce bel édifice.

M. **Pons**, architecte départemental, attaché à la Conservation des monuments historiques, prend note de l'observation de M. Hermet.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé **Vaylet** pour lire son rapport sur l'ouvrage de M. le vicomte d'ARMAGNAC : *L'Idéal du chrétien*.

Ce travail sera publié à la suite du procès-verbal.

M. l'abbé **Vialettes** dépose un travail dont il lit quelques fragments sur diverses pièces en prose et en vers qu'il a découvertes dans les archives de la paroisse de Sainte-Radegonde, près Rodez. Ces pièces sont écrites en l'honneur de la sainte, patronne de cette paroisse. M. l'abbé Vialettes les attribue au P.

Dumonteil, jésuite, auteur d'une vie de cette sainte publiée en 1627.

Il dépose aussi une lettre non signée, trouvée dans les papiers de l'abbé Cérès et qui paraît être de son écriture. Elle contient une description de l'église de Livinhac-le-Haut et une appréciation sur les restaurations ou modifications dont elle pourrait être l'objet.

M. M. Constans donne lecture du rapport suivant :

Rapport sommaire sur la marche de l'enquête relative au Folk-lore.

A mesure qu'approche le terme où les réponses à l'enquête sur le Folk-lore doivent nous être remises, leur nombre s'accroît et leur importance va aussi grandissant.

Ceux qui les premiers nous ont donné les preuves de l'intérêt qu'ils portaient à notre entreprise paraissent s'attacher chaque jour davantage, en le goûtant, au plaisir d'en être les assidus collaborateurs. Il en est dont la verte vieillesse se complaît à revivre et à recueillir pour nous les heureux souvenirs d'antan.

Pourquoi s'en étonner ? En avançant sur ce terrain, on y découvre à chaque pas avec émotion et ravissement des curiosités insoupçonnées, des trésors qu'on est heureux d'exploiter à la fois pour soi-même et pour les autres. Le champ est immense : il y a plaisir personnel à en explorer un coin, à y récolter une abondante moisson, plaisir et profit pour les autres à s'enrichir des gerbes que le moissonneur partage aveceux si généreusement.

C'est une manière aussi agréable qu'utile de faire œuvre de solidarité avec les générations nouvelles ou futures que de leur transmettre pour les empêcher de périr ces antiquités injustement dédaignées où vibre et s'épanouit l'âme toujours jeune de notre vieille France.

Ce souci de reconstitution d'un passé qui s'efface peu à peu sera, il semble, le trait commun entre le siècle qui finit et celui qui commence. L'élan de ce filial amour est donné par le XIXe siècle ; le XXe le soutiendra. Sans rappeler d'autres manifestations plus certaines, j'en trouve la preuve et l'augure dans la tenue récente du Congrès des traditions populaires où se sont agitées les diverses questions dont nous-

mêmes nous préoccupons. C'est ainsi que pendant plusieurs jours, au mois d'août dernier, le Palais des Congrès, dans l'enceinte de l'Exposition universelle, sous la présidence de M. Ch. Beauquier et par les soins de M. Paul Sébillot, s'est ouvert aux esprits curieux des choses du passé : contes, légendes, chansons, jeux, musique, danses et poésie populaires, croyances, superstitions, coutumes, etc. On y a échangé des communications, émis des vœux, notamment en faveur de la périodicité du congrès. On y a prouvé enfin que du Nord au Midi de notre pays, de l'Est à l'Ouest, est général ce mouvement auquel notre province n'a pas voulu rester étrangère. Partout se font jour les mêmes sentiments d'amour, le même culte pieux pour les premiers balbutiements et les manifestations spontanées de l'âme naïve de notre chère France. Le XIXe siècle a bien tenu à être le siècle de la science, mais il s'est fait gloire de ne pas en séparer la poésie : il a voulu associer dans les créations de son génie ou les affections de son cœur à la vérité de l'histoire la grâce de la légende.

Ces considérations trouveront sans doute mieux leur développement dans le rapport général qui pourra être présenté ultérieurement sur les envois de nos correspondants. Aujourd'hui je veux me contenter de vous indiquer ce que nous avons reçu depuis la dernière séance, ne serait-ce que pour donner à nos collaborateurs comme un accusé de réception en attendant de leur offrir le témoignage de notre reconnaissance et de l'estime en laquelle nous tenons leurs communications.

M. Pons d'Hauterive qui porte si allègrement le poids de sa verte vieillesse et qui nous donne l'exemple d'une activité infatigable complète ses précédents envois par celui : 1° D'une histoire en patois sur le vieux dicton : « Que noun te counouis te crounpe, per you te bouole pas, » intitulée : *Udoxo Malodret et Safi Manno de Benèsbire*, qui rappelle par le sujet le conte si savoureux dans sa brièveté de M. Bessou sur l'Ane volé.

2° Une légende en français sur les *Treize et les vendredis fatidiques*.

3° Un fabliau : *Lou loup et lou raynal*.

4° L'air noté de la chanson : *Se me sou moridado*.

M. Tranier, curé de Memer, nous adresse un second cahier contenant 500 proverbes populaires et 300 comparaisons usuelles.

.Le Frère Ingène-Marie, de Rodez, nous offre d'abord un cahier (73 p.) sur les jeux des jeunes garçons de Rodez. Ces 40 jeux anciens, toujours nouveaux pour les jeunes générations et bien français aussi, sont décrits avec clarté et accompagnés de figures qui suffiraient à les expliquer sans recourir à la description. On y remarquera la fidélité des expressions, pour ainsi parler, techniques, je veux dire l'exactitude dans la reproduction du langage des joueurs.

Il y joint pour répondre à une question posée spécialement dans le programme, un cahier sur les *Fromageries de Laguiole*, où il définit par ordre alphabétique les mots patois designant tout ce qui se rattache à l'industrie fromagère de la montagne, hommes, animaux, instruments et opérations. Ce dictionnaire, accompagné de nombreuses figures est suivi d'une explication succincte de la fabrication du fromage. C'est un manuel qui paraîtra aussi complet qu'intéressant.

Le Frère Isfrid-Bertin a déposé un cahier, fruit d'un long travail et d'une minutieuse patience, où il reproduit 44 chansons populaires, avec leurs airs soigneusement notés, appartenant à tous les genres, depuis les berceuses jusqu'aux danses, chansons sentimentales, chants professionnels et bachiques, sans oublier les pastorales, noëls et chansons locales.

Le meilleur éloge à en faire pour le moment, c'est que ce travail comble heureusement une lacune des plus graves dans tout recueil de Folk-lore.

M. l'abbé Cayla, curé de Combes, nous annonce l'envoi prochain d'un manuscrit qui paraît devoir être considérable.

Je n'ai garde d'oublier en finissant la promesse d'un travail dont il m'a été donné de voir les éléments recueillis par M. Jullien, instituteur public à Villeneuve, et qui par son étendue, par la variété des questions qui y sont traitées et le soin avec lequel il est illustré dénote un esprit avisé, attentif et persévérant qui ne se laisse pas rebuter d'abord par les difficultés auxquelles se heurte tout chercheur pour recueillir des documents scrupuleusement contrôlés, puis pour les exposer avec exactitude. Il n'y a guère, je crois, dans ce recueil important, de point du questionnaire qui ne soit abordé ou même abondamment traité.

Les renseignements que je viens de vous donner nous permettent de proclamer que notre appel a été

[illegible] avec [illegible] trouvé [illegible] aussi [illegible] deter- [illegible] quoique le [illegible] sont près [illegible] avec [illegible] jusqu'à la [illegible] et même jus- [illegible] années. Toutes [illegible] quelles [illegible] mono- [illegible] de faire [illegible] et de [illegible]

[illegible]

M. **[illegible]** donne lecture d'une poésie qu'il a [illegible] à la mémoire de [illegible] berger de la Campie. [illegible]

Cette poésie, ainsi que la préface qui l'accompagne, est renvoyée au Comité pour les mémoires.

M. **Vaisse** demande la parole.

[illegible] communication par lui faite à la réunion du [illegible] et [illegible] a été pour lui l'occasion de correspondances intéressantes.

M. Bergeron, professeur de géologie à l'École centrale, [illegible] de ses découvertes minérales et ajoute, parlant du désir exprimé par lui de voir s'établir des cartes géologiques communales.

« Il serait à désirer que votre vœu pût être réalisé ; mais bien peu de gens ont le goût de pareilles études et bien peu seraient aptes à dresser les cartes dont vous parlez. En tout cas ce serait un très grand progrès que de voir votre exemple suivi et des musées régionaux formés dans chaque chef-lieu d'arrondissement. »

D'autre part, M. de Lapparent, membre de l'Institut, en lui envoyant une brochure sur la question des soulèvements et des affaissements, a cru devoir protester contre l'idée que son opinion serait radicalement contraire à celle d'Elie de Beaumont.

« Si, dans mon traité, dit ce savant, j'ai fait voir que le réseau pentagonal d'Elie de Beaumont ne pouvait être accepté, en revanche en ce qui concerne l'idée du soulèvement, j'ai expressément dit « qu'il n'y

avait rien à changer aux pages magistrales » écrites sur ce sujet, dès 1852, par Elie de Beaumont.

» D'autre part j'ai combattu, avec force arguments, la théorie des *affaissements* et j'ai le plaisir de voir se multiplier, de jour en jour, le nombre de ceux qui, séduits au début par cette doctrine, l'abandonnent en présence des résultats de l'observation.

» Tout récemment encore, dans les comptes rendus de l'Institut, M. Geangeaud, faisait voir que le bord sud-ouest du Plateau central abonde en bourrelets et dômes de soulèvement, dont quelques-uns se sont résolus en failles, et qui attestent la poussée que les terrains sédimentaires ont subie contre le massif cristalin.

» Je vous serai donc reconnaissant, puisque sans le vouloir vous avez inexactement reproduit ma pensée, de faire savoir à vos honorables collègues de la Société de l'Aveyron que « plus que jamais M. de Lapparent reste fidèle au principe de la théorie des soulèvements, tel qu'il a été exposé par Elie de Beaumont. »

Vous n'attendez pas de moi, dit M. Vaïsse, que je vienne instituer ici une controverse sur une question aussi ardue et prendre parti pour M. Suess contre M. de Lapparent, pour Constant Prévôt contre Elie de Beaumont. Je tiens seulement à maintenir que les observations par moi faites entre les Palanges et Aubrac semblent indiquer dans ces parages un affaissement bien marqué.

Mon but, dans la communication que je viens vous faire aujourd'hui, est d'entretenir la Société de quelques découvertes récentes, qui ne sont pas le résultat de mes propres recherches, mais qui m'ont été signalées par diverses personnes auxquelles j'adresse mes plus vifs remerciements, en souhaitant que leur exemple soit suivi, pour le plus grand avantage de notre région.

Lorsque s'exécutait le sondage de Rouilhouse, je faisais insérer dans le *Bulletin d'Espalion* des notes relatives à l'avancement des travaux et aux diverses circonstances qui se présentaient. Dans l'une d'elles, le 16 janvier 1897, j'annonçais que la sonde avait ramené au jour des fragments de calcaire spathique et j'émettais l'espoir de rencontrer des filons de minerai de fer. Or, précisément au nord d'Espalion, un peu avant le four à chaux Albenque, la route a mis à jour un beau filon de calcaire spathique mélangé de

barytine. J'ai pu suivre ce filon dans les deux sens, et vers l'ouest jusqu'au-dessous du village d'Alayrac, où il offre le phénomène remarquable de *stries* très profondes et verticales qui sont la conséquence des frottements énergiques des deux lèvres de la faille et ne peuvent être confondues avec celles que produirait le ruissellement des eaux pluviales. Notons en passant qu'il y a là l'indication d'un effort de compression excessive, provenant d'une poussée dans un sens ou dans l'autre. Or, il est facile de concevoir l'existence de pareilles forces composantes horizontales dans l'hypothèse d'un affaissement qui oblige les couches à se placer dans un secteur conservant le même angle, mais à une distance plus rapprochée du centre de la terre. En admettant un soulèvement des masses adjacentes à la faille, on ne voit pas bien comment cette force verticale centrifuge a pu développer des composantes horizontales capables de donner naissance à des *stries* profondes et multipliées.

Ne pouvant disposer que de très peu de temps, je n'avais pas pu encore rechercher la continuation du filon vers l'ouest ; mais un jour un chasseur me montra un petit morceau de minerai de fer et me dit que l'on en trouvait des quantités dans une vigne nouvellement défoncée, au nord d'Alayrac, appartenant à M. Neyraguet.

L'aspect de cet échantillon et son emplacement me firent juger que ce n'était là que le prolongement du filon dont je viens de parler, et la visite des lieux me confirma entièrement dans ces premières appréciations. Sur une longeur de 3 à 500 mètres et une largeur de 30 mètres environ, la terre est absolument composée de débris de toute grosseur de minerai de fer.

Nulle part, on ne voit de rocher *in situ*. On ne foule aux pieds que de la terre, qui produit une végétation des plus actives. Evidemment le filon est en dessous, et il suffirait d'une tranchée dirigée du nord au sud pour le mettre à découvert. De ce point à la future gare d'Espalion, la distance n'est que de 4 kilomètres environ, et, comme la teneur en fer est de 58 pour cent et l'exploitation facile, cette dernière pourrait être rémunératrice. Je souhaite que ces renseignements soient pris enconsidération par quelques industriels et que la ville d'Espalion puisse ainsi jouir d'un accroissement de revenus. Il ne serait pas impossible que ce filon ait été exploité autrefois, car le vieux chemin qui conduit à Alayrac, c'est M. Henri

Affre qui m'a donné ce renseignement, s'appelait *comi de lo ferrière*. Il est probable que ce gisement est une des failles nourricières de la couche ferrugineuse située entre le Bathonien et le Bajorien et qui près de Veuzac et de Montbazens a été assez riche pour être exploitée.

Je vous présente maintenant un minerai très curieux qui a été trouvé en plein granite, non loin du pont de la Cadène, dans la commune de Sainte-Geneviève. Sa partie brillante n'est que de la vulgaire pyrite de fer ; mais la partie terne renferme un métal rare, sur la nature duquel je ne suis pas bien encore fixé. Quoi qu'il en soit, c'est une découverte très intéressante, et, ne pouvant moi même aller visiter les lieux, j'ai envoyé les indications nécessaires pour faire les prospections. Qui sait si ce ne serait pas le minerai de tellure dont parle M. Boisse à la page 55 de son bel ouvrage qu'il a intitulé modestement *Esquisse Géologique du département de l'Aveyron*, et où il écrit ceci : « Nous mentionnons notamment le Tellure natif signalé par M. Marcel de Serres dans les granites des environs d'Entraygues et l'Urane phosphaté de la même localité. » (Mémoire présenté à l'Académie royale de Bruxelles par M. Marcel de Serres dans la séance du 3 février 1844, page 22.)

Dans tous les cas, actuellement, le Tellure et l'Urane ont une certaine valeur commerciale, et ceux qui habitent ou parcourent cette localité devraient bien rechercher ces filons et les faire connaître. Pour ma part je serai très heureux de recevoir quelques échantillons.

La troisième découverte est encore plus importante, car il s'agit d'une source d'eau sulfureuse qui pourrait bien un jour rivaliser avec celles de Barèges, Luchon, Cauterets, etc.

Cette source est cependant connue depuis longtemps, et des rhumatisants ont été guéris radicalement par l'emploi de ces eaux. Il est donc extraordinaire qu'aucune mention n'en existe nulle part et que je sois le premier à appeler l'attention sur cette singulière source minérale, dont M. Boisse a certainement ignoré l'existence.

Elle se trouve près d'Espeyrac, à un kilomètre environ en amont, dans le lit même du ruisseau de la Daze, et c'est probablement cette malencontreuse situation qui fait qu'on la connaît si peu. Ce n'est en effet que dans l'été, lorsque le ruisseau est presque

à sec, que la source devient visible. Elle devient même très sensible à l'odorat : à 50 mètres à la ronde, l'air est absolument empesté par une odeur d'hydrogène sulfuré.

Dès que cette source me fut signalée, j'en compris l'importance, et, malgré la distance (40 kilomètres environ d'Espalion), je crus devoir la visiter. Malheureusement, l'eau du ruisseau était abondante : l'examen fut difficile ; mais je me convainquis que j'étais en présence d'une source filonienne, provenant de quelque fracture sous-jacente dans le terrain granitique.

Le débit paraît faible. En réalité, il est considérable, et, lorsqu'on aura fait les travaux de captage convenables, on sera assuré d'une grande quantité d'eau. L'analyse va en être faite à Paris, et il faut noter cette particularité que, très limpide au début, cette eau se trouble par le repos et recouvre l'intérieur du flacon d'une sorte d'enduit argenté. Puissè-je avoir été assez heureux pour doter l'art médical d'un moyen thérapeutique, très efficace dans certaines maladies.

M. Vaïsse ajoute que la collection par lui faite et déposée au collège d'Espalion comprenait l'année dernière 348 numéros et qu'elle en comprend maintenant 417, grâce surtout à des concours dont il ne saurait se montrer trop reconnaissant.

A la suite de cette lecture, M. **Vaïsse** dépose plusieurs échantillons de minéraux provenant de ses explorations.

M. **Horluc** dit qu'il s'était proposé de lire à cette séance, un travail sur le dernier ouvrage de M. Durand (de Gros) ; mais il vient d'apprendre la mort de cet auteur et préfère ajourner cette lecture.

Vu l'heure avancée, on ajourne également à la prochaine séance la lecture d'un rapport de M. M. **Constans** sur la brochure de M. Forestier : *Curiosités patoises*, et celle de M. l'abbé Hermet sur l'ouvrage de M. Cazalis de Fondouce.

La séance est levée à sept heures.

* * *

L'Idéal du chrétien dans les divers états,

Par M. le comte d'Armagnac.

Messieurs,

M. le comte d'Armagnac s'est fait un point d'honneur d'ajouter le mérite personnel aux titres qu'il tient de ses ancêtres.

Il écrit des livres.

Les lettres sont du reste d'assez grandes dames pour qu'un cousin des rois de France puisse les épouser sans se mésallier.

L'auteur a fait hommage à notre Société de ses divers écrits.

Vous savez, messieurs, quelle place honorable M. le comte occupe dans la république des lettres.

Son dernier ouvrage a pour titre l'*Idéal du chrétien dans les divers états.*

Ce livre nouveau va ajouter à sa réputation et à son mérite, sans changer d'ailleurs sa physionomie d'écrivain.

C'est toujours le gentilhomme curieux de belles-lettres, qui manie la plume, comme ses aïeux maniaient l'épée, avec la plus grande aisance.

C'est l'honnête homme et le chrétien, qui parle du bien comme d'une vieille habitude et de la religion comme d'une pratique journalière.

C'est un écrivain distingué, d'une belle langue claire, noble et simple, et qui a su ajouter à ces qualités des époques classiques, le souci de vérité propre à notre temps.

Car ce livre sur l'idéal a bien la note positive de cette fin de siècle, et le lecteur, qui a le goût du jour, sera surpris d'y trouver l'impression des choses vues, *des tranches de vie* réelle, des *états d'âme* sincères, la nature enfin.

L'*Idéal du chrétien* est le pendant du *Poème de la femme chrétienne* du même auteur

C'est le monument en l'honneur du sexe à barbe, après le monument en l'honneur du beau sexe.

L'auteur fait défiler devant nous une série de personnages tous plus aimables les uns que les autres.

Le prêtre ouvre la marche. Il occupe la place d'honneur ; c'est une tradition chez les nobles familles chrétiennes.

Il est dépeint avec une complaisance manifeste et rendu avec un sens chrétien qu'on trouve rarement sous une plume laïque, sauf celle de Veuillot.

Le fond même du cœur du bon prêtre est mis à nu. L'amour est le mobile de sa vocation, cet « amour qui remplit un cœur détaché de toute autre affection, le cœur d'une vierge, le cœur d'un prêtre, le cœur d'un apôtre ».

L'amour est l'âme de son saint ministère.

« Le prêtre aime ses paroissiens. Il participe à toutes les affections humaines en ce qu'elles ont de désintéressé. Il les éprouve toutes à la fois, dans ce qu'elles ont de plus suave et de plus exquis. Il est père, il est époux, il est fils, il est ami, comme Notre-Seigneur Jésus-Christ vivant sur la terre était l'ami de toutes les âmes.

» Il est cependant une épreuve dont il triomphe sans doute, mais à laquelle il n'a pu entièrement s'accoutumer et devenir insensible. Lui, dont le cœur déborde d'amour pour tous les hommes, et en particulier pour les âmes qui lui sont confiées, il ne peut supporter sans douleur les témoignages de haine qu'il lui arrive parfois de recueillir sur son chemin. »

Voilà le bon prêtre peint par un bon chrétien.

Après le prêtre vient le soldat, le sabre après le goupillon.

Le soldat de M. d'Armagnac est le soldat chrétien.

La religion, la grande force morale, va bien aux représentants de la force armée. Elle adoucit ce que l'héroïsme a parfois d'un peu dur, et son expression sereine rend une figure militaire tout à fait charmante.

Du reste le soldat chrétien n'est pas une simple fiction idéale : on en trouve de très nobles types dans l'armée, même depuis saint Louis. Voyez plutôt.

Bayard mourant fait sa confession à son écuyer, faute de prêtre.

Condé se met à genoux sur le champ de bataille de Rocroy, pour rendre grâces à Dieu.

Turenne écrit au commencement de cette campagne d'Alsace où il trouva la mort.

« Nous allons commencer la campagne ; j'ai bien prié Dieu ce matin qu'il me fit la grâce de la passer en sa crainte, ne connaissant pas de plus grand bien que d'avoir la conscience en repos. »

« Le brave général Bedeau, au retour d'une de ces

glorieuses expéditions, d'Afrique, en 1846, rencontre un prêtre sur son chemin. Aussitôt il fait faire halte à sa colonne, descend de cheval, s'agenouille au pied d'un arbre et se confesse. Puis se tournant vers ses braves : « Mes enfants, leur dit-il, dans quelques jours » nous reparaîtrons devant l'ennemi ; si quelqu'un » de vous veut mettre ordre à sa conscience, qu'il » sorte des rangs et fasse comme moi. » (Mgr de Ségur.)

Le général de Sonis, un héros et un saint, avait coutume de se recommander à Dieu avant l'action et il se précipitait ensuite comme un lion dans la mêlée. Après la bataille il allait visiter les blessés, « les félicitait de leur courage en soldat, les animait à la patience et à la confiance en chétien, et leur remettait en mémoire les prières qu'ils faisaient autrefois quand ils étaient enfants, et qu'ils avaient sans doute oubliées depuis. »

On sent que l'auteur aime le soldat, comme il aime le prêtre ; et comme il aime le paysan qu'il nous montre aussitôt après.

Le paysan de M. d'Armagnac n'est pas la « bête féroce » sans idéal, et sans religion, dont parle Chateaubriand, c'est le paysan chrétien, le bon paysan de chez nous que nous connaissons bien.

Les aimables tableaux qui sont mis sous nos yeux !

Les braves gens de nos campagnes, se hâtent d'aller aux offices de la paroisse quand sonne la cloche, les dimanches et les jours de fêtes ; et dans la semaine ils donnent l'effort de leurs bras, leur cœur et leur sueur à la culture de la bonne terre, la vieille nourrice toujours féconde.

N'allez-vous pas rêver de la vie saine, libre et pure des champs ? Voyez arriver au milieu du jour la fille du laboureur.

... maintenant sur sa hanche,
De son bras arrondi,
Un panier recouvert d'une serviette blanche
Et portant vers midi
Aux laboureurs halés dans les champs sans ombrages
Le vin frais, le pain bis
Les crêpes de blé noir et les petits fromages
Faits du lait des brebis.

Ces pages font aimer le paysan, le prêtre et le soldat. Tant mieux ! L'armée, le clergé et la classe laborieuse qui produit le pain sont des organes sains

encore dans ce grand corps tourmenté de fièvre qu'est la France. Cela permet les longs espoirs.

Les autres personnages du livre sont aussi fort intéressants à connaître.

Le docteur Bonamy est de l'école d'Ambroise Paré. Il court de jour et de nuit auprès de ses malades ; les console toujours ; les soulage souvent ; leur parle de l'âme quand il a traité le corps ; et s'il est assez heureux pour leur rendre la santé, il répète modestement le mot du vieux maître :

Je le soignai, Dieu le guérit.

L'artiste a pris pour devise la belle maxime de Frédéric Osanam :

« Le vrai progrès pour chacun de nous consiste à s'arracher à son imperfection présente pour chercher la perfection ; au réel pour s'approcher de l'idéal ; à soi-même pour s'élever à ce qui vaut mieux que soi. »

L'homme de loi, Armand Lesage, qui porte si bien son nom, était encore étudiant qu'il était déjà mûr pour la sagesse. Au quartier latin il se conformait aux bons conseils que Châteaubriand donnait au même Osanam, à propos des théâtres, à savoir qu'un jeune homme doit en penser ce qu'en pense sa mère, et les éviter comme un danger.

Un étudiant qui s'engage ainsi dans le bon chemin n'en sort plus.

L'homme de génie de M. d'Armagnac rappelle les plus grands noms : Christophe Colomb, Newton, Ampère, Pasteur, tous grands croyants.

Le maître d'école aurait tous vos suf- frages, quoique l'auteur en fasse un infirme, ce que je regrette.

C'est un instituteur modèle qui aime la lumière, et la répand, et prêche d'exemple.

Il chante au lutrin ; mais il n'en fait pas moins bien sa classe.

Il est l'ami des paysans et a leur estime. Il se mêle à eux dans les réunions ; leur donne de bons conseils ; les initie à tous les progrès et les fait bénéficier de ce qu'il sait.

L'artisan ne vous inspirerait pas la moindre défiance.

Ce n'est ni un alcoolique, ni un gréviste. De ses économies il a pu acheter une vigne qu'il célèbre en vers ; car l'auteur, on l'a vu, se souvient de temps à autre qu'il est poète, et nous donne dans ce volume trois ou quatre poésies très bien venues.

Mo bigno qu'eros graciouso,
Quand sul la recolto moustouso,
Et la feillo que lusissio,
Un bel soulel s'espandissio !

Le gentilhomme fait penser à l'auteur ; ceci soit dit sans l'ombre de flatterie. Il ferait vite la conquête du démocrate le plus intransigeant. Car il n'appartient pas à cette noblesse qui a plus de prétentions que de mérite, « noblesse de parade, oublieuse de son origine et de sa raison d'être, amoureuse de bruits et de plaisir, » mais à cette noblesse demeurée inviolablement fidèle au devoir et à l'honneur, à Dieu et à la patrie.

Enfin il n'y a pas jusqu'à son mendiant qui ne nous séduise par je ne sais quel charme, ce désillusionné content de la vie, ce philosophe en haillons « doutant que sa prospérité passée valut mieux que sa misère actuelle, et que la privation des biens de ce monde nous rendit plus malheureux que leur possession. »

Oh les braves gens ! On les quitte, comme on quitte une bonne société et l'on se sent plus ami du bien. Car ces pages sont vraiment belles et bonnes. Elles peuvent se comparer aux eaux du Lot, que notre auteur connaît bien. Elles sont pures ; elles coulent doucement entre de belles et pittoresques rives ; elles reflètent le ciel et les paysages du terroir, les clochers du bourg et des villages. Elles ont un charme profond.

Un pareil livre devrait faire le régal des lecteurs. Il ne lui manque pour plaire à la foule que le piment du scandale.

Mais rassurez-vous ; l'auteur ne lui donnera pas ce goût là. Il aime mieux que son livre soit moins lu, comme les livres honnêtes.

L'attitude politique de M. le comte demanderait sans doute quelques réserves. Nous ne voudrions pourtant pas mettre le pied sur ce terrain de discorde, où les adversaires les plus doux ont vite oublié qu'ils sont frères.

M. le comte n'est pas un *rallié* et il ne s'en cache

pas. Dans sa poursuite de l'idéal il se tourne vers le passé et nullement vers l'avenir.

Son attitude se comprend bien.

N'allez pas demander à un homme déjà mûr, qui a perdu une épouse chérie de convoler à de nouvelles noces. Hélas ! tout son cœur est dans le tombeau avec celle qui n'est plus. Ainsi les royalistes dont les cheveux blanchissent, pleurent la royauté ; mais la jeunesse ne peut pas mettre son espérance en une morte.

L'auteur est frappé du triomphe du bien autrefois, et du triomphe du mal aujourd'hui.

On pourrait répondre peut-être que la religion de Jésus-Christ a sauvé le passé et fait régner le bien sous l'ancien régime, malgré les abus, et qu'elle sauvera l'avenir et maintiendra le bien dans les temps nouveaux, malgré les excès.

L'Eglise, espérons-le, baptisera la démocratie, comme elle a baptisé la chevalerie : Léon XIII sera le parrain.

Nous traversons des jours de tempête ; mais le ciel était-il plus serein au temps du comte Bernard VII d'Armagnac et des victoires anglaises et quand se leva Jeanne d'Arc : ou encore à l'époque de la ligue et des guerres de religion ?

L'auteur critique avec raison certaine littérature contemporaine, le naturalisme « avilissant » de Zola qui « considère la laideur, comme l'état normal de l'humanité, » et même le psychologisme plus élevé de Bourget, « où le bien fait, dit il, quelques timides apparitions, mais où le mal s'étale avec complaisance. »

Mais la littérature des temps passés est-elle sans tache ? L'auteur a entendu parler comme nous, d'écrivains et d'œuvres qui ne sont pas précisément de nature à édifier les âmes et à relever les mœurs. Boccace, l'Arétin, chez les Italiens ; chez nous, Rabelais, Brantôme, le Lafontaine des contes, l'auteur de la Pucelle, Crébillon fils ont fleuri sous l'ancien régime.

Hélas ! la licence en littérature ne date pas de nos jours.

Enfin la France chrétienne à l'âme si haute, la France des croisades, la France des cathédrales, la France de la civilisation, n'est pas encore enterrée, grâce à Dieu.

« Quand un peuple, disait naguère le cardinal Mathieu, dans la capitale du monde catholique,

quand un peuple entretient une armée de plus de quarante mille prêtres consacrés au ministère des âmes, dans les rangs du clergé séculier ou régulier, quand il présente aux regards des anges une parure de plus de cent mille religieuses qui sont leurs véritables sœurs, et qui ont renoncé à tout pour se donner aux pauvres, aux vieillards, aux malades, aux infortunés de toute sorte ; quand à lui seul il verse chaque année plusieurs millions pour la propagation de la foi ; quand sur toutes les plages du monde depuis le continent noir jusqu'aux glaces du pôle, ses missionnaires s'en vont semer l'Evangile avec un dévouement qui est allé souvent jusqu'au martyre ; quand depuis le commencement du siècle ce peuple a donné pour Jésus-Christ et pour tout ce qui représente Jésus-Christ, son or, ses travaux et son sang avec une générosité toujours grandissante ; quand enfin la sainte Vierge a daigné lui parler en personne, et lui demander des hommages éclatants comme ceux qu'elle reçoit chaque année à Lourdes, il me semble que ce peuple a le droit de se proclamer catholique. et d'affirmer qu'il n'est pas abandonné de Dieu ! Et pour aller jusqu'au bout de ma pensée je crois que ce peuple a le droit de répondre aux pharisiens qui le signalent au mépris de l'Europe avec des airs scandalisés et des gestes pudiques : Avant de m'accuser, faites-en donc autant ! et que celui d'entre vous qui n'a jamais péché contre l'Eglise me jette la première pierre ! » (Discours prononcé à Rome le 25 juin 1890.)

La Société des Lettres n'a pas le goût des discussions irritantes, et redoute jusqu'à l'ombre de la politque. Elle est sage. Elle ne va donc pas susciter un contradicteur de plus à M. le comte d'Armagnac. Nous aimons mieux le mettre en présence d'autres autorités, devant lesquelles il s'incline, et nous lui laissons le soin de concilier ses tendances politiques avec ses convictions religieuses.

M. le comte se doute bien qu'il met contre lui les évêques et le pape.

C'est là, n'en doutez pas, son cauchemar.

Il doit entendre résonner encore à ses oreilles les fanfares du grand cardinal africain, qui ont fait évanouir tant de rêves.

Le cardinal Mathieu, *qui ne se laisse pas prendre pour un abbé démocrate en robe rouge*, s'écrie à son tour.

« Pourquoi reculer devant le nom de démocratie, quand la chose vous saute aux yeux ? Doutez-vous que vous êtes sur mer quand vous dansez sur les vagues ? » (Discours prononcé à Rome le 26 mai 1900.)

C'est bien là la voix, de l'épiscopat français et l'illustre prélat américain Mgr Ireland a fait écho avec éclat.

« Vous pouvez, dit-il, regretter tant que vous voudrez le monde des autres siècles, il ne reviendra pas. » (Discours de Belley, septembre 1900.)

Le pape Léon XIII est l'âme de cette évolution. Il se dégage hardiment de toute attache et lance la barque de Pierre dans les courants modernes pour faire entendre sa voix aux foules, à l'exemple du divin Maître : *Docebat de navicula turbas.*

Pie IX lui-même serait loin d'approuver l'intransigeance royaliste ; car recevant un champion du trône et de l'autel qui se recommandait de sa devise : *Catholique avec le pape et royaliste avec le roi*, il donna cette réponse décisive : « Le pape seul suffit. »

Enfin l'Evangile lui-même ne semble-t-il pas condamner certaine politique par ces paroles du divin Maître : « Mon royaume n'est pas de ce monde ? »

Devant de telles autorités, tout le monde en conviendra, même sans doute M. le comte, on peut avec honneur amener son pavillon. Un vrai chrétien, un bon Français ne saurait bouder l'Eglise et la France. Il y a mieux à faire, c'est de les servir.

L'abbé VAYLET.

* * *

ACQUISITIONS

Abonnements

La suite de la *Revue des Pyrénées.*

Echange

La suite des publications ordinaires, notamment l'*Annuaire des musées scientifiques et archéologiques des départements*, 2e année, 1900.

Dons divers

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

De M. CAZALIS de FONDOUCE : *La Cachette de fon-*

deur de Launac, dont il est l'auteur. Montpellier, 1900. Gd in-8°.

De M. Jaudon : Cour d'appel de Toulouse. Audience solennelle de rentrée de 1900. *Port-Royal à Toulouse ou le Jansénisme au parlement*. Discours qu'il a prononcé. Toulouse, 1900. Gd in-8°.

De M. Couderc : *Journal d'une mission militaire en Perse* (1839-40) *par Pichon*, communication. 1899-1900. Paris/Auxerre. Gd in-8°. — *Œuvres inédites de Pierre de Blarru et documents sur sa famille*, dont il est l'auteur. Besançon, 1900.

De M. l'abbé Alazard : *L'abbé Henri Marty, chanoine honoraire,* dont il est l'auteur. Carrère (1900). Pt in-8°.

De M. Advielle : *Une allégorie pour Marie-Antoinette par le chevalier Du Flos*, 1776. 1900. Paris. — Les numéros 8-9, août-septembre 1900 du *Journal de la Société contre l'abus du tabac*, contenant l'*Historique du tabac*, dont il est l'auteur.

De M. Creissels : *Mesures prises à Toulouse pour assurer la conservation des vieilles minutes notariales et en faciliter les communications demandées en vue de travaux historiques*, dont il est l'auteur, 1899. Paris, 1900. Br. pt in-8°.

De M. M. Constans, un extrait factice des *Annales du Midi*, contenant *Livres annoncés sommairement* (concernant notamment l'Aveyron).

De M. Jean de Chaliès : *Voyage sentimental dans les gorges du Tarn*, par Dominique de Saint-Léons. Paris, 1898/Millau. Vol. pt. in-12.

De M. Mahoux, de la part de M. Louis Virenque : *Une fête de l'art à Rodez*, dont ce dernier est l'auteur. Vve Virenque, 1899. Br. in-8°.

De MM. Ernest et Gustave Cord et Viré. Collection publiée sous la direction de M. Boule. *La Lozère, Causses et gorges du Tarn, guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue*, dont ils sont les auteurs. 87 dessins et photographies, 4 cartes en couleurs. Paris, 1900. Vol. in-16 cart. perc.

De M. Marre : *La greffe Lafleur*, — *Expériences d'application d'engrais potassiques*. 1900. 2 br. in-8°, dont il est l'auteur.

De M. l'abbé Hermet : *L'Hirondelle ou la petite messagère de Notre-Dame*, paraissant tous les deux mois : 2e année, janvier, juillet, décembre 1898 ; 3e année, mai, août, décembre 1899 ; 4e année, mars 1900. Tournemire, imprimerie Notre-Dame.

De M. ALBENQUE, une collection de *l'Aveyron catholique*, 1891.

De M. C. MARCILLACY, la suite de la *Géographie*, 1900.

De l'éditeur : *Le Père de la zoologie française. Pierre Gilles d'Albi*, par Hamy. 1900. Br. in-4°.

De M. ARTIÈRES : *Frankreich in IV Blattern*, bearbeitet von Friedrich v. Stülpnagel. Gotha : Justus Perthes, 1870.

De M. le vicomte de BONALD, une collection considérable de lettres de part de familles aveyronnaises.

De divers, un certain nombre d'autres lettres de part de familles aveyronnaises.

De M. N. MAISONABE, trois pièces, dont deux sur parchemin, relatives à la municipalité de Conques, XVIIe et XVIIIe siècles.

POUR LE MUSÉE

De M. Paul ARTUS un portrait de jeune homme en pied (d'après nature), au fusain, sur toile, par M. E. LOUP. H. 1.70 ; L. 0.90. Encadré.

De madame veuve FERRIÉ, le portrait en buste, aux deux crayons, de M. Ferrié, par le F. Isaac, du pensionnat des Ecoles chrétiennes. H. 0.90 ; L. 0.70. Encadré sous verre. — Quelques vieilles monnaies et jeton.

De M. MAHOUX, le portrait en buste, plâtre, grandeur naturelle, de M. Fabié, dont il est l'auteur.

De M. CREISSELS, le portrait, en médaillon, plâtre, encadré, de son oncle, le poète Auguste Creissels, de Millau.

De M. l'abbé HERMET, deux exemplaires d'une médaille récente de Notre-Dame d'Orient (Aveyron).

De M. LAVERGNE, entrepreneur, quelques fragments de poteries samiennes, quelques-uns avec sigles, trouvés en creusant pour les fondations de la maison en construction sur l'emplacement de celle de Gally, en face la tour Mage.

De M. VAÏSSE, les échantillons minéralogiques dont il a parlé au cours du procès-verbal.

La Société accepte avec reconnaissance ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,
F. GALY.

Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 20 Janvier 1901

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE (Noël), PRÉSIDENT

Etaient présents: Mgr FRANCQUEVILLE, évêque de Rodez, MM. MAISONABE (Noël), PONS, l'abbé VIALETTES, l'abbé RICARD, CABROL (Urbain), l'abbé VAYLET, CONSTANS (Marius), NAUJAC, COLRAT, MAISONABE (Edouard), LANDÈS, GALY, secrétaire.

Excusés : MM. le vicomte de BONALD, de CHALIÈS, FRAYSSE, MAHOUX, MARCILHACY (Camille), l'abbé SUQUET, l'abbé HERMET.

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 1900, qui a été publié dans les journaux, est adopté sans observations.

M. le **Président** souhaite en ces termes la bienvenue à Mgr FRANCQUEVILLE :

« Je suis heureux, messieurs, de saluer, en ouvrant cette séance, la présence parmi nous de Mgr l'évêque de Rodez.

Vos prédécesseurs, monseigneur, depuis le futur cardinal Giraud, ont toujours accepté la qualité de

membre de notre Société, et quelques-uns, notamment Mgr Delalle plusieurs fois, Mgr Bourret au moins une fois, sont venus prendre part à nos réunions.

Dès votre nomination, nous avons espéré beaucoup du distingué secrétaire perpétuel de l'Académie d'Amiens. Les rapports que vous y présentiez, les discours que vous y prononciez, ont fait, nous écrivait-on, le charme de tous les lettrés de cette petite capitale. Nous avons pu en lire la plus grande partie et admirer ce qui s'y montre d'intelligence étendue et variée. Vous savez traiter les sujets historiques et scientifiques aussi bien ceux de pure littérature. Vous avez une fois, et vous ne trouverez pas étonnant que je m'y sois arrêté particulièrement, écrit une étude très complète sur le barreau.

» Ici aussi, nous embrassons tous les genres de connaissances, avec une préférence particulière pour ce qui se rattache à notre Rouergue. Nous nous efforçons de l'étudier dans son sol, dans sa langue, dans ses institutions, dans ses monuments de tous les âges. Les institutions religieuses et les monuments chrétiens occupent une grande place dans ce passé de notre pays, que nous appliquons notre soin à mettre au jour, et par là, aussi bien que par les tendances studieuses qui distinguent un grand nombre de ses membres, le clergé aveyronnais a toujours été attiré vers nous. Il le sera encore à l'avenir, monseigneur, par votre exemple et par le goût que vous lui inspirerez de plus en plus de l'instruction solide et des fortes études. »

Monseigneur prend la parole et remercie M. le Président des paroles aimables qu'il vient de lui adresser. Il se déclare très heureux de faire partie de la Société qui lui a fait l'honneur de l'admettre au nombre de ses membres. Il apprécie cet honneur, car depuis longtemps il connait ces sociétés savantes qui se sont constituées un peu partout pour favoriser le développement des lettres et des sciences et stimuler tous ceux qui ont le goût de ces études.

A Abbeville d'abord, à Amiens ensuite il a participé aux travaux de ces sociétés où il a compté d'illustres amis et il se rappelle avec une douce émotion ces réunions de savants auxquels il était heureux de prêter son faible concours.

Ce concours il ne pourra pas le donner au même

degré à la Société de Rodez, à cause des nombreuses sollicitudes qu'impose l'administration d'un grand diocèse ; mais il suivra ses travaux avec le plus vif intérêt et il promet à la Société et à ses membres toute sa sympathie.

MM. **Colrat**, de **Chaliès** et l'abbé **Suquet** ont remercié la Société à l'occasion de leur récente admission et demandé à être inscrits : M. Colrat à la section des Sciences, M. de Chaliès et l'abbé Suquet à la section des Lettres.

Le **ministre** de l'**Instruction publique** et des **Beaux-Arts** a envoyé un nouvel avis relatif au Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira cette année à Nancy le 9 avril. Aucun membre n'ayant encore fait connaitre son désir d'y être délégué, le Comité reste chargé de désigner les membres qui devront y représenter la Société.

Le même ministère a également avisé la Société de l'expédition des volumes qu'elle avait envoyés à l'exposition des travaux des Sociétés savantes et des objets du Musée qui ont figuré à l'exposition des arts rétrospectifs. Ces livres et objets sont arrivés en parfait état et il en a été accusé réception.

M. **Cartailhac** a adressé la lettre suivante à M. le Président.

« Toulouse, le 19 janvier, 1901.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de demander à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron de vouloir bien examiner les propositions suivantes.

» La Société pour mieux atteindre son but, mettant à profit les facilités de communication qui transforment aujourd'hui sa région, décide de porter elle-même son action utile sur divers points de son département.

» Ces réunions seront annuelles ; un essai sera tenté dès cette année. Les membres de la Société de la région désignée seront invités à s'entendre avec les autorités locales et à préparer la réunion.

» Celle-ci comprendra une séance du matin occupée par deux brèves allocutions, l'une du président de la Société, l'autre d'une personne de la localité, — puis de diverses communications littéraires, scienti-

fiques ou artistiques qui ne pourront durer plus d'un quart d'heure chacune.

» Un déjeuner en commun.

» Une promenade industrielle ou scientifique ou archéologique en ville. La visite de la bibliothèque et des archives municipales.

» Dans la soirée une conférence serait faite en public avec projections photographiques.

» Je m'offre pour la dite conférence et je montrerai les monuments et les sites des divers arrondissements.

» J'insiste sur ce point que la Société doit avant tout, soit directement soit par l'intermédiaire d'un comité local, se mettre en parfait accord avec les autorités. Il s'agit d'une œuvre étrangère à tout ce qui nous divise, ayant au contraire un rôle d'harmonie et d'union à remplir.

» Je suis, monsieur le Président, votre très humble et dévoué serviteur et confrère,

» Emile CARTAILLAC. »

Après une courte discussion, la proposition de M. CARTAILHAC est acceptée en principe; et le Comité est chargé d'étudier les voies et moyens pour la réaliser.

Madame **Malaval** continue ses communications. Elle transmet des renseignements sur une famille établie dans l'Aveyron et qu'elle croit pouvoir rattacher au poète anglais Byron Elle se propose d'en faire l'objet d'une étude complète qu'elle adressera à la Société.

Dans la même lettre, notre collègue nous fait part de l'honneur qui vient de lui être fait par la Société archéologique du Vendômois. Celle-ci lui a décerné le titre de membre correspondant à l'occasion de ses communications relatives aux comtes de Vendôme, qui seront insérées dans le Bulletin de cette société.

M. l'abbé **Hermet** a fourni les renseignements suivants sur deux découvertes dont il fut parlé à la séance précédente.

« *La vérité sur la grotte de Pailhès*, commune de Veyreau. Cette grotte a été découverte il y a sept ou huit ans et non pas récemment comme les journaux l'ont répété à satiété.

» C'est une grotte de la dimension d'un four ordi-

naire, avec une ouverture ressemblant tout à fait à celle d'un four, mais à arc un peu surbaissé. Elle est au ras du sol, dans un roc qui se dresse isolé au fond d'un ravin planté de pins.

» L'ouverture était obstruée par un tas de pierres. Un chasseur, poursuivant un lapin qui s'était blotti dans les pierres, en fit la découverte.

» On y trouva beaucoup d'ossements humains : il reste encore un tas de tibias et de vertèbres de toutes dimensions, qui dénotent une très haute taille, chez quelques-unes des personnes qui y furent ensevelies. Il ne reste que des débris insignifiants de crânes. L'histoire de l'urne tombée en poussière est une fable.

» Au reste les amateurs l'ont fouillée depuis longtemps et n'y ont trouvé que des ossements, pas la moindre monnaie...

» Il y a dans la grotte une terre très friable, mêlée à de grosses pierres informes ; mais le tout a été tellement bouleversé qu'il est impossible de reconnaitre la position primitive des cadavres.

» Tous ces détails rectificatifs m'ont été fournis par mon excellent ami, M. l'abbé Molinier, curé de Veyreau.

» Quant à la découverte de tombeaux sur le Larzac, aux Combets, commune de Millau, elle n'offre pas plus d'intérêt. Le bruit avait couru qu'on y avait trouvé une armure portant une inscription et que cette armure avait été vendue à des étrangers pour la modique somme de cinq francs. Le fermier des Combets, M. Auglans, a dit qu'ils avaient été découverts, il y a deux ans, par deux de ses domestiques, qui depuis ont quitté le pays, et qu'il ignorait ce que renfermaient ces tombeaux. »

M. **Bonnefous** (Hippolyte), a adressé une notice sur la famille de Vigouroux d'Arvieu, suivie d'une biographie du baron François-Victor de Vigouroux. Ces documents qui pourront trouver place dans le supplément en préparation de l'ouvrage d'Hippolyte de Barrau, seront transmis à M. le vicomte de Bonald.

M. C. **Marcilhacy** envoie la suite des publications dont il fait don à la Société : ce sont sept bulletins de la Société de Géographie et les comptes rendus des

28me (2e partie), et 29me (1re partie) sessions des Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences.

M. le **Président** signale les ouvrages suivants offerts par des membres de la Société qui en sont les auteurs :

De M. **Poulenc**, les *Nouveautés chimiques des années 1896 à 1900* (5 volumes) ;

De M. l'abbé **Ricard**, *Œuvres choisies du cardinal Bourret* ;

De M. **Railhac**, un volume de poésies, *En Rouergue.*

Les ouvrages de M. Poulenc sont renvoyés à M. **Colrat**, qui se charge d'en rendre compte.

M. le **Trésorier** a déposé les comptes de l'année 1900 et le projet de budget pour l'année 1901. L'assemblée après en avoir entendu la lecture approuve ce budget et renvoie les comptes à l'examen de M. Brunet.

M. l'abbé **Vaylet** signale un entrefilet paru récemment dans plusieurs journaux de Rodez.

Il y est dit qu'en creusant pour l'établissement d'un lavoir, dans un jardin situé rue de l'Abattoir, on a découvert un joli pied, en bronze jaune ciselé, recouvert par parties de patine et d'agglomérats, pied droit d'une statue, grandeur naturelle, apparemment romaine. Le pied chaussé de la *solea* (sandale), parait celui d'une jeune femme, peut-être de Diane la chasseresse, divinité sans doute en honneur dans notre pays accidenté.

Il rappelle le pied, pied droit aussi, nu, en marbre, d'homme, grandeur naturelle, de statue romaine, qui fut trouvé en 1882 dans les mêmes parages et qui figure au Musée dans l'escalier des combles, sous le numéro 267 du catalogue ou *Guide*.

Une différence à noter entre le pied en marbre et le pied en bronze, c'est que le premier est adhérent à une base, tandis que le second ne l'a jamais été.

Il a été trouvé encore, après le pied d'airain, un petit bloc qui semblerait un minerai de cuivre, mais qui ne doit être qu'un agglomérat plus considérable, fortement imprégné de métal à son contact.

D'autres objets ou débris d'objets, plus ou moins anciens, ont été aussi recueillis ou observés.

M. Vaylet ajoute qu'il sera fait un rapport à la Société sur cette découverte dans une prochaine séance.

M. l'abbé **Vialettes** dit à ce sujet que lors de la réparation faite par son père d'une maison appartenant à sa famille, dans la rue de la Paix, et aussi dans les fouilles auxquelles donna lieu la construction du réservoir des eaux de la ville, il fut trouvé plusieurs blocs de bronze, ce qui permettait de supposer qu'une fonderie avait existé dans ce quartier.

Des déblais provenant de cette fonderie et de tous les travaux exécutés ont pu être port s dans les terrains situés en contre bas, où ont été découverts les objets dont il vient d'être question. Leur découverte s'expliquerait ainsi facilement.

M. l'abbé **Vialettes** communique ensuite le passage suivant d'une lettre qui lui a été adressée de Notre-Dame-de-Ségonzac.

« Sur la paroisse de Ruffières se trouvent les débris d'une poterie fort ancienne. On y voit des anses, des fonds et des bords d'amphores. Ces débris sont mêlés à des matières noires, ressemblant à du charbon. Etait-ce là la place d'une fabrique ? On ne peut guère le croire, il n'y a pas trace de construction. Il semble plus probable que c'était le dépôt de matières transportées d'ailleurs, après un incendie par exemple.

» Un de mes amis avait trouvé dans ces mêmes parages, une pièce romaine à l'effigie de César, des flèches en silex semblables, dit-on, à d'autres trouvées en Afrique ; ces objets sont entre les mains de personnes qui ne veulent pas s'en dessaisir. »

Le même correspondant ajoute qu'il a en sa possession une baïonnette portant sur le côté une fleur de lis qui, d'après lui, peut remonter à la fin du XVIII[e] siècle. Il l'offrirait volontiers. Elle fut trouvée dans des fouilles faites au château du Salze, paroisse de Saint-Izaire, qui appartient aujourd'hui à M. Trémoulet, de Saint-Affrique.

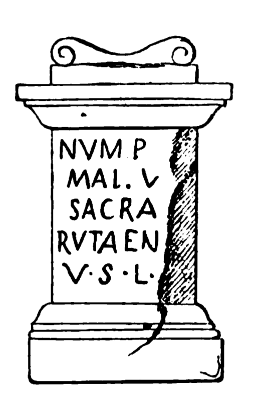
M. U. **Cabrol** dit qu'il s'était proposé d'écrire une note sur un autel votif qui se trouve au musée d'Auch et qui provient des thermes de Luchon. Ce qui le rend particulièrement intéressant pour nous, c'est qu'il fut érigé par un ruthène, guéri dans cette station thermale, en l'honneur des nymphes du lieu.

La description qu'en donnent les *Inscriptions antiques des Pyrénées* rend inutile celle qu'il se proposait d'écrire; mais il demande qu'elle soit reproduite *in extenso* au procès-verbal de la séance. Cette proposition est adoptée.

Inscriptions antiques des Pyrénées,
par Julien Sacaze.

332. — Découvert par Bayen et Richard dans les anciens thermes de Luchon, cet autel appartint d'abord à M. de Saint-Amans, puis à M. d'Orbessan qui en a été le premier éditeur. La partie gauche de l'autel a beaucoup souffert ; plusieurs lettres sont mutilées ou ont disparu en totalité, mais celles qui restent sont très faciles à lire. A Auch, au Musée. — Hauteur, 0^m 275 ; largeur, 0^m 10. *Num* [*phis*], *Manu* [*tia*] *Sacra*, *Rutaen* [*a*], *v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*).

« Aux Nymphes, Manutia Sacra, Rutène, avec une juste reconnaissance, en accomplissement d'un vœu. »



Manutia Sacra nomme le pays de son origine.

Les *Ruteni*, dont la ville principale était *Segodunum* (aujourd'hui Rodez), *Civitas Rutenorum*, *Segodunum*, figuraient au nombre des quatorze peuples gaulois ajoutés par Auguste aux Ibéro-Aquitains pour former la province politique d'Aquitaine ; ils sont mentionnés dans César, Pline, Strabon, Ptolémée et la *Notice des Provinces*. MM. Dumège et Chaudruc de Crazannes

ont lu : NVMINI | MATRVM | RVTAENVS | V·S·L· ; M. Castillon d'Aspet et, d'après lui, M. le Dr Garrigou : NYMPHIS | NVMIN | MANU | SACRA | RULA | V· S· L· M. D'Orbessan : *Numini Manutia Sacra Rutaena, v. s. l. m.* et Millin, *Numini matrum sacrum.*

M. M. **Constans** demande la parole.

« La Société, dit-il, a reçu depuis sa dernière séance plusieurs envois relatifs à son enquête sur le Folk-lore. En voici l'énumération. D'abord un deuxième cahier de chants locaux (75 p.) de toutes sortes, dont quelques-uns sont notés. Ils ont été recueillis par le F. Isfrid-Bertin qui complète ainsi le premier envoi déjà signalé.

» Puis un deuxième cahier (40 p.) de contes patois et de monologues rédigés par le F. Ingène-Marie de Rodez qui a précédemment envoyé un cahier de jeux d'enfants.

» M. Pons d'Hauterive nous adresse un dernier cahier contenant des chansons locales dont quelques-unes sont en français, d'autres mi-françaises et mi-patoises et les autres patoises : elles sont plus spéciales à la région septentrionale du département.

» Enfin M. H. Bonnefous a fait aussi quelques additions à son travail.

» Ces divers envois très intéressants sont tout à fait dignes des précédents et leurs auteurs ont droit à la reconnaissance de la Société. »

M. M. **Constans** donne continue par un rapport sur les *Curiosités patoises* de M. FORESTIER.

Une courte conversation s'engage à ce propos entre plusieurs membres sur les origines de divers mots patois et sur les traces que les langues grecque, latine, celte et anglaise ont laissé dans les idiomes de nos contrées.

Il est ensuite donné lecture d'un rapport de M. l'abbé **Hermet** sur un ouvrage de M. CAZALIS de FONDOUCE : *L'Hérault aux temps préhistoriques.*

Ces rapports seront publiés à la suite du procès-verbal.

Le **Secrétaire** demande la parole pour signaler, parmi les ouvrages inscrits à la liste des dons du dernier procès-verbal, un petit livre qui lui parait mériter une mention particulière. Il a pour titre : *La*

Lozère, Causses et gorges du Tarn, et pour auteurs MM. Ernest Cord, ingénieur agronome, Gustave Cord, docteur en droit, et Armand Viré, docteur ès-sciences. C'est une monographie du département de la Lozère formant le second volume d'une série (les Guides Boule) dont le premier volume est consacré au Cantal.

Sous un petit format cet ouvrage contient un résumé très bien fait de tous les travaux publiés sur ce département, non seulement au point de vue géographique, historique et administratif, mais encore et surtout au point de vue des sciences physiques et naturelles. La première partie, monographie, divisée en quatorze chapitres, est consacrée à la géologie, l'orographie, l'hydrographie, le climat, la flore et la faune, l'anthropologie, l'archéologie, l'histoire, l'homme actuel, l'administration, l'agriculture, les produits minéraux, le commerce et l'industrie. La seconde partie est le guide proprement dit. Elle contient les renseignement pratiques nécessaires aux voyageurs et aux touristes. De nombreux dessins et gravures qui sont pour la plupart des reproductions photographiques et quatre cartes en couleur dont une hors texte, gravées avec beaucoup de netteté, rendent ce livre aussi intéressant que commode à parcourir. Enfin une bibliographie bien documentée permet au lecteur de se reporter aux ouvrages spéciaux qui lui fourniront les développements et les détails qui ne pourraient trouver place dans un livre d'un format aussi réduit.

En signalant cet ouvrage, le Secrétaire n'a pas l'intention de lui faire une réclame dont ses auteurs n'ont aucun besoin ; mais il voudrait appeler l'attention des membres de la Société sur l'utilité qu'il y aurait à ajouter à la série de ces guides un troisième volume consacré à l'Aveyron et établi sur le même plan qui est excellent. Notre département est un des plus intéressants à étudier au point de vue géologique et minéralogique ; sa flore et sa faune sont des plus variées, son industrie importante et il offre dans certaines de ses parties des sites et des curiosités naturelles qui méritent l'attention des touristes. Ce serait donc rendre un véritable service à notre pays que de le doter d'une monographie sérieuse et complète. Les travaux auxquels son étude a donné lieu sont nombreux : quelques-uns telle que l'*Esquisse géologique* de M. Boisse sont des œuvres remarquables. Il suffi-

rait de la collaboration de quelques personnes compétentes pour les résumer en quelques chapitres et faire une œuvre utile et intéressante.

M. M. **Constans** fait la proposition suivante.

Dans la chapelle des reliques de l'église de Saint-Amans se trouve une peinture ancienne sur les portes d'une armoire. On y voit une vue de la ville de Rodez prise du côté du couchant, tandis que celle qui figure au bas du tableau votif de Ceignac est prise au midi. M. Pons a relevé déjà dans un dessin qui se trouve au Musée cette dernière vue ; il serait intéressant pour l'histoire locale de la compléter par le dessin de celle de l'église Saint-Amans. Malheureusement l'obscurité de cette chapelle empêche de distinguer nettement les détails de la peinture ; aussi notre collègue propose à la Société de faire faire une démarche auprès du curé de cette paroisse pour obtenir l'autorisation d'enlever les portes de l'armoire des reliques pendant le temps qui serait nécessaire à la reproduction par le dessin ou la photographie de la vue en question.

M. **Pons** donne quelques détails sur la peinture dont vient de parler M. M. Constans ; elle représente un miracle de saint Amans et pourrait remonter, à en juger du moins par les détails accessoires et le costume des personnages, au XVII[e] siècle, antérieurement à la reconstruction de l'église. Il s'associe à la proposition de M. M. Constans. Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à six heures.

* * *

Rapport sur les « Curiosités patoises » de M. Forestier

Messieurs,

Sous le titre modeste de *Curiosités patoises recueillies dans un coin du Rouergue*, notre collègue M. J.-J. Forestier nous adresse un petit livre (117 pages) intéressant pour nous à plus d'un égard : d'abord parce qu'il traite de points se rapportant à l'histoire de notre pays et ensuite parce qu'il semble avoir voulu répondre d'avance à plusieurs des questions les plus

importantes de notre Enquête sur le Folk-lore. C'est pour ce double motif qu'il m'a paru bon de vous en entretenir quelques instants.

Divisé en vingt chapitres, cet ouvrage raconte divers faits relatifs à l'histoire de Sévérac, pays natal de l'auteur, avant et pendant la Révolution ; puis il fixe le souvenir de croyances, de superstitions, légendes, contes, jeux, devinettes, expressions populaires, chansons et cantiques dont l'origine se perd dans les siècles précédents et dont la transmission, qui s'est assurée jusqu'à notre génération, risquerait fort d'être compromise par les habitudes nouvelles, les goûts différents de notre temps et la diffusion de plus en plus grande du français au détriment du patois. Enfin il traite plus longuement de divers points de phonétique et de linguistique rouergates.

Ce sommaire ne répond pas absolument à l'ordre adopté par l'auteur : ainsi la partie que j'ai citée la première se trouve enclavée dans les pages relatives aux anciens usages ; mais c'est là un détail assez peu important, parce qu'en réalité les faits rapportés dans les chapitres qui se rattachent à l'histoire par le titre sont plutôt des souvenirs personnels qui évoquent des événements connus de tous et qu'en outre le lien qui unit les divers chapitres est assez lâche pour permettre sans un grave inconvénient l'insertion de pages consacrées à des idées dont la différence est plus apparente que réelle. L'auteur a bien vu et il fait remarquer lui-même cette digression dont il n'y a pas lieu de lui tenir grande rigueur. « Il est bon, dit-il, de s'arrêter un moment en route, à condition de ne pas s'égarer et de ne pas s'endormir. »

C'est de la partie touchant au Folk-lore que je voudrais vous parler d'abord et ici il est juste de remercier M. Forestier de la bonne idée qu'il a eue de nous raconter ces charmants souvenirs. C'est une manière aussi agréable qu'utile de faire œuvre de solidarité avec les générations nouvelles ou futures que de leur transmettre pour les empêcher de périr ces antiquités injustement dédaignées où vibre et s'épanouit l'âme toujours jeune de notre vieille France. Ce souci de reconstitution ou de conservation d'un passé qui disparait peu à peu sera sans doute le trait commun entre le siècle qui vient de finir et celui qui commence. L'élan de ce filial amour donné par le XIXe siècle se continuera pendant le XXe.

Partout en effet se font jour les mêmes sentiments,

le même culte pour les premiers balbutiements et les manifestations spontanées de l'âme naïve de notre chère patrie. Obéir à cette impulsion du cœur, se laisser entraîner par ce mouvement contemporain, c'est faire œuvre utile au point de vue historique parce que l'histoire générale moderne, aussi attachée à la peinture des mœurs qu'au récit des grandes actions des hommes, est faite après tout de l'ensemble de ces détails particuliers. Chacun de ceux-ci a donc son importance puisqu'il concourt à l'élaboration des théories et des lois que les savants doublés de penseurs établissent ensuite par déduction sur ce solide fondement.

M. Forestier n'a pas la prétention d'être rangé parmi ces derniers. Il est satisfait d'appartenir à la classe plus modeste de ces ouvriers qui recueillent, préparent et apportent les matériaux, menus peut-être, mais indispensables à la construction du vaste édifice. Le rôle de chacun des collaborateurs, si humble soit-il, a son utilité. A chacun de le bien remplir. M. Forestier n'y manque pas. Ainsi il nous crayonne de jolis petits tableaux de fêtes familiales, des réjouissances et des cérémonies particulières à chacune des grandes fêtes de l'année ; il raconte quelques fabliaux spirituels ou piquants qui n'atteignent pas tout à fait les bornes où la liberté gauloise deviendrait la licence grossière ; il s'attache à quelques jeux auxquels lui-même s'est assurément livré dans son enfance et enregistre pieusement ces formules inintelligibles peut-être et d'apparence cabalistique, mais fidèlement conservées dans le dépôt des âges par les mémoires enfantines parce que leur rythme sautillant et caressant en a assuré la perpétuité ; puis il donne un recueil assez important de chansons, de danses, de noëls et de cantiques dont les variantes sont nombreuses suivant les régions, mais qui du nord au midi, de la montagne au vallon roulent sur le même sujet et sont portées à travers l'espace par les mêmes airs et soutenues par le même rythme.

Voilà le sujet de la première partie. M. Forestier nous dit sans prétention ce qu'il sait : il laisse à d'autres le soin de compléter : car le champ est immense et un même ouvrier n'en peut cultiver qu'une petite étendue. L'auteur n'a pas voulu faire un grand ouvrage : il a voulu seulement dérouler au courant de la plume des souvenirs et des impressions d'antan. Témoin d'un passé que le temps chaque jour efface,

il nous rapporte ce qu'il a vu ou entendu : dépositaire d'un héritage où apparaissent l'âme d'un pays et le cœur d'une race, il nous le transmet parce qu'il le juge capable d'enchanter, de réconforter, ou de consoler les vivants par le souvenir des morts.

« Le soir, à la veillée, nous dit-il, même le jour, pour égayer le temps sombre, on chantait de vieux airs, cantiques et chansons, on dansait quelquefois, l'hiver, des rondes, des bourrées ; quelquefois sur le foin, dans une grange ou sur les marches froides d'un escalier extérieur, sous le pignon, un jour de pluie, ou dans un pré, à l'ombre, pendant la fenaison, les enfants réunis écoutaient et racontaient tour à tour. Je retenais assez bien les récits et les airs, je les répétais à mon tour, sans les bien comprendre souvent, ne cherchant jamais que l'impression fugitive que je ressentais au récit entendu ou répété. » Les réflexions ne sont venues que plus tard, quand s'est débrouillé, non sans labeur, le petit écheveau ainsi composé.

» Alors j'ai osé, *si parva licet componere magnis*, rapprocher les légendes de l'histoire et plus d'une fois celle-ci m'a expliqué celle-là ; telle poésie dont le sens m'échappait, telle mélopée dont le rythme avait bercé tristement ou joyeusement mon enfance, se révélaient alors à moi avec une expression bien différente... Ce sont ces échos lointains affaiblis, ces débris plus ou moins mutilés, que je soumets aujourd'hui à quelques lecteurs attentifs. Il n'a poussé sur notre sol et en patois que quelques fleurs sauvages, jets spontanés, épars, ne manquant pas toujours de grâce, mais cultivées sans art, ce qui n'est pas un moindre mérite pour celui qui cherche à connaître et qui goûte avant tout les œuvres de la nature (p. VI, VII). »

Ce « modeste tribut » de M. Forestier est par dessus tout un hommage de piété filiale qu'il offre au pays natal. Je suis persuadé que telle fut la pensée qui inspira à l'auteur ce petit livre. Cependant M. Forestier ne s'est pas contenté d'être un observateur fidèle et un narrateur exact. A ses constatations se mêlent des réflexions ; des faits, il tire des déductions morales et générales. Les mots surtout lui ont parlé, « médailles ineffaçables, dit-il, sur lesquelles les années, les siècles n'ont point de prise » (p. VII). C'est ainsi qu'à ces premiers échos que je viens de vous rappeler, il joint des notes personnelles où il y a de l'ingéniosité, ose-

rai-je dire même un peu de fantaisie? Ici je songe uniquement à la deuxième partie du livre, celle que l'auteur juge peut-être la plus importante parce qu'elle a demandé plus de labeur et de temps et qu'il y a mis moins de souvenirs et plus de réflexions. Après le folk-loriste vient le philologue qui étudie l'origine du patois, son génie, ses défauts, ses particularités d'accent et d'orthographe et enfin l'origine grecque de quelques mots.

M. Forestier a un goût très marqué pour les questions de linguistique ; l'étymologie l'intéresse et on ne peut que louer son intention de projeter quelque lumière sur les ténèbres qui enveloppent encore cette science et où l'imagination risque si souvent de nous égarer. Le champ de l'hypothèse n'a pas de bornes: celui de la certitude est si restreint! « Les mots, dit-il, » sont les miroirs des choses : bien analysés, bien » interprétés, ils éclairent parfois des choses obscu» res » (p. 80). Après de justes considérations sur le génie du patois, suit une énumération de noms de personnes, dérivés ou composés des noms de plantes et d'animaux et de mots étrangers ; puis des noms de lieux qui rappellent l'aspect du site qu'ils désignent ou évoquent divers souvenirs. Sur quelques-uns l'étymologie paraît discutable ou en désaccord avec l'opinion admise jusqu'ici et parfois plus vraisemblable. Ainsi *Millau* (p. 85), ne viendrait pas de Amigliavum, comme l'explique M. Durand de Gros, mais tirerait d'après M. Forestier son nom de sa situation au milieu des hauteurs et devrait s'écrire avec un *h*. De même encore (p. 86) les noms à désinence en *uéjouls* comme Cornuéjouls, Cruéjouls, Mostuéjouls sont décomposés à tort, je crois, de manière à y trouver le mot *jovialis* précédé d'un mot latin comme *Cornu*, *cruor*, *mustum*. Mais cette décomposition ne s'accorde pas avec les lois de la phonétique et fait supposer la violation flagrante des règles de l'accent tonique. M. Durand explique plus vraisemblablement ces désinences par la déformation d'une désinence romane *oiolum* qu'on trouve dans les chartes anciennes, rapportées dans le *Dictionnaire topographique du Gard* par Germer Durand. Dans le nord de la France, la forme *uéjouls* a pour équivalent *euil* et *eul*, correspondant au suffixe latin *olus* et aussi à la forme latine mérovingienne *oiolum*. Ainsi la forme latine pure *olus* et la forme latine barbare *oiolus* se confondent en français, mais en patois elles restent distinctes

dans le type connu chez nous de *Bruel* et de *Bruéjouls*, venant de *Brochiolum* et de *Brocoiolum* (1).

Il est vrai de dire que M. Forestier donne ces explications non pas comme définitives, mais simplement comme une hypothèse à abandonner quand on en trouvera une plus satisfaisante.

Pour l'origine du patois il admet comme bien prédominant l'élément latin (p. 93) ; seulement il paraît dire qu'on devrait faire au celtique et surtout au grec (p. 94-95) une place plus importante dans la formation des mots et c'est notamment pour le grec que son énumération prête le plus à la discussion.

De ce que quelques vocables patois ressemblent au premier abord à des mots grecs pour la forme ou le sens, il ne s'ensuit pas qu'ils dérivent directement du grec. Comment de telles ressemblances n'existeraient-elles pas quand on sait que le grec et le latin sont deux langues sœurs, émanant d'une même souche ? On retrouve bien chez les enfants d'une même famille des traits de ressemblance avec leurs ascendants ou leurs collatéraux. Mais ce n'est pas du grec que les mots populaires sont passés directement dans les langues romanes à moins que certains de ces mots patois ne soient dus à l'imitation de mots français formés par une dérivation artificielle postérieure au XVIe siècle.

Le grec en effet n'était pas connu des Celtes, comme le conjecture (p. 94) M. Forestier d'après une expression mal interprétée de César « Græcis litteris ». G. des Gaules, L. VI, 14 et L. I, 29. Quand l'historien latin emploie ces mots il entend des caractères grecs, un alphabet dont les Gaulois se servaient pour écrire, mais en langue celtique, leurs actes officiels et privés. Qu'était au juste cet alphabet ? On ne peut trop préciser ; cependant on aura quelques indications d'après les monnaies ou les inscriptions gauloises primitives trouvées en assez grand nombre dans le Midi et c'est par les Massaliotes que les Gaulois l'avaient connu. Peut-être était-ce une sorte d'alphabet phénicien qu'en raison d'une vague ressemblance avec le grec primitif César a appelé grec. En tous cas, il s'agit de l'écriture, et non de la langue. C'est de cette erreur d'interprétation que découlent certaines hypothèses ingénieuses et séduisantes de M. Forestier : ainsi,

(1) V. Durand de Gros : *Etudes de philologie et linguistique aveyronnaise*, p. 26.-29.



pour n'en citer que quelques-unes, il rapproche *opé*, *opopé*, du grec ὄπωπα, au lieu de l'identifier avec *obé* et de le faire venir de *hoc be(ne)*. (Cf. *ocopé*, de *hoc*, *hoc be(ne)* ; *suquo*, de ψυχή ; *pauco*, de πέπωκα, etc.)

Dans le domaine de l'étymologie, l'imagination est une aide à laquelle on doit recourir modérément et qu'il faut régler d'après des lois phonétiques solidement établies.

Malgré ces quelques réserves, l'œuvre de M. Forestier est dans son ensemble intéressante et curieuse pour des aveyronnais.

Elle dénote un long travail d'observation et de réflexion et elle est écrite dans un style élégant et souvent coloré. J'aurais eu plaisir à faire ici quelques citations si je n'avais craint de trop allonger ce rapport. Ceux qui voudront lire ce livre ne peuvent qu'y prendre un vif intérêt. Les esprits curieux trouveront toujours du charme dans l'évocation de ces souvenirs où revit un passé cher à tous les aveyronnais. De cet hommage d'amour filial notre pays doit être reconnaissant à l'auteur et notre témoignage d'estime et de gratitude ira certainement le plus droit au cœur de notre distingué collègue et compatriote.

M. CONSTANS.

* * *

Compte rendu de l'ouvrage de M. Cazalis de Fondouce « L'Hérault aux temps préhistoriques. »

L'Hérault aux temps préhistoriques (1), tel est le titre d'un volume paru cette année à Montpellier et dû à la plume de l'un de nos plus distingués correspondants, M. Cazalis de Fondouce.

Le seul titre en indique nettement le sujet. Il s'agit de l'époque préhistorique, comprenant la période *préhistorique proprement dite*, pour la connaissance de laquelle les documents écrits font complètement défaut et où on est réduit à examiner et à interpréter les données fournies par l'archéologie, et la période *protohistorique*, pour laquelle quelques passages des

(1) Montpellier, imprimerie Ricard Frères, 1900, in-8°, 197 pp., VIII planches et 1 carte.

écrivains grecs ou romains, quelques monnaies et quelques rares inscriptions viennent éclairer les documents archéologiques Des ouvrages bien connus, tels que celui de M. Alexandre Bertrand, *La Gaule avant les Gaulois*, ou le livre de M. Cartailhac, *La France préhistorique*, embrassent la préhistoire de toute la Gaule. M. Cazalis se borne à reconstituer la préhistoire du département de l'Hérault, tout en faisant quelques incursions dans les départements voisins, le Gard, l'Aude et parfois l'Aveyron.

Notre honoré collègue n'est pas précisément un fouilleur d'archives manuscrites, mais depuis un demi-siècle, ou plus, il fouille admirablement bien les grottes, les dolmens et les cachettes des fondeurs de bronze. Il a beaucoup vu et bien vu. Il est au courant de tout ce que les autres ont exploré avant lui ou à côté de lui. Rien ne lui échappe. C'est dire qu'il est très bien outillé pour nous mettre au courant de la civilisation et de l'industrie de sa région aux époques qui ont précédé l'histoire.

En abordant son sujet l'auteur expose en ces termes le plan par lui adopté :

« J'examinerai en premier lieu, dit-il, si l'on trouve des traces de l'existence de l'homme dans notre région à l'époque *tertiaire*, et j'examinerai ensuite les vestiges qu'ont laissés de leur passage chez nous nos prédécesseurs de l'époque *quaternaire*.

» Nous aborderons ensuite les temps actuels pendant le début desquels les métaux commencent à apparaître chez nous : c'est la période à laquelle on a donné le nom de *néolithique*. Avec l'arrivée du bronze prennent fin les temps préhistoriques et commencent les temps *protohistoriques* qui voient surtout se développer une industrie nouvelle, celle du fer. »

La première partie du programme répond à une thèse soutenue par un certain nombre d'archéologues, l'abbé Bourgeois notamment, qui ont cru reconnaître des vestiges du travail de l'homme sur certains silex de l'époque *tertiaire*, paraissant taillés intentionnellement, thèse, soit dit en passant, qui ne repose sur aucune donnée certaine et qui par suite a perdu une partie du crédit dont elle jouissait il y a quelques années.

Quoiqu'il en soit des arguments pour et contre, il est certain que jusqu'ici on n'a remarqué aucune trace de l'homme tertiaire dans l'Hérault.

Que si l'on passe à l'époque *quaternaire* qui, sub-

divisée elle-même en periode *paléolithique* ou de la pierre taillée et période *néolithique* ou de la pierre polie, quelques rarissimes vestiges trouvés principalement dans la grotte du col de Gigean, entre Cette et Montpellier, des éclats de silex, un grattoir et des pointes de flèches ou de lances, du type dit moustérien, révèlent la présence de l'homme à la période paléolithique caractérisée par une température très froide, voisine de celle de la Sibérie et par la présence dans les pays méridionaux d'espèces animales reléguées aujourd'hui dans les contrées du Nord.

L'industrie moustérienne et magdalénienne qu'on a signalées dans les départements du Gard et de l'Aude font présumer avec vraisemblance que l'Hérault, situé entre les deux, a vu fleurir la même industrie, mais les preuves absolument décisives sont encore à découvrir.

La période néolithique sera-t-elle plus riche en documents relatifs à l'histoire de l'humanité primitive? Examinons-le.

La période *néolithique* qui succède à la période paléolithique voit s'opérer de notables transformations dans le climat, la faune et la civilisation. Au climat glacial de l'époque précédente succède une température plus adoucie, voisine de la nôtre ; aussi les animaux des régions hyperboréennes disparaissent-ils complètement du Midi pour remonter vers le Nord et on ne trouve plus chez nous que les animaux des temps actuels. L'industrie de la pierre se perfectionne, on polit les outils de pierre, la poterie fait son apparition. Les habitants, de chasseurs qu'ils étaient, deviennent pasteurs et agriculteurs. Les vestiges de cette époque et de cette civilisation abondent dans l'Hérault. Les grottes des *Baumettes*, canton de Ganges ; de la *Madeleine*, canton de Frontignan ; de la *Vézelle*, de *Campafraud*, de *Poussarou*, de *Caudanières*, toutes les quatre dans le canton d'Olargues ; celle du *Pountil*, à Saint-Pons-de-Thomières ; celles enfin du *Rec des Balmes* et de l'*Abeuradou*, canton d'Olonzac, et plusieurs autres ont fourni de nombreux échantillons de l'industrie néolithique : haches en pierre polie, poterie grossière quelque peu ornementée, pesons de fuseau en terre cuite, etc.

Progrès dans l'habitation : les cavernes sont désertées peu à peu par les vivants et deviennent un lieu de sépulture pour les morts, comme le prouvent les débris de poteries et d'instruments néolithiques asso-

ciés à des squelettes humains dans les cavernes des environs de St-Pons, d'Orlagues de St-Chinian, de Roujan, de Lodève, de Castries et de Ganges. Les ci-devant troglodytes vont habiter des huttes de branchages dont les traces subsistent encore dans les fonds de cabanes que l'on rencontre non loin de Montpellier et de Frontignan et où l'on trouve des cendres, des os et des débris d'armes ou d'instruments.

Enfin la période néolithique voit surgir les dolmens et les menhirs.

Tous les archéologues s'accordent aujourd'hui à voir dans les dolmens des caveaux funéraires et non des autels à sacrifices ; mais les sentiments sont partagés sur les populations qui les ont érigés. Beaucoup avec M. Bertrand, l'éminent conservateur du musée de Saint-Germain, y voient l'œuvre d'une race envahissante, venue de l'Asie, qui aurait pénétré en Gaule à travers le nord de la Germanie et la Belgique. Notre collègue, au contraire, croit qu'il faut les attribuer aux mêmes populations qui ensevelissaient leurs morts dans les grottes sépulcrales, et il base sa théorie sur la ressemblance entre le mobilier funéraire des dolmens et celui de plusieurs grottes sépulcrales.

Les dolmens abondent dans le département de l'Hérault, où on en compte 171 (1). Ils sont disséminés principalement dans les deux arrondissements montagneux de Saint-Pons et de Lodève, tandis qu'ils sont rares sur le littoral, circonstance qui porte à croire avec vraisemblance que les populations mégalithiques auraient été refoulées dans les montagnes par une race étrangère venue par mer et apportant avec elle l'industrie du bronze.

Si les dolmens sont nombreux dans le département de l'Hérault, les menhirs au contraire y sont très clairsemés. M. Cazalis n'en mentionne que onze lesquels se réduisent à neuf (2). Trois de ces menhirs situés à Cambayssi, à Picarel-le-Haut (Hérault) et à Triby (Tarn), méritent une attention toute particulière

---

(1) L'Aveyron, avec ses 435 dolmens est le département de France le plus riche en ce genre de monuments Les dolmens de l'Hérault, de l'Aveyron, de la Lozère, du Gard et de l'Ardèche, forment le groupe important des dolmens Cévenols.

(2) M. Cazalis (p. 118) place quatre menhirs dans la commune de Fraisse. En réalite il n'y en a que deux.

Le menhir appelé M. de Fabié par M. deMortillet, est situé dans la commune de Nages (Tarn). Il n'est pas distinct de celui que M. J. Miquel appelle M. des Landes. Encore cette dénomination est-elle impropre. Il faut l'appeler menhir de Triby, domaine appartenant jadis au sieur Fabié.

parce qu'ils portent des traces de sculptures pareilles aux sculptures qui se trouvent sur les statues-menhirs de l'Aveyron. Le premier de tous, M. Adrien de Mortillet, en 1892, fit remarquer les liens d'étroite parenté qui rattachaient les menhirs sculptés de l'Hérault à ceux du Rouergue (1).

Je puis ajouter que cette assimilation a été pleinement confirmée et corroborée par les constatations que j'ai faites moi-même au cours d'une excursion archéologique entreprise au mois de juillet dernier dans l'arrondissement de Saint-Pons-de-Thomières.

A la civilisation de la pierre polie vient s'ajouter plus tard celle des métaux, le bronze d'abord et ensuite le fer. Ce n'est pas sans dessein que j'emploie le mot *s'ajouter* au lieu de *succéder*.

En effet, les nombreuses découvertes archéologiques si bien résumées par M. Cazalis, permettent de constater avec certitude que les importateursdu bronze venus de l'Orient par la Méditerranée, n'ont pas anéanti les peuplades néolithiques qui occupaient précédemment la région de l'Hérault, mais se sont contentés de les refouler dans les montagnes, se réservant pour eux-mêmes le littoral et les vallées de la Vidourle, de l'Hérault, de l'Orb et de l'Aude. Pendant que les nouveaux venus employaient les métaux, à côté d'eux les néolithiques continuèrent à se servir des armes et des instruments de pierre polie et conservèrent l'usage d'ensevelir leurs morts sous les dolmens. Néanmoins, par suite d'un contact prolongé, les hommes de la pierre subirent insensiblement l'influence des envahisseurs. Cette influence se manifeste : 1° par des modifications importantes dans l'art de construire les dolmens : on n'emploie pas seulement pour former la chambre sépulcrale des dalles placées de champ, mais on adopte, partiellement du moins, la disposition cyclopéenne par assises superposées ; 2° par la tendance à remplacer l'inhumation par la crémation dans les rites funéraires ; 3° par l'introduction, dans le mobilier des dolmens, d'objets de provenance étrangère comme sont les parures de jadéïte, de callaïs, d'ambre, d'ivoire et de verre ; 4° par les poteries faites au tour, plus fines et couvertes d'ornements plus variés et plus compliqués ; 5° par l'adoption de quelques objets de cuivre ou de bronze achetés à leurs voisins. Il faut ajouter

(1) *Bulletin de l'Ecole d'anthropologie*, août 1890.

que l'or ne se montre pas dans les dolmens et que l'argent n'est signalé qu'une fois, dans la grotte du Pountil à Saint-Pons-de-Thomières.

Pendant que les néolithiques marchent ainsi dans la voie du progrès, les envahisseurs ne demeurent pas stationnaires. Les objets de bronze, primitivement importés de l'étranger, se fabriquent ensuite dans le pays. En effet les riches cachettes de fondeur découvertes à Vacquières, à Loupian, à la Boissière, à Bautarès-Péret et tout récemment encore à Launac (1), révèlent une industrie certainement locale. « Cet ensemble d'objets, les uns brisés, usés ou déformés, réunis pour être passés au creuset, d'autres portant encore les traces de bavures qui montrent qu'ils venaient de sortir du moule et attendaient de recevoir une dernière œuvre pour acquérir leur aspect définitif, d'autres enfin complètement terminés ; la présence au milieu de lingots, de marteaux, de ciseaux, de valves de moules, prouvent bien que les objets de bronze n'étaient pas importés d'un pays étranger, mais qu'ils étaient coulés et travaillés sur place. L'existence de types prédominants, tels que les haches à douille carrée et les talons de lance coniques, étrangers à la vallée du Rhône et au centre de la France, montrent également qu'il y avait alors une industrie méditerranéenne bien caractérisée. »

Cette industrie locale du bronze va toujours se perfectionnant jusqu'au moment de l'arrivée des hommes de l'âge du fer qui, venus par la vallée du Danube, paraissent avoir pénétré dans la région de l'Hérault à travers les montagnes des Cévennes. Ce qui caractérise ces nouveaux immigrants c'est : 1° l'usage des armes de fer employées concurremment avec le bronze ; 2° le rite funéraire de l'inhumation sous tumulus, succédant à la crémation usitée pendant la période du bronze ; 3° enfin par de nombreuses enceintes circulaires dont la destination n'est pas encore bien connue et par les oppida ou camps retranchés construits sur les hauteurs pour servir de lieu de refuge et de défense contre l'invasion romaine qui ouvre pour l'Hérault comme pour la Gaule la période historique.

Dans un dernier chapitre l'auteur examine à quel type appartenaient les populations primitives de l'Hérault, et il donne comme conclusion que le fond

(1) Voir Cazalis de Fondouce : *La cachette du fondeur de Launac*, in-8°, 40 pp., XI planches, Montpellier, Martel, 1900.

de cette population était formé « par les vieilles races paléolithiques, dolichocéphales et brachycéphales, fortement mélangées dès l'époque néolithique, métissées ensuite par les apports successifs, mais en plus petit nombre, des Ligures, des Ombro-Latins et des Volces. Plus tard les Romains et les Barbares ne vinrent y mêler que des éléments de peu d'importance. »

Telle est en substance l'œuvre que nous présente M. Cazalis de Fondouce. Si, comme le reconnaît l'auteur lui-même, on peut faire des réserves sur des conjectures plus ou moins probables que l'avenir se chargera d'éliminer ou de confirmer, on doit rendre hommage à l'exactitude des faits qu'il analyse. Nous ne pouvons qu'applaudir à ce travail synthétique, offrir à son auteur nos plus sincères félicitations et faire des vœux pour que son exemple suscite chez nous quelqu'un qui nous donne le pendant de l'*Hérault aux temps préhistoriques*, c'est-à-dire *Le Rouergue préhistorique*.

L'abbé HERMET.

* * *

Dons divers.

POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ARCHIVES, LE MUSÉE

De M. RAILHAC : *En Rouergue. Les Chants du Souvenir*, dont il est l'auteur. Aix, 1900. Vol. in-12.

De M. POULENC : *Les Nouveautés chimiques de l'année*, 1896-1900. Cinq vol. in-8°.

De M. l'abbé RICARD : Cardinal Bourret. *Œuvres choisies*, mises en ordre et publiées par l'abbé Ricard. E. Carrère. Vol. in-8°.

De M. C. MARCILHACY, la suite des publications de l'Association française pour l'avancement des sciences, 1899 et 1900, et de la Société de Géographie, 1900 et 1901.

De M. l'abbé MARCORELLES : *Histoire anonyme de la guerre des Albigeois*, nouvelle édition par un indigène. Toulouse, 1863. In-8°. — *Recherches et appréciations sur l'ancienne coutume de Toulouse*. Mémoire, par Astre. Toulouse, 1853. In-8°.

De M. GALY, deux mandements, l'un de l'évêque de Chartres, 1839, l'autre des vicaires généraux capi-

tulaires à l'occasion de la mort de Mgr de Gualy, archevêque d'Albi, 1842, manquant à la collection des mandements des évêques originaires de l'Aveyron.

De M. l'abbé HAON, l'*Ordo* diocésain pour 1900 (suite de la collection).

De divers, des lettres de part de familles aveyronnaises.

De M. MAHOUX, un jeton, en laiton. Avers : HENRICVS IIII GALLIÆ ET NAVA. REX ; Henri IV, armé d'un glaive, à cheval, caparaçonné, galopant sur des trophées. Revers : OMNIS VICTORIA A DNO, *1596* (Prise d'Amiens) ; armoiries de France et de Navarre, séparées par un glaive surmonté d'une couronne royale entre deux branches de laurier, le tout surmonté d'une couronne de laurier rayonnante, d'où partent deux branches, l'une de laurier, l'autre de palmier, renversée.

De madame veuve BILLOIN, une collection de fossiles et autres curiosités du règne minéral, provenant du cabinet de son père, M. Valadier.

De M. POUGET, sculpteur, deux fragments d'ammonite, trouvée dans de la pierre d'Angoulême.

La Société accepte ces divers dons et communications et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,

F. GALY.

Imprimerie brevetée E. CARRÈRE, Rodez.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 17 Mai 1901

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE (Noël), PRÉSIDENT

Etaient présents : M. MAISONABE (Noël) ; Mgr RICARD ; MM. l'abbé ALAZARD ; l'abbé VAYLET ; CABROL (Urbain) ; PONS ; l'abbé VIALETTES ; CONSTANS (Marius) ; l'abbé MAZENQ ; l'abbé CASSAGNES ; l'abbé VERLAGUET ; BRUNET ; PUECH ; GUIBERT (Augustin) ; LUNET de la MALÈNE ; HORLUC ; MAISONABE (Edouard) ; LANDÈS ; de CHALIÈS ; COLRAT ; GALY, secrétaire.
Se sont excusés : MM. NAUJAC ; de VALADY ; l'abbé HERMET ; BADUEL ; l'abbé SUQUET.

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier, qui a été publié, est adopté sans observations.

M. le **Président** annonce en ces termes la mort de plusieurs membres de la Société.

« Nous avons encore perdu trois membres depuis la dernière séance.

» Elève de la grande école polytechnique, M. Emile DOUZIECH occupait un emploi important au siège de l'administration du chemin de fer d'Orléans,

à Paris. C'est là que la mort l'a surpris, jeune encore. Plusieurs d'entre nous ont pu, ici même, où sa famille a fait transporter ses restes, lui rendre le 23 février les derniers devoirs. Il nous appartenait depuis 1893 et nous était très attaché, comme à tout ce qui touchait à son pays d'origine.

» Le 4 avril est mort M. Mahoux. Peu d'hommes étaient aussi connus à Rodez, et peu se survivront autant par leurs œuvres. Les médaillons et les bustes dans lesquels il a sculpté les traits d'hommes et de femmes de toutes les familles du pays sont, on peut le dire, innombrables. Nos églises, tous nos monuments, nos cimetières sont remplis des produits de sa main.

» M. Mahoux avait commencé à travailler de bonne heure, et il a travaillé jusqu'au dernier jour, formant des élèves dont la renommée ne contribue pas peu à assurer la sienne. Quand on parle des élèves de M. Mahoux, un nom vient sur toutes les bouches, celui de M. Denys Puech, qui a tenu à témoigner, sur la tombe de son vieux maître, de ses sentiments de reconnaissance. D'autres marchent sur ces belles traces vers un avenir, que je leur souhaite glorieux.

» En 1899, les amis et les admirateurs de M. Mahoux lui ont donné une fête, à laquelle beaucoup d'entre vous ont pris part. Ils voulaient faire quelque chose de plus : lui procurer un atelier, où il pût, à l'abri des soucis du lendemain, passer en paix ses dernières années, car ce n'est un mystère pour personne que l'art n'avait point enrichi notre collègue. Il n'a joui qu'en espérance de cet hommage délicat, dont sa famille conservera avec honneur le souvenir.

» Au mois de juin dernier, cependant, l'artiste aimé de tous offrit à notre musée, déjà riche de plusieurs de ses œuvres, une collection importante, que l'exiguité de notre local nous a forcés de laisser en dehors des salles, mais qui, là où elle est, attire justement l'attention des visiteurs. En novembre il y ajoutait un buste de François Fabié, un de ceux auxquels il a travaillé avec le plus d'intérêt et le plus de succès. Quatre autres bustes de compatriotes ou d'aveyronnais d'adoption, que vous voyez en ce moment déposés sur notre cheminée, sont venus, à la veille même ou au lendemain de sa mort, compléter cet ensemble, et j'exprime à madame Mahoux la gratitude de la Société pour le zèle qu'elle a mis à exécuter les intentions du regretté défunt.

» C'est le 4 avril aussi qu'est mort un de nos doyens, M. Léopold PONS d'HAUTERIVE. Retiré dans son manoir de campagne, il y menait une vie des plus studieuses. Les sciences naturelles l'avaient toujours particulièrement occupé, et, en outre de collections zoologiques lentement amassées, il laisse un ouvrage manuscrit important sur la faune du département. Cet ouvrage sera certainement utilisé lorsque quelqu'un voudra donner au pays, dans cet ordre, un travail définitif qui lui manque.

» M. Pons d'Hauterive avait aussi pris très à cœur notre Folk-lore, et notre excellent collègue M. Constans vous a dit quelle riche contribution il y a apporté. C'était un rouergat de cœur, comme l'étaient tous nos anciens et comme nous le sommes aussi, je l'espère. »

M. le **Président** propose au nom du Comité permanent l'admission en qualité de membres titulaires de MM. Pierre **Benoît**, greffier du tribunal civil de Rodez ; Louis **Albespy**, pharmacien à Rodez ; Julien **Roquejoffre**, licencié en droit, secrétaire greffier du Conseil de préfecture de l'Aveyron, auteur de trois ouvrages de droit administratif qui ont été bien accueillis du public ; Jacques **Talon**, avocat à la Cour d'appel de Paris, qui s'est occupé de recueillir les chansons patoises du Rouergue ; Charles **Galy**, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, qui fait hommage de la thèse qu'il a soutenue récemment devant la Faculté de droit de Paris sous ce titre : *La famille à l'époque mérovingienne ;* Maurice **Anglade**, docteur en droit, qui fait également hommage de la thèse qu'il a soutenue devant la Faculté de droit de Paris sous ce titre : *De la sécularisation des biens du clergé*, travail composé en grande partie à l'aide de documents recueillis dans les archives du département de l'Aveyron et des départements voisins, et présentant un intérêt spécial pour notre pays ; **Combes** de **Patris**, docteur en droit, avocat et juge suppléant au tribunal civil de Rodez.

Il est procédé à sept scrutins successifs à la suite desquels MM. BENOIT, ALBESPY, ROQUEJOFFRE, TALON, Charles GALY, ANGLADE et COMBES de PATRIS sont proclamés admis.

M. Edouard **Maisonabe** est chargé de faire à la

prochaine séance un rapport sur les thèses de MM. ANGLADE et Charles GALY.

M. le **Président** annonce que le complément de la *Flore du Sud-Ouest*, travail de M. l'abbé COSTE, et le XVIIIe fascicule des *Procès-verbaux* ont été distribués. Les membres qui n'auraient pas reçu les exemplaires qui leur sont destinés, sont invités à les réclamer au Secrétariat.

A ce sujet M. le **Président** dit que le *résumé des observations météorologiques faites à l'école normale de Rodez* inséré à la fin du volume des *Procès-verbaux* a été rédigé par M. VIGARIÉ, qui a bien voulu se charger de ce travail sur la demande de M. BRUNET, trop occupé pour le faire lui-même.

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes.

1° La **Société française d'archéologie** a adressé le programme du Congrès archéologique qui sera tenu à Agen et à Auch du 11 au 18 juin prochain. Elle invite les membres de la Société à prendre part à ses travaux.

2° M. le comte de **Valady** communique une lettre adressée à M. de Viguier, syndic du diocèse de Rodez, son arrière grand-oncle, par Monteil, père de l'historien. Cette lettre,qui a un tour assez piquant, contient le passage suivant donnant la description des armoiries que la famille Monteil possédait, comme beaucoup de familles bourgeoises de l'époque.

« Je vous rends, monsieur, mil actions de grâces de la bonté que vous avés eû de m'acheter des boucles que je recevrais sans doute bientôt et de la complaisance que vous voulez encore avoir de me faire faire un cachet, que je vous prie de ne pas oublier. Mes armes sont ou représentent un mont sur lequel sont trois tilleuls, ce sont des arbres que vous connaissés, une couronne de comte et elles sont soutenues et portées par un lion. C'est toute l'explication que je puis y donner, je ne vois pas qu'il y ait autre chose. »

3° Madame **Malaval** entretient la Société des grottes de Valencas, près le Viala-du-Tarn, appelées *cambrettos* (chambrettes) dans le pays.

« Elles ont été visitées, écrit-elle, il y a quelques vingt ans, par M. de Sambucy et d'autres membres

de notre Société, qui malheureusement n'ont pas été d'accord sur l'âge qu'il faut leur attribuer.

» Elles sont cependant fort intéressantes, avec des excavations qui devaient servir d'armoires ou de dépôts de provisions et pourvues de trois ouvertures pour les cinq chambres d'une dimension ordinaire. Comme avec les siècles ces grottes en bouche de four se sont ensablées, il n'est pas très commode de les mesurer avec exactitude. Elles m'ont paru de la grandeur d'une belle chambre moderne. »

Madame Malaval ajoute qu'elle a trouvé en creusant le sol autour de ces grottes, un sou tournois d'argent portant trois fleurs de lis et l'inscription *Carolus rex Francorum*. Elle croit pouvoir en tirer la conclusion que les grottes ont été habitées à l'époque de l'occupation anglaise ou des routiers.

La tradition locale veut qu'elles aient servi de refuge pendant la Révolution à des prêtres insermentés et notamment à l'évêque de Lodève, Jean-Jacques-Gabriel de Vezins, marquis de Vezins. En tout cas madame Malaval croit pouvoir affirmer, d'après des documents et des lettres en sa possession, que ce prélat a habité pendant cinq mois, en 1793, la maison qu'elle a achetée au Viala-du-Tarn des descendants de la famille de Vigouroux d'Arvieu.

4° M. l'abbé **Hermet** communique l'empreinte d'un petit sceau qu'on lui a donné. Il représente un cavalier armé d'un cimeterre terrassant un crocodile.

« Ce sceau a été jadis recueilli par M. Albert Ancessy de Saint-Affrique qui prétendait qu'il avait été trouvé aux environs de Gozon et qui présumait que c'était le sceau des Gozon (allusion historique à Dieudonné terrassant le Dragon). »

Notre collègue pense que cette interprétation est peu probable ; il demande si la Société peut lui donner quelques éclaircissements à ce sujet. Ce sceau est fixé à l'anneau d'un vulgaire tire-bouchons.

5° Le 24 janvier dernier, à l'Institut Rudy, à Paris, M. Charles Fuster a fait une conférence à laquelle il avait donné ce titre : *Un poète de la grande et de la petite patrie, M. Edmond Railhac et « En Rouergue »*.

M. **Advielle** en nous signalant cette conférence ajoute que « l'éminent conférencier a détaillé avec un rare bonheur d'expression les principales pièces de l'ouvrage de M. Railhac.

» Plusieurs aveyronnais assistaient à cette agréable

conférence où les bravos n'ont pas été ménagés à l'auteur et à son brillant interprète. »

6° M. de **Labonnefon**, curé de Cercoux (Charente-Inférieure), a adressé les premiers numéros d'une revue qu'il publie sous ce titre *l'Intermédiaire des bombyculteurs et entomologistes*. Il promet de continuer l'envoi de cette publication à notre Société.

M. l'abbé **Vialettes**, communique une lettre de M. Espérandieu, directeur de la *Revue épigraphique*, qui offre de faire le service de cette revue à la Société en échange de ses publications. Cette proposition est adoptée.

M. M. **Constans** signale l'envoi fait par le Frère Isfrid-Bertin d'un troisième cahier contenant six chansons patoises du Rouergue. Ce nouveau recueil sera joint au dossier de l'enquête du Folk-lore.

Sur le rapport de M. **Brunet**, les comptes du Trésorier pour l'année 1900 sont adoptés.

M. le **Président** rend compte de la suite donnée par le Comité à la proposition de M. Cartailhac de tenir une séance dans un chef-lieu d'arrondissement.

Le Comité a désigné Villefranche et décidé que les personnes étrangères à la Société pouvaient y être admises. Enfin il a invité les membres de la Société qui habitent habituellement Villefranche ou les environs à former, avec M. **Cartailhac**, un Comité local chargé de l'organisation. MM. **Fabre**, maire de Villefranche, **Pechdo, Delpech**, de **Pomairols**, d'**Ardenne** et l'abbé **Bessou** ont bien voulu accepter d'en faire partie. A la suite de la correspondance échangée avec eux la date de l'excursion a été fixée au 15 juillet prochain.

M. U. **Cabrol** fait observer que la date choisie présente de sérieux inconvénients : il demande qu'elle soit reportée aux premiers jours d'Août. D'autres membres objectent que cette dernière date présente des inconvénients aussi grands que le 15 juillet et que de plus il sera beaucoup plus difficile de réunir les membres de la Société en août ou en septembre.

L'assemblée décide de laisser au Comité le soin de

fixer définitivement la date, d'arrêter le programme et d'en aviser les membres en temps utile.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé **Mazenq** pour lire son rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé Ricard : *Œuvres choisies du cardinal Bourret.*

M. **Colrat** lit son compte rendu sur les cinq volumes des *Nouveautés chimiques* de M. Poulenc.

M **Horluc** donne lecture de deux rapports, le premier sur les *Notes de philologie rouergate* de M. Durand, de Gros, le second sur le dernier volume de poésies de M. Edmond Railhac, *En Rouergue.*

Ce dernier rapport sera publié à la suite du procès-verbal, ainsi que ceux de M. Colrat et de M. l'abbé Mazenq. L'étude critique de M. Horluc sur l'ouvrage de M. Durand, de Gros, est renvoyée au Comité pour les *Mémoires.*

M. le **Président** signale les ouvrages suivants offerts depuis la dernière séance et qui ont pour auteurs des membres de la Société.

Carnet du colonel Colson, par M. **Advielle**.

Histoire de la Révolution Française et *Manuel du Jubilé*, par M. l'abbé **Touzery**.

La Société a également reçu des documents manuscrits concernant les municipalités de Colombiès et de Belcastel au XVIII[e] siècle, provenant des papiers de la famille Mazars, de Colombiès, donnés par M. l'abbé **Galy**.

M. le **Président** dépose aussi sur le bureau quelques pièces concernant une famille de Vaillac, qui a habité la partie du Rouergue voisine du Quercy. Ce sont : 1° Un brevet de capitaine de grenadiers postiches du bataillon de milice de Figeac, donné à Pierre de Lestang de Vaillac le 25 mars 1752, signé « de Voyer d'Argenson »; 2° un brevet de chevalier de Saint-Louis donné à Pierre-Joseph-Raymond de Vaillac, maréchal de logis de la compagnie des gendarmes de Bourgogne le 4 avril 1755, avec l'acte de prestation de serment du nouveau chevalier dressé à Moulins-Engilbert (département actuel de la Nièvre) ; 3° deux brevets de pension, dont l'un signé « le maréchal duc de Belle-Isle », au profit du même Pierre-Joseph-Raymond de Vaillac, né, est-il dit, à Sonnac, élection de Figeac, généralité de Montauban, le 28 mai 1707 ; 4° un carnet tenu par un membre de la

même famille en 1759 pour la *compagnie de Vaillac, du régiment de grenadiers royaux d'Aulan* : une feuille y est ouverte à chaque homme de la compagnie qui y est désigné par son nom de famille et en général par un surnom tel que *la Liberté, la Tendresse, la Terreur, Prêtaboire, Belle humeur, la Réjouissance*, etc.

La séance est levée à 6 heures et demie.

* * *

Œuvres choisies du cardinal Bourret,

Publiées par Mgr Ricard, évêque élu d'Angoulême

C'est une heureuse idée qu'a eue M. l'abbé Ricard de publier les *Œuvres choisies* du cardinal Bourret.

Après la mort du cardinal Giraud, d'illustre mémoire, une édition dans laquelle on livra au public ses plus remarquables écrits, fut accueillie avec empressement et reconnaissance par les nombreux admirateurs de ce prélat ; grâce à cette publication, le nom de ce prince de l'Eglise est resté en honneur dans son diocèse et auprès des hommes qui ont le culte des belles-lettres.

Il est regrettable qu'un travail analogue n'ait pas été fait pour les mandements et les lettres circulaires du vénérable Mgr Delalle : c'était un écrivain de mérite ; bien des pages étaient dignes de passer à la postérité ; quel est le lecteur qui ira fouiller dans la collection poudreuse de ses œuvres entassées dans un coin de galetas ?

Le vrai moyen de conserver la mémoire de nos évêques et de transmettre aux nouvelles générations leurs sages leçons, n'est-il pas de faire, quand ils viennent de disparaître et que leurs cendres sont à peine refroidies, un judicieux triage dans ce qu'ils ont écrit au fur et à mesure que les besoins de leur ministère l'exigeait et d'en résumer en quelques pages substantielles la quintessence ?

Nous devons donc remercier et féliciter notre confrère d'avoir fait un travail qui honore tout à la fois celui qui l'a entrepris et celui qui en est l'objet.

Qui d'ailleurs, mieux que M. Ricard, pouvait mener à bonne fin cette entreprise ?

Depuis plusieurs années vivant dans l'intimité du

cardinal Bourret, son confident, son conseiller, son ami, il savait, pour ainsi dire, par cœur, tout ce que son maitre avait élaboré ; pas n'était besoin pour lui de parcourir la longue série des mandements pour choisir ceux qui étaient plus dignes de figurer dans cette collection. Le choix, mais un choix judicieux, était fait d'avance.

A un autre point de vue, M. Ricard semblait encore désigné pour faire cette sélection ; il avait fait ses preuves comme écrivain et comme auteur de livres remarquables.

Nous devons à sa plume facile, alerte, plusieurs ouvrages dont la valeur littéraire lui a conquis une légitime notoriété non seulement auprès de ses nombreux amis, mais encore auprès de tous ceux qu'intéressent les productions de l'esprit.

Un cachet particulier semble les distinguer ; ils ont été tous inspirés et dictés par la piété filiale et le sentiment de la reconnaissance ; c'est l'élève qui célèbre la mémoire d'un supérieur regretté, c'est l'étudiant qui raconte l'histoire du collège où s'est abritée sa jeunesse, où s'est formée et développée sa vocation ; c'est le secrétaire et le grand vicaire du cardinal Bourret qui, tour à tour, raconte les *Souvenirs intimes* du prélat défunt ou reproduit ses plus belles œuvres ; c'est encore l'ami et le protecteur d'un jeune missionnaire que M. Ricard avait connu plus particulièrement au moment où le fervent néophyte faisait ses préparatifs pour un voyage d'où il ne devait pas revenir. Voilà en réalité le fond et le sujet des principaux ouvrages qu'a composés notre collègue :

Graves, ses débuts, ses développements, depuis 1846 jusqu'à l'année 1885.

Le R. P. Fortunat Salvan, supérieur du collège de Graves.

Souvenirs intimes du cardinal Bourret.

Le jeune martyr du Laos, Joseph-Auguste Séguret.

Invité à présider une distribution des prix au collège de Graves, M. Ricard ne crut pouvoir mieux faire que de raconter sommairement l'histoire de cette maison qui, dans quelques années, avait pris de grands accroissements et opérait un grand bien par les nombreuses vocations religieuses et sacerdotales qu'elle suscitait. Ce discours, écouté avec un religieux recueillement par le bienveillant auditoire qui entourait l'orateur, fut jugé digne d'être imprimé et conservé comme un mémorial précieux.

Quelques années plus tard, le vénérable supérieur qui avait assisté au développement de cette maison et en avait été l'âme depuis sa fondation, le P. Fortunat Salvan s'éteignait doucement après une vie non moins laborieuse que méritoire. Qui pourra retracer convenablement l'histoire de cet homme de bien ? M. Ricard n'ose se refuser à l'invitation pressante qui lui est faite ; du reste, ce sera un vrai bonheur pour lui de révéler les trésors de bonté, les actes de vertu d'un homme qu'il vénérait et aimait de toute son âme ; il lui suffit de donner un libre cours aux effusions de son cœur pour écrire quelques pages pleines d'un intérêt croissant.

Quand la triste nouvelle de la mort prématurée d'Auguste Séguret retentit à nos oreilles, M. Ricard, se faisant l'écho des sentiments de douleur qu'éprouvèrent les amis et les compatriotes du jeune missionnaire, prit encore sa plume et dans quelques pages émues raconta la vie bien courte, mais bien remplie du fervent martyr. N'est-ce pas un vrai tour de force qu'il a accompli ?

C'est le propre des bons esprits de féconder les sujets les plus arides. Notre collègue qui triompha comme en se jouant de la difficulté, fait songer à Racine à qui il suffit de trois mots : *Invitus invitam dimisit*, pour composer une belle tragédie, *Bérénice*.

La matière de cet ouvrage paraissait bien pauvre ; le sujet ne semblait pas se prêter à d'amples et très intéressants développements. Que pouvait-on dire sur un jeune prêtre mort à la fleur de l'âge, au début de son ministère ? Rien de notable dans sa famille, une famille de modestes et obscurs ouvriers, dans ses études qui se poursuivent sans éclat à Sainte-Marie, à Saint-Pierre, au Grand Séminaire de Rodez, aux Missions étrangères, au milieu de camarades plus brillants que lui ; dans ses travaux apostoliques au milieu des sauvages du Laos ; son martyre sans doute a été accompagné de circonstances qui auraient piqué davantage notre curiosité ; mais où sont les témoins de ce drame sanglant ?

Eh ! bien, M. Ricard a fait un ouvrage qu'on lit et relit avec un plaisir toujours nouveau ; l'intérêt y va *crescendo* ; une première édition a fait place à une seconde qui s'écoule rapidement. L'Académie française elle-même a remarqué cet ouvrage et, par une distinction des plus flatteuses, lui a décerné un prix important et a voulu le couronner.

On nous en voudrait de ne pas signaler parmi les opuscules qu'a produits la plume féconde de M. Ricard, son étude plutôt anecdotique que biographique sur M. Truel ; cette étude fut le sujet d'un discours prononcé à la distribution solennelle des prix, le 25 juillet 1892, au petit séminaire de Saint-Pierre. Depuis quelques mois, M. Ricard avait pris, comme vicaire général, la place de M. Truel, qui, avant de devenir le précieux collaborateur de Mgr Bourret et un prudent conseiller dans les affaires épiscopales, avait été pendant plus de trente ans, le guide, le modèle et la gloire du petit séminaire de Saint-Pierre.

Le dernier ouvrage personnel dû à la plume de M. Ricard, ce sont les *Souvenirs intimes* du cardinal Bourret. Ici il lui a suffi de donner un libre cours à ses sentiments ; une mémoire fidèle mise au service d'un cœur généreux et reconnaissant lui a dicté les pages qui font revivre le cardinal. L'auteur se défend d'avoir voulu faire une biographie définitive ; il n'a voulu, dit il, que donner une esquisse, laisser quelques matériaux qu'une main plus habile pourrait mettre en œuvre. César, dans la préface de ses *Commentaires*, tenait un langage pareil ; un judicieux critique latin, Quintilien, assure que la tentative de l'historien latin fut assez parfaite pour déconcerter quiconque aurait voulu faire un travail plus accompli. Nous aimons à croire qu'ici il n'en sera pas de même : un ami fidèle de notre éminent cardinal, nous dit-on, travaille à une biographie complète ; Dieu veuille que dans un bref délai, nous ayons le plaisir de la lire !

Assurément, M. Ricard n'a pas tout dit ; il ne voulait pas tout dire. Néanmoins ses *Souvenirs intimes* resteront comme un miroir fidèle de cette grande figure.

Pour mieux faire connaître celui qui pendant près d'un quart de siècle fut à la tête de ce diocèse, il ne restait plus qu'à reproduire ses *Œuvres choisies ou Instructions pastorales* : telle est la matière d'un premier volume déjà sorti des presses de M. Carrère. Un court préambule nous fait connaître les raisons qui ont déterminé le confident du cardinal à publier ce travail ; puis vient une appréciation fort juste du genre d'éloquence et de la manière d'écrire qui sont le caractère spécial de ce prince de l'Église.

« On ne peut, dit-il, que profiter à lire et à méditer les graves sujets sur lesquels le Pontife attire

l'attention de son peuple. L'œuvre oratoire imprimée du cardinal Bourret n'est pas considérable. Il crut que son devoir était plutôt d'administrer que de parler. Mais jamais évêque peut-être ne parla plus que lui. Il fut vraiment dans le diocèse le *Seminiverbius* (1) dans toute l'acception du mot ; si on eût recueilli ces mille petites improvisations qu'il semait partout, au seuil des églises, dans les communautés, à la fin des banquets... quel charmant recueil on aurait composé ! On trouverait là Mgr Bourret tout entier avec sa manière à lui de considérer les choses, jamais banale, toujours piquante, avec son esprit primesautier, avec ses expressions pittoresques, avec ce je ne sais quoi qui donnait de la saveur et un relief particulier à sa parole. »

Nous ne pouvons donner une analyse même superficielle des discours que renferme ce volume ; ce sont des traités de morale, des thèses théologiques à forte charpente qui rappellent les sermons si solides du P. Bourdaloue ou les conférences non moins méthodiques qu'éloquentes de l'évêque d'Hermopolis ; ce sera une mine féconde où le jeune prédicateur trouvera à puiser des arguments, des aperçus nouveaux, des considérations touchantes. Les arguments empruntés à l'Ecriture Sainte, à la tradition, à la saine philosophie y sont présentés avec une vigueur irrésistible ; dans un langage tantôt familier, tantôt élevé, tour à tour pathétique et énergique, toujours clair, précis, se trouvent exposées des considérations qui touchent à tous nos devoirs. Sans rechercher les effets de style, sans même se piquer d'une correction irréprochable, au besoin créant le mot qui manque, le prélat arrive toujours à traduire superbement sa pensée. Du reste, l'ancien élève de l'école des Carmes, l'ancien professeur de la Sorbonne qui avait vaillamment et brillamment conquis ses grades littéraires, sait au besoin prouver que son talent d'écrivain égale sa puissance de penseur. Il s'est réservé pour certains sujets d'apparat, où la dignité du sujet non moins que le bon renom de l'Eglise qu'il représentait, le persuadaient qu'il fallait un travail plus soigné.

Pour que cette publication fût plus intéressante et aussi plus accessible à l'intelligence des lecteurs, de ceux surtout qui n'auront pas connu le cardinal,

(1) Mot de saint Jérôme qui signifie *discoureur*.

il était bon, sinon absolument nécessaire, qu'une notice explicative fût placée en tête de chacun de ces discours. C'est pour prévenir les fidèles contre les dangers de l'époque actuelle, c'est pour exciter à la pratique des vertus dont la nécessité se faisait plus vivement sentir, c'est en un mot, pour répondre à un besoin du moment, que la plupart de ces discours ont été écrits. Dans un demi-siècle, qui connaîtrait ces circonstances ? qui pourrait comprendre les allusions plus ou moins voilées qui n'étaient pas un mystère pour les contemporains ? M. Ricard a donc bien fait d'insérer quelques courtes notices qui seront une vraie clef pour nos neveux. Sans cela, les beaux mandements du cardinal n'eussent été que de magnifiques thèmes de rhétorique, de larges amplifications d'une vérité morale comme nous en trouvons dans Sénèque et Socrate ; à ces deux rhéteurs de parade dont Rome et Athènes ne sauraient être fières comme elles le sont de Cicéron et de Démosthènes, nous sommes redevables de certains discours composés dans le recueillement d'un cabinet de travail, mais sans un but déterminé et précis, dont l'intérêt est par conséquent bien faible.

En résumé, notre vénéré et illustre collègue, tout en s'acquittant d'un devoir que lui avait pour ainsi dire imposé la confiance de celui qui lui avait témoigné une estime méritée, a fait une œuvre digne d'éloges ; cette publication va être complétée par un second volume, déjà sous presse, où nous pourrons relire les discours que Mgr Bourret avait prononcés dans des circonstances particulières, discours de la Sorbonne, discours de distributions de prix, discours de consécrations d'églises, de sacres d'évêques, etc. Le succès et l'intérêt de ce volume seront au moins égaux à ceux du premier volume. Ces dernières publications, venant s'ajouter aux ouvrages d'un caractère plus personnel seront, pour Mgr Ricard un nouveau titre de gloire, une recommandation précieuse auprès des fidèles du diocèse d'Angoulême.

A défaut d'autres renseignements, il suffira aux Angoumois de prendre connaissance de ces livres pour se convaincre que l'élu du Seigneur est aussi distingué par les dons de l'esprit et du cœur que par ses qualités administratives et par ses sentiments d'une vraie piété. Ils auront le droit d'être fiers de leur chef spirituel. Pour nous, membres de la Société des Lettres, nous le verrons partir avec un sincère

regret. Mais dans la douce persuasion qu'il voudra bien ne pas briser avec notre société les liens de la confraternité littéraire, nous lui adressons volontiers le salut du cœur : *Ad multos annos !*

J.-B. MAZENQ.

* * *

Nouveautés chimiques

Dans la préface de sa publication, de l'année 1896, sur les nouveautés chimiques, l'auteur M. Camille Poulenc, docteur ès sciences, dit qu'il se propose la tâche de faire connaître les principaux appareils parus dans les revues étrangères et françaises, dignes de fixer l'attention des chimistes.

« Combien d'applications industrielles, dit-il, ne sont-elles pas sorties des méthodes de laboratoire ! Chaque grande découverte n'apporte-t-elle pas avec elle ses transformations du matériel ou des perfectionnements ? »

Et comme exemple, il cite les découvertes des Pasteur, des Berthelot, des Moissan, etc.

Enfin il ajoute : « Nul doute que le perfectionnement des méthodes et des appareils actuels ne nous réserve dans l'avenir des résultats peut-être aussi inattendus. »

L'auteur adopte dans son exposition les divisions suivantes :

1° Application générale de la chimie et de la physique ;

2° Appareils divers de laboratoire ;

3° Nouveaux appareils appliqués à l'analyse ;

4° Appareils d'électricité ;

5° Bactériologie.

Nous ne pouvons pas dans ce court résumé signaler et encore moins décrire tous les appareils et méthodes d'analyse, presque tous intéressants, qui sont présentés dans cette publication comprenant les années 1896, 97, 98, 99 et 1900, soit cinq fascicules.

Nous nous contenterons d'appeler l'attention des chimistes, sur ce qui nous a paru utile à connaître et même à employer dans les cabinets de physique et de laboratoire de notre département.

Dans le fascicule 1896 signalons :

1° Un réfrigérant très pratique pour obtenir de la glace dans les laboratoires au moyen d'unmélange de sulfure de carbone et d'éther ;

2° Un générateur à chlore très ingénieux de MM. Gooch et Kreider ;

3° Un nouveau creuset de Gooch permettant de recueillir directement les précipités, de les laver, de les calciner après les avoir desséchés, ce qui supprime complètement les anciens filtres à papier ;

4° Une pipette jaugée automatique de M. J. Sebelien pour mesurer rapidement et exactement les liquides : appareil très utile dans les analyses de lait et de sucre ;

5° Le volumètre à gaz universel du Dr Lunge au moyen duquel on peut effectuer l'analyse de presque tous les gaz et d'un grand nombre de produits métallurgiques ;

6° Le calcimètre de M. A. Bernard pouvant être employé très avantageusement par les agronomes pour déterminer la proposition de calcaire contenu dans les sols arables ;

7° Enfin le gypsomètre de Bourlier pour le dosage du plâtre dans les vins.

Dans le volume de l'année 1897 nous pensons signaler :

1° Petits appareils d'éclairage électrique, lampes de poche, de voyage très simples et commodes ;

2° Nombreux appareils d'acétylène plus ou moins perfectionnés ;

3° Nouveau densimètre universel de M. H. Courtonne pour les liquides ;

4° Crayon à pointe d'aluminium pour écrire sur le verre ;

5° Nouvelle pince universelle d'un emploi très pratique ;

6° Syphon d'écanteur pour analyses de M. Sederski ;

7° Nécessaire de M. de Saporta pour le dosage des calcaires dans les terres ;

8° Appareil pour l'étude de la perméabilité des terres (Dehérain) ;

9° Appareil à filtres pour la bactériologie (Gladin).

Le tome 1898 débute par la description à l'article chauffage d'un grand nombre d'appareils tels que lampes à souder au pétrole de M. Barthel ; appareils à acétylène Deroy, Rosamberg, Bon, etc., se distin-

guant des modèles connus par d'importantes modifications.

Dans l'article Applications générales de la chimie et de la physique, signalons un appareil utile au minéralogiste pour mesurer les indices de réfraction des roches (Wallerant).

Le chimiste y trouvera plusieurs appareils intéressants pour la préparation des gaz usités dans les analyses, de nombreux instruments tels que entonnoirs à filtration rapide (Sackett), nouvelle pipette de sûreté (Lucas), etc.

Dans les appareils destinés à l'analyse des liquides se trouve la description d'un nécessaire pour l'analyse des eaux.

Le fascicule de l'année 1899 comprend la description de nombreux appareils et procédés très intéressants. Je ne parlerai que des plus utiles.

1° A l'usage des constructeurs, l'appareil de M. le Dr Schumann, pour la détermination du poids spécifique du ciment et autres matières ;

2° A l'article Chauffage, fours à moufle au gaz ou au charbon de MM. Peters et Rost;

3° Nouvelle étuve à température constante du Dr Schayten ;

4° Pour les métallurgistes, appareil de dosage du carbone dans les produits sidérurgiques;

5° Autre appareil pour doser le soufre dans les fers, fontes, aciers, etc. de L. Campredon;

6° A l'usage des agronomes, la modification de l'appareil de M. Schlœsing pour le dosage rigoureux de l'acide azotique par M. Lescœur;

7° Pour les analyses médicales, nouvel albuminimètre de E. Riègler.

Enfin le dernier fascicule paru, celui de 1900, énumère et décrit avec détail plusieurs appareils employés pour la détermination des densités de vapeur, des eaux minérales, des points de fusion et de congélation de certains corps.

Dans les appareils divers de laboratoire on peut remarquer le four à incinérer à pétrole de M. Lequeux, des machines à fabriquer l'air liquide (Linde), la préparation de l'hydrogène au moyen de l'acétylène (Hubou).

A l'article Electricité, description d'appareils de chauffage par l'électricité, et électrode agitateur pour liquide de M. Pantin.

Dans le chapitre Analyse chimique, nombreux instruments et appareils pour le dosage des substances alimentaires. Aréomètre Bouries.

En résumé, les *Nouveautés chimiques* publiées par M. Poulenc peuvent rendre beaucoup de services aux métallurgistes, mineurs, agronomes, architectes, constructeurs, chimistes, pharmaciens, etc.

La rédaction de cet ouvrage est faite avec méthode, clarté, et de nombreuses figures intercalées dans le texte permettent de saisir l'ensemble et les moindres détails des appareils, machines et instruments.

En lisant attentivement les cinq volumes de *Nouveautés chimiques*, on ne peut pas s'empêcher de reconnaître que sur 100 appareils de nouvelle invention, il y en a plus de 70 provenant de l'Allemagne.

Il ne peut pas d'ailleurs en être autrement, les chimistes dans ce pays étant légion, et bien sûrement alors que dans notre Aveyron on trouverait à peine une demi-douzaine de chimistes praticiens, on en découvrirait dans une province d'Allemagne de même étendue, des centaines.

Aussi dans le fascicule de 1897, M. Poulenc dit :

« Nous accueillerons avec gratitude les communications que les chimistes, nos lecteurs, voudront bien nous adresser et serons heureux de les utiliser dans la suite de cette publication. »

Puisse cet appel être entendu par nos compatriotes.

Dans un ouvrage de M. G. Blondel paru sous le titre de l'*Essor industriel et commercial du pays allemand*, on peut lire les lignes suivantes.

« Il est permis de penser, disait récemment une grande revue américaine, que la nation qui a les meilleurs physiciens et les meilleurs chimistes sera, à la longue, la plus prospère et la plus grande.

Elle aura au plus bas prix la meilleure nourriture, les meilleurs produits fabriqués, les meilleurs fusils, les explosifs les plus puissants, l'armement le plus capable de résistance.

Les habitants sauront utiliser au mieux les ressources du sol ; ils seront les plus sains, les mieux protégés contre les maladies.

La culture d'un peuple en chimie et en sciences physiques est le meilleur placement que puisse faire une nation. »

P. Colrat.

* * *

En Rouergue, les Chants du Souvenir,

par M. Edmond Railhac.

Aix, Dragon, MCM, xiv-189 pages, avec lettre d'Eugène Manuel à l'auteur.

Il y a toujours plaisir à parler d'un poète. Le poète, en général, n'a que de beaux sentiments, qu'il rend plus beaux encore en y ajoutant de belles images, en les parant d'un langage harmonieux,

Ce langage sonore, aux douceurs souveraines
Le plus beau qui soit né sur les lèvres humaines.

Mais si ce poète chante un pays aimé, si ce poète est tout plein de sentiments accessibles à tous, que tous ont ressentis sans les avoir exprimés, si ce poète vous est connu lui-même, bref si ce poète est M. Railhac, n'y a-t-il pas en quelque sorte double plaisir à parler de lui ?

Je suis peut-être le seul ici qui n'ait pas l'honneur de connaître personnellement M. Railhac. Mais j'ai eu souvent, depuis que je suis à Rodez, l'occasion d'entendre parler de lui et de son œuvre. Je savais déjà qu'il était illustre dans sa province, et même au delà de sa province. Je viens d'avoir à faire un peu plus ample connaissance avec le poète et... je m'en félicite.

Vous avez tous lu, j'en suis sûr, le volume que vient de publier M. Railhac : *En Rouergue*. — En Rouergue ! Vous voyez que M. Railhac n'oublie point sa petite patrie. Eloigné d'elle, il pense à elle ; il y vit encore par le souvenir. Il n'est guère aujourd'hui de province en France qui n'ait eu son poète. C'est l'honneur du Rouergue d'en avoir peut-être plus que les autres. M. Railhac se range sans conteste parmi les premiers de ces poètes qu'on a appelés naguère, sans aucune nuance de dédain du reste, les « poètes du clocher ». Son volume s'ouvre par une grande Ode au Rouergue. Mais, que chante-t-il, de ce Rouergue qu'il aime tant, et dans lequel il aspire si vivement à revenir ? Oh ! ce n'est point, comme d'autres l'ont fait, la grandeur sauvage de ses montagnes rouges ou grises, ou les frais vallons de ses campagnes boisées. Non qu'il soit insensible au pittoresque de cette nature ! Mais il laisse à d'autres le soin de le célébrer. Pour lui, le Rouergue n'est pas avant tout la terre

« aux âpres solitudes », suivant l'expression d'un autre poète. C'est la terre des ancêtres :

> Oh ! je t'aime d'amour, terre de mes aïeux !

C'est le sol où sont nés

> Des philosophes, des savants historiens,
> Des lettrés, des prélats................
> ...., d'autres soldats fameux
> Vaillants dans les combats comme les anciens preux !

C'est surtout le sol sur lequel il a vécu son enfance, le pays où il a « essayé ses pas ». Car il est vrai de dire qu'il n'aime pas également le Rouergue tout entier. Où donc a-t-il vu

> Ce grand chêne touffu, ce gigantesque chêne
> Dont la tête semblait se perdre dans le ciel ?

et cette moisson, et ces vendanges, et toutes ces scènes de la vie rustique, sinon à Saint-Geniez ?

> Je ne suis pas l'enfant du Causse ou de la plaine,
> Des montagnes d'Aubrac ni des Ségala verts ;
> Mon pays, c'est le val où le Lot se promène,
> C'est le tiède pays qui brave les hivers,
>
> Où s'ouvre l'anémone ainsi que la pervenche,
> Où le myrte et la rose et la fleur d'oranger
> S'épandent à plaisir, où la vigne se penche,
> Où la terre est jardin, pelouse, ou bien verger (1).

C'est là que le ramènent tous ses souvenirs :

> J'entends encor tinter les petites clochettes
> Du grand mulet tout noir qui portait au moulin
> Les sacs bondés de blé, sur des bardes proprettes,
> Et que l'on conduisait une corde à la main.
>
> J'entends les gros Messieurs discuter sur la place ;
> Je les vois arpenter longuement notre Cours,
> Y deviser de tout, au retour de la chasse
> Exalter leurs exploits en de joyeux discours (2).

Mais Saint-Geniez, c'est encore une trop grande patrie pour M. Railhac. Il est, près de Saint-Geniez, un coin qu'il aime plus encore. C'est le village natal, le vieux domaine familial ; c'est *la Falque*, c'est l'ancien couvent de la Bénissons-Dieu, dont il retrace en vers toute l'histoire, et qui n'a plus aujourd'hui de moines ou de nonnes qu'une fois l'an, le jour où les Pénitents blancs viennent le visiter (p. 127). Oui, c'est la Falque qui est « le Pinde » de M. Railhac (p. 141).

---

(1) Le Val aimé, p. 102.
(2) id. p. 107-108.

Il y a assurément quelque chose de touchant dans cet attachement du poète à son antique maison.

Aussi bien, toute la poésie de M. Railhac est souvenirs et sentiments. Sans doute M. Railhac est, lui aussi, « un homme pour qui le monde extérieur existe ». Mais tout son cœur est plein du passé. Ses poèmes, ce sont les « Chants du Souvenir ». « Ces vers, disait-il dans la préface de son premier recueil, *Myrtes et Primevères* (p. IX), ces vers furent les compagnons de ma tristesse et les confidents de toutes mes joies ». Il en est de même de ses dernières poésies. Mais ici les joies sont devenues plus rares ; presque tout est tristesse :

J'ai — dans ce livre ému — pleuré sur bien des êtres (1).

Qu'on lise : *Sur des tombes*, *A la mémoire de ma mère*, *Ultima verba*, *Stances à Marie-Rose*, tous les *Regrets* enfin. Ce sont des « élégies faites de sincérité, de regrets et d'espérances » (2). On y sent une douce et véritable émotion, oui, quelque chose de la grande mélancolie lamartinienne. Car si la préface de *Myrtes et Primevères* nous forçait à songer à Musset, il n'est pas possible de ne pas songer à Lamartine, quand on lit celle des *Chants du Souvenir*. M. Railhac nous donne à son tour ses « Destinées de la poésie » :

Le XIXe siècle aura ses bardes et ses inspirés.....

La poésie sentimentale qui, avec le drame, passionna toute une époque, attendrira nos fils.

Les poètes de demain troubleront, mais n'égareront plus l'âme humaine.

Ils parleront au cœur.

Leurs accents seront éclatants de noblesse et de vérité, et parmi ceux qui se lèvent pour chanter, à l'aurore de ce siècle, c'est bien celui qui donnera avec le plus de justesse la note intime, spiritualiste et religieuse ou patriotique, c'est bien celui qui, *simple en la forme*, mais ascensionnel dans l'idée, *s'enlisera le mieux dans l'honnêteté* et dans le respect, celui, en un mot, qui vibrera davantage en sa communicative émotion, relevant tous les courages, consolant les humbles et les désespérés, et ne chantant plus qu'avec son âme, c'est bien ce novateur, ce poète de grande envergure, qui rendra à la poésie son ancienne place, et qui recueillera les suffrages de l'universelle admiration (3).

Les *Chants du Souvenir* sont-ils cette œuvre ? Et M. Railhac est-il ce poète qu'il rêve seulement pour l'a-

(1) Epilogue, p. 180.
(2) Préface, p. X.
(3) Id. p. X-XI.

venir ? Ce serait assurément offenser sa modestie — bien connue — que de le lui dire. Et pourtant ?... C'est qu'au fond, M. Railhac a fait comme fait tout écrivain, qui n'est pas à proprement parler un critique : il est resté lui-même, il s'est mis lui-même dans ses propres théories. La poésie que M. Railhac essaie de définir en ces alinéas d'allure prophétique, est-ce bien la poésie de l'avenir ? N'est-ce pas plutôt celle de M. Railhac lui-même ? Quelle poésie est plus que la sienne « enlisée dans l'honnêteté » ? « L'amour du pays natal, le culte de la famille et la religion du souvenir, ont inspiré ce livre ». C'est la première déclaration de la préface (1). A d'autres « la fantaisie ou l'athéisme » et le dédain du passé ! M. Railhac n'est point un « iconoclaste » : « Vous m'avez vu rire et pleurer, mais mon âme est restée sans fiel, et je n'ai perdu ni la foi ni la jeunesse ». Surtout on ne saurait nier que M. Railhac (2) ne possède à un degré remarquable cette simplicité qu'il exige du poète futur. Il y a souvent chez lui des vers dont la simplicité ne manque point de grâce :

> Un sourire flottait sur sa lèvre muette ;
> Une candeur céleste illuminait son front... (3)

Mais il y en a aussi, parfois, il faut bien le dire, d'une simplicité par trop... simple :

> S'il a froid, qu'on lui donne une chaude flanelle ! (4)

M. Railhac a même la bravoure de dire en vers les choses les moins poétiques :

> Association des percepteurs de France.
> Je te salue au nom de cinq mille adhérents !... (5)

Evidemment, ce n'est que leur simplicité même qui peut sauver des vers comme ceux-là ! Tout est simple, chez M. Railhac, fond et forme, versification et sentiments. M. Railhac n'est pas de ceux dont l'âme va se perdre

> Dans le doux nonchaloir des rêves mi-rêvés (6).

Il n'est pas non plus de ceux qui se flattent d'inventer des rythmes nouveaux. A ce point de vue, rien de

(1) id. p. IX.
(2) *Myrtes et Primevères*, préface, p. X.
(3) *Ultima Verba*, p. 64.
(4) id. p. 63.
(5) « A l'Association Fraternelle des Percepteurs et Receveurs spéciaux de France, » p. 170.
(6) Georges Rodenbach, *Le Règne du silence* : Du silence.

« jeune » chez lui. Les « vagues mélopées » de ces *jeunes*, pour parler comme son « vénéré maître », Eugène Manuel, ne lui font présager rien de bon. M. Railhac est aussi *classique* que possible. Son classicisme, il est vrai, n'a rien d'exclusif, et plus d'un de ceux qu'il honore libéralement de ce nom — Hugo par exemple, ou Leconte de Lisle — n'eût pas toujours été fier de se le voir attribuer. Mais ceci, après tout, n'a guère d'importance. Si M. Railhac veut dire qu'il s'en tient au passé pour son propre compte, rien de mieux. Mais songe-t-il à interdire par là à de jeunes poètes les tentatives hardies ? Il y a longtemps déjà qu'un des maîtres qu'il révère, André Chénier, les a poussés à la conquête des mondes nouveaux :

> Qui que tu sois enfin, ô toi, jeune poète,
> Travaille, ose achever cette illustre conquête !
> Travaille !

Pourquoi ne pas oser ? — Mais leur tentative est destinée à échouer. — Qui peut le dire ? Laissons au moins finir l'expérience. Alors, alors seulement nous jugerons du résultat. Lorsque, vers 1820, les premiers romantiques entreprirent de renouveler notre poésie, les vieux et classiques académiciens n'avaient pas assez de malédictions pour ces « barbares » qui bouleversaient la versification et la langue et méconnaissaient les vénérables traditions. Voilà qu'aujourd'hui ces romantiques eux-mêmes sont devenus des classiques ! Lorsque Christophe Colomb partit à la recherche du Nouveau-Monde, il excita sans doute les railleries de tous les gens sages : il n'en a pas moins découvert l'Amérique. Qu'on me pardonne une aussi grosse comparaison : elle rendra plus sensible ma pensée. Attendons avant de condamner. D'ailleurs ce n'est point mépriser le passé que de préparer l'avenir. L'histoire du monde n'est qu'un perpétuel recommencement ? Soit. Tâchons tout au moins que ce recommencement ait un air de nouveauté.

Mais pourquoi s'égarer en ces considérations théoriques ? Mieux vaut revenir au livre de M. Railhac et se laisser aller doucement au charme berceur de ces *Chants du Souvenir*. J'y renvoie tous ceux qui veulent eux aussi un instant « se soustraire au prosaïsme de l'existence » (1).

(1) *Myrtes et Primevères*, Préface, p. IX. — Nous ajouterons que *En Rouergue* en est déjà à sa deuxième édition. C'est dire combien l'œuvre nouvelle de M. Railhac a été goûtée du public.

P. Horluc.

ACQUISITIONS

Commande

Le cliché reproduisant l'autel ruthène de Luchon inséré au précédent procès-verbal.

Dons divers

POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ARCHIVES

De M. l'abbé TOUZERY, qui en est l'auteur, impr. Catholique, 1901 : *Histoire de la Révolution française*. Vol. in-8°. — *Manuel du jubilé pour l'année 1901*.

De M. Charles GALY : *La famille à l'époque mérovingienne*, dont il est l'auteur. Paris, 1901. Vol. grand in-8°.

De M. ANGLADE : *De la sécularisation des biens du clergé sous la Révolution*, dont il est l'auteur. Paris, 1901. Vol. grand in-8°.

De M. ADVIELLE : *Carnet du colonel Colson (1861)*, dont il est l'auteur. Paris. Br. in-18.

De M. l'abbé de LABONNEFON : *L'intermédiaire des bombyculteurs et entomologistes*, revue mensuelle in-8°, dont il est le rédacteur en chef, 1re année, nos 1 à 4.

De M. CARRÈRE, qui en est l'éditeur : Chanoine L. Servières, *Saint-Amans*. Seconde édition. Vol. in-16. — *Poésie pour la vérité ou vérité dans la poésie*, par Alauzet, autrement dit Jean Catala. Seconde édition, 1897. Vol. in-12.

De M. l'abbé DAUX, les brochures in-8°, dont il est l'auteur : *Le Rouergue montalbanais*. Montauban, 1898. — *La barque légendaire de saint Antonin*. Paris, 1900. — *L'abjuration de Henri IV, missive inédite aux consuls de Saint-Antonin*. Paris, 1900. — *Les églises de Verfeil*. Montauban, 1900.

De M. MARRE : *Invasion des criquets dans l'arrondissement de Saint-Affrique*, dont il est l'auteur. Montpellier, 1901. Br. in-8°.

De M. BRU, banquier : *Recueil des pièces qui ont remporté les prix de l'Académie des Jeux floraux de la ville de Rodez, à la distribution de l'année 1763, ou à celle des années précédentes, en remontant jusqu'en 1759, ou qui ont concouru*, augmentant la collection.

De M. l'abbé GALY : *Sujets des Conférences (ecclésiastiques*. Rodez). Années 1721, 1759, 1761, 1768-70, 1774 (et 90), 1776-82, augmentant notablement la collection. — *Consultation pour S. M. Charles V contre MM. Vallier et Dolfus*, par E. Delpech (aveyronnais) et Desclaux, 1843. Br. in-4°. — Des papiers relatifs aux communautés de Belcastel et de Colombiès.

De M. Noël Maisonabe, les brevets et carnet dont il est question au procès-verbal.

Du Frère Ingène-Marie, quelques anciens parchemins et papiers provenant de la maison de Mainier.

De M. l'abbé Hermet : *L'Echo de Saint-Affrique*. Année 1899, plusieurs numéros ; année 1900, avec table alphabétique au dernier numéro, complète.

De divers, des lettres de part de familles aveyronnaises.

Pour le Musée

De M. Mahoux ou de madame Mahoux, les bustes de M. Railhac, Grandet, Peyras, M. Haward de la Blotterie et le médaillon de M. l'abbé Cassagnes, en plâtre, dont M. Mahoux est l'auteur. — Le médaillon en terre de l'abbé Truel, vicaire général, par M. Robert, élève de M. Mahoux.

Du Frère Ingène-Marie, une petite monnaie en argent de Louis XIV.

De M. l'abbé Hermet, l'empreinte sur cire du sceau dont il est question au procès-verbal.

De madame la vicomtesse M. de B., trois anciennes quenouilles en buis travaillé et portant des restes de peinture.

De M. l'abbé Suquet, quelques poteries romaines, de Banassac, trouvées aux environs de Sévérac-le-Château. — Un rognon de calcaire portant empreinte d'une ammonite ; une vertèbre d'ichthyosaure et un agglomérat de petites coquilles fossiles, provenant de la même contrée.

De MM. Douziech et David, quelques objets antiques trouvés dans un défoncement fait sur un escarpement de la rive gauche de l'Aveyron, en face le roc de Tripadou, savoir : trois grands clous, un barreau de fer (tenon ou crampon), quelques poteries ; — un bout de crayon en ardoise, pouvant remonter à la même époque.

De M. David, une clef et un petit pot, trouvés dans le nivellement de la place de l'ancien cimetière du Monastère-sous-Rodez.

La Société accepte ces divers dons et communica tions et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,
F. GALY.

RODEZ, IMPRIMERIE E. CARRÈRE

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 17 Novembre 1901

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE (Noël), PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. MAISONABE (Noël), l'abbé ALAZARD, l'abbé VAYLET, PONS, l'abbé VIALETTES, ANDRIEU, l'abbé HERMET, BRUNET, NAUJAC, MAISONABE (Edouard), COMBES de PATRIS, ALBESPY, GALY (Charles), GALY (François), secrétaire.

Excusés : MM. le vicomte de BONALD, CONSTANS (Marius), MARCILHACY (Camille), GASSAUD, LANDÈS.

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 17 mai qui a été publié, est adopté sans observations.

M. le **Président** s'exprime ainsi :

« J'ai encore aujourd'hui à vous soumettre au nom du Comité un nombre considérable de demandes d'admission, et vous vous féliciterez certainement avec moi de l'heureux mouvement qui attire vers nous de plus en plus les aveyronnais studieux.

» J'avais espéré, jusqu'au commencement de ce mois, ne pas avoir de perte à signaler. Le 31 octobre, cependant, s'est produite celle de M. Fraysse. Au cours

d'une carrière suivie presque en entier dans le département, et particulièrement comme receveur de l'enregistrement et conservateur des hypothèques à Rodez, M. Fraysse s'était montré employé modèle en même temps qu'homme de la courtoisie la plus parfaite. Il avait attendu la retraite pour entrer dans nos rangs, et nous lui avions confié les fonctions de trésorier, auxquelles il apportait ses habitudes scrupuleusement exactes. Il y aura lieu, à la prochaine séance, de lui donner un successeur ; mais, dès aujourd'hui, je tiens à exprimer les regrets que laisse parmi nous un collègue excellent et un vrai homme de bien. »

Au nom du Comité permanent, M. le **Président** propose l'admission en qualité de membres titulaires de MM. Molinié, docteur en médecine à Sévérac-le-Chateau ; de Brun, receveur rédacteur à la direction de l'Enregistrement ; Salesses Eugène), capitaine du Génie, directeur du chemin de fer de Konakry ; Salesse (Auguste), directeur de l'Enregistrement ; l'abbé Teissier, docteur en théologie, directeur de l'école libre Saint-Gabriel ; l'abbé Pouget, docteur en théologie, aumônier du couvent de la Providence ; le baron Jules de Gissac, inspecteur de la Nationale-Vie à Toulouse ; le marquis Louis de Valady, conseiller général de l'Aveyron.

M. **Molinié** annonce qu'il a trouvé dans les papiers de son grand-père, M. André Monestier, un nombre important de notices inédites sur le Rouergue et en particulier sur le Sévéraguais.

M. l'abbé **Pouget** offre à la Société deux ouvrages dont il est l'auteur et qui ont pour titre : *Manuel des Confréries, pieuses associations et scapulaires* et *Confrérie du Saint-Rosaire.*

Après huit scrutins successifs, l'admission de tous les membres proposés est prononcée.

M. Marie, préfet de l'Aveyron, ayant bien voulu accepter de faire partie de la Société, son admission est proclamée sans scrutin, suivant l'usage.

M. le Président s'exprime ainsi :

« L'admission de M. le Préfet témoigne des bons rapports qui existent entre nous et l'administration départementale. Je dois, dans ce même ordre d'idées, exprimer nos remerciements au Conseil général qui a bien voulu dans sa dernière session relever d'une manière sensible la subvention allouée à nos travaux. »

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes.

MM. **Roquejoffre, Talon, Albespy, Combes** de **Patris, Benoît, Anglade** et **Galy** (Charles) ont remercié la Société à l'occasion de leur récente admission.

M. **Talon** annonce qu'il offrira prochainement un recueil imprimé de chansons patoises du Rouergue, qu'il publie en ce moment.

Le **ministère** de l'**Instruction publique** et des **Beaux-Arts** a adressé, à la date du 4 juillet, la circulaire relative au congrès des Sociétés savantes de 1902, avec dix exemplaires du programme imprimé. Ceux-ci sont mis à la disposition des membres de la Société.

Tous les manuscrits des communications à faire à ce congrès devront être parvenus au Ministère avant le 30 janvier prochain. Les membres de la Société qui voudraient être délégués sont priés d'en donner avis avant cette date.

M. **Julhe** envoie pour le Musée deux belles empreintes de sceaux : le *scel de la cour d'appeaux de Carlat* et le *sigillum consulatùs civitatis Ruthenæ*. Les sceaux qui les ont fournies font actuellement partie de la collection de M. Jules Sicard, d'Aurillac.

Une autre empreinte a été donnée par M. de **Barrau** de la part de M. A. Masson, directeur de l'école communale d'Espalion. C'est celle du sceau *de Cantobre*, trouvé en 1896 à St-Georges-de-Luzençon, dans un jardin dit « los Baïssos ».

M. **Vaisse** envoie deux échantillons minéraux recueillis par lui, accompagnés d'une note qui sera publiée à la suite du procès-verbal.

M. **Dalmon** avait été chargé dans une séance précédente de faire un compte rendu d'un ouvrage de M. Boisse. En retournant l'ouvrage à la Société il l'accompagne de la lettre suivante.

« Le 28 mai 1901.

» . . . .

» Je regrette de n'avoir pas répondu aux désirs de la Société en écrivant une petite critique, ou appréciation, sur la traduction que M. Boisse nous a donnée

de l'ouvrage du capitaine Mahan ; mais, outre que je n'ai jamais vu le texte, je ne me sens pas la compétence voulue pour écrire sur ces matières.

» J'ai pourtant lu, et même en partie relu, cette traduction. Elle m'a paru élégante et facile, malgré les inévitables termes nautiques qui viennent de temps en temps heurter l'esprit du lecteur qui n'a guère pratiqué d'autre langue que celle qu'on parle en terre ferme.

» Je savais que le livre de Mahan est tenu en grande estime en Amérique ; mais je ne soupçonnais pas tant de vues profondes, d'explications neuves de faits connus. Par exemple, que n'a-t-on pas blâmé l'abandon de Dupleix aux Indes par le gouvernement français de l'époque !

» Eh bien ! je ne crois pas avoir vu, comme dans Mahan, la raison vraie, pourtant bien simple de cet abandon. Dupleix fut abandonné aux Indes par la même cause qui empêcha Napoléon d'envahir l'Angleterre un demi-siècle plus tard. C'est que pour aller soit aux Indes, soit en Angleterre, il n'y avait que la voie de mer. Or, ici les Anglais étaient les maîtres, aux deux époques, et toute expédition partie de France avait extrêmement peu de chance d'arriver à destination.

» Le capitaine Boisse a donc été bien inspiré en faisant connaitre à ses compatriotes un ouvrage de cette valeur. Si on lisait en France ces sortes de livres, je ne doute pas qu'il ne fût déjà beaucoup plus connu ; mais notre esprit national n'est peut-être pas des mieux faits pour s'attacher à de pareils sujets.

» . . . .

» H. DALMON. »

M. le **Président**, au nom du Comité, lit le rapport suivant.

« La Société a publié, de 1853 à 1860, les *Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue dans les temps anciens et modernes*. Ces quatre volumes et celui sur les *Ordres équestres* et la *Légion d'Honneur*, paru l'année suivante, qui en est le complément, sont, comme vous le savez, l'œuvre de M. Hippolyte de Barrau. Il était inévitable que la conscience scrupuleuse de l'auteur ne le préservât pas d'erreurs, inséparables d'un si grand travail. Les lacunes y sont encore plus faciles à relever que les erreurs. L'ouvrage n'est pas moins,

dans l'ensemble, un monument de très haute valeur et une mine incomparable de renseignements pour l'histoire de notre pays.

» Au cours de la séance du 26 novembre 1899, notre collègue M. Joseph de BONALD, entretint la Société de l'utilité qu'aurait un supplément à l'œuvre de M. de Barrau. La Société, sans prendre un parti définitif à ce moment, accueillit avec empressement l'offre faite par notre collègue de rassembler et mettre en ordre tous les éléments recueillis ou à recueillir dans ce but.

» M. de Bonald s'est aussitôt mis au travail, et il a, il y a quelques mois, présenté au Président de la Société, qui s'est empressé d'en saisir le Comité, le manuscrit de ce qui pourrait, suivant lui, être le supplément en question. Les membres du Comité ont, à peu près tous, pris connaissance de ce travail, dont la lecture est extrêmement intéressante et qui témoigne d'investigations multiples, minutieuses et absolument dignes d'éloge.

» M. de Bonald n'a pas suivi l'ordre adopté par M. de Barrau. Après une préface d'un ordre général, il groupe alphabétiquement cent trente notices, consacrées à autant de familles nobles du pays. Ces familles sont toutes de celles qui subsistent aujourd'hui.

» Pour quelques-unes, dont M. de Barrau avait traité d'une manière vraiment imparfaite et en se reprenant à plusieurs fois, le travail de M. de Bonald peut être considéré comme une œuvre absolument nouvelle. Je citerai notamment les notices consacrées aux familles de Roquefeuil, de Turenne, de Viguier, sans parler de celles pour la composition desquelles M. de Bonald a pu puiser largement dans ses archives domestiques, de manière à étendre considérablement l'œuvre de M. de Barrau.

» Plus nouveau encore est le caractère de quelques notices consacrées à des familles nobles dont M. de Barrau n'avait absolument rien dit. Il est permis de penser que le nombre en aurait pu être plus grand.

» Pour le reste, M. de Bonald reproduit intégralement, ou avec des rectifications de très peu d'importance, le texte de M. de Barrau, se bornant à continuer la généalogie jusqu'au moment actuel.

» Devions-nous, dans cet état, vous proposer d'accepter le travail de M. de Bonald et de lui donner place dans nos publications au même titre qu'à celui reçu par la Société, il y a bientôt cinquante ans, de son ancien président?

» Quelques objections se sont élevées.

» Convient-il, en effet, de rééditer partiellement un ouvrage qui a son unité et dont les exemplaires sont encore recherchés ?

» L'idée a été émise souvent d'une réédition complète. Tout reproduire, en corrigeant les erreurs et profitant pour cela de l'ouvrage lui-même, dont quelques parties se rectifient les unes par les autres, et aussi de renseignements recueillis de tous côtés ; combler dans la mesure du possible les lacunes ; compléter aussi, cela va sans dire, mais compléter très largement en ne s'attachant pas à la généalogie pure et simple, mais en multipliant les notices biographiques individuelles, les renseignements sur les châteaux, sur les domaines, etc. ; mettre à jour ce qui regarde la Légion d'Honneur, serait une entreprise très digne de la Société et rentrant tout à fait dans la pensée de M. de Barrau.

» Le nombre de cinq volumes serait certainement dépassé, peut-être de beaucoup, et l'étendue du plan sera sans doute une cause de retard pour son exécution. Aussi peut-on très bien, en attendant, se borner à un fragment, et la composition de ce fragment peut être conçue à des points de vue très divers.

» M. de Bonald, ainsi que je l'ai dit, s'attache exclusivement aux familles existantes, et il veut, suivant son expression, présenter l'état exact de la noblesse rouergate au commencement du xxe siècle. Le Comité n'a pas cru que ce point de vue, dans une œuvre publiée par la Société elle-même, dût avoir la préférence. Il a craint que la satisfaction, très légitime d'ailleurs, à donner à quelques familles parût dominer, et même absorber l'intérêt historique général, que nous devons avoir surtout en vue dans notre œuvre collective.

» M. de Bonald n'a pas méconnu la justesse de ces observations, et il aurait peut-être consenti à modifier son travail en en tenant compte. C'était cependant le mutiler, l'altérer légèrement.

» Il y a autre chose. Les ressources dont la Société peut disposer pour des impressions sont momentanément engagées dans celles du dictionnaire de M. Affre. Le manuscrit de M. de Bonald aurait eu forcément à attendre un peu. Aussi, lorsqu'il a proposé au Comité de le retirer pour le publier, non seulement sous sa responsabilité et dans sa pleine liberté, mais encore pour son compte et en dehors de nous, le Comité a été d'avis d'accepter la proposition, et de vous

demander de prendre une décision dans ce sens. Notre collègue jouirait ainsi tout de suite et ferait jouir le public lettré de son travail, et aucune des objections qui auraient pu être faites à une publication faite par la Société ne saurait s'appliquer à une œuvre individuelle. La part de la Société à la publication serait seulement celle-ci : la Société renoncerait à se prévaloir vis à vis de M. de Bonald du droit qui lui appartient incontestablement de s'opposer à une reproduction partielle d'un ouvrage qui est sa propriété. Le travail de M. de Bonald, je l'ai dit, est autre chose qu'une reproduction, et il est en grande partie œuvre personnelle ; mais la reproduction s'y trouve dans des conditions telles qu'il faut bien, pour l'autoriser, un consentement de notre part. Le Comité est d'avis que ce consentement soit donné, comme il sera toujours d'avis de faire l'usage le plus libéral de ce que possède la Société. Il est évident, cependant, qu'il doit y avoir réciprocité, et que le jour ou la Société voudrait entreprendre une réédition générale des *Documents historiques*, elle pourra user à volonté de ce qu'aura publié M. de Bonald. »

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

Le **Secrétaire** lit le rapport suivant, au nom de M. M. Constans qu'un deuil récent empêche d'assister à la séance.

L'enquête sur le Folk-lore.

« La Société a reçu de M. Julien, instituteur à Rieupeyroux, un travail très considérable sur l'art, la littérature et les traditions populaires de la commune de Villeneuve. C'est assurément la plus étendue et la plus complète de toutes les réponses qui lui ont été envoyées.

» Citer les titres de tous les chapitres, ce serait reproduire en entier le Questionnaire que nous avons publié.

» Il n'y a pas de question qu'il n'ait traitée amplement sur l'habitation, le mobilier, l'agriculture, l'alimentation, les métiers, les vêtements, la vie humaine, les croyances et superstitions, les chants, récits, jeux et danses de l'enfance et de la jeunesse, les chants généraux et spéciaux, pastorales, jeux d'esprit, proverbes et légendes.

» Les détails intéressants abondent ; ils sont donnés avec le plus grand soin, souvent avec l'indication des

sources ou des témoins qui les ont fournis et la plupart du temps accompagnés de dessins habilement exécutés qui parlent aux yeux et éclairent la description d'un jour particulier.

» En parcourant ces pages si nombreuses où notre programme est si ponctuellement suivi, vous serez étonné du labeur que M. Julien, au milieu des occupations multiples de ses fonctions, a dû s'imposer pendant ses veilles et ses loisirs pour recueillir et rédiger tant d'observations, de renseignements et de souvenirs dont il a voulu faire généreusement profiter notre société.

» De ce recueil, quelques pages peuvent être détachées pour former une étude spéciale, notamment la description et histoire de Villeneuve au début et les statuts des maîtres-tailleurs à la fin. Elles offrent un document intéressant qui trouvera place utilement ailleurs.

» Nous avons reçu aussi de M. l'abbé Brévier un cahier supplémentaire de rondes et chants de jeunes filles et garçons, et de M. l'abbé Volpelier un travail sur les abeilles dans notre vieux Rouergue. Si sur chacune des communes de notre département ou du moins sur chacune de ses régions nous avions un travail analogue à celui de MM. Julien, Calmettes et le F. Anaclet, notre entreprise serait presque entièrement réalisée : il n'y aurait qu'à condenser, qu'à supprimer les répétitions inutiles pour retenir seulement les différences de détail dues au milieu et propres à chaque région. Il y aura davantage à faire. Cependant ce que nous avons obtenu est un appoint considérable pour le succès de notre œuvre. Il appartient maintenant à la Société de se mettre au travail et, tout en continuant de solliciter et de recevoir de nouvelles réponses, de mener à bonne fin l'entreprise.

» Mais auparavant il est juste d'adresser nos plus vifs remerciements à tous ceux qui se sont généreusement faits nos collaborateurs et de leur décerner les récompenses votées dans nos séances du 12 mars 1896 et du 28 juin 1898.

» Ces récompenses sont inférieures à la valeur des travaux, nous le proclamons volontiers : nous les aurions souhaitées, si les ressources de la Société l'avaient permis, plus en rapport avec le mérite des concurrents. Nous espérons du moins qu'elles seront rehaussées dans leur esprit par la satisfaction d'avoir apporté une collaboration éclairée et utile à une œuvre éminemment rouergate.

» Le Comité vous propose d'abord de remercier au nom de la Société ceux de ses membres qui lui ont envoyé des documents et que leur titre même excluait du concours, MM. Hippolyte BONNEFOUS, de POMAIROLS, l'abbé BESSOU, l'abbé BRÉVIER, sans oublier M. PONS d'HAUTERIVE que la mort nous a récemment ravi.

» Puis il vous rappelle que précédemment MM. CALMETTES, le frère ANACLET et l'abbé MAUREL ont été couronnés ou mentionnés.

» Enfin il vous propose de décerner un 1er prix à M. JULIEN, directeur d'école primaire à Rieupeyroux, et au frère ISFRID-BERTIN, directeur des écoles libres de Rodez ; un 2e prix au frère INGÈNE-MARIE, professeur aux mêmes écoles ; un 3e prix à M. BOUSQUET, instituteur à Saint-Sever, et un 4e à M. l'abbé TRANIER, curé de Mémer. »

La Société approuve ces propositions.

M. ADVIELLE a adressé à la Société plusieurs communications provenant des notes qu'il a prises au cours de ses recherches. M. le **Président** signale particulièrement les suivantes :

1° un brevet du 8 septembre 1754, par lequel le roi Louis XV constitue une pension de huit cents livres franches et nettes de toutes charges à prendre sur les fruits et revenus du prieuré de Millau, au profit d'Hugues Boyer, prêtre du diocèse de Rodez, à la demande du Sr Antoine Boyer, prieur dudit prieuré ;

2° un acte notarié du 2 novembre 1790 par lequel Hugues Boyer, chanoine de l'église d'Arras, déclare n'avoir d'autres biens et revenus que ceux de son canonicat et la pension qui lui a été accordée par le brevet qui précède ;

3° deux lettres, la première des officiers municipaux de la ville de Millau, la seconde des administrateurs du district de cette ville, à la date des 25 et 28 décembre 1790 confirmant la déclaration ci-dessus : M. Advielle ajoute qu'il n'a pas trouvé sur les registres de l'état civil d'Arras, l'acte de décès d'Hugues Boyer, d'où on peut déduire qu'il n'est pas mort dans cette ville ;

4° mention d'une lettre du cardinal Jérôme Verallus, au titre de St-Martin-du-Mont, confirmant et approuvant l'accord conclu entre Etienne Deygua et Jean Coste, clerc du diocèse de Rodez, au sujet de la jouissance de la prébende et chantrerie de l'église de

Narbonne, qu'ils se croyaient tous deux fondés à revendiquer (grand document original sur parchemin daté de 1551, tiré d'un catalogue d'autographes).

M. M. **Constans** a envoyé la note suivante.

« Dans un registre des délibérations communales du Bourg (BB. 8) on lit, sous la date de 1550, que l'élection consulaire se fit le 28 novembre 1550 en présence du cardinal d'Armagnac, *archivesque de Tors*. Or les registres des années suivantes, où ce nom est cité, le désignent sous le titre d'évêque de Rodez. On sait en effet que le cardinal Georges d'Armagnac ne quitta l'évêché de Rodez qu'en 1562 pour aller occuper le siège archiépiscopal de Toulouse où il avait été appelé par les bulles du 31 août et qu'enfin il fut transféré de ce siège à celui d'Avignon où il mourut le 21 juillet 1585.

» Dans son ouvrage en cours de publication par la Société, M. H. Affre, se référant à ce document de nos archives qu'il a analysé, lui attribue le titre d'Archevêque de Tours, comme l'avait fait précédemment Bosc (*Mémoires*, 1889, p. 275).

» Le cardinal d'Armagnac aurait-il été désigné pour l'archevêché de Tours qu'il n'aurait pas occupé, puisqu'il demeura encore dix ans évêque de Rodez où il résida ? Il y avait là un point à éclaircir. Or Tamizey de Larroque, dans la biographie qu'il place en tête des *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac* (Bordeaux 1874), dit dans une note (p. 20) que Georges d'Armagnac obtint en janvier 1547 l'archevêché de Tours auquel il devait renoncer en 1551 sans avoir passé un seul jour dans l'ancien diocèse de S. Martin (*Gallia christiana*, t. XIV, col. 133).

» Au surplus, à l'appui de Tamizey de Larroque, M. Pierre Maruéjouls, auteur d'une étude biographique sur le cardinal d'Armagnac, a adressé à la Société qui l'avait consulté à ce sujet, l'extrait suivant de son étude. Il élucide définitivement la question et nous sommes heureux de le reproduire. « Le 28 novembre » 1550, Georges d'Armagnac présida à l'élection des » consuls du Bourg. Il figure dans cet acte avec le » titre *d'arcivesque de Tors,. loctenen et gouverneur en* » *la contat de Rodes per los illustres princes lo duc de* » *Vandôme et Jehanne de Navarre, conte et contessa de* » *Rodes et d'Armanhac.* François I[er] lui avait en effet,

» le 1er mars 1547 (1), donné l'archevêché de Tours,
» vacant par la mort d'Antoine de la Barre. Il ne
» conserva du reste ce siège que pendant quatre ans,
» l'échangea en 1551 contre l'abbaye de la Clarté Dieu
» avec Etienne Poncher, et, le 29 novembre 1551 (2),
» dans le procès-verbal de nomination des consuls,
» faite sous sa présidence, il ne porte plus le titre
» d'archevêque de Tours. »

» La question posée nous paraît entièrement résolue. »

M. **Cartailhac**, par deux lettres datées des 12 et 24 octobre dernier, a entretenu la Société des découvertes qui ont été faites à Briadels, près St-Georges-de-Luzençon, et à la montagne des Anglais, près St-Affrique. En ce qui concerne ces dernières, notre collègue écrit :

« Les élèves du collège St-Gabriel ont trouvé des tombes intactes et les ont fouillées avec un soin auquel je rends hommage. J'ai vu hier leurs trouvailles, elles sont importantes. C'est encore du mérovingien ou plutôt du wisigothique bien que les agrafes n'aient pas le *facies* de celles de St-Georges. Elles reviennent au type élégant et digité dont vous avez de bons spécimens dans notre musée avec incrustations de verroteries. Les jeunes archéologues improvisés, plus intelligents que des vieux, ont conservé les ossements qui sont précieux à tous égards. »

M. Cartailhac signale encore un remarquable triens mérovingien en or, trouvé aux environs du collège. Il est à fleur de coin avec tête et monogramme, plus une légende à étudier.

M. l'abbé **Hermet** prend la parole pour compléter les détails donnés par M. Cartailhac.

C'est un véritable cimetière que l'ouragan du 25 août 1901 a mis à découvert à Briadels, commune de St-Georges-de-Luzençon. Signalé par M. l'abbé Barthélemy, vicaire à Saint-Georges, dans le *Messager de Millau* (no du 5 octobre), il a été fouillé par M. l'abbé Hermet et M. Cartailhac. Il comprend quatre-vingts ou cent tombes orientées irrégulièrement, dont plusieurs à inhumations multiples et successives. Ces

---

(1) Bibl. nat. fr. 5127 f° 152 v° (mention). - *Catalogue des actes de François Ier*, t. V. p. 181. n° 15593.

(2) Rodez, arch. mun. Bourg BB 8, f° 372.

fouilles ont donné un couteau, plusieurs boucles de bronze et une belle plaque de ceinturon en bronze argenté, pièce capitale et caractéristique qui permet de fixer la date de ce cimetière à l'époque mérovingienne du ve au viiie siècle. Bien plus, la comparaison de cette plaque avec celles dont les dessins ont été publiés récemment par M. Barrière-Flavy dans son ouvrage magistral : « Les Arts industriels des peuples barbares de la Gaule du ve au viiie siècle », autorise à conclure que ce cimetière est d'origine wisigothe. On n'a point trouvé de fibules digitées, ni de verroteries comme dans les tombes de la montagne des Anglais.

M. Hermet présente, en même temps que ces objets une empreinte très nette du triens signalé par M. Cartailhac. Cette monnaie bien conservée a été trouvée près Saint-Affrique sur le flanc de la montagne de la *Quille* qui s'élève au-dessus du collège Saint-Gabriel. L'avers porte une tête diadémée tournée à droite devant un losange. Le revers présente un monogramme composé des lettres R. V. N. E. S., autour de ce monogramme une croisette, suivie du nom du monnayeur, ✠ VENDEMIVS MVN (etarius. ou VENŒAIVS M L'atlas numismatique de MM. Barthélemy et Blanchet (Num. Moyen âge et Moderne) reproduit, n° 159, une monnaie mérovingienne presque identique : tête diadémée à droite devant un losange, au revers le monogramme est le même; mais le nom du monnayeur est différent, ✠ DEORERIVS MON.

En 1875, M. de Saint-Remy a signalé, figuré, décrit et étudié un triens mérovingien ayant une grande analogie avec celui-ci (Proc.-verb., t. X, p. 65). Le monogramme du revers n'en diffère que par le prolongement à gauche de la barre supérieure de la lettre E, permettant d'y lire les lettres conjointes T E, qui ne figure ni dans celui de Saint-Affrique, ni dans le n° 159 de l'atlas de MM. Barthélemy et Blanchet.

M. Hermet parle ensuite de la grotte sépulcrale des Embalsès. Cette grotte est située à Nant même, sur la rive gauche de la Dourbie, dans le tuf calcaire qui forme l'assiette de l'esplanade dite « le Claux ». Signalée d'abord par le frère Marc, directeur de l'école de Nant, elle a été fouillée, en octobre, par M. Hermet, le frère Marc et M. Paul Jodot, de Millau. On y a constaté trois foyers superposés et séparés entre eux par des couches d'alluvion. La couche supérieure a fourni de la poterie grossière, une perle en bronze et un autre petit ornement en même métal de destination inconnue. La couche du milieu contenait

plusieurs sépultures dont quelques-unes avec traces de crémation, des perles en calcaire, des poteries et des grains carbonisés paraissant provenir d'offrandes funéraires et quatre poinçons en os. Dans la couche inférieure on a trouvé une belle tête de lance en silex noir polie partiellement, une lame en silex blanc, un andouiller de cerf, des dents de sanglier dont une percée, une plaquette en os avec des trous de suspension, plusieurs squelettes et des poteries grossières.

M. Hermet conclut en fixant à la fin de l'âge néolithique et à l'aurore du bronze, l'époque où cette grotte aurait servi aux ensevelissements.

En terminant M. **Hermet** annonce qu'il est heureux de pouvoir offrir au Musée les fragments de deux statues-menhirs qu'il désire voir figurer à côté des statues de Saint-Sernin, de Pousthomy et des Maurels. Ce sont celles mutilées de Nougras et de la Raffinie (voir *Statues-Menhirs de l'Aveyron*, 1re série, page 33 et 2e série p. 3). Il les enverra incessamment.

Il se propose aussi de donner à notre musée les objets trouvés dans le cimetière de Briadels et dans la grotte de Nant, mais il demande à les conserver encore quelque temps pour s'en servir comme pièces de démonstration.

Sur la demande de M. le **Président**, notre collègue promet d'écrire pour les Mémoires de la Société un compte rendu plus détaillé de ses fouilles.

La parole est donnée à M. l'abbé **Vaylet** pour lire un rapport sur l'ouvrage de MM. les abbés Bouillet et Servières « Sainte Foy de Conques », qui a été offert par M. Carrère, éditeur.

Ce rapport sera publié à la suite du procès-verbal.

M. l'abbé **Vialettes** dit à cette occasion qu'il se proposait de lire une note contredisant certaines affirmations des auteurs de cet ouvrage ; mais vu l'heure avancée il ajourne sa communication à la prochaine séance

---

M. F. **Galy** offre à la Société plusieurs lettres inédites de Mgr de Colbert, évêque de Rodez, sur lesquelles il donne les explications suivantes.

Ces lettres, au nombre de huit dont six autographes, ont été trouvées dans les papiers de l'abbé Mazars, alors curé de Saint-Amans ; la plupart portent son

adresse. Elles sont écrites de Paris et datées des années 1791 et 1792, à l'exception de deux qui portent la date de 1800 et ont été expédiées de Londres. Elles permettent d'apprécier quelle fut l'attitude de cet évêque au moment de la constitution civile du clergé et le genre d'influence qu'il exerça à cette occasion, par ses instructions et ses conseils, sur le clergé de son diocèse. Les dates de ces lettres confirment une observation faite par M. Lempereur (Mémoires, t. XIV, p. 466) et prouvent que Mgr de Colbert continua de résider à Paris au moins quatorze mois après le jour où une tradition le fait partir pour l'Angleterre.

Les deux lettres datées de Londres nous montrent le prélat préoccupé de l'état troublé de son diocèse et les mesures qu'il prend pour remédier à cette situation. Incidemment elles font connaitre la voie détournée qu'il est obligé d'employer pour correspondre sans danger avec le clergé qui lui est resté fidèle. Une de ces lettres est une longue instruction donnant son appréciation sur les divers serments réclamés du clergé et principalement sur le serment de fidélité exigé par le gouvernement des Consuls. C'est une copie faite dans le diocèse, qui n'occupe pas moins de quarante-sept pages.

Les deux lettres datées de février et mars 1792 se rapportent à un incident peu connu, concernant l'abbé Mazars. Celui-ci, après avoir été remplacé à la cure de St-Amans par un prêtre constitutionnel, fut chassé de la ville en juillet 1791. Six mois après il crut pouvoir y rentrer ; mais le club de Rodez qui avait une première fois provoqué son expulsion, voulut de nouveau se débarrasser de sa présence. Il lui fit proposer un débat public avec l'évêque constitutionnel Deberthier sur la constitution civile du clergé. L'abbé Mazars, tout en comprenant le piège qui lui était tendu, ne crut pas pouvoir refuser le défi ; mais il mit à son acceptation la condition que le débat ne serait pas public et n'aurait qu'un nombre limité de témoins. Cette réponse fut l'occasion d'un mouvement populaire qui envahit la maison de l'ancien curé, s'y livra à des violences et obligea la municipalité à l'expulser une seconde fois de Rodez.

Il existe une relation imprimée de cet incident publiée par le Club des amis de la Constitution. Un exemplaire se trouve dans les archives de la Société.

Les papiers de l'abbé Mazars contiennent la minute de l'exposé qu'il écrivit pour ses amis et ses paroissiens, ainsi qu'une réponse à l'imprimé du Club. Les

lettres de Mgr de Colbert approuvent l'attitude du curé dans cette circonstance.

Toutes ces pièces constituent un ensemble de documents intéressants pour l'histoire religieuse dans le Rouergue ; elles pourraient être utilement publiées dans les Mémoires de la Société.

M. le **Président** signale les dons et les envois suivants faits par des membres de la Société.

1° Un Bouddha en bois peint, rapporté de Birmanie par M. Gilhodes missionnaire, offert par M. l'abbé Hermet au nom de M. l'abbé Majorel, archiprêtre de Villefranche, oncle de ce missionnaire.

2° Une brochure de M. Advielle.

3° Deux opuscules, poésies, par M. Terrayl.

3° Le premier fascicule (Rodez) d'une publication illustrée sur *le Rouergue*, imprimée et éditée par M. Carrère.

A cette occasion M. le Président fait observer que les belles publications illustrées et les cartes postales, publiées depuis quelques temps par la maison Carrère, contribueront à mieux faire connaître notre pays et ses monuments et qu'à ce point de vue elles méritent les félicitations et les encouragements de la Société.

5° *Statues-Menhirs de l'Aveyron et du Tarn* (deuxième série), par M. Hermet.

6° *Discours prononcé à la distribution des prix du lycée de Rodez*, en 1901, par M. M. Constans.

7° La suite des Comptes rendus des sessions de l'Association française pour l'avancement des sciences et du Bulletin de la Société de Géographie, donnée par M. C. Marcilhacy.

M. le Président signale aussi un lot important de brochures et papiers de diverses sortes, offert par les héritiers de M. l'abbé Cérès. On y remarque notamment de très intéressantes correspondances relatives aux travaux archéologiques de M. Cérès et à l'histoire de la Société elle-même. Le détail en sera donné à la suite du procès-verbal.

Il signale enfin le *Catalogue du Musée lapidaire*, publication personnelle de M. Masson, agent de la Société qui fait connaître une partie de nos collections.

Des remerciements sont adressés à tous les donateurs.

La séance est levée à sept heures.

* * *

Sainte Foy, vierge et martyre

(Texte par MM. A. Bouillet et L. Servières)

M. Carrère a fait hommage à notre Société d'un beau volume sorti de ses presses, l'histoire de *Sainte Foy*, de MM. Bouillet et Servières. Ce livre plaira aussi bien aux esprits curieux, désireux surtout de s'instruire, qu'aux simples amateurs dont le grand souci est de se distraire ; sous la plus riante parure il cache un fonds riche d'érudition.

Omne tulit punctum...

C'est un superbe in-4° de 800 pages, imprimé avec luxe, sur beau papier ; illustré, dans le texte, de 150 gravures et de 52 lettrines ou initiales ; hors texte, d'une carte, d'un plan, de 15 gravures en *simili* et de 6 héliogravures ; broché dans une élégante couverture en couleurs.

Parmi tant de richesses, les héliogravures attirent d'abord et méritent l'attention. Elles sont l'œuvre d'un maître, M. Dujardin.

L'ensemble des gravures fait défiler toutes les pièces de l'incomparable trésor de Conques sous les yeux du lecteur, toujours émerveillé, qu'il soit connaisseur ou sans prétention.

Les lettrines, toutes inédites, fort curieuses et ne se répét nt jamais, sont empruntées à un manuscrit du XIIe siècle relatif à sainte Foy.

Cette profusion de gravures forme l'illustration la plus variée, la plus neuve, la plus artistique du monde.

L'exécution typographique répond à tout ce luxe et ne laisse rien à désirer : l'exquise qualité du papier. l'agencement général de la composition, le choix des divers corps de caractères, la disposition des titres, toute la technique de l'imprimeur, en un mot, nous semble traitée avec un goût qui fait le plus grand honneur à M. Carrère.

Que ce volume de luxe soit le plus beau des livres sortis des presses de notre région, ce serait peu dire. Il soutient honorablement la comparaison avec les éditions artistiques de la capitale.

L'histoire de *Sainte Foy* a été honorée d'une souscription du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et d'une grande médaille de vermeil, dé-

cernée par la Société française d'archéologie, au Congrès tenu à Chartres en 1900.

Des ouvrages comme *Sainte Foy*, ou comme cet autre bijou de librairie, le *Rouergue Illustré*, qui est actuellement en cours de publication, classent un éditeur. M. Carrère a bien mérité de l'art et des hommes de goût, amateurs de beaux et bons livres. Il a été un initiateur dans ce pays où les progrès sont parfois un peu tardifs, comme les fruits dans les régions froides. Il a droit à nos félicitations aussi bien qu'à nos remerciements.

Mais ce livre de luxe est-il aussi un livre d'érudition et la richesse du fonds répond-elle à l'éclat de la forme ?

Il suffit de feuilleter le volume d'une main plus ou moins distraite, pour constater l'abondance des notes et des citations ; et si l'on se reporte à la table des matières, afin de voir plus vite et d'un coup d'œil le plan de l'œuvre, on trouve, non sans quelque étonnement, la longue liste des sources, qui s'élève au chiffre respectable de soixante-quatorze manuscrits compulsés, et de trois cent soixante-huit auteurs cités.

C'est donc une page d'histoire bien documentée que MM. Bouillet et Servières offrent au public. Ils se sont imposé une grande somme de travail pour être les ouvriers consciencieux de leur tâche.

Le livre comprend six parties et un appendice ; voici les titres : 1° Sainte Foy ; 2° Conques ; 3° Culte de Sainte Foy ; 4° Etudes critiques ; 5° Le livre des miracles ; 6° Liturgie de Sainte Foy.

Dans la première partie, qui est la plus importante, tous les documents mis en œuvre sont exposés classés et passés au crible. La vérité est comme l'or, elle doit traverser une sorte d'épreuve du feu.

On s'intéresse, on se passionne même à suivre nos historiens dans la classification des nombreux manuscrits de la Passion de sainte Foy, dans le choix du texte le plus ancien et le plus dégagé des altérations et de la rouille des siècles, dans la discussion de l'époque de cette composition, dans la collation des variantes, dans le discernement des interpolations, dans les appréciations diverses, dans les conclusions.

MM. Bouillet et Servières ont dû faire des recherches dans les principales bibliothèques de l'Europe,

en France, à Rome, en Alsace, en Angleterre ; ils ont été assez heureux pour ne pas revenir bredouilles de cette chasse au document à travers les vieilles archives.

Grâce à eux le *Liber miraculorum sanctæ Fidis*, que nos pères connaissaient bien, a pu être reconstitué.

C'est là un service rendu à la science et un titre aux yeux du monde érudit.

Les bases du récit une fois posées les auteurs abordent hardiment leur sujet : Sainte Foy, sa persécution et son martyre, et les péripéties dramatiques de la translation de son corps à Conques (un euphémisme pour désigner un véritable enlèvement, que fait excuser la pureté des intentions).

Signalons au passage les deux chapitres intitulés l'un : « Physionomie et action de sainte Foy, » l'autre : « Les jeux et les badinages de sainte Foy. »

Le premier est une étude sur le rôle historique de la sainte ; le second donne la note gaie. Il semble que sainte Foy, qui était une enfant de douze ans, ait conservé après la mort quelque chose des saillies aimables du jeune âge.

Si quelque esprit chagrin allait se scandaliser de la bonne humeur de notre sainte, nous le renverrions à saint François de Sales, de qui est ce joli mot : « Un saint triste est un triste saint. »

La seconde partie s'ouvre par un récit plein d'intérêt, et inédit en bien des points, qui nous retrace l'histoire abrégée de l'abbaye de Conques, aussi complète que possible, quoiqu'il y ait quelques lacunes, irrémédiables sans doute, dans la liste des abbés.

Il s'est élevé une controverse au sujet de l'antiquité de l'abbaye de Conques. Le monde de l'érudition où l'on ne tient compte que des faits et des documents devrait, ce semble, laisser les discussions au monde philosophique plus flottant, où règnent les idées. Mais les érudits ne sont pas toujours d'accord sur l'interprétation et l'appréciation d'un texte. C'est pourquoi quand de bons esprits ont étudié consciencieusement une question et établi leurs conclusions, il s'en trouve d'autres, qui ont étudié aussi, et qui croient aboutir légitimement à un résultat opposé, sans compter ceux qui n'ont rien étudié du tout, et qui émettent tout de même leur avis, comme les aveugles disputent des couleurs. Ce problème de l'antiquité de l'abbaye de Conques ne paraît pas avoir une importance capitale.

Mais comme MM. Bouillet et Servières ont consacré à cette étude dix ans de leur vie, le public restreint qui s'intéresse aux recherches historiques, jugera peut-être sage de les suivre jusqu'à ce qu'on lui montre quelque document nouveau et décisif.

Vient ensuite la description détaillée et technique de la magnifique église de Conques « édifice unique, issu de cette école d'architecture qui a couvert le sol de l'Auvergne de tant de monuments d'un si haut intérêt, et qui marque une étape caractéristique et décisive dans une voie de perfectionnement et de progrès, qui devait par Saint-Sernin de Toulouse aboutir à Saint-Jacques de Compostelle ». (Préface de *Sainte Foy*.)

Ce chef-d'œuvre dit tant de choses à ceux qui savent lire les livres de pierre, et il porte sa date non seulement dans ses colonnes et dans ses voûtes, mais dans ses belles grilles du chœur aux gracieuses volutes en fer forgé, provenant, selon toute vraisemblance, des prisonniers de guerre, et dans le fameux tympan du portail où tout rappelle la croisade et accuse les dernières années du XI[e] siècle ou les premières du XII[e]. La croix, d'une ampleur unique, a été, à n'en pas douter, tracée par quelqu'un qui a vu le Christ Pancrator des Grecs. Parmi les saints personnages placés à côté de Charlemagne et des bienfaiteurs de l'abbaye, on remarque saint Christophe et sainte Catherine, dont la première croisade popularisa le nom et le culte en Occident ; et entre les réprouvés de marque à côté de Judas, on voit Mahomet, l'empereur Henri III de Souabe et des moines de la maison de Figeac, fille ingrate, qui disputa à Conques, sa mère, la suprématie.

L'intérêt de cette partie se soutient jusqu'à la fin par la description de ce merveilleux trésor de Conques, qui ne compte guère de pareils au monde. Ce trésor intéresse au plus haut point ceux qui tiennent au monde savant, archéologues, iconographes, numismates, et même ceux qui y sont étrangers, mais qui ont le goût des belles choses. Nos auteurs nous le montrent avec compétence et autorité et nous trouvons à les suivre agrément et profit.

Après l'historique du couvent, de l'église et du trésor de sainte Foy, vient celui de son culte.

Au moyen âge, le nom de sainte Foy a brillé comme une étoile de la vie religieuse, partout où les moines ont élevé des couvents, et ce n'est pas sans quelque

surprise qu'on constate que le culte de la petite sainte de Conques a rayonné non seulement aux quatre coins de la France, mais dans toute la chrétienté.

Il y a des autels dédiés à sainte Foy dans cinquante diocèses de France ; la carte en est insérée dans l'ouvrage. On trouve des églises qui portent son nom en Belgique, en Suisse, en Italie, en Allemagne ; l'Angleterre en compte dix-neuf et l'Espagne douze.

Les auteurs auraient pu ajouter, selon toute vraisemblance, à leur liste les églises de l'Amérique espagnole érigées sous le nom de *Sancta Fides*. C'est bien notre sainte et non la première vertu théologale qui leur a donné leur titre et qui est leur patronne.

Sainte Foy a joué un grand rôle en Espagne. Son nom y était associé à celui de saint Jacques.

Il fut évidemment porté en ce pays par les religieux qui faisaient partie de l'expédition de Charlemagne au delà des Pyrénées. Lérins est déchu, Saint-Victor baisse, Aniane n'existe pas encore. Conques est une ruche pleine : ses moines essaiment à Perse, à Roc-Amadour, à Figeac ; Adalard d'Aubrac s'adresse à eux pour avoir des maîtres de la vie spirituelle. Conques fut naturellement le trait d'union entre la France du Nord et l'Espagne, et Charlemagne en fit comme un bureau de recrutement pour sa croisade contre les Sarrasins. Ainsi s'explique l'intérêt que le grand empereur portait à ce monastère perdu.

L'influence de Conques s'étendit au loin. Au XI[e] siècles un de ses moines est évêque de Pampelune. La grille du chœur de Pampelune est pareille à celle de Conques, d'une si grande rareté ; l'église de Compostelle est la même que celle de Conques. Le même Bernard, *Bernadus me fecit*, pourrait sans doute signer l'une et l'autre, ainsi que Saint-Sernin de Toulouse.

Le nom de sainte Foy passa de la sorte les Pyrénées. Il devint aussi populaire que celui de saint Jacques, comme en France le nom de saint Martin sous les Mérovingiens, celui de saint Denys sous les Carolingiens, celui de saint Michel sous les Capétiens. Il fut mêlé au cri de guerre des Espagnols. Quoi d'étonnant que les Conquistadores du Mexique aient mis leurs conquêtes sous le patronage de sainte Foy ?

C'est grâce à ses innombrables miracles que sainte Foy a été une sainte des plus populaires, et que son culte a pris une si étonnante expansion. Conques était comme une sorte de Lourdes au moyen âge.

Mais le Livre des Miracles offre plus que l'intérêt des guérisons et des faits merveilleux qu'il raconte. Sa portée est telle que le texte latin en a été publié par M. l'abbé Bouillet, sous les auspices de la *Société des textes historiques.*

D'où lui vient cet intérêt ? D'abord de l'âge de ces récits qui remontent au xe siècle ou à la première moitié du xie. Les manuscrits où ils ont été puisés, et dont plusieurs sont inédits, sont des xie et xiie siècles.

Ce Livre des Miracles de sainte Foy est d'ailleurs une mine de renseignements inappréciables, non seulement sur le culte de notre sainte, mais encore sur l'histoire locale et générale, sur l'état social du haut moyen âge, sur la vie et les mœurs des seigneurs et du peuple, du clergé et des moines à une époque si peu connue.

Il y a là des détails précis sur les usages, coutumes et habitudes du temps que vous ne trouverez pas ailleurs.

Ce document si précieux forme un recueil de cent vingt récits, qui ont pour théâtre la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Suisse et même l'Orient : Constantinople et la Syrie.

Les auteurs nous avertissent que « la traduction du Livre des Miracles a été exécutée aussi fidèlement que possible sur le texte latin » et qu'ils se sont appliqués « à lui conserver dans notre langue le parfum de naïveté et la saveur qui en font une œuvre si intéressante ».

Une traduction littérale convenait seule en effet à ce document. Une traduction fardée serait une trahison.

Des notes aussi brèves que nombreuses, et témoignant à elle seules d'un travail et d'une érudition considérables, éclairent à propos le lecteur, et identifient les noms de lieux et de personnes.

Nous avons parcouru d'une attention un peu distraite d'abord la liturgie de sainte Foy.

Mais la lecture de quelques passages a réveillé notre curiosité et nous avons lu avec intérêt et même avec attendrissement ces vieilles hymnes et ces proses, toutes ces compositions naïves et pieuses où ont passé la foi, les effusions, l'enthousiasme de pures et belles âmes de moines. C'est une littérature simple, originale, expressive, chaude et qui obtient parfois de piquants effets. Ce n'est pas du Santeuil, de ce poète qui croyait, à tort du reste, versifier comme Horace. C'est bien

meilleur et comparable parfois au livre de l'Imitation.
Ces pièces nombreuses, dont plusieurs n'avaient pas encore vu le jour, sont tirées de vieux manuscrits.

Enfin dans les appendices se trouvent les textes inédits des documents qui intéressent le culte de sainte Foy ; des cantiques en l'honneur de la sainte ; la liste chronologique des abbés de Conques avec leurs armoiries et leur sceau, etc.

Tel est le monument que MM. Bouillet et Servières ont élevé en l'honneur de sainte Foy. Le fond en est riche. La forme plaît.

L'histoire prend divers tons selon le genre d'esprit des auteurs.

Vous ne trouverez pas deux historiens qui racontent de la même manière.

Le ton de MM. Bouillet et Servières est en général simple. Leur style est naturel, aisé, varié, approprié au sujet. Leur récit intéresse toujours et ne fatigue jamais.

L'œuvre qu'ils ont menée à bonne fin leur fait le plus grand honneur.

La critique a fait le meilleur accueil à l'histoire de *Sainte Foy* et la liste des publications périodiques qui en font un brillant éloge est fort longue :

Des journaux locaux et de grands journaux : l'*Union catholique* de Rodez, — le *Journal de l'Aveyron*, — la *République nouvelle* de Bordeaux, — la *République Française*, — le *Journal des Débats* ;

Des revues de toute importance : la *Revue religieuse* de Rodez, — la *Semaine religieuse* de Verdun, — la *Revue de l'Agenais*, — la *Chronique des Arts*, — les *Notes d'art et d'archéologie*, — le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique*, — l'*Ami du clergé*, — la *Revue de l'Art chrétien*, — la *Revue des études historiques*, — le *Polybiblion*, — la *Revue des questions historiques*, — les *Analecta Bollandiana*, — les *Annales de la Société d'archéologie* de Bruxelles, — le *Bulletin monumental*, — la *Bibliothèque Norbertine* de Louvain ;

En un mot, le monde savant a loué sans réserve les deux auteurs, aussi modestes qu'érudits, dont les travaux éclairent un coin de plus du passé.

L'abbé VAYLET.

*
* *

Note accompagnant le dépôt de deux échantillons minéraux

Le premier échantillon est un bloc de cuivre pur fondu, trouvé près d'un hameau de la partie Sud de la commune d'Espalion, dans un petit monticule formé de charbon de bois et de débris calcinés. La situation de ce monticule est à environ 400 mètres vers l'Est du gisement cuprifère de Puech-de-Castres, dont j'ai déjà parlé dans une précédente réunion et dans lequel on remarque des vestiges très nets d'une ancienne extraction.

Ce lingot a été dans mes mains bien avant mes explorations. Tout d'abord, je crus à la fusion de quelque objet de cuivre pendant un incendie ; mais il est évident que cela ne peut pas être, car des objets en fusion ne se présentent pas sous une forme arrondie, mais bien en gouttelettes de forme irrégulière.

C'est donc réellement un produit métallurgique, probablement de l'époque gallo-romaine, et dont la matière première avait été prise à Puech-de-Castres.

Le deuxième échantillon est un calcaire, imprégné de malachite sous forme de taches circulaires. Le banc, qui par intervalles présente ces infiltrations, se trouve dans la carrière de matériaux de construction, au-dessus de la ligne du chemin de fer en construction, entre le tunnel de Bionnac et l'embranchement des deux routes de Rodez et de Laissac.

Il est très remarquable que ce banc seul ait offert ces particularités et que, soit au-dessus, soit au-dessous, les autres bancs ne laissent voir absolument aucune trace de cuivre.

D'où vient ce cuivre ? comment s'est produite cette infiltration ? Autant de problèmes dont la solution est encore bien éloignée. En géologie (et cette science diffère par là de la chimie) les problèmes sont nombreux et les solutions rares. C'est que, si les expériences chimiques sont faciles, les observations géologiques ne peuvent être faites que dans des circonstances spéciales. Elles devraient être plus encouragées qu'elles ne le sont.

VAÏSSE.

* * *

ACQUISITIONS

Echange de publications

La suite des publications ordinaires.

Dons

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

De M. CARRÈRE : *Le Rouergue illustré*, n° 1, Rodez, dont il est l'imprimeur et l'éditeur. Livraison in-4°.

De M. l'abbé HERMET : *Statues-menhirs de l'Aveyron et du Tarn* (deuxième série), dont il est l'auteur. Extrait des Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Paris, 1900. Tract in-8°. — *La T. R. M. Saint-Bonaventure* (née Thomas-Joly de Cabanous). Paris/Tournai (1900). Br. in-8°.

De M. M. CONSTANS, son *Discours prononcé à la distribution des prix du lycée de Rodez*. E. Carrère, 1901. Br. in-8°. — Onze numéros de la *Revue bleue*, 1899, contenant entre autres une traduction nouvelle et rythmée de la Chanson de Roland, par M. Joseph Fabre.

De M. TERRAYL, deux poésies dont il est l'auteur : *Le Juif*, Alger, 1883, et *Pauvres enfants*, Colomb. Tracts.

De M. l'abbé POUGET, qui en est l'auteur : *Manuel des confréries, pieuses associations et scapulaires*. E. Carrère. Vol. in-16. — *Confrérie du Saint-Rosaire*. Br. in-16.

De M. ADVIELLE : *Remise du médaillon de l'abbé Prompsault par Mme la duchesse d'Uzès, au musée de l'hospice des Quinze-Vingts*, dont il est l'auteur. Paris, 1901. Br. in-8°.

De M. BOISSE : *Croiseurs ou cuirassés*. Saint-Amand. Br. in-8°.

De M. l'abbé de LABONNEFON, la suite de l'*Intermédiaire*.

De M. l'abbé GRÈS : *Soixante ans ou Histoire du petit séminaire de Saint-Pierre*, dont il est l'auteur. E. Carrère, 1901. Vol. pet. in-8°.

De M. Pierre MARUÉJOULS : Ecole nationale des Chartes. Position des thèses de la promotion de 1896. *Etude biographique sur le cardinal d'Armagnac*, dont il est l'auteur. Chalon, 1896. Tract in-8°.

Du F. INGÈNE-MARIE : *L'Aveyronnaise*, romance, dont il est l'auteur ; musique de M. L. Froment. Tract in-4°.

De M. Emile BLÉMONT : *Les gueux d'Afrique*, poésies, dont il est l'auteur. Paris, 1900. Vol. in - 18.

De M. C. MARCILHACY, la suite des Comptes rendus des sessions de l'Association française pour l'avancement des sciences, et du Bulletin de la Société de Géographie.

De M. H. AFFRE : *Statuts de la confrérie des Pénitents blancs d'Espalion*. Veuve Goninfaure, 1874. Br. in 12. — *La femme soldat*, par M. de Las Cases. Rouen, 1900, Br. in- 8°.— Un livre de raison ou notes manuscrites, couvert en parchemin, d'Antoine Marcilhac, sous-chantre à la cathédrale de Rodez (XVIIe siècle), provenant de la famille Marcilhacy, de Saint-Côme. — Autres papiers divers, imprimés et manuscrits.

De M. X : *Traité de la chasse* (avec notes manuscrites), par le Sr A. Trémolières, de Saint-Saturnin. MDCCXXIV. In-4°, couv. parchemin.

De M. l'abbé VIALETTES, des livres ou publications, notamment : Joannis Schneidewini, *in quatuor institutionum imperalium Justiniani libros, commentarii*. Coloniæ Agrippinæ, M.DCCXXX. Vol. in-4° rel. — *Bibliotheca fratrum minorum Capucinorum provinciarum Occitaniæ et Aquitaniæ*, auctore Apollinare a Valentia Segalaunorum. Br. grand in-4°. Romæ/Nemausæ, 1894.

De M. l'abbé MARCORELLES : *Biblia sacra* (le titre manque), divisée par chapitres sans versets. Excudebat Benedictus Prævotius, anno Domini 1558, avec table des noms, détériorée à la fin. Vol. gros in-f° rel. nerv. vieux. — *Notitia provinciarum imperii Romani*, suivi de *de Rebus bellicis*. Volume couvert en parchemin, avec gravures dans le texte (XVIIe siècle, quelques feuillets manquent). — *Notice sur le temple des Druides d'Uzès*, par V. de Beaumefort, 1861. Br. gr. in-8°.

De M. F. GALY, les lettres de Mgr de Colbert, dont il est question au procès-verbal. — Un cahier manuscrit intitulé *Exercice de rhétorique*, 1788, sur *la plaisanterie dans les ouvrages d'esprit*, provenant probablement de la succession de l'abbé Girard, qui en serait l'auteur, avec le programme imprimé de l'exercice à faire dans la salle des actes du collège royal de Rodez. — Deux cartons contenant les documents suivants, provenant des papiers de M. Poulon : Dessins et plans des vieux ponts de St-Affrique et d'Espalion,—

dessins des costumes officiels pour les agents voyers annexés à l'arrêté du préfet du Lot du 25 février 1853, — tableaux des coordonnées géographiques pour les cartes du Dépôt de la guerre, feuilles d'Aurillac, d'Albi, St-Flour, St-Affrique, Mende, Gourdon, Bédarieux, Cahors, Sévérac, Figeac et Castres, — tableaux des nivellements entre Rodez et Sévérac-le-Château, — diverses notes provenant de la commission départementale de météorologie de l'Aveyron, — notes et croquis relatifs aux travaux de M. Ivon-Villarceau pour la détermination du méridien astronomique de Rodez, — rapports, notes et plans de la commission municipale nommée en 1872 pour étudier la possibilité d'établir à Rodez une école d'artillerie, — études, plans et rapports sur les divers emplacements proposés pour la gare de Rodez.

Des héritiers de M. l'abbé Cérès, une liasse importante de brochures et de manuscrits, contenant, notamment, des fragments archéologiques, brouillons de travaux publiés dans les Mémoires de la Société, notes fournies par diverses personnes sur ces travaux, — des lettres adressées à M. l'abbé Cérès par MM. Du Mège, Anatole de Barthélemy, le secrétaire de la commission archéologique de Narbonne, l'abbé Rouquette, Remond, l'abbé Vayssier, de Costeplane, Prunières, le vicomte de Saint-Remy, de la Blanchère et autres (Ces correspondances présentent un grand intérêt au point de vue des découvertes archéologiques de M. l'abbé Cérès, de l'histoire archéologique du pays et de l'histoire de la Société elle-même), — des assignats de 1792 à tête de roi, un journal manuscrit, jour par jour, du voyage du roi Louis XIV pour son mariage en 1659, divers autres manuscrits d'intérêt historique, — des notes de M. Du Mège avec diverses pièces ou imprimés, concernant principalement l'histoire de Toulouse.

De M. Edouard Lacombe, du Gard, étudiant, un certain nombre d'assignats de chiffres peu élevés.

De M. A. Masson, un fac-similé de deux lettres autographes de personnages aveyronnais de la Restauration.

De divers, des lettres de part de familles aveyronnaises.

Pour le Musée

De M. l'abbé Majorel, un Bouddha, apporté de Birmanie par son neveu, le P. Gilhodes, missionnaire.

De M. Bonnefis, entrepreneur de travaux publics, un fragment de sarcophage en marbre des premiers siècles du christianisme, trouvé récemment dans la démolition du presbytère de Saint-Amans.

De M. Vergnes, entrepreneur de travaux publics, un vase à bec, verni (xvi[e] siècle), trouvé dans l'ancien cimetière qui entourait l'église de Saint-Affrique.

De M. Cartailhac, un fragment de vase avec dessins au poinçon, verni (xvi[e]-xvii[e] siècle), trouvé au même lieu.

De M. Terrayl, un petit lot de monnaies, plus ou moins bien conservées, parmi lesquelles, en argent, une des colonies espagnoles de l'Amérique, une consulaire romaine, une de Lucille ; deux, saucées d'argent, d'empereurs romains ; en argent, une de Philippe IV (d'Espagne), une de pays orientaux ; les autres en bronze romaines, sauf une, punique.

De M. Durbec, quelques vieilles monnaies et jetons.

De M. Conquet, de Decazeville, un jeton de Louis XIII, 1636.

De M. Marcorelles, quatre anciennes clefs, xvi[e]-xviii[e] siècles.

De M. Julhe, les empreintes des sceaux, dont il est question au procès-verbal.

De M. A. Masson, celle dont il y est aussi question.

Des héritiers de l'abbé Cérès, celle du sceau de Thomas Delauro, évêque de Vabres.

De M. Vaïsse, les deux échantillons minéraux, dont il donne une note au procès-verbal.

La Société accepte avec reconnaissance ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,

F. GALY.

RODEZ - IMPRIMERIE E. CARRÈRE

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 21 Février 1902

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE (Noël), PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. MAISONABE (Noël), PONS, l'abbé ALAZARD, l'abbé VAYLET, CABROL (Urbain), LOUP (Louis), l'abbé VIALETTES, CONSTANS (Marius), LEMPEREUR, l'abbé VERLAGUET, l'abbé HERMET, BRUNET, GUIBERT (Augustin), NAUJAC, JULHE, ROC, MAISONABE (Edouard), LANDÈS, COMBES de PATRIS, GALY (Charles), le marquis de VALADY, SALESSE (Auguste), l'abbé POUGET, GALY (François), secrétaire.

Excusés : MM. le vicomte de BONALD, BADUEL d'OUSTRAC, l'abbé SUQUET, de BRUN.

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 1901, qui a été publié, est adopté sans observations.

M. le **Président** annonce en ces termes la mort de deux membres de la Société.

« La Société a encore perdu deux membres depuis la dernière séance.

» Le 17 janvier est mort M. le docteur Louis d'HOMBRES. Médecin distingué, il a volontairement con-

centré l'exercice de son art dans un rayon de voisins et d'amis. Il avait un grand goût pour les sciences physiques de tout ordre, et leur étude a tenu une place considérable dans une vie, toute pleine par ailleurs de bonnes actions et de services rendus et constamment entourée de l'estime publique.

« Quelques jours après mourait à St-Geniez M. Albert LAMBEL. Médecin lui aussi, il a fourni en cette qualité une carrière importante, ne négligeant pas d'autres branches de la science, la question viticole notamment sur laquelle il avait publié des travaux remarqués. Il avait été maire de la ville de Saint-Geniez. Ses anciens administrés et ses confrères de l'Association médicale lui ont rendu de publics hommages, auxquels, celui de la Société doit faire écho.

» Ni M. d'Hombres ni M. Lambel n'ont, je crois, assisté à aucune de nos séances. Ils ne nous sont pas moins restés fidèles pendant plus de trente ans. »

Au nom du Comité permanent, M. le **Président** propose l'admission en qualité de membres titulaires de M. DESCROZAILLE, notaire honoraire et maire d'Aubin, et de M. l'abbé HÈBLES, curé de St-Cyrice de Broquiès.

Après deux scrutins successifs, MM. **Descrozaille** et **Hèbles** sont proclamés admis.

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes.

MM. **Molinié**, de **Brun**, Auguste **Salesse**, Eugène **Salesses**, l'abbé **Teissier**, l'abbé **Pouget** et le marquis de **Valady** ont remercié la Société à l'occasion de leur récente admission.

Ils demandent à être inscrits, MM. Pouget, Teissier, A. Salesse, L. de Valady à la section des lettres ; MM. Molinié, de Brun, E. Salesses, à la section des sciences.

M. le **ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts** a adressé une circulaire indiquant l'horaire du Congrès de la Sorbonne, qui se tiendra du 1er au 5 avril, et fixant les conditions auxquelles les délégués des sociétés savantes pourront obtenir un billet de chemin de fer à prix réduit.

M. le **Président** invite les membres qui désirent être délégués à ce Congrès, à se faire inscrire au secrétariat de la Société avant le 1er mars courant, dernier délai accordé par la circulaire ministérielle.

M. le vicomte de **Bonald** remercie la Société de l'autorisation qu'elle lui a accordée de reproduire le texte des *Documents historiques et généalogiques* de H. de Barrau dans l'ouvrage qu'il va publier sur les familles du Rouergue et il termine en disant :

« J'ai adopté comme titre : *Documents généalogiques sur des familles du Rouergue*... J'ajoute au manuscrit que je vous avais communiqué un appendice dans lequel je relève certaines erreurs éparses dans les quatre volumes de M. de Barrau ; cela pourra être utile à la réédition complète. Enfin je considérerai comme un devoir d'offrir à la Société le premier exemplaire qui paraîtra. »

M. E. **Cabrol** a adressé à la Société un exemplaire relié du « Noël de Pierrefonds », mystère en vers qu'il vient de publier.

M. de **Brun** offre de se charger du classement des collections minéralogiques du musée. Bien qu'elles soient déjà très importantes, il espère avec le concours des membres de la Société, pouvoir les compléter encore et les disposer de manière à en rendre l'étude facile.

L'assemblée accepte avec reconnaissance l'offre de M. de Brun. Le travail qu'il veut bien entreprendre est réclamé depuis longtemps par tous ceux qui ont à cœur la bonne tenue de nos collections. Il est particulièrement important dans notre musée, placé au centre d'une région remarquable par la variété de ses terrains et sa richesse en minéraux de toutes sortes.

M. **Forestier**, pour donner satisfaction à un désir plusieurs fois exprimé, a envoyé un nouvel exemplaire de ses « Curiosités patoises », à la suite duquel il a fait insérer quelques pages manuscrites où sont notées les airs des chansons et cantiques contenus dans son recueil. Cette notation est due à M. l'abbé Allier, ancien directeur de la maîtrise de St-Roch à Paris. Elle ajoute à l'œuvre de notre collègue une valeur toute particulière.

M. **Cartailhac** offre quatre papiers-monnaie émis

dans notre Rouergue pendant la Révolution. Ils étaient la propriété de M. le docteur GENDRE, de Toulouse, qui a consenti à s'en dessaisir en faveur de notre musée, sur la demande de notre collègue. M. U. CABROL a bien voulu se charger de les remettre.

M. **Talon** annonce que le recueil de chansons patoises auquel il travaille depuis quelque temps paraîtra prochainement précédé d'une préface en vers de M. Fabié.

Madame veuve **Mahoux** a offert au musée le buste en marbre de son mari, sculpté par leur fils Paul. Cette œuvre d'art, dont la ressemblance est parfaite, a été placée immédiatement dans la salle du musée où elle figurera à côté de plusieurs œuvres de François Mahoux.

A ce sujet, M. le **Président** croit pouvoir ajouter cette précision que ce buste a été fait avec un bloc de marbre donné par l'Etat à la Société, en vue du buste de Jules Duval et qui se trouva assez grand pour permettre à Mahoux d'y réserver le sien après y avoir sculpté celui qui lui était commandé.

M. le **Président** se fait l'interprète des sentiments de la Société en adressant des remerciements à la donatrice.

M. **Artières** a adressé à M. le Président la lettre suivante.

« Millau, le 6 février 1902.

» Monsieur le Président,

»... J'ai l'honneur de vous informer que je me propose de faire prochainement à la Société un envoi assez considérable de documents. Il s'agit de tout un fonds d'archives de famille qui se trouvaient précédemment au château d'Is, près Rodez Elles appartiennent à un de mes concitoyens millavois, M. Gustave Solanet, qui a décidé de s'en dessaisir, et c'est en son nom que je les offre à la Société.

» Ce fonds contient des documents de tout genre, soit en original, soit en copie, depuis le XIV[e] jusqu'au XVIII[e] siècle : actes de ventes, de transaction, etc., etc., lettres, diplômes et titres divers, terriers, pouillés, etc. Ils se rapportent, du moins en majeure partie, à la région nord du département. Les titres de famille

concernent surtout les d'Yzarn de Freissinet, de Cabrières, Calmont de Plancatge, etc. etc.

» Pendant les quelques loisirs que me laissent mes occupations professionnelles, je travaille à dresser un état à peu près complet de ces nombreuses pièces. Pour rendre les recherches faciles, je ferai des liasses portant un numéro d'ordre et, autant que possible, je grouperai ensemble les documents se rapportant au même ordre d'idées, de manière à former les grandes divisions suivantes : Titres concernant l'évêché de Rodez (état paroissial, fondations pieuses, églises, etc) ; — Prison et hospice de Rodez ; — Gabelles d'Espalion ; — Titres concernant les de Parayre et autres familles de robe de Rodez ; — Titres concernant la famille de Cabrières; — Gestion d'Aubrac ; — Papiers de la famille Coste, riche bourgeois d'Espalion ; — Titres concernant la famille d'Yzarn de Freissinet (très nombreux) ; — Seigneurie d'Inières (reconnaissances et vieux compois) ; — Famille de Calmont de Plancatge; — Ventes nationales ; — Gabelles d'Espalion ; — Divers.

» Je retiendrai, bien entendu, pour les offrir à la commune de Millau, quelques pièces, très peu nombreuses d'ailleurs, se rapportant à cette région.

» En outre, M. Gustave Solanet tient à garder par devers lui un certain nombre de documents originaux. assez bien conservés, tels par exemple que des bulles de divers papes. Mais j'en dresserai aussi une liste que je communiquerai à la Société, et ces pièces seront à la disposition des amis des études historiques qui auraient à les consulter.

» Mes loisirs étant comptés, je ne pense pas pouvoir achever mon travail de classement avant plusieurs mois. Je l'activerai cependant le plus possible de manière à ne pas trop retarder l'envoi de ces documents.

» A titre de renseignement et pour que la Société puisse prendre d'ores et déjà ses dispositions pour le rangement de ces archives, je dois ajouter q leur poids total est *d'environ* cent cinquante kilos tout pourra être contenu dans six grands sacs bien pleins...

» Artières. »

M. **Advielle** annonce l'envoi de plusieurs ouvrages dont il est l'auteur.

Un diplôme d'exposant a été attribué au **Conservateur du musée** à raison de la participation de la Société à l'Exposition Universelle de 1900. Ce diplôme est déposé sur le bureau.

M. le **Président** présente le triens mérovingien dont M. l'abbé Hermet a entretenu la Société à la dernière séance. Sur la proposition de notre collègue, le Comité permanent en a fait l'acquisition pour notre musée, pensant qu'il convenait d'y garder une monnaie intéressante, trouvée dans notre région et se rattachant à une période historique sur laquelle nos connaissances sont encore bien incomplètes.

M. **Bonnefé** a donné à la Société un billet de la loterie tirée au profit de François Mahoux, auquel est attribué un lot d'autographes donné par M. Fabié.

M. le **Président** signale, parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance, une brochure de M. Eugène Lacombe : « Le change espagnol » publiée par l'Association nationale des porteurs français des valeurs étrangères.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un trésorier en remplacement de M. Praysse, décédé, conformément à l'avis contenu dans les lettres de convocation.

Le scrutin donne les résultats suivants.

Votants..........	23
Majorité absolue...	12

Ont obtenu :

M. Combes de Patris......	19
Divers....................	4

M. **Combes** de **Patris** est proclamé élu trésorier de la Société.

La parole est donnée à M. l'abbé **Vialettes**, qui lit un mémoire dans lequel, s'appuyant sur des données fournies par l'archéologie et l'histoire, il s'efforce de démontrer l'authenticité de la vieille chronique

de l'abbaye de Conques qui, contrairement à l'opinion émise par MM. les abbés Bouillet et Servières dans leur dernier ouvrage *Sainte Foy, vierge et martyre*, fait remonter la fondation de ce monastère à plusieurs siècles avant Charlemagne.

M. F. **Galy** offre à la Société le dernier registre de l'œuvre de la Miséricorde de Rodez et une liasse de papiers provenant de la même œuvre et correspondant à la période comprise entre le 29 juillet 1776 et le mois de février 1793. Il donne lecture d'une note indiquant les renseignements intéressants qu'on peut en extraire sur le fonctionnement de cette institution, qui remplissait à Rodez un rôle analogue à celui attribué de nos jours aux bureaux de bienfaisance.

Le travail de M. l'abbé VIALETTES et celui de M. Galy sont renvoyés au Comité pour les Mémoires.

M. l'abbé **Hermet**, demande la parole pour diverses communications.

Il signale deux *pierres à inscriptions latines* trouvées à Saint-Crépin, lors de la démolition de la vieille église. Il a demandé l'estampage de ces inscriptions, et fait des démarches à l'effet d'obtenir la cession de ces pierres au musée de la Société.

M. Hermet continue en rendant compte des fouilles qu'il a fait exécuter, au mois d'octobre, à la Graüfesenque, près Millau, avec le concours de MM. Artières, Rey et A. de Carlshausen.

« Ces fouilles ont eu lieu un peu en amont du confluent du Tarn et de la Dourbie, sur l'emplacement présumé de l'antique *Condatomag* de la table de Peutinger, et dans la propriété de M. Roussel, qui les a autorisées avec une très grande et très louable bienveillance.

» Les sondages pratiqués ont révélé l'existence de trois couches de poteries samiennes superposées et séparées entre elles par de fortes assises d'alluvion.

» La couche supérieure est, pour ainsi dire, à la surface du sol : la deuxième à 1 m 50 de profondeur, et la troisième à 4 m ou 4 m 50. Cette dernière est la plus riche, c'est celle qui a fourni les poteries les plus abondantes et les plus belles ; malheureusement l'exploration en est rendue difficile par l'infiltration des eaux souterraines.

» Ces fouilles ayant eu lieu à la suite de celles faites

par M. l'abbé Cérès, en 1886 et années antérieures (1), ont donné des produits analogues c'est-à-dire une grande quantité de poteries gallo-romaines, dites poteries samiennes, à pâte très fine et couvertes d'un beau vernis rouge. Il a été trouvé aussi quelques échantillons d'assiettes à vernis jaune marbré de rouge, et des fragments de vases à couverte blanche ornée de filets rouges.

» Ces produits céramiques peuvent se diviser en trois catégories : 1° poteries tournées ; 2° poteries moulées ; 3° moules.

» 1° Parmi les poteries *tournées*, un certain nombre sont guillochées à la roulette. Ce sont des plats, des assiettes, des bols, des soucoupes et autres vases de différentes grandeurs, affectant des formes diverses, coniques, cylindriques, demi-sphériques, à double bourrelet.

» A noter deux petits récipients, à panse sphérique, dont l'orifice est fermé par un couvercle adhérent au vase, percé au centre d'un trou rond, de 2 centimètres de diamètre, et sur le bord d'un trou très petit, ce qui donne à ce couvercle l'apparence d'une bobèche. Ces curieux récipients ne sont autre chose que des *encriers*. Un pareil objet découvert à Pompéï, est représenté dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, article ATRAMENTARIUM.

» 2° Les poteries *moulées* sont décorées en relief de feuillages, de guirlandes, d'animaux, de génies et personnages divers. On trouve trois formes principales : des bols ou tasses demi-sphériques, des vases cylindriques à large ouverture et des vases à panse renflée et à ouverture étroite.

» 3° Les *moules* nombreux recueillis à la Graüfesenque prouvent jusqu'à l'évidence qu'il y avait là une grande fabrique de céramique. A l'appui de cette assertion on peut citer encore les débris de four, les supports d'une terre grossière sur lesquels étaient placés les vases pendant la cuisson, les poignées ou cales et autres morceaux d'argile sur lesquels on distingue très nettement l'empreinte des doigts, et même des petites rugosités de la peau.

» Cinq de ces moules portent la signature de l'artiste MOM ou MOMMO qui les a fabriqués ; et comme cette

(1) Voir le compte rendu des fouilles de M. Cérès. Mémoires, t. XIV, p. 23.

marque se retrouve plus de soixante fois sur les poteries tournées ou moulées, on peut en conclure que le potier MOMMO était assez habile ponr modeler les vases et fabriquer même les moules.

» Beaucoup de noms de potiers ont été trouvés estampillés au fond des vases et encadrés dans un rectangle ou dans un petit cercle. La plupart de ces noms avaient été rencontrés par M. l'abbé Cérès ; ils sont portés sur la longue liste, publiée après sa mort en tête du XVe vol. des Mémoires. Mais il y a aussi des noms nouveaux qui pourront être publiés plus tard. »

M. l'abbé Hermet mentionne particulièrement un graffite, c'est-à-dire une inscription en lettres cursives tracées à la pointe sèche sur un fond de plat dont on s'est servi en guise de tablette. « Les inscriptions de ce genre, dit-il, sont rares et précieuses. Celle-ci est une sorte de bordereau indiquant la quantité de vases fabriqués ou livrés aux marchands par certains ouvriers. Il comprend trois colonnes : la première donne le nom des potiers, la seconde le nom des vases, la troisième la quantité des produits fabriqués ou livrés.

» Les noms de potiers sont : FVSCVS, MARCIO, FELIX, MOMO, LOVSIVS, COSOIVS, CORNVTVS et VACACA. Plusieurs de ces noms ont été trouvés, par M. Cérès et par nous, estampillés sur les poteries. Les noms de vases sont indiqués en abrégé, ce qui en rend l'interprétation un peu problématique. Voici cependant celle qui est proposée sous toutes réserves par M. Héron de Villefosse qui a bien voulu nous aider de ses lumières.

CA (nnas), vases à mettre l'huile.
VINAR (ia), vases à mettre du vin.
ACET (abula), vases à mettre le vinaigre ou des condiments au vinaigre.
TAR (ichos), vases à mettre des salaisons ou du poisson salé.

» Par suite d'une cassure il ne reste que quelques vestiges de la colonne indiquant la quantité des vases.

» M. Cérès avait trouvé deux fragments de graffites analogues à celui-ci qui ont été décrits et dessinés dans le t. XIII des Mémoires, p. 200, 201, et dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1882, p. 297.

» Je signalerai aussi parmi les objets trouvés à la

Graüfesenque, mais par d'autres chercheurs : 1° Une petite lampe en terre cuite sur le fond de laquelle on lit en toutes lettres le nom du fabricant, disposé de la manière suivante :

EX OFICI
NA KAPITO
NIS

» 2° Un vase muni d'une anse, orné d'une tête de satyre sur le côté opposé à l'anse, et portant l'inscription significative REPLE, remplissez.

» C'est le buveur qui invite l'échanson à faire bonne mesure. Ces poteries qui portent ainsi un souhait, un vœu, une invitation sont appelées poteries *parlantes*. M. Cérès en avait trouvé plusieurs à Banassac (Lozère), mais celle dont nous parlons est la première de ce genre trouvée à la Graüfesenque.

» Cette lampe et ce vase font partie de la collection de M. Lacroix, ancien maire de Millau. »

M. Hermet termine sa communication en faisant remarquer tout l'intérêt qu'il y aurait à recueillir au musée la stèle de la Graüfesenque (1) qui porte une inscription latine et qui est la propriété de M. Blanc, ancien avoué.

La séance est levée à six heures et demie.

* * *

ACQUISITIONS

Achat

La monnaie mérovingienne ou wisigothine en or, trouvée aux environs de Saint-Affrique, dont il est question au procès-verbal.

Echange

La suite des publications des Sociétés savantes.

Dons

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

De M. FORESTIER, un exemplaire de ses *Curiosités*

---

(1) Cette stèle est dessinée dans le IX° vol. des Mémoires.

patoises, avec les airs des chansons et cantiques notés par M. l'abbé Allier.

De M. le vicomte de BONALD : *Histoire aveyronnaise, François Chabot, membre de la Convention*, dont il est l'auteur . Extrait de publication. E. Carrère, 1901. Br. petit in-8°.

De M. E. CABROL : *Noël de Pierrefonds, Mystère* (en vers), dont il est l'auteur. Illustrations de Fournier-Sarlovèze (1901). Vol. pet. in-f°, dem.-rel. riche oblong.

De M. Eugène LACOMBE : *Association nationale des porteurs français des valeurs étrangères. Le change espagnol*, dont il est l'auteur. Paris, 1901. Vol. in 8°.

De M. MARRE : *La culture des fraises dans la région de Saint-Geniez*, dont il est l'auteur. Extrait de publication. Montpellier, 1901. Br. in-8°.

De M. l'abbé HAON, l'*Ordo* diocésain, de 1901 (suite de la collection).

De M. l'abbé HERMET, les palmarès du petit séminaire de Belmont de 1900 et 1901 (suite de la collection). — La suite de la collection de *l'Echo de Saint-Affrique*, 1901 (manquent les nos 13, 26, 41, 43, 49). Un dessin de hache en bronze trouvée dans une grotte des environs de Roquefort, de la collection de M. Moussard, préfet. — Quatre photographies de poteries ou fragments de poteries, un avec graffiti, dont il a entretenu la Société en séance.

De M. L. MASSIP (pour le Folk-lore), un article paru dans le *Journal de l'Aveyron*, 15 décembre 1901 : *La « Fête de la Jeunesse » d'Aubin au moyen âge*, dont il est l'auteur.

De M. L. LOUP (id.), une série de légendes, traditions populaires, histoires du pays rouergat ou aveyronnais, rééditées dans *l'Aveyron Républicain*, 1899-1902.

De M. F. GALY, un mandement de M. Cousin de Grainville, évêque de Cahors, du 4 juillet 1814, qui manquait à la collection. — Le Livre de recette, et de dépense, de l'Œuvre de la Miséricorde de la ville de Rodez, XVIIIe siècle ; une liasse de papiers s'y rattachant. — Un discours de l'abbé Girard, à la distribution des prix du collège de Rodez, 30 mars 1787, ms., avec le programme imprimé de l'exercice ; — une liasse de papiers, pétitions et décisions officielles concernant l'abbé Girard.

De M. COUDERC, un cours de physique professé au collège des Jésuites de Rodez en 1665, ms. rel. 18/12 c.

De divers, des lettres de part de familles aveyronnaises.

De M. Gendre, quatre papiers-monnaie de la Révolution, savoir un bon du district de Saint-Affrique, de cinq sols ; un mandat de la municipalité de Villefranche, de 5 fr. ; un de la municipalité d'Aubin, de 2 sous 6 deniers ; un billet de confiance de la municipalité de Rodez, de cinq sous.

De M. Victor Bernat, deux anciens tableaux historiques.

De M. Bernard Combes de Patris, deux photographies par lui prises du portrait de Gayrard jeune, qui est au Musée.

Pour le Musée

De madame veuve François Mahoux, le buste en marbre de son mari, par leur fils Paul Mahoux.

De M. l'abbé Hermet, les deux fragments de statues-menhirs, dont il a entretenu la Société à la séance précédente. — Un fragment de vase en marbre de la Graüfesenque.

De M. Brieussel, sous-chef de musique au 1er zouaves, une statuette représentant un philosophe chinois, trouvée dans une lamasserie, lors de l'expédition de la Grande Muraille par les Français et les Allemands, 1901. H. 0,20 c. Bronze, avec traces de dorure.

De M. Durbec, une statuette, en cuivre, de la Vierge, applique de croix.

De M. F. Galy, une pièce de 1 fr. de Henri V de France ; une monnaie turque.

La Société accepte avec reconnaissance ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,
F. GALY.

RODEZ - IMPRIMERIE E. CARRÈRE

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 6 Juin 1902

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE (Noël), PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. MAISONABE (Noël), PONS, LEMPEREUR, le vicomte de BONALD, de CHALIÈS, ALBESPY (Louis), MAISONABE (Edouard), GALY (Charles), LOUP (Louis), COMBES de PATRIS, NAUJAC, ANDRIEU, CONSTANS (Marius), vice-secrétaire.

Excusés : MM. JAUDON, ADVIELLE, GALY (François), l'abbé HERMET.

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 21 février, qui a été publié, est adopté sans observations.

M. le **Président** fait part à la Société de la mort de deux de ses membres, M. de Séguret et madame Malaval, en ces termes.

« Presque au lendemain de sa dernière séance, la Société a perdu M. Adrien de SÉGURET. M. Adrien de Séguret portait un nom honoré entre tous dans la magistrature ruthénoise, où sa famille a occupé le premier rang pendant beaucoup plus de cent ans. Magistrat, puis avocat de mérite, son père avait été des nôtres, presque au début de la Société, aux tra-

vaux de laquelle il avait surtout contribué par des poésies fort agréables, dont plusieurs sont demeurées dans la mémoire de nos compatriotes. Lui-même avait fourni une carrière judiciaire, de bonne heure entravée par la maladie. Il avait une intelligence très ouverte, une conversation enjouée et des manières dont la distinction avait été à peine altérée par les souffrances de ses dernières années.

» A l'instant, on m'apprend la mort de madame MALAVAL. Elle était seule, en dernier lieu, à représenter, parmi nos titulaires, un sexe qu'aucun obstacle réglementaire, et encore moins aucune convenance, n'en éloigne. Elle nous a fait de fréquentes communications. Elle en faisait aussi à *l'Echo de Saint-Affrique*, et, au cours de nombreux voyages dans le Rouergue, son pays d'adoption, recueillait à la fois des renseignements historiques et des dessins, destinés dans sa pensée à former un ouvrage complet. J'espère bien que ce travail ne sera pas perdu, et qu'il nous en reviendra quelque chose. »

Au nom du Comité permanent, M. le **Président** propose l'admission en qualité de membres titulaires de

MM. FROMENT, maitre de chapelle à la cathédrale,
ALBESPY (Daniel), docteur en médecine à Rodez,
LOIRET, ingénieur des mines à Rodez.

Après trois scrutins successifs, l'admission des trois membres proposés est prononcée.

MM. de **Brun** et **Horluc**, membres titulaires, qui ont quitté le département, demandent à échanger leur titre contre celui de membres correspondants : l'assemblée transforme leur titre suivant leur demande.

MM. l'abbé **Hèbles** et **Descrozaille** adressent leurs remerciements à l'occasion de leur récente admission.

M. le **Président** annonce que le Comité avait désigné pour représenter la Société au Congrès des Sociétés savantes de 1902 MM. ADVIELLE, BADUEL d'OUSTRAC, COUDERC et C. MARCILHACY. MM. **Baduel d'Oustrac** et **Marcilhacy** ont écrit pour faire connaitre le premier son acceptation de cette mission

et le second ses regrets en raison de son absence momentanée de Paris.

M. le **Président** fait remarquer un tableau exposé dans la salle, et qui est le portrait de mademoiselle Moisson-Desroches, peint par elle-même. « Mademoiselle Elise Moisson-Desroches, dit-il, est une de nos compatriotes. Elle est née à Rodez le 28 mai 1833. Son père, natif lui-même de Caen, auteur de mémoires scientifiques importants et de quelques publications sur les questions sociales, envisagées au point de vue particulier qui dominait à cette époque, y exerçait les fonctions d'ingénieur des mines. C'était un ami de MM. de Monseignat, Duval et de quelques autres de nos anciens.

» La jeune fille s'adonna de bonne heure à la peinture, et particulièrement à la peinture historique.

» Notre musée possède d'elle deux grandes toiles. L'une, représentant Anne de Boleyn, femme d'Henri VIII, dans sa prison au moment où Jeanne Seymour lui amène sa fille Elisabeth, fut achetée par la Société, avec le concours du Conseil général en 1867. L'autre a figuré au salon de 1868 et nous a été donnée par l'Etat. Le sujet en est la princesse Tarakanoff faisant des efforts désespérés pour éviter l'eau qu'une crue subite de la Néva fait pénétrer dans le cachot où lelle est enfermée. D'autres tableaux, portraits, scènes historiques ou copies du Louvre de la même artiste, sont conservés dans les musées de Caen, de St-Etienne et d'autres villes. Elle est morte, jeune encore, à Boulogne-sur-Seine, le 18 août 1870. Sa sœur, mademoiselle Angélique Moisson-Desroches, morte elle-même tout récemment, a voulu que le portrait de l'artiste fût destiné au musée de sa ville natale. »

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes.

1° M. **Advielle** a envoyé depuis la dernière séance les ouvrages qu'il avait annoncés.

Catalogue des manuscrits du « Fonds Victor Advielle » de la Bibliothèque d'Arras. 1901, 1 vol. in-8, 1 186 numéros (Manuscrits en toutes langues et sur tous sujets. Plusieurs intéressent le Rouergue).

.'odyssée d'un Normand à St-Domingue, au XVIIIe *·le.* 1901. 1 vol. in-16.

echerches sur Nicolas Poussin et sur sa famille. 1902. ›l. in-16, portr. et fac-similé.

Le portrait de la duchesse de Fontanges, du Musée national de Madrid et les faux portraits de la favorite. 1901-1902, brochure in-8, 3 portraits.

Par une lettre où il évoque des souvenirs de son séjour à Rodez, il annonce qu'il va mettre la dernière main à un ouvrage depuis longtemps projeté et intéressant le Rouergue.

Il signale aussi dans la dernière livraison de 1901 des Annales de la Société archéologique de Bruxelles un important travail, avec planches, de M. Joseph Destrée, sous ce titre : *Le Trésor de Conques.*

2° M. **Lacroix**, professeur au Muséum, demande quelques échantillons de pierres météoriques tombées dans l'Aveyron, en vue d'une étude des météorites dans sa *Minéralogie de la France* et il annonce un envoi de minéraux pour notre collection. Le Comité a donné satisfaction à cette demande.

3° M. **Maurel**, curé de Saint-Amans de Lizertet, adresse des notes qu'il a recueillies sur quelques familles nobles du Rouergue et qu'il a extraites des livres de famille ou de registres paroissiaux.

4° M. l'abbé **Hermet** a découvert dans une grotte du Larzac une fonderie de fer, mais il n'a trouvé aucune pièce qui puisse indiquer à quelle époque elle y fut établie.

Il envoie aussi une note relative à l'emplacement de l'introuvable Arisitum et de laquelle il résulte que le manse de la Villa, mentionné par le cartulaire de Conques est le même que le village de la Ville donné par Déodat Galzy au comte d'Armagnac ; qu'il était situé dans l'ancienne paroisse de Saint-Martin-de-Pris dont la ferme de Saint-Martin, dans la commune actuelle de Creissels, près de Millau, est le dernier vestige. Mais rien ne prouve que le village de la Ville marque l'emplacement de l'antique évêché d'Arisitum.

Cette note de M. l'abbé Hermet est accompagnée d'une autre sur la Roque de Pris et la Grotte du Boundoulaü.

M. le **Secrétaire** donne lecture de cette communication de M. l'abbé HERMET, qui est renvoyée au Comité pour les Mémoires.

5° M. H. **Affre** offre à la Société un manuscrit inédit de M. Foulquier-Lavergne qui relate la mort de Mathieu Foulquier, tué le 20 août 1580 au siège de Pousthomy.

Le comte de Montgomery, à la tête de ses huguenots,

venait de mettre le siège devant Pousthomy. Un habitant de ce bourg, Mathieu Foulquier, excita le courage des assiégés. Au premier rang des combattants, il réparait une brèche ouverte par le feu des assiégeants sur le rempart de l'ouest quand un éclat de bombe vint le frapper mortellement. L'ennemi entra dans la place ; Pousthomy capitula et la garnison se retira à Combret avec armes et bagages.

Mathieu Foulquier fut inhumé sous une dalle de l'église à vingt mètres de l'endroit où il avait été tué sur le rempart.

6° M. **Artières** offre à la Société un manuscrit anonyme concernant l'histoire de Ste-Eulalie, de la Couvertoirade et de la Cavalerie. Il contient le texte des Statuts, Constitutions et Ordonnances pour les vassaux de la Commanderie de Ste-Eulalie ; puis la chronologie des Précepteurs de Ste-Eulalie avec des notes sommaires sur chacun des Commandeurs et enfin un Extrait des Délibérations de la Communauté de la Cavalerie au XVIII[e] siècle.

7° M. l'abbé **Suquet**, vicaire régent de Saint-Clair, signale l'intérêt qu'il y aurait à explorer divers monuments celtiques dans la région qu'il habite et demande une subvention pour les fouilles qu'il projette à Boisredon, Combemousseuse et dans les bois de Palailles et de Margues. La proposition de M. Suquet est renvoyée au Comité qui examinera l'intérêt et l'importance que ces recherches peuvent présenter et dans quelle mesure la Société peut s'y associer.

8° La **Société française d'archéologie** adresse le programme du Congrès archéologique qui sera tenu à Troyes et à Provins, du 24 juin au 2 juillet 1902 en exprimant le désir de voir notre Société participer à ses travaux.

Après ces diverses communications M. **L. Albespy** donne lecture d'un travail dont il est l'auteur sur un *Nouveau procédé pour la reproduction directe et inaltérable des images sur matière vitrifiable de toutes dimensions.*

Il dépose sur le bureau pour le Musée des spécimens obtenus par son procédé et qui reproduisent des verrières appartenant à la Société.

Le travail de M. ALBESPY sera inséré à la suite du Procès-verbal.

Les comptes de l'année 1901 qui ont été examinés

et reconnus exacts par M. **Combes de Patris** sont approuvés.

M. le **Trésorier** soumet à la Société le projet de budget pour l'année 1902, qui est adopté.

M. **Naujac** donne lecture d'une poésie qui lui a été inspirée par le poignant désastre de la Martinique et propose à l'assemblée de s'associer aux témoignages de douloureuse sympathie qui de toutes parts ont éclaté en faveur des malheureuses victimes de l'épouvantable accident.

M. le **Président**, au nom de la Société, se fait l'interprète des sentiments qu'inspire à tous les membres la catastrophe qui a anéanti tant de vies humaines et avec lesquels ils prennent part au deuil national.

M. **Naujac** offre quelques spécimens de mollusques fossiles trouvés par la Société anglaise de Gages en creusant un nouveau puits de mine.

« Ce banc de mollusques (huitres et moules) était situé à 280 mètres de profondeur, dit-il, dans la partie supérieure des terrains houillers, entre le calcaire et les couches de charbon. Les moules ont la forme oblongue ; les huîtres ont la forme ronde et l'une d'elles, à la suite des concrétions accumulées par l'action du temps, atteint le poids de 558 grammes. Les traces de l'animal y sont très apparentes et l'on y remarque encore des points nacrés, toujours brillants après des milliers d'années ! »

M. le **Président** signale les ouvrages suivants offerts à la Société par quelques-uns de ses membres qui en sont les auteurs.

1° De M. le vicomte de Bonald, les Documents généalogiques sur des familles du Rouergue, dont il a été question à l'avant-dernière séance.

2° Deux brochures de M. Couderc, sur les Manuscrits de l'abbaye de Grammont, et une Complainte inédite sur la mort de Semblançay.

3° Une brochure de M. Ch. Galy sur la Liberté d'enseignement.

4° Une brochure de M. l'abbé Cassagnes sur les Souterrains Refuges en Rouergue.

5° Une nouvelle édition de la biographie de Gayrard, par J. Duval, publiée par M. Carrère.

6° Deux fascicules du *Rouergue illustré*, nos 2, *Millau* ; 3 (hors série), l'*Année aveyronnaise 1901*, publications artistiques qui font honneur au goût de l'imprimerie CARRÈRE.

7° Un volume de M. E. Maisonabe sur le Droit pour les membres des congrégations non autorisées de vivre en commun.

8° Il fait remarquer en outre des cartes postales reproduisant d'après des gravures ou tableaux des personnages illustres de Millau ou du midi du département et offertes par leur éditeur, M. ARTIÈRES.

Il signale enfin une médaille offerte par l'ETAT au CONSERVATEUR DU MUSÉE pour la participation de la SOCIÉTÉ à l'Exposition universelle de 1900 et qui prendra place dans nos vitrines.

La séance est levée à 7 heures.

* * *

Nouveau procédé pour la reproduction directe et inaltérable des images sur matière vitrifiable de n'importe quelle dimension.

Jusqu'à ces derniers temps il avait été impossible de faire de la photographie vitrifiable, c'est-à-dire de reproduire photographiquement les objets sur des substances pouvant être soumises à la cuisson à haute température, telles que verre, porcelaine, émail, etc., sans se heurter à des difficultés sérieuses, ou sans que ces reproductions elles-mêmes présentassent des défauts inguérissables.

Frappé de ces difficultés, j'ai réussi, après d'assez longues recherches, à trouver un procédé qui supprime le principal inconvénient de cette méthode et en corrige les défauts. A la suite de cette découverte, M. Bry, notre excellent peintre-verrier, a bien voulu m'apporter son intelligente et active collaboration pour une œuvre dont il a saisi immédiatement la portée artistique et l'utilité industrielle, et nous sommes arri-;, après maints essais divers dans les différents gen- de photographie, à obtenir des épreuves dont nous ıs soumettons quelques spécimens. Mais il m'a paru ile auparavant de résumer très succinctement la mé-

thode ordinaire afin de pouvoir établir les avantages de la nôtre.

Le procédé en usage était celui-ci. Il consistait à reproduire l'image sur une plaque de verre et à la transporter, au moyen d'une pellicule de collodion, sur une matière donnée vitrifiable et de petite dimension où elle devait rester fixée après la cuisson de cette matière. *C'est le procédé dit de transport.* L'impression était obtenue au moyen d'une solution de bichromate de potasse et d'une poudre d'émail appelée grisaille. Les inconvénients de ce procédé sont les suivants. 1° On ne pouvait impressionner directement la matière vitrifiable, car il était impossible de faire disparaître les traces de bichromate de potasse, c'est-à-dire l'agent sensibilisateur qui donnait à l'image une couleur jaunâtre ; 2° En outre, il arrivait souvent que dans l'opération de transport de la pellicule sur la matière vitrifiable, cette pellicule se déchirait, ou encore que, lorsque cette matière vitrifiable chargée de la pellicule était soumise à l'action du feu, cette même pellicule de collodion, c'est-à-dire de substance essentiellement organique, se désorganisait sous l'influence de la chaleur, se détruisait en partie, et lorsque la plaque était retirée du four, une partie de l'image avait disparue.

Notre procédé a triomphé de ces difficultés, car il consiste à impressionner et à obtenir l'image directement, *sans le secours de la pellicule*, sur matière vitrifiable et à enlever ensuite au moyen de *réactifs spéciaux*, toute trace de bichromate sans altérer l'image, et cela sur n'importe quelles dimensions.

On voit quels avantages considérables l'industrie peut retirer de l'application de ce procédé. Nous citerons d'abord, ce qui peut intéresser tout particulièrement les arts rétrospectifs, la reproduction des vitraux anciens, reproduction impossible auparavant avec le procédé de la pellicule, et que l'on peut obtenir aujourd'hui identiquement semblable à l'original par juxtaposition et sans avoir recours à la photographie.

Je dépose pour le Musée de la Société une collection de reproductions de vitraux anciens dont il possède les originaux.

En dehors de cette application particulière, il ressort nettement de ce que je viens de dire que ce procédé trouve son utilité dans l'industrie de la céramique, du verre et de toute matière pouvant aller au feu, en permettant la reproduction inaltérable sur ces ma-

tières, soit de personnages, soit de tableaux quelconques, en un mot de tout ce qui peut être photographié. L'inaltérabilité ne peut être plus certaine, puisque, par la cuisson, l'image fait corps avec la matière.

Cette découverte permet, comme je le disais plus haut, de conserver des copies de verrières de grande valeur dont nos musées et nos collections privées possèdent de si beaux chefs-d'œuvre. Et de plus, elle a le double avantage de faire ces reproductions à *des prix très réduits*, car les produits et les réactifs employés sont *essentiellement bon marché* ; ce qui, dans le commerce, permettra de les livrer à des prix inférieurs à ceux des reproductions artistiques faites sur papier par les procédés au charbon ou autres.

L. Albespy.

* * *

ACQUISITIONS

Récompense

Une médaille de bronze, plaquette, pour participation à l'Exposition universelle de 1900, dont il est question au Procès-verbal.

Echange

La suite des publications correspondantes.

Dons

Pour la Bibliothèque et les Archives

De M. le vicomte de Bonald : *Documens généalogiques sur des familles du Rouergue*, dont il est l'auteur. E. Carrère, 1902. Vol. grd in-8.

De M. l'abbé Cassagnes : *Les Souterrains Refuges, vulgairement appelés Caves des Anglais, en Rouergue, particulièrement dans la Viadène*, dont il est l'auteur. E. Carrère, 1902. In-8.

De mademoiselle Cayron : *Notre-Dame de Pitié*, par le chanoine Servières. Carrère, 1902. Br. in-32.

De M. Bourjade : *Lycée de Rodez. Centenaire de Victor Hugo. Ode*, dont il est l'auteur. 1902, Colomb. Br. in-16.

De M. Carrère, la suite du *Rouergue illustré*, nos 2

et 3. — *Raymond Gayrard, graveur et statuaire*, par Jules Duval. Réédition faite par lui (1902). Vol. in-8.

De M. ADVIELLE, les publications, dont il est l'auteur, mentionnées au Procès-verbal.

De M. E. MAISONABE : *Du droit pour les membres des congrégations non autorisées de vivre en commun*, dont il est l'auteur. Paris, 1901. Vol. gd in-8.

De M. Ch. GALY : *La liberté d'enseignement*, dont il est l'auteur. Paris, 1902. In-16.

De M. COUDERC : *Les manuscrits de l'abbaye de Grandmont*, Paris, 1901, — *Complainte inédite sur la mort de Semblançay*, Nogent-le-Rotrou, 1901. Br. in-8, dont il est l'auteur.

De M. MARRE, deux brochures in-8, dont il est l'auteur, 1901-2 : *La maladie baccillaire de la pomme de terre, — De l'utilité des analyses de terre.*

De M. CHAUVET, en remerciement de renseignements fournis, quatre brochures, in-8, dont il est l'auteur, 1900-2 : *Statistique et bibliographie des sépultures pré-romaines de la Charente. — Poteries préhistoriques à ornements géométriques en creux* (*vallée de la Charente*). — *Statues, statuettes et figurines antiques de la Charente. — Une ville gallo-romaine, près St-Cybadeaux* (*Charente*). *Sermanicomagus* (*Germanicomagus?*).

De M. X. MAISONABE, la suite du *Journal officiel*, 1899-1900, à quelques lacunes près.

De divers, des lettres de part et pièces diverses d'intérêt local, généralement relatives aux élections de 1902 : un prospectus de la *Maison d'education des jeunes demoiselles établie à Rodez*, dans l'ancienne maison des Annonciades, 1812 ; etc.

De M. ARTIÈRES, les copies de manuscrits, dont il est question au Procès-verbal. — Quatorze photogravures d'après des tableaux, représentant généralement des personnages de l'arrondissement de Millau, dont il est question au Procès-verbal.

De M. H. AFFRE, la notice biographique manuscrite, dont il est question au Procès-verbal.

De M. l'abbé HAON, la copie des actes (compromis et sentence arbitrale) intervenus en 1402 entre Guillaume, évêque de Rodez, le chapitre de la cathédrale et les consuls de la Cité d'une part, Bernard comte d'Armagnac et les consuls du Bourg de l'autre sur les limites de la Cité et du Bourg et autres questions divisant les deux communautés (Bonal parle de cet accord dans son ouvrage sur les *Comtes de Rodez*,

publié par la Société, p. 466. Ces actes sont retenus par Pierre Malamosque et Pierre Salas, notaires : ils sont très intéressants. La copie offerte à la Société est sans aucune signature, mais d'une écriture du XVIII[e] siècle, reconnaissable pour celle d'un archiviste ou secrétaire de l'évêché).

De M. PORRE, deux vues photographiques, face et revers, par lui prises, de la statue-menhir mutilée de la Raffinie, offerte à la dernière séance.

POUR LE MUSÉE

De mademoiselle Angélique MOISSON-DESROCHES, le portrait à l'huile de sa sœur Elise peinte par elle-même, dont il est question au Procès-verbal. H. 1 m. 20. L. 0,70.

De M. L. ALBESPY, sept petits vitraux reproduisant d'anciens pareils vitraux du Musée (voir ci-dessus son rapport).

De M. POULT, un rognon siliceux affectant parfaitement la forme d'une jambe de jeune enfant, trouvé dans la terre à cinq mètres de profondeur, à Ardentes (Indre), en creusant pour les fondations d'une maison. — Un pecten (peigne) et un autre fossile, trouvés dans les terrains environnants.

De M. NAUJAC, trois coquillages affectant la forme d'huîtres ou de moules, pétrifiés, provenant d'un banc découvert à Gages, dont il est question au Procès-verbal.

De madame la SUPÉRIEURE DU COUVENT DE NOTRE-DAME, une pierre de l'ancienne abbaye du monastère Saint-Sernin, aux armes de la famille de Françoise de Balaguier de Montsalès, abbesse du monastère en 1529. — Une pierre sculptée, ayant dû faire partie du haut d'un pilastre de porte, provenant de la même abbaye.

La Société accepte avec reconnaissance ces divers dons et communications et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Vice-Secrétaire,

M. CONSTANS.

RODEZ - IMPRIMERIE E. CARRÈRE

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 26 Octobre 1902

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE (Noël) PRÉSIDENT

Présents : MM. MAISONABE (Noël), l'abbé ALAZARD, l'abbé VAYLET, JAUDON, l'abbé VIALETTES, CONSTANS (Marius), LEMPEREUR, ANDRIEU, NAUJAC, COLRAT, l'abbé POUGET, GALY (Charles), GALY (François) secrétaire.
Excusés : MM. LOIRET, COMBES de PATRIS, U. CABROL, L. LOUP, l'abbé HERMET, BRUNET, L. ALBESPY.

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 6 juin, qui a été publié, est adopté sans observations.

Au nom du Comité permanent, M. le **Président** propose l'admission en qualité de membre titulaire de M. Bernard de **Bancarel**, propriétaire à Hyars. Il est procédé à un scrutin, à la suite duquel M. de Bancarel est proclamé admis.

Le dépouillement de la correspondance amène M. **Président** à faire les communications suivantes.

1° MM. le baron Jules de **Gissac**, **Loiret** et **Albespy** (Daniel) ont remercié la Société à l'occasion de leur récente admission. Ils demandent à être inscrits, M. de Gissac à la section des arts et MM. Loiret et Albespy à la section des sciences.

2° M. le **ministre** de l'**Instruction publique** et des **Beaux-Arts** a adressé, en plusieurs exemplaires qui sont mis à la disposition des membres, le programme du prochain congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à Bordeaux le 14 avril 1903. Comme les années précédentes toute lecture sera subordonnée à l'approbation du comité des travaux historiques et scientifiques. La circulaire insiste tout particulièrement sur la nécessité d'adresser les manuscrits avant le 20 janvier prochain. Il ne sera tenu aucun compte des envois adressés postérieurement à cette date.

3° M. le **Ministre** transmet également le programme du Concours d'archéologie espagnole organisé par la MUNICIPALITÉ de BARCELONE et fait part du désir exprimé par M. le Maire de cette ville de voir communiquer ce document aux savants français.

Un prix de vingt mille piécettes sera accordé au meilleur ouvrage original d'archéologie espagnole présenté au concours.

Les travaux, imprimés ou manuscrits, d'auteurs espagnols ou étrangers seront admis à concourir. Ils pourront être écrits en langue latine, castillane, catalane, française, italienne ou portugaise et devront être déposés avant le 23 octobre 1906.

4° M. **Cornelis** de **Wit** écrit à M. le Président qu'il a le projet d'entreprendre, avec un groupe d'amis, une publication qui aurait pour titre *la Vie rurale en France à travers les âges*. Il demande à la Société de vouloir bien l'aider à dresser pour notre région la nomenclature des principales publications consacrées à l'histoire économique et sociale des populations rurales aux trois époques gauloise, romaine, et féodale.

M. M. **Constans** a bien voulu se charger de répondre à cette lettre.

5° M. **Asselineau**, avocat, a offert à la Société une collection de soixante-huit thèses et travaux scientifiques signés de médecins ou de pharmaciens originaires de l'Aveyron. Cette collection vient s'ajouter à celle déjà importante qui a été formée par la Société. Elle provient des bibliothèques des docteurs Laurent-François Rozier, et Adrien Rozier ar-

rière-grand-père et grand-père du donateur, qui furent successivement médecins en chef des Hospices de Rodez.

6° M. le docteur **Bonnefé** avait donné à la Société un billet de la tombola Mahoux. Il est échu à ce billet comme lot un manuscrit inédit de M. François Fabié qui est déposé sur le bureau. C'est un opéra ayant pour titre *Sous un chêne*, joué au Théâtre des poètes en 1893.

L'auteur, en remettant ce manuscrit, a déclaré qu'il ne doit pas être publié sans son autorisation.

7° M. L. **Loup** offre deux numéros de l'*Aveyron républicain* des 10 et 28 septembre contenant la relation d'une excursion archéologique et de fouilles faites aux environs d'Inières, entre Vayssac et Istournet. Il y a joint une carte manuscrite indiquant les dolmens et tumulus de cette région, accompagnée d'une note explicative, œuvre de M. l'abbé Molinier, professeur au petit séminaire de Saint-Pierre.

Cette note, dont il est donné lecture, signale au *Puech de lo Gardo*, en face de Bousinhac, un grand tumulus de 15 mètres de diamètre. Au sud une ligne de grosses pierres semble avoir constitué une ligne de défense d'un camp gaulois. Viennent ensuite deux tumulus moins importants que le premier. Un quatrième tumulus se trouve entre deux dolmens. Aucun de ces monuments n'a été exploré. Il y avait, dit-on, beaucoup d'autres dolmens en ce lieu, mais les pierres ont été enlevées pour être utilisées.

Un autre tumulus très grand se voit plus loin, sur le bord du chemin de Vayssac. Une tranchée pratiquée du sud au nord n'a amené que de grosses pierres plates. Il est vrai qu'il ne semble pas que l'on soit arrivé au milieu. Sur le chemin, entre des pierres qui paraissent provenir de ce tumulus on a trouvé des fragments d'un anneau en bronze et des débris d'anciennes poteries, qui sont offerts à la Société.

Un sixième tumulus est indiqué en face de la croix dite *del Cayre*. Il fut visité, mais non fouillé, par l'abbé Cérès.

Une sorte de très fort dolmen, aujourd'hui détruit, se voyait naguère au sommet d'une élévation appelée *Puech de lo Roco*.

M. Molinier note les anciennes traditions locales, après lesquelles des cimetières anciens auraient xisté à *los Torrissos* et à *lo Crouseto*.

M. le **Président** ajoute les paroles suivantes.

« Il a été, les 4 et 5 octobre, célébré à Rodez et à Tanus de brillantes fêtes pour l'inauguration d'un nouveau chemin de fer. Il me sera permis de rappeler à cette occasion que la Société a publié dans le tome XIVe de ses Mémoires, sous le titre *Rapport au Comité central des chemins de fer Tarnais sur un projet de chemin de fer de Rodez à Toulouse par Albi et la vallée du Tarn*, un travail de M. Boisse portant la date du 2 décembre 1853. Quarante-neuf ans se sont donc écoulés entre l'étude faite par M. Boisse et l'exécution. Celle-ci, sans doute, a profité des progrès faits par la science dans la période; mais elle ne diffère pas essentiellement de l'idée qu'en avait notre ancien président, ou du moins de l'une des variantes sous lesquelles il concevait le projet.

» A l'occasion de l'inauguration, le vice-président et les membres du bureau de la Société ont eu l'honneur d'être reçus par M. le ministre des Travaux publics, en qui ils ont salué non seulement le représentant du gouvernement, mais un aveyronnais et, ce qui est plus, un collègue. »

M. M. **Constans** présente à la Société un important manuscrit de M. **Cayla**, curé de Combes, répondant au Questionnaire du Folk-lore.

« Ces notes, dit-il, se rapportent spécialement à la partie de la montagne dont le centre est Curières. Ce sont des souvenirs personnels remontant au milieu du XIXe siècle, à un temps où le mouvement d'émigration vers Paris, ne faisant que se dessiner, n'avait pas encore produit dans les mœurs locales les déformations que l'on peut y constater aujourd'hui.

» Le travail très complet et très intéressant de M. Cayla mérite d'être vivement apprécié par la Société, et je vous propose de lui décerner une des récompenses qu'elle a votées précédemment, un 2e prix.

» Puisse-t-elle être, en même temps qu'une marque de gratitude envers l'auteur du manuscrit, un encouragement à imiter son exemple. La Société recevra toujours avec plaisir les communications ou réponses qu'on voudra bien encore lui adresser. »

La proposition de M. Constans est acceptée.

M. **Constans** dépose aussi sur le bureau, de la part de l'auteur, une brochure dont il signale l'intérêt à la Société : *De la nécessité d'un enseignement technique national de l'Assurance sur la vie*, par M. C. Gros. « L'auteur, dit-il, déplore l'ignorance où l'on vit dans notre pays des questions de mutualité et d'assurance et conclut en exprimant le vœu que le Gouvernement fasse fixer officiellement la science de l'assurance et de la prévoyance philanthropiques et entrer ensuite, suivant en cela l'exemple de l'Angleterre, l'étude de ces questions dans les programmes d'enseignement des écoles publiques.

M. **Colrat** fait une communication sur les sondages récemment exécutés à Bertholène pour la recherche de la houille et présente une série d'échantillons des roches traversées par la sonde.

Ce travail sera publié à la suite du procès-verbal.

M. **Jaudon** dit qu'il s'occupe en ce moment d'une étude sur les anciens parlementaires toulousains originaires du Rouergue. Il prie les membres de la Société qui pourraient posséder des documents les concernant de vouloir bien les lui communiquer.

Il donne ensuite lecture d'un compte rendu de l'ouvrage de M. Edouard Maisonabe : *La Doctrine socialiste*, dont il avait été chargé. Ce rapport sera publié à la suite du procès-verbal.

M. **Naujac** demande la parole pour lire une poésie, intitulée *Lebon*, dont il est l'auteur.

Ce travail est renvoyé au Comité pour les Mémoires.

M. le **Président** signale parmi les ouvrages offerts par les membres de la Société depuis la dernière séance :

1° Un volume de M. Louis Albespy, ayant pour titre : *Manuel du vigneron aveyronnais dans l'art de la vinification* ;

2° De M. Advielle, le *Compte rendu de l'inauguration à Savy-Berlette du buste d'Emile Decroix* ;

De M. Carrère, imprimeur éditeur, plusieurs ..rages édités par lui : *Countes de la tata Man-ı* et *Bagateletos*, par M. l'abbé Bessou ; *Jean de rlhon, sénéchal de Rouergue*, par M. Guirondet ;

la réédition des *Ephémérides* de Monteil et de la *Biographie* du *Général Tarayre*, par J. Duval;

4° De M. ARTIÈRES, imprimeur à Millau, un second lot de cartes postales éditées par lui.

M. le **Président** signale aussi en raison de son importance un ouvrage en deux volumes offert par l'auteur, un aveyronnais, M. l'abbé PALIEZ, ancien vicaire à Sainte-Clotilde à Paris, actuellement retiré dans l'Aveyron. Il a pour titre : *Le Monde humain*.

La séance est levée à six heures et demie.

***

Sondage de Bertholène.

Messieurs,

J'ai pensé que les travaux du sondage entrepris près de la gare de Bertholène pour rechercher la houille pourraient intéresser la Société et c'est pour cela qu'aujourd'hui je me permets de vous en entretenir et de vous présenter les échantillons des divers terrains traversés.

BUT DE CE SONDAGE. — Vous savez certainement que la France ne produit pas encore assez de houille pour sa consommation et qu'elle est tributaire de l'étranger (Allemagne, Angleterre, Belgique) pour un tonnage de 10 millions dont la valeur a atteint ces dernières années jusqu'à 400 millions de francs.

D'un autre côté le moment n'est pas loin où certaines concessions du bassin d'Aubin verront leur extraction de houille plutôt diminuer qu'augmenter. La richesse en effet des bassins lacustres est très limitée, surtout si on la compare à celle des formations marines du nord de la France.

L'exemple fourni par les mines de Commentry-Fourchambault nous prouve qu'il est possible de calculer assez exactement la quantité de houille restant à extraire dans de pareils bassins, et à en opérer économiquement la liquidation.

Il y a près de quarante ans que le même calcul a été fait pour le bassin d'Aubin par des ingénieurs des

mines très compétents, et à cette époque si j'ai bonne mémoire, cette richesse houillère était très modeste.

Depuis on a extrait plus de 20 millions de tonnes, et aujourd'hui il serait facile, je crois, de prouver que si la production actuelle dans ce bassin peut se maintenir, elle ne pourra pas s'augmenter dans la proportion voulue pour que la France ne soit plus tributaire de l'étranger.

Enfin il faut encore remarquer que la population de notre département diminue tous les ans. Le nombre de ses habitants, qui autrefois atteignait 410 mille, est descendu successivement jusqu'à 370 mille. Et on est endroit de se demander si cette dépopulation finira par s'arrêter.

Dans ces conditions, on a pensé qu'il était temps de s'occuper de l'avenir de notre pays, en tâchant de créer une industrie importante dans les arrondissements de Rodez et d'Espalion, qui en sont totalement dépourvus.

De là est venue l'idée de rechercher la houille d'abord sur les rives du Lot, et ensuite dans la région baignée par les eaux de l'Aveyron, de Sévérac à Rodez. Tel a été le but de ce sondage et de celui probablement d'Espalion.

Résultat du sondage. — Placé à 150 m. à l'ouest de la gare et à la côte 570 m., le sondage de Bertholène a recoupé les formations suivantes.

1° Marnes infraoolithiques, calcaire à entroques, marnes supraliasiques. Lias.....	216 m.
2° Permien moyen (Grès rouge, dit rougié, argiles et grès). (Rothliegende.).......	237 m.
3° Schistes gréseux (partie supérieure de l'autunien)........................	45 m.
4° Calcaire permien et schistes autuniens bruns..............................	36 m.
5° Grès et schistes, grès fins argileux.......	36 m.
6° Grattes permiennes (base de l'autunien).	11 m.
7° Grès houiller-schistes-grattes ou grès quartzeux.........................	109 m.
Total de l'épaisseur des bancs...	690 m.

Voici maintenant le relevé des observations consignées sur le registre d'avancement des travaux, qui ont paru les plus intéressantes en suivant l'ordre -dessus.

1° Diamètre du trou de sonde, 0m 265 ou de 10 pouces.

Le forage a été commencé le 3 novembre 1900.

Au 31 décembre on a atteint la profondeur de 165 m.

On a traversé :

11 m. de marnes grises bleuâtres (infraoolithiques) tendres ;

12 m. de calcaire à entroques blanchâtre dur ;

45 m. de marnes argileuses bleues supraliasiques tendres ;

8 m. de calcaire gris très dur, lias ;

107 m. de calcaire gris encore plus dur, lias ;

33 m. de calcaire gris (lias) avec grès rouges mêlés.

La *première carotte* a été retirée à 186 m. de profondeur avec un diamètre de 0m 103 ou 4 pouces, de 1m 50 de longueur et composée uniquement de calcaire du lias (gris blanc).

L'inclinaison des bancs donnés par la carotte peut être estimée approximativement à 5° vers le nord-ouest.

Au-dessous de 81 m. l'eau envoyée de l'extérieur par la pompe dans le trou de sonde, ne remonte plus à la surface et se perd probablement dans les excavations nombreuses du calcaire liasique. Elle reparaît plus tard (110 m.) quand ces cavités sont remplies.

L'ensemble de ces couches que nous venons de décrire constitue la partie inférieure du jurassique.

2° De 216 m. à 278 grès et argiles rouges passant fréquemment à des grès gris assez tendres.

A 268 m. de profondeur, apparition brusque et violente d'une masse énorme d'acide carbonique entraînant avec elle des colonnes d'eau qui s'élèvent parfois jusqu'à 30 m. de hauteur au-dessus du sol.

Lorsque la pompe s'arrête il ne sort plus que du gaz carbonique, ce qui prouve que l'eau amenée ou refoulée par le gaz ne provient pas de sources intérieures. Les ouvriers ressentent au bout de quelques temps de violents maux de tête, et sont obligés de se reposer souvent à l'air.

La pression du gaz mesuré au manomètre dépasse 14 atmosphères, dans un tuyau de 0m 10 de diamètre.

A 278 m. on sort une *carotte* composée de grès rouge homogène, appartenant à l'étage supérieur du permien moyen (Rothliegende) d'une dureté moyenne et sans effervescence dans les acides. Il est probable

que ce grès conviendrait bien pour les constructions

Au 31 janvier 1901, la profondeur du trou atteint 331 m. toujours dans le grès rouge ; comme depuis le commencement de ce travail on a fait 60 journées, il en résulte que l'entreprise a foré en moyenne 5m 50 par jour (à 2 postes), malgré les pertes de temps occasionnés par le gaz et les jours fériés.

De 331 à 386, les boues et sables détachés par le trépan et sortis avec les eaux accusent la présence de grès rouges avec argiles. Effervescence presque insensible avec les acides.

A 386 m. *troisième carotte* extraite, de 1 m 50 de longueur, composée de grès rouge homogène avec nombreuse taches grises. On avait tubé le trou à 370 m. ; diamètre de ce dernier, 0m 127.

Légère effervescence et à la longue, dans les acides.

L'eau et le gaz qui étaient en grande abondance diminuent après ce tubage et paraissent sortir latéralement tout en revenant plus tard avec force, à mesure que l'on descend.

Au 28 février on est arrivé à 388 m. de profondeur, toujours dans le même terrain. Eau sortant rouge.

Au 15 mars on atteint 437 m. de profondeur avec un diamètre au trou de 0m 108. On a traversé les mêmes bancs permiens : grès rouge et schistes marneux produisent une effervescence plus vive avec les acides.

En ce moment les eaux et le gaz gênent beaucoup le travail ; les ouvriers ne peuvent travailler que complètement revêtus d'habits en caoutchouc. On est obligé souvent de faire fondre les glaçons qui obstruent les tubes et les tiges du sondage sur toute la hauteur du chevalement (25 m.). Travail excessivement pénible.

Accident. Le 15 mars pendant le tubage du trou, des tiges sont tombées au fond et ont occasionné des éboulements sous lesquels les outils ont été engagés. Il a fallu, pour les dégager et reprendre le forage, du 15 au 31 mars et tout le mois d'avril et de mai, soit 75 jours environ.

Vers la fin de mai, apparition d'une source minérale, composée de bicarbonate de fer, de chaux, de gnésie avec sulfate de soude et traces de chlorure. te eau est bue sans inconvénient par les habitants la localité, et a un goût excellent quand on la mé-ge avec le vin. Elle contient 1 gramme de sels

par litre, 1 gramme d'acide carbonique et 1 gr. d'acide carbonique libre ; son débit est de 300 à 350 m. cubes par 24 heures.

Le forage repris en juin se poursuit avec le diamètre de 0^m 108 que l'on maintiendra le plus longtemps possible pour descendre profondément.

A 453 m. premiers bancs de grès gris succédant aux grès rouges.

A 457 m. grès gris mais tirant ensuite sur le jaune.

A 498 m. *quatrième carotte* de 1 m. de longueur composée de calcaire permien assez dur et renfermant 90 °/₀ de carbonate de chaux avec traces de magnésie : 0^m 05 de sa partie supérieure sont formés par le grès gris schisteux précédant ordinairement le calcaire permien, appelé schiste gréseux et servant de transition entre le grès rouge (Rothliegende) et les schistes et calcaires autuniens.

Néanmoins, quelques mètres avant de rencontrer le calcaire, ces derniers bancs se sont colorés légèrement en rouge pour revenir ensuite gris clair. Soumis à l'analyse, ils ont donné 10 °/₀ de chaux et par conséquent une vive effervescence. On peut conclure de cette remarque, que lorsque ces assises paraissent, on ne doit pas tarder à rencontrer le calcaire autunien, de même qu'une effervescence assez sensible chez les grès rouges du Rothliegende annonce la disparition prochaine de la couleur rouge et la fin de cette formation.

A la fin de juin on atteint 500 m. de profondeur.
Au 31 juillet id. 507 m. id.
Au 17 août id. 550 m. id.

De 500 à 550 m. on a rencontré un mélange de calcaires et de schistes plus ou moins foncés.

A 551 m. on a extrait la *cinquième carotte* composée de grès et schistes autuniens *à grains fins* et de couleur gris foncé. Cette carotte avait plus de 3 m. de longueur et on a bien pu s'assurer de la nature du terrain traversé qui avait une certaine analogie avec les grès et schistes houillers, mais d'un grain beaucoup plus fin.

A 569 m. rencontre des grattes permiennes, très dures et se terminant à 580 m. Le trépan fonctionne avec beaucoup de difficultés. On a essayé d'extraire une carotte, mais sans succès : la couronne de diamants s'est engagée dans la roche et on a éprouvé les plus grandes difficultés pour la retirer.

Dans les boues recueillies on a constaté la présence

de nombreux grains de quartz très durs constituant en grande partie la gratte. Le trépan n'avance que de 0m 10 à 0m 15 par poste.

A 580 m. on a tubé au diamètre de 3 pouces 1/2.

A 555 m. on avait sorti la *sixième carotte* de 3 m. de longueur et dont la composition était identique à la cinquième retirée à 551, grès et schistes autuniens.

Il a été impossible de reconnaître, sur les différentes carottes extraites dans le permien, la direction de l'inclinaison des bancs. Quant à l'inclinaison elle-même, elle a peu varié et a été estimée entre 9° et 10° (plongée probable vers le N. N-O. ou E. O.).

Au 30 septembre, profondeur 582 m., une partie de ce mois a été consacrée aux réparations des machines et outils.

Le 31 octobre, à la profondeur de 630 m., on a sorti la *septième carotte* composée de grès et schistes houillers avec nombreux filets de houille, empreintes, etc. Inclinaison approximative des bancs houillers de 14 à 15°. Il semble y avoir discordance entre le permien et le houiller au point de vue de leurs stratifications. A partir de 581m on était entré dans le terrain houiller séparé nettement du permien par la gratte permienne. Le trépan a broyé successivement grès et schistes foncés à grain grossier.

En novembre on atteint 656 m. de profondeur, toujours dans les grès et schistes houillers, le grain devenant plus grossier.

Au 31 décembre 1901 la profondeur du trou de sonde est de 666 m. toujours dans les mêmes bancs houillers.

Le 15 janvier 1902 à la profondeur de 686 m. l'eau et le gaz sortent en si grande abondance qu'il faut arrêter le travail.

Les roches extraites à cette profondeur sont composées de grès gris jaunâtre avec grains de schistes charbonneux et gratte ou grès grossier. On approche certainement des couches de houille.

L'eau et le gaz, qui s'élèvent à plus de 30 m. de hauteur au-dessus du sol, produisent des éboulements de terre dans le trou et empêchent les outils de fonctionner.

Pour continuer le forage jusqu'à 775 m. on commande les tubes et les tiges nécessaires.

Les tuyaux ayant été reçus en avril, on tube le trou sonde sans trop de difficultés, après l'avoir nettoyé, jusqu'à la profondeur de 686 m.; diamètre du trou, 0m 09.

En mai, les tiges étant arrivées on reprend le forage et à 686 m. on extrait une *huitième carotte*, composée de grès gris jaunâtre avec schistes noirs et grattes a moyens grains, le tout nettement terrain houiller, avec veinules de charbon *caractéristiques*, indiquant que les bancs se carburent de plus en plus. La carotte a 1 m. de longueur et 0^{m} 03 de diamètre.

On continue le sondage au moyen du diamant, mais la pression du gaz devenant de plus en plus forte à mesure que l'on s'approfondit, empêche l'eau envoyée de l'extérieur par la pompe, de pénétrer jusqu'à l'outil qui s'échauffe, *se brûle* et s'engage dans la roche à grain grossier, dure et très sèche : *gratte probable du toit des couches de houille.*

Après plusieurs semaines d'essais infructueux pour retirer la couronne de diamants, une partie de la colonne de tubes et de tiges se rompt et tombe au fond du trou de sonde. L'eau et le gaz sortent toujours en grande abondance.

Dans ces conditions la Société, malgré une forte prime offerte dans le cas où elle rencontrerait le charbon, se voit dans l'impossibilité de poursuivre son entreprise.

En août et septembre on retire une partie des tubes et la source ne devant pas être conservée on la bouche avec des tampons en bois.

Les tuyaux ou tubes que l'on enlève sont corrodés assez profondément, ce qui donnerait à penser que l'eau de la source est devenu acide (probablement sulfurique) à mesure qu'on s'approchait des veines de charbon. Elle laisse déposer beaucoup de fer à l'état de péroxyde.

Pour terminer la première partie de cette notice (résumé fidèle du registre d'avancement), je dirai que le sondage de Bertholène dont M. Fenaille, propriétaire à Montrozier, a soldé tous les frais, a été exécuté par la Société française de forage et de recherches minières (brevets Raky), sous la direction de M. l'ingénieur Dossmann avec un personnel ouvrier pris dans le pays et guidé par deux contre maitres étrangers.

— Dans une prochaine communication à notre Société, j'examinerai pourquoi le terrain houiller que l'on présumait exister vers 350 m. de profondeur, n'a été rencontré qu'à 580 m. environ, soit 10 m. au-dessous du niveau de la mer.

P. Colrat.

* * *

Rapport de M. Jaudon sur la « Doctrine socialiste » de M. Edouard Maisonabe.

Messieurs et chers Confrères,

Alfred de Vigny a dit quelque part « qu'une belle œuvre était une pensée de jeunesse réalisée dans l'âge mûr ». Il y a mieux que cela : c'est une pensée de jeunesse réalisée dans la jeunesse même, avant que le scepticisme et les désillusions de l'âge mûr aient affaibli la foi et les enthousiasmes de la vingtième année. C'est ce noble et réconfortant spectacle que nous a offert un de nos plus jeunes confrères, en écrivant un livre dont vous avez bien voulu me charger de vous présenter un compte rendu (1).

Quoique peu volumineux, c'est un travail de longue haleine, une sorte de *compendium* ou de somme contre le socialisme et les socialistes. Nous vivons à une époque où, sur toutes les questions sociales, la confusion des mots ajoute encore à la confusion des idées et on peut dire que nul livre n'est arrivé plus à propos et mieux à son heure. En 1848, au lendemain des sanglantes journées de Juin, sous l'impression des scènes dont Paris venait d'être le théâtre, parurent deux livres sur le socialisme. L'un, écrit par M. Thiers, avait pour titre : *La propriété.* C'est une petite brochure, aujourd'hui fort rare, dans laquelle l'ancien ministre du roi Louis-Philippe manifestait l'effroi que causait aux bourgeois de l'époque l'explosion du socialisme. L'autre était une sorte de catéchisme de 110 pages portant ce titre : *Demandes et réponses sur les devoirs sociaux.* C'était, comme celui que je vous présente, le premier écrit d'une plume qui devait être féconde, la première œuvre d'un des cœurs les plus généreux et d'un des esprits les plus élevés que j'ai connus (2). Il l'avait écrite au bruit du canon qui tonnait dans la capitale et il déclarait dans la préface que « l'ignorance du devoir social est la source du sang dont Paris fume encore ». Après les événements de la Commune en 1871, la brochure fut rééditée sous ce titre : *Les Sources de la régé-ération sociale.* L'auteur, que Montalembert avait

(1) *La Doctrine socialiste*, par M. Edouard Maisonabe.
(2) Le P. Gratry.

un jour salué du titre de prophète, le fut plus et mieux que jamais en cette circonstance. Le spectacle des terribles événements sous l'impression desquels il écrivait, ou les approches de la mort qui avançait pour lui à grands pas (1) lui donnaient-ils une plus claire vision de l'avenir ? Je l'ignore. En tout cas, nous avons assisté à la réalisation de ses craintes et de ses espérances. Le livre que j'ai l'agréable mission de vous présenter, en est la meilleure preuve : s'il montre les progrès de la doctrine socialiste devenue le dogme d'un parti politique, il manifeste aussi le réveil dans la jeunesse française, en matière économique, de ces idées libérales que l'on disait mortes avec ceux qui, il y a trente ans, nous les enseignaient du haut de la tribune parlementaire ou des chaires de la Sorbonne et du collège de France. Les grandes voix de Bastiat, de Laboulaye, de Say se sont tues ; mais d'autres plus jeunes s'élèvent pour proclamer les mêmes vérités ; celle dont je recueille ici les échos, en est une et des plus éloquentes.

×

Qu'est-ce que le socialisme ? Proud'hon, qui avait l'art des formules saisissantes, poursuivi après les journées de Juin 1848, le définissait devant ses juges : « *Le socialisme*, disait-il, *c'est toute aspiration vers l'amélioration de la société* (2). » S'il fallait l'entendre ainsi, nous serions tous socialistes ; car, depuis le le *misereor super Turbam* de l'Evangile jusqu'aux lois philanthropiques qui sont l'honneur de notre époque, tous les efforts de l'humanité ont eu pour but l'amélioration du sort du plus grand nombre.

En fait, pendant longtemps, le socialisme s'est présenté aux masses populaires, non comme une théorie économique ou politique nette et précise, mais comme une vague aspiration vers la justice sociale : il se réclamait de ces idées de fraternité et de solidarité entre les hommes et entre les nations qui caractérisent notre civilisation et qui gardent toujours prise sur l'âme populaire. C'est ainsi qu'en 1848 on se disait volontiers démocrate-socialiste, et vous seriez bien surpris si je vous montrais cette double épithète au bas de certaines professions de foi et à la suite de certains noms bien connus dans l'Aveyron.

---

(1) Le P. Gratry est mort le 7 février 1872 à Montreux (Suisse).

(2) Cité par M. Maisonabe, p. 9.

Proud'hon lui-même, qui était considéré comme le principal ennemi de la propriété, se plaignait de l'effroi qu'il inspirait. Il protestait contre ceux qui prétendaient que la formule célèbre « la propriété c'est le vol » impliquait la négation de la propriété, et Jules Simon, dans ses mémoires récemment publiés (1), raconte comment, avec Charles Beslay et André Cochut, ils tombaient facilement d'accord sur des questions alors fort agitées de la participation aux bénéfices, du travail des femmes et des retraites ouvrières. Aujourd'hui encore ce côté idéal du socialisme n'a pas complètement disparu. « C'est grâce à cette invocation à l'idéal, écrit M. Anatole Leroy-Beaulieu (2), modulée en de mélodieuses variations par d'habiles virtuoses, comme un appel d'en haut à la porte d'un nouvel Eden, que le socialisme, tel qu'un Orphée populaire à la lyre enchanteresse, suscite tant de jeunes enthousiasmes et entraine derrière lui tant de braves cœurs, en dehors même des masses qui attendent, de lui, le pouvoir et le bien-être. Je lui pardonnerais beaucoup, quant à moi, sans pour cela croire davantage à ses dogmes, si ses adeptes étaient toujours fidèles à ce haut idéal ; s'ils restaient, jusque dans leurs chimères, les chevaliers de la Justice et les missionnaires de la Fraternité ; s'ils combattaient, avant tout, pour guérir l'âme ou le corps du peuple de ses maladies morales ou de ses tares physiques, pour libérer sa conscience de la servitude des vices dégradants ; si, pareils aux premiers chrétiens, avec lesquels ils ne dédaignent pas de se laisser comparer, ils apportaient vraiment à notre monde plus vieux et peut-être aussi malade que le monde Romain, un évangile de paix et d'amour. — Mais est-ce bien ce que font, en vérité, dans leurs épîtres à leurs frères, ou dans la solennité de leurs conciles nationaux ou internationaux, les apôtres de cette nouvelle religion qui prétend, à son tour, transformer la face du monde ? Comme d'autres évangélistes, dont l'humanité avait béni la venue, ne sont-ils pas, eux aussi, infidèles à leur idéal et, sous le couvert de l'amour fraternel, n'est-ce pas l'envie, la rancune et la haine qu'ils vont d'habitude prêcher aux foules rassemblées autour d'eux ? La guerre des classes ne

(1) Jules Simon. *Premières années*, T. I. *La Révolution en 1848*, p. 388 et suiv.

(2) *Les doctrines de haine*. Introduction, p. 39 et suiv.

demeure-t-elle pas le dernier mot de leur catéchisme? Les Pères de leur Eglise ne l'ont-ils pas proclamé dans leurs derniers synodes ? Pour sentir ce que fait, de la doctrine de fraternité, le dogme de la guerre de classes, il n'y a qu'à laisser les socialistes entonner en chœur leurs chants de fête. Nous les avons entendues ces hymnes de l'Eglise nouvelle, la *Carmagnole*, le *Ça ira* avec les *Bourgeois on les pendra !* Voilà les psaumes et les cantiques de la liturgie socialiste ; voilà comme s'exprime, à la fin de leurs agapes fraternelles, l'idéalisme humanitaire des nouveaux prophètes. Après cela, comment se scandaliser, s'il est encore de bonnes âmes qui, à ces refrains révolutionnaires, préfèrent « la vieille chanson » et l'antique acte de charité de la foi ancienne ? »

Vous voudrez bien, messieurs, excuser la longueur de la citation. Elle a son intérêt d'actualité et elle montre comment le socialisme est devenu aujourd'hui une doctrine de haine, un système économique reposant sur la lutte des classes et la rivalité des intérêts. C'est le socialisme actuel, ainsi entendu et pratiqué, que dans les deux premiers chapitres de son livre M. Maisonabe analyse et définit. « L'idée, dit-il, c'est que la société doit dominer de plus en plus l'individu...; de cette idée s'est peu à peu dégagé un système scientifique qui en est le produit direct, le terme logique en qui résume aujourd'hui les véritables revendications du parti socialiste. C'est le système collectiviste. » Poursuivant cette analyse, l'auteur arrive à cette conclusion que « socialisme, communisme et collectivisme sont bien trois termes désignant une même conception, une même doctrine » (1). Pour lui, cette doctrine se résume dans la mise en commun des sources et des moyens de production et par conséquent dans l'abolition de la propriété individuelle. C'est la définition des publicistes les plus en vogue à l'heure actuelle, celle de MM. Deschanel et Emile Faguet (2). Certains la trouveront peut-être un peu étroite. Quoi qu'il en soit, il était nécessaire de la donner au début même de l'ouvrage et de ne le pas perdre de vue. Ce point de départ et l'ordre rationel des développements qui le suivent, révèlent un esprit apte par sa clarté aux lumineuses expositions doctri-

(1) P. 18.

(2) *Problèmes politiques du temps présent. — Le socialisme dans la Révolution française*, p. 129 et suiv.

nales et par sa logique aux raisonnements les plus vigoureux.

X

Une partie historique, qui forme le chapitre IV, contient les notices des principaux fondateurs du socialisme, Marlo, Robertus, Lassalle, Karl Marx et Schaffle. Ils sont tous cinq de nationalité allemande. L'auteur n'a pas cru utile de remonter plus haut, ni de chercher ailleurs. L'Ecole socialiste, comme toute secte nouvelle, ne revendique cependant rien plus énergiquement que des précurseurs. Elle prend parfois des allures aristocratiques et elle prétend établir son arbre généalogique en se livrant à des recherches de paternité délicates, souvent indiscrètes. On a écrit, il y a quelques années, un gros volume sur le *Socialisme au* XVIIIe *siècle* (1) et B. Malon parlant des appels à la révolte que formulait le curé Meslier, le revendique sans hésitation comme un ancêtre. « Si la supériorité, dit-il, se mesurait à la faculté de voir en avant, Jean Meslier serait le plus grand homme de son temps. » A ce point de vue on peut dire que le socialisme, au sens large du mot, est aussi vieux que le monde. Dès l'origine des sociétés humaines, il s'est manifesté par l'absorption du citoyen dans l'Etat, par la diminution et parfois par la destruction de la personnalité humaine et du droit individuel. En fait, on le trouve pratiqué dans les théocraties de l'Orient, dans la constitution de Sparte et jusque dans l'absolutisme de Louis XIV ; en doctrine, Thomas Morus, Campanella, Babeuf, Cabet et Louis Blanc, ont, avec moins de brutalité et plus de rhétorique, exposé les mêmes idées que Lassalle ou Karl Marx. Bossuet lui-même m'a toujours paru un théoricien du socialisme et, quelque étrange que soit la filiation, le désaveu ne semble pas possible. Ebloui par le spectacle qu'il avait sous les yeux, subissant l'influence des traditions théocratiques, il a consigné dans sa *Politique tirée de l'Ecriture Sainte* l'apologie doctrinale de l'absolutisme le plus complet et la négation même du droit de propriété. « Otez le gouvernement, dit-il, la terre et tous les biens sont aussi communs entre tous les hommes que l'air et la lumière. Selon le droit de la nature, nul n'a de droit particulier sur quoi que ce [illegible] et tout est la proie de tous. Du gouvernement est

André Lichtenbuger. *Le socialisme au* XVIIIe *siècle*. Paris, 1895,

né le droit de propriété, et, en général, tout droit tient de l'autorité publique (1). » Louis XIV n'était que trop disposé à écouter de pareilles leçons. Aussi n'est-il pas surprenant qu'il écrive au Dauphin : « Vous devez être persuadé que les rois ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés, aussi bien par les gens d'Eglise que par les séculiers, pour en user en tout temps, comme sages économes, suivant le bien général de l'État (2). » C'est, résolue par voie d'autorité, la fameuse question de la Directe universelle du roi, si discutée par les anciens domanistes ; c'est la théorie non seulement de l'omnipotence de l'Etat, mais encore, vous me permettrez ce néologisme, de son omnipossession ; c'est la porte ouverte aux impôts les plus arbitraires, aux confiscations les plus violentes, en un mot, au socialisme. M. Deschanel l'a bien compris lorsque, poussant les socialistes contemporains dans leurs derniers retranchements, il leur dit : « Ce que vous ressuscitez, c'est une doctrine monarchiste ; c'est le *droit éminent de propriété* que revendiquait pour lui le roi de France. Il se considérait comme propriétaire de la France entière et tous les propriétaires français comme ses fondés de pouvoirs ou comme de simples usufruitiers. La doctrine est : tout propriétaire de France, l'est dans le temps et dans la mesure où le roi permet qu'il le soit. Voilà ce que vous ressuscitez. » On ne saurait mieux dire et plus clairement découvrir la filiation historique de ceux que je considère comme les plus dangereux ennemis d'une Démocratie Républicaine.

×

On pourrait écrire des volumes sur ces questions et sur la genèse du socialisme en France. Tel n'est pas le but de l'ouvrage que j'analyse et auquel je reviens. Après ces préliminaires indispensables, l'auteur pénètre au cœur même de son sujet, la théorie scientifique du socialisme et la transformation de la propriété individuelle en propriété collective. Il serait difficile de trouver un exposé plus complet du système socialiste dans son intégrité brutale, avec d'une part des considérations sur lesquelles il prétend se fonder et d'autre part les conséquences fatales qu'il entraîne :

---

(1) *Politique*. L. I, art. 3, propos. 4.

(2) *Œuvres de Louis XIV*, L I, p. 57.

la suppression de l'héritage, le rachat des moyens de production, la monopolisation de toutes les sources de revenus, la nationalisation du sol et finalement la confiscation. Il y a sur cette ultime opération, qui est le terme fatal du collectivisme, trois chapitres dans lesquels la véritable pensée socialiste est révélée avec une précision de détails et de renseignements réellement remarquable. Je félicite particulièrement M. Maisonabe d'avoir très nettement, malgré certaines réserves sur lesquelles on pourrait discuter, mis en lumière le caractère franchement individualiste et anticollectiviste de la Révolution française. Il y avait là un équivoque à dissiper et une démarcation à faire entre ceux qui, comme les socialistes, dissimulent sous des mots trompeurs, des retours, conscients ou inconscients, aux maximes et aux pratiques de l'ancien régime et ceux qui entendent rester fidèles à l'esprit de la Révolution et aux principes de 1789. M. Emile Faguet a écrit depuis sur cette question une curieuse étude (1) dont M. Maisonabe a eu le mérite de devancer ou de deviner les conclusions. Le savant académicien montre, en quelques pages saisissantes de vérité, que la Révolution fut surtout *appropriationiste*. Elle a détruit les corporations ouvrières, tout comme la corporation féodale et la corporation ecclésiastique. Elle s'est trouvée en présence du déficit; elle a cherché à le combler. Elle s'est trouvée en face d'une détestable organisation de la propriété et elle l'a détruite ou plutôt elle en a supprimé les plus mauvais effets. Elle s'est emparée, par mesure pénale, des biens des émigrés, elle a racheté les droits féodaux qui n'étaient pas tous honorifiques, elle a pris les biens du clergé à charge d'indemnité. Elle a brisé toutes les mottes de terre qu'elle rencontrait, mais elle s'est arrêtée devant le grain de poussière, l'individu, qui est pour elle l'atome sacré. La conception du bonheur social à cette époque fut : chaque Français autonome dans sa médiocrité, possesseur d'un petit domaine, sans lien avec aucun des agrégats dont le souvenir était odieux. C'est le rêve individualiste. L'organisation collectiviste aurait apparue aux hommes de la Constituante et même de la Convention comme une sorte de couvent laïque. Quand donc les docteurs du socialisme ntemporain se réclament de la Révolution, ils me ppellent ce républicain auquel Faguet reprochait

(1) *Le Socialisme dans la Révolution française*, déjà cité.

certaines idées à son avis peu libérales et qui lui répondait textuellement : « Que voulez-vous ? Je suis républicain radical. Mon idéal c'est l'Empire (1). »

En réalité, les docteurs socialistes ne sont pas seulement les rénégats de la Liberté, mais ils sont encore les apostats de la Révolution.

X

La troisième partie de l'ouvrage de M. Maisonabe est consacrée à l'organisation de la société collectiviste. L'Etat a tout pris : il est désormais le seul et unique propriétaire ; terres, maisons, usines, ateliers, capitaux, tout est à lui. Comment va fonctionner le nouveau régime ? C'est ici que l'auteur nous fait assister aux efforts, aux essais, aux tâtonnements des constructeurs du nouvel édifice social.

Les Docteurs du socialisme se hasardent peu à expliquer ce que sera le monde rebâti d'après leur système. Le célèbre écrivain qui vient de disparaître et qui se croyait un prophète du socialisme. en a donné dans *Travail* une esquisse qui est présente à la mémoire de tous. « La cité promise se composait, dit-il, de petites maisons claires et gaies au milieu des verdures de leurs jardins .... c'était la cité rêvée du travail réorganisé, la cité future du bonheur enfin conquis. Sous les immenses vitrages clairs, on aurait cru entrer dans une ville de joie et de richesse. Les machines faisaient presque toute la besogne. Actionnées par l'électricité, elles étaient là telles qu'une armée d'ouvrières dociles. Si leurs bras de métal finissaient par s'user, on les remplaçait simplement. C'était la machine amie, libératrice. Il n'y avait plus autour de ces travailleurs que des conducteurs, des surveillants dont l'unique besogne consistait à manœuvrer des leviers, à s'assurer du bon fonctionnement des mécanismes..... On ne travaillait que quatre heures et d'un travail librement choisi qui variait sans cesse pour rester attrayant... Une formidable richesse s'était déclarée : les greniers craquaient sous l'abondance de la fortune publique. . Tous les citoyens se trouvaient également riches. » Ce n'est pas seulement le bien-être matériel que Zola distribue généreusement aux habitants de la ville socialiste, ce sont encore les plaisirs du luxe et les

---

(1) Emile Faguet, ouvrage déjà cité.

satisfactions de l'élégance ; on y voit toutes les femmes couvertes de pierreries et un banquet géant remplissant toutes les rues (1).

A côté de ces utopies qui confinent à l'hallucination, il faut placer la réalité telle que l'a décrite M. Maisonabe, chiffres et documents en mains. Tout est à lire dans cette partie qui témoigne de vastes lectures et d'une ingénieuse curiosité. C'est un tableau complet de la Jérusalem nouvelle, telle que rêvent de la bâtir les apôtres du nouvel Evangile. Aucun trait n'y manque et la peinture est parfaite : exploitation des terres par l'Etat sans répartition ni fermages, limitation forcée de la production, distribution obligatoire des fonctions publiques, répartition des revenus ici suivant les besoins, là suivant les œuvres de chacun... Nous sommes loin, cette fois, de la *République* de Platon et de l'*Utopie* de Morus ; ce n'est plus la vie patriarcale des Républiques égalitaires de l'antiquité, pas même celle de la République du Paraguay ; ce sont encore moins les beaux rêves de Mably et de Rousseau dont les « âmes sensibles » se seraient mal accommodées des brutales réalités du régime collectiviste. On étouffe littéralement dans la cité socialiste et jamais je n'ai plus vivement senti qu'après en avoir parcouru, à la suite de mon guide, les rues alignées au cordeau, le besoin d'aller aux champs respirer le grand air de la liberté.

Devons-nous craindre d'y être un jour enfermés ? Je ne le pense pas. Le socialisme tel que l'a décrit M. Maisonabe est en baisse ; les récents congrès de Commentry et de Munich, le manifeste lancé en Belgique, à la fin d'août dernier, par la fédération du Borinage, témoignent de l'abandon graduel des théories Marxistes et des efforts tentés pour conserver au socialisme une vitalité apparente en lui annexant des idées ou des œuvres qui lui sont étrangères. L'exemple de la coopération est saisissant ! La coopération, qui n'est pas coercitive, qui ne supprime ni l'action individuelle, ni la liberté ni l'épargne, n'a rien de socialiste. Telle est cette fédération coopérative installée au mois de juin dernier à Charleroi qui comprend des magasins pour l'achat en gros des marchandises, un tissage mécanique, une rôtisserie [illegible] cafés, une savonnerie... (2). Telle est aussi, plus

---

[illegible] *Travail* par Zola, *passim* et notamment p. 583 à 607.

[illegible] *Le mouvement social*, par Eugène Rostand. — *Journal des Débats* du [illegible]obre 1902.

près de vous, et quoi que dise M. Maisonabe de son fonctionnement (1), cette verrerie ouvrière d'Albi fondée par des groupes d'actionnaires et qui distribue des dividendes... Ce n'est pas seulement la coopération, c'est aussi le mouvement syndical ouvrier que le socialisme essaie d'accaparer. Mais encore ici il rencontre des résistances : les syndicats affranchis qui ont pris la dénomination de Jaunes surgissent un peu partout, on en évalue le nombre à 1 685 environ comprenant plus de 600 000 ouvriers autour des Bourses de travail indépendantes ; ces jours derniers, les mineurs du Pas-de-Calais sont entrés en scène non seulement pour refuser d'obéir à l'ordre de grève générale, mais pour défendre par la force leur liberté de travail. Hier, les délégués mineurs des syndicats jaunes réunis à Paris à la Bourse du travail indépendante, ont examiné les moyens qu'ils pourraient prendre pour assurer la liberté du travail et rédigé un énergique appel (2) à tous ceux qui peuvent les y aider. Dans notre bassin houiller de l'Aveyron, au Gua et à Cransac, la résistance des mineurs aux ordres étrangers est encore plus courageuse et plus significative. En somme, à l'heure actuelle, le socialisme ne peut gagner du terrain qu'au Parlement et M. de Vogüé, dans *les Morts qui parlent*, en donne la raison ; dans le pays et dans les milieux ouvriers, il décline. Est-ce à dire qu'il devienne inoffensif ? Non. S'il se dépouille du dogmatisme brutal sous lequel M. Mai-

---

(1) P. 245 et 246.

(2) Voici les principaux passages de ce manifeste.

Appel des Jaunes de France à leurs amis du Monde du Travail.

Camarades,

Après les débats qui se sont déroulés les 21 et 23 courant, à la Chambre des Députés, tout le monde est fixé sur l'extraordinaire brutalité avec laquelle les artisans de la grève générale des mines ont entravé et violé notre droit sacré au travail.

Dans le Nord et le Pas-de-Calais surtout, les membres de nos syndicats jaunes ont particulièrement souffert de l'odieuse tyrannie des Rouges ; des attaques à main armée dirigées contre eux, pris individuellement ou en groupe, par les perturbateurs de l'ordre social : des violences honteuses exercées par les gréviculteurs sur les femmes et les enfants de nos camarades — violences avouées cyniquement à la tribune de la Chambre des Députés par M. Selle, le maire révolutionnaire de Denain (*Journal officiel* du 22 octobre, p. 2 542) — ; des bris de clôtures, des violations de domicile, des bris de meubles, des vols et des pillages commis en nos demeures par ces gredins de l'Internationale.

Notre armée des Jaunes dans sa première lutte organisée pour la liberté du travail et la défense des droits naturels de l'individu a fortement souffert ; de nombreuses journées de travail ont été perdues par des pères de famille qui maintenant sont pour longtemps endettés.

Nous faisons appel à tous nos amis du monde du travail en faveur de nos camarades des mines dont le courage a étonné nos ennemis eux-mêmes !

Tous, faisons acte de solidarité !

sonabe nous l'a montré, il se dissimule sous des formes adoucies et mitigées, qui ne sont que plus dangereuses. J'en rappellerai quatre, trois que mentionne en divers endroits le livre de M. Maisonabe et une dernière dont il ne parle pas.

C'est d'abord le socialisme incomplet des agrariens qui ne préconisent que la nationalisation du sol. C'est en Allemagne que le système s'est principalement développé. Un des fondateurs de notre Société, Jules Duval, essaya de l'importer en Algérie. Ses lettres inédites sur l'*Union du Sig* révèlent un esprit qui fut, comme beaucoup de ses contemporains, épris des doctrines Fourieristes. mais qui ne leur sacrifia jamais la personnalité et la liberté individuelles. Sa tentative échoua. Elle n'a pas été reprise et je ne crois pas que le socialisme agraire puisse jamais s'acclimater en France où l'amour du sol a pris le caractère d'un véritable culte. Depuis le *Magna virum*... du poète latin jusqu'à la *Bonne Terre* de notre Fabié, c'est un hymne perpétuel qui montre mieux que tous les raisonnements l'identification complète de la personnalité humaine avec cette propriété particulière du sol.

Mais il est une seconde forme, beaucoup plus séduisante, sous laquelle le socialisme se glisse peu à peu dans nos mœurs et dans notre législation : c'est le socialisme d'Etat. M. Maisonabe le signale. J'en ai moi-même, ailleurs, dans deux circonstances solennelles (1) dénoncé l'envahissement et les dangers. On ressuscite de tout côté, en la revêtant de formules nouvelles, la vieille idée de l'Etat pasteur des hommes, devant faire régner partout l'aisance ou le bien-être et imposant par décret la cessation de la misère ; de toute part surgissent des appels à son intervention pour le règlement de l'activité humaine. Dans une matière qui touche aux plus graves intérêts de notre département, en matière de protection agricole et de tarifs douaniers, les leçons de l'histoire et les enseignements de la statistique sont d'accord pour montrer les funestes effets de l'intervention de l'Etat. Combien plus dangereuse encore devient cette intervention en matière de réglementation de travail ! Représenter l'Etat comme le médecin obligatoire des sociétés en souffrance et le guérisseur né des misères publiques, c'est faire peser sur les gouvernements

(1) Discours sur la *Question du blé* à l'audience de rentrée de la Cour de Toulouse du 16 octobre 1895 et lecture à l'Académie de législation sur la *crise viticole*.

une écrasante responsabilité, et préparer contre eux, en cas de mécompte, de terribles représailles. Elles s'exercent déjà à l'heure où je trace ces lignes (1) : certes la législation du travail a été poussée aussi loin que le voulaient des *interventionnistes* les plus hardis ; cela ne leur suffit pas, et, hier encore, à la tribune parlementaire, le socialisme réclamait impérieusement la fixation d'une journée normale de travail, d'un minimum de salaire et la concession des retraites ouvrières (2). Supposez tout cela accordé : est-ce qu'il n'y aura pas toujours des mineurs enfouis dans les entrailles du sol, qui abattront péniblement, pour un mince salaire, des blocs de charbon, et des bourgeois oisifs qui, assis au coin de leur feu, se chaufferont tranquillement les pieds avec un produit acheté au prix de tant d'efforts et peut-être de vies ? Le jour où les premiers s'apercevront que les conditions de leur vie quotidienne ne sont pas sensiblement changées, il est fort à craindre qu'il ne se considèrent comme dupes et ne se laissent aller à de terribles explosions de colère.

Le socialisme d'Etat nous pénètre de tout côté. Parfois, sous la plume de certains économistes ou dans la pratique de certains industriels, il a pris une forme religieuse ; il est devenu le socialisme chrétien. Le livre de M. Maisonabe y fait une courte et discrète allusion (3). Mais c'est dans le gros ouvrage en trois volumes de M. Charles Périn (4) qu'il faut en chercher la théorie complète. Suivant lui tout le progrès matériel et tout le développement économique des sociétés est abandonné à la pratique d'une vertu chrétienne : le renoncement. Le renoncement n'interdit pas de poursuivre l'acquisition de la richesse. Mais la richesse ne doit être considérée que comme un moyen et non comme un but. Celui qui a su l'acquérir par son travail doit toujours être prêt à s'en dépouiller. La thèse n'est que trop juste : malheureusement la pratique de ces vertus ne peut pas s'imposer par décret et un traité d'économie sociale n'est pas un traité de morale chrétienne. Les socialistes chrétiens ne l'ont pas toujours suffisamment

(1) Récit des journaux sur les désordres de Dunkerque et séance de la Chambre des députés du 23 au 24 octobre.

(2) Discours de M. Jaurès du 22 octobre 1902.

(3) P. 154 et suiv.

(4) *De la richesse dans les sociétés chrétiennes.*

compris ; leurs syndicats mixtes, quelque idéale qu'en soit la conception, ne paraissent pas appelés à un développement considérable (1).

Il reste une dernière forme du socialisme, fort à la mode aujourd'hui et dont M Maisonabe ne parle pas : c'est l'antisémitisme. Comme le socialisme chrétien, il a son côté élevé et généreux ; c'est le socialisme des salons, ingénu, inconscient, « le socialisme mondain de tous ceux dont les rentes sont inférieures aux appétits et aux ambitions, le socialisme bourgeois de tous les vaincus de la vie et de tous les mécontents de la fortune ». Il est bien porté dans les milieux aristocratiques où il constitue une protestation contre l'arrogante intrusion des parvenus. Il parait en outre, au premier abord, sans dangers : en s'attaquant au juif, en le dénonçant aux soupçons et aux fureurs de la foule, le bourgeois et le noble ne compromettent pas leur sécurité ; ils canalisent les haines sociales. C'est une erreur et M. A. Leroy-Beaulieu vient d'écrire un fort bon livre pour montrer l'enchainement de toutes les haines et l'étroite connexité de toutes les intolérances (2). Il ne faut pas croire, dit-il, que dans notre France, les passions soulevées contre la richesse et contre le capital puissent se borner à battre les guichets des banques Israélites ou les murs des hôtels juifs, et que, pour se mettre à l'abri des tracasseries du fisc ou des violences de l'émeute, le jour où le peuple voudrait procéder à la « *revision des fortunes* », il suffirait, comme dans la sainte Russie, d'arborer sur sa porte une croix ou une Vierge. » Toutes ces doctrines de haine ne sont plus de notre âge ; elles constituent un retour vers le passé et c'est vers l'avenir que nous devons tourner nos regards. Cet avenir doit être la liberté sous toutes ses formes.

×

Telle est, messieurs, la conclusion de ces trop longues considérations. Telle est aussi celle de l'ouvrage de M. Maisonabe. Il se termine, en effet, par une affirmation solennelle de la foi libérale. « La liberté, dit-il, n'est pas une chimère, mais un bien en soi, quel-

(1) D'Haussonville. *Misères et remèdes. L'économie chrétienne et les syndicats mixtes.*

(2) *Les doctrines de haine. L'antisémitisme, l'antiprotestantisme, l'anticléricalisme*, p. 17 et suiv.

que chose de nécessaire aux individus ou d'indispensable aux sociétés politiques, et dans un siècle où il semble que toutes les idées, tous les principes, toutes les croyances aient successivement fait naufrage, nous avons encore foi en elle (1). » On ne saurait mieux dire et c'est pour ceux qui, sous le poids de l'âge, gardent encore la ferveur des premiers enthousiasmes, une consolation que de trouver sous la plume d'un jeune homme, au seuil du xxe siècle, l'écho de tous les grands libéraux du xixe. C'est, pour n'en citer qu'un, mon cher et regretté maître, Charles Beudant, dont le dernier ouvrage est la plus savante réfutation que je connaisse de l'absolutisme théocratique et socialiste (2). S'il n'avait pas été arraché de sa chaire par une mort prématurée, il aurait pu compter M. Maisonabe parmi ses élèves et ses meilleurs disciples et celui-ci se serait certainement honoré de son patronage. Il est de mode aujourd'hui de railler les survivants de l'école libérale : leurs théories paraissent vieillottes et surannées et on les dit abandonnées par la jeunesse de nos grandes écoles. Le livre de notre confrère est, au moins en matière économique et dans sa conclusion, une réponse à ses appréciations. Il montre qu'en dépit des déceptions de la génération qui passe, ses convictions, d'autres diraient ses illusions, sont encore partagées par l'élite de la génération qui arrive et que la jeunesse française croit encore avec Tocqueville à la nécessité de la liberté dans une société démocratique. « Les sociétés démocratiques, dit ce grand penseur, qui ne sont pas libres, peuvent être riches, raffinées, ornées, magnifiques même, on peut y rencontrer des qualités privées, de bons pères de famille, d'honnêtes commerçants et des propriétaires très estimables : on y verra même de bons chrétiens, car la patrie de ceux-là n'est pas de ce monde et la gloire de leur religion est de les produire au milieu de la plus grande corruption des mœurs et sous les plus mauvais gouvernements : l'Empire Romain, dans son extrême décadence, en était plein ; mais ce qui ne se verra jamais, dans des sociétés semblables, ce sera de grands citoyens et surtout un grand peuple, et je ne crains pas d'affirmer que le niveau commun des cœurs et

(1) P. 250.

(2) *Le droit individuel et l'Etat*, publié en 1891, par M. Charles Beudant, ancien doyen de la Faculté de Droit de Paris.

des esprits ne cessera jamais de s'y abaisser, tant que l'égalité et le despotisme y seront joints (1). »

Vous excuserez, messieurs, cette évocation d'idées, de sentiments, de souvenirs dont ma jeunesse fut nourrie. Elle m'a paru préférable à une sèche nomenclature de chapitres ou à la froide analyse d'un livre que vous avez tous lu. Les idées générales sont la marque d'un esprit supérieur ; elles se dégagent du livre de M. Maisonabe avec une netteté qui prouve à la fois l'élévation de sa pensée et la rectitude de son jugement. Montalembert adressa un jour à des jeunes gens doués des dons de la fortune et de l'intelligence cette apostrophe célèbre : « Donnez-moi donc vos vingt ans, si vous n'en faites rien ! » A pareille interpellation, M. Ed. Maisonabe pourrait répondre en montrant, entr'autres œuvres, son travail sur « la doctrine socialiste ».

Ce livre fait honneur non seulement à notre jeune confrère, mais encore à ceux dont il porte le nom et dont il continue les traditions dans notre cité ruthénoise ; l'hérédité est une loi du monde intellectuel et moral, aussi bien que du monde physique, et, selon le mot de Bourget, « la grâce innée dont nous nous étonnons parfois, est faite des vertus des aïeux qui composent l'âme des générations nouvelles (2). » M. Maisonabe a déposé dans son ouvrage non seulement le fruit de ses études personnelles et d'une jeunesse laborieuse, mais encore ses qualités ataviques, la mâle éloquence et l'énergique fierté que l'ancien barreau de Rodez admirait chez son aïeul, la noblesse et l'élévation de sentiments qu'il tient d'un autre lui-même.

Henry JAUDON.

*
* *

ACQUISITIONS

Dons

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

De M. L. ALBESPY : *Manuel du vigneron aveyronnais dans l'art de la vinification*, dont il est l'auteur. E. Carrère (1902). Br. pet. in-8°.

(1) *L'ancien Régime et la Révolution* Introduction, p. XII.
(2) Paul Bourget. *L'Etape*.

De M. Carrère, les volumes petit in-8°, dont il est l'éditeur : *Counles de la tata Mannou*, par M. l'abbé Bessou ; *Bagateletos*, par le même ; *Mes éphémérides*, mémoires posthumes d'Armans-Alexis Monteil (réédition du VIII° volume des Mémoires de la Société) ; *Le Lt général Tarayre*, par Jules Duval, seconde édition ; Louis Guirondet, *Jean de Morlhon, sénéchal de Rouergue, roman historique* (réédition de *la Croix de Tarn-et-Garonne* de 1894).

De M. Advielle : *Compte rendu de l'inauguration à Savy-Berlette (Pas-de-Calais) du buste d'Emile Decroix, fondateur-président de la Société contre l'abus du tabac*, dont il est l'auteur. Paris, 1902. Br. in-8°.

De M. l'abbé Pa'iez : *Le Monde humain*, dont il est l'auteur. Paris, 1894. 2 vol. in-16.

De M. C. Gros : *De la nécessité d'un enseignement technique national de l'assurance sur la vie*, dont il est l'auteur. Loup, 1902, Br. in-16.

De M. M. Constans, trois tracts, 1902, contenant trois discours de M. Joseph Fabre, un au Sénat sur la *réforme de l'enseignement secondaire*, un autre à la distribution des prix du lycée de Rodez *les Rouergats*, le troisième dans un banquet, au Sanatorium d'Aubrac.

De M. Charles Janet, par l'intermédiaire du Ministère, des brochures et tracts récents de zoologie, dont il est l'auteur.

De divers, par l'intermédiaire du Ministère, des brochures de bouddhisme, dont ils sont les auteurs.

De M. Asselineau, les thèses ou écrits dont il est question au procès-verbal et qui émanent des auteurs suivants.

Docteurs en médecine : Richard (Georges), de Rodez, 1782 ; — Latapie (François), de Villefranche, an V ; — Colom (Jean-Baptiste), de Rignac, an VI ; — Espinasse (Sylvain), de Plaisance, an VII ; Domergue (Pierre-Joseph-Alexandre), d'Aubin, an VII ; — Long (Jean-Pierre), d'Arvieu, an VII ; — Bernadon (Eloi), de Saint-Izaire, an VII ; — Pons (Amans-César), de Thérondels, an VII ; — Calvet (Pierre-Jean-Paul), de Salles-Curan, an VIII ; — Sarrois, de Bozouls, an VIII ; — Yzard (Pierre), de Marcillac, an VIII ; — Galtier (Jean-Joseph), de Cransac, an VIII ; — Poux (Jacques-Joseph), de Verfeil, an IX ; — Pougenq (Felix-Joseph-Marie Alexandre), de Réquista, an XI ; — Chatelet (Louis), de Rodez, an XI ; — Boyer (J.-François-Marie), de Rodez, an XI ; — Guiral (Martial), de Rodez, 1812 ; - Clair (An-

toine), de Rodez, 1814; — Chatelet (Gaspard), de Rodez, 1814; — Marion (Naamas-Jacques-Gabriel-Paul), de Rodez, 1815; — Delclaux (Louis), de Galgan, 1815; — Richard (Jean), de Rodez, 1817; Dauban (J.-F.), de Campuac, 1821; — Azémar (Victor-Joseph), de Rodez, 1823; — Bourguet (Jean-Joseph-Guillaume), de Rodez, 1824 et 1858 (l'écrit portant cette dernière date est une traduction en espagnol d'un travail de M. Bourguet sur la vaccine); — Tissandié (Eugène), de Rodez, 1824; — Jausion de l'Esclausade (Adolphe), 1825; — Acquier (Antoine), de Rodez, 1827; — Viallet (Jean-Pierre-Etienne), de Rodez, 1827; — Cocural (Jean-Antoine), de Plagnes, 1828; — Cabrol (Louis), 1832; — Bonnefous (Adolphe), de Randan, 1832; — Bergonier (A.-Léon-Ph.), de Lapanouse, 1834; — Constant-Dubos, 1834; — Vesin (Lucien), 1835; Rozier (Adrien), 1836; — Caubet (Henri), de Rodez, 1838; — Carnus (Auguste), d'Entraygues, 1839; — Auzouy (Théodore), de Rignac, 1843; — Alary (Henri-Louis-Marie), de La Grèze, 1847; — Séguret (Aimé), des Vialettes, 1850; — Bonnefous (Edouard), de Randan, 1856; — Dermont, (Ferdinand), de Rodez, 1851; — Aymé (J.-Emile), de Réquista, 1855; — Batut (Léandre), deLa Vitarelle, 1856; — Garabuau (Blaise), de Clairvaux, 1857; Lala (J -B.), de la Siguinie, 1857; — Cassagnou (Maurice), de Montjaux, 1858; — Viala (Jules), du Pont-de-Salars, 1859; — Canitrot (P.), de Moyrazès, 1863; — Roques (Auguste), de Mazars, 1863; — Fabre (Emile), de Salmiech, 1864; — Delsol (A.), 1864; — Cabantous (Paulin-Léon), de Valady, 1866; — Bourguet (Charles), 1866; — Olier (Emile), de Rodez, 1868; — Durand (Jules), 1869; — Amat (Louis), de St-Affrique, 1874.

Pharmaciens : Bruguière (Jean-Pierre), de Rodez, an XII; — Routaboul (Jean-Pierre-Amans), de Rodez, 1816; — Carnus (Antoine-Magdelaine-Sylvestre), de Carnus, 1821; — Fabre (François), de Salmiech, 1821; — Azémar (Victor-Joseph), de Rodez, 1823; — Bruguière (P.-P.-J.-Adolphe), 1835; Vernhes (Jean-Baptiste-Philippe), de Milhac, 1836; — Issanchou (Henri-Auguste), de Rodez, 1860.

De MM. Vigarié, M. Constans, des lettres de part de familles aveyronnaises s'ajoutant à la collection.

De l'administration des Annales du Midi, un extrait de cette publication donnant l'analyse des xviie xviiie volumes des Procès-verbaux de la Société.

De M. Artières, cinq cartes postales contenant des

portraits de personnages illustres de l'arrondissement de Millau.

De M. Porre, une photographie, grand format, du portrait à l'aquarelle qui est au Musée, d'Aubaret, conseiller à la Cour de Montpellier au commencement du XIXe siècle.

Pour le Musée

De M. l'abbé Molinier, deux fragments d'un grand anneau en bronze façonné, gaulois, trouvés sur un tumulus aux environs de Vayssac ; des fragments de poteries et ossements antiques trouvés au même lieu et sur d'autres monuments mégalithiques voisins.

De M. X, divers fragments de poteries, gauloises, romaines, principalement romaines : amphores ; poteries samiennes, dont un certain nombre à représentation de végétaux, d'animaux (le fond d'un vase samien porte l'inscription SALVE) ; poteries à vernis blanc avec filets rouges : le tout trouvé avec une quantité de débris de briques à rebord, en creusant dans un jardin à l'est de Rodez, section C du plan cadastral de la commune, n° 630.

De M. l'abbé Angles, quelques anciens sous.

De M. Colrat, des échantillons de la série des roches traversées par la sonde pour la recherche de la houille en 1902 dans la commune de Bertholène.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,

F. GALY.

RODEZ - IMPRIMERIE E. CARRÈRE

Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 15 Février 1903

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE (Noël), PRÉSIDENT

Présents : MM. MAISONABE (Noël), PONS, l'abbé ALAZARD, CONSTANS (Marius), LEMPEREUR, l'abbé CASSAGNES, l'abbé HERMET, NAUJAC, le marquis L. de VALADY, LOIRET, de CHALIÈS, GALY (François), secrétaire.

Excusés : MM. MARCILHACY (Camille), COMBES de PATRIS, l'abbé SUQUET, LOUP (Louis), GALY (Charles).

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 26 octobre 1902, qui a été publié, est adopté sans observations.

M. le **Président** propose, au nom du Comité permanent, l'admission comme membres titulaires de MM. MARRE, professeur départemental d'agriculture, Claude de TURENNE, agent général de la *Mutuelle-Vie*, à Rodez ; Paul BUGARD, propriétaire à Rodez ; ALBOUI, pharmacien à Paris ; et celle de M. CONIL, lieutenant au 4e régiment d'infanterie coloniale à Toulon, en qualité de membre correspondant.

Il est procédé à cinq scrutins successifs à la suite desquels MM. Marre, de Turenne, Bugard, Alboui et Conil sont proclamés admis.

M. le **Président** s'exprime en ces termes.

« La Société a encore perdu depuis la dernière séance deux de ses membres, M. le baron de GISSAC et M. Hippolyte BONNEFOUS.

» M. Joseph de Gissac était docteur en droit : il s'était destiné à la magistrature ; mais des convenances de famille l'avaient fait renoncer à cette carrière, et il n'a pas occupé d'autres fonctions publiques que celles de maire des communes qu'il a habitées. Il était resté toujours lettré plein de goût et a gardé jusqu'à la fin un esprit pétillant. Il a donné à nos Mémoires des travaux sur divers sujets, notamment sur Montcalm, le héros du Canada français, à la famille duquel la sienne se rattachait, sur la seigneurie de Gozon et sur les arts à Millau.

» Il nous appartenait depuis 1863.

» Son nom ne disparaît pas de notre Société, où il est honorablement porté.

» L'admission de M. Hippolyte Bonnefous dans nos rangs était de quatre ans plus ancienne. C'était un de nos doyens. Sa vie a été longue. Elle s'est passée presque tout entière dans ses domaines d'Arvieu, au sein d'une population qui l'a maintenu, presque continuellement, à la tête de sa municipalité, et pour laquelle il était, en même temps qu'un conseil éclairé, un exemple parfait de dignité et de vertu. La pratique de la peinture occupa une partie considérable de son temps, et notre musée s'honore de posséder trois de ses œuvres, le portrait du comte de Caylus, celui du célèbre magistrat villefranchois Pomairols et une vue de Conques. Il s'était aussi beaucoup adonné aux sciences naturelles, les cultivant à la fois au point de vue spéculatif et à celui des intérêts agricoles de sa région. Sa mémoire avait conservé beaucoup de souvenirs du pays : il en a communiqué quelques-uns aux préparateurs de notre folklore aveyronnais, et je ne serais pas étonné qu'il eût laissé des notes historiques très intéressantes. »

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes.

1° M. **Froment** et M. de **Bancarel**, récemment

admis, ont adressé des remerciements à la Société et demandé à être inscrits, M. Froment à la section des arts et M. de Bancarel à la section des sciences.

2° M. le **ministre** de **l'Instruction publique** et des **Beaux-arts** a adressé une circulaire portant l'horaire du 41e congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Bordeaux du 14 au 18 avril prochain et fixant les conditions auxquelles des billets à prix réduit seront accordés aux délégués qui seront désignés par les Sociétés avant le 1er mars prochain.

L'assemblée charge le Comité permanent de dresser la liste des membres qui devront représenter la Société à ce congrès.

3° Une autre circulaire, émanant du même **Ministère**, a informé la Société que, par suite de nécessités budgétaires, le service du *Journal des Savants* qui lui était fait jusqu'ici était supprimé à partir du 1er janvier 1903.

4° M. **Giard**, archiviste paléographe, chargé par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres de la publication des diplômes de Pépin Ier et Pépin II d'Aquitaine, a demandé communication du diplôme de Pépin Ier en faveur de l'abbaye de Conques que possède la Société.

A la suite d'une correspondance échangée à cette occasion, M. Giard a été autorisé à faire photographier le document. Une des épreuves avait été réservée pour la Société et elle est mise sous les yeux de l'assemblée.

5° M. **Fabre**, conservateur des eaux et forêts à Nimes, a demandé communication, en vue d'une étude scientifique, de divers échantillons de bois carbonisés trouvés dans la grotte du Déroc, près de Nasbinals, par le docteur Prunières et donnés par lui au Musée. C'est dans le procès-verbal de la séance du 30 novembre 1869 que M. Fabre a lu la note de M. Prunières relatant cette découverte qui a appelé son attention.

M. le **Président** dit que la Société constatera avec satisfaction une fois de plus que ses procès-verbaux sont lus avec intérêt, que ses collections et ses archives sont consultées avec profit pour les recherches scientifiques. Dans les deux cas qui viennent d'être indiqués, comme dans les précédents, le Comité a été heureux de mettre les richesses de notre

Musée à la disposition des savants qui veulent les étudier.

6° M. L. **Loup** écrit :

« Rodez, le 14 février 1902.

» Monsieur le Président,

» M. l'abbé Molinier, de Vayssac, nous a transmis à la dernière séance une carte, par lui dressée, des monuments celtiques ou gaulois, de la région entre Vayssac et Istournet.

» A ce moment, il ne pouvait que lui être permis de sonder un tumulus, pour ainsi dire public, sur les bords d'un chemin et d'un champ, tumulus déjà en partie déplacé sans doute par suite de la culture et qui a fourni deux fragments d'anneau en bronze façonné. Il serait d'un intérêt exceptionnel de fouiller particulièrement le grand tumulus vierge du *Puech de lo Gardo*. Toute autorisation, pour ne pas en dire davantage, serait donnée par le propriétaire, aujourd'hui membre de notre Société.

» J'ai l'honneur de demander qu'il soit alloué pour cela une petite somme, soit trente ou quarante francs, à titre d'indication et d'encouragement.

» On pourrait aussi fouiller un dolmen ; successivement les autres monuments, suivant les résultats et les promesses. »

La Société adopte la proposition de M. Loup, en laissant au Comité les soins de fixer la somme à consacrer à ces fouilles et les mesures à prendre pour obtenir les meilleurs résultats possibles.

7° M. **Cartailhac** écrit pour proposer à la Société de reprendre en 1903 le projet qu'elle avait accueilli avec faveur il y a deux ans et que des circonstances particulières étaient venues entraver au dernier moment, celui d'une séance extraordinaire à Villefranche. Notre collègue a déjà dressé un programme, indiquant l'emploi de la journée à passer dans cette ville.

L'assemblée approuve en principe ce projet. Elle charge le Comité de discuter les questions de détail et de faire, de concert avec M. Cartailhac, les démarches nécessaires pour le faire aboutir.

8° M. H. **Affre** a adressé à la Société un vieux pouillé au sujet duquel il écrit :

« Ce pouillé de 1510 est un document précieux dont je me sépare avec le plus vif regret. Je l'offre à la So-

ciété des lettres de l'Aveyron, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir depuis 1846. Il se termine par un catalogue des bénéfices du diocèse de Vabres. Grâce à ce manuscrit et en s'aidant des *Visites pastorales* de François d'Estaing qui sont aux archives départementales, on peut composer un mémoire très intéressant sur les deux diocèses de Rodez et de Vabres. »

9° M. **Malaval** a envoyé à la Société la cuirasse que madame Malaval avait promis de lui donner et dont il a été question dans le procès-verbal de la séance du 18 novembre 1900.

M. l'abbé **Enjalbal**, curé de Notre-Dame-de-Ségonzac, consulté par le Secrétaire sur l'origine de cet objet, a donné les renseignements suivants.

« N.-D.-de-Ségonzac, le 19 janvier 1903.

» Monsieur,

» Cette cuirasse fut découverte à quelques pas du vieux château du Salze, à l'occasion de fouilles pratiquées pour les fondations d'une construction. Elle était donc enfouie dans le sol. De plus, elle était sûrement dans une tombe. Il y avait à la même place les ossements de la personne inhumée. Cette tombe n'avait, dit-on, rien d'apparent qui pût en signaler extérieurement l'existence. Elle a été rencontrée fortuitement.

» Le bon état de la cuirasse ferait croire à tort qu'elle avait été reléguée et trouvée dans un coin intérieur du château. Au moment de la découverte, elle était couverte de rouille. L'ouvrier prit beaucoup de peine pour la nettoyer. Il ne comprit pas qu'il eût mieux valu lui laisser sa première robe, signe de vétusté.

» On n'a pas retrouvé les autres parties de la cuirasse. Est-ce faute de recherches ? Est-ce parce qu'elles n'existaient pas ? Je ne saurais le dire. Néanmoins, je serais porté à croire que cette partie seule se trouvait à cet endroit, les personnes faisant usage de la cuirasse se contentant souvent de cette partie, dite plastron.

» Dans la même fosse on a trouvé d'autres objets, notamment des morceaux de fer dévorés par la rouille. Je ne pense pas qu'ils aient été conservés. Je m'en assurerai à l'occasion. Etait-ce là des restes d'armes ? Impossible de donner même une opinion, faute d'indications suffisantes.

» Je ne puis préciser exactement l'année où fut faite

cette déconverte. Il peut y avoir quinze ans, mais il n'y en a pas vingt. La découverte fut faite par M. Auguste Devic, entrepreneur de constructions.

» Je crois avoir à ma disposition une hache celtique en pierre. Elle a été trouvée en défonçant un champ. Elle a dix-huit centimètres de long. Le taillant a de six à sept centimètres. L'autre bout se termine presque en pointe.

» Dans le même champ, et au même endroit, on a découvert une autre pierre formant un cube régulier, de quarante à cinquante centimètres de côté avec une excavation pratiquée sur la surface supérieure. Sur un côté, il y a une échancrure régulière et verticale de quatre à cinq centimètres de largeur et de profondeur. Du côté opposé à celui-là il y a une autre échancrure en forme de croix. Je serais curieux de savoir à quel usage les pierres de cette sorte pouvaient servir. »

M. l'abbé **Hermet** dit qu'il a eu l'occasion de voir la pierre dont parle M. Enjalbal ou d'autres pareilles. Il ne peut se prononcer sur leur destination. Toutefois il émet l'idée qu'elles pourraient être ou des pressoirs de date indéterminée ou des tombeaux romains, l'excavation pratiquée sur une face ayant pu servir à contenir une urne funéraire.

M. **Artières** a envoyé une partie des documents qu'il avait annoncés à la Société en y joignant leur catalogue. La suite sera établie sur des feuilles volantes qu'il n'y aura qu'à transcrire sur le même cahier. A la fin de celui-ci se trouve le catalogue des pièces que M. Solanet a tenu à garder, ainsi que de celles que M. Artières a offertes à divers dépôts publics.

Un **membre** fait observer que la *Carte géologique de l'Aveyron* d'Adolphe Boisse est épuisée et qu'il n'est plus possible de trouver un exemplaire de ce remarquable travail. Il demande à la Société d'émettre le vœu que le Conseil général en fasse faire une nouvelle édition complétée, s'il est possible, par les données résultant des travaux les plus récents. On rendrait ainsi un réel service à tous ceux qu'intéressent les études géologiques locales.

Plusieurs membres s'associent à ce vœu qui est adopté à l'unanimité.

Il est donné lecture du projet de budget pour 1903, dressé par le **Trésorier**. Le budget est adopté. Les comptes de l'année 1902 qui sont déposés sur le bureau sont renvoyés à l'examen de M. Brunet.

A cette occasion M. le **Président** fait remarquer que le budget de 1903 porte en recettes l'encaissement du legs Vayssettes. Le Comité a en effet été avisé que par décret de M. le Président de la République en date du 9 janvier 1903, la Société est autorisée à accepter ce legs qui sera prochainement payé par l'exécuteur testamentaire.

M. le **Président** signale les principaux envois ou dons faits par divers membres de la Société.

Deux manuels d'agriculture, l'un de M. Fernand de Barrau, l'autre de M. Marre, publiés l'un et l'autre sous le patronage du Conseil général de l'Aveyron.

Un ouvrage de poésies publié par M. Forestier sous ce titre : *Echos poétiques*.

Le *Supplément* à son ouvrage : *Documens généalogiques sur des familles du Rouergue*, par M. le vicomte de Bonald.

Plusieurs numéros du *Journal de l'Aveyron*, contenant un travail sur le monastère d'Aubin, par M. L. Massip.

Une pièce de vers manuscrite : *Suppôts de Satan*, de M. l'abbé Moyzen.

Trois volumes de l'Association pour l'avancement des sciences et quinze brochures de la Société de géographie faisant suite aux envois précédents, donnés par M. C. Marcilhacy.

Un lot de publications et de documents se rapportant à la période de la Révolution et provenant des papiers de l'abbé Mazars , donnés par M. F. Galy.

Un poids en bronze portant sur une face les armoiries du Bourg de Rodez, donné par M. Bugard.

Les deux manuels d'agriculture de MM. de Barrau et Marre et le *Manuel du vigneron aveyronnais* offert par M. L. Albespy à la dernière séance sont renvoyés à M. Colrat ; l'ouvrage de M. Forestier est envoyé à M. Naujac, pour un compte rendu.

M. **Naujac** demande la parole pour lire une poésie titulée : *Echo d'une victoire*, qui lui a été inspirée

par l'heureux résultat du sondage pratiqué à Gages par la Compagnie des Mines.

La parole est donnée à M. l'abbé **Hermet**, qui fait plusieurs communications intéressantes.

Il présente tout d'abord l'estampage d'une inscription en langue romane qu'il a relevée à Paris au Musée de Cluny (nº 422) sur une dalle de marbre provenant de l'île de Rhodes. Cette inscription ne peut être que l'épitaphe de notre compatriote Dieudonné de Gozon, grand maître de l'ordre des chevaliers de Rhodes (1346-1353) ; à ce titre elle intéresse particulièrement notre Société. Par suite d'une cassure de la pierre, l'inscription est incomplète. M. l'abbé Hermet a tenté de la rétablir dans son état primitif, malgré la difficulté que présente ces sortes de problèmes.

Notre collègue, comparant ensuite le texte de cette épitaphe avec celles qui sont données soit par l'historien Vertot, soit par le vicomte Villeneuve de Bargemont (1), s'applique à démontrer que celle dont il présente le fac-similé, et dont l'authenticité n'est guère discutable, doit remonter à l'époque de la mort du grand maître. L'inscription citée par Bargemont doit être postérieure ; elle appartient peut-être à un simple monument commémoratif et celle de Vertot serait probablement apocryphe.

A côté de ce document, vraiment intéressant pour l'histoire de nos illustrations locales, M. l'abbé Hermet mentionne les monnaies frappées à Rhodes par Dieudonné de Gozon, entre autres un ducat d'or découvert dans cette île vers 1886. Cette pièce, d'autant plus précieuse qu'elle est plus rare, représente le grand maitre agenouillé aux pieds de saint Jean-Baptiste qui lui remet la bannière de l'Ordre.

M. **Hermet** entretient ensuite la Société des fouilles importantes qu'il a fait pratiquer, avec le concours de M. de Carlshausen, en octobre 1902, à la Graufesenque. Ces fouilles, qui faisaient suite à celles de 1901, ont donné d'excellents résultats. On a recueilli une grande quantité de poteries de formes variées, des moules nombreux, et trois graffites intéressants qui feront l'objet d'une communication au prochain congrès des Sociétés savantes.

Notre collègue insiste sur l'importance toujours

---

(1) Monuments des chevaliers de Malte.

grandissante que prend, dans le domaine de l'archéologie, cette fabrique des Ruthènes, considérée aujourd'hui par les spécialistes compétents comme l'atelier de poteries sigillées le plus important de la Gaule et même de l'Empire romain au Ier siècle de l'ère chrétienne. Six centres principaux de fabrication ont fourni ces produits céramiques sous la domination romaine : deux en Italie, Pouzzolles et Arrezzo ; deux en Gaule, la Graufesenque et Lezoux, non loin de Clermont-Ferrand, et deux en Germanie, Rheinzabern et Westendorf. Les ateliers d'Italie, florissants au Ier siècle avant J-C., tombèrent en décadence au commencement de notre ère. Ceux de Lezoux et de la Germanie ne furent en pleine prospérité qu'au IIe siècle ; mais au Ier siècle les potiers de la Graufesenque l'emportaient sur leurs concurrents. Ils fabriquaient avec une activité prodigieuse des produits qui s'exportaient en Italie, en Espagne, en Grande Bretagne et en Germanie.

Ces indications résultent d'une récente étude de M. J. Déchelette, conservateur du musée de Roanne (1), qui a visité la Graufesenque et comparé les objets trouvés, à différentes époques, dans cet atelier avec les poteries exhumées sur divers points de la France et des pays étrangers. Il arrive à cette conclusion que « dans la seconde moitié du Ier siècle les marchés de la Campanie, de la côte d'Afrique, de la péninsule Ibérique, de la Bretagne, recevaient des Ruthènes une partie de leurs approvisionnements de vases sigillés et que les ateliers du Condatomagus des Ruthènes constituaient à cette époque le centre de fabrication céramique le plus important, non seulement de la Gaule, mais encore de tout l'empire romain. »

Pour étayer cette affirmation qui peut paraître hasardée au premier abord, l'auteur s'appuie sur cette considération que les vases de la Graufesenque, présentent par leur galbe, leur vernis, leur ornementation et les noms des potiers estampillés à l'intérieur, un ensemble de caractères particuliers les distinguant des produits similaires et permettant de suivre leur exportation au dedans et au dehors de la Gaule. C'est ainsi que M. Déchelette a pu constater aux musées de Pompéi et de Naples la présence de dix-

(1) J. Déchelette. La Fabrique de la Graufesenque (Aveyron). Extrait de la *Revue des Etudes anciennes*, t. V., n° 1, Janvier-Mars 1930. In-8°, 42 pp., 13 figures, 1 planche. Bordeaux, Feret et fils, 1903.

neuf vases décorés trouvés dans les ruines de Pompéï et ayant la forme, la couleur, la décoration et la signature des vases de la Graufesenque, preuve incontestable que notre vieux Rouergue envoyait à Pompéï des vases décorés antérieurement à la catastrophe de l'an 79 qui ensevelit cette ville sous les cendres du Vésuve.

Passant à un autre sujet, M. **Hermet** dit qu'il a découvert dans le courant de l'année dernière cinq nouvelles statues-menhirs, trois dans l'Aveyron et deux dans le département du Tarn.

Celles de l'Aveyron ont été trouvées, une à Lacoste' commune de Broquiès ; elle est en grès blanc et de 0m80 de hauteur. C'est le premier monument de ce genre signalé sur la rive droite du Tarn.

Une autre statue-menhir a été trouvée à Anglars de Saint-Sernin, commune de La Serre, en grès rouge, de 0m85 de hauteur ; statue féminine.

La troisième a été trouvée au Mas-Viel près Saint-Vincent, commune de Prohencoux, en grès rouge. Cette dernière sert actuellement de marche d'escalier ce qui a amené l'oblitération des dessins de la face antérieure, tandis que la face postérieure tournée en dessous a conservé distinctement les dessins des épaules et de la ceinture.

Les deux statues analogues trouvées dans le département du Tarn étaient, l'une dans les environs de La Capelle, commune d'Escroux-et-Roquefère non loin de Roquecezière ; l'autre à Frescati, commune de Lacaune. Cette dernière, qui est la plus belle et la mieux conservée, a été envoyée par M. Hermet à la Société archéologique du Midi, notre collègue ayant tenu à témoigner sa reconnaissance à cette compagnie qui lui avait précédemment décerné une médaille de vermeil et le titre de membre correspondant.

Ces nouvelles découvertes portent à vingt-sept le nombre des statues-menhirs trouvées actuellement dans ces régions. Les fouilles pratiquées à Frescati, seul endroit ou elles étaient possibles, n'ont donné aucun résultat de nature à éclairer sur la destination de ces singuliers monuments.

M. **Hermet** termine ces communications en présentant une pierre trouvée à Saint-Crépin et que, sur la demande de notre collègue, le curé de cette paroisse a bien voulu offrir à la Société. Elle est en grès rouge et mesure 0m,40 × 0,23. Sur une de ses faces, elle porte gravée une inscription qui peut être lue ainsi :

PRIDIE IDVS MARC (II)
DEDICACIO ISTIVS
LOCI

Cette inscription, encadrée dans le mur de l'une des chapelles de l'ancienne église, rappelait le jour et le mois de la dédicace de cet édifice.

Il est regrettable que l'année ne soit pas indiquée ; mais on sait que souvent les inscriptions commémoratives de la dédicace d'une église ne mentionnent que le mois et le jour en passant sous silence l'année. C'est le cas de celle qui se trouve dans l'église de Nant ainsi libellée :

PAX VIC DOMVI ✠ VI° IDUS AGVSTAS DEDICATIO ECLES.

Pour expliquer cette omission, il faut se rappeler que ces sortes d'inscriptions étaient avant tout *liturgiques* et destinées à rappeler au clergé paroissial le mois et le jour où il fallait célébrer l'anniversaire de la dédicace.

M. Hermet, se basant sur la forme des caractères, particulièrement sur l'insertion de petites lettres dans les grandes et sur la forme carrée des lettres O et C, croit pouvoir faire remonter cette inscription entre le xe et le xiie siècle (1).

Il ajoute que dans la même église de Saint-Crépin se trouve une autre inscription en lettres gothiques très fruste qu'il n'a pu déchiffrer, mais qui ne peut remonter qu'au xve ou au xvie siècle.

M. l'abbé **Marcorelles** a envoyé une notice sur divers objets trouvés dans les dolmens de la commune de Sauclières et ses environs lors des fouilles faites, de 1887 à 1895, par Joseph Vidal, surveillant des travaux de construction du chemin de fer de Tournemire au Vigan. Ces notes sont accompagnées des fac-similés des objets.

Le manuscrit est renvoyé à M. l'abbé HERMET pour en rendre compte.

La séance est levée à 6 heures et demie.

---

(1) M. Eulard, archéologue distingué à qui elle a été communiquée par Héron de Villefosse, attribue cette inscription au xiie ou au xie siècle.

ACQUISITIONS

Dons

Pour la Bibliothèque et les Archives

De M. Forestier : *Echos poétiques*, dont il est l'auteur. Paris, 1902. Vol. in-16.

De M. de Barrau : *Manuel élémentaire et pratique d'agriculture à l'usage des cultivateurs du département de l'Aveyron*, dont il est l'auteur. E. Carrère (1902).

De M. Marre : *Manuel élémentaire et pratique d'agriculture à l'usage des cultivateurs de l'Aveyron*, dont il est l'auteur. E. Carrère (1902).

De M. le vicomte de Bonald : *Supplément à ses Documens généalogiques sur des familles du Rouergue*, dont il est l'auteur. E. Carrère, 1903.

De M. L. Massip, plusieurs numéros du *Journal de l'Aveyron*, 25 janvier 1903 et s., contenant des articles dont il est l'auteur : *Un seigneur du xe siècle. Fondation du monastère d'Aubin.*

De M. C. Marcilhacy, la suite des comptes rendus de l'*Association française pour l'avancement des sciences* et du *Bulletin de la Société de géographie*, dernières publications.

De M. l'abbé Teissier, une série de palmarès de l'école libre Saint-Gabriel à Saint-Affrique, de 1880 à 1902 (manquent encore à la collection les années 1875, 1876, 1877 et 1879) ; — quelques autres brochures relatives à l'établissement, Association amicale des anciens élèves, etc.

De M. l'abbé Haon : *Ordo* pour 1902 (suite de la collection).

De M. H. Affre, le Pouillé, dont il est question au procès-verbal.

De M. l'abbé Hermet, deux épreuves photographiques des statues-menhirs de Frascati et de Lacoste, dont il est question au procès-verbal.

De l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, une épreuve photographique au 6e de grandeur, 24 × 30, du diplôme de Pépin Ier d'Aquitaine, dont il est question au procès-verbal.

De M. Porre, une épreuve photographique et le cliché aux deux tiers de grandeur, 13 × 18, d'un quinzième de la même charte.

Livres donnés par M. Galy.

1° Livres et brochures se rattachant à la Révolution.

Le premier coup de vêpres, avis à la Chambre des communes sur la retraite des privilégiés (1789). — *De la conduite des curés dans les circonstances présentes, ou lettres d'un curé de campagne à son confrère, député à l'Assemblée nationale, sur la conduite à tenir par les pasteurs*

des âmes sur les affaires du jour (Paris, 1790). — *Lettre pastorale de M. l'évêque de Tarbes* (1791). — *Lettres de N. T. S. P. le Pape Pie VI sur le serment civique prêté par les ecclésiastiques et sur les élections et consécrations des faux évêques dans le royaume de France* (Latin et français. Paris, 1791). — *Les vrais principes de l'Eglise et de la morale et de la raison sur la constitution civile du clergé, renversés par les faux évêques des départements, membres de l'Assemblée nationale prétendue constituante* (Paris, 1791). — *Apologie du clergé de France, ou Commentaire raisonné sur l'instruction pastorale de l'Assemblée nationale concernant l'organisation civile du clergé* (Paris). — *L'apostasie décrétée, ou le serment de maintenir la constitution civile du clergé, démontré anti-catholique,* par un ancien curé (Paris, 1791). — *Serment civique de M. l'évêque du Puy, suivi des questions préalables à résoudre par MM. les électeurs du département de Rouen avant l'élection d'un évêque.* — *Lettre de M. l'évêque de Troyes à MM. les électeurs du département de l'Aube.* — *Troisième lettre à M. Gobel, évêque titulaire de Lydda et intrus de Paris* (Paris, 1791). — *Quatrième et dernière lettre à M. Gobel, évêque titulaire de Lydda et intrus de Paris* (Paris, 1791). — *Défense de mon apologie contre M. Henri Grégoire* (Paris, 1791). — *Nouvelles lettres de N. S. P. le Pape Pie VI, portant d'itératives monitions, particulièrement aux évêques consécrateurs ou assistans, aux faux évêques consacrés et intrus et à leurs vicaires,* etc. (Latin et français ; sur l'imprimé à Rome de l'imprimerie de la Chambre apostolique 1792). — *Le martyrologe ou l'Histoire des martyrs de la Révolution* (Coblentz et Paris, 1792). — *Charlotte Corday décapitée à Paris le 16 juillet 1793, ou Mémoire pour servir à l'histoire de la vie de cette femme célèbre,* par Couet-Gironville (Paris, an IV). — *Récit abrégé des souffrances de près de huit cens ecclésiastiques français condamnés à la déportation et détenus à bord des vaisseaux le Washington et les deux associés dans les environs de Rochefort en 1794, 1795,* etc., par un curé du diocèse de Paris. — *Réflexions sur le serment de haine à la royauté* (Paris, 1797). — *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire ou de la persécution suscitée par les barbares du* XVIII*e* *siècle contre la religion chrétienne et ses ministres,* par Laharpe (Paris, 1797). — *Brefs et instructions de N. S. P. le Pape Pie VI, depuis 1790 jusqu'en 1796.* Nouvelle édition en latin et en français (2 vol. Rome, imprimerie de la Chambre apostolique, 1798). — *Concordat et recueil des bulles et brefs de N. S. P. le Pape Pie VII, sur les affaires actuelles de l'église de France,* avec une gravure portrait de Pie VII (Paris, 1802). — *Lettre de M. l'évêque d'Alais* (de Bausset) *à MM. les vicaires généraux de son diocèse* (Paris, 1802). — *Extrait de la lettre de Mgr l'évêque d'Uzez* (de Béthisi) *à N. S. P. le Pape Pie VII, avec adhésion de M. de Chauvigny, évêque de Lombez* (Londres, 1802). — *Lettre de M. l'évêque de Tarbes* (Gain de Montaignac) *à N. S.*

P. le Pape Pie VII (1802). — *Décrets de son Eminence Mgr le cardinal Caprara concernant les mariages contractés pendant la Révolution et les religieux et religieuses, adressés aux évêques de France* (1803). — *Lettre d'un citoyen à une religieuse* (Lyon, 1804). — *Collection des lois, sénatus-consultes, décrets impériaux et avis du Conseil d'Etat relatifs aux cultes, publiés depuis le Concordat* (1813). — *Principes de la constitution de notre ancienne monarchie, extraits de la politique sacrée de Bossuet* (Montpellier, 1814). — *Du principe et de l'obstination des Jacobins, en réponse au sénateur Grégoire*, par l'abbé Barruel (vers 1814).

2o Publications se rattachant à l'histoire de la Révolution dans le Rouergue.

Entretien d'un paroissien avec son curé sur le serment exigé des ecclésiastiques fonctionnaires publics (1791, attribué à l'abbé Girard). — *Invitation aux prêtres dissidens du diocèse de Rodez qui jouissent de la liberté d'exercer, sous la protection des lois, les fonctions de leur ministère, avec les décrets et actes du concile dit national de 1797*, par Debertier, évêque constitutionnel de Rodez. — *Mémoire des évêques français résidens à Londres qui n'ont pas donné leur démission* (Londres, 1802 ; M. de Colbert, ancien évêque de Rodez est un des signataires). — *Lettre de plusieurs évêques français retirés en Allemagne au pape Pie VII* (Londres, 1802, avec l'adhésion des évêques retirés en Angleterre, notamment M. de Colbert).

3o Diverses publications du diocèse de Rodez.

Diverses pratiques de piété pour la confession, la communion, la sainte messe, etc., imprimé par l'ordre de Mgr l'évêque et comte de Rodez (Rodez, Devic, 1738). *Vie de M. l'abbé de Caulet* (Rodez, Devic, 1745). — *Méditations des prêtres et autres personnes dévotes au T. S. sacrement de l'eucharistie*, etc., imprimé par ordre de Mgr l'évêque et comte de Rodez (Rodez, Devic, 1750). — *Jubilé universel de l'année sainte* (Rodez, Devic, 1759). — *Traité succinct de l'Ecriture sainte et des conciles œcuméniques*, imprimé par ordre de Mgr l'évêque et comte de Rodez (Villefranche, Vedeilhié, 1758). — *Regula cleri, ex sacris litteris sanctorum patrum monimentis*, etc. (Francopoli Ruthenorum, Vedeilhié, 1760), 2 exemplaires. — *De sacrificio missæ tractatus asceticus* Johannis cardinalis Bona (Francopoli, Vedeilhié, 1761). — *Sancti Gregorii magni papæ primi de cura pastorali liber*, ex jussu episcopi et comitis ruthenensis ad usum fidelium suæ diœcesis editus (Latin et français. Ruthenis, Devic, 1764). — *Jubilé universel accordé par N. S. P. le Pape Clément XIV* (Rodez, Devic, 1770). — *Statuts, indulgences et prières de la confrérie du T. S. sacrement de l'autel à l'usage du diocèse de Rodez* (Villefranche, Vedeilhié, 1771). — *Cantiques spirituels à l'usage des missions du diocèse de Rodez* (Rodez, Devic, 1785). — Un catéchisme du diocèse de Rodez de 1786. — Des propres et suppléments au bréviaire, à

l'usage du diocèse de Rodez, des années 1738, 1745, 1760, 1824. — Des ordos du diocèse de Rodez, reliés, des années 1827, 1828, 1852 à 1855 et 1857 à 1863. Autres non reliés. — Des mandements de MMgrs de Grimaldy, évêque de Rodez ; Cousin de Grainville, évêque de Cahors ; de Lalande, évêque de Rodez, etc. — Des sujets de conférences ecclésiastiques du diocèse de Rodez. — Une collection de lettres de part de familles aveyronnaises.

4° Divers.

Almanachs du clergé de France des années 1824, 1827, 1834. — Un catéchisme de Toulouse de 1710. — Un diurnal de Montauban de 1734. — Un catéchisme de Cahors de 1747. — Un bréviaire de Cahors de 1746. — Des publications diocésaines de Lyon, Toulouse, Paris, etc.

5° Manuscrits.

Ces manuscrits, qui n'ont pas été dépouillés complètement, concernent principalement l'histoire ecclésiastique du diocèse de Rodez ou l'ancien collège royal de Rodez. Ces derniers sont en général des écrits de l'abbé Girard.

Pour le Musée

De M. F. Galy, un portrait peint à l'huile sur toile, de Mgr Giraud, ancien évêque de Rodez, plus tard archevêque de Cambrai et cardinal. H. 0,62 ; L. 0,48. Encadré.

De M. l'abbé Marcorelles, un dessin au crayon du dolmen du Bousquet, commune de Sauclières, par Joseph Vidal, surveillant des travaux de construction du chemin de fer de Tournemire au Vigan. Encadré.

De M. Malaval, un devant de cuirasse du xvi[e] siècle, trouvé dans un tombeau au château du Salze, dont il est question au procès-verbal.

De M. le curé de Saint-Crépin, une pierre portant dédicace de son église en lettres romanes, dont il est question au procès-verbal.

De M. Bugard, un poids, *carton*, aux armes du Bourg de Rodez.

De M. de Barrau, sa médaille (et son diplôme) de membre du comité départemental de l'Aveyron à l'Exposition universelle de 1900.

La Société accepte avec reconnaissance ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,

F. GALY.

RODEZ - IMPRIMERIE E. CARRÈRE

Société des Lettres, Sciences et Arts

DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 28 Mai 1903

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE (Noël), PRÉSIDENT

Présents : MM. MAISONABE (Noël), PONS, ADVIELLE, l'abbé VAYLET, CABROL (Urbain), CONSTANS (Marius), ANDRIEU, BRUNET, PUECH, NAUJAC, COLRAT, COMBES de PATRIS, GALY (Charles), GALY (François), secrétaire.

Excusés : MM. l'abbé SUQUET, MARRE, l'abbé TEISSIER, C. MARCILHACY, l'abbé HERMET, LOUP (Louis).

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 15 février 1903, qui a été publié, est adopté sans observations.

M. le **Président** propose, au nom du Comité permanent, l'admission comme membres titulaires de MM. Jean-Baptiste GÈZE, ingénieur agronome, professeur spécial d'agriculture à Villefranche ; Léon Aus-‍r, directeur de la succursale de la *Société générale* illefranche ; Henri BONNAFÉ, avocat au tribunal il de Rodez ; Louis SERIN, rédacteur de *l'Union holique*, à Rodez.

A l'appui de sa demande, M. **Austry** a envoyé le manuscrit d'un mémoire sur les écoles de Montbazens qui a été admis à l'Exposition universelle de 1900, ainsi qu'une partie d'une étude générale sur la commune de Montbazens qui n'est pas encore terminée.

Il est procédé à quatre scrutins successifs, à la suite desquels MM. Gèze, Austry, Bonnafé et Serin sont proclamés admis.

M. le **Président** fait les communications suivantes.

1° MM. **Marre**, de **Turenne**, **Bugard**, **Alboui** et **Conil** ont adressé à la Société des remerciements à l'occasion de leur récente admission. Ils demandent à être inscrits : MM. Marre, de Turenne et Conil, à la section des sciences ; MM. Alboui et Bugard, à la section des arts.

2° Le *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue* de M. Henri Affre a été distribué au mois d'avril.

« C'est le 18 février 1900, dit M. le Président, que notre collègue, M. Lempereur, qui avait vu ce travail en manuscrit, nous en entretenait et nous proposait de lui faire prendre rang dans nos publications. Vous vous joindrez tous à moi pour féliciter le vénérable auteur d'assister à sa mise au jour. M. Affre n'a assurément pas la prétention d'avoir dit tout ce qui pouvait l'être sur les institutions, les mœurs et les coutumes de notre pays ; mais il a dit énormément de choses, et il fallait un travailleur comme lui, notant chaque jour, dans une longue vie, sur les nombreux documents soumis à son examen, tout ce qui pouvait rentrer dans ce cadre pour donner un corps à l'œuvre qui couronne si dignement sa vieillesse. Je crois que non seulement M. Affre, mais aussi notre Société en retireront quelque honneur, et déjà il nous arrive, des sociétés savantes avec lesquelles nous sommes en relation ou de nos autres correspondants, des félicitations particulières.

» M. l'inspecteur d'académie du département, notamment, m'a écrit ce qui suit :

« Etranger à l'Aveyron, je n'en suis pas moins
» attaché à ce beau département, et très curieux de
» toute son histoire ; je saurai désormais où trouver

» des réponses précises — et non polémistiques — » à toutes sortes de questions qui se posent au sujet » de ses institutions et de ses mœurs. J'en aimerai » davantage encore un pays que je connaîtrai mieux. »

3° Le **Comité permanent**, chargé à la dernière séance de désigner les délégués de la Société au Congrès des Sociétés savantes, a confié ce mandat à MM l'abbé HERMET, le comte C. de VALADY, l'abbé de LABONNEFON, M. CONSTANS et LEMPEREUR.

Seul M. de **Labonnefon** a pu assister à ce Congrès; il y a fait une communication à laquelle le compte rendu du *Journal officiel* consacre les lignes suivantes.

« *Sous-section de zoologie. Séance du vendredi 17 avril.*

» *M. de Labonnefon* fait une communication sur la *Nécessité et les moyens de protéger les oiseaux insectivores*. L'orateur, parlant au nom de la Société d'étude et de vulgarisation de la zoologie agricole de Bordeaux et de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, signale les principales causes de disparition des petits oiseaux et prie M. le Président de vouloir bien faire transmettre à M. le ministre de l'agriculture les vœux suivants :

» 1° Le vœu présenté par M. Delvoille, membre de la Société d'étude de Bordeaux, que l'enseignement élémentaire de la zoologie agricole soit obligatoire dans les écoles publiques ;

» 2° Qu'il soit défendu de tuer les oiseaux de grosseur moindre que la grive ;

» 3° Qu'il soit défendu d'introduire en France, pour la mode, les dépouilles des oiseaux vivant en Europe, autres que les oiseaux de mer ;

» 4° Que les gardes-champêtres reçoivent l'ordre formel de surveiller les couvées pendant les mois de mai et de juin ;

» 5° Qu'on donne à tout propriétaire le droit de détruire les chats trouvés en maraude à une certaine distance des habitations. »

Deux jours avant, le 15 avril, à la section d'archéologie, le secrétaire de cette section avait donné lecture, en l'absence de son auteur, d'un mémoire de M. **Hermet** sur les graffites des poteries de la Graufenque (Aveyron).

M. le Président signale aussi une note intéressante sur l'histoire de notre région, lue par M. l'abbé AR-

NAUD D'AGNEL. Elle est ainsi résumée dans le *Journal officiel*.

« *Section d'histoire et de philologie. Séance du mardi 14 avril.*

» *M. l'abbé Arnaud d'Agnel*, de la Société des antiquaires de France et de la Société de statistique de Marseille, lit une note historique sur les possessions de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille en Rouergue. A partir du onzième siècle, la puissante abbaye bénédictine a des possessions non seulement sur tous les points de la Provence, mais à l'ouest jusqu'au delà du Rhône, dans le Languedoc, le Rouergue, le Quercy et au nord jusqu'en Nivernais.

» Tous les domaines de Saint-Victor-en-Rouergue : terres, églises, châteaux, etc., se rattachent aux abbayes de Vabres et de Nant et aux cinq prieurés de Saint-Amans-de-Rodez, de Notre-Dame-de-Millau, de Castelnau-de-Levezou, de Saint-Pierre-Saint-Léons et de Saint-Geniès-de-Rive-d'Olt.

» L'origine de ces diverses possessions remonte au onzième siècle ; elles se rattachent principalement à Bernard, comte de Rodez, qui gouverna l'abbaye de Saint-Victor, de mars 1064 au 19 juillet 1079.

» Après avoir traité de l'origine et de la durée des possessions de Saint-Victor-en-Rouergue, l'abbé Arnaud d'Agnel, dans un second chapitre traite de l'importance relative des prieurés. Seules, les abbayes de Vabres et de Nant et le prieuré de Saint-Amans-de-Rodez étaient d'un très bon rapport pour la mense abbatiale de Saint-Victor. »

« *Section de géographie historique et descriptive. Séance du jeudi matin, 17 avril.*

» Des recherches dans le fonds très riche de Saint-Victor de Marseille, conservé aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, ont permis à *M. l'abbé Arnaud d'Agnel*, correspondant de la Société des antiquaires de France, de dresser la carte des possessions de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, dans le sud-ouest de la France.

» Au point de vue administratif, les possessions de l'abbaye de Saint-Victor étaient très inégalement répandues entre les provinces du Languedoc, de la Guyenne, de la Gascogne, du Béarn et du Roussillon. Au point de vue ecclésiastique, elles étaient distribuées entre les diocèses de Mende, d'Uzès, de Nimes de Montpellier, de Lodève, d'Agde, de Béziers, de

Saint-Pons-de-Thomières, de Castres, de Lavaur, d'Albi, de Toulouse, de Carcassonne, d'Alet, de Rieux, de Vabres, de Rodez et de Tarbes.

» Dans sa carte, M. Arnaud d'Agnel adopte la distribution par départements. Les trois départements les plus riches en possessions sont ceux de l'Aveyron, de la Lozère et du Gard ; puis viennent ceux de l'Hérault, du Tarn, de la Haute-Garonne, de l'Aude, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Orientales.

» L'abbaye de Saint-Victor de Marseille possédait, dans le sud-ouest de la France, 71 abbayes et prieurés et une centaine d'églises, de chapelles et de fiefs.

» La puissante abbaye marseillaise avait aussi d'importantes possessions en Espagne ; les prieurés de Saint-Michel-del-Fay et de Lineda, en Catalogne, province de Barcelone, et les prieurés de Fontanilles et de Saint-Thomas-d'Ampurias, dans le diocèse de Girone. »

4° La **Société française d'archéologie** a adressé le programme du Congrès qui se tiendra à Poitiers du 16 au 24 juin, en invitant les membres de notre Société à prendre part à ses travaux.

5° M. **Lacroix**, professeur au Muséum, à qui nous avions envoyé l'année dernière des fragments des météorites que possède notre Musée, nous a envoyé en retour une importante collection de minéraux provenant de divers pays.

La **Société** s'associe aux remerciements adressés par M. le Président à M. Lacroix.

6° M. le **ministre de l'Instruction publique** et des **Beaux-Arts** a attribué au Musée de Rodez une collection d'étoffes, fragments de vêtements anciens, provenant des fouilles exécutées à Antinoë par M. H. Gayet. Ces étoffes ont été disposées sur des tablettes de verre dans une vitrine spécialement organisée pour les recevoir.

7° M. l'abbé **Teissier**, directeur du collège St-Gabriel, a envoyé deux coupures de journaux relati-
... l'une à la distinction honorifique (médaille) attri-
...e aux élèves de ce collège par la Société archéolo-
...ue du Midi de la France, en 1902 ; l'autre conte-
...t un rapport de M. l'abbé Teissier communiqué
...iournaux en février 1903, sur les nouvelles décou-

vertes archéologiques faites par ses élèves. (Extraits de l'*Eclair de Montpellier*, le 19 février 1903.)

8° « M. **Artières**, continue M. le Président, a fait parvenir un manuscrit intitulé : *Notice historique sur les libertés, privilèges octroyés et franchises de la ville de Millau.* Ce travail, que je vous propose de renvoyer au Comité pour les Mémoires, continuera très heureusement ceux que nous devons déjà à notre collègue. M. Artières n'a pas considéré la publication de ses *Annales de Millau* comme terminant son œuvre. Il aime les études historiques et il aime aussi d'un amour filial sa ville natale. L'histoire particulière de cette ville, et l'histoire générale de la France, considérée dans ses incidents ou ses reflets locaux, ont également à gagner aux travaux dont il nous fait profiter.

» M. Artières, comme il a été annoncé à la dernière séance, nous avait déjà fait parvenir la plus grande partie des documents offerts à la Société par M. Solanet. Il les a lui-même étiquetés et catalogués avec soin, de manière à rendre faciles les recherches

» Une analyse tout au moins de ce catalogue, avec indication des documents les plus importants, mérite de figurer dans nos publications et pourrait, si vous le jugez bon, trouver sa place à la suite d'un de nos procès-verbaux dès que l'envoi sera complet.

» Il y a lieu cependant de renouveler aujourd'hui, tant à M. Solanet qu'à M. Artières, les remerciements de la Société. »

M. **Brunet** annonce qu'il a vérifié les comptes du Trésorier, de l'année 1902, et qu'il les a reconnus exacts. Sur sa proposition, ces comptes sont approuvés.

M. **Advielle** fait connaître le résultat des recherches qu'il a entreprises récemment pour préciser certains points des biographies du peintre Croizat et du graveur Vivarès.

L'acte de décès du peintre est connu ; mais cet acte n'indique ni l'âge de l'artiste ni son lieu d'origine, ni les noms de ses parents. Jusqu'ici donc on ne pouvait affirmer que Croizat fût né à Rodez. M. Advielle a retrouvé l'acte de baptême au registre de Saint-Amans ; il porte que Ambroise Croizat, fils de Laurent et de Marguerite Régis, mariés, est né à Ro-

dez le 2 août 1702 et a été baptisé le 3. Le nom doit être orthographié Croizat.

Le graveur François Vivarès passe pour être né à Saint-Jean-de-Bruel, en 1709 ; mais les registres de catholicité ne mentionnent, dans la période de 1706 à 1710, qu'une naissance au nom de Pierre Vivarès. Est-ce celle de l'artiste ? Très probablement. Mais on ne pourra formuler une opinion certaine à cet égard que quand on aura découvert à Londres l'acte de décès de ce graveur qui y a résidé toute sa vie, et si, encore, ce dernier acte indique notamment les noms de son père et de sa mère.

M. **Advielle** indique en outre, qu'au cours de ses recherches, il a rencontré aux archives départementales dans le fonds du notariat de Rodez (notaire Mainier, 1741-1755, E, 1511) un cahier n° 40 de 52 ff. qui a pour titre : « Procès-verbal des réparations à faire aux églises et maisons dépendantes de l'abbaye de Conques, may 1755, fait d'autorité du Sénéchal. » Il pense que ce document est resté ignoré des historiens de Conques, qui ne l'ont d'ailleurs pas mentionné.

M. **Colrat** donne lecture du rapport dont il a bien voulu se charger sur les manuels d'agriculture de M. de Barrau et de M. Marre. Ce rapport sera publié à la suite du procès-verbal.

La lecture de celui sur le *Manuel du vigneron* de M. L. Albespy est renvoyé à une prochaine séance.

M. le **Président** signale les ouvrages suivants offerts par des membres de la Société.

1° Deux nouvelles livraisons du *Rouergue illustré* publié par M. Carrère ; l'une forme le deuxième numéro de l'Année Aveyronnaise (1902), l'autre est consacrée à Villefranche et continue la série des villes du département.

2° Diverses petites brochures offertes par MM. Marre, l'abbé Hermet, l'abbé de Labonnefon.

M. le Président ajoute :

Je tiens à vous signaler encore, quoiqu'il ne soit › l'œuvre d'un membre de la Société, le livre de Paul Gleyrose, *Petrucia-Peyrusse, étude politique, ministrative, économique et sociale d'une commune*

française. Une partie de ce livre en avait été détachée en 1896 pour être présentée à la Société d'agriculture de France, où elle fut honorée d'un rapport très flatteur. Dans son ensemble c'est, comme l'indique le titre, une monographie communale, une monographie très complète et d'un grand intérêt. Nous venons de voir que M. Austry prépare l'histoire de la commune de Montbazens. Nous savions que notre collègue, M. L. Massip, a déjà beaucoup avancé celle de la ville d'Aubin. Nous ne saurions trop encourager ces sortes de travaux. »

Avant de lever la séance, M. le **Président** résume la correspondance échangée à l'occasion de la prochaine excursion à Villefranche fixée au 1er juin et donne lecture du programme de cette journée qui a été déjà communiqué à la presse et adressé à tous les membres de la Société.

La municipalité de Villefranche se propose de faire un très bon accueil à ses visiteurs qui comprendront, indépendamment des membres de notre Société et des personnes qui voudront bien se joindre à eux, des membres de la Société archéologique du Midi de la France, de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, de la Société des études du Lot.

M. le Président invite les membres qui n'ont pas encore donné leur adhésion à s'inscrire sans retard.

La séance est levée à six heures et demie.

* * *

Manuels agricoles de MM. de Barrau et Marre.

Dans une lettre du mois de février dernier, notre honorable président me pria, au nom du comité, de rendre compte des deux manuels d'agriculture publiés récemment par MM. de Barrau et Marre, et il ajoute : « Les intérêts agricoles aveyronnais ont trop d'importance pour que, dans une société qui s'occupe

de l'histoire du pays à tous les points de vue, il n'en soit pas quelquefois question, au moins pour y parler des travaux de ses membres dans cet ordre. »

Quoique dans notre Société il se trouve des agriculteurs plus compétents pour analyser ces manuels, j'ai accepté, afin d'épargner à mes collègues un travail assez long que j'avais dû faire comme membre de la commission chargée de distribuer les récompenses aux concurrents.

Il m'a paru toutefois que le rapport de M. Amédée Vidal, fait au nom de la commission du Conseil général résumait parfaitement le mérite particulier des deux auteurs classés *ex-æquo*, et qu'il n'était guère possible de s'exprimer sur ce sujet en termes plus concis, plus justes et, disons-le, plus gracieux.

Aussi ma tâche sera bien simplifiée : je me contenterai de donner un aperçu général de ces deux manuels suivi de quelques considérations sur la doctrine exposée et la méthode employée, et j'engagerai les agriculteurs à se procurer ces ouvrages d'un prix modeste, s'ils veulent en apprécier tous les détails.

Auparavant je tiens à déclarer que des éloges sont bien dus aux modestes instituteurs qui, en si peu de temps, ont pu, eux aussi, nous présenter des manuels dignes d'être mieux récompensés et qui prouvent que l'Aveyron, au point de vue de l'excellence des méthodes en usage dans nos écoles primaires, n'a rien à envier aux départements voisins.

Les ouvrages de MM. Marre et de Barrau diffèrent entre eux sous plusieurs rapports.

M. Marre, dans sa préface, dit que son traité sera des plus utiles aux candidats qui veulent affronter les examens de l'enseignement primaire. Par suite il a choisi un cadre plus classique, professé à l'école normale, et que plusieurs de ses anciens élèves qui ont concouru avec lui ont suivi avec quelques petites variantes.

M. de Barrau, lui, a plutôt écrit pour le cultivateur, le paysan, et je trouve que M. Vidal résume parfaitement ces traités en disant :

Nous avons admiré dans le manuel de M. Marre :actitude et la sûreté de la doctrine, la solidité du ıds, une méthode logique, un style sobre et clair. st l'œuvre d'un homme qui connaît parfaitement ⁿience agricole, qui applique à l'étude et à l'ex-

posé de cette science un esprit sage, précis, éclairé, en qui le bon sens domine.

» Ce qui nous a frappés dans l'ouvrage de M. de Barrau, c'est la connaissance profonde des conditions naturelles dans lesquelles se trouve placé le cultivateur aveyronnais, c'est l'adaptation parfaite de ces préceptes aux besoins de notre agriculture ; c'est aussi le charme d'un style aisé, varié, pittoresque, plein de saveur et de couleur locale. Un enfant de quatorze à quinze ans, un paysan peu instruit n'auront qu'à lire avec attention pour tout comprendre. »

Examinons maintenant à notre tour les principaux chapitres de l'ouvrage de notre collègue M. de Barrau.

Dans le chapitre I, l'auteur traite de la plante ; c'est logique : n'est-ce pas, en effet, grâce à la plante que nous pouvons nous nourrir des trois règnes de la nature ? et c'est en termes simples, familiers, imagés qu'il nous décrit le rôle du végétal.

M. de Barrau voudra bien cependant me permettre quelques observations.

Je sais très bien que cet ouvrage est un manuel d'agriculture élémentaire ; il me paraît, toutefois que dans ce chapitre on aurait pu réunir, condenser les principes agricoles généralement admis jusqu'à ce jour et que l'on pourrait résumer en peu de mots ainsi qu'il suit.

1° L'agriculture est une science d'observation, qui a pour but d'indiquer les meilleurs procédés pour retirer du sol le plus de bénéfices possibles (et cela dit tout) ;

2° C'est par la plante que l'homme peut utiliser les règnes minéral, végétal et animal ;

3° La plante puise sa nourriture dans le sol et dans l'air par ses racines et par ses feuilles (le prouver comme l'ont fait d'ailleurs plusieurs concurrents) ;

4° Vers la fin du siècle dernier, Boussingault en France, Lawes et Gilbert en Angleterre et Liebig en Allemagne ont posé les premières bases de la science agricole ;

5° Rapporter succinctement les expériences célèbres de Boussingault faisant naître et croître la plante dans un sol stérile composé de sable calciné et auquel il fournit successivement de l'eau, de l'air purs d'abord, non purifiés ensuite, et enfin des nitrates, des phosphates, du fumier de ferme, etc., et établissant ainsi scientifiquement l'action des engrais chi-

miques, dont plus tard G. Ville a exagéré l'importance par sa culture en pots de fleurs et dans des serres trop bien aménagées ;

6° Enfin résumer les derniers travaux sur la nitrification de l'école Pasteur et les récentes expériences de Dehérain.

En Allemagne le nom de Liebig est universellement connu et honoré. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi en France pour notre savant Boussingault ? Il vaudrait mieux le faire connaître dans ses traités d'agriculture que de parler de savants de cinquième ou de sixième grandeur qui ont peu contribué à l'avancement de la science agricole.

Cette disposition du manuel aurait permis de réunir dans ce Ier chapitre tous les principes fondamentaux d'agriculture que l'on aurait invoqués ensuite pour expliquer les procédés employés dans la pratique.

On me dira peut-être que ce traité est par trop élémentaire pour pouvoir être disposé ainsi.

Mais le catéchisme, ce petit livre si admirablement rédigé et au moyen duquel un enfant de moins de douze ans peut répondre victorieusement à toutes les objections des Renan de ce jour, ne débute-t-il pas ainsi : « Qui est-ce qui nous a créé et mis au monde ? – Réponse : C'est Dieu qui nous a créé et mis au monde. »

Et aujourd'hui ce n'est plus un axiome mais plutôt une proposition qui peut se démontrer, grâces aux progrès des sciences d'observation.

Il suffit, pour s'en convaincre, quand on n'a pas de parti pris et lorsqu'on est un peu géologue, de lire attentivement le manuel biblique publié par notre compatriote l'abbé Vigroux, qui a valu récemment à son auteur une distinction si flatteuse de la part du Vatican.

Et il est véritablement consolant de voir qu'à mesure que les sciences d'observation deviennent de plus en plus exactes, on en arrive à reconnaître que le récit de la création du monde dans la Genèse est bien d'inspiration divine. Vous en voyez certainement les conséquences.

Mettons de côté les sciences mathématiques ou exacte comme la géométrie qui débute par un axiome ou rité évidente par elle-même : La ligne droite sur une face plane est le plus court chemin d'un point à un tre (vérité qui ne peut se démontrer), et qui contie par une série de propositions ou théorèmes tels : la somme des angles d'un triangle est égale à

deux droits, nous constatons aujourd'hui que parmi les sciences physiques celle qui a fait le plus de progrès est l'électro-magnétisme dont Œrsted en 1820 a établi les premiers principes. Avec le temps on est arrivé à créer une théorie électromagnétique semblable à celle de l'hydro-dynamique qui a permis par les conséquences déduites du calcul, de découvrir des applications merveilleuses telles que la transmission sans fils de l'électricité : et le temps n'est pas loin peut-être où quelque chercheur démontrera dans le chapitre de la houille blanche, la possibilité d'utiliser la force du vent en l'emmagasinant au moyen de turbines et d'accumulateurs électriques plus parfaits et finalement en la débitant ensuite pour l'éclairage et le travail.

Ce serait, avouons-le, une fameuse découverte pour notre département *si venté*, et je plaindrais alors le ministre des finances qui, pour équilibrer son budget, obtiendrait le monopole du pétrole et de l'alcool.

Enfin la mécanique, quoique théoriquement exacte, appliquée par exemple aux constructions, ne peut donner que des formules approximatives, que rectifie peu à peu la pratique. C'est ainsi que l'ingénieur qui a calculé heureusement le coefficient de résistance des matériaux pour le viaduc de Garabit a facilité à Eiffel la construction de sa tour, et que tout récemment l'auteur du pont de Tanus a profité de l'expérience de ces deux ingénieurs pour réussir admirablement son ouvrage.

Ce que je cherche à prouver par ces nombreux exemples, c'est que l'agriculture, qui est une science d'observation des plus difficiles, a besoin, plus que toute autre, de principes, de théories que la pratique corrigera, améliorera avec le temps, de telle façon que l'agriculteur le plus habile sera celui qui connaîtra le coefficient le plus exact pour passer de la théorie à la pratique et réciproquement. Hors de là, je ne vois qu'empirisme et que routine.

Dans le chapitre II, M. de Barrau, arrivant au règne minéral, fait ressortir avec raison l'importance des propriétés physiques des sols, qu'il résume clairement et avec méthode.

Il me permettra de lui faire observer qu'il aurait pu donner un procédé pratique bien simple et plus exact pour la classification des divers sols au point de vue de ces propriétés.

Ce procédé consiste à traiter, 1 kilog. de terre par exemple, placé sur un filtre, par un litre d'eau et à me-

surer la quantité de liquide qui s'est écoulée afin de savoir combien la terre en a retenu. On a ainsi la perméabilité.

Tout sol qui n'absorbe que $^1/_3$ de son poids d'eau est trop perméable et doit être ameubli si possible par l'argile ou le calcaire qui retiennent de 70 à 80 % d'eau, tandis que le sable n'en conserve que 25 %.

Tout sol qui absorbe au delà des $^2/_3$ de son poids d'eau, est réputé peu perméable et doit être corrigé par l'apport du sable.

Enfin, celui qui ne retient que la moitié de son poids d'eau se trouve dans de bonnes conditions au point de vue de ses propriétés physiques.

Si l'on voulait pousser l'expérience plus loin et avoir une idée de la fertilité du sol, il suffirait d'évaporer l'eau filtrée et peser ensuite le résidu qu'elle a enlevé à la terre. Plus ce dernier est élevé et plus le terrain en général est fertile.

Les amendements, les drainages, l'irrigation sont traités avec détail, et je ne crois pas qu'il y ait quelque chose à ajouter ou à retrancher.

Le chapitre III se termine par un aperçu sur l'utilité de l'épierrement, du drainage, du dérochage et de l'entretien des chemins d'exploitation si nécessaires dans une propriété et la plupart du temps si négligés dans presque toutes les communes de l'Aveyron.

Nous arrivons, dans le chapitre IV, au rôle des engrais et là-dessus je me permettrai encore quelques observations.

Après avoir donné la composition du fumier de ferme, sa préparation et indiqué les soins et les précautions pour le conserver, l'auteur arrive aux engrais verts, c'est-à-dire à la sidération.

Il est certain que cette opération, qui consiste à fabriquer du fumier sans bétail, aurait bien son emploi dans notre département, dont le sol soumis à un climat rigoureux ne reçoit pas suffisamment d'engrais ; mais est-elle économique, et l'azote qu'elle fournit est-il produit à un prix inférieur à celui de l'azote du fumier ? Je ne le crois pas ; et c'est bien ır cela que les viticulteurs du Midi emploient peu ystème et qu'ils préfèrent nous acheter nos fumiers bergeries.

oici en effet les frais de culture du lupin destiné ᵗre entassé pour produire à la longue de l'humus.

Par hectare :

Labour pour semer et enfouir les plantes..	48 fr.
12 décalitres de semence à 2,50............	30 fr.
Loyer de la terre, demi-année.............	30 fr.
	108 fr.

On obtient en moyenne 4 000 k. de lupin à 1,65 d'azote = 66 k. d'azote dont le prix du kilo gr. = $^{108}/_{66}$ = 1,65.

Si on emploie des plantes moins chères que le lupin, le prix ne changera guère, car elles donneront moins d'azote.

Or le nitrate de soude renfermant 15 % d'azote et coûtant 24 fr. les 100 k. fait ressortir le kil. à $^{24}/_{15}$ = 1,60.

Le fumier normal tenant 4 k. à la tonne d'azote et valant ordinairement 6 fr. vend son kil. d'azote à $^{6}/_{4}$ = 1,50.

Dans ces conditions il est bien plus avantageux de produire de l'azote en faisant consommer les fourrages par les animaux.

Le chapitre IV se termine par une excellente étude des engrais minéraux.

Au sujet de l'action du sulfate de potasse, M. de Barrau dit :

« Certains sols aiment mieux la potasse sous forme de sulfate que sous forme de chlorure de potassium. A cela on peut répondre que le sulfate de potasse n'agit pas toujours par sa base mais souvent par son acide, qui a la propriété de mobiliser la potasse à l'état de carbonate ; ce dernier sel dissout, dans un sel à réaction neutre ou basique, l'humus dont les légumineuses sont très avides. Et si on abuse trop de cet engrais potassique il arrivera un moment où les champs appauvris d'humus se refuseront à produire, par exemple, le trèfle. »

Le chapitre V comprend la pratique des assolements, la description des instruments de labour et les labours.

Tout cela est décrit simplement et clairement avec certains détails précieux qui prouvent que les travaux des champs sont familiers à l'auteur.

Dans le chapitre VI, M. de Barrau, en parlant des céréales, dit à propos, des fumures :

« 1° Le défaut ordinaire des cultivateurs aveyron-

nais c'est de semer de trop grandes étendues de céréales insuffisamment fumées. On a presque toujours plus de profit avec un hectare de blé bien fumé qu'avec deux hectares n'ayant reçu qu'une demi-fumure.

» 2° Dans les départements à culture intensive : Nord, Pas-de-Calais, Aisne et autres, les fumures à trente et à quarante mille k. par hectare ne sont pas rares. En Aveyron, nous croyons être fort généreux envers la terre, lorsque nous lui donnons environ dix mille kilogr. de fumier par hectare.

» 3° C'est insuffisant et dans ces conditions, il est difficile d'obtenir des récoltes rémunératrices. Vous les obtiendrez presque sûrement si, à cette fumure, vous ajoutez une dose d'environ 400 à 500 k. d'engrais phosphatés tels que superphosphates ou scories de déphosphoration. »

Il est certain que la culture intensive dans l'Aveyron, quoique difficile, est seule capable de donner des bénéfices pour les récoltes de céréales. Mais si dans notre département on ne dépense pas même 10 000 k. par hectare de fumier de ferme, c'est qu'on ne peut pas faire autrement sans changer radicalement l'assolement actuel. Et ceci peut se démontrer, je crois, assez facilement.

Dans l'introduction, M. de Barrau porte la superficie totale de l'Aveyron à 874 000 hectares ainsi divisés.

1. Terres labourables environ............	42
2. Prairies naturelles....................	15
3. Forêts..................................	10
4. Châtaigneraies.........................	8
5. Vignes..................................	2
6. Landes, pâturages, bruyères...........	18
7. Sol rocheux et dénudé................	5
	100

Comment voulez-vous que, disposant seulement de 15 % de prairies naturelles et 10 % de landes, pâturages, bruyères utilisables, soit en tout 25 % de patures et foins, on puisse produire assez de fumier pour fumer copieusement 42 % de terres labourables et 2 % de vignes soit 44 % de terres travaillées. De ces derniers il convient de déduire $1/3$ pour tenir compte des luzernes, trèfles, racines qui concourent aussi à la production du fumier. On aura donc en résumé 1 hectare de prairie permanente, temporaire ou pâturage,

pour fumer 1 hectare de champ, soit environ de 7 à 8 000 k. de fumier au maximum, si l'on considère que la nécessité d'envoyer paître les bovins sur les montagnes et les ovins sur les plateaux occasionne une perte sensible d'engrais.

Si on veut une vérification de ce calcul on n'a qu'à prendre le nombre d'animaux nourris annuellement dans le département, soit environ 400 mille têtes du poids de 400 k., et estimer ce qu'ils peuvent produire de fumier.

Dans ces conditions, étonnez-vous que le rendement de nos terres, d'après la statistique officielle, ne soit que de 13 à 14 hectolitres de froment par hectare !

Je veux bien admettre que les sols qui manquent de phosphates puissent voir augmenter leur rendement si on leur en fournit, mais non pas certainement dans une forte proportion, car il ne faut pas oublier que plus vous introduirez des engrais chimiques dans vos terres, soit phosphates, sulfates, nitrates, etc., et plus il faudra augmenter le fumier de ferme qui porte avec l'humus un élément indispensable, la matière carburée. On a remarqué, en effet, que si l'on remplace le fumier par un engrais azoté très actif, mais peu carburé, comme le tourteau, il faut revenir de nouveau, au bout de deux ou trois ans, au premier, sous peine de voir diminuer considérablement la récolte.

Dans le département du Nord où l'on obtient plus de 50 000 kil. de betteraves, 3 000 kil. de froment et 4 000 kil. d'avoine à l'hectare sur des terrains légers et très perméables, on n'ajoute pas de phosphates, car le sol en contient suffisamment, mais 500 kil. de sulfate d'ammoniaque, 300 kil. de nitrate de soude,et pour conserver cette fertilité on répand tous les trois ans 50 000 kil. de fumier de ferme à l'hectare.

Cette culture intensive est évidemment impossible actuellement dans l'Aveyron, quelle que soit d'ailleurs la composition chimique et physique du terrain, puisqu'il ne serait pas possible de disposer, comme nous venons de le voir, de plus de 20 000 à 25 000 kil. de fumier tous les trois ans et par hectare.

De là me semble découler cette conséquence que pour améliorer sa situation, le cultivateur aveyronnais n'a qu'un seul moyen, c'est de transformer peu à peu une partie de ses terres labourées en prairies ou pâturages, afin d'augmenter sa production de fumier qui lui permettra, avec l'aide des engrais chimiques,

d'obtenir au moins 20 hectolitres de céréales par hectare. Alors il ne perdra plus d'argent de ce chef.

C'est là une vérité qu'il faudrait faire connaître aux agriculteurs aveyronnais.

Dans le chapitre VII, sous le titre de prairies, il est dit à l'article « le fumier sur les prés » : Sauf cas exceptionnels, réservons donc le fumier d'étable pour les terres de labour et entretenons et améliorons les gazons de nos prairies avec les engrais phosphatés auxquels nous joindrons, s'il y a lieu, une certaine proportion d'engrais potassique et même d'engrais azoté.

On ne peut accepter ce conseil que sous bénéfice d'inventaire et en voici le motif.

Tous les agriculteurs ou éleveurs qui ont créé, à force de temps, de soins et d'argent, les belles prairies s'étendant de Rodez à Sévérac, le long des rives de l'Aveyron, et sur lesquelles paissent les plus beaux spécimens de la race d'Aubrac, ne savent assez dire combien a été remarquable l'action du fumier de ferme sur le développement des graminées et des légumineuses, et aujourd'hui encore ceux qui ont souci de maintenir sinon d'augmenter leur production en foin trouvent plus d'avantages à répandre une partie de leur fumier sur leurs prairies que sur leurs champs.

Quant à l'emploi des engrais chimiques, il ne doit pas être conseillé d'une manière générale sur les prairies dont nous parlons, et qui, la plupart du temps, contiennent en proportion suffisante phosphates et sels de potasse. D'un autre côté on sait par l'expérience qu'au prix actuel, le sulfate d'ammoniaque et le nitrate de soude font ressortir le prix des fourrages à 50 fr. les 1 000 kil.

Dans le Ségala, j'ai analysé plusieurs sols de prairies qui, grâce à l'irrigation au purin et au fumier pailleux, possèdent aujourd'hui une composition qui n'a rien à envier à ceux du Causse, et cependant les champs voisins et de même formation manquent souvent de ces principes nécessaires.

Le meilleur système pour savoir si une terre a besoin d'engrais, c'est d'abord de l'analyser, et je n'ai jamais compris que plutôt que de procéder à cette opé-
on on préférât essayer directement l'engrais sur
lifférents sols. Quand il ne réussit pas (et cela ar-
bien souvent), on a déboursé une somme d'argent
supérieure à celle qu'aurait coûté une analyse,
plus on ne sait pas à quoi est dû cet insuccès. Si,

au contraire, il réussit, rien ne prouve que l'emploi trop fréquent de cet engrais ne soit pas funeste à la longue aux récoltes, et à ce sujet je partagerai facilement l'opinion de certains agriculteurs praticiens qui prétendent qu'il ne faut employer les engrais chimiques que tout autant que l'on peut fumer largement ses terres, sans quoi on risque de tomber, après les sept vaches grasses, sur les sept vaches maigres.

Il y a même des agronomes qui pensent que si depuis le temps qu'on achète les engrais chimiques la production du blé est restée stationnaire en France et toujours insuffisante malgré la faible natalité de notre pays, c'est que le nombre de têtes de bétail n'ayant pas augmenté d'après la statistique, la quantité de fumier ne s'est pas élevée non plus et alors quand le sol a été saturé de sels minéraux et épuisé par une série de bonnes récoltes, les champs diminuent de rendement et ne retrouvent leur ancienne fertilité qu'avec le temps et beaucoup de fumier.

Que les sociétés plus ou moins étrangères viennent vous dire : « Prenez mes scories, mes phosphates noirs, blancs, ou rouges, » et vous en offrent des milliers de tonnes, c'est leur affaire, car le vieux proverbe : « Prenez mon ours » sera toujours vrai.

Mais, tout de même, quand on me conseille sans analyse préalable de répandre sur un sol des 2000, 5000 kil. de scories par hectare, je me méfie et je réponds : Pourquoi ?

Pour en finir sur ce chapitre, j'ajouterai que de même que les banquiers ne prêtent qu'aux riches, de même les agriculteurs ne doivent avancer l'engrais chimique à leurs sols que tout autant qu'ils sont riches en humus. Or l'analyse nous a appris que dans l'Aveyron les terrains sont relativement pauvres en cet élément, d'autant plus nécessaire cependant que le climat de ce département est plus rigoureux.

Les chapitres VIII, IX, X, qui traitent des récoltes sarclées, de la viticulture, des pommiers à cidre, renferment tous les renseignements utiles et suffisants pour le cultivateur aveyronnais, et il n'y a rien de particulier, d'ailleurs, à signaler au point de vue de la doctrine ou de la méthode.

J'arrive maintenant, pour terminer, au règne animal, laissant à d'autres plus compétents le soin d'examiner les chapitres XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XVIII, traitant du jardin, de la sylviculture, des amis

et ennemis de l'agriculture, des ruches, de la comptabilité agricole et des syndicats qui résument bien tout ce qui est nécessaire dans les annexes de l'agriculture.

M. de Barrau pense que la race d'Aubrac répond à nos besoins et il a soin d'ajouter que l'on peut l'améliorer par le croisement et par la sélection.

Oui certainement, mais à condition qu'elle soit mieux nourrie dès le bas âge.

Quant au croisement, il est à remarquer que si dans la race d'Aubrac il existe de bonnes laitières, c'est un peu grâce au croisement suisse Schwitz qui se produisit au commencement du dernier siècle.

Aujourd'hui, avec les idées admises par notre Société d'agriculture, il faut, sous peine d'être exclu des concours, user seulement de la sélection.

Races précoces et races tardives : M. de Barrau décrit avec détail le funeste régime auquel est soumise la race d'Aubrac ; mais comme il n'y a rien de plus difficile à déraciner que les vieilles coutumes dans le Rouergue, les Aubrac continueront à arriver sur la montagne fin mai au lieu du 15 juin et à en descendre le 15 octobre au lieu du 15 septembre ; à subir dehors pluies, neiges, froids, au lieu d'être à l'abri au moins sous des hangars ; à manger en hiver plus de paille que de foin et tout cela probablement pour faire dire à un homme d'esprit : La race d'Aubrac est la seule race qui ne crève pas quand on la fait crever de faim. Il serait plus exact de dire que c'est bien souvent le propriétaire de pareils animaux qui finit lui même par mourir de faim.

Quel résultat pratique peut-on espérer en soumettant une race à ce régime de misère ? Il peut se résumer ainsi :

1° Le foin consommé par un animal de la race d'Aubrac, rapporte 40 fr. la tonne ;
2° Avec le Salers on obtient 50 fr. ;
3° Et avec le Limousin 60 fr.

Le bœuf d'Aubrac qui a été bien nourri est excellent pour le travail, mais il ne commence à travailler que vers les trois ans, tandis que dans les autres races précoces ces animaux labourent déjà à dix-huit mois. La cause en est dans les nombreuses privations auquel Il a été soumis pendant son bas âge. Si l'on calculait ce qu'a coûté en somme un bœuf de travail d'Aubrac pour atteindre le poids modeste de 700 kil. on serait bien surpris.

M. de Barrau aurait bien dû nous dire quel remède on devrait apporter à une pareille situation qui est loin d'enrichir notre département, et qui consisterait, je crois, ou à fabriquer uniquement le fromage de Laguiole en ne conservant que le $^1/_{10}$ des veaux pour assurer le recrutement du troupeau, ou bien à élever uniquement des veaux en renonçant au fromage.

Il appartient aux principaux propriétaires-éleveurs de la montagne de donner l'exemple de cette modification.

Enfin, il faudrait avoir moins de bestiaux et les nourrir convenablement pendant l'hiver, en réservant la majeure partie des pailles pour la litière.

Détournons nos regards de ce triste spectacle, et reposons-les agréablement sur l'espèce ovine, véritable richesse de notre pays.

Notre collègue constate que tandis que le nombre des ovins a diminué en France par suite des défrichements, il a au contraire augmenté dans l'Aveyron où il atteint en ce moment 700 000 têtes, soit près de deux têtes par habitant, ce qui est beaucoup et bien supérieur à tous les autres départements.

C'est le troupeau, dit M. de Barrau, qui, dans la plupart des fermes aveyronnaises, donne actuellement le plus de revenu.

Et il aurait pu ajouter que, grâce au prix auquel est payé le litre de lait par Roquefort, un troupeau moyen de brebis, tout en consommant le foin à 50 fr. les 1 000 k., produit du fumier à 7 kil. d'azote par tonne, « pour rien » tandis que les bovins en comptant le fourrage à 40 fr. n'obtiennent pas ce dernier dosant 3 à 4 kil. d'azote à moins de 6 fr. les 1 000 kil.

On voit l'avantage, même au point de vue de la culture intensive, que notre département trouve dans l'élevage de la race ovine.

Au sujet du parcage, M. de Barrau écrit : « La pratique du parcage, si utile à l'engraissement et à l'amélioration des sols, est plutôt favorable que nuisible à la santé des troupeaux, mais encore faut-il les ramener à la ferme lorsque surviennent des orages et des pluies abondantes. »

Il existe encore dans le Lot des métairies possédant des troupeaux de 30 à 40 têtes qui construisent de petits parcs roulants montés sur quatre roues, recouverts d'un toit de chaume et pouvant se déplacer facilement. J'en ai vu plusieurs fonctionnant sur les bords du Célé, non loin de Figeac, dans lesquels on

enfermait de 20 à 25 brebis pendant la nuit et aussi pendant le jour au moment des fortes chaleurs. Ces parcs mobiles avancent tous les jours de 2 à 3 m. Après que leur surface de 15 à 20 m. q. a été bien fumée ; ils sont aménagés pour permettre aux animaux de recevoir leur ration de trèfle, luzerne, ou pastural au printemps quand le mauvais temps les tient enfermés Dans ces conditions la fumure des champs, pendant la belle saison, est parfaite et sans frais.

Arrivons maintenant au manuel de M. Marre.

L'examen que nous venons de faire de l'ouvrage de M. de Barrau nous permettra d'abréger, car nous aurions à présenter sensiblement les mêmes observations.

Dans sa préface, M. Marre nous indique le but que doit se proposer le bon agriculteur : « Tirer du sol, de la manière la plus économique et la plus durable, la plus grande quantité possible de produits utiles et dans les conditions qui conviennent le mieux à la consommation et à la vente. »

Le mérite d'une définition en général, est d'être courte, tout en étant juste, et je préfère celle que j'ai déjà reproduite et qui a été formulée par un prince de la science agricole.

Généralités sur l'Aveyron. — En donnant sa superficie totale de l'Aveyron, il aurait été utile de faire connaître la proportion de terres labourables, prairies, etc.

L'auteur ayant divisé son traité en cinq parties, je me propose de les parcourir rapidement en ne m'arrêtant que sur quelques détails pratiques, car il y a fort peu à reprendre au point de vue de la doctrine et de la méthode.

Iʳᵉ Partie. — *1ʳᵉ Leçon.* Quand on étudie aujourd'hui une industrie dans le but de l'améliorer on commence ordinairement par bien définir, déterminer le produit, pour remonter ensuite aux matières premières et finalement aux appareils.

Il me parait donc que la description détaillée de la ...nte eut été bien placée dans cette 1ʳᵉ leçon consa...ée au sol, qui en définitive n'est que l'appareil. ...est un détail peut-être, mais qui a bien son im...rtance dans un ouvrage destiné à l'enseignement ...assique.

Origine de la terre ; — terrain primaire, secondaire, tertiaire *ou* quaternaire. — Il doit y avoir probablement une erreur d'impression : *et* quaternaire. Ce dernier, en effet, occupe dans l'Aveyron, une assez grande superficie et a des caractères qui le distinguent nettement du tertiaire.

2e *Leçon*. — Rôle des éléments physiques. — Autrefois on estimait la valeur d'un sol arable d'après ses propriétés physiques, et on considérait comme le meilleur celui qui renfermait en proportions égales l'argile, le sable et le calcaire. Aujourd'hui, l'analyse chimique prouve qu'il faut tenir compte aussi de sa teneur en azote, phosphates, potasse, etc. Il me semble que les terres franches dont Masure donne la formule ne contiennent pas assez de calcaire.

Propriétés du calcaire et des terrains calcaires. — A ce sujet M. Marre écrit :

« Les terrains calcaires ou Causses sont souvent peu profonds et arides, ils se gorgent très facilement d'eau et sont excessivement humides et froids en hiver ; ils sont, au contraire, trop secs et trop chauds en été. De couleur généralement blanchâtre, leur surface réfléchit les rayons du soleil et augmente encore la sécheresse et l'aridité en nuisant au développement des plantes. »

Ici il convient de distinguer. Les terrains que M. Marre appelle calcaires ou causses sont surtout argileux et rarement calcaires, comme me l'ont prouvé de nombreuses analyses. En général de peu d'épaisseur, ils reposent presque toujours sur un sous-sol formé par un rocher (oolithe inférieur), très perméable (ce qui a donné lieu aux rivières souterraines.) Le sol arable manque aussi de phosphates, est d'un travail difficile, coûteux, et ne produit guère au delà de 4 à 5 p. 1 de froment. On aurait donc intérêt à ne pas le cultiver, à le transformer en pâturage, et à le laisser reposer ainsi cinq à six ans, au bout desquels on le labourerait pour détruire les mauvaises herbes.

Mais au-dessous de ces terrains qu'on nomme aussi causses, rivières, affleurent principalement dans les vallées des bancs de marnes argileuses et d'argiles marneuses, doués d'une assez grande fertilité (9 à 10 p. 1 de rendement) car ils contiennent à profusion phosphates et sels de potasse. Le seul défaut de ces sols, c'est d'être faiblement colorés (blanchâtres) tandis que les premiers, par suite de l'oxydation du fer, ont une teinte rouge caractéristique. J'ajouterai enfin que les sols arables qui, grâce à leur colora-

tion, donnent un aspect moins triste aux plateaux de nos causses, constituent les terrains quaternaires, empruntés probablement aux assises du tertiaire et amenés dans nos pays par les courants diluviens. Au contraire, les marnes dont nous venons de parler se sont formées sur place, et font partie de l'oolithe ou du lias.

Propriétés de l'humus. — Au point de vue des propriétés physiques, l'Humus ne peut pas avoir une grande influence sur la texture des sols cultivés, qui, en moyenne, dans l'Aveyron ne renferment pas plus de 1 1/2 °/₀ de cet élément.

Mêmes observations que j'ai déjà faites pour ce qui est de la perméabilité des terrains.

3e Leçon. — Composition chimique du sol. Azote. — D'après de nombreuses analyses, les sols de l'Aveyron contiennent rarement 1 millième d'azote. La moyenne ne dépasse guère 1/2 millième.

Acide phosphorique. — Un certain nombre de terrains, comme les grès rouges (rougiers) renfermant 1 millième d'acide phosphorique soluble dans l'acide nitrique, ont encore besoin de phosphate soluble dans le citrate d'ammoniaque, car il n'en accusent que des traces.

4e Leçon. — Amendements. Chaux. — Les chaux magnésiennes 10 à 12 °/₀ de magnésie sont nuisibles aux plantes.

Marnage. — La marne renferme quelquefois des nitrates et agit alors comme engrais. Dans le Gers, par exemple, certaines marnes valent une demi fumure.

Plâtrage. — Ne pas oublier que le plâtre, par son acide, a la propriété de mobiliser la potasse du sol, qui à l'état de carbonate dissout l'humus : c'est un épuisant.

Ecobuage. — Cette opération, qui a pour but de rendre plus perméable l'argile par la carburation, pourrait peut-être convenir aux sols très argileux du Causse (terrains quaternaires), dont la culture est difficile.

Au sujet de la jachère, l'auteur dit qu'elle est peu avantageuse au point de vue économique.

Il y a cependant des cas où elle donne d'excellents résultats. On a intérêt à laisser reposer certains terrains des Causses maigres, sur lesquels on ne peut répandre des engrais par suite de la forte pente et de la faible épaisseur du sol. Riches ordinairement en phosphates, s'ils ne proviennent pas de l'étage quaternaire, ces sols arables s'enrichissent de nitrates

et d'autres sels utiles à la végétation apportés à la longue par les pluies et les neiges.

5e *Leçon.* — Généralités sur les engrais. C'était l'occasion, au sujet des « besoins des plantes »,de parler un peu des travaux de Boussingault comme je l'ai déjà observé.

6e, 7e, 8e, 9e *Leçons* consacrées au fumier de ferme et aux engrais. Pas d'observations sur ce sujet, qui est très bien traité.

10e *Leçon.* — Drainage. — Exécution du drainage. Avant de remblayer les tranchées dans lesquelles on vient de placer les tuyaux,il est indispensable, pour la conservation de ces derniers, de bien tasser les premières couches de terres. Petit détail oublié qui a bien cependant son importance.

11e *Leçon.* — Irrigations. — Les différents systèmes d'irrigation sont bien décrits et faciles à comprendre, grâce aux figures intercallées.

12e et 13e *Leçons.* — Travail du sol. Labours et instruments. — Une seule observation à faire : M. Marre aurait bien dû faire remarquer que dans l'Aveyron en général on néglige trop le travail préalable des terres destinées à être ensemencées, pendant le mois d'août et septembre ; autrefois les cultivateurs ne l'oubliaient pas, et si le fumier et les engrais chimiques mis en quantité suffisante sur les terres ne donnent pas bien souvent de meilleurs résultats, c'est que le sol qui les a reçus n'a pas été assez remué à la fin de l'été.

IIe Partie. — L'atmosphère et le climat. — Les plantes vivent au milieu de l'atmosphère, dit M. Marre, et lui empruntent une partie de ses éléments pour sa nourriture.

Ceci aurait pu être démontré scientifiquement ; autant que possible, il ne faut rien apprendre sans démonstration aux enfants.

Brouillards. — Les brouillards sont plus nuisibles qu'utiles, dit l'auteur.

Il y a en effet, dans l'Aveyron, beaucoup de domaines à sous-sol très imperméable, qui faute de drainage ont souvent leurs récoltes de céréales compromises. Les dommages sont d'autant plus sensibles que le régime des vents dans ces régions n'est pas libre, ce qui arrive lorsque les champs sont dominés de tous les côtés par des plateaux boisés. De là l'utilité des drainages et la nécessité de couper fréquemment les bois ou taillis sur les hauteurs.

L'auteur, au sujet du climat, ajoute : « Comme il n'est guère possible de modifier le climat, à moins que l'on n'opère dans un jardin, etc. »

Un agriculteur intelligent et observateur arrive souvent à modifier le climat, par le drainage, par la création de haies, abris ; d'autres fois, au contraire, en les arrachant, etc.

IIIe Partie. — La plante et les cultures. — Cette partie débute par un véritable cours de botanique, qui peut avoir une certaine utilité pour les écoles primaires.

Pour bien adapter le manuel (comme l'indiquait d'ailleurs le programme du concours) à l'agriculture de l'Aveyron, l'auteur aurait bien dû nous dire les variétés de céréales par région, qu'il y aurait le plus d'intérêt à semer, et si dans certains cas, vu le faible prix de vente des blés, il n'y aurait pas lieu de pro duire du chanvre, du lin dont la culture est subventionnée par l'Etat. Pour le colza, il pourrait donner de bons résultats dans notre pays si, au lieu d'en extraire l'huile, on le faisait entrer avec la fève et l'orge dans la composition des tourteaux naturels (70 % de fèves, 15 % d'orge et 15 % de graine de colza).

Dans l'article consacré aux prairies naturelles, M. Marre blâme avec raison ceux qui emploient comme semences les fenasses ou graines recueillies dans les granges et conseille de fumer la prairie comme les autres terres.

Relativement à l'ensilage, beaucoup de cultivateurs, qui en étaient très partisans au début, l'abandonnent aujourd'hui pour le foin qu'ils préfèrent posséder sec et en sécurité dans leurs granges.

IVe Partie. — Je passe maintenant à l'examen de la zootechnie en signalant l'excellent exposé de la viticulture, de la vinification, de l'arboriculture fruitière et de la culture potagère.

J'ai déjà fait un certain nombre d'observations au sujet de la race bovine, ovine, etc., et je ne reviendrai pas là-dessus.

Je dirai seulement que M. Marre aurait dû insister . peu plus sur les modifications urgentes à appor- · dans l'élevage de la race d'Aubrac, si l'on veut tenir la précocité. Il eut été intéressant de comrer sous ce rapport les autres races françaises avec nôtre. Cela aurait été possible si l'auteur avait

choisi la même échelle pour les figures qui nous représentent la vache et le taureau d'Aubrac, et celles qui auraient reproduit de même les types bovins limousins, salers, etc. A défaut de cela, les nombreuses figures ou dessins qui animent un peu les descriptions du mannel auraient été encore plus claires si elles avaient été colorées à l'instar des images d'Epinal. Elles auraient permis de déterminer les espèces des végétaux et des animaux.

Signalons dans cette IVe partie le travail complet de l'auteur sur la fabrication du beurre, opération qui laisse tant à désirer dans presque tous les domaines de l'Aveyron, sur celle du fromage de Laguiole et du Roquefort.

L'article intéressant consacré aux animaux de basse-cour arrive à un moment opportun. Aujourd'hui, en effet, grâce aux chemins de fer, beaucoup de domaines commencent à tirer de beaux bénéfices de la volaille en l'expédiant dans les grandes villes ; dans les régions où la culture du maïs est possible, ce commerce ne pourra que se développer.

Ve Partie. — Je note pour mémoire les parties consacrées à la législation et à l'enseignement de l'agriculture, qui ont bien leur utilité dans un manuel destiné à l'enseignement agricole.

Parvenu à la fin de ma tâche, je me suis demandé quelle peut être l'utilité de ces manuels agricoles, que les auteurs auraient pu encore mieux documenter si on leur avait accordé pour cela le temps nécessaire.

Je suis d'autant plus libre pour me prononcer là-dessus que j'ai regretté, au sein de la commission, qu'on n'ait pu disposer d'un crédit plus élevé pour mieux récompenser ces ouvrages ; malheureusement le Conseil général est un peu comme la plus belle fille du monde, qui ne peut donner que ce qu'elle a.

Je dirais donc que pour servir à l'instruction agricole des enfants de l'école primaire, pour empêcher le cultivateur de commettre des fautes lourdes, pour permettre aux gens tant soit peu lettrés de parler utilement sur les choses agricoles et de les comprendre, je ne pense pas que l'on puisse trouver de meilleurs ouvrages et à un prix plus réduit.

Mais on se ferait beaucoup d'illusions si on allait se

persuader qu'avec ces manuels dans la poche on pourrait sans autre secours installer d'abord et diriger ensuite avec succès toute une exploitation agricole. Il faut plus que cela, et, pour m'expliquer là-dessus, je demande à ouvrir une large parenthèse.

On se plaint avec raison que depuis quelque temps notre département se dépeuple et que ses habitants se dirigent surtout sur Paris où beaucoup finissent par s'y fixer.

Certains attribuent cet exode à un affaiblissement du sentiment religieux, mais je ne pense pas que ce soit une des causes.

Comment ! le département de l'Aveyron est un de ceux qui fournit le plus de prêtres instruits, le plus d'évêques distingués et il faudrait en conclure que le sentiment religieux dans notre pays serait en raison inverse du nombre et du mérite de ses pasteurs ! Mais alors, pour se conformer aux préceptes de l'Evangile disant : « Tout arbre qui ne produit pas de bons fruits, doit être coupé et jeté au feu », il faudrait aussi brûler le clergé, ou tout au moins, comme nous ne sommes plus au temps de l'Inquisition, il y aurait lieu de supprimer le budget des cultes. C'est ce qu'on appelle en géométrie une démonstration par l'absurde, et tant que l'on ne m'aura pas prouvé le contraire je persisterai à croire que c'est plutôt le climat rigoureux, le manque de bonnes méthodes agricoles et l'impossibilité de diviser la grande propriété qui poussent la population rurale vers la ville.

Il ne faudrait pas cependant se désespérer en présence de cet exode. car si sur les cent mille aveyronnais en résidence à Paris, quelques-uns y trouvent la misère, le plus grand nombre y récolte la gloire et la fortune.

Jamais l'Aveyron n'a eu autant d'illustrations dans les lettres et les beaux-arts.

N'avons-nous pas en ce moment des poètes hors ligne dont les œuvres sont lues, traduites et commentées dans les cours de l'Europe, des prêtres dont le profond savoir illumine les conseils du Vatican, des sculpteurs renommés dans le monde entier, des cantatrices applaudies sur l'ancien et le nouveau continent, des peintres en train de devenir célèbres. etc... Et je n'ai garde d'oublier que nous avons un véritable ministre, ce qui ne s'était pas vu, je crois, depuis l'évêque d'Hermopolis, car Deseilligny, qui

occupa le ministère des travaux publics, n'était pas aveyronnais.

C'était aussi un ministre très éloquent et très versé dans les affaires, fort gracieux et souriant toujours. Je l'ai vu sourire agréablement à un tas de forcenés qui lui montraient le poing et qui ne parlaient rien moins que de le jeter du pont de Villefranche dans l'Aveyron.

Ah ! par exemple, il n'aimait pas non plus les compliments, et quand on lui présentait des hommages, des félicitations, il vous les renvoyait et, pour peu il vous aurait même lancé le fameux : *Timeo Danaos et dona ferentes.*

Il y a cependant une ombre dans ce tableau : Nous n'avons plus, en effet, aujourd'hui, des agriculteurs comme les Rodat, des maîtres de forge comme les Cabrol, des géologues comme les Boisse, et, dans un autre ordre, des procureurs comme les Vesin, des avocats comme les Maisonabe, des médecins comme les Rozier.

Mais, et c'est là où je veux en venir, beaucoup de nos compatriotes, ardents au travail, finissent par faire fortune dans l'industrie et le commerce, et éprouvent alors l'attraction invincible des montagnes qu'ils ont quittées dans leur jeunesse.

Ils y reviennent donc dans leur pays, et, pour mieux s'y fixer, achètent un domaine (et il n'en manque pas à vendre) dont l'importance est proportionnée à leur fortune.

Mais alors, pour l'achat, l'installation et l'exploitation de cette propriété, où trouveront-ils un guide, ces nouveaux maîtres qui depuis longtemps ne sont plus au courant des affaires agricoles du pays ? Certes, le manuel agricole leur sera utile mais ne leur suffira pas. Il leur faudra un ouvrage d'agriculture plus détaillé, plus précis, leur permettant de connaître exactement la valeur du sol, de calculer ensuite le cheptel nécessaire, l'argent pour bâtir granges, écuries, ou les réparer, le fonds de roulement pour cette entreprise agricole, après avoir déterminé à l'avance, le prix de revient probable, suivant la région, des céréales, fourrages, etc., leur valeur sur le marché, en un mot tout ce qui est nécessaire pour se passer de fermiers souvent processifs, routiniers, encombrants, et obtenir finalement un intérêt raisonnable du capital engagé.

Voilà un traité d'agriculture que l'on devrait mettre au concours, et le Conseil général, la Société centrale

d'agriculture, la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron s'honoreraient si, en ajoutant leurs ressources, ils pouvaient disposer d'une assez forte somme pour récompenser dignement les meilleurs auteurs de ces ouvrages, qui, réunis par une commission en un seul, seraient édités aux frais de la Société et resteraient sa propriété.

On encouragerait peut-être ainsi lescapitaux à se porter dans l'Aveyron, où les améliorations agricoles sont arrêtées, faute du précieux métal.

P. Colrat.

* * *

ACQUISITIONS

Echange

De M. Lacroix, les échantillons de minéraux dont il est question au procès-verbal.

Dons

Pour la Bibliothèque et les Archives

De M. Carrère, la suite du *Rouergue illustré*, N° 4, *Villefranche-de-Rouergue* ; *l'Année Aveyronnaise*, N° 2, 1902.

De M. l'abbé Hermet : *Cimetière wisigoth de Briadels, près Saint-Georges-de-Luzençon*, dont il est l'auteur. Extrait du *Bulletin* de la Société archéologique du Midi, 1902. Toulouse, 1903. Br. in-8°.

De M. Marre, deux publications, dont il est l'auteur : *Expériences de fumure de vignes avec des engrais phosphatés*. Extrait de la *Revue agricole*, 1903. Tract. in-8° jés. ; — *Les Assurances nouvelles communales contre la mortalité du bétail*. Extrait du *Journal d'acclimatation, 1903*. Br. in-12 raisin.

De M. l'abbé de Labonnefon : *Rapport présenté au 41° Congrès des Sociétés savantes sur la nécessité et les moyens de protéger les oiseaux insectivores*, dont il est l'auteur. Saint-Maixent, 1903, Br. in-8°.

De M. Gleyrose : *Petrucia-Peyrusse. Histoire politique, administrative et sociale d'une commune française*, dont il est l'auteur. Paris (1900). Vol. in-8°.

De M. Déchelette : *La Fabrique de la Graufesen-*

que, dont il est l'auteur. Extrait, *Revue des Etudes anciennes*, 1903. Bordeaux, etc.

De M. Babolène : *Vers le passé, intimités, Sonnets et poésies diverses*, dont il est l'auteur. Villefranche-de-Rouergue, 1903. Vol. in-12.

De M. M. Constans, un extrait factice de *Annales du Midi*, t. XV, contenant la *Chronique* bibliographique, notamment *du Rouergue*, dont il est l'auteur.

De M. Advielle, une livraison, 1903, des *Archives* de la Société des collectionneurs d'*ex-libris* contenant l'*ex-libirs* du docteur Viallet, dont il est l'auteur. — Deux croquis relatifs à Bories, l'un des quatre sergents de la Rochelle.

De MM. F. Galy et divers, des brochures et documents manuscrits d'intérêt local ; — un n° du *Journal des savants*, janvier 1829 ; — un n° du *Bulletin* de la Société archéologique de Sens, 1846.

De M. l'abbé Visseq, un commencement d'un pouillé du diocèse, trois cahiers, jusqu'au mot *Coudols*.

De M. Artières, les documents manuscrits mentionnés au procès-verbal, provenant d'Is-Bonnecombe.

Pour le Musée

De M. L. Loup, un grand médaillon ovale en grès, représentant Napoléon III couronné, d'après le type des monnaies, par V. Castanié (d'Espalion).

Du Ministère, un lot d'étoffes provenant des fouilles d'Antinoë (V. *Annales* du Musée Guimet, t. 26, 3e partie, 1897 ; t. 30e, 2e partie, 1902 ; 3e partie, 1903 ; *Description de l'Egypte*, texte, tome second, 1818).

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,

F. GALY.

RODEZ, IMP. E. CARRÈRE.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

ET CONGRÈS

A VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

I. L'organisation.

Suivant une décision depuis longtemps arrêtée sur l'initiative de notre éminent collègue M. Emile Cartailhac, la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron a fait le 1er juin dernier une excursion à Villefranche. Malgré certaines coïncidences, aussi imprévues que malencontreuses, telles que notamment l'organisation d'un train de plaisir de Rodez au viaduc de Tanus, une réception ministérielle à Toulouse, où résident beaucoup de nos collègues, coïncidences qui pouvaient compromettre au dernier moment le succès de ce premier essai de décentralisation que tentait notre Société, disons de suite que le résultat a dépassé les meilleures espérances et pleinement satisfait tous ceux qui, répondant à l'invitation du Bureau, ont pris part à cette agréable et intéressante visite.

C'est d'abord que l'organisation en avait été très ..n préparée par l'infatigable activité, l'admirable ..ouement et la légitime réputation de notre collè.. M. Cartailhac, secondé dans quelques-unes de .. multiples démarches par notre zélé secrétaire, .. F. Galy ; c'est ensuite que le but de notre pre-

mière excursion archéologique avait été très heureusement choisi, et que Villefranche offre aux visiteurs et aux amateurs d'art des curiosités et des richesses inestimables avec sa Chartreuse, sa collégiale Notre-Dame, ses antiques maisons et ses nombreuses usines, sans parler de ses sites charmants qui lui valurent au XVIII[e] siècle le surnom de jardin du Rouergue ; c'est enfin que Villefranche et sa municipalité sont éminemment accueillantes et font magnifiquement les choses, avec autant d'empressement que de générosité et de tact, quand il s'agit de recevoir des hôtes tels que les membres des Sociétés qui ce jour-là s'étaient donné rendez-vous dans l'ancienne *capitale de la Basse-Marche* située aux confins du Quercy, du Rouergue, de l'Albigeois, du Montalbanais, presque aux portes de Toulouse vers laquelle ses regards sympathiques sont toujours tournés.

Cinq sociétés parmi les plus florissantes du Midi se sont rendues à notre appel et ont envoyé des délégués, formant une sorte de congrès des pays de Guienne et de Languedoc pour la tenue d'assises littéraires dont Villefranche, la cité fondée par Raymond IV, comte de Toulouse, et Alphonse de Poitiers, méritait par son passé historique et sa situation géographique d'avoir la primeur.

Ce sont la Société archéologique du Midi de la France, la Société de géographie de Toulouse, la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, la Société des études du Lot et la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn, qui, réunies à la nôtre, formaient un total d'une soixantaine de membres, sans compter un gracieux cortège de dames, dont la présence apportait à cette réunion un élément de grâce et un air de fête (1).

---

(1) Liste des membres des Sociétés qui ont pris part à l'excursion de Villefranche :

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (26) : MM. N. Maisonabe, président ; Pons, vice-président ; F. Galy, secrétaire ; M. Constans, vice-secrétaire ; Brunet, Andrieu, l'abbé Vaylet, conservateurs du Musée ; Cartailhac, Carrère, D[r] Puech, Naujac, L. Albespy, Ch. Galy, Bugard, Descrozaille, U. Cabrol, l'abbé Hermet, Fabre, Delpech, D[r] Pechdo, l'abbé Suquet, Austry et Gèze, membres titulaires ; Masson, agent général de la Société ; l'abbé Pottier et le baron de Rivières, membres correspondants.

Excusés : MM. Marre, de Pomairols, d'Ardenne, Guirondet, C. Marcilhacy, l'abbé Teissier, Artières, Lachaize, Soucaille, L. Loup, Creissels

Société archéologique du Midi : MM. de Lahondès, président ; Car-

II. L'arrivée.

Au départ de Rodez, à cinq heures du matin, le temps est gris et menaçant : bientôt le brouillard se résoud en une pluie abondante, qui nous accompagne jusqu'à Villefranche et, en nous inspirant des craintes pour tout le reste de la journée, nous empêche dès le début de jouir du charme printanier d'un paysage, ravissant dans sa variété pittoresque et luxuriante, dont la belle saison émaille la verdure de ses plus brillantes fleurs. Mais le soleil perce les nuages et, pour ne pas bouder à la fête, il apparaît enfin au moment même où les excursionnistes descendent sur le quai de la gare Aussitôt retentissent les joyeux éclats de la fanfare, la Villefranchoise, qui, sous l'habile direction de M. Fabre, salue les visiteurs du joli pas redoublé, *Bilofranco*. Cette agréable surprise qui leur est ménagée leur fait deviner que la ville est heureuse de les recevoir et leur réserve un enthousiaste accueil. En effet la foule est là nombreuse, accourue à la rencontre de ses hôtes. Au premier rang est M. Marcellin Fabre, maire, entouré du conseil municipal, des fonctionnaires municipaux et de nombreuses notabilités locales dont quelques-unes font partie de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. Après les présentations mu-

---

tailhac, secrétaire général ; le baron de Rivières, archiviste ; de Rey-Pailhade, Pontnau, Lassalle.

Société de géographie de Toulouse : MM. Barthe, Fabre, Béteille, Doat, Genet, madame et mademoiselle Fabre, mademoiselle Barthe.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne : MM. l'abbé Pottier, président ; commandant Sibien, Dr Costes, Vaissière, Bourdeau, Maury, Pougens, Bouis, Borderie, Vincent, E Faure, A. Faure, Cassan ; mesdames Pougens, Vincent ; mesdemoiselles Vaissière, Maury, Pougens, Bouis.

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot : M. Depeyre, ancien président.

Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn : M. le baron de Rivières.

M. Guirondet nous a encore écrit au lendemain du congrès :

« J'ai éprouvé un double regret de n'avoir pu me rendre dans ma bien
e ville natale et d'avoir manqué une douce occasion de vous serrer
ain.
ie de privations m'impose mon grand âge !
ombien j'aurais été heureux de retrouver mes anciens et chers sou-
s au sein d'une Société que j'aimerai jusqu'à mon dernier soupir,
que je lui dois le peu que je suis, et que je reste le dernier survivant
rs de sa fondation ! »

tuelles et un échange réciproque de politesses et de cordialités, le cortège se dirige par la place de la République et l'ancien pont des Consuls vers la salle des fêtes du théâtre, pavoisé aux couleurs nationales, où un vin d'honneur, accompagné de succulents pâtés villefranchois, est offert par la municipalité aux Ruthénois. On cause, on admire le coquet monument si élégamment décoré, qui fait honneur au bon goût de l'architecte M. Fage, et, après quelques instants, M. Naujac se lève et revendique pour la Muse le droit de se faire entendre la première dans une réunion où fraternisent les lettres et les arts. En quelques strophes bien inspirées, il salue Villefranche, rappelle son passé et évoque ses noms les plus glorieux. Voici cette poésie.

A VILLEFRANCHE

D'un cénacle d'amis la noble bannière
Ombrage de ses plis les arts, le gai savoir ;
Elle vient dans tes murs tenir cour plénière
Et faire rayonner son bienfaisant pouvoir.

Villefranche, salut ! belle hospitalière,
Cité d'indépendance et de ferme vouloir ;
D'un passé glorieux tu dois être fière ;
Tes fils de l'avenir seront toujours l'espoir.

De leurs antiques monts descendent les Ruthènes
Vers ces lieux enchanteurs, frais vallons, douces plaines,
Où l'Alzou coule en paix, où tout chante, fleurit.

De notre tour d'Estaing, merveille de granit,
La Reine des cieux, d'un pur regard de flamme,
Illumine d'amour ton bijou, Notre-Dame.

Saluons la splendeur des siècles écoulés,
De tes preux les hauts faits d'éternelle mémoire.
Si parfois les combats de deuil étaient voilés,
Ces revers appelaient la suprême victoire.

Comme un ciel parsemé de mondes étoilés,
L'on voit des noms chéris gravés dans notre histoire ;
Phares de la patrie, aux âges reculés
Ces grands noms ont légué les reflets de leur gloire.

Puechméja, Dubrueil, Garrigues, Polier,
Belle-Isle, Pomairols, Daugnac, Valadier,
Alibert et Chirac, quelle légion sainte !

Tolérance, progrès et liberté sans crainte,
Villefranche, en avant ! tels furent les désirs
Des esprits élevés, tes héros, tes martyrs !

De leurs mâles vertus, la semence féconde
A germé sur le sol de nos pères Gaulois ;
Du chêne des aïeux la racine est profonde,
Ses rameaux sont nombreux et puissants à la fois.

Aux élans du passé que le présent réponde ;
Que les nouveaux soleils suivent les grandes lois.
Si vers les Océans toujours s'écoule l'onde,
Aux chantres immortels mêlons nos faibles voix.

Une lyre a vibré, suave d'harmonie.
Lamartine revit : son âme, son génie
Des *Intimes Regards* ont inspiré l'auteur.

L'écho redit le nom d'un zélé bienfaiteur
Dont le cœur et la main, ouverts à l'infortune,
Dispensent sans compter les dons de la fortune.

Ce joyeux rendez-vous, c'est l'union des cœurs,
Un tournoi pacifique, un beau jour de liesse ;
Villefranche, Rodez, prodiguant les honneurs,
Nous offrent pour régal leur charmante kermesse.

Nous voici réunis, fervents admirateurs
De chefs-d'œuvre nombreux d'éclatante richesse.
En nous donnant la main, lettrés, peintres, sculpteurs,
Tous nous ferons la cour aux Muses du Permesse.

Le val retentira de bruits mélodieux ;
Les sommets verdoyants, les coteaux gracieux,
Embaumeront les airs des parfums de l'Hymette.

L'Attique avec bonheur serait de notre fête ;
Quel sein aura nourri plus chaste volupté,
Plus aimables trésors d'esprit et de beauté ?

A son tour M. le Maire souhaite la bienvenue à ses hôtes et M. Maisonabe, président, remercie en quelques mots au nom de la Société.

Puis M. Depeyre, ancien président de la Société des études du Lot, qui nous avait rejoints à Capdenac, dit en quelques paroles éloquentes et d'un à-propos charmant quels liens étroits avaient uni, il y a plus d'un siècle, les deux provinces sœurs du Rouergue et du Quercy.

La réunion de ce jour lui semble renouveler celle

de l'assemblée provinciale de la Haute-Guienne dont Villefranche fut le siège. Il se félicite d'avoir été désigné par ses confrères et en leur nom il adresse un salut cordial à la Société de l'Aveyron et à Villefranche.

Les paroles du distingué représentant du Quercy inspirent à M. U. Cabrol, notre collègue, originaire de Villefranche et participant à la fête à ce double titre, l'idée de présenter une requête en faveur de sa ville natale. Il demande que la Société, qui possède dans ses archives deux exemplaires des Procès-verbaux de l'administration provinciale, veuille bien se dessaisir de l'un d'eux et le céder généreusement aux archives de Villefranche qui n'en possède pas. Il espère que satisfaction sera donnée, en souvenir de cette fête, à ce vœu qu'il formule avec toute l'ardeur d'un cœur épris du pays natal.

A ce concert de compliments, il aurait manqué une note nécessaire si l'on eût oublié de louer Villefranche, la cité chantante qui cultive avec passion l'art musical et où les voix sont si justes et remarquablement belles. Aussi pour remercier sa fanfare qui nous avait salués à notre arrivée et pour rendre hommage à ses bardes, M. Naujac leur a dédié une charmante poésie qu'il a d'abord offerte à M. le Maire comme un souvenir gracieux.

AUX BARDES DE VILLEFRANCHE

Faites résonner l'air d'une brillante aubade,
Vive, joyeuse comme vous ;
Jeunesse, à des amis donnez la sérénade,
Chantez, votre timbre est si doux !
Vos accords si puissants sont l'extase de l'âme,
Le charme d'une vision ;
Ainsi jadis volaient ces refrains pleins de flamme
Sur les harpes d'or de Sion.
Chantez à l'unisson l'hymne de la Patrie,
Ses gloires pures, son drapeau,
Tout ce qui fait vibrer notre France meurtrie :
La vertu, l'honneur et le beau !
Chantez les nobles sœurs : la Lorraine et l'Alsace,
Déchirez leur voile de deuil,
Et qu'un jour vers le Rhin votre bannière passe
Pour les délivrer du cercueil !
Chantez de vos foyers la paix, source de joie,
Et ces anges consolateurs
Demandant que leurs fils ne soient jamais la proie
De mirages fols et trompeurs !

Chantez le gai soleil, la splendide nature,
Les sillons et les pampres verts,
Vos pays fortunés : les dieux avec usure
De riches dons les ont couverts.
Orphée a répandu la grâce, l'harmonie,
Sur cet Eden délicieux,
Où chaque voix humaine est une symphonie
Au rythme inspiré des cieux.
Redites-nous en chœur la strophe si jolie
De Villefranche votre amour ;
Elle est toute d'azur et de grâce embellie...
Je veux la chanter à mon tour.

« Villefranche, fleur de mon âme,
« Villefranche, mon joyeux nid,
« Pensant à toi tout me sourit,
« Je me sens tout de feu, de flamme,
« Mon cœur s'abandonne brûlant ;
« Heureux et fier, serais aux anges
« De pouvoir chanter tes louanges
« Mieux encore : je t'aime tant ! »

Bilofranco, flour de moun amo,
Bilofranco, lou meou poys,
En pensen o tus tout me ris,
Me senti tout fiot et tout flammo
Et moun cur se dono lou bon.
Hirous et fier, serio ols antchos
Se poudio conta tos louantchos
Coumo-z-ou bourio, t'aïmi ton !

Cette lecture est accueillie par de vifs applaudissements.

Mais l'heure approche où les sociétés du Midi vont arriver et le cortège se reforme et revient à la gare pour les recevoir. La foule sympathique des curieux s'est accrue. Le train stoppe à 9 h. 40 et des wagons descend aussitôt, salué par les accents de la même fanfare, un groupe considérable de Toulousains, de Montalbanais ou d'Albigeois, parmi lesquels on distingue plusieurs dames, sous la direction de M. Cartailhac dont la figure rayonnante dit la joie qu'il éprouve d'avoir décidé une si nombreuse suite à venir admirer avec nous et avec lui les richesses artistiques de son département qu'il aime d'un amour filial et qu'il connait mieux que personne.

On se présente, on se salue, on se souhaite la bienvenue et immédiatement les sociétés réunies, accompagnées de nombreuses personnes de Villefranche se dirigent, en suivant la voie ferrée, vers l'an-

cienne Chartreuse qui est, avec la collégiale Notre-Dame, le joyau artistique de la cité.

III. A la Chartreuse (1).

C'est M. Vertier, économe de l'hospice (aujourd'hui la Chartreuse est convertie en hôpital), qui, avec beaucoup d'affabilité et de compétence, en fait les honneurs. Ses explications sont commentées par M. le chanoine Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne qui, dans le langage autorisé, piquant et facile d'un connaisseur et d'un érudit, en fait admirer les beautés artistiques.

Monument magnifique par son ampleur et son ensemble si étendu et si complet, par la robustesse et aussi la délicatesse exquise de son exécution, la Chartreuse fut construite par un riche marchand, Vésian Valette, au milieu du xv[e] siècle, à l'époque du gothique flamboyant. Le visiteur admire surtout les longues galeries du grand cloître, sur lequel s'ouvraient les portes et le guichet des cellules ; l'élégance du petit cloître, réservé à l'abbé, aux scribes, aux miniaturistes ; l'église à une seule nef, à la voûte élevée, précédée d'un porche à trois faces, éclairée à l'ouest par une belle rose aux réseaux flexueux et où l'on voit, auprès de l'autel, le tombeau du donateur et de sa femme dont les portraits sont gravés en lignes creuses sur une pierre tombale, devant laquelle on fait une longue station. Au réfectoire on remarque surtout la chaire du lecteur, ornée d'arcatures flamboyantes et son escalier pris dans l'épaisseur du mur. Cette chaire est une des plus belles que nous ait laissées le moyen âge parmi les chaires de réfectoire des monastères.

La chapelle de l'abbé, qui s'ouvre sur le petit cloître, conserve des fragments de vitraux qui traduisent en petites scènes les épisodes de la nativité du Christ.

On visite encore les cellules, le jardin, les salles de l'hôpital dont on se plaît à louer la propreté et la bonne tenue ; on s'y attarderait plus longtemps si

(1) On en trouvera l'historique et la description, dans les Mémoires de la Société, t. I et XII ; *Procès-verbaux*, t. XII. Consulter aussi pour Villefranche le 4[e] fascicule du *Rouergue illustré* publié par M. Carrère, éditeur. Rodez, 1903.

l'heure ne pressait et s'il ne fallait se rendre en toute hâte à Notre-Dame.

IV. A Notre-Dame (1).

Il est onze heures quand on débouche sur la place où sont les arcades et les couverts, tributaires du porche grandiose sur lequel se dresse la masse altière du robuste clocher inachevé. Carré, épaulé de puissants contreforts, il devait être terminé par un étage supérieur et une flèche, toujours absente.

Une heure, ce n'est pas trop, pour admirer le porche, l'audacieuse nef, le chœur, l'autel, les stalles avec leurs si curieuses miséricordes, les vitraux, le fameux médaillon en marbre blanc, représentant la Visitation et attribué à Pierre Puget, la chaire en pierre, enfin l'ensemble et les détails, qui offrent au connaisseur un si vif attrait artistique. C'est M. l'archiprêtre Majorel, instigateur d'une intelligente restauration, qui se fait l'aimable cicérone des visiteurs.

L'édifice, dont la construction commencée en 1260 fut arrêtée au xve siècle, ainsi que le mobilier de l'église mériterait un plus long examen. Mais il est midi et c'est l'heure du déjeuner.

V. Le Banquet.

On se dirige vers l'Hôtel de France dont la grande salle décorée pour la circonstance va recevoir, avec l'annexe devenue aujourd'hui nécessaire, plus de cent convives. Car nombreux sont les habitants de Villefranche, qui, avec leurs représentants au conseil général et au conseil municipal et les personnes notables de la ville, se sont fait inscrire pour participer à ces fraternelles agapes. Tous n'ont pu trouver une place. La cour même de l'hôtel y aurait à peine suffi si le ciel, à ce moment, ne nous eût gratifiés d'une ondée inopportune qui força quelques-uns à se retirer bien malgré eux.

M. Maisonabe préside, ayant à sa droite M. de

(1) V. la description dans les Mémoires de la Société, t. IX.

Lahondès, à sa gauche M. le maire de Villefranche et M. le chanoine Pottier, en face M. Depeyre, un peu plus loin M. le baron de Rivières et M. Cartailhac.

Les dames prennent place aussi à la table d'honneur. Les autres convives s'asseyent au hasard des rencontres ou des relations particulières (1).

Le déjeuner est servi. On a eu l'heureuse idée d'imprimer le menu sur une carte postale dont un coin représente une vue générale de Villefranche, en 1786, d'après le dessin de Rigondeau, communiqué par M. Austry.

Chacun fait honneur à l'excellent et copieux festin servi par M. Orcibal qui est chaudement félicité, et c'est justice.

Rissoles Pompadour
Loup sauce mayonnaise
Filet de bœuf
Purée de pommes
Petits pois à la française
ROT
Gigot de pré-salé au cresson
DESSERT VARIÉ

Est-il utile de dire que la plus franche cordialité a animé le banquet de cette grande réunion artistique et littéraire ?

Au champagne, l'heure des toasts est venue. C'est M. Maisonabe, président de la Société de l'Aveyron,

---

(1) Ont pris place au banquet les habitants de Villefranche dont les noms suivent : MM. Fualdès, Victor, conseiller général ; Fabre, maire ; Colomb, Henri, conseiller d'arrondissement, adjoint ; Ricoux, principal du collège ; Babolène, Cyrille, professeur en retraite ; Bras, Prosper, industriel ; Fontanges, Louis, industriel ; Fontanges, Georges, avocat ; Fualdès, Eugène, propriétaire ; Cavaillé, docteur-médecin ; Delpech, Henri, banquier ; Pechdo, Joseph, docteur-médecin ; Jayr, propriétaire, conseiller municipal ; Audet, avoué ; Antoine, Urbain, du *Narrateur* ; Fage, Ernest, architecte ; Vernhes, architecte ; Vayssière, Félix, négociant, conseiller municipal ; Vayssière, Bérenger, receveur de l'enregistrement ; Goudal, Emmanuel, professeur au collège ; Tarayre, manufacturier, conseiller municipal ; Laviale, négociant, conseiller municipal ; Dumoulin, Louis, conseiller municipal ; Contensou, retraité, conseiller municipal ; Briand, propriétaire, conseiller municipal ; Cabal, conseiller municipal ; Desplas, Henri, conseiller municipal ; Fabre, Georges, pharmacien ; Mignac, préposé en chef de l'octroi ; Gout, Antonin, ancien chef de gare en retraite ; Fabre, Hippolyte, négociant ; Denjean, négociant ; Cassamajou, du *Progrès* ; Vialars, Henri, négociant ; Austry, directeur de la *Société générale* ; Garaud, commissaire de police ; Calmettes, instituteur ; Alibert, receveur de l'enregistrement ; André, Emile, correspondant de la *Dépêche* ; Orcibal, Jules, conseiller municipal ; Théron, fils, négociant, etc.

Plusieurs autres avaient donné leur adhésion au banquet et n'ont pu y prendre part : MM. Daudoux, faisant fonctions d'ingénieur des ponts-et-chaussées ; Pujol, pharmacien, etc.

qui a ouvert le feu en prononçant un discours dont la bonne grâce, la distinction et l'élégance ont été très goûtées et applaudies de tous les auditeurs.

Discours de M. Maisonabe.

« On me fait signe, messieurs, que l'heure des discours est arrivée. Très sincèrement, permettez-moi d'exprimer le regret que la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, au nom de laquelle il convient que soit prononcé le premier, n'ait pas à sa tête, en un jour comme celui-ci, un membre dont les mérites ou les travaux personnels ajoutent quelque chose à l'honneur qu'il a de la représenter Je ne suis, dans aucun des ordres dans lesquels se meut notre activité, que ce que j'appellerai un amateur, et mes collègues, en me plaçant à leur tête, ont considéré surtout l'ancienneté de mes services, ou, peut-être, l'attachement qu'ils me connaissaient pour l'œuvre commune.

» Il n'y aura pas, je le dis tout de suite, de séance proprement dite, et je donnerai volontiers, ici-même, après moi, la parole à tous ceux qui voudront la prendre, ils pourront, à leur choix, parler en vers ou en prose.

» Je viens de lire, messieurs, le dernier fascicule de l'intéressante publication entreprise par notre collègue, M. Carrère, le *Rouergue illustré*. Ce dernier fascicule est consacré à Villefranche. Dans la légende, très bien faite, qui accompagne les vues photographiques, j'ai lu que le villefranchois a un caractère enjoué, éminemment sociable. On ajoute qu'il aime bien à remonter l'Aveyron pour visiter le chef-lieu de son département, mais qu'il trouve plus de plaisir à descendre le fil de l'eau pour se rapprocher de la spirituelle Garonne, et qu'à tout prendre ce qu'il appelle la suprématie de Rodez lui pèse un peu.

» Tout ce qu'on peut dire, et qui a été dit du reste de tout temps, de l'amabilité villefranchoise est dépassé, messieurs, par les témoignages que nous en recevons depuis ce matin. Vous avez voulu nous montrer qu'il fait bon, même aux ruthénois, descendre le cours de la rivière, et vous avez su arrêter ceux qui le remontaient pour nous trouver en ce point de rencontre hospitalier. Mais je puis bien vous assurer, messieurs de Villefranche, que nos prétentions,

à la suprématie n'ont rien qui doive inquiéter vos justes susceptibilités.

» Plaçons-nous dans le passé. Nous ne sommes pas, en général au moins, par l'esprit, des hommes du passé ; mais nous l'étudions avec une attention filiale. C'est un de nos buts principaux, comme à toutes les sociétés savantes locales.

» Dans les siècles qui ont précédé le XIXe, votre ville fait bien une figure à peu près égale à celle de Rodez.

» Elle est riche, peuplée, peut-être plus riche et plus peuplée que Rodez.

» Sa population aime le travail, et autant au moins qu'à Rodez il s'y trouve une élite studieuse, occupée des choses de l'esprit.

» Rodez est la capitale ecclésiastique, et le siège de notre principauté à ce point de vue est notre imposante cathédrale, dont vous permettez bien que nous n'inclinions la supériorité devant aucun monument de la province : si nous la comparons à quelque chose, vous le savez, c'est aux pyramides d'Egypte. A tous les autres égards, il n'y a vraiment pas de subordination de l'une à l'autre.

» Le Rouergue, dans le dernier état, n'est guère qu'une expression géographique : Rodez et Villefranche sont deux subdivisions d'une province administrative plus vaste, qu'on appelle la Haute-Guienne, et dont les bureaux, origine et modèle de nos préfectures, sont à Montauban.

» Rodez a une cour sénéchale et présidiale, parlement au petit pied, où trouve à s'employer une partie considérable de la bourgeoisie lettrée. Villefranche en a une, égale par le rang et les attributions, mais au ressort plus étendu, puisqu'il vient jusqu'aux portes de Rodez, et qu'il a dû, lors de la dernière élection des Etats généraux, lui être attribué un nombre double de députés dans chaque ordre.

» Un moment, Villefranche s'est trouvé, et à l'exclusion, non seulement de Rodez, mais de Montauban et de toutes les villes du Quercy comme du Rouergue, la vraie capitale de la province. Je veux parler de cette période de 1779 à 1786, durant laquelle a siégé dans vos murs cette célèbre assemblée, dont les travaux offrent aujourd'hui à tous les amis de l'histoire un intérêt si puissant. La société française est là dans ses cadres anciens : clergé (je veux dire clergé constitué en corps politique), noblesse et tiers état, et ce n'est pas le suffrage universel qui a choisi les représentants. Mais la représentation du

tiers est égale à celle des deux autres ordres réunis, et les trois délibèrent en commun. C'est déjà, par beaucoup de points, 1789. Entre ces députés venus de lieux divers et de situations sociales non moins diverses, il y a une émulation de courtoisie qui rappelle le mot célèbre de Talleyrand, sur la ouceur qu'il y avait à vivre dans ces temps-là. Mais il y a plus qu'une politesse de surface. Un amour sincère du bien public, un vrai appétit de réformes, une confiance illimitée de ceux qui gouvernent en la puissance de leur bonne volonté pour améliorer le sort du peuple, tout cela déborde véritablement, et vit encore dans ces volumes dont le papier jauni nous conserve les actes de l'assemblée. Par le fond aussi, c'est bien déjà 1789, un 1789 idéal, tout pacifique et bienfaisant, tel que nous cherchons quelquefois à le reconstituer rétrospectivement, en le dégageant des erreurs et des malheurs à travers lesquels s'est fondée la société moderne. C'est à Villefranche que s'est écrite cette page historique, et vraiment, messieurs, vous avez bien quelque sujet d'en être fiers.

» Il paraît que, lorsqu'on a constitué les départements, vous auriez voulu bénéficier de ce souvenir encore tout récent et devenir le chef-lieu de la nouvelle circonscription. Rodez n'aurait dû qu'à sa seule position plus centrale de décrocher la préfecture. Si cela est, une supériorité simplement géométrique n'a rien qui doive nous enorgueillir beaucoup.

» Il était cependant naturel que, lorsqu'il y aura bientôt soixante-dix ans quelques hommes d'initiative et de dévouement voulurent établir ce foyer de vie intellectuelle locale qu'est notre société, ils le plaçassent là où s'étaient établis tous les services départementaux. Nous visions à être l'un d'eux, quoique dégagé de tout caractère officiel : nous tenons à notre indépendance, et elle n'a jamais rien souffert des bonnes relations que nous avons eues avec tous les pouvoi s.

» Dès le début, nos prédécesseurs o t cherché à éclairer par leurs travaux toutes les parties de ce beau pays, comme à attirer à eux tout ce qui y occupait une place éminente.

» Nous avons publié un nombre très respectable de volumes. Tout, dans ces publications, n'est pas de premier ordre ; mais il y a de l'excellent. Sur la composition de notre sol, sur ses richesses naturelles, sur les ruines des civilisations disparues qu'y découvrent des fouiiles intelligentes, sur les monuments

qui le recouvrent, sur les institutions qui s'y sont développées, sur la langue qui y a été et qui y est encore parlée, nous avons écrit beaucoup de choses utiles. On continuera ce que nous avons fait ; il est des branches d'étude que nous avons simplement amorcées. Les travailleurs de l'avenir rendront certainement hommage à leurs prédécesseurs, et de ce que ceux-ci ont fait beaucoup serait resté à faire, si nous ne leur avions pas offert les ressources que produit le groupement.

» Loin de moi de penser que

Nul n'ait eu de l'esprit que nous et nos amis,

dans l'Aveyron, depuis que nous y existons ; mais il est certain que le plus grand nombre de ceux qui y ont occupé une place importante, ou qui, sortis de notre pays, ont donné ailleurs leur mesure dans les lettres, dans les sciences ou dans les arts comme dans la politique, dans le commerce même ou dans la carrière des explorations lointaines, ont tenu à nous être attachés. Nos listes sont bien, à beaucoup de points de vue, un livre d'or d'illustrations aveyronnaises, y encadrant honorablement ces plus nombreux amateurs, dont je vous ai dit que je suis.

» Volontairement, je ne nomme personne ; mais bien des noms montent aux lèvres quand on parle d'illustrations aveyronnaises ayant appartenu ou appartenant encore à notre société.

« Pourquoi, cependant, nous a-t-on dit, restez-
» vous toujours sur cette colline de Rodez ? Vous y
» semblez sur un piédestal. Vous êtes par votre ori-
» gine une œuvre et un instrument de décentrali-
» sation ; mais vous êtes devenus un petit centre à
» votre tour et vous avez pris les défauts de tous les
» centres. Rayonnez. C'est de Paris en général que par-
» tent les conseils de décentralisation et c'est à Paris
» souvent que s'en établissent les agences. Que de
» Rodez aussi parte l'idée d'une décentralisation in-
» tradépartementale produisant ses effets jusqu'aux
» extrémités de la petite circonférence. »

» Cela nous a été dit, surtout, par M. Cartailhac. Je ne voulais nommer aucune illustration, surtout vivante ; force m'est bien de faire une exception pour celui qui a pris une si grande part à l'organisation de ce qui se fait aujourd'hui.

» M. Cartailhac est aveyronnais, mais aveyronnais

du midi, car il y a un nord et un midi, peut-être plusieurs midis, celui du sud-est et celui du sud-ouest, dans l'Aveyron. A Rodez, nous tenons plus du nord, c'est incontestable. Aussi nous sommes-nous laissés semoncer pendant quelque temps. Notre collègue a été insistant. Il a précisé sa pensée. Il nous a dit : « Allez,
» au moins pour un jour, à Villefranche. Ce que
» vous y ferez s'appellera une session ou un con-
» grès, ou une excursion, comme vous voudrez; mais
» vous êtes sûrs d'être bien reçus. Il y a dans cette
» ville des membres de votre société qui n'assistent
» jamais à vos réunions; ils seront heureux de vous
» voir faire un pas vers eux, et leur nombre augmen-
» tera : vous vous recruterez dans cette région, où l'on
» ne vous connait pas assez. De Toulouse, que j'ha-
» bite ordinairement, je viendrai, et je vous promets
» de ne pas venir seul. » Nous avons cédé. Nous sommes venus, pas assez nombreux. Nous avons dit à ceux qui restaient combien nous regrettions de ne pas les amener ; nous leur dirons demain combien ils ont perdu à ne pas venir.

» Je bois, messieurs, à la ville de Villefranche, à notre collègue M. Fabre, qui est à la tête de son administration ; aux autres membres de la municipalité, et à tous ceux qui nous ont si bien fait les honneurs de la cité.

» J'étais venu quelquefois à Villefranche ; je n'avais pas visité la ville, et beaucoup sans doute sont dans le même cas que moi.

» Nous avons vu, ce matin, la Chartreuse. Tout le monde s'accorde à dire que c'est l'un des monuments d'architecture monastique les mieux conservés de notre France. Les pauvres malades ont pris la place des religieux : mais l'adaptation de l'édifice à sa nouvelle destination n'a rien coûté à une conservation intelligente, qu'elle a plutôt assurée, et M. l'économe de l'hospice, en nous faisant parcourir avec lui dans le détail ces beaux cloitres et toutes ces merveilles architecturales, nous a montré qu'il est aussi bon administrateur des choses de l'art que du bien des pauvres.

» Nous avons vu ensuite la collégiale Notre-Dame. La majestueuse tour, qui lui sert de portique, se découvre de moins loin que notre clocher de Rodez, rce qu'elle est placée dans une vallée, mais domine en. elle aussi, toute la ville. Le portique donne en-
ée à une nef magnifique où six siècles de vie chré-
ıne ont accumulé des trésors de tout genre. M. l'ar-

chiprêtre Majorel, que je remercie d'avoir voulu être notre guide, en est le gardien intelligent, en même temps qu'il est l'excellent pasteur des âmes, héritières de la foi comme des monuments des ancêtres.

» C'est avec peine, que nous avons quitté ce *couvert*, si caractéristique d'une ville du moyen age et resté si animé. Nous allons reprendre la visite interrompue, en pénétrant davantage dans l'intérieur de la ville. Les rues n'en sont pas tortueuses comme les vieilles rues de notre Rodez. A en voir le plan, un peu semblable à un échiquier, on est bien porté à croire qu'il a été conçu et exécuté d'un seul jet. Mais il y a, parait-il, dans ces rues, bordées encore de ces pignons affectionnés par nos pères, des fragments de ce même moyen âge ou de la Renaissance, qu'on dit délicieux.

» Le plus grand nombre des ruthénois est empêché de prolonger son séjour jusqu'à demain. Ceux qui resteront auront le plaisir d'entendre ce soir, dans la jolie salle du théâtre, les intéressantes choses que leur dira M. Cartailhac. Les uns et les autres emporteront de ces heures bien courtes, je tiens à vous le répéter, M. le Maire, le souvenir le meilleur. Vous voudrez bien être notre interprète auprès de tous ceux dont nous n'avons pu serrer la main qu'à la dérobée en quelque sorte, et notamment auprès de la société musicale qui a bien voulu saluer notre arrivée.

» Je bois aussi à vous, messieurs de la Société archéologique du Midi de la France et de la Société de Géographie de Toulouse.

» Nous sommes également habitués, ruthénois et villefranchois, à considérer Toulouse comme une métropole, et les académies ou les sociétés savantes de toute sorte qui y ont leur siège sont un élément important de cette suprématie. comme de son vieux renom, si bien justifié. Toulouse est la c pitale de la gaie science. Nous vous savons gré, messieurs, de vous être arrachés aujourd'hui aux attractions de toute sorte qui étaient de nature à vous y retenir. Nous aurions beaucoup à gagner à nous rencontrer plus souvent avec vous.

» A vous aussi, messieurs de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne

» D'Aveyron à Tarn-et-Garonne il reste toujours un peu de rancune, puisque vous nous avez enlevé un lambeau de notre chair rouergate ou aveyronnaise. Mais, comme il arrive après les conquêtes, le conquérant traite la partie annexée avec une particu

lière faveur, et en parcourant vos publications, messieurs, j'ai vu que cette vallée inférieure de l'Aveyron, objet de nos regrets, y a été l'objet de savantes et consciencieuses études. Peut-être n'aurions-nous pas fait aussi bien,

» A vous, monsieur le représentant de la Société des études du Lot.

» Votre place était marquée ici. Cahors, Montauban et Rodez réunis à Villefranche, c'est bien, comme vous le disiez si heureusement ce matin, après cent vingt ans, une vraie assemblée provinciale de la Haute-Guienne.

» J'ai été très heureux d'apprendre, que la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn est aussi représentée en la personne d'un de ses membres, membre en même temps de la Société archéologique du Midi de la France et venu avec ses collègues toulousains. Le Tarn a toujours eu de grands liens avec l'Aveyron. Il lui est réuni depuis un an par le pont de Tanus, un chef-d'œuvre d'art industriel qui a aujourd'hui même attiré une légion de visiteurs.

» L'usage est établi, je crois, de se traiter de collègue, et même de confrère, entre membres de sociétés savantes correspondantes : je souhaite, messieurs, que cette journée de vraie confraternité soit suivie de lendemains.

» Vous nous avez, cependant, mes chers collègues ou confrères de Toulouse et de Montauban, donné un bon exemple. Vous avez amené, avec vous, un cortège gracieux de personnes d'un autre sexe, vos femmes ou vos sœurs principalement, aussi soucieuses que nous des choses de l'art ou de l'histoire. Partout, mesdames, et surtout en France, votre place est marquée dans des réunions comme celle-ci. Vous leur communiquez un parfum et une grâce, qui sans vous ne sont nulle part. Recevez le dernier hommage de ceux que j'avais à rendre au nom de la Société de l'Aveyron. Peut-être, dans l'ordre des préséances aviez-vous droit au premier. En m'excusant de l'interversion, vous voudrez bien, mesdames, reconnaître la sincérité avec laquelle il vous est rendu et recevoir, vous aussi, l'expression particulière d'un au revoir qui est dans tous les cœurs »

'uis, c'est le tour de M. de Lahondès qui parle au om de Toulouse, avec une verve abondante, fa'e et spirituelle au service d'un goût très vif pour le arisme et l'archéologie.

DISCOURS DE M. DE LAHONDÈS.

« Ma première parole ne peut être que l'expression de notre vive reconnaissance pour les joies que nous donnent aujourd'hui la municipalité de Villefranche-de-Rouergue et nos aimables collègues de Rodez et de Montauban : celles, d'abord, d'entrer en connaissance plus intime et en relations plus directes avec nos voisins qui poursuivent avec nous l'étude de notre art provincial, et d'éprouver plus vivement par la communauté sympathique qu'elles établissent en nous les émotions de l'art souverain, l'admiration des beautés dues à nos grands artistes du moyen âge.

» Certes, nous les connaissions déjà, nos collègues du Rouergue, dont nos visites à Conques et à Rodez nous ont laissé un si attachant souvenir, dont les travaux aussi forment dans notre bibliothèque un des recueils les plus précieux et les plus utiles pour la connaissance de nos antiquités monumentales, historiques et linguistiques : eux surtout, dont le Président autorisé vient de nous souhaiter une si courtoise bienvenue dans une langue dont la finesse de la forme enveloppe et rend séduisante une sûre érudition ;

» Ceux de Montauban de même, et mieux encore, puisqu'ils sont si proches de nous et qu'ils nous ont si souvent chaleureusement accueillis ; leur vaillant directeur, que j'appelai un jour, dans un toast sur les arcades enchanteresses du cloitre de Saint-Bertrand-de-Comminges, le général Pottier, car sur quel site et devant quel monument de nos provinces ne l'a-t-on pas rencontré ? leur vaillant directeur, dis-je, nous amène cette fois comme toujours,

Traînant tous les cœurs après soi,

un brillant cortège de dames dont la présence éclaire d'un sourire nos graves mais aussi si cordiales réunions.

» Nous retrouvons aussi avec joie nos collègues de Cahors, que nous joignons d'autant plus volontiers à ceux de Montauban qu'ils sont unis entre eux, comme on vient de le si bien dire, dans les souvenirs quercinois, et surtout parce que nous n'oublions pas que notre promenade à Cahors, il y a déjà quelques

années, fut une de celles qui a laissé dans notre mémoire les plus profondes et les plus instructives impressions.

» Mais qu'il est doux de les revoir et de voir aussi pour la première fois le visage de ceux que nous ne connaissions encore que par leurs œuvres! Leurs travaux auront plus de saveur pour nous quand nous pourrons nous rappeler leurs traits.

» Qu'il est précieux surtout de se sentir unis par une ascension vers la sérénité de l'art et de l'idéal. L'art, disait un jour le Père Lacordaire, nous avons certainement des savants autour de nous et je leur demande pardon de le répéter, mais je m'abrite sous de grandes paroles, l'art est au-dessus de la science parce qu'il représente mieux encore l'envolée de l'âme vers l'idéal suprême, vers l'éternelle beauté dont il s'approche parfois par les inspirations les plus hautes.

» Aimons-les, remercions nos ancêtres de nous avoir laissé des réalisations si superbes, comme celles que nous venons de voir ; à la Chartreuse, monument magnifique par son ampleur et son harmonie autant que par l'élégante sûreté de ses moindres détails qui attestent le goût, le zèle et l'amour pour sa ville natale du généreux fondateur ; devant la tour altière et robuste de Notre-Dame, ses stalles et sa Vierge ; devant encore les sculptures des maisons de la Renaissance qui diffèrent de celles de Toulouse, mais qui les égalent, qui les surpassent peut-être sur l'escalier et les galeries de l'hôtel en façade sur la place.

» En vérité, nous ne connaissons pas assez la France. Aussi, je voudrais, en terminant, adresser non pas un conseil pour lequel l'autorité me manque, mais une invitation. Voyageons sans doute à l'étranger, en Italie, en Espagne,en Allemagne, allons-y surtout pour constater combien notre art français a rayonné au-delà des frontières et signaler les monuments imités des nôtres; mais, en premier lieu, voyageons en France dans nos provinces si variées et si fécondes, qu'en jetant des éclats autour d'elle, selon le mot de Michelet, elles auraient formé l'Europe. Parcourons-la sans cesse pour l'aimer davantage.

» Mais je tiens plus encore à terminer en remerciant de nouveau le maire de Villefranche-de-Rouergue de sa bienveillante et magnifique hospitalité. »

Cette belle allocution saluée par d'unanimes applaudissements amène une spirituelle improvisation de M. le chanoine Pottier, si délicatement provoqué par MM. Maisonabe et de Lahondès. Et alors c'est une causerie comme on a rarement l'occasion d'en entendre. M. Pottier connaît à merveille toutes les œuvres d'art que nous doit son département et il les énumère avec un malin sourire en rappelant comment le Tarn-et-Garonne a été formé par Napoléon Ier des dépouilles des départements voisins pour donner un fief à Montauban qu'il jugea digne d'être un chef-lieu.

Voici du reste les grandes lignes du

Discours de M. le chanoine Pottier.

« Monsieur le Président,

» Vous venez de l'avouer, « d'Aveyron à Tarn-et-Garonne il reste toujours un peu de rancune ».

» De cette rancune je m'empare, je la bénis et veux la célébrer, elle tourne à la gloire des conquêtes faites par mon département sur le vôtre : grâces à elle je me lève et j'ai l'audace de prendre la parole après les orateurs éloquents et diserts que nous venons d'applaudir.

» Ah ! vous nous en voulez de ce que nous avons pris un de vos joyaux ; vous étiez riches et nous étions pauvres ! Écoutez le récit de nos misères et subissez le chant de nos victoires...

» Ancienne intendance, qui eut la gloire de vous englober jadis, nous restions, par le fait de la Révolution, un simple débris...

» Mais un jour, c'était le 2 novembre 1808, Napoléon, venant de Bayonne à Montauban, se laissa attendrir par notre humiliante détresse et voulant, en la sous-préfecture de la rue du Moustier, tracer un territoire autour du chef-lieu, il demanda une carte de Cassini. Voulez-vous me permettre de vous conter très simplement ce qui se passa alors ?

» On s'enquit : l'hôtel de la sous-préfecture n'en possédait point. Par bonheur, dans la foule qui avait suivi se trouvait un libraire du nom de Rhétoré ; il courut à sa boutique et porta triomphalement la carte en question. Très convaincu de l'importance de son rôle, affairé, bavard, il s'agitait devant sa carte, voulant montrer à l'Empereur « la manière de

s'en servir ». Fatigué de son verbiage, Napoléon se tourna vers lui et le fit promptement dételer...

» Que lui dit-il ? je n'ose le rapporter devant vous, mesdames : Rhétoré était moins scrupuleux ; jusqu'à son dernier soupir, avec une fierté sans égale, il répétait : « L'Empereur m'a parlé. — Que vous a-t-il dit ? lui demandait-on. — F... ichez-moi le camp ! » Ici je dis fichez ; j'aurais pu être plus fidèle, mais vous avez compris, je le vois à vos sourires...

» Quoi qu'il en soit, le compas avait marché entre les mains du conquérant et, par une enjambée, allant du Tarn au Lot, il avait fait bonne prise dans l'Aveyron : l'archidiaconé de Saint-Antonin était devenu nôtre !...

» Peu nous importe maintenant, si pour vêtir notre département on a pu dire qu'il lui fut fait un « habit d'Arlequin ». L'on prit des lambeaux du Quercy, de la Gascogne, du Languedoc, du Rouergue, de la Guienne ; quel habit, et quel Arlequin ! Posséder un peu de votre province..., se sentir chez soi quand on remonte la délicieuse vallée inférieure de l'Aveyron, aux rochers baignés dans l'onde et la verdure, aux châteaux couronnant ses cimes..., quand on possède Noble-Val c'est-à-dire Saint Antonin, son hôtel de ville unique en France, bâti pour être la demeure des cadets des vicomtes ; l'abbaye de Beaulieu qui fut en sa simplicité belle comme son nom, en un frais vallon, et nous a laissé sa pure église du XIIIe siècle due, en partie, à l'un de vos évêques ; puis le doyenné de Varen, qui se mire dans les eaux limpides de l'Aveyron, Varen, ses fortifications, le château de son doyen à hautes lucarnes à machicoulis et, surtout, la plus curieuse de nos églises romanes : trois nefs, deux cryptes, des absidioles jumelles encadrant le chevet plat, disposition rarissime.

» Je n'ai pas tout dit, et je pourrais ajouter qu'en prenant le sol, nous avons pris des hommes au pays du granit et des chênes. Allant au delà des limites tracées, la Société archéologique de Tarn-et-Garonne a voulu dans ses rangs Emile Cartailhac (il est célèbre, je ne dis pas : monsieur), Emile Cartailhac le vaillant promoteur des fêtes de ce jour. Nous lui devons la joie exquise de vous retrouver en cette confraternelle réunion : vous retrouverez, messieurs de Rodez, de Toulouse, de Cahors et d'Albi, l'élite des savants aimables et doctes en cette toujours florissante et hospitalière *Bastide*.

» Nous avons fait nôtre M. le chanoine Majorel,

l'archiprêtre si parfaitement bon de Villefranche, gardien et restaurateur de la superbe église visitée tout à l'heure.

» Depuis longtemps nous appartient, jeune toujours en sa laborieuse vieillesse, M. Guirondet, devenu Montalbanais, après avoir été le fils de votre cité dont il s'est fait l'historien.

» Laissez-moi nommer encore M. Cabrol, dont le nom sonne si bien à Villefranche...

» Messieurs, je dois et je saurai m'arrêter.

» Soyez bon prince, monsieur le Président de Rodez, faisons la paix, peut-on choisir meilleur jour ?... les préliminaires sont posés en cette assemblée, parée par votre présence, mesdames, et la conclusion sera signée, si vous le voulez bien, sur le terrain conquis. Ne vous contentez pas de lire ce que nous écrivons sur nos monuments, venez avec nous les admirer et notre amitié fera que là vous serez chez vous toujours... »

Ce fut vraiment un fin régal qui n'eut aux yeux de tous qu'un défaut : celui d'être trop court ; on était sous le charme.

M. Depeyre, délégué de la Société des études du Lot, se lève ensuite et complétant les paroles qu'il avait prononcées au déjeuner du théâtre, il salue en un vibrant discours, fort applaudi, le Rouergue au nom du Quercy. Rappelant la séance des États de la Haute-Guienne réunis en 1779 à Villefranche, il rapproche la journée présente de celle du 17 septembre 1779 où les deux provinces furent unies d'un lien si étroit dont il donne une preuve authentique par la lecture d'un document intéressant qu'on trouvera enchassé dans l'allocution ci-dessous. Il termine en nous donnant rendez-vous dans l'antique capitale du Quercy.

DISCOURS DE M. DEPEYRE.

« Messieurs,

» Après les maîtres dans l'art de bien dire que nous venons d'applaudir, il serait plus prudent à moi de garder le silence, si je ne tenais, au nom de la Société des études du Lot que j'ai l'honneur de représenter ici, à les remercier du salut cordial que, tour à tour, ils ont voulu adresser à mon cher Quercy, à l'occa-

sion de ce que nous pouvons bien, n'est-ce pas, appeler une réunion de famille.

» Nous aussi, les Cadurciens, chers confrères du Rouergue, nous pourrions énumérer, non sans quelque regret, les fleurons que notre Benjamin conserve dans son trésor, détachés de notre couronne ; pour ne citer que les plus précieux : Montpezat avec sa collégiale, son trésor, ses inestimables tapisseries ; Moissac avec son cloître, son portail, ses grands souvenirs. Mais, tout autant que vous, nous aurions mauvaise grâce à nous en plaindre trop amèrement, songeant qu'il nous eût été difficile de les entourer de plus de sollicitude, de soins plus éclairés que ceux que leur prodigue l'armée du « général Pottier ».

» Si donc nous rappelons ces souvenirs, c'est plutôt pour indiquer combien sont puissants par leur intimité ces liens de consanguinité qui nous unissent, pour en conclure que nous sommes bien les enfants d'une même famille entre lesquels s'est partagé l'héritage légué par un glorieux passé.

» Aussi ne saurions-nous être trop reconnaissants à ceux qui ont eu l'heureuse inspiration d'affirmer par cette réunion la persistance de notre fraternelle sympathie. L'initiative en revient, on nous l'a dit tout à l'heure, à M. Cartailhac, dans lequel vous êtes fier de saluer un fils de votre Aveyron, mais qui a aussi le glorieux privilège de personnifier aujourd'hui pour nous tous, avec M. de Lahondès, la cité de Clémence-Isaure, cette ville de Toulouse que Rouergats, Montalbanais ou Quercinois, nous regardons comme la reine de notre midi, comme la reine incontestée de notre fête.

» Non moins heureuse a été la pensée de choisir pour cette rénovation de la vie provinciale, cette cité de Villefranche, qui, si elle est un trait d'union entre les rudes montagnes de votre Rouergue et les riantes plaines de la Garonne, fut aussi, jusqu'à ces derniers temps, la principale étape sur le chemin qui, de vos plateaux, conduisait aux basses vallées du Tarn et du Lot.

» N'était-ce pas d'ailleurs ici-même, qu'avait été fixé, il y a bien près d'un siècle et demi, le siège de cette assemblée, représentation du Rouergue et du Quercy, dont, avec l'autorité qui s'attache à sa parole, l'honorable président de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, que je crois bien notre doyenne, rappelait tout à l'heure les féconds labeurs le généreux esprit ?

» De ces volumes de papier jauni, dont il vous signalait l'importance au point de vue de notre commune histoire, et qui contiennent les procès-verbaux de ses travaux, permettez-moi de détacher une page bien significative des sentiments élevés qui inspirèrent les représentants des diverses régions de cette province et qui est en même temps comme son extrait de baptême.

» C'est le rapport lu au nom de la commission du règlement, par M Marqueyret, lieutenant de maire à Montauban, dans la séance du 16 septembre 1779, au sujet de la dénomination qu'il convenait d'adopter.

« Cette province est composée de deux parties dont » l'une est appelée le Quercy et l'autre le Rouergue; » il y aurait un égal inconvénient à donner la préfé- » rence à l'un de ces noms, pour désigner la partie » de la Guienne dont l'administration vient de nous » être confiée, et il parait convenable de les réunir » sous une seule et même dénomination.

» Cette assemblée, jalouse de voir toujours régner » l'harmonie dans ses délibérations, doit écarter jus- » qu'aux moindres soupçons de rivalité que pour- » rait faire naître la distinction des territoires, ils » font ensemble un même corps, une même famille : » réunis par des intérêts communs, par des senti- » ments de fraternité, la différence des dénomina- » tions leur devient inutile : peut-être même pour- » rait-elle servir de prétexte à des prétentions par- » ticulières, toujours funestes au bien général.

» Le bureau du règlement, plein de zèle pour tout » ce qui peut intéresser un objet aussi essentiel et » aussi sacré, estime qu'il convient de demander au » Conseil de Sa Majesté que l'administration établie » dans cette province, par l'arrêt du 11 juillet dernier, » soit désignée sous le nom d'administration de la » Province de Haute-Guienne. »

» Redevenue pour un jour capitale de la Haute-Guienne, Villefranche a tenu à justifier l'honneur qui lui était fait par l'accueil réservé à ses hôtes. Elle n'a point eu d'ailleurs grand effort à faire pou rque le charme de cette réception remplît non seulement, mais dépassât tout ce que nous pouvions attendre. Il lui a suffi d'être elle-même, et de se montrer à nous telle que sa vieille réputation d'amabilité, qu'on rappelait il n'y a qu'un instant, nous l'avait fait connaitre par avance. Que M. le maire de Ville-

franche veuille bien me permettre de joindre à ceux qui lui ont déjà été adressés mes plus sincères remerciements ; qu'il veuille bien être assuré que nous garderons tous de cette journée un reconnaissant et ineffaçable souvenir.

» Que cette journée eût des lendemains, il était naturel, monsieur le Président, que vous en exprimiez le souhait. Il n'est aucun de nous qui ne l'ait ratifié. Permettez-moi de le compléter et de le préciser, en vous conviant, au nom de la Société des études du Lot, au nom de mes compatriotes, à venir consacrer dans notre bonne ville de Cahors, cette renaissance de notre confraternité. Je n'ose vous promettre que nous ferons mieux ni même aussi bien que Villefranche. Soyez tout au moins assurés de la franche et cordiale sympathie qui vous accueillera parmi nous. »

C'est alors le tour de M le maire de Villefranche. Elle était fort difficile la tâche qui lui incombait de répondre aux divers orateurs qui l'avaient précédé et tout le monde a été charmé de l'aisance, de la cordialité et du tact avec lesquels il s'en est acquitté en remerciant ses hôtes de leur trop courte visite et en s'associant aux éloges qu'on avait décernés à la ville qu'il administre et qui est justement fière de les mériter.

Discours de M. Fabre.

« Messieurs,

» Lorsqu'on a l'honneur d'être admis dans une Société, on se persuade qu'on sera de quelque utilité, qu'on pourra porter sa pierre à l'édifice et puis, entraîné par les nécessités de l'existence, par le tourbillon des affaires, par les circonstances où l'on se trouve, on reste avec ses projets, ses bonnes intentions, ces intentions que vous connaissez tous et qui sont les matériaux dont, chaque jour, on pave l'enfer.

» Il y a plus de quarante ans que je fais partie de la Société et je me demande aujourd'hui quels services je lui ai rendus, quel concours je lui ai apporté. A peine si les procès-verbaux font mention de mon nom et encore il y a si longtemps !

» Je dois dire aussi que nous avons manqué de stimulant. La Société a toujours tenu ses séances à

Rodez, et Rodez est si loin de nous! Nous sommes bien plus près de Toulouse.

» Désormais il n'en sera plus ainsi : en vous décentralisant vous apporterez dans chaque chef-lieu d'arrondissement l'émulation et le progrès. On se demandera quel est le but de la Société, quels sont ses travaux, quels services elle a rendus et ceux qui auront la bonne fortune de parcourir les quinze volumes de mémoires, les dix-huit volumes de procès-verbaux qu'elle a publiés, sans parler des autres grands ouvrages aussi nombreux qu'intér ssants et instructifs, seront étonnés et se diront peut-être qu'on peut encore signaler un coin du département qui n'a pas été fouillé ou étudié.

» Au nom du conseil municipal, au nom de la cité, je remercie la Société d'avoir choisi Villefranche pour ses débuts de décentralisation. Je remercie l'infatigable M. Cartailhac à qui en revient l'initiative et l'organisation et qui ne connait d'autres joies, d'autres fêtes que les fêtes de l'esprit ; je remercie enfin les sociétés de Toulouse, de Montauban, de Cahors qui ont bien voulu se joindre à vous.

» Je me plais à espérer que la réunion d'aujourd'hui ne sera pas sans écho et qu'elle contribuera à attirer l'attention sur notre département si ignoré, si méconnu et pourtant, à plus d'un titre, si intéressant.

» Que les touristes viennent donc, sans crainte d'être déçus. Ils trouveront un accueil cordial, une hospitalité sympathique.

» Placés entre les terrains primitifs et les terrains secondaires nous montrerons au *géologue* plusieurs étages des couches de l'écorce terrestre. A l'est le grand plateau granitique de Sanvensa et de Lanuéjouls coupé, disloqué par la plus importante injection du porphyre du département pour livrer passage à l'Aveyron et au poétique ruisseau de l'Alzou si amoureusement chanté par un de nos poètes et injecté lui-même par des filons métalliques où l'on exploite la galène et la blende et où le *minéralogiste* pourra enrichir ses collections de minerais divers.

» A l'ouest, le *paléontologue* pourra ramasser les coquilles et les huitres pétrifiées dont les Villefranchois auraient pu se délecter s'ils s'étaient avisés de construire leur ville quelques milliers d'années avant le déluge.

» A l'exception des plantes marines, nous pourrons offrir au *botaniste*, dans un rayon restreint, presque

toute la flore française et quelques espèces uniques dans le département.

» L'*industriel* visitera les mines de la Baume, la grande tannerie Prosper Bras et les fabriques de produits chimiques de la Maladrerie.

» Partant de ce dernier point, le *touriste* au pied solide et au baton ferré qui voudra voir un coin de la Suisse fera l'ascension des gorges de Morlhon et, arrivé au niveau des ruines du château dit des Anglais, il sera dédommagé de ses fatigues par la vue du splendide panorama qui s'étend des ondulations du Ségala jusqu au plateau calcaire du Quercy et au centre desquels s'abrite Villefranche, au fond d'un cirque de Bacchus.

» L'*archéologue* visitera notre petite bastide, quelques maisons intéressantes, la nef de notre collégiale et son clocher massif et inachevé, et notre magnifique Chartreuse avec son petit cloître, modèle d'élégance architecturale.

» Au retour de ces excursions le touriste fatigué pourra prendre plaisir à feuilleter les œuvres de nos poètes : MM. Charles de Pomairols, l'abbé Bessou, Paulin Marty, Guirondet, Cyrille Babolène l'ardent patriote, etc.

» En finissant, messieurs, permettez-moi d'exprimer un regret et un espoir. Votre visite trop courte ne nous a pas permis de vous fêter comme nous l'aurions désiré ; mais vous reviendrez !...

» Je lève mon verre aux lettres, aux arts, à la science. »

C'est sur de chaleureux bravos que s'est terminée cette heureuse improvisation.

On attendait la parole de l'éminent organisateur de la fête, M. Emile Cartailhac qui, ménageant sa voix et ses forces pour la conférence du soir, s'était jusque-là trop modestement effacé pour veiller à tout. Il se départit enfin de son silence pour saluer un des doyens de la Société des lettres dont la laborieuse vieillesse vient de faire paraître, dans la collection de nos publications, une œuvre remarquée, fruit de longues et patientes recherches. De longues acclamations s'associent à ce toast.

Toast de M. Cartailhac.

« J'ai été mis en cause avec trop d'insistance et trop d'amabilité pour qu'il me soit permis de garder le silence. Après avoir exprimé à nos chers Présidents ma respectueuse gratitude, je ne veux pas faire le moindre discours puisque j'aurai ce soir l'honneur de parler longuement pour célébrer l'Aveyron, ses sites merveilleux, ses monuments si intéressants et si nombreux.

» Mais j'ai un devoir à remplir, un devoir bien doux à mon cœur.

» Je vous convie à porter la santé de l'un de nos doyens, du vénérable archiviste Henri Affre qui vient, au soir de sa longue vie, ajouter un beau fleuron à la couronne littéraire de notre Rouergue. Ce livre, que notre Société des lettres, sciences et arts a le grand honneur d'avoir édité, le *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes* de ce pays, sera remarqué dans la France entière et consulté d'âge en âge. Il n'est pas besoin de rappeler ici les services que pendant plus d'un demi-siècle M. Affre a rendus à sa petite patrie, mais l'occasion est bonne pour lui transmettre l'expression de notre reconnaissante affection, et acclamer son nom vénéré.

» Que nos vœux aillent aussi vers cet autre doyen, également nonagénaire, M. Guirondet, qui fut de même un érudit patient et dévoué, un historien consciencieux.

» Messieurs, à nos anciens et à nos maîtres ! »

Faisant suite aux idées exprimées tout à l'heure par M. le Président, au sujet des liens de confraternité qui unissent Rodez et Villefranche, M. Naujac a tressé une couronne poétique, en l'honneur de ses confrères Villefranchois. A Charles de Pomairols, à Cyrille Babolène, il a adressé un joli sonnet en français et un autre en patois à l'auteur de *Dal Brès à la Tounbo*, à l'abbé Bessou.

Les voici.

A MESSIEURS CHARLES DE POMAIROLS ET CYRILLE BABOLÈNE

Je voudrais vous offrir, Maîtres dans l'art d'écrire
Et de chanter si bien tous les nobles élans,
Un souvenir pieux au déclin de mes ans,
Une inspiration ; quelques fleurs de ma lyre.

Mais après Apollon vainement je soupire ;
Sur ma tête blanchie ont soufflé les autans,
Et le dieu du soleil, de l'éternel printemps
Vers vous fait converger ses rayons, son sourire.

Alors sur les sommets brillants, audacieux,
Vont planer vos esprits ; des vers harmonieux
Reflètent cet éclat comme l'onde fidèle.

Votre Muse sera mon guide, le modèle ;
A la suivre de loin le cœur doit aspirer,
Heureux de vous connaître et de vous admirer !

A MONSIEUR L'ABBÉ BESSOU

Des enbirouns d'un grond costel
S'escapo superbe romatche ;
L'on escout' oquel doux porlatche
Jour et nuech coum' un air noubel.

Et ce que nous dis es ton bel,
Lou roussignouol dins soun lengatche,
To moudeste sio lou plumatche,
Que toutes rebèn d'estr' ol cel.

Quunto-musico to poulido,
Quunto roumanço to flourido,
Et to grociouso consou !

O tout moumen uno merbeillo,
Uno ribalo de Mireillo,
Un bouquet perlat de Bessou !

M. Babolène, seul présent, remercie d'une voix émue et en quelques paroles touchantes renvoie ce rayon de gloire à ses compatriotes et à la ville pour laquelle il a un si profond attachement.

Enfin, pour clore la série des discours, M. Fualdès, conseiller général de Villefranche, a porté un toast très applaudi à la Société qui a voulu réserver à Villefranche l'honneur de son premier déplacement.

Discours de M. Fualdès.

« Messieurs,

» Voulez-vous me permettre d'associer l'expression de mes souhaits de bienvenue et mes remerciements aux paroles qui vous ont été déjà adressées avec plus d'autorité et d'éloquence que je ne saurais en apporter moi-même ?

» Un sentiment personnel d'enthousiasme affectueux pour Villefranche me fait espérer que vous emporterez le meilleur souvenir de votre court passage ici ; nous tous, conserverons la reconnaissance que nous gardons très volontiers à ceux qui, comme vous, travaillent sans relâche à la réputation de leur pays d'origine et à la gloire de la France. C'est à bon droit que ceux qui vous entourent m'en voudraient de parler longuement. Il n'appartient qu'à vous, messieurs, de redire les beautés du Rouergue et les noms qui l'illustrent. Ce sera une fête pour nous de vous entendre.

» On a dit que par le caractère et par les habitudes, Villefranche tient le juste milieu entre Toulouse, la cité faite de soleil et de charmes, et le rude Aveyron, qui passait encore à tort, naguère, pour ne produire que du fer et des hommes vigoureux. Nos gloires aveyronnaises ont jeté de beaux défis à cette légende, qui ainsi est tombée d'elle-même.

» Mais il existe un contraste entre ces deux pays que nous sommes heureux d'unir, et non de séparer. La nature souveraine, jalouse toujours, s'est plu à marquer cette transition ; elle l'a fait avec cette majesté et cette finesse qu'il n'est donné qu'à elle d'employer, et si vous retrouvez ici quelques montagnes dont l'aspect reste rude et sauvage, c'est par luxe que nous les possédons. Ces montagnes, en nous faisant aussi aveyronnais que nous désirons l'être, sont un lien très précieux, un lien de fer, il est vrai, mais de fer argenté.

» Je bois, messieurs, à l'avenir brillant que votre collaboration assure à votre Société.

» Je bois aux Aveyronnais, nos chers compatriotes

qui vous suivent, de près ou de loin, avec plus ou moins de succès, dans la noble carrière des sciences, des lettres et des arts.

» Je bois enfin, messieurs, à l'éclat nouveau que votre présence laisse sur Villefranche, en fête pour vous saluer, et vous remercier du prime honneur que vous avez bien voulu lui réserver. »

VI. La Rouergate.

Le banquet, prolongé par ces nombreux discours, a été un vrai congrès littéraire. On renonce volontiers à tenir à l'Hôtel de Ville une séance qu'auraient certainement bien remplie d'intéressantes communications et lectures. C'est vers le théâtre qu'on se dirige pour y jouir d'une agréable surprise. A peine les visiteurs ont-ils pris place qu'un chœur brillant de jeunes filles de l'école communale, par une heureuse inspiration de leur directrice, leur fait entendre *la Rouergate*, l'hymne populaire du poète aveyronnais, notre éminent collègue, M. François Fabié.

Les visiteurs ont été très sensibles à cette délicate attention et leurs applaudissements ont témoigné aux élèves et aux maîtresses leur reconnaissance dont M. de Lahondès s'est fait le traducteur en disant que la science et les arts sont frères et en rendant un juste hommage au talent du poète et de ses aimables interprètes.

VII. A travers la ville.

A partir de ce moment, la caravane s'est dispersée et, par petits groupes, a fait à travers les curiosités de la ville une promenade favorisée par un beau soleil.

On visite les anciennes maisons, la fontaine, les places, les promenades, la terrasse du Petit Languedoc d'où l'on jouit d'une vue générale sur la ville et verdoyante vallée. On fait une longue station à la chapelle des Pénitents noirs qui a conservé sans altération son unité rare et son caractère du XVII[e] siècle ; on remarque surtout la riche ornementation du ré-

table monumental et le singulier clocher auquel donne un aspect pittoresque sa tourelle ajourée qu'abritent deux pavillons superposés en pyramide sous la forme de tulipes renversées. En pénétrant dans les rues qui se coupent à angles droits on visite un grand nombre de maisons particulières dont quelques-unes montrent sur leurs façades et dans de petites cours des sculptures remarquables. On s'arrête surtout devant une porte du xv[e] siècle abritée par un auvent en pierre sous lequel courent des ramures de figuier et surmontée de fenêtres à croisillons, puis devant une porte de style François I[er] avec pilastres richement ornementés, couronnés par une coquille au-dessous du chapiteau, enfin dans la petite cour d'une maison de la place Notre-Dame dont la façade est ajourée par un fenestrage continu. Dans cette cour se développent autour de la cage d'escalier des balustrades soutenues par des trompes se reliant à celles des galeries et desquelles émergent des têtes d'un grand style. Les propriétaires de ces belles demeures en font les honneurs avec une amabilité toute méridionale.

De là les uns vont visiter les usines de la Maladrerie qui traitent le sulfure de zinc, les mines de la Baume, l'usine de Saint-Gobain, l'imprimerie dirigée par M. Bardoux, des filatures, la fabrique de nasses Marty, etc. ; d'autres se dirigent vers les gorges de Morlhon ou les pentes de Graves; un groupe des plus nombreux se rend à la tannerie Prosper Bras qu'on visite en détail avec le plus vif intérêt grâce aux explications très claires et très complètes sur la préparation des cuirs données aux excursionnistes, avec la plus exquise courtoisie, par M. Bras et son intelligent collaborateur M. Fontanges.

Par une délicate attention, chaque visiteur reçoit une gaîne en cuir chromé pour lorgnon fabriquée à l'intention des congressistes. On se retire absolument émerveillé de cette usine, une des plus perfectionnées de France. De ces diverses visites on emporte la patriotique joie de constater la prospérité des diverses industries dans ce chef-lieu d'arrondissement de l'Aveyron (1).

---

(1) Villefranche possède de nombreuses industries qui occupent environ 1500 ouvriers des deux sexes. Il convient de citer l'exploitation de la galène et la blende aux mines de la Baume, et le grillage de ces minerais à la Maladrerie par la Société des Aciéries de France ; la fabrique d'engrais chimiques de la Société de St-Gobain et celle de MM. Alet frères ; la fabrique de nasses métalliques, créée par M. Marty, qui occupe

Mais déjà les premiers trains du soir reprennent les voyageurs du Midi qui sont accompagnés à la gare par M. le Maire auquel ils renouvellent pour lui et pour ses gracieux compatriotes l'expression de leur gratitude. Le train de huit heures emporte vers Rodez la plupart de ceux qui, à leur grand regret, n'ont pu séjourner plus longtemps tandis que quelques-uns restent pour assister à la conférence de M. Cartailhac.

VIII. La Conférence.

Elle était particulièrement destinée aux habitants de Villefranche, mais les étrangers qui ont pu retarder leur départ ont été heureux aussi d'en profiter. Le théâtre était trop petit, malgré ses grandes proportions, pour contenir tout le public qui aurait voulu y trouver place. Jamais on n'avait vu salle plus belle ni mieux garnie. On se pressait aux portes, dans le vestibule et dans tous les recoins. C'est devant un millier de personnes, parmi lesquelles un grand nombre de dames aux éclatantes toilettes, que M. Cartailhac a traité de magistrale façon son sujet : *A travers l'Aveyron*.

Ses premières paroles sont pour remercier l'auditoire si sympathique qui a répondu en foule à son appel. Puis pendant près de deux heures, qui ont paru bien courtes à tous, il fait défiler par des projections lumineuses, devant ses auditeurs vivement intéressés, soixante vues de l'Aveyron, en promenant son public du nord au sud, de l'est à l'ouest du département, et en donnant de claires et précises explications sur les belles choses qu'il a recueillies dans ses excursions. Il prend pour point de départ l'époque préhistorique, nous fait faire connaissance avec l'hom-

---

à elle seule cent cinquante ouvriers ou ouvrières ; la tannerie Prosper Bras où sont appliqués les plus récents perfectionnements apportés à cette industrie ; elle emploie environ cent soixante ouvriers. L'importante imprimerie fondée en 1882, sur l'initiative de M. Cibiel, par une société anonyme est installée dans les meilleures conditions pour la facilité et la perfection du travail. Elle imprime chaque année un nombre important d'ouvrages pour les éditeurs parisiens et occupe environ soixante-dix ouvriers des deux sexes. Nous trouvons encore l'ancienne et soigneuse imprimerie du *Narrateur* ; une fabrique de tiges et une corroierie dues à l'initiative de M. Cibiel ; une fabrique de toile qui a supplanté l'ancienne industrie locale des tisserands, à MM. Miquel et Taraire ; une fabrique de bonneterie, à M. Malgouyres ; des fonderies de cloches ; etc., etc.

me qui vivait avant l'histoire dans nos plaines et sur nos coteaux, nous montre Bruniquel, localité voisine de Villefranche, où l'on a retrouvé des armes remontant à des milliers d'années et qui sont les plus anciens restes d'ouvrages sortis des mains humaines ; puis nous présente les pierres sculptées de Saint-Sernin, la plus ancienne forme d'art connue jusqu'ici ; ensuite, passant à des temps plus rapprochés ou tout à fait récents, nous fait voir de nombreux monuments historiques et admirer le portail et le trésor de Conques, nous initie aux industries fromagères de Roquefort, nous fait assister à la construction du hardi viaduc de Tanus, descendre les merveilleuses gorges du Tarn, parcourir l'immense plateau du Larzac, visiter les curiosités de Montpellier-le-Vieux et le site pittoresque de Salles-la-Source, connaître Bozouls, Espalion, Saint-Affrique, Camarès et bien d'autres paysages intéressants qu'il serait trop long d'énumérer.

En terminant il fait surgir le château de Cabrières et applaudir la cantatrice Emma Calvé dont la générosité y a établi un sanatorium pour des jeunes filles pauvres de Millau.

Il profite de la circonstance pour conseiller aux Villefranchois la création d'une section du Syndicat d'initiative du tourisme aveyronnais en montrant, par l'exemple des gorges du Tarn où affluent tant de visiteurs, ce que le commerce local gagnerait à attirer le touriste dans un pays où ne manquent ni les richesses artistiques, ni les beautés naturelles.

Le succès a été immense et le conférencier a été longuement acclamé ; car, outre l'intérêt du sujet, on applaudissait l'art du diseur, le savoir aimable, le tact exquis du causeur qui ne fatigue jamais, comme le lui ont prouvé les applaudissements qui l'ont interrompu si souvent.

Cette soirée aura laissé une ineffaçable impression dans l'esprit de tous ceux qui y ont assisté. Elle aura détruit bien des préjugés répandus sur les savants trop considérés comme d'insupportables pédants, tandis qu'il y en a qui sont des gens d'aimable et gai savoir, souriants et sans morgue, heureux et capables d'instruire en intéressant.

Notre Société doit des remerciements à M. Cartailhac qui, à lui seul, a bien voulu et su acquitter la dette de reconnaissance qu'elle a contractée envers les Villefranchois pour leur triomphal accueil. Grâce à lui, elle sera dans ce milieu mieux appréciée parce que mieux connue.

IX. Conclusion.

Le souvenir de cette journée passée à Villefranche mérite d'être fixé dans nos procès-verbaux ; car elle marque le premier pas de notre Société dans la voie d'une sorte de décentralisation. Le succès ne peut que l'engager à continuer ; il est certain qu'elle sera partout bien accueillie. En se montrant, elle prouvera qu'elle est toujours très vivante, qu'elle poursuit ses études si fécondes sur notre histoire, sans rester indifférente aux transformations contemporaines de la vie économique, industrielle et sociale ; elle fera voir qu'elle est ouverte à tous ceux, sans aucune distinction, qui, passionnés pour notre province, ont quelque connaissance de leur pays ou simplement le désir de s'y initier. Elle fera ainsi œuvre profitable à elle-même, à la science et à l'Aveyron.

Cette rencontre des Villefranchois et des Ruthénois ne peut donc qu'avoir d'heureux résultats : elle resserrera leur union par le commun souvenir d'une hospitalité si généreusement offerte et si cordialement reçue. Comme le disait notre Président, espérons que Villefranche, la ville au cœur méridional, montera plus souvent à Rodez, sûre d'y être la bienvenue.

Enfin, belle, intéressante et instructive pour tous fut cette journée si bien remplie. De part et d'autre, on conservera la délicieuse et durable impression d'un réciproque enchantement.

Les plus vifs remerciements de la Société vont à tous ceux qui, hors de Rodez, ont organisé cette excursion ou qui ont accepté d'y prendre part.

Le Vice-secrétaire,

M. CONSTANS.

RODEZ, IMPRIMERIE E. CARRÈRE.

TABLEAU DU RÉSUMÉ

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'École normale d'Instituteurs de Rodez

Pendant les années 1899-1902.

Conformément à la résolution prise par la *Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, dans sa séance du 20 avril 1873, nous donnons le résultat des Observations météorologiques faites à l'Ecole normale d'Instituteurs de Rodez pendant les années 1899-1902.

Chaque année se trouve résumée en trois tableaux A, B, C.

Le tableau A donne la *moyenne* pour chaque mois de l'année : 1° de la température (ce chiffre est la moyenne entre les températures maxima et minima observées chaque jour du mois) ; 2° de la pression atmosphérique à zéro, observée chaque jour à midi ; 3° de l'état hygrométrique à midi ; 4° de la quantité d'eau tombée. Il fait en outre connaître pendant combien de jours 1° le vent a eu une direction déterminée

et quelle a été sa vitesse ; 2° l'état du ciel. Il donne enfin les totaux et les moyennes de l'année.

Le tableau B reproduit pour chaque mois de l'année la moyenne thermométrique, barométrique et hygrométrique. Il donne pour chacun de ces éléments les valeurs maxima et minima observées dans le mois pour en conclure les variations. Il indique aussi les écarts pour les résultats extrêmes.

Le tableau C permet de comparer les moyennes de chaque année avec les moyennes obtenues pendant les cinq années (1894-1899) formant le précédent résumé (Voir Procès-verbaux, Tome XVIII, p. 171 et suivantes). Les moyennes de ces cinq années (1894-1899) forment un tableau que nous donnons à l'origine de ce travail.

E. Vigarié.

Moyennes des 5 années 1894-1899

		DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	TOTAUX ET MOYENNES
Température moyenne	1894-1895	° 1.44	° —1.40	° 1.54	° 4.88	° 9.90	° 13.71	° 15.77	° 17.80	° 17.40	° 18.36	° 10.10	° 9.20	9.89
	1895-1896	3.90	1.13	—2.39	7.37	7.50	12.30	16.93	18.48	15.78	14.80	6.30	4.70	8.916
	1896-1897	3.32	2.50	6.15	7.91	9.12	12.78	19.15	19.66	18.40	14.17	11.03	10.90	11.25
	1897-1898	4.40	4.89	2.85	4.20	9.20	11.45	15.33	18.80	20.87	18.80	11.90	8.49	10.93
	1898-1899	3.38	5.20	6.63	6.73	8.74	12.93	16.66	18.73	20.60	15.20	13.68	7.49	12.205
	1894-1899	3.288	2.464	2.956	6.218	8.892	12.634	16.768	18.694	18.610	16.266	10.602	8.156	10.638
Pression barométrique moyenne	1894-1895	711.15	701.07	702.17	705.10	707.60	709.35	710.88	710.60	711.80	713.50	707.50	710.30	708.41
	1895-1896	707.14	712.30	714.46	709.23	712.00	709.10	709.60	710.52	710.80	710.60	706.80	706.69	709.93
	1896-1897	707.05	703.40	714.76	709.10	707.62	707.57	710.70	711.20	710.50	711.60	711.70	716.29	710.12
	1897-1898	710.80	716.53	710.02	703.60	707.86	707.30	709.93	711.90	711.97	710.61	707.80	706.50	709.568
	1898-1899	715.50	709.70	708.60	710.09	709.80	709.40	710.38	712.54	711.95	710.70	711.40	714.82	711.24
	1894-1899	710.328	708.600	710.002	707.424	708.976	708.544	708.298	711.352	711.404	711.402	709.040	710.920	709.854
Quantité d'eau tombée	1894-1895	21.10	28.70	47.10	79.00	49.50	117.80	72.00	62.00	50.10	00.00	50.00	32.20	35.85
	1895-1896	35.20	11.80	13.95	49.40	38.50	45.50	121.00	136.40	54.00	36.90	52.15	57.80	54.383
	1896 1897	71.10	76.10	51.60	98.60	137.90	27.80	21.30	65.90	129.80	99.70	20.60	7.00	67.28
	1897-1898	46.90	25.00	60.00	59.50	61.50	136.50	26.80	8.50	7.10	20.00	84.50	55.00	40.94
	1898-1899	19.25	66.10	11.60	19.00	95.90	67.20	62.60	23.80	77.60	22.00	36.30	00.00	41.78
	1894-1899	38.71	41.54	86.35	61.16	76.66	78.96	60.74	59.32	59.72	34.72	48.71	30.40	48.047



Tableau A[1]

ANNÉE MÉTÉOROLOGIQUE 1899-1900	Température	Pression barométrique	Etat hygrométrique	Quantité d'eau tombée	DIRECTION DES VENTS N	N-E	E	S-E	S	S-O	O	N-O	Vent dominant	FORCE DES VENTS Nul	Faible	Assez fort	Fort	Très fort	ÉTAT DU CIEL Pur	Qes nuages	Nuageux	Couvert	JOURS DE Pluie	Orage	Grêle	Neige	Gelée	Brouillards
Décem. 1899.	2.20	705.79	68.74	18.70	0	0	1	7	1	6	10	6	O	4	23	3	0	1	13	0	5	13	7	0	0	2	18	3
Janvier 1900.	3.15	710.00	83.00	64.60	0	1	2	5	0	1	2	20	N-O	0	20	9	1	1	4	0	14	13	14	0	0	4	7	2
Février.....	6.16	702.40	81.00	119.40	0	0	0	6	3	3	6	10	N-O	0	21	5	0	2	4	1	23	0	20	0	0	3	0	1
Mars........	3.15	702.50	77.00	49.90	6	1	0	3	0	2	1	18	N-O	0	20	11	0	0	6	0	18	7	6	0	0	6	7	2
Avril.......	9.13	709.91	74.36	46.20	3	1	1	1	1	3	11	9	O	0	15	13	2	0	13	0	9	8	9	0	0	0	2	0
Mai.........	12.71	706.64	82.35	22.90	0	8	3	2	1	6	9	2	O	0	23	6	2	0	10	0	9	12	8	0	0	0	0	0
Juin........	17.42	709 32	78.76	72.00	0	1	0	11	0	2	4	12	N-O	0	21	9	0	0	8	6	5	11	5	0	0	0	0	3
Juillet......	19.42	710.60	61.00	22.50	1	2	1	0	1	4	17	5	O	0	25	6	0	0	13	0	13	5	6	1	0	0	0	0
Août........	16.73	708.90	77.80	88.50	3	1	1	0	0	0	20	6	O	1	26	3	1	0	11	0	15	5	8	1	0	0	0	0
Septembre..	14.80	711.50	82.00	127.50	7	1	1	3	1	2	7	8	N-O	0	18	2	1	9	12	0	15	3	5	3	0	0	0	6
Octobre....	11.27	711.40	82.25	8 90	0	18	0	1	1	9	0	2	N-E	0	22	7	2	0	16	0	13	2	5	0	0	0	0	12
Novembre...	5.52	705.69	88.93	88.80	2	0	0	1	1	4	10	11	N-O	1	17	7	5	0	3	0	8	19	15	0	1	3	5	0
Moyennes et totaux....	10.13	707.88	78.09	60.825	22	34	10	40	10	42	97	109	N-O	6	251	75	14	13	113	7	147	98	108	5	1	18	39	29
			Total.	729.90																								

Tableau B.

ANNÉE MÉTÉOROLOGIQUE 1899-1900		DÉCEMBRE 1899	JANVIER 1900	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	OBSERVATIONS
Observations thermométriques	Moyennes. м	2.20	3.15	6.16	3.15	9.13	12.71	17.42	19.42	16.73	14.80	11.27	5.52	Température max. 31.50
	Maxima.. M	10.50	14.00	15.50	12.00	26.00	23.00	27.00	31.50	28.00	25.00	22.00	17.50	id. minima. —11.50
	Minima.. m	—11.50	— 7.00	— 3.00	— 8.00	— 5.50	3.00	7.00	5.50	3.00	2.00	0.50	— 2.00	Écart... 43.00
	Différences M-м	8.30	10.85	9.34	8.85	16.87	10.29	9.58	12.08	11.27	10.20	10.73	11.98	
	Différences м-m	13.70	10.15	9.16	11.15	14.63	9.71	10.42	13.92	13.73	12.80	10.77	7.52	
	Différences M-m	22.00	21.00	18.50	20.00	31.50	20.00	20.00	26.00	25.00	23.00	21.50	19.50	
Observations barométriques	Moyennes. м	705.79	710.00	702.40	702.50	709.91	706.64	709.32	710.60	708.90	711.50	711.40	705.69	Pression max.. 720.50
	Maxima... M	716.20	720.50	714.10	717.00	719.90	713.50	713.80	718.00	715.40	719.50	718.50	714.60	id. minima. 692.40
	Minima... m	696.00	693.80	693.80	692.40	701.20	693.50	701.50	706.00	702.80	705.70	707.20	693.70	Écart... 28.10
	Différences M-м	10.41	10 50	11.70	14.50	9.99	6.86	4.48	7.40	6.50	8.00	7.10	8.91	
	Différences м-m	9.79	6.20	8.60	10.10	8.71	13.14	7.82	4.60	6.10	5.80	4.20	11.99	
	Différences M-m	20.10	16.70	20.30	24.60	18.70	20.00	12.30	12.00	12.60	13.80	11.30	20.90	
Variations hygrométriques	Moyennes. м	68.74	83.00	81.00	77.00	74.36	82.35	78.76	61.00	77.80	82.00	82.25	88.93	Variations hygrométriques
	Maxima... M	94.00	97.00	97.00	100.00	95.00	97.00	96.00	90.00	93.00	96.00	98.00	97.00	Maxima...... 100.00
	Minima... m	20.00	62.00	49.00	30.00	39.00	46.00	54.00	37.00	55.00	32.00	65.00	65.00	Minima...... 20.00
	Différences M-м	25.26	14.00	16.00	33.00	20.64	14.65	17.24	29.00	15.20	14.00	15.75	8.07	Écart..... 80.00
	Différences м-m	48.74	21.00	32.00	47.00	35.36	36 35	24.76	24.00	22.80	50.00	17.25	23.93	
	Différences M-m	74.00	35.00	48.00	80.00	56.00	51.00	42.00	53.00	38.00	64.00	33.00	32.00	

Tableau C[1]

	ANNÉE MÉTÉOROLOGIQUE 1899-1900	DÉCEMBRE 1899	JANVIER 1900	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	TOTAUX et moyennes
Température		°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°
	Moy^nes de 5 ans	3.288	2.464	2.956	6.218	8.892	12.634	16.768	18.694	18.610	16.266	10.602	8.156	10.638
	Moy^nes de l'année	2.20	3.15	6.16	3 15	9.13	12.71	17.42	19.42	16.73	14.80	11.27	5.52	10.13
	Différence en +	»	0.686	3.204	»	0.238	0.076	0.652	0.726	»	»	0.668	»	»
	Différence en —	1.088	»	»	3.068	»	»	»	»	1.88	1.466	»	2.636	0.508
Pression barométrique		mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm
	Moy^nes de 5 ans	710.328	708.600	710.002	707.424	708.976	708.544	708.298	711.352	711.404	711.402	709.040	710.920	709.854
	Moy^nes de l'année	705.79	710.00	702.40	702.50	709.91	706.64	709.32	710.60	708.90	711.50	711.40	705.69	707.88
	Différence en +	»	1.40	»	»	0.934	»	1.022	»	»	0.098	2.36	»	»
	Différence en —	4.538	»	7.602	4.924	»	1.904	»	0.752	2.504	»	»	5.23	1.974
Quantité d'eau tombée		mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm
	Moy^nes de 5 ans	38.[illegible]1	41.54	36.85	61.16	76.66	78.96	60.74	59.32	59.72	34.72	48.71	30.40	48.047
	Totaux de l'année	18.70	64.60	119.40	49.90	46.20	22.90	72.00	22.50	88.50	127.50	8.90	88.80	59.15
	Différence en +	»	23.06	82.55	»	»	»	11.26	»	28.78	92.78	»	58.40	11.103
	Différence en —	20.01	»	»	11.26	30.46	56.06	»	36.82	»	»	39.81	»	»

Tableau A²

MÉTÉOROLOGIQUE 1900-01	Tempér.	Pression barométrique	Etat hygrométrique	Quantité d'eau tombée	DIRECTION DES VENTS: N	N-E	E	S-E	S	S-O	O	N-O	Vent dominant	FORCE DES VENTS: Nul	Faible	Assez fort	Fort	Très fort	ÉTAT DU CIEL: Pur	Qesnuages	Nuageux	Couvert	JOURS DE: Pluie	Orage	Grêle	Neige	Gelée	Brouillard
Décem. 1900.	4.71	712.52	87.42	93.75	0	2	0	1	1	9	8	10	N-O	0	12	12	5	2	12	0	6	13	14	0	0	0	12	2
Janvier 1901.	3.99	710.55	84.00	46.25	0	1	1	5	9	8	0	7	S	0	16	8	6	0	14	0	6	11	10	0	0	2	0	4
Février	—2.50	707.68	73.62	35.00	1	1	0	4	0	1	6	15	N-O	0	14	13	1	0	16	0	4	8	5	0	0	5	24	0
Mars.........	3.96	703.43	84 20	57.00	0	3	0	3	3	2	11	10	O	0	14	12	4	1	4	0	14	13	8	0	0	6	3	0
Avril	10.32	707.47	79 50	219.00	1	2	3	5	2	10	5	3	S-O	0	19	8	2	1	4	0	14	12	16	0	1	0	0	3
Mai.........	14.22	709.80	80.49	40.50	4	1	2	2	1	0	12	9	O	0	24	3	2	0	6	0	21	4	10	2	0	0	0	1
Juin........	17.14	715 51	74.17	120.30	0	0	5	4	7	1	2	11	N-O	1	10	8	6	5	8	0	20	2	8	4	1	0	0	1
Juillet	19.21	710.20	65.38	00.00	0	0	1	2	1	3	5	20	N-O	0	24	5	2	0	6	0	17	8	0	0	0	0	0	0
Août.........	19.71	710.95	80.35	35.10	0	1	0	9	0	6	7	8	S-E	0	21	10	0	0	13	0	16	2	8	2	1	0	0	3
Septembre ..	18.29	708.40	85.33	86.30	2	4	0	5	2	10	4	4	S-E	0	15	15	0	0	4	0	11	15	12	3	0	0	0	5
Octobre... .	9.93	708.25	83.22	93 00	2	4	0	5	2	10	4	4	S-E	0	3	17	8	3	9	0	12	10	7	0	0	0	0	11
Novembre...	3.56	711.34	83 30	10.60	11	6	0	1	2	7	1	2	N	4	22	2	1	2	23	2	0	6	4	0	0	1	16	4
Moyennes et totaux....	10.25	709 67	80.08	69.73	21	25	12	46	30	67	65	103	N-O	5	194	113	37	14	119	2	141	104	102	11	3	14	55	34
			Total. 836.80																									

Tableau B²

ANNÉE MÉTÉOROLOGIQUE 1900-1901		DÉCEMBRE 1900	JANVIER 1901	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	OBSERVATIONS
Observations thermométriques	Moyennes. M	4.71	3 99	— 2.50	3.96	10.32	14.22	17.14	17.21	19.71	18.29	9.93	3.56	Temp id. érat. max. 30.00
	Maxima... M	11.50	11.50	8.50	13.00	19.00	26.50	29.50	30.00	30.00	28.50	16.50	14.50	minima. —13.50
	Minima... m	— 3.00	— 7.00	—13.50	— 6.00	1.00	4.00	5.50	6.50	10.00	10.00	2.00	— 5.50	Ecart.... 43.50
	Différences M-M	6.79	7.51	11.00	9.04	8.68	12.28	12.36	10.79	10.29	10.21	6.57	10.94	
	Différences m-m	7.71	10.99	11.00	9.96	9.32	10.22	11.64	12.71	9.71	8.29	7.93	9.06	
	Différences M-m	14.50	18.50	22.00	19.00	18.00	22.50	24.00	23.50	20.00	18.50	14.50	20.00	
Observations barométriques	Moyennes. M	712.52	710.55	707.68	703.43	707.47	709.80	715.51	710.20	710.95	708.40	708.25	711.34	Pression max... 721.30
	Maxima... M	716.90	720.70	716.60	714.40	716.10	712.20	721.30	714.10	713.90	715.60	716.70	719.20	id. minima. 686.10
	Minima.. m	699.20	700.50	695.90	686.10	700.40	702.00	711.70	705.00	708.80	700.90	701.80	700.00	Ecart.... 35.20
	Différences M-M	4.38	10.15	8.92	10.97	8.63	2.40	5.79	3.90	2.95	7.20	8.45	7.86	
	Différences m-m	13.32	10.05	11.78	17.33	7.07	7.80	3.81	5.20	2.15	7.50	6.45	11.34	
	Différences M-m	17.70	20.20	20.70	28.30	15.70	10.20	9.60	9.10	5.10	14.70	14.90	19.20	
Observations hygrométriques	Moyennes. M	87.42	84.00	73.62	84.20	79.50	80.49	74.17	65.38	80.35	85.33	83.22	83.30	Variations hygrométriques
	Maxima.. M	97.00	97.00	88.00	93.00	96.00	92.00	92.00	91.00	95.00	96.00	98.00	100.00	Maxima....... 100.00
	Minima .. m	75.00	63.00	63.00	62.00	57.00	41.00	40.00	26.00	67.00	72.00	69.00	33.00	Minima....... 26.00
	Différences M-m	9.58	13.00	14.38	8.80	16.50	11.51	17.83	25.62	14.65	10.67	14.78	16.70	Ecart.... 74.00
	Différences M-m	12.42	21.00	10.62	22.20	22.50	39.49	34.17	39.38	13.35	13.33	14.22	50.30	
	Différences M-m	22.00	34.00	25.00	31.00	39.00	51.00	52.00	65.00	28.00	24.00	29.00	67.00	

Tableau C²

ANNÉE MÉTÉOROLOGIQUE 1900-1901		DÉCEMB. 1900	JANVIER 1901	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	TOTAUX et moyennes
Température		°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°
	Moynes de 5 ans	3.288	2.464	2.956	6.218	8.892	12.634	16.768	18.694	18.610	16.266	10.602	8.156	10.638
	Moynes de l'année.	4.71	3.99	−2.50	3.96	10.32	14.22	17.14	19.21	19.71	18.29	9.93	3.56	10.25
	Différence en +	1.422	1.526	»	»	1.428	1.586	0.372	0.516	1.10	2.024	»	»	»
	Différence en —	»		5.456	2.258	»	»	»	»	»	»	0.672	4.596	0.388
Pression barométrique		mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm
	Moynes de 5 ans	710.328	708.600	710.002	707.424	708.976	708.544	708.298	711.352	711.404	711.402	709.040	710.220	709.854
	Moynes de l'année	712.52	710.55	707.68	703.43	707.47	709.80	715.51	710.20	710.95	708.40	708.25	711.34	709.67
	Différence en +	2.192	1.95	»	»		1.256	7.212	»	»	»	»	0.42	»
	Différence en —	»	»	2.322	3.994	1.506	»	»	1.152	0.454	3.002	0.79	»	0.184
Quantité d'eau tombée		mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm
	Moynes de 5 ans	38.71	41.54	36.85	61.16	76.66	78.96	60.74	59.32	59.72	34.72	48.71	30.40	48.047
	Totaux de l'année	93.75	46.25	35.00	57.00	219.00	40.50	120.30	00.00	35.10	86.30	93.00	10.60	69.73
	Différence en +	55.04	4.71	»	»	142.34	»	59.56	»	»	51.58	44.29	»	21.683
	Différence en —	»	»	1.85	4.16	»	38.46	»	59.32	14.62	»	»	19.80	»

Tableau A³

ANNÉE MÉTÉOROLOGIQUE 1901-1902	Température	Pression barométrique	Etat hygrométrique	Quantité d'eau tombée	DIRECTION DES VENTS N	N-E	E	S-E	S	S-O	O	N-O	Vent dominant	FORCE DES VENTS Nul	Faible	Assez fort	Fort	Très fort	ÉTAT DU CIEL Pur	Qques nuages	Nuageux	Couvert	JOURS DE Pluie	Orage	Grêle	Neige	Gelée	Brouillard
Décem. 1901.	1.75	704.77	90.16	66.50	0	2	4	5	0	8	12	5	O	0	23	6	1	1	7	0	0	24	0	0	0	13	5	5
Janvier 1902.	2.09	714.41	85.00	36.35	2	2	2	2	0	9	4	10	N-O	0	23	7	1	0	14	0	6	11	6	0	0	4	19	1
Février	3.59	704.72	82.78	48.80	0	1	2	5	1	4	12	3	O	0	18	7	3	0	3	0	16	9	12	0	0	2	0	4
Mars.........	7.52	708.66	86.03	49.20	1	0	1	7	0	9	4	9	NO,SO	0	25	3	3	0	5	3	10	13	12	0	1	1	0	2
Avril	10.90	705.90	84.56	153.60	3	0	0	4	4	8	9	2	O	0	19	9	1	1	7	0	10	13	15	1	0	0	0	0
Mai..........	9.64	709.07	74.79	41.20	2	1	2	0	1	2	14	9	O	0	18	9	2	2	4	3	5	19	13	0	2	1	0	2
Juin.........	14.67	708.70	61.80	77.45	2	1	0	5	2	1	7	11	N-O	0	19	7	3	1	6	1	10	13	11	0	0	0	0	0
Juillet	19.10	711.39	63.76	57.00	0	0	2	20	1	3	2	3	S-E	0	21	9	1	0	11	1	15	4	7	1	0	0	0	3
Août.........	17.36	710.99	75.38	79.60	3	0	0	13	0	2	6	7	S-E	0	24	7	0	0	8	6	9	8	8	1	0	0	0	2
Septembre ..	14.90	711.30	71.10	38.00	10	0	0	6	0	1	5	8	N	0	21	5	4	0	14	5	8	3	3	1	0	0	1	1
Octobre.....	9.28	710.03	79.26	44.80	4	1	0	6	3	1	3	13	N-O	0	26	4	1	0	3	1	12	15	10	0	0	0	4	5
Novembre...	6.40	706.86	82.70	96.10	5	0	9	7	0	0	3	3	E	0	20	7	3	0	14	0	0	16	10	1	0	0	7	5
Moyennes et totaux....	9.76	708.90	78.11	65.71	32	8	22	80	12	48	81	82	N-O	0	257	80	23	5	96	20	101	148	107	5	3	21	36	30
			Total.	788.60																								

Tableau B[3]

...OROLO... 1901-1902		DÉCEMBRE 1901	JANVIER 1902	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	OBSERVATIONS
Observations thermométriques	Moyennes. M	1.75	2 09	3.59	7.52	10.30	9.64	14.67	19.10	17.36	14.09	9.28	6.40	Temp id.éral. max. 32.00
	Maxima... M	8.00	11.50	13.50	20.00	18.50	21.30	26.50	32.00	27.50	24.80	17.50	15.50	minima. — 7.00
	Minima... m	— 6.50	— 4.00	— 7.00	— 2.00	2.00	1.00	4.50	7.00	10.00	— 3.00	0.80	— 6.00	Ecart.... 49.00
	Différences M-M	6.25	9.41	9.91	12.48	7.60	11.66	11.83	12.90	10.14	10.71	8.22	9.10	
	Différences M-m	8.25	6.09	10.59	9.52	8.90	8.64	10.17	12.10	7.36	17.09	8.48	12.40	
	Différences M-m	15.50	15.50	20.50	22.00	16.50	20.30	22.00	25.00	18.50	28.80	16.70	21.50	
Observations barométriques	Moyennes. M	704.77	714.41	704.72	708.66	705.90	709.07	708.70	711.39	710.99	711.30	710.03	706.86	Pression max... 725.60
	Maxima... M	718.00	725.60	710.50	715.60	713.50	718.70	715.60	717.47	715.39	715.20	718.11	713.99	id. minima. 692.10
	Minima.. m	692.10	704.50	697.10	698.90	699.00	701.10	701.20	707.30	701.24	702.87	700.70	695.96	Ecart.... 33.50
	Différences M-M	13.23	10.19	5.78	6.94	7.60	9.63	6.90	6.08	4.40	3.90	8.08	7.13	
	Différences M-m	12.67	9.91	7.62	9.76	6.90	7.97	7.50	4.09	9.75	8.43	9.33	10.90	
	Différences M-m	26.00	20.00	13.40	16.70	14.50	17.60	14.40	10.17	14.15	12.33	17.41	18.03	
Observations hygrométriques	Moyennes. M	90.16	85.00	82.78	86.03	84.56	74.79	61.80	63.76	75.38	71.10	79.26	82.70	Variations hygrométriques
	Maxima.. M	97.00	97.00	96.00	95.00	98.00	98.00	78.00	96.00	97.00	82.00	95.00	97.00	Maxima....... 98.00
	Minima .. m	83.00	69.00	58.00	58.00	68.00	51.00	36.00	45.00	53.00	51.00	55.00	67.00	Minima....... 36.00
	Différences M-M	6.84	12.00	13.22	8.97	13.44	13.21	16.20	22.24	21.62	10.90	15.74	14.30	Ecart.... 62.00
	Différences M-m	7.16	16.00	24.78	28.03	16.56	23.79	25.80	18.76	22.38	20.10	24.26	15.70	
	Différences M-m	14.00	28.00	38.00	37.00	30.00	37.00	12.00	41.00	44.00	31.00	40.00	30.00	

Tableau C[3]

	ANNÉE MÉTÉOROLOGIQUE 1901-1902	DÉCEMBRE 1901	JANVIER 1902	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	TOTAUX et moyennes
Température		°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°
	Moy^nes de 5 ans	3.288	2.464	2.956	6.218	8.892	12.634	12.768	18.694	18.610	16.266	10.602	8.156	10.638
	Moy^nes de l'année	1.75	2.09	3.54	7.52	10.90	9.64	14.67	19.10	17.36	14.90	9.28	6.40	9.76
	Différence en +	»	»	0.584	1.302	2.008	»	1.902	0.506	»	»	»	»	»
	Différence en —	1.538	0.374	»	»	»	2.994	»	»	1.25	1.366	1.322	1.756	0.878
Pression barométrique		mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm
	Moy^nes de 5 ans	710.328	708.600	710.002	704.424	708.976	708.544	708.298	711.352	711.404	711.402	709.040	710.920	709.854
	Moy^nes de l'année	704.77	714.41	704.72	708.66	705.90	709.07	708.70	711.39	710.99	711.30	710.03	706.86	708.90
	Différence en +	»	5.81	»	4.236	»	0.526	0.412	0.048	»	»	0.99	»	»
	Différence en —	5.558	»	5.282	»	3.076	»	»	»	0.414	0.102	»	4.06	0.954
Quantité d'eau tombée		mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm
	Moy^nes de 5 ans	38.71	41.54	36.85	61.16	76.66	78.96	60.74	59.32	59.72	34.72	48.71	30.40	48.047
	Totaux de l'année	66.50	36.35	48.80	49.20	153.66	41.20	77.45	57.00	79.60	38.00	44.80	96.10	65.71
	Différence en +	27.79	»	11.95	»	77.00	»	16.71	»	19.88	3.28	»	65.70	17.663
	Différence en —	»	5.19	»	21.96	»	37.76	»	2.32	»	»	3.91	»	»

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

Séance du 15 juin 1900.

Séance du 18 novembre 1900.

Séance du 20 janvier 1901.

Séance du 17 mai 1901

Séance du 17 novembre 1901.

Séance du 21 février 1902.

Séance du 6 juin 1902.

TABLE SYNTHÉTIQUE

DES PRINCIPAUX OBJETS DES TRAVAUX ET DÉLIBÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Communications, délibérations, discussions, etc.: notes sur la Ligue en Rouergue, 7 ; — don de médaillons par M. Mahoux, 9 ; - émigration, 10, 12 ; — Notre-Dame du Passet, Notre-Dame de Ceignac, 11 ; — *dessins de châteaux* ; fouilles au Mur-de-Barrez, 13 ; — don du buste de M. Fabié, par M. Mahoux, 22 ; — dons de portraits, de jeune homme et de M. Ferrié, 23 ; — découvertes au Salze, 24, 57, 185 ; — Bouchard et l'abbaye de Belle-perche ; — poids du pays 25 ; — bibliographie de la Société, 26 ; — *Schedæ* du Vatican sur le Rouergue ; la vicomté de Carlat, 27 ; — découvertes sur le Larzac, 27, 54, 142 ; — monuments mégalithiques, 30 ; — inscriptions locales, 31 ; — clocher de Belmont, documents sur sainte Radegonde ; — église de Livinhac-le-Haut, 32 ; — découvertes archéologiques à Rodez, 56 ; — autel ruthène de Luchon, 57 ; — *la Lozére, le Tarn*, 59 ; — ancienne vue de Rodez, 61 ; — grottes de Valencas, 78 ; — don de documents sur la municipalité de Colombiès, 81 ; — découvertes près Saint-Affrique, 109, 201 ; — don de lettres de Mgr de Colbert, 111 ; — don de papiers de l'abbé Cérès, 113 ; — don du buste de M. Mahoux, 130 ; — don de documents provenant d'Is, 130, 186 ; — achat d'un triens d'or, 132 ; — pierres archéologiques, 133, 136, 186, 190 ; — don du portrait de Mlle Moisson-Desroches, 141 ; — manuscrit sur Sainte-Eulalie, etc., 143 ; — fouilles à [Sa]int-Clair, 143 ; — mollusques fossiles à Gages, [14]4 ; — don d'un manuscrit de M. Fabié, *Sous un [ch]éne*, 153; excursion et fouilles à Inières, 153, 184 ;

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PERSONNES, MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ OU AUTRES (1), MENTIONNÉES AUX PROCÈS-VERBAUX COMME ADMISES DANS LA SOCIÉTÉ OU Y AYANT PRIS LA PAROLE, FAIT UN ENVOI OU UNE COMMUNICATION, OU Y AYANT REÇU UNE DÉLÉGATION OU UN HOMMAGE.

---

(1) Les noms autres que ceux des membres de la Société, sont en caractères italiques.

RODEZ - IMPRIMERIE E. CARRÈRE

PROCÈS-VERBAUX

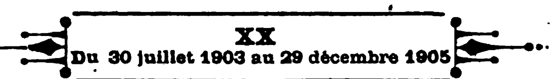
DES SÉANCES

DE LA

Société des Lettres

Sciences et Arts

DE L'AVEYRON



RODEZ

IMPRIMERIE E. CARRÈRE

—

1905

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE LA

Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron

LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron

29 DÉCEMBRE 1905

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ (Elections du 27 décembre 1903).

MM.

N. MAISONABE, président.
I-ONS, vice-président.
F. GALY, secrétaire.
M. CONSTANS, vice-secrétaire.
BRUNET, l'abbé VAYLET et ANDRIEU, conservateurs du Musée.
L'abbé VERLAGUET, bibliothécaire-archiviste.
COMBES de PATRIS, trésorier.

* * *

BUREAUX DES SECTIONS (Elections du 29 décembre 1905).

MM.

LEMPEREUR, président, et Ch. GALY, secrétaire de la section des lettres.
VIGARIÉ, président, et BRUNET, secrétaire de la section des sciences.
D. PUECH, président, et L. LOUP, secrétaire de la section des arts.

* * *

Les membres du bureau de la Société et les présidents des sections forment, avec M. l'Inspecteur d'académie, un COMITÉ PERMANENT qui s'occupe de tout ce qui a rapport aux intérêts moraux et matériels de la Société et de la surveillance de ses publications.

* * *

M. *Masson*, agent de la Société, surveillant général du Musée (1871), conservateur nommé par M. le Préfet (1896).

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

Société des Lettres

Sciences et Arts

DE L'AVEYRON



RODEZ

IMPRIMERIE E. CARRÈRE

1905

LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron

29 DÉCEMBRE 1905

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ (Elections du 27 décembre 1903).

MM.

N. Maisonabe, président.
Pons, vice-président.
F. Galy, secrétaire.
M. Constans, vice-secrétaire.
Brunet, l'abbé Vaylet et Andrieu, conservateurs du Musée.
L'abbé Verlaguet, bibliothécaire-archiviste.
Combes de Patris, trésorier.

*
* *

BUREAUX DES SECTIONS (Elections du 29 décembre 1905).

MM.

Lempereur, président, et Ch. Galy, secrétaire de la section des lettres.
Vigarié, président, et Brunet, secrétaire de la section des sciences.
D. Puech, président, et L. Loup, secrétaire de la section des arts.

*
* *

Les membres du bureau de la Société et les présidents des sections forment, avec M. l'Inspecteur d'académie, un **COMITÉ PERMANENT** qui s'occupe de tout ce qui a rapport aux intérêts moraux et matériels de la Société et de la surveillance de ses publications.

*
* *

M. *Masson*, agent de la Société, surveillant général du Musée (1871), conservateur nommé par M. le Préfet (1896).

Liste des membres de la Société par ordre d'admission.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

1846 (1) Affre (Henri), archiviste du Département en retraite, à Espalion.

1866 Cartailhac ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de la Chaîne, à Toulouse.

1886 Héron de Villefosse O ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du département de la sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre, 16, rue Washington, Paris.

1888 Puech (Denys) O ✻, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), statuaire, 233, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

1893 de Lasteyrie (Le comte) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), secrétaire du Comité des travaux historiques et scientifiques, inspecteur des musées nationaux, professeur à l'Ecole des Chartes, ancien député, 10 *bis*, rue du Pré-aux-Clercs, Paris.

1897 Germain (Mgr) ✻, archevêque de Toulouse.

*
* *

MEMBRES TITULAIRES

MM.

1857 Boubal, ancien maire de Rodez, à Manson, près Palmas.

1860 Maruéjouls O ✻, député du Département, ancien ministre du Commerce, ancien ministre des Travaux publics, président du conseil général de l'Aveyron, à Paris.

1861 Fabre (Marcellin), pharmacien honoraire, ancien maire de Villefranche.

1863 Marcorelles (L'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'institution Sainte-Marie, à Rodez.

(1) Le millésime indique l'année où le membre a été admis dans la Société, quand même il l'ait été dans une autre catégorie que celle où il figure aujourd'hui.

1864 Lacombe, docteur en droit, ancien sénateur, avocat au tribunal civil de Rodez, 12, rue Lalo, à Paris.
— d'Armagnac (Le comte), à Saint-Côme.
1865 Maisonabe (Noël), docteur en droit, avocat au tribunal civil de Rodez.
1867 Alazard (L'abbé), chanoine honoraire, aumônier de la maison de retraite des Frères des Ecoles chrétiennes, rédacteur de la *Revue religieuse*, à Rodez.
1869 de Benoit (Norbert), ancien juge au tribunal civil de Rodez, ancien député, à Lassalle, près Saint-Geniez.
1871 Touzery (L'abbé), chanoine titulaire, à Rodez.
1874 de Montéty (Louis), ancien député, avocat, à Sévérac-le-Château.
1875 Vaylet (L'abbé), chanoine honoraire, aumônier du lycée de Rodez.
— Marcilhacy (Camille) ✻, ancien négociant, 20, rue Vivienne, à Paris.
1876 Galy (François), pharmacien honoraire, à Rodez.
— Cabrol, directeur des Postes et Télégraphes en retraite, à Villefranche.
— Bessou (L'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-André-de-Najac.
1878 Loup (Louis), imprimeur-lithographe, à Rodez.
— Constans (Léopold), professeur à la faculté des lettres d'Aix.
— Delpech, banquier, à Villefranche.
1879 Pons, architecte du Département, à Rodez.
— Rogery, docteur en droit, prof. de rhétorique au lycée Buffon, à Bourg-la-Reine (Seine-et-Oise).
— Pechdo, docteur en médecine, à Villefranche.
— Jaudon ✻, docteur en droit, membre du conseil général de l'Aveyron, procureur de la République, à Toulouse.
880 D'Ardenne, à Réquista, près Labastide-l'Evêque.
883 Railhac, receveur particulier des Finances honoraire, à La Falque, près Saint-Geniez.
884 Constans (Marius), professeur de seconde au lycée de Rodez.
— Mazenq (L'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'hôpital de Rodez.
— Visseq (L'abbé), curé de Nauviale.
— Lempereur, archiviste du Département, à Rodez.
85 Affre (Maurice), président du conseil d'arrondissement d'Espalion, avocat au tribunal civil.
— Boisse O ✻, contre-amiral, à Toulon.

1886 Guibert (L'abbé Régis), curé de Vimenet.
— Bompaire (Gaston), docteur en médecine, président de l'Association des médecins du Département, à Millau.
— Andrieu, architecte des hospices de Rodez, inspecteur des édifices diocésains, à Rodez.
1887 Coste (L'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Paul-des-Fonts, près Tournemire.
1888 Cardonnel-Bessonnies, à la Griffoulière, près Flagnac.
— Couderc, conservateur-adjoint de la Bibliothèque nationale, 20, rue de Harlay, à Paris.
— Bouzat (L'abbé), curé de Connac.
— Serpantié, artiste-peintre, à Saint-Geniez.
— de Valady (Le comte C.), à Combret, près Nauviale.
— Massip (Lucien), pharmacien honoraire, à Cancon (Lot-et-Garonne).
— Brévier (L'abbé), curé de St-Denis-de-Cougousse, près Salles-la-Source.
— Cassagnes (L'abbé), chanoine honoraire, missionnaire apostolique, aumônier du Carmel, à Rodez.
— Marcilhacy (Albert), docteur en droit, administrateur délégué de la Société anonyme des spécialités mécaniques, 25, rue Saint-Ambroise, à Paris.
— Agrifoul (L'abbé), ancien curé de Banc-Anglars, à Montrozier.
1890 De Pomairols, à la Pèze, près Savignac.
— de Bonald (Le vicomte), à Las Canals, près Nuces Valady.
— De Barrau, rédacteur au *Journal de l'Aveyron*, à Rodez.
1891 Verlaguet (L'abbé), curé de Notre-Dame-de-Vanc, près Salles-la-Source.
— Bonnefé, docteur en médecine, à Rodez.
— Hermet (L'abbé), curé de l'Hospitalet.
— De Courtois, 57, boulevard Malesherbes, à Paris,
1892 Deltour (L'abbé), curé de Villecomtal.
— Palous, ancien greffier du tribunal civil d'Espalion, à Rodez.
— Boulouis (L'abbé), ancien professeur de sciences au petit séminaire de St-Pierre.
— Augé, docteur en médecine, à Rodez.
— Bonnefous (L.), docteur en médecine, à Rodez.
— Massip (Emmanuel), pharmacien, au Fousseret (Haute-Garonne).

1892 de Montéty (L'abbé Octave), administrateur et aumônier de l'institution libre Saint-Joseph, à Rodez.
— Poulenc, pharmacien, 92, rue Vieille-du-Temple, à Paris.
1893 Carrère, imprimeur-éditeur, à Rodez.
— Raynaldy, avocat au tribunal civil de Rodez.
— Brunet, professeur de mathématiques au lycée de Rodez.
1894 Puech (Germain), docteur en médecine, à Rodez.
— Guibert (Augustin), avoué près le tribunal civil de Rodez.
— Domergue, géomètre principal de l'Etat en retraite, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Saint-Geniez.
— Artières (Jules), imprimeur-éditeur, à Millau.
— Naujac, caissier-comptable des mines de Gages, à Rodez.
1895 Camboulas, ingénieur civil, à Saint-Geniez.
— Forestier, ancien professeur libre, 15, rue Brézin, à Paris.
— Goninfaure, imprimeur, à Espalion.
— Vigarié, conseiller général, juge de paix du canton de Bozouls, maire de Laissac.
1896 Delmas, docteur en médecine, à Millau.
1897 Massabuau, député du Département, avocat au tribunal civil d'Espalion, à Paris.
— Calmet (L'abbé), chapelain de Saint-Louis-des-Français, à Rome.
— Julhe, pharmacien honoraire, au Mur-de-Barrez.
— de Gissac (Le vicomte P.), à Laborde, près Casteljaloux (Lot-et-Garonne).
— Roc, entrepreneur de travaux publics, à Rodez.
1898 Lunet de la Malène, président de la Société d'agriculture de l'Aveyron, à Planèzes.
— De Masars Camarès, libraire à Brême (Allemagne)
1899 Baduel (d'Oustrac), attaché au ministère des Affaires étrangères, 61, rue d'Anjou-St-Honoré, à Paris.
1900 Rey, architecte, à Millau.
— Ricard (Mgr), évêque d'Angoulême.
— Maisonabe (Edouard), docteur en droit, avocat au tribunal civil de Rodez.
— Landès, architecte, à Rodez.
— de Chaliès (J.), à Sévérac-le-Château.
— Suquet (L'abbé), curé de Saint-Clair, par Cajarc (Lot).

1900 Colrat, ingénieur civil, à Montrozier.
1901 Roquejoffre, chef de division à la Préfecture, Rodez.
— Galy (Charles), docteur en droit, avocat au tribunal civil de Rodez.
— Talon, avocat à la Cour d'appel, 8, rue des Saints-Pères, Paris.
— Albespy (Louis), pharmacien, à Rodez.
— Combes de Patris (Charles), docteur en droit, avocat au tribunal civil de Rodez.
— Benoît, greffier du tribunal civil de Rodez.
— Anglade, docteur en droit, inspecteur de la *Société générale*, 54, rue de.Provence, à Paris.
— Salesses ✻, administrateur en chef des colonies, directeur du chemin de fer de Konakry, au Niger.
— Teissier (L'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'école libre Saint-Gabriel, à St-Affrique.
— Molinié, docteur en médecine, à Sévérac-le-Château.
— Pouget (L'abbé Etienne), aumônier de la prison, archiviste de l'Evêché, à Rodez.
— de Valady (Le marquis L.), ancien capitaine de cavalerie, membre du Conseil général, à Rodez.
— de Gissac (Le baron J.), inspecteur de la *Nationale-Vie*, rue Saint-Antoine-du-Taur, à Toulouse.
1902 Hèbles (L'abbé), curé d'Ayssènes, près Villefranche-de-Panat.
— Descrozaille ✻, notaire honoraire, ancien maire d'Aubin.
— Albespy (Daniel), docteur en médecine, à Rodez.
— Froment, maître de chapelle, professeur de musique à Rodez.
— De Bancarel, maire de Flavin, à Hyars.
1903 Bugard, à Rodez.
— Marre, professeur départemental d'agriculture, à Rodez.
— Alboui, pharmacien, 8, rue Favart, à Paris.
— De Turenne, à la Garinie, près Montbazens.
— Austry, directeur de la *Société générale*, à Villefranche.
— Gèze, professeur spécial d'agriculture, à Villefrauche.
— Serin, rédacteur à l'*Union catholique*, Rodez.
— Bonnafé, avocat au tribunal civil de Rodez.
— Bastide, docteur en droit, avocat au tribunal civil de Rodez.

1903 Majorel (L'abbé), curé-archiprêtre de Notre-Dame, à Villefranche.
— Boudet (L'abbé), directeur de l'Institution des sourds-muets de Rodez.
— Bouat (L'abbé), prêtre, à Millau.
— Fenaille, à Montrozier.
— de Solages (Le comte), à Mézens, près Saint-Sulpice (Tarn).
1904 du Bourg (Le comte), ancien capitaine de cavalerie, à Saint-Georges-de-Luzençon.
— de Séguret (Mme veuve), née de Saincric, à Rodez.
— Vidal (L'abbé), ancien curé de Saint-Augustin, à Villefranche.
— Bousquet, agrégé de l'Université, 284, boulevard Raspail, à Paris.
— Rocault, préfet de l'Aveyron.
— Pouget (Louis), sculpteur, à Rodez.
1905 Ségonzac, directeur de l'Institution libre Saint-Joseph, à Rodez.
— Batut (L'abbé), chanoine titulaire, à Rodez.
— Limouzy, entrepreneur de travaux publics, à Rodez.
— Fraisse, banquier, à Rodez.
— de Montéty (Louis), de St-Georges, à Recoules.
— de Benoît (Francis), à Lassalle, près St-Geniez.
— Combes de Patris (Bernard), licencié en droit, à Rodez.
— Vigroux, pharmacien, à Cassagnes-Bégonhès.
— Balsan, commissionnaire, à Millau.
— Bouisset, fabricant-gantier, à Millau.
— Sabathier, notaire, à Millau.
— Monestier, notaire, à Millau.
— Arlabosse, publiciste, à Millau.
— Gasson ✱, receveur particulier des Finances en retraite, à Millau.
— Teyssier, commissionnaire, à Millau.
— Raynal (Gabriel), avocat au tribunal civil de Millau.
— Raynal (Clément), avoué près le tribunal civil de Millau.
— Blanc, avocat, à Millau.
— Gautier, dentiste, à Millau.
— Lubac, avocat au tribunal civil de Millau.
— Artières (Hilaire), conducteur des Ponts et Chaussées, à Millau.
— Jeanjean, avocat au tribunal civil de Millau.
— Ginisty (L'abbé), chanoine honoraire, curé de Cransac.

1905 Artières (Maurice), fabricant de colles et de gélatines, à Millau.
— Verdier, statuaire, 49, avenue Ségur, à Paris.
— Laplagne (L'abbé), curé de Pruines.
— Malet, statuaire, 2, rue Brown-Séquard, à Paris.
— Dubiez, fabricant mégissier, à Creissels.
— Bompaire (Frédéric), docteur en médecine, ancien maire, à Millau.
— De Carlshausen, ancien négociant, à Millau.
— Pradié (Mme), née Sàlles, à Lagarde, près Salles la-Source.
— Fabre (Albert), maire de Buzeins, à Cassagnes, près Recoules.
— Chardonnet, principal du collège de Millau.

* * *

MEMBRES TITULAIRES DE DROIT

MM.

Perroud, recteur de l'académie de Toulouse.
Harter, inspecteur de l'académie de Toulouse, en résidence à Rodez.

* * *

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1861 Vaïsse, ingénieur civil, agent voyer cantonal.
1863 Fau, pharmacien honoraire, à Pézenas (Hérault).
— Soucaille, professeur de rhétorique en retraite, à Béziers.
— Terrayl, ancien négociant, à Oran-Miramar (Algérie).
1867 Cazalis de Fondouce, ingénieur civil, 18, rue des Etuves, à Montpellier.
1868 Pottier (L'abbé), chanoine, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
1871 Laporte, peintre, inspecteur honoraire de l'enseignement du dessin, à Fontenay-aux-Roses (Seine).
1874 Moyzen (L'abbé), aumônier de l'hôpital Saint-Louis, à Paris.
1875 Allaire, contrôleur des Contributions directes en retraite, à Albi.
1879 Magne, agent-voyer d'arrondissement, à Mantes (Seine-et-Oise).
1880 de Labonnefon (L'abbé), curé de Cercoux (Charente-Inférieure).

1880 Estienne, archiviste du Morbihan, à Vannes.
1882 Cassagnou ✱, médecin principal de marine, à l'hôpital-hospice d'Hyères.
— Powell, director of the Bureau of ethnology, à Washington.
1883 Viala, négociant, à Paulhaguet (Haute-Loire).
1886 Gassaud, docteur en droit, juge au tribunal civil de Béziers.
— Loup (Eugène), peintre, 25, rue Vaneau, à Paris.
1889 D'Hérail de Brizis, à Albi.
1890 Fabié ✱, directeur de l'Ecole Colbert, à Paris.
1893 Saillat (L'abbé), prêtre, 7, rue de Siam, à Paris.
1895 Vassal, receveur buraliste, à Levallois-Perret (Seine).
1898 Creissels, procureur de la République, à Embrun.
1900 Horluc, professeur de quatrième au lycée Saint-Rambert, près Lyon.
1901 De Brun, receveur de l'Enregistrement, à Fronton (Haute-Garonne).
— Salesse, directeur de l'Enregistrement, à Cahors.
1902 Loiret, ingénieur ordinaire des mines, à Clermont-Ferrand.
1903 Conil, lieutenant au 5e régiment de tirailleurs tonkinois, Phu-Lien, près Haï-Phong.
— Rigal (L'abbé), prêtre, 74, rue de Vaugirard, à Paris.

Liste des membres de la Société par ordre alphabétique.

Membres honoraires et titulaires.

MM.

H. Affre, M. Affre, Agrifoul, Alazard, D. Albespy, L. Albespy, Alboui, Andrieu, Anglade, d'Ardenne, Arlabosse, d'Armagnac, H. Artières, J. Artières, M. Artières, Augé, Austry.

Baduel, Balsan, de Bancarel, de Barrau, Bastide, Batut, Benoît, F. de Benoît, N. de Benoit, Besson, Blanc, Boisse, F. Bompaire, G. Bompaire, de Bonald, Bonnafé, Bonnefé, Bonnefous, Bouat, Boubal, Boudet, Bouisset, Boulouis, du Bourg, Bousquet, Bouzat, Brévier, Brunet, Bugard.

Cabrol, Calmet, Camboulas, Cardonnel, Carrère, de

Carlshausen, Cartailhac, Cassagnes, de Chaliès, Colrat, B. Combes, C. Combes, L. Constans, M. Constans, Coste, Couderc, de Courtois.

Delmas, Delpech, Deltour, Descrozaille, Domergue, Dubiez.

A. Fabre, M. Fabre, Fenaille, Forestier, Fraisse, Froment.

C. Galy, F. Galy, Gasson, Gautier, Germain, Gèze, Ginisty, J. de Gissac, P. de Gissac, Goninfaure, A. Guibert, R. Guibert.

Harter, Hèbles, Hermet, Héron de Villefosse.

Jaudon, Jeanjean, Julhe.

Lacombe, Landès, Laplagne, de Lasteyrie, Lempereur, Limouzy, L. Loup, Lubac, Lunet.

E. Maisonabe, N. Maisonabe, Majorel, Malet, A. Marcilhacy, C. Marcilhacy. Marcorelles, Marre, Maruéjouls, de Masars, Massabuau, E. Massip, L. Massip, Mazenq, Molinié, Monestier, L. de Montéty (de Sévérac), L. de Montéty (à Recoules), O. de Montéty.

Naujac.

Palous, Pechdo, Perroud, de Pomairols, Pons, E. Pouget, L. Pouget, Poulenc, Pradié (Mme), D. Puech, G. Puech.

Railhac, C. Raynal, G. Raynal, Raynaldy, Rey, Ricard, Roc, Rocault, Rogery, Roquejoffre.

Sabathier, Salesses, Ségonzac, de Séguret (Mme), Serin, Serpantié, de Solages, Suquet.

Talon, Teissier, Teyssier, Touzery, de Turenne.

C. de Valady, L. de Valady, Vaylet, Verdier, Verlaguet, Vidal, Vigarié, Vigroux, Visseq.

* * *

Membres correspondants.

MM.

Allaire.

De Brun.

Cassagnou, Cazalis de Fondouce, Conil, Creissels.

Estienne.

Fabié, Fau.

Gassaud.

D'Hérail de Brizis, Horluc.

De Labonneton, Laporte, Loiret, E. Loup.

Magne, Moyzen.

Pottier, Powell.

Rigal.

Saillat, Salesse, Soucaille.

Terrayl.

Vaïsse, Vassal, Viala.

Liste des membres de la Société domiciliés ou ayant une résidence à Rodez, par sections.

Section des lettres.

MM.

Boubal, Marcorelles, N. Maisonabe, Alazard, N. de Benoit, Touzery, L. de Montéty (de Sévérac), Vaylet, Jaudon, M. Constans, Mazenq, Lempereur, C. de Valady, Cassagnes, de Bonald, de Barrau, Verlaguet, O. de Montéty, Raynaldy, Naujac, E. Maisonabe, Roquejoffre, Ch. Galy, Ch. Combes, E. Pouget, L. de Valady, Serin, Bonnafé, Bastide, de Séguret (Mme), Bousquet, Rocault, Harter, Batut, F. de Benoît, B. Combes.

* * *

Section des sciences.

MM.

F. Galy, Boisse, Bonnefé, Palous, Boulouis, Augé, Bonnefous, Brunet, G. Puech, A. Guibert, Vigarié, Lunet, L. Albespy, D. Albespy, de Bancarel, Marre, Boudet, Ségonzac, Fraïsse.

* * *

Section des arts.

MM.

L. Loup, Pons, Andrieu, D. Puech, Carrère, Roc, Landès, Benoît, Froment, Bugard, L. Pouget, Limouzy.

Membres décédés depuis le 30 juin 1903.

Membre honoraire.

M. de Barthélemy, membre de l'Institut, à Paris.

* * *

Membres titulaires.

MM.

Revel, médecin vétérinaire, à Rodez.

Bastide (Etienne), négociant, à Rodez.

Brzozowski, chef de division honoraire de la Préfecture, à Rodez.

Guirondet, ancien magistrat, à Montauban.
Vialettes (L'abbé), chanoine prébendé, à Rodez.
Francqueville (Mgr), évêque de Rodez.
Cabrol (Elie), à Paris.

*
* *

Membres correspondants.

Advielle, à Paris.
Lachaize, peintre-verrier, à Clermont-Ferrand.

Liste des Sociétés correspondantes.

AVEYRON. — Société centrale d'agriculture, à Rodez.
AISNE. — Société archélologique de Soissons.
ALPES-MARITIMES. — Société des lettres, à Nice.
AUDE. — Société des arts de Carcassonne.
— Commission archéologique de Narbonne.
BOUCHES-DU-RHÔNE. — Académie, à Aix.
— Société de statistique de Marseille.
— Société scientifique de Marseille.
CALVADOS. — Académie, à Caen.
— Société d'archéologie, à Caen.
CANTAL. — Société des lettres, à Aurillac.
CHARENTE. — Société archéologique, à Angoulême.
CHARENTE-INFÉR. — Société des archives, à Saintes.
CHER. — Société historique, à Bourges.
— Société des antiquaires, à Bourges.
CÔTES-D'OR. — Académie, à Dijon.
CÔTES-DU-NORD. — Société d'émulation, à St-Brieuc.
DOUBS. — Société d'émulation, à Besançon.
— Société d'émulation, à Montbéliard.
DRÔME. — Société d'archéologie, à Valence.
— Comité d'histoire, à Romans.
FINISTÈRE. — Société académique, à Brest.
GARD. — Académie, à Nimes.
— Société des sciences naturelles de Nimes.
— Société scientifique, à Alais.

GARONNE (HAUTE-). — Académie, à Toulouse.
— Académie des Jeux floraux, à Toulouse.
— Société archéologique, à Toulouse.
— Société d'histoire, à Toulouse.

GIRONDE. — Académie, à Bordeaux.
— Société archéologique, à Bordeaux.

HÉRAULT — Académie, à Montpellier.
— Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.
— Société archéologique de Montpellier.
— Société archéologique de Béziers.
— Société des sciences, à Béziers.

ILLE-ET-VILAINE. — Société archéologique, à Rennes.
— Société historique de Saint-Malo.

ISÈRE. — Académie, à Grenoble.
— Société de statistique, à Grenoble.

LANDES. — Société de Borda, à Dax.

LOIRE. — Société d'agriculture, à Saint-Etienne.
— La Diana, à Montbrison.

LOIRE-INFÉR. — Société archéologique, à Nantes.
— Société des sciences, à Nantes.

LOIRET. — Société archéologique, à Orléans.

LOT. — Société des études, à Cahors.

LOT-ET-GARONNE. — Société d'agriculture, à Agen.

LOZÈRE. — Société d'agriculture, à Mende.

MARNE. — Société d'agriculture, à Châlons.
— Société des sciences de Vitry-le-François.

MEURTHE-ET-MOS. — Société de médecine, à Nancy.

MORBIHAN. — Société polymathique, à Vannes.

NORD. — Société des sciences, à Dunkerque.

OISE. — Comité archéologique de Senlis.

PAS-DE-CALAIS. — Société académique, à Boulogne.

PUY-DE-DÔME. — Académie, à Clermont-Ferrand.
— Société de l'Université, à Clermont Ferrand.

PYRÉN. (BASSES-). — Société des sciences de Pau.

PYRÉN.-ORIENTALES. — Société agricole, à Perpignan.

RHÔNE. — Académie, à Lyon.
— Société littéraire de Lyon.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Société Eduenne, à Autun.
— Société d'histoire naturelle, à Autun.
— Société d'histoire de Chalon.
— Société des sciences naturelles, à Chalon.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Société d'histoire naturelle de Mâcon.

SEINE. — Société de médecine, à Paris.
— Musée Guimet (Le conservateur du), à Paris.
— Société des antiquaires, à Paris.
— Société de spéléologie, à Paris.

SEINE-ET-OISE. — Société des sciences morales, à Versailles.

SEINE-INFÉRIEURE. — Société d'études, au Havre.
— Commission des antiquités, à Rouen.

SOMME. — Société des antiquaires, à Amiens.
— Académie d'Amiens.

TARN. — Société des sciences. à Amiens.

TARN-ET-GARONNE. — Académie, à Montauban.
— Société archéologique, à Montauban.

VAR. — Académie. à Toulon.

VIENNE. — Société des antiquaires à Poitiers.

VIENNE (HAUTE-). — Société archéologique de Limoges.
— Société des sciences, à Rochechouart.

YONNE. — Société des sciences historiques, à Auxerre.

ALGÉRIE. — Société archéologique de Constantine.
— Académie, à Bône.

ALSACE (BASSE-). — Société des sciences, à Strasbourg.

LORRAINE. — Académie de Metz.

SUISSE. — Société de géographie, à Neufchâtel.

SUÈDE. — Antiqvitets academiens, à Stockholm.
— Geological Institution d'Upsal.

RUSSIE. — Commission scientifique des archives d'Orenbourg.

ETATS-UNIS. — Smithsonian Institution (Direction), Bureau des échanges, Bibliothèque, à Washington.
— Geological Survey, à Washington.
— Bureau of ethnology, à Washington.
— CANADA. — Society of numismatic de Montréal.
— OHIO. — Lloyd library, à Cincinnati.

MEXIQUE. — Instituto geólogico de México.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE. — Université nationale de Buenos-Aires.

URUGUAY. — Museo nacional de Montevideo (Dirreccion del).

Administrations, fonctionnaires, établissements, etc., correspondants auxquels sont adressées les publications de la Société.

Le Ministère de l'Instruction publique (cinq exemplaires). Il envoie : *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques à Paris, 1, archéologique*; *2, historique et philologique* ; *3, des sciences économiques et sociales ; — Comité des travaux historiques et scientifiques : Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, Section des sciences ; — Bibliographie des travaux scientifiques publiés par les Sociétés savantes de la France ; — Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés* id.

La Direction des Beaux-Arts, Bureau de l'Enseignement. Elle envoie : *Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts.*

MM. les conseillers généraux de l'Aveyron. La Préfecture envoie : *Conseil général. Rapports du Préfet, de la Commission départementale* et *Procès-verbaux des séances ; — Budget* et *Compte des recettes et des dépenses départementales*, Aveyron ; — *Recueil des actes administratifs de la Préfecture ; — Annuaire du Département.*

Archives départementales (deux exemplaires).

M. le Maire de Rodez. La Mairie envoie : *Bulletin municipal de la ville de Rodez. — Budget* et *Compte administratif de la commune de Rodez.*

Bibliothèque de Rodez.

Bibliothèque de l'évêché de Rodez. L'Evêché envoie : *Résultat des conférences ecclésiastiques*, Rodez. — Publications pastorales de l'évêque de Rodez. — *Ordo* du diocèse.

Bibliothèque de Montpellier.

Bibliothèque universitaire, à Toulouse.

Annales des facultés de droit et des lettres d'Aix.

La Tradition, 60, quai des Orfèvres, à Paris.

Revue Mabillon, à Chevetogne, près Leignon Namur (Belgique).

Imprimerie E. Carrère, à Rodez, éditeur de *Journal de l'Aveyron ; — Revue religieuse du diocèse de Rodez : — Le Rouergue illustré.*

Imprimerie veuve Virenque, à Rodez, éditeur du *Courrier de l'Aveyron.*

Imprimerie-lithographie L. Loup, à Rodez, éditeur de *l'Aveyron républicain.*

Imprimerie catholique, à Rodez, éditeur de *l'Union catholique : — La Croix de l'Aveyron : — L'Education catholique.*

Le Narrateur, **à Villefranche.**

Bulletin d'Espalion.

Messager de Millau.

Bulletin mensuel de l'instruction primaire, **Rodez.**

Autres publications reçues de divers.

Observations météorologiques faites à l'école normale de Rodez (ms).

Société des médecins de l'Aveyron, Compte rendu, Rodez.

Société des pharmaciens de l'Aveyron, Bulletin, Compte rendu, Rodez.

Société de Saint-Vincent de Paul, Rodez, Assemblée.

Annuaire du petit séminaire de Saint-Pierre.

Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves du lycée de Rodez.

Bulletin paroissial de Cransac.

Palmarès du Lycée, de Saint-Gabriel, etc.

Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 30 Juillet 1903

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE (Noël), PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. MAISONABE (Noël), PONS, CABROL (Urbain), CONSTANS (Marius), ANDRIEU, le comte C. de VALADY, l'abbé CASSAGNES, le vicomte de BONALD, NAUJAC, MAISONABE (Edouard), GALY (Charles), BONNAFÉ, GALY (François), secrétaire.

Excusés : MM. l'abbé HERMET, GÈZE, LOIRET, COMBES de PATRIS et LOUP (Louis).

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai, qui a été publié dans les journaux, est adopté sans observations.

M. le **Président** s'exprime ainsi.

« Très peu de jours après la dernière réunion, la Société a exécuté le projet d'excursion à Villefran-e dont il était question. Le compte rendu de la ırnée en a été rédigé par notre collègue, M. Marius ɪNSTANS, et il sera publié à la suite du procès-ver-ı. M. Constans a très bien rapporté ce qui

a été fait et ce qui a été dit. Aussi je ne juge pas nécessaire d'en parler autrement. Je crois cependant être l'interprète de tous ceux qui ont pris part à l'excursion, en disant qu'elle a réussi autant que possible. Nous pourrons, soit en tenter de pareilles sur d'autres points du département, soit répondre aux aimables invitations qui nous ont été faites par les sociétés des départements voisins d'aller les visiter.

» La Société archéologique de Tarn-et-Garonne nous propose, pour l'année prochaine, une visite en commun des localités de Najac, Varen, Beaulieu et Saint-Antonin, et M. Depeyre nous écrit que la Société des études du Lot a ratifié d'enthousiasme l'initiative qu'il avait prise à Villefranche en nous invitant à aller à Cahors resserrer les liens qui unissent nos deux Sociétés. »

Au nom du Comité permanent, M. le Président propose l'admission, comme membres titulaires, de M. l'abbé **Majorel**, archiprêtre de Villefranche, et de M. **Bastide** (Joseph), docteur en droit, avocat au tribunal civil de Rodez.

M. Bastide envoie à l'appui de sa demande un exemplaire de sa thèse pour le doctorat en droit qui a pour titre : *Les dividendes fictifs.*

Il est procédé à deux scrutins successifs à la suite desquels MM. l'abbé Majorel et Bastide sont proclamés admis.

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes.

MM. **Gèze**, **Austry**, **Bonnafé** et **Serin**, admis à la dernière séance, ont adressé des remerciements à la Société ; ils demandent à être inscrits : MM. Austry, Bonnafé et Serin à la section des lettres, M. Gèze à la section des sciences.

M. le **ministre** de l'**Instruction publique** et des **Beaux-Arts** a adressé une circulaire au sujet de la participation des sociétés savantes à l'exposition de Saint-Louis (Etats-Unis d'Amérique). Il demande la liste des publications de la Société pour les soumettre au jury d'admission qui siège auprès de son département et qui décidera quelles sont celles qu'il conviendrait de faire parvenir à cette exposition.

Le même **Ministre** a adressé, en dix exemplaires, le programme du 42e Congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 5 avril 1904. Ces exemplaires sont à la disposition des membres de la Société qui désireraient les consulter.

M. **Advielle** a vu avec peine les écrins qui renferment les décorations de Jules Duval et du peintre Richard reposer sur le bois des vitrines de notre Musée. Il adresse l'étoffe nécessaire pour garnir le fond de ces vitrines.

M. **Loiret** a envoyé la note suivante relative aux échantillons minéraux présentés par M. Naujac dans la séance du 6 juin 1902 comme des coquilles fossiles.

« M. Dauvillé et M. Zeiller, professeurs de paléontologie à l'école des Mines de Paris, tous deux ingénieurs en chef des Mines, ont examiné les échantillons provenant du fonçage du puits de Gages. Ils n'y ont reconnu aucune trace de fossiles ; ce sont simplement des rognons, à l'intérieur desquels il n'est pas impossible que des fossiles puissent se trouver ; mais ce ne sont nullement des débris d'êtres organisés. »

M. **Naujac** demande à présenter quelques observations en réponse à cette note.

« D'après les éminents professeurs de l'Ecole des Mines de Paris, dit-il, les échantillons soumis à leur examen seraient simplement des rognons. On appelle ainsi des masses métalliques ou minérales consolidées au milieu de matières molles de natures diverses et qui, par suite de certaines résistances, affectent des configurations plus ou moins arrondies, ovoïdes, étranglées, nerveuses, hérissées de pointes ou bien composées de cristaux réunis vers un centre commun.

» Mais ces masses aux aspects variés n'ont point de ligne médiane, ni de clivages réguliers ; si on veut examiner leur structure intérieure, il faut les briser.

» Bien différents sont les spécimens du banc de Gages, deux formes les caractérisent : l'oblongue, e des moules, et la ronde, celle des huîtres ; on ı remarquait point d'autre ; mais celles-ci ont extraites en nombre très considérable, à pleines nes, dans un espace limité, à 280 mètres de pro-

fondeur, trente mètres seulement au-dessus de la couche carbonifère.

» Une particularité semble d'ailleurs écarter l'idée de rognons, c'est la facilité avec laquelle on peut les ouvrir. Il suffit pour cela de frapper légèrement sur le pourtour de l'écaille et d'introduire une lame de couteau dans la rainure qui se révèle pour séparer deux valves égales très exactement juxtaposées, alors qu'on ne pourrait, sans la briser, ouvrir la masse dans un autre sens.

« Il n'est pas impossible, disent MM. les ingénieurs, » que des fossiles puissent se trouver à l'intérieur de » ces rognons, mais ce ne sont nullement des débris » d'êtres organisés. »

» Il m'est difficile d'accepter cette affirmation. D'après ce qui précède, je crois que nous sommes en présence de coquillages bivalves ; dès lors leurs débris ont nécessairement appartenu à des êtres organisés, l'animal et l'écaille sont inséparables et leur ensemble constitue l'être vivant.

» J'ajoute que des hommes de science, s'occupant de paléontologie, ne sont pas éloignés de partager ma manière de voir. Ils ont écrit : « Les traces organi- » ques sont assez bien conservées et suffisamment » visibles ». — « Il s'agit bien d'un bivalve genre » huître. »

A l'appui de cette conclusion, M. Naujac présente de nouveaux échantillons dont la forme et l'état de parfaite conservation lui paraissent plus caractéristiques encore que les premiers, et il termine en disant : « Aux géologues maintenant à se donner libre carrière pour expliquer la cause d'une telle accumulation, à cette profondeur. »

M. le comte de **Valady** et M. le vicomte de **Bonald** demandent à la Société de faire relier, avec pages blanches interfoliées, un exemplaire de chacun des ouvrages qu'elle publie et qui sont susceptibles de recevoir de nombreuses rectifications ou additions, tels que l'ouvrage d'Hippolyte de Barrau sur les familles du Rouergue, le dictionnaire patois de l'abbé Vayssier, le dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes de M. H. Affre et autres analogues. Le secrétaire serait chargé de recevoir les notes que le membres lui adresseraient et de les faire transcrire avec le nom de l'auteur, en regard des articles auxquel elles se rapporteraient. On centraliserait ainsi sur u

exemplaire unique les observations multiples de tous et on préparerait d'une manière plus commode la réédition de ces ouvrages quand la Société la jugerait utile.

Cette proposition est renvoyée au Comité qui examinera dans quelle mesure elle pourra être adoptée.

En l'absence de son auteur, M. l'abbé **Hermet**, retenu chez lui par une indisposition, le Secrétaire donne lecture d'une note sur Michel de Pontaut qui fut prévôt du chapitre collégial de Belmont.

Il est également donné lecture d'un travail de M. l'abbé Bouillet que M. **Pechdo** devait présenter et lire à la séance de Villefranche si elle avait pu être tenue. C'est un mémoire sur un fermoir en émail champlevé trouvé par M. Pechdo dans sa propriété de La Ramière, canton de Limogne (Lot). Sur ce fermoir est gravée la figure d'une jongleuse renversée en arrière de manière à toucher terre à la fois des pieds et des mains. Ce mémoire est accompagné d'un grand nombre de dessins représentant l'objet étudié ou reproduisant les objets ou monuments sur lesquels se trouvent des représentations analogues.

M. **Pons** cite, à l'appui des explications données par l'auteur, quelques autres exemples qui peuvent être relevés sur divers chapiteaux de l'église de Conques.

M. U. **Cabrol** prend la parole pour lire un travail sur une vieille enseigne qui était celle du jeu de paume de Villefranche, travail accompagné d'une photographie.

M. **Pons** lit une note sur Corrant Rogier, maître maçon, l'un des architectes de la Chartreuse de Villefranche.

Ces travaux, comme le précédent, devaient être lus à la Séance de Villefranche.

M. l'abbé **Hèbles** transmet la copie d'un document intéressant, *Cahier des doléances, plaintes et remonstrances rédigées par la communauté des Rives et Truel, pour être remis à l'assemblée des Trois Etats Rodez au seize mars 1789.*

. le **Président** communique un document de

nature à éclairer un point de droit féodal. Le droit d'avoir des girouettes sur sa maison était sous l'ancien régime un privilège ; il a été aboli par l'article 21 du décret du 20 avril 1791 et la jouissance en a été accordée à tous les citoyens. Mais les girouettes étaient-elles un attribut de la seigneurie judiciaire ou de la seigneurie simple ? La question a été controversée et donnait lieu, dans nos pays au moins, à des conflits judiciaires.

M. le comte de **Valady** cite, en contradiction avec le document présenté, l'existence de girouettes anciennes au château de Combret, alors que la haute justice appartenait non au seigneur du lieu, mais à l'évêque de Rodez. Il en conclut que, tout au moins, il y avait de larges tolérances dans l'application de la règle indiquée.

Tous ces travaux sont renvoyés au Comité pour les mémoires.

La séance est levée à six heures et demie.

* * *

ACQUISITIONS

Dons divers

POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ARCHIVES ET LE MUSÉE

De M. J. BASTIDE : *Les dividendes fictifs*, dont il est l'auteur. Toulouse, 1903. Vol. gr. in-8°.

De M. Emile BOULANGER : *Germination de l'ascospore de la trùffe*, dont il est l'auteur. Paris, 1903. Br. in-4°.

De M. GLEYROSE, un exemplaire broché de l'*Imitation de Jésus-Christ*, traduite en vers français, par Delmas (aveyronnais), curé de St-Orens de Montauban, 1901.

De M. M. CONSTANS, diverses brochures locales. — Une gravure du XVIIIe siècle, *Colomnade du Louvre*.

De M. X., un médaillon en plâtre, stéariné. par E. Salesses, 1888, portrait de P. B., ruthénois.

De M. Landès, une monnaie, en bronze, de Gordien III, le pieux : R. CONDORDIA, la Concorde assise ; trouvée en creusant les fondements de sa maison, boulevard Flaugergues.

De M. l'abbé Agrifoul, une petite hache celtique en calcaire, trouvée sur la montagne du calvaire de Gabriac. — Un vase funéraire à bec (*pegau*, *V. Anciens vases à bec*, par J. de Saint-Venant. Extrait du *Bulletin monumental*, 1899), fait à la main et non au tour, bien conservé, peut-être du IXe siècle, découvert à Gages ; un autre vase, romain, à lui donné par M. Calmels, de Gaillac-d'Aveyron ; un fragment de poterie samienne, un fond et d'autres fragments de vases gaulois provenant des environs de Bertholène.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,

F. GALY.

RODEZ - IMPRIMERIE E. CARRÈRE

rangs en 1879. Il nous avait communiqué une fois un de ses travaux. Nous aurions désiré que ces communications fussent plus fréquentes et nous regrettons encore plus que la mort nous enlève l'espoir d'en recevoir à l'avenir ».

M. Joseph **Bastide** remercie la Société de son admission. Il demande être inscrit à la section des lettres.

M. le Président propose, au nom du Comité permanent, l'admission en qualité de membres titulaires de MM. Maurice **Fenaille**, propriétaire à Montrozier, l'abbé **Boudet**, directeur de l'Institution des sourds-muets de Rodez, le comte Hugues de **Solages**, appartenant à une vieille famille aveyronnaise fixée actuellement au château de Mézens (Tarn); **Rigal**, licencié ès lettres à Rodez.

Il est procédé à quatre scrutins successifs à la suite desquels, MM. Fenaille, Boudet, le comte de Solages et Rigal sont proclamés admis.

M. le **Président** rappelle qu'au cours de l'excursion de Villefranche, M. U. Cabrol fit remarquer que cette ville ne possédait pas les procès-verbaux des séances de l'Assemblée provinciale de la Haute-Guienne dont plusieurs volumes se trouvent en double à notre bibliothèque et il demanda à la Société de se dessaisir de ces doubles en faveur des archives de Villefranche. Le Comité a pensé que ces documents avaient naturellement leur place dans les archives de la ville qui fut le siège de cette administration et il a été heureux d'aider la municipalité qui nous a si gracieusement accueillis à combler une lacune si regrettable.

En conséquence M. le Président a adressé, par l'intermédiaire de M. Cabrol, à M. le maire de Villefranche, les procès-verbaux des années 1779, 1780, 1782, 1784 et le supplément au procès-verbal de 1786.

M. le **Maire** de **Villefranche** en a accusé réception par la lettre suivante.

« Villefranche, le 5 octobre 1903.

» Monsieur le Président et cher Collègue,

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que notre compatriote, M. Urbain Cabrol, a bien voulu me remettre les exemplaires des procès verbaux de l'Assemblée provinciale de la Haute-Guienne, dont le Comité permanent de notre Société a bien voulu faire don à la commune.

» Ces volumes ont été versés à la bibliothèque de la ville et catalogués avec indication de la provenance.

» Je ne peux que vous remercier de cette marque de bienveillance et vous prier d'exprimer mes remerciements et ceux de la ville que j'administre au Comité permanent et à la Société tout entière.

» Veuillez agréer, monsieur le Président et cher Collègue, l'assurance de mes sentiments très distingués.

» *Le Maire,*

» M. FABRE. »

Le Comité a examiné aussi la proposition faite à la dernière séance par MM. de BONALD et C. de VALADY, tendant à faire relier avec pages blanches interfoliées les ouvrages publiés par la Société susceptibles d'être réédités, afin d'y consigner au fur et à mesure qu'elles seraient signalées, les additions et les corrections demandées par les membres.

Le Comité a vu quelques difficultés pratiques dans ce mode de procéder et il a pensé qu'il donnerait satisfaction au désir exprimé par nos collègues en établissant pour chaque ouvrage des cartons distincts où seraient recueillies et classées avec indication de la page à laquelle elles se rapportent toutes les notes rectificatives ou complémentaires adressées au Secrétariat de la Société et concernant les ouvrages suivants.

1° Les *Documents historiques et généalogiques* de H. de Barrau.

2° Le *Dictionnaire patois-français* de l'abbé Vayssier.

3° Le *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes* de M. H. Affre.

L'Assemblée approuve les décisions du Comité.

M. l'abbé **Pottier**, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, a écrit à M. le Président pour inviter les membres de notre Société à s'associer à une excursion archéologique à Caylus et à St-Antonin.

Cette lettre arrivée pendant les vacances a été portée à la connaissance des membres par la presse locale, M. le Président exprime le regret qu'aucun d'eux n'ait pu prendre part à l'excursion à laquelle nous étions conviés et où nous aurions retrouvé les aimables con-frères qui avaient bien voulu se joindre à nous à Villeche.

---

le baron de **Wismes**, chargé par la Société aca-

démique de la Loire-Inférieure de faire un compte rendu du *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes* de M. Affre, a écrit à M. le Président pour lui demander quelques renseignements au sujet de cette publication. A cette occasion il dit tout l'intérêt qu'il a pris à sa lecture, exprimant le regret que trop souvent les travaux des sociétés correspondantes passent inaperçus, parce que personne ne les signale à l'attention des membres des sociétés qui les reçoivent.

M. le **Président** dit qu'il a souvent exprimé le même regret en ce qui concerne les nombreux volumes reçus chaque année par notre Société. Il invite les membres qui en auraient le loisir à parcourir ces volumes pour signaler à la Société tous ceux qui présentent un intéêrt général important ou qui se rattachent par quelque point à l'histoire de notre région.

M. l'abbé **Hermet** et M. l'abbé **Vialettes** offrent de se charger de cette analyse pour une partie au moins de bulletins des sociétés correspondantes.

M. de **Bonald** a écrit à M. le Président.

« La Société des lettres collectionnant toutes les œuvres qui émanent d'auteurs originaires du Rouergue, je crois devoir lui offrir un mémoire sur la Louisiane écrit à la fin du XVIII[e] siècle par mon cousin, le chevalier de Saunhac du Fossat. Ce mémoire vient d'être traduit en anglais et, publié par l'arrière petit-fils de l'auteur. J'ai joint à l'opuscule une courte notice sur l'auteur. »

M. **Julhe** annonce le prochain dépôt au Musée de deux fragments d'armes anciennes découvertes récemment dont il donne la description. L'une a été trouvé par M. le curé de Nigresserre qui l'offre à la Société, l'autre a été découvert par M. Julhe lui-même.

M. **Lachaize** a adressé à la Société pour son Musée un portrait encadré du cardinal Bourret dessiné au fusain dont il est l'auteur et qui lui a servi de carton pour un vitrail de l'église de Rignac en 1894.

M. l'abbé **Hermet** offre à la Société un vase acoustique en terre qui se trouvait dans la voûte de l'église Saint-Beaulize-de-l'Hirondel, canton de Cornus ; 1 fragment de boulet de canon trouvé au Salze, dans voisinage de l'endroit où fut découverte la cuira·

donnée par Mme Malaval, et quatre monnaies anciennes.

M. L. **Massip** a offert une brochure sur la Roque-Bouillac, dont il est l'auteur ;

M. **Carrère**, les albums de Rodez et de Millau qu'il vient de publier.

La Société s'associe aux remerciements exprimés par M. le Président aux donateurs.

La parole est donnée à M. **Naujac** pour lire son compte rendu sur l'ouvrage de M. FORESTIER : *Echos poétiques.*

M. l'abbé **Hermet** rend compte des fouilles qu'il a faites au Rozier et où il a découvert des poteries et des moules semblables à ceux qui ont été trouvés à la Graufesenque, ce qui lui fait conclure qu'une semblable fabrique de poterie était installée dans ce lieu.

M. **Colrat** donne lecture de son rapport sur le *Manuel du vigneron aveyronnais* de M. L. ALBESPY. Il complète ensuite le compte rendu qu'il avait donné dans la séance du 27 octobre 1902 du sondage de Bertholène en s'étendant principalement sur la constitution géologique de la région et la disposition des failles qui explique l'insuccès de ce sondage.

Les rapports de M. Naujac et de M. Colrat seront publiés à la suite du procès-verbal ; les comptes rendus de M. Hermet sur les fouilles du Rozier et de M. Colrat sur le sondage de Bertholène sont renvoyés au Comité pour les Mémoires.

La séance est levée à 7 heures.

* * *

« Echos poétiques. »

Messieurs,

Dans le livre des *Curiosités patoises*, dont l'un des ...nbres distingués de la Société des lettres a rendu ...mpte en 1900, M. J. Forestier fait pressentir qu'un ... la Muse Ruthène, d'allure à la fois gracieuse et ...que, animera d'un souffle inspirateur une œuvre

principale pour laquelle de nombreux matériaux sont en préparation.

Notre érudit collègue avait sans doute en vue un travail considérable sur le patois en général, appelé dans sa pensée à servir aussi de complément au Dictionnaire de M. l'abbé Vayssier. De ce projet, la belle dissertation publiée dans nos Mémoires nous a déjà donné comme un précieux avant-goût.

Ces recherches de l'esprit pour arriver à traduire le sentiment, l'harmonie d'une langue, pour en fixer la cadence et la mesure, ont besoin de la poésie, de la musique, de l'art. De même les efforts tentés dans le but de découvrir et d'analyser ensuite le génie de cette langue, qui reflète celui de la race, constituent un noble labeur auquel les Muses ne sauraient rester étrangères. M. Forestier les y convie, et désirant se les rendre propices, le futur auteur d'une étude de cette importance vient de faire paraître, sous le titre d'*Echos poétiques*, un charmant volume de vers français.

« Ecrits sans prétention littéraire, ces vers n'ont pas été composés pour être imprimés, et s'ils le sont aujourd'hui, dit le poète, c'est en souvenir de mes enfants, à qui je les dédie. »

Des lettrés de marque éprouvent souvent de ces scrupules et se défendent de faire œuvre d'art. Victor Hugo lui-même a donné l'exemple ; dès lors notre confrère peut bien suivre le Maitre et répéter après lui : « Ce n'est point de la poésie de tumulte et de bruit ; ce sont des vers du foyer domestique, des élégies comme le poète en laisse échapper par toutes les fissures de son cœur au milieu des grandes secousses de la vie. »

Lorsque les *Orientales* furent publiées, la tranquillité paisible des odes, des ballades et l'agitation fébrile des esprits paraissaient un singulier contraste. En abandonnant son livre au flot populaire, le grand poète ressentait, il l'avoue, un peu de ce vague plaisir qu'on éprouve à jeter une fleur dans un torrent, à la voir disparaître, surnager ensuite et déposer enfin sur la rive le trésor de ses germes féconds.

De nombreux points de ressemblance existent entre cette époque et celle de nos jours ; comme alors, l'âme des peuples est en ébullition et l'on se demande, non sans inquiétude, quel sera l'enfantement des graves problèmes posés à la face du monde.

Sans doute la poésie peut sembler une digue bien

faible, alors qu'une effroyable tempête menace de tout submerger ; mais rappelons-nous l'action mystérieuse du grain de sable sur lequel les flots écumants vont se briser.

Si l'Arbitre de nos destinées donne à cette parcelle infime une telle puissance, que ne réserve-t-il pas de force résistante aux œuvres de la pensée, à ces blocs de granit pétris, si par métaphore je puis dire, de dévouement patriotique, de foi, d'honneur, de respect et de sentiments exprimés sous une forme académique des plus pures, qu'un souffle de liberté vraie, de tolérance généreuse rend plus belle encore.

Eh bien, le livre de M. Forestier, c'est tout cela.

Dès lors, Messieurs, ma tâche devrait se borner à cet éloge sincère, concis et mérité ; mais il est de tradition parmi nous d'esquisser à grands traits les parties principales de l'ouvrage qui motive un compte rendu, d'en apprécier sommairement la synthèse et l'esprit.

Je dois me conformer à cet usage.

Il paraît dès l'abord difficile de dégager une appréciation nette, surtout de saisir la pensée dominante, le sens intime de ce livre, vrai mélange de bruits harmonieux d'une harpe éolienne et de fleurs rares qu'une main délicate a su cueillir, puis varier les nuances de manière à produire aux regards éblouis un parterre splendide, encadré de fraîche verdure, au milieu de vigoureux arbustes. Elles exhalent à chaque page un suave parfum, enlacent, embellissent les titres et leur donnent un aspect séduisant, gai, parfois aussi mélancolique. Effeuillons au hasard quelques-unes de ces pages, de ces fleurs ; elles nous diront, comme souvent la marguerite aux jouvencelles, des mots enchanteurs et réconfortants : « Sur la Dune, — Seul avec Elle, — L'Etoile filante, — Une Inconnue, — Le Bouquet de roses, — La Vision, — L'Amitié, — Pieux souvenir, — L'Image de ma Mère. »

Sans nous attarder à l'énumération des épigrammes pleines d'ironie, des pièces fugitives d'une coquetterie badine, mais toujours de bon aloi, nous avons hâte de mentionner ces compositions magistrales de longue haleine, ces épopées merveilleuses, ces cits historiques si mouvementés, qui mettent si en en relief le beau talent de l'auteur et sa fécon-é. La nomenclature serait longue, nous devons bréger :

Dans « Nocturne », pièce remarquable, toute la poésie biblique, tous les souvenirs de la Grèce et de Rome y sont ramenés.

L' « Eloge de la Pauvreté », débordant de philosophie, de fine critique, se déroule en treize pages; elles mériteraient un tirage à part.

Le « Panama » décrit longuement cette iniquité colossale du dernier siècle, ce gouffre dans lequel a sombré l'épargne française.

Viennent ensuite : « La Chasse d'Oscar, — Le jeune Caton retrouve son épée perdue, — Expédition et Retraite des Dix Mille, » etc., etc.

D'autres titres, en apparence moins suggestifs, attirent quand même l'attention, et bientôt le lecteur découvre encore de réelles beautés littéraires.

Le vers suivant, à lui seul, ne vaut-il pas une élégie ?

Si la liberté meurt, c'est la Muse qui pleure
Et garde les saints étendards.

Et cette définition de l' « Amour », n'est-elle pas d'une délicatesse exquise ?

C'est lui qui rajeunit le monde,
Qui se donne toujours sans s'épuiser jamais,
Qui fait d'un toit de chaume un splendide palais ;
Lui qui prête au devoir sa tendresse féconde ;
Qui désarme la guerre et la haine et qui fonde
L'œuvre durable de la paix.

Et le « Bouquetin », pourrions-nous l'oublier ?

Entendez-vous des pas incertains et timides
Qui craignent d'éveiller la nuit ?....
Comme le Bouquetin, la muse du poète
Habite et cherche les hauts lieux ;
Il faut pour couronne à sa tête
Les nuages, les vents et la splendeur des cieux.

La vie du poète semble résumée dans une série de strophes, toutes d'un lyrisme admirable, et terminées par de belles invocations.

La « Nymphe de la Seine », poésie dédiée à notre compatriote Denys Puech, est aussi d'une facture dont l'élégance n'exclut pas la gravité, la vigueur du rythme ; elle a été souvent citée :

Le Pentélique et l'Hélicon,
Paros aux Marbres blancs que tailla Praxitèle,
L'Hymette au doux nectar que l'abeille fidèle
Posait aux lèvres de Platon,
Ne sont plus aux lointains rivages...

Où les trouverons-nous ?

Près de la source pure... au milieu de ces essaim

d'enfants héritiers de leür race... sur ces plateaux où l'âme est libre, où les Bardes ont leur tombeau. C'est-à-dire au sein du Rouergue dont notre poète, vivement épris, s'efforce de porter plus haut l'antique renommée et de lui préparer, avec la génération contemporaine, un avenir non moins glorieux.

M. Forestier s'inspire fréquemment des littératures grecque et latine ; elle- lui sont familières et c'est en maître qu'il les approfondit, qu'il en commente les textes. Mais modeste autant qu'érudit, l'auteur des *Echos* a voulu s'abriter sous une épigraphe empruntée à Virgile :

Incultis que rubens pendebit sentibus uva.

Nous sommes loin de partager en entier le sentiment exprimé par cette image : si des grappes vermeilles pendent aux ceps, c'est qu'un habile ciseau les a taillés, émondés avec soin pour favoriser l'expansion d'une sève abondante. *Incultis* ne saurait donc s'appliquer au livre dans lequel revivent les splendeurs d'Athènes, de Rome et les plus belles pages d'Homère, d'Horace et du Cygne de Mantoue.

Notre confrère a pour l'auteur des *Georgiques* une prédilection, un véritable culte, et s'il le chérit entre tous, c'est que

Sa Muse était chaste autant qu'elle était belle.

L'œuvre de M. Forestier est restée profondément morale, en dépit des voluptés licencieuses du paganisme ; l'or a été dégagé des scories ; au lieu de bacchantes échevelées, filles de l'impudique Vénus, c'est Pallas qui domine et rayonne ; c'est la vierge dont les anciens, les sages,

... Sous les traits d'une jeune déesse
Avaient représenté la raison, la sagesse ;
Protectrice des arts, protectrice des lois ;
Courage dans la guerre et prudence à la fois.

A ses fervents, Pallas

Vers le beau, par le vrai, leur montre le chemin.

Cette composition didactique mérite d'être étudiée. Dans « Pallas-Athénée », où l'art d'écrire est si bien défini, se trouvent de judicieux préceptes pour éviter écarts de l'imagination, pour se former le goût à ole du pur atticisme de la Grèce ; les Athéniens y it pris sur le vif et les Solon, les Sophocle, les So-te nous apparaissent sous le plus beau relief.

Mais l'antiquité n'est pas seule à fournir des sujets poétiques. M. Forestier n'a garde d'oublier la terre féconde des aïeux ; la France aura sa grande part de souvenirs et la petite patrie elle-même ne sera pas la moins dotée dans ce concert affectueux. L'auteur lui dédie de belles pages et les « Adieux aux Caldières, — les Gorges du Tarn, — le Petit-Séminaire de Belmont » sont le tribut de sa lyre rouergate, de la Muse chrétienne de notre pays, qu'une auréole de noblesse, l'on pourrait dire de sainteté distingue entre toutes.

Combien est touchant, par exemple, ce fidèle tableau du foyer domestique :

Je me souviens,
Des jours de mon enfance où de six déjà frère
A dix ans, avec eux, je faisais maigre chère,
. . . .
Mon père travaillait, il n'avait rien au monde
Que ce nid plein d'oiseaux, à tête brune ou blonde.
Mais en notre maison une divinité
Tutélaire veillait, c'était la pauvreté.

Et ce portrait de la Mère, quel pinceau serait assez habile pour en reproduire la vie, la fraîcheur :

Levée avant l'aurore et de suite à l'ouvrage
Elle allait et venait toute aux soins du ménage...
Le vent porte la neige aux sept petits marmots,
Il faut des bas aux pieds et des clous aux sabots...
Mais vienne le printemps, vite que l'on décampe :
On y voit clair, enfants, on se passe de lampe ;
Il est des fleurs, des nids, dans les bois, les buissons,
Des épis dans les champs et partout des chansons.
Et toujours assidue et toujours vigilante,
Invisible à nos yeux quoique partout présente,
Sans jamais mesurer sa peine et ses efforts
Elle nous prodiguait d'innombrables trésors.
Ainsi la pauvreté faisait notre richesse.

Ce chapitre, tout de sincérité, d'art et de naturel, est un modèle du genre descriptif ; il nous introduit près de ces ruches laborieuses, dans l'intérieur de ces sanctuaires rustiques, où l'âme et le corps se fortifient sous l'influence des mœurs patriarcales, des labeurs du sillon et de la contemplation sereine du firmament. La patrie n'aura pas de meilleurs défenseurs, les principes d'ordre, de justice, de plus fermes soutiens ; et si d'aventure le génie vient toucher de son aile un de ces fils de la glèbe, bientôt de nouveaux rayons de gloire feront resplendir les lettres, les beaux-arts, et nos bois, nos vallons, nos montagnes auront un chantre inspiré de plus.

Une double jouissance est donc réservée aux lec-

teurs des *Echos poétiques* : le charme de l'esprit et la pure délectation du cœur.

Toujours maître de sa pensée, l'auteur sait la revêtir des formes les plus séduisantes ; l'émotion est discrète, le goût sobre, la distinction élégante, la fantaisie spirituelle et fine. D'un bout à l'autre de cet élégant volume,la versification, riche et brillante prosodie, est mise au service de sentiments élevés, d'idées généreuses, souvent pathétiques.

Je n'ai pu me défendre d'une indicible émotion et mes larmes ont coulé en parcourant les stances consacrées à la mémoire de l'épouse, de la mère adorée :

Quel lugubre et triste contraste
Qu'un cercueil et quatre berceaux !

Dans maints autres passages, le cœur éprouve la même impression ; il se rappelle cette invite de la préface :

Si vis me fleri dolendum est
Primùm ipsi tibi.

Ainsi le but se trouve atteint dans la plus large limite du possible ; l'auteur nous a communiqué son âme, avec laquelle la nôtre a toujours vibré. Nous avons admiré cette trempe de caractère, cet esprit d'indépendance révélés si fièrement dans les vers de la fin, à propos de la liberté, telle que les intelligences d'élite la conçoivent :

Sainte est sa maison comme un temple
Où se garde la piété,
Où le père au fils sert d'exemple,
Où les Dieux ont leur Majesté.

Paraphrasant le *Nunc dimittis*, M. Forestier semble adresser un adieu aux Muses :

.. Et maintenant je me retire...
Le pilote à la fin doit quitter le navire.

Cette résolution serait-elle irrévocable ? Nous le regretterions au moment où le flambeau des Lettres doit briller du plus vif éclat pour refouler dans l'ombre ces tendances décadentes, les pires ennemies du goût et du beau ; à l'heure surtout où le faisceau des bonnes volontés a besoin de se resserrer, de se fortifier vantage en présence de nos divisions intestines et visées de l'étranger.

Ion cher collègue me permettra de lui dire ce qu'il dit lui-même durant la période néfaste de l'an-

née terrible, à l'écrivain tenté de briser alors sa plume :

La Lyre que Dieu t'a donnée
Ne doit languir, abandonnée,
Quand l'enfer rougit l'horizon ;
Quand partout des clameurs horribles,
Du désespoir les voix terribles
Sèment la peur, la trahison.

Souvenons-nous de Tyrtée, ranimant par ses chants le courage des Lacédémoniens dans les plaines de Messénie. D'ailleurs la poésie, par son essence, n'est-elle pas une jeunesse perpétuelle ? Et l'amour de la patrie, est-ce autre chose que le feu sacré ? Dans les âmes bien nées, ce feu ne doit jamais s'éteindre :

On a toujours vingt ans quand l'air sonne au drapeau !

François NAUJAC.

* * *

« Manuel du Vigneron Aveyronnais. »

M. L. Albespy, dans la préface de son manuel, dit qu'il a cherché à mettre à la portée de tout le monde les moyens simples et pratiques de faire du bon vin, de le conserver et de le soigner dans les maladies qu'il peut contracter, sans employer les matières dangereuses et toxiques dont se servent souvent certains viticulteurs du Midi, tels que plâtre, acide sulfurique, tannin de chêne, etc.

Examinons donc les procédés qui sont décrits avec figures à l'appui dans les six chapitres qui composent l'ouvrage.

Tout d'abord nous croyons devoir faire une petite observation au sujet de sa disposition.

Nous pensons qu'il eut mieux valu placer le chapitre premier (*Caves*, *celliers*, etc.) après le deuxième (*Quand doit-on vendanger* ?).

Il eut été plus logique en effet, avant de décrire les appareils, de parler d'abord des produits pour les faire connaître et déterminer. De cette étude préalable aurait découlé celle des appareils et instruments convenant le mieux au traitement des produits.

J'ajouterai que l'auteur nous aurait encore plu- intéressé s'il avait commencé par décrire en peu (mots les cépages les plus employés dans nos vignoble et s'il avait donné en même temps l'analyse des sol

qui a été faite dernièrement dans le canton de Marcillac. Mais M. Albespy nous a fait espérer qu'il comblerait prochainement cette lacune, et, sans insister autrement, nous disons que tel qu'il a été écrit ce petit manuel sera des plus utiles à tout viticulteur qui voudra obtenir du bon vin.

Chapitre Ier : *Caves, celliers*, etc. — Il est dit que les conditions de température, d'aération et d'exposition devant être différentes, le cellier doit être distinct de la cave. Parfaitement, mais à condition, de n'en pas être trop éloigné. Dans les grands et moyens vignobles, il y aurait intérêt pour éviter trop de main-d'œuvre à verser directement la vendange dans le cellier et à amener le liquide après le foulage au moyen de tuyaux dans les fûts placés à un niveau inférieur. Cette disposition n'est pas généralement adoptée et c'est un tort. En s'installant, au contraire, comme je viens de le dire, il sera prudent de cimenter le tout et de le tenir toujours dans la plus grande propreté comme le conseille l'auteur. Le chapitre se termine par la description avec figures de l'opération du foulage, et des soins minutieux et indispensables à donner à l'outillage vinaire avec les procédés, formules, employés pour éviter plus tard les maladies.

Dans l'Aveyron et départements voisins on néglige trop toutes les précautions. Il ne suffit pas de bien choisir ses plants, de bien travailler et fumer ses vignes ; il faut encore se donner la peine de descendre fréquemment à la cave pour y surveiller toutes les opérations, si l'on veut obtenir finalement du vin marchand. Et à ce propos qu'il me soit permis de raconter le fait suivant qui aura au moins le mérite d'être vrai.

Il n'y a pas longtemps, un viticulteur du Lot vint me prier d'analyser le sol de sa vigne qui, disait-il, ne donnait que du vin détestable, et il ajoutait : « Je l'ai plantée cependant en même temps que celle de mon voisin, dont le champ borne le mien, et en me servant des mêmes cépages. Or, tandis que le voisin obtient un vin blanc excellent, qu'il vend jusqu'à 40 fr. l'hectolitre, je ne trouve pas preneur pour le mien, toujours trouble et de mauvais goût. »

L'analyse du sol, dont j'avais moi-même prélevé l'échantillon, donna les mêmes résultats que celle effectuée sur le champ du voisin et de plus les propriétés physiques de ces deux terrains de même formation géologique furent trouvées identiques.

Et pour qu'il n'y eut aucun doute sur l'exactitude de ces essais, je les fis contrôler par le laboratoire de l'Ecole des mines, qui fournit la même composition chimique et physique.

Alors mon viticulteur, — qui lisait beaucoup toutes ces petites publications agricoles, pleines d'erreurs, car bien souvent elles sont rédigées par des agriculteurs en chambre , — se mit à déblatérer contre les chimistes, contre l'insuffisance de leurs méthodes pour déterminer la valeur des sols : d'ailleurs, disait-il, aurait fallu analyser le sol de tout le champ, etc., etc., en un mot toutes les rengaines que vont répétant les individus hostiles aux progrès ; et sa conviction fut que son terrain devait renfermer quelque principe malfaisant, qui n'avait pas pu être découvert par l'analyse.

A quelque temps de là, le hasard me conduisit dans la cave de ce brave homme, je fus frappé du mauvais état de ses futailles, de la malpropreté de ce petit bâtiment, contre lequel on avait appuyé un poulailler, qui bouchait les ouvertures du côté du Nord. Je n'eus plus de doutes. Sur mon conseil, il renouvela son outillage vinaire qu'on ne pouvait plus nettoyer, il a aéré et blanchi sa cave et enlevé le poulailler.

L'année suivante il vendit son vin au même prix que son voisin, et, tout dernièrement, comme je lui avais apporté le *Manuel du Vigneron Aveyronnais*, il me dit après l'avoir lu : « Quel dommage que ce petit livre ne me soit pas tombé plus tôt entre les mains ! j'aurais évité bien des ennuis et des pertes. »

Chapitre II. *Quand doit-on vendanger?* etc. —Disons d'abord que ce chapitre est le plus intéressant de tous, car les procédés et appareils basés sur des principes scientifiques y sont décrits clairement avec tous les détails pratiques.

La plupart des viticulteurs sont, en général, trop pressés de vendanger. Ilsdiffèrent des producteurs de céréales et de fourrages, pour qui il semble être toujours trop tôt.

M. Albespy fait connaître des appareils simples, pratiques et assez exacts pour déterminer le sucre d'une part et l'acidité de l'autre, indications d'une parfaite maturité chez le raisin. Il serait à souhaiter, vu d'ailleurs leur prix modique, que le vigneron se procurât ces appareils faciles à comprendre et à manier.

L'auteur décrit ensuite avec soin l'opération du foulage, la détermination de l'acidité des moûts, l'usage d'un petit appareil précieux, le *calcimètre*, le dosage du tannin qui doit exister dans le vin en proportion voulue pour assurer sa conservation. Il termine en reproduisant, pour l'emploi des levures sélectionnées, le travail de M. le vicomte de Bonald, dont la réputation comme habile viticulteur n'est plus à faire.

Chapitre III. — Tous les *Soins* qu'il est indispensable de donner au vin pour le conserver, tels que l'ouillage, le soutirage, le collage, y sont décrits avec les moindres détails.

Le Chapitre IV traite de la *Préparation des vins blancs* : secs, doux, roses et mutés. L'auteur fait connaître les modifications à apporter aux procédés employés pour les vins rouges, si l'on veut bien réussir les vins blancs dont la consommation augmente tous les jours.

Dans le Chapitre V, l'*Utilisation des marcs* que certains vignerons laissent perdre, est donnée avec formules et appareils employés dans ce traitement. Les marcs qui servent à la fabrication des piquettes et des eaux-de-vie peuvent encore entrer dans la nourriture du bétail et dans la confection des engrais, après avoir été mélangés avec le fumier de ferme.

Nous arrixons, avec le Chapitre VI et dernier, aux *Maladies des vins*, dont les principales sont : fleurs, de vin, acescence (piqué ou aigre), pousse, oxydase goût de terroir, de fût, etc.

Dans cette étude, M. Albespy dit qu'il se guidera sur l'ouvrage de M. Bouffard, professeur d'Œnologie à l'Ecole nationale d'Agriculture.

Après avoir indiqué les causes de la maladie, l'auteur recommande un certain nombre de remèdes, trouvés à la suite d'une longue expérience.

Par exemple, pour enlever le goût du terroir si fréquent dans nos vins de Marcillac, on se servira de l'huile d'olive (1 litre par pièce) que l'on mélangera aussi intimement que possible avec le vin. Au bout d'un jour on décantera l'huile remontée à la surface après avoir absorbé la plus grande partie du mauvais goût. Même procédé employé pour le goût de fût, si fréquent dans nos contrées.

« La conclusion de notre modeste étude, dit M.

Albespy, est que l'on n'aurait pas besoin de dénaturer le vin par l'addition de substances plus ou moins nuisibles, si l'on apportait plus de soins aux diverses opérations de la vinification. »

Et M. Albespy a raison : il ne suffitpas de produire beaucoup, même à peu de frais, il faut obtenir du vin marchand. Sous ce rapport il reste beaucoup de progrès à faire. Nous sommes persuadé que l'ouvrage de notre compatriote sera de la plus grande utilité à tous les viticulteurs qui, rompant avec la rouline, voudront appliquer avec persévérance les nouveaux procédés basés sur la science et la pratique et très bien décrits dans son ouvrage.

* * *

ACQUISITIONS

Dons divers

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

De M. L. Massip : *La Roque-Bouillac, aujourd'hui, autrefois,* dont il est l'auteur. Carrère, 1903. Br. in-16.

De M. Carrère, deux Albums souvenir, *Rodez, Millau,* dont il est l'éditeur, 1903. 0, 19/0, 135.

De M. le vicomte de Bonald : *Synopsis of the history of Louisiana...,* by the chevalier Guy Soniat du Fossat, translated from the french..., by... Charles T. Soniat esq., précédée d'une notice, typée par lui, sur l'auteur. Br. in-8°.

De M. le vicomte P. de Gissac : *Discours prononcé le 5 janvier 1903 par M. le curé de la paroisse* de Casteljaloux, *aux obsèques de madame Marguerite-Adèle de Chastenet de Puységur vicomtesse d'Albis de Gissac.* Pièce in-8°.

De divers : *Mademoiselle Caroline Rozier,* par M. l'abbé Haon. Carrère, 1903. Br. gr. in-16. — Le numéro 4, 1re année, 5 septembre 1903, du journal *La Liberté de l'Aveyron,* imprimé à Montauban. — Des lettres de part de familles aveyronnaises.

De l'administration du journal *L'Action Républicaine de l'Aveyron*, le numéro 1, nouvelle série, 31 octobre 1903, imprimé à Paris.

De M. L. Loup : *Carte générale de la Grèce... pour le voyage du jeune Anacharsis.* Paris, 1811. Pliée sur toile.

De M. F. Galy, deux manuscrits : l'un, Rôle des impositions de la municipalité de Colombiès, an III de la République ; l'autre, Tableau des coordonnées géographiques concernant le département.

Pour le Musée

De M. Lachaize, un portrait au crayon, dont il est l'auteur, 1894, du cardinal Bourret. 0, 70/0, 65. Encadré.

De madame de Féligonde, un médaillon portrait de l'abbé Arnaud Rozier, chanoine honoraire de Rodez, vicaire à St-Thomas-d'Aquin, par R. Gayrard, et fondu à Decazeville.

De M. l'abbé Hermet, quatre monnaies en argent ou billon : du comte Hugues de Rodez, de Henri d'Angleterre prince d'Aquitaine ; d'un Charles, V à VII, de France, et de l'empereur Postume ; — un demi-boulet de canon, fort calibre, diamètre 0,19 c., trouvé en 1903 sur le champ de bataille du Salze, commune de Saint-Izaire ; — un vase acoustique de la voûte de l'église de St-Beaulize-de-l'Hirondel, canton de Cornus.

De M. Frayssinhes, étudiant, une petite médaille en argent du baptême du prince impérial, 1856.

De M. Advielle, des débris d'objets provenant de l'incendie de la Caisse des Dépôts et Consignations, sous la Commune de Paris, en 1871.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,
F. GALY.

RODEZ - IMPRIMERIE E. CARRÈRE

Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 27 décembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE (Noël), PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. MAISONABE (Noël), PONS, l'abbé ALAZARD, l'abbé VAYLET, ANDRIEU, BRUNET, NAUJAC, COMBES de PATRIS, GALY (Charles), BONNAFÉ, LANDÈS, SERIN, l'abbé BOUDET, GALY (François), secrétaire.

Excusés : MM. CONSTANS (Marius), MARCILHACY (Camille), JAUDON, l'abbé HERMET, l'abbé SUQUET, JULHE, RIGAL, CASSAGNOU, LOUP (Louis), l'abbé CASSAGNES, COLRAT, de BARRAU, MAISONABE (Edouard), BASTIDE (Joseph).

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre, qui a été publié, est adopté sans observations.

Le dépouillement de la correspondance amène les munications suivantes.

M. l'abbé **Boudet**, **Rigal**, **Fenaille**, et de **Sola-** ont adressé des remerciements à la Société, à casion de leur récente admission. Ils demandent

à être inscrits, MM. Rigal et de Solages, à la section des lettres, M. l'abbé Boudet à la section des sciences, M. Fenaille à la section des arts.

M. le **Ministre** de l'**Instruction publique** et des **Beaux-Arts** a adressé deux circulaires, l'une relative au Congrès des Sociétés savantes, l'autre à la réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts qui se tiendront à la même époque du 5 au 8 avril prochain. Les Sociétés devront envoyer avant le 1er mars, dernier délai, la liste de leurs délégués. La circulaire indique à quelles conditions ceux-ci pourront obtenir des billets de chemin de fer à prix réduit.

M. le **Président** invite les membres qui désirent être délégués à se faire inscrire avant l'expiration des délais indiqués. Il rappelle que plusieurs exemplaires du programme du Congrès des Sociétés savantes sont mis à la disposition de ceux qui désirent les consulter.

La **Société** des **antiquaires** de **France** se dispose à célébrer le centenaire de sa fondation. Elle convie les Sociétés avec lesquelles elle est en correspondance à désigner un délégué pour assister à la séance publique et solennelle qui aura lieu le lundi 11 avril 1904, au Musée du Louvre, et que suivra un banquet. La Société des antiquaires de France a l'intention de publier à cette occasion un recueil de mémoires, avec planches et figures, dont un exemplaire sera offert à chacune des Sociétés correspondantes.

La circulaire qui nous est adressée est signée des membres de la commission de publication, dont le président, M. Héron de Villefosse, est membre honoraire de notre Société.

M. **Rigal** a fait connaître son désir de s'occuper activement du Folklore aveyronnais Il annonce une communication sur ce sujet pour la prochaine séance.

M. l'abbé **Suquet** fait savoir qu'il a commencé les fouilles dont il a entretenu la Société. Ces fouilles ont donné quelques résultats intéressants mais n'ont pas été continuées, la saison étant tro avancée. Il se propose de les reprendre, dès que l temps le permettra, et d'adresser un rapport comple à la Société.

M. l'abbé **Molinier** s'excuse de n'avoir pu adresser pour la séance de ce jour le compte rendu des fouilles qu'il a faites dans la région d'Inières et de Vayssac. Il espère être prêt pour la prochaine séance.

M. **Julhe** envoie deux empreintes d'un sceau de la cour d'appeaux de Mur-de-Barrez. Il fait remarquer que le Carladez possédait deux cours d'appeaux. Celle de Carlat, du sceau de laquelle il a envoyé précédemment l'empreinte, relevait du Parlement de Paris. Celle de Mur-de-Barrez, instituée spécialement pour la portion du Carladez appartenant au Rouergue, relevait du Parlement de Toulouse.

M. le comte C. de **Valady** envoie quelques notes contenant des additions ou corrections pour l'ouvrage de H. de Barrau. Elles prendront place dans le carton qui a été ouvert dans ce but. M. de Valady ajoute les réflexions suivantes.

« Cet ouvrage demande surtout à être complété, car trop souvent il ne donne, comme tous ceux de ce genre, que la filiation toute sèche, tandis qu'à notre avis il y a grand intérêt à rechercher *tous* les enfants issus d'une souche et leurs alliances. Ce n'est en effet que par la magnifique fécondité des nobles races dans le passé qu'elles ont pu durer, et, devant la disparition si rapide des familles arrivées au premier rang dans ce dernier siècle, c'est un point qu'il importe de préciser. De plus, par les alliances, surtout les alliances des filles, on peut sûrement se rendre compte des rapports sociaux qui unissaient les diverses classes de la société et les familles marquantes de notre province.

» Une autre sujet que la Société pourrait proposer aux recherches de ses membres, ce serait d'établir le tableau, approximatif bien entendu, des seigneuries possédées par la bourgeoisie de nos villes grandes et petites, à la veille de la Révolution. Les conclusions en seraient curieuses, intéressantes, et, j'ai lieu de le croire, étonneraient bien des gens. »

M. le **Président** annonce la prochaine distribution du XIX[e] vol. des procès-verbaux, dont l'impression hève par le compte rendu de l'excursion à Ville che et les tableaux résumant les observations 'orologiques de 1900 à 1902.

le **Président** ajoute :

« Il n'est pas dans l'usage de la Société de mentionner les distinctions honorifiques accordées à ses membres. Nous avons en général fait exception cependant pour les récompenses provenant de l'Institut. C'est le cas du prix Botta que l'Académie française vient de décerner à notre collègue M. de POMAIROLS. M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel, consacre à cet auteur les lignes suivantes.

» C'est un poète encore, M. de Pomairols, qui ob-
» tient le prix Botta. L'Académie avait déjà récom-
» pensé plusieurs de ses ouvrages, mais elle a pensé
» qu'il méritait une distinction particulière pour l'en-
» semble de son œuvre. M. de Pomairols a conquis
» depuis longtemps l'estime et même l'admiration
» de ses confrères, ils pensent qu'il n'est pas assez
» connu du public. Cette demi-obscurité dont il est
» enveloppé s'explique par le genre de vie qu'il mène,
» toute de méditation et de travail, loin de Paris, où
» se font les réputations bruyantes, dans une solitude
» de province. *C'est là*, nous dit un de nos plus illustres
» confrères, *qu'il a composé de nombreux poèmes, tous*
» *d'une forme aussi pure que l'inspiration en est élevée.*
» *Disciple fervent de Lamartine, à qui il a consacré un*
» *véritable culte, il a toujours été un philosophe spiritu-*
» *liste. On découvre en lui une âme d'élite, où ne fleuris-*
» *sent que les beaux sentiments, qu'inquiètent les plus*
» *délicats scrupules, une âme que tourmenta longtemps*
» *l'angoissant souci de sa destinée, et qui, après des*
» *voyages où elle s'orienta toujours vers un idéal de*
» *vertu et de bonté, a enfin trouvé un port dans la*
» *vérité chrétienne.*

» Le même rapport de M. le secrétaire perpétuel de l'Académie française, continue M. le Président, contient un éloge, justement remarqué, d'un ouvrage important dont l'auteur, M. de Nolhac, n'est pas notre collègue, mais se rattache, sinon à la Société, du moins à la ville de Rodez par les études et le séjour qu'il y a fait durant sa jeunesse. »

La parole est ensuite donné à M. **Naujac** qui donne lecture du sonnet suivant.

A L'OCCASION DU JOUR DE L'AN

De la vie, en passant, nous laissons un lambeau
Dans les sentiers mouvants de l'immense vallée
Où toute créature un moment désolée,
Faible, semble plier sous le poids d'un fardeau.

Mais l'Espérance plane au-dessus du tombeau ;
Souriant aux mortels, la blanche sœur ailée,
Messagère du Ciel guide l'âme exilée,
L'inonde des splendeurs d'un immortel flambeau.

Amis, que notre foi ne soit point défaillante ;
Gardons toujours au cœur cette flamme vaillante
Des généreux élans vers le beau, vers le bien.

De cultiver les Arts, les Sciences, les Lettres,
Tous les nobles labeurs dont nous sommes les prêtres,
C'est aimer son pays, lui servir de soutien !

M. le **Président** signale parmi les objets déposés sur le bureau une collection de fruits de la Guadeloupe imités en cire. Cette collection est donnée par M. Cassagnou, médecin de la marine, qui en enverra ultérieurement le catalogue.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres du bureau, ainsi qu'il a été annoncé dans les lettres de convocation. Les divers scrutins auxquels il est procédé donnent les résultats suivants.

Votants.................. 14
Majorité absolue........ 8

Ont obtenu :

1° Pour la présidence :

M. N. **Maisonabe**.......... 13 voix, élu.
M. **Pons**.................. 1 —

2° Pour la vice-présidence :

M. **Pons**.................. 13 voix, élu.
M. **Brunet**................ 1 —

3° Pour les fonctions de secrétaire :

M. F. **Galy**................ 13 voix, élu.
M. M. **Constans**.......... 1 —

4° Pour les fonctions de vice-secrétaire :

M. M. **Constans**........... 12 voix, élu.
M. **Bonnafé**............... 2 —

Pour les fonctions de bibliothécaire archiviste :

M. l'abbé **Vialettes**........ 14 voix, élu.

6° Pour les fonctions de trésorier :

M. **Combes** de **Patris**....... 13 voix, élu.
M. **Bonnafé**.................. 1 —

7° Pour les fonctions de conservateur du Musée :

M. **Brunet**................ 13 voix, élu.
M. **Andrieu**............... 10 — élu.
M. l'abbé **Vaylet**........... 13 — élu.
M. **Bonnafé**............... 3 —
M. **Landès**................ 2 —

M. le **Président** proclame les résultats du scrutin en vertu duquel tous les membres du bureau sortant sont réélus pour cinq ans. Il remercie la Société en son nom et au nom de ses collègues de la nouvelle marque de confiance qu'elle leur accorde.

Il invite ensuite les sections à se réunir à part pour procéder à l'élection de leurs bureaux respectifs.

A la reprise de la séance, il proclame les résultats du vote des sections qui ont élu,

La section des lettres : Président, M. **Lempereur**; secrétaire, M. l'abbé **Verlaguet**.

La section des sciences : Président, M. **Bonnefé** ; secrétaire, M. **Brunet**.

La section des arts : Président, M. **Cabrol** (Elie); secrétaire, M. **Loup** (Louis).

La séance est levée à six heures.

* * *

ACQUISITIONS

Dons divers

POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ARCHIVES ET LE MUSÉE

De M. le vicomte de BONALD : *Un procès aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles (1631-1790)*, dont il est l'auteur. E.Carrère, 1903. Br. grd. in-16.

De M. l'abbé F. GALABERT, deux brochures in-8° dont il est l'auteur : *Un peu de folklore. Coutumes e*

veillées du Rouergue Quercynois. Toulouse, 1903. — *Les « Salvetats » au moyen âge.* Paris, 1903.

De M. l'abbé Teissier : *Association amicale des élèves de l'école libre de Saint-Gabriel. Annuaire de 1903.*

De M. X : *Lettre-circulaire* de Mgr l'évêque d'Angoulême, *donnant le compte rendu des Conférences de 1902, publiant le résultat des examens des jeunes prêtres pour 1903 et fixant les sujets des Conférences pour 1904.*

De M. H. Affre, divers papiers ou feuillets volants, imprimés ou manuscrits, feuilletons de journaux, lettres de part des familles aveyronnaises, etc.

De M. Porre, une épreuve photographique, dont il est l'auteur, du tableau qui est au Musée, marine de Gudin, *Effet de nuit.*

De M. Cassagnou, une collection de fruits de la Guadeloupe, imités en cire et apportés par lui de ce pays.

De M. Julhe, l'empreinte en cire d'un sceau de Mur-de-Barrez, dont il est question au procès-verbal.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,

F. GALY.

RODEZ — IMPRIMERIE E. CARRÈRE

Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 6 Mars 1904

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE (Noël), PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. N. MAISONABE, l'abbé MAZENQ, LANDÈS, l'abbé BOUDET, l'abbé ALAZARD, ANDRIEU, l'abbé CASSAGNES, RIGAL, BRUNET, le marquis L. de VALADY, PONS, l'abbé HERMET, Ch. GALY, NAUJAC, M. CONSTANS vice-secrétaire.

Se sont fait excuser : M. F. GALY, COMBES de PATRIS, d'ARDENNE, le vicomte de BONALD, ARTIÈRES, l'abbé TOUZERY, l'abbé TEISSIER, BONNEFÉ, L. LOUP, LUNET de la MALÈNE, COLRAT, JAUDON.

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 27 décembre 1903, qui a été publié, est adopté sans observations.

M. le **Président** annonce le décès, survenu depuis la dernière séance, d'un membre correspondant de [illegible]iété et s'exprime en ces termes.

[illegible]ans les derniers jours de décembre 1903 est mort [illegible]is M. Victor ADVIELLE.

[illegible] nom était très connu dans notre Société, où

il était entré en 1864. Il occupait alors une fonction à la préfecture de l'Aveyron. Pendant les trois ans que dura son séjour à Rodez, il apporta à nos travaux un zèle peu commun. Resté un correspondant très assidu, il se montrait quelquefois encore dans notre ville, et nous l'avions vu assister à une de nos réunions, il y a moins d'un an.

» L'activité littéraire de M. Advielle s'était dispersée sur une multitude de sujets : histoire de l'art, histoire générale, histoire particulière des localités. Il aimait surtout les détails de l'histoire. Ce qu'il a produit forme un ensemble véritablement étonnant. Un de nos collègues, aujourd'hui absent de Rodez, s'était chargé il y a quelques années de vous présenter sur cette œuvre un rapport général que nous n'avons pas perdu l'espérance de recevoir.

» M. Advielle était aussi un infatigable collectionneur, et il ne collectionnait pas pour lui seul. La bibliothèque d'Arras, sa ville natale, a reçu de lui un vrai trésor, 1186 manuscrits, dont le catalogue, imprimé avec soin, forme à lui seul un volume du plus grand intérêt. Des renseignements que nous avons reçus, il résulte qu'au moment de la mort de notre collègue il restait chez lui un amoncellement de livres ou papiers de toute sorte, dans lequel nous avons lieu de croire qu'il existait un fonds aveyronnais. M. Advielle, comme je l'ai dit en effet, n'avait jamais oublié notre pays. S'autorisant d'un mandat que la Société de Rodez lui avait très libéralement donné, il avait en particulier recueilli beaucoup de choses concernant notre célèbre compatriote Monteil.

» En vous associant, messieurs, à l'hommage que je rends à la mémoire d'un collègue regretté, vous approuverez, je pense, l'initiative prise par votre Comité de faire rechercher si nous ne pourrions pas, d'une manière ou d'une autre, entrer en possession de tout ou partie des objets laissés par M. Advielle et qui ont de l'intérêt pour notre pays. Si je vous dis que M. Couderc est chargé de nous représenter à Paris à cette fin vous ne douterez pas que la chose ne soit bien conduite. »

L'assemblée approuve la proposition qui lui est ainsi faite.

Le Comité a jugé utile d'établir pour l'avenir une date fixe des séances ordinaires de la Société. Il a

adopté le dernier dimanche de décembre, février et avril à 4 heures et demie et le dernier jeudi de juin et octobre à 5 heures, sauf anticipation ou ajournement possibles de huit jours si des circonstances particulières le demandaient.

L'assemblée adopte cette fixation.

M. le Président propose, au nom du Comité permanent, l'admission de M. l'abbé **Bouat**, ancien élève de l'école pratique des Hautes Etudes, qui s'occupe d'un travail sur l'histoire de Nant, son pays natal.

A la suite d'un scrutin, M. l'abbé Bouat est proclamé admis.

Le Comité a délégué au Congrès des Sociétés savantes, qui doit s'ouvrir à Paris le 5 avril prochain, MM. **Constans** (Marius), **Couderc**, **Maisonabe** (Edouard) et **Bastide** (Joseph), et au Congrès des Beaux-Arts M. **Cabrol** (Elie).

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes.

1° M. le comte C. de **Valady** signale l'existence de documents concernant l'illustre famille d'Estaing, qui sont en la possession de M. le comte de Boysseulh. Il envoie en communication un magnifique manuscrit donnant l'entière lignée des d'Estaing, écrit par Belpel vers 1700. La Société décide, avec l'autorisation du possesseur, d'en faire prendre une copie qui sera déposée dans ses archives. M. **Pons** a bien voulu se charger de reproduire au trait le tableau par lequel débute ce manuscrit.

La même lettre annonce l'envoi prochain de la photographie d'une miniature de l'amiral d'Estaing, et signale également un portrait en pied du même personnage, en costume d'amiral de la Révolution, qui se trouve au château de Ravel, par Vertaizon (Puy-de-Dôme). Il serait intéressant pour les collectionneurs d'illustrations aveyronnaises de posséder une reproduction de ce portrait.

le comte de Valady adresse encore :

un cahier d'additions et rectifications aux *Do- ments historiques* de H. de Barrau, notammen sur naison d'Estaing (branche de Saillans), sur les

familles de Gineste, de Faramond, de Pruines, de Bénavent, etc. ;

b) un état des frais de maladie et sépulture de Gallard d'Yzarn de Freissinet, mortellement blessé au combat de Castelnau de Montratier (Quercy) le 3 mai 1487.

Ce mémoire, curieux à cause de la rareté de pièces de ce genre et qui donne d'intéressants aperçus sur les rapports des gens de guerre et des habitants du pays au cours des guerres locales, est renvoyé au Comité pour les Mémoires.

2° M. le vicomte de **Bonald** envoie aussi des compléments aux *Documents historiques* de H. de Barrau sur Antoine de Buisson, baron de Bournazel, et Henri de la Tour de Salles, et sur la famille de Guilleminet.

3° Une lettre de M. le **Ministre** de l'**Instruction publique** et des **Beaux-Arts** annonce la réunion à Athènes en 1905 d'un Congrès international archéologique auquel le Comité organisateur invite les Sociétés savantes françaises à participer.

4° Une lettre de M. le **Préfet** de l'Aveyron, communiquée au Conservateur du Musée, annonce l'organisation à Rome, par la Société romaine des Beaux-Arts, à l'occasion du prochain voyage de M. le Président de la République, d'une exposition d'œuvres d'anciens pensionnaires de l'Académie de France et demande la liste des œuvres que le musée de Rodez serait disposé à prêter pour cette exposition.

La liste en a été dressée pour être transmise à M. le Préfet.

L'examen des comptes de l'année 1903 est renvoyé à M. **Brunet**, et le projet de budget pour l'année 1904, envoyé par M. le **Trésorier** et lu par M. le Président, est approuvé.

Un rapport de M. l'abbé **Molinier** sur les fouilles qu'il a faites au tumulus du Puech de Lagarde, près Flavin, sera lu à la prochaine séance.

M. le Président signale la livraison du *Rouergue Illustré* sur *Espalion*, et le nouveau volume de *Sai Foy*, récemment édités par notre collègue M. Ca rère, ainsi que l'ouvrage de M. Marre sur *la R*

d'Aubrac et le fromage de Laguiole, magnifiquement édité et illustré : un rapport sur cette dernière publication sera fait par M. l'abbé **Boudet**, qui a bien voulu s'en charger ;

un article de M. L. MASSIP sur *Le tumulus de Salles-Courbatiez*, dans le *Journal de l'Aveyron* des 14, 21 et 28 février 1904 ;

une importante monographie de Parisot, localité de l'ancien Rouergue, offerte par l'auteur, M. Joseph Lombard. M. le **Président** dit que des travaux de ce genre méritent d'être encouragés ; ils font connaître des points ignorés de l'histoire locale et apportent une utile contribution à l'histoire générale. Du reste notre département est entré dans cette voie où nous trouvons la monographie de Peyrusse par M. GLEYROSE et de La Roque-Bouillac par M. L. MASSIP qui prépare aussi celle d'Aubin en même temps que M. AUSTRY celle de Montbazens et M. l'abbé BOUAT celle de Nant.

Il signale enfin une *Etude géologique*, par M. Armand Thevenin, d'une partie du massif central, comprenant la région occidentale du département de l'Aveyron.

La parole est donnée à M. l'abbé **Hermet** qui annonce que M. Artières continue l'inventaire de papiers que lui a confiés M. Solanet et croit pouvoir le compléter prochainement pour l'offrir à la Société.

M. Hermet demande une rectification au procès-verbal de l'avant-dernière séance au sujet des monnaies trouvées sous le pavé de l'église de Vailhourles. Ces monnaies remises au Musée par son intermédiaire ont été en réalité offertes par M. l'abbé LAURENT, vicaire à Vailhourles. Une de ces monnaies est de POSTHUMUS, général romain, qui fut proclamé empereur par les légions de la Gaule, mais qui ne domina jamais sur tout l'empire romain. Il y a un denier de Hugues, comte de Rodez, VGO COMES. R. RUTENE CIVI ; un *duplex turonus* d'un Charles de France, enfin un *ardit* d'Aquitaine du temps de la domination anglaise, portant lis et léopards.

Il donne ensuite lecture d'un mémoire sur le mo... de Lavernhe au milieu du xe siècle, qui re... l'abbaye de Vabres.

... la plupart de nos historiens locaux placent ...astère dans la vallée du Lot, que l'un d'eux

l'identifie avec Lavernhe, commune d'Entraygues, et qu'on a même émis des doutes sur l'existence de cet établissement, M. Hermet s'attache à prouver : 1° que ce monastère a réellement existé puisqu'il en est fait mention dans une charte de Pons d'Etienne, évêque de Rodez en 1082, et dans une bulle de Pascal II (1116) ; 2° que ce monastère n'était pas situé dans la vallée du Lot et dans la viguerie de Santinhac, mais bien à Lavernhe, près de Sévérac, dans la viguerie de Saint-Agnan (commune de Ségur) et dans la vallée de l'*Olit* ou *Olip*, ruisseau qui après avoir reçu les eaux de Lavernhe passe à Recoules et se jette dans l'Aveyron, non loin de Saint-Amans-de Varès.

Le manuscrit de M. Hermet est renvoyé au Comité pour les Mémoires.

Puis M. **Rigal**, qui a fait récemment une révision du cartulaire de Conques, dit que quelques-uns des cahiers dont se compose le manuscrit sont complètement détachés et en danger de s'égarer et qu'il serait urgent de faire exécuter une nouvelle reliure.

Au sujet du Folklore rouergat, il a constaté, par l'examen des documents recueillis à la Société, que l'enquête a obtenu des résultats très appréciables, mais qui ne lui paraissent pas cependant permettre d'entreprendre une publication immédiate. Les réponses ne sont pas parvenues d'un nombre suffisant de régions. La diversité des usages dont il reste encore des vestiges dans beaucoup de localités fait souhaiter que la Société tente un nouvel effort, sinon auprès du public, du moins auprès des collaborateurs qui se sont inscrits (P.-V. t. XVIII, p. 66). Ceux-ci pourraient faire connaitre à la Société les endroits où subsistent des coutumes et usages intéressants à recueillir, et les personnes qui pourraient fournir des renseignements. Sur ces indications M. Rigal s'efforcerait d'étendre et de compléter les recherches. Il faut songer également dès maintenant à l'illustration que devra comporter la publication du Folklore rouergat. Sur ce point encore il serait nécessaire de faire appel à la bonne volonté des membres de la Société qui pourraient envoyer des photographies, gravures, dessins ou même des objets de nature à fournir pour le texte une illustration aussi abondante qu'exacte.

M. Rigal pense en outre qu'il serait fort utile de

publier tous les ans un *Almanach patois de l'Aveyron* où viendraient s'accumuler d'année en année une foule de détails qu'une enquête spéciale n'est pas toujours en mesure de constater.

M. le **Président**, à la suite de ces observations, remarque et rappelle que l'enquête sur le Folklore est toujours ouverte et que la Société est heureuse de recevoir toutes les communications qu'on voudra lui faire à ce sujet.

M. l'abbé **Hermet** fait connaitre aussitôt quelques usages spéciaux du Larzac, entre autres, 1° *las Parrabinados*, ou fête des bergers ; 2° la fête des écoliers ou *Sen-Bincenayres*, ainsi appelés parce qu'ils célèbrent leur fête le jour de Saint-Vincent (22 janvier) ; 3° la *Festo del gal*, à Labastide-Pradines (1er dimanche de janvier) qui a pour objet l'élection du *Cap de jouben*, chef de la jeunesse, pour l'année courante. Il est prié de vouloir bien rédiger ces communications qui seront utilisées.

Au sujet du supplément que la Société se propose de donner au *Dictionnaire patois* de l'abbé Vayssier, M. Hermet dit qu'il a recueilli des matériaux assez nombreux et il souhaiterait de se mettre en rapport avec les personnes qui s'intéressent à ce travail. Un échange de vues a lieu entre plusieurs membres sur les moyens de mener ce supplément à bonne fin et M. le **Président** conclut en invitant ses collègues à envoyer leurs rectifications ou compléments qui prendront place dans le dossier toujours ouvert jusqu'au moment où il paraitra assez complet et où l'on avisera.

Pour clore la séance, M. **Naujac** lit le sonnet suivant.

HIVER ET PRINTEMPS

En vain de ses frimas l'hiver couvre la terre ;
Elle saura garder ses trésors précieux ;
D'un sein toujonrs fécond germeront pour nous plaire
Des moissons et des fleurs sous la voûte des cieux.

Les rigueurs n'ont jamais qu'un pouvoir éphémère :
César voudrait proscrire un culte glorieux ;
Mais Rome dans le sang vers l'avenir espère
Et l'ombre de la Croix renverse les faux dieux.

La France est un Eden ; hiver, tu la désoles.
Il faut pour éléments aux grands chênes des Gaules
Tes effluves, printemps, ton soleil, liberté.

Douce Paix, d'un rayon dissipe les nuages,
Ces hideux précurseurs de sinistres orages ;
Que soit l'esprit du mal dans l'abime emporté !

La séance est levée à 7 heures.

* * *

ACQUISITIONS

Dons divers

POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ARCHIVES ET LE MUSÉE

De M. E. Carrère, les ouvrages suivants dont il est l'éditeur : *La Race d'Aubrac et le Fromage de Laguiole*, orné de 86 gravures, par E. Marre, 1904. Vol. pet. in 4° de 120 p. — A. BOUILLET et L. SERVIÈRES, *Sainte Foy*. Ouvrage orné de 127 gravures, 1904. Vol. pet. in-4° de VIII-160 p. — *Le Rouergue illustré*, n° 5, *Espalion*.

De M. Joseph LOMBARD (frère des Ecoles chrétienne) : *Parisot (Tarn-et-Garonne). Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue*, dont il est l'auteur. Ouvrage honoré du prix Ourgaud par la Société archéologique du Midi de la France, au concours de 1901. Toulouse-Paris, 1902. Vol. in-8° de XVI-432 p.

De M. Armand THEVENIN : *Etude géologique de la bordure sud-ouest du massif central* (comprenant la partie du département de l'Aveyron à l'ouest du méridien), dont il est l'auteur. Extrait du *Bulletin des Services de la Carte géologique et des Topographies souterraines*, t. XIV, 1902-1903. Paris, 1903. Vol. gr. in-8° de 202 p., avec planches, cartes et figures dans et hors le texte.

De M. L. MASSIP, un article, dont il est l'auteur en collaboration, sur *Le Tumulus de Salles-Courbatie* paru dans le *Journal de l'Aveyron*, des 14, 21 et février 1904.

De M. le b^on^ Gaëtan de WISMES (secrétaire du Comité de la Société archéologique de la Loire-Inférieure), les brochures suivantes dont il est l'auteur, g^d^ in-8° : *Les Personnages sculptés des monuments religieux et civils, des rues, places, promenades et cimetières de la ville de Nantes.* Vannes, 1898, 114 p. — *Combat de Mouvance entre l'évêque de Nantes et Armand du Pé, m^is^ d'Orvault.* Nantes, 1903. — *Souvenirs inédits du comte de la Boëssière-Chambors,* 1633-1715. Rennes, 1897. — *Une Question de Préséance pour la procession de la Fête-Dieu à Nantes au* XVIIIe *siècle.* Vannes, 1899. — *Le Manoir de la Pétardière et son registre inédit.* Vannes, 1894. — *Lettres inédites du colonel Villebois-Mareuil,* 1878-1899. Nantes, 1903. — *Jérusalem en Bretagne.* Vannes, 1895. — In-16 : *Heures paisibles* (poésies). Paris, 1896, 78 p. — *Les Le Loup de la Biliais, martyrs du Sacré-Cœur.* Vannes, 1878. — *La Chanson du Pays.* Drame en un acte en vers. Rennes, 1895.

De divers, des lettres de part de familles aveyronnaises.

De M. F. GALY, un cadastre de Cadour et autres lieux, venu de Colombiès.

De M. JULHE, les deux armes dont il a été question à la séance du 5 novembre dernier, savoir : l'une, sorte de lance de 1 mètre de longueur, offerte par M. Martel, curé de Nigreserre, trouvée sous une marche de petite porte donnant accès à l'église ; l'autre de 0,25 c., présumée fer de pique ou javelot, offerte par M. Julhe lui-même et trouvée par lui dans son jardin du Mur-de-Barrez et à dix mètres du vieux rempart.

De M. Victor BERNAT, 2 skilling courant, 18... ℞. Monogramme couronné : R F. VI.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Vice-Secrétaire,

M. CONSTANS.

RODEZ — IMPRIMERIE E. CARRÈRE

Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 24 Avril 1904

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE (Noël), PRÉSIDENT

Présents, MM. MAISONABE (Noël), l'abbé ALAZARD, l'abbé TOUZERY, l'abbé VIALETTES, CONSTANS (Marius), ANDRIEU, BRUNET, NAUJAC, MAISONABE (Edouard), COMBES de PATRIS, MOLINIÉ, l'abbé BOUDET, RIGAL, GALY, secrétaire.

Excusés, MM. JAUDON, l'abbé VAYLET, MARCILHACY (Camille), LOUP (Louis), l'abbé MAZENQ, le vicomte de BONALD, l'abbé HERMET, de CHALIÈS, BASTIDE (Joseph), BUGARD, ALBESPY (Louis), l'abbé CASSAGNES, GUIBERT.

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 6 mars, qui a été publié dans les journaux, est adopté sans observations.

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes.

bbé **Majorel** et M. l'abbé **Bouat** ont remercié té à l'occasion de leur récente admission.

ociété **française d'archéologie** a adressé le ne de la soixante et onzième session du con-



grès archéologique de France qui se tiendra au Puy du 21 au 28 juin prochain ; elle invite les membres de notre Société à y assister.

M. **Jaudon** a envoyé un volume, le tome LI des travaux de l'Académie de législation de Toulouse, contenant la première partie d'un travail dont il est l'auteur et qui porte ce titre : *La crise viticole au point de vue historique et juridique*. Ce même volume contient de fort belles vues de l'hôtel d'Assézat où siège l'Académie. Notre collègue, en les signalant, rappelle que la famille d'Assézat est d'origine rouergate et qu'à ce titre Toulouse nous est quelque peu redevable du magnifique hôtel que les d'Assézat y ont fait construire.

M. le vicomte de **Bonald** a adressé à la Société pour ses archives un numéro du *Messager de Millau* du 20 février 1904 et un numéro de l'*Express du Midi* du 13 avril contenant des articles de critique dramatique dont il est l'auteur et dans lesquels il analyse et apprécie deux comédies de notre compatriote, M. le comte du Bourg, qui ont été applaudies au Théâtre français de Toulouse. La première a pour titre *Monelle*, la deuxième *Suggestion*.

M. C. **Marcilhacy** a envoyé la suite des Annales de la Société de Géographie (14 livraisons) et des Compte rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences (2 volumes), qu'il offre à la bibliothèque de notre Société.

M. de **Wismes** a adressé à M. le Président quelques exemplaires du tirage à part du rapport qu'il a présenté à la Société archéologique de Nantes sur le *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes* par M. H. Affre.

M. le **Président** résume la correspondance qu'il a échangée avec M. **Couderc** au sujet des documents et objets intéressants pour notre région qui se trouvaient dans les collections de M. ADVIELLE. Notre collègue est entré en possession de la pomme de canne d'Adalard, du portrait de la mère de Monteil et d'un poids de Rodez. Il fait des réserves sur l'authenticité des deux premiers objets, qui sont cependant intéressants à conserver, et il manifeste son intention d'offrir le tout à la Société. Il a acquis encore un certain nombre de documents relatifs au Rouergue venant du même fonds.

M. **Horluc** s'associe au vœu exprimé par M. le Président, que les membres qui en auraient le loisir s'imposent le devoir de parcourir les nombreuses publications envoyées par les Sociétés correspondantes afin de signaler les travaux d'un intérêt général et ceux qui se rattachent par quelques points à l'histoire de notre région. Il offre de contribuer pour sa part au dépouillement de ces publications, en se chargeant de celles que la Société peut recevoir des départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze.

M. le **Président** a remercié M. Horluc et lui a fait adresser les bulletins de deux Sociétés du Haut-Limousin, seules sociétés correspondantes dans les départements indiqués.

M. **Gèze** avait manifesté l'intention de lire à la séance de ce jour une analyse de l'ouvrage d'Armand Thevenin, *Etude géologique de la bordure sud-ouest du massif central*, qui a été signalé dans la dernière séance. M. le **Président** espère que notre collègue pourra réaliser cette intention à la prochaine réunion de la Société, l'ouvrage en question présentant un grand intérêt pour notre région.

M. **Brunet**, chargé de la vérification des comptes de l'année 1903, demande la parole pour dire qu'il a trouvé ces comptes exacts, et sur sa proposition ils sont approuvés.

M. l'abbé **Boudet** donne lecture d'un rapport sur l'ouvrage de M. Marre, *La race d'Aubrac et le fromage de Laguiole*. Ce rapport sera publié à la suite du procès-verbal.

M. le docteur **Molinié** demande la parole pour communiquer un document intéressant qu'il a découvert dans les nombreux papiers recueillis par son aïeul, M. André Monestier, en vue d'une Histoire du Séveraguais qui n'a pas été réalisée. Ce sont les *Statuts que les médecins, chirurgiens et apothicaires du ressort de tout le Marquisat de Sévérac, doivent garder et observer.*

C- document est daté du 27 septembre 1694, *jour aint Côme et saint Damien*, patrons de la corpora-. Il débute par un historique des ordonnances rois de France réglementant l'exercice des pro- ions qui se rattachent à l'art de guérir, en com-

mençant par celle de Philippe IV de Valois, du 22 mai 1336, et finissant par l'édit de Louis XIV, *très invincible monarque à présent régnant* de février 1692.

« C'est en exécution des prescriptions de cet édit que Maître Barthélemy Gransaigne ; Me François Gély, docteur en médecine, et Jean Gransaigne, chirurgien juré, de Sévérac, assemblés avec les autres médecins, chirurgiens et apothicaires du ressort de Sévérac ont délibéré et dressé les statuts qui s'en suivent.»

L'article premier explique que le ressort de Sévérac n'a pas un nombre suffisant de chirurgiens pour former un corps de communauté, et c'est ce qui a motivé la réunion en un seul corps des trois professions, qui formèrent une seule communauté.

Il est fait choix de la *glorieuse vierge Marie* et *des bienheureux médecins saint Côme et saint Damien* comme patrons, auxquels les confrères *dévouent toutes leurs entreprises*. Le siège de la confrérie est établi à la chapelle de Lorette.

Les articles qui suivent fixent les dignitaires dans chaque partie de la communauté, le détail concernant les examens des aspirants et des sages-femmes, la visitedes boutiques des apothicaires, la répression des empiriques ; ils préviennent et répriment la concurrence déloyale, imposent à certains chirurgiens l'obligation de se rendre une fois par semaine dans les localités qui leur sont fixées, tant qu'elles seront dépourvues de praticiens. Ces statuts règlent en outre toutes les questions de détail, qui sont traitées dans tous les statuts corporatifs.

Sur la demande qui lui en est faite, M. Molinié indique quelle était l'étendue du marquisat de Sévérac. Il comprenait les régions de Laissac, de Saint-Rome, Saint-Georges, et diverses localités qui sont aujourd'hui dans le département de la Lozère.

Le secrétaire donne lecture d'un rapport envoyé par M. l'abbé **Molinier** sur les fouilles qu'il a exécutées au Puech de La Garde près d'Inières, sous le patronage de la Société. Un lot d'objets et d'ossements recueillis dans ces fouilles est déposé sur le bureau.

En l'absence de M. l'abbé **Hermet**, le secrétaire donne encore lecture d'un travail que notre collègu envoyé pour le Folklore. C'est un recueil des usa qui se perpétuent sur le Larzac et qui concernen fête des bergers ou *Parabinados* ; la fête des écol *lous Sen Bincenayres* ; la fête du coq à Labast

Pradines. Ce qui augmente l'intérêt de cette communication, c'est le soin avec lequel M. l'abbé Hermet a recueilli les formules et chants usités dans ces occasions.

M. l'abbé **Vialettes** présente un rouleau de reconnaissances se rapportant à la seigneurie de Corn dans le Rouergue et remontant à l'an 1300.

Toutes ces communications sont renvoyées au Comité pour les mémoires.

M. le Président signale parmi les publications envoyées à la Société et déposées sur le bureau :

Un tirage à part, extrait du Bulletin de l'Académie de Géographie botanique (janvier 1904), contenant un rapport de M. l'abbé Coste sur une herborisation au Plomb du Cantal au mois d'août précédent ;

Quelques feuillets du Bulletin de la Société botanique de France contenant deux notes de M. l'abbé Coste à propos des *Lactuca ramosissima et viminea*.

Il signale aussi une nouvelle édition en deux volumes de l'*Histoire du Rouergue* de Bosc publiée récemment par l'imprimerie de la Société anonyme de Villefranche.

La séance est levée à six heures et demie.

* * *

« La race d'Aubrac et le fromage de Laguiole. »

Le livre que vient de publier notre savant collègue M. Marre, n'est pas nouveau par les matières qui y sont traitées, puisque une première édition en avait été faite en 1895 ; de plus, l'auteur en a inséré un large résumé dans son *Manuel d'agriculture*, qui a été publié l'année dernière.

C…dant, nous dit-il dans sa préface, de nom…es additions, des documents nouveaux, des re…ents importants en font une œuvre nouvelle. …i est surtout nouveau, c'est l'exécution typo…e et la part très large faite à l'illustration.



M. Carrère n'a pas ménagé ses soins à cette œuvre, il a voulu en faire la digne suite des riches éditions illustrées qu'il a inaugurées depuis quelque temps, et qui sont en voie d'assurer à sa maison une réputation de goût artistique bien méritée.

M. Marre nous le déclare lui-même : c'est sur la proposition de M. Carrère qu'il a revu son travail afin que le texte répondit autant que possible au luxe de l'édition.

Je suis heureux d'adresser à l'éditeur et à l'auteur les félicitations que mérite leur heureuse collaboration.

Le sujet du livre est des plus pittoresques et des plus intéressants : c'est une description de la Montagne aveyronnaise, de ses vacheries et de son industrie laitière.

La Montagne est un pays à part et qui ne ressemble à nul autre : sa situation topographique, son climat rude et froid, ses riches pâturages, ses vastes forêts ; les mœurs, les coutumes, le caractère de ses habitants, lui donnent un cachet particulier et une rare poésie.

Jusqu'à ces dernières années, la Montagne était peu connue, même par les aveyronnais : la difficulté des communications, l'intempérie du climat et peut-être même la rudesse de ses habitants en éloignaient les voyageurs : on ne la connaissait que par les récits de quelques rares touristes, ou par les descriptions de ses fils, descendus dans les vallées.

Cet isolement lui donnait le charme qui s'attache à l'inconnu, il contribuait en même temps à la maintenir dans ses traditions antiques et la simplicité des saines mœurs.

Or, la Montagne est en train d'évoluer et perdre son originalité.

De larges routes ont été tracées à travers ses vastes plateaux, et en ont rendu l'accès facile ; l'émigration vers les grandes villes, vers Paris surtout, dont l'éclat semble fasciner ces natures un peu frustes et ces robustes travailleurs, et ensuite le fréquent retour au pays natal de ceux auxquels la fortune a souri, ont introduit des mœurs plus douces et plus polies, sinon plus vertueuses. Les touristes, à la belle saison, se répandent de plus en plus nombreux sur ses hauteurs, et, pour les recevoir, les hôtels confortables s'élèvent par enchantement dans ses villes et dans ses bourgs. La lumière électrique répand depuis quelques jours ses brillantes clartés dans les

mes de Laguiole, sa petite capitale. Bientôt le chemin de fer arrivera jusqu'à ses pieds ; les tramways électriques circuleront sur ses grandes routes

Le progrès moderne nivèle les caractères, comme il aplanit les chemins. Le contact des peuples entre eux tend à effacer les différences, et à égaliser les mœurs comme les besoins. Les limites des départements, des provinces, disparaissent peu à peu, et bientôt peut-être disparaîtront aussi, suivant des rêves encore utopistes, les frontières qui séparent les nations.

Est-ce là un bien désirable ? Je ne le crois pas ; l'unité a ses avantages peut-être, c'est un progrès à certains points de vue; mais la variété a aussi son charme, elle est un des éléments du beau qu'on a coutume de définir : « L'unité dans la variété. »

Et si tous les hommes se ressemblaient au physique et au moral, si nous avions tous les mêmes idées, le même caractère, les mêmes aspirations, il me semble que la vie ne gagnerait pas en intérêt : « L'ennui naquit un jour de l'uniformité. »

Toujours est-il que la Montagne change de physionomie, elle aura bientôt perdu quelque chose de son charme pittoresque.

Le moment semble donc opportun de fixer, dans une monographie vivante et saisissante, l'aspect singulier et curieux de ce pays, les mœurs et le caractère de ses habitants, les procédés primitifs de son industrie.

M. Marre a tenté cette œuvre. Sans doute, sa monographie n'est pas aussi complète qu'on pourrait le désirer, mais il a peint un des côtés les plus curieux et les plus intéressants du tableau : les riches pâturages qui s'étendent à perte de vue, les magnifiques troupeaux qui pendant l'été lui donnent le mouvement et la vie, et l'industrie rémunératrice qui s'y exerce.

Examinons rapidement la contexture de l'ouvrage et les matières qui y sont traitées.

Il est divisé en trois parties : La première, sous le titre d'avant-propos, contient la description géographique du pays.

On donne le nom de Montagne à l'ensemble des pâ- ages qui s'étendent sur le plateau de l'Aubrac, à altitude qui varie de 1000 à 1471 mètres. On lique encore ce même nom à chaque pâturage en particulier.

Le terrain basaltique indique clairement une région d'origine volcanique. La neige couvre les hauteurs pendant une grande partie de l'année.

Mais vers le mois de mai, la végétation y pousse avec une rapidité merveilleuse : l'herbe est épaisse, feutrée, élastique ; et quand on marche sur ce gazon, on croirait marcher sur un tapis de caoutchouc ; le sol résonne sous le pied comme s'il était voûté.

C'est dans ces pâturages qu'au 25 mai sont conduits de nombreux troupeaux de vaches ; elles y passent un peu plus de 4 mois et demi, jusqu'au 13 octobre, à la St-Géraud. Pendant cette période, on fabrique le fromage de Laguiole avec ce bon lait auquel les herbes savoureuses de la Montagne laissent quelque chose de leur parfum.

Les pâturages sont vastes, de 100, 200 et même 300 hectares. Ils sont très nombreux, on en compte 350 environ. Une carte géographique, empruntée à l'ouvrage de l'abbé Deltour sur Aubrac, fixe d'une manière assez exacte les limites de ces diverses propriétés.

Dans une notice spéciale sur Aubrac, l'auteur raconte en abrégé l'histoire de son monastère, et indique le chiffre de sa population, lequel est de 40 habitants pendant l'hiver et s'élève pendant l'été jusqu'à 800 personnes.

Cette augmentation de population est due à la nombreuse colonie de *gaspéjaïres*, qui viennent demander à l'air pur et vivifiant de la montagne, au lait et au petit-lait, la restauration des forces anémiées par l'air vicié des grandes villes. Ces touristes sont fréquemment désignés dans le pays sous le nom générique de *parisiens*.

Les habitants de la capitale y viennent en effet en grand nombre, mais ils n'y sont pas seuls : nos contemporains au tempérament affaibli viennent de tous côtés pour y restaurer leur santé.

Le charme de cette cure d'air a été décrit avec de vives couleurs par M. Fabre, ancien sénateur, dans le discours prononcé à l'inauguration du Sanatorium, élevé à Aubrac par les soins de notre compatriote le docteur Saunal.

Enfin, l'auteur énumère les sites les plus pittoresques des environs, qui procurent aux touristes [illegible] gréables excursions.

Cette description géographique est faite avec [illegible] coup d'exactitude, de précision et d'ampleur.

Je regrette qu'après avoir si bien décrit le [illegible]

la Montagne, M. Marre n'ait pas dépeint plus largement les habitants qui y vivent.

Sans doute, quelques gravures nous donnent des types remarquables de cantalès, splendides dans leur robuste et mâle énergie. Une photographie nous montre un curieux exemple de la manière dont on y voyage à cheval, l'homme portant en croupe sa compagne et tenant en main, en guise de cravache, le noueux bâton de *drellier*, l'arme favorite du pays. M. Fabre, dans son discours, évoque la poétique danse de la *bourrèyo* et de la *tournejaïro* que les solides montagnards, se faisant vis-à-vis, homme à homme, dansent joyeux et graves aux sons perçants de la cabrette. Une photographie a saisi sur le vif la danse de la *bourrèyo* ; mais, au contraire de l'assertion de M. Fabre, chaque homme fait vis-à-vis à une femme bien pimpée, au chapeau bien fleuri et bien enrubanné : c'est sans doute la bourrée dansée par les parisiens et leurs joyeuses compagnes.

Ces détails sont intéressants ; j'en aurais désiré quelques-uns de plus sur les mœurs, les habitudes, les coutumes, les caractères des habitants du pays. Il aurait été facile de fixer, en quelques traits piquants et savoureux, cette force et cette vigueur corporelles où débordent l'intensité et l'énergie vitales ; ces physionomies frustes et parfois grossières, mais où s'épanouit le bon sens, où brille souvent la malice et la finesse ; ces caractères brusques et emportés parfois jusqu'à la brutalité, mais pleins de franchise, de loyauté, de générosité ; cet amour du pays natal et de ses traditions, qui reste vivant au cœur de ceux que les circonstances ont transplantés au loin, et les fait soupirer après le jour où ils reverront leurs chères montagnes.

Cette peinture de l'habitant, ajoutée à la peinture de la terre, lui aurait, me semble-t-il, donné de l'animation et de la vie ; elle aurait heureusement complété le tableau que nous fait M. Marre de la Montagne aveyronnaise.

L'auteur a une double excuse : il n'a pas voulu, certainement, nous donner au complet la monographie de la Montagne aveyronnaise, et n'a pas pensé que ces détails pussent trouver place dans son cadre.
..., M Marre n'est pas de la Montagne, il ne
...s habitée, et il est difficile à un étranger,
...e la parcourt qu'en passant, d'apprécier toutes
...nances de la pittoresque physionomie de ses ha-



Je souhaite que quelqu'un des fils de cette féconde Montagne, qui enfante les hommes d'esprit avec autant de richesse qu'elle produit des animaux robustes et vigoureux, nous donne un jour cette peinture.

L'un d'entre eux est notre collègue et il a chanté les beautés de son pays natal dans des vers qui l'ont rendu célèbre parmi les siens. Nul mieux que lui n'aurait qualité pour accomplir cette œuvre ; et s'il voulait consacrer à ce travail quelques-uns des loisirs que lui laissent les soins éclairés qu'il prodigue aux élèves de notre Lycée, il complèterait sûrement, de la manière la plus heureuse, l'esquisse géographique tracée par M. Marre.

La seconde partie de l'ouvrage a pour but d'étudier la race d'Aubrac ; elle contient des détails très intéressants. Ici l'auteur se trouve dans son élément ; ses descriptions sont d'une précision, d'une netteté qui révèlent de suite l'homme habitué à l'enseignement professionnel.

Tout d'abord, une statistique nous indique l'aire géographique habitée par les bovidés de la race d'Aubrac.

Elle est répandue dans presque tout l'Aveyron, où elle compte 114000 têtes, dans une partie du Cantal (52000 têtes) et du Tarn (85000 têtes). Elle s'étend même sur une partie de l'Hérault, du Gard et du Puy-de-Dôme.

Ses caractères physiques ont été fixés officiellement par le ministère de l'agriculture, au moment de la création du concours spécial de la race d'Aubrac. Pour le vulgaire, le caractère saillant consiste dans la couleur de la robe, qui est d'une teinte unie variant du brun au froment, en passant par le gris, le fauve et le blaireau. Elle ne doit être ni blanche, ni rouge, ni noire, ni avoir des taches blanches, rouges ou noires.

Les animaux naissent dans les domaines de la Montagne, du Causse et du Ségala, et y séjournent pendant l'hiver. Une liste dressée avec soin indique le nom des principaux domaines, de ceux qui comptent au moins 20 vaches d'élevage. Il y en a 202, comprenant au total plus de 7000 vaches d'élevage. E' l'on a soin de nous dire que cette liste n'est pas com plète.

Vers le 25 mai, les vaches sont conduites à la Mo tagne ; et ce n'est pas un spectacle banal que de vo..

ces grands troupeaux de 40, 60, jusqu'à 100 vaches, marchant pêle mêle sur la route, beuglant et mugissant, au milieu du tintamarre produit par les grelots et les clochettes.

Lorsque j'étais professeur au collège d'Espalion, j'avais pour collègue un enfant de la Montagne, qui connaissait toutes les vacheries environnantes et savait le jour où elles devaient traverser la ville pour se rendre aux pâturages. Dès qu'il entendait le bruit des grelots, il quittait tout et il courait sur la route pour contempler le défilé dont la vue le transportait de joie : c'était pour lui la plus belle des fêtes. J'ai assisté maintes fois avec lui à ce spectacle, mais j'avoue que je ne partageais pas son enthousiasme. La vue de toutes ces cornes menaçantes, les beuglements des vaches, les cris des bergers me donnaient le frisson, et j'étais plein d'inquiétude et d'angoisse sur le sort de ces trois ou quatre hommes qui s'agitaient au milieu des croupes fauves et avaient pour mission de conduire cette mer houleuse.

Mon collègue, lui, trouvait cela ravissant : son enthousiasme pour les vaches peut aujourd'hui se satisfaire à l'aise, car il a été nommé à la cure d'Aubrac même.

Ce spectacle a été décrit par M le vicomte d'Armagnac dans une poésie patoise, dont M. Marre a eu l'heureuse inspiration de reproduire un des plus beaux passages.

Arrivées sur la Montagne, les vaches sont soumises parfois à de rudes épreuves. Le climat est inégal, la chaleur du jour est torride, la fraicheur de la nuit est glaciale, les vents sont violents, la pluie et les orages fréquents ; à la fin de la saison, la neige couvre parfois les pâturages et supprime les vivres. Il faut que les animaux soient d'une robusticité extraordinaire pour résister

Mais si les vaches sont à plaindre, les veaux le sont encore plus ; à peine leur laisse-t-on prendre deux fois par jour quelques gorgées de lait ; ils sont ensuite attachés au pied de devant de la vache, et ils doivent subir le supplice de Tantale, en voyant le liquide appétissant couler en flots pressés sous la rude main des buronniers et remplir les *farrats*.

ssi, lorsqu'ils descendent de la Montagne, les
res veaux ressemblent à des ours, tellement
poil s'est allongé, sous l'influence des rigueurs
limat : on les appelle alors avec raison des *bour-*
es animaux de 1 à 2 ans s'appellent les *bourrets*;

de 2 à 3 ans, les *doublons*, et ce n'est qu'à 3 ans qu'ils prennent le nom de bœufs ou vaches

La qualité dominante des bœufs de la race d'Aubrac, c'est l'aptitude au travail ; leur force, leur ténacité, leur patience, leur rusticité ne sont surpassées par aucune autre race.

L'aptitude laitière est médiocre et bien inférieure à celle des races de Salers, des Bretonnes, des Normandes ou des Suisses.

L'aptitude à l'engraissement serait convenable, si on n'avait la mauvaise habitude de retarder la période de l'engraissement jusqu'à l'âge de 10 à 12 ans, alors que les animaux sont épuisés par la fatigue et le travail.

L'amélioration de la race pourrait s'obtenir en améliorant les conditions défectueuses de l'élevage, en sacrifiant un peu plus de lait pour la nourriture des jeunes veaux, en construisant quelques abris dans les pâturages pour protéger les animaux contre le mauvais temps, surtout par une sélection attentive et suivie des animaux reproducteurs.

C'est le dernier moyen que préconisent la Société centrale d'agriculture et aussi l'administration du Ministère de l'agriculture.

On a organisé, dans ce but, des concours spéciaux pour la race d'Aubrac qui se tiennent tous les ans à Laguiole, et dans lesquels une somme de près de 9000 fr. est distribuée annuellement aux éleveurs qui présentent les plus beaux échantillons de bœufs et de vaches.

La 3e partie de l'ouvrage traite de la fabrication du fromage de Laguiole. Cette fabrication remonterait d'après l'auteur à une très haute antiquité. Pline l'ancien, s'il vous plaît, au Ier siècle de l'ère chrétienne, parlerait déjà du fromage de Laguiole comme fort estimé à Rome, et Grégoire de Tours au VIe siècle en ferait également mention. Je ne suis pas assez expert dans l'interprétation des textes pour discuter ceux que cite M. Marre. Il me semble cependant que le texte de saint Grégoire, dans son original, est beaucoup moins précis que la traduction française de M. Bordier, adoptée par l'auteur, et il serait, je crois, difficile de prouver que ces *formas casei, ac cera panis* désignent les « formes de fromages » t qu'elles se fabriquent aujourd'hui. Au reste, je : pose que M. Marre n'attache pas à cette interpré‑ plus d'importance qu'elle ne mérite.

L'auteur qu'il cite du XVIe siècle, Bruyère-Champier, parle d'une manière plus explicite du fromage fabriqué chez les Arvernes et lui attribue les qualités qui caractérisent encore aujourd'hui le fromage du Cantal et surtout de Laguiole.

La fabrication du fromage, ainsi que les divers ustensiles employés, sont décrits avec détails ; des illustrations bien choisies nous montrent les différentes phases de cette opération : très bien réussie surtout, la photographie faite par l'auteur, du cantalès en train de presser la tome avec ses mains et ses genoux.

M. Marre n'a pas l'air enthousiasmé de cette façon d'opérer, qu'il qualifie de « procédé repoussant ».

Les gens du pays n'y trouvent rien d'extraordinaire, et ils prétendent, peut-être avec raison, que les genoux du vacher, grâce aux soins de propreté qu'il est obligé de prendre pour ne pas compromettre le succès de son opération, ne sont pas plus sales que les mains de beaucoup de cuisiniers, lesquels manipulent sans façon la viande et les aliments par eux préparés.

On sait que les vignerons des bords du Lot ou du Tarn entrent dans la cuve pour fouler la vendange avec leurs pieds, qu'ils ne prennent guère la précaution de laver, et ils enfoncent dans le vin, bien plus qu'à la hauteur du genou : cela n'empêche pas de boire le vin, et même de le trouver excellent.

On ne peut qu'approuver cependant les améliorations de fabrication proposées par M. E. Marre : il est certain que des burons dont les murailles seraient unies et qu'on pourrait tous les ans blanchir à la chaux ; les sols qui seraient cimentés ou pavés ; les eaux abondantes qu'on pourrait parfois canaliser jusqu'aux burons ; tout cela favoriserait la propreté et rendrait le travail plus facile. Quant aux instruments proposés : presse à tome, moulin à tome, presse à forme, écrémeuse centrifuge, barattes, malaxeurs, etc., etc., il n'est pas douteux que leur emploi serait très avantageux : la main d'œuvre serait économisée, les produits obtenus seraient de meilleure qualité et surtout plus uniformes, plus réguliers. J'aurais désiré quelques détails de plus sur la description et le fonctionnement de ces machines, qu'on a de la peine à comprendre avec les indications don- [illegible] aurait été à propos surtout d'insister sur les [illegible]ges procurés par leur emploi afin de convaincre [illegible]ressés.

[illegible]is bien que les buronniers et les cantalès ne [illegible]iles à persuader. Ils ne connaissent que



la tradition, ou mieux la routine, et n'acceptent pas facilement les innovations. Leur résistance au progrès est parfois d'une énergie un peu brutale. Il m'a été raconté qu'un propriétaire lozérien, désirant améliorer sa fabrication, avait fait venir deux paysans de la Suisse afin d'enseigner leurs procédés à ses buronniers. Ceux-ci firent aux étrangers un accueil plutôt froid : ils ne voulurent jamais consentir à recevoir leurs leçons, et un beau matin on trouva les deux pauvres Suisses assommés à coups de bâton.

Mais les mœurs se sont un peu adoucies de nos jours. Et puis, si les cantalès n'ont pas intérêt à améliorer leurs procédés, les propriétaires, eux, sont plus accessibles au raisonnement et au progrès ; dès qu'on leur aura clairement démontré qu'il y a avantage et profit à employer des machines perfectionnées, ils s'y décideront sans nul doute, et, bon gré mal gré, les cantalès seront bien obligés de se soumettre.

Déjà, paraît-il, nombre de progrès ont été réalisés, et les machines perfectionnées s'introduisent peu à peu d ns les burons de l'Aveyron comme dans ceux du Cantal. Les enseignements et les conseils de M. Marre ne sont pas étrangers à ce progrès.

J'espère qu'il continuera sa campagne avec plus d'activité que jamais ; et son nouvel ouvrage, expliqué dans les conférences pratiques qu'il distribue avec tant de dévouement, contribuera encore au perfectionnement d'une industrie si intéressante et si fructueuse pour le pays.

L'abbé E. Boudet.

*
* *

ACQUISITIONS

Dons divers

Pour la Bibliothèque, les Archives et le Musée

De M. Jaudon : *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, 1903, tome LI, in-8°, contenant un article dont il est l'auteur : *La crise viticole au point de vue historique et juridique*, p. 398-408.

De M. le b[on] Gaëtan de Wismes : *Extraits du Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue par M. H. Affre, présentés par ordre de ma-*

tières, dont il est l'auteur. Extrait du Bulletin de la Société archéologique de la Loire-Inférieure. Nantes, 1904. Br. gd in-8° de 42 p.

De M. l'abbé Coste, trois extraits factices de publications de Sociétés : *Rapport sur l'herborisation au Plomb du Cantal* (11 août 1903) ; *Note sur les Lactuca ramosissima et viminea ; A propos des Lactuca* dont il est l'auteur. Br. et tracts gd in-8°.

De la Société anonyme d'imprimerie de Villefranche-de-Rouergue : *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*, par L.-C.-P. Bosc, d'après l'édition de l'an V (1797), qu'elle a imprimés, 1904. 2 vol. in 8°.

De M. C. Marcilhacy, la suite des publications de l'*Association française pour l'avancement des sciences, compte-rendu de la 31e session.* Montauban, 1902, seconde partie ; *Conférences de Paris, 32e session, première partie;* — de *La Géographie*, Bulletin. de la Société de Géographie, 15 février 1903-15 mars 1904.

De divers, des lettres de part de familles aveyronnaises.

De M. l'abbé Vialettes, un long rouleau de 27 feuilles de parchemin qui sont 27 reconnaissances d'octobre 1300 consenties en faveur de noble Aymeric (Guillaume) de Bédène, seigneur de Corn, par plusieurs particuliers de Corn.

De M. Bernard Puech, une monnaie, *one quart...* de *Victoria empress* (des Indes).

De M. l'abbé Molinier, des objets, débris de poteries, ossements divers comme spécimens, barillet de collier, os travaillés, dents perforées, etc., provenant des fouilles faites au tumulus du Puech de Lagarde, dont il est question au procès-verbal; une pierre qui paraît être un *pondus* de tisserand antique, trouvée plus tard au même lieu.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,
F. GALY.

RODEZ – IMPRIMERIE E. CARRÈRE

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 1er Juillet 1904

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE (Noël), PRÉSIDENT

Présents : MM. MAISONABE (Noël), l'abbé VAYLET, LOUP (Louis), PONS, l'abbé VIALETTES, CONSTANS (Marius), ANDRIEU, le comte C. de VALADY, l'abbé CASSAGNES, l'abbé HERMET. ARTIÈRES, NAUJAC, LANDÈS, COLRAT, COMBES de PATRIS, GALY (François), secrétaire.

Excusés: MM. GÈZE, l'abbé TOUZERY, le vicomte de BONALD, GUIBERT (Augustin), ALBESPY (Louis), GALY (Charles), MARRE, SERIN, RIGAL.

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 24 avril, qui a été publié, est adopté sans observations.

Sur l'avis du Comité permanent, M. le Président propose l'admission de M. Gabriel du **Bourg**, ancien officier de cavalerie, et de madame de **Séguret** de Saincric.

du Bourg, auteur de deux pièces représentées héâtre français de Toulouse, a adressé avec sa nande un exemplaire de la dernière, *Suggestion*, en trois actes.

Il est procédé à deux scrutins, à la suite desquels M. du Bourg, et madame de Séguret sont proclamés admis.

M. **Artières** présente une nouvelle série de documents manuscrits provenant, comme les précédents, du château d'Is, et formant le complément du fonds qu'il a offert à la Société et dont le classement est terminé. Il comprend en tout cent dix-huit liasses.

« Comme pour la partie précédemment envoyée, dit M. Artières, ce fonds se compose surtout de titres de propriété, hommages et reconnaissances, inventaires, testaments, brevets et diplômes concernant les familles de Cabrières, Parayre, Cambefort, Duverdier, Merviel, Costes, etc. — Il y a aussi bon nombre de documents, intéressant des communes ou des paroisses de la région de Rodez ou de celle d'Espalion, notamment Saint-Amans de Rodez, Saint-Jean d'Espalion, Conques, Aubrac, Bonneval, Entraygues, etc.

» On peut citer parmi les pièces particulièrement importantes ou présentant un intérêt plus général :

» Un registre de la Cour royale d'Estaing (xvi[e] siècle) ;

» Un cahier de minutes notariales de Paraire, notaire à Espalion (xvi[e] siècle) ;

» Un rôle de lièves, de la baronnie de Plancatge (xviii[e] siècle) ;

» Un curieux « Cahier pour servir de mémoire dans la famille Merviel » ;

» Divers documents relatifs à l'office de lieutenant particulier en la sénéchaussée et siège présidial de Rodez (xvii[e] siècle), lettres patentes de 1630 supprimant l'office de juge ordinaire ;

» Un règlement pour les procédures (xvi[e] siècle) : Stille et forme de playderie du siège ordinaire de la Comté de Roudez dressé pour l'abréviation des procèz tant civils que criminels meus et à mouvoir aud. siège, 1583 ;

» Comptes de Jean Parayre, consul du Bourg de Rodez de 1659 ;

» Quelques articles intéressant la Société d'agriculture, d'autres l'Administration centrale de l'Aveyron, dont un Cabrières fut président ;

» Une collection d'imprimés de tout genre : lett[res] patentes de Louis XV et Louis XVI, reçus, factu[res], lettres de voiture du xviii[e] siècle, etc. ;

» Enfin une volumineuse correspondance de

quelle j'ai éliminé, bien entendu, les lettres qui présentaient un caractère trop intime, ou qui n'ont aucun intérêt au point de vue historique.

» Parmi les plus intéressantes de celles que j'ai laissé subsister on peut signaler :

» une lettre de messire Jean Valette à madame de Fraissinet (XVIe siècle) ;

» lettres d'un dragon en campagne en Hollande, nommé Duverdier, adressées à M. de Cambefort (XVIIe siècle) ;

» des autographes de plusieurs évêques de Rodez : Hardouin de Péréfixe, de Cicé, de Colbert, de Lalande ; — de plusieurs préfets : Sainthorent, de Goyon, de Trémont, d'Estourmel, d'Arros, etc., — et d'autres personnages.

» Comme vous le voyez, ajoute M. Artières, on trouve fréquemment dans les archives privées des familles, surtout lorsque quelques-uns de leurs membres ont exercé des fonctions publiques, des documents présentant un intérêt général. Les exemples ne manquent pas d'ailleurs. Ainsi, il y a cinq ou six ans, j'ai pu offrir à la Société, on ne l'a pas oublié, des papiers provenant d'un dépôt public et qui avaient été jetés au ruisseau par des mains inconscientes. Dernièrement encore, j'ai pu adresser à la Société le texte des cahiers des doléances de la communauté de Millau en 1789, dont l'original se trouvait, non point dans les archives de Millau, mais bien dans les papiers privés d'une famille qui voulut bien s'en dessaisir sur ma demande.

» Ces constatations pourraient peut-être engager la Société à émettre le vœu que les représentants des anciennes familles, surtout de celles dont les membres ont exercé des fonctions publiques, veuillent bien rechercher dans leurs archives particulières les documents présentant un intérêt général et en faire hommage aux dépôts publics.

» Si ce vœu était rempli, nos fonds publics verraient leur trésor d'archives, déjà très précieux d'ailleurs, s'augmenter encore, j'en ai la conviction, dans de très notables proportions et nous aurions la satisfaction d'avoir sauvé d'une ruine presque certaine des documents importants. »

…res demande à ajouter quelques mots en… à propos de ces vieux documents qui sont les …es premières de l'histoire..

…it autrefois à Millau, dit-il, deux registres



d'un très haut intérêt : le cartulaire de Courtines (recueil d'actes colligés par l'abbé Courtines, curé de Notre-Dame) ; — et l'Obituaire du prieuré ou Livre des anniversaires de Notre-Dame. Ces deux antiques témoins du passé ont disparu de Millau. Heureusement le second, le Livre des anniversaires de Notre-Dame, se trouve actuellement dans les archives de la Société. Vendu par un chiffonnier à M. Lacroix, il fut soustrait à ce dernier par un relieur indélicat qui le revendit à la Société en 1865. S'il est perdu pour les archives de Millau, il ne l'est pas du moins pour l'histoire. Quant au cartulaire de Courtines personne n'a encore pu indiquer où il se trouve.

M. le **Président** interprète les sentiments de la Société en remerciant M. Artières du don très important qu'il fait à la Société et en remerciant aussi M. Solanet propriétaire du château d'Is, qui a bien voulu autoriser le dépouillement de ses archives.

- - -

M. le comte C. **de Valady** offre une liasse de lettres de l'abbé de Viguier de Grun, vicaire général du diocèse de Rodez à la fin du XVIIIe siècle, très intéressante pour l'histoire ecclésiastique de cette époque.

Il lit ensuite une notice sur les transmissions par vente des fiefs nobles et droits seigneuriaux dans l'ancien régime, avec une liste de famille roturières en possession de terres seigneuriales, de rentes et de droits féodaux à la fin du XVIIIe siècle.

Cette note est renvoyée au Comité pour les Mémoires.

M. le **Président** dit que, depuis la dernière séance, il a reçu du Président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne une lettre invitant les membres de la Société à s'associer à une excursion archéologique à Najac et à Varen, organisée pour le 7 juin. Cette invitation a été transmise aux membres de la Société par la voie de la presse locale et plusieurs d'entre'eux ont pu se joindre aux membres de la société montalbanaise. Sur l'invitation de M. le Président, M. **Pons** rend compte ainsi qu'il suit de cette journée.

« Cinq des membres de notre Société, MM. le do[illegible]teur Pechdo, l'abbé Bessou, curé de St-André-de-N[illegible]

jac, l'abbé Suquet, curé de St-Clair, Gèze, professeur spécial d'agriculture, et Pons, architecte, s'étaient rendus à Najac où ils furent rejoints par MM. Lafon, notaire ; Boussaguet, pharmacien et un certain nombre de dames de Villefranche et de Najac.

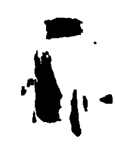
» A neuf heures du matin, le train de Toulouse amenait de nombreux membres de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, de la Société archéologique du Midi et de la Société des Etudes du Lot. Nous sommes heureux de saluer M. de Lahondès, M. Depeyre, M. l'abbé Pottier, qui va diriger notre visite avec sa compétence bien connue, et un certain nombre d'excursionnistes déjà rencontrés à Rodez et plus récemment à Villefranche.

» On franchit l'Aveyron sur le pont bâti au XIII[e] siècle, auquel des travaux d'élargissement ont malheureusement enlevé une partie de son caractère ; on s'arrête un moment devant l'ancien moulin, presque entièrement remanié au XVII[e] siècle, et on arrive au village de Najac après avoir gravi le chemin qui serpente sur les flancs de la montagne.

» Les rues de Najac ont gardé en beaucoup d'endroits leur ancienne physionomie. On y rencontre quelques maisons intéressantes. Une fontaine du XIV[e] siècle, qui rappelle celle de Villefranche, arrête un moment les visiteurs. On se hâte d'arriver au château bâti à l'extrémité du promontoire escarpé formé par l'Aveyron. C'est surtout lorsqu'on a franchi la première enceinte qu'on est frappé par l'aspect imposant de la construction, la hauteur des tours, la masse du donjon. La même impression se retrouve dans la cour intérieure, dont il ne reste malheureusement que les murs d'enceinte. Ces murs, ainsi que les tours, ont perdu leur couronnement ; les bâtiments intérieurs ont disparu. Depuis la Révolution, le château a servi de carrière aux constructeurs du village ; mais il est devenu maintenant une propriété particulière ; il est à l'abri de nouvelles destructions.

» Nous ne parlerons pas en détail du château, non plus que de l'église qui a été visitée ensuite et dont M. le curé a fait les honneurs. Ces deux monuments ont été au point de vue historique et au point de vue architectonique l'objet de sérieuses études, que tout le [illegible] peut consulter.

[illegible] di on reprend le train pour Lexos où l'on [illegible]jeuner. On se rend ensuite, les uns à pied, les [illegible] en voiture au village de Varen. M. l'abbé Pot[illegible] [illegible]iter en détail l'église bâtie au XII[e] siècle et



classée au nombre des monuments historiques. Elle est remarquable par son chevet carré que débordent les absidioles des bas-côtés; disposition curieuse que l'on retrouve à l'église du Taur de Toulouse. Sous ces absidioles se trouvent des cryptes, dont malheureusement l'accès est impossible pour le moment. Le clocher carré, placé au-dessus de l'entrée du chœur, est intéressant par son importance et sa bonne conservation.

» M. le curé de Varen nous guide ensuite dans les rues du village où subsistent quelques maisons anciennes à pans de bois en encorbellement, des restes du mur d'enceinte et une porte fortifiée avec les traces de son pont levis et son ouvrage avancé.

» A sept heures du soir nous quittons nos confrères en adressant à M. l'abbé Pottier, qui nous a fait passer une journée si bien remplie, avec nos remerciements ceux de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. »

M. le **Président** dit qu'il est chargé par le Comité permanent d'inviter les membres de la Société qui auraient des livres et papiers appartenant à la bibliothèque ou aux archives de la Société ou des objets appartenant au musée de vouloir bien les rechercher et les rapporter. Les livres et papiers portent en général le timbre de la Société, mais il n'existe pas sur quelques-uns. Les livres ou documents ne doivent pas être gardés plus de trois mois, et, passé ce délai, les emprunteurs sont tenus de faire renouveler le prêt s'ils tiennent à les garder plus longtemps. Les membres qui ont reçu des livres ou documents ne doivent jamais les prêter eux-mêmes à d'autres personnes, sans l'autorisation de la Société. Ces prescriptions du règlement sont très sages et, si elles étaient exactement observées, on n'aurait pas à regretter la perte de plusieurs livres ou objets qui n'ont pu être retrouvés. Il importe donc que tous les membres s'y conforment désormais.

M. l'abbé **Hermet** signale l'existence dans le mobilier ancien d'un certain nombre d'églises du diocèse de Rodez de grands plats ou bassins en cuivre jaune, destinés à recevoir les offrandes et qui ont caractère artistique. Les uns sont de fabricati[on] française d'autres de fabrication allemande. Les u[ns] et les autres sont généralement ornés au centre d'[un]

sujet biblique en relief au repoussé, et portant autour une inscription, allemande ou française suivant l'origine de la fabrication. On peut citer en particulier les bassins de la cathédrale de Rodez de Saint-Amans, de Ceignac et de plusieurs autres églises.

Il serait intéressant, ajoute M. Hermet, de rechercher les plats de ce genre qui se trouvent dans les églises du diocèse et d'en dresser l'inventaire.

La Société, approuvant l'idée de M. Hermet, pense que nul n'est plus à même que lui de faire ces recherches et de dresser l'inventaire en question ; elle l'autorise à se réclamer pour cette œuvre du patronage de la Société.

Notre collègue signale aussi des dessins et des inscriptions d'origine allemande sur un certain nombre de plaques de fonte servant de fond de cheminée dans les maisons anciennes. Il en existe une, particulièrement curieuse, au château de Sévérac.

M. Hermet présente aussi une inscription qu'il a trouvée au jardin du presbytère de Saint-Grégoire sur une pierre servant de marche d'escalier et provenant selon toute probabilité de l'ancienne église romane dont la superbe façade existe encore. Notre pays, dit-il, et, par suite, notre musée sont trop pauvres en inscriptions de toute nature pour que nous ne nous attachions pas à recueillir et conserver avec soin toutes celles qu'on rencontre. Aussi propose-t-il de demander au curé ou à la fabrique de Saint-Grégoire de vouloir bien se dessaisir en faveur du musée de la pierre en question, dont l'inscription paraît remonter au XIe ou au XIIe siècle, si l'on en juge d'après la forme carrée du C et la panse du D aiguë dans la partie supérieure et renflée dans la partie inférieure. Elle est ainsi tracée.

VI KL NOVI
BRIS OBIIT DS
DE SACERDOS
A S. ECVLO

Elle peut se traduire ainsi :

Sexto kalendas novembris
Obiit Deusde sacerdos
A sæculo.

Les communications de M. l'abbé Hermet sont [illegible]yées au Comité pour les Mémoires.

[illegible]l'abbé Hermet présente enfin et dépose sur le [illegible]u pour le Folklore aveyronnais une chanson [illegible] en usage dans le pays.

M. l'abbé **Vialettes** communique les statuts de la corporation des potiers d'étain de la ville de Rodez, qu'il a copiés aux archives de la ville (B. B. — 18).

En l'absence de M. **Gèze**, le secrétaire donne lecture du compte rendu qu'il a envoyé sur l'ouvrage d'Armand Thévenin : *Etude géologique de la bordure Sud-Ouest du massif central.*

Dans ce travail qui est une analyse très complète du livre, dépassant les proportions ordinaires des comptes rendus, M. Gèze laisse le plus souvent la parole à l'auteur. Il s'applique surtout à citer les passages où celui-ci discute et rectifie les appréciations contenues dans l'*Esquisse géologique* d'Adolphe Boisse, l'ouvrage le plus complet qui ait été publié sur la géologie de l'Aveyron. Il s'étend longuement surtout sur les chapitres consacrés aux terrains permiens, triasiques et jurassiques que soulèvent des discussions plus particulièrement intéressantes.

En ce qui concerne les phosphorites de l'Aveyron et du Quercy, dont l'origine est si controversée, M Gèze se borne à reproduire l'article que notre collègue M. E. Cartailhac lui a consacré dans le *Journal de l'Aveyron* du 22 mai 1904, et, comme lui, il pense que M. Thévenin a traité la question d'une manière probablement définitive.

Ce compte rendu est renvoyé au Comité pour les Mémoires.

M. **Rigal** a signalé, à l'occasion du livre dont il vient d'être question, un travail de M. Bergeron qui a étudié une partie de notre région au point de vue géologique et qui a pour titre : *Etude géologique du massif ancien situé au sud du plateau Central ; Géologie du Rouergue et de la Montagne noire* (Paris 1889. Thèse in-8°) M. Bergeron a étudié le quadrilatère dont les sommets touchent à Castelnaudary, Capdenac, Sévérac-le-Château et Lodève.

Ces deux ouvrages réunis donnent une description géologique presque complète de notre département. Seul l'arrondissement d'Espalion n'est étudié dans aucun d'eux.

M. **Colrat** dit qu'après avoir lu le livre de M Thévenin, il a eu l'idée de reprendre pour la c[illegible] pléter l'étude qu'il avait faite à l'occasion du son[illegible] de Bertholène, de la géologie de la vallée de [illegible] veyron et de celle du Lot. Il communiquera pro[illegible]

nement à la Société le résultat de ses travaux sur ce point.

M. le **Président** présente à la Société les ouvrages suivants qui ont été offerts depuis la dernière séance et sont déposés sur le bureau.

1° De M. le vicomte de Bonald : *Renault l'invincible, récit de guerres de la Vendée.*

2° De M. de Pomairols, un nouvel ouvrage de poésie : *Pour l'Enfant.*

3° De M. le comte d'Armagnac, un volume intitulé *Au Couvent.*

M l'abbé **Vaylet** est chargé de faire un rapport sur le livre de M. de Pomairols et M. l'abbé **Cassagnes** sur celui de M. d'Armagnac.

4° De M. l'abbé de Labonnefon, deux suppléments aux *Conférences* (1904) contenant deux articles dont il est l'auteur.

5° De M. l'abbé Hermet : *Les Graffites de la Graufesenque.*

6° M. Carrère a offert une série de livres qu'il a édités récemment, ce sont :

Le lait, par M. L. Alibespy ;

J.-F. Bories, l'un des quatre sergents de La Rochelle ;

La Petite Eglise, par M. le chanoine Servières ;

Les *Géorgiques patoises*, poème de Claude Peyrot (réédition).

L'Assemblée s'associe aux remerciements exprimés par M. le Président à tous les donateurs.

La séance est levée à 7 heures.

*
* *

ACQUISITIONS

Dons divers

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

De M. de Pomairols : *Pour l'Enfant*, dont il est l'auteur. Paris, 1904. Vol. in-16.

De M. le comte d'Armagnac : *Au couvent*, dont il est l'auteur. Cahors, 1904. Vol. in-16.

De M. le vicomte de Bonald : *Renault l'invincible* (...ul-François de Gaulejac), *1754-1799. Récit des* (...)*res de la Vendée*, dont il est l'auteur. Paris, 1904. in-8°.

M. le comte du Bourg : *Suggestion, pièce en*

trois actes, dont il est l'auteur. Toulouse, 1904. Vol. in-8°.

De M. CARRÈRE, les ouvrages suivants dont il est l'éditeur : *Le lait, sa composition, son analyse, son contrôle ; guide pratique à l'usage des agriculteurs et industriels aveyronnais*, par M. Louis Albespy. In-16. — *La Petite Église ou le schisme anticoncordataire en Rouergue*, par M. le chanoine Servières. In-16. — *Figures d'autrefois. J. F. Bories, l'un des quatre sergents de La Rochelle* (1904). Pet. in-4°. — *Les Quatre Saisons ou les Géorgiques Patoises, poème* (d'après l'édition de 1781), par Claude Peyrot, ancien prieur de Pradinas. In-16.

De M. l'abbé HERMET : *Les Graffites de la Graufesenque*, dont il est l'auteur, extrait de la *Revue archéologique*. Paris, 1904. Br. grd. in-8°.

De M. A. RAINGEARD, prêtre de St-Sulpice (professeur au grand séminaire de Rodez), qui en est l'auteur : *Notions de Géologie*, 3e édition entièrement refondue, avec 8 planches et 200 figures dans le texte. Carrère, 1902. Vol. in-8°. — *Autour de la Géologie. Etudes apologétiques*, 3e édition entièrement refondue, avec 2 planches et 78 figures dans le texte. Carrère, 1903. Vol. in-8°.

De M. CARBONNEL : *Liste des noms patois de plantes usitées dans les cantons d'Entraygues et de Mur-de-Barrez*, dont il est l'auteur. Extrait factice de l'*Académie de géographie*. (Date récente.) Br. grd in-8°.

De M. l'abbé GALABERT, qui en est l'auteur : *La condition des serfs questaux du* Xe *au* XIIe *siècle dans le pays de Tarn-et-Garonne*. Extrait du Bulletin historique et philologique. Paris 1903. — *Comment finit la première maison de Terride, vicomte de Gimoës*. Auch, 1904. Br. in-8°.

De M Gustave MARTY : *Découvertes sur le territoire de la commune de Tournan* (Gers). *Squelettes complets de mastodontes*, dont il est l'auteur. Toulouse, 1904. Br. grd. in-8°.

De M. l'abbé de LABONNEFON, un article du *Nouvelliste de Bordeaux*, 1903, sur une conférence par lui donnée : *Les chenilles fileurs du pommier et du prunier. La processionnaire du pin* ; — les deux articles dont il est l'auteur dans *Les Conférences*, 1904 : Conférence avec projection, 1. *Les insectes nuisibles à l'agriture*, 2. *Nos auxiliaires dans l'agriculture*.

De M. X : *Oraison funèbre de Mgr Amédée-Baptiste Latieule, évêque de Vannes*, par Mgr J. Ernest Ricard, évêque d'Angoulême. Angoulême, 19

— *Lettre pastorale et mandement* par le même, annonçant le xve Congrès Eucharistique international à Angoulême, 1904.

De M. l'abbé VIALETTES: *Orationes dicendæ cum sacerdos induitur sacerdotalibus paramentis*. A Rodez, de l'Imprimerie d'Amans Devic. Br. in-16, ayant appartenu à Jean-Pierre Cambon, diacre, 1771. — Un fragment, 4 feuillets d'ancien bréviaire, XIVe siècle, couvert en parchemin écrit du XVe siècle. — *Attestaon de plusieurs miracles faits par Mr Mr Franc. d'Estaing, evesque de Roudes.*

De M. le comte C. de VALADY, des lettres de l'abbé de Viguier de Grun, dont il est question au procès-verbal ; des cahiers de théologie ou philosophie, etc. du même et de Solanet de Ville Bayre. — Un petit livre de raison, XVIe siècle, détérioré.

De M. ARTIÈRES, le complément des papiers provenant d'Is-Bonnecombe (V. séance du 15 février 1903), avec inventaire par lui-même, dont il est question au procès-verbal.

De M. Jules MAILLEBUAU, maçon, quelques pièces de monnaie, dont l'une, moyen bronze, d'IMP. CAES. DOMIT. AVG.GERM...—℞, VIRTVTI.., S.C., trouvées dans les fouilles faites pour la construction du grand mur de soutènement du jardin surélevé de M. Palous, rue de l'Abattoir, avoisinant le terrain en contrebas, où fut trouvé il y a trois ans un pied en bronze romain avec des débris de poteries samiennes et autres (V. Procès-verbal de la séance du 20 janvier 1901 ; liste des dons de la séance du 26 octobre 1902).

De M. l'abbé VERLAGUET, quelques pièces de monnaie, parmi lesquelles un jeton, *à l'homme sauvage* du moyen âge, pareil pour le droit à celui catalogué n° 54 des *divers* du Musée, — ℞, différent, une couronne couronnant, ce semble, une tête de face fruste ; ébréché, recueilli sur la paroisse de N.-D. de Vanc.

De M. CASSAGNOU, des cendres et pierre provenant de l'éruption du Mont Pelée, par lui rapportées de la Martinique.

La Société accepte avec reconnaissance ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,
F. GALY.

DEZ — IMPRIMERIE E. CARRÈRE



Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 27 Octobre 1904

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE (Noël), PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. MAISONABE (Noël), CABROL (Urbain), l'abbé VAYLET, ANDRIEU, l'abbé CASSAGNES, l'abbé VERLAGUET, l'abbé HERMET, BRUNET, GUIBERT (Augustin), NAUJAC, LUNET de la MALÈNE, GALY (Charles), COMBES de PATRIS, LANDÈS, GALY (François), secrétaire.

Excusés : MM. PONS, CONSTANS (Marius), RAILHAC, MARRE, l'abbé TEISSIER, le comte C. de VALADY, l'abbé SUQUET, le comte de SOLAGES, le vicomte de BONALD, LOUP (Louis), RIGAL.

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 1er juillet qui a été publié, est adopté sans observations.

M. le **Président** s'exprime ainsi :

.a Société a perdu récemment un de ses mem-s honoraires, M. Anatole de BARTHÉLEMY, membre l'Institut. Pas plus tard qu'avant-hier, à la séance lique annuelle des cinq Académies, le président

de l'Académie des sciences, M. Mascart, parlait de lui en ces termes :

« Après une courte carrière administrative, M. de » Barthélemy revint aux études dont il avait appris » le chemin à l'école des Chartes et à sa vocation, » celle d'un historien et d'un antiquaire. Un important travail sur les évêchés de Bretagne, publié en » collaboration, et la part considérable qu'il prit ensuite aux travaux de la commission des Gaules en » firent le savant le plus curieux et le plus informé » des découvertes archéologiques en France. C'est » surtout dans le domaine de la numismatique qu'il » acquit une légitime autorité, par son sens critique » et par le caractère scientifique qu'il imprima dans » ses études favorites.

» M. de Barthélemy se multipliait en publications » éparses de tous côtés et appréciait lui-même sa » méthode avec une spirituelle modestie : — J'ai brossé » et déchiffré un grand nombre de vieilles monnaies; » j'ai déroulé et transcrit une foule de parchemins ; » j'ai recueilli une masse de notes dont je n'aurai » jamais le temps de me servir, mais qui peuvent » et pourront être utilisées par mes amis et mes confrères plus jeunes que moi ; j'ai publié nombre » de notices, de mémoires, de brochures éparpillés » partout, mais je n'ai pu faire un gros volume. —

» L'Académie ne jugea pas qu'un gros volume fût » nécessaire pour accueillir M. de Barthélemy.

» Très au courant des travaux poursuivis par les » sociétés savantes des départements, il mettait une » bienveillance infatigable à leur fournir des renseignements utiles et à leur donner son concours » efficace. Il s'est éteint plein de jours, en contribuant » jusqu'à la fin au progrès de la science et aussi beaucoup au profit des autres. »

» Notre Société avait, pour sa part, largement profité de ces communications savantes qui, comme vous venez de le voir, ont tenu une grande place dans la vie de M. de Barthélemy. Plusieurs de nos collègues, M. Boisse, M. l'abbé Cérès et M. l'abbé Vialettes notamment, avaient eu souvent recours à son obligeance et c'est à cette occasion qu'en 1885, il lui fut demandé de s'affilier à nous par le titre de membre honoraire. Il nous a depuis cette époque, fait parvenir quelques-unes de ses publications. »

M. le Président propose, au nom du Comité permanent, d'admettre en qualité de membres titulaires, M. l'abbé **Vidal**, curé de Saint-Augustin, à Villefranche, et M. Henri **Bousquet**, agrégé de l'Université, demeurant à Paris.

M. l'abbé Vidal a adressé à l'appui de sa demande quelques brochures dont il est l'auteur.

Il est procédé à deux scrutins successifs à la suite desquels MM. Vidal et Bousquet sont proclamés admis.

M. **Rocault**, préfet de l'Aveyron, qui a manifesté le désir de faire partie de la Société, est admis sans scrutin, suivant l'usage suivi pour ses prédécesseurs.

M. **Cartailhac** est depuis quatre ans membre correspondant de l'Institut. A ce titre il aurait dû, aux termes de l'article 6 des statuts de la Société, être inscrit comme membre honoraire. En réparant cette omission, M. le **Président** dit que la distinction dont notre collègue a été l'objet témoigne combien ses remarquables travaux sont appréciés. Il est heureux à cette occasion de rendre hommage à son talent et à son activité et de le remercier, au nom de la Société, des nombreux services qu'il lui a rendus et de sa préoccupation constante d'assurer son développement et sa prospérité.

Madame de **Séguret** et M. du **Bourg** ont adressé des remerciements à l'occasion de leur récente admission. Ils demandent à être inscrits, madame de Séguret, à la section des lettres, et M. du Bourg, à la section des arts.

Le **ministère** de l'**Instruction publique** et des **Beaux-Arts** a envoyé la circulaire et les programmes relatifs au congrès des sociétés savantes qui se tiendra en 1905, à Alger, du 19 au 26 avril.

Comme les années précédentes, toute lecture sera subordonnée à l'approbation du Comité des travaux scientifiques et historiques. Les mémoires devront parvenir au ministère avant le 31 décembre prochain. Les réductions de prix pour le voyage seront indiquées ultérieurement.

M. le Président invite les membres qui désirent être délégués par la Société à se faire inscrire au secrétariat.

La **Société archéologique de Tarn-et-Garonne** a invité les membres de la Société à assister à la pose d'une plaque commémorative du chevalier de Lamothe Cadillac, fondateur de la ville de Détroit, au Canada, qui aura lieu le 8 mars prochain à Saint-Nicolas de la Grave, près Moissac, lieu de sa naissance.

L'**Académie des sciences et lettres de Montpellier** nous informe qu'elle ouvre un concours pour l'attribution du prix Ricard, de trois cents francs. Aucun sujet n'est fixé, et tout mémoire manuscrit ou imprimé sera accepté, s'il a pour objet un sujet d'histoire ou d'archéologie relatif au Bas-Languedoc. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Académie le 31 décembre 1905. Les ouvrages qui auraient fait l'objet d'une récompense antérieure et ceux imprimés depuis plus de trois ans sont exclus du concours.

M. **Constans** (Marius) a chargé M. le Président de présenter en son nom une série inédite de lettres de Monteil, qu'il fera précéder d'une préface.

Ce travail est renvoyé au Comité pour les Mémoires.

M.M. **Constans** a aussi envoyé pour les archives de la Société un document administratif du 24 mai 1811, relatif à des troubles qui se produisirent à Brasc, canton de Saint-Sernin, où s'étaient rassemblés des déserteurs et réfractaires du Tarn. Le Préfet, baron de Trémont, y donne des ordres pour arrêter les conscrits insoumis et prévenir le tumulte et la rébellion des habitants.

M. **Constans** (Léopold) a offert pour le Musée de la Société une collection de moules qui ont servi à son père, Eugène Constans, pour reconstituer les objets de poterie samienne trouvés à l'état de fragments à la Graüfesenque et à Banassac, avec la collaboration de l'abbé Cérès

Cette collection est exposée sur le bureau. Le détail en sera donné à la suite du procès-verbal.

M. l'abbé **Hermet** fait observer que ces moules ne sont pas des originanx, mais seulement des imitations de l'antique. Les simples curieux les admirent, comme ils admirent les vases décorés en relief qui en sont sortis et qui ornent les salons de Millau.

Les archéologues pourront regretter que l'habile potier qu'était M. Constans père, au lieu de s'attacher à faire des reproductions strictement fidèles, se soit, dans plusieurs cas du moins, simplement inspiré des vases gallo-romains qu'il ait, par exemple, transporté sur un même vase des motifs de décoration empruntés à des originaux différents ; qu'il ait reporté sur des vases carénés de la Graüfesenque les inscriptions parlantes REMIS FELICITER GABALIBUS FELICITER, tirées des vases hémisphériques de Banassac ; que le galbe des vases carénés n'ait pas été scrupuleusement conservé, etc Ces réserves ne sauraient empêcher que la collection soit intéressante et mérite d'être conservée.

M. le Président communique une proposition de M. **Cartailhac**, tendant à organiser à Millau dans le courant du mois de mai 1905 une excursion avec une séance extraordinaire, analogue à celle qui eut lieu à Villefranche en 1903.

Le programme comprendrait une conférence avec projections par M. Cartaillac, une visite des usines et ateliers de Millau, une promenade à la Graüfesenque et, s'il est possible, une excursion aux gorges du Tarn et de la Dourbie. Les dames et les personnes étrangères à la Société pourraient être admises à l'excursion et au banquet : on y convierait les Sociétés des départements voisins.

La Société accepte en principe l'idée de l'excursion et donne pouvoir au Comité d'en étudier les détails et de l'organiser avec M. Cartailhac, qui en a eu l'initiative et qui voudra bien en garder la direction.

M. le **Président** fait la proposition suivante :

« Parmi les nombreuses pièces qui composaient les archives de la famille de Cabrières et dont beaucoup méritent l'attention des historiens du pays, nous avons distingué un volume manuscrit en très mauvais état, qui est une sorte de premier registre de la Société centrale d'agriculture de l'Aveyron. On y trouve le premier tableau des membres et des correspondants, procès-verbal original de la séance du 30 floréal VII, où fut élaboré le règlement, un projet de lettre citoyen ministre de l'Intérieur sur la protection lonner à la production chevaline, les brouillons lettres écrites par le président à divers correspon-

dants ou aux autorités publiques, de l'an IX à l'an XII, et un résumé de réponses faites par des correspondants de la Société à une série de questions intéressant l'agriculture aveyronnaise. Ce dernier travail est considérable et paraît très important. Il est en entier de la main de Jean-François de Cabrières, lieutenant au présidial de Rodez sous l'ancien régime, président de l'Administration départementale sous le Directoire, l'un des fondateurs de la Société d'agriculture, dont il fut le premier président en même temps que son fils Jean-François-Gaspard de Cabrières, dont la carrière administrative a été aussi très brillante, en était le secrétaire.

» L'ensemble représente un fragment intéressant de l'histoire aveyronnaise au commencement du XIXe siècle. Comme, cependant la Société centrale d'agriculture existe, encore et qu'elle travaille utilement à côté de nous pour le pays, le Comité vous propose de lui remettre un volume qui appartient naturellement à ses archives. »

Cette proposition est adoptée.

M. **Lunet** de la **Malène** remercie au nom de la Société d'agriculture qu'il préside, et dit que celle-ci sera heureuse de rentrer en possession de la partie la plus ancienne et la plus intéressante de ses archives et de la recevoir d'une Société amie. Il exprime le désir que ces archives actuellement un peu dispersées, se reconstituent par le concours de tous ceux qui en détiennent des parties.

M. de **Courtois** a donné à la Société un lot très important d'ouvrages et de manuscrits faisant partie de sa bibliothèque de Vabres, tous intéressants pour l'histoire du Rouergue.

La partie imprimée comprend un grand nombre de livres, mémoires, fascicules et plaquettes sur des questions locales, reliés presque tous avec soin. Beaucoup sont déjà dans notre bibliothèque, mais constitueront des doubles précieux, notamment les premiers volumes des mémoires de la Société qui sont épuisés et difficiles à trouver. Parmi les autres, on peut citer une plaquette fort rare qui ne se trouve ni à la bibliothèque de la ville, ni à celle de la Société, l'*Allivrement du pays de Rouergue*, pièce imprimée en 1625 à Rodez, malheureusement incomplète qui

est un des spécimens les plus anciens de l'imprimerie ruthénoise.

Parmi les manuscrits, M. le **Président** signale particulièrement une copie de l'*Histoire des comtes de Rodez*, de Bonal, qui n'a pas été signalée, ni consultée lors de la publication de cet ouvrage par la Société ; un manuscrit de la *Ruthena christiana* de Sicard, dont il est parlé dans le XIVe vol. des Mémoires, à l'occasion de la publication faite par la Société ; un pouillé du docèse de Vabres et divers autres documents dont iquelques-uns pourront être publiés dans les Mémoires.

Ces manuscrits faisaient partie des archives de la famille de Neirac qui occupa une place importante dans l'administration provinciale de la Haute-Guienne, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Elles étaient devenues, par voie d'héritage, la propriété de la famille de Courtois qui les avait conservées jusqu'à ce jour.

L'inventaire sommaire de ces livres et de ces manuscrits sera publié à la suite du procès-verbal. Plus tard, quand le dépouillement des manuscrits sera terminé, il pourra en être fait une notice plus détaillée.

M. le Président signale parmi les autres dons parvenus depuis la dernière séance et déposés sur le bureau, le portrait de la mère d'Amans-Alexis Monteil, la pomme de la canne d'Adalard et un poids de Rodez, tous objets dont il est question au procès-verbal de la séance du 24 avril dernier, et qui faisaient partie de la collection de Victor Advielle. Ils ont été donnés par M. COUDERC.

Plusieurs brochures ont été offertes par M. Eugène LACOMBE qui en est l'auteur ; elles se rapportent toutes aux questions d'économie politique ou financière, dont il s'est fait une spécialité.

Le SYNDICAT d'INITIATIVE de l'AVEYRON a offert le guide qu'il vient de publier avec le concours de M. CARRÈRE. M. Carrère lui-même a offert un nouveau fascicule du *Rouergue illustré*.

Sont à signaler encore un numéro de la Revue la *Correspondance*, contenant une analyse de la thèse de notre compatriote M. Delmas sur les comtes de Rodez, envoyé par M. le vicomte de BONALD ;

un catéchisme en vers patois, donné par M. l'abbé VIALETTES ;

trois numéros du *Journal de l'Aveyron* des 24 et 31 juillet et 7 août 1904, contenant un article de M. L. Massip, *Au Pont de Tanus.*

M. l'abbé **Cassagnes** donne lecture d'un rapport sur l'ouvrage de M. le vicomte d'Armagnac, *Au Couvent.*

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé **Hermet** qui fait connaître le résultat des recherches archéologiques auxquelles il s'est livré depuis la dernière séance.

L'appel qu'il a adressé aux membres du clergé de l'Aveyron pour les prier de lui signaler les plats ou bassins de quête portant des ornementations d'origine allemande a amené quelques réponses. Dès aujourd'hui on peut ajouter à la liste qu'il avait dressée, les plats des églises de Nant et de Rebourguil avec un saint Georges combattant le dragon ; de l'église de Latour (Adam et Eve avec le serpent tentateur), de l'église de Calmels, de Viala-de-Dourdou (la Vierge et l'Enfant Jésus) : en tout neuf plats dans la région correspondant à l'ancien diocèse de Vabres, en comprenant dans ce chiffre ceux de St-Vincent et de Murasson précédemment signalés.

Dans l'ancien diocèse de Rodez il faut ajouter à ceux de la Cathédrale, de St-Amans-de-Rodez et de Conques, ceux de Salles-la-Source, l'un représentant la Vierge, l'autre saint Michel, deux à St-Austremoine, un à Alpuech, deux au Monastère-Cabrespine, portant une chimère ailée, un au Minier, un à Trébosc portant la Vierge et l'Enfant Jésus : en tout vingt-trois plats dans la région correspondant à l'ancien diocèse de Rodez. Mais ce chiffre est probablement bien inférieur à la réalité.

M. Hermet entretient ensuite la Societé des fouilles qu'il a faites depuis la dernière séance près de La Bastide-Pradines sur la montagne de Fontblanque, à l'Hospitalet, à la Graüfesenque et à Millau.

Les premières n'ont pas donné de résultats importants. Quelques débris de briques à rebord et de poteries samiennes très morcelés en constituent tout le produit.

A l'Hospitalet, au quartier dit la Vayssière, les fouilles ont été plus fructueuses. Elles ont donné notamment une monnaie romaine d'argent et de

poteries samiennes rouges, semblables pour la forme, le dessin et les signatures à celles de la Graüfesenque.

A la Graüfesenque même, de nouvelles fouilles ont été pratiquées sur la propriété de M. Guibert. On y a trouvé un très grand nombre de vases, bien que le terrain exploré ait été très limité. M. Hermet espère arriver, avec le grand nombre de fragments découverts jusqu'ici, à dresser une classification méthodique des poteries sigillées, ce qui n'a pas encore été fait.

Enfin à Millau même, des travaux exécutés chez MM. Lafon et Camboulives ont mis au jour des poteries sigillées, les unes à vernis rouge, les autres à vernis jaune marbré de rouge, présentant une grande analogie avec celles de la Graüfesenque. Des morceaux d'argile cuits au four et portant l'empreinte des doigts des ouvriers témoignent que sur ce point se trouvait non pas seulement un dépôt, mais bien un atelier de fabrication. M. Hermet en déduit que l'industrie céramique de Condatomag occupait les deux rives du Tarn et notamment l'emplacement actuel de Millau.

Une autre découverte intéressante a été faite chez M. Alric, à vingt pas de la rivière et à cent mètres en aval du pont de Cureplats, sur la rive droite du Tarn. Les ouvriers, en creusant un puits dans le jardin de M. Alric, ont mis au jour une mosaïque gallo-romaine à dessins géométriques, formée de petits cubes blancs et noirs en pierre calcaire du pays. Trois membres de la Société, MM. Hermet, Artières et Rey se sont cotisés pour la faire déblayer et le Conseil municipal de Millau a voté une somme de trois cents francs pour la faire enlever et transporter dans une salle de la mairie.

A côté de cette mosaïque ont été trouvées deux monnaies romaines, une de Posthumius, l'autre de Tacite, empereurs du troisième siècle, avec des briques à rebord et des débris de poteries rouges. Les deux rives du Tarn étaient donc habitées à l'époque romaine.

Il sera fait ultérieurement un compte rendu plus détaillé de toutes ces fouilles pour les Mémoires de la Société.

---

séance est levée à six heures et demie.

* * *

ACQUISITIONS

Achat.

Une petite tête en pierre, du XII[e] siècle, trouvée, il y a quelques années, dans la démolition de la vieille maison Cransac, rue du Terral, et qui appartient probablement à une statue de l'ancienne cathédrale de Rodez.

Dons divers

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

De M. CARRÈRE, la suite du *Rouergue illustré*, 1904, *L'Année aveyronnaise*, N° 3, dont il est l'éditeur.

Du SYNDICAT d'INITIATIVE : *A travers l'Aveyron* (*Itinéraires et excursions*), *Livret-guide illustré*, par lui publié. Carrère, 1904 In-8°.

De M. l'abbé VIDAL : *Impressions et souvenirs, Paysages de la Basse-Auvergne*. Villefranche, 1879 ; — *Paysages et souvenirs, Les Cévennes*. Villefranche, 1870 ; — *Discours prononcé à la distribution des prix de l'Institution Saint-Joseph de Villefranche*, 1892 — — *de Graves, près Villefranche*, 1893 ; — *Etude psychologique et littéraire à propos d'un nouveau livre de M. Ch. de Pomairols*, Pour l'Enfant. Villefranche, 1904.

De M. Eugène LACOMBE : *Les valeurs à lots* ; — *Les valeurs à lots. Détails statistiques sur les émissions en France* ; — *Les droits des obligataires dans les sociétés commerciales en France* ; — *De l'insaisissabilité des rentes sur l'Etat Français* ; *Les marchés à terme et l'exception de jeu en France et à l'étranger* ; — *De la défense des porteurs de titres de fonds d'Etat étrangers*. Brochures publiées en 1900 ; — et *Le change espagnol*, en 1901. Paris, in-8°.

De M. Jules DURAND : *Une figure originale de prêtre, Le curé de Marcillac* (Antoine Durand), dont il est l'auteur. (Extrait de la *Revue religieuse*) Carrère, 1901. Br. in-8°.

De M. LIABASTRES fils : *Un artiste inconnu, Marcellin Liabastres* (né à Rodez), par Léon Aymard (1904). Br. in-8°.

De M. RIGAL, deux feuillets des *Annales du Midi*, contenant un article dont il est l'auteur : *Bourret (cardinal), Documents sur les origines chrétiennes du Rouergue, Saint Martial.*

De M. le vicomte de BONALD, les nos 127-128, juillet et août 1904, de la *Correspondance*, contenant un article : *Thèse de M. Ernest Delmas. Essai sur l'histoire des comtes de Rodez, aux* XIIe *et* XIIIe *siècles.*

De M. l'abbé VIALETTES : *Lov catechirme rovergas, fach en versez per tal que lov poble l'entendo, l'aprengo et retengo milhour, dediat à Monseignour de Roudez, et imprimat an la permissiu, et aprobaliu des mestres.* A Rodez, per G. Grandsaigne, imprimeur del (Rey) et de Monseignour l'Avesqu(e de) Roudez, 1656. Vol. pet. in-16.

De divers éditeurs ou directeurs et d'autres, diverses revues, telles que *La Revue de l'art ancien et moderne*, no 87, t. XIVe, 7e année, 1903. Paris, Vol. in-4o, — *La Revue héraldique*, janvier-mai 1904, 5 livraisons in-8o.

De M. Ch. GALY, une collection de numéros de la *Dépêche*, de Toulouse, de novembre 1903 à août 1904.

De divers, d'autres journaux, notamment le *Journal des annonces*, Rodez 1904.

De M. le comte C. de VALADY, un fort volume in-4o manuscrit, du XVIIe siècle, couvert parchemin, intitulé : *Variæ loquendi formulæ, passim ex probalis authoribus medicæ excerptæ.*

De M. H. AFFRE, des liasses de documents lui ayant servi pour ses ouvrages sur Espalion et son arrondissement : Histoire d'Espalion, partie civile, XVIIe-XXIIIe siècles ; comptes de la confrérie des laboureurs d'Espalion, 1636-1679 ; plusieurs actes anciens, dans lesquels figurent des prêtres ne sachant pas signer ; sur Calmont-d'Olt, etc.

De M. M. CONSTANS, une lettre du préfet de l'Aveyron au sous-préfet de Saint Affrique, de 1811, au sujet de conscrits réfractaires à Brasc.

De M. CAYROL, une photographie du tableau représentant la destruction de l'idole de Ruth, conservé dans une des chapelles de l'église de Saint-Amans de Rodez.

De M. l'abbé HERMET, la photographie du plat ou bassin de quête de l'église de Nant, dont il est parlé au procès-verbal de la séance.

Pour le Musée

De M Couderc, le portrait encadré de la mère de Monteil; le pommeau de la canne d'Adalard, et le poids de Rodez (trois livres, 1676), dont il est question au procès-verbal.

Le portrait est simplement une gravure peinte; au bas est collée une inscription de la main de Monteil, ainsi conçue :

« C'est à peu près la figure, à peu près la coifure, le collier et l'habit de ma bonne mère, née Marie Mazet, épouse de mon bon père, Jean Monteil, conseiller au présidial, receveur du clergé du diocèse de Rodés.

» Monteil. »

De M. l'abbé Verlaguet, quelques pièces de monnaie, dont un *duplex turonus* d'un *Karolus*.

De M. Dagfinn Askevold, de petites monnaies modernes de Norvège en argent et en cuivre, 5 ores, 2 ores, 1 ore, io ore ; 1 penni.

Livres et manuscrits donnés par M. de Courtois.

Livres.

Allivrement général du pays de Rouergue, pour connaitre combien chaque taillable doit porter des impositions qui se font dans ledit pays. A Rodez chez Paul Delclaux et Amans Grandsaigne, près l'église Notre-Dame, MDCXXV, in-4° cart. 27 p. (Manquent les pages 10 à 12 et celles suivant la page 27. Joint, une lettre de M. Vésy, bibliothécaire de Rodez.)

Ordonnances synodales du diocèse de Rodez, par Gabriel Voyer de Paulmy. Rodez, MDCLXXIV.

Poésies diverses, patoises et françaises par M. P. A. C. D. P. En Rouergue 1774. V. tr. dorée.

Œuvres patoises et françaises de Claude Peyrot. Millau, 1810. 1 vol. rel. tr. dorée.

Œuvres patoises complètes de Peyrot, ancien prieur de Pradinas. 1 vol. rel. Millau, 1855.

Traité de la rage, par Portal (imprimé par ordre de Terray, intendant de la généralité de Montauban, 1781), rel.

Second mémoire sur les vertus des bains de Sylvanès, contenant des observations pour les constater par Malrieu, docteur en médecine à Vabres, (à Toulouse, MDCCLXXXIV). En feuilles, in 8° de 25 p.

Projet du nobiliaire de la Haute-Guienne, par M. Lavaissière, prêtre prieur d'Escamps au diocèse de Cahors (Villefranche, imprimerie Védeilhié), 1 vol. tr. dorée.

Essai généalogique sur le rameau de la maison de Gozon établi au château d'Ays en Querci, par le même.

Vœu de la ville de Rodez sur les Etats-généraux et le rétablissement des Etats provinciaux (1789), rel.

Extrait des registres des délibérations de la ville de Millau en Rouergue (8 août 1789).

Adhésion formelle de M. Bouillet, curé de Bourg d'Avire en Champagne, à l'arrêté des habitants de la ville de Millau, en Rouergue, sa patrie.

Trois discours de Seconds ; quatre de Louchet ; deux de Bô, députés de l'Aveyron à la Convention nationale ; deux de Dubruel, député du département ; Extrait du Procès-verbal tenu par les représentants du Peuple français dans le département de l'Aveyron, relatif à Charrier, chef des rebelles du département de la Lozère, imprimé par ordre de la Convention nationale (2 exempl. d'éditions différentes).

Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue, par Bosc. Ed. de 1797, 3 vol. rel. 2 ex.

Notice historique sur le sauvage de l'Aveyron et sur quelques autres individus qu'on a trouvés dans les forêts, à différentes époques (Paris, an VIII). — Rapport fait à son excellence le ministre de l'Intérieur sur les nouveaux développements et l'état actuel du sauvage de l'Aveyron, par E. M. Itard, médecin de l'institution impériale des sourds-muets. Un vol. factice rel.

Mémoires posthumes et inédits d'Alexis Monteil, par Herbert (extrait du VIIIe volume des Mémoires de la Société). 1 vol. rel.

Promenades dans la Touraine, par Alexis Monteil, 1861. 1 vol. rel. tr. dorée.

Description du dép. de l'Aveyron, par Monteil. Ed. de l'an X. 2 vol. tr. dorées.

Catalogue des monnaies et d'une partie des livres imprimés, composant la bibliothèque de feu Amans-Alexis-Monteil, 1850. 1 vol. rel. tr. dorée.

Annuaire des Cultivateurs de l'Aveyron, an XIII, 1804-1805.

›yage dans les départements de la France, départent de l'Aveyron (avec deux vues de Rodez. Com·cement du XIXe siècle). Br. in-8°.

‑fession de foi des MM. curés et prêtre, premier

directeur du grand séminaire de Rodez (Au Mans, 1819).

Tableau historique du Rouergue, suivi de recherches sur des points d'histoire peu connus (par le baron de Gaujal), 1819. 1 vol. rel., 2 ex.

Essais historiques sur le Rouergue, par le baron de Gaujal, 1824-1825. 2 vol. rel.

Supplément au Mémoire de M. Clausel de Coussergues en ce qui concerne la préfecture de police dans l'horrible événement du 13 février (1820. Br.).

Rapport sur le gypse ou plâtre calciné et mis en poudre, considéré comme un puissant engrais pour tous les fourrages artificiels ; par M. de Neyrac, président de la Société d'agriculture) Montpellier, 1820. — Rapport sur l'hiver de 1820, par le même (Montpellier). — Rapport fait à la Société d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Affrique, sur le tournis ou tournoiement, maladie des bêtes à laine, par le même (Montpellier). 1 vol. factice.

Essai sur le tournis, par C. Girou de Buzareingues, 1821. Br.

Instruction sur le jubilé et prières pour les stations, imprimées par ordre de Mgr l'Evêque de Tarbes (de Neyrac), 1826, rel.

Souvenirs de la mission de Saint-Affrique, novembre et décembre 1828, par un professeur du collège. Millau. 1 vol. rel.

Généalogie de la maison de Mostuéjouls, par M. Lainné, 1840. 1 vol. relié.

Biographie de Mgr Sibour, archevêque de Paris, précédée d'une notice sur la vie, les travaux et la mort de Mgr Affre son prédécesseur, par Philippe A***. Paris, 1849. rel.

Guide pratique du cultivateur aveyronnais sur l'hygiène et les maladies du bétail, par Roche-Lubin (Rodez, 1850, 1 vol. rel.

Simples récits historiques sur Espalion, par Henri Affre, 1850. 1 Vol. br.

Lettres à mes neveux sur l'histoire de l'arrondissement d'Espalion, par le même, 1858. 2 vol. rel. tr. dorée.

Lettres sur l'histoire de Rodez, par le même, 1874. 1 vol. br.

De la vie et des écrits de M. le vicomte de Bonald, par le vicomte V. de Bonald. 1853. 1 Vol. rel.

Biographies aveyronnaise. Girou de Buzareingues, par Jules Duval. 1868. 2 exempl. rel. dont l'un, tr.

dorée, porte une dédicace à M. le comte de Persigny, par Louis Girou de Buzareingues, député. R. Gayrard, 1869. 1 vol. br. dédicace par Jules Duval.

Bulletin de la Société centrale d'agriculture de l'Aveyron, 1858, rel.

Notice sur Henry Affre de Saint-Rome, suivie de sa correspondance, 1858, rel.

Notice sur l'hospice de Saint-Affrique, d'après les documents authentiques qui trouvent se dans les archives de cet établissement (par l'abbé Nayral), rel.

Recueil des usages locaux du département de l'Aveyron, Rodez, 1860, rel.

Annales de Villefranche-de-Rouergue, par Etienne Cabrol, 1860. 2 vol. rel. tr. dorée. 1 second exempl. broché du 1er volume.

Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de l'Espinasse de Millau, par l'abbé Rouquette, 1860. 1 vol. tr. dorées.

Polémique entre Mgr l'évêque de Rodez et M. Calvet-Rogniat. — 1864. 1 vol. relié, quelques pièces brochées.

Itinéraire de Caninius Rebilus, par l'abbé Lunet. Rodez, 1865, rel.

Souvenirs de Saint-Gabriel, premier souvenir, Paul Foulquier-Lavergne, par le P. H. C. de la Compagnie de Jésus, 1866, 1 vol. rel. avec une lettre de l'auteur, B. Cros.

Distribution des prlx aux adultes du canton de Saint-Affrique, Rodez, 1866. (Un discours de M. de Courtois), rel.

Ma devise : Religion et Patrie, expliquée à l'humanité, par Raymond de Malrieu. 1861, 2 ex. dont 1 rel. tr. dorée.

Biographie de Jean de Levezou de Vezins, gouverneur du Quercy, et de son frère Antoine de Levezou de Vezins, par B. Rey (Montauban, avec une lettre de l'auteur, de 1865).

Notice géographique et historique sur le département de l'Aveyron, par Amans Galtier. 1866, rel.

Notice sur l'abbé Monteillet. Rodez, 1867, rel.

Derniers temps de l'âge de la pierre polie dans l'Aveyron, la grotte sépulcrale de Saint-Jean d'Alcas et les dolmens de Pilande et des Costes, par P. Cazalis 'e Fondouce. Montpellier, 1867, rel.

L'église Sainte-Foy de Combes (Eure) et ses vitraux, :tude historique et archéologique, par l'abbé Bouil-'t. Caen, 1887, 1 vol. br.

Liber miraculorum sanctæ Fidis, par le même. Paris, 1897. 1 vol. br.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, les huit premiers volumes, reliure tr. dorée. — Un volume de procès-verbaux, réunis, nos 1836 à 1864, 1 vol. rel. tr. dorée. — Ordres équestres, 2 ex. rel. — Volume des biographies aveyronaises, 1 vol. rel. tr. dorée. — Quelques exemplaires brochés des mêmes ou d'autres publications de la Société.

Relations et dissertations sur la peste du Gévaudan ; par Goiffon, Lyon, MDCCXXII, 1 vol. rel. tr. dorée.

La mémorable deffaicte de la garnison sortie de Montauban, par les trouppes du Roy. MDCCXXII.

Mémoires pour servir à l'histoire du Languedoc, par feu M. de Basville, intendant de cette province. Amsterdam, MDCCXXXIV, 1 vol. rel.

Histoire politique, ecclésiastique et littéraire du Quercy, par M. de Cathala-Coture, avocat en parlement. Montauban, MDCCLXXXV, 3 vol. rel.

Voyage dans les Cévennes et la Lozère, par Adolphe de Chesuel, Paris, 1828. 1 vol. rel.

Histoire de Montauban, par Le Bret, revue et annotée par l'abbé Marcellin et Gabriel Ruck, 2 vol. rel. Montauban, 1841.

Histoire des comtes, de Toulouse, par le général de Saint-Yon. Paris, 4 vol. rel.

Histoire anonyme de la guerre des Albigeois. (Toulouse, 1863. 1 vol. rel.)

Statuts synodaux du diocèse d'Albi (Albi, 1763).

Généalogie des comtes de Toulouse, ducs de Narbonne, avec leurs portraits, par Jean-Georges Laurac. (Toulouse, 1864. 1 vol. rel.)

Liste chronologique et alphabétique des chevaliers et des officiers de l'ordre du Sainl-Esprit, par Alexandre Teulet (Paris, 1864. 1 vol. rel. tr. dorée).

Catalogue des livres rares, historiques, généalogiques et manuscrits anciens, provenant de la bibliothèque de feu le marquis de Bournazel. (Toulouse, 1864, rel.)

Les assemblées provinciales sous Louis XVI, par Léonce de Lavergne. (Paris, 1864, vol. in-8o rel.)

Notice sur la Cour des aides de Montauban, par Taupiac, 1865. In-8o rel.

Les officiers des états de la province de Languedoc, par le vicomte de Carrière. 1865, rel.

Catalogue des livres et estampes concernant l'ancienne province d'Auvergne, réunis par feu Desbouïs. Paris, 1865, rel.

Description naïve et sensible de la fameuse église Sainte-Cécile d'Albi. Edition nouvelle, par E. d'Auriac. Paris, 1867. 1 vol. rel.

Un lot de brochures, comprenant notamment : Trois mémoires sur procès entre le chapitre de Vabres et M. Cœurveillié, curé de Vabres ; — Ode sur la guerre présente, par Gilbert, 1778, avec d'autres chansons ou poésies ; — Document inédit du douzième siècle, émané d'un évêque d'Angoulême, par Eugène d'Auriac, Angoulême, 1850 ; — Recherches sur l'ancienne cathédrale d'Albi, par le même (Paris, 1851) ; — Un journal et un journaliste à Aix avant la Révolution, par Charles de Ribbe, Aix, 1859 ; — Notice sur Saint-Sulpice-de-la-Pointe, par A. du Bourg, Toulouse, 1867 ; — Lettres inédites de Marie-Thérèse et de Joseph II, par le baron Kervyn de Lettenhove, 1868 ; — L'ancien hôpital d'Aubrac, par M. Advielle; — Les Ecossais en Rouergue, par le même, Rodez-Edimburg, 1865 ; — Les Beaux-Arts en Rouergue, à diverses époques, par le même, Paris, 1868 ; — Du progrès de l'instruction primaire dans le département de l'Aveyron, par X. Rivoire. 1868 ; — Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Albi, Paris, 1869 ; — L'imprimeriè à Toulouse, aux xve, xvie et xviie siècles, (par des Barreaux-Bernard) ; — La chasse aux incunables (par le même, 1863) ; — Mélanges géologiques, par P. de Sambucy-Luzençon, 1865 ; — Remerciement à l'Académie des Jeux-floraux, par M. le comte de Sambucy-Luzençon, 1867 ; — Archéogéologie, par le même, 1868 ; — Notice sur la bibliothèque de Montpellier, par Saturnin Léotard, 1867 ; — Essai d'une bibliothèque albigeoise, par M. de Combettes-Labourelie, 1846 ; — Précis historique sur la vie et les ouvrages de l'abbé Raynal, par A. Jay ; — Deux députations à la cour, Paris, 1892 ; — Notice sur les eaux minérales de Cransac, par le docteur Ducoux, 1847 ; — Notice historique sur l'ancien abbaye de Bonneval, par l'abbé Bousquet ; — Evêché d'Arisitum, Le Larzac, par le Cte de Pégueiroles, 1868 ; — La maison des comtes de Rodez existe 'le encore ? Gand, 1768 ; — Biographie du cardinal aud, archevêque de Cambrai, par Delarseul, 1851 ; ux gorges du Tarn, petits poèmes légendaires, Louis Jourdan, Paris, Lemerre, 1894 ; — Notice

8

sur l'abbaye de Vabres, 1894, plusieurs exemplaires; — Des publications moins importantes ou plus répandues de l'abbé Bousquet, Henri Affre, l'abbé Cérès, B. Lunet, Virenque, etc..

Manuscrits.

Un volume relié manuscrit, qui est un exemplaire de l'histoire des comtes de Rodez, de Bonal (1).

Un volume relié manuscrit, contenant la *Ruthena christiana, sive series et historia episcoporum ruthenensium*, l'*Histoire des comtes de Rodez, avec un catalogue des sénéchaux du Rouergue* et une bulle du pape Clément XIII (2).

Un volume relié manuscrit, portant ce titre : *Question curieuse, si la sœur Rose est sainte ?* (3)

Un volume manuscrit intitulé : *La vie et les actions de M. Bonal, prêtre* (4).

---

(1) Ce manuscrit, de 494 feuillets in-f°, diffère quelque peu de celui publié par la Société, surtout dans le commencement. Le possesseur du manuscrit, probablement un membre de la famille de Courtois, y a inséré une notice sur son origine. A cette notice en est jointe une sur les *Mémoires ecclésiastiques* de Jean du Ferrier, prêtre, né à Toulouse en 1609, quelque temps vicaire général de M. de Noailles, évêque de Rodez et de M. l'évêque d'Albi, quelque temps aussi collaborateur de M. Olier, curé de Saint-Sulpice et fondateur de la congrégation de ce nom ; mais l'ouvrage de Jean du Ferrier lui-même ne figure pas dans ceux déposés par M. de Courtois.

(2) Ce volume est celui dont il est question aux Mémoires de la Société, t. XIV, p. 445, lettre D.

(3) La personne à laquelle cet écrit est consacré occupa beaucoup le monde religieux dans la seconde moitié du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe. Le duc de Saint-Simon en parle dans ses Mémoires (t. III, p. 77 et t. XI, p. 203, éd. Hachette). Elle aurait été, d'après lui, *gasconne ou plutôt du Languedoc*. Elle était en réalité née au village de Dalmayrac, dans la paroisse de Lanhac, le 24 août 1651 et s'appelait, comme le village lui-même, Catherine Dalmayrac ou d'Almayrac. Son père était Antoine Dalmayrac et sa mère portait le même nom, s'appelait Jeanne Dalmayrac. Elle se maria le 11 novembre 1668, avec Jean Souques, du lieu de Sévérac-l'Eglise. Elle quitta son mari, séjourna en diverses villes, notamment à Toulouse et à Paris, ainsi qu'au couvent de la Trappe. L'attention du cardinal de Noailles et celle d'autres personnages ecclésiastiques du temps se portèrent sur elle. Auprès de quelques-uns, elle jouissait d'un renom de vertu et même de sainteté extraordinaires. L'auteur du manuscrit, qui écrit dans les premières années du XVIIIe siècle, à un moment où Catherine Dalmayrac est encore vivante, et qui est probablement un ecclésiastique, s'attache à démontrer au contraire, qu'il n'y a dans son cas que bizarrerie, ou même supercherie.

(4) Raymond Bonal, auquel cet écrit est consacré était fils de François Bonal, originaire, est-il dit, de Rodez, avocat à Villefranche, et de demoiselle Jeanne de Peyrière. Il naquit à Villefranche le 15 août 1600 et est mort à Agde le 9 août 1653. Il avait fondé, sous le titre de *prêtres de Sainte-Marie*, une congrégation dont les membres ont porté plus habituellement l'appellation de *Bonalistes* et qui, destinée principalement à la restauration morale du clergé des paroisses, a subsisté jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Raymond Bonal a aussi composé un cours de théologie morale, qui a eu de nombreuses éditions, et une explication des rubriques du bréviaire et du missel, imprimée à Villefranche en 1675. Le manuscrit donné à la Société est particulièrement intéressant en ce qu'il reproduit un grand nombre de lettres de ce prêtre, vraiment éminent en sainteté

Un cahier manuscrit intitulé : *Les statuts du vénérable chapitre de Vabres faits par M. de Cornusson, évêque de Vabres.* (C'est une copie, collationnée par Jacques Roustan, huissier en la chambre du clergé diocésain de Vabres, probablement à l'occasion d'un procès, en 1744 ; le document lui-même remonte à l'épiscopat de M. de la Valette-Cornusson, mort en 1644.)

Un autre exemplaire plus ancien des mêmes statuts, sans date ni signature.

Un cahier manuscrit, formé des procès-verbaux des synodes tenus à Vabres, à Saint-Izaire, ou à Saint-Affrique, sous la présidence de M. de Baradat, évêque de Vabres, en 1675, 1676, 1677, 1678, 1679, 1681, 1684, 1685, 1689, 1691 et 1694. (Document original : chaque procès-verbal porte la signature de l'évêque, celui de 1689 porte les signatures de tous les membres de l'assemblée ; les procès-verbaux de 1675 et de 1684 contiennent les statuts diocésains, arrêtés en synode.)

Un gros volume manuscrit composé des déclarations faites devant le bureau diocésain de Vabres, du 1er août au 6 octobre 1729, par les divers bénéficiers du diocèse, des revenus de leurs bénéfices soumis aux décimes. (Document original : chaque déclaration porte la signature de M. Le Filleul de la Chapelle, évêque de Vabres et celles des autres membres du bureau.)

Un cahier manuscrit intitulé : *Pouillé contenant les bénéfices, communautés séculières et régulières de l'un et de l'autre sexe et tous les autres contribuables du diocèse de Vabres aux impositions du clergé.* (C'est le résumé du volume précédent, simple copie ou expédition, portant la seule signature de M. Vernières, greffier.)

Un cahier contenant un état plus ancien des mêmes revenus, aussi en vue de l'établissement des décimes. (Ce document porte la date du 28 avril 1603, avec la signature de M. de la Valette Cornusson, évêque de Vabres et celles des membres du bureau.)

Un cahier manuscrit contenant la copie des statuts du chapitre de Vabres, écrits en latin, et arrêtés sous l'épiscopat de M. de Baradat, en 1677, avec l'arrêt du Parlement de Toulouse, du 26 mars 1677 qui les approuve.

[U]ne copie de l'*histoire de la fondation de l'abbaye de* [Vab]*res en Rouergue, écrite par Agio, abbé du même* [mo]*nastère au commencement du* xe *siècle* (Extrait de [Do]n Vaissette).

Une copie de la charte de Charles le Chauve, de 865, concernant la même abbaye.

Deux copies, l'une ancienne, l'autre moderne de l'acte d'engagement fait par Pierre, roi d'Aragon à Raymond, comte de Toulouse, en 1204, des comtés de Millau et de Gévaudan.

Une charte de François Ier, roi de France, du mois de septembre 1522, portant concession de foires et marchés à la ville de Vabres (Original, sur parchemin).

Une lettre de Georges d'Armagnac, cardinal et évêque de Rodez, écrite de Rome le 23 juillet 1544 à *Mgr le connétable.*

Une quittance du syndic de Vabres, du mois de septembre 1605.

Une lettre de François de la Valette Cornusson, évêque de Vabres, du 19 septembre 1638, adressée aux consuls de la ville de Vabres, pour ordonner des feux de joie et autres cérémonies en l'honneur de la naissance du Dauphin (plus tard Louis XIV).

Un volume manuscrit relié, qui est une copie d'un mémoire sur la généralité de Montauban, dressé par M. Legendre, intendant, en 1699.

Une requête adressée à Paul-Philippe de Lusignen, évêque de Rodez, par Célestin Lacombe, religieux ermite, pour lui demander l'approbation de règlement composé par lui sous ce titre : *Instructions pour les solitaires hermites du Calvaire de Saint Jean-Baptiste d'Aigremont lez Villefranche, diocèse de Rodez, propres à régler parfaitement leur vie et leur état, dressée à l'honneur et gloire de Dieu le 6 avril 1715.*

Un manuscrit intitulé : *Mémoire sur les nouvelles routes de la Généralité de Montauban,* avec une carte autographe, de D'Anville. (Document très intéressant pour l'histoire des communications au XVIIIe siècle. Une fiche, qui y est attachée porte ce qui suit : « M. Boenier, nouvellement nommé ingénieur des ponts et chaussées, m'a, aujourd'hui 8 avril 1754, prêté ce *mémoire sur les nouvelles routes de la généralité de Montauban*, avec une carte de cette génté savoir celle de M. Faillot sur laquelle.... son sous-inspect. avait tracé les routes au crayon, comme on le voit sur l'épreuve ci-jointe. Je lui ai remis aujourd'hui, 9 de ce mois et veille de son départ, le mém. et sa car gravée. »)

La lettre adressée par le roi Louis XVI à l'évêque Vabres, de Reims, le 11 juin 1775 à l'occasion de s sacre.

Une requête à M. Amelot, ministre et secrétaire d'Etat par Jean-Pierre Dardier, négociant de Saint-Affrique, tendant à l'autorisation de porter des armes en voyage, avec un certificat des consuls de Saint-Affrique, légalisé par Charles-Alexandre Neirac, subdélégué de l'intendance le 3 janvier 1778.

Un procès-verbal des officiers municipaux de Vabres, du 17 février 1791, portant inventaire des ornements d'église et autres objets mobiliers contenus en l'église de Vabres et d'autres meubles contenus en la maison du chapitre. (Document original, portant les signatures de toutes les personnes qui ont pris part à l'opération. Elle avait lieu en suite de l'instruction sur la vente des biens nationaux. Le mobilier de l'église est cependant laissé à l'usage de la paroisse et il est dit que celui de la maison du chapitre sera vendu pour le prix en être employé en gratifications aux enfants de chœur ou distributions aux pauvres)

Un manuscrit intitulé : *Inventaire des galons, broderies, tissus fins, et autres effets précieux, provenant des dépouilles des églises de l'arrondissement du district de Rodez*, avec un bordereau et une lettre d'avis des administrateurs du district de Rodez *au citoyen caissier de la monnaie à Paris*, du 1er thermidor, an III. (Copie certifiée conforme par Labit, vice président de l'administration. Chaque objet est pesé en marcs, onces et gros. — Document très intéressant.)

Moules de poteries donnés par M. Léopold Constans dont il est question au procès-verbal.

Moules de grands vases carénés, en terre cuite, diamètre 26 à 27 centimètres á l'ouverture.

N° 1, avec l'inscription : GABALIBUS FELICITER et ornements.

N° 2, cassé en deux morceaux, même inscription, mais ornements différents.

N° 3, avec l'inscription : REMIS FELICITER, et ornements.

N° 4, avec l'inscription : VENI AD ME AMICA, ornements comprenant Cupidon, un daim.

Le Musée de la Société possède un fragment de vase ancien où on voit les trois lettres A M I ; mais l... ornements, la forme et la disposition des lettres ...èrent.

... 5, avec buste de femme et ornements.

... Musée de la Société possède deux vases pro... nt de ce moule, l'un donné en 1876, l'autre d'exé-

cution imparfaite, venant de la collection Cérès. Il possède aussi un fragment d'un moule ancien presque semblable qui ne diffère que par un ornement en plus.

N° 6, décoré par de simples ornements,

Moules de grands vases hémisphériques, diamètre 26 à 27 centimètres.

N°s 7 et 7 bis, deux exemplaires du même moule, le premier *en terre cuite*, le second *en plâtre* et cassé en deux morceaux, décorés d'ornements parmi lesquels un médaillon contenant un cerf et un lièvre au-dessous, un gladiateur et un chien au-dessus, un autre gladiateur plus grand, la face tournée inversement.

Le Musée de la Société possède un vase, donné en 1876, provenant de ce moule. Il possède aussi un moule ancien reconstitué entièrement à l'aide de fragments, qui semble avoir servi de modèle ; il diffère par un ornement de moins dans le bas et une légère modification dans le galbe et la dimension des sujets ; il provient de la collection Cérès.

N° 8, sujets représentant une femme armée d'un bouclier et d'un javelot, un chasseur attaquant un loup, un lion au-dessous, un cerf, divers ornements.

N° 9, sujets : une femme tenant une couronne, un sanglier, un enfant opposant un bouclier à la lance d'un guerrier, ornements.

N° 10, sujets : une femme élevant un vase, autre femme tenant un arc, ornements.

N° 11, sujets : un lièvre, ornements.

Les n°s 8 à 11 sont *en terre cuite*.

N° 12, moule *plâtre*, en trois fragments, incomplet, sujets : chasseur portant un sanglier, lion et élan, un personnage assis, élan, deux aigles, un lièvre, etc.

Moules de petits vases hémisphériques, en terre cuite.

N° 1, diamètre : 16 centimètres, ornements comprenant un médaillon où est représenté un personnage assis tenant un oiseau, un autre oiseau à ses pieds, entre deux oiseaux en haut et deux lièvres ou lapins en bas, ornements.

N° 2, diamètre : 13 centimètres 1/2 ; mais même profondeur que le précédent ; sujets : Cupidon portant une couronne, Hercule avec sa massue, Minerve avec son bouclier et sa haste, enfant élevant un objet ; chaque personnage est entre deux oiseaux, ornements.

Un moule de vase cylindrique, *en terre cuite*, 17 centimètres de diamètre sans fonds, brisé mais restauré ;

sujets principaux : satyre tenant une enseigne, femme ; sujets secondaires : oiseaux au-dessus, chien courant au-dessous.

Un moule de la panse d'une gourde, deux exemplaires, l'un *en terre cuite*, l'autre *en plâtre*, 19 centimètres de diamètre, portant une scène de gladiateurs sans ornements

Dans tous les moules ci-dessus les sujets et ornements sont plusieurs fois répétés.

Un moule et un moulage en plâtre d'un médaillon en bronze, 18 centimètres de diamètre : un combat entre deux Romains, où deux femmes sont présentes, personnages à une tribune, inscription.

Huit moules de lampes, en plâtre, de dimensions et formes diverses et à sujets ou ornements divers, chacun en deux valves.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,

F. GALY.

ROEEZ - IMPRIMERIE E. CARRÈRE

Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 26 Décembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE (Noël), PRÉSIDENT

Présents : MM. MAISONABE (Noël), PONS, l'abbé ALAZARD, ANDRIEU, l'abbé CASSAGNES, NAUJAC, LANDÈS, COMBES de PATRIS, GALY (Charles), le marquis L. de VALADY, le comte du BOURG, ALBESPY (Louis), MARRE, BONNAFÉ, l'abbé BOUDET, BOUSQUET, GALY (François), secrétaire.

Excusés : MM. CONSTANS (Marius), l'abbé HERMET, le vicomte de BONALD, MAGNE, ROC, l'abbé TEISSIER, l'abbé BOUAT, RIGAL.

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre qui a été publié est adopté sans observations.

M. le **Président** s'exprime en ces termes :

« La Société a, peu de temps après la dernière séance, perdu encore un de ses membres, M. Etienne BASTIDE. Né au pied de la montagne de Rodez, pharmacien assez longtemps à Béziers, chimiste distingué, [illegible]ur, dans cet ordre, de quelques publications [illegible]tement remarquées, M. Bastide avait consacré la [illegible]onde partie de sa vie à la création d'une maison [illegible]mmerce, qui tient une place importante dans

notre ville. Il apportait à sa direction une intelligence et une activité peu communes. L'agrément de ses relations avait créé autour de lui des amitiés solides. Nous nous sommes associés au deuil de famille et particulièrement de celui de ses fils que nous avons l'honneur de compter parmi nos membres. »

Au nom du Comité permanent, M. le Président propose l'admission de M. Louis **Pouget**, sculpteur à Rodez, en qualité de membre titulaire.

Il est procédé à un scrutin à la suite duquel M. Pouget est proclamé admis.

M. **Loiret**, qui a quitté Rodez, est inscrit, sur sa demande, comme membre correspondant.

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes :

MM. l'abbé **Vidal** et **Bousquet** ont remercié la Société à l'occasion de leur récente admission ; ils demandent à être inscrits dans la Section des lettres.

Par une seconde lettre, M. l'abbé **Vidal** a offert à la Société quatorze volumes assez rares qui sont déposés sur le bureau. Ce sont neuf éditions d'Horace et cinq de Virgile, des xve et xvie siècles.

M. le **ministre** de l'**Instruction publique** et **des beaux-arts** a adressé à la Société le *Bulletin du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements*, contenant la circulaire n° 2 relative à la 29e Session des Sociétés des beaux-arts qui se tiendra à Paris du 13 au 27 juin prochain.

M. le vicomte de **Bonald** a offert à la Société un exemplaire du volume que Paul Bourget vient de publier sur son bisaïeul le philosophe de Bonald.

M. Ch. **Galy** est chargé d'en faire un compte rendu.

M. **Gèze** a adressé, corrigée et complétée pour l'impression, l'analyse qu'il a faite de l'ouvrage de Thévenin sur la géologie de la bordure sud-ouest du massif central ; travail qui a été lu à la séance du 26 juin dernier.

M. l'abbé **Teissier** annonce l'envoi prochain d'un rapport sur les nouvelles fouilles exécutées dans cours de l'année 1904 par les élèves du Collège Sai Gabriel à la montagne dite des Anglais, et qui ont m à jour une vingtaine de tombes Wisigothes.

M. **Lauby**, secrétaire de la Société des amis de l'Université et préparateur de botanique à la Faculté de Clermont, s'est adressé à la Société pour lui demander une série de renseignements sur les botanistes vivants ou morts de notre région, leur biographie, leurs travaux, leur bibliothèque, leurs collections, en vue de l'inventaire des richesses végétales du Massif Central qu'il a entrepris avec M. Lassimone, de Moulins.

M. le **Président** a répondu à M. Lauby en lui donnant les indications demandées et en lui signalant les personnes qui, dans la Société ou en dehors d'elle, peuvent seconder son projet. Il a indiqué particulièrement M. l'abbé Coste comme celui de nos collègues le mieux en mesure de fournir les réponses les plus complètes au questionnaire envoyé qui lui a été transmis.

M. le Président invite les membres de la Société qui pourraient fournir des indications intéressantes sur ces questions à vouloir bien les transmettre soit à la Société, soit à M. Lauby lui-même.

M. **Levillain**, professeur au lycée de Poitiers, qui est chargé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de la publication des diplômes Carolingiens d'Aquitaine, a demandé à M. le Président quelques renseignements sur le diplôme de Pépin 1er en faveur de Conques que possède notre Société. M. le président rappelle une communication faite à la séance du 15 février 1903 dans laquelle il disait que le Comité avait autorisé la photographie de ce document. C'est pour interpréter cette photographie, que des renseignements complémentaires ont été demandés. Ils ont été fournis dans la mesure du possible.

La parole est donnée à M. **Naujac** qui donne lecture du sonnet suivant :

UN VŒU

Loin d'ici la discorde et les voix insensées
Dont l'air fait retentir les perfides clameurs ;
Passez, nuages noirs, effrayantes rumeurs,
Les âmes ont vécu trop longtemps oppressées.

Notre Temple est l'écho des fécondes pensées ;
Il abrite un essaim d'intrépides semeurs :
Art, Science, Travail, sont les dieux charmeurs
Que la Muse célèbre en strophes cadencées.

Nulle ombre n'y soulève un geste de pitié,
Et le cœur s'abandonne à toi, douce Amitié,
Des esprits délicats la flore précieuse.

Aux Confrères du jour, des nombreux lendemains,
Vers eux loyalement se tendent les deux mains ;
Que la nouvelle année à tous soit radieuse !

La séance est levée à six heures.

*
* *

ACQUISITIONS

Dons divers

POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ARCHIVES ET LE MUSÉE

De M. l'abbé VIDAL : *Q. Horatii Flacci poematia... Ivnii Ivvenalis satyræ sedecim. Avli Persii satyræ sex...* Basileæ an. M.D.XXIIII. Cartouche au v° du dernier feuillet. Vol. pet. in-8° rel. moderne, tr. d. ancienne avec ornements et lettres gauf. ; on lit : ... « Pierre Maistre »... Le premier feuillet porte écrit à la main : « *Ex lib.* ioan. Degros in supremo aquitaniæ senatu patron9 » et la signature « Degros, » et encore : « *Ex Bib.* M. F. Duchesne in s. a. s. c. Patr. CIↃ.IↃ.CC. LXXVII. » — *Q. Horativs Flaccvs...* Iacobi Crvqvii Messenij apud Bruganos... professoris... Antverpiae, Ex officina Christophori Plantini... M.D.LXXVIII. Vol. pet. in-4° d.-rel. mod. Sceau et note du donateur. — *Qvinti Horatii Flacci poemata...*, ab. Henr. Stephano... Editio secvnda... Veri Porphyrionis... *S. l.* M.D. LXXXVIII. Vol. petit in-8° rel. anc. veau nerv. *Ex-libris*, armes avec la date de *1816* et le nom de *Gandœ*. Note et le nom ms « J. H. Va. Bolhuis. » — *In Q. Horativm Flaccvm*, Dionysii Lambini Monstroliensis regii professoris... Sexta et postrema editio... Henrici Stephani. Avreliae Allobrogvm,... Petrvs de la Roviere. CIↃ.IↃCV. Frontispice. Vol. pet. in-4° d.-rel. mod. — Autre édition, même plus ancienne, « à D. Lambino ». Le titre manque ; les deux premiers feuillets incomplets. Vol. in-4° d.-rel. mod. coins. — *Qvinti Horatii Flacci poemata...* A Ioanne Bond. Amstelod. Apud Ioà. Ianssonium. CIↃIↃCXXV. Fr Vol. in-24 rel. anc. v. nerv. — *Q. Horativs Flacc* Iohannis Bond... Accurante Corn. Schrevelio. L Batav. et Roterod. Ex officina Hackiana 1670. Fr Vol. rel. anc. nerv. — *Quinti Horatii Flacci op*

Illustravit Ludovicus Desprez. In usum... Delphini... Amstelodami, Sumptibus Societatis MDCLXXXXV. Front. Vol. rel. anc. mar. nerv. tr. d. Avec quelques notes manuscrites — *Q. Horatii Flacci opera*... Ios. Valart... Parisiis, Typis Michaelis Lambert... M.DCCLXX. Titre rouge et n. Vol. in-8° rel. anc. v. nerv. tr. d.

P. Virgilii Maronis opera Pauli Manutii..., Georgii Fabricii Chemnicensis... Apvd Ant. Gryphivm. MDCI (?). Vol. in-32 rel. mod. — *P. Virgilii Maronis opera*... Lvgd. Batavor. Ex. officina Elzeviriana. A° 1636. Frontispice. Vol. in-24, tr. d., d.-rel. mod. mar. Avec une note du donateur. — *Pvb. Virgilii Maronis opera* Cum notis Thomæ Farnabii. Amstelodami ex officina Ianssoniana. 1642. Frontispice. Vol. in-24 rel. anc. v. nerv. Se lit à la garde du commencement et à la fin : « Ex libris Philippi Francisci Puymule a St-Ceré. » — Œuvres de Virgile du P. de la Ruë. Le titre manqué. Frontispice. A la fin avant l'Index : « Ex Typographia Dionysii Thierry, 1682. Vol. in-4° d. rel. coins. Porte collé à la p. 1 : « Ex libris Aug. Leblan... » — *P. Virgilivs Maro.* Amstelodami Typis Ludouici Elzouirii A° 1658. Frontispice. Vol. in-32 rel. mod. Porte à la suite de la date, l'inscription manuscrite : « ὅτῃ πλείων ὁ πόνος, ἐκεῖ μείζων ἡ ἡδονή. » (Plus on a de peine, plus on a de plaisir), et le mot « Semill9. » On lit sur la garde du commencement : « Hic Virgilius pertinet ad me Camille Burel. »

De divers. Quelques mandements récents des évêques de Vannes et d'Angoulême ; des lettres de part de familles aveyronnaises ; quelques n°s récents de Revues, telles que le *Pays Cévenol*, *Revue scientifique*.

De M. JULHE, une bague, dont le châton est formé par une fente arrêtée entre deux fleurettes, et deux perles une sur chaque division, le tout en argent ; trouvée dans un tombeau en pierre, près l'église de N.-D. de Lez, commune de Taussac.

De M. Roc, une brique, à rebord, romaine (*tegula*), trouvée il y a plus de vingt ans, dans une des parties non maçonnées au mortier des remparts de la ville, démolis pour faire place à sa maison du Boulevard de la République.

D'un inconnu, trois gemmes du ruisseau d'Espaly, Haute-Loire.

Société accepte ces divers dons et vote des re-ements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,
F. GALY.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 26 février 1905.

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE, PRÉSIDENT

Etaient présents ; MM. N. MAISONABE, NAUJAC, COMBES de PATRIS, LANDÈS, BRUNET, MOLINIÉ, Ed. MAISONABE, LEMPEREUR, MARRE, Marius CONSTANS, vice-secrétaire.

Excusés : MM. TOUZERY, SUQUET, L. POUGET, BOUZAT, RIGAL, François GALY, Charles GALY, C. MARCILHACY, GÈZE, L. LOUP, ANDRIEU, VERLAGUET et CARTAILHAC.

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 26 décembre, qui a été publié, est approuvé.

M. le **Président** annonce le décès, survenu depuis la dernière séance, de M. Michel de CURIÈRES de CASTELNAU et de M. Stanislas BRZOZOWSKI en ces termes:

« La Société a perdu le 6 février, en la personne de M. Michel de Curières de Castelnau, un de ses doyens. Il ne l'était pas tant par son admission, remontant pourtant à 1866, que par son grand âge. Sa vie s'est écoulée presque entière dans la ville de Saint-Affrique, où il a exercé avec honneur la profession d'avocat, et qui l'a, pendant quelque temps, placé à la tête de sa municipalité. Je n'ai pas eu l'honneur d'avoir avec M. le marquis de Castelnau des rapports

personnels ; mais je sais qu'à tous ceux qui l'ont approché il a laissé l'impression d'une rare distinction intellectuelle et d'une non moins rare distinction morale.

» Un ouvrage de haute portée philosophique et religieuse sur la *Religion naturelle* de Jules Simon, ouvrage dont il a été rendu compte ici-même le 8 septembre 1858, avait donné de la notoriété à son nom. Ce nom est un des plus anciens du pays, et les trois fils de notre collègue, parvenus par leur seul talent aux situations les plus élevées, ne sont pas près d'en laisser périr l'illustration.

» Quelques semaines plus tôt était mort, à Rodez même, un autre membre de la Société. Employé des Ponts et chaussées, puis chef de division à la préfecture de l'Aveyron, M. Stanislas Brzozowski, a mené une existence toujours modeste, mais constamment et justement honorée Il avait assisté quelquefois à nos réunions et nous savons qu'il s'intéressait vivement à tous nos travaux. »

A la suite d'un scrutin, après avis favorable du Comité permanent, sont proclamés admis membres de la Société MM. E. **Ségonzac**, directeur d'institution à Rodez et L. **Fraisse**, banquier à Rodez, qui en avaient fait la demande.

M. L. **Pouget**, admis à la dernière séance, adresse ses remerciements et envoie un moulage du masque de Napoléon Ier, qui est déposé sur le bureau.

M. **Vaïsse** a fait parvenir, pour le Musée, deux échantillons minéralogiques, accompagnés d'une note explicative. « C'est une pâte basaltique, dit-il, dans laquelle sont disséminés des fragments, en majeure partie calcaires, de couleur blanche, et en petite quantité argileux, de couleur rouge ou grise..... Il faut noter cette particularité que ces fragments ne sont pas contigus, mais bien épars dans la masse, et on peut en conclure qu'ils ont été violemment projetés dans l'air et sont ensuite retombés dans un courant de ...ues basaltiques, dont la température ne devait pas ...e très élevée, puisque ces calcaires n'ont pas été ...nsformés en chaux.

» Ce gisement est situé sur la rive droite du ruis-

seau de Perses à 300 mètres de l'église du même nom. »

M. Vaïsse annonce qu'il traitera plus longuement ce sujet dans un travail qu'il prépare sur les environs géologiques d'Espalion.

Une deuxième note de M. Vaïsse, transmise par M. le Maire de Rodez, est relative à un projet d'élévation d'eaux souterraines à Rodez. M. Landès en donne lecture.

S'appuyant sur la constitution géologique des environs de Rodez au confluent de l'Auterne et de l'Aveyron, constitution mise en évidence dans les tranchées du chemin de fer de Carmaux, l'auteur est convaincu de l'existence en ce point d'une nappe d'eau souterraine relativement abondante que l'on pourrait dériver soit par une galerie, soit par un puits artésien et élever au faîte de la ville par des machines à vapeur. L'emplacement des travaux à effectuer est indiqué sur un plan annexé à cette note. Dans la pensée de M. Vaïsse, cette réserve d'eau, formée par la nature, pourrait servir à alimenter en eau potable la ville de Rodez au jour, probablement éloigné encore, où la baisse régulière du débit des sources qui lui en fournissent actuellement deviendrait trop considérable.

Cette question, dit M. le **Président**, est d'un intérêt général et mérite de retenir l'attention de la Société, qui a pris jadis une part active à l'adduction des eaux à Rodez, mais elle a perdu de son importance depuis l'amenée des eaux du Levézou. Le travail de M. Vaïsse pourra être consulté utilement lorsque les eaux qui viennent aujourd'hui à Rodez par la simple gravitation seraient reconnues absolument insuffisantes.

M. **Lauby**, de Clermont, remercie la Société des renseignements qu'elle lui a fournis et dont il est fait mention au procès-verbal du 26 décembre 1904.

M. le **Directeur** de la **Revue bleue** prie la Société de s'associer à une pétition qu'elle adresse à M. le ministre de l'Instruction publique pour s'opposer au bouleversement projeté de l'orthographe traditionnelle.

Après l'échange de diverses observations d'où résulte que la Société s'est occupée déjà de cette question (V. dans le procès verbal du 10 mars 1859

travail de M. Clémens), et que la plupart des membres présents paraissent hostiles à une transformation qui, sous prétexte de phonétique, s'éloignerait des données étymologiques et de l'usage admis, prêterait une figure étrange ou archaïque aux chefs-d'œuvre édités depuis le XVIIe siècle et dénaturerait le langage qui est, a-t-on dit, l'extériorisation de la mentalité nationale, la question est mise à l'étude.

M. le **Président** rappelle que le Congrès des Sociétés savantes doit se tenir prochainement à Alger. Il dit que les conditions du voyage n'ont pas été encore communiquées par le ministère et que la désignation des délégués qui voudraient y prendre part sera faite par le Comité.

M. M. **Constans** donne lecture de l'Introduction qu'il a écrite pour la *Correspondance inédite d'Alexis Monteil* dont il a entrepris la publication dans le prochain volume des Mémoires. et qui est entièrement distincte des documents sur Monteil qu'il réédite ou publie actuellement dans le *Journal de l'Aveyron*. Il dépose sur le bureau le manuscrit de ces derniers documents, dû à M. Victor Fontanié. Quant à la correspondance inédite, elle est tirée exclusivement de cahiers ou pièces appartenant aux archives de la Société.

M. **Carrère** a offert à la Société le premier volume de la Galerie des Préfets de l'Aveyron, par notre collègue M. Fernand de BARRAU et un traité de M. Lucien BALTÈS sur les actes sous-seing privé.

M. le vicomte de **Bonald** a offert un exemplaire de la brochure sur les Comtes de Rodez et les seigneurs de Bénavent, dont il est l'auteur.

M. **Marre** désirerait que la Société établit et publiât un catalogue méthodique des livres qu'elle possède, pour faciliter les recherches des travailleurs.

M. le **Président** dit que ce serait une œuvre in-...nte, mais longue à faire, et où il faudrait met-... lumière particulièrement la collection avey-...aise qui est fort riche et qui a été amorcée jadis ...es *Annales du Rouergue et du Quercy*, par M. M. ...ns et dans une autre publication *Notes biblio-*

graphiques générales, en 1895, brochure in-16, de M. Masson, qui y a développé et mis à jour une partie d'une autre publication du même genre, ayant pour titre : *Musée Aveyronnais*, 1874

Déjà ont paru dans nos procès-verbaux divers catalogues partiels aux dates suivantes : 1876, t. X, Catalogue du deuxième lot de la bibliothèque de J. Duval, échu à la Société ; Catalogue de la moitié de la bibliothèque de l'abbé Dalac attribuée à la Société ; 1878, XI, Don du Bureau de bienfaisance (succession de Teulier) ; 1879, XII, Catalogue des livres offerts par les héritiers de Mme veuve Duval ; 1884, XIII, Don de M. de Monseignat, Dons de M. de Monseignat et de M. Viallet ; 1886, XIV, Don de M. Galy ; 1903, XIX, Livres donnés par M. Galy ; 1905, XX, Livres et manuscrits donnés par M. de Courtois.

Les listes des dons qui figurent à la fin du procès-verbal de chaque séance pourraient être utilement consultées pour la confection du catalogue général. Enfin, les fascicules des procès-verbaux donnent la liste des Sociétés correspondantes qui envoient leurs publications, et la liste des publications périodiques que la Société reçoit.

Divers membres discutent les moyens d'aborder cette entreprise et voudraient y joindre un catalogue des manuscrits nombreux, importants et peu connus que possède la Société. En 1886, il en fut fait un catalogue demandé par le Ministère, auquel il fut envoyé pour la publication. On n'en a plus entendu parler.

Cette question sera soumise à un examen plus approfondi et d'ores et déjà, dit M. le Président, chacun pourrait prêter son concours à cet utile travail qui demandera de longs efforts.

M. **Molinié** dépose une *Notice historique sur la chapelle de Notre-Dame de Lorette* érigée en 1654 par le duc d'Arpajon, près de Sévérac-le-Château, œuvre de mademoiselle Berthe Cabiron. Il en fait l'analyse en insistant surtout sur la partie locale.

« Après une première partie qui raconte la translation de la maison de Nazareth à Lorette, l'auteur, dit M. Molinié, établit à l'aide de documents authentiques l'historique du sanctuaire, de sa fondation en 1654, de son pillage sous la Terreur et de sa restauration en 1854. Une biographie très complète nous re-

trace en passant la vie du duc Louis d'Arpajon, l'époux si cruel de Gloriande de Thémines, qu'il fit périr, suivant la traditoin locale rapportée par H. de Barrau et l'abbé Bousquet.

» La brochure se continue par une série de détails propres à intéresser le pèlerin et le touriste et par le compte rendu des fêtes jubilaires célébrées en 1904 à Sévérac. »

Au sujet de la documentation patiemment établie dans cet ouvrage, M. Molinié signale plusieurs actes extraits de l'ample dossier historique laissé à la famille Cabiron par M. André Monestier, officier de cavalerie sous le premier Empire et longtemps maire de Sévérac.

Il parle aussi du journal autographe qu'il possède de Claude de Villaret qui, en outre de renseignements précieux au point de vue du droit, contient le récit de faits locaux, notamment de ceux relatifs à la vie et aux trois mariages du duc d'Arpajon, mais ne mentionne pas la mort de Gloriande de Thémines dont ne parlent pas non plus les registres de décès de Sévérac ni de Rodez.

M. le **Président** cite deux brochures sur le même sujet dont une publiée en réponse à la brochure de Mlle Cabiron, par M. l'abbé Lévesque, ancien curé du diocèse.

Enfin M. M. **Constans** signale comme particulièrement intéressant le fascicule de janvier 1905 des *Annales du Midi* qui contient :

1° Un travail de M. Joseph Calmette sur les Comtés et les comtes de Toulouse et de Rodez sous Charles le Chauve, 26 p. in-8° ;

2° Un article de M. Rigal sur le Dictionnaire de M. H. Affre ;

3° Un compte rendu du même auteur sur le *Résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse de Rodez et de Vabres*, publication qui comprend une Histoire de l'Eglise du Rouergue ;

4° Un article analytique et critique de M. P. Dognon sur trois publications de M. le vicomte de Bonald ; les Documents généalogiques sur des familles du Rouergue, un procès aux XVIIe et XVIIIe siècles, et Renault l'Invincible (Paul-François de Gaulejac), récit des guerres de la Vendée.

Le prochain fascicule d'avril contiendra une chronique du Rouergue.

La séance est levée à six heures.

ACQUISITIONS

Dons divers

POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ARCHIVES ET LE MUSÉE

De M. CARRÈRE, qui en est l'éditeur: *Galerie des préfets de l'Aveyron*, par Fernand de Barrau, t. I (1905). Vol. in-16. — *Les actes sous seing privé*, par Lucien Baltès (1905). In-12.

De M. le vicomte de BONALD : *Les comtes de Rodez et les seigneurs de Bénavent*, dont il est l'auteur. Paris 1905. Vol. in-16.

De Mlle CABIRON : *Notice historique sur la chapelle de Notre-Dame de Lorette, près Sévérac-le-Château*, dont elle est l'auteur. E. Carrère (1905). Vol. in-16.

De M. l'abbé LÉVESQUE, qui en est l'auteur : *Notre-Dame de Lorette près de Sévérac-le-Château*. Nouvelle édition. Imprimerie catholique, 1904. In-32. — *Fausse légende sur le duc d'Arpajon et sur l'origine du sanctuaire de Notre-Dame de Lorette, près Sévérac-le-Château*. Imprimerie catholique (1905). Pièce in-32.

De M. Gaston FONTANILLE : *Du Mézenc aux sources de la Loire*, dont il est l'auteur. Grenoble, 1904. Gd in-8°.

De M. Edouard PIED : *Les anciens corps d'Arts et métiers de Nantes*, dont il est l'auteur. Nantes, 1903. 3 vol. grd. in-8°.

De M. C. MARCILHACY, la suite des Comptes rendus des sessions de l'*Association française pour l'avancement des sciences. Seconde partie de la 32e session*. Angers, 1904. — *Bulletin de la Société de géographie*, 15 avril 1904-15 janvier 1905.

De M. M. CONSTANS, le manuscrit des documents inédits de Monteil par Victor Fontanié, publié par le *Bulletin d'Espalion* en 1883-84 et reproduit dans le *Journal de l'Aveyron* en 1904-5 (avec modifications et additions), dont il a été fait un tirage à part.

De M. L. POUGET, un moulage du masque de Napoléon Ier, pris par le Dr F. Antommarchi, son médecin, signé, portant incrustée la médaille en bronze, de souscription à cette reproduction : « Napoléon empereur et roi (buste à g.). Souscription Dr Antommarchi ; 1833. »

De M. VAÏSSE, deux échantillons minéralogiques dont il est parlé au procès-verbal.

La Société accepte ces dons et vote des reme[rcie]ments à leurs auteurs.

Le vice-secrétaire

M. CONSTA[NS]

400-3-04. Rodez, imp. E. Carrère.

Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 4 Mai 1905

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. MAISONABE (Noël), JAUDON, CABROL (Urbain), GALY (Charles), MAISONABE (Edouard), COLRAT, BRUNET, LEMPEREUR, RIGAL, NAUJAC, M. CONSTANS, vice-secrétaire.

Excusés : MM. le comte Christian de VALADY, Louis ALBESPY, François GALY, BUGARD, l'abbé VAYLET, Louis LOUP.

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 26 février, qui a été publié, est adopté sans observations.

M. **Ségonzac** remercie la Société de sa récente admission. Il demande à être inscrit dans la section des sciences.

M. l'abbé **Vaylet**, en s'excusant par lettre de ne pouvoir être présent aujourd'hui, annonce qu'il lira à la prochaine séance son rapport sur le livre *r..ur l'Enfant* de M. de Pomairols.

M. le Président dit que, depuis la dernière séance, a reçu du **Ministère** la communication des conditions du voyage pour le 43e Congrès des Sociétés sa-ntes qui vient de se tenir à Alger. Conformément

à la décision prise, le Comité avait désigné pour nous y représenter notre collègue M. **Terrayl**, d'Oran, que des motifs personnels ont empêché d'assister au Congrès.

Il fait connaître ensuite l'ouverture pour le 20 juin à Beauvais du Congrès archéologique de France tenu par la **Société française d'archéologie**, l'invitation adressée à la Société de s'y faire représenter et le programme des réunions.

M. le comte C. de **Valady** a communiqué des tableaux sur la répartition des biens ou terres nobles, c'est-à-dire non soumis à la taille ordinaire, à la fin du XVIII[e] siècle. Il promet de compléter ce travail et demande à être aidé par ceux qui pourraient consulter plus facilement les archives départementales.

M. le vicomte de Bonald adresse à la Société au nom de M. le marquis de **Bremond** d'Ars un volume intitulé : *Les anciens seigneurs d'Albin* (*aujourd'hui la ville d'Aubin*). Il en sera rendu compte à une prochaine séance.

M. le Président donne lecture du projet de budget, proposé par M. le **Trésorier** pour l'année 1905. Ce projet est approuvé. Les comptes de l'année 1904 sont renvoyés pour examen à M. **Brunet**.

M. **Colrat** donne lecture d'une étude qu'il avait annoncée dans la séance du 1[er] juillet dernier et qui complète la communication qu'il a déjà faite à la Société sur les sondages de Bertholène et la géologie de la vallée de l'Aveyron. Dans ce travail, qui lui a été suggéré en partie par le récent ouvrage de Thevenin, l'auteur s'applique surtout à expliquer les causes de l'insuccès du sondage fait en 1902 aux frais de M. Fenaille et à répondre aux critiques dont il a pu être l'objet. Cet insuccès, il l'attribue au rejet à une grande profondeur, — cinq cents mètres environ, — du terrain houiller et des formations qui le surmontent, par la grande cassure ou faille qui se manifeste en partant de Sévérac dans la direction de Marcillac et Aubin et jusque dans le Lot au village de Livernac où elle s'arrête.

Elargissant la question, M. Colrat énumère plusieurs autres failles secondaires qui subdivisent la formation houillère de cette région en plusieurs bassins distincts, dont trois principaux, celui de la vallée de l'Aveyron, celui de la vallée du Dourdou (Gabriac) et celui de la vallée du Lot (Espalion).

La conclusion de ce travail est que, dans ces bassins, la houille ne peut se rencontrer qu'à de grandes profondeurs, de 800 à 1000 mètres ; mais l'auteur croit à l'existence de puissantes couches dans le bassin houiller de Rodez, s'étendant de Sévérac à Marcillac d'une part et de Bertholène à Espalion d'autre part. Il croit que ces gisements sont de nature à encourager les industriels qui voudraient continuer les recherches dans l'Aveyron, puisque dans plusieurs autres régions on a jugé possible et avantageux d'exploiter la houille à des profondeurs plus grandes encore.

Le travail de M. Colrat est renvoyé au Comité pour les Mémoires.

M. Charles **Galy** donne lecture d'un rapport sur le livre que MM. Paul Bourget et Michel Salomon ont consacré à notre illustre compatriote, le philosophe de Bonald. M. le **Président** se fait l'interprète de l'assemblée pour adresser ses félicitations à l'auteur de ce remarquable rapport, qui sera inséré à la suite du procès-verbal.

M. U. **Cabrol** signale le numéro du *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne* du 4 novembre 1903 dans lequel il est parlé de la couronne des comtes de Rodez conservée autrefois dans la salle des archives de Montauban. Elle figure en effet en tête de l'inventaire des titres de la généralité, dressé en 1686, mais la couronne elle-même a disparu. Cette pièce antique, très curieuse, fut portée dans les archives du bureau des Trésoriers de France, à Montauban quand tous les titres de celles de Rodez y furent transportés. C'était un monument de la grandeur et de la puissance souveraine des comtes de Rodez.

Voici les lignes qui y sont consacrées :

« Dans le présent inventaire est compris une couronne de fer de laquelle les comtes de Rodez estoient couronnez, lorsqu'ils étoient receus en ladite comté et qu'ils estoient dans leur lit de justice ; à quatre piramides, au milieu de chacune desquelles il y a un léopard lyoné rempant, bien doré, bordée avec les quatre piramides d'un bord d'airain chamarré et au bout de chacune il y a un bouton aussy d'airain doré et au-dessus dudit bouton une aigle volant, à laquelle couronne il reste encore quelques parties dudit bord d'airain, les quatre boutons, et deux aigles, le reste ayant esté enlevé.

Aussi ne me serais-je jamais résolu à me charger de ce redoutable travail, et l'aurais-je même à plusieurs reprises abandonné après l'avoir entrepris, sans l'affectueuse insistance de notre distingué et bienveillant président, qui s'est ainsi porté en quelque sorte garant de votre indulgence. Je me suis du reste persuadé, qu'à l'exemple de M. Salomon, on pouvait exposer les théories de Bonald « sans intention d'apologie non plus que de critique ».

Qu'ajouterait d'ailleurs un éloge, tel que celui que je pourrais faire, à la gloire de ce nom illustre? Et n'est-il pas évident qu'une réfutation de son œuvre colossale restera toujours vaine, tant qu'elle n'émanera pas d'une plume plus autorisée ?

*
* *

Mais si toute idée de critique est interdite à celui qui n'a pas été préparé à cette tâche par des études spéciales et approfondies, il me sera bien permis néanmoins d'exprimer l'étonnement que m'ont causé, et que doivent probablement provoquer chez la plupart des esprits modernes, les doctrines anciennes et rigides de celui dont l'idéal a été la théocratie et l'absolutisme.

Si l'on comparait la société de nos jours à celle dont Bonald a tracé les règles et les lois dans la *Théorie du pouvoir*, on verrait en effet que nos législateurs contemporains paraissent s'être attachés à détruire un à un tous les dogmes professés par le « proscrit d'Heidelberg » et à prendre en toutes choses le contre pied de ses théories.

Bonald enseigne que la royauté est de droit divin et que tout peuple qui se croit souverain est frappé du même vertige, atteint de la même folie « que l'homme des petites maisons qui se compare au Père éternel. » — Aujourd'hui, et depuis longtemps déjà, le suffrage universel est à la base de toute notre organisation politique et ceux-là même qui en déplorent les abus, loin de l'attaquer de front, ne sont pas en général les derniers à s'incliner devant le principe démocratique.

Le philosophe de la Restauration n'admet qu'une seule forme de gouvernement : la monarchie. La République lui fait horreur ; elle est pour lui synonyme de désordre. — De nos jours cependant elle a rallié la plupart des Français et ne rencontre plus

qu'un nombre infime, presque négligeable, d'adversaires irréductibles.

Le parlementarisme n'inspire que pitié ou raillerie à cet esprit hanté par le souvenir de l'ancien régime. Aussi, même sous le règne de Charles X, ne cesse-t-il de gémir et de protester contre la Charte. Le système représentatif est d'après lui une sorte de « polygamie » et il écrit en 1820 : « Les constitutionnels sont des Jacobins comme les autres. » — Que dirait-il s'il assistait de nos jours à l'affaiblissement progressif de l'exécutif, qui a laissé peu à peu déplacer et transporter dans la majorité du corps législatif l'axe même du pouvoir ? Que dirait-il surtout s'il voyait que la Russie elle même, dans laquelle l'autocratie avait survécu à toutes les révolutions contemporaines, est prête à reconnaître la nécessité d'une Constitution et à modeler son organisation sur celle qui est universellement admise par les autres Etats européens ?

Bonald écrivait le 16 février 1824 au comte de Senft : « Il faut que la société soit un monastère ou... un mauvais lieu. » Il voyait dans la religion, non pas une affaire de conscience privée, mais une affaire sociale et il regardait comme une nécessité l'union étroite et intime de la société civile et de la société religieuse. — Quelle ne serait pas sa consternation, s'il voyait avec quelle hâte et quelle ténacité une partie de nos contemporains travaillent à détruire le pacte concordataire et à proclamer la « laïcité intégrale » de l'Etat ?

Que dirait-il, lui, qui en 1830 clamait déjà contre la littérature de son temps, qui considérait la représentation d'Hernani comme un scandale, qui n'épargnait même pas toujours les œuvres de Lamartine et de Châteaubriand et qui ne dédaigna pas les fonctions de président du conseil de surveillance de la censure, s'il voyait aujourd'hui le divorce et l'adultère former les thèmes à peu près exclusifs du théâtre moderne, et les presses de nos éditeurs déverser périodiquement sur toute la France sous forme de romans ou d'illustrations des monceaux d'imprimés médiocres et souvent corrupteurs ?

Quel ne serait pas son désespoir, si, après avoir contribué comme il l'a fait si puissamment et si éloquemment à bannir le divorce de nos lois, il était aujourd'hui le témoin de la facilité avec laquelle cet ultime remède des cas désespérés est débité par nos tribunaux et s'il apercevait le courant d'opinion que plusieurs écrivains distingués cher-

» Cette couronne est dans la salle desdits archifs à Montauban. »

M. le **Président** fait observer qu'une copie de cet inventaire, certifiée conforme à l'original conservé par M. de Saunhac, évêque de Perpignan, existe dans la bibliothèque de notre Société.

M. **Jaudon** dit à ce propos que M. Carsalade du Pont, évêque actuel de Perpignan et fervent archéologue, continue dans le Roussillon l'œuvre qu'il avait entreprise en Gascogne et que le classement des archives épiscopales opéré sous sa direction autorise à penser que tous les documents afférents à la famille de Saunhac sont déjà revenus ou reviendront aux dépôts publics ou privés de l'Aveyron.

M. **Lempereur** ajoute que le registre original de l'inventaire dont il s'agit a été versé aux archives départementales il y a longues années.

Une lettre de M. **Cartailhac**, retenu par de nombreuses et urgentes occupations, propose de fixer à la fin de juin l'excursion à Millau. La question est renvoyée au Comité.

Le secrétaire lit un rapport adressé par M. l'abbé **Suquet**, curé de Saint-Clair, sur les fouilles qu'il a pratiquées aux dolmens et *tumuli* des bois de Margues. Renvoyé au Comité pour les Mémoires.

M. M. **Constans** donne lecture des conclusions d'un travail destiné aux Mémoires sur la succession des premiers comtes de Rouergue au IXe siècle. Il en résulte que, contrairement à l'opinion de dom Vaissete et de Gaujal, les comtes de Toulouse, Foucaud et son fils Frédelon, ne peuvent être considérés comme comtes de Rouergue que par conjecture; que l'union des deux comtés de Toulouse et de Rouergue ne devient sûre qu'entre les mains du comte Raymond (852-864), après lequel le comté de Rouergue passa à Ermengaud et puis à Bernard Plantevelue, comte d'Auvergne, tandis que Bernard Ier, fils de Raymond, considéré jusqu'ici comme comte de Rouergue ne l'a jamais été ; qu'ainsi le comté de Rouergue fut réuni d'abord momentanément au Toulousain, puis à l'Auvergne et plus tard de nouveau au Toulousain.

Il signale ensuite la publication dans les *Annales du*

Midi (fascicule d'octobre 1904) d'un travail intéressant le Rouergue, et qui a pour titre : *Les possessions de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille en Rouergue* (p. 449-467), par M. l'abbé G. Arnaud d'Agnel.

M. le Président signale l'important ouvrage de M. l'abbé **Alazard** sur *Mgr Affre*, une brochure de M. l'abbé **Calmet** intitulée *Sommaire des bulles de Clément VI* concernant le diocèse de Rodez et un *Extrait des Annales du Midi* (fascicule d'avril 1905) contenant une chronique bibliographique et archéologique du Rouergue, par M. M. **Constans**. Il sera fait ultérieurement un rapport sur le livre de M. l'abbé Alazard.

La séance est levée à sept heures.

* * *

Rapport de M. Charles Galy sur « Bonald » par Paul Bourget, de l'Académie française, et Michel Salomon.

Messieurs,

Vous avez dû me trouver bien téméraire, lorsque vous m'avez vu, dans une de vos dernières séances, accepter de rendre compte à votre Société de l'ouvrage que viennent de publier sur le philosophe *de Bonald* MM. Bourget et Salomon.

Quand on sait toute l'étendue de l'œuvre de notre éminent compatriote, toute la hauteur de ses doctrines métaphysiques et sociales, quand on se rappelle la grande place qu'il a occupée au début du XIXe siècle dans le monde politique et dans le monde littéraire, quand on se souvient notamment que Lamartine l'a jugé digne de lui servir de thème dans son ode superbe sur « le génie », quand on songe qu'il a été tout à la fois académicien, ministre d'Etat, pair de France, et qu'il est encore aujourd'hui le grand philosophe traditionaliste et catholique, il n'est pas possible en effet d'envisager sans effroi l'obligation de résumer en quelques pages la pensée de cette vaste intelligence et de porter sur l'ensemble de ses ouvrages un jugement compétent.

de dédain, qui lui est familier : « La nature que l'on invoque à l'appui de cette égalité de partage est la nature de l'individu qui ne cherche que des jouissances personnelles sans s'inquiéter des intérêts de la société. Cependant la société domestique, j'entends la famille agricole, qui a aussi sa nature et veut sa conservation, en décide autrement. »

Comme on le voit, Bonald ramène tout à cette idée primordiale que pour l'Etat « il n'y a pas d'autre individu que la famille ».

Le peuple se compose donc, non pas de l'ensemble des citoyens, mais de la réunion des familles ; et ces familles se divisent en deux catégories : celles qui vivent « à l'état domestique » et celles qui sont vouées au service public.

Cette distinction est le fondement de la hiérarchie sociale, car l'égalité est un vain mot et « il est toujours plus honorable, dit Bonald, de servir l'Etat dans les professions publiques, que les particuliers dans les fonctions privées ».

Mais la classe des familles sociales, ou noblesse, est-elle un cercle fermé, une coterie inaccessible aux plébéiens? Non, certes. Sans doute il est utile au pays et par suite désirable que les professions se transmettent avec l'hérédité ; car c'est ce qui « assure la perpétuité des métiers les plus vils et les plus périlleux, comme celle des fonctions les plus honorables », mais néanmoins « toute famille tend et doit tendre à s'élever », à condition que l'évolution soit lente et s'opère par degrés et sans secousse.

Les familles passeront donc de « l'état domestique » à « l'état public », quand elles auront été jugées dignes d'accéder aux offices de l'Etat ; et ce sera la fortune qui sera le critérium du mérite. « Celui qui s'enrichit est celui qui travaille le plus et qui travaille le mieux, qui remplit plus parfaitement ses devoirs naturels, qui présente la meilleure caution de son aptitude à remplir les devoirs politiques, qui mérite d'être distingué et sa famille d'être anoblie. »

La noblesse est ainsi « l'objet et le terme des efforts de toutes les familles », parce qu' « il est raisonnable et même chrétien de passer d'un état où l'on n'est occupé qu'à travailler pour soi, à un état où, débarrassé du soin d'acquérir une fortune, puisqu'on la suppose faite, l'homme est destiné à servir les autres en servant l'Etat ».

En suivant le jeu naturel de ces ascensions progressives, nous sommes naturellement amenés à gra-

vir le dernier degré de l'échelle sociale et à parler du monarque, chef suprême de toutes les familles et souverain détenteur du pouvoir.

Ce pouvoir est d'origine divine ; « l'homme dit Bonald, ne peut rien sur l'homme que par Dieu ». Il est « un » ; car, suivant l'Ecriture, « tout pouvoir divisé en lui-même sera désolé ». Il doit être non arbitraire mais absolu, c'est-à-dire « indépendant des hommes sur lesquels il s'exerce ». Il doit être héréditaire ; le principe de l'hérédité suppléant à l'occasion par son excellence à la faiblesse personnelle du chef. « Une société constituée n'a que rarement besoin de grands hommes », et « l'homme médiocre qui maintient est plus habile que l'homme d'esprit qui veut faire. »

Vous l'avez remarqué, Messieurs ; ce sont les mêmes lois, qui d'après Bonald, régissent à la fois la famille et la société. C'est au nom de l'unité qu'il condamne simultanément le divorce et la démocratie ; car c'est « de part et d'autre le pouvoir domestique et le pouvoir public livrés aux passions des sujets ». L'absolutisme du roi a dans la famille pour contre partie la liberté testamentaire. L'hérédité par ordre de primogéniture et le droit d'aînesse ne sont enfin pour le philosophe aveyronnais que l'application du même principe dans deux sociétés distinctes mais semblables.

Telles sont dans leurs grandes lignes, les idées sociologiques de Bonald. Elles forment une construction remarquable, dont on peut certes ne pas désirer faire sa demeure, mais dont on est contraint malgré soi d'admirer les proportions et l'harmonie.

Quand on l'examine ainsi dans son ensemble, on est appelé naturellement à se demander si le plan de cet édifice majestueux et imposant a bien été dessiné par un architecte instruit de tous les besoins de ceux qui doivent l'occuper et désireux de les satisfaire ; ou s'il n'est pas plutôt le fruit de la conception *a priori* d'un esprit supérieur mais profondément dédaigneux des nécessités de la vie.

Cette dernière hypothèse ne doit rallier de suffrages que parmi ceux qui n'ont qu'une notion superficielle de l'œuvre du philosophe.

Notre éminent compatriote, en effet a déduit toute sa philosophie de la scrupuleuse observation des faits et l'on pourrait non sans raison le classer parmi les fondateurs du positivisme. Voyez, si vous voulez vous en convaincre, avec quelle insistance il recommande

l'étude de l'histoire de la Révolution, dont il veut « opposer la métaphysique à la réalité monarchique ». Lisez surtout cette déclaration, qui sert de conclusion à son premier livre : « Je ne dis pas : Voilà mon système, car je n'ai pas de système, mais j'ose dire : Voilà le système de la nature dans l'organisation des sociétés politiques, tel qu'il résulte de l'histoire des sociétés. En effet c'est l'histoire de l'homme et des sociétés qu'il faut interroger sur la perfection des institutions politiques, qui ont pour objet le bonheur de l'un et les devoirs des autres. Il ne s'agit donc pas de savoir si les principes que je viens d'exposer sont nouveaux, mais s'ils sont vrais, s'ils sont conformes à des opinions accréditées, mais s'ils s'accordent avec des faits incontestables... »

Bonald se méfie d'ailleurs de la nouveauté. Elle n'est le plus souvent qu'illusion ou mensonge. Les lois du monde moral, affirme-t-il, sont immuables comme celles du monde physique ; et les progrès de la science, loin de modifier son opinion, la corroborent, car les savants se bornent à découvrir ou exploiter des « faits, qui préexistaient à cette découverte et qui ne sont pas modifiés par cette exploitation ».

Il faut donc chercher en toutes choses ce qu'il y a de permanent, c'est-à-dire chercher la nature, respecter son action et n'y rien changer. Comme le dit avec esprit Faguet, ce que Bonald veut trouver, c'est « l'éternité politique c'est l'élixir de vie sociale perpétuel »

Le grand sociologue le rencontre dans la tradition, qui est le raccourci et le résidu de l'enseignement de l'histoire universelle. Aussi quel n'est pas le respect dont il l'entoure ! Il faut qu'elle soit la gouvernante de la société, comme « le temps est le premier ministre de tout pouvoir qui veut le bien ». Elle doit maintenir l'esprit public et l'esprit de corps, régler l'éducation et les mœurs, inspirer la littérature, et il n'est pas de détail sur lequel elle ne doive marquer son empreinte.

C'est par amour de la tradition que Bonald fait l'apologie de l'agriculture et le procès de l'industrie. « Les familles propriétaires, écrit-il, sont plantées sur le sol ; les autres ne sont que posées sur le sol, prêtes à l'abandonner si elles trouvent une industrie plus fructueuse. Ainsi la famille agricole est fixe ; la famille industrielle est mobile. »

Bonald est l'ennemi du changement, et il exprime cette idée en paroles très heureuses, mais qui parais-

sent mieux convenir à notre siècle tourmenté qu'à l'époque où il écrivait : « On ne veut aujourd'hui, dit-il, que des mouve-ments ; mouvements dans les personnes, mouvements dans les fortunes, mouvements dans les esprits, mouvements partout. C'est l'agitation de la fièvre qui exalte les humeurs et use les forces ; c'est au repos en tout qu'il faut tendre, car la force qui conserve est dans le repos. » Sainte Beuve a donc porté sur lui un jugement très exact quand il a écrit : « M. de Bonald est le publiciste de la famille, de la royauté patriarcale, de l'autorité antique et immuable, de la stabilité sacrée. »

Le philosophe traditionaliste ne demande pas cependant l'immobilité absolue ; il n'est pas hostile à tout progrès ; mais il veut que les idées nouvelles fassent « une rigoureuse quarantaine avant de s'introduire dans la société. La France, dit-il, doit la peste politique qui la ronge à l'omission de cette mesure indispensable. » « L'avenir ne doit être que la combinaison du passé et du présent » : car c'est folie « d'aspirer à détrôner la raison universelle pour faire régner à sa place sa raison particulière » et « tout périt dans la société, lois et mœurs, pendant que l'homme délibère s'il doit admettre ou rejeter les croyances qu'il trouve établies dans la généralité des sociétés. »

*
* *

On pourrait, Messieurs, si l'on n'était resserré par les bornes étroites que l'usage impose à des compte rendus de ce genre, puiser plus largement dans l'œuvre de Bonald, en étudier d'autres parties, (toutes sont attachantes), et citer un grand nombre des pensées spirituelles, profondes, quelquefois prophétiques, dont il a émaillé et enrichi ses nombreux ouvrages. Mais la rapide esquisse que j'ai faite suffira, j'espère, à montrer toute la hauteur des aperçus sociaux, toute l'élévation de la pensée, toute la vigueur de l'expression de ce philosophe, qui a su concevoir un plan social d'une incomparable unité et y ramener tous êtres et toutes choses dans un ordre parfait.

J'aurai donc terminé la tâche que vous m'avez confiée, quand j'aurai dit, que malgré l'impopularité dont Bonald a souffert pendant sa vie et même sous la Restauration, malgré l'étonnement qu'il cause aux hommes du xx[e] siècle, qui vivent dans une société

où l'on a fait litière de tous les principes qu'il considérait comme intangibles, il est encore un chef d'école vénéré et compte un nombre important de disciples fidèles et distingués.

Bonald a dénoncé l'individualisme comme la grande hérésie du XVIII[e] siècle. Après lui, l'on s'accorde en général à reconnaître, aujourd'hui, que la Révolution a commis une faute grave en sanctionnant sur ce point les théories de Rousseau, car en affectant de ne reconnaître que des droits individuels, en supprimant les groupements corporatifs et les grands corps de l'Etat, elle a isolé le citoyen et l'a involontairement mais fatalement livré sans défense aux mains d'un César. Aussi cherche-t-on depuis plusieurs années à réagir. Depuis 1884 les syndicats, puis 1901 les associations peuvent librement se former, et nous assistons déjà à une floraison de sociétés de toutes sortes, dans laquelle il est permis d'entrevoir l'heureux contre-poids d'un gouvernement trop fortement centralisé.

Ce serait cependant commettre une erreur que de voir en Bonald le premier apôtre de la liberté d'association. Le philosophe traditionaliste semble au contraire avoir désiré que les hommes ne puissent être « réunis qu'à l'église et sous les armes ». Mais il a été le grand réfutateur de la thèse individualiste et c'est tout ce que j'ai voulu souligner.

Il a été surtout le patron de cette vaillante école de Le Play, qui mène une si énergique campagne en faveur de la liberté testamentaire. Verrons-nous restaurer dans nos codes ce principe si discutable et si discuté ? Il est permis d'espérer le maintien de la législation actuelle, qui paraît mieux répondre à la vraie notion de la justice. Nos mœurs repoussent d'ailleurs cette liberté, qui est contraire à la première tradition nationale, puisque dès l'origine l'histoire nous montre non seulement le morcellement des propriétés familiales à la mort du père, mais encore le partage du royaume à la mort du roi. Au surplus les conditions de la vie moderne et le développement considérable des fortunes mobilières semble avoir ruiné la base même de cette théorie en détruisant les principaux arguments que l'on invoquait en sa faveur.

Aussi Bonald me semble-t-il avoir rendu un service plus signalé et plus durable, quand il a soutenu avec la vigueur que l'on sait le principe de l'indissolubilité conjugale. Et l'on croirait vraiment lire le Traité de

ıstre philosophe quand Bourget met dans la bou-
lu P. Euvrard, en son admirable roman : *Un Di-*
, ces paroles si fortes et si vraies : « Considérez
ıtenant ce que le mariage indissoluble apporte
ıances de santé à la famille : chances de réflexion
ıses avant l'engagement, puisqu'il est irrévoca-
:hances de cohésion plus étroite entre les ancê-
les parents et les enfants, puisque la lignée com-
moins d'éléments hétérogènes, chances d'unité
l'esprit des membres et de suite dans la tra-
ı. Ce mariage est le plus fort agent de cette
des mœurs en dehors de laquelle tout n'est
archie et fièvre éternelle. »
dirait-on pas aussi que c'est le grand tradi-
iste qui parle quand Bourget fait tenir à M.
nd dans l'*Etape* ce langage austère : « Il n'y a
: transfert subit de classes, et il y a des classes
›ment qu'il y a des familles et il y a des familles
ɔment qu'il y a société... Pour que les familles
issent, la durée est nécessaire. Elles n'arrivent
ıar étapes. Votre grand-père et votre père ont
vec tout notre pays, depuis cent ans que l'on
ɔrûler l'étape. On ne le peut pas. »
ıe lui-même, et en maints endroits, a confirmé
ories de Bonald sur l'importance de la tradi-
s'est joint à lui pour critiquer l'exagération du
alisme des encyclopédistes. La Révolution,
l, dans les *Origines de la France contemporaine*,
lescendre la tradition du premier rang au se-
t monter la raison du second rang au premier.
de mieux si la doctrine eût été complète et si
ıon instruite dès lors par l'histoire, devenue
e, eut été en état de comprendre la rivale
remplaçait. Car alors, au lieu de voir en elle
ırpatrice qu'il fallait expulser,elle eût reconnu
une sœur aînée à qui l'on doit laisser sa part. »
ɔn voulait passer en revue les principales œu-
: la littérature moderne, on trouverait encore
le d'écrivains, qui ont puisé dans Bonald le
›lus substantiel de leurs thèses philosophiques
iales. René Bazin dans la *Terre qui meurt*,
e Barrès dans *les Déracinés*, le marquis de Vo-
ıs *Les Morts qui parlent*, Maurice Donnay dans
ɔur de Jérusalem et tant d'autres se sont ins
e l'illustre sociologue de la Restauration. Et
témoignage le plus flatteur et le plus éloquent
ı puisse apporter en faveur de Bonald.
Bourget et Salomon ont donc fait œuvre

utile en retirant de ses ouvrages les fragments les plus remarquables pour les réunir en un seul volume. Ces divers extraits ont été groupés par M. Michel Salomon d'une façon très méthodique en six chapitres, subdivisés eux-mêmes en plusieurs sections et précédés d'un « argument », qui résume les doctrines du philosophe. Ils sont enrichis d'annotations nombreuses, où le commentateur a cherché à montrer les affinités de Bonald et des autres sociologues, et où il a réussi par surcroît à nous dévoiler toutes les richesses de sa vaste érudition. En tête de ce livre, le lecteur lira avec le plus vif intérêt une Introduction de M. Paul Bourget, dans laquelle on retrouve tout le talent du romancier et toute la ferveur du disciple.

Nous devons donc savoir gré aux auteurs de cette publication d'avoir cristallisé en trois cents pages la pensée de ce puissant cerveau que fut le vicomte Louis de Bonald, d'avoir mis à la portée de tous des travaux, qui, par leur nombre, leur étendue, leur aridité, eussent probablement effrayé la plupart de nos contemporains, et d'avoir ainsi rajeuni en quelque sorte des doctrines, qui n'ont sans doute pas grand'chance d'être mises intégralement en application, mais dont l'exposé contrebalancera peut-être l'influence de certaines théories, dont la hardiesse n'empêche malheureusement pas la trop rapide propagation.

Charles Galy.

* * *

ACQUISITIONS

Dons divers

Pour la Bibliothèque et les Archives

De M. l'abbé Alazard : *Denis-Auguste Affre, archevêque de Paris*, dont il est l'auteur. Rodez, impr. Carrère. Paris, 1905. Vol. in-8°.

De M. l'abbé Calmet : *Sommaire des bulles de Clément VI, concernant le diocèse de Rodez*, dont il est l'auteur. Extrait des *Annales de Saint-Louis des Français*. Rome, 1905. In-8°.

De M. A. de Bremond d'Ars : *Familles féodales éteintes et oubliées. Les anciens seigneurs d'Albin (aujourd'hui de la ville d'Aubin dans l'Aveyron)* 960-180), dont il est l'auteur. Deuxième édition. Paris, 1905. In 8°.

De M. Léon Moulin : *Sur nos chansons populaires*, dont il est l'auteur. Carrère, 1905. Br. in-16.

De M. l'abbé Suquet et de M. Carnejac, habitant de Saint-Clair, une feuille d'un registre de reconnaissances du prieuré de Saint-Igest, du xve siècle. Diverses autres pièces, manuscrites ou imprimées, des xvie, xviie et xviiie siècles, concernant principalement la levée des tailles ou autres impositions dans la communauté de Ste-Girbelle, qui fait partie aujourd'hui de la commune de Salvagnac-Cajarc. Une photogravure d'un dolmen se trouvant près Martiel.

De M. M. Constans, deux extraits factices des *Annales du Midi* contenant *Chronique du Rouergue et du Quercy* (1903, 1905 ; bibliographie, etc.), dont il est l'auteur. — Des lettres de part de familles aveyronnaises.

De M. F. Galy, un placard : *Loi relative à l'instruction sur les ci-devant droits seigneuriaux*..., avec *Extrait des registres des délibérations du Directoire du Département de l'Aveyron*, la promulguant. — *Profession de foi de... Moy, député..., curé... de Saint-Laurent à Paris*. Paris, 1792. In-8°.

De l'institution libre Saint-Joseph, Rodez : *Association des familles, Assemblée générale du 15 décembre 1904*. Carrère, Br. in-8°.

Pour le Musée

De M. l'abbé Suquet, plusieurs monnaies, parmi lesquelles une en bronze provenant des fouilles du P. Delattre à Carthage ; une en argent romaine consulaire de la famille Carisia ; une en argent de Louis XVI ; une des premières frappées des nouvelles de 50 c., à flan convexe-concave. Un jeton avec armoiries à peu près frustes de part et d'autre ; on lit de l'une : *Tvrres in bello regi fidiffima* (sic) *tvrris 1627*, de l'autre : *N. Jovbert s. des Tovsches c. d. r. et tr. g. d. fin. av. b. d. Tovrs*. Quelques-uns des objets des fouilles des dolmens et tumulus dont le compte rendu a été lu à la séance, savoir une quantité de grains de colliers, des amulettes, un anneau en fer, une lame en fer de poignard, des morceaux de fer, un de bronze, trois petites flèches dont une en cal-

caire, deux en quartz ou silex ; etc. Une urne lacrymatoire provenant des fouilles du P. Delattre à Carthage.

De M. BUGARD, plusieurs monnaies en bronze ou cuivre, parmi lesquelles une de la colonie romaine de Nîmes, de la 1re émission ou de fabrique barbare, assez bien conservée ; quelques-unes de la série constantinienne, plus ou moins oxydées, témoignant qu'elles ont été trouvées dans la terre ; un denier delphinois, percé, un peu fruste ; deux autres monnaies baronales.

De M. l'abbé VERLAGUET, quelques monnaies en bronze ou cuivre, parmi lesquelles une romaine de Faustine la fille.

De M. L. POUGET, deux moulages en terre de lampes romaines du Musée, d'après les moules donnés dernièrement par M. L. Constans.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le vice-secrétaire,

M. CONSTANS.

400-6-05. Rodez, imp. E. Carrère.

Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 29 Juin 1905

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE, PRÉSIDENT

Présents : MM. MAISONABE (Noël), l'abbé VAYLET, CONSTANS (Marius), LOUP (Louis), GUIBERT (Augustin), GONINFAURE, VIGARIÉ, MAISONABE (Edouard), GALY (Charles), COMBES de PATRIS, BENOIT, le marquis de VALADY, DESCROZAILLE, RIGAL, SÉGONZAC, GALY (François) secrétaire.

Excusés : MM. JAUDON, le comte de VALADY, MARRE, l'abbé SUQUET, MOLINIÉ, NAUJAC.

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 4 mai, qui a été publié, est adopté sans observations.

M. le **Président** s'exprime ainsi :

« Nous venons d'apprendre par les journaux, la mort du doyen de notre Société, M. Louis GUIRONDET. Originaire de Villefranche, avocat, successivement juge de paix de plusieurs cantons, et en dernier lieu de celui de Saint-Antonin, il s'était à la fin retiré à Montauban, où il a atteint ce qu'on peut appeler les

limites extrêmes de la vie (1). Il avait quatre-vingt-onze ans, et il nous appartenait depuis 1837.

» La part que, durant cette longue carrière, il a fournie à notre œuvre est très importante. Les tomes I, IX et X de nos Mémoires et un grand nombre de nos Procès-verbaux témoignent de ses goûts laborieux et de la diversité de ses aptitudes. L'histoire de Villefranche et de la région de Villefranche l'a surtout occupé. Partisan fervent de l'identification de Capdenac avec l'antique Uxellodunum, il défendait avec une énergie encore plus grande toutes les traditions patriotiques se rattachant au soulèvement de nos pères contre les Anglais au temps de Charles V. Mais ses études ont souvent dépassé le cadre local : il a abordé des sujets d'intérêt plus général, historique, juridique, et, toujours littérateur, même lorsqu'il faisait de l'érudition, il a touché quelque fois directement, soit par des œuvres détachées, soit par des volumes, à la poésie.

» Le souvenir de ce collègue distingué, qui a été en même temps un parfait homme de bien, mérite d'être conservé parmi nous. »

Sur l'avis favorable du Comité permanent, M. le Président propose l'admission de M. **Limouzy**, entrepreneur de travaux publics à Rodez, et de M. **Batut**, chanoine titulaire de la cathédrale de Rodez.

Il est procédé à deux scrutins successifs à la suite desquels MM. Limouzy et l'abbé Batut sont proclamés élus.

M. le Président fait remarquer une jarre ancienne, provenant des environs de Canac, près Rodez, offerte au Musée par M. LIMOUZY.

M. **Jaudon**, dans sa lettre d'excuses, annonce l'envoi d'un volume du recueil de l'Académie de Législation de Toulouse (1904-1905), contenant la suite de son travail sur les questions historiques et juridiques que soulève la crise viticole et prie la Société d'en accepter l'hommage.

---

(1) M. Guillaume-Louis Guirondet est mort exactement le 15 juin 1905. Ses deux filles, mesdemoiselles Marie-Antoinette-Françoise-Ada Guirondet et Germaine-Paule Guirondet âgées, l'une de soixante-six ans, l'autre de soixante ans, sont mortes presque aussitôt après lui, les 18 et 25 juin.

M. le comte de **Valady** a fait parvenir la copie d'un document intéressant, publié par la *Revue de la Haute-Auvergne*. C'est une lettre écrite par Charles d'Estaing, commandeur de Malte, à Joachim d'Estaing, évêque de Clermont, son frère, le 13 avril 1649. Elle est datée du lieu d'Aboul, près Bozouls, et il y est surtout question de ce qui vient d'être fait à Villefranche en vue de la représentation du Rouergue aux Etats Généraux, dont une réunion en la ville d'Orléans, réunion qui, du reste n'a pas eu lieu, était fixée par ordonnance royale du 20 janvier 1649.

M. **Artières**, au nom de M. Gustave Solanet, a adressé un nouveau volume manuscrit, intitulé *Journal d'Agriculture*, œuvre de Jean-François de Cabrières. M. le **Président** fait ressortir l'importance de ce manuscrit, qui, plus exactement que le nom de *Journal*, mériterait celui de *Dictionnaire*. Les observations personnelles et locales n'y tiennent pas la principale place ; c'est surtout un extrait de recueils plus généraux, particulièrement de la *Bibliothèque physico-économique* des années 1783 à 1794, et ce n'est pas sans intérêt qu'on voit un homme, très mêlé par ailleurs aux événements publics de ces années si remplies, s'imposer la tâche de relever minutieusement dans ce qu'il lit, tout ce qui lui paraît utile à la science et à la pratique agricoles.

L'assemblée décide sur la proposition de M. le Président que ce volume sera offert à la Société d'Agriculture de l'Aveyron, dans les archives de laquelle sa place paraît marquée.

M. **Molinié** envoie une brochure qu'il a publiée, de concert avec Mlle Cabiron, sur les traditions concernant le meurtre de Gloriande de Thémines duchesse d'Arpajon, en réponse à une brochure de M. l'abbé Lévesque intitulée « Fausse légende. »

A la fin de cette brochure, Mlle Cabiron publie une correspondance entre M. André Monestier, son aïeul, et M. H. de Barrau se rattachant aux origines de notre Société.

M. le **Président** dit que la Société, sans prendre parti dans la polémique qui a lieu entre deux auteurs, accepte leurs publications dans l'espoir qu'elles contribueront à élucider un fait historique intéressant.

M. l'abbé **Molinier** a adressé à la Société l'empreinte en plâtre d'une inscription trouvée sur une pierre au bord d'une ancienne voie romaine, non loin de Canet de Salars. Cette pierre pourrait être une borne milliaire.

« C'est un bloc de grès assez fin, écrit M. l'abbé Molinier, tel qu'on en trouve sur les flancs du Levézou, mesurant 0 m. 95 centimètres de haut sur 0,45 de large, et 0,15 à 0,20 d'épaisseur car elle n'est pas très régulièrement taillée. Sur une de ses faces latérales se voit une inscription très apparente sauf une lettre peu marquée ».

Elle serait ainsi figurée :

Sur la première ligne les lettres C V R et au dessous, disposées en monogramme, les lettres IVAVR.

M. l'abbé Molinier laisse aux membres compétents de la Société le soin de déterminer le sens de cette inscription.

M. **Goninfaure** appelle l'attention de la Société sur les articles d'histoire locale qu'il publie, dans le *Bulletin d'Espalion*, à la suite de recherches auxquelles il s'est livré dans les archives de cette ville.

C'est principalement le procès-verbal de l'enquête faite en 1535 sur l'état des routes et chemins en exécution de l'édit de François Ier qui a servi de base à son travail. Elle lui a permis de donner des renseignements intéressants sur l'état des chemins et des ponts à cette époque, notamment sur le vieux pont d'Espalion, qui serait plus ancien qu'on ne le croyait généralement, antérieur surtout au style ogival, bien que l'arceau principal le soit légèrement par suite d'une restauration postérieure.

Des recherches personnelles, soit dans les archives, soit dans les vieux cadastres et les actes de cette époque où sont indiqués des confronts avec la voie romaine, soit directement sur les lieux, permettent à notre collègue d'affirmer que l'ancienne voie romaine allant de Lyon à Toulouse ne suit pas le tracé qui a été indiqué jusqu'ici, et que sur plusieurs points elle a été confondue avec des voies plus récentes et de moindre importance. La suite de son étude indiquera son tracé qu'il croit pouvoir établir.

M. le Président remercie M. Goninfaure de son intéressante communication.

M. M. **Constans**, au nom de M. **Vigarié** qui a été obligé de quitter la séance, communique à la Société le projet d'enquête générale sur le passé du département et sa situation actuelle que le Conseil général, dont il fait partie, l'a invité à entreprendre.

C'est une œuvre très considérable et très importante dont M. Vigarié s'est chargé et dont il fait connaitre le programme par une circulaire qu'il se propose d'adresser à tous ceux qui voudraient bien l'aider à mener sa tâche à bonne fin. Le concours de nombreuses bonnes volontés sera nécessaire pour réaliser cette entreprise, conçue en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse, et placée sous le patronage du Conseil général, de M. le Préfet, de Mgr l'Evêque et, si l'assemblée l'y autorise, de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, qui contribuera à en assurer le succès.

M. Constans fait connaître les questions principales indiquées dans cette circulaire, en fait ressortir l'étendue et l'utilité et propose de la publier à la suite du procès-verbal.

La Société, considérant le caractère, l'importance et l'intérêt de cette entreprise, est heureuse de lui accorder son patronage et de la faire bénéficier de la publicité dont elle dispose. Elle décide que la circulaire et le questionnaire qui l'accompagne seront publiés à la suite du procès-verbal.

M. **Benoît** présente à la Société un chapiteau corinthien en bronze, d'une hauteur de 0 m. 25 et du poids de 20 kilos, qui a été trouvé, en bordure de la rue de la Madeleine, par les ouvriers qui ont creusé en 1904 les fondations de la maison portant le n° 12.

Ce chapiteau porte encore un très beau fleuron ; les feuilles d'acanthe gisaient détachées auprès du bloc principal. Il paraît fort ancien si l'on en juge par la profondeur à laquelle il était enfoui. Il a été trouvé en effet à 2 m. 60, c'est-à-dire à 0 m. 30 en contrebas du niveau où ont été rencontrés les sarcophages très nombreux, comme on sait, dans cette partie de la ville.

Notre collègue dépose une note accompagnée de plusieurs photographies de cet objet, qu'il a reconstitué en rapprochant les parties détachées des points où la brisure avait eu lieu.

Cette note et les photographies et dessins qui l'ac-

compagnent sont renvoyés au Comité pour être publiés dans les Mémoires.

M. le **Président** fait remarquer sur le bureau un fragment de pied de statue en bronze qui fit l'objet d'une communication dans la séance du 20 janvier 1901 et qui pourrait être rapproché du chapiteau présenté par M. Benoît comme remontant à la même époque. Il appartient à M. MASSON qui l'a trouvé à l'entrée du jardin de sa maison, n° 2, rue de l'Abattoir, à une profondeur de 2 m. 50 (1,80 du niveau du sol, de l'ancienne côte pavée romaine ou moyen âge), avec des débris de briques à rebords et d'anciennes poteries de toute sorte au milieu de terres rapportées, provenant vraisemblablement des déblais de la ville.

M. **Benoît** offre en même temps à la Société les copies collationnées qu'il a fait faire de plusieurs documents qui font partie de ses collections et qui présentent de l'intérêt pour l'histoire locale.

Ce sont d'abord trois lettres autographes de M. Seignelay de Colbert évêque de Rodez. La première, datée de 1785, est adressée à l'abbé Bosc pour lui annoncer sa nomination au canonicat de Conques.

La deuxième, du 21 janvier 1790, est adressée à *Messieurs les étudiants du collège de Rodez* pour leur annoncer qu'il a présenté à l'Assemblée nationale le don qu'ils ont offert à la patrie et les féliciter d'avoir les premiers donné l'exemple de ce genre de patriotisme.

La troisième, du 6 juin 1790, est une lettre de recommandation en faveur de M. Dalmas de la Bessières, commissaire élève de la marine, neveu de l'infortuné Lapeyrouse.

Les autres documents se rapportent à l'histoire du collège de Rodez ; ils comprennent :

1° La minute écrite de la main de l'abbé Bosc d'une lettre de compliment adressée le 17 janvier 1791 à l'évêque de Rodez par les professeurs ecclésiastiques du collège de Rodez. Au dos une autre main a écrit ces mots : *Minute des flagorneries des professeurs du collège au ci-devant évêque de Rodez.*

2° Une pétition adressée le 3 mars 1791 par les professeurs du collège de Rodez au directoire du département pour lui demander de se prononcer sur leur maintien ou leur remplacement. L'original est de la main de l'abbé Carnus qui a signé ainsi que

plusieurs ecclésiastiques ses collègues, Destours, Bosc, Girard, Bonnes, Alazard, Cassagnes.

A la suite se trouve la décision du département renvoyant au district et à la municipalité, pour avis, l'avis de ces deux derniers corps et enfin l'avis du département renvoyant le pétitionnaire à se pourvoir devant le bureau du collège.

3° Une lettre du 9 mars 1791 signifiant aux professeurs réfractaires leur remplacement et l'ordre de remettre le soir même au portier du collège les clefs de leurs appartements pour le lendemain ; elle est signée de plusieurs noms parmi lesquels figure celui du maire.

4° Lettre d'un étudiant du collège à son condisciple au sujet du départ des professeurs, sans date ; le manuscrit est de la main de l'abbé Bosc. Au dos une autre main a écrit : *Minute de lettre incendiaire d'un écolier du collège de Rodez à son camarade.*

5° Brouillon de lettre de la main de l'abbé Bosc dans laquelle il affirme avoir prêté, dans certaines conditions, devant la municipalité de Banhars, le serment exigé des ecclésiastiques fonctionnaires publics et il demande à n'être point compris dans la liste des ecclésiastiques soumis à la déportation.

M. le Président remercie M. Benoit de ses intéressantes communications qui apportent des renseignements inédits sur la fin de l'ancien collège de Rodez en 1791. Sur sa proposition, ces documents, les notes et les dossiers qui les accompagnent sont renvoyés au Comité pour les Mémoires.

Enfin M. Benoit offre à la Société les reproductions photographiques qu'il a fait faire de deux portraits qui se trouvent à la Bibliothèque nationale, dans la collection des portraits des députés du Tiers aux Etats généraux de 1789. Ces portraits sont ceux d'Antoine Rodat, d'Olemps et de François-Guillaume Pons de Soulages, députés de la sénéchaussée de Rodez.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé **Vaylet** qui donne lecture du rapport dont il a été chargé sur le dernier ouvrage de poésie de M. Ch. de Pomairols « Pour l'Enfant ».

Ce rapport sera publié à la suite du procès-verbal.

M. le Président signale aux membres présents parmi les objets offerts au Musée, un magnifique cro-

codile de 3 mètres de long tué à Saïgon et offert par M. SÉGONZAC.

Les publications suivantes ont été offertes par les membres de la Société depuis la dernière séance :

Eloge de Gustave d'Hugues, discours lu à la séance publique des jeux floraux le 11 mai 1905 par M. Emile CARTAILHAC mainteneur, à l'occasion de la réception de Mgr Germain, archevêque de Toulouse.

La lutte contre la cuscute, par M. MARRE.

Le grand schisme d'Occident et sa répercussion dans le Rouergue, par M. Marius **Constans**.

M. CARRÈRE, éditeur, a offert le 6e fascicule du *Rouergue illustré* (*Saint-Affrique*) et la réédition qu'il vient de publier de l'*Histoire du Rouergue* de Bosc et de la *Biographie du baron de Gaujal*, par Jules Duval.

Enfin le Président signale comme intéressant l'histoire locale *la Réforme en Rouergue*, thèse pour le baccalauréat en théologie présentée à la faculté de théologie protestante de Montauban, par M. H. REDON qui a puisé dans les archives de notre Société une partie des documents qui lui ont servi pour ce travail.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

* * *

Rapport sur le livre de poésies de M. Charles de Pomairols : « Pour l'Enfant ».

M. Charles de Pomairols jette un vif éclat sur le Rouergue, son pays d'origine. Mais on ferait tort à une pareille illustration de la prendre pour une gloire locale et une renommée de clocher. Les lettres françaises s'honorent de « ce robuste et délicat talent », comme le caractérise P. Bourget, qui ajoute (*Journal des Débats*, 20 septembre 1904) :

« Ceux qui ont suivi de près le mouvement poétique de ces vingt-cinq dernières années, savent la haute valeur de ce poète, le plus original peut-être qui ait paru en France depuis M. Sully-Prudhomme. »

« Un noble et excellent poète, écrit à son tour Coppée, que ses confrères tiennent en haute estime, et à qui l'Académie française a décerné ses plus flatteuses récompenses (*Correspondant*). »

« M. de Pomairols, dit encore un éminent critique, M. Dorchain, a été rangé dans la lignée d'un Alfred de Vigny et d'un Sully-Prudhomme par des écrivains aussi divers que Gaston Paris ou Paul Bourget, Gabriel Monod ou Paul Desjardins, Edouard Schuré, ou François Coppée ; — on pourrait ajouter encore M. Izoulet.

» Son dernier ouvrage est le plus beau, ce me semble, le plus profond, le plus inspiré, le plus assuré de vivre qu'un poète nous ait donné depuis longtemps (*Annales politiques et littéraires*, 29 janvier 1905). »

La critique, d'ordinaire difficile à contenter, s'est donc inclinée unanimement devant une œuvre d'heureuse inspiration.

Avant de faire connaître le nouveau volume de vers et de signaler les caractères de cette poésie, nous citons volontiers ces noms qui font autorité. Une modeste appréciation en aura les coudées plus franches et fera, à l'occasion, une large part à l'éloge sans risquer d'être taxée de complaisance.

L'œuvre de M. de Pomairols est déjà volumineuse. Notre poète a publié *La vie meilleure* en 1879 ; — *Rêves et pensées* en 1881 ; — *La nature et l'âme* en 1887 ; — *Lamartine, étude de morale et d'esthétique* en 1889 ; — *Regards intimes* en 1895 ; — enfin *Pour l'Enfant* en 1904.

Les volumes de vers, *Rêves et pensées* et *Regards intimes*, et l'étude en prose sur *Lamartine* ont été couronnés par l'Académie.

Que reste-t-il à souhaiter à M. de Pomairols, sinon la plus haute consécration du talent, c'est-à dire un fauteuil sous l'illustre coupole ? Un homme qui a cultivé les lettres toute sa vie, avec l'éclat que l'on sait, serait certes bien à sa place à l'Académie française.

Pour l'Enfant est un volume de vers qui se présente à nous sous une couverture violette, en signe de deuil. Il contient en effet les plaintes d'un père qui pleure la mort navrante de sa fille, « la petite Lili de Pomairols », dont le nom, je crois, ne risque pas de périr.

La fille du poète, une charmante enfant de treize ans, lui fut ravie par un de ces coups de la mort

qui frappent d'autant plus cruellement qu'ils nous trouvent sans méfiance.

Voici le récit désolé que le poète nous fait de la catastrophe :

Le ciel brillait très pur, limpide, exempt d'alarmes,
Tout bleu... Selon ton goût de studieuse enfant,
On t'avait ce jour-là conduite à ton couvent,
Sans savoir vers quel sombre abîme tu courais.

Après avoir suivi posément la leçon,
D'un regard lumineux, à ta douce façon,
Qui laissait voir en tout ta grâce habituelle,
Tu t'es d'un pas léger rendue à la chapelle.
Tes yeux se sont levés vers le ciel, et ta voix,
Charme unique éprouvé pour la dernière fois,
A modulé les sons d'un cantique paisible...
Et maintenant voici venir l'instant terrible !

Tu sortais, tu marchais là dans le clair jardin.
Parmi les pures fleurs du cloître, quand soudain
Ton front s'est recouvert de la pâleur suprême
Et tu t'es affaissée aussitôt sur toi-même,
En disant faiblement : « Ma Sœur, je n'y vois plus ! »
Et tous les soins dès lors ont été superflus :
Il n'était plus de vie en toi, pas une haleine.

Ce père, qui a eu le cœur broyé, c'est un poète. Il a conçu l'ambition de donner à son enfant dont l'existence a été si brusquement coupée dans sa première fleur, le dédommagement d'une autre vie dans la mémoire des hommes, de cette sorte d'immortalité littéraire qu'une poésie heureuse a le don de communiquer.

Ecoutez-le disant à sa fille morte :

Ajoute par delà l'heure qui te surprit
A ta vie éphémère une vie en esprit,
Laisse voir quelque temps encore tes doux charmes,
Dans ce livre de deuil, où le songe et les larmes
Présentent à ta fuite un miroir éploré.
Sois comme la lueur du couchant expiré
Qui, là-bas disparue à l'horizon, colore
Le lac triste et fidèle où son feu tremble encore.

L'auteur de ce livre est donc un père qui aime, qui souffre et qui a le don poétique.

Un feu sacré l'anime, c'est l'amour ; une muse l'inspire. c'est la douleur.

Tout ce livre vient du cœur.

Mais le cœur est la bonne source de poésie.

« Les grandes pensées viennent du cœur ». Le cœur qui fait l'orateur fait aussi le poète ; *Pectus est quod disertos facit* : « La poésie comme l'éloquence

est le son que rend une âme passionnée (Lacordaire). »

Il est pourtant des écrivains, semblables aux acteurs de théâtre, qui nous arrachent des larmes, sans perdre leur sang-froid.

Pétrarque chante sans relâche son désespoir d'amour ; or, l'histoire nous apprend qu'il n'a tenu qu'à lui d'épouser Laure. Il voulait conserver son thème de complaintes amoureuses. Il refusa. Il jouait donc un rôle.

Lamartine a fait entendre des plaintes qui sont d'incomparables chefs-d'œuvre. Mais nous savons aujourd'hui que les élégies à Elvire s'adressaient en réalité à différentes personnes. L'inconsolable avait donc trouvé des consolations. Il ne faut pas prendre trop à la lettre tel poétique désespoir.

Dante a mis sa jeune Béatrix dans une apothéose. L'enfant aimée s'est idéalisée dans la mort ; elle est devenue l'inspiration et la muse du poète, et la blessure qu'avait faite sa perte est cicatrisée depuis longtemps.

La poésie de M. de Pomairols bien différente est toute sincère. Elle n'est pas un simple jeu de l'esprit mais bien un cri de l'âme.

Jugez en vous-même sur de nombreuses citations.

Car le meilleur moyen et le plus simple de se faire une juste idée d'un livre nouveau, comme d'un pays inconnu, c'est de voir les fleurs et les fruits qu'il porte.

Entendez donc le poète.

Il se compare à un aveugle errant :

Un seul être à présent l'occupe dans la nuit,
C'est sa fille, l'enfant dont la main le conduit
Sans jamais s'arrêter, c'est elle qui le mène,
Solitaire à l'écart de toute joie humaine.
Pour prolonger sa vie encor dans la douleur.
Il chante, il chante; il jette aux passants tout son cœur.

Il a « soif d'aimer » ; il s'enivre « du doux bonheur d'aimer » ; l'absence n'émousse pas l'amour ; il veut

Aimer encor sans entendre et sans voir,
Aimer toujours.

Et de l'amour jaillira la poésie.

Car l'amour est fécond ; il crée.

L'amour est plus fort que la mort et triomphe de la séparation.

... Il est si doux d'aimer
Cet être d'où nous vient la joie intérieure.

Chère absente, je t'ai bien aimée aujourd'hui,
Il me faut appeler cette journée heureuse.

L'éloignement excite l'amour au lieu de l'éteindre.

L'amour le plus parfait dont l'âme s'ennoblisse
C'est l'amour inspiré par un être lointain :
Le Christ a disparu dans l'ombre du mystère,
Et de combien de cœurs encore chaque jour
Vers son doux souvenir vole l'ardent amour !

Et encore :

Me reconnaîtras-tu dans ce monde ignoré ?
Moi, partout et toujours je te reconnaîtrai.
Même sans tes doux yeux et ton charmant visage
Et le nimbe flottant sur ton front adoré,
Pourvu que ce soit toi je te reconnaîtrai,
Comme l'aveugle entend la douce voix connue
Et retrouve un contact aimé dans sa main nue.

Ainsi chante le poète, tourmenté par une faim et une soif d'amour qui ne se peuvent apaiser.

L'amour demande à se repaître
Toujours de nouveaux aliments,
De l'objet aimé, du doux être,
Il lui faut les regards charmants
Les gestes, la voix, les paroles,
Les sourires où l'âme luit...

L'amour paternel est donc l'âme de ce livre. Mais l'amour malheureux n'est que souffrance. Aussi ce livre est plein à la fois d'un grand amour et d'une grande douleur.

M. de Pomairols est le poète de l'amour, et il est encore le poète de la douleur !

Il fait de la douleur son partage. Il la poursuit, comme on poursuit d'ordinaire le bonheur ; il en fait son bien, son domaine, sa patrie.

Et il ne veut pas laisser entamer cet héritage, ni rien perdre de ce redoutable trésor.

Ecoutez-le. Il est de ceux

Dont les cœurs déchirés par l'horrible rupture
Portent à part de tous, hors du monde vivant,
L'incomparable deuil de la mort d'un enfant,
Troupe pâle où s'imprime un stigmate plus sombre,
Exilés qui s'en vont seuls du côté de l'ombre,



Et lointains, ignorés de l'homme au cœur léger,
Habitent en secret un pays étranger,
Que l'esprit vainement tenterait de connaître,
Mystérieux pays morne où l'on ne pénètre,
Que meurtri de sanglots, défaillant sous les pleurs,
La zône sans espoir des profondes douleurs.

... Chassé du paradis du rêve
Je suis l'un d'eux, un cœur percé du même glaive,
Qui, parmi l'agonie où son sang coule à flots,
N'a plus qu'un chant mortel, coupé de noirs sanglots.

Voilà de magnifiques accents et qui rappellent les cris célèbres de Musset :

Rien ne nous rend si grands qu'une grande douleur.
Les chants désespérés sont les chants les plus beaux
Et j'en sais d'immortels qui sont de purs sanglots.

Il faut de bien beaux vers pour ne pas souffrir de ce rapprochement.

Le poète s'est donc acclimaté dans la région de la douleur. Il n'a pas pu ; il n'a pas voulu lutter contre la tristesse.

D'autres se sont heurtés à des douleurs cruelles.
Se retournant parfois un peu pour les revoir,
D'une volonté ferme, ils ont marché sur elles,
Pour consacrer leur âme aux actions nouvelles,
Qu'imposaient le génie et l'auguste devoir.

Tandis que leur courage atteint la haute cime
Confuse pour mes yeux, que les pleurs ont noyés ;
D'un cœur plus lent sans doute, ou plus pusillanime,
Je n'achève jamais de mesurer l'abîme
D'une tombe profonde ouverte sous mes pieds.

Vous jugez de ce que peut être ce livre écrit avec des larmes et qui fait pleurer ; il ne renferme pas une pièce, pas un vers qui ne soient inspirés par l'amour souffrant et la douleur inconsolée.

Mais suivons le poète.

Dans le premier moment de stupeur il ne peut croire à la réalité du coup qui l'écrase :

Où donc es-tu, ma fille, où donc es-tu ?
Je vais te voir parmi les autres, n'est-ce pas ?

Il se met devant le petit cadavre froid de sa chère morte, pour repaître une dernière fois ses yeux de la chère et déchirante vision :

Je demeurais penché sur ta face aux yeux clos,
Anxieux de remplir ma vue intérieure
De ces traits adorés qui, d'instants en instants,

S'effaçaient sous une ombre affreuse aux plis flottants.
Où, clarté de mes jours, charme unique, ton être
Visible encore allait à jamais disparaître.

Désormais la petite morte s'est emparée de la pensée du poète.

...Elle fut la clarté,
Elle est désormais l'ombre et sa place est plus grande.

Le père, séparé de son enfant morte, la revoit vivante avec tout son charme et nous trace d'elle ce délicieux portrait qui a quelque chose d'angélique :

Mêlée a mes propos sérieux ou frivoles,
Une finesse alerte animait ses paroles;
Et ses pas enfantins errant à mon côté,
M'accompagnaient partout d'une légèreté,
Palpitation vive et comme aérienne,
Que sa douce démarche alliée à la mienne,
Faisait flotter sans cesse à l'entour de mon cœur,
Et je sentais frémir les ailes du bonheur.

C'est sa voix :

Sa fine voix aux limpides délices.

Ce sont ses propos ingénus :

Certains propos naïfs, certaines phrases d'elle
Portent sur eux encor le timbre de sa voix.
J'interrogeais : Qui t'aime ? Elle disait: Mon père.
Qui te gâte, petite ? Elle disait : Mon père.
Qui saurait te défendre ? Elle disait: Mon père!
C'était bien peu de chose, et que c'était charmant!

C'est

... Son chant tremblé, timide
Comme les chants craintifs des oiseaux hésitants.

C'est son rire en feu d'artifice.

Insoucieuse enfant, qu'as-tu fait de ton rire,
De ce rire montant, cristallin, clair et pur,
Qui semblait éclater en gerbes dans l'azur?

Le moindre geste de l'aimable enfant est reproduit et avec quel charme !

Dans le mince sentier qu'elle suivait souvent
Le passage est gêné, pour aller en avant
Vers le creux du ravin où bleuit la pervenche,
Par un arbre tordu dont le vieux tronc se penche
Et rend sur sa longueur le chemin trop étroit,
De sorte que l'enfant venant par cet endroit
Inclinait de côté son doux buste et sa tête.
En un recoin de songe une image m'arrête,
Il me semble, tout plein des souvenirs d'alors,
Que la ligne infléchie où se pliait son corps
Est restée occupant toujours le même espace,
Je la ressens dans l'air présente quand je passe.

Et le poète poursuit son rêve ; il n'est pas séparé de sa fille ; elle est là près de lui ; ils vont toujours tous les deux :

> Un rêve halluciné guide mon pas qui tremble
> Et marchant comme on fait quand on est deux ensemble,
> Je me tiens bien souvent sur le bord du chemin
> Et vers l'autre côté j'étends encor la main
> Comme pour ressentir le contact de la sienne,
>
> Faisant le mouvement d'atteindre avec la main
> Ton visage apparu tout près de ma caresse,
> Ton être diaphane échappe à ma tendresse.

M. de Pomairols voulait nous faire connaitre et nous faire aimer sa fille. Il a réussi. Il semble qu'on a vécu dans sa douce intimité, qu'on l'a vue grandir en sagesse et en grâce, qu'on a joui de ses progrès.

Mais la pensée du poète ne s'enferme pas dans les limites étroites de la courte vie de son enfant ; en un rêve poétique de la plus heureuse inspiration, il voit et nous montre ce qu'aurait été cette aimable enfant si elle avait vécu et comment se serait épanoui le bouton de rose :

> Ainsi je suppléerai par un charme assidu
> Au bonheur plus prochain que j'ai si tôt perdu.
> Je te verrai fleurir comme un lys des montagnes !
> Je saurai, d'un regard fixé sur tes compagnes,
> Sentir leur douce amie encore à leur côté.
> Quand sur l'herbe nouvelle au retour de l'été,
> Leur taille surgira plus haute, mon œil sombre
> A leur accroissement mesurera ton ombre,
> Et sachant bien qu'en toi, depuis que tu parus,
> Chaque âge vint montrer un heureux don de plus,
> Je te contemplerai par delà mes misères,
> Dans le progrès charmant de tes anniversaires.
>
> ....
>
> Toi que j'ai tant chérie, alors que, simple enfant,
> Ton caprice léger flottait avec le vent,
> Mon amour grandira, quand de ces vagues germes,
> L'âge fera sortir des traits toujours plus fermes,
> Ton être déploiera ses dons épanouis,
> Et lorsqu'à mes regards, par ce jour éblouis,
> Tes lumineux élans tempérés de sagesse
> Laisseront voir ton âme en sa pleine richesse !...

Mais ici le poète se souvient que sa fille est un ange, et, avec une délicatesse infinie, il lui souhaite la paix religieuse du cloître ; car il ne conviendrait pas de rêver les joies d'une noce, hélas ! pour une morte :

> Ayant ainsi goûté les rapides instants,
> Chère âme, quand luiront ensuite tes vingt ans,
> Il me faudra rêver malgré moi que c'est l'heure
> Où ta grâce aura fui vers une autre demeure.

Mais, pour venir te prendre à mon foyer jaloux,
En vain se lèverait le plus beau des époux.
Ton image où s'allonge une ombre n'est pas faite
Pour la pompe joyeuse et les couleurs de fête :
Leur éclat sur ton front serait trop décevant !
Ah ! donne à ta pâleur l'asile du couvent ;
Laisse s'ouvrir pour toi ces retraites profondes,
Seuil de la terre au ciel, limite entre deux mondes,
Où ton sort, à mon sort restant toujours uni,
N'aura pas tout à fait sombré dans l'infini.

Voilà de bien beaux vers.

Mais il serait inutile de poursuivre ces citations, quelque plaisir et quelque profit qu'il y ait à reproduire de nobles pensées et de généreux sentiments que la beauté littéraire fait rayonner. Caractérisons seulement avec quelque précision, s'il est possible, la poésie de M. de Pomairols.

L'œuvre de M. de Pomairols est une œuvre saine et pure d'erreur. Le mérite n'est pas commun à notre époque. Dans cette forêt d'idées dont les frondaisons nous dérobent l'azur même des cieux, on est heureux de trouver un coin plus favorisé où ne se rencontre aucune bête à venin.

Que de reproches on peut adresser avec justice aux poètes même les plus grands du dernier siècle !

Combien parfois Hugo nous choque ; combien Musset nous écœure ; combien Lamartine nous afflige !

Quel alliage de plomb et d'or !

Et les illustres étrangers, Gœthe, Byron, Shelley, etc., ne sont pas de meilleur aloi, au contraire. Cicéron disait qu'il n'est pas d'insanité qui n'ait trouvé quelque philosophe pour la défendre, ajoutons : et quelque poète pour la chanter. Tant il est vrai que l'intelligence humaine a besoin du divin guide !

M. de Pomairols est une intelligence bien portante et bien équilibrée. Il est à l'épreuve de la contagion, grâce à son robuste bon sens. C'est sans doute pour sa bonne santé intellectuelle que Bourget compare le poète Pomairols au penseur Bonald. On ne voit guère d'autre point de ressemblance entre ces deux aveyronnais.

Il ne se flatte pas de porter au monde une religion nouvelle ; il ne flagorne pas le peuple ; il ne mendie pas la popularité ; il n'a pas travaillé à corrompre la jeunesse et à rendre le vice séduisant. Il s'incline devant Dieu ; il chante l'âme et la nature ; il garde le culte de la famille et des bonnes traditions ; il appartient à la petite patrie et à la grande ; il est l'ami

désintéressé du peuple ; il reste fidèle à la religion et à Dieu.

Tels sont les sentiments qui, avec son amour et sa douleur, remplissent son livre.

Dans les jours heureux il n'est ni dilettante, ni jouisseur; il ne demande pas à la vie ses plaisirs sans accepter ses devoirs.

Dans le malheur il n'est pas pessimiste et ne blasphème pas contre Dieu.

Il n'est ni un décadent, quoique ce soit de mode, ni un parnassien, quoique le Parnasse ait donné du bon, ni même proprement un romantique, quoique le romantisme ait été la rénovation de notre poésie.

Il n'est d'aucune autre école que de l'école française. Mais tous les bons écrivains le reconnaîtront, à sa belle langue pure, et à sa noblesse d'âme ; le grand siècle, Corneille en tête, le chantre de l'honneur et du devoir, lui donnerait l'accolade.

Voulez-vous juger quel sentiment profond de la nature a M. de Pomairols et combien il communie intimement avec la création ? Arrêtez-vous devant un de ces paysages qui abondent dans son livre, tels que celui-ci. Les lakistes anglais auxquels on l'a comparé n'ont rien de plus pénétrant :

Sous les troncs rapprochés et les rameaux des bois
Le terrain obscurci se creuse quelquefois
D'humbles plis de vallon vêtus de tendre mousse
Où close de partout la solitude est douce.
Parmi ses tons voilés, teints de calmes pâleurs
Mon rêve ému te sent plus présente qu'ailleurs,
Et devant ces aspects alanguis mon cœur tremble,
Chère âme, à voir combien leur douceur te ressemble.

Savez-vous quelle affection respectueuse il garde à la maison paternelle ? écoutez cette magnifique définition :

L'abri tranquille et chaud défendu de tout piège
Où la tendresse humaine a créé son séjour :
Où le père assemblant les êtres qu'il protège
Les regarde serrés autour de son amour.

Voulez-vous apprendre en quels termes il parle de la famille et de ses traditions ?

Le passé, l'avenir tressaient comme une chaîne.

.................................La vie
Montait d'une racine et s'épanchait en fleurs.

....

Et tu penses aux morts, à ceux de la famille
Désirant les connaître afin de les aimer

....

Et lorsqu'à tes regards j'ouvre les parchemins
Où, laissant après eux une trace qui dure,
Nos pères ont jadis mis de leur écriture,
Tu poses un baiser sur l'ombre de leurs mains

Il initie sa fille au culte de toutes les belles choses. Il lui fait admirer la beauté des fleurs ;

Quand tu vois en avril les tendres fleurs paraître..

Il lui explique les livres et lui ouvre les portes du monde de la pensée.

L'heure étant arrivée où l'oracle des livres
Ne reste plus muet devant toi, tu t'enivres
Des pensers qui par eux s'éveillent sur ton front.

Il entretient dans sa jeune âme un véritable culte pour les héros, les poètes, les apôtres, surtout pour le missionnaire et la fille de la charité.

Ceux qui portent

Le zèle pour le bien des âmes loin, très loin.
Et les mille travaux de la charité douce.

Il lui apprend la préférence que les nobles cœurs donnent aux petits et aux humbles et comment ils se trouvent :

.. Du côté des faibles chaque fois.

Son enfant aimera tout ce qui est beau, la poésie, les arts, la musique.

Et elle restera une charmante fille des champs : Elle préfèrera à tout le lieu de sa naissance :

Ton cœur appartient à ton humble pays.
Lorsque tu l'as quitté, tu veux qu'on te ramene
Vers ces lieux pleins pour toi d'une tendresse humaine.

Elle sera gentiment et simplement bonne et affectueuse, et sans ombre de prétention envers les paysans.

Tu portes avant tout tes regards complaisants
Sur le peuple naïf de nos proches campagnes ;
Les filles sont pour toi de fidèles compagnes,
Tu cours d'un pas joyeux vers les petits enfants.

Enfin elle sera surtout chrétienne, elle aimera son Dieu et répandra son âme en prière :

A l'église élevant tes mains pures
Elançant ta prière en haut tu te rassures
Sur le bonheur des tiens.

Tel est ce livre, tout plein d'un culte profond pour tout ce qui est bon et beau.

On s'est demandé si M. de Pomairols est un poète chrétien. Disons de sa poésie ce que Polyeucte disait de Pauline :

> Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne.

Au besoin, comme la Béatrix de Dante, son cher petit ange servirait de guide au poète pour le mener à Dieu. Mais ce n'est point nécessaire. C'est un chrétien, le père qui s'est agenouillé dans la souffrance et qui a fait monter vers Dieu cette ardente prière :

> O Dieu de mon enfance, ô vous, Dieu de douceur,
> Qui venez de nouveau, là, tout près de mon cœur,
> Secourez-moi ! donnez à ma peine cruelle
> La pleine vision de la vie éternelle !
> J'aspire et je gémis. Accordez-moi l'espoir
> Et la force jusqu'au délice du revoir !
> Donnez-moi de passer bien vite sur la terre
> Pour m'enfuir vers l'enfant,là-haut,dans le mystère.

C'est un chrétien qui a conçu ces vers :

> Ame à qui se découvre une âme,
> Esprit pur que je sens non loin
> Voici que je songe à ton blâme,
> O sévère et tendre témoin,
> Et chassant l'ombre où l'on s'enivre
> Je veux sans voile sur mon cœur
> Etre tel que je puisse vivre
> A la face de ta candeur.

C'est un chrétien encore qui a écrit :

> Une main a sculpté sur la pierre très blanche
> De la tombe innocente où mon amour se penche
> Des images d'oiseaux qui blessés près du sol
> Battent de l'aile et puis semblent prendre leur vol.

Comment ne pas être chrétien devant une tombe ? Il faudrait alors graver sur la pierre funéraire le vers grand du poète florentin.

> Vous qui *pleurez* laissez ici toute espérance.

Ni ceux qui partent, ni ceux qui restent ne peuvent se résigner au désespoir.

Quelques-uns auraient voulu peut-être que les idées de consolation eussent plus de place dans ce livre, et qu'après un ciel noir et orageux rayonnât un ciel d'azur, tandis qu'il n'y a qu'une éclaircie entre deux nuages.

C'est vrai que nous avons besoin d'espérer et qu'une longue détresse pèse bientôt sur nous comme un cauchemar.

Il semble qu'après avoir été pressurée par la tristesse, notre âme se serait suavement épanouie et dilatée dans la joie.

Lamartine, Hugo ont de si magnifiques envolées d'espérance! Des poètes moindres ont été sublimes en ouvrant les cieux.

Voyez Reboul avec « l'Ange et l'Enfant ».

Charmant enfant qui me ressemble
Disait l'Ange, ah ! viens avec moi.
Viens ! nous serons heureux ensemble,
La terre est indigne de toi.

Botrel n'est-il pas bien touchant ?

Pendant qu'ici-bas l'on verse
Des pleurs sur les disparus,
C'est la Vierge qui les berce
Dans le berceau de Jésus.

Et l'auteur à peu près inconnu de la charmante pièce intitulée *L'autre côté des Cieux* est aussi suave.

M. de Pomairols n'a voulu chanter que la douleur. Pourquoi ? C'est son secret.

Peut-être est-ce ici son chant du Purgatoire. Il n'y a que gémissements et sanglots. Après les larmes viendra peut-être l'apaisement, après le Purgatoire le Ciel.

M. de Pomairols a tout ce qu'il faut pour être le chantre de l'espérance.

Mais, quoiqu'il en soit, le volume douloureux est un vrai monument.

Il faut prendre les bons livres qui paraissent, comme de nouveaux amis que la Providence nous envoie, et faire bon accueil surtout à ceux qui, comme ce recueil de vers, nous révèlent une âme très noble et un rare talent.

J. Vaylet.

*
* *

Enquête générale sur le passé du département de l'Aveyron et sur sa situation actuelle, faite sous le patronage de MM. Maruéjouls, président du Conseil général ; Rocault, préfet de l'Aveyron ; Francqueville, évêque de Rodez et de Vabres, de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron et du Conseil général.

Laissac, le 4 mai 1905.

Monsieur,

Le Conseil général de l'Aveyron, dans sa séance du 1er mai 1905, a décidé, sur ma proposition, qu'une *Enquête générale serait faite dans le but d'établir la situation du département de l'Aveyron à la fin du* XIXe *siècle, tant au point de vue social, économique et moral qu'au point de vue historique et géographique*, et il m'a chargé de rechercher les voies et moyens de réaliser cette entreprise de pur patriotisme local.

Pour la mener à bonne fin, je me propose de faire appel à toutes les bonnes volontés et au savoir de tous ceux qui ont à cœur de faire connaître, apprécier et aimer notre beau département.

Cette manière de procéder n'est pas nouvelle.

Dès que Mgr de Cicé eut pris possession du siège épiscopal de Rodez, il adressa, le 15 octobre 1771, une circulaire aux curés de son diocèse afin de s'enquérir des besoins et des ressources du département. Les réponses affluèrent et fournirent de curieux et précieux renseignements ; la publication de cette enquête a été ordonnée par le Conseil général et ne tardera pas à paraître.

Un siècle plus tard, en 1858, le Gouvernement voulant entreprendre la publication d'un *Dictionnaire géographique de la France*, chargea la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, de procéder à une enquête sur le département. Cette société savante envoya le 2 mars 1860, sous le patronage de M. Baragnon, préfet de l'Aveyron, et de Mgr Delalle, évêque de Rodez, une circulaire à MM. le maires et curés du département Malheureusement, pour des raisons que j'ignore, ce travail ne fut pas terminé ; les répon-

ses de plusieurs communes et de plusieurs cantons firent défaut et la publication ne put avoir lieu.

Dans l'intervalle de 1771 à 1860, de nombreuses recherches ont été faites et plusieurs ouvrages importants, parmi lesquels nous citerons ceux de l'abbé Bosc, Alexis Monteil, baron de Gaujal, de Guizard, Boisse, de Barrau, abbé Bousquet, Affre, etc , ont paru sur le Rouergue.

Depuis, de nombreux travaux ont été publiés par la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron et par plusieurs auteurs qui ont écrit sur leur ville, leur commune, leur arrondissement ou sur un sujet se rapportant à l'Aveyron. Une multitude de vieux manuscrits ont été tirés de l'oubli et l'on peut dire que, grâce à la diffusion de l'instruction, tous les titres ou actes anciens renfermés dans les Archives publiques ou privées, ont été lus par leurs possesseurs qui sont aujourd'hui à même d'en fournir une copie ou un résumé fidèle.

Il m'a semblé que le moment était venu, au début du XXe siècle, de réunir tous ces documents et de les coordonner de manière à établir un tableau exact et complet du Rouergue dans les temps passés et de le comparer à la situation actuelle du département de l'Aveyron. C'est la réalisation et le développement du vœu formulé par M. Charles Lunet qui, parlant de la *Description du département de l'Aveyron*, d'Alexis Monteil, écrivait dans l'*Aigle* du 2 avril 1857 : « Il serait curieux de mettre le tableau du Rouergue d'alors en présence d'une description non moins exacte de l'état actuel de notre département. Ce parallèle fournirait la mesure des progrès accomplis, des améliorations opérées, des industries introduites depuis, du développement donné à celles qui existaient déjà... »

Cette œuvre, à laquelle j'ai l'honneur de vous demander de collaborer et que j'entreprends avec le puissant appui et le bienveillant concours du Conseil général de l'Aveyron, est totalement désintéressée et entièrement *conçue en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse.* Je n'ai qu'un but : décrire avec exactitude la terre de nos aïeux, en dire les beautés, en montrer les progrès incessants et, en la faisant mieux connaître, la faire plus aimer.

J'espère que dans ces conditions vous ne me refuserez pas votre précieux concours.

*
* *

Pour faciliter le travail et lui donner plus d'unité, j'ai fait préparer des tableaux (ci-joints) sur lesquels j'appelle votre attention, tout en me permettant de vous donner quelques explications sur leur utilité et leur emploi.

Le tableau n° 1 relatif aux *lieux habités* comprendra (1re colonne), dans l'ordre alphabétique, les noms de *tous* les lieux habités de la commune, ce nom — comme d'ailleurs tous les noms propres — devant être écrit *très lisiblement*, pour éviter toute erreur. En face de chaque nom et sur la même ligne on mettra : dans la 2e colonne, l'une des *qualifications* de ville, village, usine, moulin, hameau, ferme, écart, maison isolee, etc. ; dans les 3e et 4e colonnes, la population (recensement de 1901) et le nom de la paroisse à laquelle appartient le lieu. On indiquera à la suite, chaque fois que ce sera possible, le *nom générique français* (5e col.) et *patois* (6e col.) sous lequel on désigne les habitants du lieu (car si on sait, par exemple, que les habitants de Rodez sont appelés Ruthénois, on ignore généralement quel est le mot qui sert à désigner les habitants des autres lieux). La 7e colonne fera connaitre la *situation* du lieu par rapport aux cours d'eau, chemins et routes (Exemple : Gaillac, sur Aveyron et chemin d'intérêt commun n° 8) Enfin dans la colonne *observations* (8e) on mentionnera si la localité est chef-lieu de canton, de commune, de district ecclésiastique, de paroisse, de succursale, etc.

Le tableau n° 2 relatif aux *Lieux dits* renfermera les noms de tous les lieux habités et non habités de la commune avec l'indication de leur situation d'après le cadastre. Ce tableau, qui permettra d'identifier les noms des lieux actuellement habités et de reconnaitre la position des lieux habitués disparus dont il est question dans les anciens documents, sera facilement obtenu au moyen de la matrice cadastrale (Etat de Section), des anciens compoix et des registres des délibérations de la commune.

La *notice générale* (tableau n° 3) est la partie qui demandera le plus de soin et exigera le plus de peine : elle *devra être le plus détaillée possible*.

Elle s'ouvrira par une introduction dans laquelle l'auteur fera sommairement la description physique de la commune (limites, étendue, bornes, rivières, montagnes, chemins, population, etc.) et présentera un tableau des modifications subies par la commune

au point de vue politique, administratif et religieux. — Statistiques de l'état civil (XIX[e] siècle et antérieurement). Epidémies et épizooties... — Hygiène et salubrité... — Eau potable. — Eclairage public... — Propriétés communales (origine, administration, partages... — Variation des recettes et dépenses des budgets de la commune, du bureau de bienfaisance, des fabriques... — Chronologie des maires, des curés et pasteurs (œuvres qu'ils ont réalisé...), des notaires... — Fêtes publiques. - Concours et comices. — Caractère des habitants... etc., et tous autres renseignements généraux.

L'auteur de la notice donnera ensuite le plus grand nombre possible de renseignements sur la commune en s'aidant des ouvrages publiés, des archives des mairies, des presbytères ou des particuliers, de tous titres ou actes et même des traditions orales. Il les complètera par l'indication des faits et des apprécia tions se rapportant aux questions morales, économiques et sociales. Il indiquera notamment :

Lieux habités. — Pour les lieux habités importants ou remarquables à un point de vue quelconque : Etymologie. — Anciens noms. — Noms et surnoms génériques des habitants. — Distances (au chef-lieu de département, d'arrondissement, de canton, de commune, de paroisse). Situation (cours d'eaux et chemins qui les traversent). — Propreté des rues. — Eau potable. — Eclairage public. — Fêtes patronales ou de quartier (date, importance ..). — Usages particuliers et coutumes locales (Carnaval, feux de la Saint-Jean, processions, etc...) — Foires et marchés (date, importance...). — S'il y a un bureau de poste, télégraphe ou téléphone, perception, enregistrement, gendarmerie, médecin, sage-femme, pharmacien... — tout ce qu'il y a de remarquable... — Lieux habités disparus (cause, situation. .). — Etablissements hospitaliers (privés, publics, etc., etc...).

Vieux chemins. — Leur direction. — Lieux qu'ils font communiquer ou qu'ils desservaient. — Voies romaines. — Etat actuel, utilité...

Camps et Retranchements. — Origine, situation, forme, dimensions, état actuel.

Monuments. — Eglises, chapelles, châteaux, manoirs, etc. (Histoire, description détaillée, date de la construction, des modifications et de la reconstruction, état passé et actuel, noms des anciens seigneurs, objets remarquables, etc.). — Anciennes maisons,

édifices présentant un caractère historique, traditionnel ou légendaire. — Ruines (état actuel...), cryptes, souterrains refuges, travaux d'art, etc.

Fiefs. — Origine, consistance, bénéficiaires...

Abbayes. — Origine, situation, lieux qui en dépendaient. — Chronologie des abbés et abbesses, etc.

Prieurés. — Origine, nature (simple, curial, régulier, etc.). Lieux qui en dépendaient. — Chronologie des prieurs, etc.

Communautés, Fraternités, Collégiales. — Origine, but, ressources, charges...).

Commanderies. — Origine, nature (Templiers, ordre de Malte) dépendances, etc.

Hôpitaux, Maladreries, Léproseries. — Origine, ressources, Etat passé et actuel, etc.

Bailliages, Vigueries Chatellenies,... etc. — Anciens procès, fourches patibulaires. .

Consuls et Syndics, Franchises et Privilèges. — Noms, dates, texte...).

Archéologie. — Curiosités archéologiques (celtiques, romaines, mérovingiennes, du moyen âge... — Dolmens, tumuli, pierres plantées, villa romaines, lanternes des morts, croix anciennes, poteries celtiques, romaines, etc. Objets trouvés dans les fouilles (statues, sculpture, mosaïques, anneaux, armes, monnaies, etc.). Aqueducs romains (origine, direction, but, utilité, état actuel), etc.

Histoire locale. — Faits remarquables, guerres, sièges, causes célèbres, légendes (indiquer si la légende résulte d'un document écrit ou si elle est populaire et orale), etc.

Hommes illustres.— Nés dans la localité ou l'ayant habitée. — Familles remarquables dont la localité a été le berceau, etc. — Promoteurs du progrès (agricole, industriel, commercial, social...). — Bienfaiteurs et malfaiteurs...

Montagnes. — Désignation, altitude, déclivité, aspect physique, nature du sol et des roches, etc.

Vallées. — Désignation des vallées et des cours d'eau qui les arrosent, étendue, fertilité, etc.

Cours d'eau. — Rivières, ruisseaux, sources (origine, direction, débit, parcours, gibier d'eau, poissons, écrevisses...). — Etangs (étendue, produits, propriétaires...). Améliorations désirables. Sources minérales (composition, exploitation...). Pertes de ruisseaux sous terre, etc. — Rivières navigables, flottables et canalisées (Ecluses, profondeur, tarif, inon-

dations, étiage...). — Bacs. — Gués. — Canaux d'irrigation (construts, à construire...).

Forêts. — Forêts et bois privés, communaux et domaniaux (étendue, essence des arbres, boisement et déboisement, gibier), etc.

Grottes. — Grottes, cavernes, tindouls, avens, caves à fromage, etc. (origine, étendue, profondeur, description détaillée, utilisation, chemins qui y conduisent, aménagements désirables etc.

Points remarquables. — Sites pittoresques, rochers, cascades, chutes utilisées ou non, points de vue, groupes d'arbres, ruines. Noter tout ce qui peut intéresser les touristes, etc.

Géologie. — Nature du sol et du sous-sol, roches. — Terrains divers...

Agriculture. — Division et superficie des terres par nature de culture (leur valeur moyenne à l'hectare...) — Productions (vin, cidre, légumes, fruits, céréales, animaux... valeur moyenne). Statistiques agricoles. — Laiteries et burons (lait de brebis, de vaches, de chèvres... Situation, production moyenne, nombre d'animaux dont le lait est utilisé, etc.). Fromages divers. — Apiculture. — Sériciculture. — Cultures spéciales (fraises, truffes...). — Arbres fruitiers. — Culture maraichère. — Industries agricoles (disparues, existant depuis longtemps, récemment introduites, perfectionnements apportés. — Prix de la journée (ouvriers agricoles, bergers, moissonneurs, faucheurs, animaux). Améliorations introduites ou à introduire (culture, engrais, outils, machines-outil...). — Concours et Comices agricoles (lieu de réunion, importance, nombre de concurrents, date de création, ressources, cotisations, subventions, etc.). — Foires et marchés (dates de création, époques où elles se tiennent, importance, nature des animaux et des produits qu'on y trouve, champ de foire...). Loue des domestiques, faucheurs, moissonneurs (lieux où elles se tiennent, date, importance...). — Nombre de propriétaires, de fermiers, d'ouvriers agricoles, etc... — Usages locaux.

Industries et exploitations. — *Grande industrie.* — Carrières de pierres, d'ardoises, etc. Mines de houille, minerais divers, engrais, etc. Fonderies, tanneries, ganteries, scieries, minoteries, filatures, chapelleries, etc. Industries existant depuis longtemps, disparues, introduites récemment, — perfectionnements apportés, nombre d'ouvriers employés (heures

de travail, salaire, syndicats, coopératives, etc. — Importations et exportations. — *Petite industrie.* — Boulangers, bouchers, tailleurs, cordonniers, menuisiers, forgerons, cabaretiers, etc... (Nombre, prix de la journée, nombre de repas, usages locaux...).

VICINALITÉ. — Chemins classés et entretenus (Routes nationales. Chemins d'intérêt communs et vicinaux ordinaires (Longueur, date de contribution, état de viabilité...). Chemins qu'il y aurait intérêt à créer ou à introduire dans le réseau vicinal, etc. — Ponts (suspendus, métalliques..., passages payants, tarifs...).

CHEMINS DE FER. — Stations. — Chemins de fer économiques à voie étroite (à créer, tracés..). — Tramways sur route (Lieux qu'ils pourraient desservir, trafic, tracés...).

ARCHIVES. — Existe-t-il des archives dans la commune ? Où ? A qui appartiennent-elles ? Que renferment-elles ? etc.

SOCIÉTÉS. — Secours mutuels, musicales, de gymnastiques, de tir, coopératives... — Mortalité du bétail. — Syndicats, comices, ligues, patronages, confréries, cercles, missions (origine, fondation, but, nombre de membres, ressources, cotisations, subventions, etc...).

CLERGÉ. — Clergé régulier et séculier (nombre, ordre, propriétés...). Loi sur les congrégations et les associations (Répercussion ..).

INSTRUCTION. — Écoles de garçons, de filles, mixtes, maternelles, privées et publiques, primaires, secondaires, supérieures, laïques et congréganistes (nombre d'écoles et d'enfants qui les fréquentent, date de création, leur histoire, statistiques...). — Répercussion de la loi du 1er juillet 1901 (Dates de dissolution, etc.). — Séminaires, etc.

STATISTIQUES. — Familles d'après le nombre des enfants. — Des habitants d'après l'âge et le sexe, naissances, mariages, décès. — Conscrits (Bons pour le service, ajournés, réformés). — Statistiques agricoles et industrielles — Statistiques électorales, etc., etc.

EMIGRATION. — Nombre, causes, remèdes, pays d'émigration, etc...

DÉPOPULATION des campagnes (Causes et remèdes)..

FONCTIONS PUBLIQUES. — Cause de leur attrait, etc...

RÉPERCUSSION DES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES (guerres, grèves, lois, forme du gouvernement...) sur les condi-

tions matérielles de la vie. — Variation des salaires, etc...

RAPPORTS ET SENTIMENTS RÉCIPROQUES des prêtres et laïques, parents et enfants, maîtres et serviteurs, patrons et ouvriers, propriétaires et fermiers, riches et pauvres, etc...

TENDANCES irréligieuses ou religieuses, grévistes, socialistes, anarchistes, politiques... (Causes et remèdes), etc..

DOLÉANCES des populations urbaines et rurales. — Désirs des habitants au point de vue matériel, économique, social et moral

Ces renseignements devront être le reflet de la pensée aveyronnaise. Il sera, en effet, du plus grand intérêt, dans l'avenir, de connaître quels étaient les désirs, les vœux et les tendances des populations de l'Aveyron à la date de la présente enquête, qui renfermera ainsi un ensemble de renseignements et d'indications sur l'esprit public, analogue à celui que l'on trouve dans les cahiers des doléances des Etats Généraux.

....

Les questions indiquées ci-dessus ne sont données qu'à titre d'indication et ne sont pas limitatives. Vous aurez donc la faculté de traiter tous les sujets qui entrent dans le cadre de l'enquête en leur donnant tout le développement que vous jugerez utile.

Il vous sera loisible d'ailleurs de ne répondre qu'aux seules questions pour lesquelles vous possèderez des renseignements suffisants. Même incomplet, ce travail sera de la plus grande utilité.

Enfin il serait très heureux que vous puissiez joindre, chaque fois que cela sera possible, des documents photographiques (clichés ou épreuves), des plans, croquis, gravures, cartes, dessins, etc., à l'appui des descriptions.

Les réponses qui seront faites, seront déposées aux archives du département et deviendront sa propriété. Dans les publications que j'espère en donner, je mentionnerai toujours — si elle veut bien l'indiquer en tête de la notice — le nom de la personne qui aura fourni les renseignements, ce qui constituera une recommandation nouvelle pour notre œuvre, non seulement parce qu'elle donnera la description exacte et complète de notre beau département, mais encore parce qu'elle présentera dans un faisceau, dans un

foyer commun, la réunion de tous les talents, de toutes les intelligences, de tous les honorables dévouements à notre petite patrie : L'AVEYRON.

Emile VIGARIÉ,
Conseiller général, maire de Laissac.

P.-S. — Afin de simplifier le travail, il serait à désirer que dans chaque commune il se constituât un petit comité composé du maire, du curé, de l'instituteur et plus généralement de toutes les personnes qui par leurs fonctions, leur situation ou leurs connaissances pourraient fournir d'utiles renseignements ; il ne serait alors rédigé qu'une seule et même notice pour la commune.

ENFIN IL EST INDISPENSABLE, POUR ASSURER LA BONNE CONSERVATION ET LA FACILE CLASSIFICATION DES DOCUMENTS ENVOYÉS, QUE LES NOTICES SOIENT ÉCRITES SUR DES FEUILLES **exactement de même format** QUE CELLES CI JOINTES. J'en adresserai aux personnes qui en manqueraient et je répondrai à toutes les demandes de renseignements qui me seront adressées.

E. V.

* * *

ACQUISITIONS

Dons divers

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

De M. CARRÈRE, les ouvrages suivants dont il est l'éditeur : *Le Rouergue illustré*, N° 6, *Saint-Affrique*. — *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*, par Bosc, troisième édition, 1905. Vol. in-8°. — *Biographies aveyronnaises. Le baron de Gaujal*, par Jules Duval. Vol. gd in-16.

De M. M. CONSTANS : *Le grand schisme d'Occident et sa répercussion dans le Rouergue*, dont il est l'auteur. E. Carrère, éditeur. Vol. gd in-16.

De M. MARRE : *La lutte contre la cuscute*, dont il est l'auteur. Paris-Montpellier, 1905. Br. gd in-8°.

De M. CARTAILHAC : *Académie des Jeux floraux Eloge de M. Gustave d'Hugues*, dont il est l'auteur. Toulouse, 1905. Br. gd in-16.

De M. MOLINIÉ : *Traditions sur le meurtre de Gloriande de Thémines, réponse à l'auteur de « Fausse légende »*, par B. Cabiron. E. Carrère. Br. gd in-16, deux exemplaires, dans l'un desquels une lettre de M. Molinié n'est qu'annexée.

De M. RIGAL, un extrait factice des *Annales du Midi* (1905), *Revue bibliographique*, contenant des articles dont il est l'auteur, p. 81,403, *Résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse de Rodez et de Vabres*, 1889-1895, 1900 ; p. 85, *H. Affre, Dictionnaire des institutions mœurs et coutumes du Rouergue.*

De M. H REDON : *La Réforme en Rouergue. Thèse présentée à la faculté de théologie protestante de Montauban en mai 1905 pour obtenir le grade de bachelier en théologie*, dont il est l'auteur. Montauban.

De M. J. ROUVIER, instituteur en retraite : *Mémoire relatif à la réorganisation des archives municipales et à la conservation des sites pittoresques, des curiosités naturelles, monuments, etc.*, dont il est l'auteur. Millau, 1905. Pièce in-8°.

De M. D. JAUBERT, par l'entremise de l'Académie du Var : *Gestes de Provence, Roman historique*, 1545-1598, *Guerres de religion*, dont il est l'auteur, publié sous le patronage de l'Académie du Var. Paris-Toulon, 1904. Vol in-18.

De MM. J. de SAINT-VENANT et MASSON, des brochures in-8° dont le premier est l'auteur : *Les derniers Arécomiques, traces de la civilisation celtique dans la région du Bas-Rhône, spécialement dans le Gard. Extrait du Bulletin archéologique*, 1897. — *L'industrie du silex en Touraine dans les temps préhistoriques* (Société archéologique de Touraine, 1890). Tours, 1891. — *Antiques enceintes fortifiées du Midi de la France, Résumé.* Extrait des *Comptes-Rendus du congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, 1900. — *Inventaire des polissoirs préhistoriques de Loir-et-Cher.* Extrait du *Bulletin de la Société préhistorique de France*, 1904.

De M. ARTIÈRE des pièces manuscrites relatives à la construction de routes et ponts, au commencement du XIXe siècle, aux environs d'Aguessac, Compeyre, etc.

De M. l'abbé SUQUET : *Abdeh* (Arabie), 4-9 février 1904 (fouilles). *Rapport présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, par A. Jaussen, R. Savignac (aveyronnais), H. Vincent. Extrait de la *Revue biblique.* — Un feuillet parchemin d'antiphonaire du XIVe siècle avec majuscules de diverses couleurs.

De la DIRECTION de la *Revue Mabillon*, le nº 1, première année, mai 1905 de cette revue.

De M. BENOIT, deux portraits de deux députés de la sénéchaussée de Rodez, aux Etats généraux de 1789, l'un de Pons de Soulages, né le 1er août 1729 ; l'autre de Rodat d'Olemps, né le 2 octobre 1751, photographies prises sur des crayons déposés à la Bibliothèque nationale.

POUR LE MUSÉE

De M. SÉGONZAC, un crocodile mesurant trois mètres de longueur, empaillé et monté sur plateau.

De M. ALBOUY, ancien entrepreneur de travaux publics et ancien officier des sapeurs pompiers, un casque second empire, d'officier de sapeurs-pompiers, doré à la pile.

De M. LIMOUZY, une jarre, XVIIe-XVIIIe siècle, façonnée, ayant trois anses et un goulot et mesurant 40 centimètres de hauteur et 120 de circonférence à la panse.

De M. l'abbé MOLINIER, empreinte sur plâtre d'une inscription présumée romaine trouvée sur une pierre, à deux kilomètres environ au sud de Canet-de-Salars, non loin du hameau du Viala-du-Frontin, dont il est question au procès-verbal.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciments à leurs auteurs.

Le Secrétaire,

F. GALY.

400-9-05. Rodez, imp. E. Carrère.

Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 29 Octobre 1905

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. MAISONABE (Noël), l'abbé ALAZARD, l'abbé TOUZERY, PONS, D'ARDENNE, CONSTANS (Marius), LEMPEREUR, l'abbé CASSAGNES, le vicomte de BONALD, BRUNET, ARTIÈRES, NAUJAC, LANDÈS, GALY (Charles), l'abbé BOUDET, GALY (François), secrétaire.

Excusés : MM. l'abbé VERLAGUET, l'abbé HERMET, VIGARIÉ, l'abbé SUQUET, COMBES de PATRIS, l'abbé TEISSIER, DESCROZAILLE, de BANCAREL, BUGARD, BASTIDE, MARRE.

La séance est ouverte à quatre heures.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin, qui a été publié, est adopté sans observations.

M. le **Président** s'exprime ainsi :

« Je vais vous soumettre, au nom du Comité, un nombre considérable de demandes d'admission. C'est surtout de Millau qu'il nous en est arrivé. La visite qu'a faite la Société dans cette ville le 18 septembre y a déterminé en notre faveur un mouvement sympathique, que nous serions heureux de voir se répercuter dans tout le département. Le compte rendu

de la visite elle-même a été fait par notre excellent collègue, M. Artières, dans le *Messager de Millau*, en des termes auxquels je ne reprocherais que d'être trop flatteurs pour les ruthénois qui ont pris part à l'excursion. Le vice-secrétaire de la Société a, de son côté, pris sur le même sujet des notes qu'il communiquera tout à l'heure et qui, si vous le trouvez bon, seront publiées à la suite du procès-verbal de la séance d'aujourd'hui. Elles perpétueront le souvenir d'une journée très agréable et très fructueuse pour les intérêts dont nous avons la garde.

» Je dois cependant, messieurs, adresser l'hommage de nos regrets à ceux de nos collègues que la mort nous a enlevés depuis la dernière séance.

» M. l'abbé Vialettes est mort à Rodez le 27 juillet. Ses travaux sont présents ici à toutes les mémoires, car ils sont en général assez récents Ils portent sur des sujets divers d'histoire ecclésiastique, d'histoire de la ville de Rodez et d'archéologie. Ces différents domaines étaient familiers à notre collègue, qui était vraiment un laborieux et qui eû produit davantage si la maladie, qui l'a étreint dans ses dernières années, lui en avait laissé la liberté. Nous l'avons vu se traîner quelquefois avec peine à nos réunions générales ou à celles du Comité, dont il faisait partie en qualité de bibliothécaire-archiviste, et nous savons que c'était pour lui un vrai regret d'être empêché de s'y rendre.

» Il y aura lieu de procéder, à la réunion de décembre, à l'élection d'un bibliothécaire-archiviste, en remplacement de M. Vialettes.

» M. Laurent Lachaize avait habité longtemps Rodez, et en quittant l'Aveyron pour se fixer à Clermont, il avait échangé son titre de membre titulaire contre celui de correspondant. La dernière partie du siècle écoulé a été féconde en constructions d'églises nouvelles et en restaurations d'églises plus anciennes. Comme peintre-verrier, M. Lachaize a eu une part considérable dans l'exécution des travaux de l'une ou de l'autre sorte, et ses œuvres sont de celles qui, exposées à tous les yeux, feront vivre sa mémoire. Nous avons appris avec beaucoup de peine, au mois de septembre, la nouvelle de sa mort. »

Il est ensuite procédé au scrutin pour l'admission des personnes dont les noms suivent :

MM. Louis de **Montéty**, propriétaire à Recoules.

Léontin **Vigroux**, pharmacien à Cassagnes-Bégonhès.
Bernard **Combes** de **Patris**, étudiant en droit à Rodez.
Francis de **Benoît**, étudiant en droit à Saint-Geniez.
L. **Gautier**, dentiste à Millau.
Gabriel **Raynal**, avocat à Millau.
L'abbé **Ginisty**, curé de Cransac.
L'abbé **Laplagne**, curé de Pruines.
Hilaire **Artières**, conducteur des ponts et chaussées, à Millau.
Maurice **Artières**, fils, fabricant de colles et de gélatines à Millau.
Henri **Arlabosse**, publiciste à Millau.
Clément **Raynal**, avoué à Millau.
Dubiez, fabricant mégissier à Creissels
Antoine de **Carlshausen**, ancien négociant à Millau.
Louis **Teyssier**, commissionnaire à Millau.
Félicien **Sabathier**, notaire à Millau.
Aimé **Bouisset**, fabricant gantier à Millau.
Joseph **Monestier**, notaire à Millau.
F. **Bompaire**, docteur en médecine, ancien maire de Millau.
Charles **Balsan**, commissionnaire à Millau.
A. **Verdier**, statuaire à Paris.
E. **Jeanjean**, avocat à Millau.
J. **Malet**, statuaire à Paris.
François **Blanc**, ancien avocat à Millau.
Jean **Lubac**, avocat à Millau.
G. **Gasson**, receveur particulier des finances en retraite à Millau.

Tous ces candidats sont proclamés admis.

M. le **Président** continue en ces termes :

« Tous les membres que vous venez d'admettre le sont à titre de membres titulaires. Le grade le plus élevé qui existe dans notre Société est celui de membre honoraire. Les membres honoraires sont, aux termes de l'article 6 de nos statuts, choisis parmi les personnes qui *par leurs travaux, leur position, leurs services sont jugées dignes de cette distinction.* Elle n'appartient de droit qu'aux membres titulaires ou correspondants de l'Institut.

» Nous sommes heureux de constater que M. Denys

PUECH, élu le 1er avril membre de l'Académie des Beaux-Arts, doit profiter de cette disposition statutaire. Il m'est très agréable de joindre, en votre nom, les félicitations de la Société à celles qui, de tout le monde artistique et de tout le département de l'Aveyron, ont salué ce succès de notre collègue. Nous n'oublions pas que son œuvre est brillamment représentée dans notre musée. Nous espérons y voir encore arriver des produits de son si remarquable talent.

» Le Comité vous propose aussi de conférer la qualité de membre honoraire, comme marque d'une distinction spéciale, à un autre de nos collègues. Membre de notre Société depuis 1846, notre doyen par l'admission et probablement aussi par l'âge, auteur d'ouvrages de grande valeur qui ont tous pour objet l'histoire du pays et dont le dernier a été donné par lui à la Société elle-même, M. Henri AFFRE nous a paru être de ceux dont les travaux et les services sont vraiment exceptionnels. Nous souhaitons que sa vieillesse se prolonge assez pour lui permettre de jouir encore longtemps de ce témoignage d'honneur, donné par des compatriotes et des amis. »

La Société adopte ces deux propositions par acclamation.

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes :

M. **Vigroux** dans sa demande d'admission annonce le prochain envoi pour le Musée de la Société de diverses œuvres, parmi lesquelles une esquisse à l'encre qu'il croit de Raphaël, une tête de jeune fille qu'il croit l'œuvre d'un grand peintre italien de la Renaissance et divers portraits dont il est lui-même l'auteur.

M. l'abbé **Ginisty** a offert à l'appui de sa demande plusieurs publications dont il est l'auteur : *Echos grégoriens. Panégyrique de Jeanne d'Arc* et les numéros parus du *Bulletin paroissial de Cransac.*

M. **Lubac** a adressé deux ouvrages dont il est l'auteur : *John Stuart-Mill et le Socialisme*; *Fleurs d'âme.*

M. **Artières** se charge de présenter un rapport sur ces deux derniers ouvrages à la prochaine séance.

MM. l'abbé **Batut** et **Limouzy**, admis à la dernière séance, ont adressé des remerciements à la Société et demandé à être inscrits, M. l'abbé Batut à la section des lettres et M. Limouzy à la section des arts.

M. le **Ministre** de l'**Instruction publique** et des **Beaux-arts** a adressé les circulaires relatives au prochain congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à la Sorbonne le 17 avril 1906 et à la 30e réunion des Sociétés des Beaux-arts fixée à la même date.

Le programme du congrès de la Sorbonne est arrivé en plusieurs exemplaires. Il est déposé sur le bureau et mis à la disposition des membres qui désireront le consulter.

M. le **Maire** de **Rodez** a transmis une lettre de M. le PRÉFET de l'AVEYRON l'avisant que l'administration des Beaux-arts peut disposer en faveur d'un musée de province de six tableaux et demandant si le Musée de Rodez les accepterait.

Ces tableaux, d'une hauteur uniforme de 3 m. 58, mais de largeurs différentes peuvent être disposés en deux triptyques ; ils représentent des sujets allégoriques :

La France recevant ses lois de Minerve.
La Discorde terrassée.
Le Temps.
Sacrifice sur l'autel de la Patrie.
L'Agriculture et la Sagesse.
La Guerre.

La Société décide d'accepter ces tableaux.

M. d'**Ardenne** fait observer que, parmi les œuvres que l'Etat achète chaque année à la suite des expositions, un certain nombre ont pour auteurs des artistes aveyronnais tels que Bompard, Eugène Loup, Viala et plusieurs autres. Les œuvres achetées dans ces conditions ne trouvent pas toutes place dans les musées de Paris et demeurent quelquefois, reléguées dans quelque dépôt. Il y aurait grand intérêt pour le musée de Rodez à posséder les travaux de nos compatriotes et intérêt pour les artistes eux-mêmes à voir ces travaux mis en évidence.

M. d'Ardenne demande à la Société d'émettre un vœu en ce sens, qui serait transmis à l'administration des Beaux-arts.

L'assemblée s'associe, à l'unanimité, à cette proposition.

M. **Horluc** a adressé la lettre suivante :

« Lyon, 27 octobre 1905.

» Monsieur le Président,

» Je prends la liberté de vous adresser, pour la

communiquer à la Société, si vous le voulez bien, la note ci-jointe Elle concerne un personnage qui est intéressant, non seulement parce qu'il a joui d'une certaine notoriété, mais encore parce qu'il est d'origine aveyronnaise et qu'il touche à l'histoire des poètes André et Marie-Joseph Chénier. C'est au cours de recherches sur les Chénier que j'ai eu à m'occuper de lui. J'ai pu reconstituer à peu près son histoire. Cependant une certaine obscurité enveloppe encore son origine. Est-ce bien réellement un rouergat? Je ne doute pas que parmi les savants membres de la Société, si versés pour la plupart dans l'histoire locale et généalogique du Rouergue, il ne s'en trouve pour éclaircir ce point et faire revivre complètement la physionomie de ce personnage. Je les en remercie d'avance.

» Veuillez, je vous prie, Monsieur le Président, agréer, avec mon très respectueux souvenir, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» P. Horluc. »

La note est ainsi conçue :

Le comte de Latour, baron de Saint-Igest (1).

Le comte de Latour de Saint-Igest est né vers 1726. La date de sa naissance parait assez sûre. Il n'en est pas de même du lieu. Lorsque son fils Gustave, en 1835, voulut se procurer son acte de naissance, toutes ses recherches furent vaines. Cependant, d'après les traditions de la famille, il serait originaire de Villefranche-de-Rouergue, ou tout au moins du Rouergue, où se trouvait le château de Saint-Igest, dans les environs de Villefranche (2).

C'était un homme hardi et entreprenant, sinon aventureux. Capitaine de dragons, au lieu de rester en France — où d'ailleurs les occasions de combattre ne lui auraient pas manqué — à trente ans, en 1756, il sollicite et obtient l'agrément du roi pour lever une compagnie franche avec laquelle il va dans l'Inde servir sous les ordres du fameux de Lally contre Tippoo-Saïb. M. de Latour et ses dragons — la

(1) Ou Saint-Ygest. Le nom est écrit indifféremment des deux manières.

(2) Le *Dictionnaire géographique et administratif de la France* (P. Joanne) signale deux lieux dénommés *Saint-Igest*, tous deux dans l'Aveyron : Saint-Igest, chef-lieu de commune, canton de Villefranche; — et Saint-Igest, hameau de la commune de Montclar.

ɔmpagnie Blanche et Noire — ne tardèrent pas à rendre célèbres. Il demeura dans l'Inde tout le ınps que dura la guerre, et ne rentra en France ı'après la paix de 1763. Sa belle conduite lui valut être fait chevalier de l'ordre de Saint-Louis. ais il revenait presque ruiné. Des 180000 livres ı'il avait déboursées pour sa compagnie ou qu'on i devait pour son service, il n'avait, vingt-cinq ans rès, en 1789, pu obtenir du cardinal de Fleury, de Necker, ou de M. de Calonne, que 12000 lies (1).

Dans l'intervalle il s'était marié et remarié. En əmière noces il avait épousé Mlle de Pruines. sté veuf avec un fils, il épouse Mlle de Cambon, i meurt, elle aussi, après lui avoir donné quatre :res enfants. C'est probablement de sa seconde ıme qu'il tenait de grandes propriétés à l'Ile de ınce, où il était allé habiter. Au cours d'un rage à Paris, en 1786, il voit Hélène Chénier et ɔouse, malgré l'opposition de ses enfants.

Iélène-Christine Chénier, née à Constantinople en 8 ou 1759, plus âgée par conséquent de quatre que son frère André et de sept ans que son aufrère Marie-Joseph, approchait de la trentaine. De 'sionomie agréable, elle plut vite au vieux comte. s fortune personnelle, elle dut accepter assez votiers ce mari sexagénaire, mais qui paraissait ıe, et qui surtout avait ce double mérite d'être de lesse authentique (2) et de n'être pas un individu lconque.

peine remarié, le comte repartit pour l'Ile de ıce avec sa nouvelle femme. Ses dernières an- furent troublées par les ennuis d'un long procontre son gendre, M. Barbé de Marbois. Il :it ce procès, ce qui le ruina, et il mourut de ;rin de s'être ainsi ruiné, en 1796. Madame Hélène atour ne lui survécut elle-même que quelques ;. Elle succomba, en avril 1797, à la suite de la ;ance de son fils Paul-Louis-Gustave.

famille de Latour de Saint-Igest existe en- Les descendants du comte ont habité longtemps ıidi de la France, et l'habitent peut-être encore. ın'appartient pas d'écrire leur histoire. Je n'ai autre but, dans cette note, que de rappeler le

:ttre de Gustave de Latour de Saint-Igest à Gabriel de Chénier, əmbre 1836.

ɔuis Chénier, son beau-père, le traite toujours, en lui écrivant, de ieur le Comte ».

souvenir d'un aveyronnais de marque, le commandant de la Compagnie Blanche et Noire, le mari d'Hélène Chénier. P. HORLUC.

M. de **Bonald** dit au sujet de cette note qu'il n'a pu retrouver la trace de cette famille, qui a disparu du pays. Ce que l'on sait sur son passé est rapporté dans l'article que lui consacre Hippolyte de Barrau dans ses *Documents généalogiques*. On y trouve rappellée la tradition d'après laquelle Virginie, l'héroïne du roman de Bernardin de Saint-Pierre, ne serait pas un personnage imaginaire, mais bien une demoiselle de la Tour Saint-Igest, dont les parents avaient en effet émigré à l'Ile de France (1).

M. d'**Ardenne** dit qu'on trouverait peut-être quelques documents inédits sur cette famille dans les nombreux titres et papiers recueillis par M. Guirondet, mort récemment. Et à cette occasion il propose à la Société de faire une démarche auprès de la famille de notre collègue pour obtenir d'elle la cession gracieuse de tous les documents intéressant les familles du Rouergue dont il importe de prévenir la dispersion.

La Société s'associe à cette proposition et charge M. d'ARDENNE de faire lui-même une démarche dans ce sens.

M. l'abbé **Suquet** envoie le produit de ses dernières fouilles dans les dolmens des environs de Saint-Clair. On y remarque notamment des amulettes ornementées en os d'un type tout nouveau. Il envoie aussi une épée portant une croix de Malte gravée sur la poignée, ce qui fait présumer qu'elle a appartenu à un chevalier de cet ordre. Elle a été mise au jour par le soc d'une charrue dans un champ appelé Roquefumado, à cinq cents mètres N.-O. du village d'Anglars.

Notre collègue indique, en outre, cinq dolmens peu connus, dont deux paraissent intacts.

M. l'abbé **Molinier** annonce que M. FOURNIALIS, du Caussanel, consent à donner à la Société la borne romaine trouvée dans sa propriété dont l'inscription

---

(1) Le fils de M Latour Saint-Ygest et d'Hélène Chénier est mort en 1853. Cette date fut le point de départ du délai de dix ans au bout duquel les œuvres d'André Chénier sont entrées dans le domaine public. On peut consulter à ce sujet une plaidoirie de M[e] Rousse, avocat et académicien, publiée dans ses *Discours, plaidoyers et œuvres diverses* (Larose et Forcel, libraires, 1884, t. I, p. 551).

a été présentée à la dernière séance. M. Fournialis a promis, à la demande de M. Andrieu, de la faire prochainement transporter au Musée. M. Molinier annonce en même temps qu'il s'occupe de relever la trace de la voie romaine aux environs du point où cette pierre a été trouvée.

M. **Brunet**, chargé de vérifier les comptes du Trésorier, pour l'année 1904, déclare qu'il les a trouvés exacts. Sur sa proposition, ces comptes sont approuvés.

M. le Président signale, parmi les dons reçus par la Société depuis la dernière séance, trois objets envoyés par M. le vicomte de Bonald pour le Musée : une grande photographie encadrée du *cardinal de Bonald* ; une lithographie aussi encadrée représentant *monseigneur de Saunhac-Belcastel*, évêque de Perpignan, et une peinture ancienne qui se trouvait dans la famille de Saunhac. Au revers de la toile se lit la note suivante : *Joannes Guilliermy in Curia prœsidiali Regis Consiliarius depictus fuit œtatis suœ vigesimo nono et Incarnationis anno millesimo septingentissimo quinquagesimo primo, die duodecima mensis julii 1751*. (H. 0 m. 72 ; L. 0 m. 56.)

Les ouvrages suivants ont été offerts par leurs auteurs : *Mademoiselle Aminte et le mareschal de Montendre*, plaquette ornée d'héliogravures, par M. le vicomte de Bonald.

Les *Retraites ouvrières*, ouvrage important, couronné par le Musée Social, de MM. Eugène Lacombe, ancien sénateur et Michel Lacombe.

M. **Bastide** s'est chargé d'en rendre compte à la prochaine séance

Un nouveau volume de poésies de M. François Fabié : *Vers la maison* et *Par les vieux chemins*.

Il est renvoyé à M. Charles **Galy** pour un compte rendu.

La Réforme de l'orthographe, discours, par M. Horluc

Le Périgord préhistorique et le prochain congrès de Périgueux, par M. Cartailhac.

Deux autres ouvrages n'ont point pour auteurs des membres de la Société, mais méritent d'être signalés comme présentant un intérêt particulier pour notre région. Ce sont :

Les *Chants et chansons populaires*, en patois languedocien, avec leur notation et la traduction, deux volumes publiés par M. L. Lambert.

M. Marius **Constans** en fera l'objet d'un rapport.

La Madaleno, en vers provençaux, avec traduction en regard, ouvrage de grand luxe, in-4°, orné de gravures et illustrations, par M. Béguin, qui l'a offert par l'intermédiaire de M. Florens, curé de Conques. M. l'abbé **Boudet** est prié d'en rendre compte.

La parole est donnée à M. **Artières** qui fait les communications suivantes :

Pierre funéraire provenant du château de Cabrières.

J'ai l'honneur d'offrir à la Société une vue photographique d'une pierre funéraire de la fin du XIIIe siècle. Elle se trouve au hameau de Soulacroup, près Compeyre, et provient du château de Cabrières.

Il y a un demi-siècle environ, les propriétaires de ce château ayant fait démolir l'ancienne chapelle, un fermier, nommé Migayrou, remarqua cette pierre, qui est en marbre blanc uni et très bien conservée ; il l'emporta chez lui et l'encastra dans sa maison, au-dessus de la porte d'entrée où elle se trouve encore.

Bien que cette pierre provienne du château de Cabrières, elle ne se rapporte pas, directement du moins, aux seigneurs de ce château. L'inscription est très facile à lire : ANO DDI MCCXC IX ET ULTIMO DIE JUNII OBIIT KATARINA UXOR P. YPOTECARII. Il est à remarquer que l'*Agnus Dei* qui se trouve au milieu est représenté non par un agneau, mais par un bélier : les cornes sont très visibles. Seul, le museau a un peu souffert du temps ou des hommes

Ce morceau archéologique pouvant disparaître d'un jour à l'autre, comme cela se produit si souvent, il m'a semblé qu'il était utile d'en avoir et d'en conserver au moins la vue photographique.

Cette vue a été prise par notre collègue, le docteur Delmas.

Claude Peyrot

Lors de votre visite à Millau, il fut décidé, sur la proposition de notre collègue M. Léopold Constans, d'élever un monument au poète patois Claude Peyrot, ancien prieur de Pradinas. Permettez-moi, Messieurs, à ce propos, de faire remarquer combien ce projet répond au sentiment public.

Déjà, en 1841, un vœu dans ce sens avait été émis. Il fut question d'ériger une statue au poète millavois, avec une fontaine monumentale, sur la place du Mandarous. M. Daudé de Lavalette, avocat à la Cour d'appel de Montpellier, avait même proposé l'inscription suivante, que je donne à titre de curiosité :

A PEYROT, PRIEUR DE PRADINAS,
LA VILLE DE MILLAU ET LE CONSEIL
GÉNÉRAL DE L'AVEYRON
LUI ONT ÉLEVÉ CE MONUMENT
AU NOM DES CULTIVATEURS DE L'ANCIEN ROUERGUE
DONT IL A CHANTÉ LES TRAVAUX
ET EMBELLI LE LANGAGE
DANS DES VERS AUSSI COULANTS ET AUSSI PURS
QUE LES EAUX DE CETTE FONTAINE

Le projet ne fut pas suivi d'exécution.

L'année suivante, un de nos collègues, M. Argeliez, de Rivière, écrivait dans son travail historique sur la vallée du Tarn (publié dans l'*Echo de la Dourbie* et dans les *Mémoires* de la Société) les lignes suivantes :

« Et vous, aimables habitants de la cité de Millau, n'oubliez pas qu'il manque à l'ornement de votre ville deux monuments consacrés à la gloire et au génie : l'un au Newton de la science politique (1) (M. de Bonald) ; l'autre au rival de Goudouli (Claude Peyrot) ».

Lors de l'organisation de votre excursion à Millau, notre distingué collègue M. E. Cartailhac, me fit part du projet qu'il caressait depuis de longues années, de rendre un hommage public à la mémoire de Claude Peyrot, soit par l'érection d'un monument, soit du moins par la pose d'une plaque de marbre rappelant la naissance ou le décès du poète patois. Aussi approuva-t-il vivement l'initiative prise par M. L. Constans.

Un autre de nos collègues, M. Advielle, dont nous avons malheureusement à regretter la mort, avait entrepris naguère un projet semblable. Il s'était mis en correspondance avec M. l'abbé Mouriès, curé de Pailhas (village où est mort Claude Peyrot), et lui avait promis de faire élever, soit à ses frais personnels, soit avec les fonds provenant d'une souscription, un modeste monument. D'un commun accord,

(1) C'est le titre qu'un illustre étranger, le prince Elim Mestchevki, décernait à M. de Bonald, l'appelant en même temps le plus grand philosophe et le plus profond politique des temps modernes.

on avait décidé de le placer à côté de la route, sur l'emplacement de l'ancien cimetière où fut inhumé Claude Peyrot.

Malheureusement, la mort de notre collègue est venue naguère anéantir ce projet, au grand regret des habitants de Pailhas.

Comme vous le voyez, Messieurs, l'initiative prise par notre collègue M. L. Constans, répond à des vœux bien souvent exprimés. Puissions-nous, cette fois, mener à bonne fin l'œuvre entreprise.

Mais, à côté du monument de bronze ou de marbre, qui doit rappeler les traits du poète millavois, il nous a semblé qu'un autre monument devait être élevé à la mémoire de Claude Peyrot : je veux parler d'une nouvelle édition de ses œuvres.

Notre collègue M. L. Constans, dont vous connaissez tous la compétence à ce sujet, a bien voulu se charger d'en établir le texte critique. Je m'occuperai moi-même des annotations historiques et m'attacherai surtout à donner une bonne biographie de Claude Peyrot. Je suivrai sa vie pas à pas. J'ai la conviction que je pourrai donner des détails précis et intéressants. J'en ai déjà recueilli quelques-uns sur la famille, sur la naissance et sur la mort. Il m'a été donné naguère, par exemple, de trouver, à Aguessac, son testament, qui ne manque pas de pittoresque et qui prouve que le bon poète n'est pas mort dans l'opulence. Tant s'en faut !...

Pour cette nouvelle édition, que nous nous proposons de faire paraître à l'occasion du bi-centenaire de Claude Peyrot, c'est-à-dire en 1909, nous accueillerions avec reconnaissance tous les renseignements et documents que nos collègues voudraient bien nous communiquer. Nous faisons appel au dévouement de tous, pour pouvoir produire une édition digne du poète que nous nous proposons d'honorer.

M. **Artières** émet ensuite le vœu suivant :

Les grands dépôts publics, tels que les archives nationales, les archives départementales de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne, etc., contiennent des documents intéressant le Rouergue. Il serait à désirer que la Société se procure les inventaires de ces dépôts ou du moins qu'elle fasse relever le détail des cotes intéressant le Rouergue. Ce travail, fait une fois pour toutes et mis à la disposition des membres de la Société, serait d'un grand secours pour faciliter les

recherches et éviter aux travailleurs des dépenses et des pertes de temps.

L'assemblée, reconnaissant tout l'intérêt de cette proposition, charge le Comité d'étudier dans quelle mesure elle est réalisable.

M. Marius **Constans** communique le *Compte rendu de l'excursion que fit à Millau la Société le 18 septembre dernier*. Ce travail sera publié en annexe au procès-verbal de la séance.

M. Marius **Constans** donne encore lecture d'un travail sur *Quelques lettres de Monteil à son fils*, qu'il a groupées et accompagnées d'une préface. Ce travail est renvoyé au Comité pour les Mémoires.

M. **Naujac** dépose quatre sonnets dont il est l'auteur : *Le clocher de Rodez* ; *A Denys Puech* ; *A la mémoire de Paul Bonnefous* et *A la mémoire d'Henri Sannié.*

Il donne lecture de la pièce suivante dédiée aux *Bardes de Millau.*

AUX BARDES DE MILLAU

Amis,

La Poésie et la Musique
Sont toujours, ces deux nobles sœurs,
Des beaux-arts le riant portique ;
Elles sèment partout des fleurs.
Quand dès l'aurore l'on s'apprête
A célébrer joyeuse fête,
Les Muses se donnent la main ;
Leurs accords, leurs chants d'allégresse,
Eternels refrains de jeunesse,
Dans les airs éclatent soudain.

Venez, c'est l'heure matinale ;
Fervents disciples d'Apollon,
Ouvrez la marche triomphale
Au sein d'un superbe vallon.
Venez acclamer la bannière,
Symbole auguste de lumière,
Dont les plis flottent au grand jour
Afin d'unir toutes les âmes
Dans un courant de pures flammes,
De paix, de liberté, d'amour !

Désormais vous êtes des nôtres,
Les tenants du bien et du beau,
Des féconds labeurs les apôtres,
Du progrès le brillant flambeau.
Les sculpteurs modèlent les grâces,
Les poètes vont sur les traces

prises, des chapiteaux des colonnettes de l'autel roman et du panneau représentant le Christ, en marbre, de l'ancienne cathédrale, et du chapiteau mérovingien, en grès, de l'église Saint-Vincent, qui sont au Musée.

De M. Artières, une photographie de la pierre funéraire du château de Cabrières, dont il est question au procès-verbal.

De M. Brassat, le diplôme par lui obtenu en Angleterre pour ses tapis-draps, muni d'un grand sceau en cire dure.

Pour le Musée.

De M. le vicomte de Bonald, les trois portraits don il est parlé au procès-verbal.

De M. l'abbé Suquet, les objets, dont il est fait mention au procès-verbal, produit de ses dernières fouilles dans les dolmens des environs de Saint-Clair. Ce sont : 21 amulettes ou parures en os de forme triangulaire, de 22 mm. de long. à quatre trous sur la face du revers, forés deux à deux pour attache, dont 9 ornementées sur les deux faces de l'avers ; 14 du tiers de cette longueur, à deux trous, dont 3 ornementées ; trois pointes de flèches en calcaire ; quelques grains de collier ; 2 dents de carnassier, effilées ; une amulette en pierre, percée de trous pour suspension.

Une ancienne épée soulevée par le soc de la charrue dans un champ ; une autre ancienne épée (sans poignée) qui se trouvait dans une maison à Montsalès.

De M. Roc, *lo Péyro* ou ancienne mesure à blé de l'ancienne halle, qui en reçut le nom, de la place du Bourg de Rodez.

De M. l'abbé Mouly, aumônier en retraite de la maison nationale de Charenton, deux trigonocéphales (espèce de serpents), mâle et femelle, par lui rapportés de la Martinique ; une araignée des bois (qui tend sa toile aux petits oiseaux), et un scorpion, par lui aussi rapportés de la Guyane.

De M. Auguste Cabaniols, un pigeon à trois ailes (la troisième sous le corps), d'un colombier de La Capelle-Saint-Martin.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciments à leurs auteurs.

Le Secrétaire,
F. GALY.

400-1-06. Rodez, imp. E. Carrère.

Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 octobre 1905.

COMPTE RENDU

DE L'EXCURSION FAITE A MILLAU

LE 18 SEPTEMBRE 1905.

Le 6 septembre 1905, une circulaire était envoyée au nom du Comité aux membres de notre Société pour les inviter à prendre part à une excursion à Millau le 18 septembre. Le succès de l'excursion faite il y a deux ans à Villefranche nous permettait de bien augurer de celle-ci, et nos espérances n'ont point été déçues : elles ont même été dépassées, si nous songeons au nombre considérable d'adhésions nouvelles qui ont été le résultat de notre visite. Dans ce milieu millavois, particulièrement industriel et commerçant, nous avons pu constater que tout ce qui intéresse l'histoire ou l'art de notre province ne laisse personne indifférent. Plus de vingt recrues en sont l'éclatante preuve. Il a suffi que la Société y affirmât son existence par sa visite pour qu'aussitôt y affluent les demandes d'admission dans nos rangs. C'est une grande satisfaction pour le présent et un puissant encouragement pour l'avenir.

Il convient dès le début de rendre hommage à l'admirable activité et à l'infatigable dévouement de nos collègues, MM. Cartailhac et Artières, qui ont bien voulu se charger des détails de l'organisation à Millau, exciter les bonnes volontés latentes

et interrompre leurs absorbantes occupations pour nous consacrer sans compter plusieurs journées d'une vie si laborieuse. Ils nous ont dit que notre satisfaction était leur récompense, mais nous devons y joindre nos plus vifs remerciements.

CONFÉRENCE DE M. CARTAILHAC

L'arrivée du bureau et des membres de la Société fut précédée d'une conférence publique, destinée aux habitants de Millau. Elle eut lieu le dimanche soir à 8 h. 1/2, à la Maison du Peuple, et fut donnée par M. Emile Cartailhac, membre correspondant de l'Institut de France, sur les sites et les monuments du Rouergue, sous la présidence de M. Frédéric Bompaire, maire de Millau.

Plus de mille personnes, de tout rang et de toute condition, se pressaient autour de l'estrade sur laquelle des projections photographiques très nettes, dues à M. Ch. Lassalle, photographe des Académies toulousaines, donnaient la vision saisissante des descriptions archéologiques et géologiques de l'éminent conférencier.

M. Cartailhac salue d'abord Millau, la capitale de l'ancienne Haute-Marche du Rouergue, auquel l'attachent de si intimes souvenirs ; son grand-père, Victor Cartailhac, en fut maire en 1799.

Puis il expose en quelques mots le but éminemment utile de la Société des lettres de l'Aveyron et les travaux qu'elle a produits. Il entre alors dans son sujet et fait défiler devant les yeux des spectateurs, en les accompagnant d'intéressants détails, avec les habitations des âges préhistoriques, les plus beaux spécimens de l'art gothique et roman qui sont la parure de notre département. Les châteaux, les abbayes, les cloitres, les églises, les tours, les clochers, les beffrois, les colonnades et les portails se sont dessinés successivement sur l'écran lumineux. M. Cartailhac a donné la vision éblouissante du passé depuis l'âge de pierre jusqu'à la Renaissance et aux temps modernes.

Les dolmens, les menhirs, les tumulus, les sarcophages ont révélé leurs secrets, et l'orateur, opérant une véritable résurrection. a montré l'homme et la femme contemporains du renne et de l'éléphant velu. Ce prodige a été affirmé par l'exhibition de sculptures trouvées dans le terrain tertiaire, représentant des

figures humaines fort reconnaissables. Ces premiers vestiges de l'apparition de l'homme se rencontrent avec les traces de son industrie naissante. Les fouilles opérées dans les grottes de la région, spécialement à Peyre, ont amené les plus précieuses découvertes. Les ossements à l'état fossile d'un énorme mammouth, qui ont permis la reconstitution de cet éléphant gigantesque, ont été trouvés dans une excavation située sous l'immense rocher qui domine ce village. En cet endroit étaient confondus, avec des ossements de hyènes et de rennes, des instruments rudimentaires de chasse et de pêche dont la photographie est passée sou• nos regards.

Le conférencier a ensuite démontré que les beautés naturelles inhérentes à la configuration de nos plateaux et de nos vallées le disputent en pittoresque aux régions les plus vantées de la Suisse. Et alors se succèdent les vues des sites et monuments les plus remarquables du Rouergue, avec ses paysages et ses châteaux, la plupart en ruines, dont chaque jour détache quelque pierre, avec ces routes et ces viaducs qui caractérisent la civilisation moderne.

Enfin le conférencier a fait une charmante peinture des caves de Roquefort. Il a montré les accortes *cabanières* préparant d'exquis fromages dans de profonds souterrains creusés par la nature et traversés en tous sens par des courants d'air frais provenant des flancs fissurés de la montagne aux contreforts chaotiques.

Est-il besoin d'ajouter que cette conférence aussi instructive qu'intéressante a provoqué à maintes reprises d'unanimes applaudissements qui allaient au causeur à la fois aimable, spirituel et érudit qu'est M. Cartailhac ? Aussi M. F. Bompaire, qui avait présenté en termes excellents le conférencier à l'auditoire lui adresse-t-il les plus chaleureux remerciements au nom de la ville de Millau.

LA MATINÉE DU LUNDI

La journée du lundi 18 fut favorisée par le beau temps. Le groupe arrivant de Rodez, sous la conduite de son président M. N. Maisonabe, est reçu sur le quai de la gare à 7 h. 1/2 par le groupe des membres millavois, ayant à leur tête MM. Cartailhac et Artières. Après les présentations mutuelles devant une af-

fluence assez considérable accourue pour saluer notre venue, le cortège se dirige vers le beau monument patriotique dû au ciseau de notre éminent collègue, M. Denys Puech, de l'Institut ; et de là vers le groupe du sculpteur millavois, M. Verdier, personnifiant l'*Education morale*. On admire ces œuvres magnifiques du maître et de l'élève qui décorent les places du Mandarous et de la Fraternité ; puis on se rend à la Graufesenque, sur la propriété de M. Léon Guibert, où nous attend le plus cordial accueil. Là, MM. l'abbé Hermet et de Carlshausen ont fait visiter l'emplacement des fouilles qu'ils ont pratiquées et dont les résultats ont révélé l'existence en cet endroit d'un des ateliers de céramique les plus considérables de la Gaule à l'époque romaine.

On s'arrête un instant devant la villa Malzac où se trouvait autrefois un véritable musée d'antiquités romaines, aujourd'hui malheureusement disparu. On passe en bac le Tarn à Graveson pour aller voir dans l'ancienne habitation de notre collègue M. Léopold Constans, les poinçons et les moules, habilement reconstitués par son père qui avait tenté de restaurer à Millau l'antique et artistique industrie de la poterie gallo-romaine.

Puis on visite deux fabriques : la tannerie Aigouy fils et la ganterie Guibert frères. Dans chacune de ces maisons, un des chefs nous fait, avec la plus aimable courtoisie, assister aux diverses façons de leur fabrication industrielle. Ici, c'est la peau de veau en poil qui, sous la main vigoureuse et habile à la fois des vaillants tanneurs et corroyeurs, se transforme en un magnifique et solide cuir pour chaussures. Là, c'est la peau plus fine de l'agneau et du chevreau qui sous la main plus légère de l'ouvrier gantier et ensuite sous les doigts de fée de la gracieuse ouvrière se métamorphose en gants fins et coquets. Là, on travaille pour chausser solidement le pied robuste du marcheur ; ici, pour ganter la main délicate de la femme ou de l'homme du monde.

Tous ces procédés industriels, manuels ou mécaniques, où apparaissent si puissamment l'intelligence de l'homme et les efforts de sa volonté, intéressent vivement les visiteurs. Mais il faut se hâter, car midi a sonné ; ouvriers et ouvrières ont quitté leurs outils et, nous aussi le déjeuner nous attend.

LE BANQUET

Dans les salons de l'hôtel de France se réunissent une trentaine de convives (1) en un banquet admirablement servi, auquel l'appétit, d'ailleurs aiguisé par cette longue promenade matinale, ne manque pas de faire honneur.

Soupe rouergate
Hors d'œuvre de la Graufesenque
Truites de la Dourbie
Ecrevisses du Levezou
Perdreaux du Causse Noir
Poularde aux oreillettes
Haricots verts de Peyre
Lièvre du Larzac
Fouace Millavoise

Le menu, gracieusement offert par la maison Artières et J. Maury, reproduit en tête une vue générale de Millau et, au bas, les armes de la ville. M. Maisonabe préside, ayant à sa droite, M. le maire de Millau et M. Cartaihac, à sa gauche M. le Dr Bompaire, président de la Société des médecins de l'Aveyron, et M. Vigarié, conseiller général. Les autres personnes, renonçant aux règles du protocole, prennent place au hasard de leurs convenances.

Comme entremets et pour donner au banquet un peu de couleur locale, M. Artières lit une note sur les repas que l'on faisait au moyen âge à l'Hôtel de Ville de Millau et le menu d'un festin offert au xve siècle par la commune au chapitre provincial des Frères-Prêcheurs et à divers notables de la ville. Voici le texte de cette note dont les détails sont conservés dans un livre de comptes des archives communales.

Menu d'un repas au xve siècle

Il y avait 250 convives : *e hy havia entre totz dos cens e cinquanta personas*. Le repas fut servi par des

1. Ont pris place au banquet les personnes dont les noms suivent : MM. N. Maisonabe, Cartailhac, Dr G. Bompaire, Dr F. Bompaire, Vigarié, Léopold Constans, Artières, de Carlshausen, Rey, Delmas, l'abbé Hermet, l'abbé Bouat, Rigal, Raynal, Verdier, Bouisset, Faurès, L. Guibert, Marre, Naujac, Roc, L. Loup, Bernard Combes de Patris, Marius Constans, Masson, etc.

Se sont excusés de ne pouvoir assister au banquet : MM. Carrère, Dr Bonnefé, l'abbé Coste, Couderc, l'abbé Suquet, l'abbé Bouzat, Bugard, F. Galy, Ch. Galy, Railhac, Lempereur, Ch. Combes de Patris, l'abbé Cassagnes, Brunet, Dr Puech, A. Guibert, Landès, l'abbé Hèbles, Froment, Gèze, Bastide, Vte J. de Bonald, L. Massip.

jeunes gens de noble famille, parmi lesquels Pierre Pelegri et Raymond de Tauriac.

Voici les principaux articles de dépense :

Sieis sestias de tromen... lo pa fonc pastat et aparelhat per dona Fugina... donem à lad. Fugina per sa pena 2 s. 6 d.
E bayliey, per beure, anaqueles q. pastavon et cosian 20 d.
5 cartias de vi clar (10 s. lo muech) 25 s.
5 » » roge 20 s. 10 d.
21 cabritz à 5 sous l'un per l'autre 5 l.5 s.
2 vedelas grandas e grassas 8 l. 8 s. (si vendero las pels de las vedelas 15 s.)
30 caps de pols, 1 l. 5 s.
Fromatges per far las tartas, en que y avia be 60 tartas grandas, e may de fromatges grasses 40 l., comprats à la plassa, q. costava la lieura 6 d... en soma 1 l. 6 s.
Fromatge viel 6 l... 3 s. 9 d.
Huous per fa las tartas 5 s. 10 d.
20 columbatz, 16 s. 8 d.
20 lieuras de carn salada, per lardar las vedelas, e los pols, e los columbatz, 11 s. 8 d.
25 l. de riz, 20 s.
18 onsas de sucre per metre sus las tartas 11 s. 3 d.
1 carto et 1 onsa de safra, 10 s.
5 saumadas de lenha, 4 s.
2 l. de candelas per la cosina, 2 s.
1/2 carto de sal, 1 s. 6 d.
3 cartos d'oli, 3 s. 9 d.
Rafes, 1 s. 8 d.
Serieyas, 3 s. 4 d.
2 onsas de espesias, 2 s.
Per triar lo riz, 1 s. 8 d.
Als cuocz que aparelhero la dicha festa, 25 s.
Al pastissia per coze las tartas, 7 s. 6. d.
Al fornia per coze lo pa, 5 s.
— Plus, per las torchas que aguem per fa lum alsdits senhors, lo seras, que era tar quant se levero de taula, 6 s. 8 d.
Total : 29 livres 8 sous 1 denier.

De pareils festins étaient cependant plutôt rares, à la Maison Commune, heureusement pour le budget. Mais il était extrêmement commun d'y faire de petits repas ou des collations.

A la moindre réunion pour affaires de service, on faisait porter de quoi se restaurer. Aussi, certains de nos livres de comptes portent-ils des traces ineffaçables de cette coutume : ils sont tachés de vin.

A propos de ces repas, M. H. Affre, l'auteur de l'*Inventaire* des archives, a écrit les lignes suivantes :

« Si nos bons aïeux des XIVe et XVe siècles revenaient sur cette terre, leur étonnement serait grand de ne plus retrouver, à l'Hôtel de Ville de Millau, ni cuisine, ni salle à manger, eux qui ne s'y rendaient à peu près jamais pour traiter des affaires publiques sans avoir la certitude d'y prendre un repas ou, tout au moins, une collation : repas à la Maison Commune, toutes les fois qu'on avait la visite d'un personnage étranger : repas à l'occasion de la répartition de la taille ou de l'audition des comptes .. en un mot, repas toujours. – Qu'est devenue, diraient ces hommes du bon vieux temps, cette vaisselle d'étain, si belle, si brillante et si délicatement ciselée, qui figura avec honneur à Rodez, au somptueux festin donné par le comte d'Armagnac, le jour de sa fête ? Où sont ces broches assez longues et assez fortes pour suffire à la cuisson d'un veau tout entier ? Qu'a-t-on fait de cette marmite aux vastes flancs où cuisait à l'aise le nourrissant et savoureux *mortayrol* ?.....

» Quelle patience et que de temps il faudrait pour pouvoir dire exactement combien de fois on a dressé la table à l'Hôtel-de-Ville ! »

LES TOASTS

Au champagne, offert par les Millavois présents au banquet, l'heure des toasts est venue. On peut dire plutôt, comme l'a fait observer spirituellement le président, que la séance est ouverte. Car aux toasts se mêlent les discussions littéraires ou historiques et les propositions et vœux des convives membres de la Société.

C'est M. Maisonabe qui commence par un discours dont la distinction et l'élégance nourrie d'idées ont été très goûtées et applaudies de tous les auditeurs. Il loue la ville de Millau, si vivante, si laborieuse et si accueillante, parle de sa puissance industrielle et commerciale, esquisse son histoire, rend hommage aux plus illustres de ses enfants, de Bonald, de Gaujal, Bion de Marlavagne, Rouquette, etc., et après avoir justement fait remarquer l'étroit rapport de la science et de l'industrie, il forme les vœux les plus cordiaux pour la prospérité de Millau autrefois la capitale de la Haute-Marche, aujourd'hui la ville la plus populeuse du département.

DISCOURS DE M. N. MAISONABE.

C'est pour la seconde fois, messieurs, qu'il m'arrive de présider une réunion de notre Société en dehors de Rodez. Les formes ordinaires des séances n'ont pas été observées. C'est bien une vraie réunion pourtant, un peu plus ouverte que les autres seulement, que nous tenons autour de cette table.

Les Ruthénois, on l'a dit trop souvent pour que ce ne soit pas vrai, sont lents à s'ébranler. Comme il y a deux ans, nous avons eu besoin des excitations, je dirai presque des semonces de notre vaillant collègue, M. Cartailhac. Il a bien voulu s'entendre avec les membres de la Société habitant Millau, et, de concert avec eux, tout préparer, tout faire réussir. Rien ne pouvait mieux disposer en notre faveur que la conférence d'hier soir, à laquelle j'ai le profond regret de n'avoir pu assister, mais dont le succès, de l'avis de tout le monde, a été magnifique.

Millau, aujourd'hui la première ville du département par sa population, a une histoire. Quelle agglomération de cette importance n'en a pas, quand il s'y trouve des historiens ? Je louerais davantage et je nommerais l'auteur des *Annales de Millau*, s'il n'était pas présent. Le dernier en date, il a pu profiter, et il a bien profité du travail de ses prédécesseurs.

J'étais nouveau encore, dans la Société, quand se produisirent les intéressantes communications de M. l'abbé Rouquette sur la guerre de Cent Ans et ses incidents locaux.

Elles trouvèrent de vifs contradicteurs. Nous étions au lendemain de la guerre de 1870 et du traité qui l'a terminée. Entre le Rouergue, livré à l'Angleterre sous le roi Jean, et l'Alsace, violemment détachée de la France sous nos yeux, il se faisait un rapprochement, presque une confusion. A l'une ni à l'autre époque, semblait-il, il n'y avait pas dans l'attitude du pays annexé place pour autre chose qu'un continuel gémissement patriotique. La vie, quand on l'étudie à la lumière des documents et pendant une période un peu longue, n'a pas cette simplicité. L'abbé Rouquette pouvait se tromper sur plusieurs points ; mais il avait puisé à des sources authentiques, dont les principales sont les archives même de la ville de Millau. Il présentait le résultat de ses recherches en pur historien, sans aucun esprit

de système. Les contradictions qu'il rencontra n'ont pas été tout à fait exemptes de cet esprit; mais elles partaient, je l'ai dit, d'un sentiment respectable, et elles ne pouvaient altérer en rien l'estime due à un aussi consciencieux chercheur. L'abbé Rouquette y fut peut-être trop sensible.

Il faut se résigner, lorsqu'on étudie les siècles passés, à y rencontrer de tristes choses. En est-il qui le soient davantage que ces luttes du XVIe siècle, prolongées dans le XVIIe, luttes de doctrines, mais surtout déplorables guerres civiles, dont cette région fut le théâtre trop souvent ensanglanté. Comme celle de la lutte avec les Anglais, l'histoire en a encore bien des points à fixer ; elle a cependant donné lieu à des travaux très estimables.

Au milieu des tristesses se rencontrent toujours de belles actions, de beaux caractères. Il y a même des moments qu'on pourrait appeler heureux. Un de ces moments semble avoir été po r Millau, au moins si on le regarde par un certain côté, l'époque qui a précédé immédiatement la Révolution, et qu'a si bien esquissée Jules Duval, dans sa biographie du président de Gaujal, publiée en tête des *Études historiques sur le Rouergue*. Les pages consacrées à cette époque et aux commencements mêmes de la Révolution sont des plus intéressantes des *Annales de Millau*. Leur moindre attrait n'est pas d'y faire voir, esquissée dans ses premiers linéaments, la figure de celui qui est devenu M. de Bonald.

Dans le siècle qui vient de finir, l'histoire de Millau a été surtout industrielle et commerciale.

Sur ce haut plateau du Larzac, fragment de cette ceinture murale majestueuse, si belle à contempler du milieu de vos places, est née la grande industrie fromagère, dont un aveyronnais ne saurait dire trop de bien, puisqu'elle soutient en ce moment l'agriculture de la moitié du département. Elle ne pouvait que contribuer beaucoup à la prospérité de Millau. L'industrie gantière est née de l'élevage des troupeaux du Larzac. A sa suite et à côté d'elle se sont développées les autres industries de la peau, par lesquelles Millau est connu dans les deux mondes. Le progrès de la richesse, nous dit-on, n'y est pas constant. Il subit des oscillations. Dans l'ensemble, les industries dont je parle ont singulièrement relevé votre ville et lui ont permis de satisfaire toutes les exigences d'une civilisation absolument moderne. Très rapidement, trop rapidement devrais-je dire,

nous avons visité tout à l'heure deux beaux ateliers. Sous la conduite de guides intelligents, et qui n'étaient autres que les chefs de l'établissement, nous avons suivi les transformations qui font passer la peau brute, levée sur l'animal, ici à l'état de pièce de cuir n'attendant que la main du cordonnier, là à l'état de gants ne demandant qu'à s'ouvrir aux doigts masculins ou féminins qu'ils doivent mouler. Il y a là, au point de vue sc entifique, comme aussi au point de vue moral et économique, un champ immense d'études, et, encore une fois, la visite a été trop rapide. J'aimerais bien que quelque chose fût écrit à ce sujet dans nos *Mémoires*. Il y a parmi vous, messieurs les industriels, des hommes capables de ce travail, vous sauriez être très intéressants, tout en gardant la réserve nécessaire pour ne pas divulguer ceux de vos secrets de fabrication que vos rivaux, allemands ou américains, ne connaissent pas encore.

C'est d'une histoire un peu différente et remontant par delà le moyen âge, c'est d'une civilisation absolument disparue que nous étions allés un moment auparavant explorer les vestiges sur les bords du Tarn. Des hommes pleins de zèle, très savants, ont fait là des découvertes qui n'ont pas dit leur dernier mot.

Très sincèrement, je remercie ceux qui s'y emploient, et bien sincèrement aussi je remercie du bon accueil que nous en avons reçu l'aimable propriétaire de la Graufesenque, ainsi que le distingué professeur de littérature qui conserve religieusement les traces du travail paternel.

Condatomag, les poteries de la Graufesenque, c'est bien ancien. Une chose l'est davantage encore pourtant, et une chose qui ne saurait être oubliée quand on parle de ce qui rend Millau célèbre. Les beautés naturelles de la vallée supérieure du Tarn, qui trouve ici comme son aboutissement, remontent au commencement du monde. Des milliers d'années s'étaient passées sans qu'on y admirât ces magnificences de rochers, de grottes, et de reflets de soleil sur les eaux bleues. Il a fallu l'œil affiné de notre siècle pour les découvrir et les mettre en quelque sorte en valeur. Les sociétés de tourisme y ont aidé, et particulièrement le Syndicat d'Initiative de Rodez avec lequel nous avions espéré fraterniser plus complètement aujourd'hui.

Millau nous rappelle naturellement, messieurs, les membres que la Société y a comptés. Un des pre-

miers fut celui que j'ai nommé tout à l'heure, Bonald. Il était quand il vint à nous à la fin de sa carrière : carrière politique, un peu différente dans son cours de ce que pouvait faire prévoir les premiers essais, celles dont il est question dans les *Annales de Millau* de 1789 et 1790, mais surtout carrière intellectuelle. Autant que personne, je distingue entre des croyances auxquelles je suis inviolablement attaché, des opinions sur les choses du jour, emportées avec les événements mêmes au cours desquels elles se sont produites et des théories de politique générale dont quelques-unes heurtent souvent les tendances l s plus légitimes des générations contemporaines. Mais celles-là même sont présentées avec une rare noblesse de pensée et d'expression : l'intégrité admirable du caractère s'y révèle, et la langue est des plus pures. On ne lit pas beaucoup, je crois, la *Législation Primitive* ; je ne pense pas qu'on lise guère davantage le *Contrat Social* ou la *République de Platon*. On y revient cependant quelquefois, et jamais sans fruit. Si vous énumérez, messieurs de Millau, vos illustrations locales, si même, étendant le cadre, nous énumérons nos illustrations aveyronnaises, le nom de Bonald est bien, malgré tout, je le crois, celui qui, dans le monde de la pensée, rendra le son le plus éclatant.

J'ai nommé aussi le président de Gaujal. Enfant de Millau, il fut, lui aussi, un de nos premiers adhérents. Son œuvre historique demande à être complétée, rectifiée souvent ; mais elle est immense et témoigne d'un travail effrayant, poursuivi pendant toutes les heures d'une longue vie. Elle ne témoigne pas moins d'un attachement peu commun à la province natale.

Le peintre Richard fut des nôtres : le musée de la Société possède quelques-unes de ses plus belles œuvres. Il était né et il a beaucoup vécu à Millau. Je pourrais prononcer d'autres noms : M. Bion Marlavagne, l'historien de la *Cathédrale de Rodez* : M. Victor de Bonald ; M. Joseph de Gissac ; tous, hommes très distingués, appartenant à la ville ou aux environs de Millau, et très volontairement je m'abstiens de nommer aucun vivant.

Je ne sais pas pourquoi Planard, l'auteur dramatique, n'a pas été de nos membres. Il n'avait pas cependant inspiré à sa famille des sentiments malveillants à notre égard, puisque son fils a été un de nos insignes bienfaiteurs.

Le populaire prieur de Pradinas, s'il eût vécu trente ans de plus, n'eût pas hésité sans doute à entrer dans une compagnie où, si sa vie s'était prolongée davantage encore il aurait constaté que la muse rustique n'a pas cessé de chanter en la vieille et savoureuse langue du pays. Avoir pendant plus d'un siècle occupé les veillées des fermes et des chaumières, amusé plusieurs générations d'âmes simples, sans en corrompre jamais aucune, c'est une gloire. Peyrot la possède. Son œuvre intéresse aussi la linguistique. On ne saurait trop louer l'initiative que quelques-uns d'entre vous ont prise ou vont prendre de rendre, ici-même, à ce compatriote, digne ancêtre des félibres de notre Provence rouergate, des hommages solennels.

L'assurance m'est donnée que plusieurs de ceux qui sont ici sans nous appartenir encore, et d'autres avec eux, vont demander leur admission. N'aurions-nous obtenu que ce résultat, auquel a beaucoup contribué la conférence de M. Cartailhac, nous n'aurions pas à regretter d'être venus.

Comme je le disais il y a deux ans à Villefranche, nous n'entendons pas concentrer, encore moins accaparer le mouvement intellectuel du pays, ce à quoi nous serions d'ailleurs impuissants ; mais nous voudrions qu'il eût toujours parmi nous sa répercussion. La mise en commun de nos efforts peut aussi avoir des résultats qui sans elle ne se produiraient pas.

Nos collections s'augmentent tous les jours ; elles sont fidèlement gardées, mais le classement manque souvent. Les *Documents historiques et généalogiques* d'Hippolyte de Barrau, le *Dictionnaire patois* de l'abbé Vayssier, le *Dictionnaire des Institutions*, dernier travail du vénérable M. Affre sont des œuvres considérables ; mais ce sont aussi des cadres toujours ouverts et se prêtant à des développements illimités. On en pourrait presque dire autant de l'*Esquisse Géologique* d'Adolphe Boisse, qui n'est pas une publication proprement dite de la Société, mais que son auteur lui avait dédiée. Le sol aveyronnais semble lui avoir révélé tous ses mystères : lui-même cependant savait plus que personne qu'il y a toujours à apprendre et à découvrir, dans le domaine de la géologie plus peut-être que dans tout autre.

Quelques autres œuvres collectives sont sur le chantier. Hippolyte de Barrau avait fait l'histoire des familles qui ont un nom et dont la succession forme comme la trame de l'histoire générale du pays. Nous

avons entrepris l'histoire de ce qu'on pourrait appeler les familles anonymes. Sous le nom un peu bizarre, mais adopté ailleurs, de Folk-lore, nous y réunirons tout ce qu'on peut recueillir de traditions, d'usages familiaux ou agricoles, de légendes ou de chants populaires. Soit pour continuer ce qui est commencé, soit pour inaugurer les entreprises nouvelles, nous ne saurions grouper trop de bonnes volontés.

Je bois, messieurs, à la ville de Millau, à tous les collègues qu'y compte la Société, à tous ceux qui ont promis de venir à elle, à tous ceux qui sont capables et dignes d'y entrer.

Vous avez été, monsieur le maire de Millau, un des premiers à donner une promesse. Je vous remercie d'être venu prendre place à cette table, et aussi de tout ce que vous avez fait, hier au soir et aujourd'hui, pour honorer notre visite.

Vous ne trouverez pas mauvais que je me félicite d'avoir rencontré ici avec vous et parmi nos collègues, le distingué président de l'Association des médecins de l'Aveyron, de qui je reçus, dans cette même salle, il y a plus de quinze ans, des témoignages d'intérêt et d'estime qui m'ont laissé le souvenir le plus agréable.

Toast de M. Bompaire

Quand les vifs applaudissements qui saluent cette allocution ont pris fin, M. F. Bompaire, maire de Millau, répond et. en termes fort courtois, souhaite, au nom de la ville qu'il administre, la bienvenue à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à laquelle vont le rattacher des liens plus étroits puisqu'il demande à être admis au nombre de ses membres, la félicite de ses travaux qui ont éclairé bien des points ignorés de l'histoire de notre sol natal et plus particulièrement de ceux qu'elle a consacrés à Millau et à la région méridionale du Rouergue.

Puis c'est le tour de M. Cartailhac qui lit d'abord une aimable lettre qu'il a reçue de

M. de Lahondès, président de la Société archéologique du Midi de la France.

« J'ai gardé un si précieux souvenir de la réunion de Villefranche d'il y a deux ans, que bien vivement

je regrette de ne pouvoir venir à Millau pour celle de dimanche prochain. J'aurais éprouvé une grande joie à revoir vos collègues du Rouergue dont l'amabilité et le savoir ne se peuvent oublier, et aussi à admirer de nouveau les sites de votre contrée, ses roches accidentées, ses vallées vastes et les grands horizons de ses plateaux. Je vois encore dans un souvenir presque enfantin le cirque de Millau, mais combien j'aurais aimé à en rafraîchir la mémoire !

» Je ne doute pas que la réunion de dimanche ne soit fructueuse pour la science et l'art. Elle le sera aussi en donnant à tous les congressistes une des joies les plus vives de ce monde, celle de s'unir cordialement dans des sentiments communs, les meilleurs aussi puisqu'ils s'inspirent d'admiration pour les belles œuvres et les patriotiques souvenirs. »

Toast de M. Cartailhac

A la suite de cette lecture, M. Cartailhac, avec sa bonne humeur et son entrain accoutumés remercie chaleureusement ses confrères d'être entrés dans ses vues et d'avoir accepté de tenir ainsi de temps en temps des séances générales hors Rodez, dans les principales villes du département.

Il dit sa joie de voir des hommes distingués s'unir sur le terrain neutre de l'art et fraterniser, malgré les divergences d'opinion, dans le goût commun des études qui rapprochent les esprits et les cœurs.

« Il y a, dit-il, un noble plaisir à se trouver réunis en nombre sur un terrain absolument étranger à tous nos motifs de division. Les lettres, les sciences, les arts, les charmes de notre petite Patrie nous préoccupent uniquement et nous voyons venir à nous et s'inscrire sur nos listes de sociétaires les hommes les plus distingués de la région visitée. La Société rentre dans son chef-lieu et reprend ses travaux ordinaires, fortifiée et plus zélée, tandis que la presse, dont le concours lui a été si précieux, a fait connaître un peu plus au grand public son rôle si désintéressé, si honorable et si utile. »

A son tour, M. Naujac se lève et revendique pour la Muse le droit de se faire entendre dans une réunion d'hommes qu'anime le goût des lettres et des arts. Il salue Millau, rappelle son passé et évoque les noms des plus glorieux de ses enfants.

Voici cette poésie qui a été très applaudie.

A MILLAU

Quand d'illustres burins ont gravé ton histoire,
Évoqué devant eux tous les âges lointains,
Ma lyre ne pourrait ajouter à ta gloire
Ni révéler au jour des gestes plus certains.
De Barrau, de Gaujal, Affre, Artières, Rouquette,
Et Bosc, Monteil, Lacroix, sont venus tour à tour
D'un domaine brillant décrire la conquête,
Les haines apaiser, faire place à l'amour.
L'on a vu nos savants secouer la poussière
Des titres oubliés, chartes et parchemins ;
Aux leçons du passé demander la lumière
Pour mieux éclairer l'avenir des humains.
Bénédictins fervents, érudits intrépides,
Au labeur toujours prêts, d'une foi vive armés,
Dans les secrets des temps vous nous servez de guides
Car nous sommes d'ardeur, comme vous, animés.

Mais, parmi tant d'écrits, brilleront les *Annales*,
Cette œuvre magistrale et fille du terroir.
Mes faibles vers seraient des louanges banales
Devant ce monument d'un lumineux savoir,
Où tous les faits produits du vrai portent l'empreinte :
Les actions d'éclat, les trèves, les combats ;
Où les événements s'y déroulent sans crainte
De l'amère critique et des troublants débats ;
Le devoir filial, l'amitié toute grande,
L'indomptable énergie ont inspiré l'auteur ;
Il a mis à former sa généreuse offrande
Les patients efforts de l'esprit et du cœur.
A lui sera l'honneur d'avoir tracé la voie
Où nos historiens entreront désormais ;
Et ce nouveau rayon, cette fière joie
Encor feront chérir notre sol à jamais.

Millau, je vois briller tes titres de noblesse :
De France les lis d'or, les armes d'Aragon,
Unissent leur éclat de splendide jeunesse
Dans le royal écu d'un superbe blason.
Des monarques nombreux, une pieuse reine,
Dans ton sein ont trouvé d'étincelants berceaux ;
Des princes revêtus de la pourpre romaine ;
Des pontifes zélés, d'habiles généraux,
D'éminents magistrats, des lettrés, des poètes,
Forment une auréole à l'entour de ton front,
Et leur ombre tressaille aux splendeurs de nos fêtes.

Nos hommages d'abord au penseur si profond,
A ce grand philosophe, au merveilleux génie,
De l'antique cité le plus illustre enfant,
Dont la passion du bien ne fut jamais ternie
Et que l'adversité trouva toujours constant.
De l'immortalité son âme revêtue
Plane sur tes hauteurs aux abruptes contours ;
Elle attend le moment d'animer la statue
Qui nous rappellera les bienfaits des longs jours,
Le paisible foyer avec ses mœurs si belles,
Le pays se mouvant dans sa forte unité,
Guidé par le flambeau de tes lois éternelles,
De ton souffle divin, féconde liberté ;

Les travaux tout empreints de conceptions sublimes,
L'effort prodigieux, l'élan national
Pour combler des torrents les funestes abîmes,
Cet esprit si puissant, Millau, c'est de Bonald !
A ce nom glorieux un siècle entier s'incline ;
Bossuet et de Maistre ont désormais leur pair,
Et l'un de tes fervents, Coupole Mazarine,
A reproduit ses traits, brillants comme l'éclair,
Millau, tu ne saurais dans une solitude
Laisser le noble Fils qui dore ta grandeur ;
Pourrais-tu l'oublier ? La noire ingratitude
Ne germera jamais au fond de ton grand cœur :
De tes enfants tombés sur les champs de Bellone,
Ce cœur a su garder un pieux souvenir ;
En lettres d'or leurs noms gravés sur ta colonne
Parleront d'espérance aux preux de l'avenir.
Que de Bonald aussi vive dans ta mémoire !

Qu'à de nouveaux succès nous soyons conviés ;
Que les produits fameux, artisans de ta gloire,
Soient recherchés au loin et partout enviés.
Nous venons visiter tes riches industries,
Jouir de ton climat, tout parfumé d'air pur,
Des vertes oasis, des riantes prairies,
De ton nid de verdure et de ton ciel d'azur.
Nous venons admirer, vives et gracieuses,
Tes populations d'exquise aménité ;
De leur pays natal sans cesse glorieuses,
Elles savent mêler l'utile à la gaîté.

Ces mouvements d'aiguilles,
Ces bruissements voilés
Sous les doigts effilés
D'un bel essaim de filles ;

Ce groupe alerte et bon,
Dont l'humeur est folâtre,
Avec ses mains d'albâtre
Brodant le gant mignon ;

Les fleurs, les étincelles
D'un séjour éclatant,
Où l'on perle en chantant ;
L'iris des cascatelles,

Bercent le souvenir :
C'est la ruche d'abeilles,
Du travail les merveilles,
L'espoir de l'avenir.

Et le gant, ce bijou dont Lutèce est charmée,
Millau, dans l'univers porte ta renommée.

L'industrie et les arts enlacent les deux mains ;
Richard, Guy, de Planard ont de beaux lendemains :
Des émules nombreux de nos jours se révèlent
Qui d'un brillant passé tout fiers se rappellent.
C'est vers ces volontés, ces forces, ces talents
Que nous sommes venus consacrer nos instants,
D'un précieux concours demander le suffrage,
De tous nos vœux enfin leur offrir un hommage ;
Heureux si l'union, Rouergue, nos amours,
A la grande Patrie assure de beaux jours !

Tableau touchant : Millau, Rodez, dans une aubade,
En galants chevaliers se donnent l'accolade !

Millau a aussi son poète, M. G. Raynal, qui donne la réplique en lisant une poésie d'un tour très délicat, le *Papillon*, dont la dernière partie est un gracieux hommage à la Société des lettres.

LE PAPILLON

A la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à propos des fouilles de la Graufesenque.

Beau papillon, aux ailes d'or,
Qui près de ma lampe voltige,
Trébuchant et volant encor
Comme grisé par le vertige,

Combien de tours n'as-tu pas faits
Pour t'approcher de la lumière
Dont l'éclat est si plein d'attraits,
Que ton front va heurter le verre !

Mais, sans jamais te rebuter,
Dans ta coquette insouciance,
Il te tarde de remonter
Pour vaincre cette résistance.

Avant longtemps, pauvre étourdi
Tu te seras brûlé les ailes
Et tu tomberas alourdi
Froissant ton corset de dentelles.

Puis, te traînant sur le papier
Et développant ton costume,
Tu n'éviteras mon encrier
Que pour te blesser à ma plume.

Croirais-tu donc que par hasard
Tout ce qui brille soit la vie ?
Ce qui fascine le regard,
Souvent dans la route suivie,

N'est qu'un appât bien mensonger
Qui trompe les yeux et la lèvre,
Où le cœur trouve son danger,
Où le corps succombe à la fièvre.

La vie est dans le sein des fleurs
A la corolle demi-close,
Où tu pourras boire les pleurs
Que le frais matin y dépose ;

Elle est dans le rayon vermeil
Où ta petite aile s'irise,
Dans la poussière du soleil
Qui se balance sous la brise ;

Elle est dans le nuage blanc
Qui plane dans les airs tranquilles,
Ou dans les perles que répand
La rosée aux plaines fertiles.

La vie, elle est dans le ciel pur,
Au fond des sereines retraites

Où, sur un clair tapis d'azur,
Roule le globe des planètes ;

Elle est dans le chant des oiseaux
Parmi lesquels ton vol frissonne
Et dans la branche des ormeaux
Où l'essaim d'abeilles bourdonne ;

Elle est dans le frêle cocon
Dont l'écorce souple et soyeuse
Deviendra comme ta prison,
Jusqu'à la saison radieuse.

Mais ne va jamais la chercher
Dans l'ardeur d'un feu qui dévore :
Le bonheur sait se mieux cacher,
Et tu peux le poursuivre encore.

Comme toi, l'homme est captivé ;
Il court où son instinct le guide,
E. quand il croit l'avoir trouvé
Il en revient le cœur plus vide.

Il ira, comme toi, dormir
Au fond d'une prison de pierre ;
Le soleil, pour le réjouir,
N'ira plus jusqu'à sa paupière ?

Mais des temps viendront où soudain,
Quand l'épreuve sera finie,
Le Seigneur lui tendra la main
Dans la nature rajeunie.

Alors, comme toi, secouant
De la mort les funèbres voiles,
Il s'envolera triomphant
Vers la voûte pleine d'étoiles.

Messieurs, votre Société
De cette voûte est bien l'image.
Ainsi qu'en un beau soir d'été.
On y peut compter au passage,

Comme autant d'astres radieux,
Savants, littérateurs, juristes,
Escortés du chœur gracieux
Des poètes et des artistes.

Parmi vous règne l'union
Qui ne connaît pas de barrières :
Bien que large, votre horizon
Vous rapproche comme des frères.

Ne sommes-nous pas tous issus
Du sang de la Rome guerrière
Que vingt siècles ne peuvent plus
Enchaîner au sein de la terre ?

Et ces reliques du Passé
Où notre âme entrevoit la vie,
Votre effort ne s'est point lassé
Qu'il n'ait assuré leur survie.

Des ombres de notre berceau
Si l'Histoire est la gardienne,

Vous avez au premier anneau
Su raccorder toute la chaîne.

Poursuivez jusqu'au but final
Votre tâche noble et discrète,
Et qu'elle n'ait d'autre idéal
Que de faire aimer sa conquête

En se donnant pour sœur la Foi,
Votre science a le mérite
De suivre la meilleure loi
Pour ne jamais faire faillite.

Quoique la ruche où nous venons
Ait en vous d'actives abeilles,
Accueillez-y les papillons
Comme compagnons de vos veilles.

Et ces modestes ménétriers,
Butinant dans un champ fertile,
Suspendront au moins une idylle
Au feuillage de vos lauriers.

Touché de l'attention de M. Raynal, M. Naujac improvise, en guise de remerciement, le sonnet suivant qu'il dédie aux poètes millavois.

AUX POÈTES DE MILLAU

Tes poètes, Millau, guidés par l'harmonie,
Répandent dans les vers de suaves accords ;
Le rythme est gracieux. même dans ses transports ;
C'est disert et brillant comme un chant d'Ionie.

L'on écoute, charmés, leur douce symphonie,
Pendant que les regards contemplent les décors
De ton panorama splendide, aux frais abords,
Et l'onde caressant ta riche colonie.

Des Ruthènes la Muse a de plus âpres sons ;
L'esprit est moins subtil, plus lentes les moissons,
Mais son cœur est si bon, sous une rude écorce !

Elle sait d'un sourire égayer les berceaux,
De ses puissantes mains resserrer les faisceaux.
Enfants, soyons unis, aimons-nous, c'est la force !

EN L'HONNEUR DE CLAUDE PEYROT

Notre collègue, M. Léopold Constans, dont on connaît la compétence et le goût pour tout ce qui touche à la linguistique et aux études romanes, propose la constitution à Millau d'une section du félibrige pour la conservation du patois. En outre, après avoir rappelé la popularité de *Claude Peyrot*, le poète rouergat, il propose de célébrer solennellement en 1909 le deuxième centenaire de sa naissance par des fêtes

félibréennes et par l'érection à Millau d'un monument en son honneur. Ces propositions sont adoptées avec enthousiasme et il est décidé que le groupe millavois de la Société des lettres, constitué en comité local, s'occupera de ces questions et spécialement de la préparation des fêtes en l'honneur de Claude Peyrot.

Le patois

A cette occasion et au sujet de notre langue patoise un échange de vues a lieu entre M. L. Constans, M. Vigarié et M. Rigal.

On constate que le patois tend à disparaître, que petit à petit le paysan s'habitue à penser en français. M. Rigal souhaiterait qu'on pût en sauver les restes vraiment vivants par la diffusion de cette langue au moyen d'un almanach patois d'une centaine de pages qui se renouvellerait chaque année et qui, en dix ou vingt ans, aurait répandu une foule de contes, chansons, proverbes, dictons populaires, etc. M. L. Constans approuve lui aussi la composition d'un almanach populaire comme un excellent moyen d'expansion du patois.

M. le Dr Bompaire présente une objection tirée de la diversité des patois suivant les diverses régions du Rouergue et M. Vigarié y répond en demandant d'unifier sinon la langue, du moins l'orthographe dans les publications patoises où l'on devrait écrire les mots comme ils se prononcent et la langue comme elle se parle, au lieu de les défigurer en se conformant aux habitudes des félibres. N'altérons pas le patois ; gardons-lui ses défauts et ses qualités.

La discussion se termine par la proposition faite à MM. L. Constans, Rigal et Vigarié de tenter eux-mêmes la réalisation des vœux exprimés, avec l'assurance du concours de divers membres et de la sympathie attentive de la Société.

La controverse sur le patois offrait à M. Naujac une occasion toute naturelle de montrer les ressources de la langue populaire, tout imprégnée de sel gaulois, sa souplesse et sa hardiesse dans le badinage au risque de reculer parfois un peu les limites des convenances pour ne pas s'en trop écarter. Il donne lecture d'une poésie écrite dans la langue du prieur de Pradinas et dont l'intérêt repose sur un quiproquo entre la pénitente qui s'accuse et le confesseur affligé de surdité : *Lo coufessiou d'uno menetto*.

LO COUFESSIOU D'UNO MENETTO

Souben, lou potouès es bodaou ;
Aï pensat qu'en porlen so lenguo,
Bous omusorio qualque paou,
Coussi que sio, balguo que brenguo.
Oquel jour es trouop plo troubat,
Nous cal rire, et bien nous distraîre.
Lou bouyè quond o prou loourat,
Counten, laïsso poousa l'oraîre.
Es permes de se diberti
Oprès lou trocas et lo peno ;
Mais s'en pas lous souls o poti,
Oben cadu nouostro senteno
O debrouilla. Bous baou counta
Lo d'un curat, un houome sage ;
Ou sou toutes, sons lous flotta.

Belèou direz : Qu'un grond oubrage
O fa pouot obure un curat ?
Lin monquo pas de touto souorto,
Et pieï digus m'o pas corgat
D'ogocha per oquelo pouorto ;
Mais aï toujours entendut dire
Que lou trobal de coufessiou,
Coussi que siago ni que bire,
Oquouèro penïblo missiou.
Lous houomes, raï, mais los Menettos !
N'aoutres cerquen pas de distours,
Loïssen de coustat los sournettos,
Disen en grouos, sons loungs discours,
Nouostres pecats : oïmen lo treillo
Et souben, troumpachs per soun jus,
Noun onen quatre sur l'ooureillo,
Juren que n'y tourcoren pus.
Quond Morguot passo, chous l'oïssello
Un grotus es bite dounat :
Adiou se pouorto lo boïssello,
Pototrac, lo repend pel prat ;
Morguot s'oloungo sons ou creïre,
Ne risèn coumo de boussuts,
Et des coutillous onen beïre
Se de fiol sou plo couseguts.
Los Menettos emboloousidos
Se nègou dins un escoupit ;
Un res fo rouji los timidos,
Lo consou d'un gagno-petit !

Oïci moun histouèro coumenço ;
Escoutas lo, pieïssos beïrez
Qu'ol coufessou cal de clemenço,
De coritat, ne counbendrez.

Un jour dounc Thrèso s'occusabo,
Noun pas d'un grond crime d'Estat,
D'obure dubert quond preabo
Lo soupapo de suretat !
Uno circounstenço oggrobento
S'èro mesclado en oquel cas :
Dins lo glèiso obio pourtat plento

Lo clorinetto del bent bas !
Et Thrèso, fouort emborrossado,
Sobio pas coussi se bira
Per ebita d'estre domnado,
E pourtan, s'en colio tira.

« Pèro, m'escopet bessinouoli,
Ello dis, cresen plo porlà.
— Entende qu'obez bendut d'ouoli ;
Colmas-bous, perque se troubla
Se fosias bouno mesuro ?
Respoundez clar o mo questiou.
— Moun Pèro n'aï plo countritiou,
Mais lou plen dedal ton que duro.
— Olaro que benez conta !
Tout ocouo me pores plo drouolle ;
Aï pas counpres, tournas counta ;
Es de countrobando, lou mouolle ? »

Debo lo fi, tout s'espliquet :
De potanto, pas ne pogabo
E lou coufessou counprenguet
Qu'ol luoc de bendre, ello dounabo.
« Se boulez fa de tals presens
Dins oquel luoc, os un tal Mestre,
Bous cal porfuma bouostre encens.
Entendez, ou s'ez en compestre ?
— Sou fèblo de coustitutiou,
Li respoundet lo penitento ;
Sabe pas se l'obsoulutiou
Pouode lo ressaoupre sons crento ;
Ossaje de me courreja
Cado jour, sons estre plo lesto ;
Aï bel me tene, m'en troja,
Malgrè tout brounzis lo tempesto. »

O peno finis de porla
Que d'un couop esclato lo boumbo,
Lou coufessiounal fo trombla,
L'on dirio que lo bouto toumbo ;
Lou sorrobostal es parfait.
Qu'es oquello grondo botaïllo ?
Jomaï proudiguet ton d'effet
Un conoun corgat o mitraillo.

Lou clergue, pel bruch ottirat,
Redouto del gaz quaouquo fuito,
Ou que belèou tal syndicat
Faguo joua lo dynomito.
Lous bicaris, pas to poouruts,
Pensou qu'ol cur l'ophicleïdo
Et lou serpen plo couneguts
Ottaquou los vespros d'oousido.
Et d'oquel temps, touto counfuso,
Thrèso se boulègo, toussis
Coumo quont o toucado l'uso
Ou que lou fricot se roussis.

Mais lou curat plein de bountat
Diguet : « Mo fillo, lou cel trouno
Oprès obure prou liouçat ;
Obez pas fach touort o persouno !
De fini soulomen es temps,

Car demo sero grondo festo,
Faou longui d'aoustres penitents,
Courbas lou cap, tompas lou resto ! »

Reflexious :

Aï coumpossiou de los Menettos ;
Sou tos punidos, los poourettos ;
Respirou toujours en tromblen,
Ne boou toutos repetenados
Dins lo crento d'estre tentados
Pel molin esprit, lou serpen.

Per que se troubla de lo souorto ?
Del cel es ton grondo lo pouorto ;
Lo gardou l'Omour, lo Bountat,
Un res merito lo couronno :
Lou beïre d'aïo que se douno
Ol soul noum de lo coritat !

En nous creen o soun imatge
Dious o mes lou ..ire ol bisatge
Coumo dins lo prado los flours ;
El boucl hurouses los fomillos,
E douno os gorçous, o los fillos,
De frescos, de vivos coulours.

Chrestiès, oïmen-nous sur lo terro ;
Bei lou foun del cur nouostre Pèro,
Gorden-nous bièn de l'ottrista ;
Olaro quond sounoro l'houro
Où dins l'ert lo compono plouro
D'anjos bendroou nous ossista.

Il appartenait à l'un des organisateurs de l'excursion, M. Artières, de rappeler que le temps s'avançait et que le programme n'était point encore rempli. Il a clos la fête en saluant la Société au nom d'une ville qui a toujours honoré et aimé les arts et les sciences. Pour le prouver, il suffit de rappeler les vieux souvenirs des vicomtes de Millau régnant sur la Provence, protecteurs des poètes et troubadours eux-mêmes ; de Stéphanie de Millau, présidente de la *Cour d'amour* d'Aix ; des hommages toujours rendus par la ville aux docteurs ; des hommes remarquables qu'elle a produits de tout temps. Après avoir félicité M. Vigarié de son beau projet relatif aux archives départementales, il a émis un vœu en faveur de la conservation des archives communales de l'Aveyron et terminé en souhaitant le maintien des fraternels rapports entre Millau et Rodez.

Ainsi, devenue plus prospère et moins pauvre, notre Société pourra remplir plus aisément sa belle mission.

Parmi les divers objets qui pourraient attirer plus particulièrement son attention, qu'il me soit permis de signaler, encore une fois, la conservation des vieilles archives communales, de ces précieux dépôts qui contiennent dans leurs plus menus détails l'histoire du coin de terre où nous sommes nés, l'intéressant exposé des joies et des peines des générations qui nous ont précédés et qui nous ont faits, au moins en majeure partie, ce que nous sommes.

L'excellent projet auquel travaille si activement notre dévoué collègue, M. Vigarié, va sauvegarder d'une manière définitive les archives départementales. C'est là un beau geste, que nous devons tous chaudement approuver. Mais j'exprime le désir que les dépôts communaux ne soient pas oubliés. Par exemple, la Société, si ses ressources augmentent, ou le Département lui même ne pourraient-ils pas encourager les communes dans l'aménagement et la bonne tenue de leurs dépôts, en participant, dans une certaine mesure, aux dépenses que cet entretien nécessite ? Il y a là une œuvre utile à faire et je me borne à vous la signaler d'une manière toute spéciale. C'est, ce me semble, un devoir rigoureux pour nous de veiller avec le plus de sollicitude possible à la conservation de ces vénérables documents du passé dont, à moins de soins tout à fait particuliers, chaque jour emporte un lambeau.

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous remercier des marques d'estime et de sympathie que vous nous donnez, et à former des vœux bien sincères pour la prospérité de plus en plus grande de notre chère Société, pour la continuation et l'accroissement des bons rapports entre le chef lieu du département et l'ancienne capitale de la Haute-Marche du Rouergue.

Ces remerciements et cette sympathie, qu'il me soit permis de les offrir d'une manière plus spéciale à notre cher Président, aux membres du bureau, à l'organisateur de cette petite fête de famille. à ceux de nos concitoyens qui sont venus aujourd'hui grossir nos rangs, et enfin au vénéré doyen de la Société, M. Henri Affre, à qui l'âge n'a pas permis de prendre part à cette excursion, mais dont l'esprit et le cœur sont avec nous et à qui vous serez certainement tous d'accord pour envoyer un souvenir de cordiale sympathie.

Les applaudissements des convives font écho à ce beau discours et on se hâte de lever la séance pour continuer les visites interrompues.

A L'HOTEL DE VILLE

On se rend à l'Hôtel de Ville dont M. le Maire fait aimablement les honneurs et dont on admire les récents aménagements, la décoration et la belle tenue. La station se prolonge à la bibliothèque et aux archives, dont chacun se plaît à souligner la richesse, et, en ce lieu rempli de manuscrits et de parchemins, comme une suite naturelle au discours de M. Artières, on s'entretient encore de la protection à accorder aux archives locales pour la conservation des trésors qui y sont entassés souvent sans profit pour personne faute d'un inventaire qui en faciliterait la consultation aux chercheurs. On exprime le vœu que l'inventaire des archives de Millau, après les remaniements nécessaires, soit imprimé ; car la publication d'un inventaire rend plus malaisées les soustractions de documents et plus faciles les recherches.

L'intérêt n'est pas moindre au musée en formation, dont le parfait aménagement dû au conservateur, M. Delmas, double la valeur. Après une causerie de M. D. Rey sur la mosaïque récemment découverte (3 m. 75 × 5 m. 40) près de la rive droite du Tarn à 1 m. 35 de profondeur dans le sol et à 4 m. 30 au-dessous de l'étiage; sur le Pont-Vieux emporté en 1758 dont il expose sommairement l'histoire (un des plus anciens de France puisqu'il remontait au XIIe siècle); sur les plans du vieux Millau, on continue les visites : à la Maison du Peuple, à Notre-Dame, au Couvert, au Temple, à l'Hospice, à la fenêtre romane de la rue Peyrollerie, au Lavoir.

Le temps a malheureusement manqué pour visiter une tannerie et une ganterie de ce quartier ; on n'a pu même aller voir les restes du Pont-Vieux, à plus forte raison Creissels, qu'on aurait bien voulu tout au moins saluer de loin. C'est que l'heure du départ a sonné pour le groupe de Rodez qui doit quitter Millau à six heures. On se sépare à regret en se disant au revoir et en gardant au fond du cœur le délicieux souvenir d'un enchantement réciproque.

Quelques minutes avant le départ du train, la pluie est tombée en abondance. On aurait dit que le ciel,

menaçant pendant tout l'après-midi, avait voulu laisser s'achever l'excursion avant d'ouvrir ses cataractes. Tout s'est donc passé au gré de nos désirs.

CONCLUSION

Cette journée si intéressante, si instructive et si bien remplie, qui a été une journée d'entente cordiale entre des hommes de toute opinion et de toute situation sociale et de profitable échange d'idées sur des questions d'art et de science, mérite une mention dans nos procès-verbaux, comme il fut fait en 1903 pour l'excursion à Villefranche. L'accueil si chaleureux que notre Société a reçu dans ces deux villes prouve combien on y apprécie ses travaux et ses recherches si fécondes pour la reconstitution du passé historique de notre cher Rouergue.

La meilleure preuve de l'intérêt qu'elle inspire n'est-elle pas dans les résultats inespérés qu'a produits ce premier contact de Millau et de Rodez ? Nous les devons d'abord au dévouement et au tact des organisateurs du programme, à la naturelle et exquise courtoisie de ce groupe millavois, et à la bienveillance aussi éclairée qu'empressée du chef de la municipalité ; mais nous les devons encore à ce que notre Société est mieux appréciée dès qu'elle est plus connue. Si quelques-uns de ceux qui devraient être depuis longtemps des nôtres ne sont pas venus plus tôt à nous ce n'est certes ni par hostilité ni par indifférence, c'est souvent par un excès de modestie qu'il faut combattre en montrant que nos rangs sont largement ouverts à tous ceux qui ont le souci de la prospérité littéraire, scientifique et artistique de notre province et qui, capables de s'intéresser aux choses de l'esprit et à l'histoire de leur pays, ont la volonté d'apporter à notre Société leur appui matériel et moral. Ceux-là sont nombreux, et il suffit d'aller à eux pour qu'ils se décident à se rapprocher de nous. La démonstration en est faite par l'accueil que, après Villefranche, nous a réservé Millau, par les vingt-six admissions, fait sans précédent dans nos annales, que nous avons eu le plaisir de prononcer au début de la séance de ce jour. Il faut que cette journée ait en 1907 un semblable lendemain.

Le vice-secrétaire,
MARIUS CONSTANS.

400-1-06. Rodez, Imp. E. Carrère.

Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 29 Décembre 1905

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. MAISONABE (Noël), l'abbé TOUZERY, l'abbé VAYLET, LOUP (Louis), l'abbé MAZENQ, LEMPEREUR, ANDRIEU, l'abbé CASSAGNES, l'abbé HERMET, CARRÈRE, BRUNET, GUIBERT (Augustin), NAUJAC, VIGARIÉ, MAISONABE (Edouard), LANDÈS, COLRAT, GALY (Charles), ALBESPY (Louis), COMBES de PATRIS (Charles), le marquis L. de VALADY, MARRE, BONNAFÉ, l'abbé BOUDET, SÉGONZAC, l'abbé GINISTY, COMBES de PATRIS (Bernard), GALY (François), secrétaire.

Excusés : MM. le vicomte de BONALD, l'abbé O. de MONTÉTY, CONSTANS (Marius), l'abbé SUQUET, BUGARD, ARLABOSSE, DUBIEZ, SABATHIER, l'abbé LAPLAGNE.

La séance est ouverte à quatre heures.

Le procès-verbal de la séance du 29 octobre, qui a été publié, est adopté sans observations.

M. le **Président** prend la parole en ces termes :

« J'ai, comme presque toujours, à rendre un hommage funèbre à des collègues disparus.

» Monseigneur FRANCQUEVILLE, évêque de Rodez, que le diocèse a eu le malheur de perdre le 9 décem-

bre, avait, après ses cinq prédécesseurs, tenu à nous appartenir comme membre titulaire. Les travaux de son ministère ne lui ont pas permis de nous donner une collaboration personnelle égale à celle qu'il avait fournie aux académies de la ville d'Amiens, où son souvenir est resté si vivant: Nous savons tous cependant qu'il portait un vif intérêt à notre œuvre, qu'il tenait à voir le clergé s'y associer et qu'il a quelquefois honoré de distinctions particulières ceux de ses membres dont nous aimons à recueillir ici les œuvres scientifiques ou poétiques. Par la distinction de son esprit, qu'accompagnèrent toujours une bienveillance et une courtoisie parfaites, monseigneur Francqueville mérite d'occuper une belle place parmi les pontifes ruthénois.

» Nous avons appris, il y a quelques jours seulement, la mort de M. Elie Cabrol. Je ne suis pas autorisé à vous dire officiellement qu'il a fait des dispositions en notre faveur, ni surtout en quoi consistent ces dispositions : des éclaircissements ne tarderont pas sans doute à nous arriver à ce sujet. Les goûts et les habitudes de M. Cabrol le retenaient ordinairement à Paris. Il y vivait dans un monde très lettré, pour lequel, plus encore que pour le grand public, il a composé des œuvres très fines, très délicates qui ont été fort appréciées. Mais il tenait à s'affirmer en toute circonstance rouergat d'origine et de cœur. Il manquait rarement, lorsqu'il passait dans ce pays, de venir visiter nos collections. Si les dons qu'il nous a faits nous permettent de leur donner une installation plus large et plus convenable, la mémoire de ce collègue aura acquis à notre gratitude des droits impérissables.

Les obsèques de notre collègue ont eu lieu à Decazeville et M. le vice-président de la Société nous y a représentés. »

Sur l'avis favorable du Comité permanent, M. le Président propose l'admission en qualité de membres titulaires de M. **Chardonnet**, principal du collège de Millau, de M. Albert **Fabre**, propriétaire à Cassagnes, maire de Buzeins, et de madame **Pradié**, née Salles.

Il est procédé à trois scrutins successifs à la suite desquels MM. Chardonnet et Fabre et madame Pradié sont proclamés admis.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un bibliothécaire-archiviste en remplacement de M. l'abbé Vialet-

TES décédé. Le scrutin auquel il est procédé donne les résultats suivants :

Nombre de votants.............. 17
Majorité absolue............... 9

Ont obtenu :

M. l'abbé VERLAGUET........... 16 voix.
Bulletin blanc.................. 1

M. l'abbé **Verlaguet** est proclamé élu.

M. le Président invite les membres à se réunir en sections et à procéder au renouvellement des bureaux particuliers. Pendant ce temps la séance est suspendue.

A la reprise de la séance, les présidents de section font connaître les résultats des votes ainsi qu'il suit :

Section des lettres : président M. **Lempereur** ; secrétaire, M. Charles **Galy**.

Section des sciences : président, M. **Vigarié** ; secrétaire, M. **Brunet**.

Section des arts : président, M. Denys **Puech** ; secrétaire, M. Louis **Loup**.

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes :

MM. **Fraisse**, Louis de **Montéty** (de Recoules), Francis **de Benoît**, Bernard **Combes** de **Patris**, **Vigroux**, **Balsan**, A. **Bouisset**, **Sabathier**, **Monestier**, **Arlabosse**, **Gasson**, **Teyssier**, Gabriel **Raynal**, Clément **Raynal**, Fr. **Blanc**, **Gautier**, **Lubac**, Hilaire **Artières**, **Jeanjean**, l'abbé **Ginisty**, **Malet**, **Verdier** ont adressé des remerciements à la Société à l'occasion de leur récente admission.

M. Denys **Puech** et M. Henri **Affre** ont également remercié la Société de leur avoir décerné le titre de membre honoraire et se sont montrés touchés de ce témoignage d'estime et de sympathie.

Une circulaire de M. le **Ministre** de **l'Instruction publique** et des **Beaux Arts** rappelle que le congrès de la Sorbonne s'ouvrira le 17 avril prochain et fixe au 15 mars l'expiration du délai accordé pour l'inscription des délégués des Sociétés savantes.

M. le Président invite les membres qui ont des travaux à présenter à ce Congrès ou qui désirent y assister, à se faire inscrire sans retard au secrétariat de la

Société. M. Marius **Constans** et Urbain **Cabrol** ont déjà fait connaître leur intention d'y prendre part.

Le XIII[e] Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques qui devait se tenir à Vienne en 1906 est définitivement convoqué à Monaco. Il s'y tiendra du 16 au 21 avril. Le comité d'organisation a envoyé à la Société les circulaires, règlements et programmes des travaux.

Ces circulaires sont mises à la disposition des membres qui désireront les consulter. M. l'abbé **Hermet** s'offre pour représenter la Société des Rodez au congrès de Monaco.

M. le **Préfet** de l'**Aveyron** a transmis à la Société deux délibérations du Conseil général de l'Aveyron. L'une en date du 22 août dernier, contient les remerciements de l'assemblée départementale pour l'envoi fait à ses membres du premier fascicule du XVI[e] volume des Mémoires de la Société.

Par l'autre en date du 23 août, le Conseil général émet, sur la proposition de M. Roquette, un vœu tendant à ce « qu'une subvention soit accordée par l'État pour pratiquer des fouilles dans les ruines du château historique de Thénières, dans la commune de Saint-Symphorien ». M. JAUDON en s'associant à ce vœu a proposé « qu'une pareille demande soit adressée à la Société des lettres,sciences et arts de l'Aveyron. Il lui parait certain que celle-ci s'intéresserait vivement à ces recherches. »

M. le **Président** en accusant réception de ces communications a répondu à M. le Préfet que « le Comité permanent qui a pris connaissance de ce dernier vœu pense que la Société ne peut que se montrer favorable à une entreprise de cette nature. Il pense aussi qu'elle ne saurait s'engager pécuniairement sans qu'un exposé lui ait été fait de l'état des lieux à fouiller et des espérances que peuvent donner ces fouilles au point de vue de l'histoire du pays ».

La Société approuve la réponse de M. le PRÉSIDENT et s'y associe.

M. le comte C. **de Valady** a adressé la lettre suivante au sujet de la communication faite par M. HORLUC à la dernière séance :

« Lugagnac, le 13 novembre 1905.

» Monsieur le Président,

» En lisant le compte rendu de la séance de la Société du 29 octobre dernier publié dans le *Journal de*

›eyron, je regrette doublement que mon éloigne-
ıt ne m'ait pas permis d'y assister J'aurais pu don-
à nos collègues sur la maison de La Tour Saint-
.t et ses descendants actuels quelques renseigne-
ıts intéressants et flatteurs pour notre petite patrie.
ıuraient eu au moins le mérite de nous montrer
les descendants du brillant capitaine de partisans,
' hardi de la Compagnie Blanche et Noire n'ont
dégénéré.
J'avais en effet rédigé il y a quelques années, pour
e nos journaux locaux, une note, malheureuse-
t restée dans mes papiers de Combret, et que je ne
par conséquent vous communiquer et qu'une cir-
tance quelconque m'empêcha de publier.
'y rappelais, d'après les journaux de l'époque, la
du comte de La Tour Saint-Igest, lieutenant de
erie, glorieusement tombé, les armes à la main,
un combat les plus meurtriers de la campagne
ɔudan. Un frère aîné du lieutenant de La Tour
-Igest, officier de cavalerie comme lui, avait
é quelques mois auparavant une mort aussi glo-
: sur cette même terre d'Afrique et je crois bien
troisième frère servait aussi en qualité d'offi-
la même époque dans les mêmes troupes souda-
. Il est facile à un de nos collègues ayant ses en-
au cercle militaire, de reconstituer, soit à
des divers ouvrages publiés sur la conquête du
n, soit avec la collection des Annuaires militai-
:s dates et circonstances de ces divers faits
:s. J'ignore quels sont les représentants ac-
e cette famille. Néanmoins l'Annuaire des Châ-
le l'année 1904-1905 porte l'adresse du comte de
ur Saint-Igest au château de Val-Fleury, par
(Seine-Inférieure). En écrivant à cette adresse
iendrait peut-être tous les renseignements dé-
ȝ. Voilà pour le présent.
ınt au passé, cette famille appartient incontes-
ɛnt et uniquement au Rouergue. Maintenue en
e par jugement de M. Langeon, intendant de
ban, du 11 avril 1716, jugement qu il serait fa-
ȝe procurer par l'intermédiaire d'un de nos col-
ɦabitant Paris, M. Couderc, par exemple, et
nerait la filiation de cette famille jusqu'à
elle est connue et possessionnée à Saint-Igest
1341. D'après M. de Barrau (page 489, T. 3),
de La Tour, seigneur de Saint Igest, marié
e Rivière et mort avant 1689, fut père d'An-
La Tour, seigneur de Saint-Igest, marié à

Marguerite-Anne de Bancalis de Pruines, fille de Pierre de Bancalis, baron de Pruines, et d'Anne de Maurel d'Aragon. De ce mariage serait venu un fils, Antoine-Paul de La Tour, seigneur de la Bessière près Sénergues (probablement du chef de sa mère) marié à demoiselle Elisabeth de Roquemaurel, d'où un fils Paul-Louis de La Tour.

» Cet Antoine de La Tour, né avant 1689, serait donc le même que ce comte La Tour Saint-Igest, marié en 1[res] noces à une demoiselle de Pruines, qui fait l'objet de la communication de M. Horluc. Barrau (page 453 Tome 2) dit à propos du baron de Pruines qu'il servit comme officier dans la compagnie de dragons de M. de La Tour Saint-Igest, son beau-frère. Il y aurait une objection insurmontable, tirée du rapprochement des dates. Antoine de La Tour, né avant 1689 et mort seulement en 1796, aurait atteint l'âge de 107 ans. Mais il y a évidemment ou une erreur de date de la part de M. de Barrau ou une erreur dans la suite des alliances. La baronne de Pruines, née de Maurel d'Aragon, mère de Mme de La Tour Saint-Igest, s'était mariée seulement en 1726. Sa fille ne put donc se marier avant 1743 au plus tôt. Cette généalogie est donc à refaire.

» Mais l'article de M. H. de Barrau sur cette famille donne des détails précis sur un événement grave, qui explique probablement les campagnes aux Indes de M. de La Tour et l'émigration de cette famille à l'Ile de France. Il s'agit du meurtre, à la suite d'un duel ou d'un guet-apens, de Jean-Jacques de Madrières, sieur de la Garrigue, son voisin, par M. de La Tour Saint-Igest, seigneur de la Bessière. Cette famille de Madrières s'est éteinte à la fin du 18e siècle dans les Balsa-Firmy auxquels elle apporta la terre du Mazet, près le Colombier. Les archives de cette maison durent être largement à la disposition de M. H. de Barrau, dont la propre tante Eulalie de Barrau avait épousé Marc-Antoine de Balsa, fils de Marie-Josèphe de Madrières, propre sœur de M. de Madrières, la victime de la Tour Saint-Igest. Il avait donc toute raison pour être documenté. On trouverait sans doute dans les archives du Mazet et dans les dossiers de ce procès, des documents importants sur les La Tour Saint-Igest.

» La seconde femme que M. Horluc donne à M. de La Tour est une demoiselle de Cambon, appartenant sans doute à cette grande famille parlementaire des Cambon, qui tint une si grande place au Parlement de Toulouse. Elle s'est éteinte dans cette ville sous la Mo-

narchie de Juillet, mais elle n'était que transplantée à Toulouse : elle est originaire de Cabrespines dans le canton d'Estaing, où elle occupa longtemps les fonctions de notaire. M. de Bonald, qui habite Toulouse, pourrait facilement établir la généalogie de cette famille tout à fait incomplète dans Barrau et en même temps identifier Mlle de Cambon, devenue madame de La Tour Saint-Igest.

» Inutile de vous dire que vous avez toute liberté pour communiquer ma lettre à M. Horluc avant d'en faire part à la Société, si vous le jugez à propos.

» Recevez, monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et les plus respectueusement dévoués.

» Comte d'YZARN-VALADY. »

M. **Horluc** a répondu :

« Lyon, 24 décembre 1905.

» Monsieur le Président,

» Je vous suis très reconnaissant d'avoir bien voulu attirer l'attention de la Société des lettres sur le comte de Latour de Saint-Igest, et je vous remercie tout particulièrement de m'avoir communiqué l'excellente lettre que M le comte de Valady vous a adressée à ce sujet.

» Voici donc l'origine aveyronnaise du comte de Saint-Igest nettement établie. Il reste à élucider l'histoire de sa vie. Ici, certaines indications données par M. de Barrau ne s'accordent nullement avec celles que j'ai pu recueillir par ailleurs. J'ai toute confiance en l'autorité de M. de Barrau, et je ne saurais dire qu'il a fait erreur. D'autre part, il semble bien difficile d'admettre que le propre fils du comte de Latour ait ignoré, dans ses poiuts importants, l'histoire de son père. Or, c'est ce fils lui-même qui donne sur son père la plupart des détails que i'ai relevés (lettre du 22 septembre 1836). Il déclare en particulier qu'il a retrouvé un mémoire adressé par son père au ministre en 1789 et ainsi intitulé : *Mémoire pour M. le comte de Latour, baron de Saint-Igest, ancien capitaine de dragons, ancien commandant de la Compagnie Blanche et Noire dans l'Inde pendant la guerre de 1756, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.* Quant à la suite des alliances du comte, il est évident que le fils du comte avait grand intérêt à ne pas s'y tromper, mais je ne puis sur ce point invoquer son témoignage direct. Ce que j'en ai dit n'a d'autre garant qu'une lettre de Mme Elisa de Chénier, et en-

core cette lettre est-elle du 8 décembre 1887. Je ne crois pas cependant qu'il y ait lieu de suspecter l'exactitude des souvenirs de Mme de Chénier, car elle a toujours été extrêmement attentive à tout ce qui concernait sa famille. J'ajoute, toujours d'après elle, que Gustave de Latour — le fils d'Hélène Chénier, dernier fils du comte — au moment où il avait dû, vers 1835, chercher à se procurer l'acte de naissance de son père était entré en relations avec ses frères aînés, qui d'ailleurs ne purent le renseigner. L'aîné, Tristan, fils de Mlle de Pruines, habitait alors Bordeaux ; l'autre, fils de Mlle de Cambon, était à Toulouse.

» La conclusion de tout ceci pourrait bien être celle que formule M. le comte de Valady : cette généalogie est à refaire. Pour ma part, j'aurais été fort heureux d'étudier de près les pages que M. de Barrau y a consacrées. Malheureusement je n'ai pu ici trouver son ouvrage.

» Je suis bien sûr qu'avec le bienveillant concours des membres de la Société des lettres ce point intéressant d'histoire aveyronnaise finira par être tout à fait éclairci. Je me féliciterai d'y avoir contribué, si peu que ce soit.

» Veuillez, monsieur le Président, agréer, avec mes remerciements, l'assurance de ma très respectueuse considération.

» P. Horluc. »

M. le comte **de Valady** envoie une notice sur la famille de Raffin, extraite d'un article paru dans la *Revue de l'Agenais* (32e année, n° 5) sous ce titre « Deux sénéchaux d'Agenais (xvie siècle) — Antoine et François de Raffin par Joseph Beaune ».

Cette notice a d'autant plus d'intérêt que l'article consacré à cette famille dans l'ouvrage de H. de Barrau est très incomplet et mérite d'être repris. Elle est renvoyée au Comité pour les Mémoires.

M. le comte **de Valady** annonce dans la même lettre l'envoi prochain d'une notice sur la maison ou plutôt la branche des Roquefeuil-Versols, établie sur pièces authentiques provenant du château de Versols. Ce travail complétant celui que M. le vicomte de Bonald a fait pour la branche ainée, l'article de cette famille sera ainsi complet et prêt pour la réédition des documents généalogiques de H. de Barrau quand la Société sera décidée à l'entreprendre.

M. le Président signale les envois faits depuis la dernière séance par divers membres de la Société pour le musée ou la bibliothèque.

M. **Vigroux** a adressé la peinture ancienne représentant une tête de jeune fille et l'esquisse à l'encre dont il a été question au dernier procès-verbal. Il a offert en outre plusieurs œuvres dont il est l'auteur : 1° un triptyque dont les inscriptions indiquent la pensée philosophique et morale qui a groupé les trois portraits dont il se compose ; 2° un portrait de religieuse ; 3° le portrait de la comtesse Vierjeska ; 4° le portrait d'un sorcier qui fut, dit M. Vigroux, la terreur du Ségala il y a quelques années.

M. le vicomte de **Bonald** a envoyé une photographie du baron Paulin de Balsac, dont il est l'auteur, et une reproduction en héliogravure d'un portrait de son arrière grand-père, le philosophe de Bonald, portrait qui se trouve au château du Monna.

M. **Carrère** a offert les publications nouvelles de sa maison :

Le Roquefort, par M. Marre ;

Les Semis de prairies artificielles dans le département de l'Aveyron, par M. F. de Barrau ;

Documents sur A.-A. Monteil, par M. Marius Constans ;

L'Eglise et le Trésor de Conques. Notice descriptive, par A. Bouillet ;

Le Rouergue illustré. L'année aveyronnaise. N° 4 (Hors série).

M. l'abbé **Boudet** se charge de rendre compte du livre de M. Marre sur *Roquefort* et de l'opuscule de M. F. de Barrau sur les *prairies artificielles*.

M l'abbé **Pouget** a offert un exemplaire de l'opuscule qu'il a publié récemment sous ce titre : *Questions pratiques*.

Enfin M. le Président signale un travail manuscrit fait par M **Masson**, agent de la Société. C'est le dépouillement des *Annales du Midi* depuis l'année 1893 jusqu'à l'année 1905, au point de vue des articles qui intéressent l'Aveyron à un titre quelconque. M. le **Président** ajoute qu'il serait à désirer qu'un travail analogue fut fait pour chacune des publications que nous envoient les Sociétés correspondantes, et il renouvelle l'invitation plusieurs fois adressée aux mem-

bres de la Société qui en auraient le loisir et le goût, d'entreprendre le dépouillement de quelques-unes de ces publications.

La parole est donnée à M. l'abbé **Hermet** qui fait deux communications. La première est intitulée : *Le dernier troubadour*, *Guiraut Riquier*, extrait d'une thèse présentée sous ce titre à la faculté des lettres de Bordeaux, par E.-Joseph Anglade, professeur au lycée de cette ville.

La seconde communication est relative aux *Poteries Gallo-Romaines trouvées à Saint-Georges-de-Luzençon.*

Ces deux notes, ainsi que le travail de M. Masson, sont renvoyées au Comité pour les mémoires.

M. l'abbé **Hermet** analyse en quelques mots un mémoire très curieux adressé à la Société par M. **Laurens**, notaire à Cassagnes-Comtaux sur l'origine présumée de Goutrens.

L'auteur, après avoir rappelé la découverte faite en 1867 d'un nombre considérable de monnaies gauloises et signalé les vestiges de monuments celtiques trouvés dans les environs de cette localité, a cherché à rattacher son origine aux quelques faits qui sont connus de l'histoire générale de la Gaule celtique. Les conjectures qu'il imagine avec beaucoup d'ingéniosité ne sont, malheureusement pour sa thèse, corroborées par aucun document probant.

En l'absence de M. Marius **Constans**, il est donné lecture d'un compte rendu envoyé par lui d'un opuscule que M. Léopold **Constans** vient de publier sous ce titre : *Mistral et son œuvre.*

M. l'abbé **Boudet** lit le rapport dont il a été chargé à la dernière séance sur *la Madaleno* de M. Béguin.

Ces deux rapports seront publiés à la suite du procès-verbal.

M. **Colrat** dit qu'il a, il y a plusieurs années, demandé qu'une commission composée de membres de la Société soit chargée d'étudier la possibilité d'acquérir un immeuble qui permettrait le classement méthodique, la conservation et la mise en lumière des riches collections possédées par la Société. Il demande à M. le Président si une étude de cette question a été faite.

M. le **Président** répond que la faiblesse des res-

sources dont dispose la Société n'a pas permis, jusqu'à ce jour, d'envisager la possibilité d'acquérir un immeuble destiné à loger ses collections artistiques et qu'il craint que pour ce motif, la demande de M. Colrat ne puisse de longtemps, recevoir de solution favorable.

M. Vigarié demande la parole. Il dit qu'il s'est préoccupé de cette question et qu'à la dernière session du Conseil général de l'Aveyron, il a pris l'initiative d'une proposition tendant à l'acquisition et à l'aménagement d'un immeuble destiné à recevoir, en même temps que les archives départementales, les archives et le musée de la Société. Pour réaliser les ressources nécessaires, il a demandé au Conseil général d'émettre « le vœu que le Gouvernement autorise le département de l'Aveyron à émettre une loterie de 1 200 000 fr. (Billets à un franc), dont le produit intégral servira à l'acquisition et à l'aménagement d'un immeuble destiné à recevoir les archives départementales, les archives et le musée de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. »

A cette occasion et pour répondre à une observation de M. le Président du Conseil général qui avait fait observer que M. Vigarié faisait intervenir dans sa proposition la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, sans qu'elle ait peut-être été consultée, le comité permanent s'est réuni d'urgence le 23 août et a pris la délibération suivante qui a été le même jour déposée sur le bureau du Conseil général.

« Le Bureau de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron déclare qu'il serait heureux que le Conseil général veuille bien, dans le projet de construction d'un batiment pour les archives du département, y joindre un local indépendant destiné à recevoir les archives de la Société et le musée qu'elle a créé, pour remplacer le local actuel où les richesses artistiques sont trop à l'étroit et placées dans des conditions défavorables. »

Le Conseil général a donné acte de cette délibération et l'a renvoyée à la Commission départementale pour être comprise dans l'étude dont cette commission a été chargée.

M. Vigarié ajoute que depuis le mois d'août, la Commission départementale s'est occupée de cette intéressante proposition et qu'elle a donné mission à notre collègue, M. Pons, architecte du département, de lui rapporter à l'une de ses plus prochaines réunions, les plans et devis de bâtiments à construire

ainsi qu'un projet de traité pour l'acquisition de terrains libres sur lesquels seraient édifiés ces batiments.

M. Vigarié espère que le Gouvernement, qui a déjà accueilli avec bienveillance les démarches de plusieurs de nos représentants au Parlement, accordera un avis favorable à la demande du Conseil général, ce qui permettra de donner satisfaction aux désirs que M. Colrat a exprimés depuis plusieurs années et qu'il vient de rappeler.

Afin de favoriser dans la mesure de nos forces la réalisation de ce projet, il propose à l'assemblée de s'associer à la délibération du Comité permanent en émettant en séance générale un vœu tendant à ce que le Gouvernement autorise la loterie dont il s'agit.

La Société adopte le principe de la proposition de M. Vigarié et charge le Comité de rédiger un vœu dans ce sens, dont le texte lui sera soumis à la prochaine séance.

M. **Naujac** donne lecture du sonnet suivant :

UN SONNET DE FIN D'ANNÉE

Quand l'aurore perle vos pleurs,
Nymphes, baignant le sein des roses,
Zéphir caresse, tout écloses,
Dans le val de fraiches couleurs.

L'on rêve plaisirs sans douleurs ;
Mais de l'hiver les tons moroses
Font pâlir les plus belles choses,
La poésie est seule en fleurs.

Elle nous offre pour étrennes
Des pervenches, des marjolaines
Que n'effeuillent pas les autans.

Reine aimable de l'harmonie
Parmi nous reste, sois bénie ;
Avec toi, règne le printemps !

Avant de lever la séance M. le **Président** rappelle que le premier fascicule du XVIe vol. des Mémoires a été distribué. Si par erreur quelques membres ne l'avaient pas reçu, ils sont priés de le réclamer au secrétariat de la Société.

La séance est levée à six heures.

* * *

Mistral et son œuvre.

M. Léopold Constans a fait hommage à la Société d'une brochure qu'il vient de publier sous le titre de *Mistral et son œuvre.*

Elle forme une plaquette de 58 pages in-8° qui reproduit une conférence faite par le savant professeur de l'Université d'Aix-Marseille à l'Exposition universelle de Liège le 17 juillet 1905.

C'est une étude magistrale, due à un homme qui connait et aime son sujet : un félibre et un romanisant qui étudie la vie, l'œuvre et l'action du maître du félibrige.

Les premières pages sont consacrées à la biographie succincte du grand poète en qui semble s'être incarnée l'âme de la Provence, depuis son enfance au mas paternel de Maillane, ses études au collège et sa liaison avec Roumanille, son entrevue avec Lamartine, jusqu'aux années de sa vieillesse à travers ses succès dont le plus grand, celui qui établit sa renommée d'« Homère champêtre » fut celui de *Mireille.* Cette existence peut se résumer en ces mots : grandeur dans la simplicité, force calme jointe à la bonhomie.

La deuxième partie, la plus longue nécessairement, étudie l'œuvre de Mistral : d'abord *Mireille*, puis *Calendal*, les *Iles d'or*, le *Poème du Rhône*, *Nerte* et le drame de la *Reine Jeanne*. Analyses ou citations heureusement choisies font connaître rapidement le caractère ou le fond essentiel de chacun des poèmes et ce qu'il y a à la fois de spontané et de savant, de naturel et d'art dans cette poésie dont Lamartine définissait à tort l'auteur « un paysan de génie ».

Dans *Calendal* notamment M. L. Constans nous montre un écrivain plus artiste, un génie plus vigoureux, plus varié dans une œuvre moins louée que Mireille, et qui sait dans des décors si beaux faire mouvoir et agir ses personnages ; il explique l'intérêt de ces descriptions exactes et brillantes, qui nous charment parce qu'au lieu d'être un vain ornement, elles nous attachent aux acteurs du drame. Il montre le sentiment de la nature, inspirateur de toute l'œuvre de Mistral, mais dont le réalisme est tempéré, par le rêve et l'idéal, si bien qu'on a défini Mistral un païen de nature transformé par l'atavisme chrétien.

Il étudie ensuite la partie lyrique de l'œuvre du poète provençal, surtout dans les *Iles d'or* ces vers si

variés de ton, de couleur et de mesure, où se confondent chansons, romances et sirventes, où éclate la grande passion du poète, l'amour de la Provence, sa muse inspiratrice et l'amour de la *Cause* à laquelle il s'est voué, c'est-à-dire, la résurrection de la langue ancestrale, le droit de l'idiome local à être librement parlé et enseigné. C'est pour la propagation de cette *Idée* qu'il a composé le travail de bénédictin qui s'appelle le *Trésor du Félibrige*.

Après avoir analysé rapidement la langue et le style de Mistral, M. L. Constans consacre la 3e partie de sa conférence à l'*action* du Maître sur la Provence et le Midi par la fondation du Félibrige, association gaie et rieuse d'abord qui a pour but le relèvement de la race méridionale par le retour à la langue des aïeux, mais dont les aspirations s'élargissent et s'élèvent peu à peu aux tentatives de rénovation politique et sociale où Mistral s'efforce de ne pas la laisser entraîner.

Comme on le voit par ce rapide aperçu, la conférence de M. Léopold Constans est une étude solide et complète dans sa brièveté sur le poète de Maillane. Elle émane d'un critique compétent qui admire son héros, aime et connaît sa langue et sait communiquer son enthousiasme pour l'homme et l'œuvre dont la gloire a depuis longtemps franchi les limites de la Provence et de la France. Vous ne serez pas étonnés que M. Constans ait reçu de Mistral des remerciements flatteurs d'où j'extrais pour finir les passages suivants : « J'estime que votre conférence est une » des études et des synthèses les plus véridiques que » l'on ait publiées sur ma carrière de poète et la por- » tée de mes productions... En ce qui me concerne, » je serais fort heureux que la postérité adoptât votre » appréciation. »

M. Constans.

P.-S. — M. L Constans, poursuivant ses travaux sur la littérature romane, vient de publier la 3e édition de sa *Chrestomathie de l'ancien français*, jadis couronnée par l'Académie française et le 1er des quatre volumes de son édition critique du *Roman de Troie* pour la société des anciens textes français.

* * *

La Madeleine.

C'est un poème, écrit dans la langue provençale, par M. l'abbé Béguin, chanoine de Fréjus. Le sujet en est l'histoire de sainte Madeleine, la pécheresse, qui, touchée par la grâce, devint la servante de Jésus, arrosa ses pieds de précieux parfums, au grand scandale des pharisiens ; qui apporta au Saint-Sépulcre les parfums dont elle voulait embaumer le corps de son maitre ; qui fut favorisée d'une apparition spéciale de Jésus ressuscité, vint ensuite à Marseille, et se retira à la Sainte-Baume, où elle vécut le reste de sa vie dans la contemplation.

Ce poème est divisé en douze chants. J'en ai lu la traduction, que l'auteur a eu soin d'inscrire à côté de son texte.

Je ne ferai pas l'analyse de ces douze chants.

Qu'il me suffise d'en indiquer le canevas.

Madeleine nous est d'abord représentée comme une jeune fille de bonne maison, que sa gaieté, sa légèreté, ont séparée de ses frère et sœur, plus graves et plus sérieux : Marthe et Lazare.

Elle passe sa jeunesse dans un château qui lui est échu lors du partage de l'héritage paternel, à Magdalum ; et là, au milieu des fêtes, des plaisirs, et parfois des débauches, elle est tourmentée par le remords ; elle s'épuise à la poursuite du bonheur, que son âme d'artiste, son âme naturellement juste et bonne ne trouve point au milieu des fêtes et des joies coupables du monde.

Sa sœur Marthe vient la chercher, elle l'entraine avec elle, sur la montagne où Jésus doit prêcher. Madeleine touchée, accompagne le Maitre ; mais le démon l'entraîne à nouveau dans le tourbillon des plaisirs, elle oublie ses bonnes résolutions.

Grâce à l intervention de Marthe, elle revient écouter un sermon de Jésus ; elle est définitivement conquise, et ne vivra plus désormais que pour le divin Maitre. La mort de son frère Lazare, et sa résurrection par Jésus achève de l'attacher à lui ; elle verse un vase de précieux parfum sur ses pieds, chez Simon pharisien ; elle assiste aux mystères de sa passion, sa résurrection, de son ascension. Avec Marthe et ızare, elle souffre la persécution des Juifs qui les acent dans une frêle barque, et les lancent sur la ste mer : les anges conduisent la barque et la font

aborder à Marseille. Là, pendant que Lazare et Sidoine prêchent l'évangile de Jésus, Marie se retire dans une grotte solitaire et escarpée à la Sainte-Beaume, elle y passe le reste de sa vie dans la prière et la contemplation.

Le dernier chant du poème, nous montre Madeleine dans la gloire. Son corps fut enseveli par saint Maximin dans une crypte, qu'il fit bâtir exprès et qui existe encore. Lui-même y trouva plus tard son tombeau, et sur ce tombeau fut bâtie la basilique et le monastère de Saint-Maximin.

Environ vers l'an 700, lors de l'invasion des Sarrasins, les reliques de sainte Madeleine et de saint Maximin furent cachées par les moines, désireux de les soustraire aux profanations des infidèles.

Elles furent retrouvées en 1279, par les soins de Charles II, roi de Naples et comte de Provence, qui fit bâtir l'église actuelle de Saint-Maximin, et confia aux Dominicains la garde du sanctuaire.

Telle est l'histoire racontée dans le livre de M. le chanoine Béguin.

Ce livre est-il un poème ? est-il une histoire ?

L'auteur, dans sa préface, se pose cette question, et il répond que son livre n'est ni un poème ni une histoire.

Ce n'est pas un poème, car « un poème est le produit de l'imagination, qui peut asseoir ses conceptions sur une base historique, mais qui édifie tout autour et par dessus, sans s'astreindre à l'emploi de matériaux également vrais. »

Or, dit l'auteur, nous n'étions pas libres de créer : les personnages existaient, et dignes d un scrupuleux, d'un souverain respect. Leurs paroles, leurs actes, diverses circonstances de leur vie, s'imposaient ; et ne demandaient ni moins de respect ni moins de scrupule... Nous n'avons donc point inventé, et malgré sa forme, ce n'est point un poème proprement dit que nous avons écrit.

Est-ce une histoire ? L'auteur hésite à lui donner ce nom.

L'histoire procède de documents authentiques, qui lui permettent de fixer une date, de supputer des années, d'attribuer des noms positifs, d'énoncer des généalogies réelles, des lieux précis ; et ces éléments humains font ici complètement défaut.

Quelles sont donc les sources où a puisé l'auteur ?

L'Evangile, d'abord, qui peint quelques traits saillants de la figure de Madeleine.

Les traditions des Eglises de Provence, qui notent la venue de Lazare et de ses sœurs dans le pays, et fixent le lieu du séjour et de la sépulture de Madeleine.

Quant aux autres détails, ils sont pris, dit l'auteur, dans les visions de Catherine Emmérich, la voyante de Dulmen, morte en odeur de sainteté le 9 février 1824.

Cette source de documents n'est évidemment pas bien propre à donner au récit le caractère historique. Car, quoiqu'il en soit de la réalité de ces visions, personne ne saurait se porter garant de leur véracité ; et si, comme on le lui demande, l'Eglise se prononçait sur la sainteté de la voyante, elle se garderait bien d'affirmer la véracité de ses visions ; elle se contenterait de déclarer, suivant la coutume suivie, que ces visions ne contiennent rien de contraire à la foi ou aux mœurs.

Il en coûte évidemment à l'auteur d'avouer que son livre n'est ni un poème ni une histoire.

Aussi, à la fin de sa préface il change de ton, il se ressaisit, et il déclare qu'il a fait un poème et une histoire.

C'est un poème par sa forme et par les éléments de second ordre, imaginatif ou autres, auxquels il a dû recourir. C'est une histoire en même temps et aussi discutée, aussi rigoureuse, qu'on puisse l'avoir avec les connaissances actuelles.

Je me garderai bien de trancher la question que l'auteur lui-même s'est posée, et qu'il résout tantôt par la négative et tantôt l'affirmative.

J'aime mieux rapporter ici le jugement de Mgr Arnaud, évêque de Fréjus et Toulon, aux yeux duquel l'ouvrage apparaît comme un triple poème, de la pensée, de la poésie et de l'art.

La narration est sérieuse, documentée, et discutée comme une histoire ; et si quelques détails sont moins solides et moins authentiques, l'auteur a soin de nous en prévenir.

La pensée est éloquemment revêtue, la versification très variée ; l'idiome employé, le provençal, est choisi avec un sage éclectisme parmi les innombrables formes employées dans les diverses contrées.

L'art surtout, l'illustration, est d'une richesse incomparable : la peinture, le dessin, la photographie, sont tour à tour employés, et offrent une diversité qui charme et ravit.

Ce qui augmente le mérite du côté artistique et en

fait le pittoresque, c'est que presque toutes les illustrations sont l'œuvre de l'auteur lui-même, dont la main a quitté la plume pour prendre crayons et pinceaux, ou présider aux levées photographiques.

Quant au mérite littéraire de la poésie, je ne saurais en formuler la moindre appréciation : la langue provençale diffère trop de notre patois pour que nous puissions, sans une étude approfondie, l'apprécier et même le comprendre.

Nous nous en rapportons donc au jugement de l'évêque de Fréjus, et nous croyons que cette œuvre, si digne d'éloges, par le but que s'est proposé l'auteur, aura atteint ce but au moins parmi les habitants de la Provence, initiés à la langue de Mistral et de Roumanille, qu'il servira à ranimer dans les cœurs chrétiens, l'amour et le culte de la grande pénitente.

L'abbé E. Boudet.

* * *

ACQUISITIONS

Achat par souscription.

Histoire graphique de l'ancienne province de Languedoc, tome seizième de l'*Histoire générale de Languedoc*, texte et dessins par Ernest Roschach. Toulouse, 1905. Vol. gros et gd in-4°, d.-rel. toile.

Dons divers

Pour la Bibliothèque et les Archives

De M. Carrère, les ouvrages suivants, dont il est l'éditeur : *Le Roquefort*, par E. Marre, 1906, Vol. in-4°. — *L'Eglise et le Trésor de Conques. Notice descriptive*, par l'abbé A. Bouillet, 1905. Plaq. in 8°. — *Les Semis des prairies artificielles dans le département de l'Aveyron*, par M. Fernand de Barrau (1905). Plaq. grd in-16. — *Documents sur A.-A. Monteil*, par M. Marius Constans (1905). — *Le Rouergue illustré. L'Année aveyronnaise*. N° 4 (Hors Série).

De M. l'abbé Pouget, les ouvrages suivants, dont il est l'auteur : *Questions pratiques de jurisprudence canonique et civile*, publiées dans la *Revue religieuse*. E. Carrère, 1904. Vol. in-16. — *Tiers-ordre séculier de saint François d'Assise*. E. Carrère (1902). Vol. in-16.

— *Confrérie de la Bonne Mort*, E. Carrère, (1901). Br. in-16.

De M. L. CONSTANS : *Mistral et son œuvre. Conférence faite par lui, à l'Exposition universelle de Liège*, 1905. Avignon — Marseille, 1905. Br. gd in-8°.

De l'auteur et de M. MASSON : *Une Croix-Reliquaire des comtes d'Armagnac*, par M. Ch. SAMARAN. Auch, 1905. Br. gd in-8°. (V. *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1905.)

De M. Bernard COMBES de PATRIS : *Henriette de Séguret, en religion Mère Marie de Jésus, fondatrice du couvent de la Providence. Souvenirs recueillis* par une ancienne élève. Imprimerie catholique, 1906. Vol. in-8°.

De M. BONNAFÉ : *Association catholique de la jeunesse française. Union départementale de l'Aveyron. Œuvres de jeunesse*. Colomb fils, 1904. Plaq. gd in-16 (2 ex.). — *Revue mensuelle de l'Union aveyronnaise et de l'Union lozérienne*, 1re année, n° 7, 1904 ; 2e année, n° 12, 1905. Paris. Br. in-16. — *Almanach de l'Association catholique de la jeunesse française, 1905*. Paris. Plaq. in-8°. — *Id*. 1906.

De l'éditeur, *Mercure de France*, 15 décembre 1905 ; directeur Alfred VALETTE.

De M. H. AFFRE et de M. M. CONSTANS, des lettres de part de familles aveyronnaises ; et divers tracts, ou petites publications.

POUR LE MUSÉE

De M. VIGROUX, divers tableaux encadrés : une peinture ancienne sur toile représentant une tête de jeune fille (H. 0,31. L. 0,24). Elle a été apportée de Milan en 1800 par un soldat français originaire de Castelpers. Le donateur croit qu'on pourrait l'attribuer à Léonard de Vinci ou à Bellini. — Une esquisse à l'encre représentant *la Mort d'Adonis*. Le donateur qui l'a reçue de son ancien maitre, le peintre Gérome, l'attribue à Raphaël. — Des portraits, têtes à l'aquarelle ou au pastel ou crayons de diverses couleurs, exécutés par le donateur : 1° la comtesse Wierjzeska (une Reine des Fleurs) ; 2° une religieuse de Rouen (sœur Marie), avec cadre ancien ; 3° Un sorcier de l'Aveyron ; 4° En triptyque (joli cadre) trois portraits se rattachant à l'histoire d'une « sirène vénitienne qui d'un millionnaire a fait un mendiant et d'un grand poète un fou ».

De M. le vicomte de BONALD, une grande et belle photographie exécutée par lui : Paulin de Balsac, ba-

ron de Firmi, encadrée. — Une héliogravure du philosophe Bonald, aussi encadrée.

De M. l'abbé DELMAS, vicaire à Saint-Côme, une monnaie, petit bronze, médiocrement conservée, de la Zeugitane, provenant des fouilles de Carthage : Tête de Cérès (vulgairement dite de Didon) à droite. Revers. Tête de cheval à droite.

De M. l'abbé VERLAGUET, une monnaie, moyen bronze, d'Agrippa, mal conservée; une monnaie d'argent, médiocrement conservée, de François Ier, frappée à Villefranche.

De M. PROUCHET, coiffeur, une monnaie, petit bronze, bien conservée, de Salonine ; une petite monnaie en cuivre, assez bien conservée, d'un *Carolvs...* étranger, ayant un lion rampant, queue en rinceaux, au revers, et une tête barbue, couronne radiée, à l'avers.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,
F. GALY.

400306. Rodez, imp. E. Carrère.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

Séance du 5 novembre 1903.

Séance du 27 décembre 1903.

Séance du 6 mars 1904.

Séance du 24 avril 1904.

Séance du 1er juillet 1904.

Séance du 27 octobre 1904.

Séance du 26 décembre 1904.

Séance du 26 février 1905.

du 4 mai 1905.

e du 29 juin 1905.

Séance du 4 mai 1905.

Séance du 29 juin 1905.

Séance du 29 octobre 1905.



—

Séance du 29 décembre 1905.

TABLE SYNTHÉTIQUE

DES PRINCIPAUX OBJETS DES TRAVAUX ET DÉLIBÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PERSONNES, MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ OU AUTRES(1), MENTIONNÉES AUX PROCÈS-VERBAUX COMME ADMISES DANS LA SOCIÉTÉ OU Y AYANT PRIS LA PAROLE, FAIT UN ENVOI OU UNE COMMUNICATION, OU AYANT REÇU UNE DÉLÉGATION OU UN HOMMAGE.

---

(1) Les noms des personnes étrangères à la Société, sont en caractères italiques.

400106. Rodez, imp. E. Carrère.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

Société des Lettres

Sciences et Arts

DE L'AVEYRON


XXI
Du 25 février 1906 au 29 décembre 1907

RODEZ
IMPRIMERIE E. CARRÈRE
—
1907

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

Société des Lettres

Sciences et Arts

DE L'AVEYRON



XXI
Du 25 février 1906 au 29 décembre 1907

RODEZ
IMPRIMERIE E. CARRÈRE

1907

LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société des Lettres, Sciences et Arts
de l'Aveyron

29 DÉCEMBRE 1907

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ (Elections du 27 décembre 1903)

MM.

N. MAISONABE, président.
PONS, vice-président.
F. GALY, secrétaire.
M. CONSTANS, vice-secrétaire.
BRUNET, l'abbé VAYLET et ANDRIEU, conservateurs du Musée.
L'abbé VERLAGUET, bibliothécaire-archiviste.
Ch. COMBES de PATRIS, trésorier.

*
* *

BUREAUX DES SECTIONS (Elections du 29 décembre 1905).

MM.

LEMPEREUR, président, et Ch. GALY, secrétaire de la section des lettres.
VIGARIÉ, président, et BRUNET, secrétaire de la section des sciences.
D. PUECH, président, et L. LOUP, secrétaire de la section des arts.

*
* *

Les membres du bureau de la Société et les présidents des sections forment, avec M. l'inspecteur d'académie, un COMITÉ PERMANENT qui s'occupe de tout ce qui a rapport aux intérêts moraux et matériels de la Société et de la surveillance de ses publications.

*
* *

. *Masson*, agent de la Société, surveillant général du Musée (1871), conservateur nommé par M. le Préfet (1896).

Liste des membres de la Société par ordre d'admission.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

1866 (1) Cartailhac ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de la Chaîne, à Toulouse.

1886 Héron de Villefosse O ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du Musée du Louvre, 16, rue Washington, à Paris.

1888 Puech (Denys) C ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), statuaire, 233, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

1893 de Lasteyrie (Le comte) ✻, membre de l'Institut Académie des inscriptions et belles-lettres), secrétaire du Comité des travaux historiques et scientifiques, inspecteur des musées nationaux, ancien député, 10 *bis*, rue du Pré-aux-Clecs, à Paris.

1897 Germain (Mgr) ✻, archevêque de Toulouse.

* * *

MEMBRES TITULAIRES

MM.

1857 Boubal, ancien maire de Rodez, à Manson, près Palmas.

1860 Maruéjouls O ✻, député, ancien ministre du Commerce, ancien ministre des Travaux publics, membre du conseil général de l'Aveyron, à Paris.

1861 Fabre (Marcellin), pharmacien, honoraire, ancien maire de Villefranche.

— Vaïsse, ingénieur civil, agent-voyer, à Rodez.

1864 Lacombe, docteur en droit, ancien sénateur, avocat au tribunal civil de Rodez, 12, rue Lalo, à Paris.

— d'Armagnac (Le comte), à Saint-Côme.

1865 Maisonabe (Noël), docteur en droit, à Rodez.

---

(1) Le millésime indique l'année où le membre a été admis dans la Société, quand même il l'ait été dans une autre catégorie que celle où il figure aujourd'hui.

1867 Alazard (L'abbé), chanoine honoraire, rédacteur de la *Revue religieuse*, à Rodez.
1871 Touzery (L'abbé), chanoine titulaire, à Rodez.
1874 de Montety (Louis), ancien député, à Sévérac-le-Château.
1875 Vaylet (L'abbé), chanoine titulaire, aumônier du lycée de Rodez.
— Marcilhacy (Camille) ✱, ancien négociant, 20, rue Vivienne, à Paris.
1876 Galy (François), pharmacien honoraire, à Rodez.
— Cabrol, directeur des Postes et Télégraphes en retraite, à Villefranche.
— Bessou (L'abbé), chanoine honoraire, à Rodez.
1878 Loup (Louis), imprimeur, à Rodez.
— Constans (Léopold), professeur à la faculté des lettres d'Aix.
— Delpech, banquier, à Villefranche.
1879 Pons, architecte du Département, à Rodez.
— Rogery, docteur en droit, prof. de rhétorique au lycée Buffon, à Bourg-la-Reine (Seine-et-Oise).
— Pechdo, docteur en médecine, à Villefranche.
— Jaudon ✱, docteur en droit, membre du conseil général de l'Aveyron, procureur de la République, à Toulouse.
1883 Railhac, receveur particulier des Finances honoraire, à La Falque, près Saint-Geniez.
1884 Constans (Marius), professeur de seconde au lycée de Rodez.
— Visseq (L'abbé), curé de Nauviale.
— Lempereur, archiviste du Département, à Rodez.
1885 Affre, avocat au tribunal civil d'Espalion.
— Boisse O ✱, contre-amiral, à Toulon.
1886 Guibert (L'abbé Régis), curé de Vimenet.
— Bompaire (Gaston), docteur en médecine, président de l'Association des médecins du Département, à Millau.
— Andrieu, architecte des hospices de Rodez, inspecteur des édifices diocésains, à Rodez.
1887 Coste (L'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Paul-des-Fonts.
1888 Cardonnel-Bessonies, à la Griffoulière, près Flagnac.
— Couderc, conservateur-adjoint de la Bibliothèque nationale, 20, rue de Harlay, à Paris.
- Bouzat (L'abbé Denis), curé de Connac.
- Serpantié, artiste peintre, à Saint-Geniez.
- de Valady (Le comte C.), à Combret, près Nauviale.

— Massip (Lucien), pharmacien honoraire, à Cancon (Lot-et-Garonne).
— Brévier (L'abbé), curé de St-Denis de Cougousse, près Salles-la-Source.
— Cassagnes (L'abbé), chanoine honoraire, missionnaire apostolique, à Florentin.
— Marcilhacy (Albert), docteur en droit, administrateur délégué de la Société anonyme des spécialités mécanique, 25, rue Saint-Ambroise, à Paris.
— Agrifoul (L'abbé), ancien curé de Banc-Anglars, à Montrozier.
1890 De Pomairols, à la Pèze, près Savignac.
— de Bonald (Le vicomte), à Las Canals, près Nuces.
— De Barrau, rédacteur au *Journal de l'Aveyron*, à Gaillac-d'Aveyron.
1891 Verlaguet (L'abbé), curé de Notre-Dame-de-Vanc, près Salles-la-Source.
— Hermet (L'abbé), curé de l'Hospitalet.
— De Courtois, 57, boulevard Malesherbes, à Paris.
1892 Deltour (L'abbé), curé de Villecomtal.
— Palous, ancien greffier du tribunal civil d'Espalion, à Rodez.
— Augé, docteur en médecine, à Rodez,
— Bonnefous (L.), docteur en médecine, à Rodez.
— Massip (Emmanuel), pharmacien, au Fousseret (Haute-Garonne).
— de Montéty (L'abbé Octave), chanoine honoraire, administrateur de l'institution libre St-Joseph, à Rodez.
— Poulenc, pharmacien, 92, rue Vieille-du-Temple, à Paris.
1893 Carrère, imprimeur-éditeur, à Rodez.
— Raynaldy, avocat au tribunal civil de Rodez.
— Brunet, professeur de mathématiques au lycée de Rodez.
1894 Puech (Germain), docteur en médecine, à Rodez.
— Guibert (Augustin), avoué près le tribunal civil de Rodez.
— Domergue, géomètre principal de l'Etat en retraite, correspondant honoraire du ministère de l'Instruction publique, à Saint-Geniez.
— Artières (Jules), imprimeur, à Millau.
— Naujac, caissier-comptable des mines de Gages, à Rodez.
1895 Camboulas, ingénieur civil, à Saint-Geniez.

— Forestier, ancien professeur libre, 15, rue Brézin, à Paris.
— Goninfaure, imprimeur, à Espalion.
— Vigarié, membre du Conseil général, juge de paix du canton de Bozouls, maire de Laissac.
1896 Delmas (Antoine), docteur en médecine, à Millau.
1897 Massabuau, député, avocat au tribunal civil d'Espalion, à Paris.
— Calmet (l'abbé), chapelain de Saint-Louis-des-Français, à Rome.
— Julhe, pharmacien honoraire, à Espalion.
— de Gissac (Le vicomte P.), à Laborde, près Casteljaloux (Lot-et-Garonne).
— Roc, entrepreneur de travaux publics, à Rodez.
1898 Lunet de la Malène, président de la Société centrale d'agriculture de l'Aveyron, à Planèzes.
— De Masars-Camarès, libraire à Brême (Allemagne).
1899 Baduel (d'Oustrac), membre du Conseil général, à Oustrac, près Laguiole.
1900 Rey, architecte, à Millau.
— Ricard (Mgr), archevêque d'Auch.
— Maisonabe (Édouard), docteur en droit, avocat au tribunal civil de Rodez.
— Landès, architecte, à Rodez.
— de Chaliès (J.), à Sévérac-le-Château.
— Suquet (L'abbé), curé de Saint-Clair, près Salvagnac-Cajarc.
1901 Galy (Charles), docteur en droit, avocat au tribunal civil de Rodez.
— Talon, avocat à la Cour d'appel de Paris, 8, rue des Saints-Pères.
— Albespy (Louis), pharmacien, à Rodez.
— Combes de Patris (Charles), docteur en droit, juge suppléant et avocat au tribunal civil de Rodez.
— Benoit, greffier du tribunal civil de Rodez.
— Anglade, docteur en droit, inspecteur de la *Société générale*, 54, rue de Provence, à Paris.
— Salesses ✻, secrétaire général des Colonies, à Paris.
— Teissier (L'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'école libre Saint Gabriel, à Saint-Affrique.
- Molinié, docteur en médecine, à Sévérac-le-Château.
- de Valady (Le marquis L.), ancien capitaine de cavalerie, membre du Conseil général, à Rodez.

— de Gissac (Le baron J.), inspecteur de la *Nationale-Vie*, rue Saint-Antoine-du-T, à Toulouse.

1902 Hèbles (L'abbé), curé d'Ayssènes, près Villefranche-de-Panat.

— Albespy (Daniel), docteur en médecine, à Rodez.

— Froment, professeur de musique, à Rodez.

— De Bancarel, maire de Flavin, à Hyars.

1903 Bugard, à Canac, près Rodez.

— Marre, professeur départemental d'agriculture, à Rodez.

— Alboui, pharmacien, 8. rue Favart, à Paris.

— Austry, notaire honoraire à Jaunac, près Montbazens.

— Gèze, professeur spécial d'agriculture, à Villefranche.

— Serin, rédacteur à *l'Union Catholique*, Rodez.

— Bonnafé, avocat au tribunal civil de Rodez.

— Bastide, docteur en droil, avocat au tribunal civil de Rodez.

— Majorel (L'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre de Notre-Dame, à Villefranche.

— Boudet (L'abbé), directeur de l'Institution des sourds-muets de Rodez.

— Bouat (L'abbé V.), à Millau.

— Fenaille, à Montrozier.

— de Solages (Le comte), à Mézens, près Saint-Sulpice (Tarn).

1904 du Bourg (Le comte), ancien capitaine de cavalerie, à Saint-Georges-de-Luzençon.

— de Séguret (Mme veuve), née de Saincric, à Rodez.

— Vidal (L'abbé), chanoine honoraire, à Villefranche.

— Bousquet, agrégé de l'Université, 282, boulevard Raspail, à Paris.

— Pouget, sculpteur, à Rodez.

1905 Ségonzac, directeur de l'institution libre Saint-Joseph, à Rodez.

— Batut (L'abbé), chanoine titulaire, à Rodez.

— Limouzy, entrepreneur de travaux publics, à Rodez.

— Fraisse, banquier, à Rodez.

— de Montéty (Louis), de St-Georges, à Recoules.

— Balsan, commissionnaire, à Millau.

— Bouisset, fabricant gantier, à Millau.

— Sabathier, notaire, à Millau.

— Monestier, notaire, à Millau.

— Arlabosse, négociant et publiciste, à Millau.

— Gasson ✻, receveur particulier des Finances en retraite, à Millau.
— Teyssier, commissionnaire, à Millau.
— Raynal (Gabriel), avocat au tribunal civil de Millau.
— Raynal (Clément), avoué près le tribunal civil de Millau.
— Blanc, à Millau.
— Lubac, avocat au tribunal civil de Millau.
— Artières (Hilaire), conducteur des Ponts et Chaussées, à Millau.
— Jeanjean, avocat au tribunal civil de Millau.
— Ginisty (L'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre de Saint-Affrique.
— de Benoît (Francis), licencié en droit, à Bordeaux.
— Combes de Patris (Bernard), licencié en droit, à Paris.
— Vigroux, pharmacien, à Cassagnes-Bégonhès.
— Artières (Maurice), fabricant de colles et de gélatines, à Millau.
— Verdier, statuaire, 49, avenue Ségur, à Paris.
— Dubiez, fabricant mégissier, à Creissels.
— Bompaire (Frédéric), docteur en médecine, ancien maire de Millau,
— De Carlshausen, ancien négociant, à Millau.
— Pradié (Mme), née Sâlles, à Lagarde, près Salles-la-Source.
— Fabre (Albert), maire de Buzeins, à Cassagnes, près Recoules.
— Chardonnet, principal du collège de Millau.
— Malet, statuaire, 2, rue Brown-Séquard, à Paris.
— Laplagne (L'abbé), curé de St-Laurent-d'Olt.
1906 Guibert (Aimé), fabricant gantier, à Millau.
— Palangié, manufacturier, à Saint-Geniez.
— De Vesin, à Monrepos, près Gaillac-d'Aveyron.
— Bouzat (François), directeur honoraire d'école primaire de la ville de Paris, à Rodez.
— Combes (L.), directeur de l'école normale d'instituteurs de Rodez.
— Delmas (L'abbé Louis), curé de Laval-Roquecésière.
1907 de Ligonnès (Mgr), évêque de Rodez et de Vabres.
— Carcopino-Tusoli, soldat commis à la 4e section, caserne Perrache, à Lyon.
— Carrière, instituteur public à Salles-Curan.
— Colrat (de Montrozier), avocat à la Cour d'appel de Paris, 18, rue Boissière.

— Bourjade, surnuméraire de l'enregistrement, à Rodez.
— Lagarrigue (L'abbé), aumônier de l'institution libre Saint-Joseph, à Rodez.
— de Lescure (Le vicomte), à Lavernhe, près Sévérac.
— de Sambucy de Sorgues (Le baron), à Vailhauzy, près Saint-Affrique.
— Laurens, notaire, à Cassagnes-Goutrens.
— Bouilhac, capitaine d'artillerie, à Toulouse.
— Bourrilly, juge de paix du canton de Naucelle.

*
* *

MEMBRES TITULAIRES DE DROIT

MM.

Le recteur de l'académie de Toulouse.
L'inspecteur de l'académie de Toulouse, en résidence à Rodez.

*
* *

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1863 Fau, pharmacien honoraire, à Pézenas (Hérault).
— Soucaille, professeur de rhétorique en retraite, à Béziers.
— Terrayl, ancien négociant, à Oran-Miramar (Algérie).
1867 Cazalis de Fondouce, ingénieur civil, rue des Etuves, à Montpellier.
1868 Pottier (L'abbé), chanoine, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
1874 Moyzen (L'abbé), aumônier de l'hôpital Saint-Louis, à Paris.
1875 Allaire, contrôleur des contributions directes en retraite, à Albi.
1879 Magne, agent-voyer d'arrondissement, à Mantes (Seine-et-Oise).
1880 de Labonnefon (L'abbé), chanoine titulaire, à La Rochelle (Charente-Inférieure).
1880 Estienne, archiviste du Morbihan, à Vannes.
1882 Cassagnou ✻, médecin principal de marine, à l'hôpital-hospice d'Hyères.
— Powell, director of the Bureau of ethnology, à Washington.
1883 Viala, négociant, à Paulhaguet (Haute-Loire).

1886 Gassaud, docteur en droit, juge au tribunal civil de Béziers.
— Loup (Eugène), peintre, 25, rue Vaneau, à Paris.
1887 Espérandieu (Commandant) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Clamart (Seine).
1889 D'Hérail de Brizis, à Albi.
1890 Fabié O✱, directeur de l'Ecole Colbert en retraite, à Paris.
1893 Saillat (L'abbé), missionnaire apostolique, 7, rue de Siam, à Paris.
1898 Creissels, procureur de la République, à Bar-le-Duc.
1900 Horluc, professeur au lycée de Lyon.
1902 Loiret, ingénieur ordinaire des mines, à Clermont-Ferrand.
1903 Conil, lieutenant au 24ᵉ colonial, à Cette.
— Rigal (L'abbé), 74, rue de Vaugirard, à Paris.
1907 Fabrège, à Montpellier.
— Alfaric (l'abbé Prosper), professeur à l'école supérieure du diocèse d'Albi, à Encalcat, près Dourgne (Tarn).
— Fabre (l'abbé Augustin), professeur à l'école supérieure de théologie du diocèse d'Albi, à Encalcat.
— Alfaric (Achille), étudiant en médecine, 2 *bis*, quai des Célestins, à Paris.

Liste des membres de la Société par ordre alphabétique.

Membres honoraires et titulaires.

MM.

Affre, Agrifoul, Alazard, D. Albespy, L. Albespy, Albcui, Andrieu, Arlabosse, d'Armagnac, H. Artières, J. Artières, M. Artières, Augé, Austry.

Baduel, Balsan, de Bancarel, de Barrau, Bastide, Batut, Benoit, de Benoît, Bessou, Blanc, Boisse, F. Bompaire, G. Bompaire, de Bonald, Bonnafé, Bonnefous, Bouat, Boubal, Boudet, Bouilhac, Bouisset, du Bourg, Bourjade, Bourrilly, Bousquet, D. Bouzat, F. Bouzat, Brévier, Brunet, Bugard.

Cabrol, Camboulas, Carcopino, Cardonnel, de Carlshausen, Carrère, Carrière, Cartailhac, Cassagnes, de

Chaliès, Colrat, L. Combes, B. Combes de Patris, Ch. Combes de Patris, L. Constans, M. Constans, Coste, Couderc, de Courtois.
A. Delmas, L. Delmas, Delpech, Deltour, Domergue, Dubiez.
Al. Fabre, M. Fabre, Fenaille, Forestier, Fraisse, Froment.
C. Galy, F. Galy, Gasson, Germain, Gèze, Ginisty, J. de Gissac, P. de Gissac, Gonibfaure, Aimé Guibert, Aug. Guibert.
Hèbles, Hermet, Héron de Villefosse.
Jaudon, Jeanjean, Julhe.
Lacombe, Lagarrigue, Landès, Laplagne, de Lasteyrie, Laurens, Lempereur, de Lescure, de Ligonnès, Limouzy, L. Loup, Lubac, Lunet.
E. Maisonabe, N. Maisonabe, Majorel, Malet, A. Marcilhacy, C. Marcilhacy, Marre, Maruéjouls, de Masars, Massabuau, E. Massip, L. Massip, Molinié, Monestier, L. de Montety (de Sévérac), L. de Montéty (à Recoules), O. de Montéty.
Naujac.
Palangié, Palous, Pechdo, de Pomairols, Pons, Pouget, Poulenc, Pradié (Mme), D. Puech, G. Puech.
Railhac, C. Raynal, G. Raynal, Raynaldy, Rey, Ricard, Roc, Rogery.
Sabathier, Salesses, de Sambucy, Ségonzac, de Séguret (Mme), Serin, Serpantié, de Solages, Suquet.
Talon, Teissier, Teyssier, Touzery.
Vaïsse, C. de Valady, L. de Valady, Vaylet, Verdier, Verlaguet, de Vesin, Vidal, Vigarié, Vigroux, Visseq.

Membres correspondants.

MM.
Allaire, A. Alfaric, P. Alfaric.
Carcopino, Cassagnou, Cazalis de Fondouce, Conil, Creissels.
Espérandieu, Estienne.
Fabié, Aug. Fabre, Fabrège, Fau.
Gassaud.
D'Hérail de Brizis, Horluc.
De Labonnefon, Loiret, E. Loup.
Magne, Moyzen.
Pottier, Powell.
Rigal.
Saillat, Soucaille.
Terrayl.
Viala.

Liste des membres titulaires de la Société domiciliés ou ayant une résidence à Rodez, par section.

Section des lettres.

MM.

Boubal, N. Maisonabe, Alazard, Touzery, L. de Montety (de Sévérac), Vaylet, Jaudon, M. Constans, Visseq, Lempereur, C. de Valady, de Bonald, de Barra, Verlaguet, O. de Montéty, Raynaldy, Naujac. E. Maisonabe, Ch. Galy, Ch. Combes de Patris, L. de Valady, Serin, Bonnafé, Bastide, de Séguret (Mme), Bousquet, Batut, de Benoit, B. Combes de Patris, F. Bouzat, L. Combes, de Ligonnès, Bourjade, Lagarrigue.

Section des sciences.

MM.

F. Galy, Boisse, Palous, Augé, Bonnefous, Brunet, G. Puech, Aug. Guibert, Vigarié, Lunet, L. Albespy, D Albespy, de Bancarel, Marre, Boudet, Ségonzac, Fraisse.

Section des arts.

MM.

L. Loup, Pons, Andrieu, D. Puech, Carrère, Roc, Landès, Benoit. Froment, Bugard, Pouget, Limouzy, Vigroux.

Membres décédés depuis le 25 février 1906.

Membre honoraire.

M. Affre (Henri), archiviste du Département en retraite, à Espalion.

Membres titulaires.

MM.

De Benoit (Norbert), ancien juge au tribunal civil de Rodez, ancien député, à Lassale, près St-Geniez.

Bonnefé, docteur en médecine, à Rodez.

Colrat (Paul), ingénieur civil, à Montrozier.

Marcorelles (L'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'Institution Sainte-Marie, à Rodez.

D'Ardenne, à Réquista, près Labastide-l'Evêque.

Mazenq (L'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'Hôpital de Rodez.

Descrozaille, ancien notaire, ancien maire d'Aubin.

Membres correspondants.

MM.

Laporte, peintre, inspecteur honoraire de l'enseignement du dessin, à Fontenay-aux-Roses, Seine.

Vassal, receveur-buraliste à Levallois-Perret, Seine.

Liste des Sociétés correspondantes.

AVEYRON. — Société centrale d'agriculture, à Rodez.
AISNE. — Société archéologique de Soissons.
ALPES-MARITIMES. — Société des lettres, à Nice.
AUDE. — Société des arts de Carcassonne.
— Commission archéologique de Narbonne.
BOUCHES-DU-RHÔNE. — Académie, à Aix.
— Société de statistique de Marseille.
— Société scientifique de Marseille.
CALVADOS. — Académie des sciences, à Caen.
— Société d'archéologie, à Caen.
CANTAL. — Société des lettres, à Aurillac.
CHARENTE-INFÉR. — Société des archives, à Saintes.
CHER. — Société historique à Bourges.
— Société des antiquaires, à Bourges.
CÔTES-D'OR. — Académie des sciences, à Dijon.
CÔTES-DU-NORD. — Société d'émulation, à St-Brieuc.
DOUBS. — Société d'émulation, à Besançon.
— Société d'émulation à Montbéliard.
DRÔME. — Société d'archéologie, à Valence.
— Comité d'histoire, à Romans.
FINISTÈRE. — Société académique, à Brest.
GARD. — Académie, à Nimes.
— Société des sciences naturelles de Nimes.
— Société scientifique, à Alais.

GARONNE (HTE-). — Académie des sciences, à Toulouse.
— Académie des Jeux floraux, à Toulouse.
— Société archéologique, à Toulouse.
— Société d'histoire naturelle de Toulouse.

GIRONDE. — Académie des sciences, à Bordeaux.
— Société archéologique, à Bordeaux.

HÉRAULT. — Académie des sciences, à Montpellier.
— Société pour l'étude des langues romanes, à Monpellier.
— Société archéologique de Montpellier.
— Société archéologique de Béziers.
— Société des sciences, à Béziers.

ILLE-ET-VILAINE. — Société archéologique, à Rennes.
— Société historique de Saint-Malo.

ISÈRE. — Académie delphinale, à Grenoble.
— Société de statistique, à Grenoble.

LANDES. — Société de Borda, à Dax.

LOIRE. — Société d'agriculture, à Saint-Etienne.
— La Diana, à Montbrison.

LOIRE-INFÉR. — Société archéologique, à Nantes.
— Société des sciences, à Nantes.

LOIRET. — Société archéologique, à Orléans.

LOT. — Société des études, à Cahors.

LOZÈRE. — Société d'agriculture, à Mende.

MARNE. — Société d'agriculture, à Châlons.
— Société des sciences de Vitry-le-François.

MEURTHE-ET-MOS. — Société de médecine, à Nancy.

MORBIHAN. — Société polymathique, à Vannes.

NORD. — Société des sciences, à Dunkerque.

OISE. — Comité archéologique de Senlis.

PAS-DE-CALAIS. — Société académique, à Boulogne.

PUY-DE-DÔME. — Acad. des sciences, à Clermont-Fer.
— Société de l'Université, à Clermont-Ferrand.

PYRÉN. (BASSES-). — Société des sciences de Pau.

PYRÉN.-ORIENTALES. - Société agricole, à Perpignan.

RHÔNE. — Académie des sciences, à Lyon.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Société Eduenne, à Autun.
— Société d'histoire naturelle, à Autun.
— Société d'histoire et d'archéologie de Châlon.
— Société des sciences naturelles, à Châlon.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Société d'histoire naturelle de Mâcon.
— Académie de Mâcon.

SEINE. — Société de médecine, à Paris.
— Musée Guimet (Le bibliothécaire du), à Paris.
— Société des antiquaires, à Paris.
— Société de spéléologie, à Paris.

SEINE-ET-OISE. — Société des sciences morales, à Versailles.

SEINE-INFÉRIEURE. — Société d'études, au Havre
— Commission des antiquités, à Rouen.

SOMME. — Société des antiquaires, à Amiens.
— Académie d'Amiens, société.

TARN. — Société des sciences, à Albi.

TARN-ET-G. — Académie des sciences, à Montauban.
— Société archéologique, à Montauban.

VAR. — Académie, à Toulon.

VIENNE. — Société des antiquaires, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE-). — Société archéologique de Limoges.
— Société les amis des sciences, à Rochechouart.

YONNE. — Société des sciences historiques, à Auxerre.

ALGÉRIE. — Société archéologique de Constantine.

ALSACE (BASSE-). — Société des sciences, à Strasbourg.

LORRAINE. — Académie de Metz.

SUISSE. — Société de géographie, à Neufchâtel.

SUÈDE. — Antiqvitets academiens, à Stockholm.
— Geological Institution d'Upsal.

RUSSIE. — Commission scientifique des archives d'Orenbourg.

ETATS-UNIS. — Smithsonian Institution (Direction), Bureau des échanges, Bibliothèque, à Washington.
— Geological Survey, à Washington
— Bureau of american ethnology, à Washington.
— CANADA. — Society of numismatic de Montréal.
— OHIO. — Lloyd library, à Cincinnati.

MEXIQUE. — Instituto geologico de México.

RÉPUBLIQUE-ARGENTINE. — Université nationale de Buénos-Aires.

URUGUAY. — Museo nacional de Montevideo (Direccion del).

Administrations, fonctionnaires, établissements, etc., correspondants auxquels sont adressées les publications de la Société.

Le Ministère de l'Instruction publique (cinq exemplaires). Il envoie : *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques à Paris, 1, archéologique ; 2, historique et philologique ; 3, des sciences économiques et sociales ; — Comité des travaux historiques et scientifiques : Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, Section des sciences ; — Bibliographie des travaux scientifiques publiés par les Sociétés savantes de la France ; Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés* id.

La Direction des Beaux-Arts, Bureau de l'Enseignement. Elle envoie : *Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts.*

MM. les conseillers généraux de l'Aveyron. La Préfecture envoie : *Conseil général. Rapports du Préfet, de la Commission départementale* et *Procès-verbaux des séances* ; — *Budget* et *Compte des recettes et des dépenses départementales*, Aveyron ; — *Recueil des actes administratifs de la Préfecture* ; — *Annuaire du Département.*

Archives départementales (deux exemplaires).

M. le Maire de Rodez. La Mairie envoie : *Bulletin municipal de la ville de Rodez.* — *Budget* et *Compte administratif de la commune de Rodez.*

Bibliothèque de Rodez.

Bibliothèque de l'évêché de Rodez. L'Evêché envoie : *Résultat des conférences ecclésiastiques*, Rodez.— Publications pastorales de l'évêque de Rodez. — *Ordo* du diocèse.

Bibliothèque de Montpellier.

Bibliothèque universitaire, à Toulouse.

Annales des facultés de droit et des lettres d'Aix.

La Tradition, 60, quai des Orfèvres, à Paris.

Revue Mabillon, à Chevetogne, près Leignon Namur (Belgique).

Imprimerie E. Carrère, à Rodez, éditeur de *Journal de l'Aveyron* ; — *Revue religieuse du diocèse de Rodez* ; — *Le Rouergue illustré.*

Imprimerie veuve Virenque, à Rodez, éditeur du *Courrier de l'Aveyron*.

Imprimerie-lithographie L. Loup-P. Forveille, à Rodez, éditeur de *L'Aveyron républicain*.

Imprimerie catholique, à Rodez, éditeur de *l'Union catholique ; — La Croix de l'Aveyron ; — L'Education catholique*.

Le Narrateur, à Villefranche.

Bulletin d'Espalion.

Messager de Millau.

Bulletin mensuel de l'instruction primaire, à Rodez.

Publications reçues de divers.

Observations météorologiques faites à l'école normale de Rodez (ms).

Société des médecins de l'Aveyron, Compte rendu, Rodez.

Société des pharmaciens de l'Aveyron, Bulletin, *Compte rendu*, Rodez.

Société de Saint-Vincent de Paul, Rodez, Assemblée.

Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves du lycée de Rodez.

L'Aveyron-touriste.

L'Eveil de Livinhac-le-Haut.

L'Ami de Ségur.

Palmarès du Lycée, de Saint-Gabriel, etc.

Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 25 Février 1906

PRÉSIDENCE DE M. MAISONABE, PRÉSIDENT

Présents : MM. MAISONABE (Noël), PONS, CONSTANS (Marius), NAUJAC, ROC, GALY (Charles), MARRE, BONNAFÉ, COMBES de PATRIS (Bernard), GALY (François) secrétaire.

Excusés : MM. MARCILHACY (Camille), LOUP (Louis), LEMPEREUR, ANDRIEU, l'abbé CASSAGNES, ARTIÈRES (Jules), VIGARIÉ, l'abbé SUQUET, l'abbé TEISSIER, VIGROUX, l'abbé GINISTY, l'abbé LAPLAGNE, RAYNAL (Gabriel), SABATHIER, MONESTIER.

La séance est ouverte à quatre heures et demie.

Le procès-verbal de la séance du 29 décembre 1905, qui a été publié, est adopté sans observations.

M. le **Président** s'exprime en ces termes :

« Nous avons appris avec beaucoup de peine, il y a quelques jours, la mort de M. Norbert de BENOIT. Juge au tribunal de Rodez de 1866 à 1883, il s'y était t apprécier et estimer de tous. Naturellement mo-ste, il n'eut point sans doute songé à entrer dans la rrière politique, si une loi d'un caractère tout po-:que ne lui avait pas infligé une mise à la retraite an-ipée. Le suffrage populaire le fit représentant du

département, puis de l'arrondissement d'Espalion, à la Chambre des députés, de 1885 à 1893, et là encore il a montré les riches qualités de son esprit en même temps que rendu de très grands services. Il nous appartenait depuis 1869. C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons prononcé à l'avant-dernière séance l'admission de son second fils. »

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes :

M. **Fabre** et madame **Pradié** ont adressé à la Société des remerciements à l'occasion de leur récente admission. Ils demandent à être inscrits le premier à la section des sciences et la seconde à la section des arts. Ont aussi remercié MM. Maurice **Artières** et **Dubiez.**

Notre collègue M. Marius **Constans** se propose de lire au prochain Congrès des sociétés savantes à Paris un mémoire sur *la vie littéraire et le goût public à Rodez au* XVIII*e siècle*, rentrant dans le n° 22 du programme de la Section d'histoire et de philologie. M. le MINISTRE de l'INSTRUCTION PUBLIQUE a accusé réception à M. le Président de ce mémoire et avisé M. Constans que le Comité des travaux historiques et scientifiques en avait autorisé la lecture.

Le **Comité** d'organisation du **Congrès international d'Anthropologie** et **d'Archéologie préhistoriques**, qui se tiendra à Monaco du 16 au 22 avril prochain, a adressé une nouvelle circulaire contenant l'horaire du Congrès, le programme des excursions projetées et les renseignements pratiques utiles aux congressistes. Ceux-ci bénéficieront d'une réduction de prix de 50 % sur les chemins de fer français à la condition d'avoir versé avant le 15 mars leur souscription (15 francs) au trésorier du Congrès. Cette circulaire est mise à la disposition des membres de la Société.

M. le comte C. de VALADY a adressé une lettre qu'accompagne une notice généalogique sur la famille de La Tour Saint-Igest, copie de celle conservée au château de la Pèze, chez M. de Pomairols.

Cette notice sera conservée dans les archives de la Société pour être utilisée quand le moment sera venu ; une copie en sera envoyée à M. Horluc.

M. Jules **Artières** signale à l'attention des membres de la Société les notes publiées en ce moment dans

le *Journal de l'Aveyron* par MM. RIGAL et VERLAGUET sur les « Sources de l'Histoire du Rouergue », qui sont d'une grande utilité pour les travailleurs. C'est, ajoute notre collègue, la réalisation du vœu qu'il avait émis dans la séance du 29 octobre. Bien que ces notes paraissent dans une publication autre que celles de la Société, il est d'avis qu'il y a lieu d'adresser des félicitations et des remerciements à leurs auteurs.

M. l'abbé **Molinier** envoie une carte donnant le tracé de l'ancienne voie romaine dans la commune de Canet. Il y indique le point où fut découverte la pierre portant l'inscription communiquée dans la séance du 29 juin 1905, de laquelle on n'a pu encore donner aucune interprétation plausible.

Cette carte et la note qui l'accompagne sont renvoyées au Comité pour les Mémoires.

M. le **Président** annonce qu'il a reçu de M. FONTANA, notaire à Paris, deux extraits du testament de M. Elie CABROL contenant les dispositions de notre regretté collègue en faveur de la Société.

Le premier extrait, adressé au Président de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, est ainsi conçu.

« Ceci est mon testament :

» J'institue pour mon héritière et ma légataire universelle de tous mes biens meubles et immeubles, argenterie, bijoux, objets d'arts, bibliothèque, linge... ma cousine Marthe de Coppens d'Hondschoote, épouse de Gilbert-Anatole de Féligonde de Ronnet, et à son défaut ses représentants à la charge de remplir les legs suivants...

« Je lègue à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron dont le siège est à Rodez une somme de *vingt mille* francs, qui devra être employée en rente française, sera inaliénable, libre de tous droits et frais quelconques, dont les revenus devront être employés soit à l'achat ou au couronnement d'ouvrages ou objets d'art d'écrivains ou d'artistes aveyronnais, soit à faciliter leurs études à des écrivains ou à des artistes aveyronnais peu fortunés. Je laisse à la Société l esoin le rédiger un règlement à cet effet.

» Ce testament annulle tout testament antérieur.

» Fait à Paris le 4 juin 1903.

» Ecrit et signé de ma main.

» Signé : Elie Cabrol. »

Le second extrait, adressé au CONSERVATEUR du *Musée de Rodez*, porte le même entête et la disposition suivante :

« Je lègue au Musée de Rodez le buste en marbre de mon père par Gayrard et mon portrait à l'âge de quinze ans, médaillon en bronze également par Gayrard, et mon buste en bronze, à moins que ma légataire universelle ne préfère les garder ou en faire exécuter des reproductions en bronze pour le Musée de Rodez. »

Les lettres de M. Fontana et les extraits qui les accompagnent ont été communiqués au Comité permanent, qui a considéré que le legs fait au Musée de Rodez est fait en réalité à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, propriétaire du seul musée existant à Rodez. C'est, d'ailleurs ainsi que des libéralités analogues faites en faveur du Musée de Rodez ont été déjà interprétées.

Le Comité, dans sa séance du 19 janvier, après avoir pris connaissance de ces pièces, a été d'avis d'accepter les deux legs et il a pris la délibération suivante qui a été transmise à M. Fontana.

« Le Comité après en avoir délibéré, constatant que les dispositions faites en faveur de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron et de son Musée sont avantageuses pour elle, décide qu'il y a lieu d'accepter ces dispositions et prend l'engagement de se conformer aux volontés du testateur en employant le capital légué à l'acquisition d'un titre de rente française inaliénable dont les revenus seront employés soit à l'achat ou au couronnement d'ouvrages ou d'objets d'art d'écrivains ou d'artistes aveyronnais, soit à faciliter leurs études à des écrivains ou à des artistes aveyronnais peu fortunés, suivant le règlement qui sera ultérieurement dressé. »

M. le Président ajoute :

« Comme vous le voyez par le texte qui vient d'être lu, la Société n'a pas la libre disposition de la somme qui lui est léguée. Elle ne peut, par suite, l'employer, comme plusieurs membres l'avaient espéré, à commencer la constitution d'un capital en vue d'un meilleur aménagement de nos collections. Mais l'affectation qui en est prévue rentre parfaitement dans le cadre et l'esprit de nos statuts; elle contribuera à mettre en relief l'action de la Société en lui permettant d'encourager l'étude des lettres et des arts chez les jeunes

gens et d'exercer une certaine influence sur le goût public dans notre région. »

Sur la proposition de M. le Président, l'Assemblée approuve la délibération prise par le Comité pour l'acceptation des legs faits à la Société et à son musée par M. Elie Cabrol et le ratifie en tant que de besoin. Elle exprime ses sentiments de reconnaissance envers le testateur.

M. **Naujac** demande à traduire les sentiments de l'Assemblée par la lecture d'une pièce de vers dédiée à Elie Cabrol. Après sa lecture, cette poésie est renvoyée au Comité pour les Mémoires.

Le Comité permanent chargé à la dernière séance de rédiger un projet de vœu comme conclusion à la motion de M. VIGARIÉ, propose la rédaction suivante :

« La Société,

Considérant qu'elle possède de précieuses archives et un musée renfermant de nombreuses richesses artistiques, logées actuellement dans une dépendance du palais de justice mise à sa disposition par le département,

Considérant que ces collections sont placées dans des locaux trop exigus qui n'ont pas été aménagés pour cet usage et dans des conditions défavorables qui n'en permettent ni l'examen ni le classement sérieux et utile,

Que la Société se trouve dans l'impossibilité matérielle absolue d'accroitre et de conserver ses importantes collections, enrichies par des dons chaque jour plus nombreux,

Approuve la délibération prise par son Comité permanent au mois d'août dernier et prie le Gouvernement dont la sollicitude pour tout ce qui touche aux lettres, aux sciences et aux arts n'a jamais fait défaut, de vouloir bien autoriser le département de l'Aveyron à émettre une loterie de 1 200 000 fr. dont le produit net servira à l'acquisition ou à la construction et à l'aménagement d'un immeuble dont l'emplacement serait soumis à l'approbation de la Société et dans lequel elle trouverait un local indépendant où seraient installées ses archives et ses collections. »

L'assemblée adopte à l'unanimité ce vœu et décide u'il sera adressé à M. le PRÉFET de l'AVEYRON pour 're communiqué au Conseil général de l'Aveyron et ·ansmis à M. le MINISTRE.

M. **Marre** revient sur la proposition qu'il a faite précédemment de dresser un catalogue des livres et imprimés divers qui composent la bibliothèque de la Société, catalogue indispensable à ceux qui veulent faire des recherches. Il demande que l'on commence tout d'abord par le catalogue des ouvrages qui intéressent l'Aveyron soit par leurs auteurs, soit par les sujets qui y sont traités.

On pourrait, dit-il, réunir dans un même fascicule, les listes de livres donnés ou acquis qui ont été publiés à la suite de chaque procès-verbal ; mais le mieux serait à son avis de prendre la bibliothèque rayon par rayon et d'inscrire chaque ouvrage sur une fiche où on indiquerait le nom de l'auteur, le titre et les indications bibliographiques nécessaires et un signe rappelant le rayon où il est placé. Il invite les membres de bonne volonté à se concerter avec lui pour entreprendre chacun une partie de ce travail limitée à un rayon ou une section de bibliothèque afin que la tâche étant ainsi divisée puisse être acceptée même par ceux qui ont peu de loisirs.

La Société approuve la proposition de M. Marre et elle décide d'entreprendre la rédaction de ce catalogue sur fiches mobiles et de le limiter tout d'abord aux ouvrages intéressant l'Aveyron. Il sera acheté le nombre de cartons nécessaires pour leur confection et une boite pour les classer. Le Comité est chargé d'établir un modèle de fiche type afin qu'il y ait uniformité dans ce travail. Un appel sera fait aux membres de bonne volonté par la voie du procès-verbal pour les inviter à y coopérer dans la mesure proposée par M. Marre.

Plusieurs membres offrent d'ores et déjà leur concours et se font inscrire immédiatement.

La parole est donnée à M. Marius **Constans** pour la lecture d'un rapport sur les « Chants et chansons populaires du Languedoc » de M. Louis Lambert.

M. Bonnafé lit, en l'absence de son auteur, le rapport que M. l'abbé **Teissier** a envoyé sur l'ouvrage de M. l'abbé Alazard. « D.-A. Affre. »

Il est également donné lecture d'un rapport de M. J. **Artières** sur deux opuscules de M. Jean Lubac « John Stuart Mill et le Socialisme » thèse pour le doctorat en droit, et un ouvrage de poésie « Fleurs d'âme ».

Ces rapports seront publiés à la suite du procès-verbal.

Une poésie « Dans l'azur » envoyée par M. G. **Raynal** et un sonnet « Coucher de Soleil » envoyé par M. l'abbé **Suquet**, sont lus et renvoyés au Comité pour les Mémoires.

M. le Président signale parmi les dons offerts depuis la dernière séance par des membres de la Société : Le deuxième tome de la *Galerie des Préfets de l'Aveyron* par M. Fernand de BARRAU, offert par M. **Carrère** qui en est l'éditeur.

Un extrait du *Bulletin de la Société botanique de France*, contenant un mémoire de M. l'abbé **Coste** ayant pour titre : « *Odontites cebennensis*, espèce nouvelle découverte dans l'Aveyron », par MM. Costes et Soulier.

De M. **Vigroux** plusieurs portraits dont il est l'auteur, qui seront énumérés à la liste des dons.

M. **Roc** a offert une médaille et une grande aiguille très ancienne, trouvées dans la démolition d'une construction de Saint-Côme, ayant appartenu à la domerie d'Aubrac ; ces objets étaient accompagnés d'un parchemin qui est resté entre les mains de M. Monrepos. La médaille représente un pape, le parchemin porte des caractères qui n'ont pu être déchiffrés, que l'on croit être une notation musicale ancienne.

Le pigeon à trois ailes (ou plutôt quatre ailes) mentionné à la dernière séance a été empaillé par M. **Rodier**, professeur à l'Institution St-Joseph de Rodez, qui a remis une note à son sujet. Cette note sera publiée à la suite du procès-verbal.

La séance est levée à six heures et demie.

* * *

Chants et chansons populaires du Languedoc.

La Société des lettres a reçu de M. Louis LAMBERT l'hommage de deux volumes in-8° (publiés à Paris, chez Welter, éditeur, 1906) formant un ensemble de plus de 700 pages et intitulés : *Chants et chansons populaires du Languedoc*.

Le titre indique suffisamment que c'est un des chapitres les plus considérables du Folk-lore languedocien. L'entreprise est louable de recueillir sur les

lèvres des paysans et des vieilles filandières les secrets de la muse rustique, de transcrire et surtout de noter ces chants si variés et si naïfs qui risquaient bientôt de se perdre sans écho dans les campagnes. M. Louis Lambert a tenté et accompli ce travail. Il a entendu « le cri d'alarme poussé depuis longtemps par ceux qui ont à cœur de sauver de l'oubli les vestiges de ces antiques manifestations de notre esprit national ». Il n'est que temps ; car la génération qui arrive n'en connaîtra plus rien.

Nous devons donc savoir gré à l'auteur d'avoir arraché à un oubli fatal et conservé par le livre ces mélodies populaires que jusqu'ici la mémoire suffisait à perpétuer, mais ne suffit déjà plus à transmettre.

Le premier volume comprend les chants du premier âge, berceuses, jeux, incantations enfantines, dictons facétieux, rondes et farandoles.

Le second comprend les danses rustiques dans toutes leurs formes, bourrées et montagnardes, les chansons populaires de l'amour, du mariage, des métiers, les chants pastoraux, satiriques et religieux.

La variété même de ce recueil m'interdit d'en faire des citations. Il faudrait en faire trop. Et d'ailleurs, à quoi bon ? Qui n'a entendu, qui n'a appris, qui n'a chanté dans son enfance quelques-uns de ces refrains ou de ces airs qui ont bercé son sommeil, préludé à ces jeux et rondes auxquels il se livrait joyeusement avec ses camarades ?

Qui, dans les danses champêtres où la voix d'un danseur remplace les violons et le piano pour marquer, sur un air connu, la cadence, n'a entendu quelques-unes de ces paroles naïves dont souvent il ne faut point chercher le sens, mais au rythme desquelles il faut simplement se laisser entraîner ?

Qui, enfin, ne connaît quelqu'un de ces chants qui invitent au travail ou au repos, qui aident le paysan et l'ouvrier à supporter les fatigues de leur rude métier et qui traduisent en une éloquente simplicité leurs croyances et leurs aspirations, leurs joies et leurs plaintes dans un langage sentimental ou gai, sérieux ou badin, spirituel ou naïf ? Qui, s'il ne les connaît, ne goûte du plaisir à les entendre ? Les paroles en sont puériles, bien souvent grivoises ; mais l'air les soutient ou les fait passer.

Aussi serait-ce en supprimer le charme que de ne point les noter : c'est la mélodie, c'est la cadence qui en font la valeur.

Mais quelle patience ne faut-il pas pour surprendre

sur les lèvres naïves et marquer sur la portée ces airs qui n'ont rien de savant et qui sont le mieux chantés par ceux-là mêmes qui n'ont jamais reçu aucune notion musicale ! C'est leur âme qui passe sur ces gammes simples, sans art, à pleine voix.

M. L. Lambert a eu cette patience de recueillir, de noter et de traduire en français tous ces airs populaires, d'en indiquer les variantes suivant les régions et il est parvenu, par un labeur de quarante années, à en réunir plus de quinze cents.

Pour cela il a fait appel à tous ceux qui ont conservé l'amour de la terre natale, le culte du passé, le respect des aïeux, l'esprit de la race, et les amis des traditions populaires ont répondu nombreux, chacun apportant sa pierre à l'édifice commun dont il a été le laborieux et intelligent architecte qui a tenu à honneur de restituer à tous ses collaborateurs leur part de mérite en les énumérant en tête du livre, et en faisant suivre chaque chant du nom de celui qui le lui a communiqué.

La première partie de cette collection a un plus long développement dû à la collaboration d'un ami, Achille Montet, que la mort enleva avant l'heure. Le découragement et la tristesse risquaient de laisser l'œuvre inachevée, quand les instances de la Société pour l'étude des langues romanes triomphèrent des hésitations de M. Lambert.

Mais la deuxième partie, celle des chansons populaires, est plus brièvement traitée : il n'y a plus ces commentaires et ces notes comparatives qui accompagnaient la première. Elle n'en est pas moins inté ressante cependant, puisqu'elle a encore pour effet de sauver de l'oubli certain les chants qui firent la joie des ancêtres au sein du foyer.

La plupart d'entre eux ne présentent que de légères variantes avec ceux que notre Société a recueillis dans l'Aveyron et on ne peut s'en étonner : le voisinage des deux provinces en est l'explication facile. Les mêmes airs ont franchi les monts et les rivières : ces barrières naturelles ne les ont pas empêchés de s'envoler par-dessus et de confondre en un dialecte à peine différent, en des paroles presque identiques, l'expression de leurs joies ou de leurs tristesses.

C'est dire que dans ce recueil notre Société aura ıelque chose à glaner le jour où elle pourra mettre ı œuvre les éléments qu'elle a réunis et c'est de ıoi certes, au lieu de nous en vouloir, sera heureux, . L. Lambert, l'ami des traditions populaires, qu'el-

les soient du Rouergue ou du Languedoc, de nos montagnes ou de ses coteaux.

M. CONSTANS.

*
* *

Denis-Auguste Affre, archevêque de Paris.

C'était en 1845. Notre illustre compatriote Mgr Affre était archevêque de Paris depuis cinq ans. Un autre de nos compatriotes, non moins illustre, Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres, prononçait contre ses collègues ce jugement sévère : « *L'épiscopat paraît être tombé en catalepsie.* » Et nous savons par Montalembert qui promenait, en France, cette violente condamnation d'une partie de l'épiscopat de cette époque, nous savons que le fougueux athlète de Chartres visait surtout son cousin, l'archevêque de Paris.

Le livre si intéressant et si documenté que vient de publier notre savant collègue, M. le chanoine ALAZARD, est une éloquente réfutation et la meilleure de cette boutade aigrie du vieux lutteur de Chartres contre l'épiscopat de son temps.

C'est du moins l'impression qui m'est demeurée de la lecture de cette biographie aveyronnaise dont j'ai la très agréable mission d'entretenir aujourd'hui la Société des lettres, sciences et arts.

Sans doute, c'est venir bien tard faire l'éloge d'un livre qui dès son apparition a valu à son auteur les plus flatteuses approbations,aussi nombreuses qu'autorisées. Il m'a semblé toutefois que dans les divers rapports, comptes rendus ou articles de journaux déjà publiés sur l'œuvre de M. Alazard, on a beaucoup trop confondu l'éloge du héros avec celui de l'auteur. Cette confusion peut-elle être évitée ? Je l'ai cru et j'ai la prétention de vous parler de l'historien de Mgr Affre plutôt que de Mgr Affre lui-même.

En parcourant les sept cents pages toutes si intéressantes de ce volume consacré à la mémoire de l'archevêque de Paris,on ne songe pas aux difficultés très réelles qu'a dû surmonter notre collègue M. Alazard, pour faire non pas seulement un travail d'annaliste ou de chroniqueur, mais une œuvre vraiment digne de l'histoire, telle qu'on la comprend et telle qu'on la veut aujourd'hui.

La figure de Mgr Affre semble au premier abord

porter le caractère d'une grande simplicité, et cependant, à y regarder de près, elle est d'une complexité presque désespérante pour l'historien, j'allais dire pour le peintre chargé de la faire revivre non seulement dans ses traits généraux, mais dans les moindres nuances, avec ses véritables couleurs, un mélange harmonieux d'ombres et de lumières.

Quelle vie si compliquée ! quelles fonctions multiples ! quels milieux différents ! quels contrastes, et quelles apparentes contradictions dans cette existence de cinquante-quatre ans ! C'est le mérite de l'historien d'avoir dégagé de tout ce mouvement ce qui constitue l'admirable unité de la vie de notre saint compatriote, l'amour du devoir, et la volonté tenace de l'accomplir.

I. L'enfance et la jeunesse du futur archevêque de Paris se passent au milieu de ces changements et de ces vicissitudes qui devaient marquer sa vie entière. Presque tous les établissements d'enseignement secondaire qui existaient dans l'Aveyron, au commencement du dernier siècle, s'attribuent, et avec titres à l'appui, l'honneur et le mérite de l'avoir eu pour élève, quelque chose comme les sept villes de la Grèce antique qui se disputent la gloire d'avoir été la patrie d'Homère. M. Alazard nous le montre successivement au Petit Séminaire de Belmont, au collège Barthe de Saint-Affrique, et encore le jeune Denis Affre fut-il obligé de quitter le Rouergue sans avoir fait sa rhétorique. Il fallut que son parent, le célèbre abbé Boyer de Saint-Sulpice, lui fit compléter lui-même ses humanités. Mais partout à Belmont, à Saint-Affrique, comme à Paris, l'enfant ou le jeune homme se distingua par une solide piété et par l'amour des études sérieuses. C'est dans ce double attrait que se marque déjà ce qui sera la caractéristique de sa vie et comme le principe directeur de toutes ses actions.

II. Dans la carrière sacerdotale de l'abbé Denis Affre de Saint-Rome, même instabilité, mêmes changements, même mouvement. Avec son historien, il faut le suivre à la hâte pour ainsi dire, d'abord au séminaire de Saint-Sulpice à Paris où il enseigne la théologie, puis à Clermont, à Luçon, à Nantes, une seconde fois à Paris où il est aumônier des Enfants trouvés, une seconde fois à Luçon où il est chanoine et vicaire général, à Amiens où il administre le diocèse avec une fermeté qui n'est pas encore oubliée, enfin à Paris une troisième fois où il est nommé vicaire général, vicaire capitulaire, coadjuteur de Strasbourg, sans

avoir le temps de se faire installer, et définitivement archevêque de la capitale.

A lire simplement dans la table des matières l'énumération de ces multiples voyages à une époque où le chemin de fer n'existait pas encore, de ces changements de milieu, de situation, de fonctions, on serait presque tenté de se laisser gagner par une impression défavorable à l'abbé Denis Affre.

Mais qu'on se rassure, qu'on veuille bien entrer à la suite de l'historien dans l'intimité de ce prêtre extérieurement si « *ondoyant et si divers* » et on sera tout surpris de se trouver en présence d'une sympathique et calme figure de professeur, d'aumônier, de vicaire général, de vicaire capitulaire, toujours semblable à elle-même, toujours sereine, toujours grave, toujours digne et exerçant autour d'elle comme un rayonnement de haute influence, celle du talent, du caractère et de la piété.

A Paris, à Nantes, à Luçon, à Amiens, le futur archevêque est partout et pour tous le prêtre accompli, l'administrateur éclairé, le guide sûr, le nerveux et robuste écrivain, qui, en vrai Rouergat, ne manque jamais l'occasion de dire où est le devoir et comment il faut le remplir.

Il est impossible de lire cette première partie du livre de M. Alazard, la moins connue de la vie de Mgr Affre, sans se souvenir de tout ce qu'il a fallu à l'historien de patientes recherches, d'investigations minutieuses, de connaissances historiques, théologiques et même philosophiques pour dire à chaque étape de l'existence de son héros, à chaque nouvelle manifestation de sa pensée, le mot juste, l'appréciation vraie, le jugement complet et définitif. Et M. l'abbé Alazard a été à la hauteur de cette tâche aussi complexe que délicate.

III. « On va dire que vous êtes un courtisan, un ambitieux, disait à l'évêque nommé de Strasbourg un de ses amis, pendant que s'agitait la question de l'élever directement sur le siège de saint Denis.

» — Je ne tiens pas compte des discours des hommes, répondit Mgr Affre, je ne serai pas l'homme d'un parti, mais l'évêque serviteur de l'Eglise, *et l'on aura plutôt fait de me couper la tête que de me faire reculer d'une ligne de la voie du bien.* »

Saluons, messieurs, ces fortes paroles. Elles sont dignes d'un cœur à vaillance rouergate. C'est tout un programme, et c'est aussi, hélas ! une prophétie.

Il fut bien obligé, le saint archevêque de Paris, de

ne point tenir compte des discours des hommes. Les oppositions et les contradictions ne lui manquèrent pas. Il y semblait même fatalement condamné par un ensemble de circonstances difficiles que son historien nous expose longuement avec autant d'intelligence que d'impartialité.

Enumérons seulement quelques-uns des contrastes au milieu desquels doit évoluer cet épiscopat de huit ans.

Par son éducation sulpicienne, le nouvel archevêque de Paris est, comme la plupart des évêques de son temps, non seulement partisan des doctrines gallicanes, plus que cela, il n'hésite pas à s'en faire le défenseur attitré, et ceux qui applaudissent le plus bruyamment à sa nomination, ce sont les plus fervents ultramontains, Lacordaire, Montalembert et les meilleurs des disciples du Lamennais des premiers combats.

En théorie, peu d'auteurs catholiques sont allés aussi loin que Mgr Affre dans la défense des droits de l'Etat, et par un singulier jeu de la Providence, aucun évêque français du XIXe siècle n'a plus vaillamment résisté au pouvoir civil, tracassier et persécuteur dans la personne du roi Louis-Philippe. Et M. Alazard nous apprend que notre compatriote avait été le candidat préféré du roi.

Très intimement lié avec le P. de Ravignan, et d'ailleurs dévoué aux ordres religieux qui renaissaient en France, il eut des démêlés pénibles avec les Pères de la Compagnie de Jésus, avec la Supérieure des dames du Sacré-Cœur et avec le savant dom Guéranger.

Les contrastes ne semblent pas moins grands entre ses qualités personnelles et les grandes fonctions qu'il doit remplir.

Il est d'une extrême timidité, au moins en apparence, et il se trouve dans la situation de France qui demande le plus d'initiative et le plus de cette hardiesse que Bossuet réclamait dans le gouvernement d'un vaste diocèse.

Mgr Affre avoue lui-même, et son historien nous le fait remarquer, qu'il était peu éloquent, redoutant la parole publique, et il est archevêque de Paris, dans une ville et dans un temps où toutes les affaires importantes et les plus graves intérêts se traitent par la parole, et par la parole publique.

Ajoutons qu'il avait gardé ses vieilles habitudes de simplicité sulpicienne, et il succède à Mgr de Quélen, le grand seigneur, sur un siège où la magnifi-

cence semble s'imposer pour ainsi dire tout naturellement.

Sa santé est très délicate, et il doit fournir un immense travail. Sa situation d'archevêque de la capitale demanderait qu'il se mit toujours à la tête de l'épiscopat français dans les luttes engagées pour la liberté de l'Eglise et son paisible tempérament de *montagnard* aveyronnais le retient au second rang des combattants.

Faut-il s'étonner que de tant de contrastes aient parfois surgi des difficultés réelles dont Mgr Affre triompha toujours avec une souveraine maîtrise et une incontestable supériorité.

C'est dans le récit de ces victoires pacifiques qu'apparaît le rare mérite de l'historien de l'archevêque de Paris. Avec une haute impartialité, M. Alazard a su montrer, au milieu de cette confusion d'événements, d'opinions, de tendances, tout ce qu'il y avait dans l'âme de Mgr Affre de droiture, de clairvoyance et de dévouement absolu à la cause de l'Eglise et de réel attachement à la grandeur de son pays.

C'est bien le cas de répéter la parole du Père de Pontlevoy, l'historien de la vie du Père de Ravignan : « Il sera dit que Mgr Affre durant sa vie a toujours voulu le bien et obéi à sa conscience. »

Il le voulut surtout à sa mort. Elle fut héroïque. Les détails en sont connus de tous. Son historien les raconte en des pages d'une éloquente simplicité, qui rappellent les actes des martyrs de la primitive Eglise.

En terminant ce rapport déjà bien long, je suis comme saisi par une sorte de scrupule. Sous le prétexte de mettre en relief, ce qui était mon rôle, le mérite de l'historien, n'ai-je pas exagéré les difficultés qu'il avait eu à vaincre, et la gloire du héros n'est-elle pas quelque peu diminuée par l'analyse trop raisonnée que je vous ai présentée du livre de M. Alazard. Ce serait tout à fait contre ma pensée, et plus encore contre la pensée des membres de notre Société, dont j'étais chargé de me faire l'interprète.

Tirons la conclusion. Grâce à l'œuvre de notre savant collègue, on peut affirmer, sans crainte d'aucun démenti, que, dans la postérité la plus reculée, la mémoire qui restera de notre illustre compatriote sera celle d'un des plus grands évêques du XIX[e] siècle, d'un héroïque martyr et d'un grand français.

L'abbé D. Teissier,
Directeur de l'Ecole libre Saint-Gabriel.

Rapport sur deux opuscules de M. Lubac.

A l'occasion de son admission dans la société, M. Jean Lubac, docteur en droit, avocat à Millau, a offert deux opuscules dont il est l'auteur.

C'est d'abord la thèse qu'il présenta en 1902 devant la Faculté de droit de Paris, pour le doctorat. Le titre en est : *John Stuart Mill et le Socialisme.* Le but de cette étude est de « prouver que les nombreuses contradictions contenues dans l'œuvre économique de Stuart Mill ne sont pas réelles », et « d'expliquer comment Stuart Mill a pu être amené à prendre en considération certains desiderata socialistes au nom même des principes économiques ».

Pour cela, l'auteur étudie et expose d'abord l'esprit et la méthode de Stuart Mill, puis ses idées et ses doctrines : le progrès social et la distribution des richesses ; le principe utilitaire et les principes de la propriété privée et du Communisme ; enfin le Socialisme de Stuart Mill qui précise sa position doctrinale.

« Ce travail, ainsi que le fait remarquer l'auteur dans sa préface, est un travail purement objectif, d'analyse et non de critique ». Il témoigne d'une connaissance approfondie du sujet traité et d'une méthode sérieuse. L'auteur s'excuse d'user et d'abuser des citations ; mais ce n'est pas là un défaut ; c'est au contraire une qualité. Toute étude, scientifique ou historique, a d'autant plus de portée qu'elle est mieux documentée ; car, dirons-nous avec l'auteur lui-même, « si elle y perd quant à la forme, elle y gagne en précision et en concision ». — N'est-ce pas, au fond, l'essentiel ?

Le deuxième opuscule est d'un genre bien différent : c'est un recueil de poésies. Si le premier travail procède de la raison et de la logique, le second est inspiré par le sentiment et vient du cœur. Aussi l'auteur, qui dédie à son père l'œuvre forte de sa thèse, offre-t-il à sa mère l'œuvre délicate et tendre de ses affectueuses poésies, véritables fleurs d'âme.

Fleurs d'âme ! Tel est, en effet, le titre de ce modeste recueil et ce titre est pleinement justifié : les pièces qu'il renferme dénotent une âme délicate et tendre et elles ont la suavité d'une fleur. Oh ! les douces fleurs de la belle âme de notre jeune et sympathique concitoyen, qui sait être tour à tour logicien

et poète; qui sait scruter en philosophe les doctrines utilitaires de l'économie politique et s'élever d'un coup d'aile dans les régions sereines de l'idéal.

Ce recueil comprend les titres principaux suivants: *Heures tendres*, *Heures grises*, *le Roman de Fanette*, *Foi et Charité*.

On ne tarde pas à s'apercevoir que ces pièces sont une œuvre de jeunesse ; on y sent en effet les ardeurs juvéniles d'un cœur de vingt ans ; mais, hâtons-nous de le dire, le sentiment et l'expression sont toujours nobles et purs.

Quoi de plus délicat, par exemple, et à la fois de plus vrai que *Les Yeux ?* Nous ne résistons pas au plaisir de citer en entier cette petite pièce :

Les yeux sont des fleurs
Que notre âme arrose,
Joyeuse ou morose,
De ris ou de pleurs.

Elles sont, ces fleurs,
Si pures, si belles,
Que l'on peut en elles
Contempler les cœurs.

Et le jardinier
Qui sema les mondes
Les fit si profondes
Qu'Univers entier.

Car les fleurs des yeux
Sont des fleurs si belles
Que l'on peut en elles
Contempler les cieux.

Au printemps et à l'été succèdent l'automne et l'hiver ; les illusions de la jeunesse font place aux désenchantements de l'âge mur : de même, après *Heures tendres* viennent *Heures grises.* Mais ici la mélancolie est douce ; elle ne fait point place au désespoir : la tristesse et la souffrance sont heureusement consolées par la foi.

En effet l'auteur termine son *Credo* par le bel acte de foi que voici :

Mais, grand Dieu, c'est surtout aux heures de souffrance
Que mon cœur éploré fait un acte de foi,
La foi seule, ici-bas, peut donner l'espérance ;
O Dieu de la douleur, Dieu saint, je crois en toi.

A *Foi* succède *Charité* et l'auteur ne pouvait mieux, ni plus utilement terminer son recueil de pièces fugitives, écrites sans prétention aucune, mais parties du cœur. Il fait aux riches un appel énergique en fa-

veur des pauvres et termine par un cri magnifique et touchant :

Donner n'est que payer.... La vie est une dette,
Et plus elle a pour vous de douceurs, de bontés,
Plus vous devez à ceux que le destin soufflette,
Et qui souffrent de maux qu'ils n'ont point mérités.
Rendez leur part de joie aux malheureux, vos frères !
Laissez parler en vous la voix du sentiment,
Et, puisque vous pouvez adoucir leurs misères,
Donnez, riches, donnez, et donnez en aimant.

Ces deux œuvres de M. Jean Lubac ne sont en somme que des essais. Mais ils décèlent des qualités maîtresses auxquelles nous sommes heureux de rendre hommage et qui ne doivent pas rester inféconces. Esprit cultivé et méthodique, amour de l'exactitude, délicatesse dans la forme et sûreté pour le fond, noblesse de sentiments et générosité du cœur : un tel ensemble de qualités n'est pas commun. Aussi faisons-nous des vœux pour que notre nouveau et sympathique collègue ne laisse pas improductifs ces dons précieux : qu'il se hâte au contraire de les mettre en œuvre dans le champ si vaste des lettres, des sciences et des arts et qu'il apporte ainsi à notre Société un fécond et utile concours.

J. ARTIÈRES.

* * *

Notice de M. Rodier sur un pigeon à trois ailes.

Le pigeon à trois ailes ou plus exactement à quatre ailes, qui a été offert à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, m'a été confié pour être empaillé. Comme on me l'a remis vivant, je l'ai conservé pendant quelque temps dans une volière en compagnie d'autres oiseaux : j'ai pu constater qu'il était très vigoureux, mangeait bien, mais ne pouvait ni marcher ni s'élancer pour voler, parce qu'à chaque pas ses pattes montaient sur les plumes des ailes supplémentaires placées sous son ventre. Il était méchant et donnait de forts coups de bec aux petits oiseaux qui s'approchaient de lui pour toucher à sa nourriture; en a tué trois successivement.

En ouvrant ce pigeon pour l'empailler, j'ai constaté qu'il était conformé en tout comme ses congénères, sauf la particularité suivante. Sur le milieu du

Société des Lettres, Sciences et Arts
de l'Aveyron

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 29 Avril 1906

PRÉSIDENCE DE M. N. MAISONABE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. MAISONABE (Noël), l'abbé ALAZARD, CONSTANS (Marius), LEMPEREUR, NAUJAC, LANDÈS, GALY (Charles), l'abbé BOUDET, VIGROUX, COMBES de PATRIS (Bernard), GALY (François), secrétaire.

Excusés : MM. LOUP (Louis), BUGARD, JAUDON, le vicomte de BONALD, l'abbé HERMET, l'abbé SUQUET, GÈZE, BASTIDE, SÉGONZAC, l'abbé LAPLAGNE, SABATHIER, MONESTIER.

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 25 février, qui a été publié, est adopté sans observations.

M. le Président propose, au nom du Comité permanent, l'admission de M. André de **Vesin**, de Monrepos et de M. Aimé **Guibert**, fabricant-gantier à Millau. Il est procédé à deux scrutins successifs à la suite desquels MM. de Vesin et Guibert sont proclamés admis.

Il est donné lecture du sonnet suivant que M. Guibert a joint à sa demande d'admission :

Monsieur le Président,

J'écris tout bonnement, peut-être à l'étourdie ;
Il faut donc me connaître avant de m'embaucher
Voici donc quelques vers et, sans les retoucher,
Ecrits exprès pour vous et que je vous dédie.

Je suis un écolier qui sans cesse étudie ;
L'apprenti de jadis se devait attacher
A produire un travail qu'il devait afficher,
Chef-d'œuvre de savoir fait d'une main hardie.

On le consacrait maître après ce fier labeur.
Du titre de poète hélas j'aurais grand peur,
L'enseigne produirait trop d'ombre en mon échoppe...

Je reste l'apprenti plus ou moins maladroit,
Heureux qu'un joli vers me vienne au bon endroit,
Morose quelquefois, mais jamais misanthrope.

Millau, le 9 avril 1906.

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes :

MM. de **Carlshausen** et Frédéric **Bompaire** remercient la Société de leur récente admission.

La **Société française d'archéologie** invite les membres de notre Société à assister aux réunions du Congrès archéologique qui sera tenu à Carcassonne, du 22 au 30 mai prochain. Elle en adresse le programme qui est déposé au secrétariat, à la disposition des membres qui voudront le consulter.

M. **Héron de Villefosse** a fait connaître son avis sur l'inscription signalée dans la séance du 29 juin 1906 par M. l'abbé Molinier. Il pense que la pierre sur laquelle l'inscription a été relevée ne peut être une borne milliaire, mais qu'elle pourrait être une borne limite. Cette lettre sera publiée dans les Mémoires à la suite de la communication de M. l'abbé Molinier.

M. de **Féligonde** a fait parvenir au Musée les œuvres d'art léguées par M. Elie Cabrol et qui sont exposées dans la salle du premier étage. Ce sont :

1° le buste en marbre de M. François Cabrol, œuvre de Gayrard ;

2° le buste en bronze de M. Elie Cabrol, œuvre de Denys Puech ;

3° le médaillon en bronze de M. Elie Cabrol enfant, œuvre de Gayrard ;

4° deux socles en bois décorés, destinés à supporter les bustes ;

5° les dessins originaux de la décoration de la mairie de Decazeville.

Ces dessins n'étaient pas mentionnés dans le testament de notre regretté collègue ; sa légataire a pensé avec raison qu'ils présentaient assez d'intérêt pour être classés et conservés dans notre Musée.

M. le **Président** a remercié M. et madame de Féligonde de l'empressement qu'ils ont mis à exécuter les dispositions de leur parent.

La Société de numismatique et d'archéologie de Montréal a adressé à la Société une médaille de bronze, frappée en commémoration du bi-centenaire du château de Ramezay de cette ville.

La **Société centrale d'agriculture de l'Aveyron**, par l'organe de M. LUNET, son président, adresse copie de la délibération suivante prise par elle le 10 septembre 1905.

« *Extrait du procès-verbal de la séance du 10 septembre 1905.*

» M. le Président communique une lettre de M. Maisonabe, président de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, faisant connaître que M. Artières, au nom de M. Solanet, propriétaire à Is, a fait parvenir à cette Société un manuscrit assez important de M. de Cabrières, le premier président de la Société centrale d'agriculture de l'Aveyron et qu'il a paru convenable à la Société des lettres de se dessaisir de ce volume au profit de la Société d'agriculture, dans les archives de laquelle sa place semble indiquée.

» La Société remercie vivement la Société des lettres de ce don gracieux et décide que le manuscrit sera déposé aux archives annexées à sa bibliothèque.

» En outre, ayant appris qu'un autre manuscrit de M. de Cabrières, contenant des renseignements très utiles sur les plantes cultivées dans l'Aveyron à son époque, avait aussi été donné à la Société des lettres, elle émet le vœu que cette dernière veuille bien se dessaisir de cet ouvrage au profit de la bibliothèque de la Société d'agriculture, où il pourra être facilement consulté, cette bibliothèque étant journellement ouverte au public dans les salles de la bibliothèque de la ville de Rodez.

» Pour extrait conforme :

» *Le Président de la Société d'agriculture,*

» E. LUNET. »

La Société décide de donner satisfaction au désir

exprimé par la Société d'agriculture et de se dessaisir en sa faveur du manuscrit de M. de Cabrières.

M. **Lunet** demande en outre l'autorisation d'insérer dans le Bulletin de la Société d'agriculture l'analyse publiée dans nos Mémoires, sous la signature de M. Gèze, membre des deux sociétés, de l'*Etude géologique de la bordure du Sud-Ouest du Massif central, par M. Thevenin*. La Société, considérant que ce travail intéresse les agriculteurs de notre département, accorde volontiers l'autorisation demandée.

Une lettre de M. **Artières** demandant une subvention pour des fouilles que les membres millavois de la Société se proposent d'entreprendre à la Graüfesenque, est renvoyée à l'examen du Comité.

M. le vicomte de **Bonald** envoie les reproductions photographiques des copies de trois chartes qui se trouvent à la Bibliothèque nationale, cotées *Manuscrits latins 17 803, n° 44*. La première constate un emprunt fait à Tyr en mai 1192 par noble A. de Bonald. Les deux autres chartes sont intéressantes en ce qu'elles contiennent les noms de Guillaume de Balaguier, Motet de la Panouse, Brenguier Jory, Izarn de la Valette, Bernard de Levezou, Raimond de Sévérac, Bernard de Cassagnes, Jean de Creissels, Guillaume de Cansac, Rodolphe de la Panouse, tous du Rouergue. Elles sont datées d'Acre en juin 1250.

M. **Gèze** écrit à propos du projet de catalogue décidé dans la dernière séance, pour proposer le système de classification bibliographique décimale dont il fait ressortir les avantages. Il envoie une notice explicative avec prière de la lui renvoyer quand les intéressés en auront pris connaissance.

Cette lettre est renvoyée au Comité.

M. **Vigroux** envoie une nouvelle série de portraits et de dessins qui sont exposés dans la salle des séances. Ils seront énumérés à la liste des dons.

M. **Horluc** écrit :

« Lyon, 26 avril 1906.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous adresser la généalogie de la famille de la Tour Saint-Igest que vous aviez bien voulu me transmettre. J'y ai joint une note complémentaire concernant la descendance de La Tour de Saint-Igest-Chénier.

» Il ressort de ces documents que M. de Barrau

ignorait tout à fait l'existence de Paul-Louis de La Tour de Saint-Igest, celui précisément qui s'est distingué dans l'Inde. Il l'ignorait si bien qu'il attribue au grand-père, Antoine (XI de la généalogie communiquée par M. de Pomairols), une union — avec Anne de Bancalis de Pruines — qui appartient au petit-fils, Paul-Louis. C'est une erreur de ce genre que conjecturait M. le comte de Valady, et il avait pleinement raison. Cette erreur en a probablement entraîné une autre. A propos du baron de Pruines, M. de Barrau (t. II, p. 453) dit qu'il servit comme officier dans la compagnie de dragons de M. de La Tour Saint-Igest, *son beau-père*. Or la généalogie n'indique nulle part qu'un baron de Pruines ait épousé une demoiselle de La Tour Saint-Igest. Il faut donc, ou qu'il y ait une lacune dans la généalogie, ou — ce qui est plus vraisemblable — qu'une autre confusion ait été commise par M. de Barrau. Mais M. le comte de Valady, qui a repris cette généalogie, aura certainement éclairci ce point particulier.

» Je dois remarquer d'autre part que les souvenirs des Chénier, exacts en ce qui concernait directement leur famille, ne l'étaient plus qu'incomplètement pour le reste de la descendance de Paul-Louis. Tristan était fils, non de la première — comme le croyait madame Elisa de Chénier —, mais de la seconde femme de Paul-Louis. » D. HORLUC. »

Dans une seconde lettre, M. Horluc dit qu'il compte envoyer prochainement son rapport sur les Mémoires de la Société archéologique du Limousin.

Il rappelle qu'il avait présenté, dans la séance du 15 juin 1900, des corrections et additions intéressantes à faire au Mystère de Notre-Dame publié dans le IVe volume de Mémoires, d'après un manuscrit appartenant à la bibliothèque de la Ville. La Société avait décidé l'insertion de ce travail dans le volume en préparation. Après réflexion, M. Horluc croit qu'il y aurait avantage à publier de nouveau intégralement l'ouvrage, avec les corrections convenables.

M. l'abbé **Hermet**, qui a pris part au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de Monaco, en envoie un compte rendu, qui sera publié à la suite du procès-verbal.

Il signale à l'attention de la Société deux articles publiés dans le Bulletin de la Société archéologique du Midi (n° 35, janvier-juillet 1905, p. 258-273), relatifs aux statues-menhirs de l'Aveyron et du Tarn, l'un

sous la signature de M. CARTAILHAC et l'autre sous la sienne.

M. le **Président** dit que la Société a été représentée au Congrès de la Sorbonne par M. Marius CONSTANS qui a donné lecture d'un mémoire sur les Jeux floraux de Rodez au XVIIIe siècle...

Le *Journal officiel* du 19 avril consacre la note suivante à cette communication :

« M. Marius Constans rappelle d'abord que le Rouergue s'intéressait aux productions littéraires et fait ensuite l'histoire de la fondation des Jeux floraux à Rodez en montrant le caractère de l'Académie ruthénoise qui y présidait. Il donne des détails intéressants sur le choix des sujets proposés aux concurrents pour la prose et la poésie française et la poésie latine et s'attache particulièrement à une critique très vive et spirituelle qui fut inspirée à l'un des concurrents malheureux contre la décision du jury. Après avoir poursuivi l'histoire de cette Académie provinciale jusqu'à sa fin, vers 1789, l'auteur du mémoire conclut en disant que cette institution eut le mérite d'entretenir dans un milieu cultivé l'émulation en couronnant le talent naissant et en faisant connaître les productions littéraires qu'elle avait suscitées.

» Ce travail peut fournir quelques données sur l'esprit littéraire et le goût public dans un coin de province du XVIIIe siècle. »

Sur la proposition du Comité, le projet de budget dressé par le **Trésorier** de la Société pour l'année 1906 dont il est donné lecture est adopté. Les comptes de l'année 1905, qui sont déposés sur le bureau, sont renvoyés à l'examen de M. BRUNET.

La parole est donnée à M. l'abbé **Boudet** qui donne lecture de deux rapports, le premier sur l'ouvrage de M. MARRE, *Le Roquefort*, le second sur l'opuscule de M. de BARRAU, *Les semis de prairies artificielles*.

M. Charles **Galy** lit un rapport sur le dernier volume de poésies de M. FABIÉ : *Vers la maison. Par les vieux chemins*.

Il continue par la lecture d'une note sur la thèse de doctorat en droit de M. Philippe de LAS CASES : *L'assurance contre le chômage en Allemagne*, et sur un mémoire de M. Turquam présenté au Congrès des Sociétés savantes de 1904 relatif à l'*immigration des provinciaux à Paris*.

M. Bernard **Combes** de **Patris** lit une note sur les travaux intéressant l'Aveyron parus dans la publication de la Société des Etudes du Lot.

M. le **Président** félicite les auteurs des travaux tous très intéressants qui viennent d'être lus. Il fait remarquer en particulier que la note de M. Bernard Combes de Patris pourrait servir de modèle aux membres qui voudront continuer le dépouillement des publications des Sociétés correspondantes. Les rapports seront publiés à la suite du procès-verbal et les notes de MM. B. Combes de Patris et Ch. Galy sont renvoyées au Comité.

Avant de lever la séance, M. le Président signale les publications suivantes offertes par des membres de la Société.

La statue-menhir de Frescaty, par M. l'abbé **Hermet.**

Les peintures et gravures murales des cavernes pyrénéennes, par MM. **Cartailhac** et l'abbé Breuilh, offerte par M. Cartailhac.

Le compte rendu de l'inauguration du pavillon de chirurgie à l'Hôpital de Rodez (le 21 janvier 1906), offert par M. M. **Constans** qui a prononcé un discours à cette occasion.

M. **Naujac** dépose les poésies suivantes :

Le Crucifix ;
Deux Evêques ;
A Monseigneur de Ligonnès.

La séance est levée à six heures et demie.

* * *

Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique de Monaco.

L'Hospitalet, 27 avril 1906.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai pris part au XIII[e] Congrès international d'Anthro-

pologie et d'Archéologie préhistorique tenu à Monaco du 16 au 22 avril, sous le patronage de Son Altesse Sérénissime le prince Albert Ier, et sous la présidence du Dr Hamy, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Presque toutes les nations de l'Europe y avaient envoyé leurs délégués. Nombreux étaient les archéologues préhistoriens Français.

La Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron était représentée par M. E. Cartailhac et par votre très humble serviteur.

Les communications les plus intéressantes par leur importance et leur nouveauté ont eu pour objet les *Gravures* et les *Peintures* sur les parois des grottes préhistoriques. Les rapports si précis et si lumineux de M. l'abbé Breuil, accompagnés d'aquarelles d'une fidélité parfaite, les projections lumineuses du Dr Capitan sur ce sujet, ont été sans contredit le *clou* du Congrès.

On connaît déjà une quinzaine de grottes préhistoriques où l'on voit la représentation d'animaux divers : mammouths, rennes, sangliers, cerfs, bisons, équidés, etc. Les plus remarquables sont celles de La Mouthe, de Font-de-Gaume, des Combarelles, de Bernifal dans la Dordogne ; la première publiée par M. Rivière, les deux autres étudiées et dessinées par M. l'abbé Breuil et le Dr Capitan ; la grotte d'Altamira, province de Santander (Espagne), explorée et dessinée par M. Cartailhac et l'abbé Breuil (1). Il faut y ajouter celle de Marsoulas (Haute-Garonne), de Pair-non-Pair (Gironde), de Chabot, commune d'Ayguèze (Gard) et deux autres en Italie.

Sur les parois et les plafonds de ces grottes, jusqu'à une profondeur de 150 et 200 mètres, on voit des représentations d'animaux, tantôt gravés au trait dans la roche, tantôt peints en rouge et en noir ; souvent aussi pour une même figure, la peinture s'allie à la gravure et la complète. C'est d'un art merveilleux.

Ces gravures et peintures, sur l'antiquité desquelles on avait tout d'abord élevé des doutes, sont attribuées aujourd'hui avec certitude à l'époque paléolithique, c'est-à-dire de la pierre taillée, à cette époque lointaine où le mammouth, le bison et le renne vivaient dans le midi de la Gaule conjointement avec le cerf, le cheval

---

(1) Cf. Les Peintures et Gravures d'ALTAMIRA et de MARSOULAS par E. Cartailhac et l'abbé Breuil. — Extrait de *l'Anthropologie*. Tome XV et XVI. — Paris, 1905.

et le sanglier. Les mammouths, les rennes, les bisons représentés sur les parois de ces grottes, et le mobilier paléolithique que les fouilles mettent à découvert dans ces mêmes cavernes, sont une preuve indéniable de la très haute antiquité de ces vestiges de l'art primitif.

Rien de semblable n'a jamais été trouvé dans l'Aveyron. Il serait bon d'examiner attentivement les parois des nombreuses grottes creusées par la nature dans nos roches calcaires pour se rendre compte s'il n'y aurait pas de gravures ou peintures analogues.

*
* *

Pour ce qui me concerne, j'ai fait un rapport sur les *Statues-Menhirs* de l'Aveyron et du Tarn.

J'ai eu le plaisir d'annoncer aux congressistes, que depuis le Congrès tenu à Paris en 1900, j'avais eu la bonne fortune de découvrir 4 nouvelles *Statues-Menhirs* :

Trois dans l'Aveyron : à *Lacoste*, commune de Broquiès ; à *Anglas*, commune de Lasserre.près Saint-Sernin ; au *Mas-Viel*, près Saint-Vincent, commune de Prohencoux ;

Une dans le Tarn : à *Frescaty*, commune de Lacaune.

J'en ai ajouté une cinquième en espérance que l'on m'a signalée dans le Tarn, mais que je n'ai pas encore visitée.

J'ai insisté beaucoup auprès des membres du Congrès, pour savoir si des statues similaires n'auraient pas été trouvées dans d'autres parties de la France ou de l'Europe. Français et étrangers ont été unanimes à déclarer, comme en 1900, qu'ils ne connaissaient ailleurs rien de semblable. On a bien signalé des stèles à tête humaine en Algérie, deux menhirs sculptés en Corse, deux autres en Portugal, que les inventeurs ont qualifiées de *Statues-Menhirs* ; mais la seule confrontation des dessins, prouve avec la dernière évidence, que les monuments Corses, Algériens ou Portugais (1) ne sont pas de la même famille que ceux du Rouergue.

Comme les fouilles que j'avais pratiquées autour de la statue-menhir de Frescaty, la seule dont l'emplacement fût certain, étaient demeurées sans résultat ;

(1) Pour les Menhirs sculptés du Portugal, cf. Tababès de Proença *Notice sur deux Monuments épigraphiques*, Coïmbra, 1905, analysé par A. de Mortillet, dans l'*Homme Préhistorique*, 1905, pp. 379-82 avec 2 fig.

on n'a pu préciser, faute d'éléments, si les statues menhirs remontaient à l'époque du bronze, ou à l'époque plus ancienne de la pierre polie.

Beaucoup de professeurs d'archéologie préhistorique français et étrangers, m'ont assuré que dans leurs cours, ils parlaient souvent des statues-menhirs de l'Aveyron, qui sont connues partout.

Au cours de ma communication j'ai réfuté, victorieusement je crois, une opinion de M. Salomon Reinach qui ne voudrait voir dans ce que j'ai toujours appelé les jambes des statues-menhirs, que des bouts de ceinture ornés de franges. Aucun des archéologues présents, n'a été de l'avis de M. Reinach.

*
* *

Le Congrès a traité aussi la question des *Camps* et *Enceintes préhistoriques* sur lesquels on n'est pas encore bien fixé. On a constaté que très souvent une même enceinte avait été occupée, successivement, à l'âge de la pierre, du bronze, à l'époque gauloise, gallo-romaine, et mérovingienne.

Il y aurait lieu d'étudier si les camps retranchés de l'Aveyron, que nous attribuons aux Romains, parce qu'on y trouve des vestiges de l'industrie romaine, tels que les camps de Souyri, Cadayrac, Montberle, Courry, ne remonteraient pas à une époque beaucoup plus ancienne ; par exemple, si avant d'être utilisés par les Romains, ils n'auraient pas été occupés par les Gaulois et autres peuplades plus anciennes. Des fouilles faites avec méthode pourraient seules nous renseigner. Il y aurait encore à faire la statistique des *caps barrés*. Ce sont des promontoires des plateaux calcaires, taillés à pic de deux côtés et fermés par un barrage de grosses pierres ou de terre du côté par où ils étaient accessibles. Un de ces caps barrés existe sur la commune de Verrières-de-Saint-Beauzély, près du hameau de la Rouquette, en face du château de Cabrières. Dans le pays on l'appelle « *lou Clapas del Diaples.* » Deux autres m'ont été signalés sur le *Puech* d'Andan, près Millau, et un quatrième à côté du ruisseau de Barbade, commune d'Aguessac.

Au cours du Congrès plusieurs excursions archéologiques ont été faites, notamment une visite très intéressante et très instructive aux grottes préhistoriques de Menton, *aliàs* de Grimaldi, situées sur le territoire italien, et fouillées très méthodiquement par M. le chanoine Villeneuve, bibliothécaire du prince de Monaco.

J'ai pensé que ces détails intéresseraient mes honorés collègues de Rodez. Je les leur transmets comme un écho lointain du Congrès de Monaco.

Daignez agréer... F. HERMET.

* * *

Le Roquefort.

Le nouvel ouvrage que vient de publier M. Marre sur le fromage de Roquefort, est le résumé, le complément, la mise au point d'un grand nombre d'articles publiés dans des revues spéciales ou de travaux moins importants faits par l'auteur sur ce sujet.

C'est une œuvre très considérable, bien documentée, d'une grande précision, et qui suppose un long travail, de patientes et minutieuses recherches.

L'auteur ne s'adresse pas seulement aux savants spécialistes de l'agriculture ; il a écrit pour le public ordinaire, auquel il a voulu faire connaitre cette industrie si importante, qui est une des gloires du département de l'Aveyron, et une source de richesses pour lui.

Nous croyons que ce but de vulgarisation a été atteint avec un rare bonheur. Pour nous, qui sommes tout à fait profane en fait d'agriculture, nons avons été vivement intéressé par l'étude de cet ouvrage, et nous sommes persuadé qu'il en sera de même, pour quiconque en entreprendra la lecture.

Le sujet est très varié, les détails bien choisis, l'exposition lumineuse, l'ordre et la méthode bien observés, le style clair et précis.

Le professeur, pourtant, n'oublie pas son rôle, qui est d'enseigner, de perfectionner, de faire prógresser la science : aussi, les statistiques savantes, les graphiques ingénieux, les calculs précis, les compositions chimiques, les études bactériologiques, ne sont pas négligés ; mais tout celà est exposé avec tant de netteté, que le plus novice en agriculture et en industrie laitière comprend sans fatigue et sans peine.

Les améliorations à réaliser sont indiquées avec la compétence et l'autorité que donnent une science approfondie et une longue expérience ; et si le public ordinaire est charmé d'apprendre des choses neuves pour lui, l'industriel, le fabriquant de roquefort, l'agriculteur qui élève les troupeaux, trouveront dans le

livre de M. Marre, une foule de conseils et de renseignements précieux.

D'ailleurs, si l'esprit était parfois tenté de se lasser à parcourir les pages du texte, il trouverait ample matière à se reposer et à se distraire, dans les illustrations. Elles sont très nombreuses : 151 gravures, pour un volume qui ne compte que 200 pages, frontispice et table des matières compris. Elles sont d'une incomparable variété : gravures antiques, vues de pays, troupeaux au pâturage, scènes diverses du travail à la bergerie, à la laiterie, à Roquefort ; instruments et outils employés, types de robustes, fraîches et rieuses cabanières, tout cela défile sous les yeux comme un panorama aux sujets les plus divers. Leur exécution est supérieure : elles font honneur aux photographes qui ont su les saisir et les clicher, et à l'imprimeur qui les a reproduites. Elles donnent au texte un charme et une saveur délicieuse, et en font un ouvrage de luxe de premier ordre.

Il est difficile de donner une analyse complète et rapide des matières traitées par l'auteur, à cause de leur abondance et de leur extrême variété. Nous allons essayer d'en donner un aperçu succinct.

L'industrie du fromage de Roquefort comprend trois phases successives, et s'exerce sur un triple théâtre : la ferme, où le lait est produit, la laiterie, où il est transformé en fromage, et la cave de Roquefort, où le fromage est affiné, et acquiert les propriétés particulières qui le distinguent.

I. La ferme et la production du lait. — Le fromage de Roquefort est fait à peu près exclurivement avec du lait de brebis. Les troupeaux qui fournissent ce lait étaient autrefois élevés seulement dans les environs de Roquefort. Mais depuis 25 ou 30 ans, cette industrie a prospéré d'une manière merveilleuse, et aujourd'hui, les Causses divers de l'Aveyron, le Ségala, le Camarès et même la Corse, nourrissent de nombreux troupeaux, et contribuent à la production.

Le Larzac, cet immense plateau aride d'une surface de 100.000 hectares, possède la race la meilleure, et donne les produits les plus recherchés. Un important concours de brebis laitières du Larzac, qui distribue 7 à 8.000 fr. de primes, a lieu tous les ans à La Cavalerie, et est très suivi par les éleveurs : En 1904, 142 exposants y ont conduit 9.383 animaux, représentant un troupeau de 14.796 têtes.

Le nombre total des brebis qui concourent à la

production du lait pour le Roquefort, s'élevait, en 1904, à 521.330, qui produisaient la quantité formidable de 329.420 hect.

Dans ce chiffre, l'Aveyron seul compte 362.000 têtes ; le reste est fourni par les départements voisins : la Lozère, le Gard, l'Hérault et le Tarn, et par la Corse.

Pour soigner et traire ces nombreux troupeaux, il faut un personnel qui comprend au moins 10.500 agriculteurs.

Les propriétaires soucieux de leurs intérêts s'occupent constamment d'améliorer leur troupeau par la sélection, surtout des mâles. Les brebis laitières doivent être renouvelées tous les 4 à 5 ans : on réserve pour cela les agneaux les plus beaux : les autres sont vendus pour la boucherie, 20 à 25 jours après leur naissance. Les vieilles brebis, mises à l'engrais, sont également destinées à la consommation.

La vente de la laine, dont chaque brebis produit 2 kilos à 2 kilos 1/2, vient encore augmenter le rapport du troupeau : une brebis qui vaut à peine 25 à 30 fr., peut rapporter annuellement, en lait, agneau et laine, de 20 à 40 fr. Cet élevage est donc très rémunérateur, et on conçoit que le nombre des éleveurs aille rapidement en augmentant.

L'époque de la traite a lieu de février à fin juillet et août. C'est une opération fort importante, qui demande beaucoup de temps et beaucoup de personnel. Pour un troupeau de 200 brebis, il faut huit personnes, travaillant au moins une heure et demie, le matin et le soir.

Les brebis, ordinairement, défilent devant les trayeurs, passent d'abord entre les mains des novices, qui extraient le premier lait, puis sont amenées devant les plus expérimentés, qui pratiquent l'opération du soubattage, et retirent une nouvelle quantité de lait, le plus riche en beurre.

Afin d'obtenir un produit aussi propre que possible, on dispose au-dessus du vase qui reçoit le lait, ou *seille*, une toile métallique destinée à arrêter les impuretés ; et les trayeurs et trayeuses revêtent, pour la circonstance, un large pantalon de toile grossière.

Le rendement en lait varie suivant les races, les régions, la température, et surtout l'alimentation du troupeau. Une brebis donne en moyenne 600 gr. de lait par jour, 60 lit. par an. Ce chiffre peut s'élever à 100 lit. et s'abaisser jusqu'à 30, suivant que les circonstances sont plus ou moins favorables. Le prix de l'hect. de lait varie de 25 à 30 fr.

La densité du lait varie de 1035 à 1044 gr. à 15° de température. La composition en caséine, matières grasses, lactose est aussi assez variable, et est influencée, comme la quantité, par le régime, la région, la saison, la race et l'âge des animaux.

Le lait est un produit très délicat ; il s'altère rapidement, sous l'action des ferments lactiques, qui en attaquent le sucre, et le transforment en acide lactique et acide carbonique. Il peut être aussi fraudé par les producteurs, soit par l'écrémage, soit par l'addition d'eau. Il existe des moyens de contrôle permettant de reconnaître ces fraudes, et des inspecteurs attachés aux principales laiteries s'efforcent de les enrayer par une surveillance aussi active que possible.

II. La laiterie et la fabrication du fromage. — Autrefois le fromage était fabriqué à la ferme, par les soins de la ménagère, et d'une manière un peu empirique. Les fromages étaient ensuite apportés à Roquefort, où on en faisait la sélection, laissant pour compte au propriétaire, tous ceux qui étaient mal fabriqués. Depuis 25 ans environ, des laiteries ont été fondées dans toutes les régions productrices. Les propriétaires y apportent leur lait, et le fromage est préparé, pour le compte des industriels, par un personnel exercé : on obtient ainsi un meilleur rendement et un produit plus uniforme.

La fabrication du fromage à la laiterie comprend 5 opérations distinctes.

1° Le lait est versé dans de grands cuviers, où on verse de la présure liquide. La quantité de présure varie suivant le temps, et l'état du lait. La température doit être de 24 à 25° ; on l'obtient en faisant chauffer une partie du lait. Au bout de 1 h. 1/2 à 2 heures, le lait est caillé.

2° On brise le caillé avec un instrument spécial, sorte de gril à lames tranchantes, en morceaux de la grosseur d'une noix ; on laisse reposer 10 minutes, et on enlève, avec une casserole, le petit lait qui surnage.

3° Le caillé est ensuite versé dans un chariot monté sur 3 roues, et portant une ouverture pour l'écoulement du petit lait, qui continue à s'égoutter.

4° On conduit le chariot dans la salle de fabrication : là on remplit les moules avec le caillé, et on y insère de la poudre de pain moisi, à raison de 10 gr. par 100 kilos de fromage. Ce pain moisi contient les ger-

mes de *penicilium glaucum*, qui se développeront dans la cave de Roquefort, et produiront le persillé bleu. Il est fabriqué par les industriels de Roquefort, avec de la farine de froment et de seigle: 100 k. de farine donnent 10 k. de poudre.

5° Les fromages sont déposés sur des étagères, pour permettre l'égouttage du petit-lait, et pendant 4 ou 5 jours, on les retourne 2 ou 3 fois par jour. dans les moules.

Enfin ils sont desendus dans une cave très fraiche, où ils sont conservés jusqu'a leur départ pour Roquefort.

Tout ce travail est ordinairement exécuté par des femmes, sous la direction d'un gérant, ou laitier.

Les laiteries en fonction sont très nombreuses: une liste complète en est donnée par l'auteur, avec le nom de la cave de Roquefort à laquelle elles se rattachent, et la quantité de lait traitée dans la saison.

Il y en a 229 dans l'Aveyron, 14 dans le Tarn, 24 dans l'Hérault, 7 dans le Gard, 11 dans la Lozère et 16 dans la Corse. Une carte du département de l'Aveyron, annexée à la fin du volume, en fixe la position géographique.

III. Les caves et l'affinage. — L'affinage du fromage se fait à Roquefort, dans des caves naturelles ou artificielles creusées dans le roc, et où l'air froid et humide pénétre par des fissures du rocher. Au-dessus de la cave proprement dite, s'élèvent les habitations, ayant parfois 4 et 6 étages, qui servent de salles pour les machines, l'expédition, et l'habitation du personnel.

Les caves sont garnies de nombreuses étagères superposées, sur lesquelles on dispose les fromages : la superficie des étagères qui se trouvent dans toutes les caves de Roquefort mesurerait, parait-il, plus de 6 hectares !

La température des bonnes caves ne dépasse pas 5° quand elles sont vides, et 7 à 8° quand elles sont pleines.

Les diverses opérations que subissent les fromages à Roquefort sont le salage, le brossage, le piquage et le revirage.

A leur arrivée, les fromages passent au saloir, où on les enduit d'une couche de sel sur une face, et le pourtour, et on les empile trois par trois. — Au bout de 3 jours, on les sale sur l'autre face, on les empile de nouveau, et on les laisse encore 2 jours. La quantité

de sel employé est égale à 4 0/0 du poids de fromage.

A la suite du salage, il se produit à la surface du fromage une couche gluante, appelée pégot, qu'on enlevait autrefois au couteau ; cette opération produisait un déchet de 5 %. Aujourd'hui on emploie des machines à brosser, qui économisent les 3/4 de la main d'œuvre, et réduisent le déchet à 0, 5 %.

Ensuite le fromage est passé à la piqueuse, qui le perce de 20 à 60 trous ; cette opération a pour but de permettre l'accès de l'air dans la masse intérieure, de favoriser le développement des spores du pénicilium glaucum, et d'activer l'affinage.

Les fromages, classés en catégories suivant leur état de sécheresse, sont ensuite descendus à la cave, et rangés sur des étagères. Au bout de 10 à 15 jours, il se forme à la surface une croûte blanchâtre de moisissure, qu'on enlève en les raclant au couteau : c'est le revirage. Cette opération se renouvelle ordinairement 4 fois, de 10 à 15 jours, d'intervalle, et fait subir au fromage un déchet de 16 à 22 %.

Lorsque le fromage est arrivé à maturité, il doit être livré le plus tôt possible à la consommation : un séjour prolongé dans la cave lui fait perdre ses qualités, et lui donne une saveur piquante. Dans les caves importantes, on a installé pour les conserver, des salles qu'on refroidit à 0° par des réfrigérants appropriés, et où on les dépose après leur maturation, jusqu'à l'expédition.

Ces expéditions se font, soit en caisses hermétiquement fermées, soit en caisses à claire-voie, soit en paniers d'osier ou de roseau. La fabrication des emballages donne lieu à un travail considérable dans les environs de Roquefort. Ainsi dans la commune de St-Jean-d'Alcapiès, on fabrique des paniers en roseau ; pour une somme de 30.000 fr. par an.

Le Roquefort est expédié non seulement en France, mais dans tous les pays d'Europe, aux Etats-Unis, dans l'Amérique du Sud, même en Chine et au Japon. Il est partout considéré comme le plus exquis, comme le roi des fromages, et son prix de vente est partout supérieur à celui des autres produits similaires.

L'importance de cette industrie va toujours croissant. En 1800, on affinait à Roquefort, 250.000 kilos de fromage ; en 1890, on atteignait 5.200.000 k. et en 1904 la production est arrivée à 7.000.000 valant environ 14.000.000 de francs.

Le mouvement de fonds auquel donnent lieu les diverses opérations s'élevait en 1893 à 22.000.000 : il

doit aujourd'hui dépasser 30 millions. Il profite non seulement aux 2.000 ou 2.500 personnes appointées par les usiniers de Roquefort, mais à plus de 70.000 personnes de toutes sortes, dans un rayon de 120 kilom. autour de Roquefort.

La réputation universelle du fromage de Roquefort a suscité une foule d'imitations et de contrefaçons. Il y a, dans la région de Roquefort, nombre de caves naturelles, qui ont à peu près les mêmes propriétés ; les fromages qui y sont traités, sont préparés comme ceux de Roquefort et les résultats obtenus sont parfois très bons. Mais à côté de ces imitations, il y a de nombreuses contrefaçons, des fromages faits presque exclusivement de lait de vache, qui n'ont de commun avec le Roquefort que le persillé, et sont pourtant présentés comme des Roqueforts authentiques. Les négociants de Roquefort se défendent énergiquement contre les fraudeurs, et n'hésitent pas à traîner devant les tribunaux, qui leur donnent gain de cause, quiconque vend sous le nom de Roquefort, des fromages préparés ailleurs que dans leurs caves.

Malgré les progrès considérables faits par l'industrie du Roquefort, elle n'est pas arrivée à sa perfection : il y a encore de nombreuses malfaçons, les produits sont de qualité très inégale, et les mauvais fromages livrés au commerce nuisent à la réputation des bons.

M. Marre consacre tout un chapitre aux améliorations à réaliser dans le soin des troupeaux, dans la fabrication et l'affinage du fromage, et qui, d'après lui, assureraient une qualité supérieure et constante aux produits obtenus. Souhaitons que ces conseils soient entendus et suivis ! Les intéressés qui auront le courage d'entreprendre les réformes signalées, ne pourront qu'y trouver un accroissement de revenus et de profits.

L'abbé Boudet.

*
* *

Les semis de prairies artificielles.

M. de Barrau est un agriculteur émérite : ce n'est pas un professeur aux savantes formules, aux théories plus ou moins hasardées ; il parle de ce qu'il a vu, de ce qu'il a expérimenté. Il n'écrit pas pour des savants ; il s'adresse à des paysans, à des novices en agriculture, dont l'esprit peu cultivé ne demande ni

artifices de langage ni fleurs de rhétorique. Il leur parle avec simplicité, avec bonhomie, et il leur donne ce dont ils ont besoin : des instructions simples et des renseignements précis.

C'est pour eux que M. de Barrau a écrit ce petit volume, où il traite d'une question très importante en agriculture : la constitution des prairies artificielles.

En ce siècle de la vapeur, mieux encore, de l'électricité, où tout le monde court et s'agite, où le progrès prétend marcher à pas de géant, où le temps des Français, comme celui des Anglais, est de l'argent, il faut que les agriculteurs comme les industriels se hâtent et se pressent pour recueillir quelque fruit de leur travail.

Les prairies naturelles, qui suffisaient autrefois pour nourrir les bœufs destinés au travail de la ferme et les quelques vaches laitières contribuant par leur produit à la nourriture de la famille, ne peuvent plus suffire aux besoins nouveaux qui se manifestent.

Il faut multiplier les troupeaux, soit de vaches soit de brebis, pour obtenir du lait, beaucoup de lait, et faire du fromage de Laguiole ou de Roquefort, en quantité.

Or, pour ces nombreux troupeaux, il faut du fourrage en quantité, et pour l'obtenir, il faut des prairies artificielles — nom prédestiné, qui indique bien le résultat obtenu — des prairies artificielles, qui donnent beaucoup de pâture, qui la donnent, rapidement, mais qui, comme toutes les choses artificielles, ne durent pas longtemps.

En effet, M. de Barrau divise les prairies artificielles en 3 catégories :

Les prairies temporaires de courte durée ; 2 ans.

Les prairies de longue durée, de 4 à 6 ans.

Les prairies permanentes, de 8 à 10 ans.

Le nom de prairies permanentes semble bien présomptueux pour ce terme de 8 à 10 ans.

Mais enfin, tant de choses, aujourd'hui, peuvent changer ou disparaître durant ce temps, qu'on peut bien appeler permanent, ce qui doit durer jusqu'à 10 ans.

Avant 10 ans, le roi, l'âne ou moi...

Il s'agit de savoir comment il faudra composer la semence de ces prairies artificielles, suivant la durée qu'on veut leur assurer.

Il est des plantes qui poussent vite, mais durent peu ; d'autres qui poussent lentement, mais ont une plus

longue vie ; suivant le but à obtenir, on choisira les unes ou les autres.

Mais avant de constituer la prairie, une opération préliminaire s'impose : préparer la terre destinée à recevoir la semence.

Et M. de Barrau rappelle, dans son premier chapitre, qu'il faut pour celà :

1° Nettoyer la terre des mauvaises herbes, qui étoufferaient les bonnes.

2° La labourer avec soin, pour ameublir le sol.

3° La fumer convenablement, pour donner à la plante les aliments nécessaires à sa nutrition.

La terre une fois préparée, il faut choisir une semence convenable.

Pour cela, il ne suffit pas de ramasser au fond des granges, les détritus appelés très improprement « fleur de foin ».

D'une analyse rapportée par l'auteur, il résulte que dans cette « fleur de foin », il y a :

66 parties de balles, sable, poussières diverses.

34 parties de graines.

Celles-ci se sous-divisent ainsi :

26 parties de graines de mauvaises herbes, qui ont presque toutes la faculté germinative.

8 parties de bonnes graines, dont la plupart sont dépourvues de la faculté germinative.

Ainsi, en semant ces détritus, on n'a pas 8 chances sur cent d'obtenir un fourrage convenable.

Il faut donc s'adresser à de bons producteurs pour obtenir des graines convenables, et il faudra exiger qu'ils garantissent :

1° La pureté pour cent des graines vendues.

2° La faculté germinative pour cent de ces graines ; avec ces deux éléments, on établira leur valeur germinative.

Si l'agriculteur veut s'assurer de la valeur des semences qu'il achète, il doit les faire vérifier par une station d'essai.

S'il recule devant les dépenses ou les ennuis d'une telle opération, il n'a qu'une chose à faire : s'adresser à son syndicat agricole, qui lui délivrera des semences pures et garanties.

Les syndicats ! c'est aujourd'hui la panacée universelle ! Nous voyons chaque jour les effets merveilleux qu'ils produisent dans l'industrie, en unissant les ouvriers contre les patrons — nous verrons peut-être tantôt leurs bienfaits, quand ils ligueront les fonc-

tionnaires : postiers, instituteurs, etc., contre l'Etat-patron.

Mais les syndicats agricoles sont d'un autre genre : ce sont des associations coopératives ; et puisque M. de Barrau les recommande, nous leur faisons volontiers crédit de notre confiance.

En supposant que nous ayons trouvé, au syndicat ou ailleurs, un bon fournisseur, quelles graines demanderons-nous ?

Dans tous les cas, nous sèmerons des légumineuses et des graminées.

Le trèfle violet ou rouge, ou blanc, ou hybride, pousse vite, mais ne dure pas longtemps.

Parmi les graminées, le ray-grass d'Italie, le ray-gras anglais, le timothy, poussent aussi rapidement, mais ont une durée éphémère.

Le dactyle pelotonné, la fétuque des prés, le vulpin, la crételle, le froment poussent moins vite, mais ont plus longue vie.

Si on veut des prairies de courte durée, on sèmera des légumineuses, et des graminées à venue rapide.

Si on veut des prairies de plus longue durée, on réduira la proportion des légumineuses, et on augmentera celle des graminées à longue durée.

Les proportions de chaque plante sont indiquées par l'auteur, dans les différents cas : nous y renvoyons ceux que la question pourra intéresser.

D'ailleurs, l'auteur déclare que les proportions par lui indiquées n'ont rien d'absolu ; et elles doivent varier suivant la nature des terrains destinés à recevoir la semence.

En terminant, M. de Barrau se demande pourquoi les plantations de luzerne, qui duraient autrefois 15 à 20 ans, et plus, disparaissent aujourd'hui si rapidement. La raison, d'après lui, c'est qu'on ne leur fournit pas des engrais appropriés.

Cette légumineuse n'a pas besoin d'engrais azotés, parce qu'elle puise directement dans l'atmosphère l'azote qui lui est nécessaire. Ce qu'il lui faut, ce sont des engrais minéraux ; chaux phosphate et potasse.

Il faut donc répandre sur les plantations de luzerne, de la chaux, des scories phosphatées, de la kaïnite, et alors on verra persister les plantations.

Nous n'avons pas à juger les opinions émises par M. de Barrau, et ne le pouvons pas ; mais nous avons en lui toute confiance, et nous croyons que son gentil petit livre, si bien écrit, et, à l'instar des dernières productions de la maison Carrère, si bien il-

lustré, ne procurera qu'agrément à ses lecteurs, et aux intéressés qui suivront ses conseils, qu'avantage et profit.

L'abbé Boudet.

* * *

Vers la Maison
Par les vieux Chemins

Messieurs, Voilà déjà six mois que votre Société m'a confié le soin de vous rendre compte du dernier volume de poésies de M. François Fabié. Si l'auteur était un de ces jeunes poètes, qui attendent avec une légitime impatience la divulgation d'un talent encore ignoré du public, je ne trouverais pas assez d'excuses pour me faire pardonner ma négligence. Mais notre collègue est arrivé depuis longtemps à ce point, où la louange n'ajoute rien à la renommée. Il sait qu'il n'est personne qui reste indifférent aux charmes de sa Muse, que tout le monde s'incline à l'envi devant cette belle et robuste fille des champs et que ses compatriotes ne seront jamais les derniers à lui payer le juste tribut de respect et d'amour qu'ils lui doivent.

C'est d'ailleurs la célébrité même de M. Fabié qui, en rendant plus difficile la tâche que vous m'avez imposée, a été la seule cause du retard que j'ai apporté dans son accomplissement. Comment oser vous parler d'un livre, auquel les critiques les plus illustres ont consacré, l'an dernier, les articles les plus flatteurs ? Il faudrait renoncer à le faire, si l'on n'était réconforté par cette pensée, que notre grand poète aveyronnais, si sensible à tout ce qui vient de sa terre natale, trouvera encore quelque plaisir à s'entendre louer par une voix du pays, si humble soit-elle.

* * *

Dans le livre remarquable que vient de publier M. Méline, pour prêcher le *Retour à la Terre*, l'auteur fait ressortir le rôle magnifique que pourraient jouer les écrivains « dans cette œuvre de régénération morale et sociale ». Il déplore que la plupart d'entre eux préfèrent gaspiller leur talent à satisfaire les appétits ou flatter les passions de la foule. Mais il ajoute : « En face de cette littérature décadente, on voit heureusement se lever, depuis quelques années, une littérature nouvelle, la littérature de l'avenir, éprise de

toutes les beautés, la beauté de la nature, la beauté de l'homme fort et sain, la beauté de la vie intérieure; elle fait appel aux plus nobles sentiments de l'âme humaine et s'efforce de réveiller en elle le goût de la vie simple et des joies de la famille ».

M. François Fabié a été l'un des premiers poètes de cette pléiade d'auteurs, qui ont entrepris une croisade en faveur de nos campagnes délaissées.

Pénétré plus que tout autre de la mission sociale de l'homme de lettres, il a trouvé, pour parler de ce sacerdoce de la plume, des accents réellement puissants :

Si ses poètes, vains chanteurs de courtisanes
Ou des rêves brumeux de leurs veules cerveaux,
Célébraient en beaux vers les gloires paysannes,
Les bœufs et la charrue et leurs nobles travaux.....
Peut-être ramenés aux besognes rustiques,
Aux solides vertus de nos simples aïeux.
Nos villages pourraient, mieux que les bourgs attiques,
S'honorer de héros dignes d'être des dieux.
Et tel qui meurt de faim dans la fange des villes
Retournerait bien vite au labour déserté,
Elèverait ses fils loin des métiers serviles
Et mangerait du moins son pain en liberté.

Cette admirable poésie n'est point chez notre illustre compatriote une vaine déclamation. Elle pourrait être mise en guise d'épigraphe en tête de son œuvre, dont elle montre l'inspiration élevée et précise le but nettement moralisateur.

M. Fabié a commencé, en effet, par nous montrer la *Poésie des bêtes*, et nous nous rappelons tous des vigoureux coups de pinceau avec lesquels il a peint les bœufs, compagnons et collaborateurs de l'homme dans ses travaux des champs, ainsi que de la grâce caline avec la quelle il a fait revivre la chatte noire du moulin de Roupeyrac. Puis, c'est *le Clocher* dont il a chanté les carillons joyeux et l'ombre tutélaire; *la Bonne Terre* qu'il nous a représentée chargée de riches moissons ou couvertes de genêts d'or ; *les Voix rustiques* enfin, dont il a fait entendre le pressant appel aux fils de la glèbe égarés.

Ces « Voix » ont rencontré des oreilles attentives, des cœurs déjà préparés et voici qu'aujourd'hui M. Fabié ramène les enfants prodigues de la terre : *Vers la maison, Par les vieux chemins.* C'est là le couronnement de son œuvre et il peut la contempler avec une légitime fierté.

Il a plus fait pour la cause sainte de la petite patrie que tous les moralistes et les sociologues, qui ne ces-

sent de montrer les dangers que présentent les agglomérations urbaines, les crises que déchaîne la désertion des campagnes et la nécessité de restaurer l'agriculture, unique source de la richesse nationale et suprême réserve des énergies vitales d'un pays.

Ce n'est point par le seul raisonnement en effet que l'on peut utilement combattre l'entraînement qui porte les cultivateurs vers les villes. M. Maurice Barrès réussira probablement à convaincre ses lecteurs, que les familles devraient faire souche sur place et non se « déraciner ». M. Paul Bourget les persuadera peut-être aussi que la distance qui sépare les montagnes de nos chefs-lieux ne devrait être franchie que par « étapes ». Mais il est fort douteux qu'ils créent un mouvement d'opinion ayant des effets pratiques, au moins immédiats, et qu'ils parviennent à retenir sur ses terres un seul paysan, tourmenté du désir de goûter aux travaux faciles et aux plaisirs variés des citadins.

La séduction ne se corrige que par la séduction ; la passion ne se supprime pas ; elle ne sait que changer d'objet et c'est là le secret de notre illustre collègue d'avoir parlé la voix du cœur, d'avoir montré que la terre est encore la grande créatrice de beauté et de poésie, d'avoir opposé l'inquiétude et la fièvre des villes au calme reposant et à l'heureuse sérénité des champs, en un mot d'avoir converti au retour à la terre, en communiquant à ses lecteurs son grand amour de la vie rurale.

*
* *

Vers la maison ! Par les vieux chemins ! Ces quelques mots qui servent de titre au nouveau recueil de poésies de M. Fabié disent assez que l'auteur se propose de nous rappeler les souvenirs touchants du foyer natal et des sentiers fleuris qui le bordent et y ramènent. On devine que notre collègue nous convie à un doux pèlerinage en ces lieux aimés, comme Xavier de Maistre nous a conviés jadis à un « voyage autour de sa chambre. »

Et en effet, dès sa première poésie, il nous présente la maison paternelle, ce « nid qui l'a bercé », où il voudrait pouvoir « ployer son aile, pour n'y vivre que du passé ».

Nous y pénétrons avec lui et nos yeux vont droit au foyer.

> Vrai cœur de la maison, gai, palpitant et clair,

qui « flambe dès l'aurore » et rougeoie encore le soir

« d'une bûche vermeille », alors que tous les travailleurs ont

> Regagné la dure couche où l'on dort à pleins poings
> Jusqu'à ce que le coq s'éveille.

Puis nous apercevons la vieille table hospitalière :

> Dans la salle enfumée où s'agite et s'enferme
> Tout entière la vie intime de la ferme,
> Où l'on mange, où l'on veille, où l'on prie, où l'on dort,
> Large et lourde et taillée à simples coups de hache,
> Est la table où chacun s'en vient après la tâche
> S'asseoir une heure afin d'en repartir plus fort.

Non loin de là, dans une ombre propice, gît l'alcôve, la couche familiale, où se transmettent d'âge en âge

> Les vertus de la race et les mâles courages
> De ceux qui longuement, très chastes, sans remords,
> Se sont adorés là comme en un temple même,
> S'y sont tordus dans la douleur, sans un blasphème,
> Puis chrétiennement y sont morts.

Cette pensée inspire à M. Fabié ses notes les plus vibrantes. Tout mériterait d'être cité dans cette poésie qui figurera certainement bientôt dans toutes les anthologies à côté des plus purs chefs-d'œuvre où la beauté de la forme le dispute à l'élévation des sentiments.

Risquons cependant un choix entre les strophes magnifiques de ce chant consacré aux saintes et robustes amours.

> Lui-même y conduisit un soir sa jeune femme...
>
> Et dix fois en vingt ans, dans les cris et les transes,
> Les vagissements doux succédant aux souffrances,
> De vaillants nouveau-nés sont éclos dans ce nid,
> L'ont flanqué de berceaux aux cadences légères,
> D'où sont partis soldats, laboureurs et bergères,
> Race forte que Dieu bénit.

Dans cette touchante visite domiciliaire, il n'est pas d'objet, pas de réduit, qui ne fournisse à M. Fabié le thème de quelques beaux vers. Lisez le *Seuil*, la *Grand'salle*, la *Pendule*.

> La pauvre pendule enrhumée
> Dont le balancier met le temps
> En jours, en heures, en instants,
> En bonheurs, en rêve, en fumée.

Lisez *Le Galetas* « retrait farouche et noir » qui fut cependant le théâtre d'une charmante idylle, et vous admirerez cette description :

Enfant, il m'attirait et m'effrayait un peu
Par son silence et par son bric à brac étrange,
Et par l'impression qu'en entrant dans ce lieu
On entend se sauver quelque esprit qu'on dérange.

Mais notre poète ne se contenterait pas de nous décrire sa maison. Il faut que dans ce cadre finement sculpté, il place ses *Portraits de famille*, et c'est là le sujet de la dernière poésie de la première partie de son recueil.

Comme elle était remplie alors et bourdonnante
Notre chère maison !

Et M. Fabié évoque le souvenir des « aïeuls encore verts », de son « père si vif à la voix claironnante », de « mère-grand » conteuse intarissable d'histoires et de chansons, de l'oncle Joseph « le vieux garçon joyeux », et enfin de sa pieuse mère.

Je t'aperçois aussi dans la maison muette,
Toi qui, plus que les bois encor, me fis poète,
O ma mère ! et je sens mes regards se mouiller,
Et je voudrais en te nommant m'agenouiller ;
Car je ne t'ai jamais assez aimée, ô sainte !
Je n'ai jamais assez compris, assez payé
De tendresse et de soins ton cœur crucifié,
Et je n'étais pas là lorsque tu t'es éteinte.

Comme ces élans spontanés du cœur ont plus de prix que toutes les larmes factices et tous les soupirs de convention de certains poètes ! Alors que ces rimeurs dégénérés prêtent les accents de la passion à des amours mièvres et mensongères, comment ne se sentirait-on pas pénétré de respect et d'admiration pour M. François Fabié, dont la muse réserve tous ses trésors d'émotion et de lyrisme, pour chanter l'amour sain et fort, les vertus du foyer et les affections de famille !

*
* *

Mais je m'attarde dans la maisonnée du poète et j'oublie qu'elle n'est que l'une des parties d'un tout, qu'il ne sépare pas. Le village, avec son « *Autre maison* », où les jeunes sœurs de sa mère luttaient pour lui de tendresse, la *Scierie*, le *Cabaret*, le *Jardin*, le *Cimetière* et *l'Eglise* sont pour M. Fabié pleins de souvenirs.

Souvenirs gais :

Et maintenant une bourrée !
Qu'est-il besoin de violons ?
La voix humaine et les talons
Sont l'orchestre de la contrée.

Souvenirs touchants :

Pauvre église sans style, humide, basse, obscure,
Je t'aime ! — Oui, quoiqu'ayant laissé par les chemins
La ferveur qui brillait, enfant, sur ma figure,
Et m'emplissait le cœur et me joignait les mains,
Je t'aime ! Et je retourne une heure les dimanches
Avec l'humble troupeau qui sait prier encore
Voir s'incliner toujours têtes brunes et blanches
Sous la main qui bénit avec l'ostensoir d'or.

Souvenirs tristes. — Pour se conformer à la loi, un nouveau cimetière a été créé, loin du village.

Vos morts y dormiront dans une paix profonde
Rien des vivants n'ira non plus jusqu'à leurs lits ;
Ils se trouveront là deux fois ensevelis,
Loin du jour importun et loin des bruits du monde.

Mais le poète regrette

Le cimetière ancien,
Etroit et familier abrité par l'église....
Je trouvais consolant et doux ce voisinage ;
Le matin et le soir, quand sonne l'Angelus,
On pensait un moment à ceux qui ne sont plus :
Les vivants et les morts faisaient là bon ménage.

Et M. Fabié traduit son émotion indignée par ces derniers vers de malédiction :

Ah ! vous avez grand tort de bannir vos défunts
Du village où sans doute errent encor leurs âmes ;
Il faut garder la cendre où brillèrent les flammes ;
Malheur à qui ses morts deviennent importuns !

La pensée de la mort, qui hante notre illustre compatriote au point de jeter un voile d'ombre sur tous ses tableaux, même les plus riants, est la source de ses accents les plus graves et les plus pénétrants. Prenez la *Complainte pour Angélique*, la *Fileuse*, la *Plieuse*, le *Sonneur*, vous y trouverez toujours cette pointe de mélancolie résignée, de douce tristesse, cet aperçu sur l'obsédant au delà, qui font de tous ces chants de délicieuses mélopées en mineur. Ce n'est pas, à mon humble avis, le moindre charme des œuvres de notre collègue.

* * *

Dans le livre qu'il nous donne aujourd'hui, il ne se borne pas à chanter sa maison et son village, c'est toute la vie champêtre qu'il veut faire revivre ; et il consacre un grand nombre de petites pièces à retracer *A travers les saisons* les travaux, les fêtes et les coutumes de son cher pays. *Mi-Carême*, *les Rameaux*, *Pèlerinage*, *l'Ascension*, *l'Orgue*, *le Radal*, *Mariage*

rustique, la Moisson, la Croix des Blés, Concours de labourage, les Semailles, Sous les hêtres, la Première neige, quelle merveilleuse collection de croquis et de peintures, et comment se décider à choisir entre tel ou telle, alors que chacun mériterait de nous arrêter longuement !

Pèlerinage frappe peut-être plus particulièrement notre attention, soit qu'il retrace un voyage déjà fait bien des fois par nous tous, soit qu'il immortalise par quelques coups de crayon définitifs plusieurs paysages chers à tous les cœurs aveyronnais.

L'Orgue aussi, celui de notre vieille cathédrale, est l'objet d'une description merveilleuse. Cette poésie évoque en mon esprit le souvenir du magnifique discours prononcé par Mgr Francqueville, de pieuse mémoire, le jour où l'on fêta la restauration du « surhumain clavier » de notre chère basilique,et je me demande si les accents enflammés que sut trouver l'éloquent prélat n'avaient point été allumés au feu des lyriques envolées de notre poète.

Tout serait à citer dans cette pièce. J'en extrais seulement les deux derniers quatrains :

Reste là-haut, plus haut que les fronts de la foule
Près des verrières d'or, de vermeil et d'azur,
Entre les saints de pierre enchaînés à leur mur,
Dédaigneux de la fange où le siècle nous roule.

Ne te fais pas entendre aux profanes concerts,
Ne prête point ta voix à nos indignes fêtes,
Garde ton souffle pour les odes des prophètes,
Dusses-tu chanter seul dans les temples déserts.

Le *Mariage rustique* contient lui aussi de bien beaux passages. Le discours du poète au jeune épouseur est empreint d'une délicatesse de sentiments vraiment admirable.

Conduis-la doucement par les sentiers où tremble
Comme elle l'ombre des rameaux entre croisés
Tendant leur dais obscur sur vos premiers baisers...

Soutiens-la de ton bras caressant et robuste...

Marchez extasiés par ces chemins de ferme
Si doux aux pieds ce soir, si durs à certains jours
Où marchaient vos aïeux d'un pas pesant et ferme,
Après avoir goûté de pareilles amours...

Sous les hêtres est encore un des petits chefs-d'œuvre de ce livre.

Restez, restez debout quand tout tombe en ruines
Du passé libre et fier où l'on vous a plantés ;
Accrochez-vous au sol par toutes vos racines,
Vivez avec les morts, qu'hélas ! j'ai désertés !

A la première neige est enfin une délicieuse berceuse pour les âmes affligées.

Je t'aime de cacher pour une heure nos fanges
Et nos charniers et nos tombeaux,
De mettre sur nos bois ta fourrure et tes franges
Et sur nos blés tes doux manteaux.

Tombe, recouvre, endors, guéris ; donne des songes
A ceux que le jour a meurtris ;
Et puisque nous vivons jusqu'au bout de mensonges.
Donne-nous un instant tes mensonges fleuris.

C'est, dira-t-on peut-être, toujours cette même note douce et mélancolique ? Oui, certes, et je ne trouve pas que l'on puisse en faire grief à l'auteur. Les Nocturnes de Chopin, eux aussi, sont tous imprégnés d'une tristesse infinie, et cependant je ne me lasse pas plus de les entendre, que d'écouter chez Fabié l'expression de cette mortelle inquiétude, qui poursuit et tourmente sans cesse certaines âmes d'élite jusqu'au seuil du tombeau.

*
* *

La dernière partie du livre de M. Fabié contient quelques pièces que je grouperais volontiers à côté de celles qu'il a rangées sous le titre *Vers la maison.* Toutes me paraissent dériver plus directement de l'idée principale et former la conclusion logique de son recueil.

C'est d'abord *les Retours* :

Amis, n'ayez jamais que des retours joyeux !
Lorsque à votre berceau le destin vous rapporte,
Ne trouvez au foyer jamais la flamme morte,
Jamais les volets clos, ni les bras, ni les yeux.
Ni jamais un cercueil derrière votre porte !

C'est aussi cette poésie, dédiée à M. Barrès, où il gémit sur le sort des *déracinés* et se répand en imprécations contre les villes :

Ah ! malédictions sur vous, cités ogresses,
Mangeuses de cœurs chauds et de jeunes tendresses,
Qui dépeuplez nos champs des beaux semeurs de blé !
Quand donc un laboureur aux géantes charrues
Fera-t-il des sillons larges comme des rues
Sous votre granit écroulé !

Puis, c'est la plaintive chanson des *Départs*, départs pour le collège ou pour le régiment, départs pour la grand'ville,

Jusqu'à ces noirs départs, que ne pleure personne,
— Ceux qui pourraient pleurer, hélas ! étant partis
Pour des pays dont le retour jamais ne sonne, —

Départs bien plus amers, par nous seuls ressentis
Et qui sont l'abandon de nos défunts blottis
Sous l'herbe haute qui frissonne.

Dans le même ordre d'idées terriennes, il faudrait encore citer : *L'exilée*, *Debout paysan*, *la Muse du Rouergue à Paris*, *Comment on meurt à Paris*, *la Bonne Mort*...

Le poète nous montre « le vieux bûcheron » mourant doucement

Sans terreur folle, sans bravade et sans combats

Et il oppose cette fin très douce à celle de l'exilé qui s'achève à Paris, loin du village et loin des siens dans un morne isolement. Pourtant

L'image du berceau voltige
Devant (son) âme qui s'afflige...

Après sa mort

C'est à peine si dans Paris
Les compatriotes surpris
En se racontant la nouvelle
Auront quelques mots attendris. .
Puis ils rentreront de plus belle
Dans la bataille qui l'a pris.
— Voilà comme on meurt à Paris !

Aussi M. Fabié voudrait-il arracher les aveyronnais ses amis à cette mort lamentable et il les adjure de regagner la terre natale :

Ah ! revenez nous tous — vainqueurs, vaincus, qu'importe?
Avant que soit à jamais close votre porte,
Et tous les cœurs éteints que font battre vos noms ?
Venez au vieux foyer, tendre vos mains fiévreuses,
Et vieillir parmi les vieillesses vigoureuses
Des terriens qui jadis furent vos compagnons.

Lui-même, d'ailleurs, bien que sa santé et sa muse en pleine maturité lui laissent l'une et l'autre de longs espoirs, n'a-t-il pas pris l'engagement de réintégrer, sans tarder, le toit ancestral ?

Tous les soirs, je m'endors en caressant ce rêve
De retraite, d'apaisement, de bonne fin.

Et la dernière pensée de son livre est un appel trop ému, un vœu trop ardent, pour n'être pas bientôt exaucé.

Ah ! toi du moins, qui par de si puissants liens
Attaches à tes flancs tes enfants et tes chênes,
Terre natale, enroule autour de moi les chaînes
Dont avant moi tu sus étreindre tous les miens
Et garde moi quand tu me tiens !

*
* *

Tel est, Messieurs, le nouveau recueil poétique de notre illustre compatriote et collègue, M. François Fabié. J'ai essayé par quelques citations malheureusement trop brèves de vous communiquer l'admiration toujours croissante que j'éprouve depuis longtemps pour son auteur.

Ne me demandez pas maintenant de raisonner cette admiration et de vous dire pourquoi j'ai poursuivi et repris plusieurs fois la lecture de ce petit livre avec une émotion et un intérêt de plus en plus vifs.

En face des poésies de M. Fabié je suis comme une âme très sensible mais très naïve en face d'un beau paysage. Je me laisse envahir par le charme du site, gagner par la séduction des images et par l'enchantement du décor; mais je reste impuissant à en expliquer la beauté. Sans doute je remarque que les vers de M. Fabié sont admirablement rythmés, diversement cadencés, heureusement rimés; que l'idée qu'ils expriment est toujours grande, élevée; que les sentiments qu'ils traduisent sont les mouvements les plus nobles de l'âme, les élans les plus impétueux du cœur, les ardeurs les plus enthousiastes de l'imagination; que la forme qu'ils revêtent est d'une simplicité charmante,- d'une clarté parfaite et quelquefois d'un lyrisme incomparable. Néanmoins je ne saurais entrer dans la discussion technique des mérites littéraires de M. Fabié; et je m'en console d'ailleurs en me rappelant que ce point a été traité déjà par un de nos collègues avec une compétence à laquelle nous avons tous rendu hommage et qui facilite singulièrement la tâche de ceux qui se risquent après lui à parler de notre grand poète rouergat.

Dans la dernière poésie de son livre, M. Fabié met dans une voix rustique sortie du sein même de la glèbe ce conseil à « l'oiseau voyageur » :

> Ne lis plus ; un poison sort des meilleures pages ;
> N'écris pas ; tout beau vers est semence d'orgueil ;
> Reste dans l'horizon qu'on embrasse du seuil
> Et ne suis pas des yeux, dans leurs troublants voyages,
> Ni les oiseaux ni les nuages.

Mais ce n'est pas à lui que cette voix s'adresse. La terre ne se consolerait pas de perdre son chantre favori. Qu'il reste la « muse rouergate » pour consoler lés exilés et leur prêcher le retour. Il enrichira ainsi de nouveaux joyaux notre littérature et nous fournira l'occasion de nous enorgueillir encore à la vue de ce que l'Aveyron sait produire ou peut inspirer.

Charles Galy.

ACQUISITIONS

Dons divers

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

De M. l'abbé HERMET : *La statue-menhir de Frescaty, commune de Lacaune* (*Tarn*), dont il est l'auteur. (Extrait du Bulletin de la Société archéologique du midi de la France.) Toulouse (1906). Tract in-8°.

De M. CARTAILHAC : *Les peintures et gravures murales des cavernes pyrénéennes Altamira de Santillane et Marsoulas*, dont il est l'auteur en collaboration avec M. l'abbé Breuil. Extrait de *L'Anthropologie*. Paris (1905). Br. gd in-8°.

De M. M. CONSTANS : *Inauguration du pavillon de chirurgie à l'hôpital de Rodez*, contenant le discours qu'il a prononcé à l'occasion de cette cérémonie. Ve Virenque, 1906. Feuille pt in-8°.

De M. X : *Paris tout entier sous la main. 1904. Paris-Hachette, annuaire commercial, administratif et mondain*. Gros vol. in-8°.

De madame BRZOZOWSKY : *Recueil de diverses histoires mêlées...*, par M. de Lavau. Rouen, 1721. Vol. in-12 rel.

De M. Noël MAISONABE, des séries du *Journal officiel*, des dernières années, comblant des lacunes dans les dons précédents.

De madame veuve ALBENQUE et de sa famille, une collection de nombreuses lettres de part de familles aveyronnaises, mariages ou décès.

De M. le vicomte de BONALD, les photographies de trois copies de chartes des XIIe-XIIIe siècles, dont il est parlé au procès-verbal.

De M. l'abbé SUQUET, une photographie de Lantouy, ruines du monastère. Cliché de G. Neulat.

De M. et madame de FÉLIGONDE, les dessins, collés sur toile, qui ont servi de modèle à la décoration de la mairie de Decazeville. Ces dessins, dont une photographie avait été donnée à la séance du 18 février 1850, sont l'œuvre personnelle de M. Elie Cabrol. Ils représentent Decazeville en 1856, 5 m. 55 de largeur, 1 m. 45 de hauteur ; Viaduc de l'Ady (1856), 3 m. sur 1 m. 50. Firmy-la Forézie en 1827, 1 m. 43 sur 1 m. 15.

POUR LE MUSÉE

Des héritiers de M. Elie CABROL, le buste de François Cabrol, en marbre, par Gayrard, avec selle décorée.

Le buste d'Elie Cabrol, en bronze, par M. Puech, avec selle.

Le médaillon encadré d'Elie Cabrol, à l'âge de treize ans, en bronze, par Gayrard.

De M. VIGNOUX, les œuvres de peinture ou de dessin, dont il est l'auteur, encadrées, et dont suit l'énumération :

1° La Naissance, le Rire, la Jeunesse, la Vieillesse et la Mort, cinq figures groupées dans un seul encadrement ; 2° Une reproduction de la tête de la Vénus marine, chef-d'œuvre de l'art grec ; 3° Marat assassiné par Charlotte Corday, d'après une gravure de la Bibliothèque Nationale ; 4° Charlotte Corday venant d'assassiner Marat, d'après un croquis fait d'après nature par un artiste de l'époque.

M. X, un denier d'argent de Roger II de Béziers (XII[e] siècle). Avers : ROCh. VICECO. Grand R barré. Revers : BITERI CIVI. Croix cantonnée d'un annelet.

De la SOCIÉTÉ de NUMISMATIQUE et ANTIQUITÉS de MONTRÉAL, une médaille en cuivre gravée à l'occasion du bicentenaire de la construction du château de Ramezay.

De M. ALBOUY, ancien entrepreneur de travaux publics, un hausse-col d'officier de sapeur-pompier (second empire).

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,

F. GALY.

400906. Rodez, imp. E. Carrère.

Société des Lettres, Sciences et Arts
de l'Aveyron

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 5 Juillet 1906

PRÉSIDENCE DE M. N. MAISONABE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. MAISONABE (Noël), PONS, LEMPEREUR, l'abbé CASSAGNES, COMBES de PATRIS (Charles), l'abbé VERLAGUET, l'abbé HERMET, GUIBERT (Augustin), NAUJAC, VIGARIÉ, MAISONABE (Édouard), GALY (Charles), SÉGONZAC, COMBES de PATRIS (Bernard), VIGROUX, GALY (François), secrétaire.

Excusés : LOUP (Louis), CONSTANS (Marius), le comte C. de VALADY, ARTIÈRES, ALBESPY (Louis), CAZALIS de FONDOUCE, GASSAUD, MARRE, MONESTIER, ANDRIEU, RIGAL.

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 29 avril, qui a été publié, est adopté sans observations.

M. le **Président** s'exprime en ces termes :

« Il va y avoir deux mois, messieurs, que nous apprenions avec stupeur la mort de M. le docteur Paul BONNEFÉ. Il était des nôtres depuis assez longtemps, et votre section des sciences l'a eu pour président.

» Médecin justement estimé et recherché, M. Bonnefé ne se cantonnait pas dans l'exercice de sa profession. Des sociétés, avec lesquelles nous entrete-

nons les meilleures relations et qui contribuent, elles aussi, au développement intellectuel et artistique du pays, ont profité largement de son activité toujours prête à se dépenser généreusement au profit des œuvres utiles. Nous pouvions attendre quelque chose de lui, et on en attendait beaucoup de tous les côtés quand une catastrophe, dont les circonstances tragiques ont fait un véritable événement aveyronnais, l'a ravi en pleine force. Les dispositions charitables et bienfaisantes, dont l'exécution s'est trouvée par ce fait cruellement anticipée, recommanderont sa mémoire aux générations futures. Il convient qu'un hommage parti d'ici se joigne à ceux par lesquels elle a, à deux reprises, à Lacroix-Barrez et à Rodez, été publiquement et justement honorée. »

M. le Président propose, au nom du Comité permanent, l'admission comme membres titulaires, de MM. **Palangié**, Louis, manufacturier et conseiller général à Saint-Geniez, et **Bouzat**, François, directeur honoraire d'école primaire de la ville de Paris, officier d'académie et chevalier du mérite agricole, demeurant actuellement à Rodez.

Il est procédé à deux scrutins successifs à la suite desquels MM. Palangié et Bouzat sont proclamés admis.

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes :

MM. André de **Vesin** et Aimé **Guibert** ont remercié la société à l'occasion de leur récente admission.

La **Société archéologique de Tarn-et-Garonne** a invité notre Société à se joindre à elle pour une excursion qu'elle a organisé dans les vallées du Lot et du Célé, pour les journées des 14 et 15 mai dernier. Prévenu au dernier moment le bureau a informé les membres par une note insérée dans les journaux de Rodez. Seuls M. Léon Austry et M. l'abbé Suquet ont pu représenter la Société dans ces deux journées. M. **Austry** a adressé un compte rendu dont il est donné lecture et qui sera publié à la suite du procès-verbal.

M. le comte de **Valady** envoie la copie d'un contrat de service passé entre un gentilhomme, Louis Théodore de Scorailles-Fontanges, marquis de Roussille, et son médecin, le sieur Labussière. Ce docu-

ment donne un aperçu de la vie médicale au XVIIIe siècle et à ce titre il est intéressant de le rapprocher de celui communiqué par le docteur Molinié dans la séance du 24 avril 1904, qui est publié dans le volume des Mémoires en cours. Il est renvoyé au Comité pour les Mémoires.

M. de Valady signale encore, comme l'ayant trouvée dans les archives de Combret, une consultation de Me Demartel avocat à Castres, datée du 8 février 1650, relative à un point de droit féodal. Lévy de Barjac, seigneur du Bruel, paroisse de Saint-Jean-de-Roquefeuil, aujourd'hui Saint-Jean du Bruel, désirant faire exploiter une mine de charbon existant sur la métairie de Combelles, dépendant de sa seigneurie, demandait si la marquise de Roquefeuil, de qui relevait la terre du Bruel, avait le droit de l'en empêcher sous prétexte que les mines de fer, cuivre et autres métaux sont au seigneur haut justicier.

La consultation conclut en faveur du seigneur direct, et rappelle l'ordonnance du roi Charles qui réserve au roi une dixième partie du produit des mines de tout genre.

MM. **Constans**, empêché d'assister à la séance, adresse la note suivante :

Note sur Charles Delacroix.

Dans un livre de M. A. Dry, paru récemment sous le titre de « Les Soldats ambassadeurs sous le Directoire » (2 vol. chez Plon) se trouve un détail qui peut intéresser les esprits curieux de l'histoire aveyronnaise.

Il s'agit du père du grand peintre Eugène Delacroix, qui fut un des ministres des relations extérieures de la 1re République après avoir été un serviteur de la monarchie.

Fils d'un régisseur du comte Belval, Charles Delacroix, né en Champagne, *n'aurait jamais quitté Rodez*, est-il dit dans le livre de M. Dry, si l'évêque de Cicé, son protecteur, n'avait prié Turgot, alors intendant de la généralité de Limoges, de le prendre comme secrétaire. Ce fut là l'origine de sa fortune.

Comment était-il venu à Rodez ? Quelles y étaient ses fonctions ? Voilà une question qu'il pourra paraître à quelqu'un intéressant d'élucider.

En tous cas l'affirmation de M. Dry nous permet de regretter que le départ de M. Ch. Delacroix ait peut-

être privé le Rouergue de l'honneur d'être la patrie du chef de l'école coloriste, Eugène Delacroix, qui naquit à Charenton en 1798.

M. Constans signale aussi l'acquisition faite récemment par la Bibliothèque municipale de Rodez d'un opuscule (68 p. in 8°), très rare et curieux, relatif à l'historien Monteil :

C'est le *Catalogue des manuscrits et d'une partie des livres imprimés composant la bibliothèque de feu Amans-Alexis Monteil* dont la vente eut lieu le 11 juin 1850 et jours suivants à Paris, rue des Bons Enfants n° 28. (Jannet, libraire-éditeur.)

Ce précieux catalogue est précédé d'une très intéressante Notice sur Monteil, écrite par Jules Janin et parue dans le *Journal des Débats* du 2 mars 1850.

La plupart de ces manuscrits, décrits dans le Traité des matériaux manuscrits, étaient interfoliés de papier sur lequel étaient transcrits ou analysés les passages les plus importants et plusieurs étaient précédés de notices signées de Monteil.

M. Bernard **Combes** de **Patris** donne lecture d'un compte-rendu des travaux publiés par la Société archéologique de Tarn-et-Garonne relatifs à la partie aveyronnaise de ce département. Ce travail intéressant continue très heureusement la série commencée à la dernière séance par notre jeune collègue. Il est renvoyé au Comité pour les Mémoires.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé **Hermet** qui rend compte du résultat donné par les fouilles qui viennent d'être faites à la Graüfesenque au moyen des subventions votées par le Conseil municipal de Millau et par le Comité de notre Société et de diverses souscriptions recueillies sur place. Elles ont mis au jour quatre moules complets de poteries samiennes et une assez grande quantité de fragments de poteries décorées de qualité médiocre. Tous ces objets seront déposés au musée de Millau.

Des poteries de même nature ont été découvertes par des officiers du 143e régiment d'infanterie près du hameau de Costeraste, commune de la Cavalerie, à proximité du camp du Larzac. La similitude du dessin et des décorations indique qu'elles viennent de l'atelier de la Graüfesenque au Ier siècle.

M. l'abbé Hermet signale trois enceintes fortifiées à

ajouter à celle qu'il avait déjà indiquée en face du château de Cabrières. Deux se trouvent sur la commune d'Aguessac et une sur celle de Millau.

Il signale aussi, pour le Folklore, une curieuse légende relative à la construction d'un pont à Cabrières.

Enfin il donne lecture d'une note sur les poteries jaunes marbrées de rouge qui sont considérées comme spéciales à l'atelier de la Graüfesenque. De l'étude à laquelle notre collègue s'est livré, il résulte que ce vernis a été appliqué indistinctement à toutes les formes de poteries ; que les mêmes ouvriers donnaient aux mêmes vases tantôt le vernis jaune tantôt le vernis rouge et cela aussi bien dans la première période qu'à l'époque qui est considérée comme celle de la décadence de cet art.

Cette note est renvoyée au Comité pour les Mémoires.

M. **Naujac** dépose une poésie qu'il a déjà publiée dans les journaux de Rodez : *A la mémoire du docteur Bonnefé.*

M. le Président signale parmi les dons reçus depuis la dernière séance :

Un mémoire de M. **Lempereur** sur *Les droits seigneuriaux dans les terres de l'ancien évêché de Rodez au* XIII[e] *siècle*, tirage à part extrait du Bulletin historique.

Plusieurs peintures de M. **Vigroux** qui seront énumérées à la liste des dons.

La séance est levée à six heures.

* * *

Compte-rendu de l'excursion de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne dans les vallées du Lot et du Célé.

Monsieur le Président,

Le 9 mai courant je recevais un exemplaire du Journal *l'Aveyron Républicain* où un encadrement au rayon signalait à mon attention un projet d'excursion dans les vallées du Lot et du Célé. Saisir cette invite au bond et adresser immédiatement mon adhé-

sion à M. le chanoine Pottier, ce fut fait en un seul temps et en un seul mouvement. En conséquence, le dimanche 13, à 3 heures 26 du soir, je quittai Villefranche dans la direction de Cahors.

Je n'ai certes pas la prétention de vous adresser un rapport pour lequel je ne suis pas qualifié. Mais j'ai pensé que, sous la forme familière d'une causerie épistolaire, je pourrais vous intéresser au récit de nos faits et gestes pendant les deux journées des 14 et 15 mai.

Ainsi que vous le savez, on devait partir le lundi matin de la gare de Cahors. Là, j'ai trouvé, en effet, M. Depeyre, président de la Société des Etudes du Lot, M. le chanoine Pottier, l'infatigable président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, membre correspondant de notre Société, toujours plein de verdeur et d'entrain, M. de Lasteyrie, professeur à l'Ecole des Chartes, membre honoraire de notre Société, dont l'aimable érudition s'est mise à notre disposition et a été fort utile aux novices en archéologie, Mme et Mlle de Lasteyrie, MM. de Chergé, frères, gais et sympathiques compagnons d'excursion, le commandant Barthe et Mme Barthe, mon ancien confrère M. Mauquié et Mme Mauquié, plusieurs autres dames venues de Montauban, enfin un certain nombre de membres des deux sociétés, en tout trente-quatre excursionnistes, sans oublier le zélé Trésorier de la Société archéologique qui a dû faire de louables efforts de comptabilité pour nous procurer la plus grande somme de jouissances sous le plus mince total de frais.

A 7 heures 11, nous sommes déjà dans le wagon qui nous a été réservé, le train se met en marche et nous contournons Cahors en face de l'admirable panorama qu'il nous présente, emportés vers les merveilles qui ne nous auront pas été promises en vain.

Nous saluons, en passant, le petit sanctuaire de Notre-Dame de Vers, qui attire de nombreux pèlerinages et nous stoppons à Conduché en présence des ruines d'un château du XVIe siècle.

Là nous attendaient des voitures et nous nous engageons dans la vallée du Célé qui nous réserve de nombreuses révélations.

Le premier arrêt est à Cabrerets qui possède un autre château de la même époque. Notre œil saisit aussi, le long de la route, appliqué contre une énorme falaise rocheuse le mur de façade d'un vieux château-fort dont les aménagements intérieurs sont dans le rocher lui-même. Il est surnommé, dans le pays, le Château

du Diable, et il doit, sans aucun doute, avoir une légende que nous n'avons pas le temps de recueillir.

A la Pescalerie vient sourdre devant nous et s'étaler en une belle cascade mugissante une abondante source qui n'est autre que la réunion des eaux qui se terrent, à plusieurs kilomètres, au-dessus dans les plateaux calcaires.

A Sauliac, de même qu'à Cabreret, nous voyons divers bâtiments littéralement accrochés contre les flancs abruptes d'un rocher de plusieurs centaines de mètres d'élévation dont ils ont utilisé les vides.

Vers les onze heures, nous entrions dans la petite ville de Marcillac, où un maitre-queux, ancien régime, va nous servir un pantagruélique déjeuner commençant par la tête de veau-en-bourre et se terminant par la classique dinde rôtie. Mais avant de nous mettre à table, nous allons visiter les ruines d'une abbaye de moines bénédictins, que certains font remonter au ve siècle de l'ère chrétienne. Le culte est encore célébré dans la partie de l'église abbatiale qui ne date que du xve siècle. C'est au devant de l'entrée, protégés par une grille, que l'on voit les restes d'architecture romane de l'église primitive avec son triforium et des piliers élancés que terminent de riches chapiteaux, le tout comme noyé dans une luxuriante et capricieuse végétation. Pour un peu, les imaginations prendraient leur essor vers les siècles passés et l'on évoquerait volontiers, en les modifiant légèrement, les incantations de Meyerbeer : « Moines qui reposez ! etc... »

Quelques minutes plus tard, nous avions gagné Saint-Sulpice où nous devions bénéficier d'une large hospitalité aussi courtoise qu'inattendue. Là, nous examinons aussi les ruines d'un château-fort ; nous passons devant une modeste église dont l'entrée est surmontée d'un vieux cadran ; au-dessus du disque qui porte les heures, on a écrit : « Craignez la dernière. » — Nous continuons de gravir le coteau, nous dirigeant vers une habitation modern-style et nous entrons chez M. le marquis d'Hébrard de Saint-Sulpice. En son absence, les honneurs de la maison nous sont faits par M. Armand Viré, le spéléologue érudit, à qui nous sommes redevables des aménagements du gouffre de Padirac, ainsi que de la découverte d'autres grottes dans la région, notamment de celle de Corn, où vient se déverser le ruisseau d'Assier et à l'entrée de laquelle nous allons nous arrêter.

M. Viré nous donne lecture d'une très sympathique lettre de M. d'Hébrard qui s'excuse de n'être pas venu

nous recevoir chez lui, retenu qu'il est auprès de son fils qui va faire très prochainement sa première communion et pour lequel il demande un souvenir spécial à chacun de nous. — Nous avions été reçus dans un vaste hall décoré à la manière hiéraldique. Notre aimable amphytrion, par procuration, fait bientôt sauter les bouchons de nombreuses bouteilles de champagne et les verres s'entrechoquent en l'honneur du maître de céans et de sa famille. Encore quelques instants de conversation et les dames excursionnistes nous offrent, avec une grâce toute particulière, un brûlant café, aux arômes réconfortants, qui vient à point après le copieux déjeuner de Marcillac.

Les d'Hébrard de St-Sulpice sont alliés à de très nombreuses familles dont les armes sont peintes au plafond de la salle ou sur la frise de la cheminée ; nous y avons remarqué celles des de Bancarel et des de Barrau. Dans la généalogie, œuvre de M. le chanoine Albe, on relève le prieur et seigneur de Peyrusse, Galhard, prieur de Montbazens, Gérard, prieur de Drulhe, Raymond, prieur de Clairvaux.

Nos voitures cependant remontaient toujours le cours du Célé, et nous distinguons bientôt, sur notre droite, un vaste enclos entouré de murs élevés, sur trois côtés, et fermé, à l'aspect du nord, par de vastes bâtiments à l'angle desquels se dresse une tour gracile terminée par une sorte de campanile en encorbellement. A n'en pas douter, c'était bien là les restes d'un ancien monastère. Nous étions en effet à Espagnac, où, vers 1210, s'étaient installées les chanoinesses régulières de saint Augustin. De 1283 à 1293, Aymeric d'Hébrard de St-Sulpice, évêque de Coïmbre, y fit des aménagements et des constructions nouvelles de la plus grande importance. L'Eglise et les bâtiments du couvent sont encore en assez bon état, le chœur de l'église ayant été entièrement réparé au XV[e] siècle. On y remarque trois tombeaux : celui d'Ayméric d'Hébrard de St-Sulpice, bienfaiteur du couvent, à droite en entrant, au fond de la nef ; et dans l'abside, celui d'un chevalier de la famille de Cajarc, à gauche du maître-autel et, de l'autre côté, celui d'Elisabeth de Fresque, 1[re] abbesse. Sur chacun de ces tombeaux est couchée une statue de grandeur naturelle. En faisant glisser une des pierres de la moulure sur laquelle repose la statue de l'abbesse, on distingue dans l'intérieur du tombeau quelques ossements que l'on prétend appartenir à cette dernière.

La journée s'avançait déjà rapidement pendant que

nous courions ainsi de surprises en surprises. Nous jetons un coup d'œil rapide sur la chapelle de Notre-Dame-du-Roc-Traoucat, sur les châteaux de Corn et de Béduer et, vers sept heures du soir, nous entrons enfin à Figeac où nous courons visiter l'église St-Sauveur, la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, le rétable de Notre-Dame-du-Puy, et quelques vieilles maisons assez curieuses sur divers points de la ville. Après un très confortable dîner à l'Hôtel des Voyageurs, tenu par M. Villa, notre journée déjà si bien remplie, se terminait dans les salons de M. et Mme Laborie de la Rigaldie, proches parents de M. le chanoine Pottier. Mme Laborie, excellente musicienne et très forte chanteuse, nous tint, à plusieurs reprises, sous le charme de son double talent ; il nous fut aussi donné d'apprécier la belle voix de son mari et nous nous retirâmes aussi satisfaits de l'accueil que nous avions reçu que des jouissances artistiques qui nous avaient été offertes.

Le lendemain matin, dès 6 heures 1/2, nous étions à la gare de Figeac ; quelques minutes après, à celle de Capdenac d'où nous jetions à la dérobée quelques regards vers l'antique Uxellodunum ; puis nous descendions en chemin de fer la large et splendide vallée du Lot jusqu'à Toirac où nous retrouvons les voitures que nous avions laissées la veille à Figeac.

A Saint-Pierre de Toirac, nous visitons une petite église romane du XIIe siècle, récemment restaurée et qui avait été transformée en donjon, à l'époque des guerres de religion. L'ornementation du chœur en est remarquable, tant à cause de son élégance que de ses dispositions très rares, notamment de grands arcs au-dessus du maître-autel et une croisée d'ogive On pénètre dans le donjon, à la hauteur de la voûte de l'église, au moyen d'un escalier tournant, très étroit, assez raide, mal entretenu qu'on gravit péniblement même avec l'aide d'une corde. On y remarque de grands piliers en maçonnerie, percés de trous pour recevoir la charpente de trois étages destinés à loger les défenseurs du fort. Sur le devant du maître-autel il existe un puits où les assiégés allaient prendre l'eau qui leur était nécessaire.

Laissant sur la gauche les suggestives falaises si connues des cyclistes villefranchois sous le nom pittoresque de Saut de la Mounine, nous nous arrêtons un instant devant le vieux château de Laroque-Toirac qui, après avoir appartenu à la famille des Cardaillac, est passé aux Dufau, barons de Laroque.

Nous traversons un assez long tunnel, précédé et

terminé par des écluses, dans lequel s'engouffre le Lot navigable, et nous voyons apparaître Montbrun et les ruines du château des Duèzes.

Nous voici enfin à Cajarc où nous sommes rejoints par M. l'abbé Suquet, curé de Saint-Clair, le patient chercheur, qui a déjà enrichi notre musée de plusieurs de ses heureuses trouvailles.

Avant de faire honneur au fin menu que nous avait préparé M. Gazeau, maître-d'hôtel, nous visitons l'église qu'éleva au XIIIe siècle le même évêque de Coïmbre dont nous avons signalé les œuvres à Espagnac.

Sans quitter les rives du Lot, de plus en plus admirables, nous passons devant le château de Salvagnac-Carjac et nous distinguons sur notre gauche, Calvignac, l'un des sites les plus remarquables.

Nous sommes maintenant à Cénevrières que les fabriques d'engrais chimiques du baron de Vauzelles ont transformé en centre industriel et nous nous arrêtons au bas de la rampe assez inclinée qui conduit au château du même nom bâti au XIIIe siècle. Reconstruit au XVIe, il se dresse à pic sur l'une de ces falaises calcaires qui continuent à borner le cours de la rivière, formant comme une sorte de rempart aux riches plaines au travers desquelles se déroule le Lot en sinueux méandres. Nous sommes reçus par le propriétaire, M. Le Sage, ancien maire de Limoges, qui nous fait parcourir l'intérieur de cette vaste et anciennement luxueuse demeure. Il nous explique que ce château fut pendant deux ou trois siècles la propriété de la maison de Gourdon, qu'au XVIIe siècle il passa aux mains des Latour du Pin du Gouvernet qui le vendirent en 1789 à M. Haurissart de qui il le tient par héritage. Pendant la tourmente révolutionnaire, le riche et artistique mobilier qui le garnissait, fut pillé, sauf une table, quelques fauteuils et une trentaine de vieux livres qui restent encore. Presque tous les salons, ainsi que les chambres possédaient de belles tapisseries des Flandres et d'Aubusson que par précaution, on avait décrochées et qui, pendant longtemps, servirent d'emballage au ballot de tabac que l'on expédiait à Cahors. M. Le Sage les a retrouvées dans les galetas et les a fait remettre en place, où nous avons pu les contempler à loisir. Nous mentionnerons les terrasses hardies, ainsi que la loggia qui surplombent la rivière d'une hauteur vertigineuse, en présence d'un horizon aussi étendu que varié, malencontreusement déparé, sur un point, par l'ar-

chitecture ultra-moderne du groupe scolaire de Calvignac.

A quelques kilomètres plus loin se dresse à son tour le village de Saint-Cirq-Lapopie, au sommet de pentes très déclives, et encore plus haut, une église du XVe siècle, ainsi que les ruines d'un château-fort. De ces hauteurs, nous avons jeté un dernier coup d'œil sur ces belles plaines et suivi dans son parcours de plusieurs kilomètres, en amont et en aval, le Lot qui serpente et s'étend majestueusement. Une mention aux fabricants de robinets tournés en bois d'érable qui constituent l'industrie locale et qui, du fond de leurs échoppes, répondent aimablement aux diverses questions qui leur sont posées. C'est ainsi que nous avons appris que leurs robinets constituent dans le pays une sorte de monnaiecourante. Tout le monde, même les non-fabricants, en a chez lui ou dans sa poche pour les donner en paiement chez l'épicier, chez le boulanger etc., et il n'est pas rare de voir le consommateur payer son écot au cabaret avec de la monnaie de robinets.

Dès ce moment la bande des excursionnistes se sépare : les uns descendent la rivière en barque pour prendre une vue différente des curieux escarpements de rochers qu'ils ont déjà visités dans leur partie supérieure ; les autres remontent en voiture ne pouvant se résoudre à quitter ces belles rives parfois creusées dans le roc qui les recouvre, en certains endroits sous forme de marquise ; où pénétrant hardiment dans des tunnels de parcours peu long, mais qui varient à l'infini les aspects

La séparation toutefois n'est pas de longue durée et on se retrouve bientôt au complet, sur le quai de la gare de Conduché, au bout de l'objectif de M. Viré qui désire fixer en un souvenir collectif les impressions de ces deux inoublia- bles journées.

Maintenant l'heure du départ s'approche, ainsi que le moment des adieux pour ceux qui reprennent le chemin des montagnes aveyronnaises.

J'ai cru devoir saluer nos compagnons d'excursion au nom de notre Société. N'ayant pas le secret des improvisations, je me suis borné à leur exprimer nos sentiments de solidarité en même temps que nos remerciements pour l'accueil qui a été fait aux deux aveyronnais présents. On m'aura tenu compte, je l'espère, de mes bonnes intentions. Mais du moins mon initiative eut-elle pour résultat appréciable de faire jaillir de nouvelles paroles et de nous permettre

d'entendre encore M. le chanoine Pottier, M. de Lasteyrie et M. Depeyre. Le sifflet de la locomotive vint interrompre cet échange de courtoises et sympathiques relations confraternelles.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.

AUSTRY.

* * *

ACQUISITIONS (1)

Dons divers

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

De M. LEMPEREUR : *Des droits seigneuriaux dans les terres de l'ancien évêché de Rodez au* XIII[e] *siècle*, dont il est l'auteur. Extrait du Bulletin historique et philologique, 1894. Pièce gd in-8°.

De M. CARRÈRE : *Itinéraires et excursions à travers l'Aveyron, livretguide illustré publié par le Syndicat d'initiative de l'Aveyron*, dont il est l'éditeur (avec carte) (2e édition), 1906. Br. pt in-8°.

De la famille PIETTE, de Rumigny, les publications suivantes, gd in-8°, d'Edouard Piette : *Gravure du Mas d'Azil et statuettes de Menton*, avec dessins de l'abbé Breuil. Extrait des Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris. Pièce. — *Notions complémentaires sur l'Assylien*. Extrait de l'Anthropologie. Paris, 1904. Pièce. — *Classification des sédiments formés dans les cavernes pendant l'âge du renne*. *Id*. Br. — *Les écritures de l'âge glyptique*. *Id*. 1905. Pièce.

De M. VIGARIÉ : *Traité de l'administration temporelle des paroisses*, par M. l'abbé Affre. Paris, 1827. Vol. in-8° d.-rel.

De X : *Lettre pastorale et mandement de Mgr l'évêque de Mende* (Mgr Gély) *à l'occasion de la prise de possession de son siège*. Carrère, 1906. Br. gd in-8°.

De M. A. B. Atlas du s[r] Janvier géographe. Paris, 1662. (Il a été inséré dans ce volume une carte incomplète de l'ancienne province du Rouergue, divisée en deux sénéchaussées.)

---

(1) La Société a cru devoir céder au dépôt des archives départementales un registre de l'administration municipale de Compeyre de l'an VIII, précédemment donné par M. Jules Artières à la Société.

POUR LE MUSÉE

De M. VIGROUX, deux peintures à l'huile, copies du Louvre, dont il est l'auteur (H. 0m, 50 ; L. 0m, 36), représentant Jules Romain, l'élève de Raphaël, peint par lui-même ; le philosophe Balthasar, d'après Raphaël. — Un dessin, dont il est l'auteur, d'un bas-relief grec.

De M. Louis POUGET, un moule en plâtre du buste du cardinal Bourret, par M. Bertrand. — Une clef de cintre de porte, en pierre volcanique ou *cherre* de Volvic (Puy-de-Dôme), aux armes des comtes d'Armagnac, provenant de l'ancienne église récemment démolie de Sainte-Geneviève.

De M. BERTRAND, quatre sculptures, dont il est l'auteur : un bas-relief, plâtre, En prière ; un Pâtre, buste ; Procris et Céphale, esquisse ; Faune et enfant, d'après Perraud, ces trois dernières en terre cuite. — Un bras d'hercule, moulage en plâtre.

De M. DOURDOU, pharmacien, un buste en terre cuite, par Mahoux, de M. Jean-François Dourdou, ancien capitaine d'artillerie ; un sabre et quelques médailles constatant ses services militaires.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,
F. GALY.

400906. Rodez, imp. E. Carrère.

Société des Lettres, Sciences et Arts
de l'Aveyron

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 25 Octobre 1906

PRÉSIDENCE DE M. N. MAISONABE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. MAISONABE (Noël), l'abbé TOUZERY, PONS, CONSTANS (Marius), ANDRIEU, BRUNET, NAUJAC, MAISONABE (Edouard), GALY (Charles), COMBES de PATRIS (Charles), MARRE, l'abbé BOUDET, COMBES de PATRIS (Bernard), BOUZAT (François), GALY (François), secrétaire.

Excusés : Mme PRADIÉ, MM. l'abbé CASSAGNES, l'abbé HERMET, VIGARIÉ, GÈZE, l'abbé SUQUET, BENOIT, ALBESPY (Louis), SÉGONZAC, BUGARD, BASTIDE, MONESTIER, l'abbé LAPLAGNE.

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet, qui a été publié dans le *Journal de l'Aveyron*, est adopté sans observations.

M. le Président s'exprime en ces termes :

« Trop longue est toujours la liste de ceux auxquels votre président a le triste devoir d'adresser en votre nom un adieu funèbre.

» La Société, depuis le 5 juillet, date de sa dernière séance, n'a pas perdu moins de deux membres titulaires et de deux correspondants.

» C'est d'un ami personnel que je prononce ce nom en nommant M. Paul COLRAT. Ce n'est qu'en 1900 qu'il était entré dans nos rangs ; mais sa collaboration a été très active, comme actif était resté son esprit, quoiqu'il eût depuis quelque temps déjà cessé d'être jeune. Elève de l'école des mines de Saint-Etienne, longtemps un des premiers ingénieurs de la grande industrie de Decazeville, les sciences géologiques et minéralogiques étaient restées la principale occupation de son esprit. Il y joignait la science agricole, qui leur tient de très près d'ailleurs et qu'il avait vu pratiquer avec une supériorité si justement reconnue de tous dans la belle terre paternelle de Montrozier. Fixé par ses intérêts de famille dans le département du Lot, Paul Colrat se sentait cependant attiré continuellement vers le pays natal. Nous l'y avons vu encore au mois d'avril dernier : il en repartit un peu précipitamment, se sentant atteint du mal profond qui l'a emporté quelques mois après.

» Nous avons possédé plus longtemps M. l'abbé MARCORELLES. Son admission remonte à 1863 et, par son âge aussi, il était un de nos doyens. Il a fourni une carrière des mieux remplies dans l'enseignement libre, et c'est à côté des nouveaux directeurs, près des élèves, de l'institution Sainte-Marie qu'il avait voulu prendre sa retraite. Cette retraite était absolue, et il ne paraissait même plus à nos réunions, auxquelles il avait été pendant longtemps un des plus assidus. Ici, comme partout à Rodez et particulièrement dans le cœur de tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont commencé ou accompli sous sa direction le cours des études classiques, il a laissé le souvenir d'une amabilité et d'une bonté peu communes.

» J'ai dit, Messieurs, que nous avions perdu deux correspondants.

» L'un d'eux, M. Marcellin LAPORTE, m'était personnellement inconnu ; mais son nom ne l'était de personne dans le pays. C'était un artiste de talent. Les fonctions de directeur de l'école Bernard Palissy, puis d'inspecteur général du dessin dans les écoles de la ville de Paris avaient, en même temps qu'elles donnaient un emploi honorable à sa vie, justement récompensé son mérite. Un de nos collègues, particulièrement désigné par sa compétence, l'a loué en excellents termes dans un article nécrologique, où il fait ressortir, à côté des qualités du peintre, celles de l'homme privé et particulièrement la bienveillance qu'il a témoignée toujours aux aveyronnais. De Paris,

où il est mort le 9 septembre, les restes de M. Laporte ont été rapportés à Saint-Geniez, sa ville natale. Il appartenait à la Société depuis 1871. Notre musée s'honore de posséder deux toiles de lui, dont l'une, la *Joueuse de mandoline*, nous est arrivée par l'intermédiaire de l'État à la suite d'une exposition.

» C'est presque le même jour que nous avons appris la mort de M. VASSAL. Il avait été admis comme titulaire en 1895, étant alors notaire à Bozouls. Il a été plus tard juge de paix de plusieurs cantons et a rempli ensuite un emploi important dans l'administration des contributions indirectes. M. le docteur Puech, notre collègue, lui a rendu au cimetière de Bozouls un hommage pieux auquel nous nous sommes associés. »

M. le Président propose, au nom du Comité permanent, l'admission en qualité de membres titulaires de M Léopold **Combes**, directeur de l'école normale d'instituteurs de Rodez et de M. l'abbé **Delmas**, vicaire à St-Côme.

Il est procédé à deux scrutins successifs à la suite desquels MM. Combes et Delmas sont proclamés admis.

MM. **Palangié** et **Bouzat** (François), admis à la dernière séance, ont adressé des remerciements à la Société ; ils demandent à être inscrits, M. Palangié à la section des lettres et M. Bouzat à la section des arts.

M. le **Président** communique l'arrêté préfectoral à la date du 30 août dernier par lequel M. le PRÉFET de L'AVEYRON a autorisé la Société à accepter les legs faits par M Elie CABROL, tant à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron qu'au musée de Rodez, considérant que la Société est propriétaire du seul musée existant à Rodez.

La LÉGATAIRE UNIVERSELLE, dit-il, et le NOTAIRE qui la représente se sont prêtés à toutes les formalités nécessaires avec une bonne grâce qui a permis de les abréger autant que possible. Cependant tout n'est pas terminé et ce n'est que dans quelques jours que la Société pourra recevoir le capital légué. Ce capital n'entrera pas dans les ressources ordinaires du budget, puisqu'il a une affectation spéciale pour laquelle un règlement est à faire. M le Président invite l'assemblée à nommer une commission pour l'élaborer.

Après discussion, l'assemblée décide de charger le

Comité permanent du soin de dresser un projet de règlement pour l'emploi des revenus du legs Cabrol, suivant les intentions du testateur.

Le **Ministère** de l'**Instruction publique** et des **Beaux-Arts** a adressé, avec une circulaire, le programme du Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra le 2 avril 1907 à Montpellier. La proximité de cette ville et les facilités accordées aux congressistes permettent d'espérer que les membres de notre Société qui y prendront part seront plus nombreux que d'habitude.

M. Jules **Artières** en remerciant la Société de sa subvention pour les fouilles qui ont été faites cette année à la Graufesenque, écrit que la sécheresse qui a été si désastreuse pour les agriculteurs a, au contraire, été très favorable aux recherches. Aussi nos collègues de Millau, après avoir épuisé les ressources provenant des allocations qu'ils ont reçues de la Société et du Conseil municipal et le produit des souscriptions particulières, ont continué les travaux à leurs frais. Les fouilles ont été très fructueuses ; toutefois elles n'ont guère donné que des poteries. Elles feront l'objet d'un compte-rendu par M. Rey, qui sera communiqué ultérieurement.

M. **Austry** annonce qu'il prépare une monographie de Montbazens.

La partie qui se rapporte à l'historique de la paroisse a trouvé place dans un discours que notre collègue a adressé au nouveau curé, lors de sa récente installation. Il en est donné lecture à l'assemblée.

M. Jules de **Gissac** a envoyé une notice sur Peyre dont il est également donné lecture.

M. Aimé **Guibert** envoie deux sonnets « le Poète » et « la Pensée, » dont il est aussi donné lecture.

Ces sonnets, ainsi que les deux notices de MM. Austry et J. de Gissac, sont renvoyés au Comité pour les Mémoires.

M. **Benoit** a adressé une copie figurée d'une let[illegible] écrite en 1603 par les Consuls de la cité de Rod[illegible] aux Consuls d'Albi (?), croit-on. Elle a pour but de r[illegible] surer les étrangers sur l'état sanitaire de Rodez et s[illegible] la sécurité qu'on y trouve. Il y est question de la pet[illegible]

vérole qui sévissait à Saint-Flour, et d'un malfaiteur qui, pour se soustraire au châtiment qu'il méritait, a accepté d'être bourreau à Villefranche.

L'original de cette pièce fait partie d'une collection d'autographes appartenant à M. Pierre Benoît, collection qui est mise sous les yeux de l'assemblée, grâce à l'obligeance de son propriétaire.

M. **Naujac** offre deux poésies dont il est l'auteur ayant pour titre : *Une fusée en l'honneur des fêtes de Rodez*, et *Notre-Dame des Monts*. Ces deux pièces ont été publiées dans les journaux de Rodez.

M. Charles **Galy** dépose sur le bureau un numéro du *Journal des Débats*, portant la date du 15 septembre 1906, dans lequel il signale un article de M. Bourdeau, où sont formulées, à propos d'un nouveau livre de M. Bourget, quelques appréciations intéressantes sur la sociologie du philosophe de Bonald.

M. **Brunet**, chargé d'examiner les comptes du TRÉSORIER pour 1906, déclare qu'ils sont exacts, et sur sa proposition ces comptes sont approuvés.

M. le **Président** signale les ouvrages suivants offerts par des membres de la Société depuis la dernière séance :

1° *Les Bénéfices du diocèse de Rodez*, ouvrage composé en grande partie, à l'aide d'un manuscrit appartenant à la Société, par M. l'abbé **Touzery**.

2° *Discours* prononcé à la distribution des prix du lycée de Rodez par M. Jaudon, qui a consacré quelques pages à l'histoire de cet établissement.

3° *Les Bons Valets*, comédie publiée, d'après un manuscrit de Joachim Monteil, frère d'Alexis, qui appartient à la Société, par M. **Carrère**.

4° De nombreuses œuvres d'art, dessins, photographies, etc., offertes par M. **Vigroux**, et dont l'énumération sera faite dans la liste des dons.

M. le **Président** ajoute que l'ouvrage publié par M. LEMPEREUR sur l'état du diocèse en 1771 n'a pas encore été offert à la Société ; mais on peut dès maintenant signaler l'apparition d'un livre qui est une contribution importante à l'histoire du pays. On peut en dire autant de celui de M. TOUZERY sur les *Bénéfices du diocèse de Rodez*.

Avant de lever la séance, M. le **Président** rappelle que le 2e fascicule du XVIe volume des Mémoires de la Société est distribué en ce moment ; il invite les membres titulaires qui ne le recevraient pas, à le réclamer au Secrétariat. Le tome XXe des Procès-Verbaux, dont l'impression s'achève sera aussi très prochainement distribué.

La séance est levée à six heures et demie.

* * *

ACQUISITIONS

Dons divers

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

De M. l'abbé TOUZERY : *Les Bénéfices du diocèse de Rodez, état dressé par l'abbé Grimaldy*, qu'il a publié avec de nombreuses additions. Imprimerie catholique. Vol. de 860 p., gd in-8°, à deux colonnes.

De M. JAUDON : *Discours* par lui prononcé à la distribution des prix du lycée de Rodez le 26 juillet 1906. Pièce in-16.

De M. CARRÈRE : *Les Bons Valets*, par Joachim Monteil, opéra-comique en un acte, dont il est l'éditeur, 1906.

De M. l'abbé GALABERT : *Les Ecoles autrefois dans le pays du Tarn-et-Garonne*, dont il est l'auteur. Extrait. Montauban, 1906. Gd in-8°.

De M. GINESTET, pharmacien à Marcillac : *Etude botanique et toxicologique du* Pastinaca urens *Req*, dont il est l'auteur. Montpellier, 1906. Gd in-8°.

De M. de LAS CASES : *Deux ans de Sénat*, dont il est l'auteur, 1903-1905. Clermont-Ferrand. Vol. gd in-8°.

De M. l'abbé de LABONNEFON : *Les d'Orbigny naturalistes*, dont il est l'auteur (s. d.). Extrait ; — le n° 4, 1903, du Bulletin de la Société d'études et de vulgarisation de zoologie agricole, contenant deux articles, dont il est l'auteur : *Contribution à l'étude des parasites des bouchons de liège dans la Gironde* et *Les Insectes nuisibles à l'agriculture*.

De M. MARRE, une épreuve d'imprimerie d'une annexe au procès-verbal de la dernière séance du Syn-

dicat d'initiative (1906) : *Un coin ignoré, les « Igues » de Compolibat*, dont il est l'auteur.

Du Lycée de Rodez, le palmarès de 1906.

Du Petit-Séminaire de Saint-Pierre : *Annuaire* de l'établissement, 1905-6.

De M. H. Affre : *Revue mensuelle de l'Union aveyronnaise et de l'Union lozérienne*, n° 22, 1906.

De M. Bigeard : *Supplément à la petite flore des champignons les plus vulgaires*. Extrait. Chalon, 1905 et 1906. Brs. in-16.

De l'éditeur : *Salon des Beaux-Arts d'Ostende*, 1906. Pet. in-4°.

De M. Ch. Galy, le n° du 15 septembre 1906 du *Journal des Débats*, contenant un article de M. Bourdeau parlant du philosophe de Bonald.

De M. le vicomte de Bonald : *Pianta di Roma*, 1876. Carte sur toile, pliée in-16.

De M. B. Combes de Patris, une photographie, dont il est l'auteur, du portrait de Raynal placé à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Geniez.

De M. Vigroux, quatre grandes et belles photographies, par Pierre Petit, de fresques de Raphaël, Loges du Vatican, savoir : l'Amour et les trois Grâces ; Mercure ; Mercure et Vénus ; Vénus enlevée par des Amours, apothéose. — Onze planches de photographies de vases gallo-romains, découverts par Schielleman ; une planche gravée d'antiquités de Beaune.

POUR LE MUSÉE

De M. Vigroux, dix tableaux ou dessins, dont il est l'auteur, encadrés, savoir : madame Maubant, l'ex-Karolie de l'Odéon, et M. Maubant, acteur de la Comédie française ; le jeune Lucien Bourdiol, fils de l'ingénieur ; Alfred Dreyfus, jeune ; Caserio ; une jeune chiffonnière de Paris, en 1871 ; deux vieilles hystériques de la Salpétrière, 1876 ; Agrippine et Néron ; Sénèque et Cicéron ; saint Paul ; têtes humaines, myologie et ostéologie.

De l'Académie de Macon, la médaille des fêtes du centenaire de sa fondation, 9 septembre 1905. Hôtel Senèce.

De M. l'abbé Marcorelles, une médaille de Pie IX. Souvenir du jubilé de 1847.

De divers, quelques vieilles monnaies, parmi lesquelles un quinaire de Tétricus père ; deux anciens jetons, dont un remarquable.

De M. le vicomte de Bonald, une ancienne broderie

sur soie, représentant le Saint-Suaire, avec trois personnages (détériorée). — Un ancien dévidoir (*escobèl*) en bois tourné.

De M. Marre, deux nids de tamarinier (?), en forme de fuseau, rapportés d'Indo-Chine par M. Gaston Galtier, d'Aubin.

De M. l'abbé Cassagnes, deux échantillons de quartz cristallisé du terroir de la Combe-Basse, commune de Florentin, où ce minéral se trouve en quantité.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,
F. GALY

400906. Rodez, imp. E. Carrère.

Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 30 Décembre 1906

PRÉSIDENCE DE M. N. MAISONABE, PRÉSIDENT

Présents : MM. MAISONABE (Noël), PONS, LEMPEREUR, l'abbé VAYLET, GUIBERT (Augustin), NAUJAC, VIGARIÉ, COMBES de PATRIS (Charles), GALY (Charles), MARRE, SÉGONZAC, COMBES de PATRIS (Bernard), de BENOÎT (Francis), GALY (François) secrétaire.

Excusés : MM. LOUP (Louis), RAILHAC, CABROL, SERPANTIÉ, le vicomte de BONALD, DOMERGUE, l'abbé SUQUET, GÈZE, PUECH (Germain), SABATHIER, VIGROUX, PALANGIÉ, l'abbé DELMAS (Louis), JAUDON, CONSTANS (Marius), ALBESPY (Daniel), d'ARDENNE.

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 25 octobre, qui a été publié dans le *Journal de l'Aveyron*, est adopté sans observation.

M. le Président propose au nom du Comité permanent, l'admission de M. **Carcopino** (François), étudiant en droit à Rodez.

Il est procédé à un scrutin à la suite duquel M. Carcopino est proclamé admis comme membre titulaire.

M. le Président propose en outre l'admission de monseigneur de **Ligonnès**, évêque de Rodez, qui a mani-

festé le désir de faire partie de la Société. Cette admission est prononcée sans scrutin, conformément à l'usage adopté pour les évêques de Rodez.

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes.

MM. l'abbé **Delmas** et Léopold **Combes** ont remercié la Société à l'occasion de leur récente admission.

M. le **Préfet** de l'Aveyron a adressé à M. le Président une lettre lui signalant une série d'objets d'art antique du XIe et du XIIe siècles formant le trésor trouvé à Kiew (Russie), qui ont été vendus clandestinement à un marchand russe nommé Moïse Zolotnisky. Il invite les membres de la Société à aviser l'autorité préfectorale dans le cas où ces objets leur seraient offerts en vente, afin qu'on prenne les mesures nécessaires pour leur recouvrement.

M. le **Ministre** de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a adressé la circulaire relative à la prochaine réunion des Société des Beaux-Arts, qui aura lieu à Paris du mardi 21 mai 1907 au vendredi 24 du même mois inclusivement.

M. le **Président** rappelle que le Congrès des Sociétés savantes se tiendra en 1907 à Montpellier, du 2 au 5 avril. Il invite les membres qui se proposent d'y assister à se faire inscrire sans retard, afin qu'ils puissent recevoir en temps utile la délégation de notre Société et bénéficier des réductions de prix accordées pour le voyage par les Compagnies de chemins de fer.

M. le vicomte de **Bonald** a reproduit par la photographie une carte publiée, dit-il, en Allemagne au milieu du XVIIe siècle, dans laquelle notre région figure, avec un certain nombre d'inexactitudes. Elle est cependant intéressante en ce qu'on y trouve sous des noms un peu défigurés, mais reconnaissables, les villages qui étaient connus à cette époque. Notre collègue a adressé à la Société un agrandissement très bien exécuté de la partie de cette reproduction qui comprend le département de l'Aveyron.

La **Société archéologique** de **Tarn-et-Garonne** a envoyé à l'occasion du nouvel an sa carte, avec les vers suivants :

Musarum studiis faciles estote, sodales ;
Sint caræ vobis Clio Cliusque sorores :
Artibus ingenuis faveat, foveatque poesim
Quisquis amat vestri veterum monumenta virorum.
Candida vos semper comitetur turba Minervæ ;
Sic etenim nomen terrenum transvolat astra !

La Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

La Société s'associe aux remerciements exprimés par M. le Président pour ces vœux si aimablement et si élégamment formulés.

M. le **Président** signale les distinctions dont quelques membres de la Société ont été l'objet de la part de l'Institut.

L'Académie française a décerné à M. l'abbé Alazard, sur la fondation Montyon, un prix de cinq cents francs pour sa biographie de Mgr Affre.

A M. François Fabié la même Académie a attribué l'important prix Née pour ses œuvres poétiques. Le secrétaire perpétuel lui consacre les lignes suivantes dans le rapport qui a été lu à la séance du 29 novembre dernier.

« M. François Fabié, auquel nous attribuons le prix Née, est le fils d'un humble cultivateur du Rouergue, qui apprit à lire sur les bancs d'une école de village et dirige aujourd'hui l'une des plus importantes maisons d'éducation de Paris, l'école Colbert. Il jouit d'une haute estime dans le monde universitaire, où l'on n'a pas oublié qu'il y a quelques années, à l'époque où l'on donnait sans scrupule des prix à la jeunesse, quand nous n'avions pas encore atteint le haut degré de vertu, qui fait que nos jeunes gens, pour travailler, n'ont plus besoin de récompenses, dans une distribution du concours général, il fit le discours d'usage en vers excellents, qui furent très applaudis. Car, avant tout, M. Fabié est un poète. Tous les loisirs que lui ont laissés ses devoirs de professeur et d'administrateur, il les a consacrés à son œuvre poétique, qui est considérable. Bien que sa profession l'ait retenu dans les villes, il est resté paysan dans l'âme. Il aime d'abord sa terre natale ; il a chanté avec une émotion profonde l'âpre beauté de son cher Rouergue ; c'est ce qui fait l'originalité de son œuvre. Aujourd'hui il n'est plus jeune, et, au moment où l'âge de la retraite arrive pour lui, l'Académie est heureuse de couronner à la fois un pur et fin talent, et toute une vie de travail et d'honneur. »

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a accordé à M. l'abbé HERMET, à l'occasion de ses découvertes de statues-menhirs et de ses travaux sur les poteries romaines de la Graufesenque, une allocation de trois cents francs, prise sur la fondation Piot.

M. le **Président** annonce que depuis la dernière séance la Société est entrée en possession du legs qui lui a été fait par M. Elie CABROL, au moyen duquel il a été acheté une rente de six cent trente francs. Les arrérages devront être employés conformément aux intentions du testateur « à l'achat ou au couronnement d'ouvrages ou d'objets d'art d'écrivains ou d'artistes aveyronnais, soit à faciliter leurs études à des écrivains ou artistes aveyronnais peu fortunés. »

Il reste à la Société à régler le mode d'emploi des ressources qui sont ainsi mises à sa disposition. Une discussion s'engage à laquelle plusieurs membres prennent part. Elle fait ressortir la difficulté qu'il y a à poursuivre simultanément, avec une somme si peu élevée, les différents buts indiqués par le testateur. Finalement l'Assemblée charge le Comité permanent d'élaborer pour la prochaine séance un projet de règlement dans lequel il sera tenu compte des observations qui ont été faites en séance et de celles qui pourront être faites ultérieurement par les membres de la Société, qui tous sont invités à faire connaitre leur avis sur cette question. Le secrétaire transmettra au Comité toutes les communications qu'il recevra à ce sujet.

M. l'abbé **Brévier** envoie un manuscrit contenant un certain nombre de poésies, dont il est l'auteur et dont il fait hommage à la Société.

M. le Président présente les ouvrages adressés par des membres de la Société.

M. **Lempereur** a offert l'important ouvrage dont il a été question à la dernière séance, dans lequel il a publié, sous le patronage du Conseil général de l'Aveyron, le résultat de l'enquête faite en 1771 sur l'*Etat du diocèse de Rodez*.

M. Charles **Galy** accepte d'en rendre compte en même temps que du livre offert précédemment par M. l'abbé TOUZERY sur les *Bénéfices du diocèse de Rodez*.

M. le vicomte de **Bonald** a offert une brochure, dont il est l'auteur, ayant pour titre : *La langue française au XXe siècle*, travail qui a été déjà publié dans le *Journal de l'Aveyron* ;

M. Léopold **Constans**, l'*Ormonac rouergas* qu'il a publié chez M. Carrère avec la collaboration de plusieurs membres de la Société ;

M. **Marre**, une brochure, dont il est l'auteur, l'*Orobanche du trèfle* ;

M. **Carrère**, éditeur, le 1er no de l'*Aveyron-touriste* du Syndicat d'initiative, et deux albums de photogravures. *Types Aveyronnais, les Gorges du Tarn.*

MM. de **Barrau** et **Carrère** ont envoyé le tome III de la *Galerie des Préfets de l'Aveyron.*

M. **Cazalis** de **Fondouce** a offert une brochure, *Tumulus halsttattiens des causses du Gard* ;

M. l'abbé de **Labonnefon**, un article paru dans un bulletin de Société sur *la Pyrale des choux.*

M. **Vigarié** appelle l'attention de la Société sur l'intérêt qu'il y aurait à publier un certain nombre de documents anciens qui se rapportent à l'histoire locale, afin de les mettre plus facilement à la disposition de ceux qui désirent les consulter. La Société en a déjà inséré quelques-uns dans ses Mémoires. D'autres, comme la Comté et les Comtes de Rodez, de Bonal, ont fait l'objet d'une publication spéciale. Mais il est à craindre que, vu l'exiguité de ses ressources, la Société ne puisse livrer rapidement à l'impression tout ce qu'il serait utile de mettre au jour. M. Vigarié propose, pour remédier à cet état de choses, une organisation dont il soumet l'étude à l'assemblée, en lui demandant si elle verrait quelque inconvénient à sa réalisation.

L'organisation consisterait dans la création d'un groupement spécial, composé des membres de la Société qui voudraient en faire partie et d'adhérents pris au dehors sans aucune condition, dans le but unique de publier textuellement, avec les simples notes nécessaires à l'intelligence des textes, les documents anciens. Les membres du groupe s'imposeraient une cotisation qui représenterait la valeur des publications auxquelles ils auraient droit et ils obtiendraient vraisemblablement de l'Etat ou du Département des subventions destinées à encourager leur entreprise. La vente des publications produirait aussi

Etudes d'ethnographie préhistorique. IX. *Le Chevêtre*, par le même. Extrait. Paris, 1906. — *Fibules pléistocènes*, par le même. Extrait. Paris, 1906. — *Edouard Piette*, 1827-1906. Rennes.

De M. Vigroux, un petit dessin, dont il est l'auteur, encadré : Mendiant aveugle et paralytique.

De M. de Benoît, un écu de trois livres, de Louis XIV, 1694, bien conservé, dont l'avers est surfrappé.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,

F. GALY.

400207. Rodez, imp. E. Carrère.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 24 Février 1907

PRÉSIDENCE DE M. N. MAISONABE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. Noël MAISONABE, l'abbé BESSOU, NAUJAC, Charles COMBES de PATRIS, VIGARIÉ, LEMPEREUR, COMBES, VIGROUX, CARCOPINO, Bernard COMBES de PATRIS, Louis LOUP, Charles GALY, le marquis L. de VALADY, Edouard MAISONABE, de BENOÎT, MARRE, CARRÈRE, Marius CONSTANS, vice-secrétaire.

Excusés : MM. le vicomte de BONALD, l'abbé CASSAGNES, MONESTIER, l'abbé HERMET, JAUDON, François GALY, PONS, SABATHIER, l'abbé L. DELMAS, François BOUZAT.

La séance est ouverte à quatre heures et demie.

Le procès-verbal de la séance du 30 décembre qui a été publié est adopté sans observations.

M. le **Président** fait part à la Société de la mort de deux de ses membres, M. l'abbé Mazenq et M. d'Ardenne de Tizac, en ces termes :

« Nous avons perdu, il y a quelques jours, M. l'abbé MAZENQ. J'ai lu aujourd'hui même la notice écrite sur cet homme excellent par notre collègue, M. Vayet. Doué d'une forte instruction, manifestée par des

grades académiques importants, M. l'abbé **Mazenq** a longtemps professé les humanités, l'histoire et l'anglais au petit séminaire de Saint-Pierre. Les dernières années de sa vie se sont passées dans les fonctions modestes, mais éminemment utiles, d'aumônier de l'hospice de Rodez. Entré dans nos rangs en 1884, nous avons eu le plaisir de le voir plusieurs fois assister à nos réunions et y présenter des travaux.

» La mort de M. d'Ardenne de Tizac est plus récente encore. Il nous appartenait depuis 1880. Autour de son château de Réquista où, après être passé par l'armée, il avait fixé sa principale résidence, à Villefranche aussi et dans le département du Cantal, il jouissait d'une considération peu commune : le deuil dont plusieurs témoignages nous sont parvenus en a été une manifestation remarquable. Défenseur éclairé des intérêts agricoles, toujours si importants dans l'Aveyron, il ne s'intéressait pas moins au mouvement intellectuel que nous travaillons à y maintenir. Il savait se déplacer pour venir prendre part à nos séances, et nous l'y avons vu, il y a très peu de temps encore, brillant d'une force et d'une santé qui éloignaient l'idée de sa fin prochaine. »

Au nom du Comité permanent, M. le Président propose l'admission en qualité de membres titulaires de MM. :

Maurice **Colrat**, de Montrozier, avocat à la Cour d'appel de Paris ;
Albert **Carrière**, instituteur à Salles-Curan ;
Henri **Bourjade**, receveur de l'Enregistrement à Sainte-Enimie.

Après trois scrutins successifs, leur admission est prononcée.

Monseigneur de **Ligonnès**, évêque de Rodez, et M. **Carcopino** ont adressé leurs remerciements à la Société à l'occasion de leur récente admission.

M. le Président rappelle que le Congrès des Sociétés savantes se tiendra cette année à Montpellier les 2, 3, 4, et 5 avril. Sont inscrits pour y prendre part, sur leur demande, MM. **Lempereur**, **Marre** et l'abbé **Hermet**. En outre, le Comité est autorisé à déléguer d'autres membres.

Puis M.M. **Constans** donne lecture des rapport et projet de règlement suivants.

Rapport et Règlement pour le legs Cabrol, présentés au nom du Comité.

Messieurs,

A la dernière séance vous avez chargé le Comité de présenter au mois de février un projet de règlement pour l'emploi des arrérages du legs Cabrol, conformément à la volonté du testateur manifestée dans l'extrait du testament que voici :

« Je lègue à la Société des lettres vingt mille francs
» dont les revenus devront être employés soit à l'achat
» ou au couronnement d'ouvrages ou objets d'art,
» d'écrivains ou d'artistes aveyronnais, soit à faciliter
» leurs études à des écrivains ou à des artistes avey-
» ronnais peu fortunés. Je laisse à la Société le soin
» de rédiger un règlement à cet effet. — 4 juin 1903.
» — Elie Cabrol. »

Le Comité a été saisi de judicieuses et utiles indications par nos collègues MM. Cartailhac et Ch. Galy. Le premier nous engage à nous en tenir à la publication du texte du testament, sans y rien ajouter, et de laisser chaque fois à la Société sa liberté entière, soit pour l'achat d'une œuvre d'art, soit pour le couronnement d'une œuvre scientifique ou littéraire.

Le second propose d'élaborer un règlement très large et d'affecter les arrérages du legs à couronner des travaux littéraires et à acheter des œuvres de jeunes artistes. « Ces prix et ces achats seront, dit-il, en somme des subventions faites à ces jeunes littérateurs ou artistes qui les obtiendront et des subventions ainsi faites revêtiront la forme la plus délicate et la plus flatteuse. »

Le Comité partage les vues de nos collègues et adopte entièrement l'idée d'un règlement très large parce qu'il serait fâcheux que, pour n'avoir pas prévu aujourd'hui tel ou tel emploi, on se privât pour toujours de recourir à un mode qui serait reconnu dans la suite plus utile et plus avantageux.

En se conformant scrupuleusement aux intentions u testateur, il croit devoir laisser à la Société soit haque année, soit chaque fois, sa pleine liberté pour es prix, des achats ou des subventions. Mais il faut révoir cependant la constitution d'une commission

chargée de proposer ou de faire l'emploi des arrérages et lui indiquer quelles sont les intentions de la Société, pour qu'elle se meuve librement, dans le cadre qui lui sera tracé.

C'est pourquoi le Comité m'a chargé de vous faire connaitre ses résolutions et de soumettre à votre examen les motifs qui les lui ont dictées.

Il a pensé d'abord que les arrérages pourraient être distribués chaque année ou accumulés pendant plusieurs années pour donner plus de valeur à la récompense et la rendre ainsi plus digne du destinataire en même temps que plus conforme aux intentions généreuses du donateur et plus propre à jeter de l'éclat sur la Société qui l'attribue.

Ces arrérages doivent permettre soit d'accorder des subventions à de jeunes artistes peu fortunés pour faciliter leurs études dans les diverses branches de l'art, aux grandes écoles et auprès des maîtres les plus renommés, soit à récompenser par des achats ou des prix les artistes ou écrivains déjà en pleine possession de leur talent et auteurs d'œuvres dignes de ces distinctions. Celles-ci, de forme et de valeur variable suivant les disponibilités, seront accordées à des œuvres que la Société aura elle-même remarquées, sans imposer ni une demande ni un sujet de concours. Elle pourra aussi bien acheter à un artiste une œuvre choisie parmi ses productions que lui commander l'exécution d'un portrait ou buste qui enrichirait heureusement notre galerie d'illustrations aveyronnaises. Elle pourra couronner une œuvre littéraire ou scientifique ainsi que l'ensemble d'une œuvre et récompenser ainsi toute une vie de travail littéraire ou de recherches scientifiques.

Il suffira d'être aveyronnais, d'avoir un talent déjà reconnu ou prêt à s'affirmer pour avoir le droit d'aspirer à ces distinctions ou d'obtenir ces subventions. Nul n'en est exclu et les membres de la Société doivent pouvoir y prétendre : car les en écarter, ce serait s'exposer à appauvrir les sources du recrutement de la Société elle-même.

Il y a lieu pourtant de faire une exception dont il est facile de comprendre le motif. Notre Société est assez modeste pour ne point s'exagérer son éclat et ne point encourir le reproche mérité par certaines académies dont les prétentions, comparées à leurs ressources intellectuelles ou matérielles, ont été taxées de puérile vanité. C'est dire qu'il y a des talents qui sont trop au-dessus de nos humbles distinctions et

des gloires que nos prix ne sauraient rehausser. Traduire notre admiration pour elles par une récompense pécuniaire, ne serait-ce pas risquer d'amoindrir l'hommage qui leur est dû ? Aussi, le Comité pense-t-il que les œuvres qui auraient déjà obtenu à l'Institut de France une de ses plus hautes récompenses si enviées et que les nôtres ne pourraient égaler, ont droit à nos louanges et à notre admiration, mais ne peuvent être l'objet d'un prix Cabrol.

Enfin le Comité vous propose l'institution d'une commission qui sera chargée de faire ces diverses attributions. Cette commission ne doit être ni trop restreinte pour que toutes vos sections puissent y être représentées et y apporter le concours de leur compétence spéciale, ni trop étendue pour que le grand nombre de ses membres n'affaiblisse point la légitime autorité de ses lumières et de ses décisions. Il sera bon aussi que les membres de cette Commission résident près du siège de la Société ou soient en état de prendre une part active à ses délibérations : ils pourront d'ailleurs eux-mêmes faire personnellement appel à la compétence particulière de collègues que l'éloignement seul empêche de nous prêter le concours de leur présence. Ainsi cette commission pourra rendre un verdict souverain et incontesté, qu'elle fera connaître par un rapport et soumettra au jugement de l'assemblée et à la ratification de l'opinion publique.

Si vous acceptez ces vues, vous voudrez bien donner, après examen et discussion, votre approbation au règlement dont les termes ont été arrêtés ainsi qu'il suit :

Règlement pour l'emploi des arrérages du legs Cabrol

Article I. — Les arrérages du legs Cabrol (630 fr.) seront employés : *a)* à l'achat d'œuvres d'artistes aveyronnais ; *b)* au couronnement d'ouvrages d'écrivains aveyronnais ; *c)* à des subventions destinées à favoriser les études de jeunes artistes peu fortunés de l'Aveyron.

a) L'achat des œuvres d'art comprendra des œuvres exécutées sur commande de la Société par les artistes ou choisies parmi leurs productions.

b) Le couronnement d'ouvrages consiste dans l'attribution de prix de partie ou totalité des arrérages d'une ou de plusieurs années. Ces prix seront décernés à une œuvre ou à l'ensemble de l'œuvre d'un écrivain (prose ou vers, littérature ou science). Sont exclus les ouvrages contraires aux bonnes mœurs ou de pure polémique.

Les membres de la Société ne sont pas exclus des achats ou des prix prévus aux paragraphes précédents.
Aucune demande ne sera déposée par les auteurs ou les artistes qui peuvent prétendre aux distinctions prévues aux paragraphes précédents. La Société en prendra elle-même l'initiative.

c) Les subventions, de valeur variable suivant les disponibilités, seront annuelles et pourront être renouvelées. Elles seront accordées, sur leur demande, à de jeunes artistes, sculpteurs, peintres, architectes, graveurs, compositeurs dont les aptitudes se seront déjà affirmées ou auront été affirmées par leurs maîtres, en vue d'études à faire aux écoles d'art.

Article II. — Il pourra n'être fait ni achat, ni attribution de prix, ni subvention pendant une ou plusieurs années, suivant les circonstances, comme il pourra en être fait plusieurs la même année suivant les disponibilités produites par l'accumulation de plusieurs annuités.

Article III. — Le jugement pour l'achat, l'attribution des prix ou les subventions est réservé à une commission de douze membres, à laquelle est adjoint pour la présider, avec voix prépondérante en cas de partage, le président de la Société.

La commission est élue au scrutin de liste, à la séance générale d'avril pour quatre ans et renouvelable par moitié tous les deux ans. Les membres sortants sont rééligibles. Les membres qui cesseraient de faire partie de la Commission par démission ou décès seront remplacés immédiatement pour la période restant à courir de leur mandat.

Le tirage au sort désignera les membres de la série sortante à l'expiration des deux premières années.

La décision de la commission sera souveraine et un rapport en sera fait par elle à l'assemblée générale.

M. Constans.

Après l'échange de quelques explications complémentaires entre le rapporteur et divers membres, le règlement ci-dessus est adopté à l'unanimité et il entrera en vigueur dès cette année.

Une commission de douze membres sera élue à la prochaine séance.

A l'occasion de la proposition faite par M. **Vigarié**, il est procédé à l'élection d'une commission de neuf membres pour la recherche et la publication des documents anciens et intéressants au moyen de souscriptions recueillies à cet effet et il est décidé que les volumes ainsi publiés formeront une série indépen-

dante des Mémoires et ne seront distribués qu'aux souscripteurs.

Sont désignés comme membres de la commission :

MM. le **Président** de la Société, **Pons**, **Lempereur**, **Vigarié**, Bernard **Combes de Patris**, le comte C. de **Valady**, Jules **Artières**, **Rigal** et l'abbé **Verlaguet**.

Il est entendu d'ailleurs que la commission pourra s'adjoindre d'autres membres.

M. Léopold **Constans** annonce la prochaine constitution à Millau du comité du bi-centenaire de Claude Peyrot, prieur de Pradinas. Il demande à la Société de nommer une délégation de cinq membres. Sont désignés pour faire partie de cette délégation MM. l'abbé **Bessou**, **Railhac**, **Naujac**, **Carrère** et l'abbé **Hermet**.

M. **Jaudon** adresse un exemplaire d'un travail sur *la Coutume de Montpellier*, dont il est l'auteur, extrait du Recueil de la Faculté de droit et de l'Académie de législation de Toulouse.

M. le vicomte de **Bonald** adresse un exemplaire sur soie d'une thèse soutenue à Rome et une réduction en deux épreuves, recto et verso, de la carte dont il a été parlé à la dernière séance, intitulée *Languedoc* (dans un cartouche), carte gravée à Amsterdam, avec la date de 1630 ajoutée au crayon par le libraire de Berlin, à qui il l'a achetée.

Elle comprend la région entre partie d'Auvergne et la Méditerranée dans un sens et la région située entre partie du Quercy et partie du Dauphiné de l'autre.

M. **Vigarié** croit qu'un autre exemplaire de cette carte se trouve dans un atlas qu'on peut voir à la bibliothèque de Millau.

M. **Serpantié** envoie une photographie d'une page dessinée dans un album par Marcellin Laporte, son maître. Cet album fut offert par la ville de Paris au Czar à l'occasion de sa visite en France. Chaque page contenait un dessin exécuté par un artiste différent.

M. **Vigroux** offre pour le Musée une nouvelle série de portraits dont il est l'auteur.

M. l'abbé L. **Delmas** communique à la Société une poésie de mademoiselle Albine Révélaty, *Au Rocher de Roquecézière*, où se révèle un jeune et beau talent.

M. l'abbé **Hermet** envoie quelques notes pour le Folklore et signale, pour l'offrir à la Société, si elle ne le possède déjà, un opuscule in-12 imprimé en 1792 à Villefranche, intitulé : *Adresse familière à ceux qu'on égare sous prétexte de religion*, par M. J.-P. Vernhes, curé de Villefranche. C'est un plaidoyer en faveur des prêtres assermentés.

M. le Président signale un important ouvrage en trois gros volumes, offert à la Société par notre collègue M. l'abbé **Coste** : *la Flore de la France*. C'est le fruit du travail intense et des études profondes d'un homme qui honore la science botanique, son département et notre Société. — M. F. **Galy** a bien voulu se charger de faire un rapport sur cet ouvrage.

Il signale aussi une brochure sur les *Jeux Floraux* de Rodez au XVIIIe siècle, œuvre de M. M. **Constans**.

M. l'abbé **Bessou** lit une lettre que lui adresse M. de Pomairols au sujet du monument que les admirateurs d'Emile Pouvillon se proposent d'ériger à Montauban à l'auteur de *Césette*. Nous en extrayons les lignes suivantes : « Le projet de monument pour notre pauvre ami Pouvillon est en bon train. Les préliminaires ont été bien conçus : on ne mêlera à l'hommage littéraire aucune manifestation politique... Je m'associerai de grand cœur à la glorification de mon ami, et je voudrais y associer ceux de ses admirateurs qui habitent le Rouergue ; nous devons bien cela à l'exquis auteur de l'histoire de *Césette*, cette fille de Sanvensa louée comme servante dans le causse de Saint-Clair. Je vous envoie une feuille de souscription ; ayez l'obligeance de voir si les jeunes écrivains qui vous entourent et quelques membres de la Société des lettres voudraient verser une contribution, si modique fût-elle ; peu importe la somme, l'essentiel est que le Rouergue littéraire témoi-

gne sa reconnaissance au romancier artiste qui a tant aimé et si bien rendu le pittoresque rustique de notre pays. »

Après la lecture de cette lettre, M. Bessou informe que les souscriptions individuelles seront reçues chez M. CARRÈRE avant le 4 mars.

M. le Président donne la parole à M. B. **Combes de Patris** pour la lecture d'un mémoire sur *Bories*, un des quatre sergents de La Rochelle. Ce travail, très intéressant, est renvoyé au Comité pour les Mémoires.

La séance est levée à six heures.

* * *

ACQUISITIONS

Dons divers

POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ARCHIVES ET LE MUSÉE

De M. l'abbé COSTE : *Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes*, dont il est l'auteur, *avec une introduction sur la flore et la végétation de la France, accompagnée d'une carte coloriée*, par Ch. Flohault, *avec les figures 1 — 4354*. Paris, Paul Klincksieck, 1901-6. 3 vol. gd in-8° : le 1er de 52 — XXXVI — 416 p., le 2e de 628, le 3e de VIII — 808.

De M. M. CONSTANS : *Les Jeux Floraux de Rodez au* XVIIIe *siècle*, dont il est l'auteur. E. Carrère, 1907, Br. in-16.

De M. JAUDON : *La Coutume de Montpellier*, dont il est l'auteur. Br. factice in-8° extraite du *Recueil de législation de Toulouse* (1906).

De M. l'abbé de LABONNEFON, un numéro du *Bulletin de zoologie*, 1906, contenant un article, dont il est l'auteur, sur *l'Orictes nasicornis*.

De M. l'abbé TEISSIER, un article, découpé dans un journal (1907) et dont il est l'auteur : *Une nouvelle*

Flore de la France, à propos de la *Flore* de M. l'abbé Coste.

De X. les deux premiers numéros d'un bulletin mensuel : *L'Eveil de Livinhac-le-Haut*, 1907.

De M. le vicomte de Bonald, deux épreuves réduites, *recto* (aux armoiries de France et Navarre) et *verso* (texte en allemand), de la carte de Languedoc, dont il est parlé au procès-verbal. — Une thèse de droit canonique soutenue à Rome en 1842, imprimée sur soie rouge, avec bordure de dentelle en fils dorés, dont il est fait mention au procès-verbal.

De M. Vigroux, cinq tableaux de portraits aux crayons de couleur, encadrés, savoir : Empédocles, d'après un buste de l'époque. Le chancelier de l'Hospital, d'après une gravure de la Bibliothèque nationale. Frédéric-Charles de Prusse, d'après nature, 1871. François Carnot, troisième fils de l'ancien président de la République, d'après nature. L'Automne et le Printemps, sous les traits d'une femme et d'une fille du Ségala.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Vice-Secrétaire,

M. CONSTANS.

400307. Rodez, imp. E. Carrère

Société des Lettres, Sciences et Arts
de l'Aveyron

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 2 Mai 1907

PRÉSIDENCE DE M. N. MAISONABE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. MAISONABE (Noël), PONS, COMBES de PATRIS (Charles), LOUP (Louis), CONSTANS (Marius), LEMPEREUR, ANDRIEU, l'abbé VERLAGUET, l'abbé HERMET, CARRÈRE, GUIBERT (Augustin), NAUJAC, VIGARIÉ, MAISONABE (Edouard), LANDÈS, GALY (Charles), BENOIT, MARRE, BASTIDE, l'abbé BOUDET, COMBES de PATRIS (Bernard), COMBES, BOURJADE, GALY (François), secrétaire.

Excusés : MM. JAUDON, VIGROUX, SABATHIER, l'abbé TEISSIER, BADUEL d'OUSTRAC, RAILHAC, BRUNET, ALBESPY (Louis).

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 24 février 1907, qui a été publié, est adopté sans observations.

M. le Président propose au nom du Comité permanent l'admission en qualité de membre titulaire de M. l'abbé **Lagarrigue**, aumônier de l'institution Saint-Joseph à Rodez. M. Lagarrigue a envoyé à l'appui de sa demande une brochure dont il est l'auteur.

Elle a pour titre : *Les Frères des écoles chrétiennes à Espalion*, 1850-1906.

Il est procédé à un scrutin, à la suite duquel M. l'abbé Lagarrigue est proclamé élu.

M. le Président invite l'assemblée à nommer la commission de douze membres qui, aux termes du règlement adopté à la dernière séance, sera chargée de déterminer l'emploi à faire des arrérages du legs Cabrol.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 23.
Majorité absolue : 12.

Sont élus :

M. **Constans** (Marius) qui a obtenu.......	22 voix.
M. **Lempereur**.........................	22
M. **Pons**..	22
M. **Galy** (François).....................	21
M. l'abbé **Vaylet**.......................	21
M. **Combes** de **Patris** (Charles)........ .	20
M. **Jaudon**	20
M. le marquis **de Valady**.	20
M. **Artières** (Jules)....................	18
M. l'abbé **Bessou**......................	17
M. **Vigarié**...........	17
M. **Carrère**	14

En conséquence, la commission sera composée des membres ci-dessus, et du **Président** de la Société.

Le tirage au sort pour la répartition en deux séries, en vue du renouvellement partiel des commissions nommées, donne les résultats suivants :

Première série, renouvelable en avril 1909 :

MM. Combes de Patris (Charles),
Artières (Jules),
Lempereur,
Carrère,
Vigarié,
L'abbé Bessou.

Deuxième série, renouvelable en avril 1911 :

MM. Constans (Marius),
Pons,
Galy (François),
L'abbé Vaylet,
Jaudon,
Le marquis de Valady.

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes.

MM. **Carrière** et **Bourjade** ont remercié la Société à l'occasion de leur récente admission. Ils demandent à être inscrits à la section des lettres.

M. **Bourjade** a offert à la Société un volume de poésies qu'il a publié sous ce titre : *Au Miroir des Ombres.*

M. **Carrière** a adressé un manuscrit intitulé : *Notes sur la commune de Saint-Léons.* « Je regrette, y dit l'auteur, de présenter un travail aussi incomplet, aussi informe ; mais tous les moyens m'ont manqué. J'espère le remettre sur le métier plus tard. » M. le **Président**, après avoir cité ces paroles, ajoute : « Cette promesse d'une révision empêche de renvoyer dès aujourd'hui le manuscrit au Comité pour les Mémoires. Il est cependant permis de louer M. Carrière d'avoir entrepris un de ces travaux de monographie communale qui doivent être si utiles à l'histoire d'ensemble du pays rouergat. L'histoire religieuse de Saint-Léons, dominée par le souvenir d'un saint ermite, ancien archevêque de Bordeaux, qui y a fini ses jours et lui a laissé son nom, son histoire municipale, les incidents locaux des guerres du XVIe siècle et de la Révolution, y sont traités tour à tour. L'auteur a abordé la démographie et la linguistique. Il n'a négligé ni la géologie, ni la botanique ni la météorologie. Il donne des renseignements sur le prix des choses produites par le pays ou nécessaires à sa vie. Il reproduit des testaments, des contrats de mariage de différentes époques. Le travail est absolument intéressant, et il serait à désirer qu'il s'en fît de semblables dans toutes les communes. »

M. **Lempereur** demande que l'auteur, en complétant son travail, veuille bien indiquer, pour chacun des points qui y sont traités, les sources où il a puisé ses renseignements. L'assemblée s'associe à la demande de M. Lempereur.

La Société française d'archéologie envoie le programme du Congrès archéologique qui sera tenu à Avallon (Yonne), les 18 et 19 juin prochain et invite les membres de la Société à y prendre part.

La Société scientifique d'**Orembourg** (Russie), demande, par l'intermédiaire de M. **Castagné**, pro-

fesseur dans cette ville et qui est d'origine aveyronnaise, un échange de publications. Elle envoie les volumes XVI et XVII des travaux qu'elle publie, et offre de faire traduire en français les articles qui intéresseraient les membres de la Société. Une table des matières en français, placée à la fin des volumes, permet de se rendre compte des sujets qui y sont traités.

M. Castagné demande en même temps une photographie des statues-menhirs qui sont dans notre musée, avec une note sur leur origine.

L'échange de publications demandé par M. Castagné est déjà pratiqué.

La Société décide qu'elle fera tirer, pour donner satisfaction à notre correspondant, des épreuves des clichés photographiques qu'elle a en sa possession.

M. l'abbé **Hermet** promet d'annoter lui-même les photographies qui seront envoyées. Il comprend, dit-il, l'intérêt que les membres de la Société d'Orembourg portent aux statues-menhirs : la Russie possède, en effet, des monuments anciens qui, bien que fort différents, présentent avec elles une certaine analogie.

Le Comité permanent avait délégué pour représenter la Société au Congrès des Sociétés savantes, qui s'est tenu à Montpellier au mois d'avril, MM. Jules **Artières**, **Cazalis** de **Fondouce**, **Railhac** et **Jeanjean**, qui ont accepté cette délégation et remercié le Comité.

M. **Railhac** a fait, à la séance du 4 avril, une communication sur quelques points de la biographie de Raynal.

M. **Artières** n'a pu assister aux séances du Congrès ; mais il a pris part aux excursions qui l'ont suivi. Il en envoie un compte rendu, qui sera publié à la suite du procès-verbal.

Le Comité a désigné pour représenter la Société au Congrès des Beaux-Arts, qui s'ouvrira à Paris le 21 mai, MM. Denys **Puech** et Eugène **Loup**. M. Denys Puech n'a pu accepter ce mandat parce qu'il sera absent de Paris à l'époque fixée pour les réunions.

M. le Président dit que le Comité pour la célébration du second centenaire de la naissance de Peyrot, prieur de Pradinas, s'est constitué à Millau sous la

présidence de M. Léopold **Constans**. La fête est fixée au mois de septembre 1909. Le Comité s'est réparti en diverses commissions chargées d'en préparer la solennité.

M. l'abbé **Suquet** a demandé une subvention pour continuer les fouilles qu'il a entreprises dans la région de Saint-Clair. Il donne par écrit les explications suivantes :

« Avec la somme de trente francs que m'alloua la Société et celle que voulut bien y ajouter un de mes amis, j'ai exécuté des fouilles dans cinq dolmens et tout autant de tumuli.

» A peu près nul pour certains monuments, le résultat a été très satisfaisant pour d'autres, comme on peut s'en convaincre par le compte rendu publié au XVI[e] volume des Mémoires. C'est ce qui me fait désirer pouvoir continuer des recherches dans les tumuli et surtout dans les dolmens. Deux, parmi ceux-ci, n'ont sûrement pas été fouillés, grand et rare avantage, dû à ce qu'ils sont comme perdus dans la vaste solitude des bois de Péchioules. Malheureusement, leur éloignement de Saint-Clair exige plus de temps et de frais.

» Il y a dans la même région un de ces puits funéraires, très difficiles à creuser, et au sujet desquels je ne crois pas qu'il ait été fait d'études sérieuses et complètes dans notre département. Mais je ne saurais entreprendre ce travail qu'avec l'aide d'un spécialiste.

» Il y a la grotte d'Ols, pour laquelle il n'a été fait qu'un travail d'essai. »

M. l'abbé Suquet, signale encore les tombes que l'on trouve sur le bord aveyronnais du gouffre de Lantouy. Sur les hauteurs qui dominent ce gouffre dans le département du Lot, il a remarqué un affaissement circulaire qui pourrait être l'ouverture obstruée d'un puits d'extraction de silex.

Le Comité a alloué une subvention de cinquante francs à notre collègue pour la continuation de ses recherches.

M. A. **Guibert** fait observer que beaucoup de dolmens ou autres monuments mégalithiques qui ont été fouillés dans ces derniers temps ont été détruits, et leurs pierres renversées ou brisées. Il croit qu'on pourrait effectuer les recherches sans déplacer les dalles. Il demande à la Société de recommander à ceux qui fouilleront le plus grand respect pour ces

monuments, que l'on voit avec regret disparaître les uns après les autres de notre pays.

Plusieurs membres s'associent aux observations de M. Guibert. M. le Président dit que le Comité en prendra bonne note et fera part du désir exprimé par la Société aux membres qui solliciteront des subventions.

M. **Vigroux** envoie une nouvelle série d'œuvres dont il est l'auteur. Elles seront détaillées à la liste des dons. M. Vigroux se propose d'offrir à la Société pour son Musée une soixantaine de photographies d'œuvres de grands peintres ou sculpteurs, provenant de la collection Ravaisson.

M. l'abbé **Teissier** envoie des fragments du Bulletin paroissial de St-Affrique contenant la première partie d'une histoire populaire de St-Affrique qu'il y publie.

M. le Président annonce que la commission nommée à la dernière séance pour la publication des documents historiques s'est réunie. Elle a décidé de s'adjoindre MM. **Couderc** et Léopold **Constans**, et elle a adressé au Conseil général de l'Aveyron une demande de subvention pour les publications qu'elle se propose de faire. Cette demande, appuyée par les membres de la Société qui font partie de l'assemblée départementale, a été accueillie par celle-ci, et une subvention de six cents francs allouée. M. **Vigarié** s'est empressé d'en informer par lettre M. le Président.

Il est décidé qu'une cotisation annuelle de dix francs sera demandée aux personnes, membres de la Société ou non, qui voudraient recevoir les volumes de cette nouvelle série de publications ; aucun ne sera distribué gratuitement.

M. l'abbé **Verlaguet** dépose sur le bureau, pour être publié par la commission dont il vient d'être parlé, un volumineux travail qui est la copie exacte et complète du cartulaire de Silvanès.

« Le cartulaire de Silvanès, dit-il, fait partie des *archives départementales de l'Aveyron*. Il est de format in-8° (25 c. 1/2 × 15 c.), et contient 273 feuillets en velin, formant 38 cahiers inégaux. Son poids est de 1375 grammes.

» Dans ce manuscrit sont copiées 462 chartes, par-

faitement sincères, comprises entre les années 1132 et 1169, sans compter 8 pièces de date postérieure, transcrites après coup.

» L'écriture est très belle, les mots sont bien espacés, les titres et les lettres initiales qui sont variées à l'infini, coloriés d'un vermillon très vif. La page contient 20 ou 21 lignes.

» La rédaction du cartulaire remonte à 1170, car les actes de 1170 et années suivantes n'y ont pas été transcrits. Plusieurs copistes ont coopéré à l'œuvre. Le travail de transcription a été fait avec soin, comme en fait foi la presque parfaite ressemblance du texte d'une vingtaine de titres originaux, conservés aux archives du département de l'Aveyron, avec les copies du manuscrit.

» Les documents, à l'exception de quatre rédigés en langue *romane*, sont écrits en latin. Ils ont été classés par domaines ou *granges*, dans l'ordre suivant.

a) De privilegiis.
b) De territorio quod adjacet monasterio.
c) De territorio Cabriaz.
d) De Landis.
e) De Gallac.
f) De Promillaco.
g) De Grausone.
h) De Rovoreto.
i) De Pardinegas.
j) De Fonte frigido.
k) De Soliis.
l) De Silva plana.
m) De Lassos.
n) De diversis.
o) Carte de libertate aliqua.
p) [De Grangia Montispessulani.]
q) 6 bulles du pape Honorius [III] en faveur de l'ordre de Citeaux.

» Comme les manuscrits similaires, le cartulaire de Silvanès a, aux points de vue historique, géographique et généalogique une importance considérable. Son impression pourrait donc intéresser tous ceux qui s'occupent d'histoire locale ou générale. »

M. le Président donne lecture du projet de budget préparé par le Comité pour l'année 1907. Ce projet est adopté.

Les comptes de l'année 1906 sont déposés sur le bu-

reau par M. le **Trésorier**. L'assemblée les renvoie à l'examen de M. **Brunet**.

M. **Lempereur** donne lecture d'une note concernant la découverte d'un ancien cimetière au domaine de Cayssiols, près Rodez, propriété de l'asile des aliénés. Il rappelle les trouvailles intéressantes faites, il y a quelques années, lors de l'établissement d'une conduite d'eau pour l'alimentation de ce domaine. Il signale également deux anciennes croix en pierre et une inscription autrefois encastrées dans les constructions et qui en ont été dégagées.

La note de M. Lempereur est renvoyée au Comité.

M. l'abbé **Hermet** fait un rapport sommaire sur le cartulaire de l'abbaye d'Aniane, publié en 1900 par MM. Meyniel et l'abbé Cassan, et il fait ressortir l'intérêt que cette publication offre pour l'histoire du Rouergue.

Le cartulaire d'Aniane, dit-il, renferme 31 pièces relatives au *Pagus Ruthenicus* : deux diplômes royaux un de Louis le Débonnaire (837), un de Charles-le-Chauve (852), une bulle du pape Anastase III (1154), et 28 chartes des XIe et XIIe siècle. Ce sont des actes de donation ou de vente consenties à l'abbaye d'Aniane ou au prieuré du Rozier qui en dépendait.

Quatre de ces chartes sont écrites en langue romane (N°s 200, 202, 204, 211), les autres le sont en latin très barbare. Outre les données philologiques, les amateurs d'histoire locale trouveront dans ces documents de très utiles renseignements sur les mœurs de l'époque, sur les lieux habités de la vallée du Tarn et du Causse Noir, Peyreleau, Liaucous, Saint-Jean-de-Balmes, Veyreau, la Roque Sainte-Marguerite, etc., ainsi que sur les familles fixées dans la région, renseignements d'autant plus précieux que les détails connus jusqu'ici sur ce coin du Rouergue étaient plus rares.

M. l'abbé Hermet pense qu'il serait utile d'insérer dans les Mémoires de la Société ces chartes concernant le Rouergue. Il se charge si le Comité partage sa manière de voir, d'en faire le relevé exact, en y ajoutant une introduction et une carte qui sera comme un supplément partiel de la carte du *Pagus Ruthenicus*, publiée par notre collègue M. U. Cabrol (Mém. de la Société, t. XIII).

M. Hermet présente ensuite un moulage d'une ins-

cription gothique qui se trouve sur le piédestal de la croix dite de Belbès, près du cimetière de Saint-Sernin-sur-Rance. La croix est moderne, elle porte la date de 1806, mais le piédestal formé d'un seul bloc cubique doit remonter au XVe siècle.

Sur sa face antérieure, sous une triple arcature trilobée est un bas-relief très fruste sculpté dans le bloc et représentant trois personnages assez difficiles à déterminer. M. Hermet en dépose un croquis. Le personnage du milieu et celui de gauche, posés de face, portent une coiffure ressemblant à une mitre, ils ont la main droite levée comme pour bénir et tiennent à la main gauche un bâton pastoral : le bâton pastoral du personnage central est terminé en T. l'autre est droit. L'abbé Martigny (Dict. Antiq. Chrét. art. EVEQVE) dit qu'en Orient « le bâton pastoral, n'est pas recourbé, mais droit et surmonté quelquefois d'une croix ou de la lettre T, qui est elle-même une des formes antiques de la croix Le sculpteur aurait-il voulu représenter deux évêques orientaux ? peut-être l'un d'eux est-il saint Saturnin, patron de la ville de Saint-Sernin ???

Le troisième personnage, dont la tête est nue, est tourné à gauche vers les deux évêques.

L'inscription, qui commence au-dessus du bas-relief et se continue en une seule ligne sur les quatre faces du piédestal, est de lecture difficile. C'est sous toutes réserves que M. Hermet se hasarde à donner la leçon suivante des 1re et 2e lignes :

Première ligne.

L'AN M CCC (?) AQVESTE

Deuxième ligne.

CROS DONA MERALDE EVINHE MOLHER.

Il laisse à de plus habiles le soin de déchiffrer la troisième et la quatrième lignes.

M. l'abbé Hermet signale une autre inscription relevée par lui à Compeyre, sur la porte d'entrée d'une maison qui a servi de mairie au XIXe siècle, et qui était plus anciennement l'hôpital, dont il est souvent question dans les documents du moyen âge.

Cette inscription, composée de six lignes, est gravée comme suit sur une pierre qui mesure 0^m, 22 × 0^m, 27.

4° APRIL 1633
CAVSA MEI MORBVS
CVRANDO FIERI QVÆD
AM MAIORA VIDEBIS
SPES FOVET ET MELIVS
CRAS FORE SEMPER AIT

On remarquera que les quatre dernières lignes forment un distique.

C'est l'hôpital qui est censé parler et dire : « La maladie est cause de mon existence. — En guérissant, tu verras s'accomplir de plus grandes choses. — L'espoir réconforte et dit toujours : Demain tu iras mieux. »

Enfin M. l'abbé **Hermet** présente et offre pour le musée une taupe, dont le pelage est moitié blanc, moitié noir. Elle a été prise dans le jardin du presbytère de la Liquisse. Bien qu'une pareille coloration du pelage chez cet animal ait été rencontrée quelquefois, elle paraît assez rare pour être signalée.

M. **Bastide** lit un rapport sur l'ouvrage de MM. Eugène et Michel Lacombe, *Les retraites ouvrières*. Ce rapport sera publié à la suite du procès-verbal.

M. **Naujac** donne lecture d'une poésie dont il est l'auteur, intitulée *Liberté*.

M. le **Président** signale parmi les objets déposés sur le bureau et donnés au Musée, quelques poteries anciennes découvertes récemment à Rodez dans les fouilles que certains travaux ont nécessitées

Dans la rue Chirac, en creusant le sol pour l'établissement d'un égoût, les ouvriers ont mis au jour la moitié inférieure d'une amphore, dont la pointe s'est détachée par accident. A côté se trouvait une autre amphore intacte, que les ouvriers ont brisée avec la pioche.

D'autres poteries proviennent d'un enclos en bordure de la rue Béteille, en face de l'ancien couvent de Jésus-Marie. Elles ont été données au Musée par l'ouvrier David, qui les avait re cueillies en creusant les fondations d'une maison pour M. Burguière. M. F. **Galy** donne à ce sujet les explications suivantes.

« Ces objets ont été trouvés dans la terre à une pro-

fondeur d'environ un mètre. Un vase est entier, il renfermait des ossements mêlés à de la terre, des cendres et des débris de charbon. Un autre est ébréché par les outils des ouvriers, il porte quelques filets rouges autour du col et de la panse ; l'un et l'autre sont d'une pâte grise assez tendre et commune. Les débris appartiennent à des poteries de même nature. On y voit les restes d'un vase décoré autour du col de dessins géométriques et deux ou trois fragments du rebord d'un vase en pâte plus fine, rouge, avec dessins en relief analogue à ceux que l'on trouve à la Graufesenque. Une monnaie en bronze, très fruste, se trouvait dans un vase brisé : elle paraît être de l'empereur Claude. Au même point ont été trouvés un petit vase à anse et un miroir métallique. qui ont été vendus à des amateurs de la ville.

» Dans un terrain voisin, les ouvriers travaillant pour M. Aussibal ont trouvé un petit vase intact d'une pâte grise comme les précédents et qui est resté entre les mains du propriétaire. »

La séance est levée à sept heures.

* * *

XLVe Congrès des Sociétés savantes (Avril 1907). — Excursions aux environs de Montpellier.

N'ayant pu, par suite de diverses circonstances, assister aux séances du Congrès, où la Société était d'ailleurs représentée par plusieurs de nos collègues, il nous a été néanmoins possible de prendre part aux excursions qui ont eu lieu aux environs de Montpellier. Favorisées par un temps relativement beau, ces excursions ont été très instructives et très intéressantes. En voici quelques échos ; la rédaction nous en sera facilitée par les *Notes sur Montpellier*, qu'on a eu l'aimable attention d'offrir à chacun des congressiste .

Aniane et Saint-Guilhem-le-Désert

Aniane doit son origine à une célèbre et impor-
nte abbaye fondée en 780 par saint Benoît. Il ne
ıbsiste de cette abbaye, reconstruite aux XVIIe et XVIIIe

4° APRIL 1633
CAVSA MEI MORBVS
CVRANDO FIERI QVÆD...
AM MAIORA VIDEBIS
SPES FOVET ET ME...
CRAS FORE SEMPE...

On remarquera que les quatre ... ment un distique.

C'est l'hôpital qui est censé p... ladie est cause de mon existe... verras s'accomplir de plus... poir réconforte et dit ... mieux. »

Enfin M. l'abbé He... musée une taupe, do... moitié noir. Elle a ét... tère de la Liquisse... du pelage chez cet... fois, elle paraît

M. Bastid... Eugène et M... rapport se...

M. Na... ...la l'auteur ... ...nnés dès le ...ulaire (appareil ...s du IXe siècle, les très ...ulins de *Brunam* et de la

M... sur... ar... f... ...t-Guilhem, curieusement resserré ...rge du torrent de *Verdus*, est formé ... compact de modestes maisons aggloméré... ...ur du puissant monastère fondé, comme on ...n 804, ar un des principaux compagnons de ...arlemagne, Guilhem, duc d'Aquitaine, petit-fils de Charles Martel, célébré dans les chansons de geste sous le nom de Guillaume au Court-Nez. Cette abbaye, autrefois appelée *Gellone*, reçut le nom de Saint-Guilhem, après la mort de son fondateur (812). Il ne reste que peu de chose des anciens bâtiments claustraux. On voit toutefois dans une propriété privée une partie du cloître, qui remonte au XIe siècle ; il est éclairé par d'intéressantes fenêtres géminées, de caractère très archaïque.

— 103 —
...nviron un mètre. Un vase est entie...
...ssements mêlés à de la terre, des cendr...
...le charbon. Un autre est ébréché par
...vriers, il porte quelques filets rouges
...la panse ; l'un et l'autre sont d'une
...re et commune. Les débris appar-
...s de même nature. On y voit les
...oré autour du col de dessins
... trois fragments du rebord
... rouge, avec dessins en
... on trouve à la Grau...
... très fruste, se trouvai...
...être de l'empereur Clau...
...près un petit vase à
... ont été vendus a
...vriers travaillant
... intact d'une
... est resté entre

iale (monument historique), dont la e domine la vallée, est un des édifi- lus remarquables du midi de la igné une très grande ancienneté ; es les plus compétents estiment subsistantes n'est antérieure 1e siècle. A cette date appar- térisée par la hauteur de sa bas-côtés. Le chœur, beau- principale, et le transept, une époque postérieure. é *gimel* ou *jumel* dans ne date que de la fin 'une tour carrée du t d'une imposante ée de colonnes à rieur de l'édifice de la nef pré- e loin en loin décoration lerie d'ar- ngrenage, qui bardes.

du côté de l'évan- utel en marbre blanc, de couleur. Il a été consa- dans cette même chapelle de ébris. Signalons un très remar- ge en marbre du VIe siècle et les frag- autre, beaucoup plus ancien, qui aurait sépulture à saint Guilhem ; plusieurs pierres ales du XIVe siècle, des débris de sculptures, etc.

Après avoir admiré le sauvage et pittoresque site dans lequel s'élève Saint-Guilhem, et l'imposante silhouette des ruines du château du *Verdus* ou du *Géant*, on visite dans le village quelques maisons romanes, d'intéressants restes des fortifications et les ruines de l'église Saint-Laurent.

Le Cartulaire de Gellone ou de Saint-Guilhem-le-Désert (804-1220) a été aussi publié. Dans un travail qui figure dans le dernier volume des Mémoires, notre excellent collègue l'abbé Hermet a fait ressortir tout l'intérêt qui s'attache pour nous à l'étude de ce précieux document, qui renferme environ 80 chartes latives à diverses localités du midi du Rouergue : aint-Martin-de-Mauriac, Saint-Etienne-du-Larzac, uclières, Creissels, Nant, Cantobre, etc., etc.

siècles, qu'une belle église de vastes dimensions, au transept curieusement placé au bas de la nef et des bâtiments sans grand intérêt, actuellement occupés par une colonie pénitentiaire.

On sait que le Cartulaire d'Aniane (777-1275) a été publié, il y a peu de temps, par la Société archéologique de l'Hérault. Plusieurs de ces chartes intéressent des localités du Rouergue, notamment la région du Causse Noir et la vallée du Tarn, y compris l'ancien prieuré d'Entraygues ou du Rozier, en Gévaudan, fondé en 1075. Il est à regretter que les éditeurs de ce Cartulaire et de celui de Gellone n'aient pas fait suivre ces intéressantes publications d'une table de noms de lieux, ce qui faciliterait singulièrement les recherches. Ces tables seraient d'autant plus utiles pour nous que nous n'avons pas, en Rouergue, de dictionnaire géographique départemental comparable à ceux de nos voisins de l'Hérault et du Gard.

Saint-Guilhem le-Désert est un des sites les plus intéressants et les plus pittoresques de la région montpelliéraine. A l'entrée des gorges sauvages de l'Hérault, qui ressemblent par certains côtés à notre Montpellier-le-Vieux et à nos Gorges-du-Tarn, se trouve le vénérable pont de Saint-Jean-de-Fos, ou Pont-du-Diable, construit entre 1036 et 1048, aux frais communs des abbayes d'Aniane et de Saint-Guilhem. Un peu plus haut, sur la route très encaissée entre de grands escarpements calcaires, se trouvent la source et les moulins de *Clamouse*, mentionnés dès le XIe siècle, les ruines de *l'église Saint-Hilaire* (appareil en épi), dont parlent des chartes du IXe siècle, les très anciens et pittoresques moulins de *Brunam* et de la *Tour*.

Le village de Saint-Guilhem, curieusement resserré dans l'étroite gorge du torrent de *Verdus*, est formé d'un groupe compact de modestes maisons agglomérées autour du puissant monastère fondé, comme on sait, en 804, par un des principaux compagnons de Charlemagne, Guilhem, duc d'Aquitaine, petit-fils de Charles Martel, célébré dans les chansons de geste sous le nom de Guillaume au Court-Nez. Cette abbaye, autrefois appelée *Gellone*, reçut le nom de Saint-Guilhem, après la mort de son fondateur (812). Il ne reste que peu de chose des anciens bâtiments claustraux. On voit toutefois dans une propriété privée une partie du cloître, qui remonte au XIe siècle ; il est éclairé par d'intéressantes fenêtres géminées, de caractère très archaïque.

L'église abbatiale (monument historique), dont la charmante abside domine la vallée, est un des édifices romans les plus remarquables du midi de la France. On lui a assigné une très grande ancienneté ; mais les archéologues les plus compétents estiment qu'aucune des parties subsistantes n'est antérieure au commencement du XIe siècle. A cette date appartient la nef, qui est caractérisée par la hauteur de sa voûte et l'étroitesse de ses bas-côtés. Le chœur, beaucoup plus large que la nef principale, et le transept, ont été certainement édifiés à une époque postérieure. Quant au grand porche, appelé *gimel* ou *jumel* dans les anciens actes, sa construction ne date que de la fin du XIIe siècle ; il est surmonté d'une tour carrée du XVIe siècle. L'intérieur de l'église est d'une imposante simplicité ; seule, l'abside est décorée de colonnes à chapiteaux ornés de feuillages. L'extérieur de l'édifice est beaucoup plus ornementé. Les murs de la nef présentent une suite d'arcatures, soutenues de loin en loin par de minces pilastres. L'abside offre une décoration des plus remarquables avec son élégante galerie d'arcades profondes et ses frises en dents d'engrenage, qui rappellent les chevets des églises lombardes.

Dans la chapelle du transept, du côté de l'évangile, on remarque un bel autel en marbre blanc, avec incrustations en verre de couleur. Il a été consacré en 1138. On a réuni dans cette même chapelle de très intéressants débris. Signalons un très remarquable sarcophage en marbre du VIe siècle et les fragments d'un autre, beaucoup plus ancien, qui aurait servi de sépulture à saint Guilhem ; plusieurs pierres tombales du XIVe siècle, des débris de sculptures, etc.

Après avoir admiré le sauvage et pittoresque site dans lequel s'élève Saint-Guilhem, et l'imposante silhouette des ruines du château du *Verdus* ou du *Géant*, on visite dans le village quelques maisons romanes, d'intéressants restes des fortifications et les ruines de l'église Saint-Laurent.

Le Cartulaire de Gellone ou de Saint-Guilhem-le-Désert (804-1220) a été aussi publié. Dans un travail qui figure dans le dernier volume des Mémoires, notre excellent collègue l'abbé Hermet a fait ressortir tout l'intérêt qui s'attache pour nous à l'étude de ce précieux document, qui renferme environ 80 chartes relatives à diverses localités du midi du Rouergue : Saint-Martin-de-Mauriac, Saint-Etienne-du-Larzac, Sauclières, Creissels, Nant, Cantobre, etc., etc.

AIGUESMORTES

La ville d'Aiguesmortes possède une des plus belles enceintes fortifiées que nous ait laissées le moyen âge.

Cette vieille cité, qui dresse ses murailles dans un des sites les plus étranges qu'on puisse rêver, site désolé qui évoque certains paysages d'Orient, possède intacte sa massive et robuste enceinte, commencée par Louis IX et terminée par Philippe-le-Hardi en 1275. Elle présente le type le plus pur de l'architecture militaire du moyen âge. Sa forme est celle d'un parallélogramme irrégulier mesurant 546 m. de longueur sur 332 m. de largeur. La courtine a 2 m. 50 d'épaisseur et 11 m. de hauteur. Elle est flanquée de quinze grosses tours, les unes carrées, les autres demi-circulaires. En dehors de l'enceinte se dresse un énorme et haut donjon, de forme ronde, construit par saint Louis et appelé Tour de Constance.

Les remparts d'Aiguesmortes, qui rappellent beaucoup les forteresses construites en Orient par les Croisés, ne présentent aucun ornement; ils sont formés de moellons de gros appareil, à bossages, et sont criblés de signes lapidaires. Les murs sont crénelés et percés de longues meurtrières, ainsi que de trous carrés qui permettaient de disposer en encorbellement des galeries de défense en bois, c'est-à-dire des *hourds*. Ces défenses sont complétées par des moucharabis, qui font saillie de distance en distance.

JARRAS. — Les congressistes furent appelés à visiter, près d'Aiguesmortes, un intéressant spécimen des grandes exploitations viticoles du midi de la France: Jarras. Grâce à l'obligeance de la Compagnie des Salins du Midi, les excursionnistes furent transportés d'abord en bateau sur le canal du Grau-du-Roi, puis en chemin de fer Decauville jusqu'au centre de l'exploitation. L'installation est vraiment remarquable et fait le plus grand honneur à l'intelligente initiative de la Compagnie des Salins, qui est propriétaire de Jarras.

Au retour, on visita au *Périer* une usine où le sel est mécaniquement enlevé des barques amarrées au pied de l'usine, conduit dans des moulins pour être broyé, et enfin mis en sacs pour l'expédition.

Au déjeuner qui eut lieu à l'hôtel Saint-Louis, M. Héron de Villefosse se fit l'interprète de tous en remerciant la Compagnie des Salins du si courtois et si aimable accueil qui avait été fait aux congressistes.

SAINT-GILLES

Saint-Gilles, l'antique port d'Hercule, l'Héraclée des Grecs, n'a conservé de son ancienne splendeur que les magnifiques restes d'une remarquable église romane. La façade de cet édifice est un des plus beaux spécimens de la sculpture méridionale française, avec ses grands portails d'une extraordinaire richesse d'ornementation (1). Les grandes figures du portail central représentent les douze apôtres (une de ces statues est signée : Brunus) ; le soubassement est orné de lions de peu de saillie en relief, mais de bonne exécution et d'art très vivant ; le tympan porte un Christ en majesté. Les tympans des portails latéraux représentent l'Adoration des Mages et la Crucifixion. Au-dessus, court une frise où est sculptée l'histoire du Christ, depuis les vendeurs chassés du Temple jusqu'au portement de la Croix. La Cène occupe le linteau de la porte centrale. Les archéologues sont en désaccord sur la date de ce monument. D'après l'opinion la plus généralement admise aujourd'hui, il ne remonterait qu'à la fin du XIIe siècle, ou même au commencement du XIIIe.

Il ne reste à peu près rien de l'église supérieure, détruite pendant les guerres ; mais une très vaste crypte ou plus exactement une église souterraine, restaurée en 1865 par M. Revoil, mérite de retenir l'attention du visiteur. C'est là qu'ont été découverts, au cours des travaux de réparation, le tombeau de saint Gilles et d'intéressantes inscriptions.

Près de l'église, au milieu de belles et imposantes ruines, se trouve le célèbre escalier dit *vis de saint Gilles*. Les architectes définissent cette construction : une voûte annulaire rampante, disposée pour soutenir les marches d'un escalier tournant autour d'un noyau plein. Le tracé de cette voûte passe pour être l'un des plus difficiles de la coupe des pierres, parce que toutes les surfaces des voussoirs sont gauches et les arêtes à doubles courbures.

---

(1) Il y a deux ans, le milliardaire américain Carnegie a fait prendre, pour le musée de Pittsburg, des moulages de toute la façade de Saint-Gilles. Ce travail coûta environ 300 000 fr. Il est regrettable, constatèrent à l'unanimité les congressistes présents, qu'en donnant l'autorisation de prendre des empreintes de ces merveilleuses sculptures, l'administration des Beaux-Arts ne se soit pas réservé un exemplaire du travail pour les musées français.

Nîmes

Il faudrait consacrer un volume entier à la description de Nîmes et de ses antiquités. On a dit avec raison qu'aucune ville de France ne pouvait rivaliser avec l'ancienne Colonia Augusta Nemausensis, pour le nombre et la beauté de ses monuments romains. Contentons-nous de citer : la célèbre Maison Carrée avec son riche musée ; les Arènes, la Tour Magne, la Porte d'Auguste, la Fontaine, le Musée Lapidaire qui contient un millier d'inscriptions, et la Cathédrale, dont certaines parties remontent à l'époque romane.

Maguelone

Quelques jours auparavant avait eu lieu une excursion à Maguelone, où les congressistes eurent le plaisir d'être reçus par M. Frédéric Fabrège, l'aimable propriétaire et l'érudit historien de l'antique cathédrale.

La cathédrale Saint-Pierre de Maguelone, seul reste de la célèbre cité épiscopale qui fut le berceau de Montpellier, s'élève isolée sur les bords de la mer, à 16 kilom. de cette dernière ville. On a peine à concevoir que sur la plage sablonneuse qui l'entoure, plage très resserrée entre la Méditerranée et l'étang de l'Arnel, existât autrefois un centre prospère de population, qui a joué au moyen âge un rôle des plus imposants dans la région méridionale. On n'est point fixé sur l'origine de Maguelone qui paraît être fort ancienne et peut-être antérieure à la domination romaine. A l'époque de l'invasion sarrasine, la ville tomba entre les mains des envahisseurs, qui utilisèrent son port pour leurs incursions maritimes, d'où le nom de Port-Sarrasin, longtemps donné à Maguelone. En 737, Charles Martel s'en empara et la détruisit. Relevée de ses ruines au XIe siècle par l'évêque Arnaud Ier, elle fut progressivement abandonnée par sa population et enfin démolie totalement en 1633, à l'exception de la cathédrale, par ordre du cardinal de Richelieu. La roche volcanique sur laquelle s'élevait Maguelone était autrefois une île qui communiquait, au moyen âge, avec le continent par un long viaduc, construit en 1037 et dont on a retrouvé récemment d'intéressants vestiges dans l'étang de l'Arnel.

La cathédrale Saint-Pierre, très intelligemment restaurée par son propriétaire et son historien M. Fabrège, est construite sur le plan d'une croix latine,

[illegible] elle est [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et [illegible] à sub[illegible] [illegible] au XV[illegible] siècle [illegible] [illegible] des anciennes chroniques [illegible] [illegible] de [illegible] les [illegible] parties de [illegible]

[illegible] les [illegible] [illegible] les [illegible] [illegible] la grande [illegible] [illegible] aux [illegible] les [illegible] romains [illegible] [illegible] et les inscriptions [illegible] dans les [illegible]. Extérieurement [illegible] est attirée par les [illegible] de fortifications et [illegible] de la porte [illegible] par une [illegible] [illegible] en [illegible] de di[illegible] couleurs. Sur [illegible] est gravé [illegible] [illegible] en vers latins, datée de [illegible].

[illegible] ne pouvons [illegible] ces [illegible] [illegible] sans re[illegible] [illegible] vivement MM. [illegible] les organisateurs de ces excursions de [illegible] [illegible] [illegible] et [illegible] tous les congressistes au cours de ces [illegible] excursions.

[illegible] ces intéressantes visites à des sites [illegible] et à ces restes vraiment admirables de l'architecture religieuse et militaire du moyen âge, nous avons tous tiré cette conclusion que nous connaissons généralement trop peu les beautés de notre pays, et qu'en provoquant ou favorisant les excursions, en attirant l'attention du public sur les points ignorés ou peu connus, les Sociétés savantes, les syndicats d'initiative et autres groupements similaires font œuvre à la fois patriotique et utile.

Millau, le 12 avril 1907.

J. Artières.

* * *

Les Retraites ouvrières

Par MM. Eugène Lacombe, ancien sénateur, et Michel Lacombe.
(Arthur Rousseau, Paris, 1905)

En 1898, le Musée social mit au concours la question des retraites ouvrières ; le jury classa le premier le mémoire présenté par MM. Eugène et Michel Lacombe.

Le Musée remit au concours en 1902 une partie détachée de son programme de 1898 sous le titre : « Les

retraites ouvrières ». Ce fut encore le mémoire présenté par MM. Eugène et Michel Lacombe qui fut couronné et il leur fut attribué le prix de 10000 fr. « Ce sont des lauréats récidivistes, conclut le rapport de M. Cheysson, membre de l'Institut, puisqu'ils ont déjà obtenu dans le dernier concours des assurances ouvrières le premier prix de 8000 fr. Le jury leur adresse ses félicitations pour leur double succès. »

Sous la dénomination trop étroite de « Retraites ouvrières », il faut entendre l'étude des différents moyens de remédier aux épreuves qui menacent l'ouvrier non seulement dans sa personne, mais encore indirectement et par répercussion dans celle de sa femme et de ses enfants; aux crises, en un mot, qui sont susceptibles d'atteindre la famille ouvrière toute entière. Ainsi envisagé, le problème est un des plus graves et des plus délicats au point de vue politique et économique; telle solution devrait, si elle était définitivement adoptée, être considérée, ainsi que nous le verrons, comme un pas décisif sur a route qui mène au collectivisme. Quant aux conséquences financières, elles seront dans tous les cas considérables ; elles seraient désastreuses et incalculables sous le régime de la doctrine qui paraît vouloir dominer chez le législateur (1).

MM. Eugène et Michel Lacombe ont écrit une étude aussi complète qu'elle puisse être ; leur ouvrage révèle une documentation et une technique admirables d'étendue et de précision, fruits d'un travail qui dut être excessif et ardu. La discussion théorique se ressent d'une conviction profonde et réfléchie, qui persuade et s'impose. C'est à cette partie surtout que nous nous arrêterons dans ce compte-rendu que la Société des Lettres nous a fait le grand honneur de nous confier.

*
* *

Les crises qui menacent la famille ouvrière sont au nombre de cinq : 1° le chômage involontaire; 2° la maladie; 3° l'invalidité; 4° la mort prématurée; 5° la vieillesse. De ces crises, celles qui n'ont pour résultat qu'un arrêt momentané du travail (maladie, chômage involontaire) sont relativement peu graves ; « de nombreuses institutions encore que trop peu

(1) V. la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés le 23 février 1906.

utilisées par l'ouvrier, lui permettent de se prémunir contre ces crises temporaires ». Mais les autres, supprimant totalement le salaire, ont un résultat autrement pénible ; elles peuvent créer des situations désespérées ; exemple : la disparition prématurée du chef de famille, dans la plénitude de son âge et de sa force ; autre exemple : l'invalidité précoce plus désastreuse encore, car non seulement elle prive la famille du secours de son chef, mais, de plus elle met ce dernier à la charge des siens. La loi de 1898 sur les accidents du travail a contribué dans une mesure considérable à atténuer la conséquence d'un certain nombre de risques ; mais il faut remarquer, d'une part que tous les accidents ne sont pas des accidents du travail et d'autre part qu'au cas d'invalidité définitive à la suite d'accident ou de mort, le caractère forfaitaire de la loi a comme conséquence pour les victimes une rémunération inférieure au préjudice.

Les auteurs recherchant statistiquement le nombre de familles ouvrières atteintes par les trois risques principaux arrivent aux chiffres suivants :

Pour invalidité du chef de famille.....	560 000
Pour mort prématurée................	490 000
Pour vieillesse......................	600 000
Total	1.650 000

« Si sur les 10.500.000 familles dont l'existence est constatée en France, les salariés forment le tiers, ce sera près de la moitié du nombre total des familles ouvrières qui seront éprouvées par l'un ou l'autre de ces graves sinistres ; il faut reconnaître que le nombre de malheurs et de misères que révèle cette statistique est réellement effrayant. »

Jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, l'organisation corporative du travail atténuait pour une grande part l'effet de ces riques ; l'ouvrier était secouru aux mauvais jours par l'institution dont il faisait partie. « Sans doute le régime corporatif l'avait enlacé dans des liens économiques étroits et abusifs ; l'esprit d'exclusivisme, de privilège et de monopole avait fini par y prédominer et peut servir d'explication à sa suppression brutale. Il ne faut pas toutefois méconnaître que l'affranchissement du travailleur a brisé du même coup des liens moraux qui lui étaient précieux, et des cadres sociaux, véritables mutualités

dont la disparition l'a laissé sans secours ni protection. »

* * *

Actuellement, on peut envisager deux moyens de remédier aux diverses crises qui viennent d'être énumérées : L'Assistance publique et la Prévoyance.

Ce n'est pas là le rôle de l'Assistance publique et pratiquement, au surplus, la solution ne serait pas réalisable ; il ne serait d'ailleurs pas à désirer qu'elle pût être ainsi réalisée ; rien en effet n'est plus dissolvant de l'énergie individuelle et d'un résultat moral plus déplorable que la généralisation de l'assistance. « Les manifestations de ce qu'on a appelé « le favoritisme ouvrier » concourent, avec les théories socialistes, pour répandre l'idée que les deniers publics sont avant tout destinés à dispenser le travailleur de toute prévoyance... De telles pratiques ont un pouvoir éducatif puissant sur l'opinion populaire, à laquelle on apprend à compter sur le secours public pour faire face à tous ses besoins ; on pourrait dire qu'on fait l'éducation de son imprévoyance, en lui donnant des leçons de mendicité. »

Seule donc, la prévoyance peut donner la solution du problème. Malheureusement bien des obstacles s'opposent à son développement.

D'abord la médiocrité des salaires. Malgré que de 1840 à 1891 ils aient doublé, ils sont encore insuffisants ; la civilisation en effet a créé des besoins impérieux ; certaines jouissances, certain bien-être sont très légitimement exigés par la classe ouvrière. A l'âge où l'épargne serait le moins pénible, entre dixhuit ans et le mariage, survient le service militaire qui prend deux ou trois ans. Au début du mariage la vie est relativement facile ; mais bientôt les enfants sont là, et dès lors commence une période de gêne qui dure jusqu'au moment où les enfants apportent leur contingent de ressources à la famille par leur travail, moment souvent fugitif et inappréciable car les enfants aspirent bien vite à fonder eux aussi une famille ou à vivre d'une vie indépendante.

Un autre obstacle à la prévoyance est la baisse du taux de l'intérêt dont l'effet est considérable, si l'on envisage la prévoyance à long terme qui est basée sur le jeu des intérêts composés. Exemple : lorsqu'il s'agit de rentes viagères, si l'on suppose un versement annuel uniforme entre 25 et 60 ans, le chiffre de rente viagère obtenu par une annuité de 10 fr. au taux : de 5 % exigera :

11 fr. 10	au taux de	4 1/2 %.	
12 fr. 60	—	4	—
13 fr. 70	—	3 1/2 %.	
15 fr. 10	—	3	—

Devant la disproportion de l'effort au résultat, l'ouvrier préfère s'abstenir et trouve plus pratique de vivre au jour le jour.

Les auteurs auraient pu peut-être ajouter qu'un des plus grands obstacles à la prévoyance est l'instinct égoïste qui va chaque jour s'affirmant davantage, le « chacun pour soi » qui crée la désunion du foyer, tue la vie patriarcale, c'est-à-dire le groupement étroit et solidaire autour du chef, de tous les éléments d'une même famille, qui fait disparaître par suite les raisons essentielles d'être prévoyant. Le mariage devient suspect en raison des charges qui en découlent ; la jouissance immédiate, intense et sans efforts, tel est le but de plus en plus fréquent de la vie. Une pareille conception de l'existence a, sans doute, pour cause le défaut d'une loi morale indiscutée Les religions chancellent ; la doctrine de la solidarité sociale ou humaine qui rêve de les remplacer manque de base solide, manque surtout de sanction ; au moins de sanction immédiate, par conséquent aisément perceptible. Au milieu du désarroi des consciences, la notion du devoir s'atténue jusqu'à disparaître. Cependant comme l'homme ne saurait se passer de justification morale de ses actes, on a inventé le « droit au bonheur » manifestation suprême et hypocrite de l'égoïsme individuel, qui tend à légitimer toutes les défaillances, toutes les haines et tous les excès.

*
* *

La prévoyance peut se manifester sous deux modalités : L'Epargne et l'Assurance.

Les auteurs n'ont pas de peine à prouver la supériorité de l'Assurance sur l'Epargne. L'Epargne peut, d'elle-même, remédier aux crises courtes et peu intenses (chômage involontaire et maladie). « La maladie, notamment, est un événement si fréquent dans la vie, si régulier, qu'il n'est pas possible à l'ouvrier de ne pas se sentir constamment sous le coup du péril qu'elle comporte » ; par suite son attention est mise constamment en éveil, et ses efforts tendent à se mettre en garde contre ces risques minimes. Au contraire, outre que l'épargne serait forcément impuissante devant les événements d'une grande gravité (invalidité,

mort prématurée, vieillesse) le caractère exceptionnel de ces crises autant que leur importance les fait entrer dans le domaine de l'assurance ; « la puissance de cette dernière, en effet, est en raison inverse de la fréquence des accidents qu'elle doit réparer, et elle est subordonnée à la condition qu'un nombre très restreint de co-associés sera simultanément frappé. C'est ainsi que, s'il s'agit de l'assurance contre l'incendie et que le nombre des incendies ne soit que de un pour dix mille, les 10 000 cotisations se trouveront réunies pour constituer une seule indemnité. »

« L'immense avantage de l'assurance sur l'Epargne individuelle, ainsi que son nom seul suffirait à l'indiquer, est donc celui-ci : l'épargne individuelle laisse pendant longtemps son auteur à la merci de l'événement redouté et ne lui donne aucune sécurité ; si elle avait été solidarisée avec celles d'autres personnes soumises aux mêmes risques, elle l'aurait garanti dès le premier jour contre les conséquences du sinistre ; en échange de son épargne et en la consacrant au paiement des primes convenues, le prévoyant acquiert la certitude, il reçoit « l'assurance » d'être indemnisé, s'il est victime du sinistre ».

*
* *

Le remède pratique aux crises auxquelles est exposée la famille ouvrière est donc en dernière analyse l'Assurance. Pour qu'elle fut complètement efficace, il faudrait que cette assurance permit d'allouer : « 1° A l'ouvrier une rente de vieillesse à un âge déterminé ; 2° au même, une rente en cas d'invalidité ; 3° à la veuve une rente viagère ; 4° aux enfants des secours temporaires jusqu'à l'âge où ils sont présumés pouvoir se suffire à eux-mêmes. »

Les auteurs, ce principe posé, abordent une étude technique de l'assurance en général et aux cas particuliers qui les préoccupent. Nous ne pouvons songer à les suivre dans ce remarquable travail, la tâche serait trop difficile et d'ailleurs un résumé en est impossible. Bornons-nous à signaler que l'assurance du risque invalidité leur parait d'une délicatesse infinie; en effet ici un élément domine : *le risque subjectif, la simulation* et c'est là un grave écueil difficilement évitable. « Pour arriver à se défendre de ce péril, concluent les auteurs, ce ne sera pas trop en cette matière de toute la vigilance et de toute l'expérience des compagnies d'assurance, aiguillonnées d'ailleurs par leur propre intérêt; ce ne sera pas trop de toute la

sagacité et de toute l'impartialité des tribunaux. Aussi, dut-on prendre cette déclaration pour un désaveu partiel de nos conclusions précédentes, nous n'hésitons pas à déclarer que nous ne croyons pas à la possibilité pratique d'assurer l'invalidité si ces deux garanties nous échappent. Si ce ne sont plus des intérêts privés qui se défendent contre les entraînements, les faiblesses et les fraudes, si la solution des litiges n'est pas confiée à une magistrature professionnelle et indépendante, l'assurance de l'invalidité naturelle nous paraît la plus périlleuse des entreprises. » Combien souvent la pratique a démontré la justesse de ces observations dans l'application de la loi de 1898 sur les accidents du travail.

Cette étude technique a une importance capitale, elle met en lumière d'une façon saisissante les difficultés considérables qu'offre la pratique de l'assurance ; les auteurs en tireront un grand parti quand ils démontreront l'incapacité foncière de l'Etat d'assumer le rôle monopolisé d'Assureur.

*
* *

Nous en sommes arrivés au point où le problème est nettement posé. Le mal à vaincre est connu, le remède pratique avec toutes les difficultés techniques d'application est déterminé, nous sommes maintenant en présence de la grosse question qui domine tout, de l'antagonisme entre la doctrine de l'obligation et la doctrine de la liberté.

Doit-on obliger l'ouvrier seul ou bien le patron seul, ou bien enfin l'ouvrier et le patron concurremment à recourir à l'Assurance, et à en faire les frais ? Au contraire, doit-on laisser à chacun sa liberté ? En un mot, l'Assurance doit-elle être libre ou obligatoire ? Le combat qui se livre entre les deux systèmes est gros de conséquences. Disons tout de suite que les auteurs repoussent énergiquement le principe de l'obligation et que c'est avec une foi véritable en l'action vivifiante de la liberté qu'ils préconisent cette dernière.

La loi de contrainte est une nécessité de la vie sociale. En société il est une contrainte négative qui s'impose, la défense à chacun de violer le droit du voisin ; et aussi une contrainte positive ; l'obligation pour tout citoyen de fournir les prestations nécessaires à la conservation du corps social (impôts, défense de la patrie, etc.) Mais l'Etat a une tendance irrésistible à abuser de son pouvoir coercitif, et la limite de

ses droits sur ce terrain est très délicate à déterminer. Cette question touche aux problèmes économiques les plus graves et les plus aigus. — Aux deux pôles opposés se trouvent deux théories absolument contradictoires : l'individualisme, qui restreint le rôle de l'Etat à sa plus simple expression, police intérieure et générale et défense extérieure ; le socialisme, qui, dans sa forme radicale aboutit, logiquement, à la mainmise de l'Etat sur toute la vie sociale, à l'anéantissement de l'individu, à son absorption complète par la collectivité. Signalons cette vigoureuse profession de foi antisocialiste. « Quant à la seconde [la théorie socialiste] nous ne voulons pas en discuter les doctrines, et entreprendre contre quelques-uns de ses partisans la défense des grands principes de la liberté morale de l'homme en face du bien et du mal, de la légitimité de la propriété et de l'organisation sociale actuelle, de la règle que la notion du juste et de l'injuste impose à l'Etat aussi bien qu'aux particuliers. Ces graves discussions qui exigeraient de longs développements pour être traitées avec le soin que mérite leur importance, constitueraient un hors-d'œuvre sans utilité pratique. Nous tenons, si l'on nous permet cette expression, ces principes inscrits comme axiomes fondamentaux au frontispice de nos raisonnements, nous n'avons écrit que pour ceux qui les admettent avec nous et qui consentent à s'incliner devant leur autorité. »

Entre ces deux théories absolues se placent des théories intermédiaires qui sont comme l'atténuation de l'une et de l'autre ; l'interventionisme qui n'admet l'intervention de l'Etat qu'en cas de nécessité ; l'Etatisme qui pose comme règle l'intervention et conduirait facilement au socialisme.

Au fond, la contrainte produit en général des effets pernicieux ; elle est inconciliable avec les droits de la liberté humaine, elle engendre la servilité des masses « une atonie suffisante pour faire perdre à ceux qu'elle opprime même le désir de la liberté ». Elle affaiblit ou supprime le sentiment de la responsabilité en faisant perdre la notion du devoir moral qui se trouve changé par elle en obligation matérielle et mécanique, elle ne possède aucune vertu éducative ; enfin, elle appelle nécessairement la contrainte ; d'abord timide, elle élargit peu à peu son champ d'action jusqu'à tout absorber, tout réglementer.

Jusqu'à un certain point la contrainte peut être considérée comme légitime, quand il s'agit de com-

battre un vice constituant une plaie sociale et il est admis que chacun doit être protégé même contre lui-même (alcoolisme — prohibition de l'absinthe) mais peut-on dire que l'imprévoyance soit un vice ; incontestablement non, c'est tout au plus « l'absence d'une vertu ». S'il est vrai qu'à l'heure actuelle à peine le tiers de ceux qui devraient avoir recours à la prévoyance pratiquent cette vertu, rien ne peut faire supposer qu'un régime de liberté n'augmentera pas ces proportions. Certes, la contrainte aurait un effet immédiat, mais la liberté, dans un avenir sans doute très rapproché, portera les mêmes fruits et le résultat moral sera autrement appréciable.

Qu'a-t on fait d'ailleurs jusqu'ici pour développer l'esprit de prévoyance ? Rien ou à peu près rien, du moins jusqu'à un temps très rapproché de nous. Si l'on remarque qu'il s'agit d'une institution dont les effets ne s'imposent pas immédiatement, où il faut un certain temps pour en apprécier les résultats, on ne doit pas s'étonner de la lenteur du mouvement à ses débuts.

Enfin, il existe un fait qui démontre d'une façon éclatante ce que peut la libre initiative ; les livrets de Caisse d'Epargne dont le nombre était de 866.000 en 1855 se sont successivement étevés à 2.170.000 en 1875, à 4.750.000 en 1885, à 11.409.961 en 1903 !

* * *

Les auteurs exposent avec une sûreté de vue et une envergure considérables, les répercussions et les conséquences d'un régime de contrainte en matière de prévoyance ouvrière.

1° « Un système de prévoyance obligatoire entraine forcément la violation multiple de la propriété la plus sacrée et la plus inviolable de toutes, celle du produit du travail. »

L'ouvrier en effet a le droit de consommer la totalité de son salaire ; toutes les objections et tous les calculs tendant à démontrer qu'en pratique, le salaire subirait une hausse correspondante à la part prélevée, ce qui est très discutable, n'empêcheraient point qu'il y ait là une atteinte au droit de propriété très grave dans ses conséquences.

D'ailleurs comment déterminer la part ainsi prélevée ? Sur quoi se baser ? L'épargne n'est et ne peut être alimentée que par le superflu des ressources ; où commence ce superflu ? Ne voit-on pas qu'il varie

avec chaque famille ? que dans une même famille il varie à chaque instant avec les charges (enfants, maladies, etc.). Résultat singulier : ce prèlèvement obligatoire sera le moins pénible pour ceux justement envers qui la prévoyance forcée parait inutile : les privilégiés qui gagnent un gros salaire et qui n'étant pas arrêtés par la gêne sont d'eux-mêmes prévoyants. Certaines catégories intermédiaires d'ouvriers seront au contraire sérieusement atteintes ; l'éducation des enfants en souffrira, la constitution d'un patrimoine suffisant pour permettre « l'ascension dans une couche sociale plus élevée, sera arrêtée ». Ces ouvriers seront réduits à la situation précaire des moins aisés des salariés. Pour ces derniers, ce sera une véritable tyrannie, la misère et la gêne à l'état permanent en vue d'un hypothétique avantage ; « une famille devra recourir à l'assistance pour des besoins présents alors qu'à la même heure elle devra subir une retenue sur un salaire déjà insuffisant ! »

Enfin il appartient au seul chef de famille de déterminer l'utilisation de l'épargne, eu égard aux circonstances de fait qu'il connait mieux que personne. La prévoyance ouvrière en dehors de la maladie et du chômage comprend trois termes : vieillesse, invalidité, mort prématurée ; si l'on institue la prévoyance forcée, on doit nécessairement la faire porter sur la totalité des risques ; on n'a pas le droit de diriger l'épargne de chacun dans un sens arbitraire exclusif et déterminé ; l'épargne privée seule a le droit de rester incomplète ; « la meilleure épargne pour chacun est celle qui se trouve la mieux adaptée à ses besoins, qui l'abrite le mieux contre les aléas dont il est menacé, qui peut contribuer le plus efficacement à l'amélioration de son sort. Cet idéal est loin d'être le même pour tous et souvent il ne reste pas identique à lui-même au cours de la vie d'un homme. En restreignant les assujettis à une solution étroite et mesquine du problème qui se pose devant eux, la prévoyance obligatoire les empêche de chercher le mode d'épargne qui leur conviendrait le mieux, et, l'auraient-ils aperçu, il leur en rend la pratique difficile sinon impossible. »

Il est exorbitant que l'on puisse songer à river toute une population sans distinction à un même mode inflexible et rigide de prévoyance dirigé vers un même but en ne tenant aucun compte des besoins, des aspirations, des désirs légitimes qui varient avec chaque individu.

La prévoyance forcée enfin est de nature à détruire

sans retour l'épargne volontaire et spontanée, car les deux ne peuvent simultanément subsister, la charge serait trop lourde.

« La coercition de l'Etat arriverait fatalement à supprimer l'élite des salariés. Si le livret de la Caisse des retraites vient faire disparaître dans tous les cas le livret de la Caisse d'Epargne, l'on constatera une fois de plus, que la contrainte a tué la prévoyance et l'on pourra mesurer l'énorme déchéance morale qui en sera résultée pour l'ensemble des populations ouvrières. »

2° La contrainte violerait les principes d'équité et de justice distributives d'abord au regard des tiers qu'elle atteindrait, ensuite au regard même de l'ouvrier.

En théorie pure l'obligation à la prévoyance peut se concilier avec la justice absolue. Mais pour cela il faudrait d'abord ne pas imposer une contribution quelconque à des tiers que cette prévoyance ne concerne pas, ensuite fixer le chiffre de l'épargne imposée à l'ouvrier d'après s s ressources et ses charges et mettre à sa disposition un instrument parfait de fructification et de conservation de cette épargne Malheureusement en pratique rien de tout cela ne se réalise. On met en cause des tiers : ou bien on impose toute la charge au patron; ou bien on exige de lui une contribution correspondante à celle de l'ouvrier qui reste facultative.

Les partisans de l'obligation imposée au patron invoquent une théorie identique à la théorie du risque professionnel qui sert de base à la loi sur les accidents du travail : l'amortissement du capital humain ; le patron doit amortir son matériel vivant, si l'on peut s'exprimer ainsi, au même titre que ses installations et ses machines. Sans insister sur ce qu'a de révoltant une telle assimilation, ce qui ne serait qu'un argument de sentiment, il faut remarquer que les auteurs de cette théorie négligent une différence essentielle « les êtres inanimés ne peuvent s'amortir eux-mêmes, le soin en incombe donc au propriétaire seul ; l'ouvrier, si tant est qu'il faille parler de son amortissement, est un être raisonnable, maitre de ses actions, qui peut amortir lui-même ».On doit ajouter que, si la machine est la chose du patron, sa propriété, dont il a le droit d'user et d'abuser, et si son intérêt est de l'entretenir et de l'amortir, l'ouvrier au contraire, est vis-à-vis du patron un co-contractant : l'un et l'autre se fournissent une prestation réciproque, les mêmes dangers

généraux inhérents à l'existence les menacent auxquels s'ajoutent pour chacun d'eux les dangers propres à leur métier, et chacun doit y faire face pour sa part. Au fond son corps est à l'ouvrier ce qu'est la machine au patron. C'est à lui de s'amortir, s'il y voit son avantage.

L'obligation imposée au patron revient purement et simplement soit à une augmentation forcée du salaire, soit à une assistance forcée. Ce sont là deux principes dangereux. Fixer un minimum de salaire, c'est violer les lois économiques de l'offre et de la demande ; or, chaque fois que le législateur s'est essayé à peser violemment sur le cours naturel des choses, les conséquences ont été déplorables. D'autre part, il est souverainement injuste d'édicter une prescription d'assistance entre deux particuliers. L'assistance est du domaine de la charité privée : quand elle en sort, elle devient une fonction sociale du ressort des organes sociaux (Etat, département, commune). Le résultat serait d'ailleurs ici aussi déplorable, le patron ayant un intérêt pressant à écarter systématiquement les ouvriers qui ne présenteraient pas une constitution physique irréprochable ; ce serait la condamnation définitive des faibles, des demi-invalides à la misère. Ce résultat pratique a été déjà constaté en Allemagne.

Le système basé sur une contribution facultative de l'ouvrier avec cette précision que, si l'ouvrier consent à la verser le patron sera tenu d'une contribution égale, pourrait être admis à condition que le patron eût le droit, dans son contrat avec l'ouvrier, d'interdire à celui-ci d'user de sa faculté. Ainsi, aucun des deux ne serait lésé ; l'ouvrier pourrait faire acte de prévoyance sous une autre forme (assurance sur la vie etc.), et le patron serait à l'abri d'une participation imposée.

Mais ce n'est pas seulement à l'égard des tiers que la contrainte violerait l'équité ; au regard des ouvriers, en admettant même que seuls ils fussent assujettis, la contrainte consacrerait des injustices : Les risques varient avec les professions, telle est plus meurtrière, telle use plus vite l'existence, telle laisse des vieillards plus affaiblis. Comment un tarif uniforme serait-il possible. Comment songer à une forme unique de prévoyance ? On fera supporter aux uns des risques qu'ils ne courent pas Il est bien certain notamment que dans telle profession une assurance mutuelle serait la forme la meilleure de la prévoyance

en raison des prédécès fréquents venant accroître la part des survivants et permettant de réduire les primes.

— Mais on établira des tarifs différentiels.

— Actuellement, c'est impossible et on ne peut prévoir le temps où ce résultat sera réalisable, le temps où les expériences, les statistiques permettront d'approcher de l'équité.

Grand en attendant sera le nombre des sacrifiés, qui, sans la contrainte, auraient pu diriger leur épargne dans une voie productive et moins onéreuse et peut-être s'assurer en cas de décès. — Au fond ce seront les familles intéressantes, celles où les enfants sont nombreux, où ils accumulent les charges par les frais d'éducation et d'entretien qu'ils imposent et où l'épargne serait en l'absence de contrainte pratiquée spontanément, qui seront sacrifiées, et cela au profit d'individus souvent peu intéressants en raison de leur incurie paresseuse.

Enfin l'assurance obligatoire implique l'assurance universelle, utopie dangereuse. « On n'assure pas une maison qui brûle, un navire qui sombre » ; pas davantage on ne peut assurer un homme atteint d'une maladie qui le condamne : il n'y a plus risque, en effet, alors mais certitude.

Cette tendance vient de la fâcheuse confusion que l'on commet entre l'assurance et l'assistance. On est victime de la grossière erreur, lourde de conséquences, qui consiste à introduire la solidarité en une matière d'où elle devrait être rigoureusement exclue. On mêle et on confond charité et justice, et on tend à faire supporter par la partie saine et vivante d'une catégorie d'individus tout le poids mort des malades et des paresseux sous lequel on risque de l'étouffer.

« Le devoir d'assistance, de son vrai nom dans la société chrétienne la charité, du nom nouveau qu'il doit aux tendances de sécularisation à outrance la solidarité, est avant tout un devoir individuel, un devoir de conscience, restreint au for intérieur, et qui, par sa nature intrinsèque, comme par sa dépendance de la loi morale, échappe à la réglementation légale. Atténuer le plus possible au profit des deshérités les rigueurs du sort, c'est un but généreux que la doctrine religieuse a proposé à l'homme comme un précepte divin. Mettre au service de cette loi morale le pouvoir coercitif de l'Etat c'est violer la justice, en méconnaissant le principe qui exclut l'action du législateur dans les matières qui ne dépendent que de la conscience personnelle de l'individu. »

3° L'assurance obligatoire amènera une accumulation formidable de capitaux, les primes aussi minimes soient-elles devant être multipliées par les millions d'assujettis (1).

L'Etat prendra à sa charge la gestion de cet énorme capital car il sera acculé forcément au monopole. L'obligation de l'assurance conduit fatalement à l'obligation de la Caisse et l'obligation de la caisse conduit à l'assurance directe de l'Etat. Si, en effet l'Etat impose l'assurance, il doit logiquement désigner les organes auxquels les assurés devront avoir recours sous peine de voir éluder l'obligation. Mais pas une compagnie ne voudra se charger des risques considérables d'une telle entreprise, si ce n'est à des conditions inacceptables.

Dans tous les cas quel que soit l'organe auquel l'Etat confie la gestion des capitaux accumulés il imposera forcément leur emploi en valeurs émises ou garanties par lui. Sans s'arrêter au taux de rapport modique de ces valeurs qui est cependant de nature à fournir des résultats médiocres et décourageants, il faut envisager l'éventualité très grave de la variation du taux de l'intérêt. C'est là un risque assumé par tout assureur ; si l'intérêt augmente, l'assureur fait un bénéfice, s'il diminue cela peut devenir une catastrophe; l'assureur peut n'être plus en mesure de faire face à ses obligations. Les compagnies d'assurance ont pu résister à cette secousse, elles possèdent un personnel instruit rompu à la pratique du métier ; leurs placements libres et savamment combinés, sont effectués de façon à compenser le jeu de la baisse par des hausses correspondantes. L'Etat est incapable de les suivre dans cette voie. Outre que son administration ne possède pas et ne peut pas acquérir l'élasticité nécessaire pour tenter toutes les expériences, quitte à les abandonner si elles ne réussissent pas, pour chercher par des tatonnements multiples la solution la meilleure ; son personnel n'est pas apte à la fonction délicate d'assureur « on doit leur reconnaître (aux fonctionnaires) des qualités maîtresses d'honnêteté, de régularité, de désintéressement, qualités très nobles sans doute, et auxquelles nous ne marchanderons pas notre estime ; les grandes opérations de l'assurance les demandent, mais elles en exigent d'autres encore. Sans méconnaitre la valeur intellectuelle et morale

(1) Vingt milliards d'après la proposition de loi votée par la Chambre des Députés, le 23 février 1906.

des fonctionnaires il faut bien avouer que leur instruction et leur mode de développement intellectuel ne les prédispose guère à la mission qu'on voudrait leur confier. On peut même dire qu'il n'en est pas autrement de leurs dispositions intimes sans quoi ils n'auraient pas hésité à chercher dans l'industrie privée un emploi plus largement rémunéré de leurs facultés et de leur activité. La technique des assurances est longue et difficile, c'est une science et une pratique qui exigent des sérieuses études et un long apprentissage ; mais ce n'est encore là qu'une partie du problème ; il faut encore, pour réussir dans cette voie, avoir l'esprit commercial, esprit essentiellement différent de celui qui anime le fonctionnaire, même le plus recommandable ; nous pourrions presque dire surtout le plus éminent. »

*
* *

Les auteurs font entrevoir enfin avec une logique puissante et clairvoyante le dernier terme d'un régime de prévoyance forcée.

Tout l'édifice glissera peu à peu sur sa base. D'abord élevé sous les formes de l'assurance au moyen d'un calcul des primes d'une évaluation et d'une classification des risques d'apparence scientifique, il ne tardera pas à changer d'aspect. On fera petit à petit entrer, par identité de motif, un nombre chaque jour plus grand d'assujettis et de bénéficiaires dans les mailles de l'obligation (on voit un exemple de cette tendance inévitable dans l'évolution de la législation sur les accidents du travail). Le nombre des assujettis ugmentant sans cesse, ceux que leur situation et eurs ressources laissent incapables de supporter les harges de la prévoyance croîtra d'autant. Les exempions entreront en ligne de compte et la surenchère lectorale et politique aura vite fait de les multiplier. lors le régime des subventions de l'Etat s'inaugurera le lui-même, le remède est si aisé ! de temps en temps ne « loi sociale » introduira dans le budget des chares supplémentaires ; cette mesure exceptionnelle au ébut sera vite une habitude et finalement le nombre es contribuables à l'assurance étant devenu infime u regard des bénéficiaires, il ne restera qu'un tout etit pas à franchir ; l'Etat prendra à sa charge les ensions servies au prolétariat, *un impôt* nouveau sera é, d'abord spécialisé — pas longtemps — car ce nouvel mpôt ne tardera pas à se perdre dans l'universalité es budgets et pèsera désormais sur tous. « Alors le

système sera complet, son évolution logique aura pris fin ; nous ne serons plus en marche vers le collectivisme aigu, nous y serons en plein. L'Etat, à l'aide de contributions imposées au petit nombre, servira des pensions à une masse sans cesse grandissante, puisque du cœur de l'homme on aura supprimé toute notion de dignité, de liberté, de responsabilité, en lui enseignant qu'il peut vivre tranquille et rester le jouet de ses passions ou de ses caprices, l'Etat se chargeant de subvenir généreusement à ses besoins. »

* * *

Telle est la partie théorique de l'ouvrage de M. M. Lacombe, la seule dont nous ayons cherché à donner un aperçu très incomplet quoique long.

Les auteurs vérifient ensuite l'exactitude des principes admis par eux, en examinant les institutions qui existent déjà en France en vue de la prévoyance ouvrière, et en étudiant les législations étrangères. Nous n'essaierons pas de les suivre dans ces recherches : il nous a paru surtout intéressant et important d'exposer les données du problème et les bases de la solution qu'ils préconisent.

Disons simplement que de cette étude se dégagent deux constatations : 1° l'incapacité naturelle de l'Etat d'établir et de gérer suivant les principes techniques et scientifiques une institution d'assurance ; 2° la gestion de l'Etat est toujours plus onéreuse que celle de l'initiative libre, sans être meilleure. Avant la loi du 30 juin 1894 sur la caisse des retraites des ouvriers mineurs, 98 °/₀ des ouvriers étaient déjà affiliés a des caisses de secours et de retraites. Quoique gérées au petit bonheur, sans règles bien fixées, ces caisses ne demandaient pour le service des pensions et des maladies qu'une somme moyenne de 23 fr. 70 par tête d'ouvrier : aujourd'hui, sous le régime de la loi, c'est 44 fr. qui sont nécessaires. Les patrons supportaient bénévolement 29 fr. 10 par tête d'ouvrier; aujourd'hui, c'est une somme de 75 fr. qu'ils doivent supporter.

L'étude des législations étrangères est particulièrement importante. L'Allemagne a inauguré un système d'obligation et règlementation à outrance, auquel peut s'adapter une race disciplinée mais qui heurterait d'une insupportable façon le caractère français.

Enfin les auteurs exposent une solution du problème basée sur l'assurance libre encouragée par l'Etat. Les assises fondamentales de leur projet sont « 1° Liberté de la prévoyance ; 2° liberté des caisses ou établisse-

ments d'assurance ; 3° concours patronal organisé par la loi d'une manière efficace, tout en respectant le principe de la liberté des conventions dans le contrat de travail ; 4° les mutualités ouvrières éléments essentiels de l'organisation future et intermédiaires officiellement reconnus et largement favorisés entre la prévoyance ouvrière et les établissements d'assurance ; 5° intervention de l'Etat étendue et généreuse, mais renfermée dans les limites rationnelles de son domaine, ne se produisant d'ailleurs qu'à titre d'encouragement aux efforts individuels et par là développant la prévoyance de ceux qu'elle a en vue, au lieu de faire simplement appel à leur obéissance. »

*
* *

A l'heure actuelle, où les problèmes politiques et économiques se présentent dans toute leur acuité et sollicitent une solution pressante, où l'on voit les appétits déborder de tous côtés sans apercevoir une doctrine de gouvernement précise et déterminée, si tant est qu'il en existe une, où enfin les craintes paraissent plus légitimes que les espérances, il serait superflu d'insister sur l'opportunité de l'ouvrage de MM. Lacombe.

Il est réconfortant de voir en une matière d'une importance aussi capitale, qui touche au cœur même des problèmes sociaux les plus angoissants, la doctrine libérale exposée et défendue avec une telle éloquence et une telle sûreté scientifique. — Le caractère essentiellement technique et élevé de l'ouvrage de MM. Lacombe, restreint malheureusement son influence à un petit nombre, à une élite, alors peut-être qu'il s'agirait d'instruire et de convaincre la masse.

Du moins devons-nous espérer — car il faut bien croire que nous sommes gouvernés par l'élite d'entre nous, puisque ceux-là seuls qui se sentent les plus intelligents et les plus dignes sollicitent nos suffrages, et tout le monde sait que nous avons l'habitude chaque jour mieux affirmée de n'élire que ceux-là — du moins devons-nous espérer que nos législateurs auront à cœur de s'instruire avant de se prononcer en une matière aussi grave. S'il en était ainsi, par le livre de MM. Lacombe, la plupart seraient convaincus que l'on ne peut instituer un régime de contrainte, sans provoquer la ruine certaine de la liberté individuelle, principe fécond d'activité. Tous seraient persuadés que la question est grave et complexe, qu'on ne peut songer à la résoudre à l'aide de déclamations sentimentales, qu'elle doit être abordée d'un esprit froid et

critique, qu'il faut savoir enfin se contenter d'un résultat modeste mais certain et réalisable, sous peine de se lancer dans les pires aventures (1).

J Bastide.

* * *

ACQUISITIONS

Dons divers

Pour la Bibliothèque, les Archives

De M. Bourjade : *Au miroir des ombres*, dont il est l'auteur. Carrère, 1908. Vol. in-16.

De M. l'abbé Lagarrigue : *Les Frères des écoles chrétiennes à Espalion*, dont il est l'auteur. Carrère, 1907. Vol in-16.

De M. L. Massip, un numéro du *Journal de l'Aveyron* du 31 mai 1907, contenant un article, dont il est l'auteur, sur *Les origines de Cransac et de son église.*

De M. l'abbé de Labonnefon, le numéro 1,1907, du Bulletin de la Société de Zoologie, contenant un article de lui : *Un ennemi des maïs et des sorghos.*

De M. P. Lafon : *Le petit agriculteur*, dont il est l'auteur. Loup (1906). Vol. in-16.

De M. Fourès : *Note sur quelques plantes nouvelles pour l'Aveyron*, dont il est l'auteur (Extrait factice de *l'Académie de Géographie botanique*, 1906).

De l'Éditeur de la *Grande Revue*, le numéro du 10 avril 1907.

De M. H. Affre : *Calendrier ecclésiastique et civil du Rouergue*, 1775. Rodez. Vol. rel., avec filets. — *Calendrier ecclésiastique et civil de Haute-Guienne, 1780*. Rodez. — *Almanach historique de Toulouse*, 1785. Toulouse. — *Prophéties perpétuelles, trés anciennes et très certaines de Thomas-Joseph Moult, astronome et philosophe.* Montbéliard (vers 1820). Br. in-16. — Quelques tracts imprimés et quelques papiers manuscrits.

De M. N. Maisonabe. les années 1904 et 1905 du Journal officiel ; les Débats parlementaires de la Chambre des députés 1904 (1er décembre) et 1905 (16 mars-7

1 La proposition de loi votée par la Chambre des députés le 23 févrler 906, consacre le principe de l'obligation ; de plus la mise en vigueur de cette loi suppose une encaisse formidable de vingt milliards ! Le Sénat a provoqué une enquête auprès des chambres de commerce. La grande majorité des chambres de commerce semble être hostile au projet.

avril, 28 juin-16 décembre); les Débats du Sénat 1904 (12 janvier-17 octobre, 18 novembre-20 décembre), 1905 entier; des numéros divers 1899-1903, comblant des lacunes dans les années précédentes.

POUR LE MUSÉE

De M. VIGROUX, des tableaux aux crayons de couleur. Bustes ou têtes : Le sommeil de la Vierge, d'après une gravure, et Jésus-Christ dans le sépulcre, d'après une esquisse d'artiste. — Michel-Ange, d'après une fresque. — Le général Bonaparte à vingt-quatre ans, d'après un buste. — Le baron James de Rothschild, d'après nature, 1880. — Le fils aîné du schah de Perse, d'après nature, 1888. — En pied : Le philosophe Diogène, assis. — Vieux mendiant, debout.

De M. L. LOUP, des jetons, et des monnaies antiques et modernes parmi lesquelles une monnaie d'argent, grand module, de Salonine, avec Vénus assise, bien conservée ; un double tournois de Gaston de Dombes, 1635 ; une monnaie espagnole de 1610 ; un jeton à l'AV. MARIA (V. catalogue du Musée, n° 40), bien conservé ; un du mariage de Louis XIV (*id.*, n° 21); un de Louis XIV, 1618, à un vaisseau et la devise : DURI SOLATIA... ; un de Louis XIV (*id.*, n° 53).

De M. DAVID, des poteries et fragments de poteries gallo-romaines, cinéraires, découvertes dans les fondations d'une maison que M. Burguière fait construire, rue Béteille, avec une monnaie, qui paraît être de Claude Ier (V. catalogue du Musée, n° 87), dans un vase gaulois brisé et incomplet, dont il est parlé au procès-verbal.

D'un OUVRIER de RODEZ, une moitié inférieure d'amphore romaine, dont il est parlé au procès-verbal.

De M. l'abbé HERMET, un estampage en plâtre de l'inscription d'une croix, et une taupe demi-blanche, dont il est parlé au procès-verbal.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,

F. GALY.

400707. Rodez, imp. E. Carrère.

Société des Lettres, Sciences et Arts
de l'Aveyron

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 27 Juin 1907

PRÉSIDENCE DE M. N. MAISONABE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. Noël MAISONABE, Charles COMBES de PATRIS, l'abbé LAGARRIGUE, VAISSE, Bernard COMBES de PATRIS, BOUZAT, NAUJAC, COMBES, VIGROUX, LEMPEREUR, ANDRIEU, BOURJADE, Marius CONSTANS, vice-secrétaire.

Se sont fait excuser : MM. SABATHIER, MONESTIER, VIGARIÉ, JAUDON, Edouard MAISONABE, François GALY, LANDÈS, Louis LOUP, l'abbé VERLAGUET, l'abbé VAYLET.

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 2 mai, qui a été publié, est adopté sans observations.

M. l'abbé **Lagarrigue** a adressé ses remerciements de sa récente admission.

M. le Président informe que le **Congrès préhistorique** de **France** tiendra sa session à Autun du 12 au 18 août 1907. Le programme est déposé sur le bureau et sera tenu à la disposition des membres qui voudraient y prendre part.

Il communique une lettre de la **Société** d'**Agriculture** de l'**Aveyron** qui accuse réception du deu-

xième volume des manuscrits de M. de Cabrières que notre Société lui a offert, et exprime sa gratitude avec ses vœux de bonne confraternité.

Il signale deux pastels, et une photographie, offerts au Musée par M. **Vigroux** et lui adresse les remerciements de la Société ; puis une poésie de M. Gabriel **Raynal** intitulée : « Pourquoi nous haïr, quand nous sommes des frères ? »

M. **Vaïsse** présente trois échantillons curieux qui peuvent intéresser les géologues : 1° des ardoises du Cayrol où l'on remarque des incrustations de petits cubes de pyrite de fer ; 2° des fragments de calcaire avec des incrustations de carbonate de cuivre, provenant des carrières ouvertes pour la construction du chemin de fer d'Espalion ; 3° des fragments de calcaire renfermant des fossiles (limnées), caractéristiques du terrain oligocène, trouvés au pied du pic basaltique de Calmont. La découverte rare de calcaire isolé dans un terrain basaltique prouve l'intensité extraordinaire des anciens phénomènes géologiques.

M. Vaïsse donne au sujet de ces échantillons des explications qui seront reproduites à la suite du procès-verbal.

Lecture est faite par le secrétaire d'une communication de M. l'abbé **Suquet** relative aux fouilles du dolmen des Grèzes. Elle sera suivie de nouvelles communications sur d'autres fouilles entreprises aux environs de Saint-Clair. Elle est accompagnée d'un croquis des principaux objets trouvés.

Le dolmen fouillé est à 3 kilomètres de Saint-Clair, non loin de la route. Il est renversé, la table brisée. Le caveau qu'il recouvrait contenait des sépultures au nombre de 35 à 40 en trois étages. Celles que le bouleversement du sol a permis d'explorer contenaient au milieu d'ossements tassés des crânes bien conservés. En fait de mobilier funéraire on a recueilli notamment une lame en silex effilée et tranchante, des pointes de flèches en silex bleu jaspé ou blond, des grains en os, des sortes d'amulettes quelques ossements ou dents d'animaux, deux barillets en cuivre rouge, des débris d'urnes et de poteries. L'ensemble offre un assez grand intérêt au point de vue préhistorique et ethnographique. Les objets découverts seront envoyés à la Société.

M. N. **Maisonabe** dépose dix lettres de l'évêque Seignelay de Colbert qui formeront un heureux complément de celles que M. Lempereur a publiées dans le XIVe volume des Mémoires. Il indique leur provenance, en apprécie l'intérêt et conclut en disant qu'elles font en général honneur à leur auteur. Quelques-unes confirment l'opinion déjà émise par M. Lempereur que le départ précipité de Seignelay de Colbert pour l'Angleterre, en 1791, serait une légende erronée, qu'il ne quitte la France que plus tard. Il y a, du reste, dans la vie de cet évêque, des points très obscurs, surtout dans la jeunesse et dans les dernières années : son nom même (il s'appelait probablement Cuthbert et non Colbert) n'est pas clairement établi. La découverte de nouvelles lettres pourrait jeter du jour sur ces obscurités. Celles présentées par M. Maisonabe sont renvoyées au Comité pour les Mémoires.

M. le Président fait connaitre que notre collègue M. Léopold **Constans** a obtenu de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres le prix Lagrange (1000 f.) pour sa publication du *Roman de Troie*.

Il signale l'envoi fait à la Société : 1° par M. **Marre**, de ses récents opuscules : *Alimentation intensive des brebis laitières* ; *Culture de la pomme de terre* ; *Notice sur le commerce des produits agricoles.*

2° par M. **Chirac**, imprimeur à Decazeville, de l'ouvrage illustré le *Bassin houiller de l'Aveyron*, dont il est l'auteur. Cette publication est d'autant plus intéressante pour nous qu'elle renferme quelques notes personnelles d'Elie Cabrol.

3° par M. de **Courtois**, d'un exemplaire de l'*Abrégé historique et généalogique des comtes et vicomtes de Rouergue*, publié à Rodez en 1682, d'un ex-libris de la famille de Neyrac, de Vabres, éteinte en 1825 et de trois monnaies anciennes de Rodez.

4° par M. Frédéric **Fabrège**, des deux premiers volumes de sa grande *Histoire de Maguelonne*, où se trouvent des documents concernant le Rouergue.

Il signale enfin un extrait des *Annales du Midi* qui donnent un compte rendu détaillé du tome XVI de nos Mémoires et d'un volume des Conférences ecclésiastiques de Rodez, dont notre collègue M. **Rigal** est l'auteur.

M. **Naujac** clôture la séance par la lecture d'un sonnet qu'il a composé sur l'*Honneur*.

La séance est levée à six heures.

* * *

Communication de M. Vaïsse.

Le premier échantillon que je présente provient des ardoisières du Cayrol, situées au Nord-Ouest d'Espalion. Les assises sont fortement inclinées vers le Sud, et on en remarque une qui est remplie de petits grains de pyrite de fer dont la disparition n'est pas subite, mais graduelle. Ces ardoises ainsi pétries de ces matières éminemment altérables sont rejetées et ne sont pas mises en vente ; cependant quelques-unes échappent et, très rapidement, le sulfure de fer se change en sulfate, l'acide sulfurique disparait et il reste de l'oxyde de fer, de la rouille.

Les cristaux de pyrite de fer d'un jaune brillant sont des cubes très nets à arêtes très vives, dont les faces ne sont pas du tout parallèles à la stratification très apparente de ces schistes ardoisiers dont l'origine sédimentaire ne fait aucun doute. Enfin, au contact, la roche ardoisière ne présente aucune trace d'altération.

Comment se sont produits ces minéraux. Je n'en sais rien, ni personne non plus. Peut-être ces pyrites ne sont-elles que des vestiges d'anciens organismes, des mollusques, dont les atomes se resserrant de plus en plus se sont lentement transformés en sulfure de fer cristallisé.

Le second échantillon est un échantillon de calcaire, présentant de nombreuses taches de malachite. Il a été pris, dans une partie de l'immense carrière de pierre qui a servi à la construction des ouvrages d'art de la ligne de chemin de fer de Bertholène à Espalion, à six kilomètres de cette dernière ville et au-dessus de ce que l'on appelle les Quatre Routes.

Certainement ces imprégnations cuivreuses sont en relation avec les trois gisements de minerai de cuivre que j'ai découverts et dont j'ai parlé à la séance

du 26 novembre 1899 en faisant remarquer les différences qui existent entre eux.

A Gnabres c'est un filon de pyrite de cuivre de quelques centimètres, mais très riche ; à Nostrodono, du grès permien injecté de malachite et à Puech de Castres des arkoses infraliasiques remplies de toute sorte de minerais de cuivre.

Vraisemblablement l'ablation de ces affleurements a dispersé de menus fragments de minerais de cuivre qui se sont décomposés et étalés à la manière des dentrites de manganèse.

Le troisième échantillon est plutôt paléontologique, car il se compose de fragments de calcaire, renfermant en abondance des limnées, fossiles qui sont les caractéristiques du terrain tertiaire.

L'histoire de sa découverte, mérite d'être faite car elle prouve combien le hasard est souvent l'occasion de trouvailles importantes. Le ministère des travaux publics avait chargé de dresser la carte géologique du tracé d'Espalion à Bertholène, un conducteur des Ponts et Chaussées qui voulut bien me prier de lui donner les renseignements nécessaires, ce que je fis avec le plus grand plaisir.

Il arriva qu'un jour, dans une conversation, quelqu'un lui dit qu'il y avait du calcaire en dessous du pic balsatique de Calmont sur le sol et dans les murs. Comme ce fait paraissait peu probable, M. A. ... s'empressa de monter dans les vignes, entre le château de Calmont et la villa de M. Bourdiol, et en effet le doute n'était pas possible, il ramassa du calcaire siliceux renfermant des limnées, qu'il me fit voir aussitôt rentré à Espalion. Ma surprise fut extrême.

Malheureusement le départ de M. A... eut lieu très peu de temps après et je dus me rendre seul sur ces lieux qui, je l'espère, recevront de nombreuses visites, en raison de la singularité de ces faits géologiques. Je pus constater la présence d'un affleurement calcaire, non pas *in situ*, mais dévoilé par les nombreux fragments qui formaient la terre végétale, sur une ligne horizontale de 250 mètres environ.

Un cultivateur me fit part d'un fait singulier en me disant qu'avant la reconstitution des vignes, qui a nécessité un défonçage profond, ce calcaire dont la couleur très blanche contraste vivement avec la couleur grise en amont (basalte) et rouge en aval (grès permien) n'était nullement visible. En effet, on sait

que la vétusté des murs est en rapport avec la quantité de mousses, et précisément les murs que j'ai observés ont été construits il y a peu de temps. Donc, sans le phylloxera, cette roche dont la similaire ne se trouve qu'au Mur-de-Barrez, serait demeurée à jamais cachée.

Je m'empressai de faire part de ma découverte à M. Marcellin Boule, professeur de géologie au Muséum d'histoire naturelle à Paris. Il voulut bien m'adresser la lettre dont je vais vous donner lecture.

27 décembre 1906.

Cher Monsieur,

Votre découverte est fort intéressante. Elle confirme ce que mes explorations pour la carte géologique des feuilles de Figeac et de Mende m'avait appris : la grande extension des terrains oligocènes sur toute une région où l'on n'en trouve plus aujourd'hui que des lambeaux épars. Le plus souvent ce sont les argiles de base qui ont seules persisté.

On avait déjà signalé des coquilles dans des calcaires près du Colombier, aux environs de Bozouls.

Votre nouveau gisement est de la même nature. Ici comme là, les limnées sont des formes qu'on trouve dans les calcaires oligocènes d'Aurillac d'une part, de Cieurac et de Cordes d'autre part.

Les échantillons que vous m'avez communiqués appartiennent probablement à Limnæa cadurcensis Noulet ou à une forme très voisine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, avec mes meilleurs remerciements pour votre aimable et intéressante communication, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

M. Boule.

Je ne veux rien ajouter à cette lecture, je veux seulement faire remarquer combien en géologie il importe d'explorer absolument tous les coins et recoins de la croûte terrestre. Du reste, je me propose de faire à la Société le plus souvent possible des communications géologiques, dans l'espoir de contribuer à faire naître ou développer le goût de cette science trop négligée et cependant si nécessaire.

P. Vaïsse.

*
*　*

ACQUISITIONS

Dons divers.

Pour la Bibliothèque et les Archives.

De M. Fabrège : *Histoire de Maguelonne*, dont il est l'auteur. Paris, Montpellier, 1894-1900. 2 vol. in-4 .

De M. Chirac : *Le bassin houiller de l'Aveyron illustré*, dont il est l'auteur éditeur. Decazeville, 1907. Plaq. in-4° d.-toile.

De M. L..... : *Méthode très pratique, nouvelle et scientifique d'interpréter les noms en* ac, *par un rouergas de Rignac*, dont il est l'auteur. Carrère, 1907. In-16.

De M. Marre, les brochures dont il est l'auteur : *Alimentation intensive des brebis laitières*. Extrait. In-8°. Montpellier, 1907. — *Culture de la pomme de terre* (Revue étrangère). Carrère, 1907. Gd. in-16. — *Notice sur le commerce des produits agricoles dans le département de l'Aveyron*. Carrère, 1907. Gd. in-16.

De M. Rigal, un extrait factice des *Annales du Midi*, contenant deux articles bibliographiques dont il est l'auteur : i. *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, t. XVI, 1900-5 ; ii. *Résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse de Rodez. Histoire de l'Eglise du Rouergue*, t. II (suite), 1904.

De M. de Courtois : *Abrégé historique et généalogique des comtes et des vicomtes de Rouergue et de Rodez*. A Rodez, chez M. Le Roux, 1682. Plaq. in-4° d.-bas. — Deux ex-libris (armoiries) de la famille de Neyrac.

De M. Vigroux, une photographie de la Sainte Face par lui dessinée d'après un croquis à l'encre sur un ancien parchemin.

Pour le Musée.

De M. Vigroux, deux portraits, bustes, dessinés aux crayons de couleur, encadrés : l'ex-douairière baronne de Rothschild, 1876 ; le pape Léon X, d'après une terre cuite de la collection Ravaisson.

De M. de Courtois, trois monnaies en argent, bien conservées, des comtes de Rodez, deux, denier et obole, de Hugues II ou III, une obole de Henri II.

De M. Carel, régisseur à Cayssiols, les objets recueillis aux fouilles de Cayssiols, dans des sarcophages ou autour, savoir : un fort ardillon en beau bronze blanc présentant une cuvette à sa base ; un anneau en

bronze jaune ; des fragments d'une lame en fer de petit poignard ; un fragment de poterie gauloise ; des débris de crânes humains (V. le procès-verbal de la séance du 2 mai).

De M. David, une grosse clef très oxydée, trouvée dans des fouilles au pré Galy, dont la poignée est un fort anneau, la tige légèrement en fuseau ou retrécie à la jonction, ensuite bombée, puis cylindrique vers le panneton et ronde à l'extrémité ; le panneton présente une coche de chaque côté.

De M. Vaïsse, les trois échantillons de minéraux, dont il est parlé au procès-verbal.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le vice-secrétaire,

M. CONSTANS.

400807. Rodez, imp. E. Carrère.

Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 4 Novembre 1907

PRÉSIDENCE DE M. N. MAISONABE, PRÉSIDENT

Présents : MM. MAISONABE (Noël), PONS, l'abbé VAYLET, l'abbé BESSOU, LOUP (Louis), CONSTANS (Marius), le vicomte de BONALD, l'abbé VERLAGUET, CARRÈRE, BRUNET, GUIBERT (Augustin), NAUJAC, MAISONABE (Edouard), LANDÈS, GALY (Charles), MARRE, VIGROUX, VAÏSSE, BOUZAT (François), COMBES (Léopold), l'abbé LAGARRIGUE, GALY (François), secrétaire.

Excusés : MM. l'abbé TOUZERY, CONSTANS (Léopold), ANDRIEU, l'abbé SUQUET, DESCROZAILLE, SÉGONZAC, BUGARD, MONESTIER, COMBES de PATRIS (Bernard), CABROL.

La séance est ouverte à quatre heures.

Le procès-verbal de la séance du 27 juin, qui a été publié, est adopté sans observations.

M. le **Président** s'exprime en ces termes.

« Messieurs,

» Au cours même de la dernière séance, des nouvelles nous furent données qui présentaient l'état de notre vénérable doyen, M. Henri Affre, comme faisant craindre à très court terme un dénouement fatal. Peu

de jours après, en effet, le 8 juillet, M. Affre a succombé au poids de sa quatre-vingt-douzième année.

» Le premier ouvrage publié par M. Affre l'a été en 1850, sous le titre de *Simples récits historiques sur Espalion*. Il disait dans la préface : « Deux raisons principales nous ont porté à écrire ces récits. La première, c'est que nous nous sentons au cœur une affection vraiment filiale pour le pays natal, et qu'on trouve toujours du plaisir, comme chacun sait, à s'entretenir de ce qu'on aime. La seconde est prise de notre qualité de membre de la *Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*. A nos yeux, cette qualité impose des obligations, comme celle de noble autrefois obligeait tous ceux qui en étaient investis. Notre travail doit donc être considéré encore comme l'accomplissement d'un devoir ; c'est notre part de matériaux pour l'édifice que cette société s'est donné la mission de construire. Sans doute beaucoup de nos coassociés auront travaillé à cette œuvre plus efficacement que nous sous tous les rapports ; mais aucun, la conscience nous permet de le dire, n'y aura apporté plus de dévouement et de bonne volonté. »

» J'ai cru devoir rappeler cette page parce que le double sentiment qui y est exprimé, l'attachement au pays natal et le dévouement à notre Société ont dominé véritablement toute la carrière de M. Affre.

» Les *Simples récits* étaient consacrés à la ville même d'Espalion, ou à ses environs immédiats. Toute l'histoire, documentaire ou traditionnelle, de la petite cité fondée peut-être par Charles Martel, visitée par Charlemagne, évangélisée par saint Hilarian, gouvernée un peu rudement par les seigneurs de Calmont d'Olt, y est ramenée. Les horizons, très beaux d'ailleurs, qui l'entourent, y sont décrits avec amour.

» Les *Lettres à mes neveux sur l'histoire de l'arrondissement d'Espalion* parurent huit ans après. Ces huit ans avaient été employés à des recherches minutieuses sur chaque commune, chaque paroisse, chaque château, chaque famille importante de la circonscription sous-préfectorale. Entre les renseignements locaux, l'auteur avait introduit des aperçus plus généraux, très documentés le plus souvent, sur quelques-unes des institutions de l'ancienne France. C'est par là surtout que le livre fit du bruit.

» Certains historiens s'éprennent des époques qu'ils racontent. Volontiers, avec une inconsciente partialité, ils en négligent les défauts pour mettre en lumière leurs seuls beaux côtés. L'auteur des *Lettres à mes*

neveux avait cédé à une influence toute contraire. Dans le temps qui a précédé 1789, il a surtout vu les abus, l'oppression, l'injustice, l'ignorance. Ce sont choses, malheureusement, qui se trouvent partout et à toutes les époques. Mais M. Affre semblait n'avoir vu que cela, et il prodiguait à cette occasion des appréciations, dont l'insistante amertume paraissait être le caractère principal de son travail. On lui répondit, et le public s'intéressa à la polémique.

» Nous étions bien, il y a quarante-huit ans ou à peu près, je m'en souviens, un peu moins loin de l'ancien régime qu'aujourd'hui. L'ancien régime, pourtant, était aussi mort déjà qu'on peut l'être, et espérer le voir se rétablir n'était pas moins chimérique qu'en craindre les retours offensifs. La question agitée était purement théorique, et elle ne touchait rien aux luttes de la politique contemporaine. Elle n'était pas, au surplus, de celles qui se résolvent par un jugement exprimé en un seul mot ou tout d'une pièce. M. Affre excellait dans les détails. On a dit que les arbres empêchent quelquefois de voir la forêt. Sur cette forêt touffue, aux frondaisons vigoureuses, mêlées à bien des branches sèches, qu'était l'ancienne France, là surtout où la coupure d'un temps à un autre a été la plus nette, sur le système féodal notamment ou ce qui en restait dans l'ordre civil au moment de la Révolution, sur l'ancienne organisation religieuse aussi, organisation que M. Affre, fils pourtant toujours fidèle et soumis de l'Eglise catholique, avait appréciée avec une particulière sévérité, il est permis de penser que son contradicteur a pénétré plus avant, qu'il a approché davantage de la vérité. Je ne parle pas de la vérité des jugements, ils sont toujours libres et jamais exempts d'un peu d'arbitraire, mais de la vérité objective, de celle des faits. Comprendre les faits, les comprendre un peu largement, chose difficile ! l'étude qu'on en fait conduit quelquefois à trouver que les temps se ressemblent et que les différences sont plus superficielles que profondes.

» Quelque chose, au moins, était resté inattaquable chez M. Affre : la probité de l'historien, sa sincérité absolue dans la citation des documents et le mérite de l'effort immense fait pour les recueillir.

» Il fut, en 1861, appelé au poste d'archiviste départemental. Le contact quotidien avec cette masse précieuse que renferment la vieille tour du palais de nos évêques et les combles de l'hôtel préfectoral, était pour lui une bonne fortune ; il sut en profiter. Sans

sortir du cadre aveyronnais, il étendit ses études. Il publia de nouveaux livres. On ne peut pas ne pas remarquer que dans ces nouveaux livres le ton de l'écrivain n'est plus tout à fait le même. Il ne combat pas. Il raconte avec sérénité. *Scribitur ad narrandum, non ad probandum*. Cette devise, qui n'est pas l'unique loi de l'histoire, ni surtout de toute histoire, mais qui convient particulièrement à l'historien écrivant d'après des pièces d'archives, l'inspire plus visiblement. Il s'intéresse avec simplicité aux choses qu'il raconte, et qu'il raconte quelquefois très bien.

» Ce que je dis s'applique aux *Lettres sur l'histoire de Rodez*. Beaucoup de personnes ont trouvé que c'était le mieux fait des livres de M. Affre. C'est celui aussi qui, pour nous surtout, habitants du chef-lieu, se lit avec plus d'intérêt. Cela peut s'appliquer également à la *Biographie aveyronnaise*, un manuel qu'on ne peut se passer d'avoir sur sa table quand on fait une recherche d'histoire départementale.

» Lorsque notre Société ouvrit, en 1867, un concours littéraire, M. Affre lui présenta une excellente étude sur le *Consulat de Millau*. Sa collaboration à nos Mémoires et ses communications à nos séances étaient cependant incessantes. Je ne puis tout citer dans cet ordre. Je mentionnerai seulement une notice très documentée sur l'histoire municipale de la ville de Saint-Affrique, et aussi le *Tableau de la Terreur en Rouergue*. Tous les reflets ou les incidents locaux, quelque peu importants, des grands événements des années 1793 et 1794, sont indiqués sous forme chronologique dans ce dernier travail : il rendra d'inappréciables services à tous ceux que tenteront des recherches plus approfondies sur ces moments si dramatiques de notre histoire.

» Au moment où parurent ces travaux, et même lorsque parut la *Biographie aveyronnaise*, aussi bien que les *Camisards en action*, épisode intéressant de l'histoire religieuse méridionale du règne de Louis XIV, notre collègue avait déjà abandonné sa fonction, et c'est au sein d'une retraite studieuse qu'il utilisait les matériaux accumulés pendant son passage à la Préfecture. Ce passage avait été fécond. Deux gros volumes *de l'Inventaire des Archives départementales*, sans parler de plusieurs fascicules de l'*Inventaire des archives communales de Rodez*, en marquent la trace. Ces volumes, malgré leur caractère administratif, sont une œuvre personnelle ; ils sont une œuvre vivante, je dirai presque une œuvre at-

trayante. M. Affre avait beaucoup aimé son dépôt. Il avait beaucoup fait pour l'enrichir. Ses efforts pour y faire arriver les vieilles minutes notariales, regardées par lui avec raison comme une source incomparable de renseignements, sont absolument dignes d'éloges, et ils ont produit de grands résultats.

» De ce qui lui restait de fiches, écrites jour par jour chaque fois qu'un document lui passait par les mains et qu'il n'avait pas utilisées dans ses précédents ouvrages, notre collègue voulait faire un dernier livre. Il ne se sentit pas le courage d'en diriger lui-même la publication. Il nous confia son manuscrit. Vous avez pensé, messieurs, que le *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue* méritait de prendre place dans la collection de ce que nous offrons au public lettré. Vous avez bien fait. Je considère comme peu sérieux le reproche adressé au *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes,* de ne pas renfermer tout ce dont son titre peut donner l'idée. Le nombre et l'étendue des articles pourraient être décuplés, qu'il serait encore incomplet. Mais il y a beaucoup. A chacun de nous d'y ajouter : on le peut, sans changer le plan et la disposition générale, qui sont très bons.

» La ville d'Espalion honorait la vieillesse de M. Affre. Elle se savait aimée de lui, et elle avait l'impression que peu, parmi ses enfants, lui auront fait autant honneur. Le distingué archiviste actuel, gardien vigilant, lui aussi, du trésor départemental et qui sait en tirer de beaux ouvrages, écrits avec l'impeccabilité dont l'école des Chartes lui a fourni les leçons, était qualifié pour adresser, après le maire de la ville, à son arrière-prédécesseur, un adieu qui était dans une certaine mesure celui de la Société. Vous penserez, messieurs, que la longue fidélité de M. Affre et la part éminente prise par lui à l'œuvre de l'histoire locale, la principale raison d'être de notre groupement, méritait de ma part aujourd'hui un développement un peu plus qu'habituel de l'hommage qu'il est dans le triste devoir de vos présidents d'adresser à nos morts. »

Au nom du Comité permanent, M. le Président propose l'admission en qualité de membres titulaires, de MM. le baron Jean de **Sambucy** de **Sorgues**, demeurant à Vailhauzy, le vicomte de **Lescure**, à Lavernhe, près Sévérac ; et en qualité de membres correspondants, de MM. Frédéric **Fabrège**, à Mont-

pellier ; Achille **Alfaric**, étudiant en médecine à Paris ; les abbés Prosper **Alfaric**, et Augustin **Fabre**, professeurs à l'école supérieure de théologie du diocèse d'Albi.

M. Frédéric Fabrège est l'auteur de l'histoire de Maguelonne, dont il a été question à la dernière séance. M l'abbé Alfaric a envoyé à l'appui de sa demande une brochure sur *Aristote* dont il est l'auteur, et la collection de l'*Eveil de Livinhac* qu'il rédige ; M. l'abbé Fabre, les premiers numéros de l'*Ami de Ségur* qu'il publie.

Il est procédé à six scrutins successifs à la suite desquels tous les candidats sont proclamés admis.

La parole est donnée à M. Marius **Constans** pour la lecture du rapport suivant, fait au nom de la Commission du prix Cabrol.

Rapport sur l'attribution du prix Elie Cabrol.

Messieurs,

La Commission que vous avez chargée de faire l'emploi des arrérages du legs Cabrol s'est réunie plusieurs fois (1) dans le courant des mois de juillet et août, et, après un examen sérieux tant des conditions fixées par votre règlement et des divers modes d'emploi possibles que des titres et du mérite des personnes qui pouvaient légitimement prétendre à l'honneur des distinctions à décerner, elle a arrêté sa décision de la manière la plus propre à répondre aux intentions du donateur et à obtenir, espère-t-elle, avec votre approbation, celle de l'opinion publique. C'est cette décision qu'elle m'a confié le soin de vous faire connaître en vous en indiquant brièvement les motifs.

Le choix était particulièrement délicat à faire parmi les écrivains et les artistes aveyronnais dont Elie Cabrol a voulu récompenser ou encourager le talent : car, si les jeunes peuvent avec raison attendre des subventions qui leur permettent de pousser leurs études artistiques ou bien de grossir leur bagage littéraire ou scientifique pour se mettre en état d'égaler plus tard la réputation de leurs aînés, ceux-ci en re-

(1) M. l'abbé Bessou a donné sa démission de membre de cette commission au commencement de juillet.

tour ont encore plus de droits à recevoir la modeste, mais flatteuse récompense d'un talent depuis longtemps reconnu. Elle sera le couronnement d'une vie remplie par des travaux qui, tout en donnant à leur nom une réputation vaillamment acquise, en font rejaillir l'éclat aussi sur leur pays natal dont ils sont l'orgueil et la parure.

Ainsi entendu, un prix Cabrol est avant tout un faible témoignage de la gratitude qui leur est due pour le lustre qu'ils ont donné au Rouergue ou le progrès que leurs œuvres ont fait faire à la science.

C'est cette dernière interprétation qui a facilement prévalu pour la première attribution à faire du prix et elle se justifie aisément, si l'on songe qu'avant d'encourager des talents en voie de formation il est bon de procéder à une sorte de liquidation du passé qui n'a pu bénéficier jusqu'ici dans notre Société, faute des ressources nécessaires, ni de subventions ni de récompenses.

Mais, même en se renfermant cette fois dans ce cadre pour le mode d'emploi, sans vouloir créer un précédent pour les décisions futures, le choix du bénéficiaire était encore embarrassant : la Commission en effet ne voudrait pas que la priorité décernée à l'un pût être interprétée comme une marque d'infériorité ou d'exclusion pour les autres. Cependant, les ressources étant restreintes, il lui a paru qu'il valait mieux différer pour quelques-uns une récompense méritée afin de la rendre un peu plus tard plus importante et plus en rapport avec leur valeur que de la fractionner dès cette année en vue de proclamer à la fois plusieurs lauréats. Le principe d'un prix unique a semblé plus conforme aux intentions du donateur et plus digne à la fois de la Société qui l'attribue et du bénéficiaire qui le reçoit.

Qui devait être celui-ci ? Plusieurs candidatures s'imposaient avec des titres peut-être égaux, mais divers. La poésie, la philosophie, l'histoire, la philologie, les sciences, la sculpture, la peinture, comptent parmi nos compatriotes des hommes de grand talent dont quelques-uns sont des maîtres incontestés : leurs noms s'offrent sans effort à la pensée de tous. Mais, parmi ceux-là qu'on pourrait s'étonner de n'avoir pas été retenus par la Commission, quelques-uns qu'il est inutile de désigner avec plus de précision ont été déjà honorés d'un prix par l'une des sections de l'Institut de France et nous ne saurions oublier que notre Société ne doit pas rivaliser avec au-

cune des Académies et consacrer après elles ceux qu'elles ont hautement distingués. Nos prix ne sauraient rehausser le mérite de ceux que leur grandeur même, après une si éclatante consécration, en a exclus.

Ces sommités mises hors concours, le choix était ramené aux personnalités dont la valeur s'est révélée sur un théâtre plus restreint, plus local et, par cela même, plus rapproché de nous, à ces terriens qui ne se sont pas déracinés de la petite patrie. Nous avons été les premiers à voir leur talent naître, s'affirmer, grandir ; nous avons suivi leurs étapes ; nous avons été associés à leurs succès ; leur notoriété en s'élargissant a pour ainsi dire reculé les limites de notre Rouergue dont le nom est désormais inséparable du leur parce que leurs œuvres sont, en même temps que le fruit de leur esprit, le produit de notre terroir.

Vous devinez, Messieurs, le nom du lauréat. Ai-je besoin de le nommer ? L'auteur du poème qui glorifia si magnifiquement sa terre et sa race, et des Contes où se révèle sous une forme plus intime et plus familière encore l'âme de son pays, l'auteur *Dal Brès à la Tounbo* et des *Countes de la tata Mannou*, n'est-il pas, avec les écrivains que l'Académie française a mis au-dessus de vos suffrages, le plus populaire de nos poètes rouergats par sa langue, par le tour de son esprit, par l'inspiration de ses sujets ?

Vous n'attendez pas de moi que je dise longuement le mérite de son poème : il est connu de vous et vous avez lu en outre les articles élogieux qu'avant moi lui ont consacrés des juges plus autorisés, tels que MM. Joseph Fabre, François Fabié, Charles de Pomairols, Paul Mariéton, E. Pouvillon, Antonin Perbosc, G. Calmettes et, ici même dans un beau rapport, M. Vaylet.

Je vous épargnerai la sèche analyse d'une œuvre copieuse, pénétrante et forte : il faut lire la poésie et non la disséquer. Relisez le poème *Dal Brès à la Tounbo* et vous resterez sous le charme qui se dégage de cette évocation du pays natal, de la maison paternelle et de notre lointaine enfance. Parmi les touchants tableaux dont il abonde, beaucoup d'entre nous y verront se lever tout leur passé et y revivront avec des morts aimés des scènes à jamais évanouies.

Dans cette épopée agreste, toute imprégnée de franche et saine rusticité et du parfum des fleurs des champs se déroule un délicieux coin de terre où les hameaux de la Planco, du Mazet, de Mejalanou, rappellent le souvenir intime de quelque paysage fami-

lier où s'épanouit l'âme du paysan aveyronnais qui s'incarne dans les Mounestiés de la Planco, les Bourthoumieus del Mazet avec l'ouncle Polito, les Laurens de Rouziès avec la tata Mannou, trois maisonnées patriarcales, humbles d'origine, de cœur et de foi, mais grandes par leurs labeurs, augustes dans leurs attitudes, sublimes d'honnêteté et de résignation, héros qui survivront comme un legs du passé que chaque jour efface.

M. Bessou suit pas à pas le paysan, du berceau à la tombe. Toute la vie est là : les vagissements du nouveau-né, les jeux de l'enfant, les rêves de la jeunesse et le grand devoir envers la patrie, l'âge mûr et les travaux qui se succèdent de saison en saison, avec les jours de fête et de deuil, la vieillesse et enfin la mort, dans la charmante diversité de récits tantôt épiques, tantôt étourdissants de verve et de gaité, de descriptions pittoresques, d'envolées lyriques, de tableaux idylliques « dont la couleur, a-t-on pu dire, est sincèrement rustique et l'inspiration toujours chrétienne », dont la langue est pour ceux à qui le patois est familier un perpétuel enchantement. De ce bon vieil idiome, M. Bessou a pénétré tout le génie, en sa franche saveur ; il en nuance à merveille les antiques locutions si naïves et si vivantes, les tournures si expressives et si colorées pour retracer avec une inimitable vérité les sentiments, les mœurs, les usages, les traditions et les croyances de nos campagnes Sans doute ces beaux vers sont écrits dans la langue des paysans. Mais qui donc peut se figurer ce poème champêtre travesti en français? Aux esprits trop délicats ou sceptiques qui nient les qualités poétiques du patois, ce livre opposera une réponse victorieuse. En quelle langue d'ailleurs Jasmin a-t-il écrit ses *Papillotes*, et Mistral a-t-il chanté Mireille et la Provence ? Les œuvres immortelles ne vivent-elles pas dans toutes les langues ? et elle est immortelle la poésie jaillie de la nature et éclairée par le rayonnement d'une âme.

C'est celle de M. Bessou : elle assure à l'auteur une bonne place dans le chœur des poètes aveyronnais et certainement la première parmi ceux qui ont tenté d'assouplir l'idiome rouergat aux lois du rythme et de l'harmonie.

Tant de qualités dictaient son choix à la Commission qui a cru répondre au sentiment général en couronnant l'auteur de ce chef-d'œuvre, le félibre si populaire dans l'Aveyron et les provinces de langue romane, qui n'a jamais obtenu ni brigué aucune distinc-

tion hors de son pays natal et qui sera par dessus tout fier de tenir de ses compatriotes sa première récompense.

En couronnant plus spécialement ce poème du foyer qui restera la gloire de M. Bessou, la Commission n'a pas oublié que le poète était l'auteur des *Contes de la tata Mannou*, d'une saveur si gauloise, d'une naïveté si exquise, d'une si malicieuse bonhomie et qu'il avait préludé à ces deux beaux livres par d'autres recueils d'où s'exhale un parfum pénétrant de pure poésie (1). C'est une œuvre tout entière qu'elle a récompensée en s'attachant surtout à la perle précieuse qu'elle y a distinguée et qui fait de M. Bessou l'émule de Jasmin et de Mistral.

Sur les arrérages du legs Cabrol elle est heureuse d'attribuer 1 000 fr. à M. l'abbé Bessou et elle se plaît à penser que sa première décision, prise en faveur d'un poète, aurait été pleinement ratifiée par le donateur, Elie Cabrol, qui a toujours aimé et même cultivé la poésie.

C'est un plaisir sensible entre tous à un ami des lettres de rendre en votre nom, Messieurs, un public hommage au poète dont le talent honore le Rouergue et d'avoir été désigné comme l'interprète des unanimes sentiments de la Commission et de la Société.

M. Constans.

M. le **Président** souligne les applaudissements unanimes de l'assemblée qui montrent combien la décision de la Commission et les termes du rapport répondent aux sentiments de tous ses collègues.

M. l'abbé **Bessou** remercie la Société et dit :

« Les vers ne s'improvisent pas,
Pas plus que l'élégante prose,
Et l'on doit rester, dans mon cas,
Oreille ouverte et bouche close :

Le cœur cependant dilaté
Par la pleine reconnaissance
Que je dois en surabondance
A la docte Société. »

M. le **Président** invite la Société à nommer un membre de la Commission du prix Cabrol en remplacement de M. l'abbé Bessou, démissionnaire.

---

(1) *Merles et Fauvettes, Lyre et Guitare, Bagateletos, Besucariétos.*

Il est procédé à un scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants:. ..... 19 voix.
Majorité absolue........... 10

Ont obtenu :

M. l'abbé Bessou.......... 16 voix.
Voix perdues.............. 3

M. l'abbé **Bessou** est proclamé réélu.

M. **Brunet**, chargé de vérifier les comptes du Trésorier pour l'année 1906, déclare qu'il les a trouvés exacts et propose de les approuver. Cette proposition est adoptée.

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes :

M. le **Ministre** de l'**Instruction publique**, des **Beaux-Arts** a adressé, en dix exemplaires, le programme du prochain Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à la Sorbonne le 21 avril 1908. Ce programme est mis à la disposition des membres de la Société.

M. le **Préfet** de l'Aveyron a adressé un exemplaire du nouveau *Recueil des usages locaux* que la Commission départementale a attribué à notre bibliothèque.

M. **Vigarié** a écrit à M. le Président pour l'informer que, sur sa demande et celle de plusieurs de ses collègues, le Conseil général de l'Aveyron a accordé une nouvelle allocation de six cents francs au Comité de publication des Archives du Rouergue. M. le **Président** dit que la Société sera reconnaissante à nos collègues membres du Conseil général et au Conseil général lui-même des ressources qui sont ainsi mises à sa disposition. Elles permettront au Comité des Archives de hâter la publication de son premier volume, dont les matériaux sont déjà préparés.

M. Léopold **Constans** annonce la création, à Millau, d'une Ecole Félibréenne Claude-Peyrot, constituée le 26 septembre dernier, sous sa présidence et la présidence d'honneur de M. l'abbé Bessou. Il demande à la Société de lui recruter des adhérents.

M. **Carrière**, adresse un exemplaire corrigé et complété de sa monographie de la commune de St-Léons et une monographie de la commune de St-Bauzély. Il envoie aussi une liasse de manuscrits venus de l'étude de M. Rayrolles, notaire à Montjaux, à déchiffrer, qu'il offre à la Société à la condition qu'il en sera fait un compte rendu.

M. l'abbé **Verlaguet** se charge de faire le dépouillement des papiers offerts.

M. **Cabrol** adresse la lettre suivante :

Villefranche-de-Rouergue, 2 novembre 1907.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-après, avec prière de vouloir bien en faire la communication à la séance de lundi, à laquelle j'ai le regret de ne pouvoir assister, quelques renseignements sur le lieu de repos de Deberthier, évêque constitutionnel de Rodez. Le hasard me l'a fait découvrir à Paris, au cimetière du Père-Lachaise, le 23 août dernier.

Un bien modeste monument marque la place où repose celui que certains de ses contemporains avaient surnommé « L'obesque de paillo ». Il semble perdu au milieu de somptueux mausolées, dont le voisinage fait ressortir sa simplicité.

Ce monument est situé dans la 21e division, et occupe au commencement d'une allée dite « chemin du Bassin » le 14e rang à la gauche du mausolée du président Thiers.

On lit l'inscription suivante sur une grande pierre dressée et surmontée d'une croix :

ICI REPOSENT

CLAUDE DE BERTHIER
ancien évêque de Rodez
1750-1831

—

PAUL-FÉLIX-JOSEPH BAILLET
ancien curé de St-Séverin
1759-1831

—

JEAN-LOUIS RONDEAU
prêtre de l'ancien Oratoire
1759-1832

—

GABRIEL-ZACHARIE CAFFORT
chanoine honoraire de Paris
1752-1832

—

EMERY-FRANÇOIS POULAIN
1785-1853

—

Omnia vobis in veritate locuti sumus.
2 Cor. 7, 14.
Requiescant in pace.

Nul doute que Baillet, Rondeau et Caffort n'aient été, comme Deberthier, des prêtres assermentés. Quant à Poulain, dont le nom n'est suivi d'aucune indication particulière, et qui, d'ailleurs, était trop jeune en 1791, il a pu être le propriétaire de la concession du terrain et le constructeur du monument, et il a voulu reposer avec ceux dont il a réuni la dépouille mortelle, parce qu'il partageait leurs opinions.

Quoiqu'il en soit, ces renseignements m'ont paru de nature à intéresser notre Société, dans le cas où elle les ignorerait.

CABROL.

M. Aimé **Laporte** offre à la Société un médaillon qui est accompagné de la lettre explicative suivante :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser par la poste un petit médaillon reçu de Saint-Geniez-d'Olt, le 12 avril 1874. L'expéditrice donnait par lettre les renseignements suivants qu'elle tenait de sa famille.

« Je vous envoie dans une petite boîte un portrait de » Léopoldine Fraijtt, femme Chabot. Cette jeune per- » sonne était arrivée d'Allemagne à Paris avec ses » deux frères qui, voulant essayer d'obtenir les se- » crets de la Convention, menèrent leur sœur à Cha- » bot.

» Celui-ci, épris de sa beauté, l'épousa.

» A la mort de son mari, ses frères la reconduisi- » rent en Allemagne. Ils emportèrent également tout » l'or, prix de la trahison de Chabot ; ce qui fit que, » ce dernier ne laissant pas de dispositions testamen- » taires, sa famille crut qu'il était mort pauvre.....

» Gardez-le chez-vous ; je ne veux pas qu'il revienne » à Saint-Geniez........ »

Cette version diffère peu de ce que les historiens ont écrit sur Chabot, François, ex-capucin, conventionnel montagnard, né à Saint-Geniez-d'Olt (Rouergue), en 1759, marié en octobre 1793 à la sœur d'un banquier autrichien, Frey, qui lui apporta une dot de 100.000 livres.

Devenu opulent et mêlé d'ailleurs à des manœuvres

fort obscures, Chabot, dont on n'avait voulu qu'exploiter l'influence au profit de certains spéculateurs financiers, se laissa entraîner dans des intrigues d'agiotage.

Décrété d'accusation et n'ayant pu entièrement se disculper, malgré la restitution de certaines sommes, il fut condamné et décapité en 1794.

Quels que soient les jugements portés sur lui par ses contemporains et les historiens des divers partis, il n'en reste pas moins, pour ces temps troublés, une figure mélangée de grandeur et de faiblesse, de force et de défaillance. A ce titre sa place est marquée dans les annales du Rouergue, comme dans les pages de la Révolution Française.

Ce portrait d'une étrangère, qui ne fut que quelques mois la femme de Chabot, mais eut cependant sur lui une influence si néfaste, doit intéresser la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron et je suis heureux de pouvoir le lui offrir pour ses collections historiques du Rouergue.

J'ai l'intention, M. le Président, de faire don au Musée créé par votre Société, dont mon frère Marcellin Laporte était membre, d'une de ses toiles ; mais jusqu'ici mon emploi à la Préfecture de la Seine ne m'ayant pas laissé le loisir de mettre entièrement en ordre les nombreuses toiles, aquarelles et cartons dont je suis devenu possesseur, je me vois forcé de retarder de quelques mois cet envoi ; c'est-à dire jusqu'au moment prochain, je l'espère, où, prenant ma retraite et rentrant à Saint-Geniez, je pourrai m'occuper du choix et de la distribution des dernières œuvres de mon frère.

Aimé Laporte.

M. l'abbé **Vaylet** croit que c'est par erreur qu'il est dit dans cette lettre que Chabot ne laissa pas de testament. D'après certains on dit, il y en aurait un, déposé à Saint-Geniez, mais qui n'a jamais été publié. Il demande que la Société fasse des recherches pour le découvrir.

M. le vicomte de **Bonald** dit que les détails donnés dans la lettre de M. Laporte concordent avec ce que l'on sait de Chabot, de son mariage et de la famille Fraijtt ou Frey. Il a eu l'occasion de faire quelques recherches pour découvrir le testament auquel M. Vaylet a fait allusion, mais il n'a pu arriver à aucun résultat. Il existe toutefois un autre testament, qui est connu et qui a été exécuté.

Le médaillon lui paraît fort intéressant, et il demande l'autorisation de le faire reproduire pour illustrer la biographie de Chabot qu'il va publier.

La Société accorde l'autorisation demandée.

M. le **Président** exprime la satisfaction et les remerciements de la Société envers M. Aimé Laporte pour le don qu'il fait espérer d'une œuvre de peinture de Marcellin Laporte, son frère.

M. l'abbé **Hermet** envoie l'estampage d'une inscription romane relevée par lui sur une plaque de bronze fixée à la porte de l'église de la Couvertoirade, qui dépendait jadis de la commanderie de Ste-Eulalie du Larzac. La plaque mesure cinquante centimètres de longueur sur dix de largeur, les lettres ont une hauteur de trois centimètres, leur forme gothique carrée permet de faire remonter l'inscription au xv[e] siècle. Le texte, sur deux lignes, forme le distique suivant :

BONAS GENS QUE PER AISSI PASSATZ
PREGATZ DIEU PER LOS TRESPASSATZ

Notre collègue pense que cette plaque a pu être placée sur la porte du cimetière; elle a pu l'être aussi sur la porte même de l'église, toujours voisine du cimetière. Il fait remarquer que le texte en correspond exactement à celui d'une inscription signalée à Montigny-sur-Amognes (Nièvre), et qui porte la date de 1507.

BONNES GENS QUI PAR CY PASSES
PRIES DIEU POUR LES TRESPASSES
L'AN MIL V[C] ET VII

M. le comte C. de **Valady** envoie deux documents intéressants. Le premier est une copie du testament de *Jean de Tullier, trésorier de France, seigneur de la Rouquete, les Ondes, Combret, le Cayla et autres places*, qui fut le fondateur des jeux floraux de Rodez.

Le second est une lettre curieuse, adressée de Saint-Geniez à M. Couret, négociant à Livourne (Toscane), qui donne le détail des réjouissances et fêtes qui eurent lieu à l'occasion du mariage (*amenances*) de Catherine de Balsa avec Jean de Fajole.

Ces documents sont renvoyés au Comité pour les Mémoires.

M. Marius **Constans** communique trois lettres de Charles Blanc, le père de Louis et Charles Blanc,

deux de ses lettres sont adressées à Louis-Annet d'Izarn de Freissinet, comte de Valady, l'autre l'est aux enfants même de Charles Blanc, alors élèves au collège de Rodez, comme titulaires d'une bourse à eux donnée par la duchesse de Berry.

Ces lettres sont tirées des archives de M. Christian de Valady.

Dans la première, datée de Paris le 29 janvier 1829, Charles Blanc rappelle à son correspondant les relations qu'il entretint à St-Affrique avec le baron de Laguépie, son père, et l'amitié qui unissait les deux familles ; il le remercie des bontés qu'il a eues pour ses enfants et lui demande de le renseigner sur leur travail, en se plaignant de n'avoir pas reçu de lettre d'eux depuis longtemps.

Dans la seconde lettre, datée du 5 octobre 1829, nous trouvons les plaintes d'un homme triste, irrité, « que des intrigues abominables, dit-il, ont séparé de ses enfants devenus pour lui comme des étrangers, dans cet état d'éloignement où l'on s'est permis de les placer pour des raisons qui ne sont en tout que prétextes et combinaisons de l'arbitraire et du caprice, qui ont passé de main en main par bénéfice d'inventaire. »

« C'est ainsi, continue-t-il, que M. l'abbé Fraissinous, usant ou abusant de l'influence que cette intrigue n'a pas peu contribué à lui donner à la cour, a déjà disposé de mes enfants, pour en faire des prêtres, puis des évêques et puis que sait-on encore ? » — Il fait toutes ces conjectures d'après un mot, le mot *nommé* pour les accessits, qui se trouve dans une lettre de son fils cadet, et qui est un terme ecclésiastique dont on se sert pour les hautes nominations.

Il se plaint que ses enfants soient sous une influence étrangère par suite d'intrigues aveyronnaises auxquelles se joignent les Flaugergues, les X... Il prie M. de Valady de leur faire savoir qu'il n'aurait point de plaisir à les voir embrasser l'état ecclésiastique et de leur faire comprendre ces sentiments ainsi que leurs devoirs envers leur père. Il se plaint encore de la détresse morale, de la situation malheureuse d'où aucun de ses compatriotes n'a eu le courage d'essayer de le tirer. Leur égoïsme lui fait regretter de n'avoir pas accepté les offres du premier médecin d'un roi étranger pour une place de 15 000 francs qu'il a sacrifiée au plaisir d'être utile à nos rois et à l'espoir d'en recevoir un regard favorable.

Dans la lettre à ses enfants (5 oct. 1829), Charles

Blanc les félicite de leurs succès scolaires, leur recommande de suivre exactement les conseils de M. de Valady, de ne point penser à l'état ecclésiastique, assurément respectable, mais de viser une carrière plus avantageuse pour leur avenir. « J'ai assez souffert pour vous, dit-il en terminant, pour exiger et mériter toute votre déférence. Je ne vous parlerais pas de la sorte si je n'avais de justes sollicitudes fondées d'ailleurs sur la tenacité avec laquelle on a résisté jusqu'ici à votre changement qui était toujours plus avantageux pour moi et pour vous »

Ces lettres révèlent, comme on voit, de douloureux dissentiments de famille (Madame Blanc était née Pozzo di Borgo), dissentiments dont il serait peut-être intéressant de connaître les causes et les incidents, puisque c'est à eux que les enfants Louis et Charles, devenus plus tard des hommes remarquables dans l'histoire, la politique et les arts, durent d'être élevés au lycée de Rodez.

M. Constans communique encore et il offre à la Société l'original d'une lettre adressée le 25 ventose an XII, intéressant le lycée de Rodez. Cette lettre est ainsi conçue :

« Les membres du Corps législatif députés par le département de l'Aveyron,

» Au citoyen Fourcroi, conseiller d'Etat chargé de la surveillance et de la direction de l'Instruction publique.

» Nous nous sommes présentés chez vous pour vous offrir l'expression de notre reconnaissance et de celle de nos concitoyens à raison de votre active entremise pour fixer un lycée à Rodez.

» Votre sollicitude pour cet établissement s'étendra sur le choix des fonctionnaires qui doivent avoir la plus décisive influence sur sa prospérité, dans un département tel que le nôtre, où le succès du présent peut seul contenir le germe du progrès dans l'avenir.

Pénétrés comme vous de l'importance du choix d'un proviseur, nous croyons devoir à notre conscience, à la satisfaction de nos concitoyens dont nous ne saurions séparer la nôtre, d'appeller votre examen et vos renseignements sur le compte de l'abbé Girard, ex sous principal, ex professeur de rhétorique au collège de Rodez, élève du collège de Louis le grand, ayant remporté le prix d'honneur à l'Univer-

sité de Paris, auteur d'une rhétorique à l'usage des collèges ; et de plusieurs opinions sur le devoir des prêtres de se soumettre à la déclaration demandée par le gouvernement. Il est d'ailleurs au-dessus du besoin et propriétaire d'un patrimoine de valeur de plus de 25000 fr.

» L'abbé Girard est appelé à la place de proviseur par l'opinion publique, il convient parfaitement à la localité, tous les pères de famille confieront avec sécurité l'éducation de leurs enfants à la direction de celui dont ils ont accoutumés à apprécier les talents et à révérer les vertus.

» Voilà, citoyen conseiller d'Etat, ce que nous croyons être l'expression de l'opinion générale de nos concitoyens, nous ne nous serions pas permis d'en être d'office auprès de vous les interprètes et les organes si nous scavions moins combien vous recueillez avec intérêt et recevez avec bienveillance, tous les renseignements qui vous sont adressés.

» Nous avons l'honneur de vous saluer.

» MONSEIGNAT, RODAT.

» Paris, le 25 ventose 12e ».

Au bas est écrit d'une autre main : « Il y a erreur de date, c'est sans doute 25 pluviose. » Et en marge : « Inscrire l'abbé Girard pour Rodez. » Une signature ou un paraphe. « Enregistré le 3 ventose, nº 107. »

Les ouvrages suivants récemment publiés ont été offerts par leurs auteurs.

Quelques vers, par M. Aimé **Guibert**.

Les sauterelles dans l'Aveyron, par M. **Marre**.

Une rédaction provençale du Statut maritime de Marseille, par M. Léopold **Constans**.

Les communications postales en Rouergue, par M. **Cabrol**.

Cransac et ses origines, par M. Lucien **Massip**.

Conques, ses origines, son histoire, par M. le chanoine SERVIÈRES, offert par M. **Carrère** qui l'a édité.

Catalogue des Monnaies et médailles du Musée de Rodez, par M. MASSON, agent de la Société. M. le **Président** fait remarquer que ce travail fait avec beaucoup de soin sera fort utile à tous ceux qui voudront étudier les collections de notre Musée. La Société sera reconnaissante à son auteur des longues et minutieuses études qu'il a consacrées à sa rédaction.

M. **Vigroux** a offert une collection de dessins, gravures et photographies d'œuvres d'art ; le détail en sera donné à la liste des dons.

M. **Naujac** prend la parole pour lire deux poésies, inspirées par les fêtes qui eurent lieu dernièrement à Rodez. La première est un sonnet *A Emma Calvé*, la seconde est intitulée *Après la fête*.

M. Charles **Galy** donne lecture d'un rapport sur l'ouvrage de M. Lempereur : *Etat du diocèse de Rodez en 1771*, et sur celui de M. le chanoine Touzery : *Les Bénéfices du diocèse de Rodez*.

M. François **Galy** lit un compte rendu de la *Flore descriptive et illustrée de la France*, de M. l'abbé Coste.

Ces deux rapports seront publiés à la suite du procès-verbal.

La séance est levée à six heures et demie.

* * *

Rapport sur l'« Etat du diocèse de Rodez en 1771 » et sur « Les bénéfices du diocèse de Rodez avant la Révolution de 1789 ».

Messieurs,

M. Henri Affre, l'archiviste érudit qui est resté jusqu'à ces derniers mois le doyen vénéré de notre Société, écrivait, en 1858, dans ses *Lettres à mes neveux* (1) : « Il existe aux archives du département un travail manuscrit d'une valeur inappréciable, destiné néanmoins, je le crains bien, à n'obtenir jamais les honneurs de la publicité. C'est un vrai trésor de renseignements puisés aux meilleures sources sur l'état du diocèse à une époque voisine de la Révolution. Aussi, mes amis, si, ce qu'à Dieu ne plaise ! les conquêtes de celle-ci étaient en péril, je ne demanderais, ni une nouvelle Constituante, ni une seconde Convention

---

(1) Tome II, p. 34.

pour en assurer encore le triomphe : je ne voudrais d'autre arme contre la réaction que la publicité, mais une publicité largement entendue de l'ouvrage dont s'agit. »

Les *Lettres* de M. Affre firent grand bruit dans l'Aveyron et suscitèrent de vives polémiques. M. Eugène de Barrau, l'un de nos meilleurs historiens locaux, ne voulut pas laisser passer un réquisitoire aussi véhément contre les anciennes institutions de la France sans élever une vigoureuse protestation, et, dès l'année 1859, paraissait à l'imprimerie Carrère la *Réponse à l'auteur des Lettres à mes neveux* dans laquelle la méthode de M. Affre était sévèrement critiquée et ses conclusions contestées, sur plusieurs points tout au moins. M. de Barrau signalait d'ailleurs le défaut de concordance entre les documents invoqués de part et d'autre, et il ajoutait : « Les miens sont empruntés au livre tenu à l'évêché par M. de Grimaldi, vicaire général » (1).

Par une heureuse coïncidence, c'est au cours de la même année, en 1906, que deux de nos collègues ont livré à l'impression, en les enrichissant de précieuses annotations, les deux manuscrits que l'on mettait déjà en opposition sous le second Empire. En réalisant ainsi un vœu émis depuis près d'un demi-siècle et bien souvent renouvelé depuis lors, ils ont ouvert aux lettrés et aux chercheurs une des mines les plus riches en documents sur le Rouergue à la fin du XVIII[e] siècle.

I. Etat du diocèse de Rodez en 1771.

Le 15 octobre 1771, Mgr Jérôme-Marie Champion de Cicé, voulant se renseigner exactement sur l'état du diocèse de Rodez qu'il venait d'être appelé à gouverner, envoya à tous ses curés un questionnaire détaillé relatif à la situation religieuse, politique, économique et sociale des diverses paroisses. Ce sont les réponses à ce questionnaire qui constituent l'ouvrage qu'invoquait jadis M. Affre et que vient de publier, en vertu d'une décision du Conseil général de l'Aveyron, notre distingué collègue M. Louis Lempereur.

Les questions posées au clergé par Mgr de Cicé, au lendemain de son élévation à l'épiscopat, étaient

(1) P. 29.

d'ordres très divers. Le nouvel évêque aurait pu, comme l'avait fait son prédécesseur, limiter son enquête au domaine des choses spirituelles. Mais sa sollicitude s'étendait bien au delà et il tenait à être documenté sur les faits intéressant à un titre quelconque ses diocésains.

C'est grâce au zèle de ce sage administrateur que nous savons aujourd'hui le nom du collateur de chaque paroisse, le présidial dans le ressort duquel elle était placée, ses moyens de communication avec le chef-lieu, le nom et le nombre de ses seigneurs, les droits qu'ils y percevaient, la quotité de la dîme et la liste des décimateurs, l'étendue et la population de la paroisse, les villages qui la composaient et les chapelles qui en dépendaient, les ecclésiastiques préposés au ministère et la façon dont ils étaient stipendiés, les bénéfices que renfermait la circonscription paroissiale, le nombre des hôpitaux et des écoles, celui des médecins et sages-femmes, des pauvres et des mendiants, la nature des récoltes et l'état des terres, le chiffre des paires de bœufs, la situation commerciale et industrielle, etc...

Ce résumé rapide et incomplet du questionnaire permet de ce rendre compte de la multitude de richesses historiques accumulées dans les réponses du clergé. Aussi, ne devez-vous attendre de moi, Messieurs, ni une analyse de cet immense travail, ni une impression d'ensemble. M Lempereur aurait été qualifié pour dégager du manuscrit des considérations générales, et l'on aurait aimé à rencontrer à la fin de son livre une conclusion qui aurait emprunté au nom de son auteur une indéniable autorité ! Ce qu'il n'a pas cru devoir faire, ce n'est pas à un lecteur très intéressé mais insuffisamment préparé à l'entreprendre. Quand on aura extrait de l'Etat de 1771 toutes les monographies, toutes les statistiques dont il renferme les éléments, viendra certainement le jour où l'historien portera sur le diocèse de Rodez à la fin de l'ancien régime le jugement qui convient.

En attendant, votre rapporteur doit se contenter d'un rôle plus modeste et mieux proportionné à ses forces. Montrer par quelques exemples ce qu'était une paroisse à la veille de la Révolution, quelle était son organisation ecclésiastique e politique, quelles étaient ses ressources au point de vul de l'enseignement, de la médecine et de l'assistance, ui paraît suffisant pour donner une idée de l'ouvrage de M. Lempereur et remplir la tâche que vous avez bien voulu lui confier.

a) Organisation ecclésiastique. — Le diocèse de Rodez n'avait pas, en 1771, la même étendue que de nos jours. Il comprenait en moins la partie du Rouergue situé au sud du Tarn, qui constituait le diocèse de Vabres (1), et quelques villages frontières rattachés aux diocèses de Saint-Flour (2) et de Cahors (3). Il comprenait en plus le canton de Saint-Antonin qui dépend aujourd'hui de l'évêché de Montauban et deux paroisses qui font actuellement partie, l'une du diocèse de Cahors (4) et l'autre de celui d'Albi (5).

Lors de l'envoi de son questionnaire, Mgr de Cicé avait sous sa juridiction 475 paroisses réparties en 84 districts Ces districts ne correspondaient aucunement aux circonscriptions cantonales actuelles. Ainsi, dans les limites de l'arrondissement de Rodez, nous trouvons à cette époque des vicaires forains à Cadayrac, Ceignac, Flavin, Lédergues, Valady et Villecomtal, tout comme dans les chefs-lieux des futurs cantons : Bozouls, Cassagnes, Conques, La Salvetat, Marcillac, Naucelle, Réquista, Rignac, Rodez et Sauveterre.

Chaque cure constituait un bénéfice, c'est-à-dire donnait droit à son titulaire de percevoir certains biens temporels. Primitivement, c'était un seul et même ecclésiastique qui faisait dans la paroisse le service spirituel et recueillait les avantages matériels attachés à son ministère sacré. Il portait le nom de prieur-curé. Plus tard un grand nombre de « curés primitifs », tout en gardant pour eux « le *bénéfice* », chargèrent un prêtre de remplir « l'*office* » en leur lieu et place, moyennant le payement d'un traitement convenable ou l'abandon d'une partie de la dîme. C'est ainsi qu'avant la Révolution on rencontre dans une foule de paroisses deux catégories de dignitaires ecclésiastiques : les uns, appelés « curés primitifs » ou « prieurs », ne résidant pas habituellement et n'exerçant guère dans la paroisse que les fonctions de décimateurs ; les autres, connus sous le nom de « vicaires perpétuels », de « recteurs », de « curés » proprements dits, assurant à eux seuls ou avec l'assistance des vicaires le saint ministère et vivant du casuel et de la congrue.

---

(1) Le diocèse de Vabres comptait 130 paroisses.

(2) Lacalm et Chaniez.

(3) Quatorze paroisses énumérées dans l'Introduction de M. Lempereur, p. 2.

(4) Cuzac.

(5) Teillet.

L'organisation paroissiale ne présentait donc pas d'uniformité. Ainsi à Caplongue, la paroisse est administrée par le prieur-curé en personne, M. Jean-Joseph Seconds, avec deux vicaires stipendiés par lui. A Valady, au contraire, le chapitre de Rodez est titulaire du bénéfice et fait exercer les fonctions sacerdotales par un curé et un vicaire qui reçoivent de lui une pension. A Saint-Amans de Rodez se trouvent un prieur, un curé et un premier vicaire payés par le prieur, un deuxième vicaire payé par le curé aux dépens de son traitement, six prêtres approuvés pour les confessions et un certain nombre d'autres attachés à l'église et faisant le service des anniversaires et obits.

Si le défaut d'unité se manifestait dans la composition du personnel paroissial, il n'était pas moins sensible dans la répartition de la dîme. En principe elle appartenait au prieur seul. Le manuscrit publié par M. Lempereur nous apprend, par exemple, qu'à Sainte-Catherine de Rodez, M. Antoine Dujol prieur-curé était seul décimateur. Souvent le prieuré étant réuni à un autre bénéfice, c'était le titulaire de ce dernier qui la percevait. C'est ainsi que Madame l'abbesse du Monastère-sous-Rodez réunissait aux revenus de l'abbaye le produit de la dîme des paroisses du Monastère, d'Agen et de plusieurs autres. De même la dotation du Collège de Rodez comprenait les prieurés de Saint-Félix, de Sainte-Radegonde, de Besbédène, etc... Enfin la dîme se divisait parfois entre plusieurs ayant-droit. La seule paroisse d'Ampiac comptait trois décimateurs : l'évêque du Mans, prieur ; l'abbé de Bonnecombe, qui prenait « le quart-dîme aux villages de la Calsade, Calmels, Roumeguet, Le Bousquet, Le Baguet » ; et l'abbesse du Monastère qui avait « le quart-dîme du village de Caissiols. »

La dîme variait un peu suivant les localités. Elle était habituellement la onzième partie du produit brut des céréales, de la vigne et des troupeaux. Les réponses des curés nous fixent sur sa valeur moyenne dans chaque paroisse et nous voyons qu'à peu près partout, elle constituait un profit, qui n'était pas à dédaigner.

A la différence de ce qui se passe de nos jours, ce n'était pas le premier pasteur du diocèse qui nommait uniformément les titulaires des bénéfices paroissiaux. Le droit de collation lui appartenait effectivement dans certaines paroisses ; mais dans un bon

nombre d'autres il n'avait d'autre prérogative que de confirmer par l'institution une nomination faite en dehors de lui.

Les collateurs du district de Rodez étaient : pour la cathédrale, le chapitre ; pour Saint-Amans, Sainte-Catherine et la Madeleine, le prieur de Saint-Amans, M. de Francesqui ; pour Saint-Mayme, l'Hôpital général ; pour Saint-Martin de Limouze et Limouze, M. de Lordat, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur d'Espalion ; pour Ampiac, l'évêque du Mans (1) ; pour Agen et le Monastère, l'abbesse de Saint-Sernin ; pour Sébazac le chantre de la Cathédrale ; pour Sainte-Radegonde, le collège de Rodez ; pour Luc, le chanoine de semaine de la Cathédrale ; pour Souyri, le chapitre de Rodez ; pour Cayssac l'abbesse de Nonenque. L'évêque de Rodez ne nommait directement qu'aux cures de Moyrazès, Gages, la Loubière et Saint-Félix ; encore est-il vrai de remarquer que ce dernier bénéfice appartenait au recteur des Jésuites peu de temps auparavant.

Le pouvoir de l'évêque de Rodez était donc autre fois moins considérable que de nos jours. Il s'exerçait sur un nombre de paroisses plus restreint. Il était limité d'autre part par les prérogatives des grands ordres religieux. Plus de la moitié des prieurés étaient pourvus de leur titulaire par divers collateurs en dehors de lui (2). Les curés étaient directement choisis et rétribués par les prieurs (3), les vicaires par les curés, et l'évêque n'avait pas sur la masse du clergé l'avantage que confère à tout chef hiérarchique le droit de distribuer les places et de servir les traitements.

Telle était donc, esquissée à grands traits, l'organisation paroissiale en 1771. On comprend aisément les critiques qu'elle a soulevées et qui ont été fort bien ramenées dans les « Cahiers de 1789 ».

Le clergé, la noblesse et le tiers s'accordaient à demander que les bénéficiers fussent tenus à résidence

---

(1) L'Etat de 1771 mentionne l'évêque du Mans comme collateur d'Ampiac. En réalité c'est l'évêque de Rodez qui nommait au prieuré de cette paroisse, et l'évêque du Mans qui nommait à la cure, en qualité de prieur. Encore faut-il remarquer que le prieuré d'Ampiac n'était pas rattaché à l'évêché du Mans, mais était un bénéfice particulier à Mgr de Grimaldi évêque du Mans en 1771.

(2) D'après de Barrau, l'évêque ne pourvoyait qu'à 208 bénéfices sur 472. Voir 1789 en Rouergue LXVIII.

(3) Le concile de Trente prescrivait cependant aux bénéficiers de faire approuver par l'évêque diocésain le prêtre chargé à leur place du saint ministère.

(1) ; que la congrue fut augmentée et le casuel supprimé (2).

Le tiers réclamait en outre la réduction des dîmes, la suppression des prémices et des annates (3).

Enfin, le clergé exprimait le vœu que toutes les charges civiles et ecclésiastiques fussent accordées au mérite sans distinction d'ordres (4) ; que les bénéfices simples ne fussent donnés qu'à des ecclésiastiques constitués dans les ordres sacrés (5) ; que les collateurs de bénéfices à charge d'âmes ne pussent choisir que des ecclésiastiques approuvés depuis cinq ans et munis de bons certificats (6) ; que la pluralité de bénéfices fut interdite conformément aux anciens principes canoniques (7) ; que le casuel cessât d'être exigible dans les paroisses rurales et enfin que la congrue fut fixée à la somme de 1.200 livres tournois pour les curés, 600 livres pour les vicaires, représentée par une certaine quantité de denrées (8).

Il ressort nettement de tous ces vœux que la dîme était pour le peuple une lourde charge (9) ; que les revenus du clergé paroissial étaient modiques et que la nomination aux bénéfices soulevait d'unanimes protestations.

Le paysan ne voyait pas sans amertume les décimateurs ou leurs fermiers prélever sur leurs champs la onzième gerbe et emporter hors de la paroisse une partie importante des récoltes d'une terre qui suffisait à peine à les nourrir (10). Cela leur paraissait

---

(1) Cahiers de la Sénéchaussée de Rodez : article 4, titre V des cahiers du clergé ; art. 14 de ceux de la noblesse ; art. 53 de ceux du tiers.

Plusieurs Ordonnances royales autorisaient la saisie d'une partie des revenus des bénéficiers qui manquaient à la résidence, et ce au profit des pauvres du lieu. Cette sanction, renouvelée cependant dans l'Edit de 1695, avait dû tomber en désuétude, ou bien la dispense de résidence avait dû se généraliser, puisque tous les ordres se plaignaient à ce sujet.

(2) *Ibid.* art. 6 et 7 des Cahiers du clergé ; art. 13 de ceux de la noblesse ; art. 52 de ceux du tiers.

(3) Art. 49, 50, 51.

(4) Art. 5, titre VIII.

(5) Art. 17, titre V.

(6) Art. 18, titre V. — Depuis la Déclaration du 13 janvier 1742, pour les cures et autres bénéfices à charge d'âmes, la prêtrise et l'âge de 25 ans étaient nécessaires dans le temps des provisions.

(7) Art. V, titre V.

(8) Art. 6 et 7, titre V.

(9) De Barrau l'évalue à un million pour les diocèses de Rodez et de Vabres, loc. cit. LXXXI, et s.

(10) Le curé de Fijaguet déclare : « De vint maisons, il n'y en a que quatre qui puissent subsister avec leur récolte ; il faut même supposer que les châtaignes réussissent. »

d'autant plus intolérable que les bénéficiaires de la dîme, non résidents pour la plupart, rendaient fort peu de services, s'acquittaient assez mal de leurs obligations (1) et n'étaient pas là pour secourir les paroissiens dans leurs moments de détresse.

Seul, le curé pouvait utilement assister ses ouailles. Mais sa charité était forcément limitée à ses ressources, c'est-à-dire aux économies qu'il pouvait réaliser sur sa congrue. Celle-ci venait d'être relevée par un Edit de 1768 à 500 livres pour les curés et à 200 livres pour les vicaires. Mais même ainsi augmentée, elle devait être insuffisante puisque, quelques années plus tard, en 1786, elle fut portée à 700 livres pour les premiers et 350 pour les autres.

La situation des desservants de l'ancien régime ne devait pas cependant être sensiblement plus mauvaise que celle des prêtres de nos jours. Si l'on tient compte de la différence de la valeur de l'argent, si l'on remarque qu'indépendamment de leur congrue, les curés de 1771 touchaient leur casuel, qu'ils avaient la jouissance d'un presbytère et d'un jardin et qu'ils percevaient les rentes données pour l'acquit des fondations, on voit qu'ils n'étaient pas malheureux. Aussi les revendications faites à leur profit lors de la Révolution devaient-elles moins avoir pour cause leurs souffrances que le contraste que faisait leur existence simple et modeste avec la vie opulente de certains bénéficiers.

C'est donc contre ces derniers que devait porter l'effort des réformistes. Effectivement leurs privilèges sombrèrent dans la crise révolutionnaire et ne furent jamais restaurés. Depuis le Concordat, les titres ecclésiastiques n'ont plus été décernés qu'aux prêtres chargés d'assurer personnellement le service qui y est attaché. Les cumuls de bénéfices ont été de ce fait rendus impossibles, la capacité et la moralité des pasteurs sérieusement garanties. Aussi peut-on dire que la refonte de l'organisation ecclésiastique au début du XVIII[e] siècle a été de tous points salutaire à l'Eglise. Epurée et rajeunie, elle a grandi aux yeux de tous en prestige et en dignité.

---

(1) Plusieurs curés se plaignent du mauvais état de l'église à laquelle le prieur ne fait pas les réparations nécessaires. Ex. : Camboulazet, Villecomtal, Ste-Radegonde, Rignac, Lanuéjouls, Prévinquières, La Clauze, Connac, etc...

Cependant une des principales obligations des décimateurs consistait à réparer et entretenir en bon état le chœur des églises paroissiales, à fournir les vases sacrés, les ornements et les livres nécessaires au culte. — L'entretien de la nef de l'église, du presbytère et de la clôture du cimetière étaiet à la charge des paroissiens.

b) Organisation politique. — A la circonscription paroissiale correspondait généralement la circonscription féodale. Il y avait en effet à l'origine une corrélation frappante entre le bénéfice ecclésiastique et le fief seigneurial (1).

L'état du diocèse publié par M. Lempereur est sur ce point très instructif. Nous y notons comme seigneurs uniques de Gages : le roi ; de la Loubière, le chapitre ; de Carcenac-Peyralès, M. Sicard ; d'Auriac, l'abbé de Bonnecombe ; de Réquista, le comte de Panat, etc...

Mais dans la plupart des paroisses on rencontrait plusieurs seigneurs. Le nombre en était extrêmement variable. Tantôt on n'en comptait que deux, comme à Arvieu et à Carcenac-Salmiech par exemple, tantôt ils atteignaient le chiffre de dix-sept comme à Barriac, ou de vingt comme à Goutrens.

Parmi ces seigneurs, les uns étaient « haut justiciers », les autres « directiers ». Aux premiers revenait le droit de nommer les officiers de justice, d'exercer certains privilèges et de toucher certaines redevances. Quant aux autres ils percevaient de leurs tenanciers les divers droits correspondant à la jouissance des fonds, dont ceux-ci ne possédaient que le domaine utile. C'étaient le cens, le champart, les lods et ventes, l'acapte, etc...

Dans sa réponse au questionnaire, le curé de Caplongue distingue très nettement ces deux classes de seigneurs, et il en donne la liste : « Seigneurs hauts justiciers : du chef-lieu et de la majeure partie de la paroisse, M. Gaston de Pollier, baron de Salmiech ; des villages du Ventajou, Espinous, Puech-Grimal Bas, M. le commendeur de la Selve ; du village de Grelac, M. de Vigourous, baron d'Arvieu. — Seigneurs directs : du chef-lieu et une partie notable de la paroisse, M. de Barrau, de Carcenac-Salmiech ; des autres villages, MM. Gaston de Pollier, de Vigourous, de Vialar d'Espinous, le commendeur de la Selve, de la Tappie, Albigeois, Mme l'abbesse du Monastère Saint-Sernin ; le prieur d'un petit fief par égale part avec le luminaire de son église. »

Les droits seigneuriaux étaient très variables, non seulement suivant les paroisses, mais encore dans la même paroisse. Ainsi à Auriac, le prieur-curé nous apprend que les Bernardins, fermiers de l'abbé de Bonnecombe, seigneur du lieu, percevaient : « la 4e

---

(1) C'est du moins l'opinion professée par de Barrau, loc. cit. L. et s.

gerbe sur prez de la moitié du terrein, la 6e, la 7e ou la 8e sur les autres parties. » Il ajoute qu'il n'y avait presque pas de propriété affranchie de redevance et qu'il y avait « encore une censive sur chaque bien en particulier ».

Les parties de l'Etat de 1771 relatives aux droits seigneuriaux sont loin d'avoir toute la précision désirable. Moins complètes que celles relatives à la dîme, elles ne permettent guère de faire une évaluation. M. de Barrau estime que ces droits pouvaient représenter approximativement la somme annuelle d'un million (1). C'est aussi à cette somme que le savant historien évalue le produit de la dîme (2). Si ces évaluations sont exactes, c'est donc à deux millions environ que s'élevaient les contributions levées avant la Révolution sur le peuple du Rouergue par les seigneurs et le clergé. Il est vrai d'observer que ce n'était pas tout profit pour eux, car ils étaient tenus alors d'assurer certains services centralisés aujourd'hui entre les mains de l'Etat.

c) *Ecoles.* — Parmi les services qui dépendaient de l'autorité ecclésiastique sous l'ancien régime figurait au premier rang celui de l'enseignement.

Nul ne pouvait alors tenir école sans avoir été examiné et approuvé par l'évêque. Ce dernier avait le droit, au cours de ses tournées pastorales, de visiter et interroger les instituteurs et institutrices et même de les remplacer s'il n'était pas satisfait de leurs doctrines ou de leurs mœurs.

Aussi n'est-il pas étonnant que Mgr de Cicé se soit préoccupé de la situation scolaire de son diocèse. L'Etat de 1771 est à ce point de vue d'autant plus intéressant qu'il est un des rares documents que nous possédions sur les écoles des différentes paroisses au xviiie siècle.

La Déclaration royale du 13 décembre 1698 prescrivait d'établir autant que possible des maîtres et des maîtresses dans toutes les paroisses où il n'y en avait point, et permettait d'imposer les habitants à cet effet jusqu'à concurrence de 150 livres par an pour les maîtres et 100 livres pour les maîtresses. Cette même déclaration confirmée le 16 octobre 1700 enjoignait aux pères, mères et tuteurs d'envoyer tous les enfants

(1) Loc. cit. LVI.

(2) Ibid. LXXXI.

aux écoles et catéchismes jusqu'à l'âge de 14 ans, sous peine d'amende.

Les réponses des curés de 1771 nous montrent que trois quarts de siècle s'étaient écoulés sans que les ordonnances royales sur l'obligation scolaire aient été obéies et qu'à la veille de la Révolution l'organisation de l'instruction publique était encore à peine ébauchée.

Ainsi dans la partie du Rouergue que représente aujourd'hui l'arrondissement de Rodez il n'y avait ni maître ni maîtresse d'école dans les districts de Bozouls, Flavin, la Salvetat, Lédergues, Naucelle, Cadayrac et Ceignac.

Les districts de Cassagnes, de Réquista et de Villecomtal ne possédaient pas non plus d'instituteur attitré. Mais à Cassagnes le prêtre chargé de la seconde messe recevait 190 livres pour tenir l'école. L'Etat de 1771 nous apprend qu'à La Clauze « MM. le curé et vicaire enseignent gratis ceux qui en veulent profiter », et qu'à Villecomtal « il y a une particulière et quelques particuliers qui enseignent la jeunesse mais (que) ce n'est pas à titre » (1).

Il n'y avait qu'un instituteur unique dans chacun des districts de Rignac et de Valady et une seule institutrice dans celui de Sauveterre.

Auzits, Marcillac et Conques étaient les trois localités rurales les plus favorisées.

Conques ne possédait, il est vrai, qu'un maître d'école, mais les fillettes pouvaient apprendre gratuitement à lire chez les sœurs de l'Union à St-Cyprien. De même à Marcillac, indépendamment de l'instituteur, on trouvait plusieurs religieuses s'occupant de l'instruction des jeunes filles. Quant au village d'Auzits, il possédait à la fois une école de filles et une école de garçons et tandis que partout ailleurs les instituteurs ne percevaient qu'un salaire de 150 livres, grâce à une fondation, l'instituteur touchait 450 livres (2) et l'institutrice 150.

Dans le district de Rodez aucune école rurale n'était régulièrement organisée. A Sébazac on signalait « un vieux garçon qui gagne sa vie en montrant à

---

(1) La communauté de Villecomtal était imposée de 200 livres pour un maître d'école. Mais, nous dit le curé, on emploie cette somme à payer un « secondaire » pour lequel ladite commuauté s'arroge le droit d'élection. Or le secondaire ne fait pas les fonctions de maître d'école.

(2) Dans le pouillé de Grimaldi publié par M. Touzery, on lit p. 253 : « Il y a dans cette paroisse une place de maître d'école qui a 500 l. de revenu ; il faut être prêtre pour la posséder. »

lire et à écrire. » La paroisse d'Agen avait une sœur qui s'occupait de l'école de la filature, mais cette religieuse n'avait pas d'autre rémunération que d'être nourrie à la table du curé. En revanche, Rodez renfermait un collège florissant où, depuis l'expulsion des Jésuites, les prêtres séculiers donnaient l'enseignement secondaire. Et quant à l'enseignement primaire, il était distribué aux garçons par quatre frères des écoles chrétiennes et aux filles par deux institutrices laïques, par les sœurs de Notre-Dame et celles du couvent de l'Union.

d) Médecins et sages-femmes. — Si nos campagnes manquaient d'éducateurs pour la jeunesse, en revanche elles étaient assez largement pourvues de chirurgiens et médecins. Dans les limites de l'arrondissement actuel de Rodez, on ne comptait pas moins de 16 médecins et 30 chirurgiens en 1771. Les plus petites paroisses en étaient souvent dotées. Ainsi dans le district de la Salvetat, le hameau de Blauzac possédait deux « maistres » es-art de guérir. Lentin avait un chirurgien, Lédergues trois chirurgiens et un médecin.

Les sages-femmes n'étaient pas moins nombreuses. Les réponses au questionnaire en mentionnent dans les districts de l'arrondissement de Rodez 38 professionnelles et 15 soignant par occasion et sans titre les femmes en couche. Bien que ces chiffres soient assez élevés, la plupart des curés se plaignaient dans leurs réponses dela pénurie ou de l'ignorance des accoucheuses. Ils le faisaient souvent avec une certaine verve.

Ainsi, à la question : Y a-t-il une sage-femme dans votre paroisse ? le curé de Ste-Eulalie répond : « Oui, une bonne vieille, mais peu habile ». Celui de Ceignac : « Il y en a dont on se sert par nécessité ». Celui de Loubous : « Plusieurs qui gâtent la besogne ». Celui de Carcenac-Salmiech : « Point. Les pauvres se servent de quelque femme qui ne sait presque rien ; es plus aisés en appellent du voisinage, qui ne sont guère plus entendues. »

Celui de Céor : « Il y a une sage-femme fort matérielle. » Celui d'Inières : « Il y en a presque dans chaque village qui n'entendent pas leur métier. » Celui de Comps-la-Grandville : « Il y en a une, qui en porte le nom, mais qui ne sait rien. » Celui de Montou : « Chaque femme en travail fait appeler ses voisines ; il n'y a pas de sage-femme en titre. »

Celui d'Anglars : « Il n'y a qu'une vieille sage-femme : encore est-elle rarement appelée, car les femmes de ce païs font comme celles des Hébreux dans l'Egypte. »

Le curé de Lagarde dit qu'il a vainement cherché à procurer une accoucheuse à ses pénitentes et celui de Tayrac déclare : « Il y en a deux à qui j'ai permis cette fonction après les avoir examinées auparavant ; mais souvent la voisine accouche la voisine » (1).

Les doléances à peu près générales des prêtres des paroisses au sujet de la rareté des sages-femmes sont d'autant plus frappantes, que le nombre de ces dernières était sensiblement plus élevé en 1771 que de nos jours. Il est vrai de dire qu'à la fin du XVIII[e] siècle, les familles étaient nombreuses et que l'on ne connaissait pas cette terrible crise de la natalité, qui se pose ctuellement comme un des problèmes sociaux les plus inquiétants.

e) Pauvres. — La fécondité des mariages était-elle une des causes de la profonde misère qui sévissait dans les campagnes à la fin de l'ancien régime ? Les réponses des curés semblent l'avouer. Il résulte des déclarations de plusieurs, que les terres de leurs paroisses, infertiles ou mal cultivées, ne suffisaient pas à assurer de l'ouvrage aux hommes valides pendant toute l'année ; et comme la difficulté des communications retenait le plus souvent la population rurale dans le village natal, le chômage, la vieillesse et la maladie avaient vite fait de tarir des ressources qui n'avaient pas eu le temps de s'accumuler. Si l'on ajoute à ces circonstances économiques défavorables, le poids des impositions prélevées par le roi, les seigneurs, le clergé et celui de dettes nombreuses contractées dans les années de famine, on se rend compte de la détresse des malheureux paysans à la veille de la Révolution,

Si l'on en croit les curés de Calmont et de Vors, ils ne connaîtraient dans la première paroisse que douze ou treize maisons et dans la seconde que six seulement où il y ait du pain. Le curé de Connac écrivait : « Distraction faite de trois paysans qui mangent

---

(1) Probablement le curé de Lagarde fait simplement allusion au témoignage de catholicité et à l'approbation que toute sage-femme devait obtenir de l'autorité ecclésiastique, en vertu des Conciles, avant d'exercer ses fonctions. Les curés avaient le devoir d'instruire les sages-femmes en ce qui concerne l'administration du sacrement de baptême.

du pain, tous les autres sont pauvres dans leur état. Lorsque j'ai fait des charités publiques, les dimanches et faites, j'ai compté 80 faméliques devant ma porte et il y en avait plus de deux fois autant qui souffraient la faim parce qu'ils n'osaient pas mandier. Le grand nombre sont invalides faute de nourriture. » Le curé de Camjac déclare : « Toutte la parroisse est pauvre, du moins il n'y a aucune maison aisée. Mais pour distinguer les plus misérables on les réduit à la moitié des parroissiens, parmi lesquels sont : 1° dix et neuf invalides, sans conter environ quatre vingts petits enfents ; 2° il y en a une cinquantaine qui peuvent vivre jusques à la Toussaints avec leur travail ou leur petite récolte : il y en a une centaine encore plus misérables ; et les uns et les autres, avec les invalides susdits, n'ont, les deux tiers de l'année, presque d'autre ressource que quelques choux, ou autres herbes potagères qu'ils trouvent dans leur petit jardin. »

Dans certains chefs-lieux de districts, où l'on s'attendrait à trouver un peu d'aisance, l'Etat de 1771 nous montre encore bien des détresses. A Conques « la plupart des familles sont obérées et passent la moitié de leur temps sans pain ». A Réquista, M. l'abbé Cochy de Moncan assure qu'en dehors d'une douzaine de familles aisées et charitables, toutes les autres ont besoin de secours. Certains, dit-il, « souffrent jusqu'à manger la soupe sans sel, y mettant toutes sortes d'herbes ».

Ce tableau de la situation de nos campagnes en 1771 est si navrant, que l'on a reproché aux curés de l'avoir volontairement noirci dans le but d'obtenir après une année de disette une plus large part dans la répartition des secours (1). Il est fort possible qu'il y ait un peu d'exagération dans les renseignements fournis par quelques pasteurs. M. Lempereur ne met cependant pas en doute leur sincérité et il fait observer avec raison que si l'année 1770 avait été particulièrement mauvaise, une série de mauvaises récoltes avaient déjà précédemment amené la misère dans les villages, et que par suite les maux dépeints par les curés n'étaient pas tout à fait exceptionnels (2).

D'ailleurs les doléances de ces derniers sont corroborées par les statistiques qu'ils ont été appelés à

(1) De Barrau. *Réponse à l'auteur des Lettres à mes neveux*, p. 27 et s.

(2) Introduction, p. IV.

dresser, et auxquelles il est difficile de ne pas ajouter quelque créance (1).

Il résulte des chiffres fournis par l'Etat de 1771 que les indigents étaient approximativement, suivant les paroisses, dans la proportion de 15 à 70 pour cent de la population globale ; 15 % dans les paroisses riches, 70 % dans les paroisses pauvres, et 30 % en moyenne.

Dans les limites de l'arrondissement actuel de Rodez, la paroisse de Saint-Félix sur l'Auterne ne comptait que 6 pauvres sur 190 habitants ; celle de Cadayrac 20 pauvres sur 211 habitants. Mais en revanche Salles-Comtaux avait 159 pauvres sur 193 h., le Bourg Saint-Paul 144 sur 182 ; Gramond 500 sur 700, le Monastère 300 sur 500. Plusieurs curés rangeaient parmi les pauvres les 3/4 de leurs paroissiens, et certains même, ceux par exemple de Fenayrols, Réquista, La Loubière, Testet, Sainte-Eulalie-du-Causse, Rodelle, Onet-l'Eglise, Calmont et Vors disaient que presque tous manquaient du nécessaire (2).

Mais entre ces chiffres extrêmes, il faut classer la plupart des paroisses, dans lesquelles les pauvres représentaient simplement le tiers de la population, comme dans le district de Cassagnes, ou même le quart, comme dans celui de Bozouls.

C'était la charité privée qui avait à elle seule la lourde charge de secourir cette multitude de malheureux. Elle se manifestait sous deux formes diverses : d'abord et le plus souvent par des aumônes distribuées directement aux indigents; ensuite par des fondations.

Le premier mode d'assistance ne devait pas être étranger au développement considérable qu'avait pris la mendicité. Le curé de Villecomtal comptait environ 200 mendiants de sa paroisse sur 800 habitants. C'est la proportion la plus forte que l'on puisse relever. Dans la paroisse de la Cathédrale, le curé déclare qu'il avait « jusqu'icy » plus de 300 mendiants, mais que la crainte de se voir enfermés au château de Castel Gaillard, alors maison de force, les retenait dans « leurs

---

(1) Il convient toutefois de remarquer que la question posée par l'évêque manquait de précision et laissait place à des interprétations très variables. Le même individu peut être considéré ou non comme « pauvre » suivant le sens donné à ce mot très élastique.

(2) D'après l'Etat de 1771, la paroisse de Magrin comptait 238 pauvres sur 428 habitants. Le pouillé de Grimaldi confirme la misère de cette localité : « Cette paroisse serait misérable, malgré la portion de l'aumône de Vareilles, qui est de 220 setiers de seigle, sans les secours des religieux. » Touzéry, p. 533.

hutes ». A Réquista, il n'y avait pas de jour, dit le curé, qu'il ne vit passer une centaine de mendiants étrangers à la localité. Dans le district de Cassagnes le tiers des pauvres, et dans celui de Bozouls le quart environ tendait la main aux âmes charitables.

Mais celles-ci ne se contentaient pas de faire des aumônes, leur vie durant. Elles laissaient quelquefois après leur mort des fonds destinés au soulagement des malheureux. Dans les limites de l'arrondissement de Rodez, l'Etat de 1771 nous signale neuf fondations : à Manhac une rente de 72 livres ; à Flavin, une rente de « dix cetiers de seigle » ; à Inières une rente de 58 livres ; à Marcillac un fonds pour le bouillon des pauvres ; à St-Austremoine une rente de 2 setiers de blé moitié orge, moitié froment pour faire une aumône le lundi de la Pentecôte ; à Connac une fondation provenant du testament d'un ancien curé ; à Brousse un fonds administré par un bureau de charité établi en 1770 et donnant « 104 livres argent de rente, vingt quinteaux de foin et neuf quartes bled segle » ; à Villecomtal quarante sous donnés par la communauté pour le bouillon des pauvres, enfin à Rodez une fondation de 1.000 livres distribuée aux indigents par les Dames de la Miséricorde.

Le produit de ces fondations ajouté aux secours que distribuait le clergé régulier ou seculier (1) et aux aumônes particulières constituait en 1771 la principale ressource des indigents.

Quant aux infirmes, ils étaient soignés dans les hôpitaux. Dans les districts de l'arrondissement actuel de Rodez, il y avait à la fin de l'ancien régime cinq hospices : l'hôpital général de la rue Ste-Marthe à Rodez (2), qui était de beaucoup le plus important ; l'Hôtel-Dieu situé sur la paroisse de Saint-Amans ; l'hospice St-George à Bozouls, qui, d'après le curé, « ne retient plus que le nom d'hopital » ; l'hospice de Conques, qui était, paraît-il, bien pauvre ; et enfin

(1) Indépendamment des aumônes distribuées par les religieux et les prêtres volontairement, il y avait des répartitions de secours ou de denrées auxquelles ils étaient tenus en vertu de contrats et de transactions. Ainsi l'abbé de Bonnecombe devait partager 921 setiers de seigle dans les paroisses de Comps, Magrin, Carcenac-Salmiech, Saint-Hilaire et la Capelle St-Martin. (Grimaldi, notice Bonnecombe).

Mais cette répartition ne se faisait pas seulement entre les pauvres.

Ainsi la notice du pouillé de Grimaldi concernant Carcenac s'exprime en ces termes : « Cette paroisse retire de l'aumône de Vareilles cent trente setiers de seigle. La portion d'un chacun est de deux quartes et demie pour les femmes, filles et les garçons au-dessous de 15 ans. »

(2) M. Maurice Anglade dit que le produit de la vente des biens de cet hôpital sous la Révolution a été de 560.825 f. *De la sécularisation des biens du clergé*, p. 252

celui de Marcillac. Sauveterre avait eu précédemment son hôpital, mais, par un arrêt du Conseil d'Etat du 12 Novembre 1752, il avait été réuni à celui de Villefranche (1).

*
* *

Tels sont, Messieurs, les points qui m'ont paru les plus intéressants à signaler dans l'Etat de 1771. Certes, il y aurait encore dans le livre publié par M. Lempereur bien des matériaux à extraire, bien des richesses à mettre en valeur. Mais ce sera l'œuvre des futurs historiens.

Déjà notre collègue, M. Urbain Cabrol, a mis à profit les réponses des curés de 1771 dans l'Etude qu'il a donnée récemment dans le *Journal de l'Aveyron* (2) sur l'Administration des postes de notre département.

Celui qui voudra tracer l'histoire agricole de notre pays n'aura garde non plus de négliger ce document. Il y trouvera, pour chacune des paroisses de l'ancien diocèse de Rodez, des renseignements sur la nature des récoltes, la fertilité des contrées, l'étendue des pâturages et des terres en friche, les principaux centres d'approvisionnement, la valeur des mesures, le poids du setier, le nombre des bestiaux et spécialement des bœufs de labour.

L'économiste qui recherchera la situation commerciale, la répartition des métiers, le nombre des filatures au XVIIIe siècle consultera, lui aussi, l'Etat de 1771 avec fruit ; et le statisticien y trouvera de son côté des éléments du plus haut intérêt.

Cet Etat leur rendra à tous des services d'autant plus grands, que sa publication a été entourée de tous les soins que l'on pouvait désirer pour un manuscrit de cette importance. M. Lempereur sait en effet ce qu'est un document et quel est le respect dû aux textes. Grâce à lui nous possédons les réponses au questionnaire de Mgr de Cicé avec leurs fautes d'orthographe et de style, leur tour parfois vicieux mais toujours original. Grâce à lui, non seulement nous sommes fixés sur la situation des paroisses, mais nous pouvons pénétrer le caractère des pasteurs. Les uns s'expriment d'une façon sèche, laconique, autant que possible par monosyllabes. Les autres s'étendent, au contraire, avec complaisance sur

(1) A Rignac, il y avait eu aussi un hôpital. Mais il n'existait plus en 1771.

(2) Numéros du 17 mars au 5 mai 1907.

l'état de leurs paroisses et développent tous les renseignements qui leur sont demandés. Les uns font preuve d'une certaine culture ; d'autres semblent ne pas toujours saisir les questions posées. Les uns manifestent leur satisfaction, d'autres ne craignent pas d'exposer leurs doléances et même d'exhaler leur mécontentement.

M. Lempereur a fait plus que de mettre à la portée de tous un manuscrit précieux. Nous ne lui aurions pas pardonné d'ailleurs de nous donner un livre où il n'aurait rien mis de lui-même. Mais par une discrétion peut-être excessive, en tous cas fort honorable, il a voulu limiter au strict nécessaire sa contribution personnelle à l'œuvre qu'il avait entreprise. Il s'est donc borné à combler les lacunes du document, à l'enrichir de savantes annotations et à faire précéder le tout d'une Introduction qui facilite singulièrement la lecture de l'ouvrage. Il est difficile de dire ce que ce travail représente de recherches et suppose d'érudition. Ceux de nos collègues qui voudront s'en rendre compte ne s'étonneront pas outre mesure du long délai qui s'est écoulé entre le vote du Conseil général décidant la publication et le jour où le livre est sorti des presses de notre collègue M. Louis Loup. Plusieurs années étaient bien nécessaires pour réaliser cette œuvre minutieuse et considérable.

Aussi M. Lempereur peut-il s'enorgueillir à juste titre du fruit de son labeur. Non seulement il a doté nos bibliothèques d'un des documents les plus remarquables de l'avant-dernier siècle, mais encore il a fourni un modèle, que devront suivre tous ceux qui voudront comme lui livrer à la publicité d'anciens manuscrits.

II. Les Bénéfices du diocèse de Rodez avant la Révolution de 1789.

L'ouvrage que présente M. le chanoine Touzery se rapproche sensiblement par son objet de celui de M. Lempereur. C'est encore un document sur l'état de notre diocèse au XVIII[e] siècle, qui est édité et commenté par un de nos plus laborieux collègues.

Ce qui a été déjà dit du premier de ces travaux me dispensera d'entrer dans de longs développements au sujet du second. L'organisation ecclésiastique, telle que j'ai essayé de la retracer très brièvement, ressort à la fois de l'un et de l'autre. Ils nous fournissent tous deux des indications précieuses sur chaque pa-

roisse, sur sa situation géographique, son importance numérique, ses annexes, ses seigneurs, son collateur et ses desservants.

Mais malgré la multiplicité des points communs, ces deux publications ne laissent pas de différer sous bien des rapports.

Le manuscrit de M. Lempereur a été écrit en 1771. Celui de M. Touzery n'a été commencé qu'en 1787. Si rapprochées que soient ces deux dates, elles ne correspondent pas à une situation identique du clergé. Pour n'en citer qu'un exemple, le chiffre de la congrue avait été dans l'intervalle notablement élevé.

L'Etat de 1771 est le recueil des réponses faites par les curés au questionnaire que leur avait adressé Mgr de Cicé. Le document que publie M. Touzery est un pouillé mis à jour par M. le chanoine de Grimaldi à l'aide des archives de l'évêché et de renseignements personnels. L'un est donc une sorte de statistique détaillée émanant de nombreux ecclésiastiques ; l'autre, au contraire, est l'œuvre d'un seul homme.

Le cadre des deux manuscrits accuse encore de nouvelles différences. Mgr de Cicé avait naturellement limité son enquête à l'état des paroisses. Mais il avait fait porter son questionnaire non seulement sur leur situation religieuse, mais encore sur leur situation politique, judiciaire, agricole, industrielle et commerciale. Il se préoccupait de la facilité des communications, du nombre des écoles et des hôpitaux, des ressources que chaque localité possédait au point de vue médical et pour l'assistance des pauvres. M. de Grimaldi, au contraire, avait suivi le plan des pouillés antérieurs et s'était renfermé dans les questions d'ordre purement ecclésiastique. En revanche, il avait embrassé dans son étude tous les bénéfices sans distinction et fourni sur la plupart d'entre eux des notices historiques fort intéressantes.

Le premier chapitre du pouillé de 1787 est consacré à l'évêché de Rodez, dont le roi était collateur. Il indique l'étendue, les confronts et le nombre des paroisses du diocèse (1), les revenus de l'évêque et la liste des bénéfices dont il avait le droit de désigner les titulaires.

D'après M. de Grimaldi, l'évêque nommait à 202 cures, à 54 bénéfices simples, à « une infinité de chapelles », à 12 canonicats de la Cathédrale, aux 4 archidiaconés et aux 3 personnats. Il jouissait de deux

(1) 473 paroisses et un grand nombre d'annexes.

prébendes dans la cathédrale, et percevait les droits de visite et de testament.

Son revenu consistait « dans les prieurés et seigneuries de Salles-Curan, et dépendances de Moyrazès, de Muret, de Palmas, quantité de redevances en blés dans la Haute-Marche ».

Il avait aussi près de Rodez des bois considérables et des prairies suffisantes pour tous ses chevaux.

Les trois châteaux de Muret, Palmas et Salles-Curan, faisaient partie de son bénéfice.

Dans les chapitres suivants, l'auteur du pouillé passe en revue les grandes abbayes masculines : Aubrac, Beaulieu, Bonnecombe, Bonneval, Conques, Loc-Dieu ; et les abbayes de filles : le Monastère-St-Sernin-sous-Rodez, l'Arpajonie de Millau et Gramairac à Villefranche. Il donne au sujet de chacune un rapide historique, le nom du collateur, des titulaires successifs, et la liste de leurs privilèges et possessions.

La richesse de ces monastères ne le cédait en rien à celle de l'évêque de Rodez. Déjà nous possédions des indications très précises sur la fortune de ces divers établissements. Grâce aux tableaux annexés à la thèse de doctorat en droit de notre compatriote M. Maurice Anglade (1), nous savions à quels chiffres s'était élevé le montant des adjudications des biens ecclésiastiques en Rouergue pendant la période révolutionnaire. Nous savions que ces ventes avaient produit, par exemple (2) :

1. Pour Bonneval, la somme de...	1.958.757 fr.
2. Pour Aubrac..................	1 876.996 fr.
3. Pour Bonnecombe..............	598.474 fr.
4. Pour Loc-Dieu................	487.154 fr.
5. Pour le Monastère-sous-Rodez..	357.276 fr.

Le manuscrit de Grimaldi ne renferme pas ces indications globales, mais il contient souvent l'estimation et le montant de l'adjudication des divers domaines dépendant des bénéfices ; et ces renseignements ne laissent pas de présenter un réel intérêt (3).

(1) *De la sécularisation des biens du clergé sous la Révolution*, pages 252 et suiv.

(2) Voir l'ensemble du tableau, qui est extrêmement instructif.

(3) Pour l'abbaye du Monastère, le pouillé fixe à 260.898 fr. le produit des ventes, tandis que M. Anglade donne la somme de 357.276 fr. pour les diverses adjudications. Il est vrai de remarquer que M. Anglade compte 15 adjudications, tandis que M. de Grimaldi ne mentionne que neuf ventes.

Il nous donne des détails précieux sur la situation foncière des abbayes, sur les rapports juridiques de leurs membres, sur les aumônes qu'ils devaient distribuer et il serait difficile de trouver un autre document qui fournisse, sous une forme plus concise, des notions aussi complètes sur la vie monacale au XVIIIe siècle.

Dans la plupart des abbayes d'hommes, des transactions étaient intervenues entre l'abbé et les religieux pour le partage des biens. Primitivement les revenus des monastères étaient perçus en totalité par le titulaire du bénéfice, qui faisait distribuer aux moines tout ce qui était nécessaire à leur subsistance. Mais depuis l'abus des commandes, les abbés négligeaient souvent de fournir aux religieux les ressources indispensables. Les plaintes de ces derniers déterminèrent à partir du XVIIe siècle des partages, qui n'étaient pas réglés par des Ordonnances royales, mais qui étaient passés dans l'usage et qui d'ailleurs étaient sanctionnés par de nombreux arrêts.

Un partage de cette nature eut lieu, nous dit le pouillé, entre l'abbé et les religieux de Bonnecombe, le 20 juin 1712 devant Me Gérard, notaire à Rodez. En vertu de cet acte, l'abbé de Bonnecombe eut la jouissance des domaines de Saint-Félix-de-Rignac, Vareilles, Is, Moncan, Bar et Malavaselles. Les religieux de leur côté eurent dans leur lot les propriétés de Lafon, Calviac, la Vabre, Bernac, Bonnefont, Ruffepeire, Bougognes.

Cet état de choses dura jusqu'au dernier abbé, de Castellas, qui, quelques années avant la Révolution, céda tous ses droits aux moines moyennant une rente annuelle de 20600 fr. « quitte de toute charge, décimes, congrues, vicaires, réparations ». M. de Grimaldi ajoute que cet arrangement « aurait ruiné la maison ».

Dans les notices du pouillé concernant les abbayes de femmes, on ne trouve aucune mention relative à des transactions semblables. Mais on reste frappé de la fortune et de la puissance des abbesses placées à la tête de ces maisons.

M. de Grimaldi évalue à plus de 25000 fr. le revenu du Monastère Saint-Sernin. Cet établissement avait des possessions très étendues même dans les diocèses d'Albi et de Toulouse. Il jouissait dans celui de Rodez des prieurés et seigneuries du Monastère, d'Agen, du Viala-du-Tarn, de Saint-Just et l'abbesse nommait aux cures de ces paroisses, ainsi qu'à celle de Lou-

piac, près Figeac où elle levait beaucoup de rentes, comme d'ailleurs dans les paroisses d'Ampiac, Flavin, Lanhac, Amalou et Sébazac.

Aussi ce bénéfice était-il particulièrement recherché. Le roi en était collateur depuis le Concordat de François Ier; et il le réservait aux jeunes filles appartenant aux meilleures familles de la noblesse.

Le deuxième chapitre du pouillé contient une étude sur les grands prieurés qui étaient à la nomination du roi : Bénaven, Notre-Dame de l'Espinasse à Millau, Saint-Amans de Rodez, Saint-Antonin et Saint-Léons.

Bien des points seraient à souligner dans toutes ces notices. L'histoire mouvementée et scandaleuse des anciens chanoines de Saint-Amans mériterait d'être rappelée. Mais il faut savoir se borner et se résigner à renvoyer au texte.

Un troisième chapitre comprend les bénéfices simples, ceux auxquels n'était attaché ni cure, ni service paroissial. Ils étaient au nombre de vingt quatre.

Dans une quatrième partie, M. de Grimaldi étudie les chapitres et collégiales. Le diocèse de Rodez renfermait avant la Révolution six chapitres : ceux de la Cathédrale, de Conques, de Villefranche, de St-Christophe, de Mur-de-Barrez et de Varen ; trois collégiales : celles de La Panouse, St-Laurent et Salles-Curan, auxquelles il faut ajouter la communauté de Lorette, les Mansaux de Najac et de Villeneuve, les Panetiers de Compeyre et de Bozouls et enfin les prébendés de Saint-Antonin.

Un cinquième et un sixième chapitres nous fournissent de précieuses indications sur les ordres religieux du diocèse. D'après le pouillé complété par M. Touzery, les établissements congréganistes d'hommes établis dans le pays à la veille de la Révolution se répartissaient de la façon suivante : à Rodez : les Chartreux, le Collège, le Séminaire, les Jacobins, les Cordeliers, les Capucins et les Frères des écoles chrétiennes ; à Villefranche : les Chartreux, le Séminaire, les Doctrinaires, les Augustins, les Cordeliers et les Capucins ; à Millau : les Jacobins, les Cordeliers, les Carmes, les Capucins et les Frères ; à St-Antonin : les Carmes, les Cordeliers et les Capucins ; à St-Geniez : le Séminaire et les Augustins ; à Laguiole : le Séminaire ; à Sévérac enfin : les religieux de St-Chaffre en Velai.

La liste des couvents comprenait : les Ursulines d'Entraygues, d'Espalion et de Villefranche, les re-

ligieuses de Costéjean, de Ste-Claire, de Mur-de-Barrez, de la Falque ; la Visitation de Villefranche, les Dames-Noires de Millau et de St-Antonin, les dominicaines et sœurs de Ste-Agnès, enfin à Rodez les communautés de Notre-Dame, de Sainte-Catherine, de l'Annonciade et de l'Union (1).

Le septième chapitre est réservé aux curés de Malte, c'est-à-dire à ceux qui tenaient leur nomination de l'Ordre de St-Jean-de-Jérusalem (2). Les commanderies du Rouergue étaient, d'après l'auteur, au nombre de dix-sept : Anglars-Bédène, Auzits, Castelmus, Drulhe, Espinas, La Salvetat-des-Cars, La Selve, Les Canabières, St-Affricain et St-Martin-de-Limouze, Lugan, Nigreserre, Rulhe, Rulhac, St-Germain, St-Peyroronis et Tauriac.

Enfin dans une dernière partie, M. de Grimaldi étudie toutes les cures ordinaires et tandis que dans l'Etat de 1771 elles avaient été classées par districts, nous les trouvons ici rangées par ordre alphabétique.

Ce rapide exposé donne une idée de l'importance du pouillé et des trésors qu'il renferme sur l'histoire de notre pays. Loin de faire double emploi avec l'Etat de 1771, il nous fournit les éléments nécessaires pour en contrôler l'exactitude et pour combler les quelques lacunes qu'il présente.

L'évêché de Rodez, les grandes abbayes des deux sexes, les congrégations religieuses, les chapitres et les collégiales étaient restés en dehors de l'enquête de Mgr de Cicé. Ce dernier avait bien, il est vrai, demandé à ses prêtres quels étaient dans l'étendue de chaque paroisse « les bénéfices ecclésiastiques ou laïques, séculiers ou réguliers, autres que la cure », mais les réponses des curés étaient sur ce point très sommaires, souvent très imprécises ; et certainement sans le document que M. Touzery vient d'éditer nous ne possèderions pas sur ce sujet de travail d'ensem-

---

(1) Voici d'après les tableaux donnés par M. Anglade, loc. cit. p. 252 et s. le produit de la vente des biens de quelques unes de ces congrégations, sous la Révolution :

Chartreux de Rodez....................	414.655 fr.
Chartreux de Villefranche..............	261 956
Collège de Rodez.......................	484.595
Dominicains de Rodez..................	53.400
Religieuses de Sainte-Catherine.........	104.375
Religieuses de Notre-Dame de Rodez...	113.515

(2) D'après les tableaux de M. Anglade, loc. cit., p. 252, le produit de la vente des biens de l'ordre de Malte dans l'Aveyron s'est élevé à 1.559.139 fr. M. Anglade fait remarquer que les adjudications eurent lieu à une époque où les assignats étaient dépréciés et que cette considération doit entrer en ligne de compte pour fixer la véritable valeur des dits biens.

ble. Il faut donc remercier notre collègue d'avoir pris l'initiative de publier ce précieux manuscrit.

Cette publication n'a pas d'ailleurs le seul avantage de nous renseigner sur les établissements ecclésiastiques du diocèse. Elle nous donne, en ce qui concerne les paroisses, plusieurs précisions, que l'Etat de 1771 ne renfermait pas, notamment le nom des villages et hameaux compris dans la circonscription paroissiale avec le nombre de maisons de chaque agglomération. Elle est quelquefois plus explicite au sujet de l'évaluation des droits du décimateur et surtout au sujet de la portion du curé. Elle signale des procès et des transactions sur lesquels l'Etat de 1771 était muet Enfin elle permet de vérifier l'exactitude des réponses au questionnaire et de voir quelle créance méritent les doléances de certains curés.

Ainsi le curé d'Agen, près Rodez, avait dépeint sous les plus sombres couleurs sa situation et celle de ses paroissiens. L'air du pays, écrivait-il, était insalubre et les terres infertiles. Il fallait les récoltes de quatre années pour nourrir les habitants du village pendant douze mois. Aussi, leur misère était extrême, leurs maisons croulaïent et une fièvre putride affligeait un bon nombre de familles.

Quant à lui, ajoutait-il, aux dépens d'une pension bien modique, il nourrissait à ses frais le vicaire, la sœur de l'école de la filature de laine et ses deux associées, et il avait dû entreprendre d'importantes réparations à l'église et au presbytère qui menaçait ruine.

En revanche les seigneurs du lieu y prélevaient des rentes considérables et « par surcroît de misère, plus de vingt maisons étrangères à la paroisse, les unes ecclésiastiques ou religieuses, les autres séculières, dont la plupart sont de Rodez, per(cevaient) le produit des meilleurs fonds de la paroisse, soit en preds, soit en champs, soit en bois, soit en bestiaux, soit en argent prêté ou rente ».

Les plaintes de ce malheureux ecclésiastique m'ayant vivement frappé, j'ai eu la curiosité de me reporter à la notice du pouillé de Grimaldi, relative à la paroisse d'Agen. J'y ai constaté d'abord que la pension du curé n'était pas aussi infime qu'il se plaisait à le répéter. Elle comprenait : « seize setiers froment, vingt-huit setiers de seigle, dix setiers d'orge, vingt setiers avoine mesure de Rodez, vingt-quatre setiers seigle ou froment pour les prémices, six charretées de paille, la moitié du carnelage, un champ de deux sétérées et un très grand pré, deux jardins. »

Le manuscrit de Grimaldi disait en outre : « Il y a un bois considérable qui fournit le chauffage au monastère. » (Il s'agit de l'abbaye de Saint-Sernin-sous-Rodez, à laquelle était réunie le prieuré d'Agen.) « Le curé auquel les abbesses donnaient abondamment de quoi se chauffer, prétendit en avoir le droit et intenta un procès à l'abbesse pour le soutenir, mais il a été condamné, par arrêt du Parlement de Toulouse en 1779. »

Le litige pendant entre le curé et l'abesse, collateur du bénéfice, est-il absolument étranger à la mauvaise humeur qui perce à travers toutes les réponses du curé de 1771 ? Il est permis d'en douter, et nous pensons que l'on ne pourra équitablement faire état de ces réponses, qu'en faisant la part de l'exagération involontaire qu'a pu commettre un esprit sans doute sincère mais manifestement aigri.

Il serait fort intéressant et fort instructif d'établir pour chaque paroisse, un rapprochement entre les deux documents qui viennent d'être publiés par nos collègues. Mais ce serait un travail trop vaste dans lequel il m'est impossible de me lancer et qui d'ailleurs sera certainement fait plus tard avec plus de compétence et de profit.

J'ai voulu simplement montrer que le pouillé de Grimaldi, complète l'Etat de 1771, éclaire en maints endroits les réponses des curés, et qu'en le livrant à la publicité, M. Touzery a rendu aux chercheurs un service signalé.

A l'occasion de cette publication, notre collègue a réuni un nombre considérable de matériaux sur l'histoire du diocèse de Rodez. Mais à la différence de M. Lempereur, dont le souci constant a été de nous donner avant tout un manuscrit, M. Touzery a voulu faire bénéficier le lecteur du fruit de ses vastes lectures et de son érudition. Il est ainsi parvenu à nous procurer une compilation très précieuse et en quelque sorte unique, mais dans laquelle le texte se trouve forcément un peu noyé. C'est un regret qu'il me permettra d'exprimer en toute franchise.

Le plan de M. Touzery est évidemment très logique. Il prend individuellement chaque bénéfice et reproduit dans un premier paragraphe le texte du pouillé dont notre Société possède l'original. Puis, dans un paragraphe deuxième, il signale les divergences que présente cet exemplaire avec deux autres, dont l'un se trouve aux archives de l'Evêché et le dernier entre les mains de M. Raymond de Barrau. Enfin dans

une troisième partie et sous la rubrique « Notes explicatives », il fait une étude personnelle détaillée de chacun des bénéfices.

Plusieurs de nos collègues auraient préféré cependant que M. Touzery mît davantage en relief le manuscrit par la différence des caractères typographiques (1), ou même qu'il l'isolât complètement en le publiant séparément en tête de son volume.

Mais ces petites critiques ne nous font pas oublier le prodigieux effort (2) qu'il a déployé dans son ouvrage. On peut dire que toute la vie de l'Eglise du Rouergue y est condensée.

Ainsi, à propos de l'évêché de Rodez, notre collègue fait une longue et savante dissertation sur les origines du diocèse. Il fait suivre la notice de Grimaldi sur les gros bénéfices du nom de tous leurs titulaires. Il nous donne la chronologie de tous les évêques, de tous les abbés et abbesses, des principaux prieurs, chanoines et curés, la liste de tous les prêtres qui, sous la Révolution furent incarcérés dans les prisons de Rodez et déportés. Il reproduit plusieurs documents qui, sans être inédits, ne sont pas à la portée de tous. Il cite une foule de sources bibliographiques où il a puisé et où d'autres pourront puiser encore. Il dresse le tableau des paroisses qui ne figurent pas dans le pouillé de Grimaldi, soit qu'elles aient été omises, soit qu'elles aient été créées à une date ultérieure. Il donne la nomenclature des évêques de Vabres et des principaux bénéfices de ce diocèse. Il mentionne les diverses paroisses qui existaient dans le diocèse de Rodez au début du XVI[e] siècle et qui avaient été supprimées avant la fin du XVIII[e]. C'est dire que le livre de M. Touzery est une véritable encyclopédie ecclésiastique du Rouergue.

*
* *

Tels sont, Messieurs, les deux ouvrages dont vous avez bien voulu me charger de rendre compte. L'aperçu que j'en ai donné est malheureusement très succinct, très incomplet ; mais j'aurais craint, en entrant dans plus de détails, de dépasser les limites habituelles d'un rapport.

Ce sont l'un et l'autre deux travaux très méritants

(1) Au point de vue typographique, il serait encore à désirer que l'Erratum de la fin du volume soit sérieusement complété.

(2) Cet effort est d'autant plus méritoire que M. l'abbé Touzery a mené son travail à bonne fin avec ses ressources personnelles et pendant les seuls loisirs que lui laissaient des fonctions d'un ordre bien différent.

et qui font le plus grand honneur à nos collègues. Chacun d'eux y a déployé ses qualités propres et manifesté son tempérament. Le livre de M. Lempereur nous montre un chartiste consciencieux jusqu'au scrupule, qui dissimule modestement les richesses de son érudition au bas des pages sous la forme la plus laconique et la plus précise. Dans le livre de M. Touzery on voit au contraire un chercheur passionné qui étale complaisamment toutes ces trouvailles, dut-il pour cela faire éclater un peu son cadre.

M. Lempereur a voulu mettre à la disposition de tous un manuscrit important et il n'a pas eu d'autre ambition que de nous donner une épreuve rigoureusement fidèle et sobrement annotée d'une photographie du temps passé. M. Touzery s'est proposé au contraire d'élever un monument à l'Eglise de son pays. On sent chez lui le souffle de l'apôtre, qui cherche moins dans le document, le reflet d'une époque, que l'argument apologétique qu'il renferme et l'enseignement qui s'en dégage.

L'ouvrage de M. Lempereur sera consulté avec profit. Celui de M. Touzery sera lu avec intérêt. L'un est un travail scientifique, l'autre une œuvre de vulgarisation. Chacun s'adresse à une clientèle différente, et chacun dans sa sphère d'action portera des fruits. Le premier donnera une idée des méthodes sévères de l'école historique moderne. Le second répandra certainement dans le public et plus spécialement dans le clergé le goût des recherches. Puissent-ils tous deux contribuer à faire éclore quelque grande vocation historique. Car les matériaux sont prêts maintenant pour tracer d'une façon à peu près définitive l'histoire de l'Eglise du Rouergue à la veille de la Révolution.

Charles Galy.

* * *

La « Flore » Coste.

Messieurs,

Vous m'avez chargé de vous rendre compte de l'ouvrage que notre collègue, M. l'abbé Coste, vient de publier sous ce titre : *Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes.* Je regrette que des circonstances indépendantes de ma

volonté m'aient empêché de m'acquitter plus tôt de ce mandat. Je regrette surtout de n'avoir pas toute la compétence désirable pour apprécier un livre de cette valeur.

L'œuvre de M. l'abbé Coste est, en effet, une de celles qui mérite le mieux l'attention de notre Société. Elle n'intéresse pas seulement notre région, mais la France tout entière. L'accueil qu'elle a reçu a prouvé qu'elle venait bien à son heure et répondait aux désirs des botanistes. Plusieurs savants, toutes les revues spéciales ont porté sur elle des appréciations élogieuses. Je ne saurai mieux faire que de m'abriter derrière ces autorités en leur faisant de nombreux emprunts.

Deux Flores particulièrement importantes ont marqué chacune une époque, au cours du dix-neuvième siècle ; la première celle de Lamarck et de Candolle parue en 1805, la seconde celle de Grenier et Godron publiée de 1848 à 1856. L'une et l'autre, à un demi-siècle d'intervalle, avaient établi, avec l'autorité qui s'attachait au nom de leurs auteurs, l'inventaire des richesses floristiques de la France connues au moment où elles paraissaient. Un demi-siècle vient encore de s'écouler depuis la publication de la seconde, aussi les botanistes réclamaient-ils un ouvrage nouveau mis au courant des découvertes faites en France durant cette période.

Sans doute un certain nombre de flores ont paru depuis 1856, mais la plupart sont des abrégés de la grande flore écrits en vue de fournir aux étudiants et aux botanistes des manuels faciles à emporter dans les herborisations. C'est le cas de la Flore française de Gillet et Magne qui porte le nom d'un de nos compatriotes, le regretté professeur de l'Ecole d'Alfort. D'autres, au contraire, sont des œuvres d'érudition, conçues dans un plan trop vaste, voulant décrire, comme le dit l'abbé Coste dans sa préface, non seulement toutes les espèces, mais encore toutes les variétés, toutes les formes observées sur le territoire français, accordant une large place à la synonymie et à l'aire géographique de chacune. Elles n'ont souvent abouti qu'à noyer le lecteur dans un chaos où il a de la peine à se reconnaître. Ni les unes, ni les autres n'ont donné entièrement satisfaction au public et la Flore de Grenier et Godron était restée l'ouvrage classique, le *vade mecum* préféré de tous les botanistes.

Cependant la science a fait des progrès depuis cinquante ans, de nombreuses espèces nouvelles ont été découvertes et décrites, d'autres sont mieux connues, leur aire géographique et les conditions nécessaires à leur végétation mieux établies. Tous ces progrès sont dus en très grande partie aux études particulières que les botanistes ont consacrées aux régions qu'ils habitent, aux flores et florules régionales et même aux moindres études relatives à des portions limitées de notre territoire. Il en est des sciences naturelles comme des grands fleuves qui ne s'alimentent et ne s'accroissent que par les apports incessants des petits affluents. C'est cette considération qui fait ressortir l'utilité des travaux particuliers et qui justifie notre Société d'avoir accueilli et publié à diverses reprises des études botaniques qui toutes, petites ou grandes, apportaient leur part d'observations intéressantes. Il convenait donc de reprendre, en la complétant, l'œuvre de Grenier et Godron ; d'autant que l'annexion de la Savoie et du comté de Nice, accomplie depuis cette publication, avait enrichi la flore française d'un nombre considérable d'espèces nouvelles. L'initiative de cette nouvelle publication revient à l'éditeur Paul Klincksieck ; il a eu recours à M. l'abbé Coste pour réaliser son projet. Il fallait non seulement une profonde connaissance de la botanique, mais encore un certain courage et une puissance de travail peu commune pour aborder une œuvre aussi considérable. Ce n'est peut-être pas sans un peu d'hésitation que l'éditeur s'adressa à ce curé d'un petit village perdu au pied du Larzac, connu, il est vrai, par ses nombreuses études et sa collaboration aux revues botaniques, mais qui, seul, sans l'autorité et le prestige que donnent les hauts grades universitaires, loin de toutes les ressources que procurent les grandes bibliothèques et les collections publiques, pouvait paraître peu en mesure de mener rapidement à bien la tâche qui lui était confiée.

Il semble que l'on trouve dans la Postface de l'éditeur comme un reflet de ses inquiétudes et aussi de la grande satisfaction qu'il a éprouvée en constatant qu'elles n'étaient pas justifiées.

« La Flore Coste est terminée, s'écrie-t-il ; si enfin nous possédons une statistique complète et détaillée de la végétation de notre pays, c'est à un curé d'un petit village des Cévennes, mais zélé botaniste, que nous la devons.

» Il a fallu huit ans aux professeurs Grenier et Go-

dron, disposant des avantages de deux facultés des sciences, pour achever leur flore dépourvue de figures... L'abbé Coste, réduit à peu près aux seules ressources de son herbier, considérable il est vrai, et aux prêts obligeants de quelques amis, a terminé sa Flore en six ans et demi. Et cependant il a dû, non seulement en rédiger le texte, mais encore en préparer les plantes pour les dessinateurs, signaler à ceux-ci les détails à reproduire, corriger les croquis et revoir les dessins. »

Tout serait à citer dans cette page de l'éditeur qui fait admirablement ressortir la somme de travail réalisée par l'auteur, la netteté de ses idées et la précision de sa méthode. Je n'aurai rien à ajouter à cet éloge aussi complet que mérité.

Une flore ne s'analyse pas. Je me bornerai donc à dire quelques mots du plan et de la méthode suivis par l'auteur et à signaler les améliorations importantes qui rendent la Flore Coste bien supérieure à celles qu'elle est destinée à remplacer.

L'ouvrage proprement dit débute par un excellent vocabulaire des mots techniques. Chaque science a nécessairement son langage spécial et tout débutant doit se familiariser avec lui avant toute autre étude, s'il veut avoir de la précision dans les idées. Ici presque tous les mots sont accompagnés d'une figure qui éclaire et complète l'explication donnée. Texte et dessins sont d'une clarté parfaite.

Une table analytique des familles suit le vocabulaire. Elle se continue dans chaque famille par des tableaux conduisant au genre, puis à l'espèce, remplissant le but que l'auteur s'est proposé ; celui d'écrire avant tout un ouvrage de vulgarisation accessible aux débutants et aux amateurs qui désirent sincèrement connaître les plantes de notre pays. Ceux-ci seront reconnaissants à M. l'abbé Coste d'avoir comblé cette regrettable lacune de la Flore Grenier et Godron.

La Flore proprement dite comprend la série des familles des plantes vasculaires, dans l'ordre généralement adopté aujourd'hui commençant par les *Renonculacées* et finissant par les *Equisetacées*. Chaque famille est décrite sobrement mais d'une manière très complète ; une brève indication fait connaître le nombre approximatif des espèces connues dans le monde entier.

Les descriptions des genres et des espèces sont faites de la même manière à la suite des tableaux dichoto-

miques qui y conduisent. En regard de chaque espèce, un dessin très net donne le port, le facies et tous les détails de ses organes essentiels. Leur exécution a été confiée à de véritables artistes, qui y ont apporté toute la perfection désirable. C'est là une amélioration des plus heureuses qui, à elle seule, consacrerait la supériorité de cette Flore. Par elle, bien des hésitations seront épargnées aux débutants et, pour le botaniste un peu expérimenté, « il lui suffira souvent, comme le dit M. Malinvaud, de jeter un coup d'œil sur les figures pour déterminer ou se rappeler, sans recourir au texte, le nom spécifique cherché. » Mais que de travail ! que de soins minutieux ces dessins ont dû coûter à notre collègue !

Toutes les descriptions sont faites dans un langage d'une remarquable précision. L'auteur dit tout ce qui est indispensable, y compris les indications sur l'habitat, les propriétés et les usages des plantes les plus connues ; mais sans un mot inutile. On pourrait même regretter que, pour ne pas trop surcharger son ouvrage et se renfermer dans les limites fixées par l'éditeur, il ait sacrifié quelques développements sur certains points intéressants, notamment sur les variétés et les hybrides et surtout qu'il ait montré une trop grande parcimonie dans la citation des synonymes et des noms usuels. Mais cette concision, peut-être un peu exagérée, ajoute à la netteté et à la clarté du texte, le lecteur ne risquant pas de s'égarer dans la prolixité des détails ; elle fait de plus mieux ressortir la somme énorme de travail condensée dans ces trois gros volumes, qui comprennent ensemble près de deux mille pages. Au surplus, M. l'abbe Coste nous fait espérer la publication prochaine d'un supplément qui comblerait quelques-unes de ces lacunes.

Les familles, les genres, les espèces sont tous numérotés, chacun dans la série qui lui est propre. On peut constater que les espèces décrites sont au nombre de 4.543 accompagnées du même nombre de figures ; elles se répartissent en 884 genres et 134 familles, ce qui donne un total de 5.372 articles descriptifs.

Ces chiffres nous donnent la statistique à peu près complète des végétaux vasculaires de la France, ainsi que le fait remarquer le professeur Flahault. « Il suffit, dit-il, pour s'en convaincre de voir combien peu d'espèces ignorées jusque-là ont été découvertes en France depuis la publication de la Flore Grenier et Godron »... Celle-ci « arrivait à une époque ou beaucoup d'hommes indépendants s'honoraient de consa-

crer leur activité à la science. La Société botanique de France, née dans le même temps et des mêmes aspirations, s'est attachée à faire connaître la flore et à faire aimer les études floristiques ; ses sessions extraordinaires ont contribué largement à en répandre le goût. Des centaines d'adeptes, dans toutes nos provinces, ont apporté leur part d'efforts à l'œuvre commune en publiant leurs observations, Notes, Florules, Statistiques, Flores régionales. Et pourtant la flore des plantes vasculaires de la France ne s'est enrichie que de quatre cents espèces environ, dont quatre-vingt à peu près, forment le contingent de la Savoie et du Comté de Nice (1) ».

M. Flahault parle des *plantes vasculaires*, les seules dont s'occupe la Flore Coste. La statistique des végétaux cellulaires ou thallophytes est encore à faire, parce que leur étude est loin d'être aussi avancée. Je me permets de signaler aux jeunes botanistes cette portion très intéressante du règne végétal. S'ils ne se laissent pas rebuter par les petites difficultés que présente au début la détermination des mousses, des lichens, des algues et des champignons, ils trouveront largement à glaner dans ce champ très vaste bien insuffisamment exploré jusqu'ici.

M. Ch. Flahault, professeur à l'Université de Montpellier, a écrit pour la Flore Coste une introduction magistrale. Elle n'a, il est vrai, qu'un rapport indirect avec l'œuvre qu'elle précède, mais elle présente un très grand intérêt par les questions qu'elle aborde et la manière dont elles sont traitées. « C'est, dit M. Malinvaud, le distingué président de la Société botanique de France, un exposé aussi clair que substantiel, une sorte de philosophie abrégée des notions fondamentales de géographie botanique, que l'enseignement et les écrits de M. Flahault contribuent puissamment à vulgariser dans notre pays, rendant ainsi un service qu'on ne saurait trop apprécier. »

J'ai fait, dans quelques-unes des citations qui précèdent, plusieurs emprunts à cette introduction ; le sommaire donnera une idée de cet important travail qui n'occupe pas moins de cinquante-deux pages de texte et qui constitue un tout se suffisant à lui-même.

« SOMMAIRE. — I. Flore et végétation. — II. Le passé de la flore de France. — III. Le sol et la végétation. — IV. Remarque sur la méthode. — V. Essais

(1) Introduction, p. 1.

antérieurs. — VI. Explication sommaire de la carte, — 1, Région océanique ; — 2, Région tempérée de l'Europe occidentale ; domaine atlantique ; domaine des plaines et collines du Nord européen continental ; domaine des plaines et basses montagnes de l'Europe occidentale ; — 3, Région méditerranéenne ; — 4, Région des hautes montagnes d'Europe. — Conclusion. »

Une carte de France au $^{1}/_{3.000.000^e}$ accompagne le texte. Les différentes régions indiquées dans le sommaire ci-dessus y sont déterminées par des couleurs distinctes. Elle aide à l'intelligence du texte écrit d'ailleurs d'une manière très claire et attachante, même pour les profanes. Notre région y figure dans le *Secteur du massif central* appartenant à la *Région tempérée de l'Europe occidentale.* Mais que de subdivisions il conviendrait de faire dans notre Rouergue où la diversité des climats vient se combiner avec celle des formations géologiques pour créer les conditions physiques et chimiques les plus variées, correspondant chacune à des végétations différentes. Cette situation exceptionnelle de notre département lui vaut une des flores les plus riches et les plus intéressantes. M. l'abbé Coste évaluait, il y a quelques années, dans une de nos séances (1), à un minimum de 2.300 espèces vasculaires le nombre de celles qui y croissent spontanément, alors que la moyenne pour les autres départements ne dépasse guère 1.200.

Il y a là aussi un champ très vaste à étudier. M. l'abbé Coste a déjà publié la Florule du Larzac, mais ce n'est qu'une partie de cette Flore aveyronnaise qu'il nous a promise et que nous attendons avec impatience. Quand nous la posséderons, je ne doute pas qu'elle n'encourage nos jeunes compatriotes, en facilitant leurs études, à cultiver une science qui procure à ceux qui s'y adonnent tant de jouissances intimes et leur permet d'admirer, au milieu des splendeurs de la nature, les plus touchants et les plus gracieux ouvrages du Créateur.

Pour conclure, je ne saurais mieux faire que d'emprunter encore à M. Flahault les lignes suivantes :

« Notre zélé confrère comble nos vœux en rédigeant sous une forme simple et claire une Flore nouvelle qu'il met au courant de nos connaissances floristiques, à laquelle il joint des renseignements phytéogéographiques. Nous lui savons gré de n'avoir pas re-

(1) Séance du 9 mars 1893.

culé devant les difficultés d'une pareille entreprise, nous sommes reconnaissants à son éditeur et à lui de nous avoir fourni l'occasion de donner aux botanistes français dont cette Flore deviendra le *Vade mecum*, quelques indications sur les faits acquis et sur les nombreuses lacunes que nous les convions à combler (1). »

Nous ne pouvons que nous associer à ces paroles et aux appréciations élogieuses qui ont accueilli la Flore Coste. Nous ne doutons pas que le succès qu'elle obtient ne lui fasse prochainement décerner par l'Institut la haute récompense que plusieurs savants réclament pour son auteur et qui ne sera jamais mieux méritée.

F. Galy.

* * *

ACQUISITIONS

Dons divers

Pour la Bibliothèque et les Archives

De M. Aimé Guibert : *Quelques vers*, dont il est l'auteur (s.l.n.d.). Vol. in-16, d.-rel. de luxe.

De la Préfecture : *Recueil des usages locaux de l'Aveyron approuvés par la Commission centrale départementale*. Colomb, 1906. Vol. in-8°.

De M. Carrère : *Conques, ses origines, son histoire*, par L. Servières, dont il est l'éditeur, 1907 Vol. in-16.

De M. L. Massip : *Les origines de Cransac et de son église*, dont il est l'auteur. Carrère, 1907. Br. in-16.

De M. Cabrol : *Notes et documents relatifs à l'histoire des communications postales en Rouergue*, dont il est l'auteur. Carrère, 1907. Br. in-16. — *Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves du collège de Villefranche*, contenant un discours, dont il est l'auteur, sur l'histoire du collège de Villefranche, et un dessin, dont il est également l'auteur, représentant un coin de la cour de l'ancien collège. *1906-1907* (1re année). Br. in-16.

De M. Marre : *Les sauterelles dans l'Aveyron en 1902 et 1907*, dont il est l'auteur. Extrait, Montpellier, 1907. Pièce gd in-8°.

---

(1) Introduction, p. 6.

De M. l'abbé P. ALFARIC : *Aristote*, dont il est l'auteur. Paris, 1905. Br. in-16. — La collection de *l'Eveil de Livinhac-le-Haut*, dont il est le rédacteur. Albi, 1907.

De M. L. CONSTANS : *Une rédaction provençale du statut maritime de Marseille*, dont il est l'auteur. Erlangen, 1907. Br. gd in-8°.

De M. MINGAUD, par l'intermédiaire de M. l'abbé Hermet : *La pierre sculptée à figure humaine de Bragassargues (Gard)*, dont il est l'auteur. Extrait factice, 1907. Pièce gd in-8°. Deux éditions (1).

De M. l'abbé Augustin FABRE, les deux premiers numéros de *l'Ami de Ségur*, dont il est le rédacteur. Albi, 1907.

De madame L. LOUP : *Calendrier curieux et utile pour l'année* 1779, Aurillac ; — quelques anciens calendriers de l'Aveyron.

De M. MARAUDET : *Le dîner Loupiau, comédie en un acte*, dont il est l'auteur (Paris, 1907). Br. in-16.

De M. PESCHAUD : *Les chemins de fer de l'état Belge*, dont il est l'auteur. Extrait. 1906, Paris. Br. gd in-8°.

De M. M. CONSTANS, un guide Michelin, 1906 ; des lettres de part de familles aveyronnaises ; — la lettre manuscrite de Monseignat et Rodat, dont il est question au procès-verbal

De M. L. M. : 1907, *Almanach Hachette, petite encyclopédie populaire de la vie pratique*.

De M. le comte C. de VALADY, les documents dont il est question au procès-verbal : Copie du testament de Jean de Tullier, 18 mars 1675 ; lettre relative au mariage de Catherine de Balsa avec Jean de Fajole, 2 décembre 1700.

De M. CARRIÈRE, les documents sur lesquels il doit être fait un rapport, dont il est question au procès-verbal.

Du SYNDICAT D'INITIATIVE, six phototypies d'ouvrages d'art dans l'Aveyron : chemin de fer d'Espalion à Bertholène, et gorges du Tarn.

De M. VIGROUX :

Dessins dont il est l'auteur.

Portrait d'un artiste (que le donateur croit être celui de Van Dyck) d'après une fresque — Profil de tête d'un buste de Brutus. — Antinoüs. — Dessin d'a-

---

(1) La pierre sculptée, dont il est question, présente une ressemblance lointaine avec les statues menhirs de l'Aveyron et en particulier avec celle de St-Sernin qui est au Musée.

près nature. — Torse de la statue d'Ilissus du fronton du Parthénon, par Phidias. — Torse d'après l'antique. — Main fermée, main tendue et squelette de main. — Jugement de Salomon d'après Mantegna.

Dessins de maîtres.

Quatre dessins de maîtres des XVIe et XVIIe siècles. — Etude d'après nature, attribuée à Flandrin.

Gravures et lithographie.

Le triomphe d'Alexandre (par Lebrun). — La Nativité de saint Jean-Baptiste. — Portrait de Rembrandt, par lui-même. — « Ercules », par Albert Durer. — Deux personnages à mi-corps, par Lesueur. — « Bas-relief antique du tombeau de ste Agathe », et « Bain et Etuve antique du Balouard des pestiférés à Catane ». — Quatre pierres gravées antiques.

La belle Ferronière, par Léonard de Vinci.

Photographies et photogravures.

Tête de Jupiter, sculpture grecque. — Quatre têtes grecques, dont deux semblables. — Tête de la Vénus de Milo. — Tête de Pénélope, sculpture grecque. — Tête d'après l'antique (Louvre). — Deux têtes de femme, semblables, sculpture grecque. — Tête de femme antique. — Buste d'amazone antique. — Buste de statue grecque. — Une médaille de Syracuse, tête. — Buste d'Ajax (Musée de Naples). — Buste de Faustine (*Id*). — Le Discobole de Naucydès. — Statue grecque. — Le Repos, statue grecque. — La Vénus de Milo. — Troncs de deux statues grecques. — Torse de statue de femme. — Trois sujets des frises du Parthénon. — Bas-relief de la colonne Trajane. — Vase grec (Louvre) — Bracelets et vase de Priam.

— Quatre motifs des Loges du Vatican, par Raphaël. — Autre, plus petit. —. La Vierge au voile, par le même (Louvre). — Tête d'homme, étude par le même. — Buste de jeune fille en cire, modelé par le même. — Deux personnages nus, par le même (Louvre). Dessin à la plume, par le même. - Massacre des Innocents, par le même. — Etude de mains et de pieds, par le même. — Tête de femme, par Léonard de Vinci (Louvre). — Tête de jeune fille, dessin à la plume, par le même. — Etude de tête, par Michel-Ange. - Sibylle de la chapelle Sixtine, par le même.

— *Lorenzo il Magnifico*, Laurent de Médicis, en costume de roi mage, par B. Gozzoli (Florence). — Tête, par Lorenzo di Credi (Louvre). — Buste de jeune

homme, par Philippino Lippi. — Tête, même école. — Buste de la Vierge et tête de l'Enfant Jésus, par fra Bartholomeo. — Etude du corps humain, par Bandinelli. — Tête d'homme. par Massacio. — Autre tête d'homme, par le même. — Joannes di Ghadis, médaillon. — Le Couronnement de la Vierge.

— Tête de fille, gouache, par Albert Durer (?). — Saint Thomas de Cantorbéry, par Holbein (Louvre), dessin d'Ingres (Londres). — Buste d'homme, par le même Holbein. — Portrait, par le même. — Portrait, par le même (Louvre). — Autre portrait, par le même (*Id*). — The lady Vaux, par le même (Londres). — Anna Bollein queen, par le même (Louvre). — Portrait de femme anglaise, par le même (Louvre). — Etude de main, pour le portrait d'Erasme du Louvre, par le même.

— Bas-relief de la fontaine des Innocents, par Jean Goujon. — Tête de moine (par Lesueur, ou Zurbaran), deux exemplaires. — Portrait (Louvre). — Tête de femme, étude de Prudhon. — Tête de religieuse, par Ingres.

Pour le Musée

De M. Laporte, un petit médaillon, qui offrirait le portrait gravé de Léopoldine Fraijtt, femme de Chabot, dont il est question au procès-verbal.

De M. L. Albespy, la médaille (module de la grande série, catalogue du Musée) de J. P. C. Marcassus, baron de Puymaurin, 1757-1841. — *Id.* des courtiers de commerce de Paris à S. E. Mgr le comte Anglès, ministre d'Etat, préfet de police, 1818. — Une monnaie, petit bronze, assez bien conservée, de Gallien, au centaure (N° 20 du catalogue), dessous M.

De M. Caussanel, brigadier-facteur en retraite, une monnaie gauloise en argent, au revers assez bien conservé, provenant du trésor trouvé au Mauron, il y a une douzaine d'années, et présentant une grande ressemblance avec celles découvertes à Villefranche etc. (Catalogue, p. 5), non avec celles de Goutrens, p. 118). — Une monnaie en argent, d'un *Karolvs* de France (Charles VII, N° 82 du catalogue), très bien conservée, trouvée avec d'autres monnaies dans la démolition d'une vieille maison à Sauveterre.

De M. Teyssèdre, facteur, quelques monnaies et jetons, dont une monnaie gauloise en bronze, assez bien conservée, de Tatinos (N° 10 du catalogue), trouvée boulevard Belle-Isle, ce qui tendrait à con-

firmer qu'elle est d'origine ruthène ; un jeton de 1628, à la devise *Alit et illuminat*, avec un aigle tenant un aiglon et s'élevant vers le soleil, de l'autre côté *Invitos extrahit angues*, avec un cerf baissant la tête et ouvrant la bouche sur un serpent sorti d'un taillis.

De M. Bugard, une petite monnaie en argent de Louis XIV, 1676.

De M. l'abbé Suquet, une bague en cuivre, avec châton à la croix de Malte champlevé, trouvée dans le cimetière de Saint-Clair, provenant de l'ancien, dont les terres y furent transportées en 1854-55 (1). — Un premier envoi d'objets provenant des fouilles du dolmen des Grèzes, près de Saint-Clair, dont il a été question dans un rapport lu à la précédente séance, comprenant notamment deux grands barillets en bronze pour collier, seize flèches, généralement de petite dimension, des grains de collier, dont treize en bronze, un plus grand, en os travaillé en rainures circulaires.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,
F. GALY.

(1) A rapprocher de l'épée à croix de Malte, qui fut donnée, il y a deux ans, et d'une borne, aussi à croix de Malte, qui limitait à Coumbo d'Ego, entre le Rouergue et le Quercy, la commanderie de Ginouilhac ou celle de Trioulou.

400. — Rodez, Imp. E. Carrère

Société des Lettres, Sciences et Arts
de l'Aveyron

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 29 Décembre 1907

PRÉSIDENCE DE M. N. MAISONABE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. MAISONABE (Noël), LEMPEREUR, NAUJAC, VAÏSSE, GALY (Charles), ALBESPY (Louis), VIGROUX, COMBES de PATRIS (Bernard), COMBES (Léopold), l'abbé LAGARRIGUE, GALY (François), secrétaire.

Excusés : MM. l'abbé TOUZERY, MARCILHACY (Camille), JAUDON, RAILHAC, CONSTANS (Marius), l'abbé BESSOU, CARCOPINO, FROMENT, le vicomte de LESCURE, LOUP (Louis), JULHE.

La séance est ouverte à quatre heures et demie.

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre, qui a été publié dans le *Journal de l'Aveyron*, est adopté sans observations.

M. le **Président** s'exprime en ces termes :

« Les liens qui m'unissent à la famille de M. Henri Descrozaille ne sauraient m'empêcher de rendre hommage à la mémoire de ce collègue, que nous avons eu le malheur de perdre au mois de novembre. Il était venu à nous un peu tard ; mais il nous était très dévoué et s'intéressait à tous nos travaux. Natif d'Aubin, longtemps notaire dans cette localité im-

portante, chef à deux reprises de sa municipalité, il avait pour elle une affection peu commune. Les institutions hospitalières de la ville d'Aubin avaient attiré sa particulière sollicitude et, après les avoir administrées avec une sagesse dont témoigne leur prospérité actuelle, il avait entrepris d'en écrire l'histoire. Comme beaucoup, il comptait sur le temps et remettait de jour en jour la mise au point définitive d'un travail auquel des recherches multiples faisaient prendre chaque jour entre ses mains plus de développement. Tout nous fait espérer que ce travail ne sera pas perdu, et qu'il verra le jour sous une forme ou sous une autre. »

Au nom du Comité permanent, M. le Président propose l'admission en qualité de membres titulaires de MM. **Laurens**, notaire à Cassagnes-Comtaux, Fernand **Bouilhac**, capitaine d'artillerie à Toulouse, Joseph **Bourrilly**, juge de paix du canton de Naucelle, et celle de M. Augustin **Spitz**, à Paris, comme membre correspondant.

M. Laurens envoie à l'appui de sa demande un travail manuscrit, dont il est l'auteur, ayant pour titre : *Réhabilitation de quelques terroirs historiques de l'ancien Rouergue*. M. Bouilhac a offert une brochure qu'il a publiée sous ce titre : *Indications sur les origines des chevaliers de Bouilhac*. M. Bourrilly, adresse deux mémoires imprimés à Valence, qui furent présentés au Congrès des Sociétés savantes de Provence en 1906 : *Le costume d'Arles* et *Objets et rites talismaniques en Provence*. Ce dernier est écrit en collaboration avec M. Louis Aubert.

Il est procédé à quatre scrutins successifs à la suite desquels MM. Laurens, Bouilhac, Bourrilly et Spitz sont proclamés admis.

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes.

MM. **Fabrège**, le baron de **Sambucy de Sorgues**, le vicomte de **Lescure**, l'abbé P. **Alfaric** et l'abbé Augustin **Fabre** ont remercié la Société à l'occasion de leur récente admission.

Le Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux Arts portant la date du 28 octobre 1907 a été adressé à la Société. Il contient l'**arrêté ministériel fixant** au mardi 21 avril 1908 la date de la 32e réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements et la cir-

culaire de M. le sous-secrétaire d'Etat fixant les conditions imposées aux auteurs des mémoires et aux représentants des sociétés locales.

Une nouvelle **circulaire ministérielle** fixe au 20 mars la dernière limite pour l'inscription des délégués au Congrès des Sociétés savantes et rappelle les conditions à remplir pour obtenir la délivrance de billets à prix réduits.

Ces documents sont mis à la disposition des membres de la Société.

M. de **Courtois** envoie à la Société quelques lettres autographes de M. de la Croix de Castries, dernier évêque de Vabres, adressées à M. de Neyrac qui fut le dernier subdélégué d'intendance à la subdélégation de Vabres.

Ces documents sont renvoyés à M. Bernard **Combes de Patris** qui se charge d'en faire un rapport à une prochaine séance.

D'une lettre qu'il a reçue de M. **Jaudon**, M. le Président lit les passages suivants :

« Je saisis cette occasion de vous signaler la publication par M. Degort, directeur de la *Revue de Gascogne*, de la correspondance de l'humaniste toulousain Jean de Pins. Dans quelques lettres adressées à Erasme, à Rotterdam, il est question de Georges d'Armagnac, évêque de Rodez et lieutenant général du roi de Navarre. Un échange de manuscrits latins entre les trois personnages montre combien ils étaient attachés au mouvement qui emportait alors les esprits élevés vers le culte de l'antiquité grecque et latine. Ces lettres, dont j'avais eu le plaisir d'entendre la lecture à la *Société archéologique du midi de la France*, viennent d'être publiées dans le dernier bulletin dont il est fait échange avec celui de notre Société. Elles figurent au compte rendu de la séance du 29 janvier 1907.

» Une communication de notre confrère, M. Cabrol, lue à la séance du 4 novembre dernier, signale l'existence au Père-Lachaise, de la tombe de Claude Deberthier, évêque constitutionnel de l'Aveyron. Ce monument a une histoire ; elle est en partie écrite à la fin des brochures de polémique qui furent publiées en 1831, chez l'éditeur janséniste Jérôme, 4, rue St-Séverin, à la suite des obsèques de M. Deberthier. Dans ce modeste tombeau reposent des morts liés, non pas, comme le croit M. Cabrol, par le souvenir du serment constitutionnel, mais par leur attachement

commun aux doctrines de Port-Royal. La garde en est confiée aux amis de cette maison, à la tête desquels se trouve actuellement M. Gazier, l'éminent professeur de littérature française à la Sorbonne. »

M. l'abbé **Hermet** écrit qu'il a eu la chance de recueillir deux nouvelles statues-menhirs, qui lui ont été signalées par M. le docteur de Moncan dans le courant du mois de juillet dernier. L'une a été trouvée dans la terre à proximité de Montels de St-Sernin, par M. Pescayre, propriétaire à la Borie d'Alrici. Elle mesure 80 centimètres de hauteur sur 60 de largeur ; les traits de la sculpture sont très accentués. L'autre était également enfouie dans le sol, sur le domaine de la Prade, près Coupiac. Elle devait avoir à peu de choses près les mêmes dimensions que la précédente, mais elle a été cassée au-dessus de la ceinture et la partie supérieure a seule été retrouvée. Ces découvertes portent à vingt-neuf le nombre des statues-menhirs découvertes dans cette région.

M. l'abbé Hermet s'était chargé de répondre à M. Castagné, professeur à Orembourg (Russie), en lui envoyant des photographies et des renseignements sur les pierrele qu'il a décrites. Il a reçu de M. Castagné, avec ses remerciements, l'annonce du prochain envoi de quelques exemplaires d'un travail dont s'occupe ce savant et qui a pour objet des pierres trouvées dans les plaines avoisinant l'Oural et le pays Kirghize. Des notes y seront jointes indiquant les analogies que ces pierres présentent avec celles de l'Aveyron.

M. le **Président** dit que la Société apprend avec plaisir que les découvertes faites dans l'Aveyron par M. l'abbé Hermet continuent à attirer l'attention du monde savant et suscitent des travaux sur des monuments analogues rencontrés dans diverses régions, même en Russie.

La **Société amicale** des **enfants** de **Mur-de-Barrez** a écrit à M. le Président pour appeler son attention sur les ruines du vieux château féodal de Valon, situé dans la commune de Lacroix-Barrez. Le donjon est conservé, il a résisté au temps et aux orages ; mais les populations voisines, qui se sont attaquées aux ruines pour en extraire les matériaux utilisables,, ne tarderont pas à faire disparaître tous les détails intéressants de son architecture. Les auteurs de la lettre demandent renseignements sur les origines et l'histoire de ce château. Ils demandent aussi quels

moyens ils peuvent employer pour arrêter l'œuvre de vandalisme qui s'accomplit.

Copie de cette lettre a été transmise à notre collègue M. **Julhe**, de Mur-de-Barrez, qui répond, à l'une des questions posées, par la lettre suivante.

« Espalion, 23 décembre 1907.

» Monsieur le Président,

» Je suis en possession de votre estimée du 19 du courant et je regrette de ne pouvoir me présenter dimanche prochain, devant la Société, dans laquelle vous avez bien voulu m'admettre, pour vous apporter ma réponse et ajouter quelques explications.

» La démarche du président de la Société amicale des enfants du canton de Mur-de-Barrez me donne l'espoir que leur démarche auprès de vous ne sera pas vaine et que vous ferez le possible auprès de la Société archéologique départementale pour mettre un terme à la destruction de ce qui reste des vieilles constructions du moyen âge, que nos populations, par ignorance et insouciance travaillent, on pourrait ajouter, avec ardeur, à faire disparaître.

» Le château de Valon mériterait bien d'être conservé dans l'état où il est. Les démolitions provoquées par les habitants du voisinage sont telles, m'a-t-on dit, qu'il me serait aujourd'hui difficile d'en reconnaître les divisions intérieures que j'avais remarquées, lors de l'unique visite que j'y fis, il y a *quarante-cinq ans*.

» Quant à son histoire, elle a été intimement liée à celle du Carladez. Les comtes de Rodez ont pu recevoir des hommages de ses possesseurs, mais comme vicomtes de Carlat seulement. Vous savez du reste que le Barrez a fait partie de cette vicomté pendant plus de *huit cents* ans, que les comtes de Rodez n'ont jamais songé à l'en détacher pour l'annexer au comté de Rodez, pas plus que la duchesse de Bourbon, comtesse d'Auvergne, vicomtesse de Carlat, n'a voulu l'annexer à l'Auvergne.

» A quelle date faut-il placer la fondation de cette forteresse ? Aucun document n'a été trouvé qui nous l'apprenne ; il est cependant probable que le château fût bâti dès les premiers temps de la féodalité.

» Au XIIe siècle, il était qualifié de terre baroniale.

» Au commencement du XIIIe siècle, Philippe de Valon fait hommage au comte de Rodez pour le château et autres appartenances (*Documents histori-*

ques relatifs à la vicomté de Carlat, II, 17. En 1265 Bérenger de la Gleizole (*La Guiole*), Estève Pistol et Estève de Valon, coseigneurs, rendent hommage pour le castel de Valon (*Id.*, I, VIII).

» En 1276, Bertrande de Valon fonda le monastère de Saint-Projet, sous Montsalvy. (Dictionnaire historique du Cantal.)

» En 1378, les routiers, sous la conduite d'Aimerigot Marquès, après s'être emparés par surprise des châteaux de Carlat, d'Alleuze près Saint-Flour, de Turlande près Pierrefort, se rendirent par escalade maîtres du château de Valon (Froissard) : de ce repaire presque imprenable, ils se répandirent souvent dans tout le nord du Rouergue et pays voisins, pillant les populations des campagnes et rançonnant monastères et châteaux.

» En 1389, Valon était encore en leur possession, et cette année-là sommation fut faite à Ramonet de Sort, qui y commandait, de remettre la place au comte d'Armagnac et de ne plus faire de dommages dans les pays du roi.

» C'est après l'évacuation de ce château qu'il faut placer l'arrivée dans le Barrez, d'un cadet de la famille des Chaumeil, seigneurs de Dienne, dans la Haute-Auvergne, qui vint l'occuper, ayant cent hommes d'armes sous ses ordres.

» Avant, pendant et après l'occupation de Valon par les routiers, le château fut la propriété de la puissante famille de Rolland.

» En 1456 Pierre Rolland, chevalier, seigneur de Villecomtal, Valon, etc., sénéchal de Castres, fit son testament au château de Valon et demanda à être enseveli dans la chapelle de Saint-Blaise (de Valon) où reposaient les restes de ses ancêtres. Ce fut un membre de cette famille qui fit construire la chapelle du château : La belle fenêtre ogivale qu'on y voyait n'a peut-être pas été encore touchée.

» En 1605 la seigneurie de Valon était passée à la famille de Fontange.

» En 1660, Louis de Fontange, seigneur de laBesserette, de la Capelle del Fraisse, Valon, etc., y fit son testament. Son fils Jean épousa en 1665 Gasparde-Henriette d'Espinchal et testa au château de Valon, en 1673. (Dictionnaire historique du Cantal.)

» Vers 1750, la famille du Verdier du Mandillac en devint propriétaire et le dernier de ce nom mourut à Mur-de-Barrez vers 1830, laissant la possession du

château et de ses dépendances à la famille de Bancarel, d'Hyars.

» Aucun des membres de cette famille ne voulut se charger de l'entretien de cette immense demeure seigneuriale, et elle fut abandonnée complètement.

« C'est vers 1845, que les toitures s'effondrèrent et personne ne mettant obstacle à l'enlèvement des matériaux les ruines ne tardèrent pas à s'accumuler. Aujourd'hui les ruines appartiennent à M. Delrieu, juge de paix de Mur-de-Barrez.

» Il peut se faire, monsieur le Président, que j'aie relevé dans mes notes d'autres faits concernant Valon ; mais il faudrait relire le tout très attentivement pour les trouver.

» L. JULHE. »

M. **Pons** a bien voulu se charger de répondre à la Société amicale des enfants de Mur-de-Barrez en leur indiquant les moyens auxquels on pourrait avoir recours pour arrêter les actes de vandalisme dont ils se plaignent.

M. le comte C. de **Valady** a fait parvenir quelques documents et un travail assez complet, fait par lui sur l'état de la noblesse du Rouergue en 1789. Ces pièces, qui font suite à d'autres envoyées précédemment par M. de Valady sur le même sujet, sont renvoyées au Comité pour les Mémoires.

M. M. **Constans** transmet une lettre de M. l'abbé RIGAL, qui offre à la Société de publier dans ses Mémoires un travail qu'il a l'intention de faire sur un poème en vers provençaux la *Canso de sancta Fides*, dont le texte a été récemment retrouvé.

Cette lettre est renvoyée au Comité.

M. l'abbé **Suquet** a envoyé une poésie intitulée *Paysages et Pensées d'Automne*.

M. le **Président** signale la distinction obtenue par notre collègue, M. Léopold CONSTANS, à qui l'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de décerner, sur le rapport de M. Emile Picot, le prix Lagrange de mille francs, pour son édition du *Roman de Troie*.

M. le **Président** dépose sur le bureau les copies des procès-verbaux authentiques des élections de

ques relatifs à la vicomté de Carlat, II, 17. F
renger de la Gleizole (*La Guiole*), Est
Estève de Valon, coseigneurs, renden
le castel de Valon (*Id.*, I, VIII).

» En 1276, Bertrande de Valon
de Saint-Projet, sous Montsalv ux
torique du Cantal.) res

» En 1378, les routiers, so .elle
got Marquès, après s'être pu-
châteaux de Carlat, d'Al
Turlande près Pierrefor pro-
maîtres du château d al com-
repaire presque impr ate à la fois
vent dans tout le nc , et les opéra-
pillant les populat Le résultat des
monastères et châ e et de la noblesse y

» En 1389, Val si reproduite *in extenso*
cette année là des trois ordres. Clôturé,
Sort, qui y mars 1789, ce procès-verbal
comte d'Arm t pour une opération complé-
dans les pa e de la noblesse.

» C'est de Barrau, dans son intéressant vo-
placer l' *Rouergue*, publié en 1873, a inséré des
mille nombreux et importants de ce document,
Haut n'a peut-être pas vu l'original, mais seule-
mes l'expédition qui en est conservée aux archives
tionales.

» Où sont les procès-verbaux originaux des assemblées particulières du clergé et de la noblesse ? Celui du clergé a été rédigé par M. Cransac, curé de La Capelle Saint-Martin : Qu'est-il devenu ? La noblesse avait pris pour secrétaire M. Costes, notaire, qui paraît avoir mis au rang de ses minutes les actes passés par lui en suite de cette désignation : un seul de ces actes se trouve aux archives départementales, et ce n'est pas celui qui rapporte l'élection du député.

» Pour Villefranche, nous sommes à la fois plus et moins riches. Nous avons là aussi le grand procès-verbal des opérations générales et de celles particulières au tiers état ; là aussi, les opérations particulières du clergé et de la noblesse sont ramenées dans le grand procès-verbal quant aux résultats de l'élection ; mais le grand procès-verbal ne contient pas les cahiers de doléances. En revanche, nous avons le procès-verbaux originaux de la noblesse et du clergé et le premier est accompagné d'une copie du cahie de cet ordre. Il l'est aussi du procès-verbal d'une réı

nion complémentaire tenue comme à Rodéz au mois de juillet.

» Ce qui manque essentiellement pour Villefranche, ce sont donc les cahiers du clergé et du tiers état.

» Ce n'est pas tout,

» En vue des grandes réunions du mois de mars tenues au chef-lieu des deux sénéchaussées, il a été adressé un grand nombre de notifications, tenu des délibérations, consenti des procurations. Le mémoire présenté par le sieur Devic, imprimeur. le 15 novembre 1789, et qui se trouve conservé au palais de justice mentionne, comme fournis par lui (nous citons textuellement) :

« 1.424 modèles à donner aux ecclésiastiques pos-
» sédant bénéfices, marquis, barons, etc. ;

» 100 modèles de procuration à donner par les béné-
» ficiers, les nobles possédant fiefs, etc. ;

» 100 modèles d'assignation à donner aux chapitres
» et communautés ecclésiastiques séculières et régu-
» lières, etc.

» 100 modèles de délibérations à prendre pour l'é-
» lection d'un chanoine sur dix, etc. ;

» 1.424 notifications à faire aux maires, échevins,
» syndics, fabriciens, etc. ;

» 200 modèles de délibérations a prendre dans l'as-
» semblée des curés des villes par tous les ecclésias-
» tiques engagés dans les ordres, etc.

» 24 procès-verbaux d'assemblées du tiers état des
» villes, etc. ;

» 1.000 procès-verbaux d'assemblées des villes,
» bourgs, etc.

» 200 modèles de délibérations pour les corpora-
» tions ;

» 200 lettres circulaires pour les communautés ;

» 1.000 ordonnances de M. le lieutenant-général,
» grand placard. »

» De cette masse d'imprimés répandus dans le ressort de la sénéchaussée de Rodez, de ceux qui ont dû l'être pareillement dans le ressort de Villefranche, il est impossible qu'un grand nombre ne se soit pas conservé. Les modèles envoyés ont été remplis tels quels, ou utilisés d'une autre manière. Nous aimerions bien à retrouver quelques-unes de ces pièces et, s'il nous en arrivait, nous publierions non pas tout, mais des sortes de spécimens.

» M. le comte de Valady nous a déjà donné l'expédition d'une procuration consentie à M. de Viguier de Grün par un autre gentilhomme, à l'effet de le repré-

senter à l'assemblée de Rodez. Cette sorte d'acte est celle dont on retrouverait le plus d'exemplaires, parce qu'ils étaient reçus par les notaires : le procès-verbal de Villefranche indique, pour chaque bénéficier ou gentilhomme représenté, la date de l'acte et le nom du notaire. »

En terminant, M. le Président exprime les remerciements de la Société envers M. Pierre BENOIT, greffier du Tribunal, notre collègue, qui a bien voulu faire faire sous ses yeux et sa direction, les copies présentées. Il espère que la publication du procès-verbal de Rodez pourra être accompagnée de la reproduction photographique des signatures apposées en un certain endroit par les électeurs des trois ordres. Ces signatures sont au nombre de plus de cinq cents et n'occupent pas moins de cinq pages grand format. L'empreinte laissée là par ceux qui, à cette époque mémorable, constituaient l'élite du pays, donne au document un attrait et, l'on peut dire, une saveur particulière.

Le **Comité** constitué à Millau pour le CENTENAIRE de CLAUDE PEYROT, a ouvert une souscription pour élever un monument à sa mémoire. Au nom du Comité permanent, M. le **Président** propose à la Société de s'inscrire pour une somme de cinquante francs.

Cette proposition est adoptée.

M. VAÏSSE présente deux ouvrages curieux qu'il offre à la Société. Le premier est imprimé à Rome en 1808 sous ce titre : *Accademia poetica in selte lingue per la morte di Maria Pizzelli nata Cuccovilla, fra i poeti Lida, insigne letterata romana.*

Il contient un certain nombre de pièces de poésies en sept langues, italienne, latine, hébraïque, française, grecque, anglaise et espagnole, qui furent lues par leurs auteurs ou en leur nom, dans une séance solennelle, tenue à la mémoire d'une femme distinguée morte l'année précédente dans cette ville. Cet ouvrage provient de la bibliothèque du grand-père maternel de notre collègue, Vaïsse-Villiers, qui fut inspecteur des postes sous le premier Empire, et à ce titre chargé de l'inspection de la route de Paris à Rome vers 1809. C'est ce qui lui donna l'occasion de visiter plusieurs villes de l'Italie et d'en rapporter le titre de membre correspondant de quelques sociétés littéraires.

Le second ouvrage intéresse plus directement notre pays. C'est un manuscrit contenant le cours de philosophie, professé au collège royal de Rodez par M. Dièche, pendant l'année 1816-1817. Il comprend deux cahiers, l'un en latin l'autre qui est la traduction française du premier. L'élève qui l'a rédigé, M. Ulysse Enjalbert, natif de Millau devenu avocat à Espalion et membre de la Société, a inscrit sur la première page les noms des élèves qui assistaient avec lui à ce cours, ce qui nous permet d'en reconnaître plusieurs qui acquirent plus tard une certaine notoriété. Ce travail fait honneur à l'élève laborieux qui a eu le courage de l'entreprendre, la patience et la ténacité nécessaires pour le terminer sans défaillance, avec une netteté et une correction égales de la première à la dernière page. Il présente de plus un intérêt tout spécial pour l'histoire du lycée de Rodez et des cours qu'on y professait.

M. **Lempereur** appelle l'attention de la Société sur quelques débris, probablement gallo-romains, mis au jour lors de la construction du chemin de fer de Bertholène à Espalion. L'emplacement de ces débris est situé à environ 100 ou 200 mètres de la station de Gabriac, du côté d'Espalion. M. Lempereur l'a visité en compagnie de M. Denis Anglade, maire de Gabriac, qui avait bien voulu le lui signaler. C'est dans une tranchée peu profonde — elle a à peine un mètre — que les ouvriers employés aux travaux de la ligne ont fait cette découverte. On y distingue les fondations d'un mur. M. Lempereur y a recueilli des fragments de poteries à vernis rouge ou à vernis blanc, un morceau d'une pièce plate en terre cuite d'à peu près 2 centimètres d'épaisseur portant d'un côté des rayures rectilignes parallèles, très serrées, coupées par d'autres à angle droit de manière à former un quadrillé. Ce dernier objet est analogue à ceux qui ont été trouvés par M. l'abbé Cérès près de Montrozier, dans les fouilles d'Argentelle et qui seraient des tuyaux carrés (1). Les deux endroits sont d'ailleurs à peine distants l'un de l'autre de quelques kilomètres. Un morceau de poterie à vernis rouge porte une décoration en creux. Il y avait aussi des fragments d'une sorte de dalle en terre cuite unie

---

(1) *Mémoires*, t. IX, p. 237. Voir aussi au Musée les objets trouvés par M. Cérès.

I. Résumé de l'histoire de Maguelone.

Le 1er volume a pour titre : La Cité, les Evêques, les Comtes.

Mais avant de commencer l'histoire de la ville de son évêché et de son comté, M. Frédéric Fabrège tient à nous faire connaître les historiens qui, avant lui, s'occupèrent de Maguelone. Ce sont deux évêques au moyen âge : Jean de Montlaur I[er] et Arnaud de Verdale ; deux chanoines au XVII[e] et au XVIII[e] siècle : Gariel et de Grefeuille ; quatre bénédictins au XVIII[e] siècle : dom Devic et dom Vaissète, Félix Hodin et Etienne Brice ; enfin deux savants de premier ordre au XIX[e] siècle : Renouvier et Germain.

L'auteur consacre ensuite une longue introduction à nous décrire l'horizon de la terre et l'horizon de la mer, à résumer le roman de *la belle Maguelone* et à nous présenter enfin sa vieille cathédrale, seul reste de la gloire antique et du souvenir du passé. Il aborde enfin son sujet.

LA CITÉ. — Maguelone remonte très haut dans l'antiquité. De Valois, dom Vaissète et Fauriel croient à une origine phocéenne. Ernest Desjardins y voit plutôt un établissement phénicien. Ce qui est très certain, c'est que, sous la domination romaine, Maguelone faisait partie de la 1[re] Narbonnaise et figurait en très bon rang parmi les villes de cette province. *L'Itinéraire d'Antonin* lui donnait déjà le titre de cité. Le livre de la *Notice de l'Empire*, composé sous Honorius (395-423), la désigne comme une des principales villes de la 1[re] Narbonnaise : *civitates Narbonensium, Tolosatium, Biterrensium, Nemausensium, Magalonensium.*

Après la chute de l'empire romain, Maguelone tombe sous la domination des Wisigoths d'Espagne et fait partie de la Septimanie. Arrive plus tard l'Islamisme. Les Sarrasins s'emparent de l'Espagne, pénètrent dans les Gaules et font la conquête de la Septimanie. Charles Martel remporte sur eux l'éclatante victoire de Poitiers (732), qui devait amener l'évacuation de la Gaule par les Musulmans. Malgré la défaite des mécréants, Maguelone n'en reste pas moins une redoute où les Sarrasins aiment à se retirer. Le grau de cette ville leur sert tour à tour de port de débarquement ou de port de refuge : d'où vint à Maguelone le nom de Port-Sarrasin. De guerre lasse, Charles Martel prend enfin une mesure énergique. Il ordonne

de livrer aux flammes la ville de Maguelone, en même temps d'ailleurs que Nîmes, Avignon, Agde et Béziers.

LES ÉVÊQUES. — On ignore à quelle époque précise fut fondé le diocèse de Maguelone. Razès, historien arabe du VI[e] siècle, fait l'énumération des anciens évêchés de la Narbonnaise, dès le temps de Constantin, et attribue à Maguelone le quatrième rang: *Narbo, Biteræ, Tolosa,* MAGALONA, *Nemausus, Carcasso, Luteva, Helena.*

Les premiers évêques connus de Maguelone sont Boèce et Geniès, au VI[e] siècle ; Gunild et Vincent, au VII[e] siècle. Vincent assiste, en 683, au XIII[e] concile de Tolède, où fut fixée la circonscription de chaque diocèse. Le diocèse de Maguelone s'étendait de Muse à Rigobar, de Castello-Millia à Angora. Il est malheureusement impossible de déterminer ces localités depuis longtemps disparues.

Après la destruction de la ville par Charles Martel, les habitants, le comte et l'évêque de Maguelone durent émigrer. Le comte et la plupart des chanoines établirent leur résidence à Substantion. L'évêque les y suivit d'abord, mais il vint bientôt se fixer à Villeneuve, en vue de sa cathédrale, qui n'avait pas été détruite.

Au XI[e] siècle, un grand évêque de Maguelone, Arnaud I[er], entreprit la reconstruction de la cathédrale et en fit une dédicace très solennelle. A côté de sa nouvelle cathédrale il fit élever des tours, des murs de défense et les logements nécessaires pour les divers services. Il fallait de plus mettre l'église à l'abri de toute surprise du côté de la mer. Il obstrua donc avec de gros blocs de pierre et de charpente l'entrée de l'ancien grau qui conduisait de la mer au port sarrazin et en creusa un nouveau plus éloigné vers l'est.

Cet homme de génie fit mieux encore. Préoccupé de rattacher l'île à la terre ferme, il se procura des barques et des radeaux, recruta des ouvriers et fit établir sur toute la largeur de l'étang un pont formé, sur près d'un kilomètre, d'une série de piliers en maçonnerie. Cette construction devait immortaliser la mémoire de son nom et n'être détruite qu'en 1652.

LES COMTES. — Les Goths et les Francs empruntèrent aux diocèses la délimitation des duchés et des comtés. A Maguelone, comme partout ailleurs, il y eut donc des comtes à côté des évêques.

Les comtes de Maguelone descendaient d'Aigulf,

goth d'origine, qui fut maintenu dans son comté pour avoir prêté son concours à Pépin-le-Bref dans le but de délivrer la Septimanie du joug des Sarrasins.

Les deux successeurs d'Aigulf semblent avoir été Amicus et Robert : Amicus, mentionné dans les actes du concile de Narbonne, en 791 ; Robert, cité dans un diplôme de Louis-le-Débonnaire, en 819.

Le règne des comtes de Maguelone se révéla par une longue série de bienfaits à l'égard de l'Eglise et des peuples. La fortune des comtes grandissait d'ailleurs en proportion même de leur générosité. Le comte Raymond épouse en effet Béatrix de Guyenne, fille de Guillaume le Grand, comte de Poitiers. Plus tard leur fille Judith épouse à son tour le comte d'Auvergne, Robert II, tandis que leur fils Pierre s'unit à Almodis, fille de Pons, comte de Toulouse, et sœur de Guillaume IV et de Raymond de Saint-Gilles.

Pierre et Almodis mettent le comble au désintéressement et à la générosité en honneur dans leur famille. Le 27 avril 1085, ils font hommage au Saint-Siège de tous leurs biens, de leur comté de Substantion et de l'évêché de Maguelone, avec toutes leurs dépendances, consentant à ne plus tenir le comté qu'à titre de fief et sous la redevance annuelle d'une once d'or.

A partir de 1085, Maguelone est donc devenue une terre ecclésiastique et un fief pontifical. C'est assurément la suzeraineté du pontife romain que figurent les armes de Maguelone : main d'argent tenant deux clefs, l'une d'or, l'autre d'argent. Les clefs d'or et d'argent sont les emblèmes pontificaux. La main signifie la délégation que les Papes firent aux évêques de leurs droits sur le comté de Maguelone.

Les populations du comté de Melgueil (ou de Substantion) et du diocèse de Maguelone n'eurent qu'à se réjouir de la suzeraineté pontificale. Pendant trois siècles, les Papes ne cessèrent de défendre leur indépendance et leurs intérêts. Il y a mieux encore. Au XIe et au XIIe siècle, lorsque la guerre des investitures les obligea à quitter leur capitale, les Papes séjournèrent à Maguelone et en firent leur port de débarquement. Sept pontifes visitèrent ainsi Maguelone : Urbain II, Gélase II, Calixte II, Innocent II, Alexandre III, Nicolas IV et Clément V.

Maguelone fut donc, pendant la guerre des investitures, le refuge et le séjour des papes. Son église resta pendant la période albigeoise le foyer de l'or-

thodoxie et de la liberté. Deux événements principaux de cette époque, concernant spécialement l'église de Maguelone, doivent nécessairement trouver mention ici. Tout d'abord c'est le légat Pierre de Castelnau, une des plus pures gloires de l'Eglise de Maguelone, qui est lâchement assassiné par un écuyer de Raymond VI, comte de Toulouse (15 janvier 1208). « Dieu te pardonne, dit le légat en mourant, comme je te pardonne. » En second lieu c'est le Pape Innocent III, qui devant la conduite de Raymond VI, comte de Toulouse, — toujours feignant la soumission et toujours faisant cause commune avec les hérétiques, — interdit de lui restituer ses châteaux pris pendant la guerre et ordonne de faire occuper, au nom de saint Pierre, le comté de Melgueil et de Substantion, dont les comtes de Toulouse étaient devenus les seigneurs féodaux, à la suite d'arrangements et de traités avec les descendants des comtes de Maguelone. Comme suite à cet interdit, le pape, bientôt après, inféodait le comté de Melgueil à Guillaume d'Antignac, évêque de Maguelone, et à ses successeurs. Ainsi finit la seigneurie laïque, ainsi commença la seigneurie ecclésiastique des comtes de Maguelone, de Substantion, de Melgueil et de Montferrand, que les évêques conserveront, au moins nominalement, jusqu'à la Révolution.

Le 2e volume de l'histoire de Maguelone est intitulé : Les Evêques, les Papes, les Rois. L'auteur y trace l'histoire de Maguelone pendant la durée d'un peu plus d'un siècle : de la mort d'Innocent III (1216) à la mort du Pape Jean XXII, en 1334.

Les évêques et comtes de Maguelone furent pendant le XIIIe siècle : Bernard de Mèze, qui fit confirmer les privilèges de Montpellier par le roi Jayme Ier d'Aragon ; Jean de Montlaur II, dont le premier mandement fut consacré aux lépreux de la maladrerie Saint-Lazare de Castelnau ; Raynier, qui mourut à l'autel ; Pierre de Conques et Guillaume de Christophe, qui tous deux prêtèrent serment de fidélité au roi de France.

Deux hommes illustrèrent plus particulièrement en ce siècle l'Eglise de Maguelone. Ce furent les deux chanoines Fredol et Bernard de Castanet. Le premier fut ambassadeur auprès d'Alphonse X, roi de Castille, et le second auprès de l'empereur d'Allemagne. Ces deux grands hommes eurent le mérite inappréciable d'éviter à l'Europe une conflagra-

tion générale devenue imminente par suite de la compétition de plusieurs princes à la succession du Saint Empire. Fredol deviendra évêque d'Oviedo sur la demande d'Alphonse X. Quant à Bernard de Castanet, il sera nommé évêque d'Albi, où il construira l'église Sainte-Cécile, qui eut grandement suffi à immortaliser son nom. D'Albi Bernard de Castanet sera transféré à l'évêché du Puy. Enfin, en 1317, il recevra le titre de cardinal-évêque de Porto.

Le deuxième volume de M. Frédéric Fabrège se termine par le récit de l'établissement de la papauté à Avignon et le tableau des avantages qu'en retira l'Eglise de Maguelone. Avec la papauté à Avignon, les enfants de Maguelone reçurent des dignités et acquirent de l'influence et du pouvoir. Une seule famille, celle des Fredol, fournit à l'Eglise trois évêques et deux cardinaux. Quant aux évêques de Maguelone, ils firent partie de la cour du Pape et résidèrent habituellement à Avignon, auprès du Souverain Pontife.

Un des plus célèbres évêques de Maguelone, pendant toute cette période, fut certainement Jean de Comminges, qui devait d'ailleurs bientôt quitter son siège épiscopal pour devenir le premier archevêque de Toulouse. Plus tard il fut fait cardinal-évêque de Porto, et, à la mort du pape Jean XXII, le Sacré-Collège lui offrit même la tiare. Jean de Comminges refusa de monter sur le siège de Saint Pierre, plutôt que de s'engager à ne pas ramener la papauté dans la Ville Eternelle. Rome resta ainsi toujours Rome pour l'ancien évêque de Maguelone.

II. Relations entre Maguelone et le Rouergue.

Après ce pâle résumé de l'histoire de Maguelone jusqu'au XIVe siècle, on pourrait se demander ici s'il exista, jusqu'à cette époque, quelques relations connues entre Maguelone et le Rouergue, et quelles furent ces relations.

Il faut attendre jusqu'au XIIe siècle pour découvrir entre les deux pays non pas des relations proprement dites mais simplement quelques points de contact.

Raymond de Saint-Gilles, comte de Rouergue et plus tard comte de Toulouse, est le frère d'Almodis, épouse de Pierre, comte de Melgueil, de Maguelone et de Substantion, ceux-là même qui, en 1085, firent

hommage au Souverain Pontife du comté de Melgueil et de l'évêché de Maguelone.

Jayme Ier d'Aragon, en qualité de seigneur de Montpellier, était vassal de l'évêque de MAGUELONE. N'ayant pas rempli ses devoirs envers son suzerain, Jean de Montlaur prononça sa déchéance comme coupable de félonie et déclara la seigneurie de Montpellier en commise. Le 28 août 1238, l'évêque allait encore plus loin. Il concluait, à MILLAU, avec Raymond VII, un traité par lequel il investissait le comte de Toulouse de la seigneurie de Montpellier.

Saint Louis passe, le 11 mai 1258, avec Jayme, roi d'Aragon et seigneur de Montpellier, le traité de Corbeil, qui rapprochait les deux maisons de France et d'Aragon. Jayme y renonçait à toutes ses prétentions sur aucun territoire au delà des Pyrénées, ne se réservant que la seigneurie de Montpellier, dans le diocèse de MAGUELONE, et un droit de suzeraineté sur la vicomté de Carlad, en Auvergne, qui dépendait des anciens vicomtes de MILLAU, ses ancêtres maternels.

Au retour de Corbeil, le roi d'Aragon s'arrêta à Montpellier. Devant l'archevêque de Narbonne et les évêques Gui Fulcodi, du Puy ; Arnaud, de Barcelone; Bernard d'Argeliers, d'Elne ; Vivien, de RODEZ ; Guillaume de Christophe, de MAGUELONE, Jayme proclama une amnistie, fit droit à toutes les revendications et confirma toutes les coutumes.

En 1260, un nouveau conflit s'était élevé entre l'évêque de MAGUELONE et le roi d'Aragon. Le 13 décembre, Gui Fulcodi, archevêque de Narbonne, rend une sentence arbitrale entre les deux parties, dans le palais seigneurial, devant une foule de seigneurs, parmi lesquels HUGUES comte de RODEZ ; Raymond Gaucelm, de Lunel ; Guillaume de Roquefeuil, chevalier.

Etaient investis, dans le midi, du pouvoir de battre monnaie, les comtes de Toulouse et de Rodez, l'archevêque de Vienne, les évêques d'Agen et de Cahors, d'Albi et du Puy, de Clermont et de Maguelone, les évêques de Maguelone comme successeurs des comtes de Melgueil. La monnaie melgorienne ou du comte de MELGUEIL comprenait des pièces d'or et d'argent. On tirait l'argent des mines de Villemagne, au diocèse de Béziers, d'Orzals en ROUERGUE, de Largentière en Vivarais.

En 1280, le comte de ROUERGUE refuse, comme seigneur de Roquefeuil, l'hommage à l'évêque de MAGUELONE pour la moitié du château de Brissac. L'évêque

Bérenger de Fredol ne peut faire abandon de ses prérogatives. Il fait donc le siège du château de Brissac et s'empare du donjon.

En 1297, nouveau point de contact. Le pape Boniface VIII invite l'évêque de MAGUELONE, Gaucelin de la Garde, à prêter son arbitrage entre les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et les religieux hospitaliers d'AUBRAC, dans le Rouergue.

Au retour d'un concile provincial, tenu à Béziers en 1299, Gaucelin de la Garde, évêque de MAGUELONE, et Itier de Bordeaux, évêque de Lodève, instituent Elixinde de la Fare abbesse de la maison cistercienne de NONENQUES, dans le diocèse de RODEZ.

Au commencement du XIV[e] siècle, Philippe le Bel et Jayme II d'Aragon, seigneur de Montpellier, songent à un arrangement au sujet de MILLAU et de MONTPELLIER. Les deux souverains mettraient les deux villes en commun et le roi d'Aragon en prendrait le double titre, bien que propriétaire de la moitié seulement des deux seigneuries. Sous des apparences de libéralité de la part de Philippe le Bel, c'était en réalité la mainmise du roi de France sur la part de Montpellier et la subordination du roi de Majorque au sénéchal et aux lois de son prétendu allié. L'arrangement n'aboutit pas.

Quant à la vicomté de CARLAD, elle continue toujours à appartenir à la maison d'Aragon, tantôt à la branche aînée, tantôt à la branche cadette de Majorque.

Cependant, Sanche, roi de Majorque, s'étant un jour fatigué des difficultés nombreuses que lui occasionnait la ville de Montpellier, résolut de céder cette seigneurie au roi de France. Dans ce but, il obtint du roi d'Aragon (10 août 1323) qu'il se désistât en sa faveur de tout droit sur Montpellier, Omelas et le CARLAD, moyennant une somme de cent mille livres. Ce traité allait permettre au roi de Majorque d'aliéner ces domaines en faveur du roi de France. Malheureusement la mort soudaine de Sanche fit avorter cette combinaison politique et le CARLAD resta au roi de Majorque, Jayme III, successeur de Sanche.

III. L'ŒUVRE DE M. FABRÈGE.

L'historien de Maguelone a eu le très grand mérite d'entreprendre un travail immense. Il n'a pas craint de consulter et de compulser une multitude de docu-

ments imprimés ou manuscrits. Aussi bien les deux volumes parus sur Maguelone présentent-ils une richesse prodigieuse de notes et de références.

M. Fabrège montre d'ailleurs dans toute son œuvre qu'il possède une connaissance approfondie du moyen âge, des hommes et des mœurs du moyen âge, des besoins et des institutions de cette époque. Il s'est fait en particulier une idée très juste du rôle social de l'Eglise au temps de la féodalité.

Le travail de l'historien de Maguelone est de plus un travail consciencieux. L'auteur s'applique avant tout à dégager la vérité historique et il le fait toujours avec nombre de documents à l'appui.

M. Fabrège aime Maguelone et il aime son œuvre. Il s'étend donc avec complaisance non seulement sur l'histoire de Maguelone mais encore sur tout ce qui se rattache à son sujet. C'est ainsi notamment qu'il aimera à entretenir son lecteur de l'apostolicité des églises des Gaules, de la Querelle des Investitures, de la lutte de Philippe le Bel contre le pape Boniface VIII et de bien d'autres questions qui viennent, les unes après les autres, tenter sa plume d'historien. On ne peut d'ailleurs lui en vouloir, car il traite ces sujets divers avec un savoir extraordinaire, une parfaite bonne foi et une compétence indéniable.

Au demeurant, l'*Histoire de Maguelone* est une œuvre excellente. Il serait seulement à désirer qu'on put entreprendre partout un semblable travail. Il y a en effet toujours intérêt, il y a toujours profit à étudier de près les hommes, les travaux, les luttes et les institutions du passé.

L'abbé A. LAGARRIGUE.

* * *

ACQUISITIONS

Dons divers

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

De M. l'abbé VIDAL : *Le retour des heures, poésies,* dont il est l'auteur. Villefranche, 1907. Vol. in-12.

De M. CARRÈRE, éditeur : *Galerie des préfets de l'Aveyron*, par M. de Barrau, t. IV et V. — *Ormonac rouergas per 1908*, par M. L. Constans.

De M. MOLINIÉ : *Analytique de l'esprit humain et de la vie*. Paris, 1907. Vol. in-16.

De M. BOUILHAC : *Indications sur les origines des chevaliers de Bouilhac*, dont il est l'auteur. Carrère, 1907. Br. in-8°.

De M. le vicomte de BONALD : *Bonald, Pensées choisies, avec des Notes inédites de M. le comte de Peyronnet, ministre de Charles X*, dont il est l'auteur. Vol. pet. in-16. Paris, 1907.

De M. BOURRILLY : *Objets et rites talismaniques de Provence*, dont il est l'auteur en collaboration. Valence, 1907. Extrait. Br. gd in-8°. — *Le costume d'Arles*, dont il est l'auteur. Valence, 1907. Pièce gd in-8°.

De M. GRASSET : *Analyse de quatorze lettres intimes de Florian*, dont il est l'auteur. Nimes, 1907. Pièce in-8°.

De M. l'abbé de LABONNEFON, deux articles dont il est l'auteur dans le Bulletin de zoologie agricole, 1907 : *Institut de viticulture de Cadilhac* ; *Les insectes nuisibles à l'agriculture*.

De M. de CARLSHAUSEN, un numéro du Journal technique et industriel, 1907, contenant un article de M. Duchêne, ingénieur, sur *La roue élastique* dont M. de Carlshausen est l'inventeur.

De M. le vicomte de LESCURE, un exemplaire de la *Description du département de l'Aveiron*, par Monteil (1re édition) ; de l'*Esquisse sur Millau et sa vallée*, par A. de Tauriac ; du *Traité analytique sur les eaux de Sylvanès*, par Paul Caucanas ; de la *Topographie physique du territoire d'Aubin*, par Murat ; de l'*Eloge de Claude Peyrot*, et d'autres brochures. — Quelques anciens annuaires de l'Aveyron, notamment celui de 1836. — Quelques anciens calendriers de l'Aveyron. — *Etat des fonctionnaires publics, qui en vertu de l'article 14 de la Constitution, font partie nécessaire de la liste communale*. Feuille in-f°, partie de l'arrondissement d'Espalion. — *Copie de la lettre du Ministre de la police générale de la République, au Préfet du département de l'Aveyron*, et *Le Préfet, aux Sous-Préfets, aux Maires et Adjoints, thermidor an 9*. Pièce in-4°. — Pièces in-8° : *Liste des jurés de jugement et d'accusation, trimestre de messidor an IV* ; *Jury spécial de jugement et d'accusation, trimestre de messidor an 8* ; *Liste des Electeurs formant le collège du 3e arrondissement, 1828* ; *Extrait des registres de la Préfecture : premier vendémiaire, 9 pluviose, 20 prairial an 10, 1er pluviose an 11* ; *Instruction pour la destruction des loups, 1807* ; *Instruction sur l'œillette*, par Bonnaterre,

an IX (?). — Professions de foi électorales de Charles Durand, et du lieutenant général Solignac, en 1828. — Trois affiches de la Révolution de février 1848, une de Rodez, deux de Millau.

De M. VAÏSSE : *Academia poetica per la morte di Maria Pizzelli* ; dont il est question au procès-verbal. Vol. in-8°. — *Institutiones philosophicæ*, vol. manuscrit couronne d.-rel. et *Leçons élémentaires de philosophie*, vol. *it.*, dont il est également question au procès-verbal.

De M. PORRE, une photographie, dont il est l'auteur, d'une aquarelle déposée aux archives de la Société, portrait de Mgr de Lalande, ancien évêque de Rodez.

POUR LE MUSÉE

De M. VIGROUX, Le centenaire du Ségala, portrait à l'aquarelle, dont il est l'auteur ; encadré.

De M. BENOIT, un fac-simile, en plâtre bronzé, d'un chapiteau romain et de son tailloir, dont il est question au procès-verbal.

De M. SEILHAN, une monnaie en argent, assez bien conservée, d'un *Philippvs* de France, avec FRA-NCO, dans le champ, en deux lignes (Philippe IV, N° 38 du catalogue) ; une monnaie, grand bronze très jaune, d'Adrien, fruste, qui pourrait être un exemplaire du numéro 16 du catalogue ; un jeton, bien conservé, de Louis XIV, *Ædificia regia. Veteres revocabit artes* (N° 11 du catalogue) ; quelques autres monnaies et jetons, français et étrangers.

De M. l'abbé L. DELMAS, un petit bronze quinaire, ébréché, de Tétricus (père), tête radiée, au revers duquel on lit CONS[ECRATIO], autel.

De M. DAVID, terrassier, une ancienne monnaie ou ancien jeton, anpiégraphe, en cuivre assez curieux, mais fruste.

De M. L. LOUP, trois fonds de vases samiens, portant des sigles de potiers, dont l'un se lit MAIA ; un autre, OF. FICIAD (?) ; le troisième, illisible.

De M. LEMPEREUR, six débris de poteries gallo-romaines, dont il est question au procès-verbal.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,
F. GALY.

---

400. — Rodez, Imp. E. Carrère

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

Séance du 25 février 1906.

Séance du 29 avril 1906.

Séance du 5 juillet 1906.

Séance du 25 octobre 1906.

Séance du 30 décembre 1906.

Séance du 24 février 1907.

Séance du 2 mai 1907.

Séance du 27 juin 1907.

Séance du 4 novembre 1907.

— 223 —
M. Lempereur sur un cimetière décou-
…de Cayssiols........ 100
…n de M. l'abbé Hermet sur le c…. 100
…ve d'Aniane, sur une inscrip-
…se à Saint-Sernin-sur-Rance.
…tion gothique trouvée à
…ne de deux couleurs.... 102,107
… de l'ouvrage de M.
…s (in extenso)...... 102
…tions de M. ... 126

TABLE SYNTHÉTIQUE

DES PRINCIPAUX OBJETS DES TRAVAUX ET DÉLIBÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PERSONNES, MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ OU AUTRES, MENTIONNÉES AUX PROCÈS-VERBAUX COMME ADMISES DANS LA SOCIÉTÉ OU Y AYANT PRIS LA PAROLE, FAIT UN ENVOI OU UNE COMMUNICATION, OU AYANT REÇU UNE DÉLÉGATION OU UN HOMMAGE (1).

(1) Les noms des personnes étrangères à la Société, sont en caractères italiques.

400408, Rodez, imp. E. Carrère.

PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES
DE LA
Société des Lettres
Sciences et Arts
DE L'AVEYRON



RODEZ
IMPRIMERIE CARRÈRE
—
1909

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE LA

Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

Société des Lettres

Sciences et Arts

DE L'AVEYRON



RODEZ

IMPRIMERIE CARRÈRE

1909

LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron

30 DÉCEMBRE 1909

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ (Elections du 27 décembre 1908).

MM.

N. Maisonabe, président.
Lempereur, vice-président.
F. Galy, secrétaire.
M. Constans, vice-secrétaire.
Brunet, l'abbé Vaylet et Andrieu, conservateurs du Musée.
L'abbé Verlgauet, bibliothécaire-archiviste.
Ch. Combes de Patris, trésorier.

* * *

BUREAUX DES SECTIONS (Elections du 29 décembre 1905).

MM.

Lempereur, président, et Ch. Galy, secrétaire de la section des lettres.
Vigarié, président, et Vaïsse, secrétaire de la section des sciences.
D. Puech, président, et L. Loup, secrétaire de la section des arts.

* * *

Les membres du bureau de la Société et les présidents des sections forment, avec M. l'inspecteur d'académie, un **COMITÉ PERMANENT** qui s'occupe de tout ce qui a rapport aux intérêts moraux et matériels de la Société et de la surveillance de ses publications.

* * *

M. *Masson*, agent de la Société, surveillant général du Musée (1871), conservateur du Musée de Rodez, nommé par M. le Préfet (1896).

Liste des membres de la Société par ordre d'admission.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

1866 (1) Cartailhac ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de la Chaîne, à Toulouse.

1886 Héron de Villefosse O ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du Musée du Louvre, 16, rue Washington, à Paris.

1887 Espérandieu (commandant) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Saint-Hippolyte-de-Caton, près Vézenobres (Gard).

1888 Puech (Denys) C ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), statuaire, 233, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

1893 de Lasteyrie (Le comte) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), secrétaire du Comité des travaux historiques et scientifiques, inspecteur des musées nationaux, ancien député, 10 *bis*, rue du Pré-aux-Clercs, à Paris.

1897 Germain (Mgr) ✻, archevêque de Toulouse.

*
* *

MEMBRES TITULAIRES

MM.

1857 Boubal, ancien maire de Rodez, à Manson, près Palmas.

1861 Fabre (Marcellin), pharmacien honoraire, ancien maire de Villefranche.

— Vaïsse, ingénieur civil, agent-voyer, à Rodez.

1864 Lacombe, docteur en droit, ancien sénateur du département de l'Aveyron, 27, avenue d'Eylau, à Paris.

— d'Armagnac (le comte), à Saint-Côme.

---

(1) Le millésime indique l'année où le membre a été admis dans la Société, quand même il l'ait été dans une autre catégorie que celle où il figure aujourd'hui.

1865 Maisonabe (Noël), docteur en droit, à Rodez.
1871 Touzery (l'abbé), chanoine titulaire, à Rodez.
1874 de Montety (Louis), ancien député, à Sévérac.
1875 Vaylet (l'abbé), chanoine titulaire, aumônier du lycée de Rodez.
— Marcilhacy (Camille) ✻, ancien négociant, 20, rue Vivienne, à Paris.
1876 Galy (François), pharmacien honoraire, à Rodez.
— Cabrol, directeur des Postes et Télégraphes en retraite, à Villefranche.
— Bessou (l'abbé), chanoine honoraire, à Rodez.
1878 Loup (Louis), imprimeur-lithographe, à Rodez.
— Constans (Léopold), professeur à la faculté des lettres d'Aix, président de l'Association félibréenne Claude Peyrot.
— Delpech, banquier, à Villefranche.
1879 Rogery, docteur en droit, prof. de rhétorique au lycée Buffon, à Bourg-la-Reine (Seine-et-Oise).
— Pechdo, docteur en médecine, à Villefranche.
— Jaudon ✻, docteur en droit, membre du conseil général de l'Aveyron, procureur général près la Cour d'appel de Besançon.
1882 Cassagnou ✻, docteur en médecine, à Rodez.
1884 Constans (Marius), professeur de seconde au lycée de Rodez, président du Syndicat d'initiative de l'Aveyron.
— Visseq (l'abbé), curé de Nauviale.
— Lempereur, archiviste du Département, à Rodez.
1885 Affre, avocat au tribunal civil d'Espalion.
— Boisse C ✻, contre-amiral, au Colombié, près Bozouls.
1886 Guibert (l'abbé Régis), curé de Vimenet.
— Bompaire (Gaston), docteur en médecine, président de l'Association des médecins du Département, à Millau.
— Andrieu, architecte-adjoint des monuments historiques, à Rodez.
1887 Coste (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Paul-des-Fonts.
1888 Cardonnel-Bessonies, à La Griffoulière, près Flagnac.
— Couderc, conservateur-adjoint de la Bibliothèque nationale, 20, rue de Harlay, à Paris.
— Bouzat (l'abbé Denis), curé de Connac.
— Serpantié, artiste-peintre, à Saint-Geniez, président de la Société d'apiculture L'Abeille du Rouergue.

1888 de Valady (le comte C.), à Combret, près Nauviale.
— Massip, pharmacien honoraire, à Cancon (Lot-et-Garonne).
— Brévier (l'abbé), curé de St-Denis de Cougousse, près Salles-la-Source.
— Cassagnes (l'abbé), chanoine honoraire, missionnaire apostolique, à Florentin.
— Marcilhacy (Albert), docteur en droit, administrateur délégué de la Société anonyme des spécialités mécaniques, 25, rue Saint-Ambroise, à Paris.
— Agrifoul (l'abbé), à Montrozier.
1890 de Pomairols, rue Saint-Dominique, à Paris.
— de Bonald (le vicomte), à Las Canals, près Nuces.
— de Barrau, rédacteur au *Journal de l'Aveyron*, à Gaillac-d'Aveyron.
1891 Verlaguet (l'abbé), curé de Notre-Dame-de-Vanc.
— Hermet (l'abbé), curé de l'Hospitalet.
— de Courtois, 57, boulevard Malesherbes, à Paris.
1892 Deltour (l'abbé), curé de Villecomtal.
— Palous, ancien greffier du tribunal civil d'Espalion, à Marcillac.
— Augé, docteur en médecine, à Rodez.
— Bonnefous (L.), docteur en médecine, à Rodez.
— de Montéty (l'abbé Octave), chanoine honoraire, aumônier de l'institution libre Saint-Joseph, à Rodez.
— Poulenc, pharmacien, 92, rue Vieille-du-Temple, à Paris.
1893 Carrère, imprimeur-éditeur, à Rodez.
— Raynaldy, avocat au tribunal civil de Rodez.
— Brunet, professeur de mathématiques au lycée de Rodez.
1894 Puech (Germain)*, docteur en médecine, à Rodez.
— Guibert (Augustin), avoué près le tribunal civil de Rodez.
— Domergue, géomètre principal de l'Etat en retraite, correspondant honoraire du ministère de l'Instruction publique, à Saint-Geniez.
— Artières (Jules), imprimeur, à Millau.
— Naujac, caissier-comptable des mines de Gages, à Rodez.
1895 Camboulas, ingénieur civil, à Saint-Geniez.
— Forestier, ancien professeur libre, 15, rue Brézin, à Paris.

1895 Goninfaure, imprimeur, à Espalion.
— Vigarié, membre du Conseil général, juge de paix du canton de Bozouls, maire de Laissac.
1896 Delmas (Antoine), docteur en médecine, à Millau.
1897 Massabuau, député, avocat au tribunal civil d'Espalion, à Paris.
— Julhe, pharmacien honoraire, à Espalion.
— de Gissac (le vicomte P.), à Laborde, près Casteljaloux (Lot-et-Garonne).
— Roc, industriel, entrepreneur de travaux publics, à Rodez.
1898 Lunet de la Malène, président de la Société centrale d'agriculture de l'Aveyron, maire de Luc, à Planèzes.
— de Masars-Camarès, libraire, à Brême (Allemagne).
1899 Baduel d'Oustrac, membre du Conseil général, à Oustrac, près Laguiole.
1900 Rey, architecte, à Millau.
— Ricard (Mgr), archevêque d'Auch.
— Maisonabe (Édouard), docteur en droit, avocat au tribunal civil de Rodez.
— Landès, architecte, à Rodez.
— Suquet (l'abbé), curé de Saint-Clair, près Salvagnac-Cajarc.
1901 Galy (Charles), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Montpellier.
— Albespy (Louis), pharmacien, à Rodez.
— Combes de Patris (Charles), docteur en droit, juge suppléant et avocat au tribunal civil de Rodez.
— Benoit, greffier du tribunal civil de Rodez.
— Salesses ✻, secrétaire général des Colonies, directeur du chemin de fer de Konakri, Niger.
— Teissier (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'école libre Saint-Gabriel, à Saint-Affrique.
— Molinié, docteur en médecine, à Sévérac.
— de Valady (le marquis L.), ancien capitaine de cavalerie, membre du conseil général de l'Aveyron, Grande-Allée, à Toulouse.
— de Gissac (le baron J.), inspecteur de la Nationale-Vie, 3, rue Fontx-Aigues, à Toulouse.
1902 Hèbles (l'abbé), curé d'Ayssènes, près Villefranche-de-Panat.
— Albespy (Daniel), docteur en médecine, à Rodez.
— Froment, professeur de musique, à Rodez.
— de Bancarel, maire de Flavin, à Hyars.

1903 Bugard, à Canac, près Rodez.
— Marre, professeur départemental d'agriculture, à Rodez.
— Austry, notaire honoraire, à Jaunac, près Montbazens.
— Gèze, professeur spécial d'agriculture, à Villefranche.
— Serin, rédacteur à l'*Union Catholique*, Rodez.
— Bonnafé, avocat au tribunal civil de Rodez.
— Bastide, docteur en droit, avocat au tribunal civil de Rodez.
— Majorel (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre de Notre-Dame, à Villefranche.
— Boudet (l'abbé), directeur de l'Institution des sourds-muets de Rodez.
— Bouat (l'abbé), à Millau.
— Fenaille, 14, rue de l'Elysée, à Paris.
— de Solages (le comte), 40, place des Carmes, à Toulouse.
1904 du Bourg (le comte), ancien capitaine de cavalerie, 15, rue Fermat, à Toulouse.
— de Séguret (Mme veuve), née de Saincric, à Rodez.
— Vidal (l'abbé), chanoine honoraire, à Villefranche.
— Bousquet, agrégé de l'Université, 282, boulevard Raspail, à Paris.
— Pouget, sculpteur, à Rodez.
1905 Ségonzac, directeur de l'Institution libre Saint-Joseph, à Rodez.
— Batut (l'abbé), chanoine titulaire, à Rodez.
— Limouzy, entrepreneur de travaux publics, à Rodez.
— Fraisse, banquier, à Rodez.
— de Montéty (Louis), de St-Georges, à Recoules.
— Balsan, commissionnaire, à Millau.
— Bouisset, fabricant gantier, à Millau.
— Sabathier, notaire à Millau.
— Monestier, notaire à Millau.
— Gasson ✻, receveur particulier des Finances en retraite, à Millau.
— Raynal (Gabriel), avocat au tribunal civil de Millau.
— Raynal (Clément), avoué près le tribunal civil de Millau.
— Lubac, avoué près le tribunal civil de Montpellier.

1905 Artières (Hilaire), conducteur des Ponts et Chaussées, à Millau.
— Jeanjean, avocat au tribunal civil de Millau.
— Ginisty (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre de Saint-Affrique.
— de Benoît (Francis), licencié en droit, à La Salle, près Saint-Geniez.
— Combes de Patris (Bernard), docteur en droit, 11 bis, rue Rousselet, à Paris.
— Vigroux, pharmacien, à Cassagnes-Bégonhès.
— Dubiez, fabricant mégissier, à Morigny, près Etampes.
— Bompaire (Frédéric), docteur en médecine, ancien maire de Millau.
— Pradié (Mme), née Sàlles, à La Garde, près Salles-la-Source.
— Fabre (Albert), maire de Buzeins, à Cassagnes, près Recoules.
— Chardonnet, principal du collège de Millau.
— Malet, statuaire, 167, rue de Vaugirard, à Paris.
— Laplagne (l'abbé), curé de St-Laurent-d'Olt.

1906 Guibert (Aimé), fabricant gantier, à Millau.
— Palangié, manufacturier, à St-Geniez.
— de Vesin, 82, avenue d'Orléans, à Paris.
— Bouzat (François), directeur honoraire d'école primaire de la ville de Paris, à Rodez.
— Combes (L.), directeur de l'école normale d'instituteurs de Rodez.
— Delmas (l'abbé Louis), curé de Laval-Roquecésière.

1907 de Ligonnès (Mgr), évêque de Rodez et de Vabres.
— Carrière, instituteur public, à Salles-Curan.
— Colrat de Montrozier, avocat à Cour d'appel de Paris, 18, rue Boissière.
— Lagarrigue (l'abbé), aumônier de l'institution libre Saint-Joseph, à Rodez.
— de Lescure (le vicomte), à Lavernhe, près Sévérac.
— de Sambucy de Sorgues (le baron), à Vailhauzi, près Saint-Affrique.
— Laurens, notaire à Cassagnes-Goutrens.
— Bouilhac, capitaine d'artillerie, à Toulouse.
— Bourrilly, juge de paix du canton de Marguerite (Gard).

1908 Bouloc, avocat au tribunal civil de Rodez.
— Toulouse, directeur de l'école Paul Bert, à Millau.

1908 Layssac (l'abbé), vicaire auxiliaire à La Besse-Noits, près Firmi.
— Hild, avocat à la Cour d'appel de Paris, juge de paix suppléant du X[e] arrondissement, 65, boul. Saint-Michel.
— Seguin, négociant à Millau.
1909 Vaissettes (l'abbé), rédacteur de la *Revue religieuse* à Rodez.
— Boyer, architecte du Département, à Rodez.
— de Nogaret (le baron de), maire de St-Laurent-d'Olt.
— Tissot, ingénieur civil, administrateur des Aciéries de Paris et d'Outreau, 149, rue Oberkampf, à Paris.
— Mazenq (l'abbé), aumônier de l'hospice de Rodez.
— Durand, instituteur public, à Castelnau-de-Mandailles.

* * *

MEMBRES TITULAIRES DE DROIT

MM.

Le recteur de l'Académie de Toulouse.
L'inspecteur de l'Académie de Toulouse, en résidence à Rodez.

* * *

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1863 Fau, pharmacien honoraire, à Pézenas (Hérault).
— Soucaille, professeur de rhétorique en retraite, à Béziers.
— Terrayl, ancien négociant, à Oran-Miramar (Algérie).
1867 Cazalis de Fondouce, ingénieur civil, rue des Etuves, à Montpellier.
1868 Pottier (l'abbé), chanoine titulaire du diocèse de Montauban, curé de la cathédrale, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
1874 Moyzen (l'abbé), ancien aumônier de l'hôpital Saint-Louis de Paris.
1875 Allaire, contrôleur des contributions directes en retraite, à Albi.
1880 de Labonnefon (l'abbé), chanoine titulaire, à La Rochelle (Charente-Inférieure).
— Estienne, archiviste du Morbihan, à Vannes.

1882 Powell, director of the Bureau of ethnology, à Washington.
1883 Viala, négociant, à Paulhaguet (Haute-Loire).
1886 Gassaud, docteur en droit, juge au tribunal civil de Béziers.
— Loup (Eugène), peintre, 25, rue Vaneau, à Paris.
1889 d'Hérail de Brizis, à Albi.
1890 Fabié O ✱, directeur de l'Ecole Colbert en retraite, à La Valette, près Toulon (Var).
1893 Saillat (l'abbé), missionnaire apostolique, 7, rue (villa) Erlinger, à Paris.
1897 Calmet (l'abbé), chapelain de Saint-Louis-des-Français, à Rome.
1898 Creissels, procureur de la République, à Bar-le-Duc.
1900 Horluc, professeur au lycée de Lyon.
— de Chaliès, greffier de la justice de paix du IIe arrondissement de Rouen.
1901 Anglade, docteur en droit, inspecteur de la Société générale, 54, rue de Provence, à Paris.
1903 Conil, lieutenant au 1er régiment de tirailleurs Malgaches, à Tananarive.
— Rigal (l'abbé), professeur à l'école Massillon, 2 bis, quai des Célestins, à Paris.
1907 Bourjade, receveur de l'Enregistrement, à Ste-Alvère (Dordogne).
— Fabrège, à Montpellier.
— Alfaric (l'abbé Prosper), professeur à l'école supérieure de théologie du diocèse d'Albi.
— Fabre (l'abbé Augustin), professeur à l'école supérieure de théologie du diocèse d'Albi.
— Alfaric (Achille), étudiant en médecine, 2 bis, quai des Célestins, à Paris.

Liste des membres de la Société par ordre alphabétique.

Membres honoraires et titulaires.

MM.

Affre, Agrifoul, D. Albespy, L. Albespy, Andrieu, d'Armagnac, H. Artières, J. Artières, Augé, Austry.

Baduel, Balsan, de Bancarel, de Barrau, Bastide, Batut, Benoit, de Benoît, Bessou, Boisse, F. Bompaire, G. Bompaire. de Bonald, Bonnafé, Bonnefous, Bouat, Boubal, Boudet, Bouilhac, Bouisset, Bouloc, du Bourg, Bourrilly, Bousquet, D. Bouzat, F. Bouzat, Boyer, Brévier, Brunet, Bugard.

Cabrol, Camboulas, Cardonnel, Carrère, Carrière, Cartailhac, Cassagnes, Cassagnou, Colrat, L. Combes, B. Combes de Patris, Ch. Combes de Patris, L. Constans, M. Constans, Coste, Couderc, de Courtois.

A. Delmas, L. Delmas, Delpech, Deltour, Domergue, Dubiez, Durand.

Espérandieu.

Alb. Fabre, M. Fabre, Fenaille, Forestier, Fraisse, Froment.

Ch. Galy, F. Galy, Gasson, Germain, Gèze, Ginisty, J. de Gissac, P. de Gissac, Gouinfaure, Aimé Guibert, Aug. Guibert.

Hèbles, Hermet, Héron de Villefosse, Hild.

Jaudon, Jeanjean, Julhe.

Lacombe, Lagarrigue, Landès, Laplagne, de Lasteyrie, Laurens, Layssac, Lempereur, de Lescure, de Ligonnès, Limouzy, L. Loup, Lubac, Lunet de la Malène.

E. Maisonabe, N. Maisonabe, Majorel, Malet, A. Marcilhacy, C. Marcilhacy, Marre, de Masars, Massabuau, Massip, Mazenq, Molinié, Monestier, L. de Montety (Sévérac), L. de Montety (Recoules), O. de Montéty.

Naujac, de Nogaret.

Palangié, Palous, Pechdo, de Pomairols, Pouget, Poulenc, Pradié (Mme). D. Puech, G. Puech.

C. Raynal, G. Raynal, Raynaldy, Rey, Ricard, Roc, Rogery.

Sabathier, Salesses, de Sambucy, Ségonzac, Seguin, de Séguret (Mme), Serin, Serpantié, de Solages, Suquet.

Teissier, Tissot, Toulouse, Touzery.
Vaïsse, Vaissettes, C. de Valady, L. de Valady, Vaylet, Verlaguet, de Vesin, Vidal, Vigarié, Vigroux, Visseq.

Membres correspondants.

MM.
Allaire, A. Alfaric, P. Alfaric, Anglade.
Bourjade.
Cazalis de Fondouce, Calmet, de Chaliès, Conil, Creissels.
Estienne.
Fabié, Aug. Fabre, Fabrège, Fau.
Gassaud.
d'Hérail de Brizis, Horluc.
de Labonnefon, E. Loup.
Moyzen.
Pottier, Powell.
Rigal.
Saillat, Soucaille.
Terrayl.
Viala.

Liste des membres titulaires de la Société domiciliés ou ayant une résidence à Rodez, par section.

Section des lettres.

MM.
Boubal, N. Maisonabe, Touzery, L. de Montéty (Sévérac), Vaylet, Bessou, Jaudon, M. Constans, Visseq, Lempereur, C. de Valady, de Bonald, de Barrau, Verlaguet, O. de Montéty, Raynaldy, Naujac, E. Maisonabe, Ch. Galy, Ch. Combes de Patris, Serin, Bonnafé, Bastide, de Séguret (Mme), Bousquet, Batut, B. Combes de Patris, F. Bouzat, L. Combes, de Ligonnès, Lagarrigue, Laurens, Bouloc, Vaissettes, Mazenq.

Section des sciences.

MM.
Vaïsse, F. Galy, Cassagnou, Boisse, Augé, Bonnefous, Brunet, G. Puech, Aug. Guibert, Vigarié, Lunet de la Malène, L. Albespy, D. Albespy, de Bancarel, Marre, Boudet, Ségonzac, Fraisse.

Section des arts.

MM.

L. Loup. Andrieu, D. Puech, Carrère, Roc, Landès, Benoit, Froment, Bugard, Pouget, Limouzy, Boyer.

Membres de la Commission des Archives du Rouergue.

MM.

Le Président de la Société, Lempereur, Vigarié, B. Combes de Patris, C. de Valady, J. Artières, Rigal, Verlaguet, Couderc, L. Constans, Benoit.

Membres de la commission du legs Cabrol.

MM.

Le Président de la Société, M. Constans, Lempereur, F. Galy, Vaylet, Ch. Combes de Patris, Jaudon, L. de Valady, J. Artières, Bessou, Vigarié, Carrère, Serpantié.

Membres décédés depuis le 23 février 1908.

Membres titulaires.

MM.

Railhac, receveur particulier des Finances honoraire, à Montpellier.

Maruéjouls O ✻, député, ancien ministre du Commerce, ancien ministre des Travaux publics, membre du Conseil général, au Trioulou, près Sainte-Croix.

Alboui, pharmacien, à Paris.

Alazard (l'abbé), chanoine honoraire, rédacteur de la *Revue religieuse*, à Rodez.

Pons, architecte du Département, à Rodez.

Massip (Emmanuel), pharmacien, au Fousseret (Haute-Garonne).

Membres correspondants.

M. Magne, agent-voyer d'arrondissement en retraite, à Mantes (Seine-et-Oise).

Liste des Sociétés correspondantes.

AVEYRON. — Société centrale d'agriculture, à Rodez, *Bulletin*.
AISNE. — Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, *Bulletin*.
ALPES-MARITIMES. — Société des lettres, sciences et arts à Nice, *Annales*.
ARDENNES. — Société d'histoire naturelle à Charleville, *Bulletin*.
AUDE. -- Société des arts et des sciences de Carcassonne, *Mémoires*.
— Commission archéologique de Narbonne, *Bulletin*.
BOUCHES-DU-RHÔNE. — Académie d'Aix, *Mémoires*, *Séance publique*.
— Société de statistique de Marseille, *Répertoire des travaux*.
— Société scientifique industrielle de Marseille, *Bulletin*.
CALVADOS. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, *Mémoires*.
— Société française d'archéologie, à Caen, *Congrès archéologique*.
CANTAL. — Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne, à Aurillac, *Revue de la Haute-Auvergne*.
CHARENTE. — Société archéologique et historique, à Angoulême, *Bulletin et Mémoires*.
CHARENTE-INFÉR. — Société des archives historiques, à Saintes. *Revue de Saintonge et d'Aunis*.
CHER. — Société historique, littéraire et scientifique, à Bourges, *Mémoires*.
— Société des antiquaires du Centre, à Bourges, *Mémoires*.
CÔTES-D'OR. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, *Mémoires*.
CÔTES-DU-NORD. — Société d'émulation, à St-Brieuc, *Bulletin et Mémoires*.
DOUBS. — Société d'émulation, à Besançon, *Mémoires*.
— Société d'émulation de Montbéliard, *Mémoires*.
FINISTÈRE. — Société académique de Brest, *Bulletin*.
— Société et études scientifiques, à Morlaix, *Bulletin*.

GARD. — Académie de Nimes, *Mémoires.*
— Société d'étude des sciences naturelles de Nimes, *Bulletin.*
— Société scientifique d'Alais, *Mémoires et Comptes rendus.*

GARONNE (HTE-). — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, *Mémoires.*
— Académie des Jeux floraux à Toulouse, *Recueil.*
— Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse, *Bulletin.*
— Société d'histoire naturelle et des sciences historiques et énergétiques de Toulouse, *Bulletin.*

GIRONDE. — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Toulouse, *Actes.*
— Société archéologique de Bordeaux, *Comptes rendus*, etc.

HÉRAULT. — Académie des sciences et lettres de Montpellier, *Mémoires.*
— Société des langues romanes, à Montpellier, *Revue des langues romanes.*
— Société archéologique de Montpellier, *Mémoires.*
-- Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, *Bulletin.*
— Société d'étude des sciences naturelles de Béziers, *Bulletin.*

ILLE-ET-VILAINE. — Société archéologique, à Rennes, *Bulletin et Mémoires.*
— Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo, *Annales.*

ISÈRE. — Académie delphinale, à Grenoble, *Bullet*
— Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels, à Grenoble, *Bulletin.*

LANDES. — Société de Borda, à Dax, *Bulletin.*

LOIRE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres, à Saint-Etienne, *Annales.*
— La Diana, à Montbrison, *Bulletin.*

HAUTE-LOIRE. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, *Bulletin.*

LOIRE-INFÉRIEURE. — Société archéologique de Nantes et du département, *Bulletin.*
— Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes, *Bulletin.*

LOIRET. — Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans, *Bulletin.*

LOT. — Société des études littéraire, scientifique et artistique, à Cahors, *Bulletin.*

LOT-ET-GARONNE. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, *Recueil des travaux.*

LOZÈRE. — Société d'agriculture, industries, sciences et arts, à Mende, *Bulletin*.
MANCHE. — Société nationale académique de Cherbourg, *Mémoires*.
MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons-sur-Marne, *Mémoires*.
— Société des sciences et arts, à Vitry-le-François.
MEURTHE-ET-MOSELLE. — Société de médecine de Nancy, *Compte rendu et procès-verbaux des séances*.
MORBIHAN. — Société polymatique, à Vannes, *Bulletin*.
NORD. — Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, à Dunkerque, *Mémoires*.
OISE. — Comité archéologique de Senlis, *Comptes rendus et Mémoires*.
PAS-DE-CALAIS. — Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, *Bulletin*.
PUY-DE-DÔME. — Académie des sciences, à Clermont-Ferrand, *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*.
— Société de l'Université, à Clermont, *Revue d'Auvergne et Bulletin de l'Université*.
PYRÉNÉES (BASSES-). — Société des sciences, lettres et arts de Pau, *Bulletin*.
PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Société agricole, scientifique et littéraire, à Perpignan.
RHÔNE. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, *Mémoires*.
SAÔNE-ET-LOIRE. — Société Eduenne, à Autun, *Mémoires*.
— Société d'histoire naturelle d'Autun, *Comptes rendus des séances, Bulletin*
— Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, *Mémoires*.
— Société des sciences naturelles, à Chalon-sur-Saône, *Bulletin*.
— Société d'histoire naturelle de Mâcon, *Bulletin*.
— Académie de Mâcon, *Annales*.
SEINE. — Musée Guimet (Le bibliothécaire du), à Paris, *Annales*.
— Société nationale des antiquaires de France, à Paris, *Bulletin et Mémoires*.
— Spelunca, Société de spéléologie, à Paris, *Bulletin et Mémoires*.
SEINE-ET-OISE. — Société des sciences morales, à Versailles, *Revue d'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*.

SEINE-INFÉRIEURE. — Société Havraise d'études, au Havre, *Recueil des publications*.

— Commission des antiquités, à Rouen, *Bulletin*.

SOMME. — Société des antiquaires de Picardie, à Amiens, *Bulletin*.

— Académie d'Amiens, société, *Mémoires*.

TARN. — Société des sciences, à Albi, *Revue scientifique, historique et littéraire*.

TARN-ET-GARONNE. — Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Montauban, *Recueil*.

— Société archéologique, à Montauban, *Bulletin archéologique et historique*.

VAR. — Académie, à Toulon, *Bulletin*.

VIENNE. — Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, *Bulletin*.

VIENNE (HAUTE-). — Société archéologique et historique du Limouzin, à Limoges, *Bulletin*.

— Société les amis des sciences et arts, à Rochechouart, *Bulletin*.

YONNE. — Société des sciences historiques et naturelles, à Auxerre, *Bulletin*.

ALGÉRIE. — Société archéologique du département de Constantine, *Recueil des notices et mémoires*.

ALSACE (BASSE-). — Société des sciences, agriculture et arts, à Strasbourg, *Bulletin*.

LORRAINE. — Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz, *Mémoires*.

SUISSE.— Société de géographie, à Neuchatel, *Bulletin*.

SUÈDE. — Antiqvitets academien, à Stockholm, *Fornvannen*.

— Geological Institution d'Upsal, *Bulletin*.

RUSSIE. — Commission scientifique des archives d'Orenbourg, *Tpiabi*.

ETATS-UNIS. — Smithsonian Institution (Direction), Bureau des échanges, Bibliothèque, à Washington.

— Geological Survey, à Washington, *Bulletin*, etc.

— Bureau of american ethnology, à Washington, *Bulletin*.

— OHIO. — Lloyd library, à Cincinnati, *Bulletin*.

CANADA. — Society of numismatic of Montreal, *The Canadian journal antiquarian and numismatic*.

MEXIQUE. —Instituto geologico de Mexico, *Parergones*.

RÉPUBLIQUE-ARGENTINE. — Universidad de Buenos Aires, *Anales*.

URUGUAY. — Museo nacional de Montevideo (Direccion), *Anales*.

Administrations, fonctionnaires, établissements, etc., correspondants auxquels sont adressées les publications de la Société.

Le Ministère de l'Instruction publique (cinq exemplaires). Il envoie : *Comité des travaux historiques et scientifiques*, à Paris, *Bulletin 1, archéologique* ; *2 historique et philologique* ; *3, des sciences économiques et sociales* ; — *4, Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, Section des sciences* ; — *Bibliographie des travaux scientifiques publiés par les Sociétés savantes de la France* ; *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés* id. — Dictionnaires topographiques.

La Direction des Beaux-Arts, Bureau de l'Enseignement. Elle envoie : *Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.*

MM. les conseillers généraux de l'Aveyron, M. le Préfet. La Préfecture envoie : *Conseil général. Rapports du Préfet, de la Commission départementale* et *Procès-verbaux des séances* ; — *Budget* et *Compte des recettes et des dépenses départementales ;* — *Recueil des actes administratifs de la Préfecture* ; — *Annuaire.*

Archives départementales (deux exemplaires).

M. le Maire de Rodez. La Mairie envoie : *Bulletin municipal de la ville de Rodez.* — *Budget* et *Compte administratif de la commune de Rodez.*

Bibliothèque de Rodez.

Bibliothèque de l'évêché de Rodez. L'Evêché envoie : *Résultat des conférences eccclésiastiques*, Rodez.— Publications pastorales de l'évêque de Rodez. — *Ordo* du diocèse.

Bibliothèque de Montpellier.

Bibliothèque universitaire, à Toulouse, diverses publications.

Annales des facultés de droit et des lettres d'Aix.

La Tradition, 60, quai des Orfèvres, à Paris.

Revue Mabillon, à Chevetogne, près Leignon Namur (Belgique).

Imprimerie E. Carrère, à Rodez, éditeur du *Journal de l'Aveyron ;* — *Revue religieuse du diocèse de Rodez.*

Imprimerie Virenque-Gassan, à Rodez, éditeur du *Courrier de l'Aveyron.*

Imprimerie-lithographie P. Forveille, à Rodez, éditeur de *L'Aveyron républicain.*

SEINE-INFÉRIEURE. — Société Havraise d'étud
Havre, *Recueil des publications.*
— Commission des antiquités, à Rouen,
SOMME. — Société des antiquaires de P
Amiens, *Bulletin.*
— Académie d'Amiens, société, *Mém*
TARN. — Société des sciences, à Albi,
que, historique et littéraire.
TARN-ET-GARONNE. — Académie des
belles-lettres, à Montaubar
— Société archéologique, à M
archéologique et historiqu
VAR. — Académie, à Toulon, *B*
VIENNE. — Société des antiqua
tiers, *Bulletin.*
VIENNE (HAUTE-). — Société
que du Limouzin, ...du,
— Société les amis des
chouart, *Bulletin* ... *Bulletin,*
YONNE. — Société des s
relles, à Auxer ... ...odez, *Assemblée.*
ALGÉRIE. — Société arc ... *des anciens élèves*
Constantine,
ALSACE (BASSE-). —
et arts, à S
LORRAINE. — Aca ... dez, etc.
agricult
SUISSE.— Sociét
SUÈDE. — Antic
vanne
— Geolog
RUSSIE. — C
re
ETATS-UN
—
—
—
CA

ttres, Sciences et Arts
'EYRON

.L

1908

MAISONABE, PRÉSIDENT

nts : MM. N. MAISONABE, VIGROUX, GALY, NAUJAC, l'abbé O. de MONTÉTY, RIGUE, Augustin GUIBERT, LANDÈS, PONS, , VAÏSSE, M. CONSTANS, secrétaire.

excusés : MM. le vicomte de LESCURE, BOU- l'abbé P. ALFARIC, l'abbé BESSOU, l'abbé ERY, L. LOUP, l'abbé LAPLAGNE, l'abbé de LA- NEFON, SABATHIER, BENOIT, L. CONSTANS, MARRE, vicomte de BONALD, l'abbé HERMET.

La séance est ouverte à quatre heures.

Le procès-verbal de la séance du 29 décembre 1907, qui a été publié, est adopté sans observations.

M. le **Président** annonce en ces termes la mort de M. Edmond RAILHAC, membre de la Société.

« La Société a perdu, depuis la dernière séance, M. Edmond Railhac. Il était l'ami de beaucoup d'entre nous, il était le mien en particulier et il était estimé de tous.

» Après plusieurs années passées au ministère des

Imprimerie catholique, à Rodez, éditeur de l'*Union catholique* ; — *La Croix de l'Aveyron* ; — *L'Education catholique.*

Le Narrateur, à Villefranche.

Bulletin d'Espalion.

Messager de Millau.

Bulletin mensuel de l'instruction primaire dans le département de l'Aveyron, Rodez.

Publications reçues de divers.

Observations météorologiques faites à l'école normale de Rodez (ms).

Société des médecins de l'Aveyron, Compte rendu, Rodez.

Société des pharmaciens de l'Aveyron, Bulletin, Compte rendu, Rodez.

Société de Saint-Vincent de Paul, Rodez, Assemblée.

Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves du lycée de Rodez.

L'Aveyron-touriste, Rodez.

Palmarès du lycée de Rodez, etc.

Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 23 Février 1908

PRÉSIDENCE DE M. N. MAISONABE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. N. MAISONABE, VIGROUX, LAURENS, Ch. GALY, NAUJAC, l'abbé O. de MONTÉTY, l'abbé LAGARRIGUE, Augustin GUIBERT, LANDÈS, PONS, LEMPEREUR, VAÏSSE, M CONSTANS, secrétaire.

Se sont excusés : MM. le vicomte de LESCURE, BOURILLY, l'abbé P. ALFARIC, l'abbé BESSOU, l'abbé TOUZERY, L. LOUP, l'abbé LAPLAGNE, l'abbé de LABONNEFON, SABATHIER, BENOIT, L. CONSTANS, MARRE, le vicomte de BONALD, l'abbé HERMET.

La séance est ouverte à quatre heures.

Le procès-verbal de la séance du 29 décembre 1907, qui a été publié, est adopté sans observations.

M. le **Président** annonce en ces termes la mort de M. Edmond RAILHAC, membre de la Société.

« La Société a perdu, depuis la dernière séance, M. Edmond Railhac. Il était l'ami de beaucoup d'entre nous, il était le mien en particulier et il était estimé de tous.

» Après plusieurs années passées au ministère des

Imprimerie [illegible] attiré par l'amour du [illegible] emploi de percepteur à Ro-[illegible] aussitôt dans notre Société, [illegible] un membre très actif. Il fut élu trésorier [illegible] moment où un juste avancement [illegible] l'appela à Aix-en-Provence. Financier émérite, il n'a pas renfermé son esprit dans ses fonctions, et la poésie a toujours eu pour lui une attraction peu commune. Ses deux principales publications, *Myrtes et primevères*, et *Le Rouergue, chants du souvenir*, ont fait l'objet de rapports présentés à nos séances.

Mis à la retraite avec le titre de receveur particulier honoraire, il partageait son temps entre Saint-Geniez, sa ville natale, et Montpellier. C'est dans cette dernière ville que la mort, avancée par un funeste accident, l'a surpris le 22 janvier. »

Il est procédé au scrutin pour l'admission d'un membre titulaire, M. Enée **Bouloc**, avocat au barreau de Rodez, à la demande duquel le Comité a donné un avis favorable.

A l'appui de sa demande, M. Bouloc a adressé à la Société deux brochures dont il est l'auteur : *Les Grèves* et *Le droit de grève et le contrat du travail.*

M. E. Bouloc est proclamé admis.

MM. **Laurens** et **Bouilhac**, récemment admis, envoient leurs remerciements à la Société et se font inscrire à la section des lettres.

M. le vicomte de **Bonald** adresse une épreuve de la reproduction en héliogravure du portrait de Léopoldine Frey, femme du conventionnel Chabot, que la Société l'a autorisé à publier et il annonce la très prochaine publication de son ouvrage sur Chabot.

— M. le **Ministre** de **Belgique** à Paris fait parvenir, par l'intermédiaire de la Préfecture, une reproduction d'un tableau de Van Dyck, récemment volé à Courtrai, en vue de faciliter la recherche de ce chef-d'œuvre.

— L'**Académie d'Aix**, qui célèbrera le centenaire de sa reconstitution le 9 avril 1908, communique le programme des fêtes qu'elle donnera à cette occasion et invite la Société à s'y faire représenter.

— Notre colègue, M. L. **Constans**, professeur à la

Faculté des Lettres d'Aix, est délégué pour représenter la Société.

—Sont délégués au Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra en avril à Paris, MM. Léopold **Constans**, **Lempereur** et Marius **Constans**.

— M. l'abbé **Hermet** envoie une copie d'un bail, en date du 3 février 1534, trouvé dans l'étude de Me Galtier, notaire à Saint-Georges-de-Luzençon, qui prouve que dès cette date les mines de charbon de Saint-Genès de Vertenan, qui sont les mêmes que celles de Saint-Georges, étaient exploitées. Ce document paraît être le plus ancien concernant les mines de houille dans le Rouergue. Par cet acte, l'autorisation d'extraction est accordée au nom de Jean Raimond Ricard, seigneur du lieu, à Pierre Pastre, pour un an, au prix de vingt et une livres tournois, une fournée de chaux et quelques autres charges.

M. **Laurens** dépose la seconde partie d'un travail sur la *Réhabilitation de quelques terroirs du Rouergue.*

— M. J. **Artières** adresse plusieurs numéros du *Messager de Millau*, contenant des renseignements biographiques sur Claude Peyrot, avec diverses rappréciations sur ses œuvres, destinées à paraîte en tête d'une nouvelle édition. Il sollicite la communication de tous autres renseignements complémentaires que les membres de la Société pourraient lui fournir.

M. le **Président** soumet le projet de budget pour l'année 1908, qui est approuvé.

Les comptes de 1907 sont renvoyés à l'examen de M. **Brunet**.

M. le Président signale la publication de *Charrier, notes et documents*, par M. Bernard **Combes de Patris**.

M. le Secrétaire lit un rapport de M. Bernard **Combes de Patris** sur les lettres autographes de M. de la Croix de Castries, dernier évêque de Vabres, dont M. de Courtois a fait hommage à la Société.

M. Augustin **Guibert** donne lecture de son rapport sur *Quelques vers* de M. Aimé **Guibert**.

M. Ch. Galy donne lecture du rapport de M. l'abbé **Suquet** sur *le Retour des heures*, poésies de M. l'abbé Vidal.

Ces trois rapports seront publiés à la suite du procès-verbal.

M. **Laurens** lit une notice relative aux étymologies des noms de lieux en *ac*.

Cette note et les autres travaux de M. Laurens, dont il est question plus haut, sont renvoyés au Comité pour les Mémoires.

M. **Vaïsse** présente des échantillons de minerai de fer par lui recueillis et au sujet desquels il demande à donner des explications.

« C'est, dit-il, tout à fait au sud de la commune du Monastère, en haut du versant gauche du ruisseau de la Briane, que, soit dans les murs, soit dans les tas de pierres provenant de l'épierrage, soit encore à la surface du sol, j'ai ramassé ces divers blocs.

» Je me hâte de dire que je ne prétends en aucune manière à la gloire d'inventeur et que le gisement auquel appartiennent ces échantillons est parfaitement indiqué par un tout petit trait en travers du ruisseau dans la carte géologique de M. Boisse.

» Si, quelqu'un a le désir de se rendre compte par lui-même de son existence, il n'a qu'à monter la côte du Monastère et, arrivé aux fours à chaux de M. Saint-Jean, les laisser à sa droite, suivre un chemin et ensuite se diriger vers l'Est à travers champs pour aller rejoindre le ruisseau qui va se jeter dans la Briane au dessous de Combelles. Il trouvera là, sur la rive droite du ruisseau, le chemin vicinal, qui le ramènera au Monastère.

» Les propriétaires, MM. Palangié, Grimal, Théron, Castanié, serviront volontiers de guides.

» Malheureusement, les champs, du reste très fertiles, présentent en cet endroit une si grande épaisseur de terre végétale que je n'ai pu nulle part apercevoir non seulement les affleurements du gisement, mais, à peine, la roche encaissante elle-même.

» Je crois cependant qu'il y a trois filons, tous dirigés Est-Ouest et suivant la stratification, de sorte que ce sont très probablement des filons-couches, affectant par conséquent une allure lenticulaire ou en chapelet. Cela doit être dit, car une pareille disposition permet toutes les espérances, tandis que, quand au contraire on a affaire à un filon de fracture, l'épaisseur ne varie que dans de faibles proportions.

» On s'explique l'absence de travaux de recherche

dans cette région, alors que les transports étaient coûteux et que les gisements de Kaymar et Lunel donnaient des minerais d'une richesse extraordinaire et à des prix relativement réduits ; maintenant, le chemin construit le long du ruisseau affluent de la Briane permettrait de transporter ces minerais à la gare de Rodez.

» Il y aurait donc là les éléments d'une affaire qui pourrait être avantageuse. Ces minerais renferment environ 10 à 15 pour cent de silice et leur rendement en fer est de 50 à 60. J'ai constaté dans quelques fragments la présence du sulfate de baryte. Ce corps, par suite du soufre qu'il contient, est un véritable poison, et il faudrait le trier avec soin dans les envois à faire.

» Il serait à craindre que, par suite de cette circonstance, la vente à la forge de Decazeville, la seule qui serait actuellement dans le cas d'utiliser le minerai, donnât des résultats peu avantageux et l'on se demande s'il ne vaudrait pas mieux fabriquer sur place la fonte, dont la vente, même à d'autres forges situées plus loin, serait très facile. Malheureusement, la dépense de construction d'un haut-fourneau est hors de proportion avec les chances de profit.

» Serait-il possible de se passer de cette coûteuse installation de haut-fourneau ? Peut-être ! Deux observations à ce sujet.

» J'ai découvert près d'Espalion un gisement de mine ai de fer qui est calcaro-alumineux. Il est à côté du village d'Alayrac et, comme celui de la Briane, il est recouvert d'une épaisse couche de terre, de sorte qu'il est impossible, sans quelques fouilles, de se rendre compte de son importance. Dans tous les cas, en mélangeant ces deux minerais, qui se complètent l'un l'autre, on aurait un lit de fusion dans lequel la silice, la chaux, l'alumine et un peu de magnésie seraient en bonne proportion pour donner naissance à un laitier très fusible.

» En 1866 et 1867, d'autre part, j'étais à Firmy, chargé des analyses du minerai de fer, et je profitai de la circonstance pour faire une série d'expériences dans les creusets brasqués. En variant la grosseur des minerais et fondants, je remarquai, ce qui était du reste facile à prévoir, que l'état plus ou moins fin des matières était en rapport avec la température et la rapidité de la fusion.

» De là je conclus qu'une grande partie de la chaleur du haut-fourneau est employée à la désagrégation

des matières, à la dissociation des éléments, que par conséquent il se fait, préalablement à la fusion, un travail mécanique susceptible de s'opérer en dehors de toute chaleur.

» Si toutes les matières étaient broyées, pulvérisées, mélangées intimement et façonnées sous forme de briquettes comprimées et desséchées, il suffirait de les mettre dans un simple cubilot pour avoir de la fonte.

» Comme depuis longtemps je n'ai pu me tenir au courant du progrès de la métallurgie, je ne puis affirmer que cette idée n'ait pas déjà été expérimentée ; je souhaite qu'elle soit tout au moins soumise à un examen. »

M. **Vigroux** continue la lecture de son travail sur le devoir des Sociétés des lettres, sciences et arts.

M. **Naujac** donne lecture du sonnet suivant qu'il a consacré à la mémoire de notre regretté collègue. M. Railhac.

A la Mémoire du Poète Edmond Railhac.

Janvier 1908.

D'un luth mélodieux les cordes sont brisées ;
La flore voit pâlir ses couleurs irisées :
Du chantre des forêts, des beaux arts, de l'amour,
La grande voix s'éteint dans un funeste jour.

Mais du sein radieux des ombres apaisées,
Ses mânes, dominant les cîmes embrasées,
D'un regard attendri contemplent tour à tour
Le berceau des aïeux, et ce brillant séjour,

Parnasse de nos Monts, où sa lyre bénie
Nous charmait par des vers tout vibrants d'harmonie.
A ce preux du passé, souriait l'avenir.

O sort fatal ! Il tombe et la douleur l'oppresse,
Le cœur guide sa main ; elle cueille et nous laisse.
Un doux myosotis, la fleur du souvenir !

François Naujac.

La séance est levée à 6 heures.

* * *

Rapport sur les documents offerts par M. de Courtois.

Messieurs,

urtois a fait don à la Société des Lettres de . dont vous avez bien voulu me charger de ..dre compte. Je ne veux pas tarder davantage acquitter de ma tâche. — L'envoi de notre col- .gue consiste en cinquante et une lettres autographes de M. de la Croix de Castries, le dernier évêque de Vabres. Elles vont du 27 mai 1764 au 24 septembre 1786 ; la plupart sont datées de Paris et toutes sont adressées à « Monsieur de Neirac, subdélégué, à Vabres en Rouergue ».

Les liens qui unissaient M. de Castries à M. de Neirac ressortent du ton de cette correspondance où l'on voit tour à tour l'évêque conférer avec le subdélégué, et l'ami causer avec l'ami. Si les instructions de l'évêque présentent de l'intérêt, tous les détails que donne l'ami offrent en plus beaucoup de charme.

Ces lettres, Messieurs, nous renseignent sur une quantité de petits faits dont on ne saurait trouver ailleurs la moindre trace. M. de Neirac, y voyons-nous, désirait recevoir des lettres d'anoblissement et son puissant ami intriguait à la Cour pour les obtenir : ce n'était pas facile, et on essayait de voies détournées telles que la demande du capitoulat de Toulouse ou de l'ordre de Saint-Michel qui était par eux-mêmes attributifs de noblesse... Une autre lettre nous fait connaître la conduite quelque peu légère d'un chanoine contre lequel l'évêque voulait faire intervenir le roi lui-même. Mais M. Terray, contrôleur général, trouve « qu'il y aurait un peu trop de sévérité à employer l'autorité du roy pour un pareil objet (1). » On se contenta d'envoyer le chanoine aux capucins d'Alby : le succès de cette retraite forcée fut médiocre !

A l'occasion de sa nomination à l'évêché de Vabres, M. de Castries demande à son correspondant des renseignements sur l'état moral et religieux du diocèse. Il est regrettable que les réponses à ce questionnaire n'aient pas été conservées, car le caractère confidentiel qu'elles supposent ajouterait plus d'un détail nouveau aux documents officiels qui nous sont parvenus. Une des préoccupations du nouvel évêque est de faire établir une plus grande égalité dans la

(1) *L. 19 avril 1774.*

répartition des décimes et un supplément dans les portions congrues : cette réforme lui tient à cœur et il ne se lasse pas d'y revenir. Nous le voyons aussi demander à M. de Choiseul l'établissement d'un bureau de poste à Vabres et s'occuper activement d'abolir dans son diocèse le fléau de la mendicité.

A côté de ces préoccupations d'ordre général, l'évêque n'oublie pas ses intérêts particuliers, et, avec un grand abandon, il fait part à son ami de ses intentions. L'état des meubles de l'évêché le préoccupe, — (il semble d'ailleurs avoir assez de goût) ; mais ce à quoi il tient surtout, c'est la tenue de son parc. Peut-on conserver le jardinier de son prédécesseur ? « Est-il en état de faire valoir un jardin dans un goût convenable ? (1) », demande-t-il dans une de ses premières lettres... Je ne sais si M. de Castries se livrait aux plaisirs de la chasse, comme plus d'un prélat de ce temps. En tout cas, il voudrait bien « que les terres qui dépendent de l'évêché fussent conservées, pour qu'elles pussent fournir du gibier » (2).

Cet évêque, sans qu'on puisse inférer de là qu'il ait eu des inclinations de gourmandise, parle souvent de sa cave et de ses vins de prédilection... Peut-on lui faire un reproche d'avoir aimé le fromage déjà célèbre de Roquefort et d'en avoir, à plusieurs reprises, demandé des envois à Paris pour diverses personnes qui l'appréciaient fort, notamment les religieux de son abbaye de Foigny ?

Les revenus de cette abbaye, nous apprend-il dans une autre lettre, lui sont payés au moyen de lettres de change sur Paris, et il se demande s'il pourra les négocier facilement à Vabres ou à Saint-Affrique. Mais comme il n'y est pas encore, il prie son ami de lui faire envoyer « une certaine quantité de foi , pailhe et avoine pour nourrir sept ou huit chevaux, ainsi que du bled et du vin pour la consommation de [sa] maison (3) »... C'est dans son carrosse, traîné par ses chevaux, qu'il va enfin arriver à Vabres, suivant un itinéraire qu'il indique ; mais il veut arriver sans bruit et « fort tard pour éviter toute espèce d'entrée et de cérémonie, pour lesquelles, dit-il, j'ay naturellement la plus grande aversion » (4).

M. de Castries, bien qu'il résidât en principe dans son diocèse, se trouvait à Paris en 1774. Les lettres

(1) *L. 23 juin 1764.*
(2) *L. 27 juillet 1764.*
(3) *L. 27 may 1764.*
(4) *L. 13 octobr 1764.*

de beaucoup les plus intéressantes sont celles écrites au mois de mai de cette année et relatives à la maladie de Louis XV. Nous assistons au début et aux progrès du mal qui devait emporter le roi et rencontrons une foule de détails très intéressants et pour la plupart inédits. Je ne saurais mieux faire que d'en citer quelques extraits.

Le roy, Monsieur, a la petite vérole. Elle s'est déclarée dans la nuit du vendredi au samedi et avoit été précédée par des vomissements de bile, des douleurs d'entrailles, beaucoup d'inquiétude et de la fièvre et un grand mal de tête. S. M. fut saignée deux fois dans la journée. La nuit fut très agitée. Le lendemain, à 8 heures du matin, on lui a mis des vessicatoires aux jambes pour dégager la tête : l'éruption est abondante avec la fièvre qui est nécesaire... La petite vérole est de petite espèce, on la qualifie de volante qui est un diminutif de la confluente, y ayant plusieurs group de bouton. Il y a eu dans la nuit un peu d'affaissement et de la fièvre... Mesdames Adelaïde, Victoire et Sophie sont enfermées avec le roy et n'ont point de communication avec les princes, si ce n'est avec Mad. la dauphine qui a eu la petite vérole. On attendoit hier avec impatience M. l'archevêque de Paris, mais il ne lui a pas été possible d'aller à Versailles, se trouvant lui-même fort incommodé de sa colique néfrétique (1) ..

Et huit jours plus tard :

Sa Majesté, de son propre mouvement, a demandé à recevoir ses sacrements ; elle s'est confessée ce matin, sur les 4 heures et a été administrée à 6 h. 3/4. M. le cardinal de la Roche-Aimont, après avoir fait une exortation au roy a dit qu'il étoit autorisé de S. M. à assurer qu'elle étoit dans la disposition de réparer le scandale qu'elle auroit pu donner ; et qu'elle ne demande à Dieu de prolonger ses jours que pour le soutien de la foy, de la religion et s'occuper du bonheur de ses peuples. S. M. a soutenu l'auguste cérémonie avec tout le calme et l'édification possible,

Après l'administration, le roy a fait aprocher M. le curé qui étoit en étole, et lui a dit : M. le curé, voilà un grand ouvrage de fait. J'en bénis le ciel, a répondu le curé, pour la consolation de V. M. et pour celle de ses peuples (2).

Louis XV, vous le savez, mourut le 10 mai 1774. M. de Castries tient son correspondant au courant des débuts du nouveau règne.

---

(1) *L. 1er may 1774.*
(2) *L. 7 may 1774.*

Sa Majesté, — dit-il en parlant de Louis XVI, — donne les plus grandes espérances. Il a rapellé M. le comte de Maurepas en le priant de venir l'aider de ses conseils. Ce ministre a été tout de suite à Choisi et a été en conférence pendant une heure et un quart avec S. M. Elle doit travailler avec les autres après les 9 jours, tous ayant vu le feu roy pendant sa maladie. Il n'y a pas d'aparance qu'ils ayent le même crédit : on peut dire qu'ils sont comme l'oiseau sur la branche. Mad. du Barry est exilée à l'abbaye du Pont aux Dames près de Maux avec ordre de ne voir personne. Elle doit être traitée avec toutes sortes d'égards et d'attentions, des secrets importans dont elle a connoissance peuvent en être la cause (1)...

En même temps, M. de Castries envoie un mandement au sujet de la mort du roi et demande « si on trouveroit quelque vestige de ce qu'il eut été fait à Vabres une oraison funèbre au service de Louis XIV ; je ne voudrois manquer à rien (2) », ajoute-t-il.

Vous devinez, Messieurs, que beaucoup des réformes de ce temps sont rappelées dans ces lettres et commentées suivant l'esprit de leur auteur. Il revient souvent sur la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume et en escompte les conséquences économiques. Il n'a garde de passer sous silence la situation faite au Parlement dès le début du règne de Louis XVI. Un peu plus tard, il nous parle de « M. Turgot, intendant de Limoges » qui va devenir ministre et il ajoute : « On dit qu'il a de l'esprit et de fort bonnes intentions (3). »

Tout cela n'est-il pas plein de saveur et ne croyez-vous pas qu'il y a un charme réel à revivre de la sorte, à cent trente ans de distance, un peu de la vie de l'ancienne France ?... Aussi, permettez-moi d'exprimer un vœu : c'est qu'il se trouve quelque jour dans un de nos volumes de *Mémoires* une place pour publier *in extenso* cette correspondance dont je ne vous ai donné que de trop rares extraits et qui est destinée à ajouter plus d'une page inédite tant à l'histoire générale de la France qu'à l'histoire particulière du diocèse de Vabres.

B. COMBES de PATRIS.

---

(1) *L. 15 may 1774.*
(2) *Ibid.*
(3) *L 23 juillet 1774.*

Quelques vers

Poésies de M. Aimé Guibert.

Dans une belle reliure, comme des perles dans un joli écrin, M. Aimé Guibert, de Millau, nous présente une série de petits poèmes : QUELQUES VERS.

C'est, dans une 1re partie, *Une saison Thermale*, avec la chambre d'hôtel, le bon docteur, le cri et le spectacle des souffrances humaines, le traitement, la promenade, etc.

Ce sont (2e partie) les *Minutes perdues*, que l'auteur aurait pu aussi bien intituler heures de rêve, où la muse vient parler au poète.

C'est (3e partie) l'*Attente et la Folie*, une élégie attendrie, se rattachant à la guerre de 1870, qui coucha des morts sur le champ de bataille et coûta la vie, quelquefois la raison à des amantes.

Dans *Esquisses et projections* (4e partie) ce sont des peintures vivement coloriées des joies, des passions et des misères humaines.

Enfin, dans l'*Echo de mes Veilles* (5e partie) le poète revient à ses méditations, à ses heures de rêve.

La poésie est sœur des plaisirs et des peines,
Elle aime les douleurs ; les passions humaines
En frappant sur la lyre en tirent des accords.

Ces vers, que j'ai pris ailleurs, pourraient caractériser l'ensemble des poésies que nous présente ce livre.

La muse de M. Guibert vit parmi les réalités de la vie. Elle vient poétiser ses impressions journalières.

M. Guibert est croyant. Sa poésie est remplie de ce sentiment. Mais le désenchantement de toutes choses est peut-être encore plus la note dominante du recueil..

Morose quelquefois, mais jamais misanthrope,

écrit-il, dans ses *Minutes perdues*, à M. le Président de notre Société. Non, M. Guibert n'est pas misanthrope, mais il a vécu, et

La vie a ses sentiers, comme l'onde son cours

dit-il dans son sonnet à M. le Dr M***.

Il y aurait beaucoup à citer dans le livre. Volontiers je détacherais dans la première partie, le sonnet *Pourquoi ?* qui est un cri de la souffrance et aussi

l'*Ataxique*, ainsi que quelques autres d'un caractère réaliste.

Plus volontiers encore, je citerais dans l'*Enfant et le Grand-Père* un tableau, pas nouveau peut-être, mais toujours touchant : le souvenir des guerres épiques du premier Empire évoqué dans un cadre rustique.

Non loin de la frontière une ferme isolée
Dresse ses toits de chaume égayés de peupliers ;
Deux lignes de buis verts font une large allée
Qui conduit vers le seuil aux bancs hospitaliers.
C'est le soir, la nuit tombe et les grands bœufs ruminent
Dans l'étable tiédie où les bergers sont las ;
Ils rentrent du labour et leurs têtes s'inclinent
Car la terre marneuse a fatigué leurs pas.
L'âtre de la cuisine est immense ; il reflète
Par ses rayons flambants une vive clarté
Qui montre d'un vieillard la longue silhouette
Et celle d'un enfant debout à son côté
C'est l'instant du repos, l'heure de la veillée
Où maîtres et valets, autour de l'âtre assis,
Se reposent, tandis que flambe la feuillée
Et que le vent s'ébroue aux portes du logis.
L'enfant aime qu'on dise une touchante histoire,
Mais il préfère encor de notre vieille gloire
Les fastes, les grands noms et les faits glorieux.

O redis-nous, grand-père,
L'histoire de la guerre
Qui fit trembler la terre
Et renversa des Rois ;
Dis-nous ce capitaine,
Chevauchant dans la plaine
Où la bataille amène
Dix peuples à la fois.

Dis-nous cette épopée en victoires féconde
De ces fils plébéiens à jamais consacrés,
Toujours prêts pour l'Idée à conquérir le monde
Et mourant sous le fer des transfuges titrés.

Ils étaient beaux, dis-tu, ces spectacles terribles
Quand le canon grondait aux champs dans le lointain ;
Qnand les plis des drapeaux, invulnérables cibles,
Flottaient impétueux sous leurs aigles d'airain.

Et ces bivouacs épars aux faîtes des collines
Quand le dernier rayon de soleil s'effaçait,
Et l'aurore brillante où toutes les poitrines
Acclamaient d'un seul cri l'Empereur qui passait.

Puis ces haltes parmi les grandes capitales,
Etapes de soldats par la victoire élus
Au lendemain brillant des luttes colossales
Avec ces bulletins de l'univers connus !

Mais nous sommes au lendemain de 1870 et la vieillesse du grand-père en est attristée.

L'Allemand a vaincu nos phalanges trahies,
Nous avons dû subir le joug des oppresseurs,
Deux provinces encor n'en sont point affranchies
Et de l'oubli mortel on condamne nos sœurs.

Souviens-toi de Sedan, de la honte qui dure,
Plus que d'un fier Passé par notre orgueil choyé...

La pièce intitulée *Longtemps après*, envoyée à mademoiselle B***, exprime, dans un autre ordre, un sentiment très délicat.

Malgré les cheveux blancs mon cœur n'a pas changé
Et m'a toujours parlé de vous, mademoiselle.
Bien que sur votre tête il ait un peu neigé,
Vous me troublez toujours, car vous étiez si belle !

Sur l'arbre vigoureux, dans le parc ombragé,
L'amoureux grave un nom à la douce voyelle,
Puis il s'en va, laissant dans l'écorce engagé
Un secret que l'oiseau peut couvrir de son aile.

Dans mon cœur comme lui j'ai gravé votre nom ;
L'arbre, de sa blessure, a gardé le sillon
Que les printemps n'ont pu combler avec leurs sèves.

Il s'amoindrit pourtant, car j'ai beaucoup vieilli.
Mon amour pouvait-il un jour être accueilli ?
... Je m'éteindrai, joignant ce rêve à d'autres rêves.

Les pièces intitulées *Réminiscence, A mes jeunes enfants ! Exhortation !* peuvent être particulièrement recommandées, et aussi beaucoup de celles groupées dans *Esquisses et Projections*, où l'auteur peint à côté de la gaieté de l'enfant, les tristesses du doute envahissant la jeunesse, l'égoïsme humain, la soif des jouissances et les misères des grèves.

Le recueil renferme un grand nombre de sonnets, soixante environ, qui sont autant de poèmes s'ils justifient le célèbre jugement de Boileau. Mais sans crainte on peut dire que dans l'ensemble la facture est bonne, la rime riche et bien amenée, et que presque à chaque pas on glane de jolis vers et de belles pensées.

Augustin GUIBERT.

* * *

Le Retour des Heures

Poésies de M. l'abbé Louis Vidal.

I

Les circonstances ne m'ont pas mis en relation avec M. l'abbé Vidal. Je ne serai donc pas enclin, comme il arrive souvent, à faire, à propos de l'œuvre l'éloge — ou la critique — de l'auteur.

Cela ne veut pas dire que, dans ce compte rendu, je me sente une parfaite indifférence. Si notre Société n'a pas pour but d'offrir à ses membres l'occasion de s'adresser des félicitations réciproques, nous ne devons pas moins savoir gré à ceux qui, par leurs travaux, agrandissent en quelque sorte son patrimoine et jettent sur elle un peu plus d'éclat. En outre, M. Vidal a condensé sa pensée dans ce « rythme doré » dont parle Mussel, et

Du moment qu'on l'écoute on lui devient ami.

C'est donc avec bien du plaisir, qu'en cette pluvieuse et froide saison, je laisse en repos pioche, pelle, crible et crochet, pour faire un tour

Dans le jardin qui me donna
Plus de liserons que de roses.

Or ce jardin est un petit univers. L'aspect successif s'en déroule dans douze pièces, correspondant aux douze mois de l'année. Là où le peintre n'aurait pu faire que des natures mortes, le poète fait circuler la vie. En *janvier* un linceul blanc couvre la terre ; mais les gémissements du *vieux chêne*, les plaintes des *petits oiseaux*, les *tristes glas* du *clocher sonore* animent cette *campagne austère*,

Où tout est grand, silencieux.

Plus loin, les vastes forêts qui voisinent avec la mer parlent un langage puissant auquel répond, comme un écho,

L'effroyable concert de vagues intraitables.

Les fleurs, les nids, les moissonneurs, les écoliers, les vendangeurs, remplissent la belle saison de parfums, de gazouillements, de chansons, de jeux et de gaieté.

L'appel mélancolique
Que fait Novembre, sur le soir,

incline naturellement l'esprit du poète vers les tom-



bes. D'autant plus que l'une d'elles s'est ouverte pour sa mère :

> Avant tout je me rappelle
> Ma mère au cœur d'or et sans prix,

et qu'une pareille tombe transforme en mausolée le cœur d'un fils aimant. C'est plus qu'un mausolée, c'est un *Campo-Santo* où il nous introduira bientôt pour nous parler encore des siens. Participant à l'émotion du poète, peut-être du frère, le lecteur s'attendrira dans *Longtemps après*, sur cette chère disparue qui reposait sur sa couche funèbre et dont le modelé virginalement sobre est fixé dans un sonnet, à mon avis, d'une perfection absolue :

> Transparente, elle avait une pâleur de cire,
> Et ses grands yeux brillants sous le long voile bleu...

Excellent aussi, ce *Silence* dans lequel

> Bien mortes.....
> Muettes par amour, écoutent parler Dieu,

deux sœurs que la mort n'a pu séparer et qui se réunissent, le soir, pour le mystérieux colloque des esprits.

Le souvenir de ces fins d'existence si calmes, attendues *avec un beau sourire*, parce qu'elles sont le terme de l'épreuve et couronnent une vie vertueuse, le fait, lui aussi, sourire au cercueil :

> J'aime ton repos, ton mystère,
> Ton grand silence et ton effroi.

Quittons les tombeaux, et entrons dans le *hall* décoré de *Médaillons*. Nous sommes chez un prêtre. Il est tout naturel que, sur un guéridon, nous apercevions d'abord *la Bible*, livre précieux, non pas par la date de son impression, ni le luxe de sa reliure, mais parce que c'est

> Le livre qui contient une sainte leçon.

Et tout autour, des portraits, des pastels, des aquarelles, des bustes, des tableaux, qui, pour n'être pas des portraits d'ancêtres, ne sont pas moins de la famille. C'est *Eve* en qui se reflète, plus gracieuse, la beauté d'Adam émerveillé :

> Oh ! que vous étiez belle en la splendeur de l'âge !

C'est *Rébecca* inclinant d'un geste harmonieux son urne et son visage vers Eliézer, en lui disant, avec un sourire qui autorise les aveux :

Buvez cette eau si pure en toute sa fraîcheur.

Rachel, qui, près du puits, dans le décor éblouissant d'un coucher de soleil derrière les palmiers, rencontre Jacob et se lie avec lui d'un amour

Assez grand pour donner un siècle de bonheur.

La Fille de Pharaon, distraite de sa promenade vers les pyramides et les nécropoles

Renfermant les cercueils de ses nobles aïeux,
Lorsqu'elle vit sur l'eau, souriant, immobile,
Moïse qui dormait dans un berceau fragile.

La Reine de Saba, si fastueuse, que M. Vidal fait encore si coquette, presque si perverse, qu'elle s'achemine vers le sage Salomon en pensant

Qu'un Roi pourrait fort bien devenir infidèle
A la bonne Sagesse, en la voyant si belle...

Heureusement, Salomon, échappant pour cette fois, à ces artifices de parure et de langage, fut héroïque, non seulement dans la chasteté, mais encore dans la patience. Il écouta, en effet, jusqu'au bout, sa loquace visiteuse et répondit à tout ce qu'elle avait accumulé dans son cœur de discours insidieux : *locuta est ei universa quæ habebat in corde suo...*

Voici une autre tentatrice, *Judith*, qui, dans un but patriotique, se pare et va étaler ses charmes

sous la tente ennemie
Pour séduire Holopherne et sauver Béthulie.

Marie de Magdala, rêvant à de frivoles amours ; sainte *Marie Madeleine* à genoux devant Jésus,

Déposant à ses pieds les parfums les plus doux.

La *Mère de Jésus*, lys de la vallée et rose de Jéricho, devient la *Virgo dolorosa*, dans le groupe en détresse des *Saintes Femmes au Calvaire*.

Ces sujets ont tour à tour tenté le ciseau des sculpteurs et le pinceau des peintres, aussi bien que la lyre des poètes. Le nôtre a dû s'inspirer à ces divers chefs-d'œuvre de l'art, comme il s'inspire ailleurs aux chefs-d'œuvre et aux spectacles de la nature. Comme pendant à la Madeleine de l'amour charnel et à la Madeleine de l'amour divin, il aurait pu nous donner séparément les deux Eves, celle de Michel-Ange et celle de Milton.

M. Vidal a buriné ces personnages dans le cadre

étroit du sonnet. Plusieurs de ces sonnets valent « un long poème », et parce qu'ils sont « sans défaut » et parce qu'ils offrent de ces échappées d'horizon, de ces perspectives heureuses qui en élargissent singulièrement les dimensions.

Viennent ensuite des souvenirs de famille ou de voyages, profondément gravés dans l'âme du poète qui les rappelle pour revivre à son gré des heures fugitives.

Dans *Noces d'or*, il chante le long pèlerinage de son père et de sa mère. Grâce aux enfants et aux petits-enfants, ils n'ont pas trop à souffrir de la solitude mélancolique et lourde des crépuscules :

> Que nous puissions longtemps, tous groupés en famille,
> D'un père et d'une mère entourant les vieux ans,
> Sourire à leur regard, à leur regard qui brille
> Sous un voile de cheveux blancs.

Les fières et vastes *Forêts du Nord* nous font rêver, dans un sonnet digne d'elles, à

> L'idéale beauté d'un peuple grand et libre.

Le Baiser de la mer nous offre une autre prosopopée, à la fois gracieuse et grandiose, dans les étreintes fécondes de l'Océan et du lac d'Hosségor,

> Cet éternel hymen dont le pontife est Dieu.

Dans une revue des beautés naturelles, les *Cèdres* ne pouvaient échapper à la contemplation du poète. Aussi est-ce avec un religieux respect qu'il s'est arrêté

> Sous le dôme sacré de ces témoins des âges.

Pour l'aveyronnais qui a eu la bonne fortune de voyager — et le bon goût de commencer par son pays — le sol natal se fixe en bonne place dans les impressions et les souvenirs. La poésie du *Larzac*, par son ampleur, son contraste et son coloris, rappelle ces toiles d'une école toute moderne qui éblouissent d'abord les yeux par la crudité des tons, mais qui font s'écrier, après un moment de surprise : C'est nature ! Ils sont bien nature, en effet, pour qui les habite, ou simplement les parcourt en pleine canicule,

> Les causses rutilants de splendeurs lumineuses,

tandis que l'hiver on n'y voit

> Qu'une nature morne et la neige qui brille.

Le monastère de *Bonnecombe* ne fournit à M. Vidal qu'un symbole. Je n'ai pas trop le droit de le blâmer. Au sein de paysages où il y aurait beaucoup à dire et à admirer, comme lui je cueille une fleur — et je passe. On aimerait tout de même qu'il eût évoqué, comme à *la Chartreuse*, l'ombre des moines, pour en peupler un instant ces solitudes pleines de souvenirs et de légendes. Comme nos sites, nos légendes valent celles des Alpes — et d'ailleurs. Mais celle *d'Excelsior* était trop conforme aux aspirations de son âme, et contenait pour son « jeune ami » une trop belle leçon pour qu'il n'ait pas fait de cette allégorie bien connue une très bonne adaptation.

A côté des tableaux et des légendes, les drames, qu'ils soient de la Mer ou du cœur :

Mais qui nous le dira, le mystère des ondes
Prenant pour les jeter à travers tous les mondes
Le cœur des hommes forts, des vaillants matelots
Qui, vivants et puis morts, sont le jouet des flots ?

A l'occasion, M. Vidal effleure les douloureux et troublants problèmes de la destinée et de la souffrance. Pas plus que bien d'autres, il n'a de réponse directe et philosophique

A l'éternel « pourquoi » que nous posons à Dieu.

Mais, dans sa foi de prêtre, il préfère consoler le lecteur par des images, que le laisser perplexe dans la nuit de l'incompréhensible, ou palpitant sur le gouffre insondable :

L'enigme est là, vivante, et la nuit est obscure,
L'énigme, elle est partout, en nous, dans la nature...

Elle torture le cœur aussi bien que la raison, à moins qu'on ne se repose

Sur cet Espoir certain d'Eternel avenir.

Je m'attarderais encore volontiers, si je ne m'apercevais pas que la chasse aux papillons s'est insensiblement transformée en moisson déjà abondante. Je lie donc ma gerbe de glanes à la douce et pieuse clarté de cette *Etoile mystique* qui s'allume à la fin du recueil, comme l'étoile du berger à la fin du jour.

La lampe du sanctuaire a eu plusieurs chantres inspirés. Il faudrait bien peu de chose à celle qui brûle dans l'oratoire de M. Vidal, pour être digne d'éclairer de ses reflets symboliques l'immortel *Crucifix* de Lamartine.

Brûle sans te lasser, ô ma sainte espérance,
Lampe, brûle toujours.

II

Comme on l'a vu, le *Retour des Heures* renferme une grande variété de sujets. Il y en a de simples et de grandioses, de joyeux et de tristes, les uns sont intimes les autres du domaine public, si l'on peut ainsi parler. Ils sont choisis avec goût, traités avec une certaine distinction littéraire qui a le poli du marbre, — un peu aussi de sa froideur.

La variété de forme s'adapte, en l'augmentant, à la variété des matières. Petits quatrains, coulant avec un bruit rapide et clair de petit ruisseau ; strophes qui se succèdent comme les larges ondes d'un fleuve ; alexandrins inséparables de la monotonie — il en a tant passé sous nos yeux d'écolier ! — mais qui vous balancent agréablement sur la surface d'un lac tranquille ; le sonnet, enfin, fait miroiter çà et là son jeu de rimes.

La variété d'expression aurait gagné à une revue d'ensemble dans laquelle l'abus de certains mots ou tournures de phrases n'aurait pas manqué de frapper l'auteur.

A peine perceptibles dans quelques pièces isolées, ces répétitions enlèvent dans l'ensemble quelque chose à la sincérité de l'inspiration et et à la fraîcheur de la poésie.

J'en dirai autant de certaines phrases, clichés ou réminiscences, dont un auteur a bien du mal à se défendre et que la muse la plus circonspecte ramasse parfois, du bout de ses franges, sur le théâtre ou dans la rue.

Il est très difficile, comme l'avoue Jules Lemaitre, de dire parfaitement une chose pour la première fois. Il y a si longtemps « qu'il y a des hommes, *qui pensent,* » et qui écrivent, et qui parlent !

La clarté n'est pas toujours la qualité des poètes. Félicitons le nôtre d'avoir exprimé des idées très compréhensibles dans un langage qui joint le mérite de la limpidité à celui de la concision. Deux ou trois ombres seulement ternissent ce cristal.

On ne peut pas parler poésie sans parler de la rime. Dans le *Retour des Heures*, M. Vidal, apparemment, ne cherche pas la rime. Il ne la cherche pas assez. Il ne la fait pas accourir, juste à point pour donner la réplique. Et quelquefois la réplique est mal donnée. Le public restreint, mais élégant et cultivé, auquel il se présente, lui aurait aussi bien pardonné un peu

de recherche que ce laisser-aller. L'une n'est pas toujours aussi près de l'affectation, que l'autre l'est parfois, de la négligence. A ce point de vue, M. Vidal ne s'est pas efforcé de réaliser cette perfection entrevue et permise à son tempérament artistique, à son sens de la poésie. Ses goûts et son éducation le dirigent vers le Parnasse :

Ah ! je voudrais gravir tes cimes rudes, fières.

C'est là qu'il reçoit les encouragements et les conseils de la Muse :

Que pour toi l'art toujours soit le roc escarpé
Qu'il est beau de graver malgré son âpreté...

Pourquoi s'arrête-t-il, même un instant, avec ceux› romantiques ou décadents, qui se mettent peu en peine de gravir la montagne classique jusqu'au sommet et affectent d'en prendre à leur aise avec la rime, le rythme et l'hiatus ?

Je dis : même un instant. Ceci est pour l'hiatus, le défaut de rythme et d'élision, très rares dans le *Retour des Heures.*

Il n'en est pas de même des rimes faibles, insuffisantes ou mal distribuées. Quelques-unes sont trop riches, beaucoup d'autres sont trop indigentes, quand elles ne sont pas dépourvues d'une vague assonance.

Ajoutons que quelquefois une strophe est entièrement construite sur des rimes masculines, tandis que d'autres le sont sur des rimes féminines.

Ailleurs, l'*alternance* régulière n'étant pas observée, on éprouve comme la sensation pénible d'un faux pas, ou celle, non moins désagréable, du passage sans transition d'une tonalité dans une autre. Si le rythme de la danse des Muses était *si pur*, *si suave et si juste* c'est que *leurs groupes légers s'entrecroisaient*, et changeaient alternativement de place :

Alterno terram quatiunt pede.

Or, ici, ces régulières et harmonieuses ondulations sont trop souvent interrompues.

Telles pièces que l'on pourrait citer, seraient de délicieuses mélodies, sans les fausses notes des fausses rimes

Cependant, M. Vidal a vu, compris et senti, au *Pays des Muses*, ce qu'est la vraie poésie.

Voyez quelles merveilleuses tablettes d'albâtre il rapporte du Sinaï des poètes où il a contemplé

.... des Muses radieuses,
Le front ceint de lauriers, sur ces crêtes neigeuses...
....
Puis, la main dans la main, ce fut la danse auguste
Dont le rythme est si pur, si suave et si juste :
Les Muses chastement aux Muses s'enlaçaient,
Et leurs groupes légers, épars, s'entrecroisaient.

La pureté des rimes et la cadence des strophes sont ici parfaitement définies. La rime joue dans les vers le rôle des mains qui maintiennent dans l'ordre le cortège des Muses chastement enlacées :

Junctæque Nymphis Gratiæ decentes...

Horace ne parle pas de la rime, c'est évident. Mais cet enlacement des Nymphes et des Grâces s'applique admirablement à ce lien caractéristique de notre poésie.

Et tous ceux qui regrettent de voir trop de poètes s'affranchir des rigueurs traditionnelles de la poésie classique, regretteront aussi que M. Vidal se soit contenté, dans son œuvre, de tant d'unions mal assorties.

J.-C. SUQUET.

* * *

ACQUISITIONS

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

Echange.

Ministère de l'Instruction publique, comité des travaux historiques et scientifiques. — Bulletin historique et philologique, année 1903, nos 3 et 4. — Liste des membres 1907.

Université de Toulouse, année scolaire 1905 et 1906. — Rapport annuel du conseil de l'Université, Compte rendu des travaux des facultés, etc. ; — Annuaire 1906-07, et Annuaire, 1907-08.

Bulletin et Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, septième série, tome VIe, 1906 ; — Metensia, publication de la même société, V.

Bulletin de la Société de médecine légale de France, 37e année, 19e série, tome IV, 1907.

Mémoires de l'Académie nationale des arts et belles-lettres de Caen, 1907.

Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo, 1907.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1906.

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, quatre livraisons, 1907.

Bulletin trimestriel de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, quatre livraisons, 1907.

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts, 1907.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 8e série, 1er volume, 1906.

Bulletin de la Société archéologique de Narbonne, 1907, deuxième semestre et 1908, premier semestre.

Société archéologique de Montpellier. — Tables des cartulaires d'Aniane et de Gellonne.

Revue des langues romanes (Montpellier), tome 4, juillet-décembre 1907.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 3e série, tome VII, 1907.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, tome XXXIV, année 1906.

Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, 2e série, tome XXII, 1906.

Société archéologique de Bordeaux, tome XXVI (Table des 25 premiers volumes), et tome XXVIII, 1er fascicule de 1906.

Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie, 2e et 3e trimestres de 1907.

Bulletin mensuel de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, tome XIII, nos 11 et 12, novembre-décembre 1907.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, 1907, Nos 9 et 10.

Revue de la Haute-Auvergne, publiée par la Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne, 1907, 3e fascicule.

Bulletin de la Diana (Montbrison), tome XV, No 6 et 7, 1907.

Revue de Saintonge et d'Aunis, XXVIIIe volume, 1re livraison, 1908.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, livraison de janvier 1908 ;

Annales de l'Académie de Macon, 2e série, tome XI, 1906 ;

Mémoires de la Société nationale d'émulation de Montbéliard, XXXIVe volume, 1907 ;

Revue du Traditionalisme français et étranger, janvier-février 1908 ;

The Canadian antiquarian and munismatic journal, janvier 1908.

Dons divers

De M. Bouloc : *Les grèves*, dont il est l'auteur. Paris, 1902. Br. in-8°. — *Le droit de grève et le contrat du travail*, dont il est l'auteur. Extrait. Paris, 1903. Br. gd. in-8°.

De M. Carrère, qui en est l'éditeur : *Charrier (Notes et documents)*, par B. Combes de Patris. (Extrait.) 1908. Br. pt. in-16°.

De M. J. Artières, une collection spéciale de numéros du *Messager de Millau*, du 7 décembre 1907 au 12 février 1908, contenant une biographie de Claude Peyrot dont il est l'auteur, signalée au procès-verbal.

De M. l'abbé Molinier : *Annuaire du petit-séminaire de Saint-Pierre*, année 1906-07 (suite de la collection).

De M. Charcot : *Expédition française au pôle Sud. Pourquoi faut-il aller dans l'Antarctique ?* dont il est l'auteur. Br. gd. in-8°. *Programme de l'expédition*. Br. in-8°.

De M. J.-M. Lacombe, rue Léon, à Paris : *Carte chronologique et anthologique des éphémérides des peuples, d'après les travaux des éminents professeurs anthropologistes et égyptologistes : Paul Broca, Dreyss, de Mortillet, Zaborowsky, Maspérou, Alph. Gayet, Haeckel, Gaudry, Geikie, Paul Seignette, Lesueur, Manethon, Sanchoniaton, Bérose, Lepsius, Meyer, Guimet, S. Reinach, etc.*, dont il est l'auteur. Paris (1908). 2 grandes feuilles inplano.

De M. le vicomte de Lescure : *Département de l'Aveiron. Arrondissement communal de Millau. Elections communales de l'an 10. Liste des notables communaux..., formée d'après les dispositions de la loi du 13 ventose an 9, concernant la formation et le renouvellement des listes d'éligibilité prescrites par la Constitution.* Br. in-f°. — *Département de l'Aveiron. Liste des jurés de jugement et d'accusation, trimestre de nivose an IV.* Pièce in-8°. — *Lettre sur le prochain mandement du sieur Claude Debertier, évêque constitutionnel du département de l'Aveiron. Le 8 du mois de juin 1791.* Pièce in-4°. Autres deux pièces in-4°, de 1830.

De M. C. Marcillacy, la suite des volumes de l'*Association française pour l'avancement des sciences : com-*

ptes rendus de la 33e session, Grenoble, 1904 ; *de la 34e, Cherbourg*, 1905 ; *de la 35e, Lyon*, 1906 (2 vol.) ; la suite du *Bulletin de la Société de géographie*, 1905 — 15 novembre 1906.

De M. N. Maisonabe, le *Journal officiel* de 1906 (suite de la collection) à quelques numéros près.

Pour le Musée

De M. Sylvestre, une ancienne gravure anciennement appliquée sur panneau et recouverte de peinture ; elle représente la mise du Christ au tombeau. — Une peinture à l'huile au revers d'un croquis appliqué sous verre (fendillé), où elle ressort dans le sens droit, représentant nne prétendue communion de Marie-Antoinette au Temple, et portant une inscription, datée du 7 décembre 1830 avec la signature *frère Miquel* (?) ; encadrée.

De M. Masson, une reproduction en plâtre bronzé, par M. Pouget, de l'avant d'un pied en bronze de statue de l'époque romaine, trouvé dans une fouille, au bord de la rue de l'Abattoir, dont il a été question aux procès-verbaux des séances des 20 janvier 1901 et 29 juin 1905.

De M. Vaïsse, plusieurs échantillons de minerai de fer, recueillis aux environs du Puech et de Combelles, dont il est question au procès-verbal.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Vice-Secrétaire,
M. CONSTANS.

400.508 Rodez, imp. E. Carrère.

Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 30 Avril 1908

PRÉSIDENCE DE M. N. MAISONABE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. MAISONABE (Noël), PONS, l'abbé VAYLET, VAÏSSE, CONSTANS (Marius), LEMPEREUR, le vicomte de BONALD, NAUJAC, MARRE, GALY (Charles), l'abbé BOUDET, COMBES (Léopold), LAURENS, GALY (François), secrétaire.

Excusés : MM. l'abbé BESSOU, LOUP (Louis), de BARRAU, JAUDON, ANDRIEU, BRUNET, CASSAGNOU, l'abbé SAILLAT, SABATHIER, MONESTIER, BENOIT, COMBES de PATRIS (Bernard), BOURJADE, le baron de SAMBUCY, BOUILHAC, BOULOC, l'abbé LAGARRIGUE, BOURRILLY.

La séance est ouverte à quatre heures et demie.

Le procès-verbal de la séance du 23 février, qui a été publié, est adopté sans observations.

M. le **Président** annonce la mort d'un membre correspondant de la Société, M. Léon MAGNE, décédé à Mantes, le 16 avril. Le défunt appartenait à une famille d'origine aveyronnaise, de Sauveterre, qui a fait honneur à son pays. Son père avait acquis une légitime notoriété comme directeur de l'école vétérinaire d'Alffort et comme auteur, en collaboration avec le vétérinaire principal Gillet, d'une *Flore française* estimée.

Son cousin germain, l'abbé Magne, prêtre distingué, est l'auteur d'une *Etude descriptive de la cathédrale de Rodez*, et de plusieurs notices archéologiques appréciées. Lui-même a exercé les fonctions d'agent-voyer d'arrondissement à Rodez, puis à Mantes où il vient de mourir après avoir pris sa retraite. Il était resté très attaché à son pays d'origine et n'avait cessé de s'intéresser aux travaux de notre Société. M. Estienne, ancien archiviste de l'Aveyron, également membre de la Société, et qui, comme lui, nous est resté fidèle, était son beau-frère.

L'assemblée s'associe aux regrets exprimés par M. le Président.

Au nom du Comité permanent, M. le Président propose l'admission, en qualité de membre titulaire, de M. **Toulouse**, directeur de l'école Paul Bert à Millau.

Il est procédé à un scrutin à la suite duquel M. Toulouse est proclamé admis.

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes.

MM. Achille **Alfaric** et **Bouloc**, récemment admis, ont adressé des remerciements à la Société.

— La **Société** des **Etudes historiques** de Paris, adresse une circulaire annonçant qu'elle met au concours pour le prix Raymond le sujet suivant : *Etude critique de la valeur documentaire d'un ouvrage de Mémoires historiques, choisis parmi les plus importants déjà publiés, et relatifs au dix-huitième ou au dix-neuvième siècle.*

Cette circulaire est mise à la disposition des membres qu'elle peut intéresser.

— La **Société méridionale** de **gravure**, à Toulouse, étant obligée de se dissoudre, ses membres ont voulu, avant de se séparer, disposer de quelques exemplaires des gravures qui leur restaient, parmi celles qu'ils ont éditées, en faveur des musées de la région. Ils ont offert à notre Société quelques épreuves à titre gracieux et sous la seule condition de les exposer dans notre Musée avec cette inscription : Don de la Société méridionale de gravure 1899-1907.

Le Comité a accepté cette offre et il a reçu les trois gravures. Elles sont exposées dans la salle des séances.

L'Assemblée s'associe aux remerciements exprimés par M. le Président.

— L'**Association félibréenne Claude Peyrot** a tenu une séance à Millau le 27 avril courant. Le secrétaire nous informe que cette association a décidé de tenir à Rodez sa première réunion générale annuelle et chargé son bureau de s'entendre avec celui de notre Société pour en régler les détails.

— M. l'abbé **Suquet** écrit que diverses circonstances l'ont empêché d'entreprendre les fouilles méthodiques des dolmens qu'il se proposait d'explorer, ce qui est regrettable, ces monuments étant fréquemment l'objet de recherches inconsidérées qui ont pour résultat la perte ou la dispersion des objets intéressants qu'ils peuvent contenir.

Notre collègue n'a pu entreprendre d'autres travaux que sur les bords du Lot, à Lantouy, dans un champ situé dans notre département, en face des ruines qui sont sur le territoire du département du Lot. Il y a trouvé un ancien cimetière où abondent les débris de briques et de poteries anciennes, les fragments de fer et de cuivre. Il a rencontré une muraille, qu'il se propose de suivre en la dégageant. Malheureusement les travaux entrepris par le propriétaire l'ont obligé à interrompre les siens jusqu'à la moisson. En attendant, notre collègue se propose d'utiliser ce qui lui reste de la modeste subvention de la Société, pour relever le plan de l'église en ruine et ouvrir un chantier sur un plateau, près de Saint-Clair, où se trouvent aussi de nombreux débris et où il a recueilli la base d'une amphore à grandes dimensions.

— M. l'abbé **Hermet** annonce la visite d'un attaché des Musées royaux de Bruxelles qui vient étudier les monuments mégalithiques de notre pays. Il prie la Société de lui faciliter la visite des statues-menhirs qui sont dans notre musée, en lui fournissant les renseignements et les indications utiles.

Ces mêmes statues-menhirs de l'Aveyron ont fait l'objet d'une étude comparative avec des monuments analogues de Russie et d'Allemagne (Statues-babas des steppes Kirghizes, pierres sculptées des musées de Berlin, de Cracovie et de Florence), étude avec figures envoyée par M. **Castagné**, d'Orenbourg (Russie). M. le **Président**, en présentant ce travail, exprime sa satisfaction de voir nos monuments occuper l'attention des archéologues des divers pays et l'espoir que ces études multipliées aboutissent, avec le temps, à éclaircir le mystère de leur origine.

M. le Président présente encore :

1° un travail de M. L. **Massip** sur l'identification de quelques noms de lieux mentionnés dans le cartulaire de Conques, auquel l'auteur joint quelques reflexions critiques sur le travail lu par M. **Laurens** à la dernière séance ;

2° trois poésies envoyées par M. A. **Alfaric**. Les deux premières *L'Amour des chênes* et *Saint-Pierre* ont paru déjà dans le *Journal de l'Aveyron*. Il est donné lecture de la troisième qui a pour titre : *Divagation boulevardière* ;

3° un mémoire de M. J. **Artières** sur un manuscrit millavois : *L'Obituaire du prieuré.*

Tous ces travaux sont renvoyés au Comité pour les Mémoires.

La parole est donnée à M. F. **Galy** qui lit le rapport suivant au nom de la Commission du legs CABROL.

Rapport sur l'attribution du prix Cabrol.

Messieurs,

La Commission que vous avez instituée pour assurer l'exécution du legs Cabrol vient d'avoir pour la seconde fois à faire l'attribution des arrérages de cette fondation. Je suis heureux d'avoir été désigné pour vous apporter sa décision et pour proclamer le nom d'un lauréat dont j'ai déjà eu l'occasion de vous faire apprécier les mérites.

L'année dernière, dans un rapport que vous avez tous applaudi, M. Constans vous a exposé comment nous avons compris le mandat que vous nous avez confié. Je me garderai bien de répéter ce qui a été dit à ce moment beaucoup mieux que ne saurais le faire. Je me borne à ajouter que l'approbation unanime que vous avez donnée aux premières décisions de la Commission a montré qu'elle avait fidèlement interprêté vos sentiments et l'a encouragée à persévérer dans la méthode qu'elle avait adoptée.

Nous avons donc maintenu le principe d'un prix unique, et nous continuerons à faire ce que l'on a appelé la liquidation du passé, formule qui traduit assez bien notre pensée, en ce qu'elle signifie, qu'avant de donner des encouragements aux jeunes talents qui se manifestent, mais qui peuvent attendre, nous tenons à honorer par nos prix ceux de nos compatriotes dont l'œuvre est déjà importante, et que nous aurions

voulu récompenser plus tôt, si nous en avions eu les moyens.

M. Constans vous rappelait encore l'article du règlement que vous avez adopté en vertu duquel les lauréats de l'Institut sont mis hors concours et exclu du bénéfice de la fondation. Vous avez pensé avec raison que les auteurs, dont les œuvres ont été distinguées par cette illustre compagnie, ne pouvaient guère trouver un accroissement d'honneur dans les prix que nous décernons. Et cependant, ce n'est pas sans un certain regret que nous renonçons au plaisir d'inscrire sur nos palmarès le nom de plusieurs de nos compatriotes dont nous sommes fiers et à qui nous devons de la reconnaissance pour le lustre qu'ils répandent sur la petite patrie. C'est pour nous un motif de veiller à ne plus nous laisser devancer à l'avenir pour discerner les œuvres de valeur dès qu'elles se produisent parmi nous, afin d'être les premiers à en couronner les auteurs.

Ces considérations ont amené tout naturellement les membres de la Commission à réunir leurs suffrages sur le nom de l'un de nos collègues qui était tout désigné par l'importance de l'ouvrage qu'il a publié récemment pour recueillir cette année le prix Cabrol. Je veux parler de M. l'abbé *Coste*, l'auteur de la *Flore descriptive et illustrée de la France, la Corse et les pays limitrophes.*

J'ai eu l'honneur, il y a quelques mois seulement, de vous rendre compte de cette œuvre remarquable dans laquelle sont condensées sous une forme sobre, simple et claire toutes les connaissances floristiques actuelles. Je vous ai dit les appréciations élogieuses qui l'ont accueillie, la somme énorme de travail qu'elle a exigée, l'esprit tout à la fois scientifique et pratique avec lequel elle a été conçue et rédigée, toutes les qualités enfin qui la rendent bien supérieure aux Flores qu'elle est destinée à remplacer et qui en feront, suivant l'expression du savant professeur Flahault, le vade-mecum de tous les botanistes français. Je n'y reviendrai donc pas. Au surplus, ce n'est pas seulement l'auteur de la Flore que nous avons voulu récompenser, mais le laborieux et savant botaniste qui, depuis vingt-cinq ans, a étudié avec une ardeur infatigable toutes nos richesses végétales et a publié toute une série d'observations imtéressantes par lesquelles il s'était préparé à ce qui restera son œuvre capitale. De celles là vous me permettrez de dire quelques mots, car, bien qu'elles aient été signalées dans nos

procès-verbaux au fur et à mesure de leur publication, elles méritent d'être rappelées et énumérées pour montrer comment elles s'enchaînent et se complètent et mieux faire ressortir leur importance.

M. l'abbé Coste est né botaniste comme d'autres sont nés peintres, sculpteurs ou poètes. Ses dispositions naturelles se sont révélées de bonne heure. Alors qu'il était élève du petit séminaire de Belmont, un cours de botanique était fait aux élèves. Notre collègue y trouva tant d'attrait que l'étude des végétaux devint pour lui une véritable passion. Le mot n'est pas trop fort, j'en appelle aux souvenirs de ceux d'entre vous qui l'on entendu dans nos séances, ici même, raconter ses herborisations et les découvertes qu'elles lui ont ménagées, exposer ses travaux et ses plans pour des études nouvelles. Nous étions tous charmés de voir avec quel empressement, quelle aisance, quelle clarté, quelle sûreté de mémoire, quelle abondance de détails, il répondait à nos questions, semblant même les solliciter, tant était grand son plaisir de parler de ses études favorites.

Vicaire ou curé, il a constamment été maintenu par ses supérieurs dans la partie méridionale de notre département, celle où il est né. Aussi est-ce dans cette région, très peu explorée avant lui, qu'il a commencé ses herborisations. Les vallées du Rance et du Dourdou, les plateaux calcaires du Larzac et des Causses qui l'avoisinent, les belles vallées qui les bordent lui fournissent, par la variété et la richesse de leur végétation, un merveilleux terrain d'étude Mais l'ardeur du botaniste ne pouvait se limiter à l'étude d'une région, si intéressante qu'elle puisse être. Nous le voyons étendre sans cesse le champ de ses investigations et parcourir d'abord toute la surface de notre département, puis successivement les montagnes de l'Auvergne, des Cévennes, des Corbières, des Alpes et des Pyrénées, les plaines de l'Hérault, les bords de la Méditerranée... Partout il recueille ample moisson pour son herbier qui s'enrichit sans cesse, en même temps que se multiplient les observations qu'il note au passage, pour en faire l'objet de nombreuses notices scientifiques.

Admis au nombre des membres de la Soctété botanique de France en 1885 ; c'est dans ce milieu éminemment apte à les comprendre et à les apprécier que l'abbé Coste a fait ses premières communications. C'est là qu'il s'est créé, parmi de savants collègues, les nombreuses relations qui lui ont été si

précieuses pour compléter sa formation scientifique, l'encourager, le guider, le seconder dans toutes ses recherches. C'est dans le bulletin de cette Société qu'il a publié le plus grand nombre de ses travaux.

En 1886. — *Un ciste hybride nouveau pour la science et environ 40 plantes nouvelles pour l'Aveyron.* — Même année : *Mes herborisations dans le bassin du Rance.*

En 1887. — *Herborisations sur le Causse central.*

En 1888. — *Mes herborisations dans le bassin du Dourdou.*

En 1891. — *Note sur le silene nemoralis* W. et Kit. *nouveau pour la flore de France.* — Même année : *Note sur 150 plantes nouvelles pour l'Aveyron.*

En 1893. — *Note sur le centaurea Calcitra po pectinata, hybride nouveau découvert dans l'Aveyron* (vallée du Cernon). — Même année : *Un bouquet de 40 plantes nouvelles pour la flore de l'Hérault.* — *Florule du Larzac, du Causse noir et du Causse de St-Affrique.* Je signale tout particulièrement ce travail qui constitue une étude excellente et très bien écrite de géographie botanique appliquée à la région si intéressante des causses. Elle dresse le tableau à peu près complet des espèces vasculaires qui en constituent la flore et de leurs stations et tend à préciser la part d'influence qu'exercent sur leur distribution les diverses conditions climatériques et la constitution physique et minéralogique du sol.

En 1894. — *Plantes adventices de la vallée de l'Orb.* Etude faite, en collaboration avec le Frère Senen, sur une centaine de plantes exotiques curieuses qui ont été introduites autour des manufactures de drap de Bédarieux et d'Hérépian avec les laines venues d'Algérie d'Amérique, d'Australie et d'autres parties du monde. — Même année : *Diagnoses de quelques nouveaux* Centaurea *et* Teucrium *hybrides, découverts dans l'Hérault et l'Aveyron.*

En 1896. — *Cinq plantes nouvelles découvertes dans l'Aveyron.*

En 1897. — *Observations sur quelques plantes de la vallée de l'Ubaye, Basses-Alpes.* — *Note sur 200 plantes nouvelles pour l'Aveyron*, en collaboration avec J. Soulier.

En 1901.— *Rapports sur les herborisations de la* Société botanique *en Corse.*

En 1902. — Carduus Puechii *hybride nouveau, découvert dans l'Aveyron.*

En 1904. — Deux notes à propos des lactuca ramosissima et viminea.

En 1905. — Saxifraga Souliei, *hybride nouveau, découvert dans l'Aveyron.* — Odontites cebennensis, *espèce nouvelle, découverte dans l'Aveyron.*

Je passe sous silence quelques notes moins importantes insérées dans les bulletins de l'Association pyrénéenne, de la Société dauphinoise, de la Société pour l'étude de la Flore française — ; mais je dois signaler un rapport sur une herborisation au Plomb du Cantal, publié dans le bulletin de l'Académie de géographie botanique du Mans et un travail important sur les espèces, variétés et hybrides de roses existant dans la nature, publié en collaboration avec le docteur Simon Pons de l'Ille-sur-Tet, en cinq fascicules. Ce travail comprend 378 numéros, presque tous annotés par les auteurs.

Cette simple énumération suffit pour nous faire constater la contribution importante fournie par notre collègue à l'établissement de la statistique des végétaux connus et à l'étude de leur répartition géographique Peu de botanistes dans notre région ont apporté autant d'ardeur et d'activité intelligente dans leurs herborisations. Bien peu aussi y ont recueilli autant d'observations intéressantes.

M. l'abbé Coste appartient à notre Société depuis 1887. En cette même année nous perdions un autre botaniste de valeur, M. l'abbé Revel, l'auteur de l'Essai de la Flore du Sud-Ouest que notre Société a publié. Ce travail devait paraître en deux volumes ; l'impression du second était à peine commencée au moment de la mort de l'auteur. On ne put retrouver dans ses papiers, ni le complément du manuscrit, ni aucune note pouvant aider à sa rédaction. M. l'abbé Coste voulut bien se charger gracieusement de celle-ci. A l'aide de l'herbier que l'abbé Revel nous avait légué et de ses notes personnelles, mais en s'astreignant à suivre le plan et la méthode déjà adoptés, il rédigea un fascicule de deux cents pages, comblant une grave lacune qui enlevait à une de nos publications la plus grande partie de sa valeur. Nous sommes heureux de pouvoir acquitter aujourd'hui la dette de reconnaissance que nous avions contractée à ce moment.

Aux œuvres qui précèdent, je dois ajouter non seulement la grande Flore que je rappelais tout à l'heure, mais encore les travaux entrepris par notre collègue depuis quelque temps et dont nous pouvons espérer la publication prochaine : d'abord la Flore illustrée du département de l'Aveyron qui nous a

été promise depuis longtemps et qui répondra à un besoin incontesté ; puis la Flore illustrée de la chaîne des Pyrénées en deux volumes ; celle des Cévennes et du Massif Central, également en deux volumes ; enfin le Catalogue synonymique des plantes de France.

C'est là plus qu'il n'en faut pour absorber pendant longtemps les loisirs de M. l'abbé Coste et pour justifier ce que j'ai dit de sa grande activité. C'est plus qu'il n'en faut pour justifier aussi la récompense que nous lui décernons en lui attribuant le prix Cabrol qui sera, cette année, de huit cents francs, grâce au reliquat dont nous pouvons disposer.

J'espère, Messieurs, que, comme l'année dernière, la Commission aura la grande satisfaction de voir sa décision approuvée par la Société tout entière. Vous pouvez d'ailleurs prévoir l'usage que notre lauréat va faire de la somme mise ainsi à sa disposition. Dès que je lui ai appris la distinction dont il était l'objet, il s'est écrié : « Dieu soit béni !... Je vais pouvoir activer la rédaction de ma Flore aveyronnaise. » C'est le cri du cœur, qui le dépeint bien. Ce sera tout profit pour notre pays

Nous avons attribué le premier prix Cabrol à l'un de nos plus éminents et certainement au plus populaire de nos poètes rouergats ; nous couronnons cette année le plus laborieux et le plus distingué de nos naturalistes ; si, comme nous en avons l'intention, nous portons l'année prochaine nos suffrages sur un de nos artistes, nous aurons dans les trois premières années appelé successivement les représentants des lettres, des sciences et des arts à recueillir les bénéfices de la fondation. En agissant ainsi, nous pensons tout à la fois entrer dans les vues du fondateur, interpréter vos sentiments et remplir le triple but que se propose notre Société.

F. Galy.

M. le Président constate que l'assemblée approuve unanimement la décision de la commission et les conclusions du rapport.

M. **Laurens** dépose la dernière partie du travail qu'il a présenté à la séance précédente. Il invite les membres de la Société à faire une excursion aux environs d'Auzits, où il signale un site qu'il croit avoir été l'emplacement d'un ancien monastère ayant donné lieu à certaines légendes locales. Il s'offre à

leur servir de guide pour leur faire admirer les curiosités naturelles et les vestiges archéologiques de la région.

M. Ch. **Galy** donne lecture d'une *Note sur l'administration de l'abbaye de Loc-Dieu au XVIIIe siècle*, écrite par lui à l'aide de quelques documents extraits des archives des familles Mazars et de Gaston. Il montre quel était à cette époque le revenu brut et à combien montaient les charges de cet important bénéfice. Il indique quelles étaient les conventions faites par l'abbé avec le fermier général, les fermiers particuliers et les sous-traitants et quels étaient les rapports de ces divers intermédiaires avec le peuple des campagnes pour la perception des droits. A ce sujet il signale la transformation du champart en censive, consentie par Mgr de Boucaud, abbé commendataire de Loc-Dieu, et expose la procédure qu'employa son successeur, Mgr de Gaston, pour rétablir l'état de choses antérieur.

M. **Naujac** lit une poésie intitulée l'*Héroïsme*.

Ces travaux sont renvoyés au Comité pour les Mémoires.

M. **Vaïsse** appelle l'attention de la Société sur une dent fossile de mammouth (1), trouvée entre Nuces et Gradels et offerte à notre Musée par M. Justin Bousquet. Il fait à ce sujet les observations suivantes :

« Au nombre des échantillons de géologie que j'ai présentés dans la séance du 27 juin 1907 et fait passer sous les yeux des membres de la Société, se trouvaient quelques fragments d'un calcaire siliceux, qui forme une bande de deux cents mètres sur dix mètres environ, à mi-côteau entre le pic de Calmont et la route neuve de Rodez, au-dessus de la villa de M. Bourdiol.

» Cette constatation d'un lambeau tertiaire, à ce point isolé, qu'il faut aller jusqu'à Mur-de-Barrez pour en trouver la continuation, était fort remarquable et elle prouvait que le terrain oligocène ou le

(1) Cette dent est à peu près semblable à celle que le Musée a reçue d'Amérique avec un fragment de défense, en 1883 (Voir procès-verbal de la séance du 26 août). Les deux diffèrent par la fossilisation qui a donné une grande dureté à celle de Nuces, tandis que celle d'Amérique est très friable. — *Note du Secrétaire.*

calcaire tongrien avait autrefois une étendue considérable.

» Voici qu'une autre découverte, certainement sensationnelle, vient de m'être signalée. Il y a quelques jours M. Bousquet a fait remettre au musée une dent fossile d'éléphant de l'époque antédiluvienne ramassée entre Nuces et Gradels.

» La fossilisation est très complète et le tout forme un bloc, malheureusement coupé en deux, et dont les racines sont agglutinées par un calcaire siliceux, très analogue à celui que j'ai fait voir à la séance du 27 juin.

» Ce bloc a une longueur de 0,35 c., une largeur de 0,15 et un tour de 0, 40. Il a été manifestement, après sa fossilisation, roulé et une légère patine manganésifère indique qu'il a séjourné longtemps dans des argiles probablement pléistocènes.

» Ayant eu, il y a plusieurs années, l'occasion d'acquérir le fameux traité des ossements fossiles de Georges Cuvier, il m'a été permis d'identifier cette dent et de reconnaître une dent non pas de mastodonte mais bien d'éléphant, peut-être celui qui a été dénommé Eléphas méridionalis.

» Je me propose de porter ces faits si remarquables à la connaissance de M. Marcellin Boule qui voudra bien me renseigner sur la position géologique exacte de ce vestige de Proboscidien.

» Il faut, en effet, observer que cette classe de mammifères n'a pas paru jusqu'à aujourd'hui dans le terrain oligocène, mais bien plus tard dans le pliocène, et cependant il semble bien hors de doute que cet animal a été enfoui dans les mers oligocènes.

» En même temps que je correspondrai avec M. Boule, je ferai une excursion dans cette région et peut-être aurai-je la chance de faire quelque autre importante découverte.

» Cet ouvrage de Cuvier, en dix volumes et deux atlas de planches, m'a paru devoir être très utile à la Société et pouvoir être considéré comme un complément nécessaire du musée : je suis heureux de vous l'offrir pour votre bibliothèque.

» En même temps que cette dent, M. Bousquet a donné des fragments d'os difficilement déterminables, mais dont la grosseur permet de croire qu'ils appartiennent au même animal.

» En résumé, cette découverte présente un intérêt capital et j'espère, à la prochaine séance, pouvoir donner quelques renseignements plus précis. »

M. le **Président** remercie M. Vaïsse de ses explications et aussi du don qu'il veut bien faire à la Société d'un ouvrage qui enrichira très heureusement sa bibliothèque scientifique.

M. le Président signale un ouvrage offert par M. le vicomte de **Bonald** qui en est l'auteur ; c'est une biographie très documentée du conventionnel *François Chabot.* M. Edouard **Maisonabe** a offert d'en rendre compte à la prochaine séance.

M. B. **Combes** de **Patris** a également accepté de rendre compte des volumes qui composent la *Galerie des Préfets de l'Aveyron* de M. F. de **Barrau.**

M. **Lempereur** appelle l'attention de la Société sur un important ouvrage relatif à l'histoire du Rouergue qui vient de paraître dans les *Mémoires et documents publiés par la Société de l'Ecole des Chartes.* Il a pour titre *La Maison d'Armagnac au XV[e] siècle et les dernières luttes de la féodalité dans le midi de la France*, et est l'œuvre de M. Ch. Samaran. Les d'Armagnac possédaient en Rouergue des domaines considérables presque équivalents à ceux qu'ils avaient dans le sud-ouest de la France. C'étaient le comté de Rodez, les quatre châtellenies du Rouergue (La Roque-Valzergues, Laguiole, Saint-Geniez de Rive-d'Olt et Cassagnes-Bégonhès), la vicomté de Creissels et la baronnie de Roquefeuil (1), ainsi que la vicomté de Carlat, dont la plus grande partie était située en Haute-Auvergne, mais dont le reste, qui comprenait Mur-de-Barrez, dépendait du Rouergue. La plupart de ces possessions étaient échues anciennement à la maison d'Armagnac. On sait notamment que le comté de Rodez avait été incorporé au domaine de cette famille par suite du mariage de Cécile, fille de Henri II, comte de Rodez, avec Bernard VI d'Armagnac en 1298. On voit que dans le travail de M. Samaran il doit souvent être question de ce pays dont la destinée était liée à la fortune de la maison d'Armagnac. L'ouvrage traite surtout des derniers représentants de cette famille, Jean IV et ses deux fils Jean V et Bernard, ce dernier mort en 1497. L'auteur, comme il fallait s'y attendre, a mis largement à contribution les archives départementales de l'Aveyron ainsi que les archives municipales de Rodez.

---

(1) Une partie seulement de la baronnie de Roquefeuil, savoir Saint-Jean-du-Bruel, Nant et Sauclières, était située en Rouergue.

M. F. **Galy** signale un livre paru récemment sous ce titre *Le Monastier Saint-Chaffre, Notes et documents.* Il a pour auteur M. Arsac, secrétaire de la Société d'agriculture du Puy.

Cet ouvrage présente un certain intérêt pour notre département. L'abbaye du Monastier Saint-Chaffre avait en effet des possessions dans la Lozère et l'Aveyron et elle a eu pour abbé commendataire, François d'Estaing qui, avant d'être évêque de Rodez, avait déjà montré dans les travaux qu'il fit exécuter pour embellir cette abbaye, le même goût qu'il manifesta plus tard en faisant édifier le clocher de notre cathédrale et en continuant les travaux et l'ameublement de la cathédrale elle-même. M. Arsac consacre tout un chapitre à l'illustre et saint prélat emprunté en grande partie aux biographies du Père Beau et de l'abbé Bion de Marlavagne et donne son portrait d'après ce dernier auteur.

La séance est levée à six heures et demie.

* * *

ACQUISITIONS

Pour la Bibliothèque et les Archives

Echanges

Ministère de l'Instruction publique. — Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, année 1907, 2e livraison.

Bulletin de la Société de médecine légale de France, 37e année, 2e série, tome 2, 1905.

Archives de la France monastique, revue Mabillon, nº de février 1908.

Spelunca. Bulletin et Mémoires de la Société de spéléologie, nº de décembre 1907.

Bulletin de la Société scientifique et industrielle de Marseille, 1er et 2e trimestres 1907.

Revue de la Haute-Auvergne, publiée par la Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne (Aurillac), 1907, 4e fascicule.

Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la Société des archives historiques, tables de 1907 et 2e livraison de 1908.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, revue trimestrielle, n° d'avril 1908.

Société d'histoire naturelle et des sciences biologiques et énergétiques de Toulouse, bulletin trimestriel 1907, n° 1.

Revue des langues romanes (Montpellier), tome 51, n° de janvier-février 1908.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, tome 37, 2e partie, 1908.

Bulletin trimestriel de la Société de Borda (Dax), 4e trimestre 1907.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Loire, 4e trimestre de 1907.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, année 1907, 2e semestre.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'ouest de la France (Nantes), 3e et 4e trimestres de 1907.

Société archéologique et historique de l'Orléanais, bulletin. 3e et 4e trimestres 1907.

Id. Mémoires, tome 32e.

Comité archéologique de Senlis, comptes rendus et mémoires, année 1907.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne (Clermont), n° de janvier 1908.

Revue d'Auvergne et bulletin de l'Université publiés par la Société des amis de l'Université de Clermont, nos de novembre-décembre 1907 et janvier-février 1908.

Bulletin trimestriel de la Société d'histoire naturelle de Macon, n° de décembre 1907.

Bulletin mensuel de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, n° de janvier-février 1908.

Société des antiquaires de Picardie. — Mémoires, 4e série, tome 5, 1908.

Id. Documents inédits concernant la province, — Documents inédits contenant la ville et le siège du bailliage d'Amiens. Extrait des registres du parlement de Paris et du Trésor des Chartes, par Edouard Maugis (1 gros volume 1908).

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers), 3e et 4e trimestres 1907.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome 57, 1908.

Bulletin de la Société Les amis des sciences de Rochechouart, tome 16, n° 2, 1907.

Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace (Strasbourg), bulletins mensuels d'octobre-novembre et décembre 1907.

Bulletin de la Société neufchâteloise de géographie, tome 18, 1907.

Smithsonian institution, bureau of american ethnology, bulletin 33, 1907.

Annales del museo nacional de Montevideo, volumen 6, 1908.

Dons divers

De M. le vicomte de Bonald : *François Chabot, membre de la Convention*, dont il est l'auteur. Paris, 1908. Vol. in-8°.

De M. l'abbé Moisset : *Le Catéchisme expliqué aux enfants*, dont il est l'auteur. Villefranche, 1908. Vol. in-12.

De M. Carnoy, une livraison du tome XVI de son *Dictionnaire biographique international*, contenant la biographie de M. l'abbé Coste, auteur de la *Flore de France* (1908). Pièce in-4°.

De M. Bouilhac : *Chansonnettes montignacoises par Pierre Bouilhac*, dont il est l'éditeur. Toulouse, 1908. Br. gd in-16. — Un n° (11) de *Lou Bournat, bulletin trimestriel de l'école félibréenne du Périgord* (1907), contenant un article sur Pierre de Bouilhac et ses Chansonnettes.

Du R. P. de la Croix : *A propos de Saint-Philibert-de-Grandrieu*, dont il est l'auteur. Poitiers, 1908. Pièce in-8°.

De M. Vaïsse : *Recherches sur les ossements fossiles où l'on rétablit les caractères de plusieurs animaux dont les révolutions du globe ont détruit les espèces*, par Georges Cuvier. Quatrième édition. Paris, 1876, 10 vol. in-8° de texte et 2 vol. in-4° de planches ou *Atlas*, dont il est question dans ses observations insérées au procès-verbal.

De M. l'abbé de Labonnefon, le n° 1 du *Bulletin de la Société de zoologie agricole*, 1908.

De la Société espagnole d'Amérique, à New-York, le Catalogue illustré de ses publications (1908). In-4°.

De M. Gerber : *Album de reproductions de sculptures classiques* (Traduction abrégée de l'allemand), dont il est l'auteur (1908). 0,18 × 0,12, cart. toile.

De M. Justin Bousquet, une liasse de divers parchemins et papiers.

De M. l'abbé HERMET, une gravure : *Louis Mandrin, capitaine d'une bande de contrebandiers français, broyé sur la roue dans la ville de Valence en France le 20 juin 1755, âgé de 36 ans, dessiné d'après nature* (Traduction de l'anglais). *Lon. Mag.* 1755. — Une autre gravure : *Les Enfants du comte d'Armagnac. Boilly sculpt.*

POUR LE MUSÉE

De la SOCIÉTÉ MÉRIDIONALE de GRAVURE, à Toulouse, trois gravures avant la lettre, dont il est question au procès-verbal : Fumeurs hollandais (peinture de *Téniers*) ; Femmes au bain (peinture de *Courbet*) ; Musicienne vocaliste (*J. Payrau*, graveur).

De M. Justin BOUSQUET, une cassolette d'encensoir et son couvercle, époque de Louis XV, style rocaille ; — une ancienne navette, *navicula*, de même style ; — un ancien bénitier de famille, en cuivre ; — un étrier de châtelaine Louis XV, en acier, monté en cuir, bout rond (1) ; — quelques médailles, dont une, en argent, très petit module, du mariage de Napoléon Ier et de Marie-Louise (N° 104 du Catalogue), celle-ci au revers de la seule tête de Napoléon ; une, en cuivre, égyptienne, représentant d'un côté Horus, de l'autre le Sphinx et les pyramides. — Une dent et plusieurs ossements fossiles d'*elephas primigenius*, dont il est question au procès-verbal, trouvés, il y a une dizaine d'années, enterrés dans un enfoncement, aujourd'hui comblé, entre Nuces et Gradels, à égale distance de ces deux localités, sur les bords d'un champ appartenant à M. Portal.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

(1) Les bottes de Gloriande de Thémines (Louis XIV) qui sont au Musée, ont le bout absolument carré.

Le Secrétaire,
F. GALY.

400608. Rodez, imp. E. Carrère.

Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 25 Juin 1908

PRÉSIDENCE DE M. N. MAISONABE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. MAISONABE (Noël), LEMPEREUR, COMBES de PATRIS (Charles), VAÏSSE, l'abbé VAYLET, l'abbé BESSOU, CASSAGNOU, ANDRIEU, GUIBERT (Augustin), NAUJAC, MAISONABE (Edouard), LANDÈS, GALY (Charles), BOUZAT, (François), LAURENS, BOURRILLY, BOULOC, GALY (François), secrétaire.

Excusés : MM. CONSTANS (Marius), BRUNET, CONSTANS (Léopold), l'abbé HÈBLES, TOULOUSE, l'abbé LAGARRIGUE, l'abbé HERMET, LOUP (Louis), le comte C. de VALADY, SÉGONZAC, VIGROUX.

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 23 février, qui a été publié, est adopté sans observations.

M. **Cassagnou** demande à échanger son titre de membre correspondant contre celui de membre titulaire. Cette demande est accueillie.

M. **Toulouse** a adressé des remerciements à la Société à l'occasion de sa récente admission. Il envoie un opuscule intitulé : *Protection des animaux utiles*, dont il est l'auteur.

M. l'abbé **Coste** a également, dans deux lettres successives, remercié la Société, la commission du legs Cabrol et son rapporteur du prix qui lui a été attribué.

« J'étais loin de penser, écrit-il, que la Commission du prix Cabrol jetterait les yeux sur le petit curé de Saint-Paul pour lui décerner cette année un prix de huit cents francs — ... Soyez-en mille fois béni ! vous m'avez rendu un grand service, que je n'oublierai jamais et dont je me servirai pour hâter la rédaction de notre riche Flore aveyronnaise pour laquelle je réunis des matériaux depuis près de trente ans. »

Dans une lettre postérieure, datée du 25 mai, notre collègue après avoir renouvelé ses remerciements, ajoute :

« L'ère des herborisations est ouverte et bat son plein. La semaine dernière, j'ai excursionné dans l'Hérault où j'ai rencontré deux cistes hybrides nouveaux que je vais publier de suite dans le Bulletin de la Société botanique de France. Lundi prochain je partirai de Narbonne avec un de mes amis, et je séjournerai trois semaines en Espagne sur le revers des Pyrénées. Enfin, le 6 juillet, je dois encore me rendre à Nice et herboriser jusqu'à la fin du mois en compagnie de botanistes suisses et français, dans les hautes Alpes françaises et italiennes.

» Comme vous le voyez la faveur que la Société vient de m'accorder me sera des plus utiles pour la continuation de mes études et recherches scientifiques. »

M. **Brunet** ne pouvant assister à la séance de ce jour, écrit qu'il a vérifié les comptes du TRÉSORIER pour l'année 1907 et qu'il les a trouvés exacts. Sur sa proposition, les comptes sont approuvés.

M. l'abbé **Hèbles** demande si quelque membre de la Société pourrait lui indiquer entre quelles mains se trouvent actuellement les archives de la maison de Tauriac, la dernière en possession de la seigneurie du Truel et des Ribes. Ces archives pourraient donner des renseignements précieux pour l'histoire de cette région dont s'occupe notre collègue.

Il est décidé que cette demande sera portée à la connaissance des membres par la voie du procès-verbal.

M. Léopold **Constans** écrit au nom de l'association félibréenne Claude Peyrot dont il est le président. Il demande la désignation d'une commission ou d'un commissaire chargé de s'entendre avec le bureau de cette association, pour fixer la date et organiser les détails de la visite que nos collègues Millavois se proposent de faire au mois de septembre à notre société, visite qui se confondra avec la fête annuelle de l'association félibréenne.

M. L. Constans témoigne, en ce qui le concerne, le désir de voir adopter la date du 27 septembre qui serait plus particulièrement à sa convenance.

M. le **Président** dit que les membres qui ont été désignés dans la séance du 24 février 1907 pour représenter notre Société dans le Comité du bi-centenaire de Claude Peyrot, lui paraissent indiqués pour former la commission demandée par M. L. Constans. Ce sont MM. l'abbé Bessou, Naujac, Carrère et l'abbé Hermet. Il propose de les désigner en leur adjoignant le Secrétaire et le Vice-Secrétaire de la Société qui seraient plus spécialement chargés de la correspondance. Il propose en outre d'accepter dès aujourd'hui la date du 27 septembre, indiquée par M. L. Constans. Cette proposition est adoptée.

M. l'abbé **Hermet**, dans une lettre du 18 juin, signale une pierre ancienne, qui lui parait digne de fixer l'attention de la Société et intéressante à conserver.

C'est un bloc de grès rouge, grossièrement taillé, ayant une épaisseur de 60 centimètres, et dont la face supérieure forme un carré de 90 centimètres de côté. Au centre de cette face est creusée une cavité hémisphérique de 20 centimètres de diamètre et de 15 centimètres de profondeur. Aux quatre angles se trouvent quatre autres cavités, moins grandes que la précédente et de forme oblongue. Sur deux faces latérales opposées ont été pratiquées deux entailles en queue d'aronde.

Cette pierre a une grande analogie avec celle signalée à la séance du 15 février 1903 par M. Enjalbal. M. Hermet en a vu d'autres à peu près semblables. Il propose à la Société de la recueillir dans son Musée en faisant les frais de son transport, espérant qu'on pourra un jour déterminer l'usage auquel elle était destinée. Cette question est renvoyée au Comité.

M. J. **Artières** envoie la suite de ses études historiques sur Millau. M. le **Président** donne au sujet de ces travaux et de celui présenté par M. Artières à la dernière séance des explications qui sont reproduites à la suite du procès-verbal.

M. **Julhe** a envoyé une note sur l'ancien château de Valcaylès, situé à proximité du confluent de la Truyère avec la rivière de Brommes. Il indique quelques actes où ce fief est mentionné.

Cette note, et le travail de M. Artières, sont renvoyés au comité pour les Mémoires.

M. le Président signale les ouvrages suivants offerts par leurs auteurs.

Le Printemps par l'Hiver, pièce par M. VIGROUX.

Les fouilles d'Alésia en 1906, par le commandant ESPÉRANDIEU.

Souvenirs intimes d'un officier de cavalerie, réunis par M. MOLINIÉ.

La présentation faite par M. le vicomte de Bonald, dans la séance du 30 décembre 1906, d'une carte géographique du XVIIe siècle éditée en Allemagne, a suggeré à M. de MASARS-CAMARÈS la pensée d'offrir à la Société quatre cartes paraissant remonter à la même époque et représentant la Provence, le Languedoc, la Guyenne et la Navarre. Deux sont éditées à Amsterdam, les autres sans nom d'éditeur.

De M. L. Roc la maquette en plâtre d'un escalier labyrinthe qui a figuré dans une exposition régionale à Rodez, en 1892. -- Le travail a été exécuté par Auguste Roc, entrepreneur de travaux publics, père du donateur, pour occuper les loisirs de sa vieillesse. Il témoigne chez son auteur d'une grande ingéniosité et d'une connaissance parfaite de son art.

M. le **Président** dit que le 21e fascicule de procès-verbaux de la Société a été distribué aux membres ; il invite ceux qui par erreur ne l'auraient pas reçu à en informer le secrétaire.

M. le **Président** dit encore que le Musée de la Société a reçu hier la visite précédemment annoncée par M. l'abbé HERMET, de M. Rahir, attaché aux Musées royaux de Bruxelles. Ce visiteur s'est particulièrement attaché aux statues-menhirs que possède

norte Musée. Il est allé visiter en plus les dolmens de la région, notamment celui de Peyrignagols.

La parole est donnée à M. **Vaïsse**, qui fait la communication suivante :

« Dès mon arrivée à Rodez, j'ai voulu, pendant les quelques heures laissées à ma disposition, faire autour de cette ville des excursions géologiques, au courant desquelles il m'a été donné de constater des faits d'une haute importance, surtout en ce qui concerne la Tectonique.

» Mais il importe, pour faire œuvre utile, que toutes ces observations soient complètes et ce n'est que lorsque toute la région aura été minutieusement visitée dans toutes ses lignes, c'est-à-dire en parcourant les voies de communication de toute nature, les thalwegs, les crêtes et les limites continues de propriété, que je pourrai présenter un travail définitif sur la géologie des environs de Rodez.

» Il m'est arrivé cependant de recueillir çà et là des échantillons très remarquables, et je m'empresse de les déposer sur la table pour être mis dans les collections. C'est ainsi que je vous ai fait voir les minerais de fer de la Brianne et donné sur eux tous les renseignements que j'avais recueillis.

» Aujourd'hui je mets sous les yeux de la Société des échantillons remarquables qui sont, à n'en pas douter, des vestiges d'origine animale. C'est au-dessous de Fayet, domaine appartenant à M. Boutonnet, à l'est de Rodez, dans les assises inférieures du terrain permien, que se trouve ce banc dont l'épaisseur varie entre 15 et 30 centimètres. Sa surface, d'une couleur jaune clair, est très mamelonnée et striée de toute façon. On dirait des macarons, très grands placés les uns à côté des autres. La masse est calcaire ; mais cet enduit strié est siliceux.

» Les couches adjacentes sont absolument différentes ; au mur ce sont des argiles rouges très fissiles et au toit des psammites rouges, sans la moindre intrusion de calcaire.

» Toutefois en dessus, à 0,40 c. environ, une autre petite couche calcaire de 0,06 c. peut être observée.

» C'est certainement un sujet qui suscite la surprise que cette succession de bancs si dissemblables, et, si on peut comprendre qu'à des poudingues succèdent des grès puis des psammites, des argiles, des marnes, des calcaires, la couleur restant à peu près

la même, il n'est pas possible d'expliquer que le phénomène de la sédimentation ait pu varier d'une manière si radicale, car tout est changé, la couleur, la forme, la nature, etc.

» Il m'a semblé bon de ne pas laisser ce fait dans l'oubli. Je souhaite que quelqu'un, plus autorisé que moi, ait la curiosité et la faculté de faire de cette question une étude plus étendue au moyen d'analyses chimiques et micrographiques. »

M. l'abbé **Bessou** lit le sonnet acrostiche suivant qu'il a composé à l'occasion de la fête jubilaire du vénérable archiprêtre de la cathédrale de Rodez.

Parmi tant de vertus que l'on admire en vous,
Il en est une, ô Père, entre toutes divine,
Etoile dont l'éclat d'or fin qui luit sur nous
Rayonne à votre front auguste et l'illumine,

Royal trésor d'une âme où la bonté domine,
Elle est de vos attraits le plus fort, le plus doux :
Ah ! quand sur la Douleur la Charité s'incline,
L'ange de la Pitié l'applaudit à genoux !

Dans vingt ans on dira toute votre carrière
En gravant sur le marbre ému du cimetière :
« Bourse vide souvent, cœur plein, toujours ouvert,

Enflammé du désir de sauver tous ses frères,
Réchauffant les débris de toutes les misères :
Tel fut le saint Prélat Romain *Pierre Aldebert*. »

M. **Laurens** donne lecture de la suite de son travail sur l'identification de quelques noms de lieux cités dans le cartulaire de Conques.

La séance est levée à six heures.

* * *

Note de M. le Président sur les derniers travaux de M. Jules Artières.

M. Artières continue ses intéressants travaux sur l'histoire de Millau. Celui qu'il a envoyé à la dernière séance et celui qu'il envoie aujourd'hui concernent deux manuscrits, dont l'un est un des plus précieux de ceux que possède notre Société. C'est l'*Obituaire* ou *Livre des Anniversaires* du prieuré de Notre Dame de Millau.

Un *obituaire* est proprement une liste tenue dans un monastère, un chapitre, une association ou une paroisse, des membres ou bienfaiteurs décédés. Un *livre d'anniversaires* est une sorte de calendrier perpétuel dans lequel sont inscrits jour par jour les services funèbres à célébrer dans une église ensuite de fondations. Le manuscrit dont il s'agit présente ce dernier caractère : *Aysso es lo libre dels cantars et de las anoals tan assessadas tan pagan manualmen quadam el priorat de nostra dona da melhau.* Il est établi, c'est-à-dire commencé, en 1389 sous le priorat de Guilhaume de Mirmont.

Le détail des cérémonies à observer, soit dans l'église, soit sur les tombes des décédés, est intéressant. Mais il y a plus que cela. L'auteur du manuscrit fait connaître en général, en rappelant la mémoire d'un bienfaiteur, ce qu'il a donné. Ce qui a été donné, ce sont quelquefois des objets en nature. Plus souvent ce sont des rentes assises sur des biens, et l'auteur indique la situation de ces biens, le nom des débiteurs. Il donne beaucoup d'autres renseignements qui, aux points de vue biographique, généalogique, topographique, présentent le plus grand intérêt. M. Artières en a relevé quelques-uns et l'on pourrait en relever des quantités d'autres.

Le second manuscrit porte le nom de *Cartulaire de Courtines.* Il a été largement utilisé par labbé Rouquette dans son histoire de *Notre-Dame-de-l'Espinasse*. C'est un recueil composé en 1717, par Etienne Courtines, sacristain de Notre-Dame, de titres concernant cette église et d'autres titres, dont quelques-uns n'existent plus en original. Ces titres sont au nombre de soixante-quatre. M. Artières en donne l'analyse complète, et nous promet le texte de quelques-uns.

Deux mémoires de M. Artières, de moindre impor-

tance, mais d'un caractère plus personnel, sont consacrés, l'un à l'étymologie du mot Graufesenque, l'autre à la tannerie de Millau.

Ce n'est pas, d'après lui, les poteries ni aucun nom se rattachant à leur industrie qui auraient désigné la plaine sur laquelle cette industrie s'était établie, mais, de même que pour beaucoup de noms de lieux, un personnage. Ici le nom du personnage serait Gaufre. Le champ est ouvert à la discussion.

Sur l'origine des industries de la peau, à Millau, M. Artières rectifiant un mot du président de Gaujal, d'après lequel cette industrie ne remonterait pas au delà du XVIII[e] siècle, relève des documents d'après lesquels ce n'est pas moins qu'au XIII[e] qu'il faut remonter pour ne trouver l'origine. Ce mémoire est très documenté et peut être complété.

* * *

ACQUISITIONS

Pour la Bibliothèque et les Archives

Echanges.

Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique par Robert de Lasteyrie et Alexandre Vidier, 1904-05.

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, 1907.

Archives de la France monastique, Revue Mabillon, n° de mai 1908.

Spelunca, bulletin et mémoires de la Société de spéléologie, mars 1908.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, t. 13[e], 1905-1906.

Annales de la faculté de droit d'Aix, n° de juillet-décembre 1907.

Annales de la faculté des lettres d'Aix, n° de juillet-décembre 1907

Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la Société des archives historiques, Saintes, livraison du 1[er] juin 1908.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse, 1908.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, Toulouse, séances du 15 novembre 1906 au 15 juillet 1907.

Bulletin populaire de la pisciculture et des améliorations de la pêche, publié sous les auspices de la station de pisciculture et d'hydrologie de l'Université de Toulouse, nouvelle série, les deux premiers numéros, d'octobre 1907 à mars 1908.

Bulletin de l'Université de Toulouse, n° 20, 1908. — Rapport annuel du conseil de l'Université (6 janvier 1908).

Revue des langues romanes ; Montpellier, t. 51, n° de mars-mai 1908.

Société de médecine de Nancy, compte rendu annuel et procès-verbaux des séances, années 1906-1907.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, procès-verbaux et mémoires, 1907.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, n^os^ de février à avril 1908.

Revue d'Auvergne et bulletin de l'Université de Clermont, n° de mars-avril 1908.

Mémoires de la Société Eduenne, Autun, t. 35e.

Société des sciences naturelles d'Autun. Comptes-rendus des séances et des excursions de l'année 1907.

Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie, 4e trimestre 1907.

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, n° 6, novembre-décembre 1907.

Bulletin de l'Académie du Var, 75e année, 1907.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1906.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, 1907.

The Canadian antiquarian and numismatic journal, Montréal, avril 1908.

Dons divers.

De M. Espérandieu : *Les fouilles d'Alesia de 1906. Rapport*, dont il est l'auteur. Semur en Auxois, 1907. Vol. gd in-8°.

De M. Molinié : *Souvenirs intimes d'un officier de cavalerie de la première République et du premier Empire*, par lui réunis. (Extrait du *Journal de l'Aveyron*.) E. Carrère, 1908. In-16.

De M. Toulouse : *Protection des animaux utiles à l'agriculture, et des nids. Destruction des animaux et des végétaux nuisibles à l'agriculture*, dont il est l'auteur. (Extrait.) E. Carrère (1908). In-16.

De M. Vigroux : *Le Printemps, par l'Hiver*, dont il est l'auteur. (Loup. 1908.) Pièce gd in-8°.

De M. M. Constans, un extrait factice des *Annales du Midi*, XX (1908), *Chronique du Rouergue*, dont il est l'auteur.

De X, un autre extrait factice de la même publication (XVI), contenant une bibliographie, par M. Louis Rigal, des *Documents sur les origines chrétiennes du Rouergue* par le cardinal Bourret.

De M. Roger Frêne : *Les Sèves originaires, suivies de Nocturnes*, poésies, dont il est l'auteur. Paris, 1908. Vol. in-16.

De M. Jean-Marie Lacombe : *Discrètes ironies*, poésies, dont il est l'auteur. Paris (s.d.). Vol. in-12. — *Traité de versification française le plus complet, suivi d'une anthologie des poètes français*, dont il est l'auteur. Paris (s. d.). In-12.

De M. F. Galy : *Le Monastier-Saint-Chaffre*, par M. l'abbé Arsac, dont il a été question à la séance précédente. Le Puy, 1907. Vol. in-8°.

De M. Salade : *Le warrant agricole*, par M. Rouilleault. (Extrait.) E. Carrère, 1908. Pièce in-16.

De M. Marbezy : *Acte pul lic pour la licence* (en droit), dédié à M. Merlin, avocat à Rodez, par M. Mazuc, de Sauveterre (Toulouse). 1820. Pancarte sur soie.

De M. le colonel du 122e : *Carte des environs de Rodez, 81e de ligne. Presse régimentaire.* Echelle 1/20.000. 1904.

De M. de Masars-Camarès, quatre anciennes cartes géographiques (1630-1640 environ), savoir : *Govvernement de la Gvienne et Gascogne* ; — *Languedoc* où figure le Rouergue). Amsterdami, Guiljelmus. Blaeuw excudit ; — *Provincia*, auctore Petro Joanne Bompario. *Provence.* Amsterdami, apud Guiljelmum, Fansonium et Johannem Blaeu ; — *Navarra regnvm*, G. Blaeu exc.

Pour le Musée

Commande.

De la Société, le moulage (le positif) en plâtre, par M. Pouget, de l'estampage (le négatif) en plâtre, de l'inscription de croix, dont il est question au procès-verbal de la séance du 2 mai 1907. Six pièces.

Dons.

De M. Roc, un escalier labyrinthe, en plâtre, monté sur une plaque en fer, dont feu son père est l'auteur.

De M. Palangié, un jeton en cuivre, très médiocrement conservé, échancré (exemplaire du n° 43 des jetons divers au Catalogue).

De M. David, terrassier, du Monastère, une monnaie, moyen bronze, fruste, mais qui paraît être de Néron, tout au moins d'un empereur antérieur au ive siècle, et une dent pathologique, grosse molaire de la mâchoire inférieure, caractérisée par ses quatre racines, d'animal, peut-être de porc, présentant une tumeur de la couronne : *odontome* coronaire odontoplastique, dent qui aurait pu ne pas sortir de son alvéole. Ces deux objets ont été trouvés, voisins l'un de l'autre, à 60 centimètres dans la terre, en creusant pour la construction d'une écurie dans un jardin donnant, sous l'Abattoir, sur l'extrémité de la ruelle impasse, qui part de la rue de l'Abattoir. — Quelques autres débris de poteries, provenant des fouilles rue Béteille en 1907 (V. procès-verbal de la séance du 2 mai), mais où ne se trouvent pas ceux d'une élégante petite soucoupe en pâte fine samienne, qui furent aussi recueillis.

De M. Vaïsse, quelques échantillons de pétrologie, provenant du col de Fayet, près Rodez, dont il est question au procès-verbal.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,

F. GALY.

400808. Rodez, imp. E. Carrère.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 29 Octobre 1908

PRÉSIDENCE DE M. N. MAISONABE, PRÉSIDENT

Présents : MM. MAISONABE (Noël), PONS, VAÏSSE, CONSTANS (Marius), COMBES de PATRIS (Charles), CASSAGNOU, ANDRIEU, l'abbé VERLAGUET, BRUNET, NAUJAC, MAISONABE (Edouard), COMBES de PATRIS (Bernard), VIGROUX, BOUZAT (François), COMBES (Léopold), GALY (François), secrétaire.

Excusés : MM. CARTAILHAC, LOUP (Louis), l'abbé HERMET, GUIBERT (Augustin), MONESTIER, SABATHIER, VERDIER, LAURENS, L. de MONTÉTY (de St-Georges), le vicomte de LESCURE, BOURHILLY, ARTIÈRES (Jules).

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin qui a été publié, est adopté sans observation.

M. le **Président** annonce en ces termes la mort de deux membres de la Société.

« Le collègue que nous avons perdu il y a à peine huit jours a occupé dans le pays des emplois importants, et sa place est déjà marquée à un rang distingué sur le tableau de nos illustrations aveyronnaises.

» M. Emile MARUÉJOULS avait débuté par le bar-

reau, et je me souviens encore du plaisir que nous avions à l'écouter, il y a quarante ans, lorsque la défense d'une des causes qui passionnaient à ce moment la région de Villefranche l'attirait à une de nos barres ruthénoises.

» Dès avant cette époque, il avait publié sous le titre *Agrigente et Girgenti* le récit d'un voyage en Sicile, accompli au temps de sa toute première jeunesse. Il devait revenir souvent en Italie, et il eut l'honneur d'attacher son nom à la détermination du *Cenacolo de San-Onofrio*, une fresque remarquée par lui à Florence et qu'il attribuait à Raphaël. La presse artistique s'est occupée de la question. M. Eugène de Barrau a dit un mot, à la séance du 20 avril 1873, du travail publié sur ce sujet par notre collègue.

» M. Maruéjouls, cependant, ne tarda pas à se laisser attirer par les fonctions publiques. Membre du Conseil général de l'Aveyron pour le canton de Villeneuve, puis pour le canton d'Asprières, vice-président, c'est-à-dire l'un des présidents, du Conseil de préfecture de la Seine dans l'intervalle, investi pendant près de dix ans par ses collègues de l'assemblée départementale de l'enviable magistrature qui le mettait à leur tête, élu député en 1889 par la seconde circonscription de l'arrondissement de Villefranche et constamment réélu depuis à de grandes majorités, ministre du Commerce en 1899, ministre des Travaux publics en 1902, membre, président ou rapporteur de nombreuses commissions, parlementaires ou extra-parlementaires, ayant en général pour objet le commerce ou le travail, il a largement donné sa mesure. Bien des raisons, vous le pensez, m'interdisent toute appréciation sur ce qui, dans cette carrière, est de la politique, sans être encore de l'histoire ; mais je puis bien dire que, de l'aveu universel, l'intelligence et le talent de M. Maruéjouls étaient au niveau de toutes les fonctions qu'il a occupées.

» Alliant les dons les plus divers, il était resté le fin lettré, l'amateur d'art, sinon l'artiste, révélé par ses premiers travaux, un causeur brillant, un charmeur, un athénien : cette épithète lui a été souvent appliquée, et il semble qu'elle ne convenait à personne mieux qu'à cet homme public, représentant au Parlement les populations un peu rudes du bassin houiller et absorbé en apparence par des questions arides ou techniques. Pourquoi ne pas ajouter que l'amour de son pays et sa bienveillance naturelle lui ont fait

rendre à beaucoup de nos compatriotes des services importants, et que la reconnaissance de nombreux obligés contribuera à garder sa mémoire !

» M. Maruéjouls appartenait à la Société depuis 1860. Il occupait dans l'ordre de l'ancienneté le second rang sur la liste de nos membres titulaires.

» M. Alboui nous a appartenu pendant moins de temps. Nous l'avions admis en 1903 et nous ne l'avions jamais vu aux séances. Il exerçait avec honneur la pharmacie à Paris et la mort l'a surpris à la fin de septembre à Saint-Côme, lieu de son origine, au moment où il prenait ses mesures pour s'y retirer. »

Au nom du Comité permanent, M. le Président propose l'admission en qualité de membres titulaires de MM. l'abbé **Layssac**, vicaire à Viviez, Léon **Seguin**, négociant à Millau, et Joseph **Hild**, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Il est procédé à trois scrutins successifs à la suite desquels MM. Layssac, Seguin et Hild sont proclamés admis.

M. le **Président** énumère les faits intéressant la Société qui se sont produits depuis la dernière séance.

Au mois de juillet dernier, l'Union artistique aveyronnaise a organisé dans une dépendance du Marché-Couvert une exposition d'œuvres d'artistes aveyronnais. Elle a demandé à la Société de mettre à sa disposition plusieurs œuvres de dessin, de peinture et de sculpture de son musée pour compléter celles que leurs auteurs lui avaient envoyé directement. Le bureau a cru interpréter les sentiments de tous les membres, en renouvelant pour cette manifestation artistique le concours qu'il avait déjà prêté à l'exposition de photographie organisée l'année dernière dans le même local par le Syndicat d'Initiative. Cette exposition, qui a mis une fois de plus en relief les talents de nos compatriotes, a d'ailleurs parfaitement réussi.

Le 27 septembre, l'Association félibréenne Claude Peyrot et le Comité du monument Claude Peyrot, qui ont à leur tête plusieurs de nos collègues, sont venus rendre visite à notre Société et tenir avec elle une séance commune, suivie d'un banquet où les membres des deux groupes se sont trouvés réunis, heureux de fraterniser ensemble. M. Léopold Cons-

TANS, président de l'Association et du Comité qui a été l'organisateur de cette journée, a aimablement invité les membres de notre Société aux fêtes qui auront lieu à Millau en 1909 à l'occasion du second centenaire de Claude Peyrot et de l'inauguration du monument élevé en son honneur. Il a aussi invité ceux qui ne l'ont pas déjà fait à s'associer par leur souscription à l'hommage qui sera rendu à la mémoire du poète millavois. Le secrétaire de la Société transmettra au Comité les souscriptions qui seront déposées entre ses mains.

Le compte rendu de cette journée sera publié avec le procès-verbal de la séance de ce jour.

M. le baron de **Rotschild**, membre de l'Institut, a fait don à la Société d'un tableau de Baudoux intitulé « Devant l'orage ». Il a été exposé dans une des salles de notre Musée et M. le **Président** a exprimé au donateur la reconnaissance de la Société.

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes.

M. le **Ministre** de l'**Instruction publique** et des **Beaux-arts** a envoyé la circulaire relative au prochain congrès des sociétés savantes, qui s'ouvre à Rennes le 13 avril 1909. Les membres qui auraient l'intention d'y prendre part peuvent dès maintenant se faire inscrire au secrétariat de la Société.

La Société a reçu une demande de souscription pour l'érection sur une des places de Millau d'une fontaine publique symbolisant le Tarn, la Dourbie et les industries locales et dont l'exécution a été confiée à M. VERDIER. Il n'est pas dans l'usage de la Société de souscrire à des monuments municipaux, à moins qu'ils ne soient consacrés à honorer une illustration aveyronnaise. Toutefois le Comité, considérant qu'il s'agit d'une œuvre d'art, dont l'auteur est un artiste aveyronnais, notre collègue, propose de souscrire la modeste somme de vingt-cinq francs, comme témoignage de sympathie à l'artiste et à son œuvre.

Cette proposition est adoptée.

M. Aimé **Guibert** a fait hommage à la Société d'un nouveau volume de poésies dont il est l'auteur : il a aussi pour titre « Quelques vers. »

M. Achille **Alfaric** adresse deux poésies qui ont été publiées récemment dans le *Journal de l'Aveyron*,

« Rose Desbois » et « Vieux bancs de carrefour », et M. G. **Raynal** une pièce de vers : « Heure fugitive ».

M. **Cartailhac** nous envoie une photographie prise par un jeune collégien, M. Martin, fils d'un officier supérieur d'artillerie, d'un gros bloc de pierre dressé comme un menhir près du château de Veillac et dans lequel on avait commencé de creuser une tombe restée inachevée.

Notre collègue ajoute : « J'ai le plaisir d'informer la Société et M. l'abbé Hermet, s'il est présent, que la Bretagne (Finistère), possède un menhir très élevé avec les deux seins, en relief, révélateurs d'une image sculptée comme les menhirs de l'Aveyron, de la Corse et de la Sardaigne. Je vais publier ce fait intéressant. »

M. **Cabrol** envoie un numéro du *Narrateur de Villefranche* contenant une note, dont il est l'auteur, sur le trésor récemment découvert dans cette ville. Il annonce qu'il fera plus tard pour la Société un travail plus complet, avec une photographie de la marmite qui renfermait les monnaies.

M. **Castagné**, d'Orenbourg, continuant ses études sur les statues babas de la Russie, annonce qu'il a découvert quelques nouveaux types. Il demande à la Société de lui retourner le manuscrit qui a été présenté à la séance du 30 avril ou une copie de ce manuscrit pour le travail plus complet qu'il se propose de publier en langue russe.

M. l'abbé **Hermet** envoie une note sur trois épitaphes du XVIII[e] siècle qu'il a relevées dans l'ancienne cathédrale de Vabres.

La première est celle de Jérome Amiel, décédé le 3 novembre 1725, après avoir été successivement chanoine de Vabres et vicaire général de Mgr de Baradat, puis de Mgr Le Filleul de la Chapelle. Il est l'auteur de remarques historiques restées manuscrites sur le chapitre de Vabres.

La seconde est celle du marquis Alexandre Le Filleul de la Chapelle, neveu de l'avant-dernier évêque de Vabres et père de Marie-Françoise Adelaïde de la Chapelle qui épousa le marquis de Mostuéjouls. Cette dernière était donc la petite-nièce du prélat et non sa sœur, comme il a été dit par erreur.

La troisième épitaphe est celle de Marie Gavaraque, épouse de Anne Gaspard de la Croix de Castries, baron de Mairargues, capitaine des vaisseaux du roi, décédée en 1769.

M. l'abbé Hermet signale en outre deux inscriptions placées sur les deux portes qui font communiquer le chœur de l'église avec les sacristies latérales. Du côté de l'Evangile ou lit le mot grec ΔΩΡΟΝ, du côté opposé ΣΙΣΟΔΙΟΝ.

Cette note est renvoyée au Comité pour les Mémoires.

Notre collègue annonce encore qu'il a découvert trois feuillets du cartulaire de Vabres (copie du XVII[e] ou XVIII[e] siècle), renfermant plusieurs chartes inédites du IX[e] siècle. Il en fera l'objet d'une prochaine communication.

Enfin il envoie la photographie de la statue-menhir découverte aux environs de La Prade, près de Coupiac et mentionnée dans la séance du 29 décembre dernier. Il espère obtenir du propriétaire la cession de cette pierre à notre musée.

M. J. **Artières** a fait parvenir la copie de deux actes intéressants, extraits du *Cartulaire de Courlines*, dont il a été question à la séance de juin. Ces deux actes sont :

1° Le testament de Bernard Dauriac, fait le 6 des calendes de juin (27 mai) 1222, contenant divers legs au profit d'églises ou établissements pieux. Ce testament est olographe ; du moins, il ne porte pas de trace d'intervention de notaire. Il est écrit en langue vulgaire, sauf l'intitulé qui est en latin.

2° Un règlement concernant le service de la table conventuelle des clercs de Notre-Dame-de-l'Espinasse de Millau. Ce document, écrit aussi en langue vulgaire, le mardi après l'Ascension de l'année 1308, est très curieux. Les mets à servir chaque jour de l'année, au moins les jours de fête, et qui varient suivant l'importance liturgique de la fête, sa coïncidence avec les jours de jeûne, les ressources alimentaires de la saison, etc., y sont décrits très minutieusement.

M. Artières avait fait parvenir un peu plus tôt deux études, publiées par lui, dont la première, qui a paru dans le *Messager de Millau*, concerne *le bourreau*, et l'autre *les pénalités sous l'ancien régime*.

Il y avait plus de bourreaux autrefois qu'aujourd'hui. Millau en a eu un, de l'an 1500 au milieu ou à la fin du XVIII[e] siècle. Comme cette profession n'est pas de celles qu'on exerce pour l'amour de l'art, la ville

lui donnait des gages, indépendamment du salaire perçu à chaque exécution, et il y avait à ce sujet entre l'exécuteur des hautes œuvres et les consuls des conventions, quelquefois des procès La ville fournissait au bourreau un habillement complet et distinctif, dont il devait être toujours revêtu, *affin qu'il soit recogneu d'un chacun et serve de terreur aux malfaiteurs*, et cependant il lui était défendu de *fréquenter avec personne ni entrer es cabarets ni autres maisons des habitants*. Aux fonctions propres de son état, il joignait le soin de tenir propres les rues et fossés de la ville, et jouissait en échange de certains terrains communaux. A certaines époques, il eut le droit de percevoir quelque chose sur les œufs et sur le bois porté au marché.

La justice pénale fut exercée pendant longtemps à Millau par les consuls de la ville, au moins en première instance ; même, le juge royal pouvait sur appel adoucir, mais non pas aggraver la sentence des juges municipaux. C'est dans les registres consulaires que M. Artières a relevé un grand nombre de sentences prononcées. Elles sont rigoureuses. Beaucoup d'infractions à la loi morale, que nous ne punissons pas aujourd'hui, y sont frappées, et il y est prononcé des peines qui ont tout a fait disparu de nos mœurs ; telles la mutilation du poing ou des oreilles, la fustigation *usque ad effusionem sanguinis*, et toujours une grande publicité devant présider à l'exécution. M. Artières croit que, dans l'ensemble, la criminalité, effrayée par ces sévères exemples, n'était pas plus grande qu'aujourd'hui.

M. **Laurens** offre à la Société pour sa bibliothèque un lot important de livres et de documents imprimés dont il envoie l'énumération. Le plus grand nombre sont des proclamations, lois ou décrets, discours, circulaires, journaux se rapportant à la période de la Révolution. Tous présentent de l'intérêt et seront accueillis avec reconnaissance par la Société.

L'instituteur poète **Baldous** qui publia dans les journaux de Millau un certain nombre de poésies patoises avait adressé un volume manuscrit de ses œuvres à la Société. Ce volume fut confié à l'abbé Vayssier au moment où celui-ci travaillait au dictionnaire patois que la Société a publié. M. Baldous, ayant appris la chose, emprunta à son tour le volume à M. Vayssier dans le but d'y faire quelques retouches. Mais il mourut sur ces entrefaites et, ni M. Vayssier,

ni la Société ne purent recouvrer ce manuscrit. Récemment, une nouvelle démarche faite auprès de l'héritier principal a obtenu de celui-ci l'envoi d'un certain nombre de pièces patoises, qui seront peut-être suivies de quelques autres. Les cahiers qui les contiennent sont déposés sur le bureau. Ils seront communiqués à M. J. Artières, secrétaire de l'Association félibréenne.

M. **Naujac** offre au nom de M. l'abbé Moyzen les trois premiers volumes des *Archives parlementaires*, comprenant les rapports, discours, et délibérations de l'Assemblée constituante pendant la période comprise du 21 avril au 30 mai 1790 et du 6 févriér au 12 avril 1791.

M. le Président prie M. Naujac d'exprimer les remerciements de la Société au donateur.

M. Naujac donne quelques détails sur la conférence qui a été faite à Millau, le 11 octobre courant, par M. L. Constans sur Claude Peyrot et son œuvre. Il termine en donnant lecture de deux sonnets, l'un français, l'autre patois, qu'il avait composés lui-même pour cette réunion.

La parole est donnée à M. Bernard **Combes de Patris** pour la lecture du rapport dont il a bien voulu se charger sur l'ouvrage de M. F. de Barrau « Galerie des préfets de l'Aveyron ».

M. Edouard **Maisonabe** lit ensuite un rapport sur « Chabot » de M. le vicomte de Bonald.

Ces deux rapports seront publiés à la suite du procès-verbal.

M. **Vaïsse** a entrepris l'étude géologique du soussol de la ville de Rodez et dans ce but il saisit toutes occasions qui lui permettent d'observer la couche rocheuse mise à découvert, notamment dans les fouilles nécessitées par les constructions nouvelles.

Il présente aujourd'hui un fragment détaché d'une assise de béton remontant vraisemblablement à la période romaine et mise au jour dans une fouille pratiquée à côté du n° 22 du boulevard Denys Puech. Sur ce point, les terrassiers ont dû enlever le mur de ville avec son contre-fort et une masse de terre, de quatre mètres environ d'épaisseur, accumulée derrière ce mur. Celle-ci se composait : 1° d'une couche

de terre végétale d'une épaisseur d'environ 1 m. 20 ; 2° au-dessous, une assise de terre rapportée, de couleur rougeâtre, dans laquelle on a trouvé quelques ossements ; 3° plus bas, une autre assise, à peu près semblable à la précédente, dont elle est séparée par un lit de stratification ; 4° une autre assise présentant un caractère tout particulier : elle est constituée par une masse informe dans laquelle on ne remarque aucune trace de stratification, d'une texture grasse et plastique, d'une couleur jaunâtre ou gris sale ; elle contient quelques débris de charbon et fait effervescence avec les acides. M. Vaïsse n'a pu en faire l'analyse ; mais la plasticité de l'acide lui fait supposer qu'elle contient un mélange de chaux grasse, de sable et de terre.

C'est au-dessous de ces quatre couches superposées qu'a été rencontré le banc de béton d'où a été détaché le fragment présenté. Son épaisseur est de 8 à 12 centimètres, il est composé de chaux grasse dans laquelle ont été incorporés des fragments de briques cassées, plus rarement de pierres schisteuses. Il ne semble pas contenir de sable. Sa direction est normale au boulevard, et il se continue au dessous du terrain respecté par la fouille. Il n'est situé qu'à cinquante centimètres au-dessus du sol rocheux, et cet intervalle est rempli par un éboulis terreux dont la surface a été simplement nivellée et régularisée pour la pose du béton.

M. Vaïsse croit que lorsque les remblais ont été versés sur lui, il était encore de date récente et à l'état plastique, ce qui expliquerait comment des fragments de gravier se sont incrustés à sa surface supérieure et ne peuvent en être détachés facilement. Il en conclut que les travaux commencés sur ce point ont dû être interrompus brusquement, peut-être par l'invasion visigothe succédant à l'occupation romaine.

M **Pons** et M. **Andrieu** confirment que le sol romain se trouve à peu près au niveau indiqué par M. Vaïsse. Ils rappellent la découverte qui fut faite il y a quelques années d'une mosaïque tout près du point indiqué, dans la reconstruction de la maison Mathieu, et plus récemment rue Marie, de vestiges romains dans la construction de la maison Thomas. Ces découvertes ont toutes été faites en contre-bas du sol actuel dont le niveau a été exhaussé, à Rodez comme partout ailleurs, avec l'accumulation des débris laissés par les démolitions et les reconstructions successives.

M. **Verlaguet** présente les premières feuilles tirées du premier volume des Archives du Rouergue. Les autres suivront rapidement ce qui permettra la distribution d'un fascicule aux souscripteurs pour le mois de décembre prochain. Il sera entièrement consacré au cartulaire de Silvanès.

M. le **Président** dit que le volume des Mémoires qui s'imprime actuellement commence par la publication des procès-verbaux et documents relatifs aux élections des Etats généraux de 1789 en Rouergue. Il présente des photogravures, reproduisant en grandeur naturelle les six pages du procès-verbal de la sénéchaussée de Rodez qui contiennent les signatures des électeurs des trois ordres ayant pris part à cette élection. A cette occasion il adresse, au nom de la Société, des remerciements à M. Benoit et à M. Carrère qui ont bien voulu faciliter et surveiller l'exécution de ces photographies, qui apporteront un intérêt de plus à la reproduction des documents.

M. le Président signale parmi les ouvrages offerts à la Société par leurs auteurs, depuis la dernière séance, en outre de ceux qui ont été déjà mentionnés :

« Les Pagès », roman de la terre, par M. Enée **Bouloc**.

« Prédilection de la Reine des cieux pour la France », brochure par M. l'abbé **Fuzier**.

« L'Etoile du matin dans l'apocalypse », mémoires de M. l'abbé A. **Fabre** (extrait de la *Revue biblique*).

Une note publiée dans le Bulletin de la Société botanique de France par M. **Gèze** sous ce titre : « Notes d'édaphisme chimique. — Contraste en petit. — Distribution du buis et de l'ajonc aux environs de Villefranche ».

« *Cistus Souliei et C. Verguini*, hybrides nouveaux, découverts aux environs de Saint-Chinian (Hérault), par M. l'abbé **Coste** (Extrait du Bulletin de la Société botanique de France, 1908).

« Les Statues Menhirs de l'Aveyron et du Tarn, 4e série », mémoire de M. l'abbé **Hermet** (Extrait du Compte rendu du 13e Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques).

« Lettre de M. l'abbé **Teissier**, Directeur du collège de Saint-Gabriel. Résultat des examens. Discours de M. Raynal, avocat à Millau, ancien élève. »

M. **Artières** a adresé, au nom de M. GALTIER de Millau, divers travaux imprimés de son fils M. Emile Galtier, agrégé de l'Université, membre de l'Institut français d'archéologie orientale, décédé dernièrement au Caire. Ces travaux seront énumérés à la liste des dons.

M. Charles **Galy** est chargé de rendre compte des *Pagès* de M. BOULOC, et M. Augustin **Guibert** des *Quelques vers* de M. Aimé GUIBERT.

M. F. **Bouzat**, offre son concours pour la rédaction d'un catalogue de la bibliothèque de la Société qui est désiré depuis longtemps, à la condition que quelques-uns des membres de la Société veuillent bien se joindre à lui pour ce travail. M. le **Président** le remercie de son initiative et fait appel à tous ceux qui auraient quelque loisir pour assister M. Bouzat dans cette œuvre si utile.

La séance est levée à six heures et demie.

*
* *

« Galerie des Préfets de l'Aveyron », rapport.

MESSIEURS,

Très prochainement, va paraître à la librairie Carrère le dernier volume d'une série dont les lecteurs du *Journal de l'Aveyron* ont eu la primeur. L'œuvre a pour titre : *Galerie des Préfets de l'Aveyron* ; l'auteur se nomme M. Fernand de Barrau : double titre pour qu'il soit ici parlé de l'une et de l'autre.

Présenter à la Société des lettres M. de Barrau serait superflu et impertinent. Peu de noms sont plus chers à notre groupe que celui de son fondateur, et, vous le savez tous, la plume de cet infatigable historien, Hippolyte de Barrau, est passée, par l'intermédiaire de son frère, entre les mains de celui qui la considère comme un héritage de prix et n'est pas près d'y renoncer. En donnant au *Journal de l'Aveyron* une collaboration, aujourd'hui exclusivement agricole et littéraire, M. Fernand de Barrau continue une tradition : s'il n'appartient pas à certains de l'en féliciter, il sera bien au moins permis à tous de s'en réjouir et de l'en remercier. Nous lui devons la publi-

cation de documents et de mémoires inédits, conservés dans ses archives de famille. Plus que toutes autres, les questions agricoles paraissent l'avoir intéressé et il leur a consacré des études dont on a dit tant de bien qu'il n'en reste guère à ajouter. Ici même il a été rendu compte de deux de ses ouvrages ; le dernier en date est de beaucoup le plus important.

Que nous réserve ce titre modeste : *Galerie des Préfets de l'Aveyron?* Sera-ce une succession de portraits de fonctionnaires ou une nomenclature d'actes administratifs depuis l'an VII? Non, certes : l'œuvre a une autre portée et, on doit le dire, un autre intérêt. M. de Barrau a voulu, à propos de chaque préfet, relater tous les événements contemporains de quelque importance, en accordant sans doute aux événements aveyronnais la première place, mais aussi en rappelant les grands faits historiques qui ont fait du XIXe siècle un des siècles les plus agités de l'époque moderne. C'est, en quelque sorte, l'histoire du Rouergue pendant près de cent ans que nous revivons, en suivant cette *galerie* : à ce titre, l'ouvrage de M. de Barrau a sa place marquée dans toute bibliothèque aveyronnaise.

Il eut été peut-être fastidieux de nous offrir une succincte biographie de vingt-sept préfets, car, quelles que soient les divergences que l'on rencontre dans leur caractère, leur talent ou leur politique, ces hommes nous intéressent surtout par les événements auxquels ils ont pris part, et ils en furent plus souvent les jouets que les maîtres. Qui connaissait jusqu'ici la chronologie des préfets de l'Aveyron ? Pour quelques-uns, le boulevard d'Estourmel évoquait la mémoire du préfet qui le créa ; à d'autres le boulevard de Guizard rappelait le souvenir d'un de nos compatriotes dont l'administration préfectorale, toute de compétence et de dévouement, n'a pas été surpassée ; une plaque apposée récemment sur les murs de la préfecture redisait aux Rhuténois le nom de leur bienfaiteur, M. de Trémont, ignoré sans doute de beaucoup. L'ouvrage de M. de Barrau nous permet de connaître désormais tous les magistrats qui se sont succédés à la préfecture de l'Aveyron, depuis l'origine. Les types en sont très divers : certains, jacobins de naissance, d'éducation et de tempérament, d'autres vrais gentilshommes, pleins d'aménité et de bienveillance, — d'intelligence et de moralité inégales, dévoués d'ordinaire au bien public, mais laissant

transpirer dans les actes de leur administration un reflet de leur caractère et quelquefois de leurs passions.

Beaucoup de nos préfets furent sincèrement attachés à leurs opinions ; mais on en rencontre aussi d'humeur changeante et facile. D'aucuns assurent le nouveau pouvoir du même dévouement qu'ils juraient la veille à l'ancien. Il est plaisant de remarquer : lorsqu'à propos d'un bouleversement politique, un de nos préfets s'écriait : « C'est un jour de justice qui va luire », la première « lueur » de ce jour éclairait le départ du préfet.

Ces hommes d'origine et de type divers ont représenté les régimes les plus opposés. De 1800 à 1870, sept régimes se sont succédés dans notre pays, et je ne pense pas qu'il soit besoin de refaire, même à grands traits, l'histoire politique du XIX[e] siècle. L'empire militaire, la première Restauration encore instable, les Cent-Jours et l'invasion, la monarchie parlementaire, la monarchie bourgeoise de Louis-Philippe, la révolution socialiste de 1848, le second Empire, dictatorial à l'origine, libéral dans la suite, tous ces gouvernements, dont les tendances furent en réaction contre celles qui les précédaient, ont joué sur la scène du monde un rôle inégal et ont eu sur les destinées de notre pays une influence diverse. Il convenait de rappeler les principaux points de notre histoire nationale, pour que l'intelligence de notre histoire particulière fut complète. Bien que le département de l'Aveyron fût, par sa position et son caractère, éloigné des grands événements politiques, ces événements ne laissaient pas d'avoir sur sa vie et, pour prononcer un mot à la mode, sur son évolution une influence réelle. La nouvelle des commotions politiques, guerres extérieures ou révolutions parisiennes, ne lui parvenait, surtout au début du XIX[e] siècle, qu'assez longtemps après leur naissance, et, lorsqu'on recevait l'annonce d'un bouleversement ou d'un attentat mémorable, l'émotion que nos populations ressentaient avait déjà cessé de faire battre le cœur de Paris. Telle est peut-être une des causes qui empêchèrent l'Aveyron, comme beaucoup de départements isolés, de participer activement aux révolutions trop nombreuses qui forment comme les jalons de l'histoire de France, au cours du XIX[e] siècle.

Montrer quelle fut, pendant cette période, l'attitude morale du Rouergue et quelle part a prise notre

province à l'évolution générale de l'esprit public serait une œuvre intéressante, pleine d'enseignements, mais une œuvre fort délicate. M. de Barrau aurait pu la tenter, il a préféré limiter son travail à un récit alerte et vivant, ne pas dégager la philosophie de son histoire et laisser ce soin à ses lecteurs. Je crains fort que chacun n'en tire des conclusions conformes à ses préférences. Mais à côté des idées, il y a les faits, les faits qui restent et qui parlent. M. de Barrau a voulu écrire l'histoire des faits.

Sur les ruines amoncelées par elle, la Révolution n'avait rien su élever de durable ; la destruction de l'édifice social avait été aisée, — plus difficile et plus lente en fut la reconstruction. Une organisation nouvelle, formée des débris et des souvenirs de l'ancienne, vint peu à peu la remplacer ; tous les services publics furent lentement reconstitués. Le lycée prit, en 1808, la place de l'école centrale ; les tribunaux de commerce datent de 1809 ; en 1811, fut établi le tribunal civil, à la présidence duquel M. de Séguret fut reporté par l'entraînement de l'opinion publique : l'installation du président de Séguret par son fils est demeuré un des souvenirs les plus touchants et le plus souvent évoqués de notre histoire judiciaire.

Quant au siège épiscopal, il ne devait être rétabli qu'en 1823. Le Concordat de 1801 annexait les deux diocèses de Rodez et de Vabres au diocèse de Cahors dont le premier évêque fut Mgr Cousin de Grainville : en 1817, un nouveau concordat, conclu entre Pie VII et Louis XVIII faisait revivre le diocèse de Rodez. Il fallut attendre jusqu'en 1823 le rétablissement définitif du siège de saint Amans, car l'opposition constitutionnelle combattait, sous prétexte d'économie, un projet qui fut défendu avec éclat par nos représentants à la Chambre, MM. de Bonald et Clausel de Coussergues.

M. Clausel de Coussergues eut une heure de célébrité lorsque, en 1820, il proposa la mise en accusation du duc Decazes, comme complice de l'assassinat du duc de Berry. L'année précédente, il avait obtenu pour notre département un dégrèvement de 300.000 fr. sur le montant de nos impôts directs. Son nom demeure, avec celui de M. Flaugergues, un des plus glorieux parmi ceux de nos représentants.

La Restauration est déjà loin de nous, et bien rares sont ceux qui ont conservé le souvenir de ces

jours. On n'en saurait dire autant des périodes qui ont suivi : j'ai vu des survivants de la monarchie de juillet, de 48 et surtout du second empire revivre avec un interêt bien naturel les heures dont ils furent les témoins. Un moment de notre histoire ruthénoise et aveyronnaise où nous sentîmes plus que jamais la répercussion des révolutions parisiennes fut cette époque de 1851 où l'émeute, intelligemment conduite, faillit demeurer victorieuse et ensanglanter la province. M. de Barrau s'est longuement étendu sur ces événements ; il complète le récit des journaux par des correspondances et souvenirs privés dus à son oncle, M. Hippolyte de Barrau, alors conseiller de préfecture de l'Aveyron. Vous n'ignorez pas que l'adhésion de notre département à l'Empire fut entière ; il avait quatre ans plus tôt salué de ses acclamations la chute de Louis-Philippe, comme il en avait fêté l'avènement au mois de juillet 1830. Quelle leçon de choses, messieurs ! Sans doute, beaucoup d'Aveyronnais, demeurant fidèles à leurs traditions, ne reconnaissaient pas plus les usurpations qu'ils ne s'inclinaient devant les dictatures, mais ceux-là même comprenaient qu'à travers les formes transitoires de gouvernement, il y avait, selon un mot historique, la France à servir.

Beaucoup de nos compatriotes la servirent avec éclat et l'on est heureux de saluer au passage les figures de ces aveyronnais que M. de Barrau nous présente. Certains attirèrent chez nous de leurs amis plus illustres encore, et le Rouergue eut l'honneur de recevoir et de fêter Chateaubriand, Mérimée, Jasmin ; Chateaubriand qui écrivait à M. de Clausel : « Ah ! si je pouvais du moins aller vous voir et vous embrasser dans vos montagnes ! » — Prosper Mérimée qui s'émerveillait de nos richesses archéologiques, — Jasmin dont le talent exquis était sans cesse au service de la charité. Louis Philippe, qui envoyait volontiers les princes du sang inspecter, en quelque sorte, son royaume, ne nous oublia pas : l'Aveyron reçut la visite du duc et de la duchesse d'Orléans, plus tard celle du duc de Montpensier.

A cette époque, on parlait encore d'une affaire qui avait fixé sur le Rouergue au début de la Restauration, les regards du monde. On en parle beaucoup moins aujourd'hui. C'était au fond un crime dont l'horreur a pu être surpassée, mais où l'on se plaisait à rechercher des mobiles politiques; il devait son

éclat à la « sinistre comédienne » dont le rôle demeure encore mystérieux. Nous le signalons en passant, parce que la France entière s'en occupa longtemps. Combien d'autres crimes plus obscurs, mais non moins affreux, furent jugés aux assises de l'Aveyron durant le XIXe siècle. M. de Barrau les résume à peu près tous et cette partie « judiciaire » de son ouvrage n'en est pas la moins intéressante.

On ne peut qu'apprécier le tact, la discrétion, la finesse que l'auteur a su mettre dans son récit. Ce qu'il faut dire, il le dit ; ce qu'il faut taire, il le tait : car il y a des choses qu'il faut taire ou du moins qu'il faut laisser deviner, et M. de Barrau a cet art de ne blesser et même de ne froisser personne, tout en demeurant un historien scrupuleux et très impartial.

Nous avons glané çà et là, dans son œuvre, un peu au hasard, pour montrer l'intérêt qu'elle présente. A côté de l'histoire politique ou économique, il y a ce que l'on pourrait appeler l'histoire anecdotique : c'est un genre très à la mode. Remercions M. de Barrau d'avoir rappelé une foule de traits et de jolis mots que nous avions peut-être entendu conter à nos grand'mères, mais qu'il était bon de fixer pour nos successeurs. Ce n'est pas seulement aujourd'hui que l'on rencontre chez nous des hommes d'esprit...

Le département de l'Aveyron était-il, au milieu du XIXe siècle, plus prospère que ne l'était la province de Rouergue, cent ans plus tôt ? Toutes choses bien considérées, il paraît difficile de répondre à la question ainsi posée. Plusieurs industries dont Monteil parle avec tant d'intérêt dans sa *Description* ont disparu sans retour ; d'autres ont pris leur place et ont eu un essor de plus en plus considérable. On ne saurait trop louer la construction de routes et de chemins qui facilitèrent les transactions avec les provinces voisines et contribuèrent à ôter à notre département son caractère d'« île continentale », suivant l'originale expression d'un de nos préfets. Les chemins empierrés sont excellents : les chemins de fer le sont plus encore, mais leur établissement est aussi plus coûteux. L'Aveyron était destiné à se voir rattaché aux grands réseaux, avant d'autres régions, car ses gisements de cuivre, de plomb argentifère, d'antimoine, de fer et, pour traiter tous ces minerais, ses mines de houille devaient faciliter la construction des voies ferrées. Il est même étonnant que nous n'ayons pas joui plus tôt des derniers embranchements,

promis pourtant de longue date, et que Rodez ait dû attendre jusqu'en 1880 pour être relié à Millau, — jusqu'en 1903 pour être relié à Albi, — jusqu'en 1908 pour atteindre Espalion.

Si, au point de vue industriel, l'Aveyron ne peut être comparé aux départements du Nord, il occupe cependant une bonne place parmi ses voisins. Les industries de la peau ont fait connaître Millau dans les deux mondes ; l'industrie fromagère, qui a des liens incontestables avec les précédentes, est née et s'est merveilleusement développée sur le haut plateau du Larzac. Je crois bien que l'événement industriel de beaucoup le plus important, dont notre province puisse être fière, au cours du XIXe siècle, fut la fondation de Decazeville et l'essor magnifique de ses établissements métallurgiques, sous la conduite de directeurs tels que les Cabrol.

Nous assistons, en suivant la *Galerie des Préfets*, au progrès économique de notre département, progrès dû en grande partie à l'industrie, mais aussi à l'agriculture de plus en plus intelligemment pratiquée. M. de Barrau se plaît à insister sur l'évolution agricole de son pays, et il le fait avec une compétence toute particulière. On pourrait aisément, en complétant ce qu'il dit, extraire de sa *Galerie* l'histoire agricole de l'Aveyron, à laquelle resteront toujours attachés les noms d'A. Rodat, de Girou de Buzareingues, de G. de Cabrières et de Durand de Gros.

Nous devons être fiers, messieurs, des illustrations de tout ordre que notre province a produites au cours du siècle dernier. Philosophie, histoire, littérature, science, industrie, médecine, il n'est pas une branche de l'activité humaine où nous ne soyons dignement représentés. Si le nom de Bona'd jouit d'un éclat incomparable et d'une gloire supérieure à la popularité, combien d'autres sont dignes aussi de notre respect et de notre reconnaissance. Le philosophe Laromiguière, les historiens Monteil et de Gaujal, les professeurs Thédenat et Cabantous, le jurisconsulte Espinasse, le sculpteur Gayrard, les docteurs Alibert et Murat, l'auteur dramatique de Planard, suffiraient à prouver que le sol du Rouergue est fécond en hommes de valeur dont la plupart furent aussi des hommes de bien. M. de Barrau fait revivre ces nobles figures qui forment le livre d'or de notre pays. Vous n'attendez pas ici la liste de tous ceux qui, dans des sphères diverses. ont mis une intelligence

supérieure au service d'une énergie devenue proverbiale ; je ne puis toutefois m'empêcher de mentionner deux corps auxquels le Rouergue a fourni une représentation particulièrement remarquable, au cours du XIXe siècle, je veux dire l'Armée et l'Eglise.

A l'armée nous avons donné les généraux Tarayre, Béteille, Viala, Solignac, Higonet, d'Albignac, — et je ne cite que les plus illustres. Combien de soldats valeureux, fils du Rouergue, ont contribué à l'éclat de la France, sans que leur nom ait été seulement prononcé en ce temps où l'on trouvait naturel de faire simplement des actions sublimes ! Ces hommes, dont l'héroïsme fut obscur et dont la mémoire n'a pas survécu, méritent l'hommage de notre vénération, car ils ne sont pas les gloires les moins pures de notre patrie.

Si, en dotant l'armée de généraux habiles et de braves modestes, le Rouergue restait fidèle à sa tradition, il la dépassait, en donnant à l'Eglise un choix de prélats tel que peu de provinces peuvent s'honorer d'en avoir produit davantage dans le même temps. Le fougueux évêque de Chartres Clausel de Montals, les deux Gualy, Mgr de Villaret, le cardinal de Bonald, surtout le grand-maître de l'Université Frayssinous et le glorieux martyr des barricades, Mgr Affre, ne sont-ils pas de nobles figures dans l'histoire religieuse du siècle dernier? Ces prélats ne furent pas les seuls que notre région ait vu naitre. Monteil qui écrivait : « Le Rouergue, comme la tribu de Lévi, fournissait aux pays voisins les ministres des autels », l'aurait redit avec plus de force encore, s'il avait assisté à la magnifique floraison de vocations sacerdotales du XIXe siècle, dont plusieurs furent couronnées par l'épiscopat. Est-il besoin d'ajouter que la liste des prélats aveyronnais n'a cessé de s'accroître ? Nous pouvons penser sans témérité qu'elle n'est pas près de se clore.

Mgr Frayssinous disait un jour, en parlant du Rouergat : « On peut en tirer parti, mais il faut savoir le manier. Le métal est bon, mais s'il est ductile, il est aussi très dur. » Je ne crois pas que le caractère aveyronnais ait beaucoup changé. Sans doute, nos mœurs ne sont plus tout à fait les mêmes que celles de nos grand-pères, nous aurions quelque étonnement de nous voir brusquement transplantés au milieu d'eux, mais nous nous ferions vite à leur compagnie et serions sans doute surpris de constater combien notre nature se rapproche de la leur. La lecture de l'œuvre de M. de Barrau nous confirme dans cette idée que

les diverses époques ont plus d'analogies que de dissemblances, — que les mêmes passions agitent toujours les mêmes hommes, — et que l'histoire, suivant un mot souvent répété, est « un perpétuel recommencement ». Aussi l'étude du passé est-elle pour beaucoup une façon de se rendre le présent supportable. Il faut se garder de croire que tout fut bon avant nous et que notre temps est le temps de la décadence irrémédiable ; il faut plus encore éviter cet optimisme que l'on rencontre aussi et qui couvre tout d'un nom bien vague, le progrès. La vie politique, plus encore que la vie sociale, ne devrait-elle pas être comparée à ce rouet dont parle Montaigne, à ce rouet qui tourne toujours ?

La *Galerie des Préfets de l'Aveyron* composée principalement d'après les journaux du temps et quelques correspondances privées, n'est pas une œuvre où l'on doive chercher des considérations générales ni des discussions politiques. M. de Barrau a voulu donner simplement aux lecteurs du *Journal de l'Aveyron* un résumé de la vie de notre province, de notre département. Il fallait donc que le récit eut un caractère de légèreté qui serait ailleurs un défaut, mais qui, dans l'espèce, augmente la valeur de l'œuvre.

Il a pu se glisser çà et là quelques inexactitudes : quoi d'étonnant, puisque la source essentielle fut une collection de journaux ! Personne n'aurait compulsé ces journaux pour en extraire ce que M. de Barrau a eu la patience de coordonner avec beaucoup d'art. Aussi ce travail, bien que de seconde main, vaudra-t-il à son auteur les remerciements de tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre pays. Répandre dans les écoles publiques ces petits volumes pour faire connaitre aux enfants ce que fut le Rouergue serait une heureuse mesure : on serait tenté d'en exprimer le vœu, si l'on ne craignait d'exprimer un vœu stérile.

J'ai dit au début que M. de Barrau avait fait l'histoire de notre province pendant *près* d'un siècle. Il a pensé très justement qu'il convenait d'arrêter son récit à un moment douloureux de notre histoire nationale et de ne pas entamer la narration d'événements trop récents. Il faut laisser se cicatriser certaines plaies pour en mesurer l'étendue et se taire certaines voix pour en apprécier les échos. On doit attendre la chûte des hommes et des passions pour parler des uns et des autres avec l'impartialité sereine qui convient à l'histoire.

Quand donc verrons-nous la suite de cette œuvre? Qui entreprendra la biographie du 28e préfet de l'Aveyron et de ses successeurs ? Je l'ignore, messieurs, mais ce dont je suis sûr, c'est que cet auteur, quel qu'il soit, ne donnera pas à son œuvre, en somme assez impersonnelle, plus de cachet et de vie que M. de Barrau n'en a donné à la sienne.

En attendant le jour où nous verrons le huitième volume de la *Galerie des Préfets*, — si nous le voyons jamais, — nous aurons le plaisir de lire d'autres travaux dus à la plume de M. Fernand de Barrau. Il a remarqué, parmi les figures aveyronnaises du XIXe siècle qui attendent encore leur historien, la figure si originale d'Alexis Monteil, et il vient de commencer la publication d'une biographie attachante. Remercions-le, messieurs, de l'exemple d'activité qu'il nous donne. Notre collègue n'est pas de ceux qui enfouissent les talents. Souhaitons seulement que longtemps encore il puisse enrichir les lettres aveyronnaises et, fidèle à la tradition des siens, honorer grandement son pays et notre Société.

B. COMBES DE PATRIS.

* * *

« François Chabot », rapport.

Voici déjà plusieurs mois que notre confrère, M. de Bonald, a fait paraitre son ouvrage sur François Chabot.

Les journaux en ont, à plusieurs reprises, signalé l'apparition, et l'on peut dire que les termes élogieux dont ils se sont unanimement servi pour le présenter au public sont largement justifiés par le mérite de cette publication et l'intérêt puissant qui s'y attache.

Si la physionomie de François Chabot n'a rien de sympathique, il faut reconnaître que sa vie n'est point banale, et qu'elle emprunte au cadre des événements où elle s'est placée, une note tout au moins pittoresque.

* * *

François Chabot naquit à Saint-Geniez, en 1756. Son père, cuisinier du couvent d'Aubrac, le fit soigneusement instruire, pieusement élever, et, un peu plus tard entrer chez les Capucins, où il se fit d'abord remarquer, dit-on, par son intelligence et sa ferveur.

Il ne tarda pas à se signaler d'une toute autre façon. Nommé gardien du couvent de Millau, le futur pourvoyeur de l'échafaud fait déjà des victimes. Ce sont de vieilles dames auxquelles, sous de pieux prétextes, il soutire de grosses sommes d'argent. Et ce sont de pauvres filles que séduisent son intarissable faconde, sa jolie tournure, ses manières hypocrites, et qui ont vite fait de laisser leur vertu dans les manches larges de cet étrange capucin.

Toute sa vie, d'ailleurs, Chabot aura deux passions, par lesquelles il se laissera gouverner et qui expliqueront bien des détails étranges et inattendus de sa conduite : l'argent et les femmes.

Ses aventures galantes ne vont pas sans quelques avatars. Tantôt, il reçoit sur ses épaules la bastonnade d'un mari pas assez complaisant ; tantôt, il subit un bain forcé dans un bassin d'eau froide destiné à calmer ses excessives ardeurs ; tantôt encore, il se voit contraint de passer « du temple de Cythère aux ateliers d'Esculape ».

Rien ne le rebute. Rien ne le corrige. A tel point qu'ayant à peu près réparé ses avaries et terminé le traitement auquel il avait dû se soumettre à Montpellier, il ne trouve rien de mieux, pour manifester sa reconnaissance, que de séduire et d'enlever la fille du médecin qui vient de lui rendre la santé :

Arrive la Révolution. Chabot se jette à corps perdu dans le mouvement, et, sous le froc qu'il n'a pas encore abandonné, il prononce, au grand scandale des populations, des sermons véritablement incendiaires.

L'évêque de Rodez le frappe d'interdit, ce qui ne l'empêche pas de se faire nommer un peu plus tard vicaire général de l'évêque assermenté, à Blois, où il continue ses écarts de conduite et de langage. Il se met si bien en vedette, qu'après quatre semaines de séjour dans cette ville, il est élu député à l'Assemblée législative, le 2 septembre 1791.

A Paris, sa vie privée est bien celle que l'on pouvait attendre d'un pareil homme. Il continue à courir les aventures galantes, s'intéressant plus que de raison au bonheur conjugal du prochain. Il se traite bien, faisant bonne chère au point de se griser abominablement, et vivant largement de ressources dont la provenance est toujours demeurée mystérieuse.

Autant, dans les clubs où il pérore, il apparaît sale, débraillé, déguenillé, affectant pour la toilette le mé-

pris d'un vrai sans-culotte, autant, le soir, dans les dîners somptueux qu'il donne à ses amis, ou dans les audiences où il reçoit d'intéressantes solliciteuses, il se montre vêtu avec recherche et élégance : démocrate, le jour, aristocrate la nuit.

Son mariage avec Léopoldine Frey constitue un des épisodes les plus curieux de sa vie.

Deux banquiers juifs, Junius et Emmanuel Frey, de leur vrai nom Schonfeld, venus d'Autriche à Paris dans un but qu'il n'a pas encore été possible de bien préciser, jettent un jour dans ses bras leur jeune sœur à peine âgée de seize ans, avec une dot de deux cent mille livres ; ce qui était une double aubaine pour lui, car la fille était jolie et la dot très considérable pour l'époque.

On a prétendu que ce mariage avait été préparé par les ennemis de Chabot, désireux de le perdre en l'amenant à des compromissions d'ordre politique, et qu'il se rattachait à une habile machination dont Léopoldine Frey fut l'instrument inconscient — et l'on peut dire la victime, — tandis que les frères Frey en étaient les instruments plutôt cyniques, entre les mains du fameux et énigmatique baron de Batz.

L'explication est loin d'être invraisemblable, si l'on songe que l'époque révolutionnaire fut, plus qu'aucune autre, fertile en événements imprévus, en complications inattendues, et qu'à côté de la grande scène où se déroulaient tant de drames, de nombreux acteurs invisibles et mystérieux tissaient infatigablement leur trame dans les coulisses.

*
* *

La vie publique de Chabot est plus connue.

A l'Assemblée législative d'abord, à la Convention ensuite, il se montra violent et farouche jacobin. Il abusait de la tribune, où il apportait cette phraséologie déclamatoire, boursouflée, à la fois enfantine et passionnée, ridicule et tragique, qui est la caractéristique de l'éloquence révolutionnaire.

Ses harangues ont, la plupart du temps, pour but de dénoncer de prétendus complots, et de désigner à a vindicte populaire de soi-disant ennemis du peuple.

Chabot fut surtout un délateur, et il faut reconnaître à son procédé une certaine supériorité sur d'autres, qui sont venus après. Ce n'est point par un système de fiches sournoises qu'il appelait sur la tête de ses adversaires les foudres des pouvoirs publics et le couperet fatal, mais par de violents réquisitoires qu'il

formulait à la tribune à grands éclats de voix, s'offrant lui-même en holocauste pour le salut de la République.

Empressons-nous de reconnaître qu'il n'avait pas grand mérite à de pareilles dénonciations, car il se sentait protégé à la fois par la popularité qu'il avait pu acquérir dans les clubs et par la lâcheté de la plupart de ses collègues.

Il savait au surplus avec quelle facilité le peuple ajoute foi aux récits les plus extraordinaires, aux affirmations les plus audacieuses, toutes les fois que l'on agite devant lui la menace d'un complot : merveilleux instrument à l'usage des gouvernements en détresse, instrument souvent employé, usé, émoussé mais toujours efficace pour détourner l'attention des pays des préoccupations sérieuses, et dont sans doute se serviront longtemps encore « les mauvais bergers » de la politique, pour rassembler les majorités en déroute, au soir des batailles parlementaires.

Il ne semble pas d'ailleurs que l'Assemblée législative et la Convention aient pris bien au sérieux ces bruyants cris d'alarme et ces dénonciations à grand orchestre dont Chabot s'était fait une sorte de spécialité.

Ses accusations étaient souvent grotesques, maladroites, manifestement invraisemblables. Elles se heurtaient à l'évidence des faits. Plusieurs fois, il fut pris en flagrant délit d'invention, de mensonge conscient, voire même de fabrication de fausses pièces. Et puis, on connaissait l'homme. Et l'on peut dire que s'il était ménagé par ses collègues à cause de la faveur dont il paraissait jouir dans les clubs, il était au fond totalement déconsidéré.

Entre temps, la Convention envoya Chabot en mission à Castres et à Rodez, avec mandat « d'appliquer et d'aggraver le gouvernement révolutionnaire. »

Ce rôle de proconsul omnipotent, imposant d'un mot ses volontés, disposant des biens et de la liberté des citoyens, inspirant sur son passage une véritable terreur, lui convenait parfaitement, et il ne se fit pas faute de faire sentir lourdement aux populations du Tarn et de l'Aveyron le poids de sa temporaire toute-puissance.

Il ne manqua pas de s'y signaler par une activité fiévreuse, un zèle de mauvais aloi, un parti-pris affiché de tout bouleverser.

Dans l'espace de quelques jours, il trouva moyen

d'accomplir des besognes très diverses. Il établit une taxe sur les suspects, dont il se réservait, bien entendu, le soin de dresser la liste à sa fantaisie. Il organisa des corps de gardes nationaux, dont la principale mission était de molester les honnêtes gens. Il fit fondre les cloches, à l'exception de « la Mandarelle », petite cloche de la cathédrale de Rodez, qui sonnait l'office des chanoines, et aux tintements réguliers de laquelle les habitants de la ville, bourgeois, boutiquiers ou artisans, avaient pris l'habitude de quitter leur demeure, pour aller dans la taverne voisine manger un échaudé et boire une chopine de vin de Marcillac. Il épura les fonctionnaires au moyen de suspensions en masse, et s'appliqua notamment à faire des coupes sombres dans le corps des juges de paix et des membres des tribunaux. Surtout, il activa le fonctionnement de la guillotine, ce qui apparaissait alors comme le premier devoir d'un bon « Représentant. »

M. de Bonald a consacré d'assez longs développements à l'étude critique des idées financières de Chabot.

Au fond, ces idées n'ont rien d'original.

Chabot se déclarait partisan de l'impôt sur le capital, qu'il préférait à l'impôt sur le revenu — en quoi il se considérait comme novateur, en quoi au contraire il paraîtrait aujourd'hui plutôt réactionnaire, tant il est vrai que les points de vue changent suivant les époques. Il combattait les impôts indirects, qu'il considérait comme injustes, — reproche parfaitement exact, et qui pourrait d'ailleurs être adressé à tous les impôts.

Comme la plupart des révolutionnaires qui s'imaginaient qu'il est possible de substituer d'un coup, sans transition, un ordre de choses entièrement nouveau à un régime lentement élaboré par les siècles précédents, il rêvait, faisant table rase du passé, d'une complète réorganisation financière et politique du royaume.

Il était de ceux qui croient que l'on peut prescrire le bonheur du peuple par décret, et qu'il suffit d'écrire sur le papier un beau projet de constitution pour résoudre toutes les questions sociales. De sa belle plume, il ne manqua pas de rédiger ce projet complet et puéril, où tout était prévu par avance, même l'emploi du temps heure par heure, des recrues dans la garde nationale.



Son programme était plutôt négatif. Il ne se contentait pas de supprimer les notaires — incarnation conventionnelle du bourgeois conservateur. Il supprimait les tribunaux, désormais inutiles, disait-il, puisqu'il décrétait ingénûment l'abolition de tous procès et contestations. Il supprimait l'armée permanente, puisque les hommes devaient s'aimer comme des frères, et qu'une garde nationale suffirait à morigéner les suspects. Il supprimait le mariage, ou tout au moins en rendait la dissolution facultative. Il supprimait même la peine de mort, et dans l'instant où il en réclamait le plus ardemment l'application, la déclarait, avec une gravité bouffonne, « contraire aux principes de la nature et de la société » !

En un mot son système politique et social tendait à désorganiser la famille, la magistrature, l'armée. Et tout cela constitue un programme qui n'a rien de neuf, et qui a toujours ses adeptes.

*
* *

La chute de Chabot fut aussi lamentable que sa vie.

Il ne lui suffisait pas d'être apostat, débauché, délateur, pourvoyeur de guillotine. Il manquait à sa gloire d'être concussionnaire. Il le devint. C'est pour avoir spéculé et trafiqué de son mandat à l'occasion de la Compagnie des Indes, qu'il fut arrêté, incarcéré, décrété d'accusation et conduit à son tour sur l'échafaud.

Vainement, il essaya de se disculper, en multipliant dénonciations sur dénonciations. Vainement, il s'efforça de soutenir qu'il n'était entré dans la combinaison que pour pouvoir en démasquer plus aisément les fils au grand jour. Le résultat de cette résistance désespérée fut seulement d'avilir, si possible, la fin de cet homme dont la vie avait été si méprisable.

Et tout de même, il y a dans cette chute quelque chose de poignant.

S'être élevé rapidement au sommet des honneurs publics, avoir joué un role prépondérant dans les événements du pays, avoir fait plier toutes les volontés devant la sienne, avoir pu d'un mot, d'un geste, envoyer des centaines d'hommes à la guillotine, et se réveiller un matin entre les murs d'une prison, antichambre étroite et sûre de cette même guillotine : quel écroulement !

Avoir été longtemps ménagé par les plus puissants, flatté par les plus faibles, craint par tous, s'être com-

plaisamment grisé des acclamations des foules, avoir pu se croire l'idole intangible du peuple, et brusquement devenir l'objet d'une réprobation générale, être unanimement renié, lâché, bafoué, maudit, surtout voir arriver à la curée avec le plus d'acharnement les amis et les courtisans les plus empressés de la veille, sentir qu'on est définitivement vaincu, et que c'est bien fini, et qu'on n'est plus rien, après avoir été tout : quelle ironie et quel châtiment!

* * *

Telle est, dans ses grandes lignes, l'étude que M. de Bonald consacre à Chabot.

Son livre est intéressant à bien des points de vue.

Il est écrit enune langue claire, simple, pittoresque parfois, toujours limpide, bien française.

Sérieusement documenté, il est certainement le fruit de longues et consciencieuses recherches.

Il évoque à nos yeux cette période de la fin du xviiie siècle si mouvementée, si fertile en événements extraordinaires, si pleine de contrastes, si passionnante à étudier — époque de transition violente où, dans l'effusion du sang le plus pur, se réalisait l'enfantement d'une société nouvelle — époque de grands crimes, mais aussi d'idées généreuses, de beaucoup de lâchetés, mais aussi de pas mal d'héroïsmes — époque vraiment grande et tragique, déconcertante comme la vie, complexe comme l'âme humaine.

L'histoire de la Révolution dans le Rouergue est encore à écrire. Elle ne s'écrira pas d'un coup. Il faudra, pour la reconstituer, réunir un grand nombre de matériaux épars, recueillir une foule d'anecdotes, d'épisodes, de récits, qui se sont transmis jusqu'ici de génération en génération à l'état de souvenirs de famille, et qui sont exposés à tomber bientôt dans l'oubli. Il faudra surtout exhumer des biographies, retracer des caractères, faire surgir et revivre les figures diverses qui tinrent une place importante dans la vie du pays et dont le relief autrefois accentué s'estompe et s'efface de plus en plus dans le lointain brumeux du passé.

Ce ne pourra être l'œuvre ni d'un jour, ni d'un homme. L'entreprise exigera une série d'efforts parallèles, de nombreuses investigations, de patientes recherches. Le champ est ouvert aux bonnes voontés.

A cette méritoire et précieuse entreprise, M de Bonald vient d'apporter une importante contribution,

et tout en exprimant le vœu que son exemple suscite des imitateurs, il convient de le louer et de le féliciter vivement de son heureuse initiative.

Pour si repoussante qu'elle puisse paraître, la physionomie de Chabot n'en est pas moins curieuse à observer. Elle reflète admirablement un coin d'histoire. Attrayante dans sa laideur même, elle est pleine de mouvement et de passion. Et c'est une tranche d'humanité découpée dans le vif.

E. MAISONABE.

* * *

ACQUISITIONS

Echanges.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique, année 1907, nos 1 et 2.

Idem. Même Comité des travaux historiques et scientifiques. Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, tenu à Montpellier en 1907. Section des sciences.

Idem. Bulletin archéologique des travaux historiques et scientifiques, année 1907, 3e livraison.

Idem. Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. Discours prononcés à la séance générale du Congrès le 24 avril 1908.

Idem. Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France, 1904-1905.

Idem. Dictionnaire topographique du département de la Haute-Loire par MM. Augustin Chassaing et Antoine Jacotin 1907.

Idem. Annales du Musée Guimet. Tome XXIVe, 1er fascicule (Etudes sur le calendrier égyptien), 1907, et tome XIXe (Le Népal, étude historique d'un royaume Indou), vol. III, 1908.

Spelunca. Bulletin et mémoires de la Société de spéléologie, juin 1908.

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, année 1908, 2e semestre.

Revue de la Haute-Auvergne, publiée par la Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne. Aurillac, 1908, 1er et 2e fascicules.

Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des archives historiques, 1908, 4e et 5e livraisons.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1908, 167e et 168e livraisons.

Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes, 1907.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, tome VII, 1907.

Société d'histoire naturelle et des sciences biologiques et énergétiques de Toulouse, 5 bulletins trimestriels de 1907 et 1908.

Académie des sciences et lettres de Montpellier. Mémoires de la section des sciences, t. V, n° 1. Mémoires de la section des sciences, t. III, n° 8. Mémoires de la section de médecine, t. II, n° 3.

Revue des langues romanes, t. XLIII, nos 3-5, 1908.
Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Béziers, XXIXe vol. 1907.

Bulletin de l'Académie delphinale (Grenoble), 5e série, t. I, 1907.

Bulletins trimestriels de la Société de Borda (Dax, départements des Landes), 1er et 2e trimestre 1908.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, 2e série, t. XXVIII, 1908.

Bulletin de la Diana, t. XVI, n° 1. Montbrison, 1908.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France. Nantes, 1er et 2e trimestres 1908.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin, n° 190, 1908.

Bulletin de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, t. VII, 1904-07.

De la même Société, Essai sur les ducs d'Aumont, gouverneurs du Boulonnais, 1622-1789. — Guerre dite de Lustucru, 1662. Boulogne-sur-Mer, 1906-07.

Revue d'Auvergne et bulletin de l'Université, publiés par la Société des amis de l'Université de Clermont, 25e année, nos 3 et 4.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Clermont-Ferrand, 1908, nos 5, 6 et 7.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 49e vol., 1908.

Bulletin trimestriel de la Société d'histoire naturelle de Mâcon, 1908, nos 4 et 5.

Bulletin mensuel de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire (Chalon-sur-Saône), 1908, nos 3 à 8.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, t. II, 2e partie, 1908.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t XIV, 2e livraison. Rouen, 1908.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 5 nos, 1905.

Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie, 1908, 1er trimestre.

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, 1908, nos 1 et 2.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin, t. LVII, 1er livr. 1907.

La suite des publications de la Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, Strasbourg, 5 liv. ou fascicules de 1905 à 1908.

Bulletin of the geological institution of the university of Upsala, 1908.

Bulletin of the Lloyd. library of botany, etc. Ohio, 1908.

Departement of the Interior United States geological Survey. 32 Volumes ou fascicules. Washington 1906 à 1908.

1 Vol. des publications de la Smithsonian institution. Washington, 1907.

1 Vol. du Missouri botanical garden, 1905. Saint-Louis.

1 Vol. des Papergones del Instituto geologico de Mexico (1908).

Dons divers

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

De M. Aimé GUIBERT : *Quelques vers*, dont il est l'auteur (s. l., 1907-8).

De M. BOULOC : *Les Pagès*, dont il est l'auteur. Paris (1908).

De M. l'abbé HERMET : *Les statues-menhirs de l'Aveyron et du Tarn (quatrième série)*, dont il est l'auteur. Extrait. Monaco, 1908. Pièce in-8o.

De M. GÈZE : *Notes d'édaphisme chimique : Contrastes en petit. — Distribution du buis et de l'ajonc aux environs de Villefranche-de-Rouergue*, dont il est l'auteur. Extrait. Paris, 1908. Pièce in-8o.

De M. l'abbé COSTE : « Cistus Souliei et C. Ver-

guini », *hybrides nouveaux découverts aux environs de Saint-Chinian (Hérault)*, dont il est l'auteur. Extrait. Paris,1908. Pièce in-8°.

De M. l'abbé FUZIER : *Prédilections de la Reine des Cieux pour la France et glorieuses destinées de cette illustre nation* ; dont il est l'auteur. Tonneins, 1900. Br. in-16.

De M. l'abbé A. FABRE : *L'Etoile du matin dans l'Apocalypse*, dont il est l'auteur. Extrait. Mesnil, 1908. Pièce in-8°.

De M. l'abbé TEISSIER : *Echo de Saint-Gabriel. Lettre de M. le Directeur*, dont il est l'auteur. *Résultat des examens. Discours de M. Raynal, ancien élève, avocat à Millau*. Saint-Affrique, 1008. Pièce pet. in-8°.

De M. CABROL, un numéro du *Narrateur de Villefranche*, 24 octobre 1908, contenant un article, sur le *Trésor de la rue Durand-de-Montlauzeur*, dont il est l'auteur.

De M. l'abbé MOLINIER, *Annuaire de l'institution de l'Immaculée-Conception à Espalion*, 1908.

De M. B. COMBES de PATRIS, un imprimé de *Procès-verbal d'assemblée des villes, bourgs, villages et communautés, pour la nomination des députés*, non rempli. Rodez, Marin Devic, 1789. Pièce in-4°.

De M. GALTIER, de Millau, une série de publications, dont son fils Emile, décédé au Caire, est l'auteur, extraits in-4° : *Sur les mystères des lettres grecques*, 1902 ; *Notes de linguistique turque*, 1904 ; *Les fables d'Olympianos*, 1904 ; *De l'influence du copte sur l'arabe d'Egypte* ; *Contribution à l'étude de la littérature arabe-copte*, 1905 ; Coptica-arabica, 1906 ; in-8° : *Légende musulmane sur la mort de la Vierge*, Paris, 1906 ; *Conte arabe en dialecte égyptien*, Paris 1907 ;

De M. Adrien BLANCHET, à Paris, des publications in-8°, dont il est l'auteur ; *Documents numismatiques concernant Versailles*, Paris (s. d.) ; *Notices extraites de la chronique de la* Revue numismatique, 2e trim. 1908. Paris ; *Présents de médaille et anciennes décorations*, extrait Paris 1908 ; *La monnaie du Caire pendant l'occupation française*, extrait. Paris 1908.

De M. l'abbé MOYZEN : *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, sous la direction de M. J. Mavidal et M. E. Laurent, tome XV, Assemblée nationale constituante, du 21 avril 1790 au 30 mai 1790 ; XXIII, du 6 février 1791 au 9 mars 1791 ; XXIV ; du 10 mars 1791 au 12 avril 1791. Paris, 1883, 86. 3 Vol. in-4°.

De M. N. MAISONABE, des suppléments au *Journal*

officiel, précédemment donné, et la suite de ce journal, 1907, à quelques feuilles près.

De M. Balmefrezol, des feuilles manuscrites de poésies patoises de Baldous, dont il est parlé au procès-verbal.

De MM. Cartailhac et l'abbé Hermet, les deux photographies, tombe et statue-menhir, dont il est question au procès-verbal.

Pour le Musée

De M. le baron Edmond de Rotschild, un grand tableau, peinture sur toile, encadré : « Devant l'órage », par Baudoux.

De M. l'abbé Cayla, une monnaie en argent très bien conservée, mais percée, de Charles VI, n° 77 du catalogue ; un jeton de Louis XIII, bien conservé, mais pércé de deux trous rectangulaires symétriques V. n° 13 du catalogue) ; un poids en cuivre espagnol, X xv, au revers les armoiries de Léon et Castille : tous objets trouvés à Curières, vers 1865, avec des monnaies d'argent, dans une fouille de terrain inculte, au pied du rocher de Condors.

De M. L. Massip, deux monnaies en argent de Guillaumin de Bordeaux, faisant partie des six à sept cents trouvés aux environs d'Agen (Lot-et-Garonne), (V. Monnaies seigneuriales du catalogue) ; deux autres monnaies en argent, trouvées parmi les guillaumins, et qui seraient des monnaies du Puy, n° 19 du catalogue, Monnaies seigneuriales.

De M. Vaisse, une base d'amphore romaine trouvée parmi des débris provenant de la réparation faite à l'établissement du Crédit Lyonnais, à Rodez ; un fragment de béton, provenant de fouilles faites pour construction à l'ancien couvent de l'Union, dont il est question au procès-verbal.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,
F. GALY.

Visite de l'Association félibréenne « Claude Peyrot ».

Le 27 septembre 1908, la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron a reçu la visite de l'Association félibréenne « Claude Peyrot ». A huit heures du matin, se trouvaient réunis sur le quai de la gare de Rodez pour recevoir le groupe Millavois, MM. Léopold Constans, président, et Naujac, vice-président de l'Association, MM. N. Maisonabe président, F. Galy secrétaire, Carrère membre, et Masson agent de la Société. Après les premiers compliments de bienvenue, tous prenaient place dans les voitures du tramway qui leur faisaient gravir la côte conduisant à la ville,et là chacun reprenait pour quelques instants sa liberté jusqu'à l'heure fixée pour la réunion. Plusieurs se rendirent de suite au Musée, où quelques membres de la Société les accompagnèrent, heureux de leur faire les honneurs de leurs collections. Ils y furent bientôt rejoints par tous les membres présents à Rodez.

A dix heures, la séance est ouverte dans la grande salle de réunion. Au bureau prennent place M. N. Maisonabe, président de la Société des lettres, et M. Léopold Constans, président de l'Association « Claude Peyrot » ; autour d'eux se groupent MM. Naujac, Pons, Lempereur, Brunet, Constans (Marius), Andrieu, Loup (Louis), Carrère, le comte Christian de Valady, Artières (Jules), Combes (Léopold), Bouzat (François) Galy (Charles), Laurens, Bourrilly, l'abbé Bouat, Monestier, Malet, Toulouse, Benazet, L. Seguin, E. Vivier, A. Thibal, R. Valez, et Galy (François), secrétaire.

M. le **Président** ouvre la séance et, au nom de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, il souhaite la bienvenue aux membres de l'Association félibréenne parmi lesquels il est heureux de retrouver plusieurs membres de la Société. Il se félicite de voir fraterniser deux groupements qui poursuivent chacun

de son côté un but analogue, celui de faire aimer la petite patrie en la faisant mieux connaître, en étudiant son histoire, ses vieilles coutumes, ses richesses et sa langue, en mettant en relief et en honorant les gloires locales.

M. Léopold **Constans** remercie M. le Président et les membres de la Société des lettres de leur accueil. Il fait l'historique sommaire du félibrige et rend hommage à son vénérable chef, MISTRAL, l'immortel auteur de Mireille. Il fait un éloge funèbre du regretté Edmond Railhac, vice-président de l'Association, et envoie l'expression de ses vives sympathies à M. FABIÉ et à M. l'abbé BESSOU, félibre majoral et président d'honneur de la section aveyronnaise que des circonstances bien douloureuses retiennent loin de cette réunion.

Enfin il expose l'utilité de l'Association félibréenne, son but qui est de « grouper les Rouergats sincèrement attachés à leur pays natal et désirant la conservation de la langue, des traditions locales et le développement de la vie provinciale. » Il engage les membres de la Société des lettres à faire partie aussi nombreux que possible du groupe félibréen, à lui recruter des adhérents et à souscrire individuellement au monument qui va être élevé à la mémoire de Claude Peyrot. Il les invite aussi à assister en septembre 1909 à son inauguration et aux fêtes qui auront lieu à cette occasion.

M. L. Constans termine en donnant lecture des statuts de l'Association félibréenne et de la liste de ses membres parmi lequel il signale M. BENAZET de Villefranche, présent à la réunion, à qui vient d'être décerné le titre apprécié de *Mestre en gaï saber*.

M. J. **Artières**, secrétaire de l'Association, donne lecture du rapport suivant :

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Il y a juste trois ans, en septembre 1905, la Société des Lettres voulut bien venir honorer la ville de Millau d'une aimable visite, dont nous avons gardé le meilleur souvenir. C'est à cette occasion que furent décidées la création à Millau d'une section du Félibrige et la constitution d'un Comité pour la célébration du bi-centenaire de la naissance du poète aveyronnais Claude Peyrot.

Il convenait qu'une délégation des membres millavois de la Société des Lettres vienne à son tour dans la vieille capitale du Rouergue vous rendre votre aimable visite ; nous sommes heureux de nous acquitter aujourd'hui de cet agréable devoir.

Il importait aussi que le Comité Peyrot, qui a été formé à votre inspiration et sous votre patronage, vienne vous dire ce qu'il a fait depuis lors. Tel est l'objet unique du présent Rapport, puisque M. Léopold Constans, notre si dévoué président, vous a entretenu déjà de l'association félibréenne.

Le but que se propose notre Comité, c'est, vous le savez, la célébration du bi-centenaire de la naissance de Claude Peyrot par l'érection d'un buste du poète rouergat et par la célébration de fêtes félibréennes.

En ce qui concerne le Monument, son exécution a été confiée, après concours, à notre collègue le sculpteur Malet, dont je suis heureux de saluer ici la présence. Vous avez sous les yeux une épreuve photographique de l'œuvre. Le buste du poète a été exécuté d'après une gravure qui est à peu près identique à la toile de notre Musée. Comme vous le voyez le piédestal a été conçu dans le style Louis XV, qui paraissait tout indiqué. L'artiste a eu l'excellente idée de symboliser, dans les médaillons du piédestal, les Quatre Saisons, si bien chantées et décrites par notre poète. Vous pouvez juger que cette interprétation est pleine de réalité et, à la fois, de poésie.

Qu'il me soit permis, en passant, de rendre ici un hommage public au désintéressement de M. Malet, qui, trop heureux de pouvoir faire quelque chose pour sa ville natale, a bien voulu se charger de l'exécution de ce Monument, contre le simple remboursement des frais matériels.

La souscription ouverte pour subvenir aux frais de l'œuvre a produit à l'heure actuelle la somme de 1300 fr. environ. A cette somme viendront se joindre les subventions de la Commune, du département et de l'Etat. D'après des renseignements qui nous ont été donnés ce matin même par l'un de nous qui est conseiller Municipal, la commune serait dans l'intention de voter pour la réalisation de notre œuvre la somme de 1.500 fr.

Quant à la dépense totale, elle est évaluée à 4.500 ou 5.000 fr.

L'an dernier, et dès le début de la souscription, vous avez bien voulu nous allouer une modeste subvention. Nous vous en remercions, en souhaitant que les ressources de la Société vous permettent de la renouveler cette année s'il est possible.

En ce qui concerne les fêtes de septembre 1909, il nous a été dit, et nous nous empressons de vous en remercier, que vous n'avez pas oublié que ces fêtes seront plus que millavoises ; qu'elles seront aussi et surtout des fêtes aveyronnaises. Claude Peyrot est, en effet, la personnification de la poésie rouergate pour le XVIII[e] siècle, comme notre éminent collègue l'abbé Bessou l'est pour les temps actuels.

Nous nous réjouissons donc d'avoir appris qu'un certain nombre d'entre vous, se souvenant que Rodez est le

cœur du Rouergue et doit donner le bon exemple, ont formé l'excellent projet d'organiser pour ce jour-là une représentation, tout à fait de circonstance, qui serait donnée à Millau. Rien ne douvait nous être plus agréable et vous trouverez chez nous, en 1909 comme en 1905, le plus cordial accueil.

Je suis certainement l'interprète des millavois présents et de ceux qui n'ont pu pour divers motifs se joindre à nous en vous donnant rendez-vous à Millau, en septembre 1909, pour la célébration du bi-centenaire du poète rouergat, qui est resté jusqu'à ce jour si populaire dans nos villes et surtout dans nos campagnes.

M. le **Président** assure les membres de l'Association « Claude Peyrot » de toute la sympathie de la Société des Lettres. Celle-ci recueillera avec plaisir toutes les souscriptions de ses membres pour le monument du poète rouergat et les transmettra au Comité qui s'occupe de son érection. Elle verra elle-même si elle peut prélever sur sa caisse une nouvelle subvention à cette œuvre.

M. **Naujac** demande à lire la pièce suivante.

Os Omichs de Milhau.

Felibres, Troubodours o l'amo ensouleillado,
Coumo de Roussinhols d'uno bello nisado,
Noumbrouses sès benguts del Tarn, de lo Dourbio,
Des buords toutes romplits de fresco pouësio,
En pourten brabomen de Milhau lo boniero
Signe tont glourious de lobour, de lumièro.
Lo Muso de Peyrot es boulgudo mountà
Per embrossa Roudés e de plus naut contà ;
Per espondi pertout : trobèrs, cimos ou plonos,
De los flours del possat los preciousos gronos,
Sur toun sol bigourous, Rouërgue bien oimat,
Lo semenso del bèl o toujours plo germat.
Ol coustat d'oquel Priou, que l'Oboirou s'opresto
O celebrà soun noum dins uno grondo festo,
D'estèlos, de soulels o lour tour brilloròu :
Bessou, de Poumairols, bien d'autres porloròu
Del potouès omistous l'ormouniouso lengo,
E de talo foisou que cadu lo coumprengo,
Que sentigue soun cur, bers l'ideal pourtat,
Batre per nuostro Franso e per lo libertat !

M. L. Constans dit qu'il a reçu de M. l'abbé **Brévier** le sonnet suivant.

Hommage d'admiration au poète Peyrot

Du poète patois du cru, Claude Peyrot,
Le Rouergue s'apprête à célébrer la gloire
Après cent ans passés et plus d'oubli, tantôt
Il inscrira son nom au Temple de Mémoire.

Et grâce au *Félibrige* aux rustiques pipeaux,
Aux vers harmonieux burinés sur l'ivoire,
En cette langue d'oc savoureuse en ses mots,
Tel l'olifant sonore en son chant de victoire ;

Grâce à nos *Majoraux*, grâce à Justin Bessou
Dont l'éloquent écho fit réponse, en notre âge,
Par son chef-d'œuvre où *vit* le paysan de chez nous,

Au Virgile français, dans son naïf langage,
Le Poète inspiré des *Saisons*, chant si beau,
Revivra parmi nous d'un éclat tout nouveau !

La séance est levée à onze heures, et, après une nouvelle visite des collections du Musée, les félibres et les membres de la Société prennent part au banquet qui les réunit à l'hôtel Biney.

Au dessert M. N. **Maisonabe** porte un toast à l'Association félibréenne. M. L. **Constans**, majoral du félibrige, remercie et, suivant la tradition, entonne l'hymne provençal, « Lo Coupo Santo » que quelques félibres reprennent au refrain. M. Auguste **Benazet** de Villefranche, nous dit et chante quelques morceaux de sa composition. Après lui, M. **F. Bouzat** chante une chanson rouergate pleine de saveur locale, « Lo Consou de Janèto », et M. **Naujac** dit encore une poésie glorifiant la langue maternelle.

Lou potuès, coumo lou chompanho,
Doun mai bielhis, doun milhour es ;
Dins nuostre poïs de coucanho,
Monquoro pas jomai de res ;
Aimo l'èr pur de lo companho,
Es cousi-germo del froncès ;
Tout fier crido de so mountanho :
Bibo Milhau, bibo Roudés.

Que de sobens bontou lo gluèro
Del grèc, del loti, de l'onglés
Et de simples rubons de muèro,
Gaire lou puople n'es coubés.
Soun potuès, cloroun de bitouèro,
Per se guidà l'o bite oprès ;

Cal òuzorio portir en guèro
Countro Milhau, countro Roudés ?

Qu'esclaire, dous potuès, to flamo !
Bint siècles l'òu bisto brilha ;
Del Rouergue elo fouguet l'amo
Cont l'estrongiè benió pilha.
L'art, los letros e lo scienso
Te dibou lou plus gront tribut,
E gordoròu lo soubenenso
Fidèlomen de lour solut.
Uno lampo d'or olucado
D'anjos sur l'olta pòusoròu,
E sur lo reliquo socrado
Roudés e Milhau belhoròu.

Après le banquet a lieu la visite des monuments et de quelques maisons anciennes de la ville sous la direction de M. PONS et des autres membres de la Société. Puis on se sépare en se donnant rendez-vous à Millau en septembre 1909.

ASSOCIATION FÉLIBRÉENNE CLAUDE PEYROT

Président d'honneur...	Abbé BESSOU, félibre majoral.
Président............	L. CONSTANS.
Vice-présidents........	Fr. NAUJAC, Ch. BALSAN.
Secrétaire général.....	J. ARTIÈRES.
Secrétaire adjoint......	C. TOULOUSE.
Trésorier.............	E. JEANJEAN.
Conseillers............	A. BOUISSET, abbé HERMET, P. GALZIN, A. DURAND, BOUVIALA, BÉNAZET, GRÉGOIRE.
Membres..............	Abbé BOUAT, D. REY, BONNAL, COUDERC, JEANJEAN, VILLIERS, C. RAYNAL, G. RAYNAL, M. CONSTANS, CELLES A., de CHALIÈS, L. GRAILLE, E. VIVIER, abbé CROS, L. PONS, LOUP, CARRÈRE, MAISONABE, BOURILLY, BRUNET, MASSON, MALET, TEYSSIER, HILD, SEGUIN, FOURNIER.

STATUTS

Art. 1er. — Une association *félibréenne* amicale est fondée à Millau (Aveyron), sous le titre de : *Association félibréenne Claude Peyrot.*

Elle a pour but de grouper les personnes habitant le Rouergue, ou originaires du Rouergue, qui sont sincèrement attachées à leur pays natal et désirent la

conservation de la langue, des traditions locales et le développement de la vie provinciale. Son activité se manifeste par la publication directe ou le patronage de journaux, almanachs, livres, etc., et par l'organisation de conférences, concerts, fêtes et excursions intéressant particulièrement le Rouergue. Elle s'interdit toute discussion politique ou religieuse.

Art. 2. — L'Association se compose de membres fondateurs et de membres adhérents. La cotisation pour ces derniers est fixée à 2 fr. ; les membres fondateurs paieront une cotisation annuelle de 3 fr. au moins. L'année financière partira du 1er janvier 1908.

Art. 3. — Le Bureau est élu à la majorité des membres présents. Il se renouvelle tous les deux ans, mais les membres sortants sont rééligibles. Il est pris exclusivement parmi les membres fondateurs.

Art. 4. — Le Bureau se compose d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire-général, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier et de huit conseillers. Le secrétaire-adjoint est choisi par le secrétaire général.

Art. 5. — Les membres nouveaux sont admis par le Bureau à la majorité des trois quarts des membres présents. Le règlement intérieur fixera les autres détails relatifs à l'admission des nouveaux membres.

Art. 6. — Tout membre qui par ses paroles ou par ses actes tendrait à jeter le trouble dans l'Association et à lui faire perdre son caractère amical, comme aussi tout membre qui serait en retard de plusieurs années pour sa cotisation, pourrait être exclu de l'Association par le Bureau, à la majorité des trois quarts des membres présents. Il aura le droit de présenter sa défense dans la forme admise par le Règlement intérieur.

Art. 7. — Les dépenses de l'Association sont payées par le trésorier sur une autorisation signée du président. En cas de dissolution, les fonds en caisse seront remis à la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

Art. 8. — Le Bureau s'assemble toutes les fois qu'il en est besoin. Chaque année, a lieu une assemblée générale de l'Association, où l'on vote le budget pour l'année suivante. Toute proposition, avant d'être dis-

cutée en assemblée générale, doit être communiquée au Bureau un mois d'avance.

La fête annuelle de l'Association et l'assemblée générale ont lieu tous les ans, à l'un des dimanches qui avoisinent le 21 mai, soit au siège de la société, soit dans une autre ville du département, d'après une décision prise l'année précédente.

Art. 9. — Le siège de la Société est établi à Millau, chez M. Monestier, notaire, rue Alsace-Lorraine. Il peut être changé par décision du Bureau.

Art. 10. — Le Président et le Secrétaire sont chargés de remplir les formalités prévues par l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 sur les Associations.

Fait à Millau, le 26 septembre 1907.

400. — Rodez, Imp. E. Carrère

Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 27 Décembre 1908

PRÉSIDENCE DE M. N. MAISONABE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. MAISONABE (Noël), PONS, VAÏSSE, l'abbé VAYLET, l'abbé BESSOU, LEMPEREUR, CASSAGNOU, ANDRIEU, CARRÈRE, BRUNET, GUIBERT (Augustin), NAUJAC, COMBES de PATRIS (Charles), MAISONABE (Edouard), GALY (Charles), l'abbé BOUDET, COMBES de PATRIS (Bernard), LAURENS, GALY (François), secrétaire.

Excusés : MM. CONSTANS (Marius), CABROL, l'abbé VERLAGUET, RIGAL, MONESTIER, COMBES (Léopold), BOUILHAC, BOURRILLY, l'abbé LAYSSAC, LOUP (Louis).

La séance est ouverte à quatre heures et demie.

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre, qui a été publié dans les journaux, est adopté sans observations.

M. le Président fait les communications suivantes.

MM. l'abbé **Layssac, Seguin** et **Hild** ont remercié la Société de leur récente admission.

M. le **Ministre** de l'**Instruction publique** et des **Beaux-Arts** a adressé le Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, con-

tenant l'arrêté ministériel qui fixe la date de la 33e réunion des Sociétés des Beaux-Arts. Elle se tiendra à l'Ecole nationale des Beaux-Arts du 1er au 4 juin prochain.

Le même Ministre a fait adresser en plusieurs exemplaires le programme du Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à Rennes le 13 avril, ainsi qu'il a été annoncé dans la dernière séance.

Ces documents sont mis à la disposition des membres de la Société.

M. **Charles-Roux** a adressé à M. le Président la lettre suivante :

Paris, le 5 décembre 1908.

Monsieur le Président,

Il y aura cinquante ans, le 2 février prochain, qu'a paru le poème de « Mirèio ». Un groupe d'admirateurs de Mistral a décidé de fêter cet anniversaire par l'inauguration d'une statue du grand poète provençal, élevée dans la ville d'Arles, sur la place du Forum.

Cette statue sera exécutée d'après la maquette du sculpteur Théodore Rivière, due à l'initiative de Monsr Angelo Mariani.

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir faire partie du Comité de patronage et nous vous prions de nous faire connaître le plus promptement possible votre réponse, que je souhaite de tout cœur favorable.

Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

J. Charles-Roux.

M. le **Président** a accepté et il fait observer que par l'invitation adressée à son Président, la Société est conviée à s'associer toute entière à l'hommage qui sera rendu à l'auteur de « Mireille ».

La **Société archéologique** de **Tarn-et-Garonne** a adressé à notre Société ses vœux de nouvel an sous cette forme aussi aimable que littéraire :

1909

« Immorior studiis et amore senesco sciendi » (1),
Haud secus immoritur doctus qui Palladis artes,
Excolit ingenuas, varios scribendo libellos :
Tu quoque fac pariter ; studeas scribasque libenter.
Hoc anno tibi sint dulces blandæque Camenæ,
O soror, et pro tem cœlum mea vota secundet !

La Société archéologique de Tarn-et-Garonne,
Montauban.

---

(1) Dom Ruinart.

Notre collègue, M. l'abbé **Vaylet** a bien voulu répondre à nos confrères de Montauban, au nom de notre Société, par le quatrain suivant :

1909

Pour boire à l'amitié, vieux hôtes du Parnasse,
Vous retrouvez l'amphore et les vins fins d'Horace.
Souffrez, doctes amis, qu'un vase moins précieux
Vous porte nos respects, nos compliments, nos vœux.

La Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

M. **Cabrol** accompagne sa lettre d'excuses de l'envoi de l' « Histoire du Collège de Villefranche », que vient de faire paraître M. Goudal, professeur dans cet établissement.

M. **Raynal** (Gabriel) envoie onze poésies qu'il a publiées dans le *Messager de Millau*. Elles ont pour titre : « Papillons d'automne. — Bonjour, printemps ! — Heure fugitive. — Au revoir. — Bonhomme hiver. — Vers les nues. — Nous les voulons ! ! — Bêtes et gens. — Violette automnale. — In fide caritas. — Aux Harpagon. »

M. **Laurens** a adressé le lot important d'ouvrages anciens qu'il avait offert pour la bibliothèque de la Société. Le détail en sera donné à la liste des dons. Il y a joint un document manuscrit, intéressant au point de vue de l'étude du territoire d'Auzits.

M. **Horluc** fait parvenir un compte-rendu de sept volumes publiés par la Société historique et archéologique du Limousin (années 1902 à 1907), qu'il a dépouillés avec soin.

« La Société, dit M. le **Président**, a souvent exprimé le désir qu'un semblable travail soit fait pour toutes les publications de nos sociétés correspondantes, et il l'a été pour quelques-unes par M. Bernard Combes de Patris. Ce n'est pas une table des matières ni un compte-rendu complet que nous devons demander à ceux de nos collègues qui se donnent la satisfaction en prenant la peine de faire un travail semblable. Nous attendons d'eux, d'abord qu'ils nous signalent les travaux d'un intérêt vraiment capital ou qui les ont frappés d'une manière particulière, et en second lieu qu'ils relèvent tout ce qui de près ou de loin se rattache au département de l'Aveyron.

A ce dernier point de vue, M. Horluc a noté dans

les actes de la Société limousine tout ce qu'il a trouvé, jusqu'au nom d'un fondeur de cloches ruthénois que nous avons tous connu. Il a relevé surtout des détails généalogiques sur quelques familles, notamment sur la famille de Turenne d'Aynac ou d'Aubepeyre, qui a possédé des seigneuries dans le Rouergue, qui y a habité le château de Salles (probablement Salles-Courbatiers) et qui y est encore représentée par une de ses branches.

En tête du volume qui inaugure le xxe siècle, M. Alfred Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, a écrit une préface dans laquelle il met en garde contre ce qu'il appelle les histoires prématurées. « Editer, inventorier, cataloguer, dessiner ou mieux photographier, voilà, dit-il, les préliminaires auxquels il faudra pendant cinquante ans encore enchaîner notre patience si nous voulons rendre possible un jour une histoire du Limousin en six ou huit volumes. » Le conseil est très bon, et il trouve à s'appliquer partout ; mais n'est-il pas permis de croire que, dans cinquante ans encore tout n'aura pas été vérifié, et que si l'on prétend écrire une histoire définitive, de nouvelles découvertes ne tarderont pas à la faire juger prématurée ?

Notre collègue a dépouillé aussi trois volumes (années 1903 à 1907) du Bulletin de la Société « les Amis des sciences et arts de Rochechouart » et nous dit n'y avoir rien trouvé qui intéressât directement le Rouergue ».

M. **Andrieu** signale à la Société les découvertes qui ont été faites récemment sur le domaine de la Tricherie, commune d'Onet-le-Château. Le propriétaire actuel de ce domaine, M. Marcenac, faisant défoncer une devèze pour une plantation de pins, remarqua que sur un carré d'environ 1 m. 50 de côté, le banc calcaire était interrompu et remplacé par un mélange de terres et de débris de poteries paraissant très anciennes. Il fit continuer la fouille sur ce point, ce qui lui permit de constater l'existence d'un puits creusé de main d'homme, dont les parois ne portaient pas trace de maçonnerie ni de cimentage. Ce puits se développait en panse à mesure qu'on descendait jusqu'à une profondeur de 3 m. 50. Le fond contenait une certaine quantité d'eau. Pour le forer, on avait dû traverser deux ou trois bancs calcaires moins ou plus résistants, puis, à la profondeur de 2 m. 75, une couche beaucoup plus dure que les précédentes. C'est prin-

cipalement dans cette dernière que l'excavation s'élargissait et se terminait en forme de vase.

Avant de commencer les travaux, on avait remarqué que le sol présentait, à l'emplacement où la fouille a été pratiquée, une différence très sensible de végétation avec celle du terrain avoisinant. Cette même différence se manifestant sur d'autres points voisins, on pouvait conclure à l'existence de tout autant de puits, ce qui fut reconnu exact. Trois nouveaux puits ont été mis ainsi successivement au jour ; les traces d'un autre avaient été perdues dès le début des travaux. Les quatre puits qui ont été déblayés sont à peu près identiques, sauf que l'un d'eux présente deux panses successives, la seconde plus petite que la première, séparées par un léger étranglement. Tous avaient été remplis de terres rapportées, mélangées à des pierres et à des poteries brisées. Ces dernières sont des débris d'amphores romaines, les plus grandes en terre rouge, les autres en terre noire ou brune. On peut évaluer à une trentaine le nombre des amphores recueillies dans les quatre puits. Les déblais renfermaient en outre quelques clous, un anneau d'attache et une lamelle, le tout en fer. M. Marcenac a bien voulu offrir à la Société la meilleure partie des objets découverts et les faire transporter. Ils sont placés sous les yeux de l'assemblée.

Le terrain où ces fouilles ont été exécutées est compris dans le nº 172, section G du plan cadastral de la commune d'Onet-le-Château. Il est situé à une altitude de 600 mètres environ. Les puits sont sensiblement sur la même ligne droite dirigée du N.-O au S.-E., inégalement distants les uns des autres (35 m. — 25 m. — 10 m. environ). Ils sont situés au sud et à 250 mètres environ des bâtiments du domaine, qui ne remontent pas à une époque antérieure au XVIII[e] siècle.

M. Andrieu ajoute que les pluies qui ont régné ces derniers temps ont rempli d'eau les excavations et empêché toutes nouvelles explorations ; elles pourront être reprises dans la saison sèche et donner lieu à un compte rendu plus complet. Il se borne aujourd'hui à signaler les premières observations faites.

M. le **Président** invite l'assemblée à procéder aux élections pour le renouvellement des membres du bureau, conformément à l'avis qui a été donné dans les lettres de convocation.

Les divers scrutins auxquels il est procédé donnent les résultats suivants :

Nombre de votants, 18. — Majorité absolue, 10 voix.

Ont obtenu :

1° Election du président :
M. Noël **Maisonabe**........... 17 voix, élu.

2° Election du vice-président :
M. **Pons**....................... 17 voix, élu.

3° Election du secrétaire :
M. F. **Galy**.................... 17 voix, élu.

4° Election du vice-secrétaire :
M. **Constans**................... 15 voix, élu.

5° Election du trésorier :
M. Ch. **Combes** de **Paris**...... 17 voix, élu.

6° Election du bibliothécaire-archiviste :
M. l'abbé **Verlaguet**.......... 18 voix, élu.

7° Election des Conservateurs du Musée :
M. **Brunet**.................... 17 voix, élu.
M. l'abbé **Vaylet**............. 17 — , élu.
M. **Andrieu**.................. 16 — , élu.

M. le **Président** proclame les résultats de ces divers scrutins en vertu desquels tous les membres du bureau sont réélus pour cinq ans. Il remercie la Société du nouveau témoignage de confiance donné par elle à ses collègues et à lui-même et loue la bonne harmonie dont ces élections sont la marque.

La séance est suspendu pour permettre aux trois sections de procéder à l'élection de leurs bureaux respectifs.

A la reprise de la séance, les secrétaires de section remettent les résultats du vote à M. le **Président** qui le proclame ainsi qu'il suit.

Sont élus :

Section des lettres : Président, M. **Lempereur** ; secrétaire, M. Charles **Galy**.

Section des sciences : Président, M. **Vigarié**; secrétaire, M. **Vaïsse**.

Section des arts : Président, M. Denys **Puech**; secrétaire, M. Louis **Loup**.

La parole est ensuite donnée à M. **Galy** (Charles) pour la lecture d'un rapport sur « Les Pagès » de M. Bouloc.

M. **Guibert** (Augustin) lit ensuite le rapport dont il a été chargé sur l'ouvrage de M. Guibert (Aimé) : « Quelques vers ».

Ces deux rapports seront publiés à la suite du procès-verbal.

M. **Laurens** demande la parole et donne lecture d'une note sur l'origine de divers noms terminés en *ac*. Il propose une réunion de philologues pour discuter la valeur des différentes étymologies proposées.

La séance est levée à six heures et quart.

*
* *

« Les Pagès », rapport.

On arrive un peu tard pour saluer l'apparition d'un livre, alors que déjà la troisième édition en est à peu près épuisée. Mais la rapidité du succès qu'ont obtenu *Les Pagès* de M. Enée Bouloc me suffit comme excuse. L'intervalle réglementaire de nos séances n'a pas laissé en effet à votre rapporteur le temps de prophétiser l'accueil chaleureux que cette œuvre magistrale devait recevoir. Il lui donne en revanche la satisfaction de l'enregistrer, et cette satisfaction est d'autant plus vive que le thème même de l'ouvrage et le nom de l'auteur contribueront l'un et l'autre puissamment à la gloire de notre petite patrie.

Le Rouergue est une terre fertile en esprits distingués : nous aimons à le redire et les événements semblent vouloir chaque jour confirmer cette heureuse constatation de notre orgueil local. Mais le champ où s'est développé jusqu'ici le talent, quelquefois le génie, de nos compatriotes paraît avoir connu quelques limites. Nous comptons parmi nos illustrations aveyronnaiess des philosophes, et non des moindres, des poètes chéris des Muses et des foules, des orateurs écoutés, des historiens conscien-

cieux, des peintres de valeur, des sculpteurs célèbres, des artistes très applaudis et très fêtés .... Nous n'avons pas, je crois, un seul romancier.

C'est une raison de plus pour nous de nous réjouir de la publication des *Pagès*. En nous donnant ce *Roman de la terre*, M. Bouloc nous montre qu'aucune branche de l'activité littéraire n'est inaccessible à nos compatriotes, et qu'après lui, et dans la même voie, il y a pour nos jeunes écrivains bien des lauriers à cueillir.

Est-il vrai cependant que notre collègue nous ait donné un roman dans son livre des *Pagès* ? D'aucuns semblent y voir plutôt un poème : « Il y a des poètes, » écrit l'auteur de l'immortelle épopée rouergate » *Dal brès à la tounbo*, de vrais et grands poètes, » qui n'ont point fait de vers. Enée Bouloc, qui vient » d'écrire un des plus beaux chants de l'éternel » poème de la terre, est de ceux-là. Comme celle de » Bernardin de Saint Pierre, de Pouvillon et de Ba- » zin, sa prose chante et chante à merveille. Par un » effort inspiré de généralisation et d'évocation, le » poète des *Pagès*, en restant dans la note vraie » de la nature et sans jamais tomber dans l'em- » phase, a réalisé dans sa pleine étendue le sous-titre » de son œuvre, plus large et plus vrai que le titre » lui-même (1) »

Le livre de M. Bouloc est en effet l'hymne à la glèbe, à la glèbe qu'il aime pour elle même avec ses successions de saisons et son perpétuel renouveau, pour la poésie de ses travaux si variés, pour la poésie de ses bêtes, doux compagnons du labeur quotidien, pour la poésie de l'âme paysanne, « poésie de toute une race..... âpre dure, grossière, mais âpre surtout au travail, dure surtout pour elle, grossière parce qu'on regarde à ses mains et à ses habits, routinière mais dans le devoir, jalouse et avide, passionnément avide, mais du sol nourricier — la grande race qui fait le pain et défend la patrie. »

Ces quelques lignes qui terminent le prologue disent assez l'idée maîtresse qui inspire cet ouvrage, le souffle puissant qui l'anime, l'enthousiasme avec lequel il a été écrit. On devine que ce livre ne sera pas seulement le développement très littéraire d'une idylle pastorale, mais une étude de mœurs rurales forte et prenante, un vrai document social.

* * *

(1) *Journal de l'Aveyron* du 30 août 1908.

A quelques lieues de Rodez, sur les pentes sauvages du Viaur, s'étendent deux gros domaines : La Roque et le Rouquet. A la tête de chacun d'eux, se trouve un *pagès*, c'est-à-dire une sorte de seigneur terrien, un riche paysan, un propriétaire enfin, qui a reçu ces terres en héritage de son père et qui les exploite lui-même, comme l'ont fait tous les ancêtres qui l'ont précédé.

Ces deux propriétés voisines rivalisent d'importance. L'une et l'autre se suffisent et il n'y manque guère « que le sel et le fer ». Le Rouquet récolte plus de blé, mais la Roque engrange plus de fourrages. Aussi, en dépit de quelque supériorité dans l'éducation et la tenue de la famille Blanchis de la Roque, les deux pagès égaux par l'âge, la richesse et la passion de la terre, pouvaient se considérer comme deux pairs.

Une cause profonde d'inégalité devait cependant sans tarder détruire cet équilibre. Salvat, le pagès du Rouquet, n'avait qu'une fille. Sa venue avait provoqué chez le père une amère déception, qui s'était changée en une sourde colère quand il se vit contraint de renoncer à toute autre espérance. Aussi jalousait-il tous ses voisins, dont les demeures s'emplissaient de joyeux rejetons. Mais, à la longue, « à voir comme il en poussait chez eux il se trouva moins à plaindre. Sans doute avec tant d'héritières et d'héritiers, leurs noms ne périraient point, mais leurs maisons n'en seraient peut-être pas plus solides. »

La Roque succombait en effet sous le poids des charges familiales. Huit enfants ! et parmi eux, pas une vocation ecclésiastique ! C'était le morcellement et la ruine à l'horizon, à moins qu'un riche mariage ne vint sauver une situation si gravement compromise. Et dès lors, Blanchis guetta la fille de Salvat.

Un jour, il s'enhardit, malgré sa fierté habituelle à faire un premier sondage. Rencontrant le père de la fillette, il se risqua jusqu'à lui dire : « Il nous faudra faire un couple de votre héritière avec notre ainé. » Mais Salvat ne répondit rien et après un silence il ajouta d'un air hautain et méchant : « Moi, je songeais à autre chose, moussu Blanchis. Vous devriez me vendre votre Prade. » Et les deux hommes en se quittant échangèrent un regard de défi.

Telles sont, bien posées, les prémisses de l'œuvre. Chaque « pagès » va combattre maintenant pour l'objet de ses convoitises. Blanchis poursuivra le succès d'une alliance qui doit assurer à l'un des siens la possession du domaine du Rouquet. Salvat profitera de

son côté de la gène de son voisin pour essayer de démembrer La Roque et d'en détacher la jolie « prade ». C'est la lutte pour la terre, pour cette terre qui se présente au rural comme le but et la récompense de son effort et sans laquelle l'existence est à ses yeux sans prix.

Mais à côté de la lutte pour la terre, voici que nous rencontrons la lutte pour l'amour et c'est à ce point que se place la gracieuse et fraîche idylle, qui embaume de son parfum printanier cette forte étude paysanne.

Mir, le cadet des Blanchis,et Mélie, l'héritière du Rouquet, s'étaient rencontrés tout enfants sur les confins des royaumes paternels. La garde des troupeaux les avait amenés l'un et l'autre aux bords de la même haie, et, comme l'on pense, ils n'avaient pas tardé beaucoup à la franchir pour partager leurs jeux et leurs friandises. A ces rencontres quotidiennes s'était nouée une affectueuse intimité qu'ils avaient voulu tout de suite sceller par un serment et ils s'étaient promis l'un à l'autre.

Mais ils avaient grandi tous deux depuis ces précoces fiançailles. Mélie était devenue une jolie et timide jeune fille, autour de laquelle s'empressaient déjà tous les galants. Mir, de son côté, était un beau et solide gaillard, très laborieux et très sage. Ils étaient restés bien dignes l'un de l'autre et rien n'aurait pu contrarier leurs vieux projets, si la fortune de Mélie et la pauvreté de Mir n'avaient creusé entre eux un fossé profond.

Le contraste entre leur situation respective apparut surtout, lorsque Mir vint demander à Salvat de l'embaucher comme bouvier. Il dut, certes, en coûter beaucoup à ce jeune homme, qui avait hérité sans doute de la fierté des Blanchis, de se proposer au rival de son père pour remplir cet emploi subalterne. Mais l'amour l'avait emporté sur tout autre sentiment, rien ne lui paraissant trop pénible pour vivre sous le même toit que Mélie et sous son regard constant.

Mir rentra donc au service des Salvat et fut accueilli par eux avec cette bonté doublée de commisération que l'on a pour celui qui « quitte un grand bien pour aller manger le pain des autres. » Le premier travail qui lui fut confié lui permit de donner tout de suite la mesure de son expérience, de son courage et de sa force. Dompter les taureaux, leur imposer pour la première fois le joug de la servitude, pousser pour la première fois au dehors liées et im-

puissantes ces bêtes fougueuses, tel fut le début du cadet des Blanchis. Il y révéla une telle maîtrise que Salvat ne pouvait s'empêcher de l'admirer en le suivant... Mais tout à coup au retour vers la ferme les taureaux, dans une illusion de liberté, s'élancèrent brusquement, emportant en une course folle le jeune bouvier qui n'avait eu que le temps de s'accrocher à leurs cornes. Le malheureux allait s'abîmer contre le portail fermé de la cour quand dans un suprême effort il se dégagea, se plaça sur le cou de l'un des taureaux et réussit, en lui tenaillant les naseaux de ses doigts nerveux, à faire mordre la poussière à tout l'attelage.

Il était sauvé. Mais Mélie avait assisté à la scène et le danger que venait de courir son ancien petit camarade avait réveillé son amour endormi. Les transes dans lesquelles elle avait vécu pendant quelques secondes avaient suffi pour lui montrer le fond de son cœur. Elle était de nouveau reconquise.

Ici, il faut renoncer à résumer et renvoyer au livre lui-même. Il serait téméraire de donner une idée, si faible soit-elle, de ces scènes champêtres auxquelles les deux amoureux se trouvent mêlés et qui ont rencontré en notre collègue un peintre merveilleux, chez lequel on ne sait vraiment ce qui mérite le plus d'éloges : de la fidélité de l'image ou de la richesse du coloris.

Nous voyons figurer dans ces tableaux tous les ouvriers de la ferme : Césarine, la servante au cotillon court, très osée et très provoquante ; Ambroise, le berger jaloux et querelleur ; Toussaint, le maître valet, qui de son salaire fait vivre une famille de sept enfants ; Pierrounel, enfin, le vieux Pierrounel, le grave conteur, celui qui a connu le pain d'avoine au temps de la grande misère.

Nous y voyons revivre toutes les coutumes du pays et retracer les principaux épisodes de la vie rurale. C'est la fête de la Saint-Jean, avec ses feux traditionnels qui éclairent l'exode des vieux serviteurs et l'arrivée des nouveaux, date triste comme celle de toutes les séparations et de tous les commencements. C'est la foire de saint Pierre « déversant sur Rodez des flots de gens et de bêtes », jour de repos et de joie pour ceux qui ne comptent point les fatigues d'un long trajet sur des routes poussiéreuses et encombrées.

Ce sont ensuite les grands travaux de la saison estivale : la fauchaison faite à bras d'hommes dans un mouvement rythmique d'une réelle beauté ; la fenai-

son où s'employent gaiement tous les gens de la ferme, maîtres et valets, femmes et enfants ; la moisson toujours entreprise à la faucille par une bande de Ségalis.

Dans toutes ces scènes de la vie rurale, Mir, robuste et infatigable, était toujours le premier. Nul faucheur n'avait pu se mesurer avec lui et sous le soleil de feu il était superbe d'ardeur et d'entrain « dans ce labeur réconfortant et sacré de la terre. » Salvat lui-même admirait sa vaillance et reconnaissait que c'était un jeune homme comme Mir qu'il faudrait bientôt à la tête du Rouquet. Que deviendrait en effet ce beau domaine entre les mains d'un gendre paresseux et coureur de foires ou d'un citadin, qui n'y mettrait jamais les pieds ? Et, reportant ses yeux toujours avec envie vers la Prade de Blanchis, il vint à s'avouer d'abord, puis à laisser entendre, que si Mir la portait au Rouquet il ne se montrerait peut-être pas intraitable.

Quelques jours plus tard, le jeune bouvier partait pour la Roque faire part timidement à son père de la condition posée par Salvat. Mais quand le vieux Blanchis entendit prononcer le nom de la Prade, il bondit d'indignation et de colère. Comment ! cette prairie, dont il ne distrairait pas un lambeau pour l'établissement de tous ses dix cadets et cadettes à la fois, on venait lui demander de la donner toute entière à un seul ! Pouvait-on méconnaître à ce point les sentiments d'un terrien de sa race !... Mir regagna le Rouquet, non surpris du refus paternel, mais ayant perdu tout espoir.

Et c'est en vain que Mélie essaya de gagner sa mère à sa cause ; c'est en vain qu'elle menaça les siens d'aller demander à la paix du cloître le seul adoucissement possible à sa grande douleur ; elle comprit bientôt l'inutilité de ses efforts. A ses larmes, la vieille pagèse n'avait qu'une réponse : « Un bouvier ! et sans rien ! »

La situation des jeunes amoureux devint fort difficile. Leur résignation et leur confiance dans le temps auraient pu la rendre tolérable, mais ils étaient, l'un et l'autre, en butte à la malignité de tout le personnel de la ferme. Les autres domestiques n'étaient point fâchés de prendre leur revanche sur un camarade dont la supériorité s'imposait. L'un d'eux notamment, aigri par la froideur que lui témoignaient les filles et jaloux du bonheur que goûtait Mir auprès de Mélie en dépit de l'échec de leurs projets, résolut de se venger. Il en trouva bientôt l'occasion.

Toute la ferme était réunie pour célébrer la Soulenque, la fête qui marque la fin des grands travaux. Les faucheurs, les faneurs, les moissonneurs étaient là, ainsi que les voisins retenus pour battre les gerbes. Il n'était pas jusqu'au fou de Sévérac, qui ne fut venu prendre sa place au festin. Il s'annonçait copieux et succulent, chacun s'étant fait un point d'honneur d'y contribuer pour sa part. Ambroise, le pâtre envieux et méchant, avait pris un lièvre au lacet. Mir avait tué plusieurs lapins à l'affût. Toussaint avait pêché une quantité considérable de truites et de barbeaux en empoisonnant la rivière. Le maitre avait sacrifié un antenais et quelques coqs. Mélie avait confectionné une immense fouace... C'était là un menu bien alléchant pour des convives habitués à la frugalité des repas de ferme. Aussi était-ce plaisir de voir tous ces gens, parlant peu, mangeant bien, « acharnés au festin comme ils l'eussent été au travail ».

Après ce plantureux repas, arrosé de copieuses libations, ce fut le tour de la danse. Les vieux donnèrent l'exemple en exécutant la bourrée. Les jeunes suivirent, et tous les couples s'etaient arrêtés que Mir et Mélie tourbillonnaient encore dans le voluptueux abandon de la valse.

Le moment était bien choisi pour un esclandre. Ambroise n'eut garde de le laisser échapper, et de sa voix mauvaise, il se mit à hurler : « Parc le loup ! Le loup au parc ! » Qu'était-ce à dire, si ce n'est que Mir avait déjà trahi la confiance de ses maitres et compromis leur fille gravement ! Cette interruption réitérée fut mise sur le compte de l'ivresse et la soirée se continua, non cependant sans un certain malaise.

Les danses étaient finies. C'était l'heure des chansons et chacun dit la sienne. Ambroise harcela le bouvier jusqu'à ce qu'il l'eût contraint à se lever comme les autres. Et Mir entonna la chanson de sa mie. Il y mit toute son âme. Mais il avait peine à contenir sa colère et tout à coup elle éclata, quand, dans une suprême audace, Ambroise improvisa sur un air connu un autre chant, qui n'était autre que l'histoire de Mir et de Mélie. Le méchant berger n'eut pas le temps de l'achever ; car le poing du cadet de la Roque s'était déjà abattu sur la tête de l'insulteur.

Après ce scandale, Salvat voulut trancher immédiatement le sort de sa fille. Dès le lendemain, il fit appeler son voisin Blanchis pour traiter « le marché » du mariage, ou pour signifier une rupture définitive. Le pagès de la Roque offrit de donner à son fils une

dot de 10.000 francs. Mais ce n'était point de l'or que voulait le propriétaire du Rouquet, c'était la Prade. Or sur ce point Blanchis resta poliment inflexible. Il ne pouvait ni vendre, ni donner. Cette froide résistance mit Salvat dans une violente colère. Furieux de voir ses rêves déçus et sa fille compromise, il se répandit en basses injures contre Blanchis et chassa brutalement Mir de sa demeure, après lui avoir réglé son compte.

Quelques mois s'écoulèrent. Les dernières feuilles tombèrent des arbres. L'hiver arriva, avec ses longues veillées, et la maison du Rouquet devint triste, au point qu'on pouvait la croire frappée de malédiction. Mélie ne se consolait pas et l'alanguissement dans lequel elle était tombée faisait vraiment pitié. Salvat avait été pris par une nouvelle crise de rhumatismes qui le cloua au lit et faillit l'emporter. Des pertes d'animaux importantes et renouvelées faisaient croire aux gens de la ferme que la main de Dieu s'appesantissait sur eux. Ils interprétaient comme des signes de la colère céleste des phénomènes qu'il eut été bien facile d'expliquer humainement si leurs âmes n'avaient pas été naturellement superstitieuses et surtout si leurs consciences avaient été en repos.

Pour dissiper les Ombres, chasser les Trèves et apaiser en un mot la Providence courroucée, Mélie et la pagèse, sa mère, entreprirent un pieux pèlerinage à Notre-Dame de Deux Aygues. Ce sanctuaire, situé au confluent du Viaur et du Vioulou, avait été construit avant la Révolution dans la gorge la plus sauvage, près d'un gouffre effrayant, que hantent les esprits mauvais, d'après la légende populaire. Les deux femmes n'hésitèrent pas cependant à s'y rendre, pensant que ce n'était point acheter trop cher la paix de la maison que d'aller prier la Madone en ce lieu désert au prix d'une journée de fatigues et de quelques frayeurs.

Mais, au cours du voyage, des nuages s'amoncelèrent, le vent tourna et la neige se mit à tomber en épais flocons, recouvrant les sentiers que devaient prendre les pagèses. Elles étaient déjà dans la gorge ténébreuse au fond de laquelle coulait le Viaur en torrent impétueux ; la bourrasque devint plus forte et les malheureuses femmes se trouvèrent arrêtées, ne distinguant même plus le chemin du retour. Perdues dans les taillis, frissonnantes de froid et de peur, elles crièrent : Au secours ! Leur appel désespéré n'eut d'autre réponse que l'écho, et leur angoisse de-

vint de l'épouvante quand deux yeux lumineux apparurent à quelques pas dans l'obscurité du ravin. C'était, à n'en pas douter, la Trève du Malpas !

Pendant ce temps, on s'inquiétait à leur sujet au Rouquet. Pierrounel, qui s'était chargé de venir les attendre, comprenait l'embarras dans lequel elles devaient être depuis que le temps avait changé et que la neige avait recouvert la campagne. L'idée lui vint d'aller prévenir le cadet de la Roque, qui, plus leste que lui, arriverait plus tôt au secours des deux voyageuses. On pense bien que Mir ne repoussa point cette occasion inespérée de montrer à Mélie la persistance de son amour.

Il courut « à travers landes, puechs et vallées, cherchant leurs traces dans tous les chemins » et les hélant dans tous les creux du ravin... Sa voix parvint enfin aux oreilles des deux femmes, mais elles n'osaient pas croire à l'arrivée d'un sauveur. « Qui donc ne craint ainsi ni la neige, ni les Trèves, ni les ténèbres, ni les précipices ?... Ce ne peut être Pierrounel ; il n'en aurait point la force ; ce n'est ni André, ni Toussaint ; ils n'en auraient pas le courage... » Et la pensée de Mélie se reporta vers Mir. C'était bien lui en effet qui arrivait... En un instant, il chassa de son bâton le loup, dont le regard avait pétrifié la jeune fille et la mère et il rejoignit les pauvres femmes, qui tombèrent à la fois dans ses bras délivrées et reconnaissantes.

Tous trois reprirent le chemin du Rouquet. Quand ils y arrivèrent, Mir voulut regagner la Roque ; mais personne ne consentit à laisser partir le courageux bouvier. Le pagès fut le premier à le conjurer de rester, pensant qu'il chasserait les Trèves de la maison, comme il avait chassé celle du Malpas ; et, en fait, les bruits mystérieux qui avaient obsédé les gens du domaine pendant plusieurs mois trouvèrent bientôt leur explication toute naturelle. La sérénité, la confiance et la joie rentrèrent au Rouquet et le pagès lui-même en retrouvant le repos de l'esprit, retrouva la santé du corps.

Aussi quand, de nouveau, Mir parla. quelques semaines plus tard, de rentrer chez son père, Salvat comprit qu'il fallait définitivement le retenir. Il renonça donc à la Prade, exauça les vœux des jeunes amoureux, et, grâce à eux, un an après, il y eut au Rouquet un petit héritier.

*
*

Tels sont, rappelés à grands traits, les faits les plus saillants du roman de notre collègue. Est-il besoin de dire que ce pâle résumé ne peut donner qu'une bien faible idée de l'ouvrage ! Quel est celui en effet qui peut se vanter de connaître un édifice dont il n'a vu que la charpente ? Il en est des œuvres littéraires comme des œuvres artistiques. Pour juger de leur mérite, on ne saurait se contenter de regarder leur ossature. Et cela est surtout vrai dans le roman, où l'imagination, le talent descriptif, l'enchaînement des épisodes, la couleur du style, le relief des figures, l'art de l'auteur en un mot, a une si large part.

Aussi ne saurait-on trop recommander la lecture du livre des *Pagès*. Il y a notamment quelques chapitres qu'il serait impardonnable de ne pas connaître. Le mariage du père Salvat, l'arrivée de Mir dans la cuisine du Rouquet, le domptage des taureaux, le songe de Mélie, la foire de Saint Pierre, la Soulenque, la prière du soir et j'en passe... voilà des tableaux dignes de figurer dans toutes les anthologies.

En annonçant la publication des « Pagès », bien des critiques ont rapproché le nom de M. Enée Bouloc de ceux d'Emile Pouvillon, de Ferdinand Fabre, de René Bazin... C'est dire qu'ils l'ont tout de suite classé parmi les maîtres du roman de la Terre. Certains ont même voulu saluer en Mélie une nouvelle Mireille et en Mir un autre Vincent. Mais je n'ai point qualité pour développer ces comparaisons flatteuses. Que pourrait-on ajouter d'ailleurs à l'éloge sans réserve écrit par M. Gaston Deschamps dans le numéro du *Temps* du 26 septembre ? Et quand on voit un écrivain jouissant de la notoriété et du prestige du chroniqueur littéraire de ce grand journal décorer les *Pagès* du titre de « Géorgiques de la terre française », et appeler les lauriers de l'Institut sur le livre de notre collègue, n'y aurait-il pas quelque impertinence à risquer la moindre louange ?

Qu'il me suffise, me plaçant à un point de vue plus modeste, de me réjouir qu'à côté de l'admirable poème « Dal bres à la tcumbo », M. Bouloc nous ait donné, cette fois en langue française, une autre épopée terrienne et locale, qui fera connaître et aimer notre beau pays par la masse de ceux auxquels notre idiome patois est inconnu ou peu familier.

Mais s'il ne m'appartient pas de louer autrement le mérite littéraire d'un livre qui a reçu déjà de si précieuses marques de faveur, il m'est permis en revanche de souligner la vérité de cette Étude. Elle dénote

en effet une observation attentive des moindres faits de la vie rurale, une connaissance approfondie des mœurs paysannes, des coutumes, de la langue, des chants de toute cette race de cultivateurs, qui forme l'immense majorité des habitants de notre cher Rouergue.

Les personnages mis en scène par M. Bouloc sont si vivants, que nous ne pouvons nous empêcher de substituer aux noms du livre des noms de paysans de nos villages. Nous connaissons tous des pagès comme ceux du Rouquet et de la Roque, « aussi âpres et implacables dans leurs droits ou leurs passions que fermes dans leur devoir ». Nous avons tous vu des valets comme Ambroise, rongés par « l'envie ténébreuse et dévorante... le grand vice paysan ». Nous avons tous présents dans le souvenir de vieux serviteurs comme Pierrounel, conteurs sentencieux et écoutés, domestiques respectés des maitres eux-mêmes, qui vénèrent en eux les survivants des temps anciens et les contemporains des aïeux disparus.

L'amour de l'auteur pour le peuple de nos campagnes ne l'a point emporté sur le souci de rester toujours vrai. Aussi ne dissimule-t-il ni la naïveté, ni la gaucherie de ses héros. Il respecte leur façon parfois un peu grossière mais toujours très pittoresque de s'exprimer ; et en émaillant son roman de nombreuses phrases patoises et de mots spéciaux empruntés au vocabulaire local il lui donne un goût de terroir, qui sera certainement très apprécié.

Tout dans ce livre est fouillé et minutieusement décrit. Les superstitions locales y sont dépeintes sans fausse honte. Les moyens tortueux employés par les paysans dans les marchés y sont exposés sans détour, et cette confession des petits côtés des âmes rustiques, si excusables de disputer longuement des deniers péniblement amassés, amène quelquefois sous la plume de notre collègue de jolies remarques comme celle-ci : « Il entre plus de diplomatie dans une foire de nos paysans qu'il n'en faudrait pour résoudre la question d'Orient. »

Aussi peut-on dire du livre des *Pagès* que c'est un livre vécu. M. Bouloc, en observateur sagace, a su discerner les traits distinctifs de cette classe de terriens, non loin de laquelle il est né et pour laquelle son culte n'a cessé de grandir ; et il les a fixés ensuite avec amour dans un tableau d'une ressemblance si frappante que l'on a pu sans exagération le considérer comme « un véritable document d'ethnographie ».

Mais notre collègue a fait plus que de peindre avec sincérité et avec talent ; et ce n'est point seulement l'artiste qui mérite notre éloge, c'est encore et surtout le penseur, c'est le romancier social.

A la suite de Bourget et de quelques autres encore trop rares, M. Bouloc a compris que nous avons assez lu d'histoires d'adultères, que nous commençons à être las de l'étalage plus ou moins littéraire des vices de notre siècle, que les scandales financiers ou mondains ont cessé de présenter pour nous grand intérêt, que nous avons soif de nouveau, que nous éprouvons le besoin impérieux de remonter aux sources pures et de nous retremper dans l'atmosphère saine et réconfortante des régions agricoles, qui sont les grandes réserves d'énergie nationale.

Et c'est pourquoi les « Pagès » tranchent avec tant de productions modernes le plus souvent immorales, inintelligibles ou simplement ineptes. Ils donnent l'impression d'une œuvre vraiment originale.

Le grand problème social qui fait le fond du livre de M. Bouloc est le grave problème des partages. L'ancien système de la liberté de tester et du droit d'aînesse, qui permettait de transmettre intact le patrimoine familial de génération en génération, sacrifiant les cadets, mais assurant en la personne du chef de famille la splendeur du nom, n'était-il pas supérieur à la législation moderne ? La loi sur l'égalité des enfants dans les partages, conséquence de la proclamation de l'égalité des citoyens devant la loi n'engendre-t-elle pas trop souvent « la ruine fatale de l'oustal » ? Telle est la question que pose dans le Prologue l'auteur des « Pagès ». Et, comme s'il était surtout frappé des effets funestes du principe — cependant si profondément équitable — du code civil; il ajoute : « Si jamais les vieilles maisons connurent les angoisses et les incertitudes de l'avenir, ce fut, au passage de chaque génération, quand les cadets, égaux de l'aîné, venaient lui réclamer leur part d'héritage, et, en exploitant contre lui la peur du morcellement, l'écraser toute sa vie sous le fardeau de charges trop lourdes. Dures conséquences d'une loi *qui paraît* juste ! Douloureux ébranlement du foyer paysan qu'il faudrait bien cependant aussi conserver, comme tous les foyers ! »

On sent à travers ces lignes émues la voix d'un fervent disciple de Le Play et l'on attend la condamnation, qui ne va pas manquer d'être portée contre les principes successoraux sortis de la Révolution et

passés dans le droit moderne. M. Bouloc semble ne pas avoir osé cependant la formuler. Partagé entre deux sentiments contraires, d'une part l'obligation de reconnaître l'injustice des lois de l'ancien régime et d'autre part la tristesse de constater certains effets déplorables au point de vue social de la législation nouvelle, il a préféré laisser à ses lecteurs le soin de conclure. Et il termine son exposé par cette simple phrase qui trahit son découragement et ses inquiétudes : « Les temps sont venus où les plus fermes pagésies, fatalement divisées contre elles-mêmes, doivent, selon le mot de l'Evangile, périr par le nombre de leurs enfants. »

Les pagès, impuissants à conserver leurs terres, les verront passer aux mains de riches bourgeois. Ceux-ci y installeront des fermiers et pendant ce temps les fils des anciens maîtres fuiront vers les villes, ne pouvant se résigner à vivre en étrangers et en mercenaires dans les anciennes possessions paternelles. C'est alors que l'on pourra dire en toute vérité que « la Terre se meurt ».

En pensant à cette douloureuse transformation qu'il entrevoit fatale et prochaine, le cœur de notre collègue s'est serré ; et, dans un bel élan d'amour et de reconnaissance, il a résolu d'élever à la race des pagès un monument digne d'elle et digne de lui. Il a résolu d'immortaliser en quelques traits ces vieux seigneurs de la glèbe, avant que ne disparaisse le souvenir de leur labeur et de leurs vertus. Il a voulu faire revivre les vieilles coutumes avant que les générations nouvelles, moins soucieuses de la tradition que leurs devancières, ne les aient laissé tomber peu à peu dans l'oubli. Il a voulu faire entonner encore une fois aux personnages qu'il met en scène ces chansons si caractéristiques, où la naïveté des âmes champêtres semble s'être cristallisée. Il a voulu enfin, en un immense tableau, nous présenter l'ensemble de cette vie rurale, que le machinisme, les facilités de communication, les progrès de la science et les conditions économiques modernes tendent à bouleverser de fond en comble aujourd'hui. Vous savez maintenant à quel point il y a réussi.

Ceux-là seuls s'étonneront de la profondeur de cette Etude, pour qui le nom de M. Enée Bouloc était inconnu avant la publication des *Pagès*. Mais ceux qui, comme nous, ont suivi depuis plusieurs années ses publications économiques sur le contrat de

travail et sur les grèves (1) savaient bien qu'il ne pouvait sortir de sa plume qu'une œuvre fortement conçue. Il aurait pu, s'il l'avait voulu, écrire sur son sujet une brochure d'économie sociale. Il a préféré présenter ses idées au public sous une forme plus séduisante et conquérir la masse au lieu de s'adresser simplement à l'élite. Le succès a couronné ses efforts et, comme l'a remarqué avec beaucoup de justesse M. de Pomairols dans sa Préface : les travaux techniques du sociologue ont été une préparation excellente à l'œuvre du romancier.

Charles GALY.

* * *

« Quelques vers », rapport.

Dans un nouveau livre à la fine reliure, M. Aimé Guibert, de Millau, nous continue la série de ses gracieux poèmes. Il nous donne encore et dans une pure poésie, ses impressions journalières, le cri de ses espoirs, de ses rêves, ou de de ses désillusions, de ses souffrances physiques ou morales.

C'est un désir contenu, l'élan vers le bonheur venant se briser sur l'écueil des sombres réalités ; et c'est aussi, après le cri de révolte et de désespérance, l'appel à la confiance, à la foi.

Lisons le sonnet : « *Lorsque dans quelques vers...* », qui forme comme le prologue du Recueil, pour comprendre l'état d'âme de l'écrivain et le caractère poétique de ses conceptions.

Aux débuts de l'année 1907 l'auteur a été gravement souffrant et sa pensée exacerbée par la maladie *proteste* et semble vouloir se refugier dans le néant.

Il y aurait à citer en entier les deux sonnets : « *Protestation* », et « *Cri* », dans lesquels l'être, éternel Promethée, lance au ciel son cri de douleur et de révolte désespérée.

Revenu à la santé, M. Guibert qui s'est muni de souvenirs et de notes, poétise le récit de son séjour chez M. le professeur Forgues, aux *Violettes*, dans une série de poèmes bien impressionnants : les *Jours sombres*, dont nous regrettons de ne pouvoir détacher des fragments.

---

(1) *Les Grèves*. Paris, Guillaumin, 1902. *Les Grèves des domestiques*. Rodez, Loup, 1902. *Le droit de grève et le contrat de travail*. Paris. Société d'économie sociale, 1903.

Contentons nous de prélever quelques tableaux choisis.

Le poète nous peint l'infirmier :

Il sait trouver le mot qui calme et qui rassure.

Les chirurgiens :

Impassibles docteurs, âmes si bien trempées

La salle d'opération ; un renouveau printanier ; un souvenir et vœu à une jeune malade, sonnet, dont il nous convient de citer le dernier tercet, qui renferme une belle pensée d'altruisme :

De vous savoir guérie, Oh ! qu'il me serait doux !
Frères par la douleur, amis par la tristesse ;
Si le bonheur revient, qu'il revienne pour vous !

L'écrivain nous donne ensuite ses « Mélanges », et la première pièce est une définition par images de la poésie :

La poésie est l'espérance
Qui nimbe d'or tout idéal ;
Elle décore l'existence
Par son sublime essor moral.

....

C'est le bien que l'on voudrait faire,
L'espoir que l'on voudrait semer,
La voix qui ne peut pas se taire,
Le besoin absolu d'aimer.

Mais voici une touchante histoire : l'accueil au foyer et à la table, d'une mère malheureuse trouvée avec son enfant, presque glacée à la porte du logis, tandis que souffle la rafale.

Je citerai encore : « A mes pensées ; — Le pasteur ; — Devoir ; — Contraste ; — Avons-nous bien vécu ; — Non, l'oubli ne vient pas ; — Dernier conseil. »

Partout nous trouvons de beaux impromptus, des sonnets bien conduits, cette forme gracieuse de l'art poétique, et souvent la pensée sertie dans un vers richement ciselé.

M. Guibert s'est nourri de la poésie rationnelle de Sully Prudhomme. Il a adopté ses motifs et souvent la forme de son inspiration analytique.

J'ai dit ailleurs aussi que le poète, qui avait souffert des heurts de la vie, avait imprimé à ses œuvres un caractère de mélancolie et de navrance. C'est ainsi qu'il a écrit : « Dernier conseil ; — Encore une ; — Méfiance ; » et beaucoup d'autres ; mais la résignation par la foi relève l'homme et dans les stances « Etats d'âme », il indique son ascension.

Le doute l'effleurera peut-être encore et il assignera au Destin dans « Redites et Fatalité », sa part de puissance active et directrice comme l'a fait Sully Prudhomme.

Mais plus heureux que celui-ci, qui paraît avoir beaucoup souffert de cette inconnaissance de la fin, M. Guibert découvre par la *méditation* que cette force supérieure ne conduit pas au néant et qu'elle a un but :

L'homme est né pour souffrir de la vie et se taire
Devant son impuissance et devant son mystère.
Mais il doit s'incliner, résigné, car il a
La promesse de vie et d'amour, l'Au-delà !

C'est un *Sursum Corda* qu'a émis le poète dans « Les stances à la Jeunesse »,

Heureux celui qui peut pour entrer dans la vie
Prendre, sans hésiter, la route qu'a suivi
Parmi les champs fleuris
Celle qui pour l'aider, oubliant toute peine,
Le guidait tout petit, du vallon à la plaine
Et d'abris en abris.
....
Enfants, assez vers vous accourront les tristesses
Les désenchantements suivent trop les ivresses,
Et si l'orage fond,
Laissez passer en paix le flot de la tourmente ;
Que votre âme surtout reste toujours aimante
Et digne votre front.

Mais nous voici à la 3e partie du recueil « Vérités ». Elle est digne d'une remarque spéciale. L'auteur y prend le fouet de la satire et fouaille ou stigmatise d'un geste nerveux les vices sociaux du jour.

Je suis un de ceux-là que l'arrivisme écœure,
Nous en sommes la proie ; on en rit, moi, j'en pleure ;
A la vénalité nous allons à grands pas.

Et dans des strophes indignées le poète fait la critique flétrissante des cabotins hervéistes, des anarchistes :

Ils ont dans un bourbier laissé traîner leur âme,
....
Ils cherchent le triomphe dans la défaite infâme ;
....
De la loi du devoir ils veulent s'affranchir.

Quel ironique portrait que celui du politicien, sorte de *Tartarin diplomate* !

Qu'importe s'il est nul, qu'importe s'il est sot,
Il trône et pontifie et l'on ne souffle mot.
C'est complaisamment qu'on l'écoute.
Il n'était que banal, il devient impudent,
Il a tout ce qu'il faut pour rester président,
Et le cadre accepte la croûte !

Impressionné par les réclamations bruyantes des gens du pays vinicole :

Qui ne boit plus son vin mais veut le faire boire,

il grave en juillet 1907, dans un sonnet cette impression que beaucoup d'esprits ont partagée :

Quand le Midi n'a plus le sou pour son absinthe
Il se fait anarchiste et devient un fléau.

M. Guibert est industriel à Millau et il a connu les heures du chômage qui, s'il frappe le patron dans son aisance, arrête la vie de l'ouvrier, et il nous donne encore sous la forme concise du sonnet le tableau sombre de ses misères, et aussi, hélas ! de ses hontes.

Tandis qu'il va s'indigner contre les fomenteurs de grève dans les stances :

Oh ! comme je les hais !

il demande au riche d'ouvrir sa bourse au malheureux, et « *de semer un peu d'amour !* »

Puis dans une vision révélée à son imagination, le poète voit enfin un avenir meilleur.

Demain sera fait de clémence
De rédemption et d'amour ;
Après le dur et sain labour
Enfin a levé la semence.

Demain sera fait de fierté,
Et l'humanité qui travaille
Redressera sa haute taille
Sous un souffle d'égalité.

Enfin, après une imprécation contre l'introduction de Zola au Panthéon national, il clôt par un sonnet son recueil dans une pensée de foi.

Espère, crois et passe.

On a souvent dit que la poésie était l'art d'exprimer en mot nobles de nobles pensées.

Est-ce l'essence de la poésie? C'est en tous cas un de ses principaux caractères et je crois bien que le lecteur d'une œuvre poétique véritable n'y cherche pas autre chose.

Nous devons donc écarter du poème toute expression basse et commune, tout mot d'argot, ou sans caractère.

Le recueil de poésies dont je viens de vous rendre compte est généralement gardé de ces faiblesses, et je dois dire encore une fois que la pensée est souvent incrustée dans un beau vers ; la correction y est soutenue, la rime est suffisante, l'expression est juste.

La lecture de ces œuvres, laisse une impression de réconfort.

M. Guibert aspire à prendre place parmi nos bons poètes aveyronnais. L'avenir nous dira qu'il la mérite.

AUGUSTIN GUIBERT.

* * *

ACQUISITIONS

Echanges.

Le Ministère de l'Instruction publique. — Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1908, 1re livraison.

Le même (Comité des travaux historiques et scientifiques). — Bulletin historique et scientifique, année 1907, nos 3 et 4).

Société nationale des antiquaires de France. Mémoires, 1907.

La même. Mémoires et documents, fascicule supplémentaire, année 1908.

Société de médecine légale de France. Bulletin, t. XVI 1899-1900 et t. III de la 2e série, 1906.

Revue du Traditionalisme français et étranger, nos d'octobre, novembre et décembre 1908.

Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne, t. IV, 2e série, 1908.

Société scientifique industrielle de Marseille. Bulletin, 3e et 4e trim. 1907.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Table des matières contenues dans les trente-cinq premiers volumes d'Archives et les vingt-six premiers volumes du Bulletin-Revue, 1908. Bulletin des Archives, no du 1er décembre 1908.

Bulletin de la Société académique de Brest, t. XXXII, 1908.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, t. XXX, 1907.

Société scientifique et littéraire d'Alais, vol. de l'année 1907.

Université de Toulouse. Annuaire de 1908-9.

Bulletin populaire, revue générale technique et pratique de la pisciculture, Toulouse, nos 3 et 4 de 1908.

Société archéologique de Bordeaux, t. XVII, 1er février 1892.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, t. XXXVIII, 1908.

Société de Borda (Dax). Bulletin trimestriel, 3e trim. 1908.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, Annales, nos d'avril à septembre 1908.

Bulletin de la Diana (Montbrison), no d'octobre-décembre 1907.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, t. IL.

Société historique et archéologique de l'Orléanais. Bulletin, 2e trim. de 1908.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. Mémoires, 2e série, t. XV, 1908.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François. Bulletin, t. XXIV et XXV, 1904 et 1906.

Académie des sciences, belles-lettres, et arts de Clermont-Ferrand. Bulletin, no d'août 1908.

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, nos de février à novembre 1908.

Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie, année 1908, 2e et 3e trimestres.

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, t. XXV, 2e série, mai-août 1908.

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, les trois livraisons de 1907.

Archives de la France monastique, revue Mabillon, Ligugé (Vienne), no de novembre 1908.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. LVIII, 1re livraison de 1908.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, LXIe vol.. 1907.

Mémoires de l'Académie de Metz, 2e période, 3e série, 1907.

Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, Bulletin mensuel, nos de juillet à novembre 1908.

La France et la Suède, une brochure, Upsal, 1908.

The Geological and ore deposits of the Cœur d'Alene, district Idaho, 1 vol. 1908.

Département of the interior United States Geological Survey, George Smith director, 3 vol. 1908.

The Canadian Antiquarian and numismatic Journal, 1 vol. 1908.

Livres offerts par M. Laurens.

Ce lot est très important, surtout au point de vue historique ; il peut être classé comme suit.

1. *Livres et pièces historiques ou politiques. Ancien régime.*

Un arrêt de la Cour des aides et finances de Montauban du 22 décembre 1712, broch.

Théorie de l'impôt (sans nom d'auteur), 1761.

Doutes proposés à l'auteur de la théorie de l'impôt (sans nom d'auteur), 1761.

Lettre du parlement de Normandie au roi sur l'état actuel du parlement de Paris, broch. 1771.

Edit du roi portant règlement pour la procédure, broch. 1771.

Remontrances de la Cour des aides de Paris au sujet de la dispersion des membres du parlement de Paris (sans date), broch.

Richesse du roi de France fondée uniquement sur le zèle de ses sujets, par M. Roussel, broch. 1775.

Compte rendu au roi par M. Necker, directeur général des finances au mois de janvier 1781.

Plan simple et très peu dispendieux, le seul qui puisse procurer l'égalité proportionnelle annoncée dans le compte rendu de M. Necker, avec la réfutation d'un autre plan dont on fait essai dans la province de la Haute-Guienne, par M. Lagarde, broch. Montpellier, 1781.

Lettres patentes du roi concernant les cadastres des communautés trop allivrées dans la Haute-Guienne ; arrêts, arrêtés et remontrances de la Cour des aides de Montauban sur le même objet, broch. 1781.

De l'administration des finances de la France, par M. Necker, 3 vol. 1785.

Considérations très importantes sur les intérêts du tiers-état adressées aux peuples des provinces par l'auteur de l'avis important sur le ministère et sur l'assemblée prochaine des états généraux, broch. 1788.

2. *Pièces et livres historiques et politiques. — La Révolution.*

Bulletin des lois de la République française. 2 vol. rel.. Imprimerie Nationale, nos 1 à 125, 22 prairial an II — 20 pluviose an III.

Lois de la République française, 1 vol. rel., nos 126 à 194, 28 pluviose an III — 19 vendémiaire an IV. Ce

recueil fait suite au précédent ; mais il est imprimé chez Devic à Rodez. Chaque exemplaire porte en général la mention de l'envoi qui en a été fait aux administrateurs du district de Saint-Geniez, avec la signature de l'un des administrateurs.

Un recueil de 48 pièces rassemblées, lettres patentes du roi, lois ou décrets de l'Assemblée nationale ou des autres pouvoirs souverains, actes du directoire du département de l'Aveyron ou de l'administration provinciale de la Hte-Guienne, diverses brochures d'intérêt politique, général ou local, 1790 à 1794. (Il a été inséré dans le recueil un édit du roi de 1692, concernant l'institution des maires ou assesseurs municipaux). La pièce la plus intéressante pour l'histoire locale paraît être : « Adresse présentée par cinquante-cinq citoyens de la commune d'Espalion, au député de la Convention nationale délégué dans le département de l'Aveyron », relatant les vexations subies par la ville d'Espalion durant la période terroriste. Elle est imprimée à Aurillac, chez Viallane. Plusieurs des autres pièces sont imprimées chez Devic à Rodez ou chez Védéihié à Villefranche, et quelques-uns des actes officiels portent la mention manuscrite de leur envoi au directoire de Saint-Geniez.

Douze pièces séparées, 1789 à 1794, qui auraient pu entrer dans le recueil précédent.

Un recueil relié de 88 pièces : lois ou actes officiels de la Convention nationale, rapports à cette assemblée ou à son comité de salut public (Il y en a de Louvet, Robespierre, Saint-Just, Barrère, Lakanal, Grégoire, Carnot, etc.) 1792-1795. Le dernier article, à demi déchiré, est l'appel nominal fait à la Convention sur le décret d'accusation contre le fameux Carrier. — A noter un certain nombre de pièces concernant des fabrications d'assignats faux avec les moyens de les reconnaître. — Deux n^os^ du journal quotidien le *Mercure français*, des 5 et 6 janvier 1793, font partie du recueil.

Quatre vol. du « Journal de Perlet », journal quotidien publié à Paris, allant du 1er décembre 1792 au 8 février 1794. — L'époque à laquelle ce journal a paru lui donne une valeur historique remarquable. Le nom de Perlet lui vient de son imprimeur, qui fut imprimeur du tribunal de cassation et logeait à Paris, rue Saint-André-des-Arcs, hôtel du Château-Vieux. Chaque numéro a huit pages in-8°. En tête du 1er vol., le relieur a inséré une plaquette intitulée « Pétition des citoyens composant la Société des amis

de la Liberté et de l'Egalité de Rodez, département de l'Aveiron et adressée à la Convention Nationale, le 25 décembre 1792, l'an Ier de la République Française ».

Un recueil d'un peu plus de cent affiches de la période révolutionnaire, principalement de la Convention. Ce sont tous des actes de l'autorité publique. Le plus grand nombre est imprimé chez Devic ou chez Védeilhié ; mais peu ont un caractère local. A signaler cependant un décret de la Convention nationale du 13 août 1793, concernant des *mesures de sûreté publique pour les départements de l'Aveiron et du Tarn*, qui approuve les arrêtés pris par les représentants Chabot et Bô, un arrêté du Conseil du département de l'Aveiron, du 13 juillet 1793 concernant des mesures militaires, un autre du 26 janvier 1793 sur la circulation fiduciaire, un autre du 30 août 1793, et trois feuilles établissant le maximum des « Denrées et marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue du district de Saint-Geniez. »

3. *Livres divers.*

Une traduction française des œuvres de Sénèque par Mathieu de Chalvet (Le titre et la date manquent).

Une traduction des « Politiques d'Aristote » et d'un ouvrage d'Isocrate. (Le titre manque : la dédicace par Loys le Roy, est de 1568.)

Traité des prairies artificielles, des enclos et de l'éducation des moutons de race anglaise. Paris, 1778.

Manuel des adjoints et agents municipaux. Paris, an VII.

Le manuscrit dont il est parlé au procès-verbal.

Dons divers.

POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ARCHIVES ET LE MUSÉE.

De M. GOUDAL : *Histoire du collège de Villefranche-de-Rouergue*, dont il est l'auteur. Villefranche, 1908. In-8°.

De M. CARRÈRE : *Ormonac Rouërgas per 1909* de Leopol COUSTANS (Suite de la collection).

De M. JANET : *Anatomie du corselet et histolyse des muscles vibrateurs de la fourmi (lasius niger)*. Texte et pl., dont il est l'auteur. Limoges, 1907. 2 vol. in-8° rais. — Trois Notes dont il est l'auteur. Limoges, pièces in-4°, extraites des comptes rendus de l'Aca-

démie des sciences. — Liste, tract in-4°, de toutes ses Notes insérées dans ces comptes-rendus.

De M. le D[r] BOMPARD : *Rapport fait au nom du Comité de salut public*, par Barrère (An II). In 8°. — *Rapport de la Commission des finances*, imprimés par ordre de la Convention nationale. A Paris, 1795. In.-8°. — Autre document de la Révolution imprimé.

De la librairie SCHLEICHER, deux catalogues des préhistoriques, ornés de figures, 1908, in-8°.

De l'éditeur de la *Revue bleue* et de la *Revue rose*, quelques numéros de ces recueils de l'année 1908.

De M. L. J. M., une collection de *l'Auvergnat de Paris*, à quelques numéros près, du 24 juin 1906 au 19 décembre 1908 ; des numéros isolés de divers grands journaux de Paris de ces dernières années.

De M. M. CONSTANS, des lettres de part de familles aveyronnaises.

De M. PORRE, une photographie, dont il est l'auteur, du couteau de chasse de Mandrin et de ses accessoires, fourchette, petit couteau, fourreau (V. IX[e] vol. des Mémoires).

De M. Marcenac, un lot important de fragments d'amphores romaines ordinaires, panses, cols, anses, bases, permettant d'en rétablir quelques-unes en entier ; des débris d'autres plus petites en pâte brune ou grise, rappelant la pâte gauloise ; quelques petits objets en fer : le tout trouvé dans des puits antiques découverts sur son domaine de la Tricherie (V. le procès-verbal).

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,

F. GALY.

Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 28 Février 1909

PRÉSIDENCE DE M. N. MAISONABE, PRÉSIDENT

Présents : MM. MAISONABE (Noël), VAÏSSE, l'abbé VAYLET, l'abbé BESSOU, LOUP (Louis), CASSAGNOU, CONSTANS (Marius), BRUNET, NAUJAC, MAISONABE (Edouard), COMBES de PATRIS (Charles), MARRE, BOUZAT (François), COMBES (Léopold), BOULOC, GALY (François), secrétaire.

Excusés : MM. JAUDON, l'abbé TEISSIER, GUIBERT Augustin), PUECH (Germain), BASTIDE, LAURENS.

La séance est ouverte à quatre heures et demie.

Le procès-verbal de la séance du 27 décembre, qui a été publié dans les journaux, est adopté sans observations.

M. le **Président** annonce en ces termes la mort de M. l'abbé ALAZARD.

« La Société a eu le regret de perdre le 6 janvier M. l'abbé Alazard.

» Il était entré dans nos rangs à la fin de 1867, étant professeur au collège d'Espalion. La Société organisait cette année-là un concours littéraire, le seul qui ait eu lieu, et elle couronnait M. Alazard pour une étude biographique sur M. Frayssinous. Il fut peu de

temps après appelé à la direction de la *Revue religieuse*, organe officiel de l'administration diocésaine, mais qui était aussi et qui devint encore plus entre ses mains un vrai journal hebdomadaire. Il a gardé cette direction jusqu'au dernier jour de sa vie. Entre temps il a rédigé, sous sa responsabilité personnelle, du 26 août 1891 au 28 décembre 1895, la *Gazette de l'Aveyron*, dans les colonnes de laquelle il faisait valoir avec plus de liberté ses talents de polémiste. Une notice sur monseigneur Delalle, ancien évêque de Rodez, le récit d'un voyage en Terre Sainte et une vie de monseigneur Affre, archevêque de Paris, ont été publiés par lui à part. L'Académie française a récompensé ce dernier ouvrage, dans lequel l'auteur a su habilement tirer parti de ce qui avait été écrit avant lui sur le même sujet, en y ajoutant le fruit de recherches nouvelles. La mort, si triomphalement belle, du martyr des barricades, a quelque peu fait oublier sa vie, qui mérite cependant d'être étudiée.

» Au cours d'une carrière assez longue, M. Alazard avait conservé toutes les brochures d'intérêt religieux, politique ou autre, que sa situation dans le journalisme faisait arriver nombreuses entre ses mains. Il ne les conservait pas seulement : il les a fait relier, constituant ainsi un recueil qui ne comprend pas moins de quatre-vingt-quatre volumes, sans compter une vingtaine de liasses non encore reliées. Il a voulu que ce recueil nous fut destiné, et vous le voyez sur notre bureau en même temps qu'une lettre, précieusement encadrée, reçue par notre collègue, à l'occasion de son étude sur M. Frayssinous, d'un prince qu'il vénérait beaucoup. Il y a dans le recueil formé par M. Alazard des matériaux d'histoire locale, et nous devons le remercier d'avoir pensé à nous pour en conserver le dépôt, qui contribuera à nous faire garder fidèlement sa mémoire. »

Au nom du Comité permanent, M. le Président propose l'admission en qualité de membre titulaire de M. l'abbé **Vaissettes**, rédacteur de la *Revue religieuse* de Rodez.

Il est procédé à un scrutin à la suite duquel M. l'abbé Vaissettes est proclamé admis.

Une circulaire de M. le **Ministre** de l'**Instruction publique** et des **Beaux-Arts** annonce que les dates

fixées pour le prochain Congrès des Sociétés savantes sont modifiées ainsi qu'il suit.

La séance d'ouverture présidée par M. le Ministre aura lieu le samedi 3 avril et les travaux du Congrès suivront leur cours du 5 au 8 avril. Le siège du Congrès reste fixé à Rennes pour cette année.

Le **Comité** du **monument** de **Frédéric Mistral** a adressé à tous ses adhérents une circulaire les informant qu'il a ouvert une souscription publique destinée :

1° à élever dans la ville d'Arles, sur la place du Forum, une statue de Frédéric Mistral, œuvre du sculpteur Théodore Rivière (bas-relief du sculpteur arlésien Férigoule) ;

2° à participer aux fêtes populaires organisées par la ville d'Arles à l'occasion du cinquantenaire de Mirèio ;

3° à contribuer à l'installation du Palais du Félibrige (antérieurement Museon Arlaten).

L'inauguration de la statue et du Palais du Félibrige a été fixée aux 29, 30 et 31 mai prochains (fêtes de la Pentecôte).

Des bulletins sont mis à la disposition des membres qui voudront souscrire à cette œuvre.

M. **Serpantié** a bien voulu faire connaître aux héritiers du peintre Marcellin LAPORTE le désir de la Société de posséder dans son Musée un autre tableau de cet artiste. Notre collègue a signalé particulièrement à la Société une toile qu'il apprécie au point de vue artistique et qui, de plus, ayant été exécutée dans l'Aveyron, a un certain caractère local. Elle est intitulée *A la Procession*, elle a figuré au Salon des Artistes Français vers 1890 et la critique d'art l'a signalée à l'attention du public. « Le sujet, dit M. Serpantié, est très simple : une fillette aveyronnaise vêtue de blanc, coiffée du bonnet de première communiante, de profil, portant un cierge dans la main droite. Le fond du tableau est formé par un drap de lit où sont épinglés des boutons de fleurs, comme il est d'usage d'en suspendre dans nos rues les jours de procession de Fête-Dieu. »

Le Comité permanent a cru devoir autoriser notre collègue à négocier l'achat de ce tableau. M. Aimé Laporte a bien voulu y joindre à titre gracieux un panneau comprenant trois charmantes aquarelles

représentant des vues locales, qui ont été également exposées au Salon. Ces diverses œuvres sont mises sous les yeux de l'Assemblée.

La Société approuve l'acquisition du tableau. Elle vote des remerciements à M. Aimé Laporte pour son don gracieux et à M. Serpantié pour ses bons offices.

Le **Secrétaire** du **Conseil d'administration** de la **Solidarité Aveyronnaise** dont le siège est à Paris, nous écrit que cette société, de fondation récente, s'unit de tout cœur à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron pour tout ce qui concerne la conservation de nos traditions et le développement de notre littérature régionaliste. Ses membres ont voté une souscription de cinquante francs pour l'érection du monument Claude Peyrot et ont voulu prendre l'intermédiaire de la Société pour la faire parvenir au Comité spécial de cette œuvre. M. le **Trésorier** s'est empressé de la lui transmettre.

M. **Laurens**, en s'excusant de ne pouvoir assister a la séance, adresse un nouveau cahier, comme suite à son travail d'identification de quelques terroirs historiques aveyronnais.

M. le **Trésorier** dépose les comptes de l'année 1908, il présente le projet de budget qu'il a dressé pour l'année 1909 et qui a reçu l'approbation du Comité permanent.

Ce budget est adopté par la Société et les comptes sont renvoyés à l'examen de M. **Brunet**.

M. Aimé **Guibert** adresse un sonnet dédié à Claude Peyrot.

M. le Président, parmi les dons et envois faits par des membres de la Société, signale les suivants :

1° De M. l'abbé **Teissier**, un article qu'il a publié dans l'*Eclair* de Montpellier, sur « Notre grand botaniste aveyronnais » et une notice nécrologique imprimée, consacrée à la mémoire de son frère, le Frère Basilien-Paul Teissier.

2° De M. l'abbé **Coste**, un extrait du *Bulletin* de la Société botanique de France contenant une note dont il est l'auteur sur « Trois plantes rares ou nouvelles pour la Flore française ».

3° De M. de **Pomairols**, un extrait de la *Revue des Deux Mondes* (1er nov. 1908), contenant une poésie dont il est l'auteur : « Le passé ».

4° De M. l'abbé **Fuzier**, un volume qu'il a publié sous ce titre : « Marie, reine de France ».

5° De M. **Jaudon** un exemplaire du procès-verbal de la séance solennelle de son installation comme procureur général près la cour d'appel de Besançon, et du discours qu'il a prononcé à l'audience solennelle de la même cour le 16 octobre 1908 (Eloge de M. Molines, son prédécesseur).

6° De M. **Jaudon** et de M. **Carrère** un exemplaire de l'important ouvrage qu'ils ont consacré à l'œuvre de Denys Puech et que M. Carrère a luxueusement édité en l'enrichissant de nombreuses illustrations.

M. l'abbé **Bessou**, à la demande de l'assemblée, dit la charmante poésie composée à l'occasion du mariage d'un de ses neveux.

PEL MARIDAJE

Del méu nebout et filhol Justin de BESSOU, da Mejalanou, ambe Gabrièlo de MAZARS, da Souic.

Te soubenes, Justin, coussi toutes cantaben
A Frasino lou joun qu'abal la maridaben,
E qu'elo aprés moun can de nossos me disio :
« L'ounclou, couro, cal sap, li cantares la sïo ? »
E te fintabo tu, cap d'oustal et senteno
De nostro rasso, tu que guindos la trenteno
E que denpiei trento ans iéu toujoun ai aimat
Coumo lou méu filhol, coumo lou nostre ainat.
Aro que te dirai ? Sabes se n'aben bistos
Aisi, n'a pa'n bel briu, de negros et de tristos...
Cal prene coumo be so que lou boun Diu bol ;
Aquesto pauro bido es la sasou del dol ;
L'on plouro pla souben se l'on ris dabegados ;
Mès duei nous cal suga las pelounos negados
Per saluda la noro et rire un boussinou
Quand lou soulel noubial flouris Mejalanou.
Gabrièlo da Souic sai be prene la plasso
De Jarloto et Julio et mantene la rasso

Des Bessous dins l'oustal que ne sièrou l'ounour
Per l'eime et pel trabal qu'empàjou pas l'amour.
La mama, la mimi, qninze et bint dabansieiros
I òu laissats lous proufits de lours bertuts founsieiros,
Bel tr'sor que bal mai qu'un carrugal descuts.
Bibo Mejalanoû ! Nautres li sen nascuts
E dema moun filhol ambe sa Gabrièlo
Faròu sul biel garric lour poussado noubèlo
Et lous anjos gardiens à l'oustal des Bessous
Cantaròu lous couplets jouials de mas cansous.
Aital de pousso 'n pousso et d'annad o'n annado
Lou catet seq l'ainat, la catèto l'ainado,
Aco buto, aco creis, lous menuts se fòu bels...
Abès prou mounde aqui per garda lous troupels.
Lous efans, fintas-lous gouberna lous araires
Ambe lou poun segur des pipis et des paires,
Mai las filhos, ta pla coumo las de daban
Fa trauca la saucleto et brounji lou boulan
Ou laissa, quand zou cal, lours dedals et lours gulhos
Per jounje lou parel ambe tres tours de julhos
Coumo sabiu ta Roso et la tata Mannou
Se calio ranplassa Peire ou Bourtoumiunou.
Bou'n risès... Mès pamens so qu'ai dits se merito
De ne fa prounoustic quand l'oucasiu enbito ;
Bel proufèto serai, mous efans, zou beires :
Tan bautres creisseres et multiplicares,
Tan lous camps granaròu, mai da sègos à sègos
Lous prats faròu lusi las bacos et las ègos...
Fintas !... Lours tardibals farsissou lous graniès,
Las castanhos dal Suc plègou lous castaniès,
Lou moun des patanous cabinho las trabados,
Uno carto de mil bou'n rajo tres carrados,
Mounjos, fabos, caulets, rabos, tout lou legum
Fòu soupo que n'i a pas per abe ta boun fum...
(O soupo des paisans, bouno soupo d'oulado,
Couro ne tournarai manja 'n 'escudelado !)
Piei cal planta ta binho. — Escouto, Bessounel,
As prou betos al Suc per fa tino, tinel,
Barricos et barrials, et prou plasso à la cabo.

Denpiei gounze ou douje ans ma passensio s'acabo
A presica que cal uno binho. — De pic
Bas proumetre qu'amoun sul truc dal Redepic
Sera plantado abouan à l'ounour de la noro.
Sabi be prou que bas pas béure à la canoro ;
Mès cal que dins quatre ans per fa 'n brabe sabrot
Ajos pas pus besoun del bi de Canitrot,
Lou téu sera lou téu, sarnebiu ! — Ah ! sa, mounde,
Me maini qu'ai pounduts de berses un abounde
Sans abe refescat moun paure gargalhol.
Eh ! be, dounc, Gabrièlo, eh ! be, doun, moun filhol,
Que tout abengo aital, que jamai de la bido
Fauto d'un boun binot ajes pas la pipido ;
Qu'estranjès ni besis bous sercou pas ranbals ;
Qu'Aquel que fa flouri lo borio et lous cabals
Trobe que sès per El tout so que dibès estre.
Aimen Diu, mous efans, es lou Paire, es lou Mestre
Et nous gardo soun Cel se l'aben meritat.
Amen, fantous ! *Amen !* Aro, à bostro santat !...

M. **Brunet** demande la parole pour la communication suivante :

« Manifestation sismique a Rodez. — Dans la nuit du mercredi au jeudi 11 février, vers 3 h. du matin, un certain nombre de personnes de notre ville furent réveillées en sursaut par un ébranlement sur la nature duquel il n'est guère possible d'avoir des doutes, mais dont il ne faut pas non plus exagérer l'importance.

» La plupart de ceux qui ont pu nettement percevoir un phénomène de très courte durée et de peu d'importance, ont eu la sensation d'un ébranlement marqué, accompagné du bruit sourd d'un corps lourd tombé à quelque distance. Plusieurs ont fait des recherches dans leur logement pour trouver la cause du bruit vaguement perçu. D'autres ont pu apprécier un mouvement de portes mises en branle. Quelques rares personnes presque familiarisées avec les légers tremblements de terre n'ont pas hésité à attribuer le phénomène à une manifestation sismique.

» On a dit que le bruit perçu était dû à l'explosion de cartouches de dynamite à la carrière de pierres de

la Gasquerie sous Rodez. Renseignements pris, il n'y a pas eu la plus petite explosion en ce lieu.

» On a parlé d'un bolide qui aurait éclaté dans les airs. Personne n'a vu de bolide dans le cours de cette nuit.

» Il ne reste donc que le fait d'un ébranlement de la croûte terrestre qui a été ressenti à Gages et à Bertholène, c'est-à-dire dans la direction de la vallée de l'Aveyron et qui peut-être s'est arrêté à la limite des terrains du Causse et du Ségala à Rodez.

» Il était bon que le phénomène de minime importance qui á passé inaperçu de beaucoup de bons dormeurs fut enregistré dans les annales de la Société. »

M. **Vaïsse** fait une intéressante communication sur les sources, leur formation, et sur les moyens de les découvrir. Il s'étend particulièrement sur les procédés de recherches employés par les sourciers et il met sous les yeux de l'assemblée les reproductions qu'il a fait exécuter par MM. Delmas et Bringuié des divers modèles de baguettes ou de pendules cités par les auteurs qui les ont décrits. Enumérant les principaux travaux publiés sur ces procédés, il cite notamment le mémoire de M. l'abbé Dalac inséré dans le VI[e] volume des Mémoires de la Société, et l'ouvrage que l'illustre académicien Chevreul a écrit sous ce titre : « *De la baguette divinatoire, du pendule explorateur et des tables tournantes, au point de vue de l'histoire, de la critique et de la méthode expérimentale.* » Ce dernier ouvrage lui paraît être ce qui a été fait de plus complet et de plus judicieux sur la question. Chevreul admet la bonne foi et la probité de quelques opérateurs et il explique les mouvements qu'ils obtiennent dans les objets placés entre leurs mains, *par le développement en nous d'une action musculaire qui n'est pas le produit de la volonté, mais le résultat d'une pensée qui se porte sur le phénomène du monde extérieur sans préoccupation de l'action musculaire indispensable à la manisfestation du phénomène.*

M. Vaïsse apprécie tout autrement un ouvrage récemment paru sous ce titre : *Recherches des mines et des sources par leurs radiations*, par M. Henri Mager. Il n'y voit qu'une reproduction de toutes les erreurs en cours sur la baguette et il y relève une critique qui ne lui parait pas justifiée des conclusions de Chevreul.

Notre collègue a eu l'occasion de voir opérer des professionnels sur le terrain. Il a vu les baguettes se

mouvoir entre leurs mains et il reste persuadé que consciemment ou inconsciemment les opérateurs impriment aux instruments dont ils se servent les mouvements qui donnent l'illusion d'une force mystérieuse. C'est à peu près la conclusion de Chevreul. Il conclut en affirmant qu'il n'y a d'autre moyen sérieux de découvrir les sources que de se servir des indications données par l'étude géologique du sol, il cite quelques unes des conditions à réaliser dans nos régions.

Un cours d'eau souterrain,dit-il, ne peut exister qu'à la condition d'être retenu par une couche imperméable, il faut de plus remarquer que la direction de cette couche doit être parallèle et son inclinaison normale à une faille ou à un accident tectonique, de telle sorte que les recherches doivent être dirigées près d'une faille et dans un plan vertical normal à cette faille.

M. Vaïsse expose en terminant une théorie qui lui est personnelle, qui peut amener, pense-t-il, à la découverte des sources par des observations météorologiques. Elle est basée sur la relation qui existerait entre les coups de foudre et les nappes d'eau souterraines. De quelques observations, il croit pouvoir déduire que généralement les personnes ou objets frappés par la foudre l'ont été parce qu'ils se sont trouvés placés entre un nuage orageux et un plan d'eau presque vertical (résultant d'une faille) se reliant à un cours souterrain et agissant comme conducteur de l'électricité du sol. Si cette remarque est exacte, il suffirait de noter par des observations minutieuses les points les plus souvent foudroyés pour en déduire la présence probable d'une source.

C'est ainsi que M. Vaïsse met en relief le lien étroit, qui unit trois phénomènes naturels dont l'étude nécessite la connaissance de trois sciences différentes.

Ces trois manifestations des forces de la nature sont: les *failles* que fait connaître la géologie ; les *sources*, que l'hydrologie apprend à discerner ; la *foudre*, dont la météorologie explique la cause et les effets.

Aussi conclut-il en émettant le vœu que l'administration préfectorale prenne l'initiative d'appeler l'attention des municipalités sur l'intérêt qu'il y aurait à faire la statistique aussi complète que possible des coups de foudre observés sur leur territoire, afin que l'on puisse en dresser la carte et dégager de l'ensemble des faits observés, les lois qui les régissent. Il ne doute pas que sa théorie s'en trouverait confirmée.

Ce travail est renvoyé au Comité pour les Mémoires.

La séance est levée à six heures.

* * *

ACQUISITIONS

Pour la Bibliothèque et les Archives

Echanges.

Ministère de l'Instruction publique. Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1908, 2e livraison.

Spelunca, Bulletin et Mémoires de la Société de Speleologie, n° de novembre 1908.

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, n° du 1er semestre 1909.

Annales de la faculté des lettres d'Aix, t. II, nos 3-4 (juillet-décembre 1908).

Annales de la faculté de droit d'Aix, t. II, nos 1, 2 (janvier-juin 1908).

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, vol. de 1908.

Revue de la Haute-Auvergne, publiée par la Société des lettres, sciences et arts La Haute-Auvergne. Aurillac, 3e fascicule de 1908.

Revue de Saintonge et d'Aunis, Bulletin de la Société des Archives historiques, livraison du 1er février 1909, et Table des matières de 1908.

Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher, vol. de 1908.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 2e vol. de 1908.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, vol. de 1908.

Bulletin mensuel de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, nos de janvier et février 1909.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire de Béziers, 2e livraison de 1908.

Revue des langues romanes (Montpellier), no de janvier-février, mai-juin, septembre-décembre 1901, novembre-décembre 1908.

Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo, vol. de 1908.

Bulletin trimestriel de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, les 4 livraisons de 1908.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, t. X, 1906-1907.

Revue d'Auvergne et bulletin de l'Université, publiés par la Société des amis de l'Université de Clermont, n° 5 et 6 (septembre-décembre 1908).

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par la Société des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, n° de novembre 1908.

Annales de la station limnologique de Besse, Clermont-Ferrand, fascicule 1er. Clermont, janvier 1909.

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Pau, vol. de 1906.

Bulletin trimestriel de la Société d'histoire naturelle de Mâcon, 1908, n° 6.

Bulletin mensuel de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire. Chalon-sur-Saône, n° de septembre-octobre 1908.

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, n° de septembre-octobre 1908.

Archives de la France monastique, Revue Mabillon, n° de février 1909.

Bulletin de la Société « Les amis des sciences et arts de Rochechouart », 1er numéro de 1908.

Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, fascicule de décembre 1908.

Farnyannen meddelanden fran K. Vitterhets historie och antiquitets academien, 1907.

Un gros volume : Twenty-sixth annual report of the bureau of american ethnology to the secretary of the Smithsonian institution, 1904-1905.

Neuf bulletins de la Geological Survey. Waching-ton, 1908.

Deux publications de l'Instituto geologico de Mexico, 1908.

Dons.

De M. Jaudon, qui en est l'auteur, et de M. Carrère, qui en est l'éditeur : *Denys Puech et son œuvre*. Rodez, 1908. Vol. in-4° de luxe et illustré.

De M. Jaudon, le procès-verbal de la séance solennelle de son installation comme procureur géné-

ral près la cour d'appel de Besançon, et le discours prononcé par lui, à l'audience solennelle de la même cour du 16 octobre 1908 (Eloge de M. Molines, son prédécesseur). In-8°.

De M. l'abbé FUZIER : *Marie, reine de France*, dont il est l'auteur. Blois, 1909. Vol. in-8°.

De M. de POMAIROLS : *Le passé*, poésie, dont il est l'auteur. Extrait. Paris, 1908. Pièce in-8°.

De M. l'abbé Coste : *Trois plantes rares ou nouvelles pour la flore française*, dont il est l'auteur. Extrait factice. Paris, 1908. Pièce in-8°.

De M. l'abbé TEISSIER : *Le Frère Basilien-Paul Teissier, de Veyreau*. Saint Affrique, 1909. Pièce in-8°.

De M. F. MARC, instituteur : *Catalogue des lichens recueillis dans le massif de l'Aigoual et le bassin supérieur de la Dourbie*, dont il est l'auteur. Paris, 1908. Grd in-8°.

De M. CHAMPEVAL : *Nouveaux documents sur Bertrand de Greffeuilhe*, dont il est l'auteur en collaboration. Extrait. Toulouse, 1908, Pièce in-8.

De M. HIRMENECH : *Etude critique préhistorique, celtisme ou mégalithisme ?* dont il est l'auteur. Asnières, 1908. Pièce in-8°.

De M. VIGARIÉ : *Connaissance du temps, an 1902, an 1903*. — Une collection de lettres de part.

Du CHEF du BUREAU du TRAFIC-VOYAGEURS du CHEMIN de FER d'ORLÉANS, dix exemplaires de leur *Calendrier touristique*.

De M. l'abbé ALAZARD : *L'Etat de la France*, 1662 (Le titre manque, quelques feuillets sont lacérés). Vol. in-12 rel. fat. — Trois autres anciens livres de droit, in-4° rel. bas. — Le recueil de brochures dont il est question au procès-verbal, quatre-vingt quatre vol. demi-rel. toile, numérotés, et vingt liasses. Une table totale ou partielle des matières contenues dans ce recueil pourra être utilement publiée plus tard. — Une lettre autographe à lui adressée par Henri (de France), datée de Frohsdorf, du 14 juin 1868, encadrée sous verre.

De M. PORRE, une photographie, dont il est l'auteur, de l'Annonciation, faisant partie des collections du Musée (N° 345 du catalogue des antiquités).

Pour le Musée

Achat

A la Procession, par M. Marcellin Laporte, tableau sur toile, encadré, dont il est parlé au procès-verbal.

Dons divers.

De M. Aimé Laporte, trois aquarelles, sous un même cadre, *Un coin d'Aubin, Deux coins de Saint-Geniez*, par Marcellin Laporte.

De M. Pouget, une reproduction en plâtre, moulée par lui, d'un côté ouvré d'une lame de bronze antique, où figure un dard en forme de serpent à trois queues, dont les deux externes en volute : ce bronze a été trouvé en creusant les fondations du musée des Artistes aveyronnais.

De M. Delmas, serrurier, une monnaie romaine, moyen bronze, d'un Antonin, assez fruste.

De M. David, terrassier, un très ancien pot, trouvé dans des fouilles pour construction, à l'ancien couvent de l'Union.

De M. Vignal, soldat, un échantillon de bauxite (aluminium), de la carrière de Villeveyrac (Hérault).

De M. Cassagnou, des papillons, insectes, coquilles, graines, bois, etc., provenant du Sénégal, de Madagascar, de l'Indo Chine, etc, par lui recueillis dans ces pays, deux caisses ou boîtes avec quelques bocaux.

De M. Vaisse, les divers instruments qu'il a fait exécuter à l'appui de son mémoire, dont il est question au procès-verbal.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,
F. GALY.

400. — Rodez, Imp. E. Carrère

Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 25 Avril 1909

PRÉSIDENCE DE M. N. MAISONABE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. MAISONABE (Noël), VAÏSSE, l'abbé BESSOU, JAUDON, CASSAGNOU, CONSTANS (Marius), ANDRIEU, BRUNET, NAUJAC, MAISONABE (Edouard), LANDÈS, GALY (Charles), BOUZAT (François), l'abbé LAGARRIGUE, GALY (François), secrétaire.

Excusés : MM. PONS, MARCILHACY (Camille), COMBES de PATRIS (Charles), VIGARIÉ, l'abbé VAYLET, LOUP (Louis), l'abbé TOUZERY, l'abbé BRÉVIER, SABATHIER, MONESTIER, LAURENS, l'abbé VAISSETTES, VIGROUX.

La séance est ouverte à quatre heures.

Le procès-verbal de la séance du 28 février, qui a été publié, est adopté sans observations.

Au nom du Comité permanent, M. le Président propose l'admission de M. **Boyer**, architecte à Rodez, en qualité de membre titulaire. Il est procédé à un scrutin, à la suite duquel M. Boyer est proclamé admis.

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes.

M. l'abbé **Vaissettes** a remercié la Société a l'occasion de sa récente admission.

La **Société des études historiques** nous informe par une circulaire, qu'elle a mis au concours pour le prix Raymond le sujet suivant: *Etude destinée à éclairer, par des documents inédits la biographie d'un personnage historique du moyen âge ou des temps modernes* (*y compris le* XIXe *siècle*).

Les manuscrits devront être adressés avant le 1er avril 1911. La circulaire contenant les conditions du concours est déposée sur le bureau; elle sera communiquée aux membres qui le désireront.

La **Commission d'organisation** du **3e Congrès international** de **Botanique**, qui se tiendra 1910 à Bruxelles, a créé une section de bibliographie et de documentation botaniques. Le comité de cette section nous adresse une circulaire et un questionnaire ayant pour objet d'ouvrir une enquête internationale sur toutes les questions se rapportant au but qu'elle poursuit. Cette enquête comprend tous les renseignements et document concernant les jardins, instituts et bibliothèques botaniques, les collections et les herbiers. Le Comité déclare qu'il recevra aussi avec plaisir les brochures sur les instituts, les annuaires, plans, gravures, photographies, portraits, catalogues, en un mot tous les documents qui peuvent être utiles pour faire connaître en 1910 aux botanistes de tous pays réunis à Bruxelles le développement pris par les jardins, instituts et bibliothèques botaniques.

Le secrétaire de la Société est chargé de répondre à cette communication, en donnant notamment des renseignements sur les herbiers que possède le musée de la Société.

M. **Cartailhac** a adressé à M. le Président la lettre suivante :

Toulouse, 21 mars 09.

Monsieur le Président,

J'ai le bonheur, grâce à une mission du Ministère, de réaliser un rêve de ma vie. Je vais en Egypte et d'abord au Congrès du Caire. Je dois y faire une lecture sur les plaquettes de schiste qui jouent un si grand rôle dans la mentalité des Egyptiens préhistoriques, qu'on retrouve en quantité dans leurs cimetières et qui sont semblables, quand elles sont très anciennes, à celles de nos dolmens aveyronnais. Le

Musée de la Société, collection Cérès, en possède deux que j'ai publiées et qui maintenant sont citées dans tous les ouvrages sur l'âge de la pierre égyptien. Vous me les avez confiées déjà une fois ; de nouveau je vous demande cette faveur. Il serait très utile de les montrer aux égyptologues et savants réunis au Caire, afin de faire disparaître les derniers doutes.

Ces rapports, ces liens entre une civilisation dont nous connaissons la haute antiquité (6.000 ans avant J.-C.) et celle de nos dolmens deviennent très importants. J'ai pu d'autre part relier l'Egypte préhistorique à la Provence et à la péninsule ibérique. J'ai retrouvé les influences égyptiennes jusqu'à travers le Sahara. Une lumière inattendue jaillit sur notre vieux fond européen ; aidez-moi à la démontrer.

Inutile de dire que ces deux petites pierres que M. Masson connait bien et qu'il m'expédiera dans une boite bois SOLIDE par postal valeur déclarée (je lui rembourserai tous ces frais) resteraient dans ma poche durant mon voyage et ne sortiraient pas de devant mes yeux. Je pars de Toulouse le 28 courant.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes meilleurs et bien dévoués sentiments.

E. CARTAILHAC,
5, rue de la Chaîne.

M. le **Président** dit qu'en l'absence des membres du Comité, il a cru pouvoir prendre sur lui de donner satisfaction au désir exprimé par notre distingué collègue. Les plaquettes ont été adressées à M. Cartailhac et elles lui sont parvenues en parfait état, ainsi que le constate son accusé de réception.

M. le **Maire de Roussennac** a informé la Société qu'en extrayant des matériaux de construction sur une des places publiques de ce village on a découvert des sarcophages contenant des ossements et que des monnaies anciennes ont été également trouvées près de ces tombes. Il a cru devoir faire interrompre les travaux et aviser notre Président de cette découverte.

M. le **Président** s'est empressé de transmettre cette lettre à notre collègue M. AUSTRY, de Montbazens, en le priant de nous renseigner sur l'importance des objets mis au jour et de proposer les mesures à prendre, le cas échéant, pour en assurer la conservation et surveiller les fouilles qui pourraient être faites sur ce point.

M. **Laurens**, en s'excusant pour la séance de ce jour, adresse la suite de son travail sur l'identification de quelques térroirs historiques du Rouergue.

M. l'abbé **Brévier** envoie plusieurs pièces de vers qu'il a publié dans l'*Union catholique*. Elles ont pour titre : *Jeanne d'Arc, — Béatification de Jeanne d'Arc, — L'âme de nos enfants.*

M. le **Président** dit que l'absence de M. **Pons** nous prive de la lecture qui devait être faite à cette séance du rapport de la Commission du legs Cabrol. Notre collègue n'ayant pas pu laisser son manuscrit avant son départ, personne ne peut le suppléer. Toutefois, la décision de la Commission étant devenue publique, M. le Président croit devoir, à défaut du rapporteur, proclamer l'attribution qui a été faite du prix Cabrol pour 1909 à M. Eugène **Viala** pour l'ensemble des œuvres artistiques, peintures, aquarelles, et eaux-fortes dont il est l'auteur. Le rapport de M. Pons sera publié, s'il est possible, avec le procès-verbal.

M. **Viala** a offert à la Société un album d'eaux-fortes très remarquables et un exemplaire de l'ouvrage qu'il a publié sous ce titre : *Paysages*. Par suite d'une erreur, cet envoi qui devait être présenté à la dernière séance n'est parvenu que le lendemain du jour où elle a été tenue ; il est déposé sur le bureau. Plus récemment, M. Viala, ayant appris par les journaux la décision de la Commission, s'est empressé de remercier la Société par la lettre suivante :

Rodez, 6 avril 1909.

A Monsieur le Président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

Monsieur le Président,

Je suis confus et touché de l'attention que l'honorable et traditionnelle Société des Lettres, sciences et arts de l'Aveyron a eue pour moi en m'attribuant le prix Cabrol.

Je ne saurais l'en remercier assez. Je suppose que ma carrière d'artiste indépendant, un peu longue déjà, et mon œuvre inégale et diverse ont pu capter sa sympathie et faire ajourner pour de plus dignes la distinction qui leur était due.

Je ne saurais trop remercier la Société que vous présidez, Monsieur, et lui manifester assez de reconnaissance.

Veuillez, Monsieur le Président, recevoir avec mes salutations profondes mes remerciements les plus émus.

E. VIALA,
7, rue Saint-Vincent, Rodez.

L'ordre du jour appelle l'élection pour le renouvellement de la série sortante de la Commission du legs Cabrol. Le scrutin auquel il est procédé donne les résultats suivants :

MM. **Artières**, l'abbé **Bessou**, **Carrère**, **Combes de Patris** (Charles), **Lempereur** et **Vigarié**, membres sortants, sont tous réélus.

M. le **Président** constate avec satisfaction le résultat du scrutin qui constitue tout à la fois une marque de la confiance de la Société pour les commissaires et une ratification des attributions qu'ils ont faite jusqu'ici des revenus du legs Cabrol.

M. **Andrieu** donne quelques renseignements sur la découverte faite ces jours-ci d'un fragment de mosaïque romaine dans les travaux exécutés pour la construction de la maison Carrier, boulevard Denys-Puech. Ce fragment comprend une partie de la bordure et du champ sur une longueur d'environ 1 m. 20 et une largeur de 0 m. 50. Le dessin, très simple, est composé de triangles blancs et noirs. Cette mosaïque reposait en partie sur le béton dont un fragment a été présenté dans la dernière séance par M. VAÏSSE.

Notre collègue rappelant la mention qui fut faite à cette séance de la mosaïque trouvée dans la maison Mathieu, voisine de celle-ci, ajoute qu'une autre mosaïque qui n'a pas été signalée fut trouvée dans la maison Bestion, tout aussi voisine et au même niveau que les autres, lors de l'installation du fourneau économique dans cet immeuble. Dès demain, avec l'autorisation de M. Carrier, propriétaire, on essaiera de relever celle dont il vient d'être question pour la transporter au Musée.

M. **Naujac** donne lecture d'une poésie dédiée à Jeanne d'Arc.

A la demande de l'assemblée, M. l'abbé **Bessou** veut bien dire quelques vers patois qu'il a récemment composés.

La séance est levée à cinq heures.

ACQUISITIONS

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

Echanges.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, Section des sciences économiques et sociales, Congrès des Sociétés savantes de 1907 tenu à Montpellier.

Id. Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique, année 1908, n°s 1 et 2.

Id. Annales du Musée Guimet, t. XXVe, année 1098.

Société nationale des antiquaires de France, Bulletin de 1908.

Revue du traditionisme français et étranger, n^{os} de janvier-février et mars 1909.

Spelunca, Bulletin et Mémoires de la Société de spéléologie, n° de décembre 1908.

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, Mémoires, t. XIX, 1908.

Id. Séance publique du 9 avril 1908 (Centenaire de la reconstitution de l'Académie).

Société archéologique et historique de la Charente, Bulletin et Mémoires, le volume de 1907-1908.

Id. Le théâtre gallo-romain des Bouchauds et son déblaiement par le P. Camille de La Croix (Album).

Bulletin de la Saintonge et de l'Aunis, Bulletin de la Société des archives historiques, XXIXe vol., 1er avril 1909.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord, Bulletin et Mémoires, t. XLVII, 1908.

Société archéologique du Midi de la France, Bulletin, nouvelle série, n° 38. Toulouse, 1908.

Société d'histoire naturelle et des sciences biologiques et ernégétiques de Toulouse, t. XLI, 1908, n°s 3 et 4.

Académie des sciences et lettres de Montpellier. Bulletin mensuel, n° de mars 1909.

Revue des langues romanes, Montpellier, n de janvier-février 1909.

Société archéologique du département d'Illeet-Vilaine. Bulletin et Mémoires, t. XXXVIII, 2e partie, 1909.

Société de statistique et des sciences naturelles du département de l'Isère, Bulletin, t. X, 1908.

Société de Borda, Dax, Landes, 4e trimestre 1908.

Société d'agriculture, sciences, arts et belleslettres du département de la Loire, Annales, 4e livraison de 1908.

La Diana, Montbrison, Bulletin, fascicule d'avril-septembre 1908.

Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, Mantes, Bulletin, 3e et 4e trimestres 1908.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François, Mémoires, t. XXV, 1908.

Académie des sciences, arts et belles-lettre de Clermont-Ferrand, Bulletin historique es scientifique de l'Auvergne, nos de décembre 1908 et janvier 1909.

Société des amis de l'Université de Clermont, Bulletin d'Auvergne, no de janvier-février 1909.

Académie de Mâcon, Annales, t. XII, 1907.

Société d'histoire naturelle de Mâcon, Bulletin trimestriel de mars 1909.

Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, Chalon-sur-Saône, Bulletin mensuel, no de novembre-décembre 1908.

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, no de novembre-décembre 1908.

Académie des sciences, arts et beltes-lettres de Tarn-et-Garonne, Recueil, t. XXIII, 1908.

Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, Bulletin mensuel de janvier-février 1909.

Diverses publications de la Smithsonian Institution, (Washington), de la Lloyd library (Cincinnati), de la Numismatic and antiquarian Society of Montréal et de l'Instituto geologico de Mexico.

Dons.

De M. Eugène Viala : *Paysages*, dont il est l'auteur, Carrère, 1908. Vol. pet. in-8o. — Un album de trente épreuves de paysages, originaux, gravés à l'eau forte, dont il est l'auteur.

De M. F. Galy : *Dictionnaire de l'Académie française*. Lyon 1776. 2 vol. in-4o rel. bas. — *Empire de la religion chrétienne*, par Pierre Franceschi (probablement d'intérêt aveyronnais). Toulouse, (Fin du XVIIIe siècle.) — *Arrêt de la Cour de parlement* (incomplet). Paris 1762. Br. in-8o. — *Abrégé de la vie des saints Simoniens*. Paris, 1845. Br. in-8o.

De M. de Barrau : *Commissaires nommés par l'assemblée générale du tiers-état de la sénéchaussée de Rouergue, pour la rédaction de son cahier*. Pièce in-4°. — Dîmes perçues dans la paroisse de la Besse, avant 1789. (Manuscrit couronne.)

De M. M. Constans, le premier numéro de *Le Cri de la terre*, 1909 ; des lettres de part de familles aveyronnaises.

Pour le Musée.

De M. Bugard, une ancienne harpe de romanichel.

De M. David, terrassier, un petit vase ou creuset en pierre bleuâtre ; un fragment de mortier en pierre blanchâtre et diverses anciennes poteries, cols, becs etc., parmi lesquelles un fragment de fond de vase samien où se lit la marque de potier MOM, le tout trouvé non loin de colonnes, escaliers et chenal en pierre, dans des fouilles pratiquées, place de la Préfecture, dans l'ancien couvent de N.-D., pour les nouvelles constructions qui y sont élevées.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,

F. GALY.

400. — Rodez, Imp. E. Carrère

Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 1er Juillet 1909

PRÉSIDENCE DE M. N. MAISONABE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. MAISONABE (Noël), VAÏSSE, CONSTANS (Marius), CASSAGNOU, l'abbé VERLAGUET, BRUNET, NAUJAC, COMBES de PATRIS (Charles), MAISONABE (Edouard), VIGROUX, COMBES (Léopold), LAURENS, l'abbé VAISSETTES, GALY (François), secrétaire.

Excusés : MM. JAUDON, l'abbé BESSOU, BOISSE, LEMPEREUR, LOUP (Louis).

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 25 avril qui a été publié, est adopté sans observations.

M. le **Président** s'exprime en ces termes :

« Votre président, messieurs, a le triste devoir d'exprimer, quand meurt un de nos collègues, le regret commun. Il voudrait bien que l'accomplissement de ce devoir fût moins fréquent. Rien il y a deux mois ne me faisait pressentir que j'aurais à m'en acquitter vis-à-vis de notre excellent et distingué vice-président.

» Que M. Henri PONS ait, entre les architectes qui ont exercé leur art dans notre pays et qui, en

général, depuis que notre société existe, se sont fait honneur de lui appartenir, occupé un rang hors de pair, il n'y a qu'une voix sur ce point. Ses œuvres, au surplus, le louent plus que ne saurait faire aucune parole. Un mouvement de reconstruction ou de restauration intelligente des édifices religieux de notre pays (et la restauration est peut-être aussi difficile que la construction) s'est produit en ces cinquante dernières années avec une intensité peu commune. Notre collègue l'a secondé d'une manière admirable. Il y a introduit ou rétabli, avec des vues personnelles et une heureuse variété, le respect de la vraie tradition, trop longtemps tenue en oubli. Ce qu'il a, en même temps, au cours d'une carrière trop tôt brisée, construit ou restauré d'édifices scolaires ou administratifs, de châteaux, de maisons de ville ou de campagne est innombrable et partout il a laissé l'empreinte des connaissances techniques les plus sûres, du meilleur goût et d'un talent remarquable d'adaptation.

» L'architecture, comme tous les arts, vit d'inspiration ; mais elle est, plus que d'autres, soumise à la science, dont les lois rigoureuses limitent, sans gêner réellement le véritable artiste, la fantaisie qu'il peut se permettre ailleurs. Elle suppose ou développe en celui qui la pratique la connaissance de l'histoire, plus vivante peut-être dans les monuments de pierre laissés par les peuples que dans les livres écrits. Inspiration artistique, science, érudition, M. Pons réunissait ces qualités dans le plus heureux des mélanges.

» Pourquoi ne pas dire, ce qui est aussi notoire que le talent de M. Pons, que le gain pécuniaire n'a presque pas exercé d'attrait sur lui, qu'il a montré quelquefois un désintéressement remarquable, qu'il n'a rien fait pour capter ou attirer à lui la renommée, qu'il était vraiment modeste et que la confiance dont il a joui était dûe à son seul mérite ?

» Et pourquoi ne pas dire aussi qu'il aimait sa ville natale, son département ? Content d'y occuper une position officielle honorable, dont les exigences strictement remplies ne lui interdisaient pas les travaux particuliers, il a toujours résisté aux entraînements ou aux sollicitations qui l'auraient établi sur un théâtre plus éclatant. Sauf les années passées à l'Ecole des Beaux-Arts et le temps de la guerre, pendant laquelle il fit noblement son devoir, il n'a presque pas quitté Rodez.

» Entré dans nos rangs il y a trente ans, il avait une juste idée de l'œuvre à laquelle nous nous efforçons de travailler. Il nous a rendu des services que lui seul pouvait rendre. Collaborateur éclairé en toutes choses, collègue charmant, c'était un vrai plaisir de le trouver ici. Dans les réunions du comité, comme dans les assemblées générales, dans celles de la commission Cabrol ou des archives historiques, nulle opinion n'était plus appréciée que la sienne, nulle approbation plus désirée secrètement par celui qui parlait ou qui lisait quelque chose devant lui.

» Notre collègue était membre actif de nombreuses autres associations. En faveur de quelques-unes il savait être prodigue d'un temps précieux. Personne n'ignore ce qu'il en a donné à la Lyre Ruthénoise, dont les succès satisfaisaient à la fois son talent musical supérieur et de sincères amitiés.

» Il travaillait aussi pour lui-même. Ses plans et études sur l'ancien château de Najac, considéré à bon droit par lui comme un des spécimens les plus remarquables de l'architecture militaire du moyen-age ont été l'objet des récompenses les plus flatteuses. On assure d'autre part qu'il laissé des manuscrits dont l'importance a étonné ceux qui les ont eus sous les yeux.

» Il semblait aimer peu, cependant, à produire en public un discours ou un travail écrit. Nous l'avions décidé, comme étant le plus compétent, à faire sous le rapport de la commission Cabrol, qui devait justifier la troisième attribution du prix dont nous disposons. Si rien ne se retrouve de ce qu'il avait préparé à cet égard, M. Eugène Viala y perdra une appréciation éclairée et compétente de ses travaux. Cette absence ne diminuera en rien l'estime qu'il mérite et que nous lui accordons tous.

» Vous voyez sur le bureau, messieurs, un dessin que nous a fait remettre obligeamment la famille Pons et qui avait été composé pour nous. C'est la reproduction d'un tableau conservé dans l'église de Saint-Amans, où se trouve, au milieu de personnages épisodiques d'une identification peut-être difficile, un coin du vieux Rodez au XVIII[e] siècle. Nous avions déjà la reproduction, d'après le tableau historique de Ceignac, d'une vue de Rodez un peu plus ancienne et prise d'un autre côté. Travailler à ces reproductions avait été, pour notre collègue, une satisfaction donnée à cet amour du petit pays, dont j'ai dit qu'il était animé. Il faisait vraiment honneur à ce pays, comme

à notre Société, où sa mémoire sera religieusement conservée. »

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes :

M. l'abbé **Arnal**, curé de Montjaux, a fait déposer au Musée une pierre provenant vraisemblablement de la démolition d'une tour octogone qui existait autrefois sur le transept de l'église de cette paroisse. Elle porte une inscription sur laquelle un archéologue, M. de Roquetaillade, a cru lire les noms des patrons de l'église, saint Cyrice et sainte Julitte, martyrs.

Vu son poids, cette pierre ne peut être mise sous les yeux de l'assemblée. Elle a été placée directement au Musée lapidaire. M. le Président invite les membres qui ont quelque compétence archéologique à aller la voir et à examiner l'inscription qui reste à déchiffrer.

M. Aimé **Guibert** rappelle à la Société les mérites du poëte millavois Auguste Creissels, auteur des *Tendresses viriles*. Il est d'avis qu'au moment où Millau va élever un monument à Claude Peyrot, on honore aussi la mémoire de cet autre poëte en donnant son nom à une rue de la ville. M. Guibert a adressé une demande dans ce sens à la municipalité de Millau et il a dédié à Auguste Creissels une pièce de vers, dont il joint une copie à sa lettre.

La **Ligue** de l'**Action française** adresse à la Société, avec prière de la signaler à ses membres, une circulaire donnant le programme et les conditions d'un concours qu'elle a ouvert pour la rédaction d'un manuel d'histoire de France. M. le **Président** dit que, tout en se tenant en dehors du point de vue spécial où se placent les organisateurs de ce concours, la Société ne peut que s'intéresser à tous les efforts qui ont pour objet l'étude et la diffusion de notre histoire nationale.

La **Compagnie** des **chemins de fer d'Orléans** a envoyé pour être offerts aux membres de la Société cinquante exemplaires d'une carte-lettre touristique illustrée qu'elle a publiée. La distribution en est faite aux membres présents.

M. **Vigroux** fait hommage d'un poème en prose : *Dieu*, dont il est l'auteur. Il a accompagné son envoi d'une lettre dans laquelle il explique le but qu'il s'est proposé en composant cette œuvre.

M. l'abbé **Teissier**, directeur du collège St-Gabriel, adresse une coupure du *Messager Saint-Affricain* contenant deux notes dont il est l'auteur. La première est une relation de la secousse sismique ressentie le vendredi 11 juin à Saint-Affrique, comme dans une grande partie du midi de la France. La seconde répond à cette question : Est-ce la première fois que la terre tremble dans l'Aveyron ?

Il est décidé que ces deux notes seront reproduites en annexe au procès-verbal.

M. **Jaudon** signale ainsi qu'il suit une œuvre peu connue de R. Gayrard.

« La Franche-Comté a toujours été une terre féconde en sculpteurs. Luc Breton au XVII[e] siècle, et de nos jours les deux Clésinger, Jean Petit, l'auteur de la statue du cardinal Granvelle, et Just Becquet, auteur de celle de Victor-Hugo, ont rempli les musées et les églises de leur pays natal de leurs œuvres.

» En les recherchant et en les admirant, j'ai eu le plaisir de trouver une œuvre d'un de nos compatriotes, Gayrard. Elle n'est mentionnée dans aucune des biographies de l'artiste que je connais. Sa découverte au milieu de tant de chefs-d'œuvre de sculpture Espagnole, Flamande ou simplement Comtoise, m'a, au premier moment, causé un vif sentiment de surprise et de patriotisme Rouergat. C'est une grande statue de la Vierge en marbre blanc, assez semblable à celles que Gayrard sculpta pour la Cathédrale et pour Saint-Amans de Rodez. C'est même cette ressemblance qui a attiré mon attention et m'a fait découvrir la signature. Les bras sont croisés sur la poitrine ; l'attitude manque de grâce et de simplicité. Elle est placée dans une chapelle absidale ajoutée à la vieille église Notre-Dame de Besançon par l'architecte Ducat sur le plan et dans le genre de la chapelle absidale de Saint-Sulpice, à Paris.

» L'œuvre de Raymond Gayrard fut donnée à Besançon par le Directeur des Beaux-Arts du second Empire. Elle a été mise en bonne place et elle est admirablement éclairée.

» En l'étudiant de plus près, j'ai constaté que c'était la reproduction à peu près littérale des deux statues que je viens de citer. Gayrard, hélas ! n'était pas toujours artiste ; comme bien d'autres, il subissait les exigences du métier et ne résistait pas à l'appât des commandes officielles.

» Les vierges de Rodez et celle de Besançon sem-

blent sorties du même moule. Ces tirages à de nombreux exemplaires, avec de légères variantes, du même modèle, constituent une industrie, dissimulée sous le couvert artistique. »

M. **Austry** envoie le compte rendu suivant de la visite qu'il a faite aux fouilles de Roussennac.

« Le 29 avril 1909, pour nous conformer à l'invitation de M. le Président, nous nous sommes rendu à Roussennac où nous avions préalablement pris rendez-vous avec M. Cavalerie, maire.

» Après l'examen des lieux et un coup d'œil rapide dans les archives municipales, nous avons résumé notre impression ainsi qu'il suit.

» Roussennac faisait autrefois partie de la communauté de Montbazens. Plus récemment, il formait une section de la commune de ce nom et n'en fut détaché, pour constituer à son tour une commune indépendante, qu'en 1843.

» Les documents sur son origine font défaut. D'après la tradition, il y aurait eu un fort et plusieurs églises, le tout dépendant du château de Bournazel. On voyait, en effet, il y a quelques années, des portes qui ont été démolies ou qui furent réunies à des habitations privées. Il y existe encore quelques tours et on remarque, dans les murs de quelques maisons, des pierres sculptées qui ont dû appartenir à quelque ancien monument.

» En consultant le compoix de 1677, dressé par Calmels, notaire à Montbazens, et par Couderc, agrimenseur à Vertuac, on constate que le seigneur marquis de Bournazel avait dans cette localité plusieurs propriétés affranchies d'impôt. Parmi leurs confrontations, il est fait mention de l'église de Saint-Eutrope, de l'église du Fort, appelée Saint-Sarny (serait-ce Saint-Sernin ?) du château du Seigneur, des propriétés des prêtres obituaires, de la maison presbytérale, de la porte du Fort, de l'église du Couchant. On y parle aussi de la chapellenie des Alaris, de la chapelle Sainte-Barbe.

» En ce moment, on pratique des fouilles sur la place publique, au levant de l'unique église actuelle, placée sous le vocable de saint Jean-Baptiste. Ces fouilles ont pour but d'extraire, pour les employer à la construction d'une école, les pierres formant un mur souterrain de 1 m. 50 d'épaisseur qui joint le mur de clôture du jardin du couvent.

» A l'aspect du levant, et à gauche, ces fouilles ont

mis à jour, à soixante centimètres du sol, un sarcophage ou tombeau en grès, de 37 centimètres d'épaisseur, dont on n'a découvert, sur sa longueur totale d'environ 2 mètres, que celle de 60 centimètres qui pénétrait dans le mur en démolition. Dans sa partie apparente, ce sarcophage a une largeur maxima de 70 centimètres, qui n'est plus que de 40 centimètres du côté dudit mur. Dans l'intérieur, on remarque une certaine quantité d'ossements humains.

» Du côté opposé, au couchant, en dehors du mur en démolition, à plus de 1 mètre de profondeur, on relève une trace de sépulture avec des ossements, dont un crâne, au-dessous d'une forte dalle.

» Les gens du pays pensent que ces sépultures et ce mur dépendaient de l'église de Saint-Sernin dont il ne reste pas d'ailleurs de trace extérieure.

» En consultant les vieux registres des décès, peut-être trouverait-on mention de quelque inhumation dans l'église.

» A six mètres environ du sarcophage, au levant, quelques personnes affirment avoir vu une sorte de trou, ou d'ouverture bâtie, de 4 mètres en carré environ, autant en profondeur ; vers 3 mètres au-dessous du sol, on y remarquait deux poutres encastrées dans la maçonnerie et qui traversaient la dite ouverture de part en part.

» Dans le jardin des Sœurs, un sieur Thomas se souvient avoir vu un aqueduc de 60 centimètres en carré, qui paraissait pénétrer dans le Fort.

» Enfin le sieur Bonnet, garde champêtre, montre une pièce, ou médaille en argent, d'un module légèrement supérieur à celui d'une pièce de un franc, sur laquelle on distingue des croix, des fleurs de lis, quelques inscriptions que notre incompétence ne nous a pas permis de rétablir, et qui aurait été trouvée dans lesdites fouilles.

» On assure que M. l'abbé Marty, ancien curé de Roussennac, aujourd'hui prêtre retiré à Villefranche-de-Rouergue, serait en possession de documents qui auraient, dans le temps, justifié de sa part, une demande de recherches acceptée, en principe, par la Société, mais qui n'aurait pas été suivie de réalisation, le Conseil municipal de cette époque, présidé par M. Mouly, maire, ayant refusé tout subside à cet effet.

» En l'état, il n'y aurait qu'à faire appel au zélé concours de notre ami, M. Urbain Cabrol, directeur des Postes en retraite, domicilié à Villefranche, dont la compétence est toute indiquée. Il lui serait facile de

se mettre en relation avec M. l'abbé Marty et nous sommes persuadé que, le cas échéant, il n'hésitera pas à prendre la direction des fouilles et des recherches qu'il pourrait convenir de faire. »

M. le **Président** mentionne l'excursion faite récemment les 7 et 8 juin, par un groupe de membres de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne à Villefranche et à Conques. Plusieurs membres de la Société ont pu les rejoindre et les accompagner dans ces deux localités.

M. le **Président** signale, parmi les publications offertes à la Société, depuis la dernière séance :

1° Celle de notre collègue M. Léon AUSTRY, qui a pour titre : *Choses rurales*. C'est une histoire documentée du comice agricole de Montbazens, depuis sa fondation en 1833 jusqu'au mois de septembre 1907, suivie d'une conférence faite le 9 septembre 1908 sur le Crédit agricole et les mutualités.

2° La brochure donnée par M. l'abbé Augustin FABRE : *La Salvetat de Prades, fondée vers 1110*.

3° Celle de M. GÈZE : *Agronomie, influence des engrais minéraux sur quelques cypéracées*.

Il signale aussi le commencement de la 3e partie du catalogue des monnaies et médailles de notre Musée, œuvre de M. MASSON, qui sera très utile à tous ceux qui veulent étudier nos collections.

M. **Brunet** qui a été chargé de vérifier les comptes de l'année 1908 déclare qu'il les a trouvés exacts. Sur sa proposition ils sont approuvés.

M. **Vaïsse** demande la parole et présente à la Société quelques échantillons minéralogiques sur lesquels il donne les explications suivantes.

Ces échantillons ont été détachés d'un filon de minérai de plomb (galène), mis au jour récemment, dans une carrière ouverte dans le calcaire du lias, pour l'extraction de matériaux d'empierrement. La carrière appartient à M. Albespy, agent voyer à Rieupeyroux ; elle est située à côté et au sud de la ligne du chemin de fer et de la route de Gages à Laissac en face de Roquemissou, commune de Montrozier, Son F., n° 18 p.

Le filon est vertical, sa direction N.-E.-E. et son

épaisseur difficile à déterminer, car il n'est visible que sur une longueur d'un mètre à peine.

La gangue est du sulfate de baryte et du carbonate de chaux cristallisé (barytine et calcite) ; la galène se présente sous forme de petits cubes de six à douze millimètres de côté, avec troncature aux angles disséminés dans la gangue.

Il n'est pas facile d'établir la genèse de cette formation. Ce n'est ni une sublimation, ni une cristallisation par rubannement. Il semble plutôt que ces cristaux existant, dans les parties profondes du sol, ont été entraînés et apportés dans les parties supérieures par une éruption de barytine et de calcite.

M. Vaïsse termine en exprimant le vœu que des travaux de recherches soient entrepris pour permettre d'étudier ce curieux et intéressant gisement.

Revenant ensuite sur la communication faite par lui dans la séance du 29 février, notre collègue rappelle qu'il a cherché à établir que la foudre tombe généralement sur les objets (maisons, arbres, personnes ou animaux) qui se trouvent directement au-dessus d'une fracture servant de passage aux eaux pluviales et allant aboutir à un courant d'eau souterrain, ce que l'on appelle source en langage ordinaire.

Pour vérifier si l'expérience confirmait cette théorie dans toutes les observations faites dans notre région, M. Vaïsse a fait insérer dans les journaux locaux une note invitant les personnes qui auraient connaissance d'un ou plusieurs coups de foudre, à les signaler à la Société.

Quelques réponses, trop peu nombreuses cependant, ont été faites à cette question. Elles ont été fournies par MM. Laurens, notaire à Cassagnes-Goutrens, (*illisible*) à Malben, commune de Broquiès ; Bousquet, facteur à Rodez ; Nogaret, curé d'Alayrac, près Espalion ; de Chaumel de Dienne, à Villerole, commune de Lacroix-Barrez ; Tapié, au château du Bosc, près Naucelle.

Les observations les plus complètes sont celles de M. Laurens qui les a fixées sur une carte de la région où il a indiqué aussi les sources. M. Vaïsse a rapproché cette carte de la carte géologique de Boisse et il croit pouvoir affirmer que sa théorie s'y trouve confirmée et que réellement les sources soutirent l'électricité de l'air par l'intermédiaire des plans de fracture tapissés par l'eau pluviale.

Mais comme une loi ne peut se démontrer que par

un grand nombre d'expériences concordantes, notre collègue se propose d'étudier tous les faits signalés. Il renouvelle encore son appel à tous les observateurs en les priant d'indiquer le trajet parcouru par le fluide orienté par rapport aux quatre points cardinaux.

M. **Laurens** donne lecture de la suite et fin de son travail sur l'identification de quelques terroirs du Rouergue mentionnés dans le cartulaire de Conques.

M. **Naujac** présente deux poésies qu'il a composées l'une à la mémoire de M. Pons, l'autre en vers patois en l'honneur de Mistral.

La séance est levée à six heures et demie.

* * *

Le tremblement de terre du 11 juin 1909.

Vendredi soir (11 juin), entre 9 h. et 9 h. 1/4, une double secousse de tremblement de terre a été ressentie à St-Affrique dans des conditions où il semble difficile de nier que cette fois ce soit un véritable mouvement sismique.

Il y a eu dans l'intervalle de quelques secondes deux oscillations parfaitement constatées.

Au Collège Saint-Gabriel, en particulier, on a eu la sensation d'un mouvement qui a secoué les meubles.

Les élèves, qui étaient au lit et qui ne dormaient pas encore, ont très bien ressenti les effets de ce tremblement de terre. Il leur a paru que le lit allait se renverser.

Un domestique a été réveillé en sursaut, comme si on lui avait secoué le lit.

Un professeur de la maison a cru qu'un meuble se disloquait.

Un autre, qui était assis dans son fauteuil, s'est senti penché du côté de la muraille, pour revenir aussitôt dans la position normale.

En ville, les effets de la secousse sismique ont été également ressentis.

Tout le monde en parlait aujourd'hui. Le tremblement de terre de vendredi soir faisait le sujet de toutes les conversations.

On ne signale pas de dégâts importants, du moins à Saint-Affrique.

L'abbé D. Teissier.

*
* *

Est-ce la première fois que la terre tremble dans l'Aveyron ?

L'émotion causée dans le département de l'Aveyron par le tremblement de terre du 11 juin est loin de se calmer, et beaucoup de nos compatriotes qui ont assez vivement senti la secousse, à Tournemire, à Roquefort, à Vabres, à Saint-Paul-des-Fonts, se demandent avec une certaine anxiété si pareil phénomène ne se renouvellera pas.

De l'avenir, nous ne pouvons rien dire, c'est tout à fait le secret de Dieu, et très peu le secret des géologues. Quant au passé, nous sommes plus documentés. Voici ce que l'histoire locale nous apprend au sujet des manifestations sismiques qui se sont produites dans notre région au cours des âges.

Le premier tremblement de terre dont nos annales du Rouergue font mention, eut lieu le 3 mars 1373. C'est à l'heure de minuit que furent réveillés en sursaut les paisibles habitants de Saint-Affrique et des environs. Les mémoires du temps rapportent que les cœurs furent saisis d'un terrible effroi.

Deux mois après, jour par jour, le 3 mai de cette même année 1373, le phénomène se reproduisit, mais cette fois avec un caractère de violence beaucoup plus marqué.

Ce double tremblement de terre fut suivi dans le Midi de notre vieux Rouergue d'une grande famine et d'une grande mortalité.

Moins de deux cents ans après, le 22 avril 1555, une autre secousse fut ressentie dans notre région avec accompagnement de violents coups de tonnerre et d'épouvantables averses presque diluviennes.

Le 27 avril 1646, qui était un vendredi, la terre tremble encore, au point de terrifier les habitants. Mais la secousse qui a laissé le souvenir le plus impression-

nant, c'est celle du 22 juin 1660. Elle commença vers quatre heures. Pendant ces deux mortelles heures, ce fut une consternation générale. A Villefranche-de-Rouergue, la population se réunit dans les églises pour prier devant le Saint-Sacrement exposé, afin de fléchir la colère de Dieu.

Ce même, tremblement de terre fut ressenti dans tous le pays de Castres. M. l'abbé Emile Thomas, curé de Moutdragon (Tarn), en a trouvé le récit dans les vieux manuscrits des notaires de l'endroit. Ce précieux document publié dans la *Revue* du Tarn, assigna pour date de cette secousse le 21 juin, tandis que Cabrol, notre annaliste de Villefranche, parle du 22 juin. Ce sont peut-être, deux manifestations sismiques à un jour de distance l'une de l'autre. Voici le texte même de la note de M. Bezombes, alors notaire de Lautrec :

« Au nom de Dieu soit fait. — L'an mil six cent soixante et le vingt unième de juin, entre les quatre et cinq heures du matin, l'air estant bien clair et bien calme ; il est advenu un grand tremblement de terre qui a duré l'espace d'un *Pater* ou davantage, à raison duquel il semblait que tous les édifices allassent se bouleverser, ce qui a tant épouvanté les humains, que tous, jusques aux plus petits, éveillés ou endormis, couchés ou debout, en ont frémi et beaucoup ont quitté le lit avec un étonnement tout extraordinaire... C'est une chose qui mérite d'estre noté, pour cela, j'en ai écrit et signé ce succint mémoyre ».

En 1774, nouvelle secousse, à Villefranche. Cette fois, les dégâts furent considérables, il y eut des maisons détruites, beaucoup de pierres se fendirent.

Au XIX[e] siècle, le 8 février 1808, il y a un peu plus de cent ans, entre quatre et cinq heures du matin, on éprouva dans le département de l'Aveyron, une secousse de tremblement de terre, qui n'occasionna pas de sérieux dommages.

Le mouvement sismique de vendredi dernier serait par conséquent le huitième qui se serait produit dans le Rouergue depuis la seconde moitié du XIV[e] siècle.

L'Eglise n'a donc pas tort de conserver dans les litanies des Saints l'invocation suivante : « *A flagello terræ motus, liberà nos Domine* ! »

L'abbé D. TEISSIER.

* * *

ACQUISITIONS

Echanges.

Ministère de l'Instruction publique. — Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales, année 1907.

Société française d'archéologie. — Congrès archéologique de France, session tenue à Beauvais en 1905 ; *id.* à Carcassonne et Perpignan en 1906 ; *id.* à Avallon en 1907.

Société de Spéléologie (Paris). — Bulletin et mémoires, nº de mars 1909.

Archives de la France monastique (Paris), Ligugé et Chevetogne (Belgique), nº de mai 1909.

Revue du traditionalisme français et étranger, nº d'avril-mai 1909.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle des Ardennes, Charleville, t. x, 1903.

Société des antiquaires du Centre (Bourges), xxxiᵉ volume, 1907-1908.

Université de Toulouse, année scolaire 1907-1908. Rapport annuel du Conseil de l'Université et Compte rendu des travaux des Facultés.

Section de pisciculture et d'hydrobiologie de l'Université de Toulouse. — Bulletin populaire, nº de janvier et mars-avril 1909.

Académie des sciences et lettres de Montpellier. — Bulletin mensuel d'avril et mai-juin 1909.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne. — Année 1909, 1ʳᵉ livraison.

Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne. — Revue de la Haute-Auvergne, 4ᵉ fascicule de 1908.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. — Bulletin, 3ᵉ et 4ᵉ trimestres de 1908 avec une table se rapportant au tome précédent.

Société de médecine de Nancy. — Compte rendu annuel et Procès-verbaux, année 1907-1908.

Comité archéologique de Senlis. — Compte rendu et Mémoires, vᵉ série, année 1908.

Société des amis de l'Université de Clermont. — Bulletin d'Auvergne et Bulletin de l'Université, nº de mars 1909.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de

Clermont-Ferrand. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, nos de février, mars et avril 1909.

Société limnologique de Besse (Clermont-Ferrand). -- Annales, fascicule II, 1909.

Société des lettres, sciences et arts de Pau. — IIe série. Bulletin, tome XXXVe, année 1907.

Société Eduenne (Autun). — Mémoires, tome XXXVIe, 1908.

Société d'histoire naturelle d'Autun. — XXIe Bulletin, année 1908.

Société des antiquaires de Picardie.— Bulletin trimestriel, 4e trimestre de 1908.

Académie du Var. — Bulletin 1908

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart. — Bulletin, t. XVII, no 2, 1908.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).— Bulletin. vol. de l'année 1907.

Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn. — Revue scientifique et littéraire du Tarn, no de janvier 1909.

Société archéologique du département de Constantine.— Notice et Mémoires, XLIIe volume, année 1908.

Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace. — Bulletin mensuel de mars-avril 1909.

La suite des publications des sociétés correspondants de Washington (Etats-Unis) et de Montréal (Canada).

Dons.

Pour la Bibliothèque et les Archives

De M. Austry : *Choses rurales*, dont il est l'auteur. Villefranche, 1909. In-8o.

De M. l'abbé A. Fabre : *La « Salvetat » de Prades*, dont il est l'auteur. Carrère, 1909. Br. in-16.

De M. Vigroux : *Dieu, petit poème en prose en trois chants*, dont il est l'auteur. Carrère, 1909. Br. in-16.

De M. Gèze : *Agronomie, Influence des engrais minéraux sur quelques cypéracées*, dont il est l'auteur. Extrait des comptes rendus des séances de l'Académie des sciences. Pièce in-4o. Paris, 1909.

De M. Masson : *Musée de Rodez ou de la Société*, *Un coup d'œil au Musée de peinture et sculpture*, *Visite au Musée de peinture*, dont il est l'auteur. Extrait. Carrère, 1909. Pièce pet. in-8o.

Du Syndicat d'initiative : *Petit guide illustré*, par lui publié. Carrère, 1909. Br. grd in-8o.

De la Cie d'Orléans, 50 exemplaires d'un tract al-

bum de *Renseignements généraux* sur le *Réseau* de la Compagnie.

De la famille de M. Pons, un croquis au crayon, presque achevé, reproduisant un tableau de l'église de Saint-Amans, qui donne une vue occidentale de la ville de Rodez au XVIIe-XVIIIe siècle, 0, 28 × 0, 85.

De M. Porre, diverses photographies, réunies en deux tableaux, d'objets du Musée de la Société, savoir : statues-menhirs, autel gaulois, buste de général ou empereur romain, tête de faune, tête de matrone romaine, masque d'intérieur d'édifice, médaillon romain (le moulage), débris de statue équestre romaine, statue de Vierge de l'Annonciation, clef de voûte à personnages, couteau de chasse de Mandrin, etc.

Pour le Musée.

De M. Vigroux, *Mio, mendiante bossue, boiteuse, ayant quenouille, fin du* XIXe *siècle,* pastel aquarelle, dont il est l'auteur.

De M. David, une médaille du XVIIe siècle, trouvée dans des fouilles à l'ancien couvent de Notre-Dame, de S. IGNATIVS LOYOLA FVNDATOR SOC. IESV. Buste du saint aux 3/4 à droite. Revers : le monogramme de la compagnie, ihs, avec au-dessous la représentation des trois clous de la crucifixion, au dessus une petite croix, dans la couronne d'épines.

De M. l'abbé Arnal, une pierre avec inscription gothique provenant de l'église de Montjaux, dont il est question au procès-verbal.

De M. Carrié, des fragments d'une mosaïque romaine découverte dans des fouilles à l'ancien couvent de l'Union, dont il a été question au procès-verbal de la séance du 25 avril.

De M. Vaïsse, des échantillons de minerai de plomb, galène, sulfure de plomb, dont il est question au procès-verbal.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire,

F. GALY.

400809. Rodez, imp. Carrère.

Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 28 Octobre 1909

PRÉSIDENCE DE M. N. MAISONABE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. MAISONABE (Noël), VAÏSSE, l'abbé TOUZERY, l'abbé VAYLET, l'abbé BESSOU, LOUP (Louis), CASSAGNOU, CONSTANS (Marius), LEMPEREUR, ANDRIEU, le vicomte de BONALD, l'abbé VERLAGUET, l'abbé de MONTÉTY, BRUNET, GUIBERT (Augustin), NAUJAC, MAISONABE (Edouard), COMBES de PATRIS (Charles), BENOIT, BASTIDE, l'abbé BOUDET, POUGET, SÉGONZAC, de MONTÉTY (Louis), de Saint-Georges, COMBES de PATRIS (Bernard), VIGROUX, FABRE (Albert), BOUZAT (François), COMBES (Léopold), l'abbé LAGARRIGUE, LAURENS, l'abbé VAISSETTES, GALY, (François) secrétaire.

Excusés : MM. CABROL, DELPECH, PECHDO, l'amiral BOISSE, CARDONNEL-BESSONIES, l'abbé BRÉVIER, AUGÉ, BONNEFOUS, LUNET de la MALÈNE, l'abbé HERMET, LANDÈS, GALY (Charles), ALBESPY (Louis), l'abbé SUQUET, l'abbé VIDAL, GÈZE, SERIN, l'abbé MAJOREL, MONESTIER, l'abbé DELMAS.

La séance est ouverte à cinq heures.

Le procès-verbal de la séance du 1er juillet, qui a été publié, est adopté sans observation.

M. le **Président** s'exprime en ces termes :

« Je me félicitais, Messieurs, d'avoir à proposer des demandes d'admission et de n'avoir à signaler aucun décès survenu parmi nos collègues depuis la dernière séance. Il se trouve que j'ai à réparer dans cet ordre un oubli regrettable. M. Emmanuel Massip, pharmacien au Fousseret (Haute-Garonne), est mort dans cette localité le 14 novembre 1908 ; c'est dans ces derniers jours seulement que j'en ai reçu avis. Frère de M. Lucien Massip, aussi pharmacien et dont nous savons qu'il emploie son temps à la préparation d'une savante histoire de la ville d'Aubin, M. Emmanuel Massip nous appartenait depuis 1892, et nous le savions très attaché à son pays d'origine aussi bien qu'à la Société. Le retard de l'hommage que j'adresse en votre nom à sa mémoire n'ôte rien à la sincérité du sentiment qui l'inspire. »

Au nom du Comité permanent, M. le Président propose l'admission, en qualité de membres titulaires, de M. le baron de **Nogaret**, maire de Saint-Laurent-d'Olt, et de M. **Tissot**, ingénieur civil, administrateur délégué des Aciéries de Paris et d'Outreau.

Il est procédé à deux scrutins successifs à la suite desquels MM. de Nogaret et Tissot sont proclamés admis.

L'ordre du jour appelle les élections rendues nécessaires par le décès de M. Pons.

Les scrutins donnent les résultats suivants :

Election d'un vice-président.

Votants, 31. — M. **Lempereur** est élu par 19 voix.

Election d'un membre de la Commission du legs Cabrol.

Votants, 33. — M. **Serpantié** est élu par 30 voix.

Election d'un membre de la Commission des archives.

Votants, 33. — M. **Benoit** est élu par 23 voix.

M. **Lempereur** remercie la Société de l'honneur qu'elle vient de lui faire en le nommant vice-président. Il pense que plusieurs autres membres auraient été mieux qualifiés que lui pour remplir cette fonction ; mais, puisque ses collègues ont cru devoir la lui confier, il leur promet d'y consacrer toute sa bonne volonté et tout son dévouement.

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes :

M. **Boyer**, admis récemment, a remercié la Société, : il demande à être inscrit à la section des arts.

M. le **Préfet** de l'**Aveyron** a transmis à M. le Président les remerciements exprimés par le CONSEIL GÉNÉRAL dans sa séance du 23 août, pour l'envoi fait à chacun de ses membres du 1er fascicule du tome XVII des Mémoires de la Société.

M. le **Ministre** de l'**Instruction publique** et des **Beaux Arts** a adressé la circulaire fixant, au mardi 29 mars 1910, l'ouverture du prochain congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à la Sorbonne. Cette circulaire était accompagnée de dix exemplaires du programme. Ces documents sont mis à la disposition des membres de la Société. M. le Président invite ceux qui désirent être délégués à ce congrès à faire connaître leur intention le plus tôt possible au secrétariat de la Société.

M. l'abbé **Hermet** envoie une note complétant celle qu'il avait adressée l'année dernière (séance du 29 octobre 1908) sur l'origine et la famille de Mgr Le Filleul de la Chapelle, évêque de Vabres. Ces renseignements lui ont été fournis par M. Aymar Le Filleul des Guerrots, représentant de la branche cadette de la famille Le Filleul, la seule qui subsiste actuellement.

M. Hermet envoie en même temps une rectification à l'inscription d'une des épitaphes relevées par lui à la même date.

Ces communications sont renvoyées comme les précédentes, au Comité pour les Mémoires.

La **Compagnie** du **Chemin** de **fer** d'**Orléans** a adressé à la Société, pour être mis à la disposition de ses membres, quelques exemplaires de la brochure illustrée qu'elle a éditée sous ce titre : Comment voyager à prix réduits sur le réseau d'Orléans ? ».

Sur l'invitation de plusieurs membres de la Société, M. l'abbé **Bessou** donne à l'assemblée la primeur d'une poésie patoise qu'il a écrite à l'occasion du centenaire de Claude Peyrot. Il s'était proposé de la lire à l'inauguration du monument que Millau vient d'élever à ce poète, s'il avait pu y assister.

Cette poésie, vivement applaudie, sera reproduite à la suite du procès-verbal.

M. **Naujac** qui était présent le 24 octobre, à la séance annuelle de l'ASSOCIATION FÉLIBRÉENNE et au banquet dont elle a été suivie, rend compte de cette double réunion, entièrement consacrée à honorer la mémoire de l'illustre prieur de Pradinas. Il apporte à notre Société le salut des félibres réunis à Millau et dépose sur le bureau, au nom des éditeurs, un exemplaire de la nouvelle édition illustrée des œuvres du poète rouergat, publiée à l'occasion de son centenaire par MM. Artières et Maury. Cet ouvrage est orné de deux gravures représentant le monument qui vient d'être inauguré à Millau et le détail des sculptures dues au ciseau de M. Malet. Une notice biographique très complète, œuvre de M. Artières et une introduction critique, œuvre de M. Léopold Constans sont en tête du livre, auquel elles donnent une valeur toute particulière.

M. Naujac veut bien redire ensuite devant l'assemblée les poésies patoises qu'il a lues au banquet de Millau. Elles seront reproduites à la suite du procès-verbal.

M. le **Président** remercie notre collègue de nous avoir apporté un écho des fêtes qui ont eu lieu à Millau en l'honneur d'une de nos illustrations rouergates. Il constate avec satisfaction que ceux qui ont le plus contribué à leur succès appartiennent à notre société. M. l'abbé BESSOU qui continue si heureusement l'œuvre de Claude Peyrot, M. Jules ARTIÈRES qui l'a rééditée luxueusement et a complété sa biographie, M. Léopold CONSTANS, le président et le fondateur de l'Association félibréenne qui a eu l'initiative du monument élevée dans sa ville natale, M. NAUJAC son vice-président, M. MALET, l'habile artiste qui a sculpté son buste, M. FROMENT qui a chanté sa gloire, nous appartiennent également. A tous, il adresse les remerciements et les félicitations de la Société.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé **Vaissettes** qui lit un rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé FUZIER « Marie, Reine de France ».

Ce rapport sera publié à la suite du procès-verbal.

M. Bernard **Combes** de **Patris** rend compte des travaux intéressant notre région qu'il a trouvés en dépouillant les publications des Sociétés correspondantes voisines de la nôtre, du Cantal et de la Lozère.

Ce travail est renvoyé au Comité pour les Mémoires.



M. le vicomte de **Bonald** offre pour notre musée un très beau portrait gravé du cardinal de Bonald. M. le Président lui exprime les remerciements de la Société.

M. **Lempereur** signale la publication faite, dans la *Revue des Pyrénées* de 1908, par M. J. Adher sous le titre : « *Un noviciat chez les Bernardins — Candeil, Bonneval, Grandselve, Clairvaux — au dix-huitième siècle* », de quelques lettres d'un Bernardin du nom d'Etienne Clauzade, né à Lavaur. Elles sont adressées à l'un de ses anciens compagnons d'études dans la ville de Toulouse, appelé Gautier Garrisson ; elles sont au nombre de huit et vont de 1776 à 1781. Deux d'entre elles sont datées de Bonneval où Etienne Clauzade faisait son noviciat ; on y trouve des détails intéressants sur le régime intérieur de cette abbaye.

M. le **Président** présente un manuscrit trouvé récemment avec beaucoup d'autres papiers anciens dans le vieux domaine de Sorbs, près Nauviale. Ce manuscrit renferme des titres de propriété et des reconnaissances féodales se rapportant à l'ancienne abbaye de Conques.

M. **Brunet** signale aussi un mémoire publié dans la *Revue hebdomadaire* du 21 août 1909, sous ce titre : *Les Souvenirs d'un médecin de Paris*, et dont un passage concerne notre compatriote le docteur Alibert. L'*Union catholique* a, dans son numéro du 25 août, reproduit ce passage, sur l'initiative de M. l'abbé Teissier.

M. **Benoit** dépose sur le bureau pour être soumis à l'examen des membres de la Société, plusieurs débris paraissant appartenir à l'époque gallo-romaine.

C'est d'abord un pied de cheval, exécuté avec un certain art ; il comprend le boulet, le paturon, la couronne, et une partie du sabot. La matière est du bronze creux couvert d'une couche d'or bien conservée en certains endroits ; une belle patine antique a remplacé la dorure sur les points où celle-ci a disparu.

C'est ensuite un fragment de main droite, portant encore trois doigts intacts : l'index, l'auriculaire et l'annulaire. Ces doigts sont repliés de façon à tenir un objet ; une partie du médius manque, ainsi que le pouce et la paume de la main. Cette pièce est d'une exécution moins parfaite que la précédente ; le bronze paraît aussi plus grossier.

Ces deux objets plus grands que nature environ de moitié sont certainement des débris de statues anciennes.

M. Benoit donne en même temps les explications suivantes :

« Dans le courant du mois de septembre dernier, je descendis dans la tranchée qui venait d'être faite pour recevoir les fondations de la maison Douziech, place de la Préfecture (emplacement du couvent de Notre-Dame).

» La profondeur de la fouille du côté opposé à la rue est de 4 m. 25. Je constatai que le terrain vierge placé au dessus du rocher avait une épaisseur de 1 m. 25 environ ; il ne contenait aucune espèce de débris.

» Au-dessus de ce terrain, c'est-à-dire à 3 mètres au-dessous du sol actuel, s'étendait une couche horizontale de débris : tuiles, poteries, briques, radier en ciment, et, près du mur mitoyen de l'église du couvent, je vis plusieurs colonnes en grès de 0,25 de diamètre, culbutées les unes près des autres.

» Le radier et plusieurs colonnes placées perpendiculairement au tracé des fondations avaient dû être coupés pour établir la tranchée.

» A l'angle opposé, les terrassiers avaient découvert un puits comblé, dans lequel on trouva diverses poteries, notamment une espèce de cruche bien conservée. L'anse unique placée sur un côté portait un trou à sa partie supérieure ; de l'autre était un bec, près duquel se trouvait une traverse servant peut-être de poignée. Cette poterie curieuse est tombée entre les mains d'un antiquaire de passage.

» Quelques jours après, les ouvriers durent enlever la terre dans l'intérieur de la construction, pour ménager l'emplacement des caves. Ils descendirent à une profondeur de près de trois mètres ; c'est-à-dire jusqu'à la couche de débris dont il est question plus haut. On découvrit encore d'autres fragments de fûts de colonnes, ainsi que quelques bases, mais point de chapiteaux. Une de ces colonnes placée à trois mètres de profondeur, près de l'église, est remarquable par son exécution artistique ; une légère et élégante moulure court en spirale autour du fût, qui est sensiblement fuselé. Une autre moulure très belle entoure la partie inférieure, qui devait certainement reposer sur une base de même style.

» Cette pièce mesure 0,98 de haut sur 0,50 de diamètre, et faisait probablement partie d'une colonne

isolée de près de 4 mètres de haut se composant de plusieurs pierres de même travail superposées.

» En poursuivant le déblaiement, près du pilier de maçonnerie qui soutient le milieu de la façade, à 0,60 au dessous du sol actuel, les terrassiers mirent au jour le débris de main que je vous ai présenté, et à un mètre au-dessous de cet objet, ils découvrirent ensuite le pied de cheval en bronze doré, qui se trouvait donc placé à 1,60 de profondeur.

» Je me suis rendu acquéreur de ces divers débris, que je regarde comme des documents précieux pour l'histoire de notre ville. La colonne ouvragée ainsi qu'un fragment de colonne, avec une base ont été transportés dans mon jardin, au Petit Languedoc, où je serai toujours heureux de les montrer aux personnes qui s'intéressent aux choses locales.

» J'ai appris que d'autres pierres curieuses portant des sculptures, des volutes avaient été découvertes. Mais je suis arrivé trop tard ; elles avaient été placées dans la maçonnerie, ainsi qu'un certain nombre de fragments de colonnes. »

M. le **Président** rappelle que le 1er fascicule du tome XVI des Mémoires a été mis en distribution ; il invite les membres qui, par oubli ou erreur, ne l'auraient pas reçu, à le réclamer au secrétariat.

« Ayant personnellement, dit-il, dirigé la publication qui remplit en entier ce fragment de volume et qui n'est pas terminée, je me permets de vous dire encore aujourd'hui quelques mots à son sujet.

» Les deux grands procès-verbaux électoraux de Rodez et de Villefranche (j'appelle ainsi ceux qui dans chacun des chefs-lieux de sénéchaussée rapportent les opérations des trois ordres réunis et celles spéciales du tiers état) figurent dans la partie publiée : j'ose espérer que le public lettré aura apprecié avec quelque intérêt la reproduction photographique des six pages du procès verbal de Rodez contenant les signatures authentiques de tous les électeurs des trois ordres présents à la séance du 17 mars.

» Après le grand procès-verbal de Villefranche viennent les procès-verbaux des assemblées particulières du clergé et de la noblesse de cette sénéchaussée. La publication du procès-verbal de la noblesse n'est pas achevée et avec elle se terminera la série des documents dont les originaux sont conservés au palais de justice de Rodez. A raison de l'importance his-

torique exceptionnelle qu'ont les cahiers de doléances et pour que les lecteurs puissent rapprocher les uns des autres les six cahiers rédigés dans notre province, je crois devoir publier, quoique n'en ayant pas vu les originaux, ceux du clergé et de la noblesse de Villefranche. Le premier sera composé d'après une copie figurant parmi les pièces mises à notre disposition par notre collègue M. de Courtois, et qui viennent de la famille de Neirac ; elle présente des garanties assez solides de fidélité. Le second sera la reproduction d'un imprimé publié à l'époque et dont il existe plusieurs exemplaires.

» Il manque toujours les procès-verbaux des assemblées particulières du clergé et de la noblesse de Rodez.

» Notre jeune collègue, M. Bernard Combes de Patris, dont vous avez pu apprécier le goût éclairé pour les études historiques et qui avait été le premier à découvrir au palais de justice de Rodez les pièces originales, objet principal de la publication entreprise, a bien voulu faire, en vue de trouver ces documents, des recherches aux Archives nationales. Dans une courte visite que j'ai faite moi-même, en septembre, à l'hôtel Soubise, j'ai pu, muni des notes par lui recueillies, constater leur parfaite exactitude et me donner une idée personnelle de ce que renferme ce grand dépôt.

» Deux beaux volumes, reliés en maroquin portant les mots : *la Nation, la Loi et le Roy*, ce qui fixe nettement l'époque à laquelle ils ont été composés, contiennent la copie, faite d'une belle écriture, de toutes les pièces concernant les opérations électorales de Rodez et de Villefranche. Dans des liasses séparées on retrouve une partie des originaux ou des expéditions qui ont servi à faire ces copies. Je n'ai remarqué en ce qui touche les opérations de la noblesse de Rodez, qu'un seul procès-verbal, celui relatant l'élection de M. d'Adhémar de Panat. Plusieurs avaient été dressés auparavant, car l'opération a comporté de nombreuses séances. Les archives départementales de l'Aveyron contiennent l'un de ces procès-verbaux préliminaires, mis au rang de ses minutes par M. Costes notaire, que la noblesse avait choisi pour secrétaire. M. Fernand de Barrau a bien voulu mettre à ma disposition l'expédition d'un autre. J'ajourne à un autre volume de Mémoires, une publication dont de nouveaux éléments auront peut-être été recueillis.

» Il n'est pas sûr que nous trouvions rien relativement aux opérations particulières du clergé de Rodez.

» Le volume des Archives nationales dont j'ai parlé contient vers son milieu un cahier de pages blanches où il semble que le copiste avait l'intention de placer ce document, qu'il n'a pas sans doute eu à sa disposition. Ainsi que je l'ai dit, à la séance du 20 décembre 1907, la plume était tenue dans les assemblées du clergé par M. Cransac, curé de Lacapelle-Saint-Martin, pris pour secrétaire. C'est peut-être lui qui a gardé l'original, après avoir communiqué à l'assemblée générale le résultat de l'élection et le cahier de doléances. Mais qu'est devenu cet original ?

» Si, ainsi que j'en ai exprimé l'espérance, nne publication complémentaire prend place dans le prochain volume des Mémoires, plusieurs des pièces dont les originaux ou des expéditions figurent aux Archives nationales y pourraient figurer. Je citerai notamment les correspondances entre les présidents des assemblées électorales et le garde des sceaux ou le ministre des finances, les procès-verbaux des opérations faites à Millau, où s'accomplit une partie du travail général destiné à se terminer à Rodez, et aussi les délibérations prises à Rodez d'abord, puis dans un grand nombre de villes ou localités de la province, en 1788 ou 1789, par les assemblées d'habitants au sujet d'une question qui passionnait beaucoup les esprits, celle du rétablissement des états du Rouergue. Le rétablissement des états provinciaux en général était un article en quelque sorte convenu de tous les cahiers dans toute la France ; mais nos pères tenaient beaucoup à ce que le Rouergue cessât d'être uni au Quercy et eût son autonomie : ils s'agitaient dans ce sens. Ce qu'ils demandaient n'était au surplus que le retour à la tradition.

» Je renouvelle l'appel que j'ai fait à tous ceux qui possèdent ou pourraient trouver d'autres documents relatifs à ce mouvement électoral de 1789. Il y en a chez les notaires, dans les mairies, chez les particuliers. Dans chacune des six cents et quelques communautés composant aujourd'hui notre département on a délibéré pour l'élection des délégués ou la préparation des cahiers. C'était de la politique à l'époque et de la politique la plus aiguë. Après cent-vingt ans, c'est de l'histoire, et de celle rentrant au plus haut degré dans les travaux que ceux qui s'intéres-

sent à notre œuvre attendent de notre zèle et de notre activité. »

M. **Laurens** demande à la Société de modifier la règle adoptée depuis quelques années pour les réunions générales. Les séances ont lieu le dimanche dans la saison d'hiver : ce jour est incommode pour beaucoup de personnes. L'heure fixée est aussi trop tardive pour que les membres résidant hors de Rodez puissent rentrer chez eux par les derniers trains du soir. Il y aurait, à son avis, avantage à fixer les séances un jour de semaine et à en avancer l'ouverture au moins à quatre heures.

M. le Président invite l'assemblée à donner son avis sur la proposition de M. Laurens. Le plus grand nombre des membres présents manifeste sa préférence pour les séances tenues le jeudi en toutes saisons, mais tous reconnaissent qu'elles ne peuvent s'ouvrir avant quatre heures. Le Comité permanent est chargé d'examiner si la solution indiquée peut être adoptée sans inconvénients et de faire des propositions à la prochaine séance.

M. le Président présente à l'assemblée les ouvrages et objets reçus depuis la dernière séance. Il signale particulièrement une pierre sculptée envoyée par M. l'abbé **Hermet**, mais malheureusement brisée en plusieurs fragments. Elle était encastrée dans le mur du jardin curial d'Aguessac, et représente un écusson sur lequel est figuré un poisson pris à l'hameçon, surmonté d'une étoile. Notre collègue pense que cette pierre pourrait provenir de l'ancienne église de *Sainte-Marie de Lumenson* qui était à une faible distance d'Aguessac et qui fut détruite avant 1809 par une crue du Tarn. A cette époque les habitants d'Aguessac reconstruisirent l'église dans le bourg même.

L'église Notre-Dame de Lumenson fut primitivement donnée aux bénédictins puis convertie en collégiale en 1313. Les armes figurées sur la pierre pourraient être celles d'un bienfaiteur ou protecteur de cette église.

Parmi les ouvrages, M. le Président signale ceux qui sont offerts par les membres de la Société :

L'Esprit financier des Girondins, par M. Bernard Combes de Patris (Thèse pour le doctorat en droit) ;

une série d'ouvrages édités par la maison Carrère reproduisent des travaux publiés dans le *Jour-*

nal de l'Aveyron et dont plusieurs ont pour auteur des membres de la Société. Le détail en sera donné à la liste des dons.

La séance est levée à 6 h. 45.

*
* *

A Claudi Peyrot
Priu de Pradinas

Las festos que fasen à ta glorio, ô bel Priu,
La bilo de Millau li souscabo n'a 'n briu :
Talèu tu mort l'ideio aisi n'èro 'spelido ;
Mès i a tan de ranbals dins lou trin de la bido
Que l'annado sent cops et mai sul tèu tounbel
De sas quatre sasous a birat l'escabel
Per poude fa tinda l'ouro de la justisso.
Ailas ! coumo dirio moussu de La Palisso,
Res se fa pas sans res. Couro seriu benguts,
O Peyrot, lous ounours que tan t'èrou diuguts
Se s'èro pas troubat un ome dins ta bilo
Per apleja tout soul la besounho de milo ?
Abian be prou parlat de tu denpiei sent ans,
Mès dibes toun triounfe à Léopol Coustans,
Digos-li 'n grand mersi dins ta lengo flourido,
Sans òuplida praco lous que li fòu seguido
Dins l'esplandi de duei coumo fèrou daban,
Lous qu'òu tout apinpat quand nautres arriban,
Malet que t'a 'scalsit de soun sisel d'artisto
Dins lou fidel sicut quę regaudis la bisto...
Salut, Peyrot ! salut, cantre jouial et fort !
Sios biu mai que jamai, lou que canto es pas mort !
Toun obro m'encantet quand èri pas qu'un drolle :
Me soubendrai toujoun qu'un ser, à tour de rolle,
Tres capelas qu'abiu soupat al nostre oustal
De toun libre crouissenc dièrou calque ratal.
Oh ! lou rire sabrous de touto l'oustalado
Quand « al sire Apoulloun fasios la capelado »,
Quilhabos lou grand diu sus la crinco d'un truc
Qu'à mous œls retrasio lou Roc dal nostre Suc,
Piei quand t'abio prestat « lou molle des bous berses »
Lou laissabos tout soul redoula pes traberses
Per ana fa requesto à las *Nòu del Boloun*

D'abiura la tio muso à l'aio de lour foun,
Mai à ple gargalhol dusco que siès couflado,
Que l'in calio, disios, « lo pleno semolado ».
Et Pegaso ? Abios pòu « que t'onès reguinna »
Coumo fòu trop souben « lous ases del Mounna ».
Aital ralhos lous dius pagans, « mascles, femèlos »,
Coumo'n troupel badau de camels et camèlos :
Te trufos toun sadoul d'aquel pople, à plein cais.
  Iéu que de toun gros rire abio faj boun repais,
Amirèri pus tard à plec dins la naturo
De tas *Quatre Sasous* la bèlo pintraduro,
« Sio lo Primo ou l'Estiu, sio l'Autono ou l'Hiber,
» Que coduno o soun tour se moino del gouber. »
Aissi serio moun plan de ne fa la rebisto,
D'ufla moun caramel per te sègre à la pisto
Dal joun que lou coucut abertis sous parious
Dusco al darriè bufal del Sisampo furious.
Al miej : Sègos, Missous, Bendemios, Semenado,
Tout lou boulegadis des trabals de l'annado
Que couneisses à founs dins lour bouno faissou,
Adouncos as paisans ne podes fa laissou.
Mès sabe regaudi lou pople que t'escouto,
Aqui la liboureio et l'as culido touto.
Toun rire et toun serious s'acanpou de nibel.
Quand lou pargue es dubert, desa que lou troupel
Pais à galhoufro cais l'herbo fresco et crouissenco,
Cridos d'aparelha la semenso marsenco,
Soubrasos lou pajes que coumando as bouiès
De jounje lous parels pes labours primouriès ;
Rèclos lous tardibals cadu seguen sa rasso :
L'araire et lou bigos fòu la passo-repasso :
Bibo lou bel trabal ! bibo tout lou legum !
Quand la recolto piei es bengudo à boun pun,
Nou'n countos uno aqui, counfraire, de pla brabo :
La boli rescalsi sans canbia 'na sillabo ;
So que counto Peyrot zou counto prou tout soul,
Iéu bòu per t'escouta tanca moun taraboul.

Ol sutjet dés mendits, per qu'oquo sé présento,
Te bolé fayré part d'uno ouraisou plaisento,
Qu'un cop fosquet un pastré oppélat Leyroulet :
Obio souben pestat et jurat tout soulet
Countro lou goust fodiol d'oquélo pauro grono
Qué lou ténio couflat sept jours de lo semmono :
Mès, un ser qué fosio payssé luen sous moutous,
Se troubet ossiégeat per un ouratgé offrous :
Un crespé général ocotabo la terro ;
Lous lioussés et lous trons, imatgé de la guerro,
Lou sifflomen dés bens dins lous airs debondats.

Lo pléjo qué del Cel tounbabo ô forrodats,
(Et, per malhur, dé grèlo èro un bricou mesclado)
Tout pourtabo l'esfray dins soun amo troublado.
El sé mettet olaro, en grondo déboutiou,
O prégua Nostre-Seigné, en li diguen : « Moun Diou,
Counserbas, se bous play, lou froumen, la paumolo :
Counserbas lou légun qu'és de boun coyré à l'oulo ;
Counserbas lo moussolo, omay lou causségol ;
Saubas l'ordi, lou mil, lo mescio, lo seguiol ;
Préserbas-lous surtout des trucs dé peyro fréjo.
Sé dé né fa toumba pourtant obès embéjo,
En fosquen grâço os blats sus lo borio espondits,
Délorguas-né sons ploncho, et tustals sus mendits ! »

Un terme pus granat èro lou mout del pastre,
Et n'i a que creiriu pas que siès un grand malastre,
Esten que lou patouès es fraire del lati,
D'apela per lour noum las causos sans pati,
Coumo fas tu, counfraire : ai troubat dins toun libre
Perpaus de touto rasso amai de tout calibre ;
Ta muso plegadisso et mestro de soun bol
S'abaisso quand li plai et s'anausso quand bol.
Tout lou tricopatran de la bido canpestro,
Lou goubert del pajes, lou rolle de la mestro,
Lou perfaj des bailets, sirbentos, loubadiès,
Et toutes lous trabals et toutes lous mestiès,
Et l'oustal et l'estaple et lous canps et las binhos,
As bis tout, sabes tout, li te mesclos, ensinhos
Lou biais et lou sicut de tout fa coumo cal,
Ta muso òuplido pas las poulos ni lou gal
Ni ritous ni poulets, boulhados estimados
Dins lous oustals òutan que dins las caminados
Toutes lous auselous, musico des paisans,
Cantou dins toun bouscaje et tu notos lours cans.
Mai las flours t'òu rabit, las flours de cado meno,
Pels orts et pes pradels ta muso se permeno
Anb' aquel bestialou que sus cado ramel
Dauro sous arpilhous de pousquino de mel,
Et planjes en passen lou sort de las abelhos
Que diuriu curbela lou mourre et las aurelhos
Al rapian sans pietat que curo lous bournhous.
Mès te cal tournà biste al paisan besounhous
Qu'arrandou tout l'estiu las recoltos maduros :
Cal dalha, feneja, cal dientra las pasturos,
Missouna, piei escoudre et farsi lous graniès...
— Et la Soulenco ? — Ardit ! segaires, missouniès,
Escoudeires ! — Ta muso un bricounel trufairo
Lous pintro repounpels et la mino fringairo
Quand s'enbucou, pecaire, à plec de gargamel,

Piei sautou la bourreio al bruj del caramel.
Per bendemios, tan mai ; lous paniès et las descos
S'enplissou 'n coumoulun et dins las cubos frescos
Labados quatre cops, lous rasins en gabour
Boulissou dins lour juc et rajou la licour
Roussèlo, pouderouso e de prumieiro marco
Que fet rounca Noë talèu sourti de l'arco.
 Mès ma muso atabe rajario de susous
A te sègre à l'estral dins tas *Quatre Sasous*.
Ai pas dij anbe tu pamens — et n'es doumaje —
La moulzo del troupel ni lou rouial froumaje
De Rocofort pertout renounmat ; ai pas dij
Lous singlals de l'Iber sus mases agrepits,
Tous countes de belhado et lous jouials esquerses
Qu'apareilhos ta pla, counfraire, dins tous berses
Sans li planje jamai lou pebre ni la sal.
Calrio 'n libre pus gros belèu que toun missal
Per pla defialarga sul tauliè de la bido
L'ourdun et lou tescun de toun obro amadrido.
Toun libre resitat dins lous quatre cantous
Es d'un saben pouèto et d'un ome espritous.
Mai — et degus aisi denego pas l'eloji —
Sios estat, ô Peyrot, un bel priu sans reproji,
Un brabe capela, franc, plasen, aumournié,
Qu'a 'nsinhat lou cami qu'el seguio tout prumiè.

 Aqui m'arrestarai : n'ai prou dij e de restos
Per pla justifica l'esplandi de las festos
Que fa duei, per tu soul, ta bilo de Millau.
Iéu qu'ai souben ausit abal canta lou Biau,
L'Abairou, lou Dourdou, lou Gifou, la Sereno,
De flours del Segala te porti moun engleno,
Pla jouial et pla fier d'afraira se poudio
Moun noum anbe toun noum, ma muso anbe la tio.

J. Bessou.

* * *

Claude Peyrot

Sèn benguts odmira lou buste qu'o moullat
Un ortisto ribal des mestres en sculturo ;
Soun cisèl dolicat imito lo noturo ;
O so buès nuostre Priù del Cèl es dobolat.

Lou besen rodiùs, tal un soulel lebat,
Tout entourat d'omour, de flours e de berduro ;
De los *Quatre Sosous* el foguèt lo pinturo ;
En potuès, en fronces, finomen o porlat.

Oquel fron descoubert, lo bountat l'illumino ;
Del regard espelis lo poraulo dibino ;
Lou puople se souben d'un cur to generous.

E Millaù, poulit nis, de soun chantre es urous.
Des Felibres Peyrot es l'estèlo brillento ;
Lengo des Troubodours, seras toujours bibento !

* * *

Lou potùes ombe tus, bello Franso es noscut,
S'es nourrit de toun sonc, de to sabo puissento,
Es estat o l'ounour, o brobat lo tourmento ;
Per lo glorio, lous ars el o toujours biscut.

E d'un soufle to cal los letros òu crescut :
Mistral, Jasmin, Bessou, lo tribu grandissento
Des Felibres conten toutes lo *coupo sento*,
Los òu pourtados luen e to naù qu'òu pouscut.

Lous escrichs de Peyrot plus brillens ressucitou :
D'un editou soben lous counsels nous enbitou
O rependre pertout un libre plen d'umour.

Delossoro l'esprit, ronimoro l'ordour ;
L'eleguenso, lou goust l'òu morquat d'un porafe ;
De nostre precursour es lou pur fonografe.

* * *

Peyrot sero nostre Potrou,
Jomai nous countentoren prou
D'entendre so buès postouralo.
O contat lo terro notalo,
Sos landos, sous berts prachs flourichs,
Des buosses sorrachs lous obrichs,
Des ribotèls l'aïo to fresco,
De los ruchos lo douso bresco,
Los juoïos puros del fouyè,
E lo bido del meteyè,
Rudo souben, mes fièro, libro.
L'esprit Goulués de Peyrot bibro
Ol soufle de lo beritat ;
Soun cur es ple de coritat,
De justisso, de toulerenso.

Bonièiro, siagos lo defenso
Del bièl porlà, toujours noubèl,
Del potrioutisme ton bèl,
Fach d'omour, d'unioù, de bolhenso,
De fe, de trobal, de sienso !

F. NAUJAC.

* * *

Marie, reine de France.

Messieurs,

Comme tel autre de ses aînés, et plus encore peut-être, le nouvel ouvrage de M. l'abbé Fuzier se recommande à l'attention non seulement des fervents catholiques mais de tout esprit désireux de mieux saisir sur le vif la physionomie de notre vieille France, de mieux pénétrer, tout ensemble, et son art et ses diverses institutions, et l'âme même de ses plus nobles gestes.

Notre honorable et zélé collègue avait déjà apporté un appoint à l'histoire de notre petite patrie avec son livre sur les divers sanctuaires de Marie en Rouergue (1), fidèle écho et intéressant recueil des plus touchantes traditions de nos vallées et de nos montagnes.

Aujourd'hui il élargit son cadre. C'est la France entière, la France du Nord comme du Midi, la France du passé le plus reculé comme du présent le plus immédiat, c'est notre aimée et belle nation dont il nous dit la constante piété, si affective et si effective, envers la sainte Mère de Dieu.

« S'il y a quelque chose d'antique, de national, de » patriotique en France, a pu dire un de nos plus » grands évêques du siècle dernier, c'est le culte de » Marie (2). » Et le même Pontife constate simplement un fait, quand il dit encore : « Marie n'a plongé ses » racines dans aucun sol plus avant que dans le sol » français... Que l'on consulte l'histoire de nos églises » et l'histoire de nos provinces, que l'on considère » surtout les monuments des arts et qu'on dise si, » depuis quatorze cents ans, la France n'a jamais » cessé d'ajouter quelque nouveau fleuron au dia-

(1) *Culte et pèlerinage de la Sainte Vierge, en Rouergue.*
(2) *Cardinal Pie,* discours prononcé au couronnement de Notre-Dame de Chartres.

» dème de Marie. A cette époque où l'on eût cru que
» *le monde, en se secouant, avait rejeté ses vieux habil-*
» *lements pour se couvrir çà et là d'un blanc vêtement*
» *d'église*, ce fut à Marie qu'il offrit le tribut de ses
» principales merveilles. » (1)

Le titre donné par l'abbé Fuzier à son livre n'offre donc rien qui doive nous surprendre. *Marie, reine de France*, c'est la simple traduction du célèbre adage consacré par le savant Pape Benoit XIV, *Regnum Galliae, Regnum Mariae*. C'est la mise en relief du sens fondamental de l'appellation si délicate et si profonde à la fois qui sert, dans notre langue, à désigner la Sainte Vierge. Ailleurs on nomme Marie sous des vocables qui marquent directement ou ses propres privilèges, ou le lien établi entre elle et le chrétien par une piété individuelle. Dans telle nation, par exemple, on parlera de la *Vierge*, dans telle autre, de la *Madone* (c'est-à-dire de sa dame et souveraine à soi) ; en France, on dira « *Notre-Dame* ». Et par là s'accentuera mieux le caractère collectif, vraiment national, de notre culte envers Marie, cependant que cette expression qu'embaume un doux parfum de la plus pure Chevalerie, ces mots si aimables « Notre-Dame » manifestent bien les diverses nuances d'une dévotion toute faite d'intime vénération, de soumission sans réserve et d'absolu dévouement.

* * *

Cette royauté de Marie, M. l'abbé Fuzier en précise les titres au frontispice de son livre.

L'Histoire et la Poésie nous apprennent du bon Henri IV, qu'il

> « régna sur la France
> Et par droit de conquête et par droit de naissance » (2).

L'auteur de *Marie, reine de France*, indique, à la suite du nom de l'ouvrage, des sources analogues de la sainte royauté qu'il célèbre : MARIE, REINE DE FRANCE, *par droit d'Héritage, par droit de Conquête, par droit d'Election*.

Ces trois mots sonnent clair, et, néanmoins, si on les presse un peu, ils ne sont point sans révéler une certaine imprécision et quelque équivoque. De quelle façon faut-il entendre cet « héritage », cette « conquête » ? Doit-on prendre cette « élection » dans un sens passif ou dans un sens actif ? L'auteur a soin de

(1) *Ibidem*.
(2) *La Henriade*, premier chant.

nous fixer très nettement dans la préface du livre, et, en même temps, de tracer les grandes divisions et comme le canevas de l'ouvrage.

*
* *

« Marie est vraiment devenue Reine de France, *par droit d'héritage*, puisque les Apôtres des Gaules, conquérants spirituels de ce pays, le lui ont consacré, et puisque nos rois très chrétiens, qui ont fait l'unité de la France, l'ont officiellement proclamée Souveraine de la nation.

» Marie, de son côté, s'est montrée vraiment notre Reine, non seulement en veillant à la conservation de la foi, dans notre très chrétienne nation, mais encore en prenant dans ses mains très puissantes, le sceptre royal et en terrassant à diverses reprises, sur les champs de bataille, les armées ennemies qui rêvaient la conquête de sa nation privilégiée. Marie est donc Reine de France par *droit de conquête* ; les acclamations de nos pères, aux champs de l'honneur, l'attestent, et les nombreux sanctuaires, élevés par la piété reconnaissante de nos aïeux, du nord au midi, du couchant à l'aurore, pour perpétuer le souvenir des victoires gagnées, grâce à sa céleste protection, en sont une preuve permanente.

» Enfin, Marie est Reine de France par *droit d'élection* : les temps modernes en fournissent la preuve la plus éclatante... Dans le XIVe siècle, elle a daigné multiplier ses apparitions sur la noble terre de France, afin de nous montrer qu'elle nous regardait comme son peuple de prédilection. De plus elle a choisi la France pour y faire éclore des œuvres admirables, qui placent sous son égide maternelle, toutes les classes de la société : telles, les Associations de Notre-Dame des Champs, de Notre-Dame des Armées, de Notre-Dame de l'Usine et de l'Atelier, de Notre-Dame des Enfants, pour la conservation de l'esprit chrétien dans les campagnes, dans les casernes, dans les centres ouvriers et dans nos écoles, et bon nombre d'autres institutions, créées sous son inspiration, capables de rendre à la France son antique grandeur et la prospérité des plus beaux jours. » (Pages 11 et 12.)

*
* *

Les lignes que nous venons de reproduire résument bien tout l'ouvrage qui nous raconte effective-

ment par le détail mais avec chaleur et entrain tout ce que notre nation, dès son berceau mérovingien et même dès les derniers temps de la vie gauloise, a fait constamment pour Marie, et ce que Marie a fait pour elle : les grâces de tout ordre que nos pères se sont plu à lui attribuer et les manifestations toutes spéciales de sa bonté pour nous, dont s'honore l'âge présent.

Ces tableaux, pleins de vie et de piété, et où passe un grand souffle de patriotisme et de légitime fierté nationale, sont bien faits pour parler au cœur du catholique de France et pour raviver son ardent amour pour son pays et pour Notre-Dame. Mais, comme nous le disions tout à l'heure, celui-là même qui ne serait pas croyant trouverait, nous paraît-il, un très vif intérêt à parcourir ces pages.

Ce n'est point que le livre de l'abbé Fuzier constitue, à proprement parler, une œuvre d'érudition. On y chercherait vainement des références minutieuses au bas des pages et, dans le cours des chapitres, rares sont les citations expresses. A la fin du volume se trouve simplement la nomenclature des sources et documents. A vrai dire, cette nomenclature n'est point demesurée, et n'atteint pas la cinquantaine — chiffre modéré dans l'espèce. L'auteur ne cherche pas à nous en imposer par un interminable étalage de titres ; et c'est, au fond, une garantie. On est porté à quelque méfiance lorsqu'on voit un index bibiographique revêtir les apparences d'un catalogue de librairie ou de bibliothèque : n'y a-t-il pas lieu de craindre alors que les titres seuls aient été consultés ? Les indications relativement sobres qui nous sont données ici ont leur loyal langage : elles nous avertistissent que l'auteur, le plus souvent, a compulsé les grandes histoires et les études d'ordre général, mais que les monographies locales et les travaux relatifs à tel sanctuaire déterminé, à telle tradition spéciale n'ont pu être fouillés en grande quantité. Et la tâche, en effet, eût été vainement surhumaine. Tel qu'il se laisse deviner — bien que la composition, d'allure très facile et très coulante, ne sente nullement l'huile — le labeur de M. Fuzier n'en demeure pas moins considérable ; et, malgré les chicanes qu'une critique impitoyable pourrait susciter à propos de tel ou tel détail, le livre, dans son ensemble, est d'une vérité absolument vécue. C'est une saisissante évocation de bien des aspects de notre patrie. Ce sont des jours très pré-

cieux projetés sur notre Art, sur notre Histoire, sur notre Caractère moral.

*
* *

L'ouvrage de l'abbé Fuzier — et ce doit être un premier mérite pour l'artiste et l'archéologue — met en vive lumière cette superbe floraison de monuments élevés sur notre terre de France en l'honneur de Marie : splendides cathédrales (1), orgueil de nos cités, oratoires plus modestes multipliés comme à l'infini dans les replis de nos vallons, sur la pente de nos collines, à l'orée de nos bois, au sommet de nos puys. Bien plus : c'est l'âme même de ces pierres que nous livre notre auteur, quand il nous dit quel souffle de piété et de foi plus puissant et plus merveilleux que la lyre d'Orphée a fait surgir ces pierres du sol ou du lit du torrent et les a si harmonieusement et parfois si audacieusement disposées.

Mais, déjà, nous touchons au domaine de l'Histoire. Car l'Histoire ne doit pas se borner à être un recueil de dates ni une simple nomenclature de noms de princes et de batailles. Ces choses, assurément, elle ne doit pas les taire comme tendrait à le vouloir aujourd'hui une école trop tranchante et vraiment trop simpliste. Mais son rôle est plus étendu qu'à de certaines époques, on ne paraissait l'avoir bien saisi :

C'est à bon droit qu'Augustin Thierry a proclamé que nos provinces, nos villes, tout ce que « chacun » de nous comprend dans son affection sous le nom » de patrie, devait être représenté à chaque siècle de » son existence » (2) et qu'il fallait donner « à chaque » siècle passé sa véritable place, sa couleur et sa si- » gnification » (3).

Quant à l'ami de l'Histoire ainsi comprise, l'Histoire véritablement approfondie et vécue, bien des côtés de nos annales, bien des traits de la physionomie de notre race, bien des événements, et des plus notables, seraient pour lui lettre fermée, s'il ne voulait rien savoir de ce culte français envers Marie dont nous parle M. Fuzier, culte mêlé si intimement à la vie nationale comme à la vie domestique de nos aïeux, des petits et des grands, des fils du peuple aussi bien

---

(1) En y faisant figurer celles d'Ajaccio, d'Annecy et d'Orange l'auteur énumère trente-quatre cathédrales épiscopales élevées en France en l'honneur de la Sainte Vierge : la plupart « chefs-d'œuvre d'architecture ».

(2) *Lettres sur l'Histoire de France* : I.

(3) *Introduction de l'Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands.*

que des rois et des hauts seigneurs. Pour ne citer qu'un exemple, parce qu'il est le plus expressif peut-être et le plus représentatif, et, sans doute, le plus doux à nos cœurs, il n'est pas possible de bien comprendre Jeanne d'Arc, son incomparable mission, et toute son époque même, si l'on n'entend rien de la dévotion à Marie qui joue un rôle si considérable dans la vie de la glorieuse Pucelle, venue au secours de notre grande pitié, « de par le Roy du ciel et de par la Vierge Marie ».

Comme l'Art confine à l'Histoire, ainsi l'Histoire, quand elle ne s'arrête pas à la surface des choses, finit par se confondre à son tour sur ses extrêmes frontières avec la Psychologie la plus affinée et la mieux avertie.

A ce point de vue encore, *Marie, Reine de France* ouvre les plus suggestifs horizons. Tel fait rapporté par l'auteur (1), telle remarque qu'il se plaît à enregistrer et à reprendre pour son compte (2), permettent d'entrevoir l'influence profonde exercée au plus intime des cœurs par la dévotion à Marie.

On ne saurait, par exemple, révoquer en doute les admirables effets de ce culte aimé sur le caractère et la physionomie morale de la jeune fille et de la femme françaises. Jeanne d'Arc — dont on ne se lasse pas d'évoquer la mémoire — Jeanne d'Arc aurait-elle présenté en sa personne un modèle si exquis de perfection surhumaine, si, dès son âge le plus tendre, elle ne s'était appliquée à reproduire en son âme l'image de la Vierge incomparable ? Assurément, l'humble enfant et l'héroïque martyre aurait fait sien en l'appliquant à sa Mère du ciel, le beau vers de François Fabié :

« O Mère, à qui revient le meilleur de moi-même (3)... »

Et, proportions gardées, combien de sœurs françaises de la B. Jeanne pourraient elles aussi, redire justement, aujourd'hui comme hier, à leur tutélaire et douce Souveraine Marie, cette même exclamation de pieuse reconnaissance !

*
* *

C'est là, Messieurs, ce qu'a bien compris un autre de nos collègues, l'auteur si délicat des *Pagès*. Aux

---

(1) Institution des ordres pour le rachat des captifs, chapitres XIV et XV.

(2) « Ils [les évêques] parlent de vous, ô Vierge, à ces pauvres femmes demi-barbares, et voici qu'elles créent autour d'elles de beaux foyers chrétiens». (Léon Gautier, cité page 83); cf. page 128.

(3) *Vers la maison..*

heures périlleuses pour la vertu, c'est la protection de la Vierge céleste qui soutient contre elle-même l'héroïne de M. Bouloc (1). Et la dernière feuille du récit nous offre ces lignes délicieuses qui semblent refléter toute l'œuvre de l'abbé Fuzier — et c'est pourquoi vous me permettrez de les donner comme conclusion à cette bien imparfaite analyse :

« ... Mélie garda toujours à la Vierge une dévotion » ardente, et elle lui éleva dans l'église de saint Mar- » tial une magnifique chapelle.... Pour tous, c'est » toujours la Mère de toute pureté ; et tant que nos » pagèses et nos paysannes continueront d'en obser- » ver le culte, il ne faudra désespérer ni de la civili- » sation, ni de la patrie... » (2).

L'Abbé J. VAISSETTES.

* * *

ACQUISITIONS

(La liste des publications des sociétés correspondantes et autres, arrivées à la Société par voie d'échanges, sera publiée à la suite du procès-verbal de la séance de décembre).

Dons divers

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

De M. Bernard COMBES de PATRIS : *L'esprit financier des Girondins*, thèse pour le doctorat, dont il est l'auteur. Paris, 1909. Vol. in-8°.

De M. J. ARTIÈRES : *Poésies rouergates de Claude Peyrot, suivies d'un choix de ses poésies françaises,* édition critique par Léopold Constans, *précédée d'une notice biographique et littéraire*, dont M. J. Artières est l'auteur. Millau-Avignon, 1909. Vol. grd in-8° relié à la Bradel, couv. perc.

De M. CARRÈRE, vol. ou br. in-16, dont il est l'éditeur, 1907-09 : les deux derniers vol., VI et VII, de la *Galerie des Préfets de l'Aveyron*, par F. de Barrau. — *A.-A. Monteil*, par le même. — *Mgr Affre*, par le même. — *Poésies françaises de Claude Peyrot*, d'après

(1) E. Bouloc, *Les Pagès*, page 173.
(2) *Les Pagès*, épilogue.

l'édition de 1855. — *La Roussouline de Rodez* de Baucher, avec préface de M. Marius Constans. — *Les Jeux floraux de Rodez au* XVIII[e] *siècle*, par le même. — *Les forêts du Rouergue*, par M. Paul Buffault (ancien inspecteur des eaux et forêts de l'Aveyron). — *Les anciennes forêts du Rouergue*, par le même. — *Le culte des arbres*, par le même. — *La pisciculture*, par le même. — *Conseils pratiques sur la plantation des arbres*, par M. Guillon. — *La culture de l'asperge*, par le même. — *Protection des animaux utiles à l'agriculture et des nids. Destruction des animaux et des végétaux nuisibles à l'agriculture*, par M. C. Toulouse. — *Le champignon de couche*, par le même. — *Les oiseaux de basse-cour*, par M. A. Leblanc.

De M. l'abbé Teissier : *M. de Castelnau et Saint-Gabriel, allocution par lui prononcée à la distribution des prix le 19 juillet 1909*. Saint-Affrique. Br. pet. in-8°.

De M. Vaïsse : *Sondage pour recherches de houille*, dont il est l'auteur (Extrait du *Journal de l'Aveyron*, 1909). Pièce in-16.

De M. l'abbé Moisset : *La liturgie expliquée aux fidèles*, dont il est l'auteur. Villefranche, 1909. Vol. in-12.

De M. Hermenech : *Hercule, étude préhistorique*, dont il est l'auteur. Le Mans, 1909. Grd in-8°.

De l'Association amicale des anciens élèves du Lycée : *Le livre d'or du lycée de Rodez, 1808-1908, édité à l'occasion du centenaire* par l'imprimerie Louis Loup. Vol. grd in-8°.

De l'Institution de l'Immaculée-Conception à Espalion : *Annuaire de l'Institution* (Suite), 1909. Garrère.

De M. l'abbé Verlaguet, quelques numéros de *La Reine du Vallon*, du *Bulletin paroissial de Cransac*, de celui du Sacré-Cœur, 1906-1909.

De M. Vigarié : *Connaissance des temps pour l'an 1904, — 1905* (Suite de la collection).

D'un anonyme : *Le Salon*, 1905. Vol. in-12.

De la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, dix exemplaires de leur brochure « Comment voyager à prix réduit sur le réseau. »

De M. Rous, expéditionnaire au greffe, la minute d'un acte de reconnaissance féodale du XVI[e] siècle, passé à Valady.

De M. le vicomte de Bonald, un portrait en pied de Mgr le cardinal de Bonald, héliogravure d'après une photographie.

De M. Cartailhac, une image de Mgr Affre.

Pour le Musée

De M. Vigroux : « La Charmeuse de vipères du Ségala », pastel-aquarelle, dont il est l'auteur.

De M. David, terrassier, deux monnaies, l'une fruste et brisée, consulaire romaine ; l'autre fruste, de la colonie de Nîmes, trouvées dans la fouille de la maison Douziech ; — un ancien jeton ou une ancienne monnaie de billon fruste d'un côté, surfrappée de deux lettres de l'autre.

De M. l'abbé Hermet, les armoiries sur pierre dont il est question au procès-verbal.

De M. l'abbé Majorel, une matraque casse-tête de parade, en bois, avec dents, ayant appartenue à un chef de sauvages de la Birmanie septentrionale, tribu des Katchins, envoyée par son neveu le P. Gilhodes.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,

F. GALY.

4001009. Rodez, imp. Carrère.

Société des Lettres, Sciences et Arts
DE L'AVEYRON

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 30 Décembre 1909

PRÉSIDENCE DE M. N. MAISONABE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. MAISONABE (Noël), LEMPEREUR, COMBES de PATRIS (Charles), VAÏSSE, LOUP (Louis), CONSTANS (Marius), l'abbé VERLAGUET, BRUNET, CASSAGNOU, GUIBERT (Augustin), NAUJAC, LANDÈS, COMBES de PATRIS (Bernard), LAURENS, l'abbé VAISSETTES, GALY (François, secrétaire).

Excusés : MM. l'amiral BOISSE, CARTAILHAC, ANDRIEU, l'abbé HERMET, ALBESPY Louis), BOULOC, COMBES (Léopold), GALY (Charles), BOUSQUET.

La séance est ouverte à quatre heures.

Le procès-verbal de la séance du 29 octobre, qui a été publié, est adopté sans observations.

Au nom du Comité permanent, M. le Président propose l'admission en qualité de membres titulaires, de M. l'abbé **Mazenq**, aumônier de l'hospice de Rodez, et de M. **Durand** (Arthémon), instituteur à Castelnau-de-Mandailles.

M. Durand envoie à l'appui de sa demande deux opuscules en vers patois dont il est l'auteur : *Lous gospijayres d'Oubrac* et *Peyroutou et Morgorido.*

Il est procédé à deux scrutins successifs, à la suite desquels MM. l'abbé Mazenq et Durand sont proclamés admis.

Le dépouillement de la correspondance amène les communications suivantes.

M. **Tissot** et M. le baron de **Nogaret** ont remercié la Société de leur récente admission.

M. le **Ministre** de l'**Instruction publique** et des **Beaux-Arts** a adressé une nouvelle circulaire relative au 48e Congrès des Sociétés savantes. Il y fait observer que le programme qui a été publié de ce congrès n'est pas limitatif. Toutefois l'inscription à l'ordre du jour des communications présentées sera subordonnée à l'approbation du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Cette même circulaire fixe au 20 février le dernier délai pour l'inscription des noms des délégués des sociétés au congrès. Elle fait connaître les formalités que ceux-ci auront à remplir pour obtenir la réduction de prix sur le parcours qu'ils auront à effectuer en chemin de fer.

M. le Ministre a adressé le Bulletin du Comité des sociétés des Beaux-Arts qui contient l'arrêté ministériel fixant au 29 mars et jours suivant, jusqu'au 1er avril prochain la 34e réunion des Sociétés des Beaux-Arts et le règlement de ce congrès. Les Sociétés sont invitées à faire connaître avant le 1er février la liste de leurs délégués.

Le **Secrétariat général** du troisième **Congrès international** de **Botanique** a envoyé une nouvelle circulaire avec le programme provisoire des séances et des excursions organisées à cette occasion.

M. le Président rappelle que ce congrès se tiendra à Bruxelles du 14 au 22 mai prochain.

Une **exposition internationale d'art** aura également lieu cette année à Buenos-Aires à l'occasion du centenaire de l'indépendance Argentine. L'inauguration en est fixée au 25 mai et la clôture au 30 septembre. M. le **Commissaire général** a adressé à la Société quelques exemplaires du règlement général.

Tous les documents concernant ces divers congrès et cette exposition sont mis à la disposition des mem-

bres de la Société qu'ils peuvent intéresser. M. le Président invite à nouveau ceux qui désirent prendre part aux congrès de la Sorbonne et des Beaux-Arts à se faire inscrire dans les délais prescrits.

M. l'abbé **Hermet** annonce la découverte aux environs de Rivière d'une nouvelle statue-menhir, qui est la trentième de la série de ces anciens monuments. Il nous promet une note à ce sujet pour la prochaine séance.

M. **Cartailhac** demande quels sont les résultats produits par l'enquête ouverte par notre Société, sur son initiative, pour le Folklore aveyronnais, et si l'on songe à la publication qui doit être la conclusion de l'enquête.

M. le **Président** constate que les documents recueillis sont déjà importants et intéressants, mais que personne parmi les membres de la Société ne s'est offert pour les classer et les compléter. Il fait un appel pressant à la bonne volonté de ceux qui auraient des loisirs suffisants pour entreprendre ce travail ou y collaborer.

M. Henri **Carpentier**, de Paris, écrit qu'il termine en ce moment un travail sur les anciennes plaques de cheminées, céramiques ou en fonte de fer. Il demande si notre musée possède quelques-unes de ces plaques, si leur usage s'est répandu dans notre contrée et quel est en général leur sujet (armoiries ou autres).

M. le **Président** dit que notre musée ne possède aucun spécimen de ces plaques ; mais il rappelle que dans la séance du 1er juillet 1904, M. l'abbé Hermet avait appelé l'attention de la Société sur les dessins et inscriptions d'origine allemande figurant sur un certain nombre de plaques de cheminées en fonte que l'on trouve dans les anciennes maisons de la région. Il en signalait une, particulièrement ancienne, au château de Sévérac.

Le musée de Conques en possède aussi quelques spécimens.

M. J. **Artières** a adressé la note suivante.

Une lettre de Claude Peyrot

L'érection du monument élevé dernièrement, à Millau, à la mémoire de Claude Peyrot, rend d'actualité tout ce qui a trait au poète rouergat.

Je crois donc utile de communiquer à la Société le texte d'une assez intéressante lettre écrite le 25 avril 1782 par Claude Peyrot à un de ses compatriotes millavois, M. de Cartailhac, étudiant en droit à Toulouse (1), et où il est question de l'impression de ses œuvres et d'une critique qui aurait été faite des *Georgiques*.

Cette lettre, d'une écriture régulière, est fort bien conservée. Elle me fut gracieusement offerte, il y a quelques années, par madame Aigoin-Despradels, qui avait des liens de parenté avec la famille Cartailhac. Si la Société désirait la faire reproduire à titre de curiosité et comme échantillon de l'écriture du prieur de Pradinas, je me ferais un plaisir d'en communiquer l'original ou d'en envoyer une bonne photographie.

Voici le texte de cette lettre :

A Monsieur
Monsieur de Cartailhac, étudiant en droit,
chez la dame Causse, rue Royalle,
derrière les Tines de Saint-Sernin
à Toulouse.

Depuis le 21 janvier, mon cher Monsieur, ma santé est dérangée au point qu'on m'a interdit toute espèce d'application, voilà ce qui m'a privé du plaisir de répondre à la lettre flatteuse que vous prîtes la peine de m'écrire dez votre arrivée à Toulouse. M[r] Sadous qui va prendre ses grades, pour devenir incessamment notre curé et qui logera au Séminaire de la Mission, pendant un mois ou environ, m'offre aujourd'hui une occasion favorable de m'acquiter enfin avec vous d'une dette si tardive. Je vous rends graces dabord du soin que vous avés pris de m'informer du prix que mettent les imprimeurs au travail de la brochure, comme je vous en avais prié. Ensuite de la part sensible que vous me marquates, avec tant d'énergie, avoir pris aux éloges que vous avés entendu faire de mes Georgiques à Toulouse par le petit nombre de lecteurs que j'y ai vraisemblablement.

Parmi ce petit nombre, il s'est trouvé cependant quelqu'un qui m'a honoré, dit-on, d'une critique.

---

(1) Il s'agit sans doute ici de M. Cartailhac ou Cardaillac de Sallèles, qui fut plus tard avocat au Parlement de Paris, « intime ami » de Claude Peyrot et auteur d'un petit poème : *La mort de Léopold, duc de Brunswick*, paru dans l'édition de 1788 des œuvres du Prieur de Pradinas. — Notre excellent et distingué collègue, M. Cartailhac, pourrait peut-être nous donner quelques précisions sur ce point.

C'est M. de Nougairolles qui l'a écrit à sa parente Mme de Ricard, religieuse à notre couvent de Sainte Claire, en lui ajoutant que c'était plutôt un éloge qu'une critique. Vous sentés que le contraste de ces deux termes a dequoi m'intriguer; aussi M. Raynaldis écrit-il aujourd'hui audit Sr de Nougayrolles pour le prier de nous faire savoir la chose au clair, en nous en envoyant copie.

Tout le monde chez vous jouit d'une bonne santé. Il me tarde beaucoup de vous voir ici de retour. J'ai l'honneur d'être, en attendant, avec les plus sincères sentimens d'estime et le plus vif attachement,

Mon cher Monsieur,

Votre très humble et très obeisst serviteur,

PEYROT.
ancien pr de Pradinas,

Millau, 25 avril 1782.

M. l'abbé **Verlaguet** lit une note sur le manuscrit découvert au domaine de Sorbs, qui a été présenté à la dernière séance.

« Le manuscrit présenté à la Société est un registre de commerce, comme l'indique le titre qu'on lit sur la couverture : « *Le premié libre dez obllges de moy Gérauld Verdier, merchant de Conques.* » Dans ses 136 feuillets de papier, il contient deux cent vingt actes, parfaitement authentiques, dont deux cent quatre obligations, consenties à Géraud Verdier, marchand de draps à Conques, par une nombreuse clientèle entre les années 1551 et 1556.

» Les documents de ce genre sont rares. Celui qui nous occupe témoigne du soin que le marchand Verdier portait à son négoce ; il fournirait d'utiles renseignements au point de vue de l'histoire économique et commerciale du XVIe siècle, en faisant connaître la nature, la qualité, les noms, la provenance, la valeur vénale des draps livrés au commerce, en même temps que les diverses monnaies en cours qui servirent au payement des créances. »

M. l'abbé Verlaguet se propose de faire cette étude, dès que la Société aura fait l'acquisition du manuscrit.

Notre collègue présente ensuite, au nom de M. le comte Christian de Valady, plusieurs documents, provenant des archives du château de Combret, près

Marcillac, et relatifs aux guerres de religion et à la Ligue en Rouergue.

Après quelques détails biographiques sur Vital d'Izarn de Freissinet, Jeanne de Thésan, sa femme, et Antoine d'Izarn de Freissinet, leur fils, il énumère ainsi les pièces offertes :

« 1576, 13 décembre. — Clauses renfermées dans l'acte de vente de la seigneurie de Pruines, consenti à Vital d'Izarn de Freissinet par Antoine de Frédaut, chanoine de Rodez, desquelles il ressort que les gens de la *Novelle Préthendue Religion* avaient *boulé par deux fois* une partie du mobilier et *levé par sept années les bénéfices* de la terre de Pruines.

» 1583, 17 février. Millau. — Lettre des consuls de Millau à Vital d'Izarn de Freissinet au sujet de la détention de Desmazes, de Millau, et de plusieurs autres affaires.

» 1585, 21 septembre. Rodez. — Lettre de monseigneur François de Corneillan, évêque de Rodez, à Jeanne de Thésan, dame de Freissinet, au sujet de diverses affaires, dans laquelle il est fait allusion à la mort de son mari, Vital d'Izarn de Freissinet.

» 1589, 18 août. Toulouse. — Lettre du Parlement de Toulouse à Antoine d'Izarn de Freissinet, pour l'engager à embrasser le parti de la Ligue.

» 1590, 14 mars-27 août. — Payement de la rançon de 3.000 écus d'Antoine d'Izarn de Freissinet, blessé et fait prisonnier à la bataille d'Issoire le 14 mars 1590.

» 1592, 6 mai. Belcastel. — Lettre du sénéchal du Rouergue autorisant Antoine d'Izarn de Freissinet à faire fondre des canons pour la défense du Larzac.

» 1654, 15 mai. — Vérification des ruines et détériorations, survenues dans le mandement de Combret, près Marcillac, par suite du passage de *gens de guerre* qui avaient dévasté le pays. »

Enfin, M. l'abbé Verlaguet dépose successivement sur le bureau de la Société : 1° huit lettres autographes et inédites de Mgr de Colbert, évêque de Rodez, trouvées dans la correspondance de l'abbé Anselme Viguier de Grun, son vicaire général, et offertes par M. le comte Christian de Valady ; 2° la copie de deux lettres inédites du même prélat, venant des archives du château de Puylaborie et données par M. Bernard Combes de Patris ; 3° enfin autres six lettres inédites et autographes du même évêque, provenant de diverses sources et qu'il offre en son propre nom. Il ajoute

« Les lettres présentées, au nombre de seize, portent les dates de 1781, 1782, 1783, 1785, 1788, 1791 et 1802. Plusieurs d'entre elles renferment des détails intéressant l'histoire locale et méritent d'être conservées pour l'utilité des biographes et des historiens.

» Avec les douze qui ont été imprimées dans le tome XIV des Mémoires et les dix offertes à la Société les 17 novembre 1901 et 27 juin 1907 par MM. Maisonabe et Galy, le nombre des lettres de Mgr de Colbert, actuellement connues, est de trente-huit. »

M. **Laurens** donne lecture d'une note intéressante sur une fondation peu connue qui fut l'origine des écoles paroissiales d'Auzits au XVIII[e] siècle. Cette petite paroisse se trouva, à ce point de vue, plus favorisée que ne l'étaient d'autres paroisses plus importantes lors de l'enquête de 1771, publiée récemment par M. Lempereur.

L'auteur de la fondation dont il s'agit fut François Olivier, né à Auzits, en 1672, devenu chirurgien ordinaire du roi qui habitait rue de la Sourdière à Paris, sur la paroisse Saint-Roch, au moment où il en signa l'acte en 1721. Ce dernier fut passé devant notaire sous la forme de donation entre vifs, mais ne produisit son effet qu'à la mort du donateur survenue en 1729.

M. Laurens en reproduit le texte presque intégral. On y trouve des détails minutieux sur l'emplacement de deux écoles, l'une de garçons, l'autre de filles à établir séparément dans la maison de la Planque appartenant au donateur, pour les enfants de la paroisse d'Auzits et des paroisses circonvoisines, sur la nomination du maître, qui devait être prêtre,et de la maîtresse, sur leur traitement fixé à 250 livres pour le premier et à 150 livres pour la seconde, sur le programme de l'enseignement, sa gratuité absolue et l'établissement d'une chapelle où écoliers et écolières devaient entendre la messe dite chaque jour par le maître, à l'exception des dimanches et jours de fêtes.

La rente léguée pour faire face à cette fondation, devait encore fournir une somme annuelle de 250 livres pour l'établissement d'une mission dans le diocèse de Rodez. La paroisse d'Auzits devait en profiter tous les dix ans. Une somme de quinze livres était affectée, chaque année à l'achat de livres de piété pour les enfants pauvres. L'excédent, s'il y en avait, devait servir à l'éducation d'ecclésiastiques privés de ressources.

Académie de Nîmes. — Mémoires, 7e série, t. XXXI, 1908.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. — Mémoires, 10e série, t. VIII, 1908.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse, 1909.

Société d'histoire naturelle et des sciences biologiques et énergétiques de Toulouse. — Bulletin trimestriel, les trois premiers nos de 1909.

Annuaire de l'Université de Toulouse pour l'année 1909-10.

Société de pisciculture et d'hydrobiologie de l'Université de Toulouse. Bulletin populaire ; fascicules de mai-juin et juillet-août 1909.

Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace. — Bulletin mensuel, fascicules de mai, juin-septembre et octobre-novembre 1909.

Société neuchâteloise de géographie, Suisse. — Bulletin, t. XIX, 1908.

Fornvannen, vol. de 1909, Stockholm.

Diverses publications des sociétés géologiques et autres de Washington, de Cincinnati, de Montréal, de Mexico, de Montevideo.

Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux. — Actes, les deux vol. de 1906 et les deux vol. de 1907.

Société archéologique de Bordeaux. — un fascicule de 1906 et deux de 1907.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. — Bulletin et Mémoires, t. XXXIX, 1909.

Académie des sciences et lettres de Montpellier. — Bulletin, juillet 1909.

Revue des langues romanes (Montpellier). T. LII, fascicules de mars à décembre 1909.

Société d'études et sciences naturelles de Béziers. — Bulletin, 30e vol., 1908.

Société de Borda (Dax, département des Landes). — Bulletin trimestriel, les trois premiers nos de 1909.

Société d'agriculture industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. — Annales, les 2e et 3e livraisons de 1909.

La Diana (Montbrison). — Publication trimestrielle, nos 4 et 5 de 1909.

Société d'agriculture, arts et commerce du Puy. — Bulletin, 5e vol., années 1904-8.

Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. — Bulletin, t. XL, 2e semestre 1908.

Société archéologique et historique de l'Orléanais — Bulletin, 1er trimestre de 1909.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. — Mémoires, 2e série, t. XI, 1907-8.

Société polymathique du Morbihan. — Bulletin, les 2 premiers fascicules de 1908.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des lettres et des arts. — 46e, 47e, 48e et 49e vol. 1907-9.

Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. — Bulletin trimestriel, deux livraisons de 1908, une de 1909.

Le centenaire du 16 août 1904 à Boulogne-sur-Mer. — Recueil de pièces et documents officiels relatifs à la Légion d'Honneur, un beau vol. 1909.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Clermont-Ferrand. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, nos de mai, juin et juillet-août 1909.

Société des amis de l'Université de Clermont. — Revue d'Auvergne et Bulletin de l'Université, trois livraisons, de mai à septembre 1909.

Société des lettres, sciences et arts de Pau. — Bulletin, t. XXXVI, 1908.

Société d'histoire naturelle de Màcon. — Bulletin trimestriel, nos de juin et septembre 1909.

Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire (Chalon-sur-Saône). — Mémoires, deux fascicules de 1909.

Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. — Mémoires, 1re partie du t. III, 1909.

Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. — Bulletin, t. XIV, 3e livraison.

Société havraise d'études diverses. — Recueil des publications, les quatre fascicules trimestriels de 1908.

Société des antiquaires de Picardie. — Bulletin trimestriel, fascicules des 1er, 2e et 3e trimestres de 1909.

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, t. XXVI, trois fascicules (1909).

Société des antiquaires de l'Ouest, Poitiers. — Bulletins, sept fascicules, les années 1908-09.

Archives de la France monastique. — Revue Mabillon (Ligugé, département de la Vienne), fascicules d'août et novembre 1909.

Société archéologique et historique du Limousin. — Bulletin, trois livraisons formant le t. LVIII et partie du t. LIX, 1908-09.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Bulletin, 62e vol., 1908.

Dons divers

POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ARCHIVES ET LE MUSÉE

De M. TOULOUSE : *Petite histoire de la commune de Millau*, dont il est l'auteur. Paris, 1909. Grd. in-8°.

De M. DURAND : *Lous Gospijayres d'Oubrac*, poème, dont il est l'auteur. Rodez, 1892. Br. in-8°. — *Peyroutou et Morgorido*, etc., poésies, dont il est l'auteur. Rodez, 1905. Br. in-8°.

De M. AUSTRY : *Réflexions d'un rural à propos de l'impôt sur le revenu*, dont il est l'auteur. Villefranche, 1909. Pièce pt in-18. — Trois numéros du *Progrès*, 23 novembre et suivants, contenant un article dont il est l'auteur : *La Chronique intermittente de Montbazens*.

De M. l'abbé MAZENQ: *Nouveau paroissien populaire*, par feu son frère J.-B. Mazenq. Carrère (1909). Vol. pt in-16 rel.

De la FOOTE MINERAL COMPANY : *Complete mineral catalog*. Philadelphia, 1909, dont il est parlé au procès-verbal. Vol. grd in-8°, rel. toile.

De M. VIGROUX : *L'Arrière-petite-fille de Mio*, pastel-aquarelle, dont il est l'auteur.

De M. DAVID, terrassier, un fragment de bronze coulé, trouvé dans une fouille à l'ancien couvent de Notre-Dame, et ayant probablement fait partie de la même statue antique que la main dont il a été parlé à la dernière séance.

De M. X, un bâton-matraque pris à un contrebandier.

La Société accepte ces divers dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,

F. GALY.

4001009. Rodez, imp. Carrère.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

Séance du 23 février 1908.

Séance du 30 avril 1908.

Séance du 25 juin 1908.

Séance du 29 octobre 1908.

Séance du 27 décembre 1908.

Séance du 28 février 1909.

Séance du 25 avril 1909.

Séance du 1er juillet 1909.

Séance du 28 octobre 1909.

Séance du 30 décembre 1909.

TABLE SYNTHÉTIQUE

DES PRINCIPAUX OBJETS DES TRAVAUX ET DÉLIBÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PERSONNES, MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ OU AUTRES, MENTIONNÉES AUX PROCÈS-VERBAUX COMME ADMISES DANS LA SOCIÉTÉ OU Y AYANT PRIS LA PAROLE, FAIT UN ENVOI OU UNE COMMUNICATION, OU AYANT REÇU UNE DÉLÉGATION OU UN HOMMAGE (1).

---

(1) Les noms des personnes étrangères à la Société sont en caractères italiques.

4.710. Rodez, imprimerie Carrère